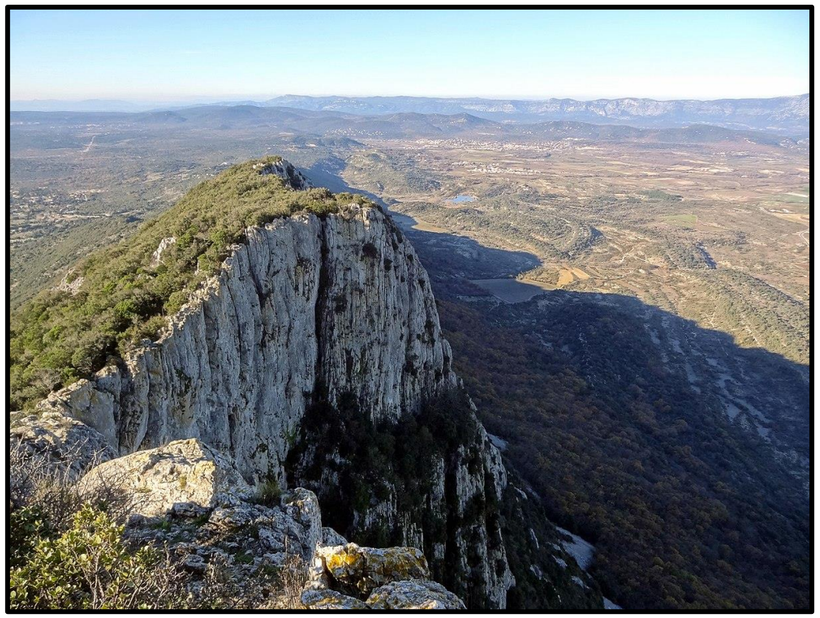
Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 1 : Etat des lieux et recueil des données

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	A-minute	20/07/2023				
	A	07/09/2023				
	B	19/10/2023				
	C	29/04/2024				

SOMMAIRE

1 Présentation générale de la collectivité et du service 5
1.1 Généralité 5
1.2 Statuts administratifs 5
1.3 Organisation générale des services 6
1.4 Organisation de la Direction de l'eau et de l'assainissement 6
1.5 Modalités de gestion de l'assainissement 7
1.6 Règlements de service 7
1.7 Tarification 7
1.8 Nombre d'abonnés et volume assujetti 7
1.9 Infrastructures et fonctionnement général 10
1.10 Conventions de raccordement à la step de maera 10
2 Contexte environnemental 12
2.1 Situation géographique et paysages 12
2.2 Contexte topographique 12
2.3 Contexte climatique 13
2.4 Contexte géologique 14
2.5 Contexte hydrogéologique 16
2.5.1 Masses d'eau souterraine et entités hydrogéologiques 16
2.5.2 Situation par commune 18
2.5.3 Suivi quantitatif 18
2.6 Périmètres de protection des captages 19
2.7 Contexte hydrographique 22
2.7.1 Bassins-versants et masses d'eau superficielles 22
2.7.2 Situation par commune 24
2.7.3 Suivi de la qualité 25
2.7.4 Suivi quantitatif 33
2.8 Zones inondables 33
2.9 Occupation des sols 35
2.10 Patrimoine environnemental 36
2.11 Contexte réglementaire – Documents cadre 43
2.11.1 Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 43
2.11.2 SDAGE Rhône – Méditerranée 43
2.11.3 Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE) 45
2.11.4 Contrats de milieu 45
2.11.5 Contrats Grand Cycle 46
2.11.6 Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) 46
2.11.7 Zones de répartition des eaux (ZRE) 47
2.11.8 Zones de sauvegarde 47
2.11.9 Zones sensibles à l'eutrophisation 49
2.11.10 Zones vulnérables (Directive Nitrates) 49
2.12 Usages de l'eau 51
2.12.1 Alimentation en eau potable 51
2.12.2 Eau brute – irrigation et arrosage 51
2.12.3 Baignade et sports d'eaux vives 52
2.12.4 Pêche 52
2.13 Synthèse des Infrastructures et enjeux environnementaux 54
..... 55
3 Urbanisme et population 56
3.1 Urbanisme 56
3.2 Données démographiques 56
3.2.1 Logements 56
3.2.2 Population permanente 57
3.2.3 Population saisonnière 57
3.3 Synthèse de la population en pointe à l'échelle du territoire 57
4 Activités et Industries 58
4.1 Les activités susceptibles de produire des rejets non domestiques 58
4.2 Listing des conventions et autorisations de rejet 59
5 Etat des lieux du patrimoine assainissement 60
5.1 Synthèse des études antérieures et avancement des travaux 60
5.1.1 Eaux claires parasites mises en évidence dans les études antérieures 60
5.1.2 Réseaux 61
5.1.3 Stations d'épuration 62
5.2 Campagne de reconnaissance des réseaux et inspections des ouvrages 64
5.2.1 Reconnaissance des réseaux 64
5.2.2 Reconnaissance des ouvrages 64
5.2.3 Synthèse des données réseaux 64
5.2.4 Synthèse des ouvrages particuliers 69
5.3 Mise à jour des données « station d'épuration » 74
6 Analyse du fonctionnement général des ouvrages épuratoires 77
6.1 Population raccordée 77
6.1.1 Taux de raccordement 77
6.1.2 Variation saisonnière 77
6.1.3 Volume d'eaux usées théorique produit 78
6.2 Fonctionnement des réseaux 79
6.3 Analyse capacitaire des STEP en situation actuelle 80
6.4 Situation des systèmes au regard de l'autosurveillance réglementaire – ARD & diagnostic permanent 81
6.4.1 Autosurveillance réglementaire 81
6.4.2 ARD et Diagnostic permanent des systèmes d'assainissement 87
6.6 Conformité des systèmes 89
7 Impact potentiel des systèmes d'assainissement sur le milieu naturel 94
8 Assainissement non-collectif 103
8.1 Organisation du SPANC 103
8.2 Point zonage par commune 103

8.3 Localisation des secteurs en assainissement non collectif 103
8.4 Situation des ANC vis-à-vis des périmètres de protection de la ressource en eau 104
9 Synthese phase 1 106

1 PRESENTATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE ET DU SERVICE

1.1 GENERALITE

GENERALITE	
Nom de la collectivité	Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (Ci-après notée CCGPSL)
Type de collectivité	Communauté de Communes
Date de création	7 décembre 2009 (arrêté préfectoral) 1 janvier 2010 (entrée en vigueur)
Siège	Saint Mathieu de Tréviers
Communes membres dès le 1er janvier 2010, sauf (*) au 1er janvier 2013	36 communes : - Assas - Buzignargues (*) - Causse-de-la-Selle - Cazevieille - Claret - Combaillaux - Ferrières-les-Verreries - Fontanès - Guzargues - Lauret - Les Matelles - Le Triadou - Mas-de-Londres - Murles - Notre-Dame-de-Londres - Pégairolles-de-Buèges - Rouet - Saint-André-de-Buèges - Saint-Bauzille-de-Montmel - Saint-Clément-de-Rivière - Sainte-Croix-de-Quintillargues - Saint-Gély-du-Fesc - Saint-Hilaire-de-Beauvoir (*) - Saint-Jean-de-Buèges - Saint-Jean-de-Cornies (*) - Saint-Jean-de-Cuculles - Saint-Martin-de-Londres - Saint-Mathieu-de-Tréviers - Saint-Vincent-de-Barbeyrargues - Sauteyrargues - Teyran - Vacquières - Vailhauquès - Valflaunès - Viols-en-Laval - Viols-le-Fort

1.2 STATUTS ADMINISTRATIFS

Les domaines dans lesquels la communauté de communes intervient, communément appelés ses « compétences », sont retranscrits aux termes d'un document intitulé « statuts ». Ils sont fixés par arrêté préfectoral conformément aux délibérations prises par la communauté de communes et par ses communes membres.

STATUTS EN VIGUEUR	
Arrêté préfectoral de référence	Numéro : 2022-09-DRCL-0361 Date : 15 septembre 2022
Compétences obligatoires	- Aménagement de l'espace communautaire - Actions de développement économique - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations […] - Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs […] - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Plan climat-air-énergie territorial - Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) […] - Eau […]
Compétences supplémentaires	<u>Compétences exercées sans limitation de périmètre, ne nécessitant pas de définition de l'intérêt communautaire</u> **:** - Animations sportives, culturelles, touristiques et de loisirs - Chambre funéraire intercommunale - Eau brute à destination de la consommation non humaine dans le cadre du schéma directeur eau brute - Participation à une convention France Services et définition des obligations de services publics y afférentes […] <u>Compétences dont le périmètre est défini par l'intérêt communautaire</u> **:** - Compétence relatives à la thématique eau définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement […] - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Politique du logement et du cadre de vie - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire - Construction, entretien, fonctionnement, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - Action sociale

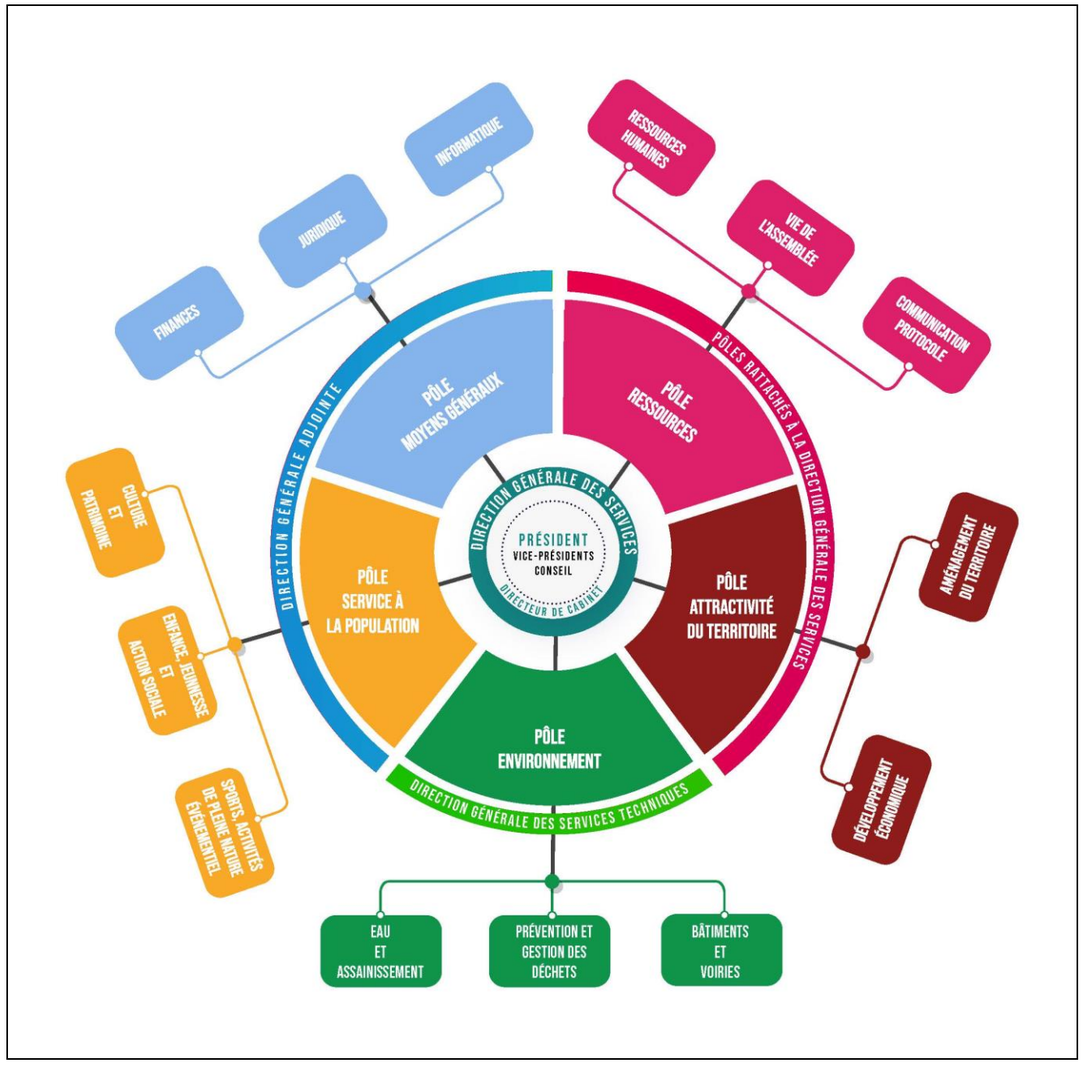
L'« Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) » est inscrit en tant que compétence obligatoire de la CCGPSL. Cette compétence est exercée par la CCGPSL depuis le 1er janvier 2018.

1.3 ORGANISATION GENERALE DES SERVICES

L'organigramme des services de la CCGPSL est présenté ci-dessous.

La principale entité sollicitée au cours de la réalisation du présent Schéma Directeur est la Direction de l'eau et de l'assainissement (pôle environnement).

ORGANIGRAMME GENERAL
(Source : CCGPSL)



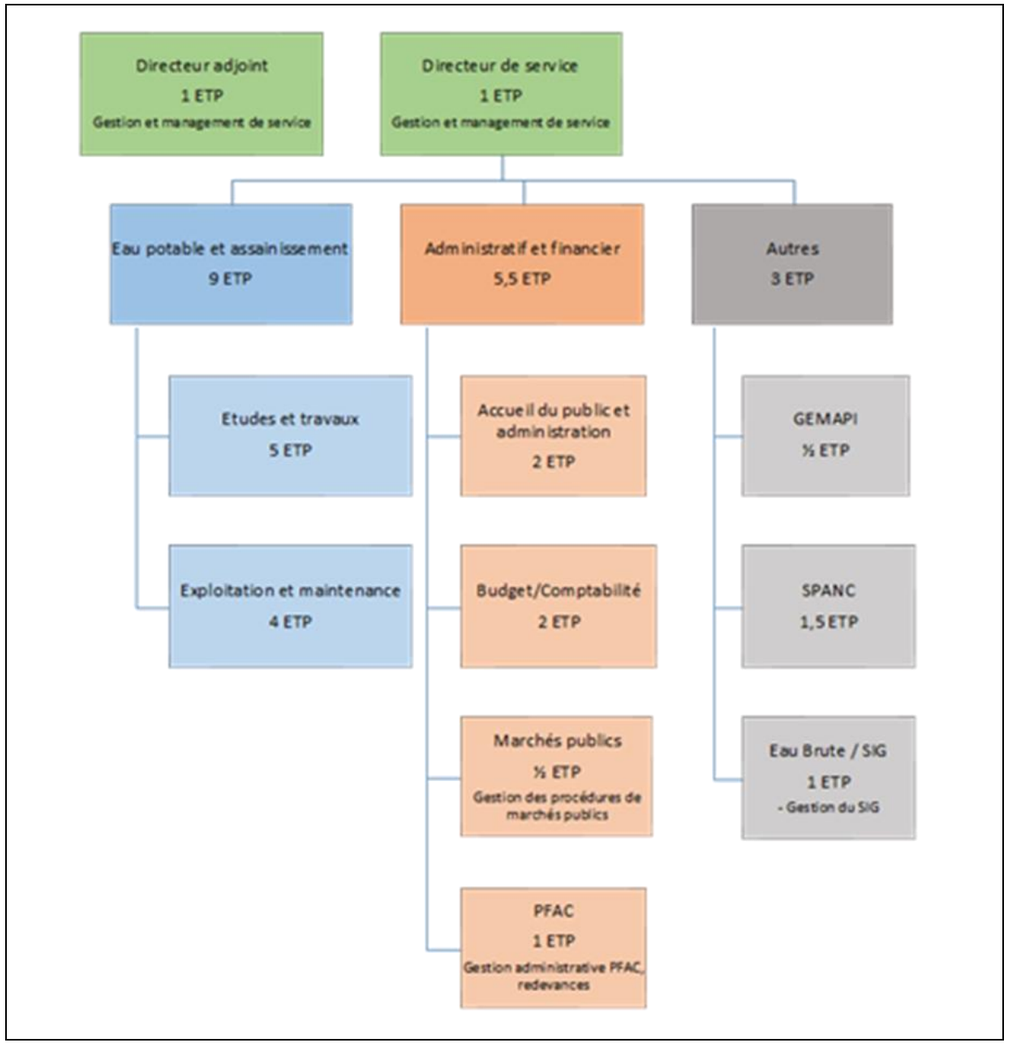
1.4 ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les locaux administratif et technique de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) de la CCGPSL sont situés sur la commune des Matelles.

Les moyens humains sont mutualisés pour assurer la gestion en régie des compétences eau potable et assainissement, selon l'organigramme ci-après qui regroupe 19,5 ETP (équivalents temps-plein) :

- Direction : 2 ETP
- Service administratif et financier : 5,5 ETP
- Services techniques : 12 ETP

ORGANIGRAMME DE LA DEA
(Source : CCGPSL)



1.5 MODALITES DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup exerce la compétence Assainissement depuis le 1er janvier 2018 :

- **L'Assainissement collectif pour 33 des 36 du territoire** - les 3 communes de Ferrières les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval étant exclusivement en Assainissement Non Collectif
- **L'Assainissement non collectif sur l'ensemble des 36 communes**

En 2022, l'exploitation du service Assainissement Collectif est assurée :

- **En régie par la CCGPSL pour 22 communes**
- **En délégation de service public (DSP) pour 11 communes**
  - **SAUR : 10 communes (8 contrats distincts)**
  - **VEOLIA : 1 commune (1 contrat)**

Au 1er janvier 2025, l'exploitation sera assurée en régie par la CCGPSL sur l'ensemble du territoire.

L'Assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

1.6 REGLEMENTS DE SERVICE

Les communes exploitées en régie par la CCGPSL disposent d'un règlement de service commun, contrairement aux communes en DSP qui disposent de règlements de service individuels en fonction des contrats d'affermage.

De manière simplifiée :

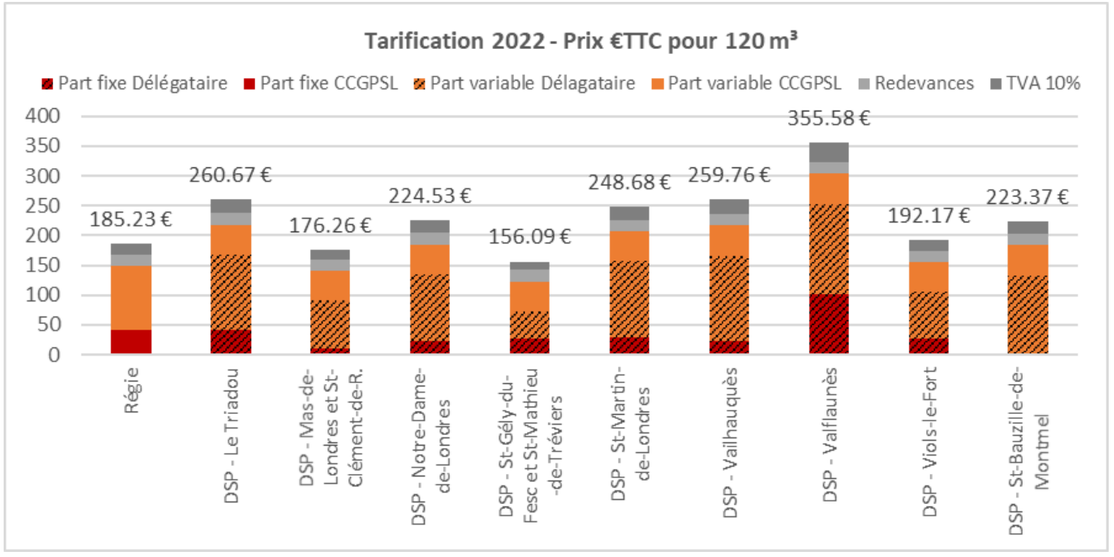
- L'exploitant s'engage à prendre en charge les eaux usées en vue de leur traitement, à assurer une continuité de service ainsi qu'une assistance, à réaliser les travaux de création et d'entretien des branchements.
- L'abonné s'engage à se conformer aux dispositions du règlement de service, notamment l'interdiction de rejet dans le réseau public d'autres substances que les eaux usées domestiques et assimilables, et l'obligation de paiement des factures.

Les différents articles du règlement de service des communes en régie sont listés ci-après :

- 1. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (avec notamment : la définition des eaux admises, les engagements de l'exploitant et les obligations des usagers)
- 2. VOTRE CONTRAT (modalités de souscriptions et de résiliation…)
- 3. VOTRE FACTURE (présentation des éléments de la facture, évolution des tarifs, modalités de paiement)
- 4. LE RACCORDEMENT (obligation de raccordement et demande de raccordement)
- 5. LE BRANCHEMENT (description, modalités d'installation, mise en service, entretien et renouvellement…)
- 6. LES INSTALLATIONS PRIVEES (description, modalités d'installation, contrôle, entretien et renouvellement…)
- 7. DISPOSITIONS D'APPLICATION
- ANNEXES (Demande de devis de branchement, Schéma de raccordement, déclaration de raccordement, demande de rétrocession des réseaux privés, demande de contrôle des réseaux privés, bordereau de prix des prestations courantes à l'usager).

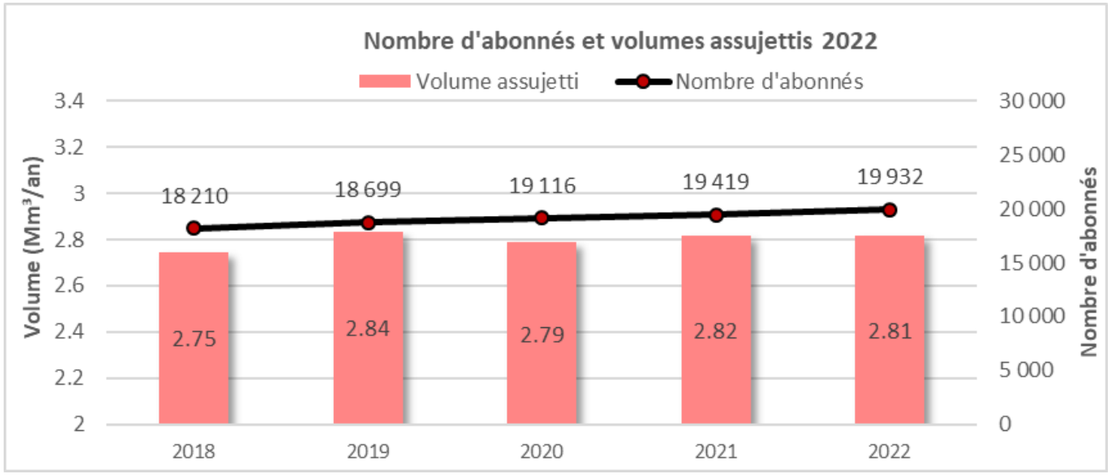
1.7 TARIFICATION

Plusieurs tarifications du service Assainissement Collectif existent en fonction du mode de gestion et du contrat d'affermage.



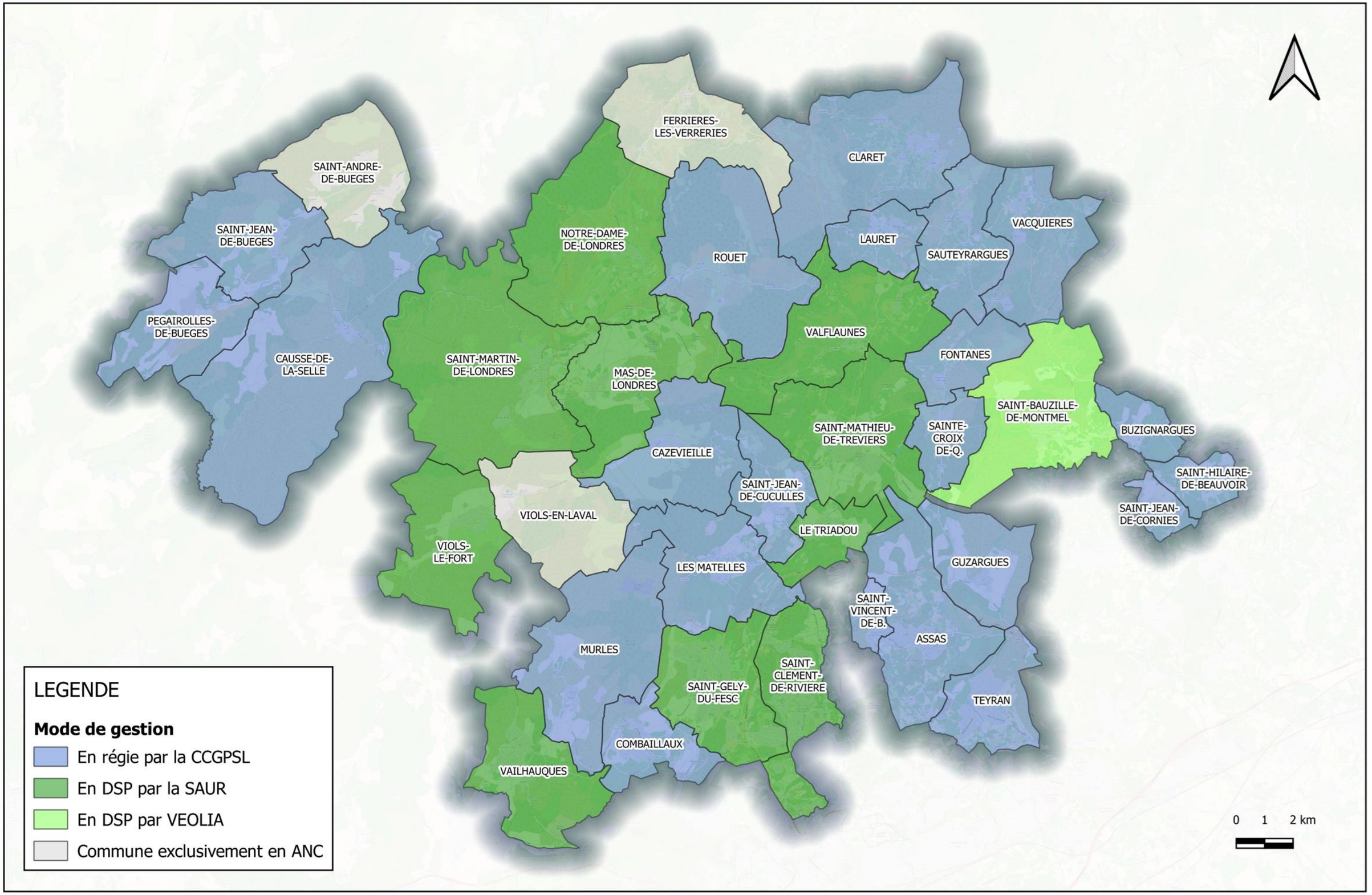
1.8 NOMBRE D'ABONNES ET VOLUME ASSUJETTI

En 2022, **19 932 abonnés** sont dénombrés sur le territoire, pour un volume assujetti total de **2 814 931 m³**.
Le graphique ci-après montre l'évolution sur les 5 dernières années, depuis la prise de compétence par la CCGPSL.



Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Mode de gestion du service assainissement collectif



MODALITE DE GESTION, REGLEMENT DE SERVICE, TARIFICATION ET NOMBRE D'ABONNES 2022

Commune	Nombre d'abonnés	Volume assujetti	Modalité de gestion	Exploitant	Date de fin de contrat	Règlement de service	Tarification				
							Abonnement (€HT/an)	Prix du m³ (€HT/m³)	Redevances (€ HTVA/m³)	TVA applicable	Prix pour 120 m³ (€ TTC/m³)
Assas	384	47 249	Régie	CCGPSL	/	28/09/2021	41.91 € *(CCGPSL)*	0.894 € *(CCGPSL)*	0.16 €	10%	1.54 €
Buzignargues	133	14 536									
Causse-de-la-Selle	183	11 516									
Cazevieille	89	18 972									
Claret	657	70 713									
Combaillaux	754	102 181									
Fontanès	133	17 592									
Guzargues	163	20 954									
Lauret	206	23 346									
Les Matelles	860	110 618									
Murles	120	15 403									
Pégairolles-de-Buèges	68	2 834									
Rouet	19	1 305									
Sainte-Croix de-Quintillargues	371	50 165									
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	169	19 979									
Saint-Jean-de-Buèges	207	10 559									
Saint-Jean-de-Cornies	313	36 121									
Saint-Jean-de-Cuculles	68	6 271									
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	325	45 924									
Sauteyrargues	120	9 811									
Teyran	2 019	294 900									
Vacquières	260	27 270									
Le Triadou	277	31 016	DSP	SAUR	31/12/2024	02/12/2010	41.94 € *(SAUR)*	1.4653 € (0.422 € CCGPSL + 1.0433 € SAUR)	0.16 €	10%	2.17 €
Mas-de-Londres	221	22 140	DSP	SAUR	31/12/2024	09/11/2021	10.00 € *(SAUR)*	1.092 € (0.422 € CCGPSL + 0.670 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.47 €
Saint-Clément-de-Rivière	1 922	416 065									
Notre-Dame-de-Londres	190	15 414	DSP	SAUR	31/12/2024	13/12/2012	22.92 € *(SAUR)*	1.35 € (0.422 € CCGPSL + 0.928 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.87 €
Saint-Gély-du-Fesc	4 588	695 175	DSP	SAUR	31/12/2024	09/02/2021	26.46 € *(SAUR)*	0.802 € (0.422 € CCGPSL + 0.380 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.30 €
Saint-Mathieu-de-Tréviers	1 778	272 374									
Saint-Martin-de-Londres	1 104	136 154	DSP	SAUR	31/12/2024	28/11/2012	28.10 € *(SAUR)*	1.4898 € (0.422 € CCGPSL + 1.0678 € SAUR)	0.16 €	10%	2.07 €
Vailhauquès	1 139	161 566	DSP	SAUR	31/12/2028	14/12/2016	23.19 € *(SAUR)*	1.6146 € (0.422 € CCGPSL + 1.1926 € SAUR)	0.16 €	10%	2.16 €
Valflaunès	241	30 266	DSP	SAUR	31/12/2024	01/08/2011	101.36 € *(SAUR)*	1.6891 € (0.422 € CCGPSL + 1.2671 € SAUR)	0.16 €	10%	2.96 €
Viols-le-Fort	453	32 607	DSP	SAUR	31/12/2024	09/11/2012	27.70 € *(SAUR)*	1.065 € (0.422 € CCGPSL + 0.643 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.60 €
Saint-Bauzille-de-Montmel	398	43 935	DSP	VEOLIA	31/12/2023	06/10/2011	0.00 €	1.5322 € (0.422 € CCGPSL + 1.1102 € VEOLIA)	0.16 €	10%	1.86 €
Ferrières-les-Verreries	*Assainissement Non Collectif exclusif*										
Saint-André-de-Buèges											
Viols-en-Laval											

1.9 INFRASTRUCTURES ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Les chiffres-clés des infrastructures d'Assainissement Collectif sur le territoire sont les suivants :

- **43 systèmes d'assainissement**
- **41 stations d'épuration**
- **2 interconnexions (transfert des effluents vers une collectivité voisine)**
- **78 postes de refoulement sur réseau (hors enceinte STEP)**
- **27 trop-pleins ou déversoirs d'orage sur réseau (hors enceinte STEP)**
- **388,1 km de réseau hors branchements**
- **11 833 regards de visite**

La majorité des communes possèdent leur station de traitement des eaux usées et leur réseau indépendant sur le territoire communal (à l'exception de la station d'épuration du village de Saint Vincent de Barbeyrargues située sur la commune voisine d'Assas, et la station d'épuration de Saint Hilaire de Beauvoir située sur la commune voisine de Galargues - en dehors du territoire de la CCGPSL).

Certaines communes possèdent 2 voire 3 systèmes. C'est le cas de Claret, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Saint Bauzille de Montmel, Saint Martin de Londres, Saint Vincent de Barbeyrargues, Sauteyrargues (2 systèmes) et Valflaunès (3 systèmes).

Les communes d'Assas et Teyran ne possèdent pas de station d'épuration. Leur réseau d'assainissement est inter-connecté avec celui de Montpellier 3M : les effluents sont acheminés jusqu'à la station d'épuration de Maera.

1.10 CONVENTIONS DE RACCORDEMENT A LA STEP DE MAERA

Par conventionnement avec la Métropole de Montpellier en date du 27/05/2020, les effluents d'Assas et de Teyran sont raccordés au système de collecte et de traitement de la station d'épuration « Maera ».

Cette convention, valable du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2028, précise les modalités techniques et financières du transfert et du traitement des effluents.

Les lieux de prise en charge des effluents sont ainsi définis :

- Assas → A l'amont du poste de refoulement du Perret qui renvoie la totalité des effluents de la commune dans le collecteur dit du Salaison (le poste, la conduite de refoulement et le collecteur gravitaire du Salaison étant propriété de la Métropole).
- Teyran → A l'amont immédiat des 9 regards de raccordement des réseaux de collecte de Teyran sur le collecteur dit du Salaison.

La convention est établie pour les charges de temps sec limites suivantes :

Charge en DBO5 (60g/j/EH)	
Moyenne annuelle dénommée capacité souscrite au titre d'Assas	2 240 EH
Moyenne annuelle dénommée capacité souscrite au titre de Teyran	5 500 EH
Moyenne annuelle dénommée capacité souscrite totale	7 740 EH

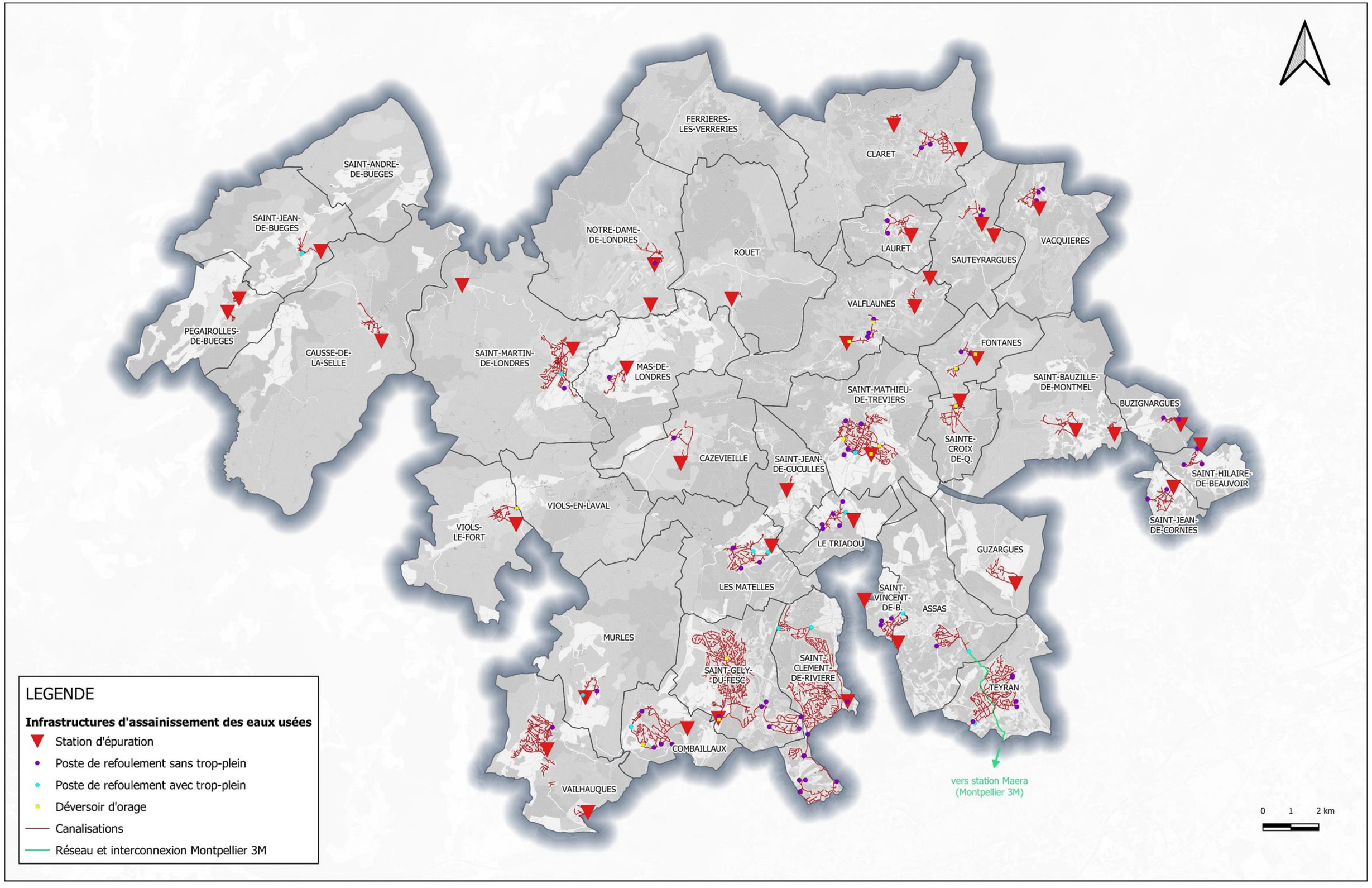
La convention garantie toutefois la prise en charge des charges supplémentaires susceptibles d'être générées à l'avenir sur les deux communes, sous réserve d'une majoration des participations financières.

Le contrôle des charges transférées est effectué à partir des 2 points caractéristiques du réseau suivants :

- Le poste de refoulement de Perret, en aval de la commune d'Assas.
- Une chambre de mesure sur le collecteur du Salaison, en aval immédiat de la limite communale de Teyran.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Infrastructures d'assainissement collectif



LEGENDE

Infrastructures d'assainissement des eaux usées

- Station d'épuration
- Poste de refoulement sans trop-plein
- Poste de refoulement avec trop-plein
- Déversoir d'orage
- Canalisations
- Réseau et interconnexion Montpellier 3M

2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGES

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGES	
Région	Occitanie
Département	Hérault (34)
Carte de localisation au sein du département	
Superficie	575 km²
Altitudes	Min : 39 m NGF (Saint Hilaire de Beauvoir, extrémité Est du territoire) Max : 940 m NGF (Saint André de Buèges, extrémité nord-ouest du territoire)
Paysages	Le paysage est marqué par : - La végétation essentiellement sous forme de garrigues et pinèdes - Les points culminants : le Pic Saint-Loup, l'Hortus et la montagne de la Séranne, - La traversée de deux fleuves : l'Hérault et le Lez - L'activité viticole très répandue sur le territoire.

2.2 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

SUPERFICIE ET ALTITUDES PAR COMMUNE
(Sources : Wikipédia, INSEE, IGN)

Communes	Superficie (ha)	Altitude min (m)	Altitude max (m)
Assas	1 911	59	164
Buzignargues	461	40	133
Causse de la Selle	4 518	68	640
Cazevieille	1 621	160	658
Claret	2 827	135	410
Combaillaux	905	64	275
Ferrières Les Verreries	1 742	206	421
Fontanès	818	88	241
Guzargues	1 173	80	209
Lauret	667	130	408
Le Triadou	630	63	142
Les Matelles	1 681	60	300
Mas de Londres	1 906	167	400
Murles	2406	80	298
Notre Dame de Londres	2 814	126	426
Pégairolles de Buèges	1 335	160	780
Rouet	2 476	179	500
Saint André de Buèges	1 525	119	940
Saint Bauzille de Montmel	2 152	62	320
Saint Clément de Rivière	1 273	46	146
Sainte Croix de Quintillargues	662	104	321
Saint Gély du Fesc	1 651	71	264
Saint Hilaire de Beauvoir	469	39	86
Saint Jean de Buèges	1 690	144	806
Saint Jean de Cornies	311	50	124
Saint Jean de Cuculles	909	80	486
Saint Martin de Londres	3 820	91	488
Saint Mathieu de Tréviers	2 192	78	400
Saint Vincent de Barbeyrargues	224	65	161
Sauteyrargues	1 276	104	290
Teyran	1 003	45	122
Vacquières	1 474	85	206
Vailhauquès	1 612	76	298
Valflaunès	2 104	109	640
Viols en Laval	1 603	186	320
Viols le Fort	1 673	157	535
Total Territoire CCGPSL	**57 514**	**39**	**940**

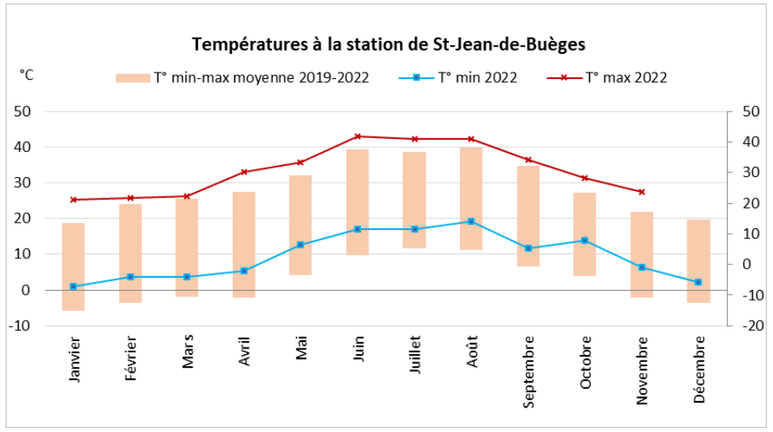
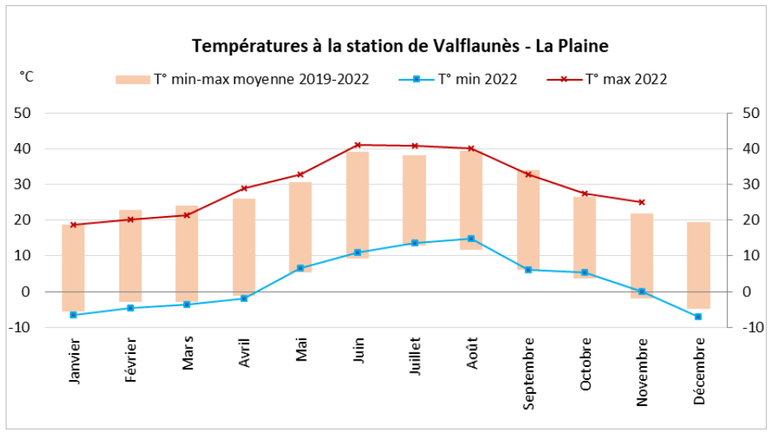
2.3 CONTEXTE CLIMATIQUE

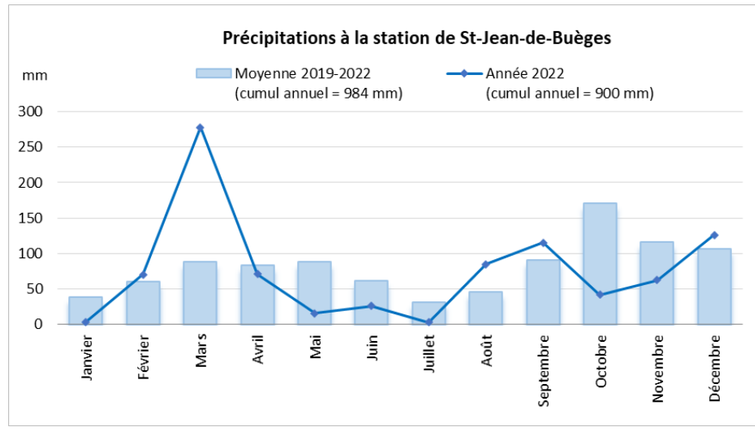
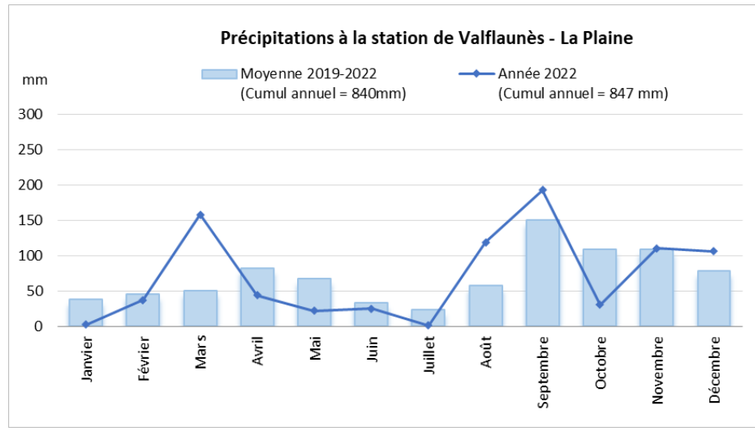
Le climat du territoire est sous influence **méditerranéenne**, avec des hivers relativement doux, des étés chauds, et des pluies irrégulières :

- Faible pluviométrie estivale : précipitations orageuses, courtes et très localisées
- Intersaisons marquées par des précipitations, en particulier les mois de septembre à novembre qui peuvent faire l'objet d'épisodes dits cévenols.

Sur le territoire de la CCGPSL, le Conseil Départemental de l'Hérault assure le suivi continu des températures et de la pluviométrie au droit de 2 stations météorologiques départementales : Saint Jean de Buèges et Valflaunès - La Plaine. Les données, mises à disposition du public via le site internet de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL), sont en partie synthétisées ci-dessous. Pour précisions, l'ODCEE recense 6 autres stations sur le territoire, mais dont la période de suivi est achevée.

A noter également que 5 pluviomètres sont suivis en continu par la SAUR dans le cadre de l'exploitation des réseaux d'assainissement du territoire, à Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Martin de Londres, Saint Mathieu de Tréviers et Vailhauquès.

TEMPERATURES *(Source : ODCEEL)*	
Stations météorologiques départementales	- Saint Jean de Buèges - Valflaunès – La Plaine
Synthèse des données sur les 4 dernières années	 

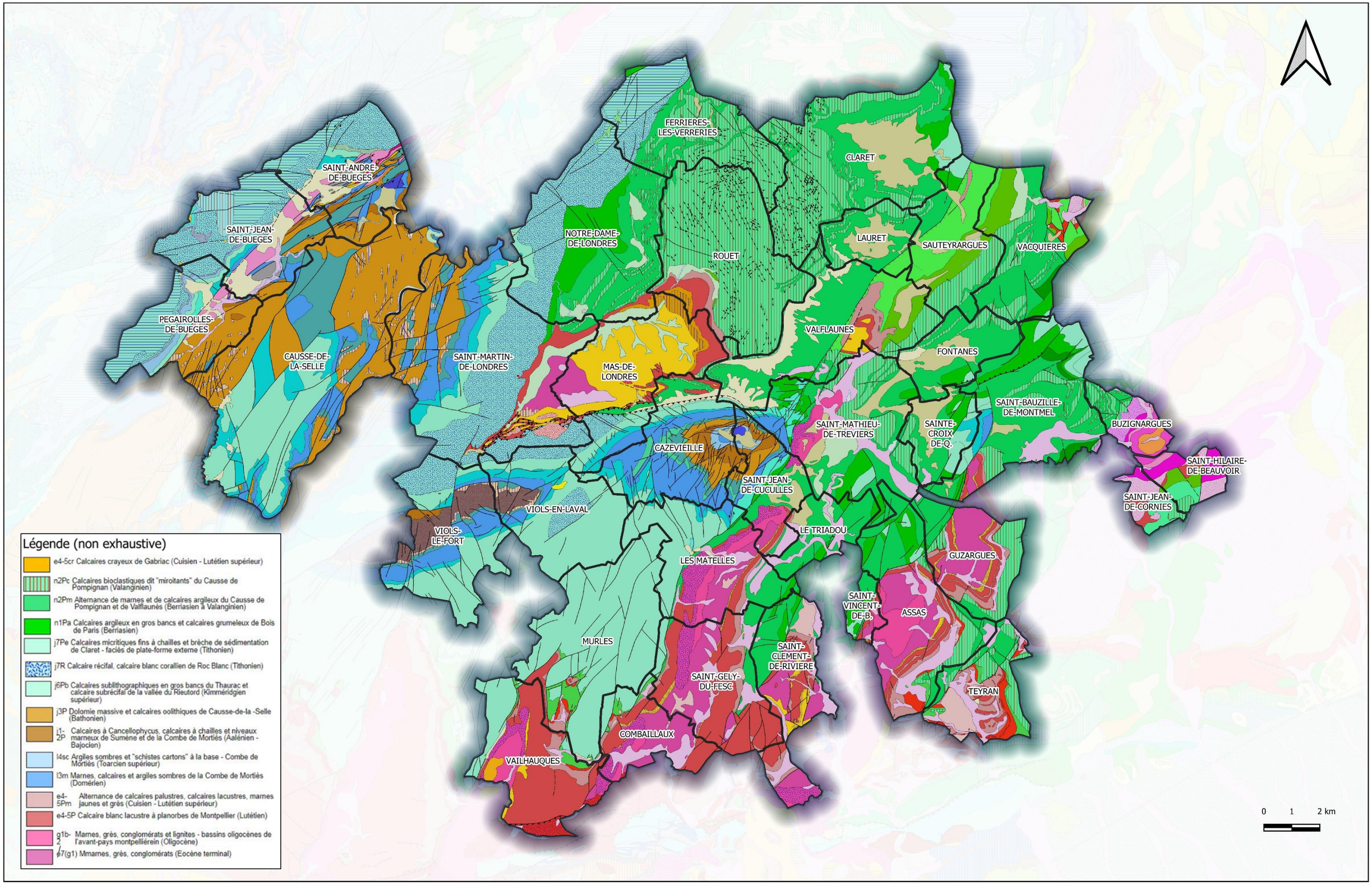
PLUVIOMETRIE *(Source : ODCEEL)*	
Stations météorologiques départementales	- Saint Jean de Buèges - Valflaunès – La Plaine
Synthèse des données sur le 4 dernières années	 

2.4 CONTEXTE GEOLOGIQUE

CONTEXTE GEOLOGIQUE *(Sources : Carte géologique, Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)*	
Histoire géologique	• La géologie du territoire est essentiellement héritée de l'ère secondaire (de - 250 à - 65 millions d'années) : C'est une longue période calme de près de 200 millions d'années, sans surrection de montagnes, au cours de laquelle s'accumulent au fond des mers chaudes et peu profondes d'énormes épaisseurs de calcaires issus des animaux marins. • Le territoire est également marqué par l'ère tertiaire (entre - 65 et - 1,8 millions d'années) : C'est une période riche en événements tectoniques, à l'origine de la formation d'une nouvelle chaîne de montagnes pyrénéo-provençale ; elle provoque par contrecoup la déformation des dépôts calcaires issus de l'ère secondaire et la surrection du Pic Saint-Loup. Mais vers -30 millions d'années, la mer Méditerranée commence à se former, provoquant l'érosion intense de la chaîne pyrénéo-provençale jusqu'à sa disparition complète ; au Miocène la mer envahit la plaine littorale jusqu'aux premiers contreforts des garrigues.
Principales formations géologiques rencontrées et localisation	• Calcaires jurassiques et dépôts particuliers tels que les marnes noires et les dolomies du Causse de la Selle, du Causse de Viols le Fort et du Pic Saint-Loup *Secteur ouest et centre du territoire, à dominante bleue sur la carte géologique ci-après* • Calcaires crétacés du Causse d'Hortus et des garrigues de Saint Mathieu de Tréviers *Secteur nord-est du territoire, à dominante verte sur la carte géologique* • Calcaires, marnes et grès de l'Eocène et l'Oligocène *Secteur sud du territoire, à dominante rouge/rose sur la carte géologique*

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Contexte géologique



Légende (non exhaustive)

- e4-5cr Calcaires crayeux de Gabriac (Cuisien - Lutétien supérieur)
- n2Pc Calcaires bioclastiques dit "miroitants" du Causse de Pompignan (Valanginien)
- n2Pm Alternance de marnes et de calcaires argileux du Causse de Pompignan et de Valflaunès (Berriasien à Valanginien)
- n1Pa Calcaires argileux en gros bancs et calcaires grumeleux de Bois de Paris (Berriasien)
- j7Pe Calcaires micritiques fins à chailles et brèche de sédimentation de Claret - faciès de plate-forme externe (Tithonien)
- j7R Calcaire récifal, calcaire blanc corallien de Roc Blanc (Tithonien)
- j6Pb Calcaires sublithographiques en gros bancs du Thaurac et calcaire subrécifal de la vallée du Rieutord (Kimméridgien supérieur)
- j3P Dolomie massive et calcaires oolithiques de Causse-de-la -Selle (Bathonien)
- j1-2P Calcaires à Cancellophycus, calcaires à chailles et niveaux marneux de Sumène et de la Combe de Mortiès (Aalénien - Bajocien)
- l4sc Argiles sombres et "schistes cartons" à la base - Combe de Mortiès (Toarcien supérieur)
- l3m Marnes, calcaires et argiles sombres de la Combe de Mortiès (Domérien)
- e4-5Pm Alternance de calcaires palustres, calcaires lacustres, marnes jaunes et grès (Cuisien - Lutétien supérieur)
- e4-5P Calcaire blanc lacustre à planorbes de Montpellier (Lutétien)
- g1b-2 / g7(g1) Mmarnes, grès, conglomérats (Eocène terminal)

2.5 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

2.5.1 Masses d'eau souterraine et entités hydrogéologiques

5 masses d'eau souterraine (SDAGE) et **8 entités hydrogéologiques** (BDLISA) sont recensées sur le territoire de la CCGPSL.
Leurs états et les objectifs définis dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 sont présentés ci-après.

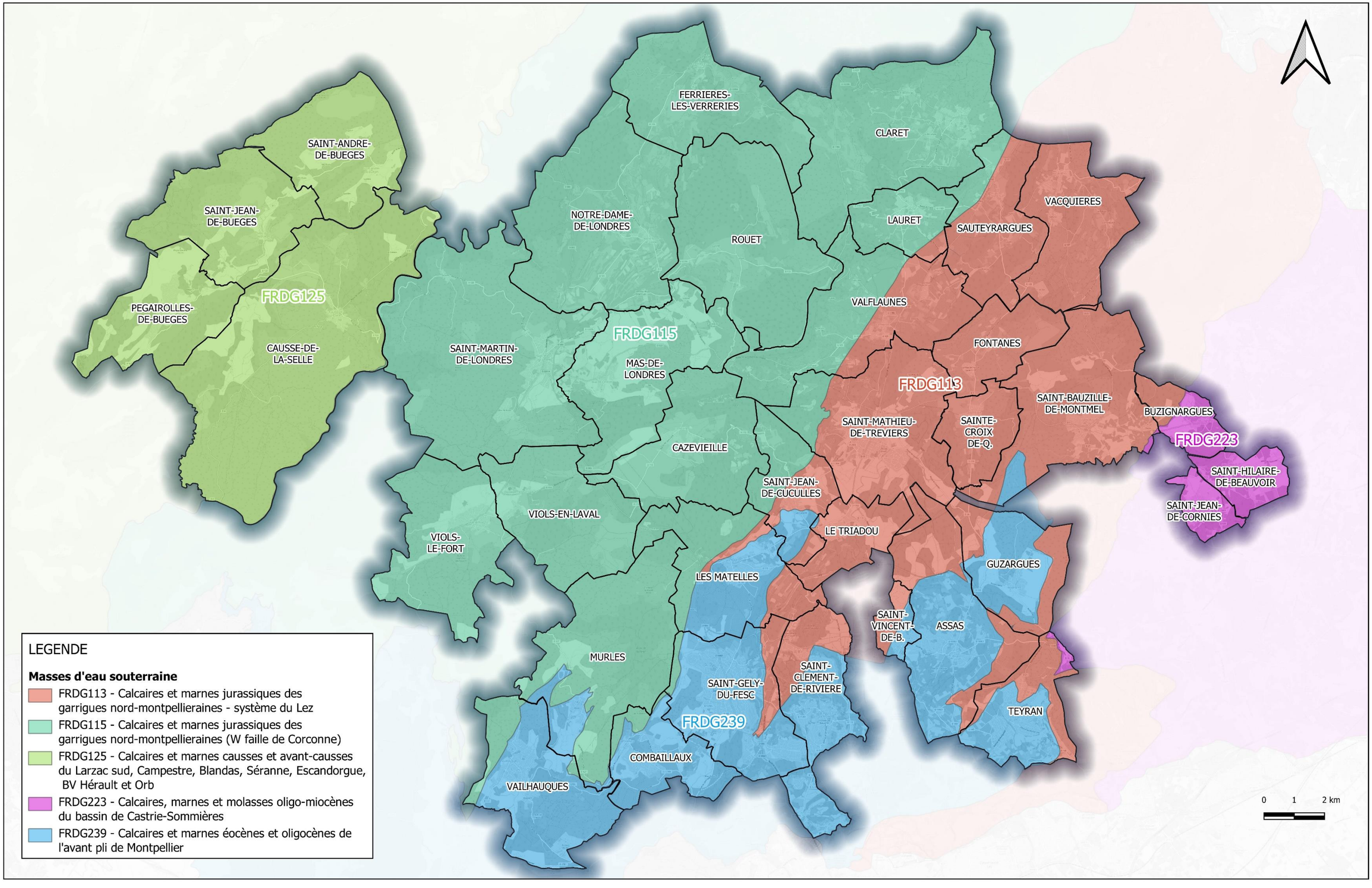
CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE
(Sources : SDAGE RM 2022-2027, BDLISA)

Masses d'eau souterraine								Entités hydrogéologiques (BDLISA)					
Code	Libellé	Etat quantitatif		Etat chimique		Paramètre(s) faisant l'objet d'une adaptation	Vulnérabilité	Code	Libellé	Nature	Etat	Thème	Milieu
		Actuel	Objectif et échéance	Actuel	Objectif et échéance								
FRDG113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez	Médiocre	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	/	Très forte sur les affleurements Moyenne sous couverture	631AG	Calcaires et marnes du Jurassique moyen au Berriasien du compartiment oriental de la source du Lez	Système aquifère	A parties libres et captives	Sédimentaire	Karstique
FRDG115	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines (W faille de Corconne)	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	/	Très forte sur les affleurements Moyenne sous couverture	631AF	Calcaires et marnes du Jurassique moyen au Berriasien du compartiment occidental de la source du Lez	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Karstique
								631AJ	Calcaires éocènes du bassin de Saint Martin de Londres	Domaine hydrogéologique	A parties libres et captives	Sédimentaire	Matricielle / fissures
								631AH	Calcaires du Crétacé inférieur du Causse de l'Hortus	Système aquifère	A parties libres et captives	Sédimentaire	Karstique
FRDG125	Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue, BV Hérault et Orb	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	/	Forte	631AA	Calcaires jurassiques de la Buèges - St-Guilhem	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Karstique
								631AB	Calcaires jurassiques de la Séranne et rive droite de la Vis	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Karstique
FRDG223	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Bon	Bon état 2021	Médiocre	OMS * 2027	Déisopropyl-déséthyl-atrazine	Forte sur les affleurements Faible sous couverture	643AB	Calcaires, marnes et molasses crétacés, éocènes,oligocènes et miocènes des bassins de Castries et de Sommières	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Matricielle / fissures
FRDG239	Calcaires et marnes éocènes et oligocènes de l'avant pli de Montpellier	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	/	Très forte sur les affleurements Moyenne sous couverture	631AK	Calcaires et marnes du Crétacé supérieur, de l'Eocène et de l'Oligocène de l'avant pli de Montpellier	Domaine hydrogéologique	A nappe libre	Sédimentaire	Matricielle / fissures

** OMS = Objectifs moins stricts. Il concerne les masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état fin 2027 malgré la mise en œuvre de toutes les mesures techniquement faisables et à un coût non disproportionné durant la période 2022-2027. Il correspond à un état intermédiaire fixé à l'horizon 2027 avant le retour au bon état à terme. Il est déterminé pour chaque élément de qualité déclassant et pour lequel des pressions significatives résiduelles subsistent en 2027. L'objectif de bon état est maintenu pour les autres éléments de qualité.*

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Masses d'eau souterraine



LEGENDE

Masses d'eau souterraine

- FRDG113 - Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez
- FRDG115 - Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines (W faille de Corconne)
- FRDG125 - Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue, BV Hérault et Orb
- FRDG223 - Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières
- FRDG239 - Calcaires et marnes éocènes et oligocènes de l'avant pli de Montpellier

2.5.2 Situation par commune

Le tableau ci-après précise les masses d'eau au droit de chaque commune du territoire.

Répartition des masses d'eau souterraine sur les communes de la CCGPSL

Communes	Masses d'eau souterraines				
	FRDG113	FRDR115	FRDG125	FRDG223	FRDG239
Assas	X				X
Buzignargues	X			X	
Causse de la Selle			X		
Cazevieille		X			
Claret		X			
Combaillaux		X			X
Ferrières les Verreries		X			
Fontanès	X				
Guzargues	X				X
Lauret	X	X			
Le Triadou	X				
Les Matelles	X	X			X
Mas de Londres		X			
Murles		X			X
Notre Dame de Londres		X			
Pégairolles de Buèges			X		
Rouet		X			
Saint André de Buèges			X		
Saint Bauzille de Montmel	X			X	X
Saint Clément de Rivière	X				X
Sainte Croix de Quintillargues	X				
Saint Gély du Fesc	X				X
Saint Hilaire de Beauvoir				X	
Saint Jean de Buèges			X		
Saint Jean de Cornies				X	
Saint Jean de Cuculles	X	X			X
Saint Martin de Londres		X			
Saint Mathieu de Tréviers	X	X			
Saint Vincent de Barbeyrargues	X				X
Sauteyrargues	X	X			
Teyran	X			X	X
Vacquières	X				
Vailhauquès		X			X
Valflaunès	X	X			
Viols en Laval		X			
Viols le Fort		X			

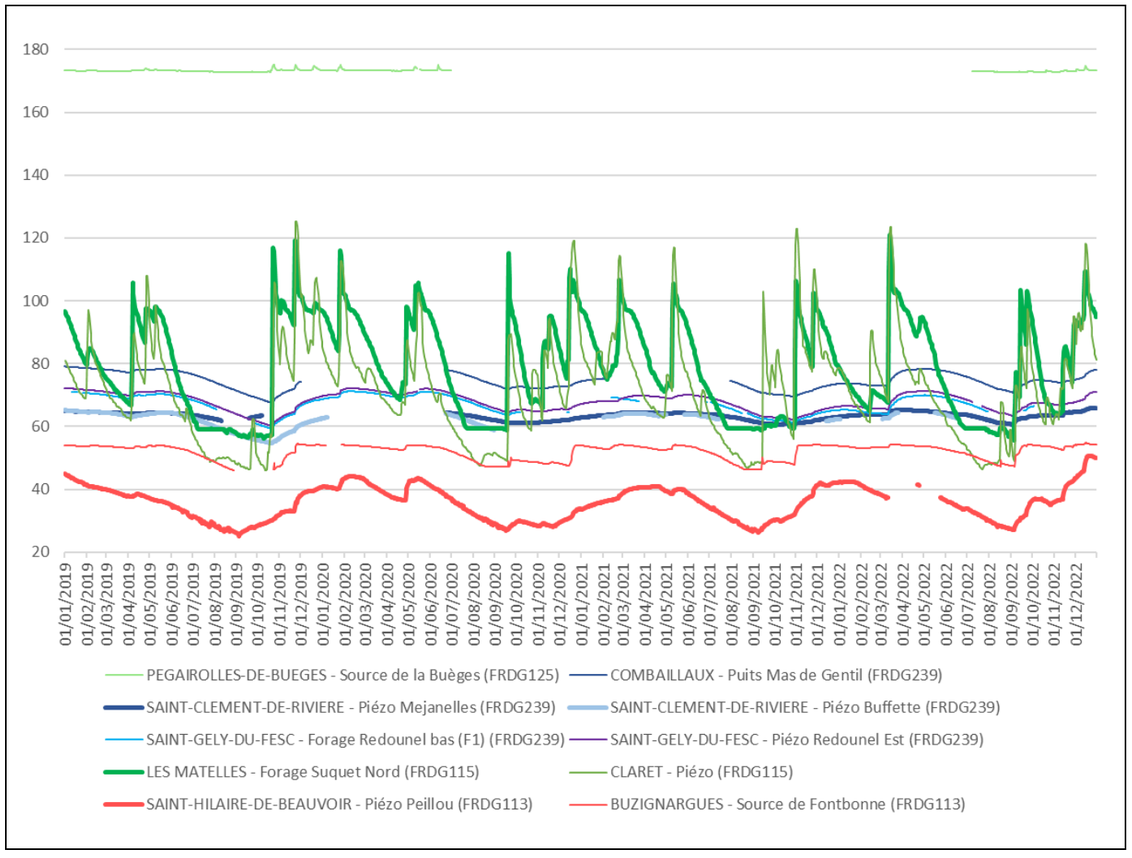
2.5.3 Suivi quantitatif

Sur le territoire de la CCGPSL, le niveau des nappes est suivi en continu au droit de **10 ouvrages/piézomètres** par le Conseil Départemental ou le BRGM. Les données, mises à disposition du public via les sites internet de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL) et de l'ADES, sont en partie synthétisées ci-dessous.

De manière générale, le suivi piézométrique met en avant :

- Une alternance de niveau de nappe haute (généralement de décembre à juin) et de nappe basse (de juillet à novembre),
- Une amplitude différente suivant la masse d'eau (< 5m sur la FRDG125, 10-20m pour la FRDG113 et FRDG239, et 60-70m pour la FRDG115).

Suivi piézométrique sur la période 2019-2022
(Sources : ODCEEL, ADES)



2.6 PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

24 captages publics d'Alimentation en Eau Potable – ainsi que leurs périmètres de protection le cas échéant – sont dénombrés sur le territoire : 17 en service + 3 en projet à court terme (Méjanel Ouest et Redonel F1/F2) + 1 en projet potentiel à long terme (Cents Fonts) + 3 hors-service qui doivent faire l'objet d'une déconnection à court terme (Ecoles F1/F2/F3).
Sont également recensés les périmètres de protection de 4 ouvrages supplémentaires situés hors territoire : 3 en service + 1 en projet à court terme.

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP
(source : ARS Occitanie + CCGPSL)

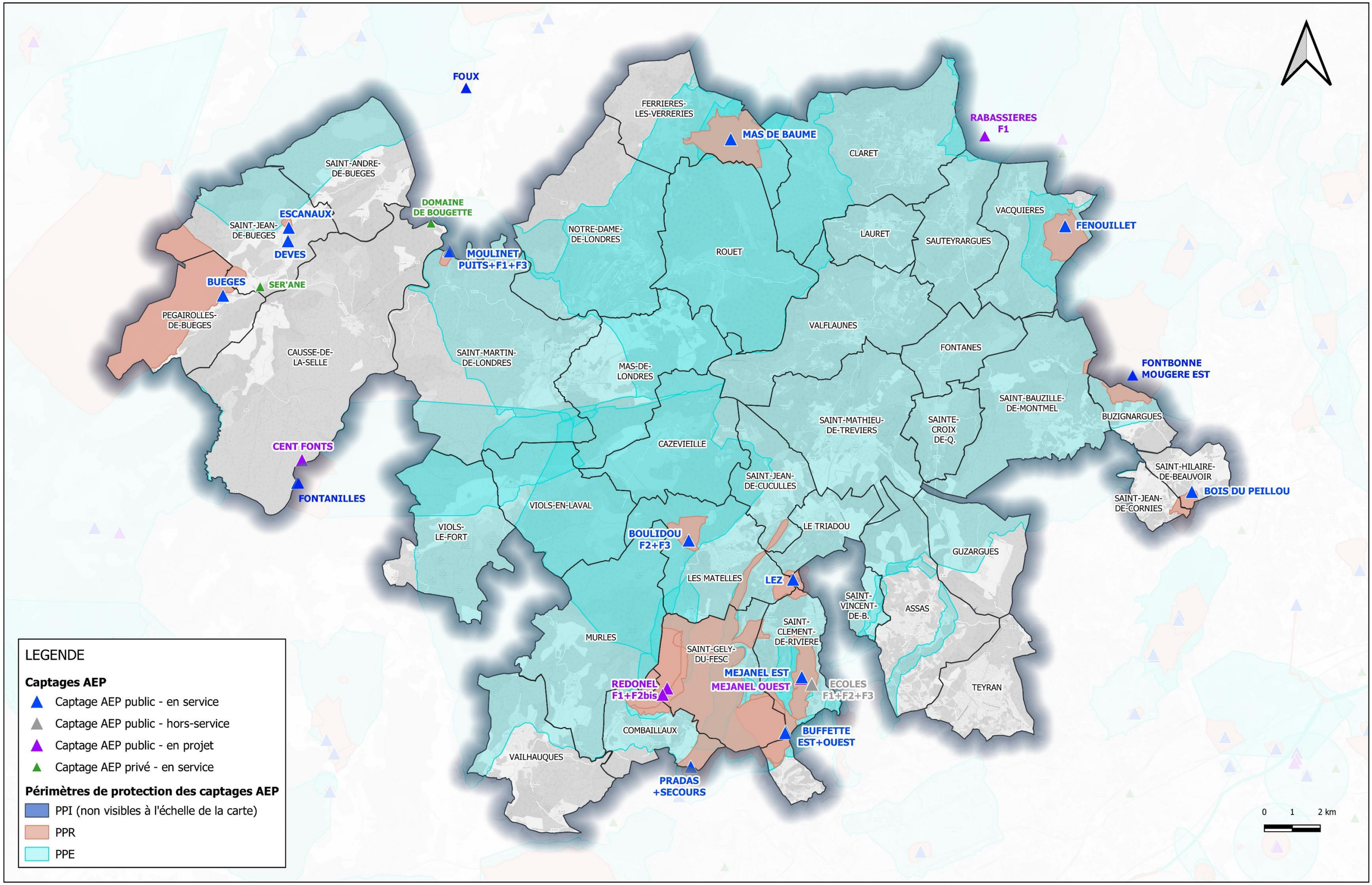
Maitre d'ouvrage	Nom du captage *(+ libellé ARS si différent du libellé usuel)*	Type de captage	DUP	Etat	Commune d'implantation de l'ouvrage	Emprises sur le territoire de la CCGPSL			
						Ouvrage	PPI	PPR	PPE
CCGPSL	Mas de Baume *(Domaine de la Baume)*	Forage	24/03/1998	En service	Ferrières-les-Verreries	X	X	X	X
CCGPSL	Boulidou F2 *(Suquet Boulidou F2)*	Forage	15/04/1992	En service	Les Matelles	X	X	X	X
CCGPSL	Boulidou F3 *(Suquet Boulidou secours)*	Forage	/	En service	Les Matelles	X			
CCGPSL	Buèges	Source	21/12/1990	En service	Pégairolles-de-Buèges	X	X	X	
CCGPSL	Devès	Forage	/	En service	Saint-Jean-de-Buèges	X			
CCGPSL	Escanaux	Source	22/01/1985	En service	Saint-Jean-de-Buèges	X	X	X	
CCGPSL	Moulinet F1 *(Frouzet 1)*	Forage	31/03/1982	En service	Saint-Martin-de-Londres	X	X	X	X
CCGPSL	Moulinet F3 *(Frouzet F3)*	Forage	/	En service	Saint-Martin-de-Londres	X			
CCGPSL	Moulinet *(Bord du Lamalou)*	Puits	/	En service	Saint-Martin-de-Londres	X			
CCGPSL	Fenouillet	Forage	25/10/2011	En service	Vacquières	X	X	X	X
CCGPSL	Ecoles F1	Forage	07/02/1975 Abrogée	Hors-service (déconnection 2024)	Saint-Clément-de-Rivière	X	X		
CCGPSL	Ecoles F2	Forage			Saint-Clément-de-Rivière	X	X		
CCGPSL	Ecoles F3	Forage	/		Saint-Clément-de-Rivière	X			
CCGPSL	Buffette Ouest *(Buffette Ouest F1)*	Forage	23/12/2015	En service	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X
CCGPSL	Buffette Est	Forage		En service	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X
CCGPSL	Méjanel Est	Forage	23/12/2015 + 28/04/2016	En service	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X
CCGPSL	Méjanel Ouest	Forage		En projet (2024)	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X
CCGPSL	Redonel F1 *(Redounel F1 S)*	Forage	21/09/2021	En projet (2026)	Saint-Gély-du-Fesc	X	X	X	X
CCGPSL	Redonel F2 bis *(Redounel F2 N)*	Forage		En projet (2026)	Saint-Gély-du-Fesc	X	X	X	X
CCGPSL	Cent Fonts	Forage	05/12/2017	En projet (long terme)	Causse-de-la-Selle	X			
MONTPELLIER 3M	Lez	Forage	05/06/1981	En service	Les Matelles	X	X	X	X
MONTPELLIER 3M	Pradas	Forage	06/09/1989	En service	Combaillaux	X	X	X	
MONTPELLIER 3M	Pradas Secours	Forage	/	En service	Combaillaux	X			
S. GARRIGUES CAMPAGNE	Bois du Peillou	Forage	27/04/1999	En service	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	X	X	X	
S. GARRIGUES CAMPAGNE	Fontbonne Mougères Est	Forage	10/01/2012	En service	Galargues			X	X
CC. VALLEE DE L'HERAULT	Fontanilles	Galerie	05/12/2017	En service	Puéchabon			X	X
BRISSAC	Foux	Source	15/12/2014	En service	Brissac				X
SYNDICAT DE CORCONNE	Rabassières F1	Forage	/	En projet (2026)	Corconne				X

Le tableau suivant présente les communes concernées par les différents périmètres de protection et indique si oui ou non il existe des prescriptions particulières liées à l'assainissement au sein de ces périmètres :

Nom du captage	PPR			PPE		
	Communes concernées	Prescriptions AC	Prescriptions ANC	Communes concernées	Prescriptions AC	Prescriptions ANC
Domaine de la Baume	Ferrières les Verreries	Oui	Oui	Pompignan, Rouet, Claret et Ferrières les Verreries	Oui	Oui
Suquet Boulidou F2 + Secours	Les Matelles	Oui	Oui	Saint Gély du Fesc, Les Matelles, Cazevieille, Viols en Laval, Murles, Mas de Londres, Saint Jean de Cuculles, Saint Martin de Londres	Non	Oui
Buèges	Pégairolles de Buèges, Saint Jean de Buèges, Saint Maurice Navacelle, Saint Guilhem le désert, La Vacquerie et Saint Martin de Castries	Oui	Oui	/	/	/
Ecoles F1	/	/	/	/	/	/
Ecoles F2	/	/	/	/	/	/
Méjanel	Saint Clément de Rivière	Oui	Oui	Assas, Clapiers, Montferrier sur Lez, Prades le Lez, Saint Clément de Rivière, Saint Vincent de Barbeyrargues	Non	Non
Devès	/	/	/	/	/	/
Escanaux	Saint Jean de Buèges	Oui	Oui	Saint Jean de Buèges	Oui	Oui
Frouzet 1	Saint Martin de Londres	Non	Non	Saint Martin de Londres, Mas de Londres, Rouet, Notre Dame de Londres, Ferrières les Verreries, Claret, Cazevieille, Brissac, Valflaunès	Oui	Oui
Frouzet F3						
Bord du Lamalou						
Fenouillet	Vacquières	Non	Oui	Vacquières et Carnas	Oui	Oui
Redounel F1 S (ou Redonnel)	Saint Gély du Fesc, Combaillaux	Oui	Oui	Combaillaux, les Matelles, Murles, Saint Gely du Fesc	Oui	Oui
Redounel F2 N (ou Redonnel)	Saint Gély du Fesc, Combaillaux	Oui	Oui	Combaillaux, les Matelles, Murles, Saint Gely du Fesc	Oui	Oui
Buffette	Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc	Oui	Oui	Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Grabels et Montferrier sur Lez	Oui	Oui
Cent Fonts	/	/	/	/	/	/
Lez	Les Matelles, Saint Clément de Rivière, Prades le Lez, Le Triadou	Oui	Oui	Grabels, Ferrières les Verreries, Claret, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières, Fontanès, Vailhauquès, Garrigues, Galargues, Buzignargues, Montaud, Saint Bauzille de Montmel, Guzargues, Sainte Croix de Quintillargues, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Jean de Cuculles, Le Triadou, Les Matelles, Cazevieille, Notre Dame de Londres, Mas de Londres, Saint Martin de Londres, Viols le Fort, Viols en Laval, Assas, Argelliers, Valflaunès, Murles, Combaillaux, Saint Gély du Fesc, Montferrier sur Lez, Prades le Lez, Saint Vincent de Barbeyrargues, Montarnaud, le Rouet, Saint Clément de Rivière, Pompignan, Saint Hippolyte du Fort, Conqueryrac, Sauve, Quissac, Corconne, Liouc, Brouzet les Quissac	Oui	Oui
Pradas	Grabels, Saint Gély du Fesc, Combaillaux, Saint Clément de Rivière, Les Matelles, Le Triadou, Saint Jean de Cuculles	Oui	Oui	/	/	/
Bois du Peillou	Saint Hilaire de Beauvoir, Saint jean de Cornies et Beaulieu	Oui	Oui	/	/	/
Fontbonne Mougères Est	Buzignargues, Galargues, Garrigues, Saint Bauzille de Montmel, Carnas	Non	Oui	Garigues, Aspères, Carnas, Saint Clément (gard)	Non	Non
Fontanilles	Argelliers, Puéchabon	Oui	Oui	Argelliers, Mas de Londres, Saint Martin de Londres, Viols le Fort et Viols en Laval	Oui	Oui
Foux	Brissac	Oui	Oui	Brissac, Cazilhac, Gorniès, Saint André de Buèges, Saint Jean de Buèges, Saint Laurent le Minier et Rogues	Oui	Oui

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Captages AEP et périmètres de protection



LEGENDE

Captages AEP

- Captage AEP public - en service
- Captage AEP public - hors-service
- Captage AEP public - en projet
- Captage AEP privé - en service

Périmètres de protection des captages AEP

- PPI (non visibles à l'échelle de la carte)
- PPR
- PPE

2.7 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

2.7.1 Bassins-versants et masses d'eau superficielles

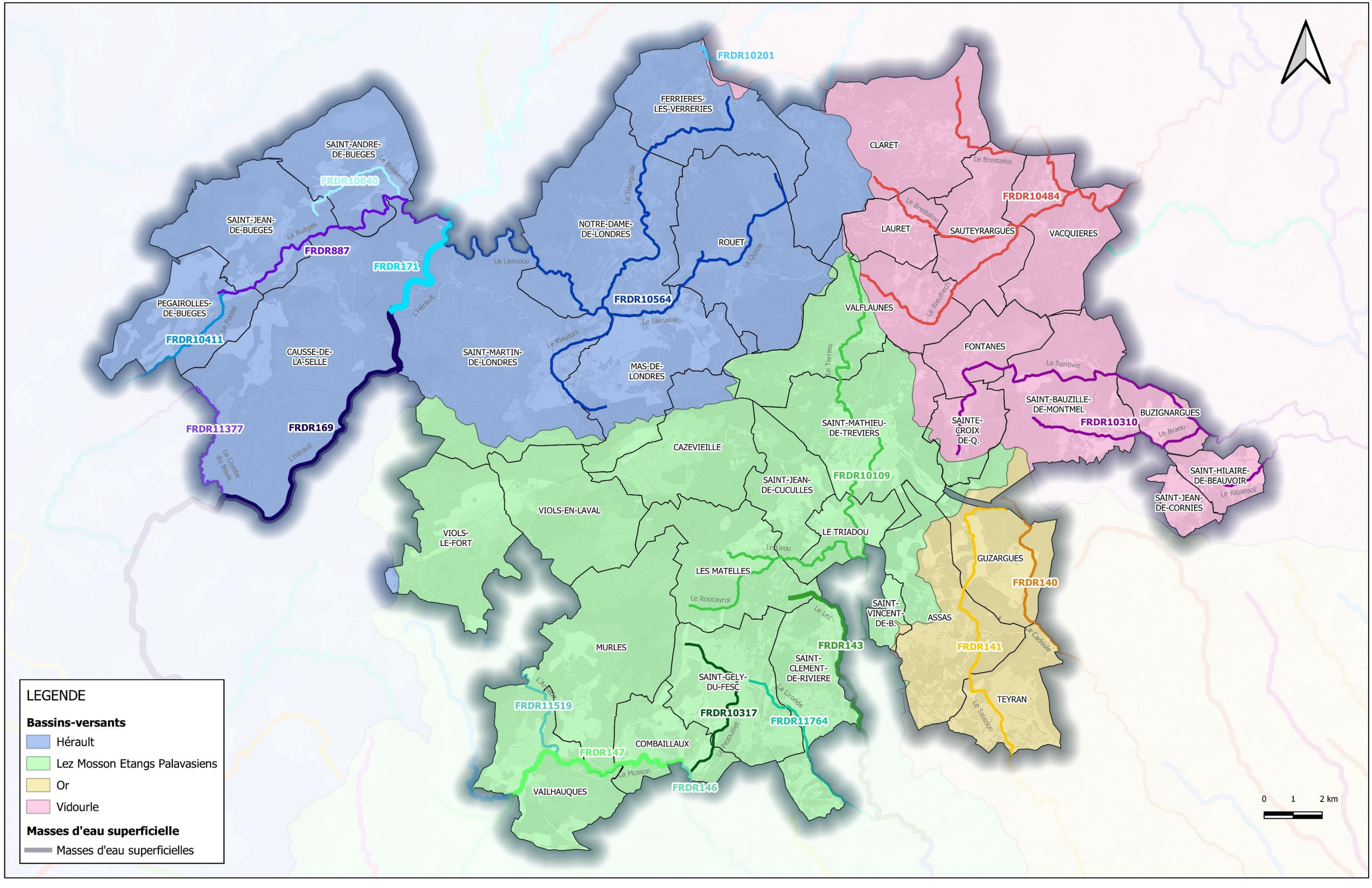
Le territoire se découpe en **4 bassins-versants :** les bassins-versants de l'**Hérault**, du **Vidourle**, de **Lez-Mosson-Etangs Palavasiens** et de l'**Or**.
17 masses d'eau superficielles sont recensées. Leurs états écologique et chimique et les objectifs définis dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 sont présentés ci-après.

CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE
(Source : SDAGE RM 2022-2027)

Bassins-versants		Masses d'eau superficielles						
				Etat Ecologique		Etat Chimique		
Code	Libellé	Code	Libellé	Actuel	Objectif et échéance	Actuel	Objectif et échéance	Paramètre(s) faisant l'objet d'une adaptation
CO_17_08	Hérault	FRDR169	L'Hérault du barrage de Moulin Bertrand au ruisseau de Gassac	Bon	Bon état 2015	Mauvais	Bon état 2033	Diphényléthers bromés
		FRDR171	L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033	Diphényléthers bromés
		FRDR887	La Buèges	Moyen	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune
		FRDR10411	Ruisseau du Pontel	Très bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10564	Rivière le Lamalou	Bon	Bon état 2021	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10840	Ruisseau le Boisseron	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
		FRDR11377	Ruisseau de la Combe du Bouys	Très bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Pala-vasiens	FRDR143	Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	
		FRDR146	La Mosson du ruisseau de Miege Sole au ruisseau du Coulazou	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée
		FRDR147	La Mosson de sa source au ruisseau de Miege Sole	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10109	Lirou et affluents	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10317	Ruisseau de Pézouillet	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée
		FRDR11519	Ruisseau l'Arnède	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
		FRDR11764	Ruisseau la Lironde	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune
CO_17_11	Or	FRDR140	La Cadoule	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Bilan de l'oxygène, Faune benthique invertébrée
		FRDR141	Le Salaison	Moyen	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Faune benthique invertébrée, Ichtyofaune, Macrophytes
CO_17_20	Vidourle	FRDR10310	Rivière la Bénovie	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Phytobenthos, Faune benthique invertébrée
		FRDR10484	Ruisseau le Brestalou	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Bassins-versants et masses d'eau superficielles



LEGENDE

Bassins-versants

- Hérault
- Lez Mosson Etangs Palavasiens
- Or
- Vidourle

Masses d'eau superficielle

- Masses d'eau superficielles

2.7.2 Situation par commune

Le tableau ci-après précise les bassins-versants et les masses d'eau superficielle au droit de chaque commune du territoire.

Répartition des masses d'eau superficielle sur les communes de la CCGPSL

Communes	BV Hérault							BV Lez Mosson Etangs Palavasiens							BV Or		BV Vidourle	
	FRDR169 L'Hérault [...]	FRDR171 L'Hérault [...]	FRDR887 La Buèges	FRDR10411 Le Pontel	FRDR10564 Le Lamalou	FRDR10840 Le Boisseron	FRDR11377 La Combe du B.	FRDR143 Le Lez [...]	FRDR146 La Mosson [...]	FRDR147 La Mosson [...]	FRDR10109 Le Lirou	FRDR10317 Le Pézouillet	FRDR11519 L'Arnède	FRDR11764 La Lironde	FRDR140 La Cadoule	FRDR141 Le Salaison	FRDR10310 La Bénovie	FRDR10484 Le Brestalou
Assas																X		
Buzignargues																	X	
Causse de la Selle	X	X					X											
Cazevieille	Pas de masse d'eau superficielle																	
Claret																		X
Combaillaux									X	X		X						
Ferrières les Verreries					X													
Fontanès																	X	
Guzargues															X	X		
Lauret																		X
Le Triadou											X							
Les Matelles								X			X							
Mas de Londres					X													
Murles										X			X					
Notre Dame de Londres					X													
Pégairolles de Buèges			X	X														
Rouet					X													
Saint André de Buèges			X			X												
Saint Bauzille de Montmel																	X	
Saint Clément de Rivière								X						X				
Sainte Croix de Quintillargues																	X	
Saint Gély du Fesc												X		X				
Saint Hilaire de Beauvoir																	X	
Saint Jean de Buèges			X			X												
Saint Jean de Cornies	Pas de masse d'eau superficielle																	
Saint Jean de Cuculles											X							
Saint Martin de Londres	X	X			X													
Saint Mathieu de Tréviers											X							
Saint Vincent de Barbeyrargues	Pas de masse d'eau superficielle																	
Sauteyrargues																		X
Teyran															X	X		
Vacquières																		X
Vailhauquès										X			X					
Valflaunès											X							X
Viols en Laval	Pas de masse d'eau superficielle																	
Viols le Fort	Pas de masse d'eau superficielle																	

2.7.3 Suivi de la qualité

La qualité des principaux cours d'eau est régulièrement suivie au moyen de différents réseaux : le réseau départemental dont le Conseil Départemental est maître d'ouvrage et les réseaux "DCE" dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Agence de l'Eau, les DREAL et l'Agence française de la biodiversité. Le tableau ci-après présente l'état des cours d'eau sur le territoire de la CCGPSL (et en amont/aval immédiat) d'après les dernières études de la qualité des cours d'eau réalisées par le Conseil Départemental de l'Hérault et le Conseil Départemental du Gard (pour le Vidourle).

SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU
(source : voir colonne spécifique)

Bassin-versant	Cours d'eau	Station de suivi					Classe de qualité (Physico-chimie et bactériologie selon le SEQ-Eau version 2 à l'exception du Vidourle selon DCE ; invertébrés et diatomées selon l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié en juillet 2015)					
		Code Station	Code de suivi départe-mental	Libellé Station	*Localisation par rapport au territoire CCGPSL*	*STEP CCGPSL identifiées*	Source et année	Physico-chimie générale	Bactériologie	Invertébrés (équivalent IBGN)	Diatomées (IBD)	Remarque liées à l'assainissement
BV Hérault	Hérault	06182050	H9	HERAULT A BRISSAC 1	*Amont*	*Entre H9 et H10 : Frouzet (St-Martin-de-Londres)*	"Etude de la qualité des cours d'eau 2016 - Bassin versant de l'Hérault" **2016**	Bonne	/	Très bonne	/ (Moyenne en 2015)	/
		06300051	H10	HERAULT A CAUSSE-DE-LA-SELLE 1	*Sur le territoire*			Bonne	Bonne	Très bonne	Bonne	
		06182120	H11	HERAULT A PUECHABON	*Aval*	*Entre H10 et H11 : Causse-de-la-Selle*		Bonne	Bonne	Très bonne	Bonne	
	Buèges	6182062	Bu0	BUEGES A PEGAIROLLES-DE-BUEGES	*Sur le territoire*	*Amont Bu0 : Pégairolles-de-Buèges*		Très bonne	/	Très bonne	Très bonne	La bactériologie se dégrade nettement à l'aval de Saint-Jean-de-Buèges, en raison des apports de la station d'épuration qui présente des dysfonctionnements chroniques.
		6184620	Bu1	BUEGES A ST-JEAN-DE-BUEGES 2	*Sur le territoire*	*Entre Bu0 et Bu1 : St-Jean-de-Buèges*		Bonne	Médiocre	Très bonne	Très bonne	
	Lamalou	06182045	Lam0	LAMALOU A LE-ROUET	*Sur le territoire*	*Entre Lam0 et Lam1 : Notre-Dame-de-Londres, Mas-de-Londres, Rouet, St-Martin-de-Londres*		Bonne	/	/	/ (Très bonne en 2011)	La modernisation des systèmes d'assainissement de Notre-Dame-de-Londres et Saint-Martin-de-Londres qui a eu lieu depuis 2011 participe certainement au maintien de la bonne qualité de ce cours d'eau.
		06184630	Lam1	LAMALOU A BRISSAC	*Aval*			/ (Bonne en 2011)	/ (Moyenne en 2011)	/	/	
BV Lez-Mosson	Mosson	06187895	Mo1	MOSSON A MONTARNAUD	*Amont*	*Entre Mo2 et Mo3 : Vailhauquès, Combaillaux, Murles, St-Gély-du-Fesc*	"Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson" **2018**	Bonne	Médiocre	Moyenne	Très bonne	L'amélioration de la qualité suite à l'agrandissement de la station d'épuration de Vailhauquès en 2009 est confirmée
		06187896	Mo2	MOSSON A VAILHAUQUES	*Sur le territoire*			Mauvaise - Phosphore -	Médiocre	Bonne	Moyenne	
		06189660	Mo3	MOSSON A GRABELS 2	*Aval*			Bonne	Médiocre	Médiocre	Médiocre	
	Lez	06188750	Le1	LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	*Sur le territoire*	*Entre Le1 et Le2 : Les Matelles, St-Jean-de-Cuculles, Valflaunès Bourg, Le Triadou, St-Mathieu-de-Tréviers, St-Clément-de-Rivière*		Bonne	Moyenne	Moyenne	Bonne	Le dysfonctionnement des réseaux d'assainissement (Les Matelles en particulier), participe vraisemblablement à la pollution bactériologique.
		06188785	Le2	LEZ A PRADES-SUR-LEZ 3	*Aval*			Bonne	/ (Moyenne en 2005)	/ (Moyenne en 2017)	/ (Bonne en 2017)	
BV Or	Salaison	06190035	Sa0	SALAISON A ASSAS	*Sur le territoire*	*Entre Sa0 et Sa1 : St-Vincent-de-Barbeyrargues*		Mauvais - Température -	Moyenne	Moyenne	Très bonne	/
		06190030	Sa1	SALAISON A LE-CRES	*Aval*			Moyenne - Nitrates -	Moyenne	Moyenne	Bonne	
	Cadoule	06190115	Ca4'	CADOULE A CASTRIES	*Aval*	*Amont Ca4' : Guzargues*		Moyenne - Nitrates -	Moyenne	Bonne	Bonne	La réhabilitation de la STEP et des réseaux de Guzargues devraient permettre de réduire son impact.
BV Vidourle	Vidourle	06178023	VID5	LE VIDOURLE A LIOUC	*Amont confluence Brestalou*	*En amont de VID 6 : Claret, Lauret, Valflaunès Lancyre et Valcyre, Sauteyrargues, Vacquières Entre VID10 et VID11 : Buzignargues, Fontanès, St-Bauzille-de-Montmel, Ste-Croix-de-Quintillargues, St-Hilaire-de-Beauvoir, St-Jean-de-Cornies*	"Réseau de suivi des cours d'eau du Gard Année 2019 & 2020 - Bassin versant du Vidourle" **2020**	Moyenne	/	Bonne	Bonne	/
		06178024	VID6	LE VIDOURLE A SARDAN	*Aval confluence Brestalou*			Bonne	/	Très bonne	Bonne	
		06178029	VID10	LE VIDOURLE A SOMMIERES 2	*Amont confluence Bénovie*			Bonne	/	Médiocre	Bonne	
		06178030	VID11	LE VIDOURLE A BOISSERON 2	*Aval confluence Bénovie*			Bonne	/	Moyenne	Bonne	

2.7.3.1 Synthèse qualité bassin versant du Lez

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ

Les différents systèmes d'assainissement de la CCGPSL présents sur le bassin versant du Lez sont :

- Le Triadou – 700 EH
- Les Matelles – 2 500 EH
- Saint Clément de Rivière - Rouargues – 8 500 EH
- Saint Jean de Cuculles – 150 EH
- Saint Mathieu de Tréviers – 9 300 EH
- Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus – 50 EH
- Valflaunès - Bourg – 800 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

Source : Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson – Aquascop pour le conseil départemental Aout 2019

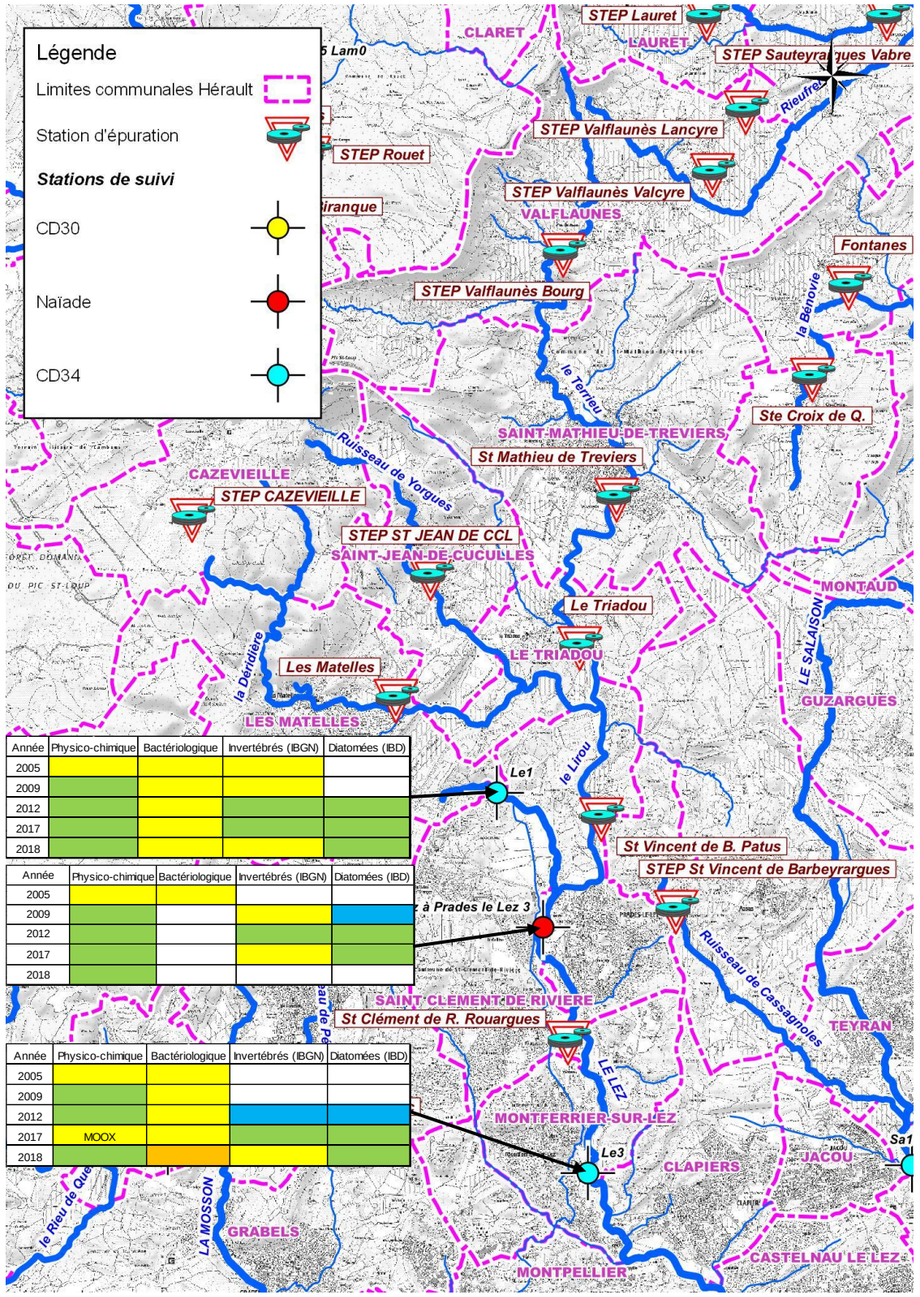
Concernant le Lez, le rapport indique que globalement les eaux du Lez ont une bonne qualité physico-chimique en dépit de quelques valeurs isolées pouvant déclasser certaines stations en qualité « moyenne ».

Toutefois la bactériologie est toujours régulièrement élevée sur tout le linéaire, notamment sur la partie aval au niveau de Montferrier sur Lez. L'étude établit un lien entre cette dégradation et les dysfonctionnements des réseaux d'assainissements surtout en période de pluies (Les Matelles en particulier), mais également le phénomène de lessivage des sols et la fréquentation du cours d'eau (baignade, promeneurs).

La qualité biologique des invertébrés est « moyenne » de l'amont jusqu'à l'aval de Montpellier (Le1 à Le4). La qualité biologique au regard des peuplement diatomiques est de bonne qualité.

En 2017, la station d'épuration de Saint Clément de Rivière (Rouargues) a été agrandie pour traiter les effluents des stations de Patus des Granges et Trifontaine. La station d'épuration de Patus des Granges a été mise hors service en 2017 et celle de Trifontaine en 2018.

L'étude menée par Aquascop dresse le bilan de la qualité sur l'ensemble des cours d'eaux du Lez. Elle permet une vision globale et recense les problèmes majeurs qui pourraient dégrader la qualité de ces cours d'eaux. On y retrouve notamment une sensibilité particulière aux contaminations bactériologiques y compris dans les zones à enjeux plus élevés comme la source du Lez.
Cependant, l'étude ne permet pas d'établir d'impact entre le rejet d'une station d'épuration et la qualité du milieu sur le Lez.



Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017	MOOX			
2018				

2.7.3.2 Synthèse qualité bassin versant Mosson

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MOSSON

Les différents systèmes d'assainissement de la CCGPSL présents sur le bassin versant de la Mosson sont :

- Cazevieille – 300EH
- Combaillaux – 2 200 EH
- Murles – 300EH
- Saint Gely du Fesc – 14 800 EH
- Vailhauquès - Bourg – 4 000 EH
- Vailhauquès - Bel-Air – 1 500 EH
- Viols le Fort – 1 300 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

Source : Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson – Aquascop pour le conseil départemental Aout 2019

Concernant la Mosson, l'étude met en avant une évolution globalement neutre de la qualité physico-chimique et bactériologique entre le suivi de 2012 et le suivi de 2017. La qualité générale du cours d'eau est moyenne.
Les résultats des analyses bactériologiques de mai 2018 semblent pénalisants à cause d'une pluie ayant précédé les prélèvements.

La station de Montarnaud est mise en cause dans la dégradation du cours d'eau notamment concernant les matières azotées et phosphorées entre les stations Mo1 et Mo2. Cela étant, plus à l'aval, le cours d'eau semble retrouver une qualité satisfaisante (autoépuration).
Nota : La station d'épuration de Montarnaud à fait l'objet d'une réhabilitation en 2019 lui ayant permis de fortement diminuer son impact sur le milieu récepteur.

Par ailleurs, la corrélation entre l'agrandissement de la station de Vailhauquès en 2009 et l'amélioration de la qualité des paramètres physico-chimiques à Grabels (Mo3) semble être avérée.
Les invertébrés témoignent d'une amélioration du paramètre biologique à Montarnaud entre 2017 et 2018. A l'inverse, à Grabels, la qualité biologique générale semble s'être dégradée pour les invertébrés ainsi que pour les diatomées.

DONNEES ISSUES DU SUIVI REALISE PAR L'ASSOCIATION MOSSON COULEE VERTE

Sources :

- *Rapport des campagnes de mesure des teneurs en nitrates et phosphates, et d'observations faunistiques et floristiques sur la rivière Mosson à Montarnaud, Vailhauquès et Grabels, menées les 3 et 4 mai 2021.*
- *Rapport des campagnes de mesures des teneurs en nitrates et phosphates, et d'observations faunistiques et floristiques, à l'amont de la rivière Mosson menées les 1 et 5 juin 2021.*
- *Rapport des campagnes de mesures des teneurs en nitrates et phosphates, au niveau de la STEP de Combaillaux et dans le lac des garrigues à Montpellier menées les 15 et 31 décembre 2021.*
- *Rapport des campagnes de mesures des teneurs en nitrates et phosphates au niveau des STEP de Combaillaux et Saint Gely du Fesc, puis Vailhauquès, menées les 27 juillet et 3 août 2022.*

Chaque rapport établi par l'association « Mosson Coulée Verte » a fait l'objet d'une fiche récapitulative spécifiant la localisation des points de mesures ainsi qu'un comparatif des valeurs relevées aux grilles SEQ EAU V2 et DCE.

Le rapport de mai 2021 sur la Mosson met en évidence une disparition de la microfaune dans la Mosson, qui semble liée à l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi qu'une augmentation des nitrates à l'aval du cours d'eau au niveau de Grabels. Cette teneur élevée en nitrates est essentiellement mise en relation avec les pratiques agricoles.

Une quantité très importante de macrophytes est relevée à l'aval direct du rejet de la station d'épuration de Vailhauquès avec une absence totale de microfaune. Cette dégradation reste toutefois localisée. L'association relève lors de son passage un débit sur la Mosson d'environ 20 L/s au niveau de la station de Vailhauquès. Les prélèvements sur les nitrates et les orthophosphates sont globalement bons, voire très bons.

Le rapport de juin 2021 sur la Mosson à Montarnaud, Vailhauquès, Combaillaux, Saint Gely du Fesc et Grabels présente les résultats de 9 points de prélèvements comprenant les nitrates et les phosphates. Le rapport de l'association Mosson coulée verte mentionne que le débit de la Mosson était alors de 1 L/s ou moins (radier chemin des Drailles – Combaillaux) et précise également que l'Hérault faisait l'objet d'un arrêté sécheresse depuis le 20/04/2021.Il apparait que les résultats globaux sont bons ou très bons, sauf les analyses sur le point de prélèvement 6 (Aval de la STEP de Combaillaux sur le ruisseau de Miège Sole) qui présente des résultats **en classe médiocre** pour l'azote et les orthophosphates. Au vu des résultats des analyses au niveau de la STEP de Combaillaux, cette dernière est directement mise en cause dans l'apport de nutriments dans le ruisseau du Miège Sole.

L'association Mosson Coulée Verte attribue également le mauvais état visuel de la Mosson à l'exutoire de la station de Vailhauquès à ses « équipements vieillissants » mais également aux pratiques agricoles juste en amont.
La STEP de Saint Gely du Fesc apparait aussi dans le rapport de l'association Mosson Coulée Verte comme ayant un impact sur le milieu récepteur. **A noter toutefois que ces résultats sont à modérer dans la mesure où les prélèvements et les observations ont été faits exclusivement à l'aval direct des rejets et en période de fort étiage**.

Le rapport de décembre 2021 présente les analyses effectuées au niveau de la STEP de Combaillaux, à savoir des mesures de nitrates, nitrites, ammoniaque et phosphates. Les résultats de ces analyses montrent un impact direct de la station de Combaillaux sur le ruisseau de Miège Sole, en particulier concernant les nitrates et les phosphates. Il est spécifié qu'aucune autre origine des phosphates n'est possible.

Enfin, le rapport de juillet-août 2022 présente le résultat des analyses réalisées au niveau des STEP de Combaillaux, Saint Gely du Fesc et Vailhauquès. Ces derniers montrent une faible sensibilité aux nitrates sur l'ensemble des points de prélèvements. Par ailleurs, le paramètre orthophosphate est presque systématiquement mauvais.

SYNTHESE

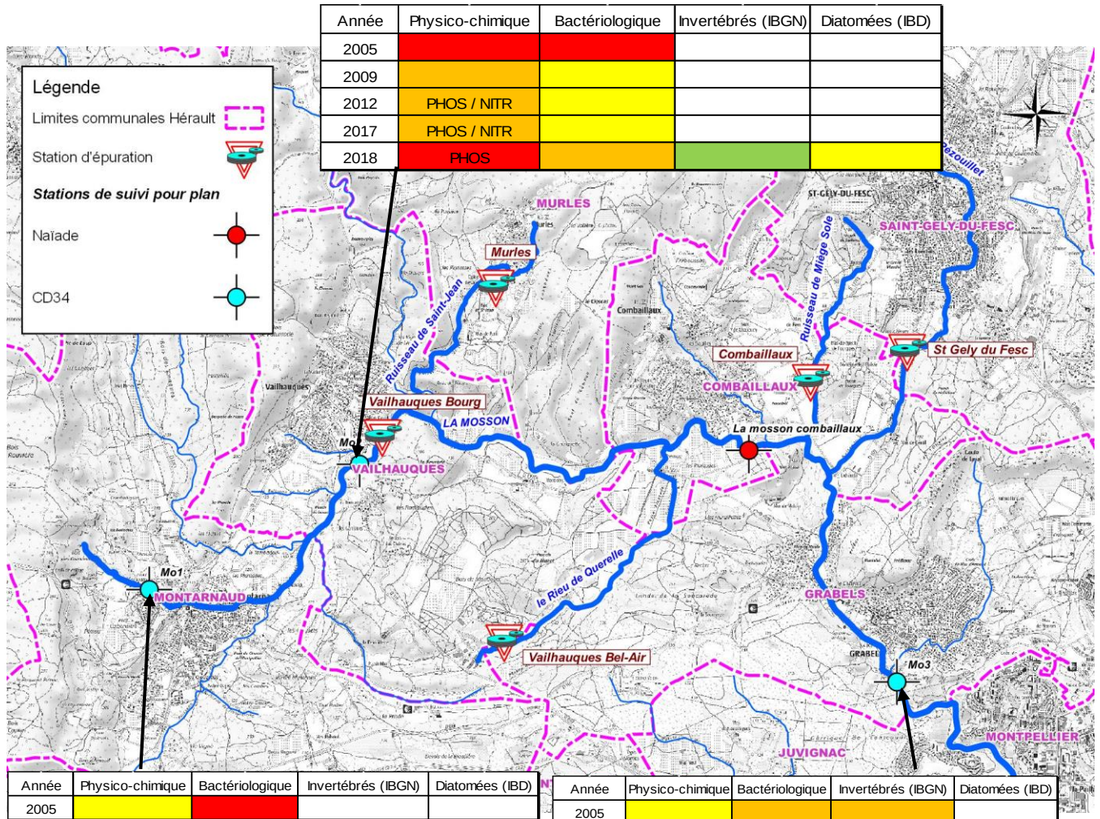
L'étude menée par Aquascop en 2018 permet de mettre en évidence que :

- La qualité physico-chimique de la Mosson est plutôt bonne,
- La qualité microbiologique est médiocre,
- La station d'épuration de Montarnaud avait un impact sur le milieu récepteur notamment vis-à-vis des nitrates et des orthophosphates et que ce dernier se dissipait avant la station de suivi de Grabels.

Les campagnes de mesures de l'association Mosson coulée verte permettent d'avoir une vision complémentaire.

Il en ressort notamment que la station de Combaillaux a un impact non négligeable et récurrent sur le milieu récepteur (Miège Sole et Mosson). Une procédure administrative est actuellement en cours pour la mise en place d'un niveau de rejet sur le Phosphore.

Par ailleurs, les désordres observés à l'aval de la station d'épuration de Montarnaud ont disparu depuis la réhabilitation de cette dernière en 2019.



Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012	PHOS / NITR			
2017	PHOS / NITR			
2018	PHOS			

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

2.7.3.3 Bassin versant Etang de l'Or

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE L'OR

Les différents systèmes d'assainissement présents sur le bassin versant de l'étang de l'Or sont :

- Guzargues – 225 EH
- Saint Vincent de Barbeyrargues – 800 EH

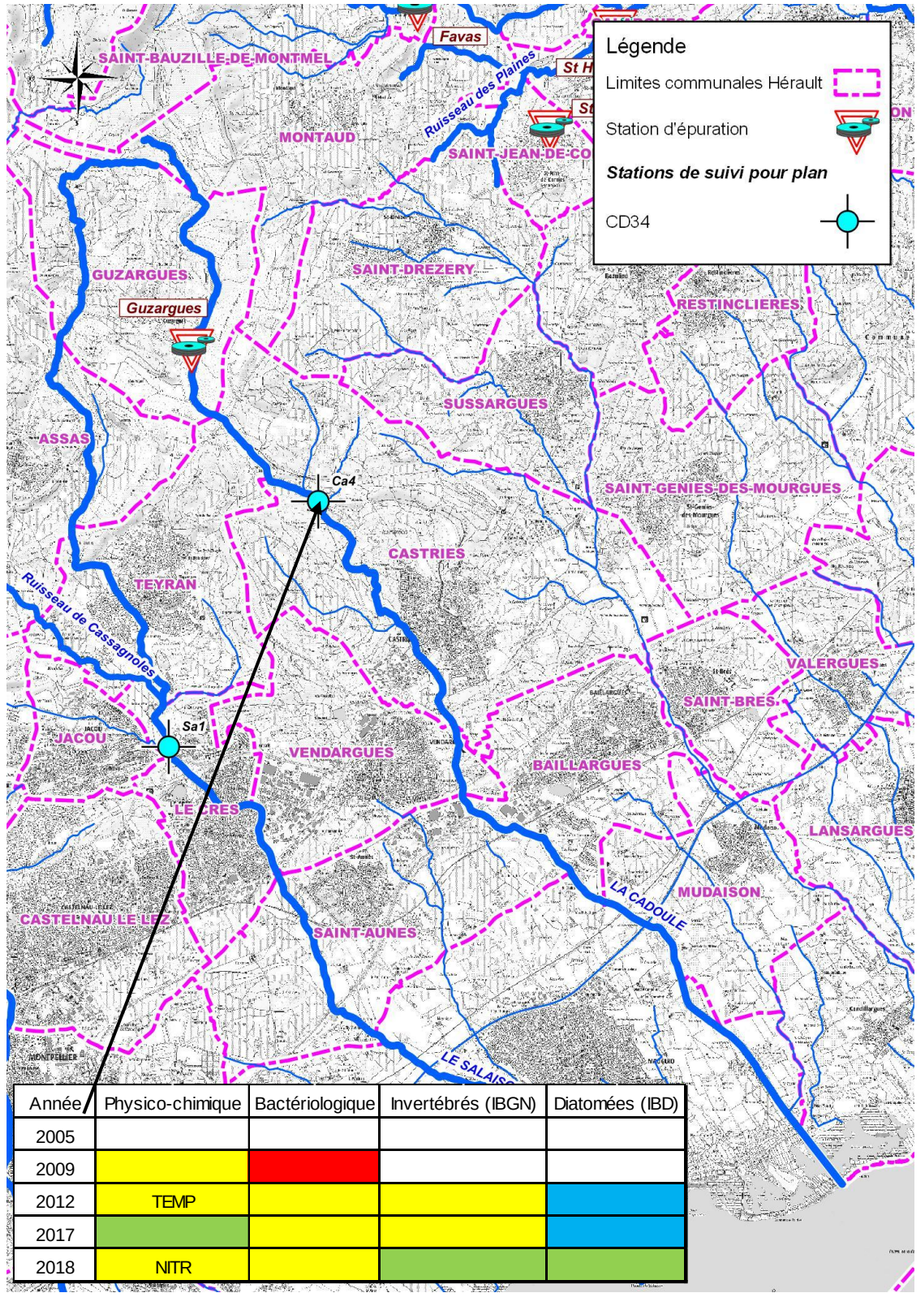
DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

Source : Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson – Aquascop pour le conseil départemental Aout 2019

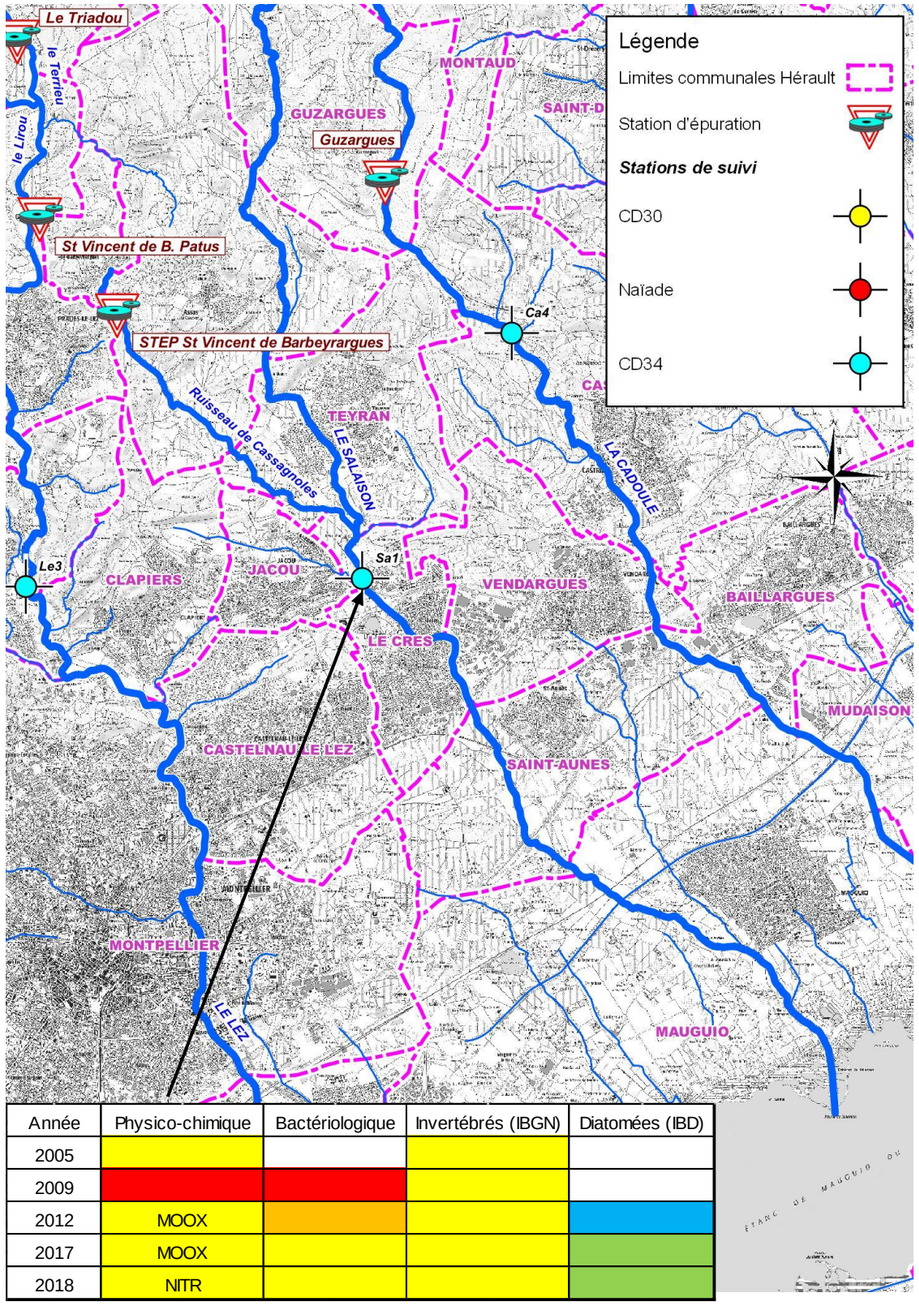
L'étude montre que la qualité du Salaison est moyenne à l'aval de la station de Saint Vincent de Barbeyrargues (> 6 km) notamment à cause d'une concentration en nitrates pouvant être imputée aux pratiques agricoles. Le reste des paramètres physico-chimiques est globalement bon.
L'indicateur biologique des invertébrés est classé « moyen » mais témoigne une stabilité spatiale de la qualité biologique. L'étude du peuplement diatomique ne met en évidence aucune dégradation notable du milieu sur la partie amont.

L'étude met en évidence que la qualité physico-chimique de la Cadoule est moyenne en raison des nitrates qui correspondent au paramètre déclassant.
La légère charge bactériologique pourrait être imputée à la station d'épuration de Guzargues. Le peuplement macrobenthique est classé comme « moyen ».
Le rejet de la station de Castries ne se fait plus dans la Cadoule mais a été raccordé à la station de Maera depuis 2018.

L'étude du Salaison et de la Cadoule ne met pas de dysfonctionnement important en lumière. Seule la station d'épuration de Guzargues semble provoquer une légère contamination bactérienne sur la Cadoule. La construction d'une nouvelle station est à l'étude pour cette commune (maîtrise d'œuvre en cours, mise en service de la nouvelle station programmée à l'horizon 2025).



Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012	TEMP			
2017				
2018	NITR			



Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012	MOOX			
2017	MOOX			
2018	NITR			

2.7.3.4 Bassin versant Hérault

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'HERAULT

Les différents systèmes d'assainissement présents sur le bassin versant de l'Hérault sont :

- Causse de la Selle – 400 EH
- Mas de Londres – 600 EH
- Notre Dame de Londres - Biranques – 50 EH
- Notre Dame de Londres – 500 EH
- Pégairolles de Buèges - Bourg – 120 EH
- Pégairolles de Buèges - Méjanél – 120 EH
- Rouet – 150 EH
- Saint Jean de Buèges – 500 EH
- Saint Martin de Londres - Frouzet – 50 EH
- Saint Martin de Londres - Bourg – 4 300 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2016

Source : Etude de la qualité des cours d'eau 2016 Bassin versant de l'Hérault – Aquascop pour le conseil départemental 2017

Nota : Une nouvelle étude du Conseil Départemental est en cours mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

L'étude menée par Aquascop dresse le bilan de la qualité sur l'ensemble des cours d'eaux du bassin versant de l'Hérault.
Le cours d'eau de la Buèges y est présenté comme ayant de bons résultats sur la qualité physico-chimique mais présentant des épisodes de contamination bactériologiques parfois importants. Ces épisodes ayant déjà été observés en 2015 semblent être attribués à la station d'épuration de Saint Jean de Buèges située quelques mètres en amont de la station de suivi et présentant des dysfonctionnements importants.
L'état biologique de la Buèges est qualifié de « très bon ». Les contaminations issues de la station d'épuration de Saint Jean de Buèges ne semblent pas influer sur les populations de macro-invertébrés. Ces résultats, en amélioration, permettent de retrouver une qualité atteinte dans le passé (2002, 2011).
On précisera qu'à Pégairolles de Buèges, la Buèges présente d'excellents résultats sur l'ensemble de ses paramètres.

Les campagnes de mesures montrent que l'Hérault est de bonne qualité physico-chimique sur notre périmètre d'études.
Les analyses tendent à montrer que la station H10 à Causse de la Selle présente à la fois une bonne qualité physico-chimique et une bonne qualité bactériologique.
Le paramètre biologique sur l'Hérault est « bon » à « très bon ».

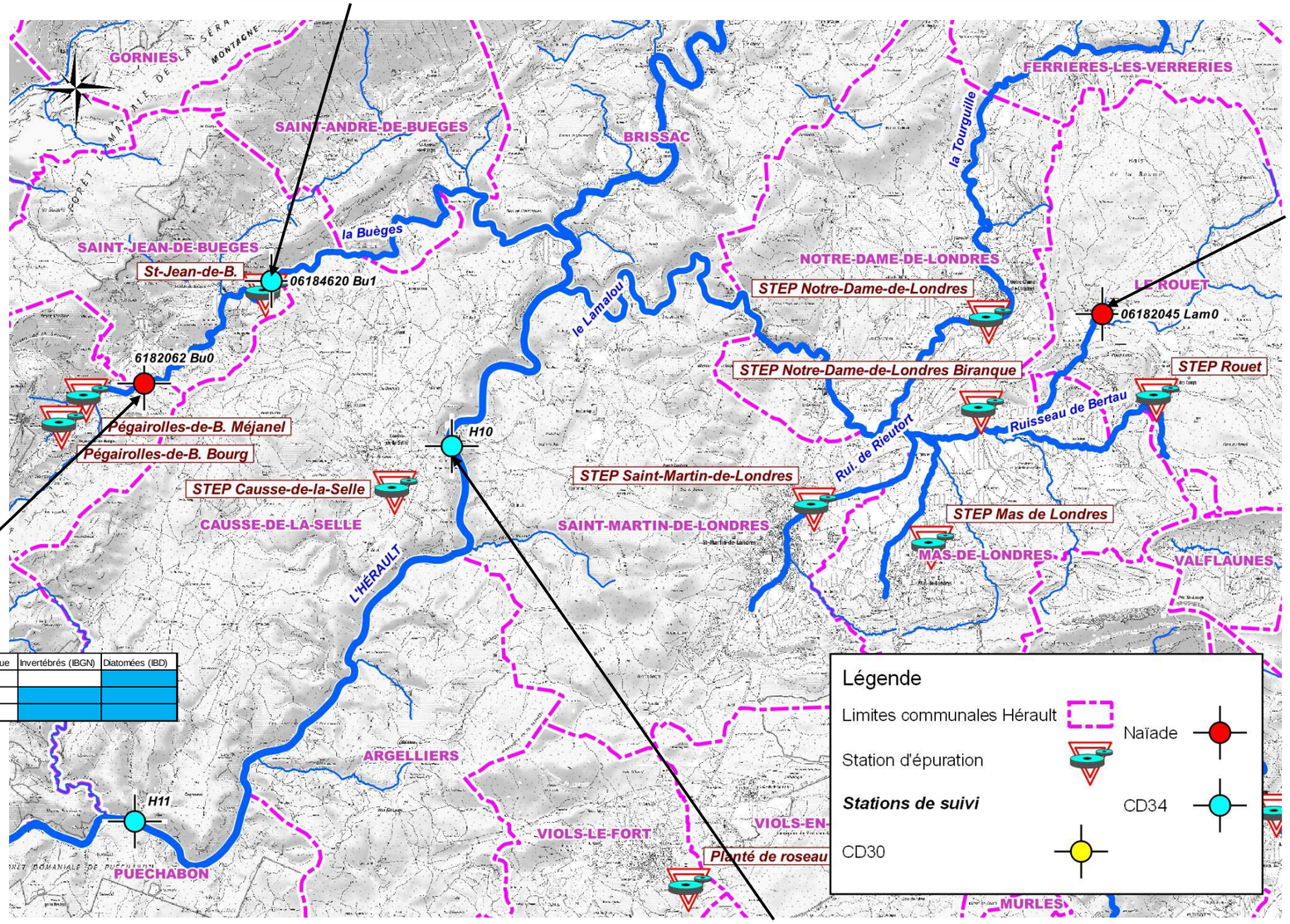
Le Lamalou concentre les rejets de 5 stations d'épuration du territoire mais seule la station de suivi à sa source est disponible.
Cette station présente de très bons résultats sur l'ensemble de ses paramètres physico-chimiques. On notera que le bilan physico-chimique de 2015 était classé « moyen » en raison de matières organiques oxydables. Aucun suivi bactériologique, ni suivi de la qualité des invertébrés n'est disponible. Le dernier état du paramètre biologique diatomée date de 2011 et statuait sur un très bon état.

Le bilan dressé par Aquascop en 2018 indique que les cours d'eau du bassin versant de l'Hérault sont globalement de bonne qualité notamment sur les paramètres physico-chimiques et biologiques.

Une attention particulière est toutefois à apporter à la station d'épuration de Saint Jean de Buèges dont le dysfonctionnement semble impacter le milieu au travers notamment d'une contamination bactériologique parfois importante. La construction d'une nouvelle station est à l'étude pour cette commune (maîtrise d'œuvre en cours, mise en service de la nouvelle station programmée à l'horizon 2025).

Par ailleurs, la qualité du Lamalou est très peu représentée. Cet affluent concentre les rejets de 5 stations d'épurations de la communauté de communes et chacun se situe à plus de 10 km de la station de suivi H10 à Causse de la Selle.

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015	ACID			
2016				



Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015	MOOX			
2016				

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015				
2016				

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015				
2016				

2.7.3.5 Bassin versant Vidourle

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DU VIDOURLE

Les différents systèmes d'assainissement présents sur le bassin versant du Vidourle sont :

- Buzignargues – 500 EH
- Claret - Bourg – 1 500 EH
- Claret - Les Embruscalles – 150 EH
- Fontanes – 400 EH
- Lauret – 1 000 EH
- Sauteyrargues - Vabre – 60 EH
- Sauteyrargues - Bourg – 400 EH
- Saint Bauzille de Montmel - Bourg – 800 EH
- Saint Bauzille de Montmel - Favas – 100 EH
- Saint Hilaire de Beauvoir – 500 EH
- Saint Jean de Cornies – 1 000 EH
- Sainte Croix de Quintillargues – 1 300 EH
- Vacquières – 380 EH
- Valflaunès - Lancyre – 80 EH
- Valflaunès - Valcyre – 210 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

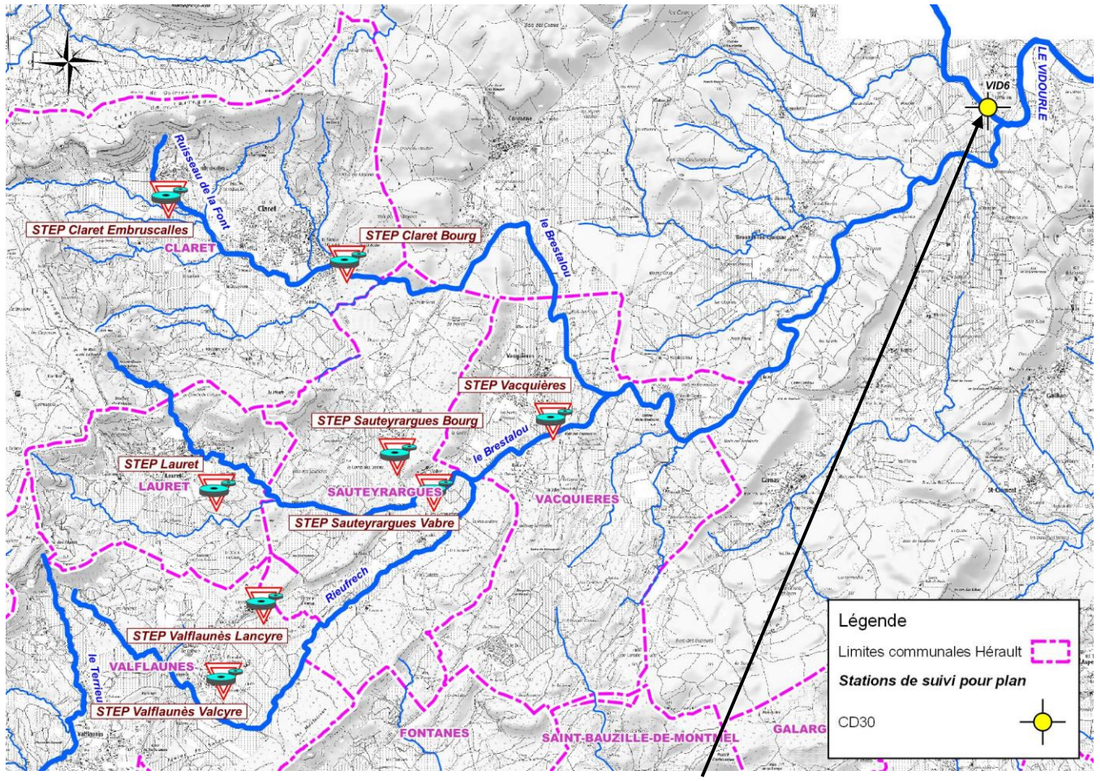
Source : Réseau de suivi des cours d'eau du Gard années 2019-2020 Bassin versant du Vidourle - Eurofins pour le conseil départemental 2021

Les résultats de la station de suivi du Vidourle (VID6) à Sardan indique un bon état global. La station a fait l'objet d'un suivi en 2010, 2013, 2014, et lors de l'étude en 2019 et 2020. Il apparait alors que les paramètres physico chimiques n'ont jamais fait l'objet d'un déclassement. De la même façon, la station n'apparait jamais déclassée pour le paramètre biologique. En dépit d'un état classé comme « bon », l'analyse du paramètre diatomée permet de mettre en évidence la présence d'une pression par apports de nutriments.
Le paramètre biologique invertébré a été classé comme « très bon » pour 2019 et 2020.

Les résultats de la station de suivi du Vidourle (VID11) à Boisseron 2 indique un bon état global. Comme la station VID6, cette station a fait l'objet d'un suivi en 2010, 2013,2014 et lors de l'étude en 2019 et 2020. On remarque alors une perturbation en 2010 de la physico-chimie générale par un bilan en oxygène classé « mauvais ». En 2013 et 2014 le bilan en oxygène est alors classé « moyen ».
Le paramètre biologique diatomée est classé « bon » sur les deux ans de suivi avec toutefois la mise en évidence d'une pression par un apport en nutriment.
Le paramètre biologique invertébré a été classé comme « moyen » pour 2019 et 2020.

La station VID6 à Sardan est de bonne qualité générale. Tous les paramètres sont classés comme « bons » ou « très bons ».
La station VID11 à Boisseron2 est d'une qualité plutôt satisfaisante. Même si le paramètre physico-chimique est de bonne qualité, la station semble sensible à l'oxygène dissous et la saturation en oxygène. Le paramètre diatomée, quoique classé comme « bon », semble subir une pression d'apport en nutriments. Enfin, le paramètre macro invertébrés est classé « moyen ».

On notera toutefois que les stations de suivi sont respectivement au niveau de la confluence du Vidourle avec le Bestalou et du Vidourle avec la Bénovie et que tous les rejets de station se trouvent à plus de 10 km de la première station de suivi à l'aval.



Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2010				
2013				
2014				
2015				
2016				
2019-2020				

En Annexe 1, un récapitulatif des fiches station de suivi exploitées ci-dessus.

2.7.4 Suivi quantitatif

Les données hydrométriques sur le territoire de la CCGPSL (et à l'amont/aval immédiat) disponibles via l'Hydroportail - site de référence d'accès aux données hydrométrique et hydrologique en France – sont synthétisées ci-après.

SUIVI HYDROMETRIQUE DES COURS D'EAU
(Source : Hydroportail)

Bassin-versant	Cours d'eau	Données hydrométriques					Localisation par rapport au territoire CCGPSL
		Station	Surface du BV	Chronique données	Module* (m³/s)	QMNA5** (m³/s)	
BV Hérault	Hérault	Y210 0020 01 L'Hérault à Laroque	760 km²	1969-2023	18.8	2.2	*Amont*
		Y213 0010 01 L'Hérault à Causse de la Selle [Moulin de Bertrand]	1090 km²	1967-1981	29.2	3.38	*Sur le territoire*
		Y214 0010 02 L'Hérault à Gignac - Aval	1312 km²	1989-2023	28	1.68	*Aval*
BV Lez-Mosson	Lez	Y320 0010 01 Le Lez [source] à Saint Clément de Rivière	/	1987-2023	0.994	0.152	*Sur le territoire*
		Y320 0020 01 Le Lez à Montferrier sur Lez [Lavalette]	115 km²	1975-2023	2.09	0.065	*Aval*
BV Or	Salaison	Y331 0010 01 Le Salaison à Mauguio	50 km²	1986-2023	0.42	0.015	*Aval*
BV Vidourle	Vidourle	Y341 4005 01 Le Vidourle à Quissac	241 km²	2002-2023	3.28	0.088	*Amont Confluence Brestalou*
		Y346 4005 01 Le Vidourle à Gallargues le Montueux [Autoroute A9]	770 km²	2009-2023	NC	0.296	*Aval Confluence Bénovie*

** Module = débit moyen interannuel. Il est évalué par la moyenne des débits moyens annuels sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative des débits mesurés ou reconstitués. Il représente l'équivalent de la quantité totale d'eau circulant pendant une année moyenne sur un tronçon de rivière.*

*** QMNA5 = débit mensuel minimal ayant la probabilité 1/5 de ne pas être dépassée une année donnée (communément appelé « débit d'étiage quinquennal »). C'est un débit statistique qui donne une information sur la sévérité de l'étiage.*

2.8 ZONES INONDABLES

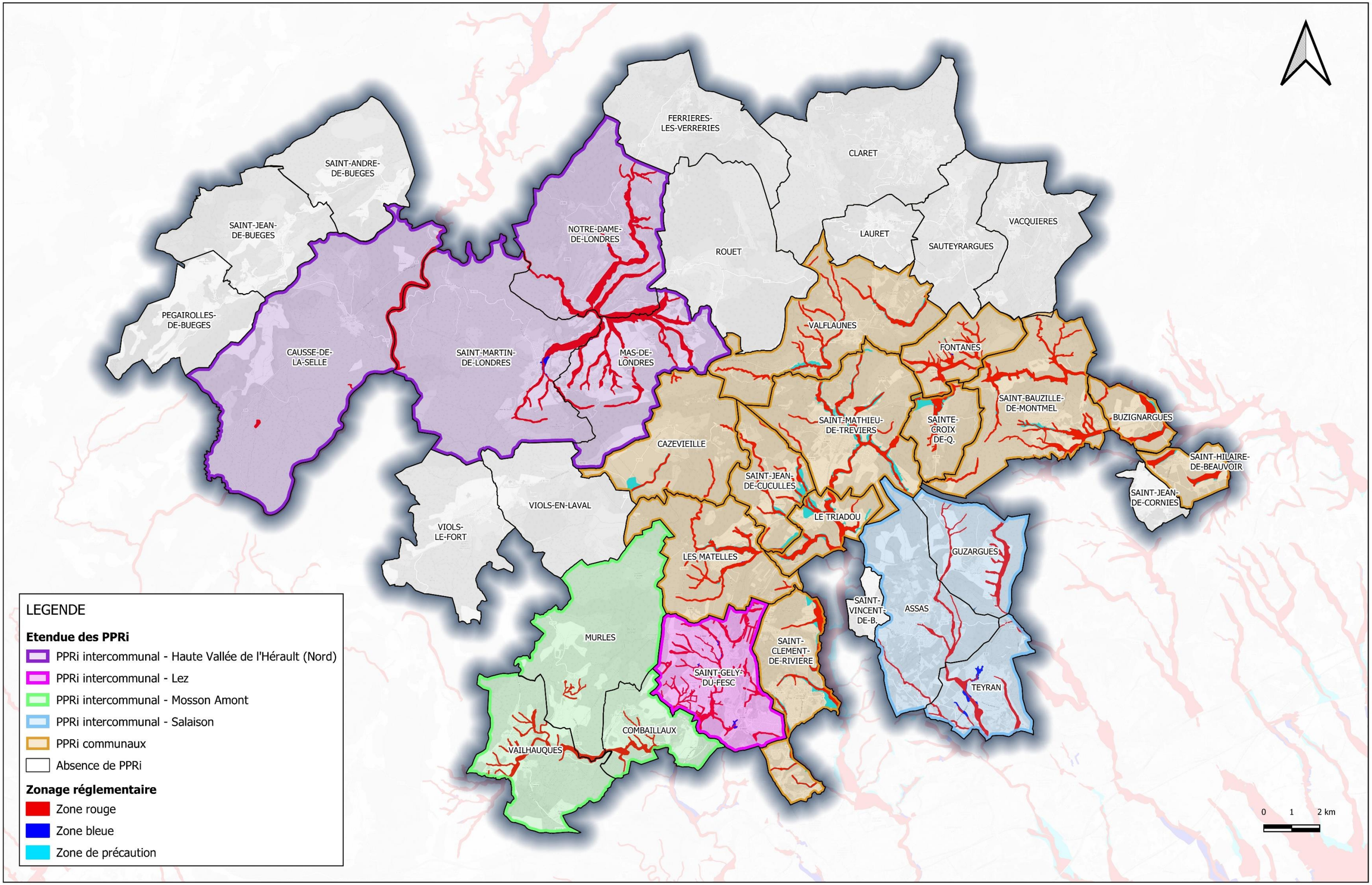
16 Plans de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRi) sont en vigueur sur le territoire : ils concernent 24 des 36 communes.

PPRI
(Source : https://www.herault.gouv.fr/)

Type de PPRi	Nom	Date	Communes du territoire concernées
Intercommunal	Bassin versant du Lez	11/05/2007	Saint Gély du Fesc
Intercommunal	Bassin versant du Salaison	14/08/2003	Assas
			Guzargues
			Teyran
Intercommunal	Mosson Amont	09/03/2001	Combaillaux
			Murles
			Vailhauquès
Intercommunal	Haute Vallée de l'Hérault (Nord)	03/08/2007	Causse de la Selle
			Mas de Londres
			Notre Dame de Londres
			Saint Martin de Londres
Communal	Buzignargues	06/06/2017	Buzignargues
Communal	Cazevieille	28/02/2013	Cazevieille
Communal	Fontanès	28/06/2017	Fontanès
Communal	Le Triadou	28/02/2013	Le Triadou
Communal	Les Matelles	28/02/2013	Les Matelles
Communal	Saint Bauzille de Montmel	28/06/2017	Saint Bauzille de Montmel
Communal	Saint Clément de Rivière	28/02/2013	Saint Clément de Rivière
Communal	Sainte Croix de Quintillargues	28/06/2017	Sainte Croix de Quintillargues
Communal	Saint Hilaire de Beauvoir	02/06/2017	Saint Hilaire de Beauvoir
Communal	Saint Jean de Cuculles	28/02/2013	Saint Jean de Cuculles
Communal	Saint Mathieu de Tréviers	28/02/2013	Saint Mathieu de Tréviers
Communal	Valflaunès	28/02/2013	Valflaunès
Absence de PPRi			Claret
			Ferrières les Verreries
			Lauret
			Pégairolles de Buèges
			Rouet
			Saint André de Buèges
			Saint Jean de Buèges
			Saint Jean de Cornies
			Saint Vincent de Barbeyrargues
			Sauteyrargues
			Vacquières
			Viols en Laval
			Viols Le Fort

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation



LEGENDE

Etendue des PPRi

- PPRi intercommunal - Haute Vallée de l'Hérault (Nord)
- PPRi intercommunal - Lez
- PPRi intercommunal - Mosson Amont
- PPRi intercommunal - Salaison
- PPRi communaux
- Absence de PPRi

Zonage réglementaire

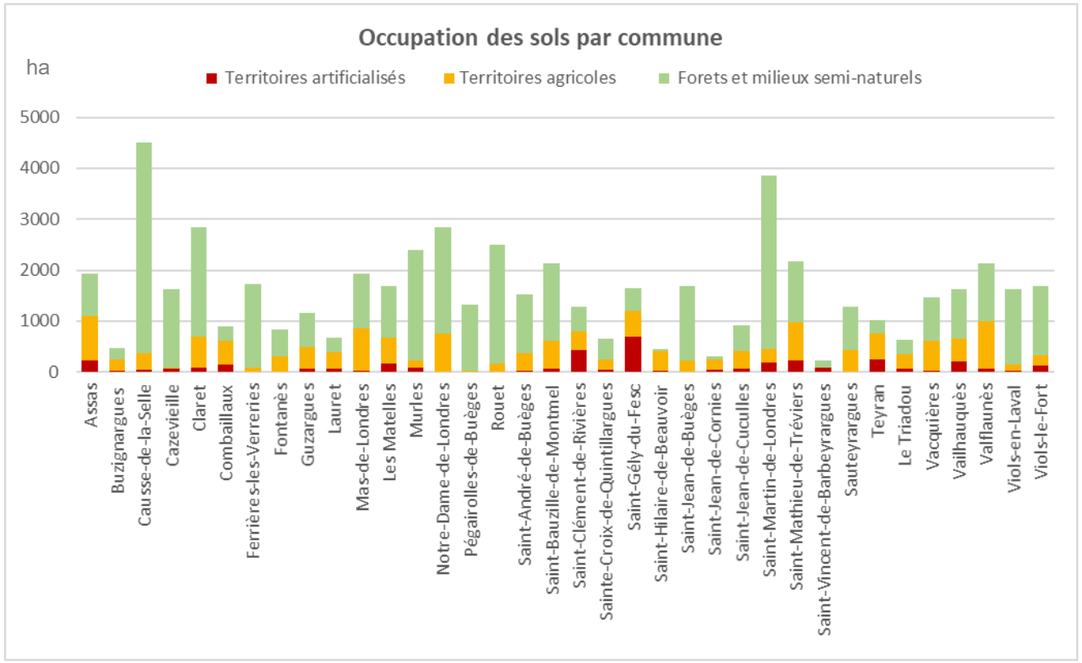
- Zone rouge
- Zone bleue
- Zone de précaution

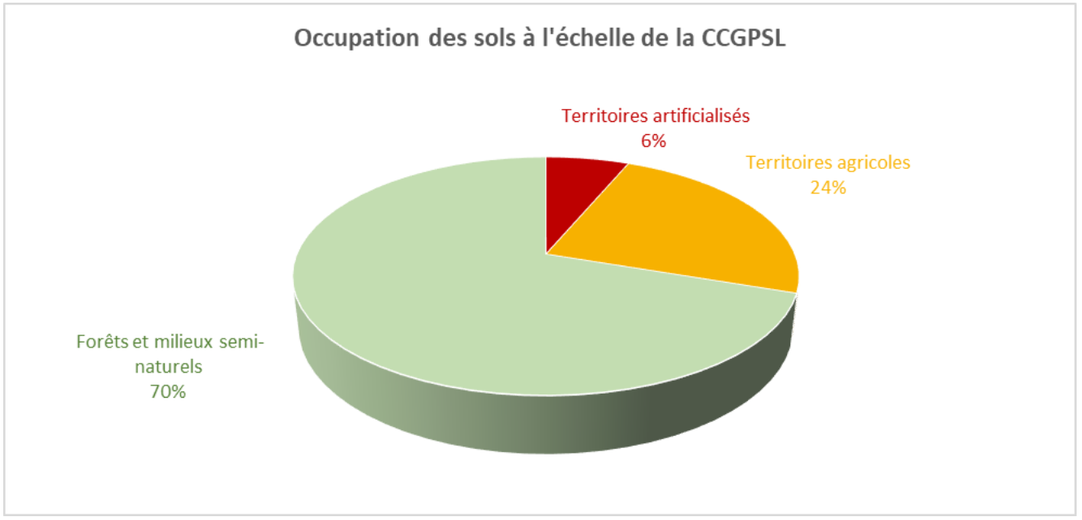
2.9 OCCUPATION DES SOLS

Le territoire de la CCGPSL est majoritairement composé d'**espaces forestiers ou semi-naturels**, ainsi que de **terres agricoles** (notamment viticoles). Le territoire est disparate avec schématiquement un secteur sud urbanisé, des terres agricoles (AOC) à l'Est, et des milieux semi-naturels à l'Ouest.

OCCUPATION DES SOLS
(Source : Corinne Land Cover 2018)

Commune	Forêts et milieux semi-naturels (en ha)	Territoires agricoles (en ha)	Territoires artificialisés (en ha)
Assas	831	861	235
Buzignargues	208	238	19
Causse de la Selle	4147	319	44
Cazevieille	1534	26	58
Claret	2145	617	85
Combaillaux	283	479	140
Ferrières les Verreries	1641	94	0
Fontanès	522	311	0
Guzargues	669	436	56
Lauret	279	320	69
Mas de Londres	1077	819	31
Les Matelles	999	519	160
Murles	2163	138	93
Notre Dame de Londres	2083	755	1
Pégairolles de Buèges	1295	29	0
Rouet	2323	169	0
Saint André de Buèges	1166	334	34
Saint Bauzille de Montmel	1523	544	69
Saint Clément de Rivière	480	380	422
Sainte Croix de Quintillargues	418	196	43
Saint Gély du Fesc	443	511	696
Saint Hilaire de Beauvoir	52	380	27
Saint Jean de Buèges	1462	228	0
Saint Jean de Cornies	49	199	54
Saint Jean de Cuculles	505	338	66
Saint Martin de Londres	3413	260	183
Saint Mathieu de Tréviers	1208	746	227
Saint Vincent de Barbeyrargues	134	13	76
Sauteyrargues	849	431	0
Teyran	272	492	253
Le Triadou	287	281	58
Vacquières	862	573	32
Vailhauquès	956	447	214
Valflaunès	1139	941	63
Viols en Laval	1461	131	25
Viols le Fort	1365	202	120
Total territoire CCGPSL	**40 246 (70%)**	**13 755 (24%)**	**3 655 (6%)**





2.10 PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

2.10.1.1 Définitions

Le tableau ci-dessous présente succinctement les différents types de zones « protégées » rencontrées sur le territoire de la CCGPSL.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL - DEFINITIONS

Type de zone	Définition	Protection associée
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)	Les ZNIEFF sont des territoires présentant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel (faune, flore et habitats naturels). On distingue : - les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie généralement limitée, caractérisés par leur intérêt biologique ou écologique remarquable ; - les ZNIEFF de type II : ensembles naturels riches et peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes, souvent de plus grande superficie.	AUCUNE PROTECTION Il s'agit d'un inventaire qui n'a aucune portée juridique directe. La jurisprudence confirme cependant qu'elles doivent être prises en compte dans les projets d'aménagement.
Zones Natura 2000	Le réseau Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. La structuration de ce réseau comprend : - des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" - des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".	PROTECTION CONTRACTUELLE ET REGLEMENTAIRE Le réseau Natura 2000 en France se base principalement sur une démarche contractuelle pour la mise en œuvre des documents d'objectifs et la gestion des sites. Cette politique contractuelle et concertée s'applique en parallèle du dispositif réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000, prévu par la directive Habitats faune flore et le code de l'environnement. Ce dispositif assure que chaque projet ou activité soit compatible avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites (étude requise pour identifier les enjeux du site, les impacts potentiels du projet sur la biodiversité et les solutions pour réduire ces impacts).
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Un Espace Naturel Sensible est un site remarquable en termes de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.	PROTECTION PAR LA MAITRISE FONCIERE Il s'agit d'un outil de maîtrise foncière du département et des communes, avec la possibilité d'instaurer un droit de préemption spécifique permettant d'acquérir les terrains concernés.
Sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)	Les conservatoires d'espaces naturels sont des organismes qui contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels du territoire régional, notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.	PROTECTION PAR LA MAITRISE FONCIERE Pour protéger un site, les Conservatoires d'espaces naturels ont recours à la maîtrise foncière (acquisition) et à la maîtrise d'usage (location et convention de gestion).
Arrêtés de protection du biotope (APB)	Les arrêtés de protection de biotope sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. La plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.	PROTECTION REGLEMENTAIRE C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental. Les mesures prises par arrêté peuvent entre autres interdire certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux.
Sites classés et sites inscrits	La loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection : l'inscription et le classement. Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. Un site classé est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.	PROTECTION REGLEMENTAIRE En site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont soumis à l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple, sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme. En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

2.10.1.2 Inventaire sur le territoire

PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL
(Sources : DREAL Occitanie, INPN)

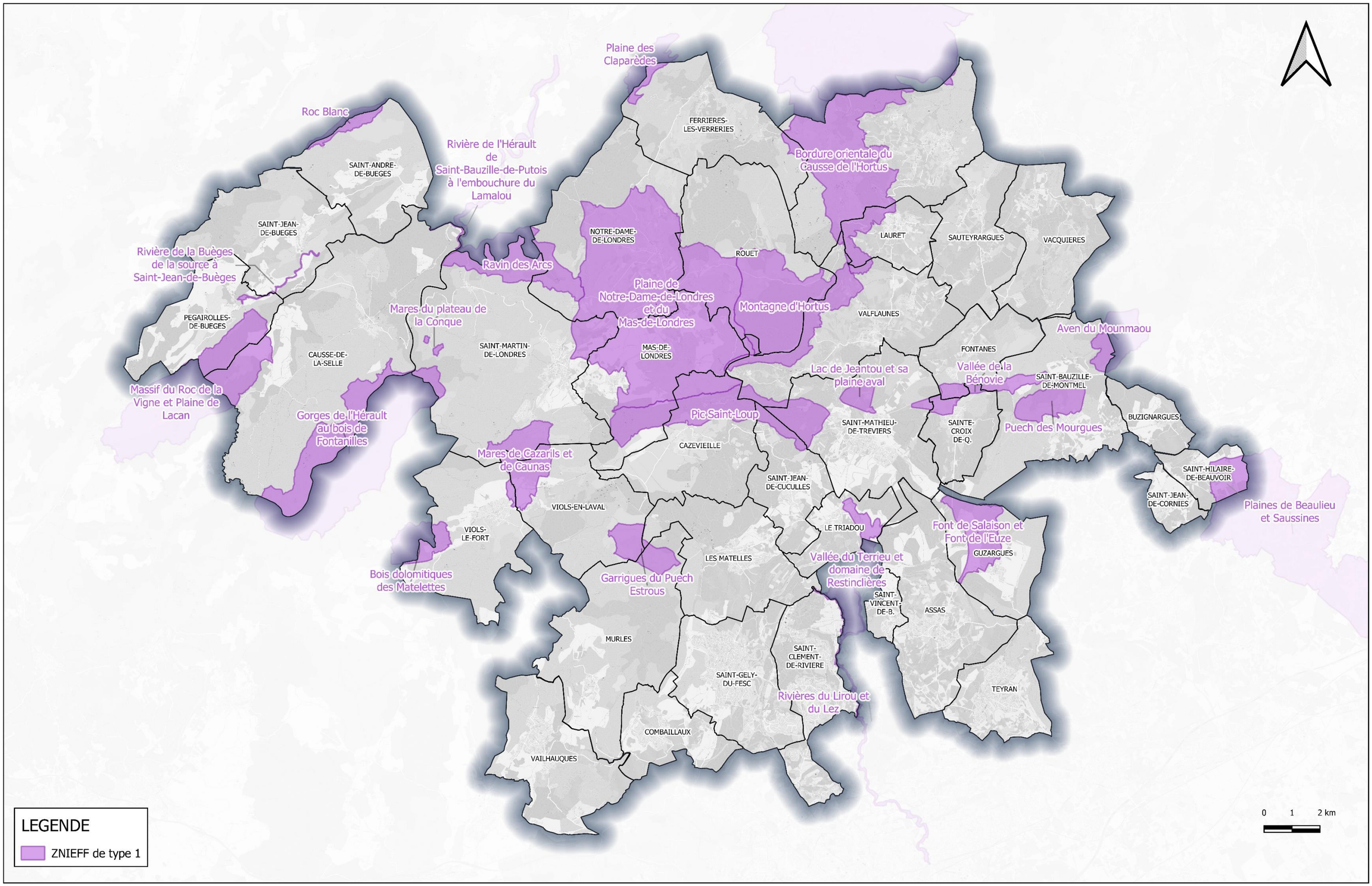
Type de zone	Code	Libellé
ZNIEFF de type I	910030283	Roc Blanc
	910030350	Bordure orientale du Causse de l'Hortus
	910030351	Plaine des Claparèdes
	910030353	Rivière de l' Hérault de Saint-Bauzille-de-Putois à l'embouchure du Lamalou
	910030354	Rivière de la Buèges de la source à Saint-Jean-de-Buèges
	910030357	Garrigues du Puech Estrous
	910030358	Lac de Jeantou et sa plaine aval
	910030363	Plaines de Beaulieu et Saussines
	910030365	Font de Salaison et Font de l'Euze
	910030366	Vallée du Terrieu et domaine de Restinclières
	910030382	Mares de Cazarils et de Caunas
	910030394	Mares du plateau de la Conque
	910030395	Bois dolomitiques des Matelettes
	910030406	Vallée de la Bénovie
	910030409	Aven du Mounmaou
	910006431	Plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres
	910008351	Pic Saint-Loup
	910008352	Montagne d'Hortus
	910009412	Massif du Roc de la Vigne et Plaine de Lacan
	910009549	Gorges de l'Hérault au bois de Fontanilles
	910009551	Ravin des Arcs
	910009559	Puech des Mourgues
	910009574	Rivières du Lirou et du Lez
ZNIEFF de type II	910008338	Causse et contreforts du Larzac et Montagne de la Séranne
	910008353	Pic-saint-Loup et Hortus
	910009548	Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège
	910010719	Massif du Bois de Monnier
	910011563	Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais
	910011799	Plaines de Pompignan et du Vidourle
	910030606	Plaine agricole de la Salade
	910030608	Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais
	910030643	Gorges de la Vis et de la Virenque
Natura 2000 Directive habitat	FR9101388	Gorges de l'Hérault
	FR9101389	Pic Saint-Loup
	FR9101392	Le Lez
Natura 2000 Directive oiseaux	FR9112004	Hautes garrigues du montpelliérais

PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL
(Sources : DREAL Occitanie, INPN)

Type de zone	Code	Libellé
ENS	FR4700617	Baumes
	FR4700917	Cazeneuve
	FR4700918	Cents Fonts
	FR4701044	Domaine Départemental de Cazarils Roussières
	FR4701050	Domaine Départemental de Rieucoulon
	FR4701051	Domaine Départemental de Saint Sauveur
	FR4701056	Domaine Départemental du Mas Neuf
	FR4701214	Falaise d'escalade de Gourdou
	FR4701368	Grotte de l'Hortus
	FR4701620	Lac de Jeantou
	FR4702033	Mas de Gentil
	FR4702034	Mas de Perie
	FR4702216	Pic Saint Loup
	FR4702387	Ravin des Arcs
	FR4702402	Restinclous
	FR4702492	Saut de Cambon
	FR4702505	Site Archéo Argelliers
	FR4702521	Site départemental Truq de Guiraud Vol à voile
	FR4702650	Tours de Salles
Terrain acquis par un Conservatoire d'Espaces Naturels	FR1506788	Garrigues de Guzargues – Grand Devois de Figaret (Guzargues)
	FR1506793	Bois du Peillou (St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies)
	FR1506779	Costières de Nîmes- Parcelle acquise en maitrise foncière (St Bauzille de Montmel)
Arrêté de protection du biotope	FR3800375	Gorges De L'Hérault (Causse de la Selle)
	FR3800378	Ravin des arcs (Notre Dame de Londres, St Martin de Londres)
	FR3800376	Hortus (Valflaunès, Rouet)
	FR3800377	Puech Des Mourgues (St-Bauzille de Montmel)
Sites classés	/	Gorges de l'Hérault
	/	Pic Saint-Loup et Montagne de l'Hortus
	/	Sol de la place de l'église de St Martin de Londres
Sites inscrits	/	Bois du Rouquet (Saint Gély du Fesc)
	/	Centre ancien (Saint Martin de Londres)
	/	Château, ses abords et son parc (Assas)
	/	Montagne de l'Hortus
	/	Village (Combaillaux)
	/	Village (Viols le Fort)
	/	Village et ses abords (Les Matelles)
	/	Village et ses abords (Pégairolles de Buèges)
	/	Village et ses abords (Saint Jean de Buèges)

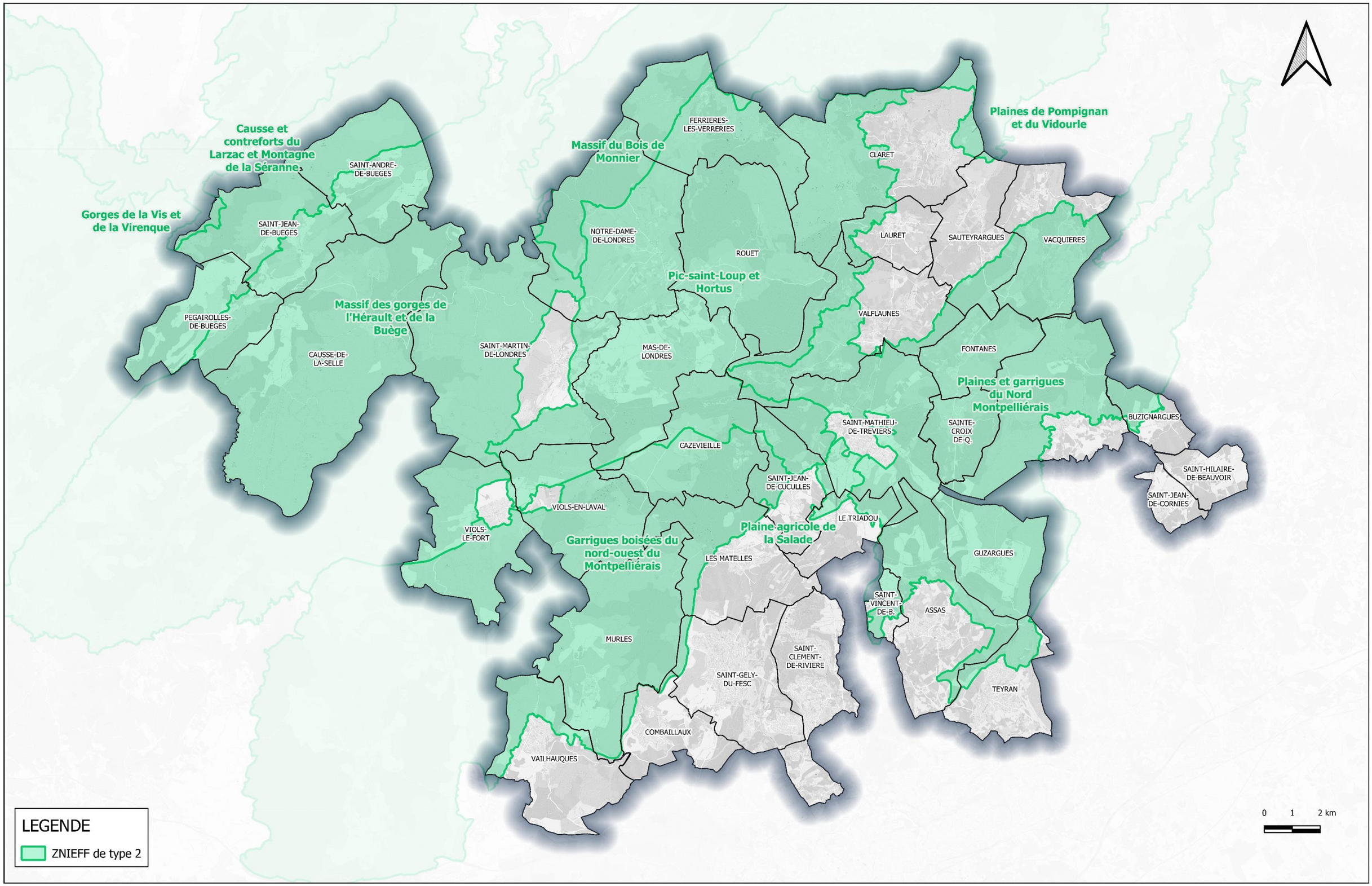
Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Patrimoine environnemental - ZNIEFF de type 1



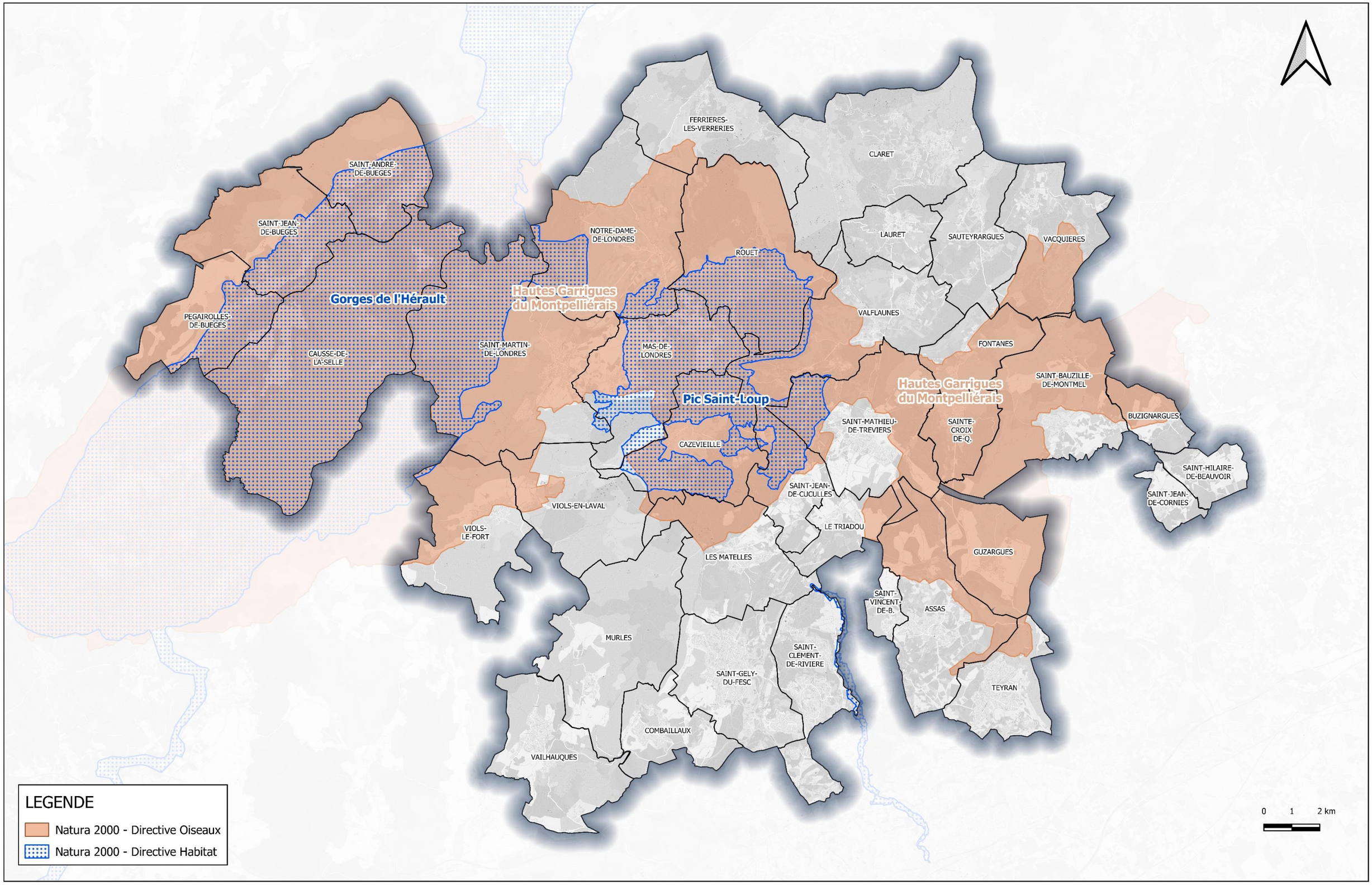
Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Patrimoine environnemental - ZNIEFF de type 2



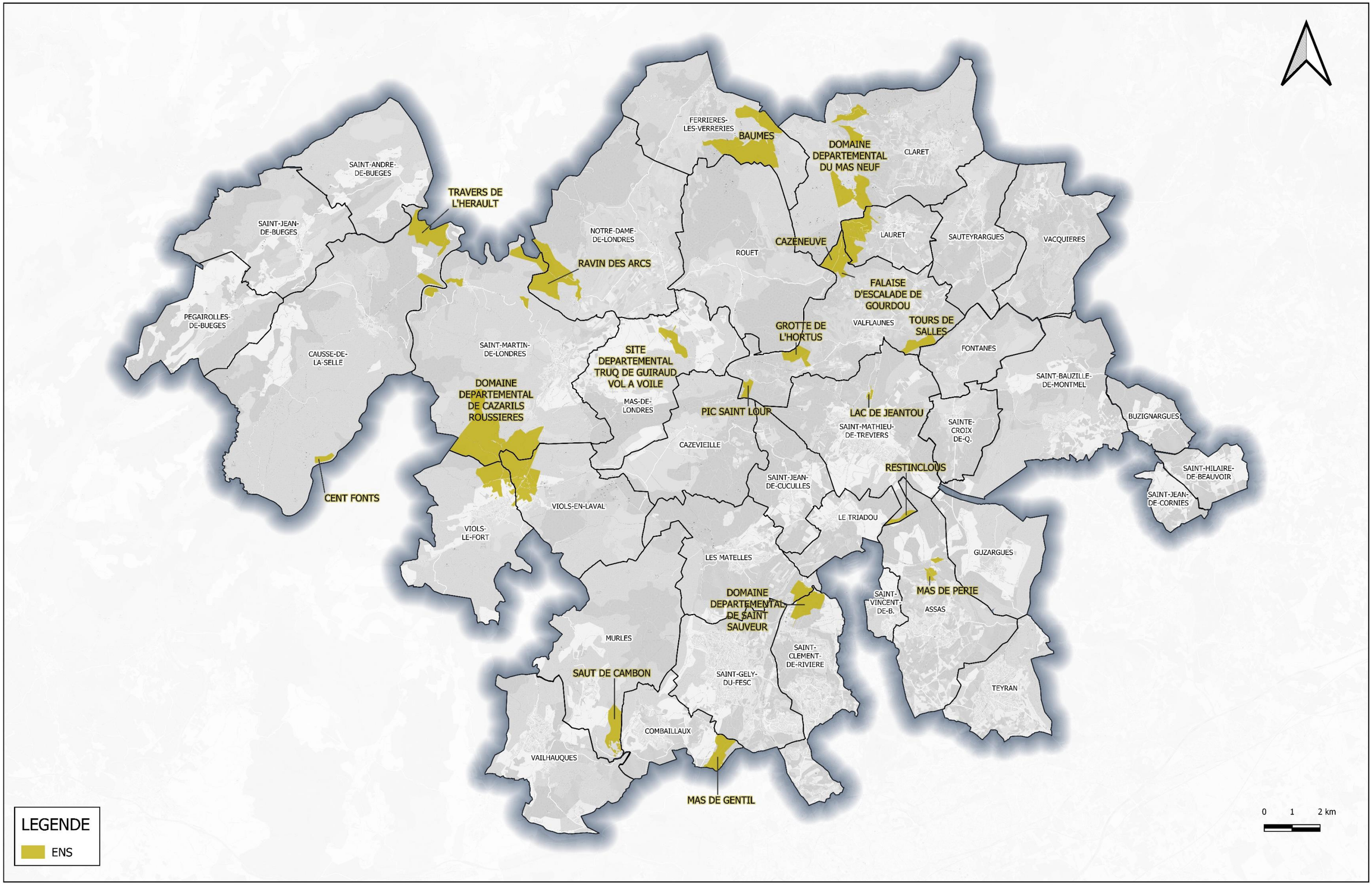
Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Patrimoine environnemental - sites Natura 2000



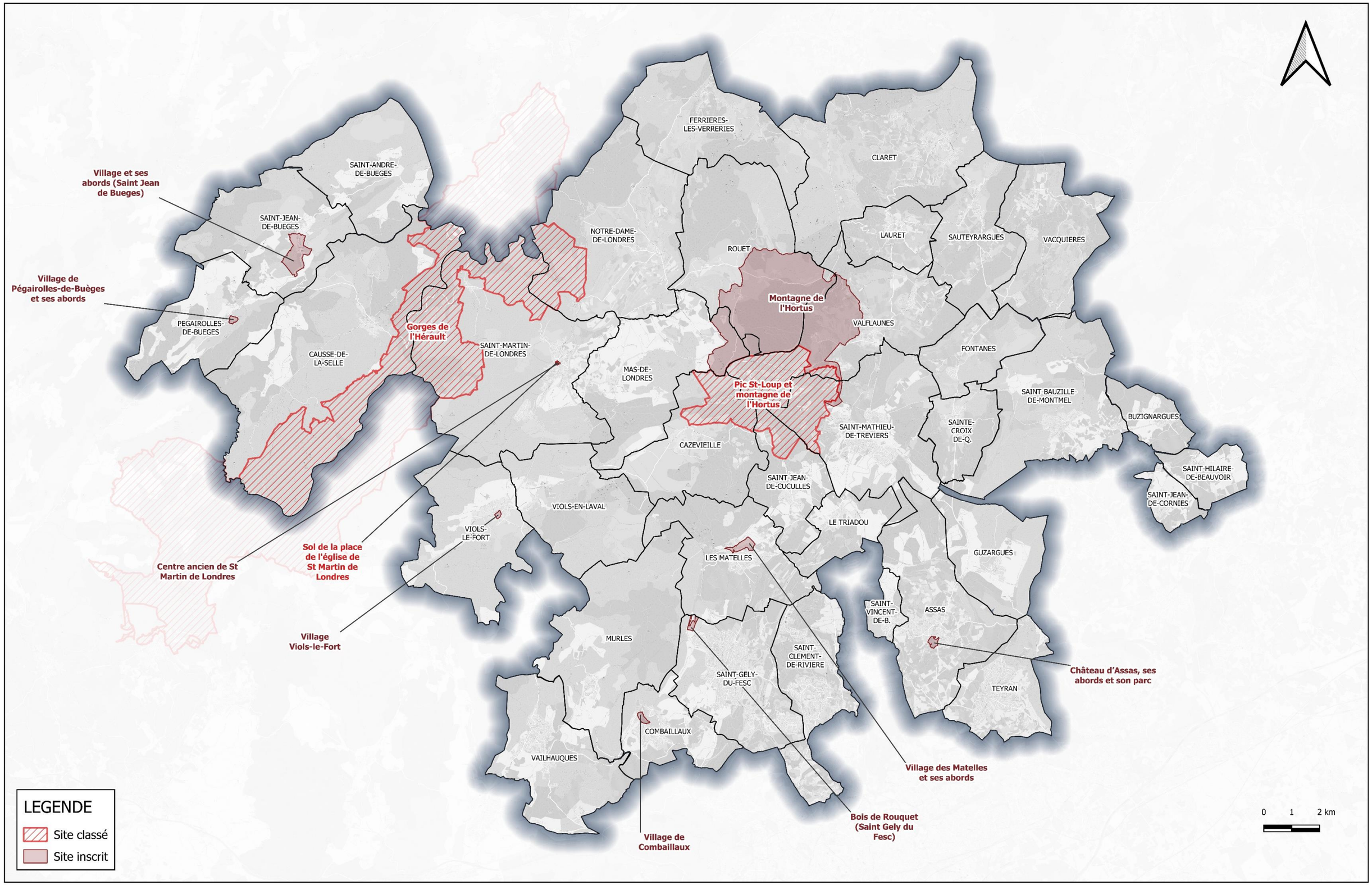
Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Patrimoine environnemental - Espaces Naturels Sensibles



Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Patrimoine environnemental - Sites classés et sites inscrits



2.11 CONTEXTE REGLEMENTAIRE – DOCUMENTS CADRE

2.11.1 Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen, avec toutefois des possibilités de report d'échéance à 2021 ou 2027 et/ou d'objectifs moins stricts pour un ou plusieurs paramètres, sous réserve de leur justification.

Les grands principes de la DCE sont :

- Une gestion par bassin versant ;
- La fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- Une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- Une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- Une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

Sa mise en œuvre s'effectue par cycle de 6 ans, chacun reposant sur quatre documents essentiels :

- L'état des lieux : il permet d'identifier les problématiques à traiter ;
- Le plan de gestion : il fixe les objectifs environnementaux - en droit français il s'agit des Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE);
- Le programme de mesure : il définit les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs ;
- Le programme de surveillance : il assure le suivi de la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs fixés.

Le premier cycle s'est achevé en 2015, le deuxième cycle en 2021. Le troisième cycle est en cours sur la période 2022-2027.

Sur le territoire d'étude, le troisième plan de gestion établi en application de la DCE correspond au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2022 et entré en vigueur le 4 avril 2022.

2.11.2 SDAGE Rhône – Méditerranée

- **Orientations fondamentales**

Le SDAGE 2022 – 2027 du bassin Rhône-Méditerranée comprend 9 orientations fondamentales (OF) :

- OF 0 : S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- OF 1 : PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION ET LES INTERVENTIONS À LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITÉ
- OF 2 : CONCRÉTISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON-DÉGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES
- OF 3 : PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES POLITIQUES DE L'EAU
- OF 4 : RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU POUR ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE DES ENJEUX
- OF 5 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITÉ SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ
- OF 6 : PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES
- OF 7 : ATTEINDRE ET PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR
- OF 8 : AUGMENTER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS EXPOSÉES AUX INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES

Les orientations du SDAGE seront prises en compte dans la présente étude, tout particulièrement concernée par l'orientation fondamentale « 5.A : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE » et la disposition « 5A-06 : Établir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE ».

- **Programme de mesures**

Le programme de mesures (PDM) associé au SDAGE définit pour chaque masse d'eau les actions à mener pour atteindre l'objectif fixé.

Le PDM relatif aux masses d'eau du territoire de la CCGPSL est présenté en page suivante.

8 masses d'eau superficielles - concernées par les pollutions par les nutriments urbains et industriels - font l'objet de mesures liées à l'assainissement (ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées […] et/ou ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP […]). Il s'agit de :

- La Mosson (x2), le Lirou, le Pézouillet (sur le bassin Lez-Mosson-Etangs Palavasiens)
- La Buèges (sur le bassin de l'Hérault)
- La Cadoule et le Salaison (sur le bassin de l'Or)
- Le Brestalou (sur le bassin du Virdourle)

Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure	Masses d'eau souterraine		Masses d'eau superficielle												
					BV de l'Hérault			BV Lez Mosson Etangs Palavasiens						BV Or		BV Vidourle	
			FRDG 113	FRDG 223	FRDR 169 Hérault	FRDR 171 Hérault	FRDR 887 Buèges	FRDR 143 Lez	FRDR 146 Mosson	FRDR 147 Mosson	FRDR 10109 Lirou	FRDR 10317 Pézouillet	FRDR 11764 Lironde	FRDR 140 Cadoule	FRDR 141 Salaison	FRDR 10310 Bénovie	FRDR 10484 Brestalou
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement											X		X		
	ASS0302	**Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)**					**X**		**X**	**X**	**X**	**X**			**X**		**X**
	ASS0402	**Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)**					**X**							**X**			**X**
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur													X		
Pollution par les nutriments agricoles	DN03	Pression traitée par la mise en œuvre de la Directive nitrates (mesure non territorialisée)													X		
Pollution par les pesticides	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation ; au-delà des exigences de la Directive nitrates		X													
	AGR0303	Limiter les apports de pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire		X					X			X		X	X	X	
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)		X					X					X			
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles		X													
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)				X											
	Report	*Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027*										*X*					
Prélèvements d'eau / Altération du régime hydrologique	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture			X				X								
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	X	X	X			X	X		X						
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	X														
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution			X			X									
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	X	X	X			X	X		X						
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			X			X					X				
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes							X					X	X		
	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)						X	X						X		
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide						X	X								
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide						X	X								
	Report	*Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027*				*X*					*X*	*X*					
Altération de la continuité écologique	*Report*	*Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027*				*X*	*X*										

2.11.3 Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des documents de planification qui fixent les objectifs et les règles pour une gestion globale, équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Ils sont élaborés par une « Commission Locale de l'Eau » regroupant tous les acteurs locaux de l'eau.

Le territoire de la CCGPSL est concerné par deux SAGE : le SAGE Hérault et le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, succinctement présentés ci-après.

SAGE
(Sources : Gesteau, EPTB Fleuve Hérault, SYBLE)

Libellé	SAGE Hérault	SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens
Date d'approbation	8 novembre 2001	29 juillet 2003 15 janvier 2015 (1ère révision)
Etat d'avancement	Mis en œuvre, en révision	Mis en œuvre
Structure porteuse	EPTB Fleuve Hérault	EPTB Lez (SYBLE)
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	12 Causse de la Selle, Cazevieille, Claret, Ferrières les Verreries, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Rouet, St André de Buèges, St Jean de Buèges, St Martin de Londres, Valflaunès	16 Assas, Cazevieille, Combaillaux, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Murles, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Vincent de Barbeyrargues, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval, Viols le Fort
Principaux objectifs	A. Mettre en œuvre une gestion quantitative durable permettant de satisfaire les usages et les milieux B. Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux pour permettre l'expression de leur potentialité biologique et leur compatibilité avec les usages C. Limiter et mieux gérer le risque inondation D. Développer l'action concertée et améliorer l'information	A. Restauration et préservation des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes B. Gestion des risques d'inondation dans le respect des milieux aquatiques C. Préservation de la ressource naturelle et son partage entre les usages D. Restauration et maintien de la qualité des eaux E. Pérennité de la gouvernance partagée entre les maîtres d'ouvrage du SAGE
Dispositions relatives à l' Assainissement	B.4 Réduire et maîtriser les sources de pollution B.4.1 Assurer l'adéquation des systèmes d'épuration aux projections démographiques B.4.2 Adapter les traitements des stations d'épuration à la vulnérabilité des milieux aux proliférations végétales B.4.3 Améliorer les systèmes d'épuration actuellement insuffisants	D.1 Lutter contre les pollutions domestiques et poursuivre les efforts en assainissement pour limiter l'eutrophisation, les pollutions organiques et bactériologiques D.1-1 Maintenir l'exigence de haute qualité des systèmes d'assainissement collectif et anticiper l'avenir D.1-2 Améliorer l'abattement du phosphore et/ou des nitrates dans les dispositifs d'assainissement collectif D.1-3 Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions liées à l'assainissement autonome en priorisant les actions sur les secteurs à enjeux D.1-5 Améliorer la valorisation des sous-produits de l'assainissement et éviter leur épandage dans les zones fragiles.

2.11.4 Contrats de milieu

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. C'est un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans.

Le territoire de la CCGPSL est concerné par un contrat de milieux en cours (le Contrat de rivière Hérault), et **trois contrats de milieux achevés récemment (le Contrat de rivière Hérault, le Contrat de rivière Vidourle et le Contrat de Baie de l'Etang de l'Or**).

CONTRATS DE MILIEU
(Sources : Gesteau, EPTB Fleuve Hérault, EPTB Vidourle, SYMBO)

Libellé	Contrat de rivière Hérault		Contrat de rivière Vidourle	Contrat de bassin versant Etang de l'Or
Etat d'avancement	En cours (2022-2024)	Achevé (2014-2018)	Achevé (2013-2018)	Achevé (2015-2019)
Structure porteuse	EPTB Fleuve Hérault		EPTB Vidourle	SYMBO
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	12 Causse de la Selle, Cazevieille, Claret, Ferrières les Verreries, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Rouet, St André de Buèges, St Jean de Buèges, St Martin de Londres, Valflaunès		11 Buzignargues, Claret, Fontanès, Lauret, St Bauzille de Montmel, Sainte Croix de Quintillargues, Saint Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès	4 Assas, Guzargues, Saint Vincent de Barbeyrargues, Teyran
Principaux objectifs	A : Gestion quantitative B : Gestion qualitative C : Préservation et restauration des milieux aquatiques D : Animation Sensibilisation		A : Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets B : Optimisation de la gestion des ressources en eau du Vidourle C : Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel D : Gestion du risque et inondation E : Animation et évaluation du contrat	A. Amélioration de la qualité de l'eau B. Pérennisation de la ressource en eau C. Gestion du risque inondation D. Restauration, préservation des milieux aquatiques et zones humides E. Mise en œuvre d'une gouvernance en vue d'une gestion durable du territoire
Actions relatives à l' Assainissement sur le territoire de la CCGPSL	B1.5 : Réhabilitation assainissement de St-Jean de Buèges et Causse de la Selle *(en cours 2023)*	B-GH-3 : Mise en place de l'assainissement du hameau du Frouzet à St-Martin-de-Londres *(réalisé 2023)*	A1.8 Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Lauret (réalisé 2018) A1.9 Réalisation du schéma directeur d'assainissement et des travaux correspondants de la commune de Sauteyrargues *(SDA réalisé 2018, travaux STEP Bourg 2023)* A1.11 Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de travaux à Vacquières *(SDA réalisé 2015) – MOE STEP en cours*	A1-41 – Amélioration des traitements effectués par les STEP et les aménagements associés : Guzargues *MOE STEP en cours* A1-52 - Programme de réhabilitation des dispositifs d'ANC : St-Vincent-de-Barbeyrargues, Guzargues et Teyran) *(réalisé)*

2.11.5 Contrats Grand Cycle

Pour mémoire, deux contrats « Grand Cycle » sont recensés sur le territoire de la CCGPSL : celui du bassin du Lez et celui du bassin de l'Or. Il s'agit de contrats similaires aux contrats de milieux, mais restreints aux thématiques du grand cycle de l'eau et sur des durées plus courtes (2 à 3 années).

CONTRATS « GRAND CYCLE »
(Sources : EPTB Fleuve Hérault, SYMBO)

Libellé	Contrat Grand Cycle du bassin Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or
Date d'approbation	30/03/2023	22/10/2022
Etat d'avancement	En cours (2023-2024)	En cours (2022-2024)
Structure porteuse	EPTB Lez (SYBLE)	SYMBO
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	16 Assas, Cazevieille, Combaillaux, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Murles, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Mathieu-de-Tréviers, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Vailhauquès, Valflaunès, Viols-en-Laval, Viol-le-Fort	4 Assas, Guzargues, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran
Principaux objectifs	A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes B : Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource C : Restaurer et maintenir la qualité de l'eau D : Animer le grand cycle de l'eau sur le bassin-versant.	A : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau du Bassin de l'Or B : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides du Bassin de l'Or C : Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour préparer un futur Contrat de milieu D : Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives et de sa communication

2.11.6 Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)

Les PGRE sont élaborés à l'échelle des sous-bassins et masses d'eau souterraine en situation de déséquilibre quantitatif ou d'équilibre précaire. Ils définissent un programme d'actions pour atteindre dans la durée un équilibre entre les prélèvements (eau potable, agriculture, industrie…) et la ressource, en intégrant une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et l'incidence du changement climatique sur l'hydrologie et l'hydrogéologie.

Le territoire de la CCGPSL est concerné par trois PGRE : le PGRE Hérault, le PGRE Lez et le PGRE Vidourle.

PGRE
(Sources : EPTB Fleuve Hérault, EPTB Lez, EPTB Vidourle)

Libellé	PGRE Hérault	PGRE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	PGRE Vidourle
Date d'approbation	NC (adoption 14/09/2018)	25/03/2019	21/10/2019
Etat d'avancement	Mis en œuvre	Mis en œuvre	Mis en œuvre
Structure porteuse	EPTB Fleuve Hérault	EPTB Lez (SYBLE)	EPTB Vidourle
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	10 Causse de la Selle, Claret, Ferrières les Verreries, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Rouet, St André de Buèges, St Jean de Buèges, St Martin de Londres *(Sous-bassins H3 et H4)*	16 Assas, Cazevieille, Combaillaux, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Murles, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Vincent de Barbeyrargues, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval, Viols le Fort *(Sous-bassins L1, L2 et M1)*	11 Buzignargues, Claret, Fontanès, Lauret, St Bauzille de Montmel, Sainte Croix de Quintillargues, Saint Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès *(Sous-bassins Bre et Ben)*
Principaux objectifs	1 : Privilégier les économies d'eau 2 : Préserver les apports karstiques 3 : Mobiliser les ressources Alternatives 4 : Améliorer les connaissances 5 : Adapter le territoire et les usages à la vulnérabilité de la ressource en eau	1 : Acquérir et améliorer les connaissances sur les ressources et les usages 2 : Economiser l'eau : optimiser les prélèvements, réduire les consommations, maîtriser les usages 3 : Adapter les plans et projets d'aménagement, le développement du territoire et les usages aux enjeux de partage de l'eau 4 : Concilier les usages et les besoins des milieux aquatiques en amont du Lez 5. Pérenniser les usages agricoles actuels et garantir les usages agricoles futurs sur le Bassin Versant	1 : Améliorer les connaissances 2 : Actions d'économies d'eau 3 : Accompagner les usagers

2.11.7 Zones de répartition des eaux (ZRE)

Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont définies, en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins".

Le territoire de la CCGPSL est concerné par une ZRE : la ZRE du Sous-bassin du Vidourle à l'amont de la confluence avec la Bévonie, délimitée par arrêté inter-préféctoral en date du 18 septembre 2013.

Seules les communes de Claret, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières et Valflaunès sont concernées.

2.11.8 Zones de sauvegarde

Les zones de sauvegarde sont des secteurs stratégiques des masses d'eau souterraines identifiées dans le SDAGE, et qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et potentiellement utilisées dans le futur pour l'alimentation en eau potable.

On distingue deux catégories de zones de sauvegarde :

- Les ZSE (Zones de Sauvegarde Exploitées), zones identifiées comme étant intéressantes pour l'AEP future et qui sont déjà utilisées pour l'AEP ;
- Les ZSNEA (Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement), zones identifiées comme étant intéressantes pour l'AEP future mais qui ne sont pas utilisées actuellement pour l'AEP.

Le territoire de la CCGPSL est actuellement concerné par 6 zones de sauvegarde (la masse d'eau souterraine FRDG239 n'ayant pas encore fait l'objet d'étude de délimitation des zones de sauvegarde) :

- ZSE Frouzet,
- ZSE - ZSNEA Fontanilles,
- ZSNEA Vernède,
- ZSE Brissac,
- ZSE Lez,
- ZSNEA Buzignargues-Saussines.

2.11.8.1 Vulnérabilité et risques liés aux ZSE

ZSE FROUZET

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 115 – Calcaires et marnes des garrigues nord-montpelliéraines (Ouest de la faille de Corconne), mars 2021

Au sein de la Zone de Sauvegarde, les calcaires sont majoritairement à l'affleurement (absence de couverture) avec une dizaine de manifestations karstiques recensées de type grotte et aven et un réseau faillé dense notamment proche du captage. La vulnérabilité intrinsèque est jugée moyenne à forte. Les assainissements non collectifs (ANC) sont les principaux risques de pollution recensés. Le réseau routier et les décharges sauvages peuvent également représenter un risque potentiel. Néanmoins, la faible urbanisation de la zone, la prépondérance des espaces naturels (zones boisées notamment) et la difficulté d'accès, limitent les risques de pollution.

ZSE - ZSNEA FONTANILLES

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 115 – Calcaires et marnes des garrigues nord-montpelliéraines (Ouest de la faille de Corconne), mars 2021

Au sein de la zone de sauvegarde, les sols sont inexistants et les calcaires sont à l'affleurement (absence de couverture) avec une quarantaine de manifestations karstiques recensées, principalement des avens. La vulnérabilité intrinsèque est jugée moyenne à forte. Les risques de pollution sont relativement minimes puisque la montagne de la Selette et ses alentours ne présente pas de voies de communication d'importance. Les habitats isolés sont peu nombreux et la zone est difficile d'accès. Mentionnons néanmoins la traversée de la Zone de Sauvegarde par la piste de randonnée de la grande traversée de l'Hérault.

ZSNEA VERNEDE

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 115 – Calcaires et marnes des garrigues nord-montpelliéraines (Ouest de la faille de Corconne), mars 2021

Au sein de la zone de sauvegarde, les calcaires sont majoritairement situés à l'affleurement (absence de couverture) avec une trentaine de manifestations karstiques recensées, principalement des grottes et des avens et un réseau faillé important. La vulnérabilité intrinsèque est jugée forte. Les risques de pollution sont relativement minimes puisque la zone de sauvegarde ne présente pas de voies de communication d'importance, les habitats isolés sont peu nombreux et la zone est difficile d'accès.

ZSE BRISSAC

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 125 – Calcaires et marnes des causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne

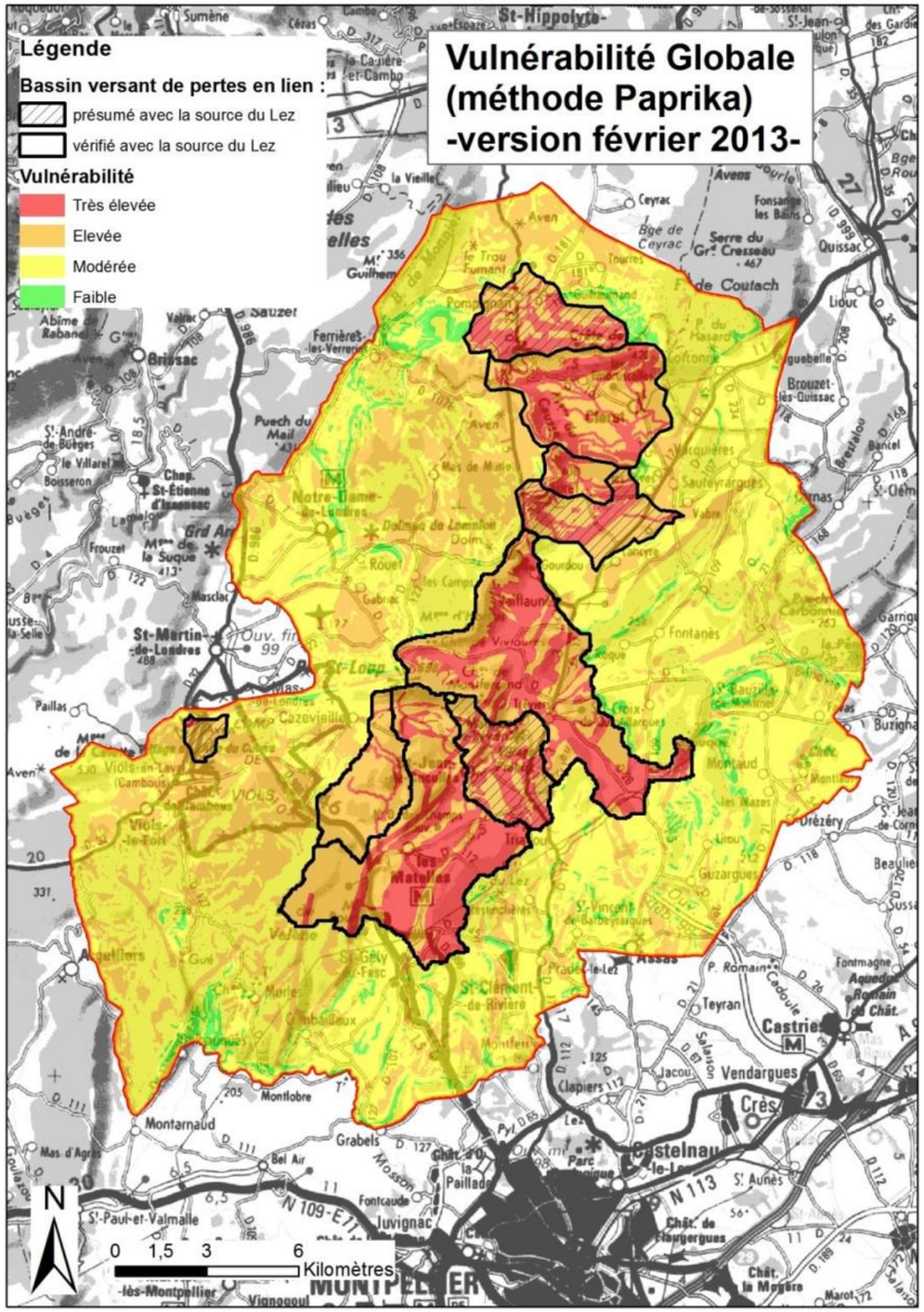
Au sein de la Zone de Sauvegarde, le sol est inexistant et les calcaires sont à l'affleurement (absence de couverture) avec une trentaine de manifestations karstiques recensées de type grotte et aven et un réseau faillé relativement dense. La vulnérabilité intrinsèque est jugée moyenne à forte. Les pacages de brebis sont les principaux risques de pollution recensés. Le réseau routier est peu présent et il n'y a pas ou peu d'habitats dispersés. Il s'agit d'un espace bien préservé et la difficulté d'accès, limite les risques de pollution.

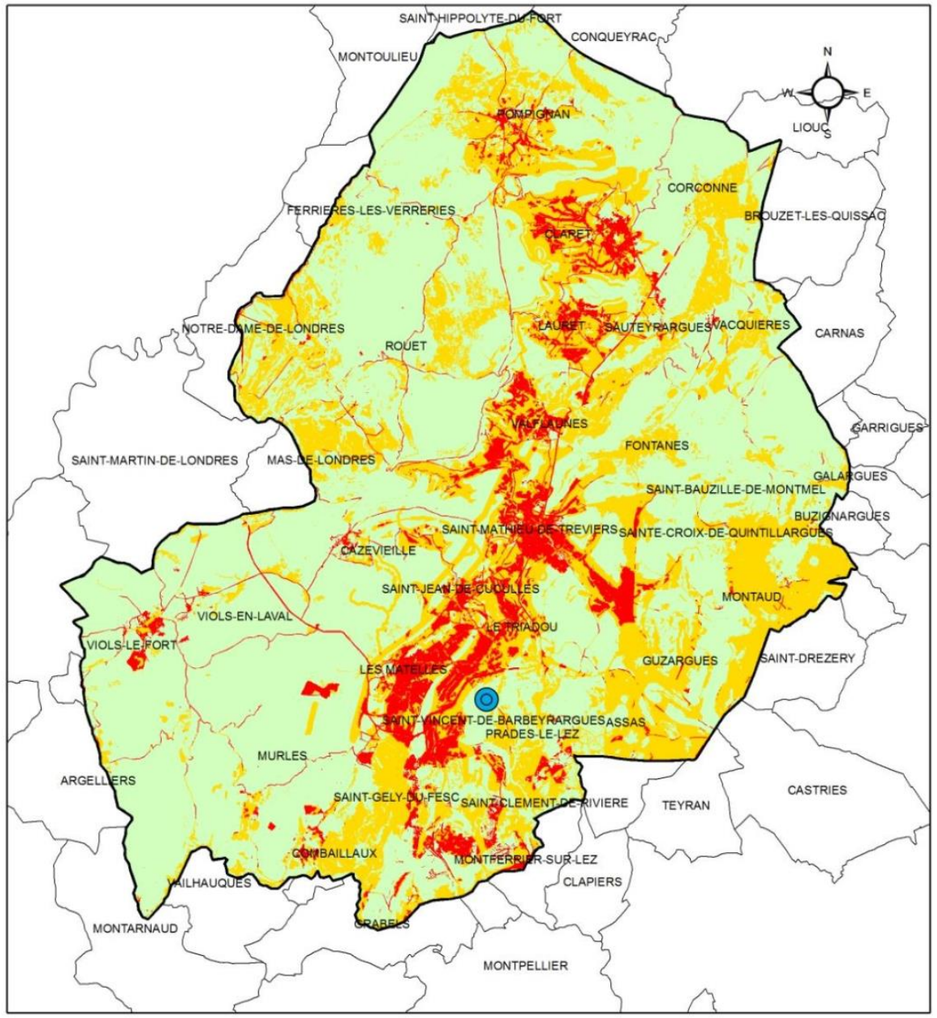
ZSE LEZ

Source : Projet gestion multi-usages de l'hydrosystème karstique du Lez – synthèse des résultats et recommandations » de Novembre 2014

Les cartes en page suivante présentent d'une part la vulnérabilité globale au niveau du bassin versant, d'autre part l'indice de risque.

La zone d'influence de la **source du Lez** est très étendue et **concerne très largement le territoire du CCGPSL**.





Indice relatif de risque =
Indice d'aléa (occupation du sol LR 2009 : de 1 à 3)
x Indice de vulnérabilité (PaPRIKa : de 1 à 5)

Source du Lez

Indice relatif de risque

- de 1 à 3
- de 4 à 6
- de 8 à 12
- Zone d'étude
- Communes

Projet de gestion multi-usages de l'hydrosystème karstique du Lez
Etude BRGM/RP-61013-FR

Sources de données :

- DRAAF LR
- BRGM
- GEOFLA ®

0 5 10 Kilomètres

© UMR TETIS - IRSTEA - 2013

2.11.8.2 Recommandations liées aux ZSE

Les recommandations liées aux ZSE sont succinctement présentées ci-après.

ZONES DE SAUVEGARDE
(Sources : ODCEEL, https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/)

Masse d'eau souterraine	Zone de sauvegarde	Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	Fiches action et recommandations liées à l'assainissement
FRDG113	ZSE Lez	24 : Assas, Cazevieille, Claret, Combaillaux, Fontanès, Guzargues, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas de Londres, Murles, St Clément de Rivière, St Vincent de B., St Bauzille de Montmel, Ste Croix de Q., Saint Gély du Fesc, St Jean de Cuculles, St Martin de Londres, St Mathieu de Tréviers, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Viols le Fort, Viols en Laval	- Suivi et analyse du fonctionnement des systèmes d'assainissement […] - Prise en compte de la problématique dans les schémas directeurs d'assainissement pour les zones de vulnérabilité élevées à très élevées ; **- Poursuite de la mise en place d'un traitement tertiaire et/ou d'une adaptation des conditions de rejet pour les futurs projets de stations d'épuration en zones de vulnérabilité très élevées, en continuant à préconiser le « zéro rejet».**
FRDG115	ZSE Frouzet	2 : Notre Dame de Londres, Saint Martin de Londres	**- Intensifier la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif** **- Maintenir ou obtenir de hauts niveaux de performance sur l'assainissement collectif**
	ZSE /ZSNEA Fontanilles	2 : Viols le Fort, Saint Martin de Londres	
	ZSNEA Vernède	1 : Ferrières les Verreries	
FRDG125	ZSE Brissac	2 : Saint André de Buèges, Saint Jean de Buèges	
FRDR223	ZSNEA Buzignargues-Saussines	2 : Buzignargues, Saint Hilaire de Beauvoir	/
FRDG239	Zones de sauvegarde non délimitées		

2.11.9 Zones sensibles à l'eutrophisation

L'eutrophisation est la conséquence d'un enrichissement excessif en nutriments (azote, phosphore) conduisant à des développements végétaux anormaux. La pollution domestique et la pollution agricole sont les causes anthropiques majeures de ce phénomène, qui est également fonction des conditions physiques d'écoulement (notamment vitesse d'écoulement et ensoleillement qui influent sur la température de l'eau).

L'article R211-94 du code de l'environnement, transposant dans le droit français l'article 5 et l'annexe II de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 (dite Directive Eaux Résiduaires Urbaines) définit les zones sensibles comme « les masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève échéance si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits. ».

L'ensemble du territoire de la CCGPSL est concerné par le classement en zone sensible à l'eutrophisation.

ZONES SENSIBLES

	BV Hérault	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	BV Or	BV Vidourle
Zone sensible Azote		X	X	X
Zone sensible Phosphore	X	X	X	X

Les performances minimales de traitement attendues pour les paramètres azote et phosphore dans le cas des stations rejetant en zone sensible à l'eutrophisation sont fixées par l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif […] ; elles concernent uniquement les stations d'épuration dont la charge brute de pollution organique (CBPO) est supérieure à 600 kg/j de DBO5 (soit 10 000 équivalents habitants).

2.11.10 Zones vulnérables (Directive Nitrates)

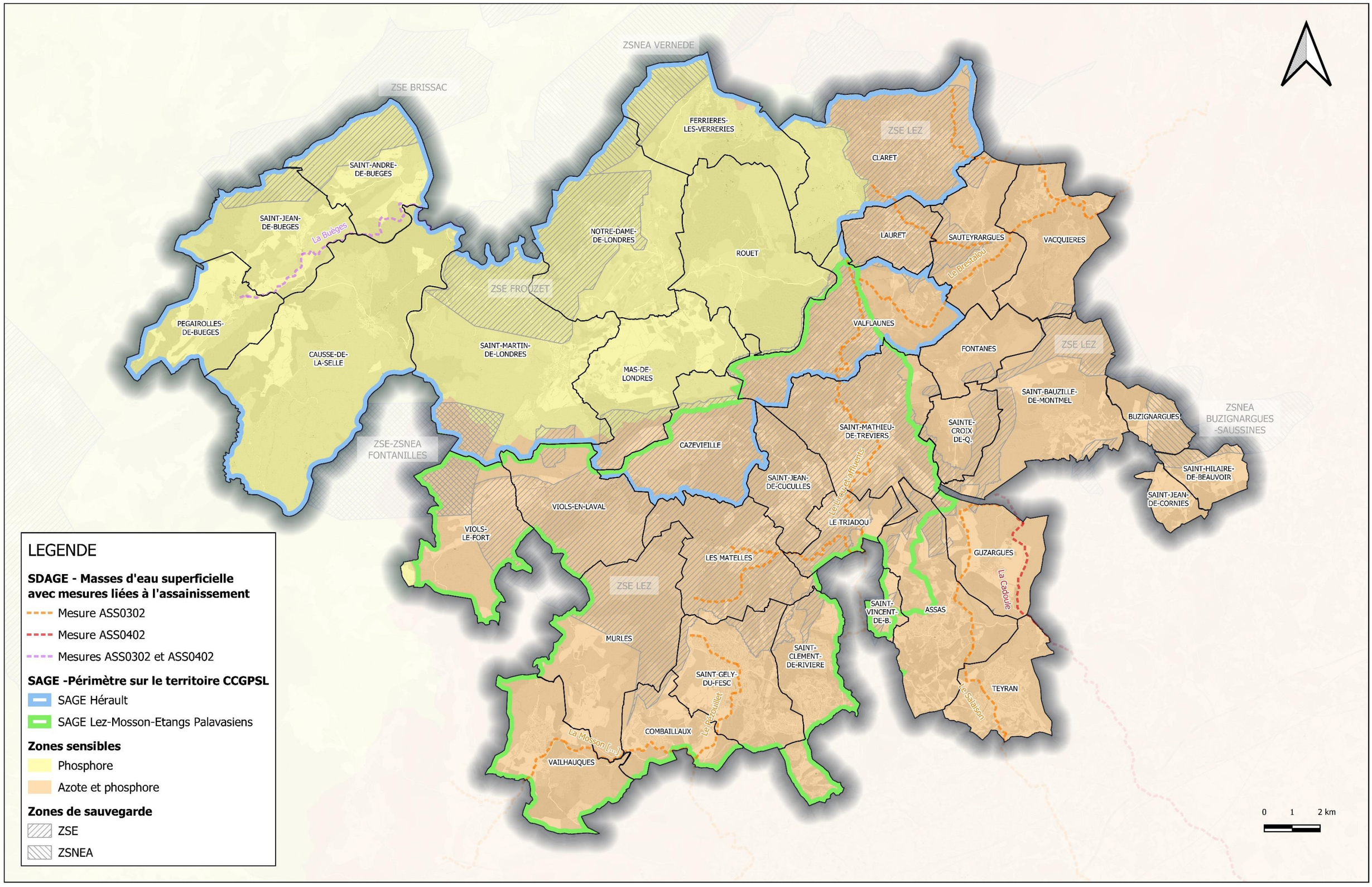
La directive Nitrates prévoit la mise en œuvre de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés et une gestion adaptée des terres agricoles dans les zones dites vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

Sur le bassin Rhône-Méditerrannée, les communes classées en zones vulnérables sont définies par l'arrêté préfectoral n°21-325 du 23 juillet 2021.

Aucune commune du territoire d'étude n'est concernée par cet arrêté.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Contexte réglementaire : SDAGE, SAGE, Zones sensibles, Zones de sauvegarde



LEGENDE

SDAGE - Masses d'eau superficielle avec mesures liées à l'assainissement

- Mesure ASS0302
- Mesure ASS0402
- Mesures ASS0302 et ASS0402

SAGE -Périmètre sur le territoire CCGPSL

- SAGE Hérault
- SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens

Zones sensibles

- Phosphore
- Azote et phosphore

Zones de sauvegarde

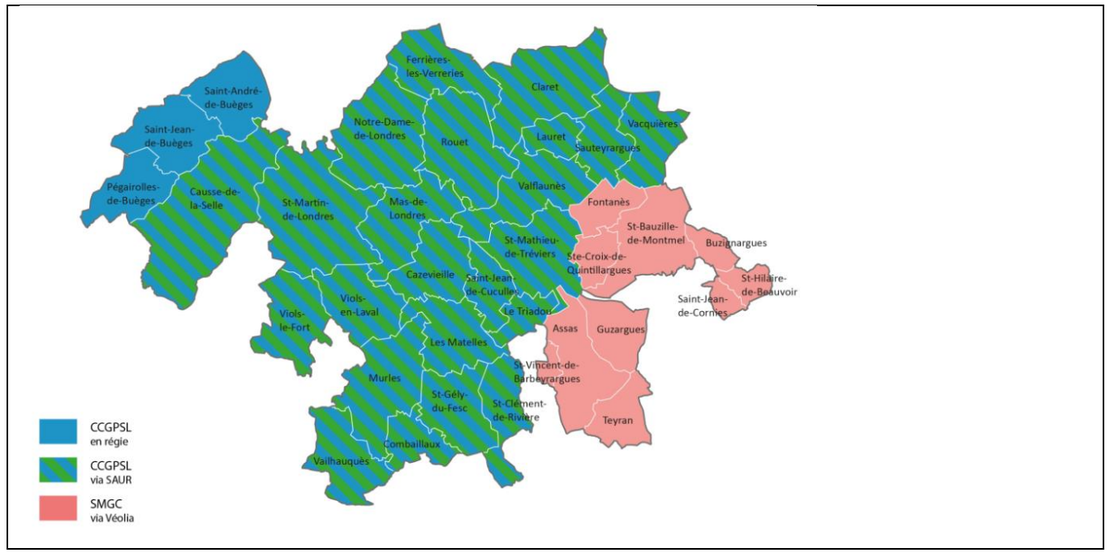
- ZSE
- ZSNEA

2.12 USAGES DE L'EAU

2.12.1 Alimentation en eau potable

Sur le territoire d'étude, la compétence Eau Potable est partagée entre la CCGPSL (compétente sur 26 communes, dont 3 qui sont gérées en régie par la CCGPSL et 23 en DSP par la SAUR) et le Syndicat Mixte Garrigues-Campagne (compétent sur les 10 autres communes, avec une gestion en DSP par Veolia).

Carte des compétences et modes de gestion AEP
(Source : https://grandpicsaintloup.fr/)



Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCGPSL (à l'échelle des 26 communes pour lesquelles la CCGPSL est compétente) est en cours de réalisation en parallèle du présent schéma directeur d'assainissement.

Comme précisé au paragraphe 2.6 ci-avant, **20 captages publics et 2 captages privés d'Alimentation en Eau Potable – ainsi que leurs périmètres de protection le cas échéant – sont dénombrés sur le territoire**. A cela s'ajoutent les périmètres de protection de 3 ouvrages supplémentaires situés hors territoire.

Sur les 20 captages publics recensés sur le territoire, 17 correspondent à des captages sous maîtrise d'ouvrage de la CCGPSL (dont 13 actuellement en service) et 3 sous maîtrise d'ouvrage de collectivités voisines (Montpellier 3M et Syndicat Mixte Garrigues Campagne).

2.12.2 Eau brute – irrigation et arrosage

L'eau brute est une eau qui n'a subi aucun traitement. Captée en milieu naturel (forage, cours d'eau, retenue collinaire, etc.), l'eau brute est utilisée essentiellement pour l'irrigation agricole et pour d'autres usages divers par les particuliers (arrosage des jardins) ou les collectivités locales (arrosage des espaces verts, nettoyage de voirie…).

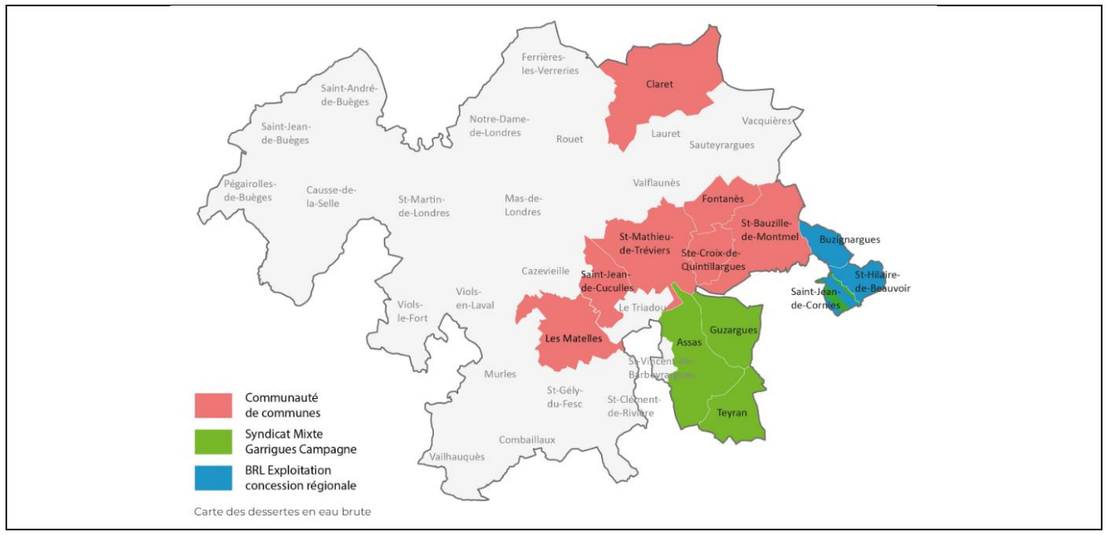
Sur le territoire, la compétence Eau Brute est partagée entre la CCGPSL (en régie) et le Syndicat Mixte Garrigues-Campagne (en régie).

Les surfaces irriguées sont réduites et concernent principalement de la vigne.

L'accès à l'eau brute est différent selon les communes :

- **7 communes sont alimentées par le réseau de la CCGPSL, en délégation avec BRL Exploitation :**
  - Fontanès, St Bauzille de Montmel, Ste Croix de Quintillargues, St Jean de Cuculles, Les Matelles et St Mathieu de Tréviers sont desservies par le réseau principal depuis la station de surpression de Montaud ;
  - Claret est desservie par le réseau de Claret depuis la retenue collinaire du lac de La Matane.
  - A noter également l'existence de l'ASA de Cécélès qui dessert un petit nombre d'exploitations à partir de la retenue du Lac de Cécélès sur la commune de St Mathieu de Tréviers.
- **4 communes sont alimentées par le réseau du Syndicat Mixte Garrigues Campagne** : Assas, Guzargues, Teyran et en partie St Jean de Cornies.
- **3 communes sont alimentées sur une partie de leur territoire par le réseau de concession régionale BRL** : Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies.

Carte des dessertes en eau brute
(Source : https://grandpicsaintloup.fr/)



Carte des dessertes en eau brute

Le schéma directeur eau brute de la CCGPSL a été approuvé en juin 2019. L'objectif de cette étude était de :

- Réévaluer les besoins du Grand Pic Saint-Loup,
- Étudier les différentes possibilités en approvisionnement
- Sensibiliser à la préservation de cette ressource,
- Définir une stratégie économe et pertinente qui sera déployée sur le territoire.

La stratégie ainsi définie s'articule vers :

- La fixation d'un cap d'intervention communautaire sur les solutions collectives en incitant le monde agricole à se fédérer et s'organiser dans le cadre de projets locaux ;
- L'affirmation que le territoire souhaitait le déploiement d'un maillon structurant géré par BRL dans les meilleurs délais (Aqua Domitia – Maillon Nord de Montpellier).

Toutefois, compte-tenu des délais de mise en œuvre d'une telle solution, l'orientation des premières actions s'est faite vers :

- Des projets d'ores et déjà maitrisés techniquement et administrativement (interconnexion des réseaux existants, optimisation du réseau et extension sur 2 communes, agrandissement d'une retenue collinaire),
- La conduite d'études complémentaires indispensables à la mise en œuvre de solutions collectives plus locales (site pilote de réutilisation des eaux usées sur une commune, retenues collinaires…).

2.12.3 Baignade et sports d'eaux vives

Deux zones de baignade officielles sont identifiées sur le territoire de la CCGPSL.

ZONES DE BAIGNADE
(Source : https://baignades.sante.gouv.fr/)

Nom du site	Commune	Type de point d'eau	Classement des eaux de baignade Selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013			
			2019	2020	2021	2022
Lac de Cécélès	Saint Mathieu de Tréviers	Réserve d'eau agricole privée	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
La Buèges – Le Stade	Saint Jean de Buèges	Rivière	Excellent	Excellent	Bon	Excellent

Par ailleurs, le canoé-kayak est pratiqué sur le fleuve Hérault. Il existe d'ailleurs un embarcadère public au niveau du Moulin de Bertrand (Causse de la Selle).

Le canyoning est également pratiqué sur le secteur, en particulier sur le site du Ravin des Arcs le long de la rivière Le Lamalou (Notre Dame de Londres).

2.12.4 Pêche

Les cours d'eau du territoire sont classés en 2ème catégorie piscicole - groupe dominant constitué de cyprinidés, à l'exception de La Buèges (totalité du linéaire) et du Lamalou (secteur amont jusqu'à sa confluence avec le Patus) qui sont classés en 1ère catégorie - groupe dominant constitué de salmonidés.

Deux réserves de pêche sont recensées sur le territoire de la CCGPSL.

RESERVES DE PECHE
(Source : https://www.pecheherault.com/)

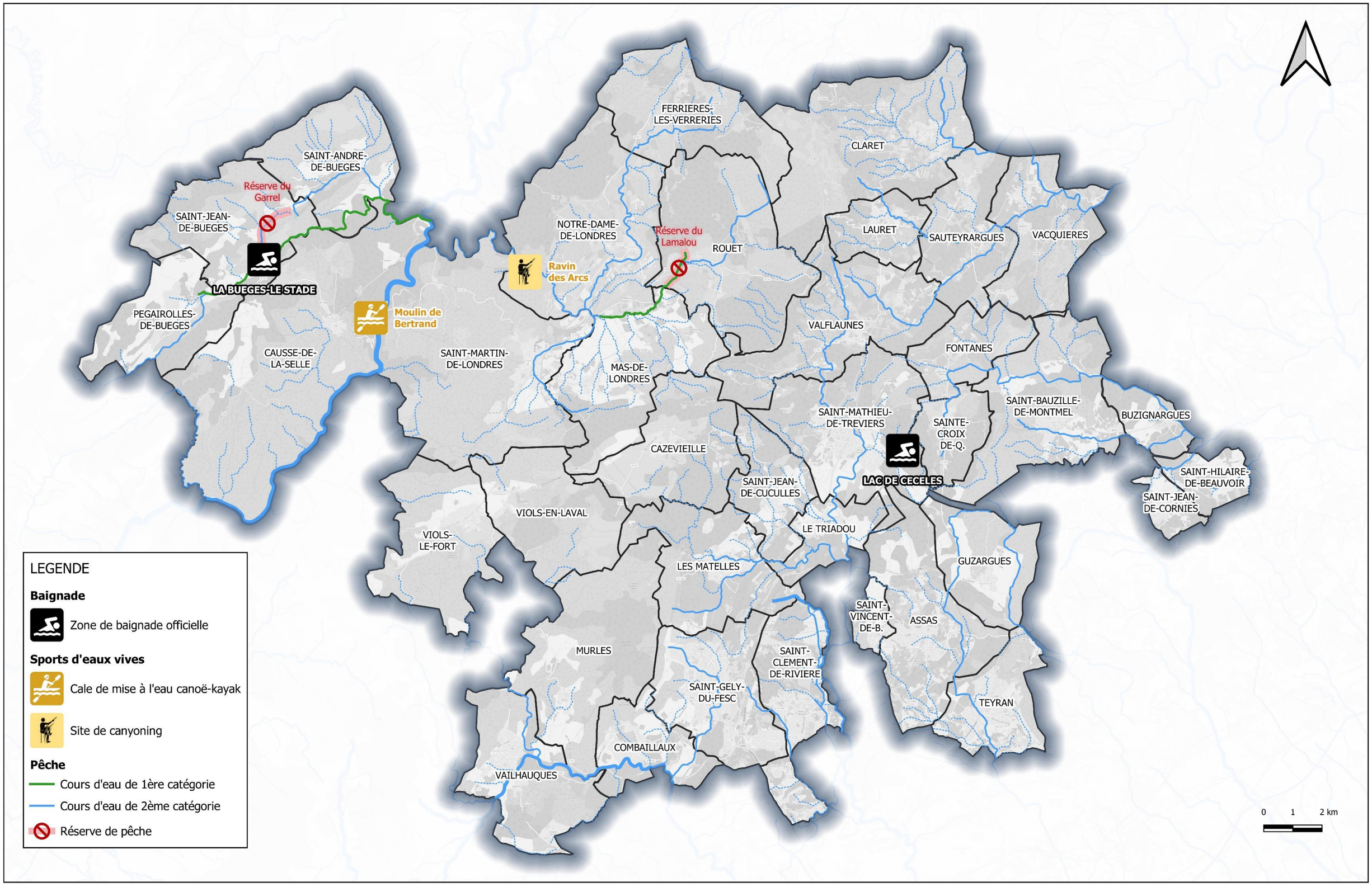
Nom du site	Commune	Linéaire	Limites amont / aval
Réserve du Garrel R44	Saint Jean de Buèges	500 ml	Amont : Source du Garrel Aval : Pont de la route de Ganges
Réserve du Lamalou R45	Mas de Londres	1600 ml	Amont : Source du Lamalou Aval : 50 m en aval du Mas du Rouet

D'autre part, la fédération de pêche de l'Hérault a actualisé en 2017 son Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Parmi les actions préconisées figurent des actions relatives à l'assainissement et à l'AEP du territoire d'étude :

- Restauration des réseaux d'assainissement : Les Matelles
- Restauration des stations d'épuration : Guzargues, Les Matelles, Saint Bauzille de Montmel, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Buèges, Saint Jean de Cuculles, Saint Martin de Londres, Saint Mathieu de Tréviers
- Optimisation des prélèvements AEP aux stricts besoins : Forage Buèges (Pégairolles de Buèges), Source Escanaux (Saint Jean de Buèges), Forage Fontbonne (Buzignargues), Source du Lez (Saint Clément de Rivière).

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Usages de l'eau : sites de baignade, sports d'eaux vives et pêche



2.13 SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (1 sur 2)

Bassin-versant	Commune	Infrastructures Assainissement Collectif					Milieux récepteurs		SAGE *	Enjeux liés aux masses d'eau superficielle				Enjeux liés aux masses d'eau souterraine		Enjeux liés au patrimoine environnemental			
		Systèmes	Stations d'épuration	Postes de refoulement	Trop-plein et Déversoirs d'orage	Linéaire de réseau	Rejets des des stations	Rejets des trop-plein et DO		Programme de mesures SDAGE en lien avec l'Assainissement	Zones sensibles *	Zones inondables *	Zone de baignade aval	Périmètres de protection de captage *	Zones de sauvegarde *	ZNIEFF *	Natura 2000 *	ENS *	Sites inscrits *
Hérault	Causse-de-la-Selle	1	1	0	0	4 654 ml	Fossé	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/	/	/	/	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	/
	Ferrières-Les-Verreries	0	0	0	0	0 ml	/	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez PPE Frouzet 1	/	II : Pic-Saint-Loup et Hortus	/	/	/
	Mas-de-Londres	1	1	1	0	3 756 ml	La Tieullière	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	Zone rouge *(réseau aval)*	/	PPE Frouzet 1	/	I : Plaine de Notre-Dame-de-Londres […] *(STEP)* II : Pic-Saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup *(STEP)*	/	/
	Notre-Dame-de-Londres	2 (Bourg + Biranques)	2	1	1	4 087 ml	(Infiltration) La Tourguille	La Tourguille	SAGE Hérault	/	Phosphore	Zone rouge *(PR et DO Notre-Dame + réseau aval le long de la Tourquille)*	/	PPE Frouzet 1	ZSE Frouzet *(réseau hameau la Caumette)*	I : Plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres II : Pic-Saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup *(STEP Biranques)*	/	/
	Pégairolles-de-Buèges	2 (Bourg + Méjannels)	2	0	0	1 440 ml	(Infiltration)	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRi	La Buèges-Le Stade (3 km)	PPR Buèges *(système Méjannels : STEP + réseau)*	/	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	Village de Pégairolles-de-Buèges et ses abords *(réseau village)*
	Rouet	1	1	0	0	970 ml	Le Bertau	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez PPE Frouzet 1	/	I : Plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres *(STEP + réseau ouest)* I : Montagne d'Hortus *(réseau est)* II : Pic-Saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup	/	Montagne de l'Hortus
	Saint-André-de-Buèges	0	0	0	0	0 ml	/	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRi	/	/	/	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	/
	Saint-Jean-de-Buèges	1	1	1	1	3 473 ml	La Buèges	La Buèges	SAGE Hérault	La Buèges ASS0302 ASS0402	Phosphore	/ Pas de PPRi	/	/	/	I Rivière de la Buèges […] *(réseau aval)* II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	Village et ses abords *(réseau + PR et DO St-Jean)*
	Saint-Martin-de-Londres	2 (Bourg + Frouzet)	2	3	1	20 394 ml	L'Hérault Le Rieutort	Le Rieutort	SAGE Hérault	/	Phosphore	Zone rouge (*STEP Bourg + réseau le long du Rieutort*)	/	PPE Frouzet 1	ZSE Frouzet *(système Frouzet : STEP et réseau, + réseau PA Les Hautes Garrigues + réseau ZAC de l'Hortus)*	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges *(système Frouzet : STEP + réseau)* II : Pic-saint-Loup et Hortus *(réseau PA La Liquière)*	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault *(système Frouzet : STEP + réseau)*	"ENS Travers de l'Hérault" *(STEP Frouzet)*	Centre ancien de St Martin de Londres *(réseau village)*
Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	Cazevieille	1	1	1	0	4 350 ml	Fossé	/	SAGE Lez-Mosson +SAGE Hérault	/	Azote et Phosphore	Zone rouge et zone de précaution *(STEP)*	/	PPE Lez PPE Suquet Boulidou F2	ZSE Lez	II : Pic-Saint-Loup et Hortus *(réseau nord)* II : Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup (STEP)	/	/
	Combaillaux	1	1	6	2	19 072 ml	Le Miège Sole	La Mosson	SAGE Lez-Mosson	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge *(PR Mosson + PR Romarin + réseau le long de la Mosson et de la Balajade)*	/	PPE Lez PPE Redounel F1 S *(réseau nord)*	/	/	/	/	Village de Combaillaux *(réseau village +PR Balajade)*
	Le Triadou	1	1	5	1	5 813 ml	Le Terrieu	La Croye	SAGE Lez-Mosson	Le Lirou et affluents ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge *(STEP en partie, PR/DO Principal, réseau le long du Terrieu et de la Croye)*	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	/
	Les Matelles	1	1	5	3	13 289 ml	Le Lirou	Le Lirou Roucayrol	SAGE Lez-Mosson	Le Lirou et affluents ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge *(PR Vierge + Réseau le long du Lirou)* Zone de précaution *(PR/DO amont STEP, PR/DO ancienne STEP)*	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	Village des Matelles et ses abords *(réseau village + PR Vierge)*
	Murles	1	1	2	1	3 061 ml	Le St Jean puis L'Arnède	Le St-Jean	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	Zone rouge *(PR Caravette + réseau le long du Saint-Jean)*	/	PPE Lez	/	II : Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais	/	/	/
	Saint-Clément-de-Rivière	1	1	10	5	60 055 ml	Le Lez	La Lironde Affluent du Lirou	SAGE Lez-Mosson	Le Lirou et affluents ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge *(PR/DO Mas Marie + réseau le long de la Lironde et le long du ravin d'Embarre)* Zone de précaution *(STEP + PR Trifontaine)*	/	PPE Lez PPR Pradas (*réseau Hauts de Fontanelle*) PPR Méjannel (*réseau centre et nord*) PPR Buffette *(réseau centre-sud + PR Mas Marie)* PPE Buffette *(réseau centre et nord)* PPE Méjanel *(réseau centre-ouest)* PPE Pidoule Nord F1 *(STEP)*	ZSE Lez *(réseau nord)*	/	/	/	/
	Saint-Gély-du-Fesc	1	1	5	1	70 356 ml	Le Pézouillet	Le Pézouillet	SAGE Lez-Mosson	Le Pézouillet ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge *(pourtours STEP, PR et DO Bas STEP, DO Grand-Rue, réseau le long du Pézouillet et affluents)*	/	PPR Pradas PPR Redounel F1 S *(réseau Beauregard)* *PPE Redounel F1 S (réseau ouest et est)* PPR Buffette (*réseau Rue de la Tour*)	/	/	/	/	/

** les infrastructures d'assainissement collectif concernées sont précisées entre parenthèses ; si rien n'est précisé, toutes les infrastructures de la commune sont concernées (stations d'épuration, postes de refoulement, déversoirs d'orage et réseaux)*

SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (2 sur 2)

Bassin-versant	Commune	Infrastructures Assainissement Collectif					Milieux récepteurs		SAGE *	Enjeux liés aux masses d'eau superficielle				Enjeux liés aux masses d'eau souterraine		Enjeux liés au patrimoine environnemental			
		Systèmes	Stations d'épuration	Postes de refoulement	Trop-plein et Déversoirs d'orage	Linéaire de réseau	Rejets des des stations	Rejets des trop-plein et DO		Programme de mesures SDAGE en lien avec l'Assainissement	Zones sensibles *	Zones inondables *	Zone de baignade aval	Périmètres de protection de captage *	Zones de sauvegarde *	ZNIEFF *	Natura 2000 *	ENS *	Sites inscrits *
Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	Saint-Jean-de-Cuculles	1	1	0	0	1 280 ml	Le Yorgues	/	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/	/	PPE Lez PPE Suquet Boulidou F2 *(réseau nord)*	ZSE Lez	/	/	/	/
	Saint-Mathieu-de-Tréviers	1	1	6	3	30 265 ml	(Infiltration)	/	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	Zone rouge *(réseau le long du Terrieu)*	/	PPE Lez	ZSE Lez	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais *(réseau est)*	/	/	/
	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	2 (Bourg + Patus)	2	2	1	6 940 ml	(Infiltration) Le Cassagnoles	Fossé	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi *(mais réseau dans le lit du ruisseau de Cassagnoles)*	/	PPE Lez *(sauf STEP Bourg)* PPE Mejanel *(réseau nord Bourg + PR Les Combes)*	ZSE Lez *(réseau ZA Patus + réseau Rue du Jardin de Marie + PR Garaste Haut et Bas)*	/	/	/	/
	Vailhauquès	2 (Village + Bel Air)	2	1	1 (abandonné)	25 222 ml	Le Querelle La Mosson	/	SAGE Lez-Mosson	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge *(PR Route de Murles + réseau le long de la Mosson et affluents)*	/	PPE Lez *(réseau nord + PR Route de Murles)*	/	/	/	/	/
	Viols-en-Laval	0	0	0	0	0 ml	/	/	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez PPE Fontanilles	ZSE Lez	I : Mares de Cazarils et de Caunas II : Pic-saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/
	Viols-le-Fort	1	1	1	1	6 041 ml	L'Arnède	La Croye	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez PPE Fontanilles *(réseau nord)*	ZSE Lez	II : Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais *(STEP)*	/	/	Village de Viols le Fort *(réseau village)*
Vidourle	Valflaunès	3 (Bourg + Lancyre + Valcyre)	3	3	2	6 502 ml	Rieufrèche Le Terrieu	Pas de Peyrolles Fossé	SAGE Lez-Mosson +SAGE Hérault	Le Lirou et affluents ASS0302 Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/	/	PPE Lez	ZSE Lez *(système Bourg : STEP + PR + DO + réseau)*	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais *(STEP Bourg)*	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais *(STEP Bourg)*	/	/
	Buzignargues	1	1	2	0	1 962 ml	Le Braou	/	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge *(réseau le long de la Bénovie)* Zone de précaution *(PR Moulin Bas)*	/	PPE Lez *(réseau nord + PR Petit Piou)*	ZSNEA Buzignargues-Saussines	/	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais *(réseau ouest + PR Petit Piou)*	/	/
	Claret	2 (Bourg + Embruscalles)	2	2 (dont 1 privé)	0	10 975 ml	La Font Le Brestalou	/	SAGE Hérault	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	/
	Fontanès	1	1	4	2	4 238 ml	La Bénovie	Le Bouyn	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge *(PR et DO Fontan St-Loup)*	/	PPE Lez	/	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/
	Lauret	1	1	2	0	5 203 ml	Le Rieutort	/	/	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	/
	Saint-Bauzille-de-Montmel	2 (Bourg + Favas)	2	0	0	6 771 ml	Le Braou Le Valen	/	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge *(STEP Bourg, STEP Favas, et réseau le long du Valen)*	/	PPE Lez	/	/	/	/	/
	Sainte-Croix de-Quintillargues	1	1	1	1	7 035 ml	La Bénovie	La Bénovie	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge et zone de précaution *(STEP)* Zone rouge *(PR et DO de Tête, réseau le long de la Bénovie)*	/	PPE Lez	/	I : Vallée de la Bénovie *(réseau nord-ouest)* II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/
	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	1	1	3	0	2 933 ml	Affluent du Budel	/	/	/	Azote et Phosphore	/	/	/	ZSNEA Buzignargues-Saussines	/	/	/	/
	Saint-Jean-de-Cornies	1	1	2	0	6 146 ml	Le Budel	/	/	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi	/	/	/	/	/	/	/
	Sauteyrargues	2 (Bourg + Vabre)	2	2	0	3 719 ml	(Infiltration) Le Rieutort	/	/	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez	/	/	/	/	/
	Vacquières	1	1	3	0	4 963 ml	Le Brestalou	/	/	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRi	/	PPE Lez	/	/	/	/	/
Or	Assas	1	0	1	0	8 312 ml	/	/	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge *(réseau le long du ruisseau Le Valat)*	/	PPE Mejanel *(réseau sud-est + PR Salle des Fêtes)*	/	/	/	/	Château d'Assas, ses abords et son parc *(réseau Chemin du Fossé)*
	Guzargues	1	1	0	0	4 982 ml	La Cadoule	/	/	La Cadoule ASS0402	Azote et Phosphore	Zone rouge *(STEP + réseau le long de la Cadoule)*	/	PPE Lez *(réseau nord)*	/	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/
	Teyran	1	0	4	1	29 865 ml	/	Le Cassagnoles	/	Le Salaison ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge et bleue *(réseau le long du Salaison et du Cassagnoles)*	/	/	/	/	/	/	/

** les infrastructures d'assainissement collectif concernées sont précisées entre parenthèses ; si rien n'est précisé, toutes les infrastructures de la commune sont concernées (stations d'épuration, postes de refoulement, déversoirs d'orage et réseaux)*

3 URBANISME ET POPULATION

3.1 URBANISME

Actuellement, les documents d'urbanisme opposables ne sont pas homogènes sur la totalité du territoire, comme présenté dans le tableau suivant.

Commune	PLU			SCOT	
	Document opposable	Date approbation	En Elaboration	Document d'orientation	Horizon
ASSAS	PLU	2022	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
BUZIGNARGUES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
CAUSSE DE LA SELLE	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
CAZEVIEILLE	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
CLARET	PLU	31/10/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
COMBAILLAUX	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
FERRIERES LES VERRERIES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
FONTANES	PLU	12/12/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
GUZARGUES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
LAURET	PLU	14/12/2015	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
LE TRIADOU	PLU	14/12/2017	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
LES MATELLES	PLU	"2003?"	en révision (2021)	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
MAS DE LONDRES	soumis RNU	-	U en cours de réalisat	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
MURLES	PLU	04/03/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
NOTRE DAME DE LONDRES	PLU	22/06/2013	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
PEGAIROLLES DE BUEGES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
ROUET	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT ANDRE DE BUEGES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	PLU	28/09/2020	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	PLU	27/10/2022	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT GELY DU FESC	PLU	21/03/2017	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT JEAN DE BUEGES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT JEAN DE CORNIES	PLU	18/04/2014	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT JEAN DE CUCULLES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT MARTIN DE LONDRES	PLU	27/01/2022	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	PLU		en révision	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	PLU	03/06/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAUTEYRARGUES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VACQUIERES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VAILHAUQUES	PLU	14/12/2016	en révision (2017)	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VALFLAUNES	PLU	29/01/2020	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VIOLS EN LAVAL	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VIOLS LE FORT	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	PLU	26/07/2018	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
TEYRAN	PLU	23/05/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030

Le SCOT du Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault été approuvé le 8 janvier 2019 et couvre l'ensemble du territoire de la CCGPSL.

A l'échelle du territoire d'étude, la population permanente recensée est de 49 676 habitants (population légale 2019 en vigueur au 1er janvier 2022).

3.2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Les données présentées dans les paragraphes ci-dessous sont issues des recensements INSEE et correspondent à l'ensemble du territoire d'étude.

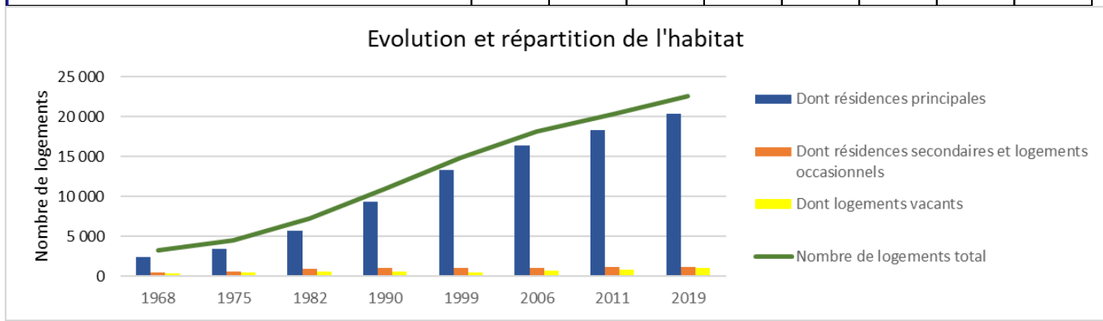
Une « Note de Population » pour chaque commune du territoire d'étude est jointe en Annexe 2.

Ces notes ont été transmises à la CCGPSL afin de pouvoir consulter les communes et fixer les objectifs de population à retenir dans le cadre du présent schéma.

3.2.1 Logements

Les données concernant l'évolution du parc immobilier sont les suivantes :

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2019
Population permanente	7 847	10 964	18 282	29 288	37 445	43 043	46 374	49 676
Nombre de logements total	3 205	4 469	7 277	10 949	14 838	18 115	20 256	22 548
Dont résidences principales	2 396	3 468	5 742	9 355	13 304	16 402	18 284	20 390
Dont résidences secondaires et logements occasionnels	455	568	971	1 044	1 035	1 028	1 129	1 106
Dont logements vacants	354	433	564	550	499	685	843	1 052
Habitants/résidence principale	3,3	3,2	3,2	3,1	2,8	2,6	2,5	2,4

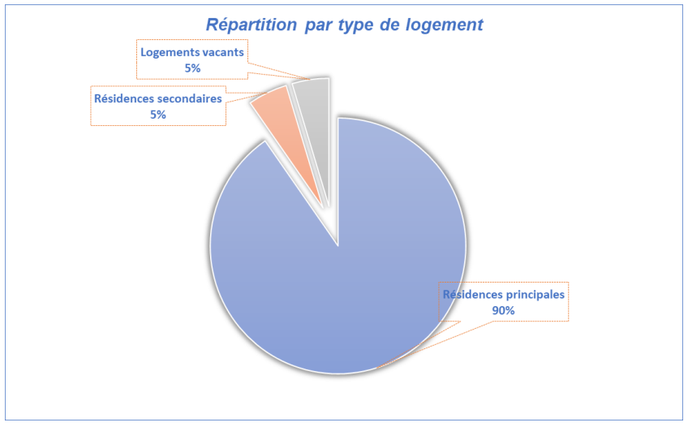


Globalement, le parc immobilier du territoire d'étude a été multiplié par 7,03 entre 1968 et 2019. Il est passé de 3 205 habitations à 22 548 habitations.

Les habitations sont essentiellement regroupées autour des centres urbains.

En 2019, le nombre moyen d'habitants par résidence principale est de 2,4 ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'Hérault (2,1 hab/logement).

Les résidences secondaires et les logements vacants représentaient 11% du parc immobilier total.

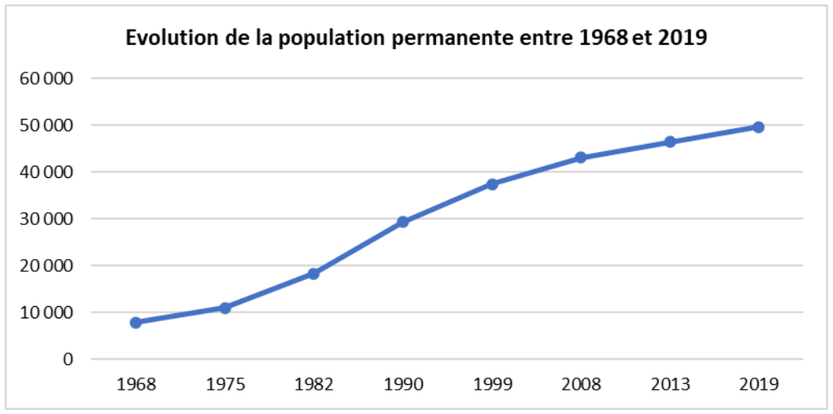


3.2.2 Population permanente

Le tableau suivant présente l'évolution de la population permanente depuis 1968 ainsi que les taux d'évolution annuels :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population permanente	7 847	10 964	18 282	29 288	37 445	43 043	46 374	49 676
Taux d'évolution annuel (%)	-	4,89%	7,58%	6,07%	2,77%	1,56%	1,50%	1,15%

Depuis les années 1960, la population sur le territoire d'étude ne cesse d'augmenter. Elle est passée de 7 847 habitants en 1968 à 49 676 en 2019. Le taux d'évolution interannuel moyen sur la période est de 3,65%. Il passe à 1,15% entre 2013 et 2019.



3.2.3 Population saisonnière

Pour la population saisonnière, nous prendrons en compte la population liée aux résidences secondaires et celle liée aux structures d'accueil touristiques.
La population supplémentaire estivale est répartie de la façon suivante :

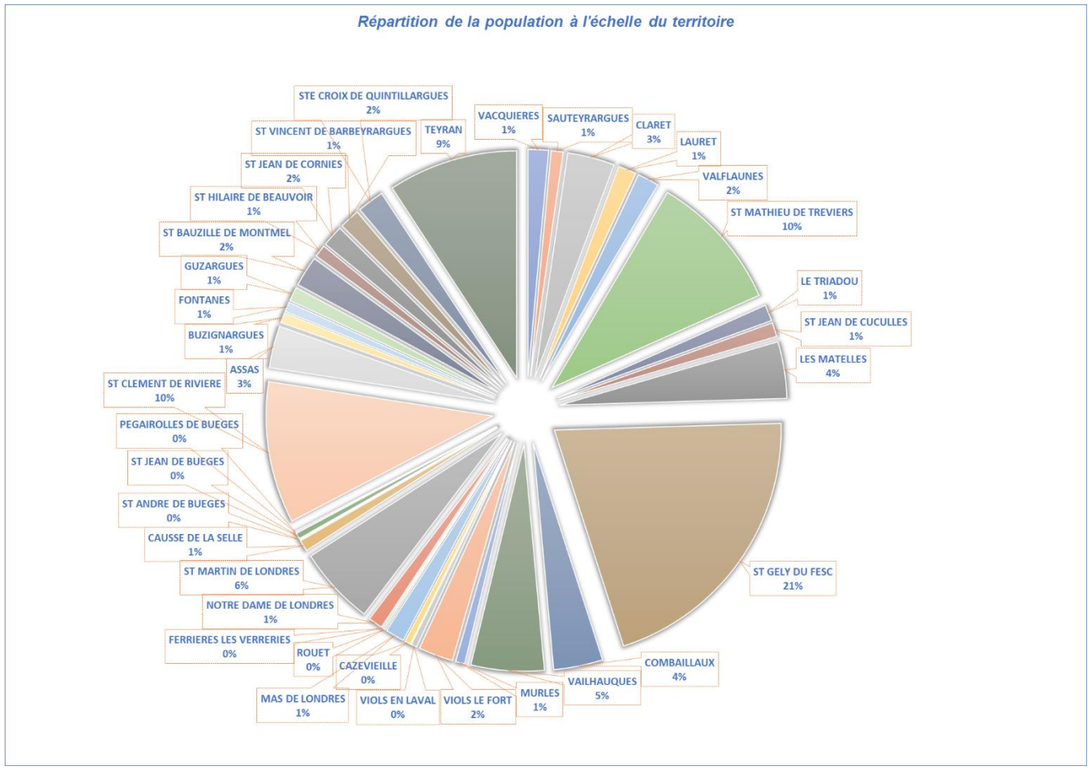
Type d'établissements	Résidences secondaires (2019)	Hôtellerie	Gîtes	Camping	Total
Nombre	1 129	3	122	2	
Capacité d'accueil (nb de chambre)	86,1	79	551	12	
Population associée	2650	158	1339	48	4195

Ainsi, la population supplémentaire maximale estivale peut être estimée à environ 4 195 personnes, dont 1 497 sur les infrastructures d'accueil touristiques et 2 650 en résidences secondaires.

3.3 SYNTHESE DE LA POPULATION EN POINTE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

La population maximale en période de pointe est la somme de la population permanente et de la population saisonnière. Le tableau suivant présente la synthèse de la population actuelle sur le territoire d'étude sur la base des données INSEE.

CCGPSL	Population permanente	Population saisonnière	Population totale
Population totale (2019)	49 676	4195	53 871



4 ACTIVITES ET INDUSTRIES

4.1 LES ACTIVITES SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE DES REJETS NON DOMESTIQUES

Un certain nombre d'activités présentent sur le territoire peuvent être de nature à produire des effluents non assimilables à des eaux usées domestiques.

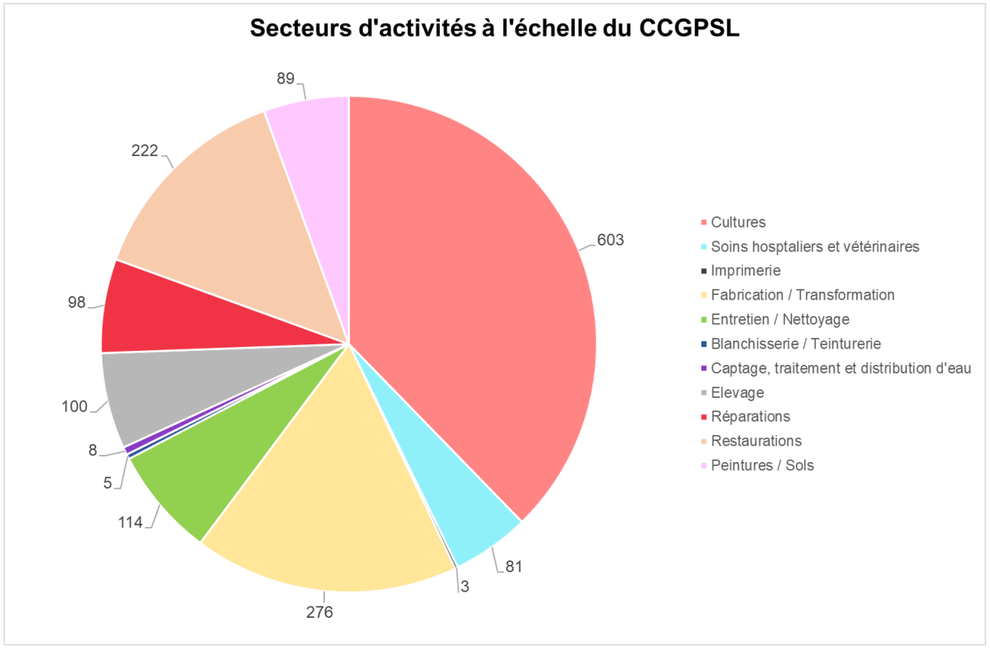
De manière générale, les activités concernées sont :

- L'industrie alimentaire,
- L'activité vinicole,
- Les garages,
- L'industrie chimique,
- Etc …

Les données synthétisées ci-dessous ont été obtenues via le site de l'INSEE en réalisant un tri à partir du code NAF des industries du territoire.

On recense aujourd'hui sur le territoire du CCGPSL 1 600 activités susceptibles de produire des effluents non domestiques. Le fichier Excel en Annexe 3 liste ces activités.

Ces activités ont été réparties dans les secteurs d'activités suivants :



L'industrie agricole, dont la viticulture, représente la part majoritaire des activités du territoire avec un recensement de 603 activités.

4.2 LISTING DES CONVENTIONS ET AUTORISATIONS DE REJET

Il a été effectué un recensement des conventions et autorisations déjà établies sur certaines communes du territoire :

<table>
<tr><th>Nom</th><th>Lieu</th><th>Type d'activités</th><th>Convention / Autorisation</th><th>Obligations à respecter</th></tr>
<tr><td>Lou Regalido</td><td>Hameau le Méjanel – Pégairolles de Buèges</td><td>Restaurant</td><td>Autorisation</td><td>Déversement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques dans le système de collecte et de traitements du CCGPSL</td></tr>
<tr><td>Auzier Chabernac</td><td>23 Rue de la Colline – Saint Gely du Fesc</td><td>Fabrication de confiserie</td><td>Convention (13/10/2022)

Autorisation (13/04/2023)</td><td>Mise en place d'une nouvelle machine sur le process de fabrication permettant de réduire les dépôts d'amidons dans le réseau d'assainissement. Les rejets doivent respecter les valeurs limites maximales de référence à tout moment et sans limite de durée. Des contrôles seront à effectuer selon la règlementation au frais de l'entreprise.
La convention fixe des charges maximales journalières admissibles sur le réseau :
<table>
<tr><th>PARAMETRE</th><th>Capacité nominale de la station d'épuration communale</th><th>Flux journalier maximal autorisé par jour pour l'Etablissement</th></tr>
<tr><td>Demande biochimique en oxygène (DBO_5)</td><td>900 kg/jour</td><td>155 kg/jour</td></tr>
<tr><td>Demande chimique en oxygène (DCO)</td><td>1350 kg/jour</td><td>404 kg/jour</td></tr>
<tr><td>Matière en suspension (MES)</td><td>1350 kg/jour</td><td>48 kg/jour</td></tr>
<tr><td>Rapport DCO/DBO_5 (*)</td><td>-</td><td>< 3</td></tr>
<tr><td>pH</td><td colspan="2">6,5 à 8,5</td></tr>
<tr><td>Température</td><td colspan="2">30°C</td></tr>
</table>
<table>
<tr><th>PARAMETRE</th><th>Capacité nominale de la station d'épuration communale</th><th>Débit moyen autorisé</th></tr>
<tr><td>Débit moyen journalier en m^3/jour</td><td>3000 m^3/jour</td><td>10 m^3/jour</td></tr>
<tr><td>Débit moyen horaire en m^3/heure</td><td>125 m^3/heure</td><td>1 m^3/heure</td></tr>
<tr><td>Débit instantané maximal en m^3/heure (par temps sec)</td><td>290 m^3/heure</td><td>3 m^3/heure</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>EURL Pastor Jean Jacques L'Oustal des Chips</td><td>500 Chemin du Mas Castel – Vailhauquès (bourg)</td><td>Fabrication de chips</td><td>Convention (07/06/2023)</td><td>Les effluents devront subir un prétraitement qui permettra de respecter les contraintes de rejet. Le branchement au réseau d'eaux usées sera conçu d'un regard facile d'accès, d'une unique canalisation entre le regard et le prétraitement, d'un séparateur débourbeur, d'un canal de comptage de type Venturi à section exponentielle avec canal d'approche et d'un regard de sortie. Des contrôles seront à effectuer selon la règlementation au frais de l'entreprise.
La convention fixe des charges maximales journalières admissibles sur le réseau :
<table>
<tr><th>PARAMETRE</th><th>CHARGE JOURNALIERE 5/7 j
Valeurs rédhibitoires,</th></tr>
<tr><td>Demande biochimique en oxygène 5 jours (DBO_5)</td><td>12 kg/j</td></tr>
<tr><td>Demande chimique en oxygène (DCO)</td><td>29 kg/j</td></tr>
<tr><td>Matière en suspension (MES)</td><td>9 kg/j</td></tr>
<tr><td>Teneur en azote Kjeldhal</td><td>Sans objet</td></tr>
</table>
<table>
<tr><th>PARAMETRE</th><th>VALEUR LIMITE</th></tr>
<tr><td>Débit moyen journalier</td><td>15 m3/j</td></tr>
<tr><td>Débit instantané</td><td>3 m3/h</td></tr>
<tr><td>Heures et jours de rejets autorisés,</td><td>24h / 24heures, 5/7Jours. Pas de rejet les samedis et dimanches.</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>GAEC - Domaine PUECH</td><td>25 Rue du Four – Saint Clément de Rivière</td><td>Cave coopérative vinicole</td><td>Convention (10/10/2006)</td><td>Déversement des eaux usées industrielles au réseau d'assainissement. Les effluents devront répondre aux normes de la règlementation.
La convention fixe des charges maximales journalières admissibles sur le réseau :
Flux maximal en DBO5 : 6 kg/j
Flux maximal en DCO : 12 kg/j
Flux maximal en MES : 3 kg/j
Flux maxima en NGL : 0,2 kg/j
Q max : 2 m3/j</td></tr>
</table>

Seulement 4 établissements du territoire de la CCGPSL bénéficient à ce jour d'une autorisation et/ou d'une convention de rejet.

Un travail de recensement et d'enquête est actuellement en cours par la régie en partenariat avec la SAUR afin de compléter la réglementation des rejets non domestiques.

5 ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

5.1 SYNTHESE DES ETUDES ANTERIEURES ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

Afin d'harmoniser la connaissance à l'échelle de la CCGPSL, il a été réalisé un travail de synthèse des études antérieures menées par les communes en matière d'assainissement.
Il a ainsi été recensé sur les 36 communes du territoire d'étude :

- 29 communes disposant d'un schéma directeur communal réalisé entre 2000 et 2019,
- 18 communes disposant d'un diagnostic de réseau réalisé entre 2000 et 2019.

Ces données permettent d'avoir un premier état des lieux.
Une synthèse des informations principales récupérées pour chaque commune est présentée en suivant.

5.1.1 Eaux claires parasites mises en évidence dans les études antérieures

Les données suivantes sont anciennes et seront mises à jour lors de la campagne de mesures de la phase 2 du présent schéma directeur.

5.1.1.1 Eaux claires parasites permanentes (ECPP)

Le tableau suivant présente le % d'ECPP mesurées lors des études précédentes :

Communes	Source de données	Vmoy entrée STEP (m³/j)	V ECPP estimé (m³/j)	Taux ECPP (%)
Assas	-	-	-	-
Buzignargues	-	-	-	-
Causse de la Selle - Nappe haute	SDA 2006	36,4	21,6	59 %
Causse de la Selle - Nappe basse	SDA 2006	18,2	4,8	26 %
Cazevieille	-	-	-	-
Claret	-	-	-	-
Combaillaux	-	-	-	-
Fontanès	-	-	-	-
Guzargues	Etude de faisabilité 2013	28,7	-	-
Lauret	Diagnostic 2011	44	8,7	20 %
Le Triadou	-	-	-	-
Les Matelles	Diagnostic 2013	290	100	34 %
Mas de Londres	SDA 2007	130	10	8 %
Murles	-	-	-	-
Notre Dame de Londres	SDA 2007	58,7	19,3	33 %
Pégairolles de Buèges	-	-	-	-
Rouet	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel	SDA 2019	70	12	17 %
Saint Clément de Rivière	SDA 2007	918	142	15 %
Saint Gely du Fesc	SDA 2015	1 707	565	33 %
Saint Hilaire de Beauvoir	-	-	-	-
Saint Jean de Buèges	SDA 2012	37	15	41 %
Saint Jean de Cornies	-	-	-	-
Saint Jean de Cuculles	-	-	-	-
Saint Martin de Londres	Diagnostic 2009	296	103	35 %
Saint Mathieu de Tréviers	Diagnostic 2009	592	181	31 %
Saint Vincent de Barbeyrargues	-	-	-	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	-	-	-
Sauteyrargues	SDA 2018	49,5	25,2	51 %
Teyran	-	-	-	-
Vacquières	SDA 2015	170	132	78 %
Vailhauquès	-	-	-	-
Valflaunès - Bourg	SDA 2006	40	9	23 %
Valflaunès - Lancyre	SDA 2006	6	1	17 %
Valflaunès - Valcyre	SDA 2006	22	5	23 %
Viols le Fort	-	-	-	-

Les précédentes études ont mis en évidence une part importante d'ECPP sur les communes de Causse de la Selle, Sauteyrargues et Vacquières (> 50% du V moyen entrée STEP).

5.1.1.2 Eaux claires parasites météoriques (ECPM)

Le tableau suivant présente les surfaces actives mises en évidence lors des études précédentes :

Communes	Source de données	Surface active (m²)
Assas	-	-
Buzignargues	-	-
Causse de la Selle	SDA 2006	4 615 m²
Cazevieille	-	-
Claret	-	-
Combaillaux	-	-
Fontanès	-	-
Guzargues	-	-
Lauret	Diagnostic 2011	1 500 m²
Le Triadou	-	-
Les Matelles	Diagnostic 2013	600 m²
Mas de Londres	SDA 2007	150 m²
Murles	-	-
Notre Dame de Londres	SDA 2007	550 m²
Pégairolles de Buèges	-	-
Rouet	-	-
Saint Bauzille de Montmel	SDA 2019	2 000 m²
Saint Clément de Rivière	SDA 2007	49 500 m²
Saint Gely du Fesc	SDA 2015	3 130 m²
Saint Hilaire de Beauvoir	-	-
Saint Jean de Buèges	SDA 2012	960 m²

Saint Jean de Cornies	-	-
Saint Jean de Cuculles	-	-
Saint Martin de Londres	Diagnostic 2009	16 500 m²
Saint Mathieu de Tréviers	Diagnostic 2009	24 000 m²
Saint Vincent de Barbeyrargues	-	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	-
Sauteyrargues	SDA 2018	600 m²
Teyran	-	-
Vacquières	SDA 2015	5 000 m²
Vailhauquès	-	-
Valflaunès	-	-
Viols le Fort	-	-

5.1.2 Réseaux

Les études précédentes ont abouti à des planifications de travaux de réhabilitation sur les réseaux.
L'Annexe 18 fait la synthèses des travaux planifiés et précise ceux déjà réalisés.

5.1.3 Stations d'épuration

Les études précédentes ont abouti à un programme de travaux concernant les ouvrages épuratoires.
Ce programme est présenté ci-dessous :

Communes	SDAEU	DIAG	Filière en place lors de la réalisation des études antérieures	Capacité (EH)	Travaux prévus dans le cadre des études antérieures
Buzignargues	2003	-	500	-	Création d'une station de type FPR (2 étages) et de capacité 500 EH
Causse de la Selle	2006	-	Lit bactérien	500	Réaménagement STEP
Combaillaux_Hauts de la Fontaine	2000	-	Boues activées faible charge	500	Création d'une nouvelle station de type boues activées de capacité 2 300 EH sur le site du Truc de la Reine – travaux programmés à échéance 2001
Combaillaux_Balajade	2000	-	Décanteur / Digesteur	150	Raccordement sur la nouvelle STEP du site du Truc de la Reine
Guzargues	2017	2013	Lagunage	220	**Création d'une nouvelle station de type FPR (2 étages) et de capacité 600 EH extensible à 800 EH à l'horizon 2030**
Lauret	2011	2011	Lagunage naturel	400	Réhabilitation de la station d'épuration du village pour une capacité de 710 EH (2014 - 2015) Création d'une nouvelle station d'épuration du village pour une capacité de 950 EH (2025)
Mas de Londres_Bourg	2007	-	FPR	300	Extension de la station de type FPR de capacité 400 EH extensible à 600 EH sur les parcelles n°486, 487, 488 et 489 – travaux programmés à échéance 2010
Mas de Londres_Hameau de Gabriac	2007	-	-	-	**Création d'une station de type FPR ou géoassainissement de capacité 70 EH à l'aval du hameau de Gabriac – travaux programmés à échéance 2020-2025**
Notre Dame de Londres_Bourg	2007	2007	Lagunage	250	Création d'une nouvelle station de type FPR sur le même site (n°405, 406, 407, 402) de capacité 500 EH puis extensible à 750 EH – travaux programmés entre 2009 et 2014
Notre Dame de Londres_Biranques	2007	2007	Géoassainissement	50	-
Rouet	2006	-	-	-	Création d'une station de type FPR et de capacité 50 EH sur la parcelle n°225 – travaux programmés à échéance 2007-2008
Pégairolles de Buèges_Bourg	2009	2009	-	-	Création d'une station de type FPR et de capacité 120 EH sur les sites n°1 et 1bis – travaux programmés à échéance 2010-2011
Pégairolles de Buèges_Méjanel	2009	2009	Géoassainissement	70	Amélioration STEP
Sauteyrargues_Bourg	2018	-	Géoassainissement	200	Création d'une nouvelle station de type FPR et de capacité 400 EH sur les parcelles n°643 et 184 – travaux programmés à échéance 2020-2025
Sauteyrargues_Vabre	2018	-	Géoassainissement	50	
Sauteyrargues_Laudou	2018	-	-	-	**Création d'une station de type FPR de capacité 35 EH sur la parcelle n°78 – travaux programmés à échéance 2030**
Saint Bauzille de Montmel_Bourg	2019	2019	Boues activées à aération prolongée	800	**Création d'une nouvelle station unique pour le bourg et Favas de type FPR et de capacité 1 400 EH sur les parcelles n°422, 423, 424, 425 et 426**
Saint Bauzille de Montmel_Favas	2019	2019	Géoassainissement	100	Réhabilitation de la station (en attendant la création de la step commune)
Saint Gely du Fesc	2015	-	Boues activées à aération prolongée	15 000	Travaux de fiabilisation et d'amélioration de la station actuelle (2017-2020). **Construction d'une nouvelle station de capacité 20 000 EH à échéance 2025.**
Saint Jean de Buèges	2012	2012	Décanteur / Digesteur	500	**Création d'une nouvelle station de type Filtres Plantés de Roseaux (FPR) de capacité 500 EH – travaux programmés en 2014-2016**
Saint Mathieu de Tréviers	2009	2009	Boues activées à aération prolongée	6 000	Création d'une nouvelle filière d'épuration de type boues activées de capacité 9 200 EH sur la parcelle actuelle n°BI 17 – travaux programmés 2013-2014
Saint Martin de Londres	2009	2009	Boues activées à aération prolongée	2 500	Création d'une nouvelle file de traitement complète de type boues activées en aération prolongées de 4 300 EH avec conservation du bassin d'aération actuel en tant que bassin d'orage sur la parcelle n° ZB 123 – travaux programmés 2014-2015
Saint Clément de Rivière_Rouargues	2007	2007	Boues activées à aération prolongée	5 000	Construction d'une seconde file de type boues activées à aération prolongée et de capacité 4 450 EH – travaux programmés en 2013-2015
Saint Clément de Rivière_Patus	2007	2007	Décanteur / Digesteur	1 350	Raccordement à Rouargues
Saint Clément de Rivière_Trifontaine	2007	2007	Boues activées forte charge	2 000	Raccordement à Rouargues
Vacquières	2015	2015	Lagunage naturel	500	**Création d'une nouvelle station de type FPR et de capacité 900 EH extensible à 1 350 EH à 450m à l'ouest du site actuel – travaux programmés en 2018-2019**
Valflaunès_Bourg	2006	2006	Lagunage naturel	250	Création d'une nouvelle station de type décanteur - digesteur et de capacité 600 EH extensible à 800 EH sur le site actuel et les parcelles n°249, 254 et 255 – travaux programmés en 2008-2010
Valflaunès_Lancyre	2006	2006	Géoassainissement	65	Raccordement à Valcyre (2020)
Valflaunès_Valcyre	2006	2006	Décanteur / Digesteur	210	Création d'une nouvelle station de type décanteur - digesteur ou FPR de capacité 300 EH situé sur le site actuel de Valcyre – travaux programmés en 2015

D’après les études antérieures à disposition, des **stations d’épuration devaient être renouvelées ou construites sur les secteurs suivants** :

- Combaillaux
- Guzargues
- Hameau de Gabriac au Mas de Londres
- Notre Dame de Londres Bourg
- Le Rouet
- Pégairolles de Buèges Bourg
- Sauteyrargues Bourg et le hameau de Laudou
- Saint Bauzille de Montmel Bourg
- Saint Jean de Buèges
- Vacquières
- Valflaunès Bourg et le hameau de Valcyre (+Lancyre)

Sur ces secteurs, 13 d’entre eux n’ont encore pas fait l’objet des travaux escomptés :

- Guzargues (maîtrise d’œuvre en cours),
- Le hameau de Gabriac (commune de Mas de Londres),
- Le hameau de Laudou (commune de Sauteyrargues),
- Saint Bauzille de Montmel - regroupement bourg et Favas – (maîtrise d’œuvre en cours),
- Saint Jean de Buèges (maîtrise d’œuvre en cours),
- Vacquières (maîtrise d’œuvre en cours),
- Les hameaux de Valcyre et Lancyre – regroupement des deux hameaux - (maîtrise d’œuvre en cours).

De nombreuses maîtrises d’œuvre sont toutefois en cours.

5.2 CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE DES RESEAUX ET INSPECTIONS DES OUVRAGES

Préalablement à la campagne de reconnaissance, l'ensemble des plans SIG ou autres plans de recollement récents ont été transmis par la CCGPSL au groupement comme base de travail.

5.2.1 Reconnaissance des réseaux

Conformément au cahier des charges, une reconnaissance exhaustive des réseaux a été réalisée hors communes suivantes :

COMMUNES EN DSP DISPOSANT DEJA D'UN PLAN SIG A JOUR DE SES RESEAUX AVEC DIAGNOSTIC PERMANENT

- Saint Clément de Rivière,
- Saint Gély du Fesc,
- Saint Mathieu de Tréviers.

COMMUNES EN REGIE DISPOSANT DEJA D'UN PLAN SIG A JOUR SUITE A SDA RECENT

- Saint Bauzille de Montmel,
- Guzargues,
- Sauteyrargues,
- Vaquières.

HAMEAU EN COURS D'EQUIPEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Hameau du Frouzet sur la commune de Saint Martin de Londres.

Cette reconnaissance a donné lieu à des fiches regards (cf Annexe 4).

5.2.2 Reconnaissance des ouvrages

Pour l'ensemble des systèmes, une reconnaissance exhaustive des ouvrages sur réseau a été réalisée :

- Poste de refoulement,
- Déversoir d'orage (sur PR ou sur réseau).

Cette reconnaissance a donné lieu à des fiches PR et DO (cf Annexes 5 et 6).

Cette reconnaissance de terrain a notamment permis de générer un nouveau SIG format géostandard sur la base d'un levé GPS classe A.

5.2.3 Synthèse des données réseaux

Les plans des réseaux par commune sont présentés en Annexe 7.

5.2.3.1 Regards de visite

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des regards de visite par commune :

Commune	RV vu et visités	RV vu et non visités	RV non visités	Total
Assas	222	28	6	256
Buzignargues	41	11	1	53
Causse de la Selle	93	15	16	124
Cazevieille	67	7	5	79
Claret	261	32	18	311
Combaillaux	425	43	10	478
Fontanès	103	6	0	109
Guzargues	0	0	25	25
Lauret	122	6	26	154
Le Triadou	139	13	11	163
Les Matelles	364	23	21	408
Mas de Londres	90	12	5	107
Murles	86	8	5	99
Notre Dame de Londres	106	14	10	130
Pégairolles de Buèges	56	8	6	70
Rouet	25	0	0	25
Saint Bauzille de Montmel	0	0	211	211
Saint Clément de Rivière	0	0	1 808	1 808
Saint Gely du Fesc	0	0	2 974	2 974
Saint Hilaire de Beauvoir	57	18	3	78
Saint Jean de Buèges	78	8	0	86
Saint Jean de Cornies	119	30	9	158
Saint Jean de Cuculles	43	2	0	45
Saint Martin de Londres	572	75	66	713
Saint Mathieu de Tréviers	0	0	494	494
Saint Vincent de Barbeyrargues	182	32	4	218
Sainte Croix de Quintillargues	160	40	10	210
Sauteyrargues	86	6	1	93
Teyran	765	191	25	981
Vacquières	117	6	1	124
Vailhauquès	662	57	60	779
Valflaunès	134	8	12	154
Viols le Fort	96	16	4	116
Total	**5271**	**715**	**5 847**	**11 833**

Le réseau comporte un nombre total de 11 833 regards de visite.

Les défauts constatés sont présentés dans le tableau suivant :

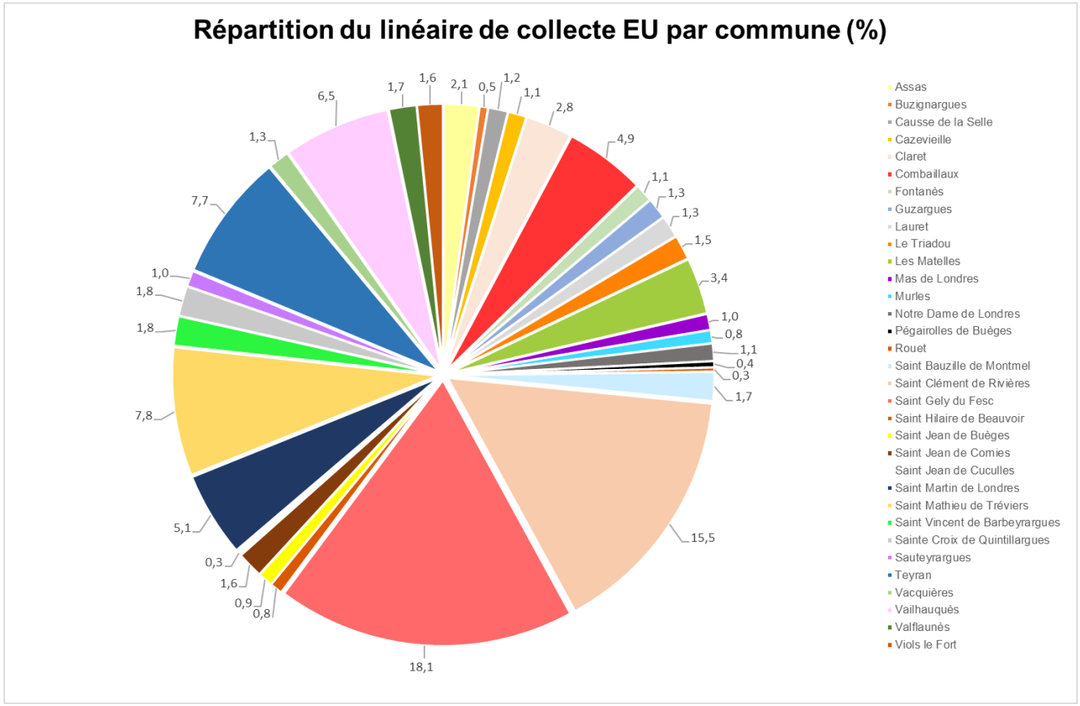
Commune	Nombre de RV visités	Peu grave	Grave	Très grave	Pas de défaut	Total
Assas	222	2	4	1	215	222
Buzignargues	41	4	0	0	37	41
Causse de la Selle	93	16	8	4	65	93
Cazevieille	67	4	4	0	59	67
Claret	261	48	38	11	164	261
Combaillaux	425	9	8	5	403	425
Fontanès	103	2	0	1	100	103
Guzargues	0	0	0	0	0	0
Lauret	122	2	6	2	112	122
Le Triadou	139	22	4	2	111	139
Les Matelles	364	10	17	4	333	364
Mas de Londres	90	18	7	1	64	90
Murles	86	3	1	1	81	86
Notre Dame de Londres	106	37	43	9	17	106
Pégairolles de Buèges	56	5	6	0	45	56
Rouet	25	0	1	0	24	25
Saint Bauzille de Montmel	0	0	0	0	0	0
Saint Clément de Rivière	0	0	0	0	0	0
Saint Gely du Fesc	0	0	0	0	0	0
Saint Hilaire de Beauvoir	57	4	4	0	49	57
Saint Jean de Buèges	78	16	13	7	42	78
Saint Jean de Cornies	119	1	2	1	115	119
Saint Jean de Cuculles	43	2	3	0	38	43
Saint Martin de Londres	572	94	76	6	396	572
Saint Mathieu de Tréviers	0	0	0	0	0	0
Saint Vincent de Barbeyrargues	182	7	11	3	161	182
Sainte Croix de Quintillargues	160	13	1	5	141	160
Sauteyrargues	86	3	1	0	82	86
Teyran	765	25	50	39	651	765
Vacquières	117	24	3	1	89	117
Vailhauquès	662	38	44	11	569	662
Valflaunès	134	23	35	13	63	134
Viols le Fort	96	5	4	1	86	96
Total		**437**	**394**	**128**	**4 312**	**5 271**

18,19% des regards présentent des défauts.

5.2.3.2 Linéaire

Le tableau ainsi que le graphe ci-après représentent le linéaire de canalisation pour chacune des communes et la part qu'il représente par rapport au linéaire total :

Communes	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml)
Assas	8 212	100	8 312
Buzignargues	1 397	565	1 962
Causse de la Selle	4 654	0	4 654
Cazevieille	4 266	84	4 350
Claret	10 359	616	10 975
Combaillaux	15 409	3 663	19 072
Fontanès	3 332	906	4 238
Guzargues	4 982	0	4 982
Lauret	4 932	271	5 203
Le Triadou	4 739	1 074	5 813
Les Matelles	12 597	692	13 289
Mas de Londres	3 641	115	3 756
Murles	2 784	277	3 061
Notre Dame de Londres	4 010	77	4 087
Pégairolles de Buèges	1 440	0	1 440
Rouet	970	0	970
Saint Bauzille de Montmel	6 771	0	6 771
Saint Clément de Rivière	54 826	5 229	60 055
Saint Gely du Fesc	67 472	2 884	70 356
Saint Hilaire de Beauvoir	2 442	491	2 933
Saint Jean de Buèges	2 637	836	3 473
Saint Jean de Cornies	5 857	289	6 146
Saint Jean de Cuculles	1 280	0	1 280
Saint Martin de Londres	19 756	638	20 394
Saint Mathieu de Tréviers	29 369	896	30 265
Saint Vincent de Barbeyrargues	6 300	640	6 940
Sainte Croix de Quintillargues	6 765	270	7 035
Sauteyrargues	3 634	85	3 719
Teyran	29 351	514	29 865
Vacquières	4 504	459	4 963
Vailhauquès	24 144	1 078	25 222
Valflaunès	5 870	632	6 502
Viols le Fort	5 515	526	6 041
Total	**364 217**	**23 907**	**388 124**



Le linéaire total des réseaux sur le territoire d'étude est de 388,1 km.

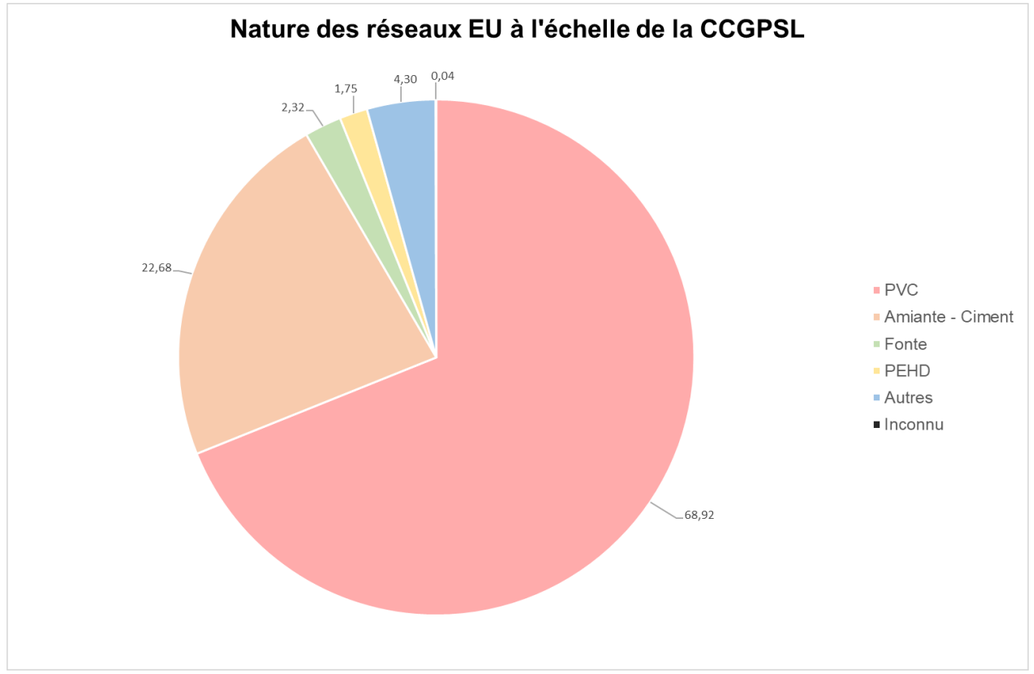
Les communes représentant une part importante du linéaire des réseaux sont Saint Gely du Fesc (18,1 %) et Saint Clément de Rivières (15,5 %).

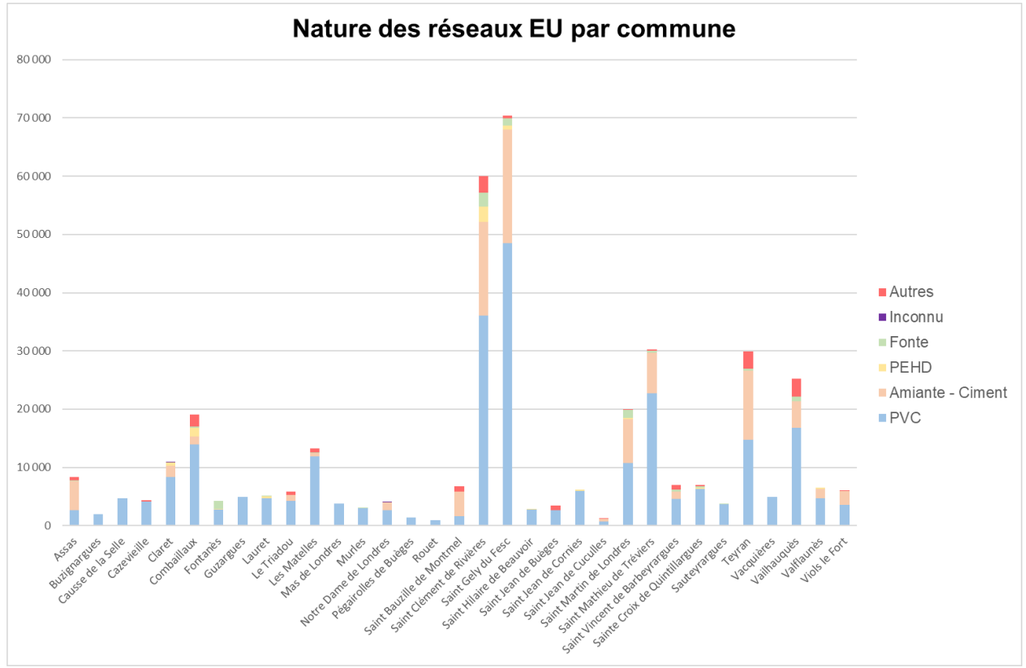
5.2.3.3 Nature des réseaux

La nature des réseaux pour chaque commune est présentée dans le tableau ci-dessous :

Commune	PVC	Amiante – Ciment	Fonte	PEHD	Autres	Inconnu	Total (ml)
Assas	2 614	5 052	168	0	478	0	8 312
Buzignargues	1 962	0	0	0	0	0	1 962
Causse de la Selle	4 654	0	0	0	0	0	4 654
Cazevieille	4 126	0	0	0	224	0	4 350
Claret	8 413	1 919	27	543	0	73	10 975
Combaillaux	13 956	1 414	173	1 479	2 050	0	19 072
Fontanès	2 821	0	1 399	18	0	0	4 238
Guzargues	4 982	0	0	0	0	0	4 982
Lauret	4 738	0	193	272	0	0	5 203
Le Triadou	4 251	1 021	27	0	514	0	5 813
Les Matelles	11 843	602	163	0	681	0	13 289
Mas de Londres	3 756	0	0	0	0	0	3 756
Murles	2 998	0	63	0	0	0	3 061
Notre Dame de Londres	2 645	1 365	0	0	0	77	4 087
Pégairolles de Buèges	1 440	0	0	0	0	0	1 440
Rouet	970	0	0	0	0	0	970
Saint Bauzille de Montmel	1 600	4 293	0	0	878	0	6 771
Saint Clément de Rivière	36 122	15 999	2 396	2 665	2 873	0	60 055
Saint Gely du Fesc	48 452	19 598	1 245	647	414	0	70 356
Saint Hilaire de Beauvoir	2 805	0	0	128	0	0	2 933
Saint Jean de Buèges	2 637	0	0	0	836	0	3 473
Saint Jean de Cornies	5 927	0	0	219	0	0	6 146
Saint Jean de Cuculles	768	359	0	0	153	0	1 280
Saint Martin de Londres	10 828	7 522	1 338	638	68	0	20 394
Saint Mathieu de Tréviers	22 674	7 066	239	0	286	0	30 265
Saint Vincent de Barbeyrargues	4 589	1 271	301	0	779	0	6 940
Sainte Croix de Quintillargues	6 316	0	172	270	277	0	7 035
Sauteyrargues	3 692	0	27	0	0	0	3 719
Teyran	14 702	11 913	314	0	2 936	0	29 865
Vacquières	4 963	0	0	0	0	0	4 963
Vailhauquès	16 755	4 620	735	0	3 112	0	25 222
Valflaunès	4 669	1 610	0	223	0	0	6 502
Viols le Fort	3 624	2 318	1	0	98	0	6 041
Total	**267 292**	**87 942**	**8 981**	**7 102**	**16 657**	**150**	**388 124**

Le diagramme ainsi que l'histogramme ci-après représentent le pourcentage des réseaux EU en fonction du type de matériau :

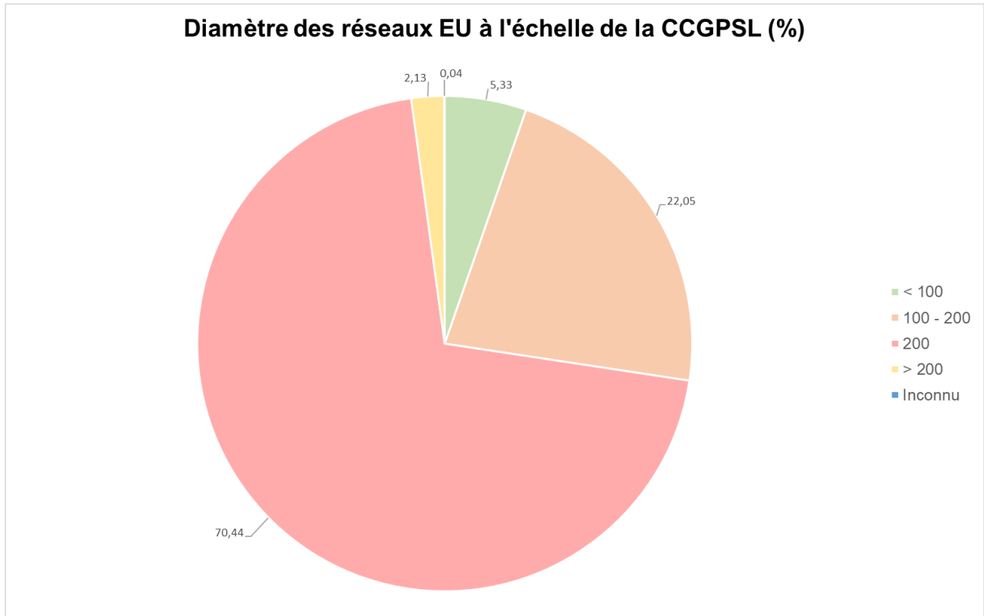


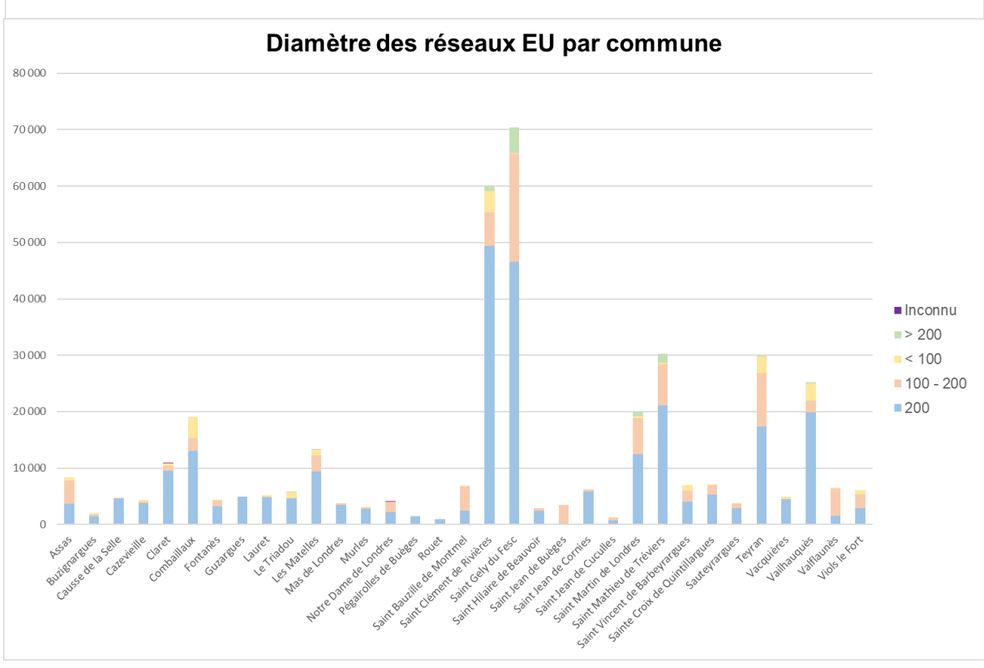


La part de réseau de nature inconnue est faible et nous retrouvons majoritairement des canalisations de type PVC sur l'ensemble du territoire d'étude.

5.2.3.4 Diamètre des réseaux

Le diagramme ainsi que l'histogramme ci-après représentent le pourcentage pour chaque plage de diamètre des réseaux pour chacune des communes :





Le pourcentage de canalisations de diamètre inconnu est très faible et nous retrouvons majoritairement des canalisations de diamètre 200 mm.

5.2.3.5 Réseaux en terrain privé et cours d'eau

Le tableau ci-dessous récapitule les linéaires de réseau en terrain privé (ou mixte) ou localisés dans un cours d'eau.

Commune	Total (ml)	Réseau privé ou mixte (ml)	Cours d'eau (ml)
Assas	8 312	3 850	1 640
Buzignargues	1 962	965	175
Causse de la Selle	4 654	900	0
Cazevieille	4 350	3 145	0
Claret	10 975	1 000	420
Combaillaux	19 072	8 410	320
Fontanès	4 238	2 385	0
Guzargues	4 982	0	0
Lauret	5 203	270	0
Le Triadou	5 813	1 903	805
Les Matelles	13 289	5 190	330
Mas de Londres	3 756	30	0
Murles	3 061	1 865	150
Notre Dame de Londres	4 087	0	0
Pégairolles de Buèges	1 440	240	0
Rouet	970	0	0
Saint Bauzille de Montmel	6 771	0	0
Saint Clément de Rivière	60 055	0	0
Saint Gely du Fesc	70 356	0	0
Saint Hilaire de Beauvoir	2 933	1 560	0
Saint Jean de Buèges	3 473	0	570
Saint Jean de Cornies	6 146	3 645	0
Saint Jean de Cuculles	1 280	455	0
Saint Martin de Londres	20 394	850	970
Saint Mathieu de Tréviers	30 265	0	0
Saint Vincent de Barbeyrargues	6 940	4 030	565
Sainte Croix de Quintillargues	7 035	7 040	40
Sauteyrargues	3 719	200	0
Teyran	29 865	1 905	0
Vacquières	4 963	300	0
Vailhauquès	25 222	7 055	1 800
Valflaunès	6 502	50	430
Viols le Fort	6 041	2 280	0
Total	**388 124**	**59 523**	**8 215**

Cette reconnaissance permet de mettre en avant les faiblesses suivantes :
- 18,19% des regards de visite présentent un défaut,
- 22,68% des canalisations sont en AC,
- 15,36% du linéaire est en terrain privé (ou mixte),
- 2,12% du linéaire est situé dans un cours d'eau.

5.2.4 Synthèse des ouvrages particuliers

5.2.4.1 Postes de refoulement

Le territoire d'étude comporte, au total, **78 postes de refoulement (ou relevage).**

Le tableau suivant présente l'ensemble des PR du périmètre d'étude avec leurs principales caractéristiques :

Communes	Nom	DO	Nombre de pompes	Etat de(s) pompe(s)	Etat de la bâche	Etat général des équipements	Travaux préconisés	Télégestion	Pollution théorique (kg DBO/j)
Assas	Salle des fêtes	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3
Buzignargues	Moulin Bas	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état hormis l'armoire électrique. Sécurisation de l'armoire électrique.	Sofrel S550	18
Buzignargues	Petit Piou	Non	2	Bon	Moyen (fissures)	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3,6
Cazevieille	Tourières	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Clôture, trappe d'accès, barre de guidage) Mauvais (Echelle d'accès non fixée)	Ouvrage en bon état. Travaux de sécurisation : mise en place de barres anti-chute ainsi que d'une échelle fixe	Non	2,7
Claret	DIP	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	16
Combaillaux	Bâche Branquedieu	Oui	0	-	Bon	Mauvais (Trappe d'accès peu maniable)	Ouvrage en état moyen. Changement de la trappe d'accès ainsi que du dégrilleur.	Non	16,2
Combaillaux	Balajade	Non	2	Bon	Moyen	Moyen (Trappe d'accès, potence)	Ouvrage en bon moyen. Travaux de sécurisation : pose de barres anti-chute et changement du coffret de l'armoire électrique	Sofrel S530	6,6
Combaillaux	Erable	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S530	4,5
Combaillaux	Mosson	Oui	2	1 pompe HS	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés. Equipement hydro-éjecteur présent, d'où la présence d'une 3ème bibarre	Sofrel S530	24
Combaillaux	Nounel	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Trappe d'accès)	Ouvrage en état moyen. Bâche fissurée	Sofrel S510	64,5
Combaillaux	Romarin	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Barres anti-chute, barre de guidage)	Ouvrage en état moyen (chambre de vanne, armoire électrique, barres de guidage…). Pas de travaux d'urgence préconisés.	Sofrel S530	3,9
Fontanès	Bourg	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Barres anti-chute) Mauvais (Trappe d'accès)	Ouvrage globalement en bon état (trappe d'accès difficile à manœuvrer). Pas de travaux préconisés.	Non	0,2
Fontanès	Devesous	Non	2	Bon	Bon	Mauvais (Barre de guidage)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S510	5,7
Fontanès	Mas Fontan St Loup	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S530	4,8
Fontanès	Tête	Oui	2	Bon	Bon	Mauvais (Barres anti-chute)	Etat moyen de l'ouvrage. Changement des barres antichute préconisé.	Armoire électrique neuve + S4W	12
Lauret	Soulié	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute), réparation joint défectueux.	Non	0,9
Lauret	Vézies	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage récent en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Non	0,9

Le Triadou	Roumanicière	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Vannes, clapet anti-retour)	Ouvrage en bon état général malgré la chambre de vannes vétuste. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	0,7
Le Triadou	Lavoir	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	3,6
Le Triadou	Tennis	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	0,5
Le Triadou	Vallon du Pic	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	1,3
Le Triadou	Principal	Oui	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	24
Les Matelles	PR2, amont STEP	Oui	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	111
Les Matelles	PR1, ancienne STEP	Oui	2	1 pompe HS	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S530	98,1
Les Matelles	Stade	Oui	2	Bon	Moyen (Nombreuses traces de mises en charge)	Bon	Ouvrage en bon état. Mise en charge régulière dans ce poste, beaucoup de traces observées. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	17,1
Les Matelles	Terrasse de la Tour (*Roucayrol*)	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Non	1,2
Les Matelles	Vierge	Non	2	Bon	Mauvais	Insuffisant (Trappe d'accès, pas de barres anti-chute)	Ouvrage en moyen état. Nécessité d'un nettoyage/curage car présence importante de graisses et traces de mises en charge.	Sofrel S530	1,2
Mas de Londres	Trucq des Vignes	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	2,1
Murles	Prieuret	Oui	2	Bon	Bon	Mauvais (Barre de guidage)	Ouvrage en bon état général. Cependant, barres de guidage fortement dégradées à remplacer.	S4W	8,4
Murles	Caravette	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	S4W	1,2
Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés. Les démarches de régularisation foncière (servitude) sont en cours.	Sofrel S550	18
Saint Clément de Rivière	Campus de Bissy	Non	2	-	Bon	Mauvais (Echelle d'accès, barres antichute)	Ouvrage en bon état. Les barres anti-chutes et l'échelle d'accès sont cependant dans un mauvais état, travaux de renouvellement préconisés.	Sofrel S550	36
Saint Clément de Rivière	Route 66	Non	2	1 pompe HS	Mauvais (Bâche cassée)	Mauvais (Barre de guidage)	Ouvrage en moyen état. Travaux de reprise des dégradations de la bâche préconisés.	Sofrel S550	3,6
Saint Clément de Rivière	Fontanelles	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	81
Saint Clément de Rivière	Impasse du Rossignol **(Privé)**	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint Clément de Rivière	Lagunes	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	55,8
Saint Clément de Rivière	Lagunes Bassin d'orage	Oui	2 + 1 (Recirculation)	-	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	55,8
Saint Clément de Rivière	Les Amandiers **(Privé)**	-	-	-	-	Bon	-	-	8,4
Saint Clément de Rivière	Lotissement Patus	Oui	2	-	Bon	Moyen (Clôture, barres de guidage)	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	4,8
Saint Clément de Rivière	Mas Marie	Oui	2	Bon	-	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	129
Saint Clément de Rivière	Trifontaine	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S530	72
Saint Gely du Fesc	Les Vautes Principal	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	41
Saint Gely du Fesc	Guitry	Non	2	-	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Gely du Fesc	Paul Eluard	Non	2	1 pompe HS	Moyen (2 bâches identiques, racines sur 1 bâche)	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	26

Saint Gely du Fesc	Paul Valéry	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	7
Saint Gely du Fesc	Saint Exupéry	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Hilaire de Beauvoir	PR Bénovie	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute, …)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisé	Sofrel S530	16,2
Saint Hilaire de Beauvoir	Bos Viel	Non	2	Mauvais	Mauvais	Insuffisant (Pas de barres antichute, …)	Ouvrage en mauvais état. Travaux préconisés : changement de l'armoire électrique, nettoyage/curage du poste.	Non	1,1
Saint Hilaire de Beauvoir	Verdier	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute, …)	Ouvrage en bon état général. Le changement du support du panier dégrilleur est préconisé.	Oui	1
Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges	Oui	2	1 pompe HS	Bon	Mauvais	Ouvrage vétuste et dysfonctionnant dont le remplacement complet est programmé à court terme. Poste rempli lors de la première visite en raison de la présence de croutes épaisses en surface bloquant la position des poires de niveau.	Non	12
Saint Jean de Cornies	Bouvine	Non	2	1 pompe en état moyen (défaut pompage cavitation)	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	0,5
Saint Jean de Cornies	Des Prés	Non	2	Bon	Moyen	Bon	Ouvrage en moyen état (chambre de vannes, poires de niveau). Nettoyage/curage préconisé.	Sofrel S530	1,2
Saint Martin de Londres	Mûriers	Oui	2	Bon	Bon	Assez bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	15
Saint Martin de Londres	Rasimière	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S530	3
Saint Martin de Londres	Frouzet	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage récent en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1,5
Saint Mathieu de Tréviers	Gendarmerie	Non	3	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	87
Saint Mathieu de Tréviers	Halle Sports	Non	2	-	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Mathieu de Tréviers	Mas d'Euzet	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	2
Saint Mathieu de Tréviers	Pellicier	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés. Nettoyage de la chambre de vanne.	Sofrel S550	45
Saint Mathieu de Tréviers	Prairie des écoles	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Mathieu de Tréviers	Piscine	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	0,7
Saint Vincent de Barbeyrargues	Les Combes	Non	2	Bon	Moyen	Moyen (Clôture car ronces, barres de guidage)	Ouvrage en bon état général. Travaux préconisés : pose de barres antichutes, débroussaillage de la végétation dans l'enceinte du PR	Non	1,8
Saint Vincent de Barbeyrargues	Triadou	Oui	2	Bon	Mauvais (Racines)	Mauvais	Ouvrage en mauvais état. Travaux préconisés : reprise de la bâche, pose de bibarres de guidage, nettoyage de la chambre de vannes.	Non	3
Sainte Croix de Quintillargues	Tête	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S4W	39
Sauteyrargues	Chênes	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (barres antichute).	Non	0,6
Sauteyrargues	Cimetière	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (barres antichute).	Non	3
Teyran	Foyer	Non	2	Bon	Moyen	Moyen	Ouvrage en moyen état. Entretien extérieur préconisé (débroussaillage,	Sofrel S550	3

							changement du portail d'accès, nettoyage des encombrants...)		
Teyran	Malrive	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel (Mauvais état)	9,1
Teyran	Masillian	Oui	2	1 en mauvais état (Tourne dans le vide)	Mauvais (Présence de racine)	Moyen (Potence)	Ouvrage en moyen état. Suppression des racines dans la bâche préconisée.	Sofrel S550	6,6
Teyran	Monvilla	Non	2	Bon	Bon	Moyen	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3
Vacquières	Rossignols	Non	2	Bon	Bon	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Sofrel S550	5,4
Vacquières	Brestalou	Non	2	Bon	Bon	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Sofrel S550	0,9
Vacquières	Camaous	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (renouvellement du portail).	Sofrel S530	1,5
Vailhauquès	Route de Murles	Oui	2	Bon	Mauvais (Trou chambre de vannes)	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	42
Valflaunès	Cave Coopérative	Non	2	Bon	Mauvais (Partie supérieure fortement dégradée, fissurée)	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : réfection du génie civil (programmée en novembre 2022) et mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Sofrel S550	5,4
Valflaunès	Ecoles	Non	2	Bon	Bon	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : mise en sécurité (barres anti-chute).	Sofrel S530	3
Valflaunès	Jardins de l'Hortus	Non	2	Bon	Bon	Assez boon	Ouvrage en bon état. Poires bloquées par des flottants lors de la visite. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S530	2,7
Viols le Fort	Les Môles	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3

5.2.4.2 Déversoirs d'orage sur réseaux (hors enceinte STEP)

Le territoire d'étude comporte, au total, **27 déversoirs d'orage au sein des réseaux EU**. **Ce dénombrement ne tient pas compte des DO localisés dans l'enceinte des STEP.**
Le tableau suivant présente l'ensemble des DO du périmètre d'étude avec leurs principales caractéristiques :

Communes	Nom	Type de déversoir	Milieu naturel récepteur	Equipements et métrologie	Pollution théorique (kg DBO5/j)
Combaillaux	Bâche Branquedieu	Départ surélevé dans bâche	La Mosson	Aucun	16,2
Combaillaux	Erable	Départ surélevé dans poste de relevage	La Mosson	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S530)	4,5
Fontanès	Mas Fontan St Loup	Départ surélevé dans regard de visite	La Bénovie	Clapet anti-retour	2,3
Fontanès	Tête (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	Ruisseau du Bouyn	Clapet anti-retour Détecteur de surverse Télégestion (Sofrel S530) (HS, problème de remontée d'info ?)	12,0
Le Triadou	Principal (A2)	Départ surélevé dans poste de relevage	Ruisseau de la Croye	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	24
Les Matelles	PR 2 avant STEP (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	Le Lirou	Clapet anti-retour Sonde de niveau Débitmètre Télégestion (Sofrel S550)	111
Les Matelles	PR 1 ancienne STEP (R1)	Départ surélevé dans poste de relevage	Le Lirou	Sonde de niveau Débitmètre Télégestion (Sofrel S530)	98,1
Les Matelles	Stade (R1)	Départ surélevé dans regard de visite	Ruisseau du Roucayrol	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion	17,1
Murles	Prieuret (A2)	Départ surélevé dans poste de relevage	Ruisseau de Saint-Jean	Clapet anti-retour	8,4
Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	La Tourguille	Aucun	18
Saint Clément de Rivières	Lagunes	Départ surélevé dans regard de visite	Bassin d'orage	Aucun	55,8
Saint Clément de Rivières	Bassin d'orage Lagunes (R1)	Déversoir à seuil latéral simple	Le Lirou	Dégrilleur de surverse Clapet anti-retour Sonde de niveau Débitmètre Télégestion (Sofrel S550)	55,8
Saint Clément de Rivière	Mas Marie (A1)	Départ surélevé dans regard de visite	La Lironde	Sonde US Télégestion	129
Saint Clément de Rivière	Patus des Granges	Dans regard amont. Equipement à préciser par la SAUR			
Saint Clément de Rivière	Trifontaine	Dans regard amont. Equipement à préciser par la SAUR			
Saint Gély du Fesc	Grande Rue (R1)	Départ surélevé dans regard de visite	Ruisseau du Pézouillet	Détecteur de surverse Télégestion (Sofrel LT)	Inconnu
Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges (A2)	Départ surélevé dans poste de relevage	La Buèges	Aucun	12
Saint Martin de Londres	Mûriers	Départ surélevé dans poste de relevage	Le Rieutort	Détecteur de surverse Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	15
Saint Mathieu de Tréviers	Chemin de la ville	Départ surélevé dans regard de visite	Le Terrieu	Aucun	51
Saint Mathieu de Tréviers	Pellicier (R1)	Départ surélevé dans poste de relevage	Le Terrieu	Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	45
Saint Vincent de Barbeyrargues	Triadou	Départ surélevé dans poste de relevage	Fossé	Aucun	3
Sainte Croix de Quintillargues	PR de tête (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	La Bénovie	Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S4W)	39

Teyran	Masilian	Départ surélevé dans poste de relevage	Ruisseau de Cassagnoles	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	6,6
Vailhauquès	Route de Murles	Abandonné			
Valflaunès	Amont STEP (A5)	Déversoir à seuil latéral double	Lagunes	Détecteur de surverse Télégestion (Pas sur site)	18
Valflaunès	Micocouliers (jamais en fonctionnement)	Départ surélevé dans regard de visite	Fossé routier loin de tout cours d'eau identifié	Non	3
Viols le Fort	Les Môles	Départ surélevé dans regard de visite	Inconnu	Aucun	3

A Combaillaux, le PR Mosson disposait historiquement d'un DO mais celui-ci a été abandonné.
Un DO « potentiel » a été mis en évidence sur le réseau amont à la STEP de Saint Vincent de Barbeyrargues. Il est en cours d'investigation.

En Annexe 8, les plans des défauts.
En Annexe 9, les fiches synthèse par commune.
En Annexe 10, le SIG (version provisoire)

5.3 MISE A JOUR DES DONNEES « STATION D'EPURATION »

Le territoire d'étude comporte, au total, 41 stations d'épuration (STEP).

Les fiches audit des STEP sont jointes en Annexe 11.
Ces fiches sont basées sur des visites de terrain et synthétisent l'ensemble des données disponibles (bilans annuels, bilans de fonctionnement, bilans SATESE).

Le tableau ci-dessous synthétise les principales caractéristiques des STEP :

COMMUNES	Exploitant	Capacité théorique (EH)	Mise en service	Objectif de traitement (cf arrêté)	Filière eau	Filière Boue	Rejet théorique
Assas	Raccordé à la STEP MAERA	2 240					
Buzignargues	Régie	500	2007	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + ruisseau du Braou
Causse de la Selle	Régie	400	2011	C + bactério	Lagunage naturel + FPR + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la lagune	UV + infiltration dans la ZRV
Cazevieille	Régie	300	2012	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + fossé
Claret – Les Embruscales	Régie	150	2007	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Fossé (ZRV) + ruisseau de la Font
Claret - Bourg	Régie	1 500	2006	C + bactério	Lagunage aéré	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Fossé (ZRV) + Brestalou
Combaillaux	Régie	2 200	2004	C	Décanteur digesteur Lit bactérien et lombrifiltra-tion Lagunage	Extraction liquide + lits de séchages (lombrifiltration)	Mosson
Fontanès	Régie	400	2005	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + Bénovie
Guzargues	Régie	225 (capacité retenue DDTM 350 EH)	1992	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	La Cadoule
Lauret	Régie	1 000	2018	C/N + bactério	FPR à 2 étages + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	UV + ZRV + Le Rieutord
Le Triadou	SAUR	700	2014	C + bactério	FPR à 2 étages + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	UV + lagunes d'infiltration
Les Matelles	Régie	2 500	2003	C + bactério	Boues activées à aération prolongée + FS	Séchage sur lits à planelles	FS + fossé + Lirou

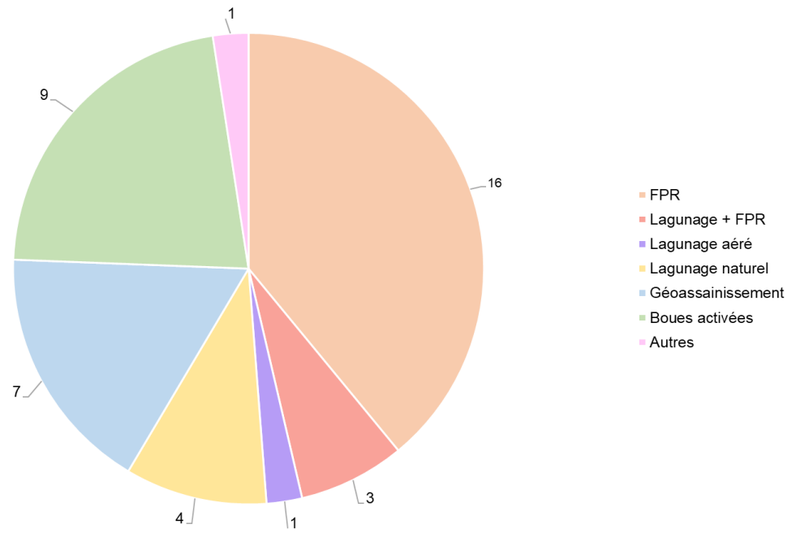
						Export vers plateforme de compostage	
Mas de Londres	SAUR	600	2013	C	Lagunage aéré + FPR	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la lagune	ZRV + ruisseau de la Fontaine
Murles	Régie	300	2007	C	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Ruisseau St Jean
Notre Dame de Londres - Biranques	SAUR	50	2007	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Notre Dame de Londres - Bourg	SAUR	500	2013	C	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans les lagunes de finition (ZRV)
Pégairolles de Buèges - Bourg	Régie	120	2013	C	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans la ZRV
Pégairolles de Buèges - Méjanel	Régie	120	1991	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Rouet	SAUR	150	2011	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans le fossé de rejet
Sauteyrargues - Vabre	Régie	60	1986	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse + épandage	Infiltration
Sauteyrargues - Bourg	Régie	400	2022/2023	C + bactério	FPR à 2 étages + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	UV + Le Brestalou
Saint Bauzille de Montmel - Favas	VEOLIA	100	1997	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	VEOLIA	800	1978	C	Boues activées à aération prolongée	Compostage normalisé	Ruisseau du Valen
Saint Clément de Rivière	SAUR	8 500	1995/2012 (2 files)	C/N/P + bactério	Boues activées à aération prolongée + UV	Centrifugée et compostée	UV + Fossé + Le Lez
Saint Gely du Fesc	SAUR	14 800	1994 et modernisation progressive (3 files)	C/N/P	Boues activées à aération prolongée	Centrifugée et compostée	Emissaire + Le Pézouillet
Saint Hilaire de Beauvoir	Régie	500	NC (date DLE 2005)	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + Le Budel
Saint Jean de Buèges	Régie	500	1985	C	Décantation primaire + épandage STEP HS	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans le décanteur	Infiltration
Saint Jean de Cornies	Régie	1 000	1999	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans zone dédiée et rejet surplus vers le fossé
Saint Jean de Cuculles	Régie	150	1979	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Le Yorgues
Saint Martin de Londres - Frouzet	SAUR	50	2023	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans la zone dédiée
Saint Martin de Londres - Bourg	SAUR	4 300	2017	C/N/P	Boues activées à aération prolongée	Centrifugée et compostée	Le Rieutord
Saint Mathieu de Tréviers	SAUR	9 300	2019	C/N/P + bactério	Boues activées à aération prolongée + UV	Centrifugée et compostée	UV + ZRV
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	Régie	50	NC	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	Régie	800	2007	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Ruisseau de Cassagnoles
Sainte Croix de Quintillargues	Régie	1 300	2021	C/N + bactério	Procédé Azoé + FPR + lagunage tertiaire	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	La Bénovie
Teyran	Raccordé à la STEP MAERA	5 500					

Vacquières	Régie	380	1986	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Fossé + Le Brestalou
Vailhauquès - Bel-Air	SAUR	1 500	2011	C/N/P	Boues activées à aération prolongée	Compostage normalisé	Rieu de Querelle
Vailhauquès - Bourg	SAUR	4 000	1995	C/N/P + bactério	Boues activées à aération prolongée + lagunage ter-tiaire	Compostage normalisé	La Mosson
Valflaunès - Lancyre	SAUR	80	1995	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Valflaunès - Valcyre	SAUR	210	1991	C	Géoassainissement drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Fossé + Rieufrech
Valflaunès - Bourg	SAUR	800	2015	C + bactério	FPR 1 étage + UV + lagune de finition	Intégrée à la filière "eau"Stockage sur les lits	UV + Infiltration dans les lagunes et ZRV
Viols le Fort	SAUR	1 300	2011	C + bactério	FPR 1 étage + lagunes de finition	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Fossé

La capacité totale en traitement est d'environ 62 500 EH (hors Assas et Teyran).

Sur les 41 stations, on recense :

- 16 FPR
- 3 Lagunages + FPR
- 1 Lagunage aéré
- 4 Lagunages naturels
- 7 Géoassainissements
- 9 Boues activées
- 1 Autres (Saint Jean de Buèges)



6 ANALYSE DU FONCTIONNEMENT GENERAL DES OUVRAGES EPURATOIRES

Sur la base des données récupérées des audits de STEP, le fonctionnement général des ouvrages épuratoires peut déjà être appréhendé. Il sera complété avec le fonctionnement des réseaux suite à la phase 2.

6.1 POPULATION RACCORDEE

6.1.1 Taux de raccordement

Afin d'appréhender les charges d'effluents domestiques à collecter et à traiter, le tableau suivant fait la synthèse du nombre d'habitants raccordés par commune[1] ainsi que le taux de raccordement associé.

Communes	Recensement population (INSEE 2020)			Population raccordée			
	Population permanente	Population saisonnière	Population totale maximale	Approche 1	Approche 2	Approche 3	Taux de raccor-dement
Assas	1483	80	1563	740	-	883	50
Buzignargues	363	34	397	267	290	319	74
Causse de la Selle	416	175	591	225	350	403	54
Cazevieille	230	71	301	194	-	214	84
Claret	1692	100	1792	1320	1 208	1643	78
Combaillaux	1869	38	1907	1729	1 569	1960	92
Fontanès	350	34	384	330	276	333	94
Guzargues	498	18	516	404	359	424	81
Lauret	632	104	736	415	421	515	66
Le Triadou	633	32	665	560	593	720	88
Les Matelles	2026	56	2082	1869	1 868	2150	92
Mas de Londres	672	87	759	512	491	553	76
Murles	343	7	350	259	255	288	76
Notre Dame de Londres	522	134	656	297	424	399	57
Pégairolles de Buèges	56	85	141	31	-	116	54
Rouet	68	81	149	32	-	40	48
Saint Bauzille de Montmel	1147	92	1239	734	-	955	64
Saint Clément de Rivière	5048	337	5385	5002	4 012	4228	99
Saint Gely du Fesc	10397	160	10557	10299	10 269	11011	99
Saint Hilaire de Beauvoir	439	16	455	379	354	423	86
Saint Jean de Buèges	208	220	428	200	524	435	96
Saint Jean de Cornies	780	57	837	699	639	876	90
Saint Jean de Cuculles	514	61	575	404	-	170	79
Saint Martin de Londres	2791	441	3232	2341	2471	2760	84
Saint Mathieu de Tréviers	4893	218	5111	4501	3956	2945	92
Saint Vincent de Barbeyrargues	742	7	749	711	-	780	96
Sainte Croix de Quintillargues	950	24	974	916	-	1039	96
Sauteyrargues	428	99	527	217	189	288	51
Teyran	4640	74	4714	4446	-	4846	96
Vacquières	735	738	1473	568	524	650	77
Vailhauquès	2609	94	2703	2541	2475	2961	97
Valflaunès	775	180	955	456	522	578	59
Viols le Fort	1242	31	1273	863	1001	1042	69
Total	**49 451**	**3 985**	**54 176**	**44 457**	**43 109**	**46 945**	**79**

En ce qui concerne le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement par commune, 3 approches ont eu lieu :

- Approche n°1 → La population permanente raccordée en assainissement collectif a été calculée en multipliant le nombre de parcelles en ANC par la moyenne du nombre d'habitants par habitation par commune que l'on retranche à la population permanente.
- Approche n°2 → Il s'agit des données de bilan de fonctionnement 2021
- Approche n°3 → Il s'agit de la multiplication du nombre d'abonnés, obtenus grâce au tableau en page 9, par la moyenne du nombre d'habitants par habitation pour chacune des communes.

Globalement, les données sont cohérentes entre elles hormis pour la commune de Saint Mathieu de Tréviers.

Les données de population utilisées proviennent de l'INSEE et datent de 2020. Le taux de raccordement a été calculé à partir de l'approche 1 puisqu'on ramène une population permanente raccordée à une population permanente totale.

Le taux de raccordement est relativement hétérogène sur les différentes communes avec un **taux compris entre 48 % et 99 %**.

A noter une part ANC plus importante sur les communes de Assas (50 % de raccordement), Causse de la Selle (54 % de raccordement), Notre Dame de Londres (57 % de raccordement), Pégairolles de Buèges (54 % de raccordement), Rouet (48 % de raccordement) et Sauteyrargues (51 % de raccordement).

A l'échelle de la CCGPSL, **la population permanente raccordée à l'assainissement collectif est de 44 457 habitants pour un taux de raccordement moyen de 79 %**.

6.1.2 Variation saisonnière

Les charges d'effluents domestiques peuvent être soumises à une variation saisonnière en fonction de l'augmentation ponctuelle de la population sur une certaine période de l'année, notamment liée aux infrastructures touristiques existantes sur le territoire.

[1] Hors communes de Ferrières les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval qui sont en ANC

Sur le territoire du CCGPSL, la variation de population peut être estimée telle que :

- 10 mois à population permanente
- 2 mois à population maximale : Juillet – Août

Sur la base des données de population précédentes et du taux de raccordement par commune, le tableau ci-dessous présente la population maximale raccordée à l'assainissement collectif par commune, ainsi que le coefficient de pointe lié à la production d'eaux usées (en faisant l'hypothèse sécuritaire que la population saisonnière est raccordée).

Communes	Population raccordée		
	Population permanente raccordée en assainissement collectif (approche 1)	Population totale raccordée	Coefficient de pointe
Assas	740	820	1,1
Buzignargues	267	301	1,1
Causse de la Selle	225	400	1,4
Cazevieille	194	265	1,3
Claret	1320	1420	1,1
Combaillaux	1729	1767	1,0
Fontanès	330	364	1,1
Guzargues	404	422	1,0
Lauret	415	519	1,2
Le Triadou	560	592	1,1
Les Matelles	1869	1925	1,0
Mas de Londres	512	599	1,1
Murles	259	266	1,0
Notre Dame de Londres	297	431	1,3
Pégairolles de Buèges	31	116	2,5
Rouet	32	113	2,2
Saint Bauzille de Montmel	734	826	1,1
Saint Clément de Rivière	5002	5339	1,1
Saint Gely du Fesc	10299	10459	1,0
Saint Hilaire de Beauvoir	379	395	1,0
Saint Jean de Buèges	200	420	2,1
Saint Jean de Cornies	699	756	1,1
Saint Jean de Cuculles	404	465	1,1
Saint Martin de Londres	2341	2782	1,2
Saint Mathieu de Tréviers	4501	4719	1,0
Saint Vincent de Barbeyrargues	711	718	1,0
Sainte Croix de Quintillargues	916	940	1,0
Sauteyrargues	217	316	1,2
Teyran	4446	4520	1,0
Vacquières	568	1306	2,0
Vailhauquès	2541	2635	1,0
Valflaunès	456	636	1,2
Viols le Fort	863	894	1,0
Total	**44 457**	**48 442**	**1,2**

Ces données permettent ainsi d'observer les variations de charges polluantes à collecter et traiter au cours de l'année, paramètre important dans le dimensionnement des stations de traitement d'eaux usées.

Ainsi, la **variation saisonnière** des volumes d'eaux usées domestiques strictes à traiter reste **relativement faible** à l'échelle du territoire de la CCGPSL avec un **coefficient moyen de l'ordre de 1,2**.

On notera cependant sur certaines communes des coefficients plus importants, notamment :

- Pégairolles de Buèges avec un coefficient de 2,5
- Rouet avec un coefficient de 2,2
- Saint Jean de Buèges avec un coefficient de 2,1
- Vacquières avec un coefficient de 2

Ainsi, la population moyenne raccordée au réseau collectif est de **44 457 EH**. En période de pointe, la population raccordée au réseau d'assainissement est de l'ordre de **53 349 EH**.

6.1.3 Volume d'eaux usées théorique produit

Le tableau suivant reprend les volumes d'eau usées facturés aux abonnées et les ratios estimés de rejet par abonné et par habitant sur la base des données des RAD et RPQS 2022.

- Volumes assujettis à l'assainissement (m^3)
- Volumes restitués à l'égout (correspondant à 90 % du volume assujetti)
- Nombre d'abonnés
- Nombre d'habitants desservis estimé (par différence du nombre d'ANC)

Communes	Nombre d'abonnés	Habitants desservis	Volume assujetti (m^3)	Volume théorique restitué à l'égout (m^3)	m^3 / abonné	L/j/hab
Assas	384	883	47 249	42 524	111	132
Buzignargues	133	319	14 536	13 082	98	112
Causse de la Selle	183	403	11 516	10 364	57	71
Cazevieille	89	214	18 972	17 075	192	219
Claret	657	1643	70 713	63 642	97	106
Combaillaux	754	1960	102 181	91 963	122	129
Fontanès	133	333	17 592	15 833	119	130
Guzargues	163	408	20 954	18 859	116	127
Lauret	206	515	23 346	21 011	102	112
Le Triadou	277	720	31 016	27 914	101	106
Les Matelles	860	2150	110 618	99 556	116	127
Mas de Londres	221	553	22 140	19 926	90	99
Murles	120	288	15 403	13 863	116	132
Notre Dame de Londres	190	399	15 414	13 873	73	95
Pégairolles de Buèges	68	116	2 834	2 551	38	60
Rouet	19	40	1 305	1 175	62	81
Saint Bauzille de Montmel	398	955	43 935	39 542	99	113
Saint Clément de Rivière	1 922	4228	416 065	374 459	195	243

Saint Gely du Fesc	4 588	11011	695 175	625 658	136	156
Saint Hilaire de Beauvoir	169	423	19 979	17 981	106	117
Saint Jean de Buèges	207	435	10 559	9 503	46	60
Saint Jean de Cornies	313	876	36 121	32 509	104	102
Saint Jean de Cuculles	68	170	6 271	5 644	83	91
Saint Martin de Londres	1 104	2760	136 154	122 539	111	122
Saint Mathieu de Tréviers	1 778	4445	272 374	245 137	138	151
Saint Vincent de Barbeyrargues	325	780	45 924	41 332	127	145
Sainte Croix de Quintillargues	371	1039	50 165	45 149	122	119
Sauteyrargues	120	288	9 811	8 830	74	84
Teyran	2 019	4846	294 900	265 410	131	150
Vacquières	260	650	27 270	24 543	94	103
Vailhauquès	1 139	2961	161 566	145 409	128	135
Valflaunès	241	578	30 266	27 239	113	129
Viols le Fort	453	1042	32 607	29 346	65	77
Total	**19 932**	**48 429**	**2 814 931**	**2 533 438**	**105**	**119**

Les ratios d'eaux usées restitués aux réseaux d'assainissement sont de l'ordre de 105 m^3/abonnés/an soit 119 L/j/hab en moyenne à l'échelle de la CCGPSL.

Les ratios par commune varient de 60 L/j/hab (Saint Jean de Buèges et Pégairolles de Buèges) à 243 L/j/hab (Saint Clément de Rivière).

Les communes de Cazevieille (219 L/j/hab) , Saint Clément de Rivière (243 L/j/hab), Saint Gely du Fesc (156 L/j/hab) et Saint Mathieu de Tréviers (151 L/j/hab) présentent des ratios significativement supérieurs à la moyenne (150 L/j/hab) ce qui peut suggérer des déversements autres que domestiques au réseau.

Nota : Pour les calculs de ces ratios, nous avons choisi de ne pas retrancher le volume consommé par les professionnels car il ne représente qu'environ 10 % du volume assujetti total et que la destination de l'eau n'est pas précisée. Ainsi le ratio prend en compte les activités non domestiques.

6.2 FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

Le fonctionnement des réseaux sera établi à l'issue de la phase 2 (campagne de mesures).

6.3 ANALYSE CAPACITAIRE DES STEP EN SITUATION ACTUELLE

Le tableau suivant présente les taux de saturation pour les différents ouvrages épuratoires.
Ces données sont issues des fiches Audit de l'Annexe 11 et des fiches d'exploitation des données d'autosurveillance (STEP > 2000 EH) à l'Annexe 12.

Communes	Capacité théorique (EH)	Capacité vérifiée (EH)	Nombre de bilans annuels	Taux de saturation hydraulique			Taux de saturation organique	
				V moyen / Capacité moyenne (%)	V moyen / V référence (%)	P95 recalculé / Volume de référence initial (%)	Taux moyen (%)	Taux max (CBPO) (%)*
Assas								
Buzignargues	500	OK	1 / an	48% (2021)	40% (2021)	-	61% (2021) 140% (2022)	-
Causse de la Selle	400	280 EH (capacité lagune primaire)	1 / 2 ans	38% (2022)	33% (2022)	-	68% (2022) / capacité de 280 EH	-
Cazevieille	300	OK	1 / 2 ans	51% (2022)	36% (2022)	-	39% (2022)	-
Claret - Les Embruscales	150	125 EH	-	-	-	-	-	-
Claret - Bourg	1 500	OK	2 / an	68% (2022)	65% (2022)	-	65% (2022)	-
Combaillaux	2 200	OK	12 / an	43% (2021)	33% (2021)	68% (2021)	35% (2021)	58% (2021) 96% - 122% (2022)
Fontanès	400	375 EH	1 / 2 ans	44% (2021)	37% (2021)	-	22% (2021)	-
Guzargues	225	OK	1 / 2 ans	375% (2022)	266% (2022)	-	159% (2022)	-
Lauret	1 000	OK	1 /an	75% (2021)	64% (2021)	-	64% (2021) 81% (2022)	-
Le Triadou	700	OK	1 / an	59% (2021) 67% (2022)	35% (2021) 39% (2022)	-	57% (2021) 21% (2022)	-
Les Matelles	2 500	OK	12 / an	81% (2021)	62% (2021)	210% (2021) 34 dépassements du Qréf	62% (2021)	101% (2021) 82% (2022)
Mas de Londres	600	OK	1 / an	52% (2021) 54% (2022)	31% (2021) 32% (2022)	51% (2021) 73% (2022)	41% (2021) 48% (2022)	-
Murles	300	200 EH	1 / 2 ans	29% (2021)	24% (2021)	-	46% (2021) / capacité de 200 EH	-
Notre Dame de Londres - Biranques	50	OK	-	-	-	-	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	500	OK	1 / an	37% (2021) 35% (2022)	35% (2021) 34% (2022)	50% (2021) 62% (2022)	44% (2021) 23% (2022)	-
Pégairolles de Buèges - Bourg	120	OK	-	7% (2018)	-	-	3% (2018)	-
Pégairolles de Buèges - Méjanel	120	-	-	-	-	-	-	-
Rouet	150	OK	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Vabre	60	-	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Bourg	400	OK	1 / 2 ans	-	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Favas	100	OK	-	-	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	800	-	1 / an	88% (2021) 86% (2022)	74% (2021) 71% (2022)	-	33% (2021) 44% (2022)	-
Saint Clément de Rivière	8 500	OK	12 / an	85% (2021) 105% (2022)	64% (2021) 79% (2022)	118% (2021) 118% (2022)	40% (2021) 41% (2022)	76% (2021) 69% (2022)
Saint Gely du Fesc	14 800	OK	24 / an	52% (2021) 53% (2022)	40% (2021) 41% (2022)	73% (2021) 73% (2022)	54% (2021) 56% (2022)	75% (2021) 73% (2022)

Saint Hilaire de Beauvoir	500	OK	1 / an	58% (2021)	48% (2021)	-	54% (2021)	-
Saint Jean de Buèges	500		1 / an	-	-	-	-	-
Saint Jean de Cornies	1 000	1 200 EH	1 / an	58% (2021)	41% (2021)	-	35% (2021)	-
Saint Jean de Cuculles	150	80 EH	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Frouzet	50	OK	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Bourg	4 300	OK	12 / an	49% (2021) 44% (2022)	42% (2021) 38% (2022)	69% (2021) 95% (2022)	45% (2021) 41% (2022)	54% (2021) 59% (2022)
Saint Mathieu de Tréviers	9 300	OK	24 / an	75% (2021) 73% (2022)	39% (2021) 38% (2022)	51% (2021) 58% (2022)	40% (2021) 35% (2022)	61% (2021) 43% (2022)
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	50	-	-	-	-	-	-	-
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	800	700 EH	1 / an	44% (2021)	36% (2021)	-	47% (2021)	-
Sainte Croix de Quintillargues	1 300	OK	2 / an	52% (2021)	42% (2021)	-	44% (2021)	-
Teyran								
Vacquières	380	200 EH	1 / an	95% (2022)	-	-	120% (2022) / capacité de 200 EH	-
Vailhauquès - Bel-Air	1 500	-	2 / an	8% (2021) 9% (2022)	6% (2021) 8% (2022)	12% (2022)	8% (2021) 5% (2022)	6% (2022)
Vailhauquès - Bourg	4 000	OK	12 / an	50% (2021) 52% (2022)	41% (2021) 43% (2022)	87% (2021) 87% (2022)	44% (2021) 44% (2022)	60% (2021) 51% (2022)
Valflaunès - Lancyre	75 EH	OK	-	-	-	-	-	-
Valflaunès - Valcyre	210	OK	1 / an	66% (2021) 68% (2022)	-	-	57% (2022) 57% (2022)	-
Valflaunès - Bourg	800	OK	1 / 2 ans	39% (2021) 32% (2022)	32% (2021) 26% (2022)	62% (2021) 21% (2022)	16% (2021) 17% (2022)	-
Viols le Fort	1 300	OK	2 / an	37% (2021) 35% (2022)	32% (2021) 30% (2022)	39% (2022)	38% (2021) 27% (2022)	50% (2021) 33% (2022)

**La CPBO est affichée pour les STEP de capacité > 2000 EH (au moins 1 bilan mensuel)*

Commentaires :

La STEP de Buzignargues a présenté en 2022 un bilan présentant une surcharge organique, non cohérente avec les années précédentes. 2 bilans seront à réaliser en 2023 pour confirmer ou infirmer ce résultat.

Les STEP de Guzargues et Vacquières sont en forte surcharge hydraulique et organique. Ces deux communes ont déjà fait l'objet de SDA communaux. Des maîtrises d'œuvre sont en cours pour la construction de nouvelles STEP. Leur mise en service est prévue à l'horizon 2025.

La STEP de Combaillaux a présenté en 2022 deux bilans présentant une surcharge organique qui n'avait pas été mise en évidence les années précédentes (à surveiller). Toutefois, le taux de remplissage moyen reste correct.

Les STEP des Matelles et de Saint Clément de Rivière présentent de fortes surcharges hydrauliques liées à la présence d'eaux parasites sur le réseau.

6.4 SITUATION DES SYSTEMES AU REGARD DE L'AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE – ARD & DIAGNOSTIC PERMANENT

6.4.1 Autosurveillance réglementaire

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif au système d'assainissement collectif fixe les obligations réglementaires en termes de dispositions d'autosurveillance :

6.4.1.1 Autosurveillance des réseaux de collecte

Sont soumis à cette autosurveillance les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/ j de DBO5. Cette surveillance consiste à mesurer le temps de déversement journalier et estimer les débits déversés par les déversoirs d'orage surveillés.

L'ensemble des trop-pleins présents sur les réseaux de collecte de la CCGPSL sont de capacité inférieure à 2 000 EH hormis le DO du PR Mas Marié à Saint Clément de Rivière dont la charge en DBO5 véhiculée par jour est estimée à l'heure actuelle à 2 150 EH.

Le DO du Mas Marié constitue donc actuellement le seul point A1.

La conformité de la collecte se juge uniquement au niveau des A1 :
1/ par temps sec : le flux annuel déversé par temps sec doit être < 1% par an
Si > 1% -> non-conformité ERU -> c'est tout le système qui est jugé non conforme
ET 2/ par temps de pluie : pour être conforme, soit :
- < 5% du V annuel - ce que choisissent en générale les collectivités
- < 5% du flux annuel (on peut se baser sur les C moyennes de temps de pluie ...)
- < 20 déversements / A1 et en moyenne sur 5 ans
Dans le cas du Mas Marié, la règle est « conformité si < 20 déversements / A1 et en moyenne sur 5 ans ».

6.4.1.2 Autosurveillance des STEP

STEP DE CAPACITE < 200 EH

Les mesures d'autosurveillance :

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
  Vérification de l'existence de déversements sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur
- Autosurveillance sur la filière eau :
  Estimation du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. La STEP de Saint Jean de Cuculles rentre dans ce cas de figure.
- Aucune obligation de réaliser des bilans 24h
- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Confor-mité AS
Notre Dame de Londres – Biranques	50	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Saint Martin de Londres - Frouzet	50	-	-	-	-	-	Compteur bachée	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Sauteyrargues - Vabre	60	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Valflaunès - Lancyre	80	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Saint Bauzille de Montmel - Favas	100	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Pégairolles de Buèges – Bourg	120	-	-	-	-	-	Compteur bachée	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Pégairolles de Buèges – Méjanel	120	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Claret - Les Embruscalles	150	-	-	-	-	-	PR non équipé en télésurveillance	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Rouet	150	-	-	-	Oui sur regard amont à la station. Non suivi. Détection de surverse à mettre en place.	-	SOFREL non paramétré	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Saint Jean de Cuculles	150	-	-	-	-	-	Canal (Non instrumenté)	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 200 EH ET < 500 EH

Les mesures d'autosurveillance :

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
  Vérification de l'existence de déversements sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur
- Autosurveillance sur la filière eau :
  Estimation du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. Les STEP de Guzargues et Vacquières rentrent dans ce cas de figure.
  Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée et en sortie. Obligation de réaliser 1 bilan 24h tous les 2 ans. Applicable seulement pour station nouvelles ou réhabilitées. Sinon mesure ponctuelle.
- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Valflaunès - Valcyre	210	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique après la fosse Imhof	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Guzargues	225	-	-	-	-	-	Canal avec 2 entrées non équipables	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Cazevieille	300	-	-	-	-	-	Non	Canal à l'amont de la lagune (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Murles	300	-	-	-	Sur PR Prieuré. Pas de suivi. Détection de surverse à mettre en place avec la fonction assainissement.	-	S4W + fonction assainissement	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Vacquières	380	-	-	-	-	-	Canal (Non instrumenté)	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Causse de la Selle	400	-	-	-	-	-	Canal (Non instrumenté)	Débitmètre électromagnétique avant UV	-	-	CdV	Oui
Fontanès	400	-	-	-	Sur le regard amont au PR de tête. Pas de suivi. Détection de surverse à mettre en place avec la fonction assainissement	-	S4W + fonction assainissement	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Non
Sauteyrargues - Bourg	400	-	-	-	-	-	Compteur de bâchées	Débitmètre électromagnétique après UV	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 500 EH ET < 1000 EH

Les mesures d'autosurveillance :

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
  Estimation des débits rejetés sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur
- Autosurveillance sur la filière eau :
  Mesure du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. La STEP de Saint Vincent de Barbeyrargues rentre dans ce cas de figure.
  Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée et en sortie.
- Obligation de réaliser 1 bilan 24h tous les ans
- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Buzignargues	500	-	-	-	-	-	Sofrel S550 sur PR Moulin Bas. Acquisition des temps de marche horaire P1 et P2 depuis décembre 2022. Comptage à fiabiliser.	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui

Notre Dame de Londres - Bourg	500	-	-	-	Sur le regard amont au PR entrée STEP. Pas de suivi. Estimation des débits à mettre en place.	-	Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Non
Saint Hilaire de Beauvoir	500	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550 Comptage à fiabiliser.	Non ZRV à aménager pour pouvoir organiser la surveillance au point A4	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Saint Jean de Buèges	500	-	-	-	Sur le PR entrée STEP. Pas de suivi. Estimation des débits à mettre en place.	-	Non (STEP HS)	Non (STEP HS)	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Mas de Londres	600	-	-	-	Seuil calibré + sonde sur PR STEP		Débitmètre électromagnétique sur PR STEP / SOFREL S550	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Le Triadou	700	-	-	-	Lame déversante + sonde sur PR principal entrée STEP		Débitmètre électromagnétique sur PR principal / SOFREL S550	Débitmètre électromagnétique	-	-	CdV	Oui
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	800	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique PR STEP	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Saint Vincent de Barbeyrargues	800	-	-	-	? Possible sur réseau amont (à confirmer avec investigations)	-	PR entrée non télésurveillé. Comptage à mettre en place (lagunage)	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Non
Valflaunès - Bourg	800	-	-	-	-	-	Non équipé	Débitmètre électromagnétique entre les lits et l'UV / SOFREL S550	Sur le regard amont STEP (enceinte lagune) / détection de surverse	-	CdV	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 1000 EH ET < 2000 EH

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
  Estimation des débits rejetés sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur
- Autosurveillance sur la filière eau :
  Mesure du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. La STEP de Claret Bourg rentre dans ce cas de figure.
  Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée et en sortie.
- Obligation de réaliser 2 bilans 24h tous les ans.
- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Lauret	1 000	-	-	-	Sur regard d'arrivée (enceinte STEP) Sonde piézo - régulièrement inondée (valeurs aberrantes). A fiabiliser	-	Sonde US sur PR STEP (non fonctionnelle) / SOFREL S550	Débitmètre électromagnétique avant UV	-	-	CdV	Non
Saint Jean de Cornies	1 000	-	-	-	Sur le PR entrée STEP. Pas de suivi. Estimation des débits à mettre en place.	-	Débitmètre électromagnétique sur PR STEP / SOFREL S530	Débitmètre électromagnétique	-	-	CdV	Non
Sainte Croix de Quintillargues	1 300	-	-	-	Sur RV en amont du PR amont STEP Sonde US / SOFREL S4W	-	Débitmètre électromagnétique entrée STEP	Canal + Sonde US en amont des lagunes	Depuis le PR1 vers les lagunes. Déversoir calibré + Sonde US	-	CdV	Oui. Ajouter un bilan en sortie de lagune pour mesurer la pollution carbonée et azotée
Viols le Fort	1 300	-	-	-	-	-	Sonde US sur PR STEP / SOFREL S 550	Canal + Sonde US en sortie des lits	-	-	CdV	Oui

Claret - Bourg	1 500	-	-	-	Sur regard d'arrivée (enceinte STEP) Non équipé. Estimation des débits à mettre en place.	-	Débitmètre électromagnétique non fonctionnel Acquisition des temps de fonctionnement P1 et P2 / SOFREL. Comptage des débits à fiabiliser.	Débitmètre électromagnétique (problème d'acquisition des données). Comptage des débits à fiabiliser (lagunage).	-	-	CdV	Non
Vailhauquès - Bel-Air	1 500	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique entrée STEP	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 2000 EH ET < 10 000 EH

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
  Mesure et enregistrement en continu des débits
  Estimation des charges polluantes rejetées et aménagement pour préleveurs obligatoire.
- Autosurveillance sur la filière eau :
  Mesure et enregistrement en continu des débits en entrée **ET** sortie.
  Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée **ET** en sortie.
- Obligation de réaliser plusieurs bilans par an en accord avec le tableau 4 situé en annexe 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Tenue d'un manuel d'autosurveillance

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Combaillaux	2 200	-	-	M1 / M2 / M3 en amont, aval, amont confluence DBO5 ; DCO ; MES ;NTK ; NH4+ ; NO3- ; Pt ;PO42	-	Possibilité de créer 2 points S16 : DO PR Nounel et DO PR Mosson ?	Débitmètre électromagnétique en entrée de STEP + préleveur. Il est prévu le déplacement du débitmètre d'entrée.	Canal en sortie de lagunage + sonde US + préleveur Fiabilisation de la mesure à prévoir	Depuis le PR d'entrée vers les lagunes. A fiabiliser	Débitmètre électromagnétique	MAS	Non
Les Matelles	2 500	-	Sur les Matelles, l'arrêté demande à ce que tous les DO soient équipés. DO PR1 (ancienne STEP - 1350 EH). Débitmètre électromagnétique / SOFREL S530 DO PR Stade (300 EH) Sonde US / télégestion Estimation des V déversés et des temps de déversement non fiables (à fiabiliser)	-	DO PR2 Débitmètre électromagnétique à nouveau fonctionnel / SOFREL S 550	-	Débitmètre électromagnétique sur PR2 / SOFREL S 550 + préleveur	Canal + sonde US en sortie des filtres à sable + préleveur	Des prétraitements vers le canal de sortie Non équipé	(S4) Débitmètre électromagnétique (MAS)	MAS	Non
Vailhauquès - Bourg	4 000	-	R1 ? PR Trop plein Route de Murles (cf MAS) **Abandonné**	M1 / M2 à 50 ml en amont et en aval du rejet (N,P, bactério)	Mesure de niveau avec une sonde (calcul hauteur section). Le point A2 doit être déplacé pour une question d'accessibilité.	-	Sur PR entrée Sonde hauteur / débit + préleveur	En amont des lagunes Canal + sonde US + préleveur	Du poste d'entrée vers les lagunes Débitmètre électromagnétique	Débitmètre électromagnétique	MAS	Oui

Saint Martin de Londres - Bourg	4 300	-	-	M1 / M2 / M3 en amont, aval, amont confluence avec le Lamalou DBO5 ; DCO ; MES ;NTK ; NH4+ ; NO3-, NO2- ; Pt ; e.Coli, S.Fécaux, C.totaux	Sur PR entrée Débitmètre électromagnétique	-	Débitmètre électromagnétique sur PR entrée + préleveur	En sortie de clarificateur Débitmètre électromagnétique + préleveur	-	Débitmètre électromagnétique	MAS	Oui
Saint Clément de Rivière	8 500	DO PR Mas Marié Sonde US (ou poire ?) + Transmetteur Problème de paramétrage en 2022, résolu par la SAUR.	Pour 2023, la DDTM demande à ce que le DO du PR Trifontaine (< 120 kg DBO5) soit équipé pour mesurer les temps de déversement et estimer les volumes déversés. Actuellement, simple détection de surverse. PR Lagune BO (sonde US / SOFREL S550)	M1, M2, M3a, M3b, M3c en amont, aval et Lez t°, pH, conductivité, O2 DCO, DBO5, NH4+, NO2, NO3, PO4, Ptot E.Coli, Entérocoques Métaux : arsenic, cadnium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc	A l'amont du PR entrée Sonde	-	Sur PR entrée 'Débitmètre électromagnétique + préleveur	En sortie du clarificateur Canal + sonde + préleveur	Du BO vers le milieu Canal + sonde + préleveur (cf MAS) Ne fonctionne qu'en cas de maintenance exceptionnelle Non-conformité DDTM. Solution en cours d'étude par la SAUR	Débitmètre électromagnétique	MAS	Non
Saint Mathieu de Tréviers	9 300	Pour 2023, attente résultats sur PR Pellicier (déjà équipé sonde de niveau / SOFREL S550). Porter à connaissance à transmettre à la DDTM le cas échéant si charge > 120 kg DBO5/j ?	PR Pellicier (sonde piézo / SOFREL S550)	Suivi fonctionnement ZRV imposé par la DDTM - non précisé au MAS	2 x S16	Au niveau du PR entrée STEP Débitmètre électromagnétique Au niveau du BO : sonde hauteur / débit	Sur PR entrée 'Débitmètre électromagnétique + préleveur	En sortie de clarificateur 'Débitmètre électromagnétique + préleveur	-	Débitmètre électromagnétique	MAS	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 10 000 EH ET < 100 000 EH

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
  Mesure et enregistrement en continu des débits
  Estimation des charges polluantes rejetées et aménagement pour préleveurs obligatoire.
- Autosurveillance sur la filière eau :
  Mesure et enregistrement en continu des débits en entrée **ET** sortie
  Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée **ET** en sortie.
- Obligation de réaliser plusieurs bilans par an en accord avec le tableau 4 situé en annexe 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Tenue d'un manuel d'autosurveillance

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Saint Gely du Fesc	14 800	-	DO Grand Rue sur réseau : Détection de surverse + SOFREL LT42	-	2 x S16	DO BT : mesure par sonde sur TP DO PR Bas : canal + sonde (fonctionnement en canard en cas de surcharge hydraulique)	Sur PR entrée Débitmètre électromagnétique + préleveur	En sortie des clarificateurs Canal + sonde + préleveur	-	Débitmètre électromagnétique + télésurveillance	MAS	Oui

6.4.2 ARD et Diagnostic permanent des systèmes d'assainissement

SYNTHESE ARD

L'Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la surveillance des systèmes d'assainissement des collectivités locales, impose que les stations de traitement des eaux usées fassent l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Ainsi l'article 3 de l'Arrêté du 31 juillet 2020 vient de modifier les prescriptions concernant les ARD, comme suit :

- Pour une charge de pollution ≥ 600 kg/j de DBO5 (10 000 EH) : ARD à réaliser avant le 31/12/2021
- Pour une charge de pollution ≥ 120 et < 600 kg/j de DBO5 (entre 2 000 et 10 000 EH) : ARD à réaliser avant le 31/12/2023
- Pour une charge de pollution ≥ 12 et < 120 kg/j de DBO5 (entre 200 et 2 000 EH) : ARD à réaliser lors de la réhabilitation ou de la (re) construction de la station.

Les systèmes d'assainissement disposant à l'heure actuelle d'une ARD sont : Saint Martin de Londres, Saint Clément de Rivière, Saint Mathieu de Tréviers, Vailhauquès Bourg et Saint Gély du Fesc.
Ces ARD sont à réaliser avant le 31/12/2023 pour Les Matelles et Combaillaux.

SYNTHESE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'arrêté du 21 Juillet 2015 impose pour des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, la mise en place d'un diagnostic permanent du système d'assainissement, destiné à :

- Connaître le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement en continu,
- Prévenir ou identifier les dysfonctionnements du système dans les meilleurs délais,
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées,
- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Pour des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j, ce diagnostic est censé être établi depuis le 31 décembre 2021.

Pour des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, alors un diagnostic permanent devra être réalisé avant le 31 décembre 2024. Il portera, selon les besoins, sur :

- La gestion des entrants dans le système d'assainissement,
- L'entretien et la surveillance de l'état structurel actuel du réseau,
- La gestion des flux et des rejets vers le milieu naturel,
- La gestion des sous-produits liés à l'exploitation du système d'assainissement.

Ces diagnostics ont été mis en place pour Saint Gely du Fesc, Saint Clément de Rivière et Saint Mathieu de Tréviers.
Ils sont à mettre en place pour être opérationnels avant le 31/12/2023 sur les communes de Saint Martin de Londres, Vailhauquès Bourg, Les Matelles et Combaillaux.

Synthèse des données du diagnostic permanent de Saint Gély du Fesc sur 2022 :

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (m^3)	Eaux usées (m^3)	Eaux claires parasites d'infiltration (m^3)	Eaux claires parasites de captage (m^3)
Vautes Valery	1.12	7 008	4 701	935	1 371
Vautes Guitry	0.07	812	610	157	45
Vautes Elouard	5.36	25 387	19 153	4 346	1 888
Entrée STEP Bas	26.6	210 743	176 175	15 757	18 811
Entrée STEP Haut	32.48	579 639	497 351	55 177	27 110
Total SA		**823 589**	**697 990**	**76 372 (9%)**	**49 225 (6%)**

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (%)	Eaux usées (%)	Eaux claires parasites d'infiltration (%)	Eaux claires parasites de captage (%)
Vautes Valery	1.12	100	67	13	20
Vautes Guitry	0.07	100	75	19	6
Vautes Elouard	5.36	100	76	17	7
Entrée STEP Bas	26.6	100	84	7	9
Entrée STEP Haut	32.48	100	86	10	5
Total SA		**100**	**85**	**9**	**6**

En 2022, aucun débordement sur le déversoir d'orage Grand Rue n'a été recensé.

Le taux d'ECPP est évalué à 9% en moyenne. Pour rappel, en 2015, le schéma directeur avait évalué le taux d'ECPP à 33 %.

Des tests à la fumée ont été réalisés sur quelques tronçons de réseaux et ont révélés **58 anomalies** dues majoritairement à des problèmes d'étanchéité sur les regards et les branchements. Leurs localisations n'ont pas encore été précisées.

Le diagnostic précise également le linéaire d'ITV réalisé :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Hydrocurage curatif (ml)	120	978	65	40	30
Hydrocurage Préventif (ml)	12 525	13 047	10 488	7 927	10044
Hydrocurage total	**12 645**	**14 025**	**10 553**	**7 967**	**10074**
Linéaire d'ITV (ml)	674	1 187	1 595	4 337	3506
Nombre d'interventions sur les PR	50	39	30	21	17

La localisation des désordres n'a pas encore été précisée.

Synthèse des données du diagnostic permanent de Saint Clément de Rivière sur 2022 :

Bassin de collecte	Linéaire (Km)	Volume total (m^3)	Eaux usées (m^3)	Eaux claires parasites d'infiltration (m^3)	Eaux claires parasites de captage (m^3)
Campus Bissy	0.29	16 624	11 914	2 890	1 820
Clementides	0.62	5 239	2 685	1 533	1 021
Trifontaine	4.34	42 437	32 915	5 762	3 760
Mas Marie	10.75	163 815	113 424	24 504	25 887
Patus des Granges	1.26	4 004	2 732	293	979
STEP	37.7	154 303	113 924	36 354	4 025
Total SA		**386 422**	**277 594**	**71 336**	**37 492**

Bassin de collecte	Linéaire (Km)	Volume total (%)	Eaux usées (%)	Eaux claires parasites d'infiltration (%)	Eaux claires parasites de captage (%)
Campus Bissy	0.29	100	72	17	11
Clementides	0.62	100	51	29	19
Trifontaine	4.34	100	78	14	9
Mas Marie	10.75	100	69	15	16
Patus des Granges	1.26	100	68	7	24
STEP	37.7	100	74	24	3
Total SA		**100**	**72**	**18**	**10**

En 2022, **14 débordements** ont été recensés sur le **déversoir d'orage Mas Marie** et **4 débordements** recensés au niveau du **R1 du PR Lagune**.

Le taux d'ECPP est évalué à 18% en moyenne. Pour rappel, en 2007, le schéma directeur avait évalué le taux d'ECPP à 15 %.

Des tests à la fumée ont été réalisés sur quelques tronçons de réseaux et ont révélés **109 anomalies** dues majoritairement à des problèmes d'étanchéité sur les regards et les branchements. Il a également été constaté que des gouttières et des grilles pluviales était connectées sur le réseau d'eaux usées. Leurs localisations n'ont pas encore été précisées.

Le diagnostic précise également le linéaire d'ITV réalisé :

Année	2022
Hydrocurage curatif (ml)	299
Hydrocurage Préventif (ml)	4403
Hydrocurage total	**4702**
Linéaire d'ITV (ml)	4405
Nombre d'interventions sur PR	26

La localisation des désordres n'a pas encore été précisée.

Synthèse des données du diagnostic permanent de Saint Mathieu de Tréviers sur 2022 :

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (m^3)	Eaux usées (m^3)	Eaux claires parasites d'infiltration (m^3)	Eaux claires parasites de captage (m^3)
Gendarmerie	8.35	116 010	90 117	16 292	9 601
Pellicier	5.02	39 443	32 989	3 676	2 778
Step St Mathieu	15.83	69 902	66 343	915	2 644
Total SA		**225 355**	**189 449**	**20 883 (9%)**	**15 023 (7%)**

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (%)	Eaux usées (%)	Eaux claires parasites d'infiltration (%)	Eaux claires parasites de captage (%)
Gendarmerie	8.35	100	78	14	8
Pellicier	5.02	100	84	9	7
Step St Mathieu	15.83	100	95	1	4
Total SA		**100**	**84**	**9**	**7**

En 2022, aucun débordement sur les déversoirs d'orages n'a été recensé.

Le taux d'ECPP est évalué à 9% en moyenne. Pour rappel, en 2009, le schéma directeur avait évalué le taux d'ECPP à 31 %.

Le diagnostic précise également le linéaire d'ITV réalisé :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Hydrocurage curatif (ml)	70	1 254	3 716	6 253	0
Hydrocurage Préventif (ml)	5 432	4 390	536	115	3531
Hydrocurage total	**5 502**	**5 644**	**4 252**	**6 368**	**3531**
Linéaire d'ITV (ml)	93	1 175	2 112	3253	900
Nombre d'interventions sur PR	39	23	27	17	15

La localisation des désordres n'a pas encore été précisée.

6.6 CONFORMITE DES SYSTEMES

La conformité des systèmes est présentée dans le tableau ci-dessous.
Ces données sont issues des fiches Audit de l'Annexe 11.
Ce tableau récapitule également les faits marquants notables pour l'année 2022.

Communes	Capacité théorique (EH)	Capacité vérifiée (EH)	Nombre de déversements A2 / an	Conformité rejet	Conformité globale du système (DDTM) 2021	Conformité globale du système (DDTM) 2022 (non officielle)	Explications en cas de non-conformité	Remarques	Faits marquants du fonctionnement sur 2022
Assas									
Buzignargues	500	OK	Pas de A2	Oui	Oui	Oui	-	Un niveau de rejet est imposé sur la bactério. Toutefois, 100% du rejet s'infiltre dans la ZRV et il n'est pas possible de prélever en sortie pour en vérifier la conformité.	Télésurveillance du PR Moulin Bas (entrée STEP) opérationnelle depuis décembre 2022. Paramétrage et fiabilisation des données à réaliser. Dépassement de la capacité nominale organique de la station => 2 bilans à réaliser en 2023 car bilan 2022 non représentatif
Causse de la Selle	400	280 EH (capacité lagune primaire)	Pas de A2	Non	Non	Non	Dépassement concentrations (DBO5, DCO, MES et Bactério). Le filtre en sortie de lagune présente une granulométrie trop importante.	Le niveau de rejet imposé sur la bactério est en relation avec le projet d'exploitation de la source des Cent Fonts.	Suite à la transmission du PàC, le projet de réaménagement de la station en stand-by, dans l'attente des conclusions du SDA DDTM et CD34 valident la proposition de tester un fonctionnement par by-pass de la lagune avec bilan 24h (= fonctionnement du filtre planté en premier étage).
Cazevieille	300	OK	Pas de A2	Non	Non	Non	Dépassement bactério (2021-2022)	Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactério escompté en sortie de lagune. De plus, la ZRV semble infiltrer une grande partie des eaux traitées.	Pose d'une clôture anti-sangliers + travaux de reprise de l'étanchéité de la lagune en 2023.
Claret - Les Embruscales	150	125 EH	Pas de A2		-	-	-	-	-
Claret - Bourg	1 500	OK	Non suivi mais sensible par temps de pluie	Non	Non	Non	Dépassement bactério (2017-2022)	-	Télésurveillance du PR entrée STEP opérationnelle depuis décembre 2022. Débit nominal atteint 3 fois en 2022 En 2023, il est prévu le renouvellement du débitmètre au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4).

Combaillaux	2 200	OK	Pas de A2	Non	Non	Non	Autosurveillance + Rejet (MES) + surcharge organique	Suite à la transmission du Porter à connaissance en avril 2023 pour l'optimisation du fonctionnement de la STEP, la DDTM vient d'imposer un niveau de rejet sur le P (courrier du 12 juin 2023).	Télésurveillance des PR Mosson et Nounel opérationnelle 9 dépassements du débit de référence (A3) en 2022. Surcharge organique à 2 reprises au mois de mars et d'août 2022 Absence de A2 sur la STEP => réfléchir sur la possibilité de créer 2 points S16 au niveau de PR Nounel et PR Mosson. Projet de travaux de remise à niveau de la STEP (remise à niveau du tamis, DD, reprise des automatismes, mise en place de variateurs sur les pompes d'entrée + installation d'un second aérateur sur les lagunes). Fiabilisation des mesures entrée et sortie aux points A3 et S2 (sortie clarificateur) à mettre en oeuvre. Il est prévu le déplacement du débitmètre d'entrée. La DDTM indique que la STEP doit faire l'objet d'un nouvel arrêté avec prescriptions à venir sur le traitement de l'azote et du phosphore (+ suivi milieu à mettre en place). Déclarations d'incident en juin 2023 : 1/ Aggravation de la rupture de la membrane d'étanchéité des lagunes. Suivi des niveaux en place. En cas d'aggravation, vidange, évacuation des boues et renouvellement des zones endommagées. 2/ Arrêt de rotation du sprinkler du lit bactérien. Renouvellement du motoréducteur.
Fontanès	400	375 EH	Non suivi		Oui	Oui	-	Un niveau de rejet est imposé sur la bactério. Toutefois, 100% du rejet s'infiltre dans la ZRV.	Absence de mesures sur la bacterio. La DDTM impose de réaliser ces mesures en 2023. Si le rejet ne rejoint pas le milieu récepteur, le prélèvement est à faire au plus près de la Benovie. De nombreux dysfonctionnements ont été observés sur le PR de tête (entrée STEP). Le renouvellement de l'automate et de l'armoire électrique a été étudié et commandé par le CCGPSL. La pose de l'équipement est prévue courant 2023.
Guzargues	225	OK	Pas de A2	Oui	Oui	Non	Non-conforme en équipement (STEP en surchage).	-	Surcharge et vétusté STEP => MOE en cours pour la nouvelle STEP Capacité nominale retenue : 350EH
Lauret	1 000	OK	Sonde régulièrement inondée par le ruissellement -> valeurs aberrantes en 2022	Oui en 2022	Non	Oui	-	L'UV a été remis en service en 2022.	Pas de comptage en A3 (sonde non opérationnelle). Les valeurs sont comptabilisées avec le débitmètre électro de sortie. 5 dépassements du débit de référence en 2022
Le Triadou	700	OK	0 (2021) 6 (2022)	Non	Non	Non	Dépassement bactério	UV HS	Baisse significative de la charge polluante en entrée de station => il est demandé à la SAUR de faire un nouveau bilan. Réacteur UV toujours en panne (câbles rongés, travaux de remise en route en cours => 3/12 bilans non conformes en bactério ; Nombre de prélèvements bacterio non conforme. La SAUR doit transmettre à la DDTM une note pour justifier cette défaillance.

Les Matelles	2 500	OK	9 (2021)	Non	Non	Non	Bactério + surcharge hydraulique (83j de dépassement du Q nominal en entrée de STEP en 2022)	-	42 déversements par temps de pluie et 25 déversements par temps sec au niveau du point R1 au PR1 Non conforme en bacterio (2 dépassements en début d'année) =>Tous les bilans sont conformes depuis la remise en fonctionnement des filtres à sable. Sensible aux ECP +++ programme de travaux sur le réseau à venir + diagnostic en cours (SDA) Possibilité de réguler le R1 au niveau du PR1. + Favoriser le déversement au niveau du A2 pour éviter les dysfonctionnements liés aux surcharges hydrauliques en entrée de STEP. Sensibilité ressource Lez à considérer -> A régulariser via un porter à connaissance Une commande a été passée par le CCGPSL pour moderniser les PR1 et PR2 (installations de sondes piézométriques et de fonctions assainissement pour préciser les entrées d'ECP) Impossible de rentrer dans le système de programmation et de pilotage de la station
Mas de Londres	600	OK	0 (2022)	Non	Oui	Non	Non conforme sur MES et DBO5	-	STEP dysfonctionnant depuis les travaux réalisés (extension et remplacement du massif filtrant) La DDTM demande une note sur le problème identifié et le plan d'actions à mettre en œuvre
Murles	300	200 EH	Non suivi	Oui	Oui	Oui	-	-	Télésurveillance du PR principal opérationnelle depuis décembre 2022 Fiabilisation des comptages A2 et A3 à fiabiliser.
Notre Dame de Londres - Biranques	50	OK	-	-	-	-	-	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	500	OK	Non suivi	Oui	Oui	Oui	-	-	-
Pégairolles de Buèges - Bourg	120	OK	Pas de A2	-	-	-	-	-	-
Pégairolles de Buèges - Méjanel	120	-	-	-	-	-	-	-	-
Rouet	150	OK	Non suivi	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Vabre	60	-	-	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Bourg	400	OK	-	-	-	Non	STEP non réceptionnée	-	Nouvelle STEP en cours de construction, fin des travaux prévus en 2023
Saint Bauzille de Montmel - Favas	100	OK	-		-	-	-	-	Projet de nouvelle STEP Bourg et Favas (1400EH) en cours
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	800	-	-	Oui	Oui	Oui	-	STEP vétuste	3 dépassements débit référence. Augmentation de 25% de la charge entrante DBO5 en 2022 Projet de nouvelle STEP Bourg et Favas (1400EH) en cours
Saint Clément de Rivière	8 500	OK	5 (2021) 16 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	Les difficultés de répartition entre la file 1 et la file 2 semblent avoir été résolues courant 2022.	16 déversements temps de pluie en entrée STEP avec plusieurs dépassements du débit de référence A5 non conforme -> solution en cours d'étude par la SAUR 2 bilans non conformes (MES, DCO, Pt et Bacterio) UV non fonctionnel début 2022 à la reprise de l'exploitation par la SAUR → Réparé

Saint Gely du Fesc	14 800	OK	6 (2021)19 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	A2 => 6 déversements par temps de pluie. Un porter à connaissance a été transmis à la DDTM concernant le fonctionnement du PR Bas et les travaux à engager au niveau de l'émissaire (pour améliorer sa capacité hydraulique et assurer son étanchéité). 7 bilans surcharge organique dont 1 en DBO5. Surveillance RSDE démarrée mi-2022. En fonction des résultats, le CCGPSL lancera le diagnostic amont en 2023 ou 2024Mise en place d'un extracteur de boues par clarificateur → Meilleur pilotage de l'ouvrage
Saint Hilaire de Beauvoir	500	OK	Pas de A2	Non	Non	Non	Dépassements bactério	Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactério escompté en sortie de FPR.	Problème de comptage des débits en entrée de STEP (débitmètre électro). A solutionner. STEP en situation de surcharge organique en 2022 (à surveiller) ZRV à aménager pour faire un comptage au point A4
Saint Jean de Buèges	500		-		Non	Non	Equipements	-	Etudes de maitrise d'œuvre en cours, travaux à venir en 2023/2024
Saint Jean de Cornies	1 000	1 200 EH	Non suivi	Oui	Oui	Oui	-	-	-
Saint Jean de Cuculles	150	80 EH	-	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Frouzet	50	OK	-	-	-	-	-	-	Réception 2023
Saint Martin de Londres - Bourg	4 300	OK	15 (2021) 7 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	1 déversement en tête de station Charge polluante entrée STEP (DBO5) en diminution par rapport à 2021
Saint Mathieu de Tréviers	9 300	OK	25 (2021) 19 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	Suivi ZRV pour justifier du non-impact du rejet	17 déversements par temps de pluie en 2021 avec 2 dépassements du débit de rérerence Diminution charge polluante entrante DBO5 La DDTM demande un porter à connaissance sur le dimensionnement du PR Pélicier. Suivi 2022 de la ZRV à transmettre
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	50	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	800	700 EH	Pas de A2	Oui	Oui	Oui	-	-	Curage seconde lagune en 2022. Dépassement du débit de référence Jugée conforme par défaut - pas de rejet en sortie le jour du bilan PR entrée (village) à renouveler avec mise en place d'un dégrilleur
Sainte Croix de Quintillargues	1 300	OK	0 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	Synoptique de la station à adresser à la DDTM La DDTM demande la réalisation d'un bilan en sortie de lagune pour mesurer la pollution carbonnée et azotée + Suivi milieu (N et P) à opérer en 2023, 2024, puis 2027, les prélèvements réalisés en 2022 resteront à titre indicatifs
Teyran									
Vacquières	380	200 EH	Pas de A2	Oui	Non	Non	Non conforme en équipement (surcharge)	STEP vétuste	Etudes de maitrise d'œuvre en cours pour la construction d'une nouvelle STEP d'ici 2025/2026Plus de surcharge hydraulique et organique en 2022 depuis la réalisation du curage. SA non conforme tant que la situation n'est pas stable sur 2 années consécutives
Vailhauquès - Bel-Air	1 500	Reclassée à 500 EH (PàC 2016)	Pas de A2	Non	Oui	Non	Rejet non conforme en concentration et en rendement.	Ouvrages non fonctionnels	Mise en demeure à venir en raison de la non-conformité de la station (cf DDTM) SDA en cours devrait apporter des réponses (nouvel ouvrage, transfert des effluents...)

Vailhauquès - Bourg	4 000	OK	0 (2021) 12 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	12 déversements entrée STEP Un porter à connaissance a été transmis à la DDTM pour le déplacement du A2. Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR : mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox...), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.
Valflaunès - Lancyre	75 EH	OK	Pas de A2	-	-	-	-	-	Le massif drainant a fait l'objet de travaux d'isolement des drains côté chemin (suppression des suintements au niveau du talus).
Valflaunès - Valcyre	210	OK	Pas de A2	Oui	-	Oui	-	Les lits ont été détériorés par les sangliers.	Projet de nouvelle STEP commune avec Lancyre
Valflaunès - Bourg	800	OK	0 (2021)	Non	Oui	Non	Aucun prélèvement bactério n'a été réalisé en sortie de lagune en raison de l'absence de rejet.	-	Diminution de la charge de pollution entrante. Les investigations menées par la SAUR ne révèlent aucune anomalie ; la cave dispose de son propre ouvrage épuratoire ; des lotissements sont en cours de construction. La DDTM demande d'effectuer le prélèvement bactério en sortie d'UV compte tenu de l'absence de rejet en sortie de lagune. Estimation des volumes déversés en tête de station à effectuer par la SAUR pour 2022
Viols le Fort	1 300	OK	Pas de A2	Non	Oui	Oui	Aucun prélèvement bactério n'a été réalisé en sortie de lagune en raison de l'absence de rejet.	-	2 dépassements du débit de référence Bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune. La DDTM indique que si les lagunes sont infiltrantes la STEP sera jugée non conforme

7 IMPACT POTENTIEL DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT SUR LE MILIEU NATUREL

L'impact potentiel des systèmes d'assainissement sur le milieu superficiel a été apprécié au regard :

- Des enjeux mis en évidence via les données bibliographiques (cf § 2.13),
- De visites de terrain réalisées au niveau des rejets de STEP (Annexe 13) et des DO (Annexe 14).

Le tableau suivant présente l'ensemble des STEP du périmètre d'étude avec leurs impacts potentiels sur les **masses d'eaux superficielles** :

																	Enjeux liés aux masses d'eaux superficielles
Communes	**STEP**	**Type de traitement**	**Capacité (EH)**	**Type de rejet**	**Milieu superficiel immédiat**	**Conformité DDTM 2021**	**Conformité DDTM 2022**	**Objectif bactério cf arrêté**	**Coliformes fécaux**	**Streptocoques fécaux**	**Localisation de la station de suivi la plus proche**	**Conformité bactério Respect arrêté/DCE/DERU**	**Ouvrage / équipement de traitement bactério sur la STEP**	**Programme de mesures SDAGE 2022-2027**	**Zones sensibles à l'eutrophisation**	**Zones de Baignade**	**Impact potentiel sur la qualité des eaux superficielles (chimique et écologique)**
ASSAS	Raccordé à Maera																
BUZIGNARGUES	Buzignargues	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans un **aven** au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Le Braou / La Bénovie	Oui	Oui	Oui	1000 u / 100 mL **en sortie de ZRV**	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Non	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV avant d'atteindre la Bénovie
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Lagunage + FPR	400	Infiltration dans un **aven** au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Fossé sur 1,5 km avant de rejoindre l'Hérault	Non	Non	Oui	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	Code station : 6300051 10 km en aval sur l'Hérault	NC Bactério (2018, 2019, 2020, 2021)	UV (non fonctionnel)	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel. Pas de connexion hydraulique vers l'aval car infiltration dans un aven.
CAZEVIEILLE	Cazevieille	FPR (2 étages)	300	Infiltration dans la ZRV (aven ?)	Fossé	Non (Bactério)	Non	Oui	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mosson	NC Bactério N-1 (2020)	Non	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
CLARET	Les Embruscalles	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans la ZRV (la ZRV semble fonctionnelle)	Ruisseau de la Font sur 1,16 km avant de rejoindre le Brestalou	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
CLARET	Bourg	Lagunage aéré	1500	Fossé sur une dizaine de mètres, ruissellement le long du talus et infiltration directe dans un **aven** dans le Brestalou	Le Brestalou	Non (Bactério)	Non	Oui	10E3 u/L	10E3 u/L	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactério (2017 --> 2022)	Lagunes	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Impact visuel et olfactif important sur le milieu superficiel au niveau du rejet. Pas de connexion hydraulique vers l'aval car infiltration dans un aven.
COMBAILLAUX	Truc de la Reine	Boues activées	2200	Superficiel	Ruisseau de Miège Sole sur 770m avant de rejoindre la Mosson	Non (MES)	Non	Non	-	-	Code station : 6189660 4,5 km en aval sur la Mosson Prélèvement Coulée Verte	-	-	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact visuel sur le milieu superficiel le jour de la visite (juin 2023) même si la STEP est classée non conforme. **Impact avéré sur le ruisseau du Mièges Sole et Mosson (cf suivi qualité)**
FONTANES	Fontanès	FPR (2 étages)	400	Infiltration dans la ZRV	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	100/100 mL en sortie fossé	100/100 mL en sortie fossé	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Infiltration dans la ZRV	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
GUZARGUES	Guzargues	Lagunage	225	Superficiel	La Cadoule sur 18,5 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6190115 3,5 km en aval sur la Cadoule	-	-	La Cacoule ASS0402	Azote et Phosphore	-	Impact visuel important sur le milieu superficiel au niveau du rejet même si la STEP est conforme, de faible capacité et l'eau est claire en aval La STEP a un impact potentiel . Alteration relative sur le paramètre NO3 au niveau de la station 6190115. Toutefois des pressions sont mises en évidence dans le domaine agricole.
LAURET	Lauret	FPR (2 étages)	1000	Superficiel	Le Rieutort sur 1 km avant d'atteindre Le Brestalou	Non (Bactério)	Oui	Oui	E coli et entérocoques : 1000 / 100 mL	Rendement : 99%	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactério 2021 --> remise en service du filtre UV en 2023 (devis demandé)	FS + UV	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact visuel sur le milieu superficiel. Infiltration dans le Rieutord avant d'atteindre le Brestalou
LE TRIADOU	Le Triadou	FPR (2 étages)	700	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 1,15 km avant de rejoindre le Lirou	Non (Bactério)	Non	Oui	1000 u / 100 mL (E. Coli)	-	Code station : 6188785 6 km en aval sur le Lez	NC Bactério (2020, 2021) --> UV va être réparé	UV et lagunes de finition	Le Lirou et ses affluents ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans les lagunes
LES MATELLES	Les Matelles	Boues activées	2500	Superficiel	Fossé avant d'atteindre le Lirou	Non (Bactério)	Non	Oui	10E5/100 mL	10E4/100 mL	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Lez	NC Bactério (2018, 2019, 2020, 2021) --> Travaux sur filtres à sable en cours	FS	Le Lirou et ses affluents ASS0302	Azote et Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le Lirou. Impact limité sur le milieu superficiel

MAS DE LONDRES	Mas de Londres	Lagunage aéré + FPR	600	Infiltration dans un **aven** au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Ruisseau de la Fontaine d'Azémar sur 2 km	Oui	Non	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
MURLES	Murles	FPR (2 étages)	300	Superficiel	Ruisseau Saint Jean sur 1,9km avant de rejoindre le Mosson	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6000578 7,5 km en aval sur la Mosson	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel. Infiltration dans le ruisseau Saint Jean avant d'atteindre la Mosson
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-		-	Phosphore	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
NOTRE DAME DE LONDRES	Notre Dame de Londres	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans les lagunes de finition (ZRV)	La Tourguille sur 3,57 km avant de rejoindre le Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	FPR (2 étages)	120	Infiltration dans la ZRV	Ruisseau des Vignes sur 280m avant de rejoindre le Pontel	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1,7 km en aval sur la Buèges	-	-	-	Phosphore	La Buèges - Le Stade (3 km)	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjanel	Géoassainissement	120	Infiltration	Ruisseau de Coudoulières sur 380m avant de rejoindre la Buèges	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1 km en aval sur la Buèges	-	-	-	Phosphore	La Buèges - Le Stade (3 km)	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
ROUET	Rouet	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans le fossé de rejet	Champs sur 230m	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051> 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans le fossé de rejet
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	Géoassainissement	100	Infiltration	Le Braou sur 3,3 km avant de rejoindre la Bénovie	-	-	Non	-	-	Code station : 6178030> 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	Boues activées	800	Superficiel	Ruisseau du Valen / Le Braou sur 4,8 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact visuel sur le milieu superficiel. Infiltration au sein du Braou, pas de connexion hydraulique avec la Bénovie. Projet de réalisation d'une nouvelle STEP mutualisée avec Favas
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Rouargues	Boues activées	8500	Superficiel	Le Lez	Oui	Oui	Oui	CT < 10E5/100 mL // C Thermotolérants < 10E4/100 mL	10E4 / 100 mL	Code station : 6188770 4 km en aval sur le Lez	-	UV	Le Lirou et ses affluents ASS0302	Azote et Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le Lez. Impact faible sur le milieu superficiel. STEP présente de bons rendements. Traitement C/N/P/Bactério
SAINT GELY DU FESC	St Gely du Fesc	Boues activées	14800	Superficiel	Ruisseau du Pézouillet sur 2km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6189660 4 km en aval sur la Mosson	-	-	Le Pézouillet (Le Lichauda) ASS302	Azote et Phosphore	-	Impact modéré sur la Mosson (STEP de forte capacité mais rejet conforme)
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	St Hilaire de Beauvoir	FPR (2 étages)	500	Superficiel	Le Budel sur 120m avant de rejoindre la Bénovie	Non (Bactério)	Non	Oui	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactério (2018, 2020, 2021)	-	-	Azote et Phosphore	-	Milieu eutrophisé en amont et en aval de la STEP. Impact faible sur le Budel et sur la Bénovie car la STEP présente de très bon rendement.
SAINT JEAN DE BUEGES	St Jean de Buèges	Décanteur / Digesteur	500	Infiltration	La Buèges	Non	Non	Non	-	-	Code station : 06184620 < 200 m en aval sur la Buèges	-	-	La Buèges ASS0302 ASS0402	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel le jour de la visite. Toutefois, la **STEP est HS**
SAINT JEAN DE CORNIES	St Jean de Cornies	FPR	1000	Infiltration et rejet vers le fossé	Fossé sur 1 km avant de rejoindre le Budel	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Infiltration et rejet vers le fossé. Station conforme et impact limité sur le Budel et sur la Bénovie
SAINT JEAN DE CUCULLES	St Jean de Cuculles	Lagunage	150	Superficiel	Le Yorgues sur 2,7 km avant de rejoindre le Lirou	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Lez	-	-	-	Azote et Phosphore	-	**Impact visuel important sur le Yorgues lors de la visite (juin 2023)**
SAINT MARTIN DE LONDRES	St Martin de Londres	Boues activées	4300	Superficiel	Le Rieutort sur 2,34 km avant de rejoindre la rivière du Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le Rieutort. Impact faible sur le milieu superficiel. STEP présente de bons rendements
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	FPR	50	Infiltration dans la zone dédiée	L'Hérault	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 3 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	St Mathieu de Tréviers	Boues activées	9300	Infiltration et superficiel	Le Terrieu sur 4,87 km avant de rejoindre le Lirou	Oui	Oui	Oui	1000 /100 mL	E intestinaux : 1000/100 mL	Code station : 6188785 10 km en aval sur le Lez	Oui	UV	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel. Infiltration à l'amont de la ZRV et dans le cours d'eau
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 2,5 km en aval sur le Lez	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact car pas de relation directe avec le milieu superficiel, très faible capacité épuratoire
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	St Vincent de Barbeyrargues	Lagunage	800	Superficiel	Ruisseau Cassagnoles sur 5,5 km avant de rejoindre le Salaison	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 06190030 6,5 km en aval sur le Salaison	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le ruisseau du Cassagnoles. Impact faible sur le milieu superficiel (STEP présente de bons rendements).

SAINTE CROIX DE QUINTIL-LARGUES	Ste Croix de Quintillargues	Procédé Azoé	1300	Superficiel	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	10E3 (E. Coli + entéro)	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Lagunes	-	Azote et Phosphore	-	Pas de continuité hydraulique entre le rejet et la Route de Sainte Croix le jour de la visite (flaques d'eau stagnante). Impact limité sur le milieu superficiel (STEP neuve)
SAU-TEYRARGUES	Vabre	Géoassainissement	60	Infiltration	Le Brestalou sur 12,5 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
SAU-TEYRARGUES	Bourg	FPR (2 étages)	400	Superficiel	Le Brestalou sur 13,5 km	-	Non	Oui	1000 u /L	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	Traitement UV en place avec la nouvelle station	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel
TEYRAN	Teyran																
VACQUIERES	Vacquières	Lagunage	380	Superficiel	Fossé sur 100m avant de rejoindre le Brestalou	Non	Non	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	-	**Impact sur le milieu superficiel. Eutrophisation du milieu et connexion avec le Brestalou à l'aval (visite juin 2023).**
VAILHAUQUES	Bel-Air	Boues activées	1500	Superficiel	Rieu de Querelle /3,84km	Oui	Non	Oui	3 u / log (arrêté initial)	3 u / log (arrêté initial)	Code station : 6000578 5 km en aval sur la Mosson	-	-	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	-	Impact potentiel car la station n'est pas conforme
VAILHAUQUES	Bourg	Boues activées	4000	Superficiel	La Mosson	Oui	Oui	Oui	10000 E.coli / 100 ml toute l'année (hors événement pluvieux ayant entraîné un bypass vers la lagune (Q > 100 m3/h) et période de ressuyage consécutive	-	Code station : 60005785,5 km en aval sur la Mosson	-	Lagunes	La MossonASS0302	Azote et Phosphore	-	**Impact visuel important sur le milieu superficiel <u>localisé</u> au niveau du rejet (présence de macrophytes, cf visite juin 2023). Puis infiltration à l'aval dans le lit de la Mosson.**
VALFLAUNES	Lancyre	Géoassainissement	80	Infiltration	Rieufrech à 3,49 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Lirou et ses affluents ASS0302 Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
VALFLAUNES	Valcyre	Géoassainissement	210	Superficiel	Rieufrech à 4,74 km	-	?	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Lirou et ses affluents ASS0302 Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
VALFLAUNES	Bourg	FPR (1 étage)	800	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 11,2 km avant de rejoindre le Lez	Oui	Non	Oui	100 u / 100 ml (E.Coli)	100 u / 100 ml	Code station : 6188785 > 10 km en aval sur le Lez	Pas de rejet en sortie de lagunes	UV et Lagunes	Le Lirou et ses affluents ASS0302 Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans les lagunes
VIOLS LE FORT	Viols le Fort	FPR (1 étage)	1300	Infiltration dans les lagunes	Lande sur 5 km avant de rejoindre l'Arnède	Oui	Non	Oui	10E5 u /L	-	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mosson	Pas de rejet en sortie de lagunes	Lagunes	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans les lagunes

Le tableau suivant présente l'ensemble des STEP du périmètre d'étude avec leurs impacts potentiels sur les **masses d'eaux souterraines** :

														Enjeux liés aux masses d'eaux souterraines			
Communes	**STEP**	**Type de traitement**	**Capacité (EH)**	**Type de rejet**	**Milieu superficiel immédiat**	**Conformité DDTM 2021**	**Conformité DDTM 2022**	**Objectif bactério cf arrêté**	**Coliformes fécaux**	**Streptocoques fécaux**	**Localisation de la station de suivi la plus proche**	**Conformité bactério respect arrêté/DCE/DERU**	**Ouvrage / équipement de traitement bactério sur la STEP**	**Périmètre de protection concerné (y compris à l'aval hydraulique)**	**Conformité bactério des eaux brutes**	**ZSE ou ZSNEA**	**Impact potentiel**
ASSAS	Raccordé à Maera																
BUZIGNARGUES	Buzignargues	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans un **aven** au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Le Braou / La Bénovie	Oui	Oui	Oui	1000 u / 100 mL **en sortie de ZRV**	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Non	PPE Lez (réseau Nord + PR petit Piou) à 7 km PPE Boisseron Sud	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	ZSNEA Buzignargues / Saussines	Le système est inclus dans la ZSNEA Buzignargues / Saussines. Toutefois, la ressource visée n'est pas encore exploitée pour l'AEP.
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Lagunage + FPR	400	Infiltration dans un **aven** au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Fossé sur 1,5 km avant de rejoindre l'Hérault	Non	Non	Oui	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	Code station : 6300051 10 km en aval sur l'Hérault	NC Bactério (2018, 2019, 2020, 2021)	UV (non fonctionnel)	Non : - PPE Fontanilles à 2-2,5 km - PPR Fontanilles à 5 km **Projet Cent Font abandonné**	Fontanilles : 100% de conformité sur E.Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non, à l'heure actuelle car la source des Cent Fonts est aujourd'hui inexploitée. Toutefois, le projet d'exploitation est toujours prévu à plus ou moins long termes.
CAZEVIEILLE	Cazevieille	FPR (2 étages)	300	Infiltration dans la ZRV (aven ?)	Fossé	Non (Bactério)	Non	Oui	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mosson	NC Bactério N-1 (2020)	Non	PPE Lez PPE Suquet Bouli-dou F2 à 2 km PPR	100% de conformité sur E. Coli et Entérocoques toutefois l'arrête d'autorisation de la station impose un abattement bactériologique en sortie de station pour la protection du forage du Suquet Boulidou.	ZSE Lez	**Oui car : - Pas de traitement Bactério - Système inclus dans la ZSE Lez - Objectif de protection du Suquet Boulidou**
CLARET	Les Embruscalles	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans la ZRV (la ZRV semble fonctionnelle)	Ruisseau de la Font sur 1,16 km avant de rejoindre le Brestalou	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 9 km PPR Fenouillet > 10 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez	Non
CLARET	Bourg	Lagunage aéré	1500	Fossé sur une dizaine de mètres, ruissellement le long du talus et infiltration directe dans un **aven** dans le Brestalou	Le Brestalou	Non (Bactério)	Non	Oui	10E3 u/L	10E3 u/L	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactério (2017 --> 2022)	Lagunes	PPE Lez PPE Fenouillet à 5,5 km PPR Fenouillet à 7,5 km	**!!! Projet forage de Corconne** Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez	**Oui car : - Non conforme en Bactério - Système inclus dans la ZSE du Lez - Projet de forage sur Corconne**
COMBAILLAUX (1)	Truc de la Reine	Boues activées	2200	Superficiel	Ruisseau de Miège Sole sur 770m avant de rejoindre la Mosson	Non (MES)	Non	Non	-	-	Code station : 6189660 4,5 km en aval sur la Mosson Prélèvement Coulée Verte	-	-	PPE Lez PPE Redounel F1 S (réseau nord)	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
FONTANES	Fontanès	FPR (2 étages)	400	Infiltration dans la ZRV	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	100/100 mL en sortie fossé	100/100 mL en sortie fossé	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Infiltration dans la ZRV	PPE Lez Fontbonne Mougeres Est à 6 km PPR	Fontbonne Mougères EST : 100% de conformité sur E.Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
GUZARGUES	Guzargues	Lagunage	225	Superficiel	La Cadoule sur 18,5 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6190115 3,5 km en aval sur la Cadoule	-	-	PPE Lez (réseau Nord)	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non
LAURET	Lauret	FPR (2 étages)	1000	Superficiel	Le Rieutort sur 1 km avant d'atteindre Le Brestalou	Non (Bactério)	Oui	Oui	E coli et entérocoques : 1000 / 100 mL	Rendement : 99%	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactério 2021 --> remise en service du filtre UV en 2023 (devis demandé)	FS + UV	PPE Lez PPE Fenouillet à 6 km PPR Fenouillet à 8 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez	Non (conformité bactério)

LE TRIADOU	Le Triadou	FPR (2 étages)	700	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 1,15 km avant de rejoindre le Lirou	Non (Bactério)	Non	Oui	1000 u / 100 mL (E. Coli)	-	Code station : 6188785 6 km en aval sur le Lez	NC Bactério (2020, 2021) --> UV va être réparé	UV et lagunes de finition	PPE Lez, 2,5 km du captage du Lez. PPE Pidoule Nord F1 à 8 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Principal)	**Oui car :** **- Non-conformité bactério / UV en panne** **- Système inclus dans la ZSE Lez**
LES MATELLES	Les Matelles	Boues activées	2500	Superficiel	Fossé avant d'atteindre le Lirou	Non (Bactério)	Non	Oui	10E5/100 mL	10E4/100 mL	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Lez	NC Bactério (2018, 2019, 2020, 2021) --> Travaux sur filtres à sable en cours	FS	PPE Lez, 2 km du captage du Lez. PPR Pradas à 650 m	Pradas + Secours : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Ancienne STEP, PR DO Amont STEP et PR DO Stade)	**Oui car :** **- Non-conformité bactério** **- Système inclus dans la ZSE Lez**
MAS DE LONDRES (2)	Mas de Londres	Lagunage aéré + FPR	600	Infiltration dans un **aven** au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Ruisseau de la Fontaine d'Azémar sur 2 km	Oui	Non	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Herault	-	-	PPE Frouzet > 10 km PPR Frouzet PPE Lez à 1 km	3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
MURLES	Murles	FPR (2 étages)	300	Superficiel	Ruisseau Saint Jean sur 1,9km avant de rejoindre le Mosson	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6000578 7,5 km en aval sur la Mosson	-	-	PPE Lez	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non
NOTRE DAME DE LONDRES (3)	Biranques	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Lez PPE Frouzet > 10 km PPR Frouzet	3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
NOTRE DAME DE LONDRES (3)	Notre Dame de Londres	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans les lagunes de finition (ZRV)	La Tourguille sur 3,57 km avant de rejoindre le Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051> 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE LezPPE Frouzet> 10 km PPR Frouzet	3 captages Frouzet :-Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits)-Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques-Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur EntérocoquesLez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
PEGAIROLLES DE BUEGES (4)	Bourg	FPR (2 étages)	120	Infiltration dans la ZRV	Ruisseau des Vignes sur 280m avant de rejoindre le Pontel	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1,7 km en aval sur la Buèges	-	-	< 100 m PPR Buèges	Buèges : 100% conformité sur E.Coli et 100 % sur Entérocoques	-	Non
PEGAIROLLES DE BUEGES (4)	Méjanel	Géoassainissement	120	Infiltration	Ruisseau de Coudoulières sur 380m avant de rejoindre la Buège	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1 km en aval sur la Buèges	-	-	PPR Buèges (STEP + réseau) PPI Buèges à 140 m	Buèges : 100% conformité sur E.Coli et 100 % sur Entérocoques	-	Non. Toutefois des dispositions particulières doivent être prises afin de vérifier les charges véhiculer par le réseau et l'étanchéité des canalisations

ROUET (5)	Rouet	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans le fossé de rejet	Champs sur 230m	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Lez PPE Frouzet > 10 km PPR Frouzet	3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	Géoassainissement	100	Infiltration	Le Braou sur 3,3 km avant de rejoindre la Bénovie	-	-	Non	-	-	Code station : 6178030> 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE LezPPE Boisseron Sud à 10 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	Boues activées	800	Superficiel	Ruisseau du Valen / Le Braou sur 4,8 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Boisseron Sud > 10 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	-	Non
SAINT CLEMENT DE RIVIERE (6)	Rouargues	Boues activées	8500	Superficiel	Le Lez	Oui	Oui	Oui	CT < 10E5/100 mL // C Thermotolérants < 10E4/100 mL	10E4 / 100 mL	Code station : 6188770 4 km en aval sur le Lez	-	UV	PPE Pidoule Nord F1 PPR Pradas (réseau Hauts de Fontanelle) PPR Méjanel (réseau centre et Nord) PPR Buffette (réseau centre-sud + Pr Mas Marie) PPE Buffette (réseau centre et Nord) PPE Méjanel (réseau centre-ouest)	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Patus des Granges)	Non (traitement Bactério)
SAINT GELY DU FESC (7)	St Gely du Fesc	Boues activées	14800	Superficiel	Ruisseau du Pézouillet sur 2km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6189660 4 km en aval sur la Mosson	-	-	PPE Lez PPR Pradas : prescriptions par zones, PPR Redounel F1 S (réseau Beauregard) PPE Redounel F1 S (réseau Ouest et Est) PPR Buffette (réseau Rue de la Tour) PPE Terrasse de la Mosson à 125 m PPE Redounel F1 Sud à 170 m	Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Pradas + Secours : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Terrasses de la Mosson : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2016) Redounel F1 S : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2009) Mais pas d'usage AEP à l'aval direct du rejet de STEP	-	Non (Emissaire pour permettre le rejet de la STEP à l'extérieur du PPR Pradas)
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	St Hilaire de Beauvoir	FPR (2 étages)	500	Superficiel	Le Budel sur 120m avant de rejoindre la Bénovie	Non (Bactério)	Non	Oui	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactério (2018, 2020, 2021)	-	PPE Boisseron Sud à 6 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	ZSNEA Buzignargues / Saussines	Le système est inclus dans la ZSNEA Buzignargues / Saussines. Toutefois, la ressource visée n'est pas encore exploitée pour l'AEP.
SAINT JEAN DE BUEGES	St Jean de Buèges	Décanteur / Digesteur	500	Infiltration	La Buèges	Non	Non	Non	-	-	Code station : 06184620 < 200 m en aval sur la Buèges	-	-	-	-	-	Impact potentiel car la STEP est HS même si pas d'enjeu Bactério à l'aval
SAINT JEAN DE CORNIES	St Jean de Cornies	FPR	1000	Infiltration et rejet vers le fossé	Fossé sur 1 km avant de rejoindre le Budel	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Boisseron Sud à 8 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	-	Non
SAINT JEAN DE CUCULLES	St Jean de Cuculles	Lagunage	150	Superficiel	Le Yorgues sur 2,7 km avant de rejoindre le Lirou	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Lez	-	-	PPE Lez PPE Suquet Bouli-dou F2 (réseau Nord) A 3,5 km du captage du Lez. PPE Pidoule Nord F1 > 10 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Pas d'impact sur PPE Pidoule Nord trop éloigné (au vu de la capacité épuratoire)	ZSE Lez	**Oui**
SAINT MARTIN DE LONDRES (8)	St Martin de Londres	Boues activées	4300	Superficiel	Le Rieutort sur 2,34 km avant de rejoindre la rivière du Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	Non à 2 km PPE Lez à > 10 km PPR Frouzet	Pas d'impact potentiel, PP trop éloigné 3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de	ZSE Frouzet (Réseau PA Les Hautes Garrigues+ réseau ZAC de l'Hortus)	Non (Pas de PR ni de DO dans la ZSE Frouzet)

															conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques		
SAINT MARTIN DE LONDRES (8)	Frouzet	FPR	50	Infiltration dans la zone dédiée	L'Hérault	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 3 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Frouzet 1 PPE Fontanilles (proximité) à 7 km	Fontanilles : 100% de conformité sur E.Coli et 100% sur Entéro-coques Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	ZSE Frouzet (Système Frouzet : STEP et réseau + réseau PA Les Hautes Garrigues+ réseau ZAC de l'Hortus)	Non
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	St Mathieu de Tréviers	Boues activées	9300	Infiltration et superficiel	Le Terrieu sur 4,87 km avant de rejoindre le Lirou	Oui	Oui	Oui	1000 /100 mL	E intestinaux : 1000/100 mL	Code station : 6188785 10 km en aval sur le Lez	Oui	UV	PPE Lez PPE Pidoule Nord F1 > 10 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Pas d'impact sur PPE Pidoule Nord trop éloigné (au vu de la capacité épuratoire) Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques	ZSE Lez (PR DO Pellicier, DO Chemin de la ville)	Non. Par rapport aux problèmes de disfonctionnement de la ZRV, un suivi est organisé par le CCGPSL à la demande de la DDTM afin de vérifier l'absence d'impact à l'aval
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 2,5 km en aval sur le Lez	-	-	PPE Lez PPE Pidoule Nord F1 à 4,5 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (Réseau ZA Patus)	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	St Vincent de Barbeyrargues	Lagunage	800	Superficiel	Ruisseau Cassagnoles sur 5,5 km avant de rejoindre le Salaison	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 06190030 6,5 km en aval sur le Salaison	-	-	PPE Méjannel (réseau Nord Bourg + PR les Combes) PPE Mas du Pont à 5 km PPR Mas du pont à 6 km	Mas du Pont (2006) : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (Réseau Rue du Jardin de mairie + PR Garaste Haut et Bas)	Non car les PR Garaste Haut et Garaste bas n'ont pas de DO
SAINTE CROIX DE QUINTIL-LARGUES	Ste Croix de Quintillargues	Procédé Azoé	1300	Superficiel	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	10E3 (E. Coli + entéro)	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Lagunes	PPE Lez PPR Fontbonne Mougères Est à 8 km	Fontbonne Mougères EST : 100% de conformité sur E.Coli et 100% sur Entéro-coques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques	-	Non
SAU-TEYRARGUES	Vabre	Géoassainissement	60	Infiltration	Le Brestalou sur 12,5 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 2,5 km PPR Fenouillet à 4,5 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques	-	Non
SAU-TEYRARGUES	Bourg	FPR (2 étages)	400	Superficiel	Le Brestalou sur 13,5 km	-	Non	Oui	1000 u /L	-	Code station : 6178024> 10 km en aval sur le Vidourle	-	Traitement UV en place avec la nouvelle station	PPE LezPPE Fenouillet à 3,5 kmPPR Fenouillet à 5,5 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coquesLez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques	-	Non (traitement Bactério)
TEYRAN	Teyran																
VACQUIERES	Vacquières	Lagunage	380	Superficiel	Fossé sur 100m avant de rejoindre le Brestalou	Non	Non	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 200 m PPR Fenouillet à 2,5 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entéro-coques	-	Non
VAILHAUQUES	Bel-Air	Boues activées	1500	Superficiel	Rieu de Querelle /3,84km	Oui	Non	Oui	3 u / log (arrêté initial)	3 u / log (arrêté initial)	Code station : 6000578 5 km en aval sur la Mosson	-	-	-	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non. Toutefois, elle est non conforme
VAILHAUQUES	Bourg	Boues activées	4000	Superficiel	La Mosson	Oui	Oui	Oui	10000 E.coli / 100 ml toute l'année (hors événement pluvieux ayant entraîné un bypass vers la lagune (Q > 100 m3/h) et période de ressuyage consécutive	-	Code station : 6000578 5,5 km en aval sur la Mosson	-	Lagunes	PPE Lez (réseau Nord + PR route de Murles)	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non (Origine des prescriptions bactério ?)

VALFLAUNES	Lancyre	Géoassainissement	80	Infiltration	Rieufrech à 3,49 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 6 km PPR Fenouillet à 8 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
VALFLAUNES	Valcyre	Géoassainissement	210	Superficiel	Rieufrech à 4,74 km	-	?	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 7,5 km PPR Fenouillet à 10 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
VALFLAUNES	Bourg	FPR (1 étage)	800	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 11,2 km avant de rejoindre le Lez	Oui	Non	Oui	100 u / 100 ml (E.Coli)	100 u / 100 ml	Code station : 6188785 > 10 km en aval sur le Lez	Pas de rejet en sortie de lagunes	UV et Lagunes	dans PPE Lez à > 10 km PPE Pidoule Nord	Pas d'impact potentiel Captage Pidoule Nord trop éloigné Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (Système bourg : STEP + PR + DO Amont STEP et Micocouliers+ réseau)	Oui si non-conformité sur la bactério. Système inclus dans la ZSE du Lez
VIOLS LE FORT (9)	Viols le Fort	FPR (1 étage)	1300	Infiltration dans les lagunes	Lande sur 5 km avant de rejoindre l'Arnède	Oui	Non	Oui	10E5 u /L	-	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mosson	Pas de rejet en sortie de lagunes	Lagunes	PPE Lez PPE Fontanilles (réseau Nord)	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Les Môles)	Oui si non-conformité sur la bactério. Système inclus dans la ZSE du Lez

(1) Une antenne du réseau de Combaillaux est incluse dans le PPR Redounel F1S. *Les prescriptions de ce PPR sont principalement destinées à éviter la mise en relation de l'eau souterraine captée avec une source de pollution tel que le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs. A l'exception de l'assainissement des constructions existants à la signature de l'arrêté préfectoral, la réhabilitation de système d'assainissement collectifs ou non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral et la réhabilitation de système de collecte existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral.*
Cependant, une partie du système de collecte (Chemin du Goulet) est tout de même incluse dans le PPR Redounel F1S.

(2) La commune du Mas de Londres est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*

(3) La commune de Notre Dame de Londres est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*

(4) La commune de Pégairolles de Buèges est incluse dans le PPR Buèges. *Les prescriptions pour ce PPR indiquent que l'assainissement du hameau du Méjanel sera réalisé en **canalisations étanches**. Les branchements seront réalisés en même temps que le réseau et leur étanchéité sera également contrôlée. La population totale en pointe du hameau sera au maximum de **120 habitants**. L'arrêt de l'urbanisation du hameau sera précisé dans les documents d'urbanisme. De plus, les rejets directs d'eaux usées dans le milieu et les puits perdus sont interdits. La création de tout système d'assainissement autonome ou collectif devra faire l'objet d'une expertise géologique et hydrogéologique effectuée par un géologue agréé et devra recevoir un avis favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales*.

(5) La commune de Rouet est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*

(6) La commune de Saint Clément de Rivière est incluse dans plusieurs périmètres de protection :

- Les PPI Méjanel et PPI Ecoles F1 se trouvent à proximité du réseau de collecte.
- Le PPR Méjanel *oblige le raccordement de toutes constructions au réseau public d'évacuation des eaux usées. De plus, les canalisations d'eaux usées sont spécialement conçues en vue d'assurer une étanchéité maximale*.
- Le PPR Bufette *proscrit le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs au sein de son territoire. A l'exception de la réhabilitation de système d'assainissement non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral. Les canalisations d'eaux usées sont spécialement conçues en vue d'assurer une étanchéité maximale*.
  Cependant, le déversoir d'orage Mas Marie se trouve dans cette zone.
- Le PPR Pradas *indique que les habitations seront raccordées au réseau d'eaux usées ou pourront être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome après avis d'un géologue agrée ou étude pédologique et de l'ARS dans la zone 2. L'urbanisation n'excèdera pas une habitation par hectare pour la zone 3 et 2 habitations par hectare pour la zone 4. En zone 1, l'urbanisation en cours devra obligatoirement se raccorder aux réseaux d'eaux usées, y compris les habitations en bordure de Pézouillet. Les extensions d'eaux usées devront être réalisées de manière à assurer une étanchéité correcte, ce qui implique l'utilisation de matériaux en fonte ductile. Au sud des communes de Grabels et de Saint Gély du Fesc, l'urbanisation est à proscrire*.
  Cependant, le déversoir d'orage Patus se trouve dans cette zone.

Nota : Le zonage du PPR Pradas est joint en Annexe 15.

(7) La commune de Saint Gely du Fesc est incluse dans plusieurs périmètres de protection :

- Le PPR Bufette *proscrit le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs au sein de son territoire. A l'exception de la réhabilitation de système d'assainissement non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral. Les canalisations d'eaux usées sont spécialement conçues en vue d'assurer une étanchéité*

maximale.

- Le PPR Pradas *indique que dans la zone 1, l'urbanisation en cours devra obligatoirement se raccorder aux réseaux d'eaux usées, y compris les habitations en bordure de Pézouillet. Les extensions d'eaux usées devront être réalisées de manière à assurer une étanchéité correcte, ce qui implique l'utilisation de matériaux en fonte ductile. Au sud des communes de Grabels et de Saint Gély du Fesc, l'urbanisation est à proscrire. Les habitations seront raccordées au réseau d'eaux usées ou pourront être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome après avis d'un géologue agrée ou étude pédologique et de l'ARS dans la zone 2. L'urbanisation n'excèdera pas une habitation par hectare pour la zone 3 et 2 habitations par hectare pour la zone 4.*
- Le PPR Redounel F1S *indique que le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs sont à proscrire. A l'exception de l'assainissement des constructions existants à la signature de l'arrêté préfectoral, la réhabilitation de système d'assainissement collectifs ou non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral et la réhabilitation de système de collecte existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral.*
  Cependant, une partie du système de collecte (Rue de Beauregard, Allée de Laval, Allée du Bosc d'Escary et Rue Hector Berlioz) se trouve dans le territoire de ce PPR

(8) La commune de Saint Martin de Londres est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*

(9) La commune de Viols le Fort est incluse dans le PPE Fontanilles. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que la mise en place de dispositifs d'assainissement d'effluents d'origine domestique ne doit pas porter atteinte à la qualité des eaux souterraines.*

En ce qui concerne la station de Saint Mathieu de Tréviers, un suivi est organisé par la CCGPSL à la demande de la DDTM afin de vérifier l'absence d'impact à l'aval. Les résultats indiquent que l'infiltration qui se fait au début de la ZRV et la résurgence ressortant dans le Terrieu n'impactent pas les masses d'eaux souterraines.
La commune de Sainte Croix de Quintillargues possède également un suivi règlementaire sur les niveaux de rejet d'azote et de phosphore pour son potentiel impact sur l'eutrophisation de la Bénovie.
Enfin, la commune de Cazevieille n'est pas suivie mais elle est inscrite dans le périmètre de protection du Suquet Boulidou et nécessiterait un suivi sur la bactério.

8 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

8.1 ORGANISATION DU SPANC

Le SPANC réalise des contrôles :

- De bon fonctionnement tous les 8 ans ou dans le cadre de vente – avec mesure de hauteur de boues,
- En cas de nouvelle installation ou en cas de réhabilitation,
- De diagnostic des nouvelles habitations nouvellement recensées.

Le SPANC est à jour concernant les contrôles des installations déjà recensées.

Il réalise également le conseil aux usagers.

8.2 POINT ZONAGE PAR COMMUNE

Communes	Zonages disponible	A réaliser
Assas	-	X
Buzignargues	-	X
Causse de la Selle	-	X
Cazevieille	Oui	X
Claret	-	X
Combaillaux	-	X
Ferrières les Verreries	-	X
Fontanès	2013 (BeMEA)	X
Guzargues	2018 (Alizé Env.)	
Lauret	2011 (Ginger Env.)	X
Le Triadou	Oui	X
Les Matelles	Oui	X
Mas de Londres	2007 (SIEE)	X
Murles	-	X
Notre Dame de Londres	Oui	X
Pégairolles de Buèges	2010 (Entech)	X
Rouet	2006 (Entech)	X
Saint André de Buèges	-	X
Saint Bauzille de Montmel	2019 (G2C)	
Saint Clément de Rivière	2007 (SAFEGE)	Actualisation réalisée par SAFEGE en 2019
Saint Gely du Fesc	2016 (Oteis)	
Saint Hilaire de Beauvoir	Oui	X
Saint Jean de Buèges	Oui	X
Saint Jean de Cornies	2013 (EGIS Eau)	X
Saint Jean de Cuculles	2006 (Entech)	X
Saint Martin de Londres	2019 (Entech)	
Saint Mathieu de Tréviers	Oui	X
Saint Vincent de Barbeyrargues	2001 (DDE)	X
Sainte Croix de Quintillargues	2003 (DDE)	X
Sauteyrargues	2018 (Oteis)	
Teyran	2006 (INTER)	X
Vacquières	2015 (Grontmij)	X
Vailhauquès	2016 (EGIS Eau)	
Valflaunès	2009 (Ginger Env.)	X
Viols le Fort	Oui	X
Viols en Laval	-	X

Les zonages des communes de Guzargues, Saint Bauzille de Montmel, Saint Clément de Rivière, Saint Gely du Fesc, Saint Martin de Londres, Sauteyrargues et Vailhauquès sont récents et ne nécessiteront pas de réactualisation au cours de ce présent schéma directeur.

8.3 LOCALISATION DES SECTEURS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un recensement des installations en Assainissement Non Collectif (ANC) a été réalisé sur la base :

- Des données du SPANC
- Des échanges avec le maître d'ouvrage
- De l'analyse de l'information des habitations (cadastres) par rapport au réseau d'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de parcelles en ANC et le nombre d'habitants par habitation en ANC sur les communes de la CCGPSL.

Communes	Nombre de parcelle en ANC	Nombre d'habitants en ANC
Assas	323	743
Buzignargues	40	96
Causse de la Selle	87	191
Cazevieille	15	36
Claret	149	373
Combaillaux	54	140
Ferrières les Verreries	37	70
Fontanès	8	20
Guzargues	36	94
Lauret	87	218
Le Triadou	28	73
Les Matelles	63	158
Mas de Londres	64	160
Murles	35	84
Notre Dame de Londres	107	225
Pégairolles de Buèges	15	26
Rouet	17	36
Saint André de Buèges	41	82
Saint Bauzille de Montmel	172	413
Saint Clément de Rivière	21	46
Saint Gely du Fesc	41	98
Saint Hilaire de Beauvoir	24	60
Saint Jean de Buèges	4	8

Saint Jean de Cornies	29	81
Saint Jean de Cuculles	44	110
Saint Martin de Londres	180	450
Saint Mathieu de Tréviers	157	393
Saint Vincent de Barbeyrargues	13	31
Sainte Croix de Quintillargues	12	34
Sauteyrargues	88	211
Teyran	81	194
Vacquières	67	168
Vailhauquès	26	68
Valflaunès	133	319
Viols en Laval	78	187
Viols le Fort	165	380
Total	**2 541**	**6 074**

Les communes de Ferrières les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval sont **exclusivement en assainissement non collectif**.

Ainsi, suite à l'exploitation de ces données, **2 541 parcelles** sont en assainissement non collectifs ce qui représente **6 074 habitants** sur l'ensemble des 36 communes.

8.4 SITUATION DES ANC VIS-A-VIS DES PERIMETRES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les périmètres de protection éloignés et rapprochés ont été instaurés afin de protéger les captages publics d'alimentation en eau potable du territoire. Chaque périmètre de protection possède ses prescriptions. Elles peuvent interdire la mise en place de dispositifs d'assainissement non collectifs ou prescrire une surveillance accrue de certains secteurs afin de limiter les rejets d'eaux usées non traitées sur les sols et éviter tout impact potentiel sur les masses d'eaux souterraines.

Dans le tableau suivant, le nombre de parcelles en ANC par commune et par périmètre de protection concerné a été recensé :

Communes	Périmètre de protection concernant l'ANC	Nombre de parcelle en ANC dans ce périmètre	Enjeu
Assas	-	-	-
Buzignargues	-	-	-
Causse de la Selle	-	-	-
Cazevieille	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
Claret	PPE Domaine de la Baume	2	Moyen
Combaillaux	PPE Redounel F1S	3	Moyen
	PPR Redounel F1S	7	Fort
Ferrières les Verreries	PPE Frouzet	0	-
	PPE Domaine de la Baume	0	-
	PPR Domaine de la Baume	1	Moyen
Fontanès	-	-	-
Guzargues	-	-	-
Lauret	-	-	-
Le Triadou	PPR Lez	0	-
	PPR Pradas	0	-
Les Matelles	PPE Redounel F1S	12	Moyen
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPR Pradas	1	Fort
	PPR Lez	0	-
Mas de Londres	PPE Frouzet	0	-
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Fontanilles	0	-
Murles	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Redounel F1S	0	-
	PPR Redounel F1S	0	-
Notre Dame de Londres	PPE Frouzet	0	-
Pégairolles de Buèges	PPR Buèges	0	-
Rouet	PPE Frouzet	0	-
Saint André de Buèges	PPE Foux	5	Moyen
Saint Bauzille de Montmel	PPE Domaine de la Baume	0	-
Saint Clément de Rivière	PPE Buffette	3	Moyen
	PPR Lez	0	-
	PPR Pradas	2	Fort
	PPR Méjanel	1	Fort
	PPR Buffette	1	Fort
Saint Gely du Fesc	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Redounel F1S	11	Moyen
	PPE Buffette	6	Moyen
	PPR Pradas	3	Fort
	PPR Redounel F1S	2	Fort
	PPR Buffette	2	Fort
Saint Hilaire de Beauvoir	PPR Bois du Peillou	0	-
Saint Jean de Buèges	PPE Foux	0	-
	PPR Escanaux	0	-
	PPR Buèges	0	-
Saint Jean de Cornies	PPR Bois du Peillou	0	-
Saint Jean de Cuculles	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPR Pradas	1	Fort
Saint Martin de Londres	PPE Frouzet	0	-
	PPE Fontanilles	9	Moyen
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
Saint Mathieu de Tréviers	-	-	-
Saint Vincent de Barbeyrargues	-	-	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	-	-
Sauteyrargues	-	-	-

Teyran	-	-	-
Vacquières	PPR Fenouillet	0	-
Vailhauquès	-	-	-
Valflaunès	PPE Frouzet	0	-
Viols en Laval	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Fontanilles	25	Moyen
Viols le Fort	PPE Fontanilles	128	Moyen

L'importance associée correspond au respect ou non des prescriptions indiquées. Lorsque des dispositifs ANC se trouvent au sein d'un périmètre de protection les interdisant, l'enjeu est « fort » et sera à prendre en compte dans le zonage d'assainissement. L'importance devient « moyenne » lorsqu'une surveillance accrue est réclamée sans pour autant proscrire l'ANC sur le périmètre.

Ainsi, suite à l'exploitation de ces données, **20 parcelles en ANC** sur tout le territoire de la CCGPSL ne respectent pas les prescriptions requises et l'interdiction de ces dispositifs d'assainissement non collectif. On compte :

- 7 parcelles dans la commune de Combaillaux concernant le PPR Redounel F1S
- 1 parcelle dans la commune des Matelles concernant le PPR Pradas
- 4 parcelles dans la commune de Saint Clément de Rivière dont 2 concernant le PPR Pradas, 1 concernant le PPR Méjanel et 1 concernant le PPR Buffette
- 7 parcelles dans la commune de Saint Gély du Fesc dont 3 concernant le PPR Pradas, 2 concernant le PPR Redounel F1S et 2 concernant le PPR Buffette
- 1 parcelle dans la commune de Saint Jean de Cuculles concernant le PPR Pradas

En Annexe 16, les cartes des parcelles en ANC et les périmètres de protection AEP.

En Annexe 17, le listing Excel des parcelles ANC présentant des enjeux moyens ou forts vis-à-vis des prescriptions des périmètres de protection.

9 SYNTHESE PHASE 1

ASSAS

STEP :

Raccordé à MAERA

RESEAU :

8 312 ml
1 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Moyen

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

323 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

BUZIGNARGUES

STEP :

FPR 2 étages (500EH)
C / Bactério
La station d'épuration de Buzignargues est en bon état.
Elle fonctionne à environ 50% à 60% de sa charge.
Dépassement de la capacité nominale organique de la station => 2 bilans à réaliser en 2023 car bilan 2022 non représentatif
Ses niveaux de rejet sont conformes sur les paramètres organiques.
Le rejet s'infiltre au bout de quelques mètres dans le fossé (ZRV) en aval du canal de comptage (trou).
Le niveau de rejet sur les paramètres bactériologiques n'est pas contrôlé.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

1 962 ml
2 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible
Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui
Télésurveillance du PR Moulin Bas (entrée STEP) opérationnelle depuis décembre 2022 (acquisition des temps de fonctionnement horaires des pompes). Paramétrage et fiabilisation des données à réaliser

ZONAGE :

40 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

CAUSSE DE LA SELLE

STEP :

Lagunage + FPR + UV (400 EH)
C / Bactério
La station d'épuration de Causse de la Selle est en assez bon état d'un point de vue structurel.
La capacité actuelle de la lagune primaire est limitante. Elle serait de 280 EH (et non 400 EH).
Les charges en entrée doivent être confortées par d'autres bilans car elles sont très fluctuantes d'une année à une autre (taux de charge très variable). Elle fonctionne entre 30 à 70% de sa charge en 2022.
Ses performances en termes de concentration sont mauvaises (cf arrêté).
Le FPR ne retient pas le phyto de la lagune. La granulométrie des matériaux n'est pas assez fine. Les MES empêchent le fonctionnement de l'UV. Celui-ci a été shunté. **Le traitement bactériologique ne fonctionne pas.**
Un porter à connaissance a été transmis par les services du CCGPSL à la DDTM en août 2022. Il visait à : mise en place d'un compacteur de déchets sur le dégrilleur, mise en place d'aérateurs sur les lagunes, reprise du garnissage du FPR en lit de clarification (granulo plus fine), mise en place d'une recirculation sur les lits (yc collatures tamis), mise en place d'un tamis 15 µm avant l'UV, remise en état de la filière "eau de process" pour le refroidissement du tamis et le lavage du dégrilleur, reprofilage de la ZRV pour permettre une dispersion des eaux traitées + installation d'une nouvelle armoire de commande pour les équipements avec SOFREL.
ENTECH émet une réserve sur la filière proposée dans le PàC car la hauteur d'eau dans la lagune n'est que de 1,2 m. Pour une lagune aérée, il faut en général entre 2 et 2,5 m. Par ailleurs risque de départ de fines non écarté avec ce type de filière.
Suite à la transmission du PàC, le projet de réaménagement de la station en stand-by, dans l'attente des conclusions du SDA DDTM et CD34 valident la proposition de tester un fonctionnement par by-pass de la lagune avec bilan 24h (= fonctionnement du filtre planté en premier étage).
Le site est clôturé mais il persiste un problème d'entrée de sangliers.
Le niveau de rejet imposé sur la bactério est en relation avec le projet d'exploitation de la source des Cent Fonts. **A priori, pas d'impact potentiel sur la ressource en eau à l'heure actuelle. Toutefois, la source devrait exploitée à plus ou moins long termes.**

Conformité (DDTM 2022) : Non / Dépassement concentrations (DBO5, DCO, MES et Bactério)

RESEAU :

4 654 ml
Pas de PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible
Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

87 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

CAZEVIEILLE

STEP :

FPR 2 étages (300 EH)
C / Bactério
La station de Cazevieille est globalement en bon état.
Son taux de saturation est de l'ordre de 50%. Soit une marge de traitement supplémentaire de l'ordre de 50%.
Le niveau de rejet autorisé sur les paramètres bactériologiques (arrêté du 26/02/2009) n'est pas envisageable avec la filière en place, ce qui explique la non-conformité bactériologique.
La lagune de dissipation a déjà été réhabilitée, toutefois elle semble infiltrer.
En 2023, pose d'une clôture anti-sangliers + travaux de reprise de l'étanchéité de la lagune prévus en 2023.

Conformité (DDTM 2022) : Non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez et objectif de protection du Suquet Boulidou.

RESEAU :

4 350 ml
1 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible
Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

15 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

CLARET

STEP BOURG :

Lagunage aéré (1 500 EH)
C / Bactério
La station de Claret Bourg est saturée à environ 70% sur le plan hydraulique et organique.
Débit nominal atteint 3 fois en 2022.
Les niveaux de rejet sont bons sur les paramètres organiques, mais **non conformes sur les paramètres bactériologiques.**
La 3ème lagune est couverte de lentilles d'eau. D'après le SATESE et ses mesures, l'effluent se dégraderait lors de son passage dans la 3ème lagune. Il propose la mise en place d'un aérateur (brasseur) sur cette lagune.
A noter un aven dans le ruisseau juste en aval de la ZRV.
Le site actuel de traitement se trouve en zone inondable.
Le DO en entrée de STEP semble déborder par temps de pluie (A2).

Conformité (DDTM 2022) : Non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez. Projet de forage sur Corconne.

STEP LES EMBRUSCALES :

FPR 1 étage (150 EH)
C
La station des Embruscalles est globalement en bon état.
La STEP ne semble pas être dimensionnée pour 150 EH mais plutôt entre 100 et 125 EH compte tenu de la dimension des lits.

RESEAU :

10 975 ml
2 PR (Dont 1 privé)
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort (Bourg) / Faible (Les Embruscalles)
Sensibilité ECPP : Fort (Bourg) / Non significatif (Les Embruscalles)

CONFORMITE AS :

Non sur Claret Bourg
Télésurveillance du PR entrée STEP opérationnelle depuis décembre 2022 (acquisition des temps de fonctionnement des pompes). Paramétrage et fiabilisation des données à réaliser.
En 2023, il est prévu le renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4).
Il est également nécessaire de mettre en place un suivi des débits déversés au niveau du DO d'entrée (A2).

ZONAGE :

149 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

COMBAILLAUX

STEP :

Décanteur digesteur + Lit bactérien / lombrifiltration (2 files) + Clarificateur + Lagunage tertiaire (2200EH)
C
La station de Combaillaux est en mauvais état.
La file eau lombrifiltre est actuellement HS. La filière fonctionnelle est tamis+DD+LB2+Clarif+lagunage.
L'absence d'extraction des boues du clarificateur perturbe la file eau et amène des boues dans la première lagune.
La concentration en MES à la sortie du lagunage est liée à la présence de microalgues dont le développement est favorisé par l'excès de matières organiques dans les lagunes.
La réhabilitation de la station est urgente pour retrouver une conformité rapidement. Une transformation du lombrifiltre en DD pourrait dans un premier temps améliorer les performances (sans toutefois traiter l'azote).
9 dépassements du débit de référence (A3) en 2022. Surcharge organique à 2 reprises au mois de mars et d'août 2022. Absence de A2 sur la STEP => réfléchir sur la possibilité de créer 2 points S16 au niveau de PR Nounel et PR Mosson.
En cours : Projet de travaux pour une remise à niveau en urgence de la STEP a fait l'objet d'un porté à connaissance (remise à niveau du tamis, DD, reprise des automatismes, mise en place de variateurs sur les pompes d'entrée + installation d'un second aérateur sur les lagunes). Fiabilisation des mesures entrée et sortie aux points A3 et S2 (sortie clarificateur).
Suite au dépôt du porté à connaissance, **la DDTM vient d'imposer un traitement du phosphore sur la station** (courrier du 12 juin 2023).
Déclarations d'incident en juin 2023 :
1/ Aggravation de la rupture de la membrane d'étanchéité des lagunes. Suivi des niveaux en place. En cas d'aggravation, vidange, évacuation des boues et renouvellement des zones endommagées.
2/ Arrêt de rotation du sprinkler du lit bactérien. Renouvellement du motoréducteur.

Conformité : Non (autosurveillance + Rejet (MES) + surcharge organique)
Impact avéré sur le ruisseau du Mièges Sole et la Mosson dont le BV est classé en zone sensible eutrophisation N et P.

RESEAU :

19 072 ml
5 PR + bâche de Branquedieu
3 DO
Télésurveillance des PR Mosson et Nounel opérationnelle (acquisition des temps de marche P1 et P2).
Une antenne du réseau de Combaillaux est incluse dans le PPR Redounel F1S. *Les prescriptions de ce PPR sont principalement destinées à éviter la mise en relation de l'eau souterraine captée avec une source de pollution tel que le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs. A l'exception de l'assainissement des constructions existants à la signature de l'arrêté préfectoral, la réhabilitation de système d'assainissement collectifs ou non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral et la réhabilitation de système de collecte existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral.*
Cependant, une partie du système de collecte (Chemin du Goulet) est tout de même incluse dans le PPR Redounel F1S.

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Moyen à fort

CONFORMITE AS :

Non (A3, A5, A5)

ZONAGE :

54 parcelles en ANC dont 7 parcelles dans le PPR Redounel F1S (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)
Zonage à réaliser

FERRIERES LES VERRERIES

ZONAGE :

81 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

FONTANES

STEP :

FPR 2 étages (400 EH)
C / Bactério
La station d'épuration de Fontanès est en bon état.
La ZRV est à remettre en état et à protéger de l'action des sangliers.
Son taux de saturation est de l'ordre de 40% à 50% en moyenne sur les 3 dernières années.
Les performances sont bonnes sur les paramètres organiques mais ne peuvent être vérifiées sur les paramètres bactério.
Les niveaux de rejet sont contraints sur la bactério et ne peuvent être envisageables avec les seuls ouvrages en présence. Toutefois, 100% du rejet s'infiltre dans la ZRV qui semble joue son rôle. Par ailleurs, le rejet, même s'il est inclus dans le PPE Lez, est extérieur à la ZSE Lez.
La DDTM impose de réaliser des mesures sur la bactério en 2023. Si le rejet ne rejoint pas le milieu récepteur, le prélèvement est à faire au plus près de la Bénovie.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

4 238 ml
4 PR
2 DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Moyen

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2)

ZONAGE :

8 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

GUZARGUES

STEP :

Lagunage naturel (225 EH)
C
La station de Guzargues est en forte surcharge organique et hydraulique.
Le niveau de rejet a été reprécisé dans le courrier du 6 juillet 2016 suite au dépôt du Porté à connaissance. Celui-ci est plus contraignant que les performances minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015.
Les aérateurs solaires qui ont été rajoutés jouent plus un rôle de brasseurs que d'aérateurs. Ils ne permettent pas d'augmenter la capacité de traitement.
Les digues manquent d'entretien. Important désherbage à réaliser (arbres et arbustes). Le canal d'entrée n'est pas fonctionnel. Celui de sortie est dangereux (caillebotis HS). De plus, la clôture est complètement ouverte. Sécurisation du site à renforcer.
A noter que le site actuel de traitement se trouve en zone inondable.

Conformité (DDTM 2022) : Non-conforme en équipement (STEP en surcharge).

Surcharge et vétusté STEP => MOE en cours pour la nouvelle STEP
Capacité nominale retenue : 350EH

CONFORMITE AS :

Oui

RESEAU :

4 982 ml
Pas de PR ni de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Incertain
Sensibilité ECPP : Incertain

ZONAGE :

36 parcelles en ANC
Zonage récent (2018)

LAURET

STEP :

FPR 2 étages (1 000 EH) + Traitement UV
C / N / Bactério
La station de Lauret est globalement en bon état.
Son taux de saturation est de l'ordre de 70%.
Les performances sont bonnes sauf sur la bactério **cependant l'UV a été remis en service fin 2022**.
Le compresseur est un organe important dans le fonctionnement (Alternance des lits et fonctionnement FàS). Sa remise en service est urgente.
Le site est inondé par l'amont lors des fortes pluies. Un fossé de contournement avec merlon de protection pourrait être créé.
5 dépassements du débit de référence en 2022

Conformité (DDTM 2022) : oui

RESEAU :

5 203 ml
2 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Non
La sonde piézo du A2 est régulièrement inondée (valeurs aberrantes). A fiabiliser
Pas de comptage en A3 (sonde non opérationnelle). Les valeurs sont comptabilisées avec le débitmètre électro de sortie.

ZONAGE :

87 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

LE TRIADOU

STEP :

FPR 2 étages (700 EH) + Traitement UV
C / Bactério
La station du Triadou est en bon état.
Son taux de saturation est de l'ordre de 60%.
Les niveaux de rejet sont conformes sur les paramètres organiques mais **non-conformes sur la bactério**.
Fin 2022, le réacteur UV toujours en panne (câbles rongés, travaux de remise en route en cours => 3/12 bilans non conformes en bactério ; Nombre de prélèvements bactério non conforme. La SAUR doit transmettre à la DDTM une note pour justifier cette défaillance.
En 2022, baisse significative de la charge polluante en entrée de station => Il est demandé à la SAUR de faire un nouveau bilan.

Conformité (DDTM 2022) : non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez et l'UV est en panne. Rôle des lagunes ?

RESEAU :

5 813 ml
5 PR
1 DO (celui du PR principal) inclus dans la ZSE Lez. Equipé d'une sonde de niveau.
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Moyen

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

63 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

LES MATELLES

STEP :

Boues activées aération prolongée (2 500 EH)
C / Bactério
La station des Matelles a bientôt 20 ans. Son état est jugé globalement moyen (GC et équipements)
Le volume admis sur la station est bien supérieur aux capacités **alors que le A2 sur PR2 est faible et pourrait admettre des déversements complémentaires**. Il conviendrait de mettre en place des consignes de limite journalière pour les périodes de pluie.
Les performances sur C et N sont excellentes grâce aux 4 filtres qui retiennent les boues en période de pluie. Ceci entraine des **performances moyennes sur la bactério**.
La file eau fonctionne dans des conditions tendues (taux de boue dans BA) et l'extraction des boues est très insuffisante.
En urgence, la création d'une file boue redonnera du poumon à la station qui est à un taux de saturation de 62% (déshydratation ou lits plantés de roseau). L'extension des capacités est à prévoir à moyen terme, au-delà de 2 500 EH.

En 2022 :
42 déversements par temps de pluie et 25 déversements par temps sec au niveau du point R1 au PR1.
Non conforme en bactério (2 dépassements en début d'année) =>Tous les bilans sont conformes depuis la remise en fonctionnement des filtres à sable

Conformité (DDTM 2022) : Non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez

RESEAU :

13 289 ml
5 PR
3 DO dans la ZSE Lez
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Non
L'arrêté demande que tous les DO soient équipés.
2 R1 : PR Stade et PR1 ancienne STEP et 1 A2 au PR2
DO PR Stade (300 EH) : Sonde US / Estimation des V déversés et des temps de déversement **non fiables**
DO PR2 : **Débitmètre électromagnétique HS**
Une commande a été passée par la CCGPSL pour moderniser les PR1 et PR2 (installations de sondes piézométriques et de fonction assainissement)

ZONAGE :

28 parcelles en ANC **dont 1 dans le PPR Pradas** (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)
Zonage à réaliser

MAS DE LONDRES

STEP :

Lagunage aéré + FPR (600 EH)
C
La station de Mas de Londres est en bon état.
Le débit de référence est désormais géré en amont de STEP grâce au DO A2 pour éviter les surcharges hydrauliques au niveau des lits.
Le bilan réalisé courant premier semestre 2022 n'est pas satisfaisant au niveau de la concentration en DBO5 et MES. Les rendements sont toutefois conformes.

La STEP est dysfonctionnante depuis les travaux réalisés (extension et remplacement du massif filtrant).
La DDTM demande une note sur le problème identifié et le plan d'actions à mettre en œuvre.

Conformité (DDTM 2022) : Non

CONFORMITE AS :

Oui

RESEAU :

3 756 ml
1 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Fort

ZONAGE :

64 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

MURLES

STEP :

FPR 2 étages (300 EH)
C
La station de Murles est en bon état.
Les niveaux de rejet sont conformes sur les paramètres organiques.
La capacité nominale n'est pas de 300 EH mais de 200 EH à 60 grammes au regard des surfaces de lits plantés.
Flaquage sur 1er étage surtout en hiver.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

3 061 ml
2 PR
1 DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Incertain
Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2)
En 2023 nouvelle armoire + S4W et fonction assainissement sur le PR Prieuré

ZONAGE :

35 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

NOTRE DAME DE LONDRES

STEP BOURG :

FPR 2 étages (500 EH)
C
La station de Notre Dame de Londres est en bon état.
Son taux de saturation est de l'ordre de 40%. Soit une marge de traitement supplémentaire de l'ordre de 60%.
Les performances sont bonnes.
L'infiltration est totale dans le fossé de dispersion (en lagune 2).

Conformité (DDTM 2022) : Oui

STEP BIRANQUES :

Géoassainissement (50 EH)
C
La station d'épuration de Biranques est en bon état apparent. Elle est bien entretenue.

RESEAU :

4 087 ml
1 PR
1 DO (A2)
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort (Bourg) / Non significatif (Biranques)
Sensibilité ECPP : Faible (Bourg) / Non significatif (Biranques)

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2 de la STEP du Bourg)

ZONAGE :

107 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

PEGAIROLLES DE BUEGES

STEP BOURG :

FPR 2 étages (120 EH)
C
La station est en bon état.
Les charges sont très faibles en entrée (environ 5% de remplissage).
Les roseaux sont bien développés et homogènes.
100% d'infiltration dans la ZRV conformément à l'arrêté.

STEP MEJANEL :

Géoassainissement (120 EH)
C
La station d'épuration du Méjanel est en relativement bon état.
Un entretien complémentaire est à prévoir (végétation).
Sa capacité doit être vérifiée au regard de la constitution du massif.
Des dispositions particulières doivent être prises afin de vérifier les charges véhiculées par le réseau et l'étanchéité des canalisations (PPR Source de la Buèges).

RESEAU :

1 440 ml
Pas de PR ni DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Non significatif (Bourg) / Fort (Méjanel)
Sensibilité ECPP : Non significatif (Bourg) / Non significatif (Méjanel)

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

15 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

ROUET

STEP :

FPR 1 étage (150 EH)
C
La station du Rouet est en bon état.
Le rejet s'infiltre au bout de quelques mètres dans le fossé en aval du canal de comptage.

RESEAU :

970 ml
Pas de PR ni DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Non significatif
Sensibilité ECPP : Non significatif

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2)

ZONAGE :

17 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAINT ANDRE DE BUEGES

ZONAGE :

41 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

STEP BOURG :

Boues activées aération prolongée (800 EH)
C
La STEP est vétuste.
Un projet de construction d'une nouvelle STEP d'une capacité de 1400 EH est en cours pour y traiter les effluents du bourg et de Favas.
En 2022, 3 dépassements débit référence
Augmentation de 25% de la charge entrante DBO5 en 2022

Conformité (DDTM 2022) : Oui

STEP FAVAS :

Géoassainissement (100 EH)
C
La STEP de Favas est en mauvais état.

RESEAU :

Pas de PR ni de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Incertain
Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

172 parcelles en ANC
Zonage récent (2019)

SAINT CLEMENT DE RIVIERE

STEP :

Boues activées aération prolongée en 2 files + Déshydratation mécanique + traitement tertiaire filtre + UV (8 500 EH)
C / N / P / Bactério

La station possède 2 files de traitement suite à son extension ce qui complexifie son exploitation.
Les difficultés de répartition des charges entre les files 1 et 2 conduisent à des conditions de fonctionnement différentes (taux de boues aération et extraction) qui deviendront limitantes à terme si le problème n'est pas résolu. Problème résolu en 2022.

Les performances sont excellentes.
Le taux de saturation est plus élevé en hydraulique (85%) qu'en organique (40%). Le PC 95 calculé dépasse le volume de référence initial. Cela indique la présence d'eau claire sur le réseau.
En 2022, 16 déversements temps de pluie en entrée STEP avec plusieurs dépassements du débit de référence
A5 non conforme -> solution en cours d'étude par la SAUR 2 bilans non conformes (MES, DCO, Pt et Bacterio)
UV non fonctionnel début 2022 à la reprise de l'exploitation par la SAUR → Réparé

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

60 055 ml
9 PR (dont 2 privés)
4 DO dont **DO PR Mas Marié classé A1 (dans le PPR Bufette) et DO PR Patus (dans la ZSE Lez et le PPR Pradas)**
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Moyen à fort

CONFORMITE AS :

Non
Non-conformité du A5. Solution en cours d'étude par la SAUR
Pour 2023, la DDTM demande à ce que le DO du PR Trifontaine (< 120 kg DBO5) soit équipé pour mesurer les temps de déversement et estimer les volumes déversés. Actuellement, simple détection de surverse.
R1 : DO PR Lagune BO

ZONAGE :

21 parcelles en ANC dont **2 parcelles dans le PPR Pradas, 1 dans le PPR Méjanel et 1 dans le PPR Buffette** (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)
Zonage récent (2019)

SAINT GELY DU FESC

STEP :

Boues activées aération prolongée+ Déshydratation mécanique / 3 files de traitement bassin d'anoxie (14 800 EH)
C / N / P
La station de Saint Gély du Fesc a été étendue ou renforcée en plusieurs phases, certains ouvrages datant de plus de 20 ans. Toutefois, et suite aux récents travaux (bassin d'orage réseau haut, reprise des modes d'extraction des boues et modification de la déshydratation), la station fonctionne correctement et offre des performances très satisfaisantes et des réserves de capacités intéressantes (entre 55 et 75% de remplissage entre 2021 et 2022).

Une convention de rejet a été établie avec l'industriel Auzier (prétraitements spécifique). **Flux max autorisé : 155 kg DBO5/j.**

En 2022, 6 déversements par temps de pluie au niveau du A2. Un porter à connaissance a été transmis à la DDTM concernant le fonctionnement du PR Bas et les travaux à engager au niveau de l'émissaire (pour améliorer sa capacité hydraulique et assurer son étanchéité).
En 2022, 7 bilans surcharge organique dont 1 en DBO5. Surveillance RSDE démarrée mi-2022. En fonction des résultats, le CCGPSL lancera le diagnostic amont en 2023 ou 2024. Mise en place d'un extracteur de boues par clarificateur pour un meilleur pilotage de l'ouvrage

Conformité (DDTM 2022) : Oui

Pas d'impact du rejet sur les eaux souterraines avec l'émissaire qui permet le rejet de la STEP à l'extérieur du PPR Pradas). Le problème hydraulique doit toutefois être résolu et l'étanchéité assurée.

RESEAU :

70 356 ml
5 PR
1 DO sur réseau : R1 (DO Grand Rue)
Une partie du système de collecte (Rue de Beauregard, Allée de Laval, Allée du Bosc d'Escary et Rue Hector Berlioz) se trouve dans le PPR Redounel.
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Oui
R1 équipé d'une détection de surverse

ZONAGE :

41 parcelles en ANC dont **3 concernant le PPR Pradas, 2 concernant le PPR Redounel F1S et 2 concernant le PPR Buffette** (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)
Zonage récent (2016)

SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

STEP :

FPR 2 étages (500 EH)
C / Bactério
La station de Saint Hilaire de Beauvoir est en bon état.
Les niveaux de rejet sont bons sauf sur la bactério. Les ouvrages en présence ne peuvent pas garantir les concentrations de sortie en bactério.

STEP en situation de surcharge organique en 2022 (à surveiller).

Conformité (DDTM 2022) : Non

RESEAU :

2 933 ml
3 PR dont le PR entrée STEP
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Incertain
Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Non
Problème de comptage des débits en entrée de STEP (débitmètre électro). A solutionner.
ZRV à aménager pour faire un comptage au point A4

ZONAGE :

24 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAINT JEAN DE BUEGES

STEP :

Décanteur / Digesteur (500 EH)
C
La STEP de Saint Jean de Buèges est vétuste et obsolète.
Le site n'est pas ou peu protégé des intrusions.
Le zone de rejet et d'infiltration est ouverte et non sécurisée (effluents bruts qui ruisselle).
Quasi-absence de rendement d'épuration (seulement 30% au bilan SATESE 2019)
Le rejet est non conforme.
Pollution brute des eaux usées visible en sortie.
La STEP n'est plus exploitée.
Une étude de MOE est en cours pour la création d'une nouvelle station d'épuration : FPR + infiltration sur le site limitrophe. Travaux à venir en 2023/2024

Conformité (DDTM 2022) : Non

RESEAU :

3 473 ml
1 PR
1 DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Incertain
Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Non
Pas de suivi sur le PR entrée STEP. Estimation des débits déversé au niveau du A2 à mettre en place.

ZONAGE :

4 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAINT JEAN DE CORNIES

STEP :

FPR (1 000 EH)
C
Les performances sont bonnes sur les concentrations de rejet (pas sur les rendements).
Les améliorations portent notamment sur la remise en état des bouches à clés défectueuses d'alimentation des lits.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

6 146 ml
2 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Non (Estimation des débits déversé au niveau du A2 à mettre en place)

ZONAGE :

29 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAINT JEAN DE CUCULLES

STEP :

Lagunage (150 EH)
C
La station d'épuration de Saint Jean de Cuculles est en mauvais état.
La STEP est en forte surcharge.
Les lagunes sont en anoxie ou en anaérobie et sont pleines de boues.
Elle ne remplit pas son rôle épuratoire et constitue une nuisance olfactive pour le voisinage (SATESE 2021).

Impact visuel important sur le Yorgues + système inclus dans la ZSE Lez.

RESEAU :

6 146 ml
Pas de PR ni de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible
Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

44 parcelles en ANC **dont 1 dans le PPR Pradas**
Zonage à réaliser

SAINT MARTIN DE LONDRES

STEP BOURG :

Boues activées aération prolongée + Déshydratation mécanique (4 300 EH)
C / N / P
La station de Saint-Martin de Londres est récente, en très bon état, bien conçue et fonctionnelle. Elle offre des réserves de capacités importantes et une bonne réaction en temps de pluie. L'exploitation est de qualité et optimisée par rapport à la charge entrante.
En 2022, 1 déversement en tête de station
Charge polluante entrée STEP (DBO5) en diminution par rapport à 2021.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

STEP FROUZET :

FPR (50 EH)
C
Station d'épuration neuve. Réception 2023

RESEAU :

20 394 ml
3 PR
1 DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort (Bourg)
Sensibilité ECPP : Très Fort (Bourg)

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

180 parcelles en ANC
Zonage récent (2019)

SAINT MATHIEU DE TREVIERS

STEP :

Boues activées aération prolongée (9 300 EH)
C / N / P / Bactério
La station de Saint Mathieu est récente, en très bon état et fonctionnelle. Elle offre des réserves de capacités importantes et des limites en temps de pluie. L'exploitation est de qualité et à optimiser par rapport à la consommation énergétique et temps de pluie.
La zone d'infiltration génère un rejet direct dans le milieu superficiel. Une modification de l'arrêté est prévue.
La ZRV fait l'objet d'un suivi.
En 2021, 17 déversements par temps de pluie avec 2 dépassements du débit de référence
Diminution charge polluante entrante DBO5.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

30 265 ml
7 PR
2 DO (PR Pellicier et DO sur réseau Chemin de la Ville, dans la ZSE Lez)
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Oui
R1 : DO PR Pellicier (sonde de niveau)
DO Chemin de la Ville : Non équipé
La DDTM demande un porter à connaissance sur le dimensionnement du PR Pellicier (> 120 kg DBO5/j ?)

ZONAGE :

157 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

STEP BOURG :

Lagunage naturel (800 EH)
C
La station d'épuration de Saint Vincent de Barbeyrargues est vieillissante.
Le curage de la lagune 2 en 2022 a permis de redonner du souffle à l'installation.
Les aérateurs permettent de conforter le traitement du lagunage naturel.
Le Satese a noté dans son compte rendu de visite de 2022 que la qualité de l'eau était visiblement en amélioration depuis que tous les injecteurs d'air étaient fonctionnels.

Dépassement du débit de référence lors du bilan de 2022
Jugée conforme par défaut - pas de rejet en sortie le jour du bilan
PR entrée (village) à renouveler avec mise en place d'un dégrilleur

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

6 940 ml
2 PR
1 DO (+ 1 DO potentiel suspecté)
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort (Bourg)
Sensibilité ECPP : Faible (Bourg)

CONFORMITE AS :

Non
PR d'entrée non télésurveillé. Comptage à mettre en place (lagunage)

ZONAGE :

13 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

STEP :

Procédé Azoé (1 300 EH)
C / N / Bactério
Station non encore réceptionnée et non encore totalement mise en service (lit ascendant non fonctionnel en 2022).

La DDTM demande la réalisation d'un bilan en sortie de lagune pour mesurer la pollution carbonée et azotée +
Suivi milieu (N et P) à opérer en 2023, 2024, puis 2027, les prélèvements réalisés en 2022 resteront à titre indicatifs

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

7 035 ml
1 PR
1 DO (PR entrée STEP)
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible
Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

12 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

SAUTEYRARGUES

STEP BOURG :

FPR 2 étages (400 EH) + Traitement UV
C / Bactério
La station est en cours de construction. Elle est reconstruite sur l'ancien site.
La continuité de service est assurée avec la mise en service anticipée du 1er étage de FPR

Conformité (DDTM 2022) : Non (STEP non réceptionnée)

STEP VABRE :

Géoassainissement (60 EH)
C
Les drains d'épandage ont été colmatés il y a 2 ans avec des effluents de cave.
L'infiltration semble de nouveau pouvoir se réaliser ("moins" d'eau dans les regards de bouclage).
La clôture est quasiment inexistante.
La STEP est en zone inondable.

RESEAU :

3 719 ml
2 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible (Bourg) / Faible (Vabres)
Sensibilité ECPP : Faible (Bourg) / Faible (Vabres)

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

88 parcelles en ANC
Zonage récent (2018)

TEYRAN

STEP :

Raccordé à MAERA

RESEAU :

29 865 ml
2 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

81 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

VACQUIERES

STEP :

Lagunage naturel (390 EH)
C
La station est en forte surcharge sur le plan organique et sur le plan hydraulique.
Les rendements sont toutefois conformes sur 2022.
Une étude de MOE va être lancée en 2023 pour la création d'une nouvelle station.
Un aérateur solaire a été rajouté suite aux plaintes des riverains (odeurs). Il joue un rôle de brasseur. Il ne permet pas d'augmenter la capacité de traitement.
Les digues manquent d'entretien. La clôture est complètement ouverte. Sécurisation du site à renforcer.
A noter que le site actuel de traitement se trouve en zone inondable.

Conformité (DDTM 2022) : Non conforme en équipement

Impact sur le milieu superficiel car le rejet de la STEP est non conforme. Eutrophisation du milieu et connexion avec le Brestalou à l'aval

RESEAU :

4 963 ml
3 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible
Sensibilité ECPP : Très Fort

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

67 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

VAILHAUQUES

STEP BOURG :

Boues activées aération prolongée + Déshydratation mécanique. 2 files de traitement bassin d'anoxie. Traitement tertiaire par lagunage (4 000 EH)
C / N / P / Bactério
La station de Vaihauquès est organisée en 2 files et offre des capacités de traitement encore importante (+40%).
Le Génie civil est dans un état lié à l'âge de la station. Elle offre des performances très correctes avec de petites défaillances sur le traitement de P et de la bactério. Ses performances restent toutefois conformes.
Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR → Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox...), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.
En 2022, 12 déversements entrée STEP

Conformité (DDTM 2022) : Oui

Impact visuel important sur le milieu superficiel mais localisé au niveau du rejet.

STEP BEL-AIR :

Boues activées aération prolongée (1 500 EH)
C / N / P
La station de Bel Air est difficile à exploiter compte tenu du faible taux de remplissage. De plus, tous les équipements sont enterrés et cuvelés ce qui ne facilite pas leur exploitation.
Le traitement du phosphore et de la bactério sont non fonctionnels (PAC 2016).
Le niveau de rejet exigé reste élevé.
Accès milieu récepteur impossible (zone privée et zone de chasse)
Conformité (DDTM 2022) : Non

RESEAU :

25 222 ml
1 PR
Pas de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Fort (Bourg) / Faible (Bel Air)
Sensibilité ECPP : Fort (Bourg) / Moyen (Bel Air)

CONFORMITE AS :

Oui (Bourg et Bel Air)
Un porter à connaissance a été transmis à la DDTM pour le déplacement du A2 (accessibilité).

ZONAGE :

26 parcelles en ANC
Zonage récent (2016)

VALFLAUNES

STEP BOURG :

FPR 1 étage (800 EH) + Traitement UV
C / Bactério
La station de Valfaunès Bourg est en bon état.
Son taux de saturation est de l'ordre de 45 % sur le plan hydraulique et de 20% sur le plan organique.
Les performances sont bonnes.
L'infiltration dans la lagune est quasiment totale.
En 2022, diminution de la charge de pollution entrante. Les investigations menées par la SAUR ne révèlent aucune anomalie ; la cave dispose de son propre ouvrage épuratoire ; des lotissements sont en cours de construction.
Aucun prélèvement bactério n'a été réalisé en sortie de lagune en raison de l'absence de rejet.
La DDTM demande d'effectuer le prélèvement bactério en sortie d'UV compte tenu de l'absence de rejet en sortie de lagune.
Estimation des volumes déversés en tête de station à effectuer par la SAUR pour 2022

Conformité (DDTM 2022) : Non

STEP LANCYRE :

Géoassainissement (80 EH)
C
La station de Lancyre est vieillissante et globalement en mauvais état.
L'ouvrage de prétraitement est colmaté (donnée SATESE 2021).
La bâche de répartition est HS.
D'après la SAUR, la capacité hydraulique de la station est atteinte depuis 2012.

STEP VALCYRE :

Géoassainissement (210 EH)
C
La station de Valcyre est vieillissante et globalement en mauvais état.
Les drains ont été détériorés par les sangliers. Les lits sont colmatés. Une seule pompe est en fonctionnement et alimente 1 lit sur 4.
Le bilan de fonctionnement 24h d'Avril 2022 (SAUR) indique de bonnes performances, toutefois il n'est pas représentatif. Le prélèvement d'entrée a été effectué après la fosse et le canal ne fait transiter qu'une faible quantité d'eau car une majorité s'infiltre par les filtres.

RESEAU :

6 502 ml
3 PR
2 DO dans la ZSE Lez (dont le A5)
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible (Bourg) / Non significatif (Lancyre) / Faible (Valcyre)
Sensibilité ECPP : Fort (Bourg) / Non significatif (Lancyre) / Faible (Valcyre)

CONFORMITE AS :

Oui (Bourg, Lancyre et Valcyre)
A5 STEP Bourg équipé d'un détecteur de surverse / DO Micocouliers non équipé mais non fonctionnel

ZONAGE :

133 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

VIOLS EN LAVAL

ZONAGE :

78 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

VIOLS LE FORT

STEP :

FPR 1 étage (1 300 EH)
C / Bactério
La STEP est bien entretenue
Le taux de remplissage est d'environ 50%. Les performances sont bonnes sur les paramètres organiques.
Les performances sur la bactério n'ont pu être vérifiées en 2021 (pas de rejet en sortie de lagune alors que le prélèvement doit se faire en sortie).
Présomption d'infiltration sur la lagune 1 malgré les travaux d'étanchéification. De plus les talus se sont affaissés, ne laissant plus de revanche.
En 2022, 2 dépassements du débit de référence
A la demande de la DDTM, bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune. Si les lagunes sont infiltrantes la STEP sera jugée non conforme

Conformité (DDTM 2022) : Oui

Impact potentiel si non-conformité sur la bactério. Système inclus dans la ZSE du Lez

RESEAU :

6 041 ml
1 PR
1 DO (PR les Môles) dans la ZSE Lez
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Faible
Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Oui
DO PR Les Môles non équipé

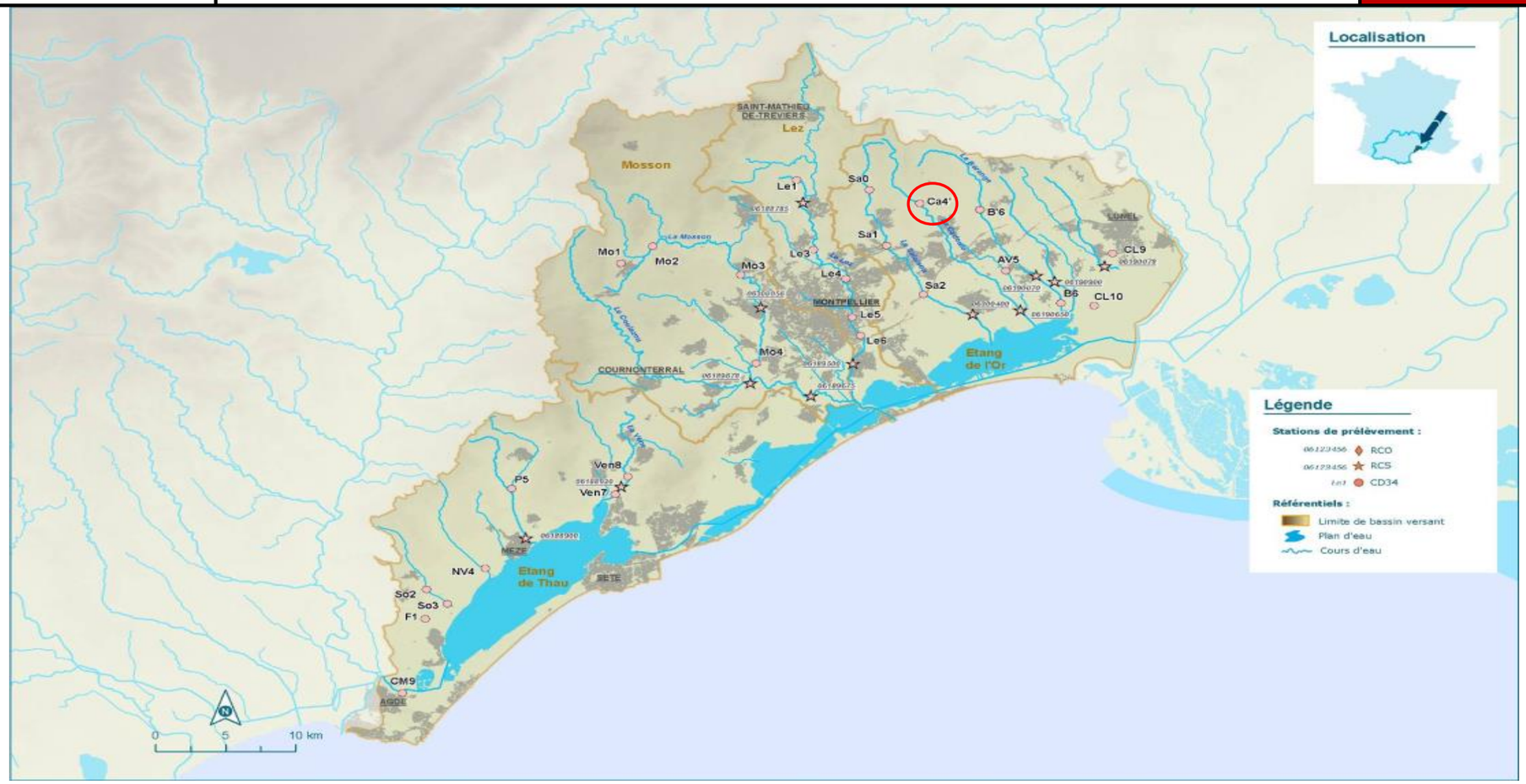
ZONAGE :

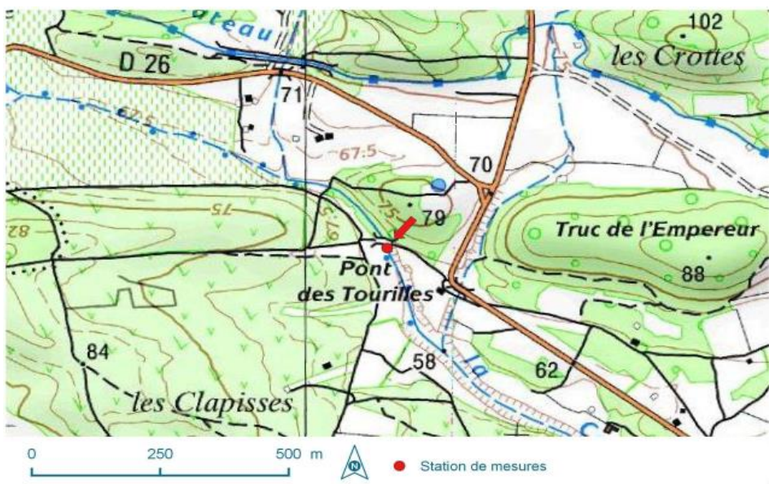
165 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Ca4' : La Cadoules à Castries

grand pic saint-loup





Localisation	Pont des Tourilles, prélèvement environ en amont
Code agence	06190115
Coordonnées (L93)	X :77306 Y : 6289030
Description	Le cours d'eau bénéficie d'une jolie ripisylve. La hauteur d'eau est peu importante et les écoulements assez faibles. Environ 3,5 km en aval de la station de Guzargues

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	Cadoule à Castries				Station	Cadoule à Castries			
Code	Ca4'				Code	Ca4'			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	13/03/2018	30/05/2018	11/07/2018		Date	13/03/2018	28/05/2018	11/07/2018	
Heure	15:45	08:40	09:00		Heure	15:45	08:40	09:00	
Débit m3/s	0,363	0,04	0,006		Débit m3/s	0,363	0,04	0,006	
Temperature air °C	19		27		Temperature air °C	19		27	
Température eau °C	14,9		20,4		Température eau °C	14,9		20,4	
pH	7,9		7,5		pH	7,9		7,5	
Conductivité µS/cm	678		709		Conductivité µS/cm	678		709	
O2 (mg/l)	10,1		7,7		O2 (mg/l)	10,1		7,7	
O2 (% sat)	100		83		O2 (% sat)	100		83	
MES (mg/l)	<2	<2	3		MES (mg/l)	<2	<2	3	
DBO5 (mg O2/l)	0,9	1	0,7		DBO5 (mg O2/l)	0,9	1	0,7	
COD (mg C/l)	1,5	1,6	1,1		COD (mg C/l)	1,5	1,6	1,1	
NH4 mg NH4/l)	<0,01	<0,01	0,02		NH4 mg NH4/l)	<0,01	<0,01	0,02	
NO2 (mg NO2/l)	0,02	0,034	0,023		NO2 (mg NO2/l)	0,02	0,034	0,023	
NO3 (mg NO3/l)	10,6	7,4	3,9		NO3 (mg NO3/l)	10,6	7,4	3,9	
PO4 (mg PO4/l)	0,031	<0,02	0,034		PO4 (mg PO4/l)	0,031	<0,02	0,034	
Ptotal (mg p/l)	0,014	0,078	0,019		Ptotal (mg p/l)	0,014	0,078	0,019	
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	45	179	690		Escherichia Coli (ucf/100 ml)	45	179	690	
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	<15	368	234		Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	<15	368	234	
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5		Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	
Chloro-a (µg/l)	1	1	2		Chloro-a (µg/l)	1	1	2	
Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<1,5	<1,5	<2,5		Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<1,5	<1,5	<2,5	

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012	TEMP			
2017				
2018	NITR			

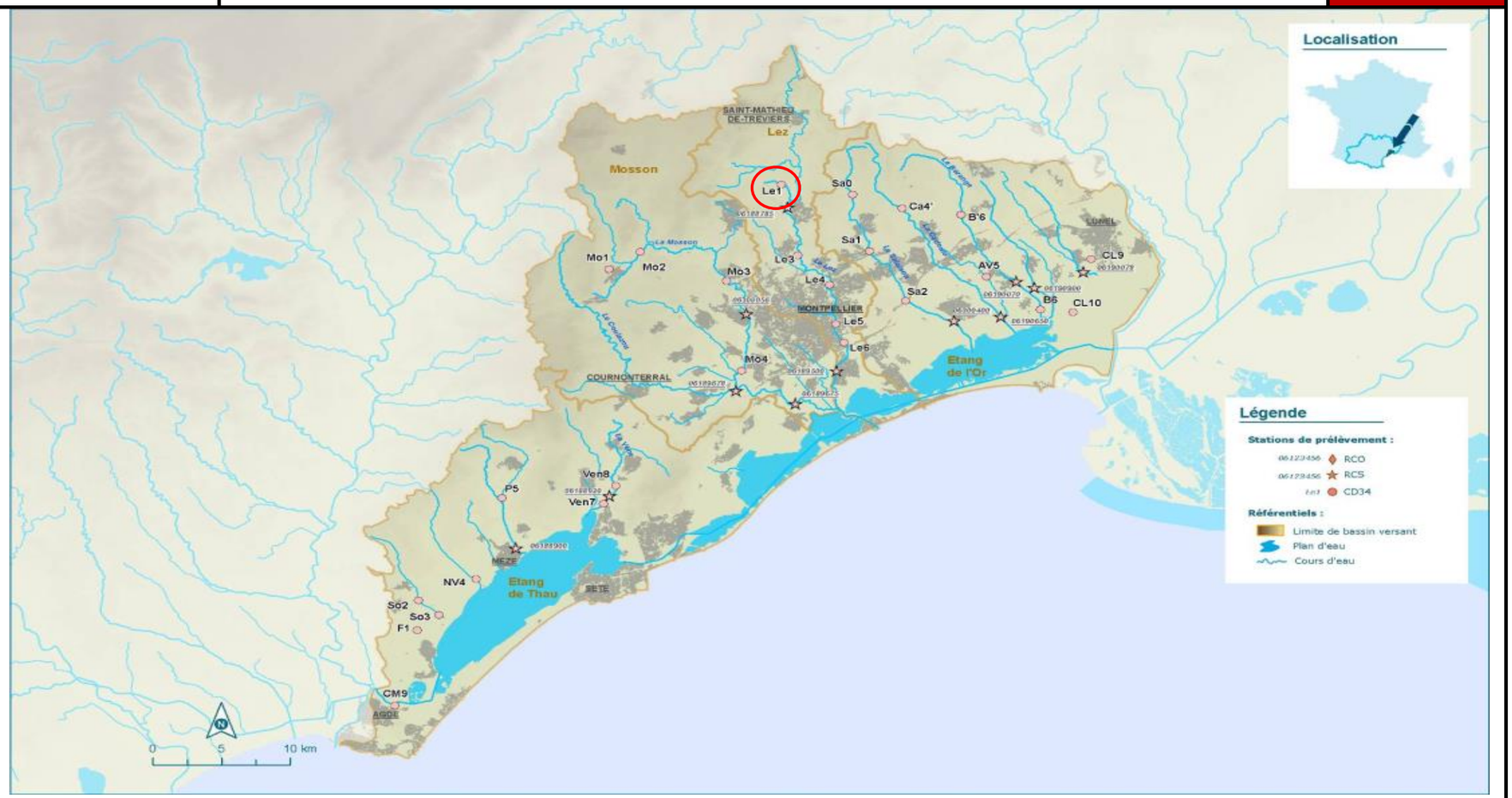
Conclusion

La Cadoule à Castries est dans un état moyen depuis plusieurs années. Le paramètre physico-chimique à subi un léger déclassement suite à une présence de nitrates.
Les paramètres biologiques (invertebrés et diatomées) sont dans un bon état.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Le1 : Le Lez à Saint Clément de Rivière 1

grand pic saint-Loup





Localisation	Aval résurgence; prélèvement à l'aval du seuil
Code agence	06188750
Coordonnées (L93)	X :768189 Y : 6291246
Description	Couvert par des grands platanes en rive droite. Zone très fréquentée Environ 2 km à l'amont de la confluence avec le Lirou (Rejets stations épuration : Triadou, St Jean de Cuculles, Matelles, St Mathieu de Tréviers et Valflaunès Bourg)

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	Lez à Saint Clément de Rivière				Station	Lez à Saint Clément de Rivière			
Code	Le1				Code	Le1			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	25/09/2018	Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	25/09/2018
Heure	14:45	15:15	14:40	15:41	Heure	14:45	15:15	14:40	15:41
Débit m3/s	4,41	2,196	0,391	0,156	Débit m3/s	4,41	2,196	0,391	0,156
Temperature air °C	15		35	22	Temperature air °C	15		35	22
Température eau °C	15,1	16	18,9	19,2	Température eau °C	15,1	16	18,9	19,2
pH	7,3		7,4	7,7	pH	7,3		7,4	7,7
Conductivité µS/cm	675	673	708	762	Conductivité µS/cm	675	673	708	762
O2 (mg/l)	8,9	8,9	8,4	9,9	O2 (mg/l)	8,9	8,9	8,4	9,9
O2 (% sat)	90	91	91	106	O2 (% sat)	90	91	91	106
MES (mg/l)	<2	2	<2	<2	MES (mg/l)	<2	2	<2	<2
DBO5 (mg O2/l)	1	<0,5	<0,5	5,4	DBO5 (mg O2/l)	1	<0,5	<0,5	5,4
COD (mg C/l)	0,84	0,99	0,67	0,37	COD (mg C/l)	0,84	0,99	0,67	0,37
NH4 mg NH4/l)	<0,01	<0,01	0,04	0,02	NH4 mg NH4/l)	<0,01	<0,01	0,04	0,02
NO2 (mg NO2/l)	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	NO2 (mg NO2/l)	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
NO3 (mg NO3/l)	5,8	3,8	3,4	3,5	NO3 (mg NO3/l)	5,8	3,8	3,4	3,5
PO4 (mg PO4/l)	0,061	0,061	0,057	0,061	PO4 (mg PO4/l)	0,061	0,061	0,057	0,061
Ptotal (mg p/l)	0,028	0,023	0,031	0,021	Ptotal (mg p/l)	0,028	0,023	0,031	0,021
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	61	415	110	61	Escherichia Coli (ucf/100 ml)	61	415	110	61
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	77	46	15	<15	Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	77	46	15	<15
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

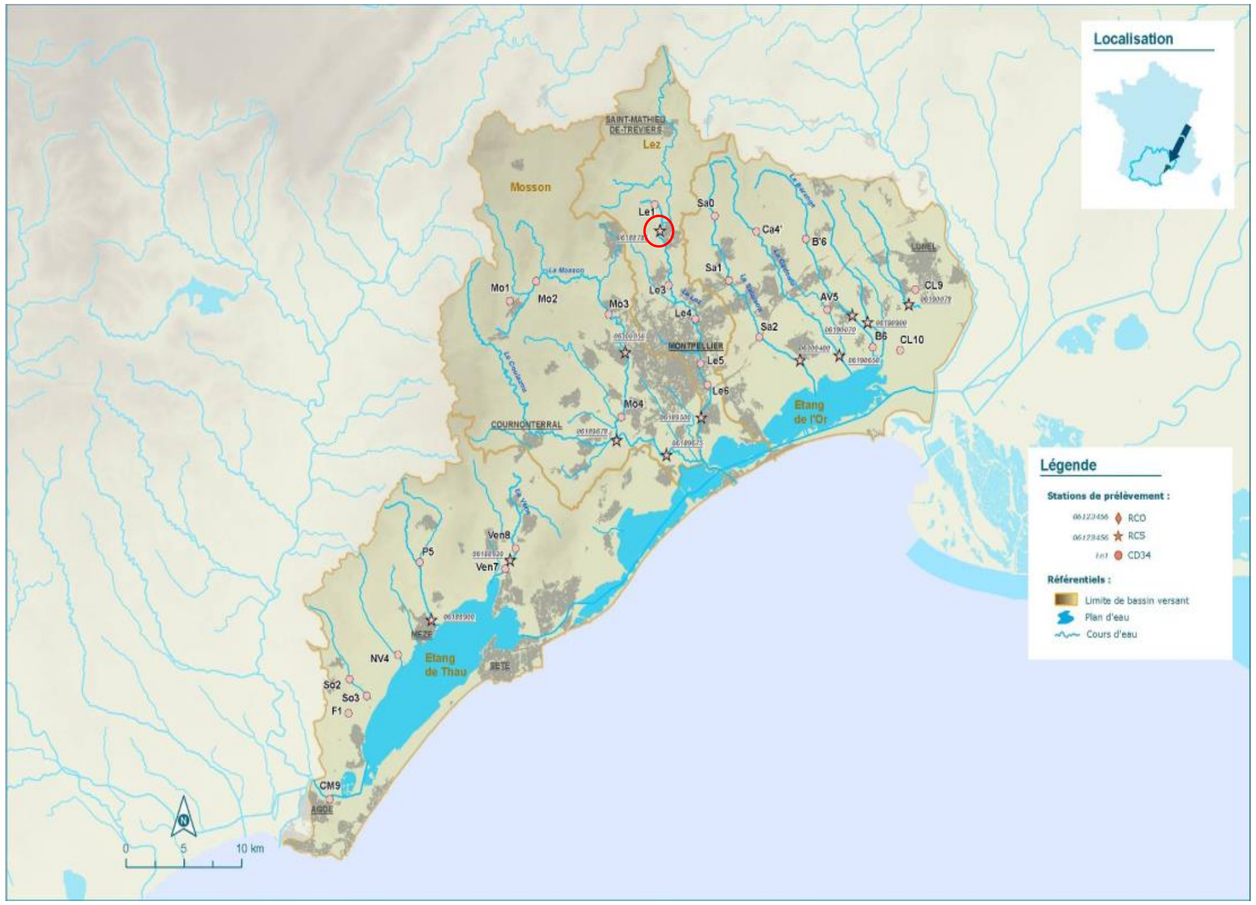
Conclusion

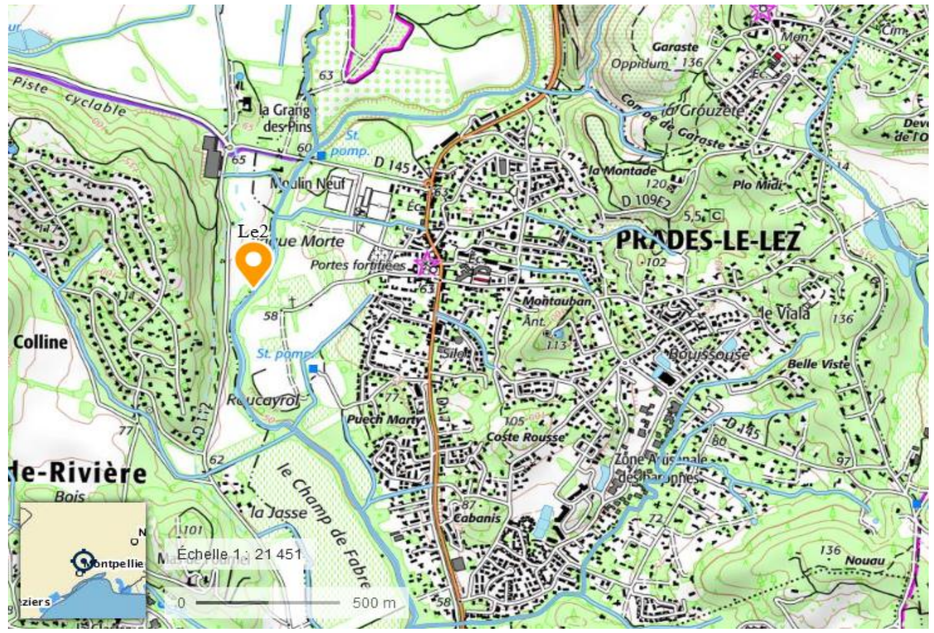
Le Lez à Saint Clément de Rivière est de qualité assez stable.
Après une légère amélioration en 2009, les paramètres physico-chimiques sont restés bons. La bactériologie est restée moyenne depuis 2005. Le paramètre invertébrés fluctue entre le bon état et l'état moyen. Il a subi un léger déclassement entre 2017 et 2018. Le paramètre diatomées est bon depuis 2012.
Le cours d'eau est globalement dans une qualité satisfaisante. Néanmoins, la bactériologie est un paramètre crucial car le Lez alimente en partie l'eau potable de Montpellier.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Le2 : Le Lez à Prades le Lez

grand pic saint-Loup





Localisation	Environ 550 m en aval du pont du Moulin Neuf 2,3 km en amont de la station de Saint Clément de Rivière
Code agence	06188785
Coordonnées (L93)	X : 768943 Y : 6289055
Description	Environ 600 m à l'aval de la confluence avec le Lirou (Rejets stations épuration : Triadou, St Jean de Cuculles, Matelles, St Mathieu de Tréviers et Valflaunès Bourg) Environ 2,3 km en amont du rejet de la station d'épuration de St Clément de Rivière

Résultat des campagnes de mesures entre 2020 et 2022 (source Naïades)																							
SEQ-EAU V2																							
Station	Lez Prades le Lez																						
Code	Le2																						
Date	14/02/2020	20/04/2020	18/06/2020	14/08/2020	20/10/2020	11/12/2020	22/01/2021	16/02/2021	18/03/2021	21/04/2021	24/05/2021	18/06/2021	23/07/2021	19/08/2021	16/09/2021	20/10/2021	23/11/2021	15/12/2021	15/02/2022	21/04/2022	21/06/2022	23/08/2022	20/10/2022
Heure	12:42:00	13:45:00	13:31:00	14:48:00	14:05:00	14:16:00	14:06:00	14:50:00	12:43:00	15:18:00	12:35:00	14:00:00	12:10:00	15:04:00	13:04:00	14:51:00	12:09:00	14:42:00	13:46:00	13:48:00	13:13:00	14:03:00	13:51:00
Débit m3/s																							
Temperature air °C																							
Température eau °C	15.1	16.1	17.4	20.9	15.3	11.1	14.8	15	14.6	15.3	16.1	19.6	20.3	18.9	18.2	16.7	14.1	14.5	13.8	15.8	20.7	19.9	17.6
pH	7.7	8	8	7.9	7.9	7.8	7.7	7.8	7.9	8	7.7	7.9	7.8	7.9	8.1	8	7.9	7.7	8.1	7.5	7.8	7.9	7.6
Conductivité µS/cm	721	720	730	702	717	716	726	705	735	707	722	715	713	703	693	694	731	746	726	731	685	739	726
O2 (mg/l)	10.6	10.2	10.4	10.3	10.2	11.2	9.7	9.9	11.6	12.7	9.9	10.1	9.1	11.6	8.5	9.3	10.2	10.4	12.3	9.6	9.9	9.1	8.9
O2 (% sat)	105	106	110	116	102	104	99	98	114	127	102	110	101	126	91	96	100	102	119	99	110	100	94
MES (mg/l)	1.7	9.2	1	1	1.1	1	2.1	2.9	1	1	5.3	1.4	1	1	6.7	1	1	1	3.6	2.1	8.1	2.5	2.2
DBO5 (mg O2/l)	0.5	0.5	0.5	0.5	1.8	0.5	0.5	0.9	0.5	1.1	0.5	1.3	0.5	0.7	0.5	1	1.6	0.6	2.5	0.6	0.7	0.5	0.7
DCO (mg/l O2)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	28	20	20	20	20	20	20	20	20	20
COD (mg C/l)	0.7	1	0.8	0.5	1.2	1.2	0.9	0.7	0.7	0.88	1.2	0.98	0.74	0.61	1.4	1.2	1.7	1.6	1.1	0.67	0.55	1	1.4
NH4 mg NH4/l)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.07	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.01	0.01
NO2 (mg NO2/l)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02
NO3 (mg NO3/l)	4.8	3.5	3.6	2.6	4.4	4.5	4.7	4.7	4.4	3.2	4.9	3.5	3.2	3.1	3.1	3.7	4.7	5.3	3.9	4.1	1.4	3.4	6.1
PO4 (mg PO4/l)	0.05	0.04	0.05	0.04	0.04	0.05	0.05	0.06	0.03	0.01	0.07	0.04	0.02	0.01	0.04	0.04	0.05	0.05	0.03	0.04	0.02	0.05	0.04
Ptotal (mg p/l)	0.016	0.014	0.014	0.005	0.015	0.015	0.014	0.018	0.006	0.01	0.025	0.011	0.006	0.005	0.019	0.015	0.016	0.014	0.012	0.016	0.02	0.021	0.016
Escherichia Coli (ucf/100 ml)																							
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)																							
Phéo-pigments (µg/l)		1	1	1	1				1		1		3		1					1	2	1	1
Chloro-a (µg/l)		1	1	1	2				1		1		1		1					2	4	1	1
Chloro-a + phéopigments (µg/l)		2	2	2	3				2		2		4		2					3	6	2	2

DCE																							
Station	Lez Prades le Lez																						
Code	Le2																						
Date	14/02/2020	20/04/2020	18/06/2020	14/08/2020	20/10/2020	11/12/2020	22/01/2021	16/02/2021	18/03/2021	21/04/2021	24/05/2021	18/06/2021	23/07/2021	19/08/2021	16/09/2021	20/10/2021	23/11/2021	15/12/2021	15/02/2022	21/04/2022	21/06/2022	23/08/2022	20/10/2022
Heure	12:42:00	13:45:00	13:31:00	14:48:00	14:05:00	14:16:00	14:06:00	14:50:00	12:43:00	15:18:00	12:35:00	14:00:00	12:10:00	15:04:00	13:04:00	14:51:00	12:09:00	14:42:00	13:46:00	13:48:00	13:13:00	14:03:00	13:51:00
Débit m3/s																							
Temperature air °C																							
Température eau °C	15.1	16.1	17.4	20.9	15.3	11.1	14.8	15	14.6	15.3	16.1	19.6	20.3	18.9	18.2	16.7	14.1	14.5	13.8	15.8	20.7	19.9	17.6
pH	7.7	8	8	7.9	7.9	7.8	7.7	7.8	7.9	8	7.7	7.9	7.8	7.9	8.1	8	7.9	7.7	8.1	7.5	7.8	7.9	7.6
Conductivité µS/cm	721	720	730	702	717	716	726	705	735	707	722	715	713	703	693	694	731	746	726	731	685	739	726
O2 (mg/l)	10.6	10.2	10.4	10.3	10.2	11.2	9.7	9.9	11.6	12.7	9.9	10.1	9.1	11.6	8.5	9.3	10.2	10.4	12.3	9.6	9.9	9.1	8.9
O2 (% sat)	105	106	110	116	102	104	99	98	114	127	102	110	101	126	91	96	100	102	119	99	110	100	94
MES (mg/l)	1.7	9.2	1	1	1.1	1	2.1	2.9	1	1	5.3	1.4	1	1	6.7	1	1	1	3.6	2.1	8.1	2.5	2.2
DBO5 (mg O2/l)	0.5	0.5	0.5	0.5	1.8	0.5	0.5	0.9	0.5	1.1	0.5	1.3	0.5	0.7	0.5	1	1.6	0.6	2.5	0.6	0.7	0.5	0.7
DCO (mg/l O2)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	28	20	20	20	20	20	20	20	20	20
COD (mg C/l)	0.7	1	0.8	0.5	1.2	1.2	0.9	0.7	0.7	0.88	1.2	0.98	0.74	0.61	1.4	1.2	1.7	1.6	1.1	0.67	0.55	1	1.4
NH4 mg NH4/l)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.07	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.01	0.01
NO2 (mg NO2/l)	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02
NO3 (mg NO3/l)	4.8	3.5	3.6	2.6	4.4	4.5	4.7	4.7	4.4	3.2	4.9	3.5	3.2	3.1	3.1	3.7	4.7	5.3	3.9	4.1	1.4	3.4	6.1
PO4 (mg PO4/l)	0.05	0.04	0.05	0.04	0.04	0.05	0.05	0.06	0.03	0.01	0.07	0.04	0.02	0.01	0.04	0.04	0.05	0.05	0.03	0.04	0.02	0.05	0.04
Ptotal (mg p/l)	0.016	0.014	0.014	0.005	0.015	0.015	0.014	0.018	0.006	0.01	0.025	0.011	0.006	0.005	0.019	0.015	0.016	0.014	0.012	0.016	0.02	0.021	0.016
Escherichia Coli (ucf/100 ml)																							
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)																							
Phéo-pigments (µg/l)		1	1	1	1				1		1		3		1					1	2	1	1
Chloro-a (µg/l)		1	1	1	2				1		1		1		1					2	4	1	1
Chloro-a + phéopigments (µg/l)		2	2	2	3				2		2		4		2					3	6	2	2

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

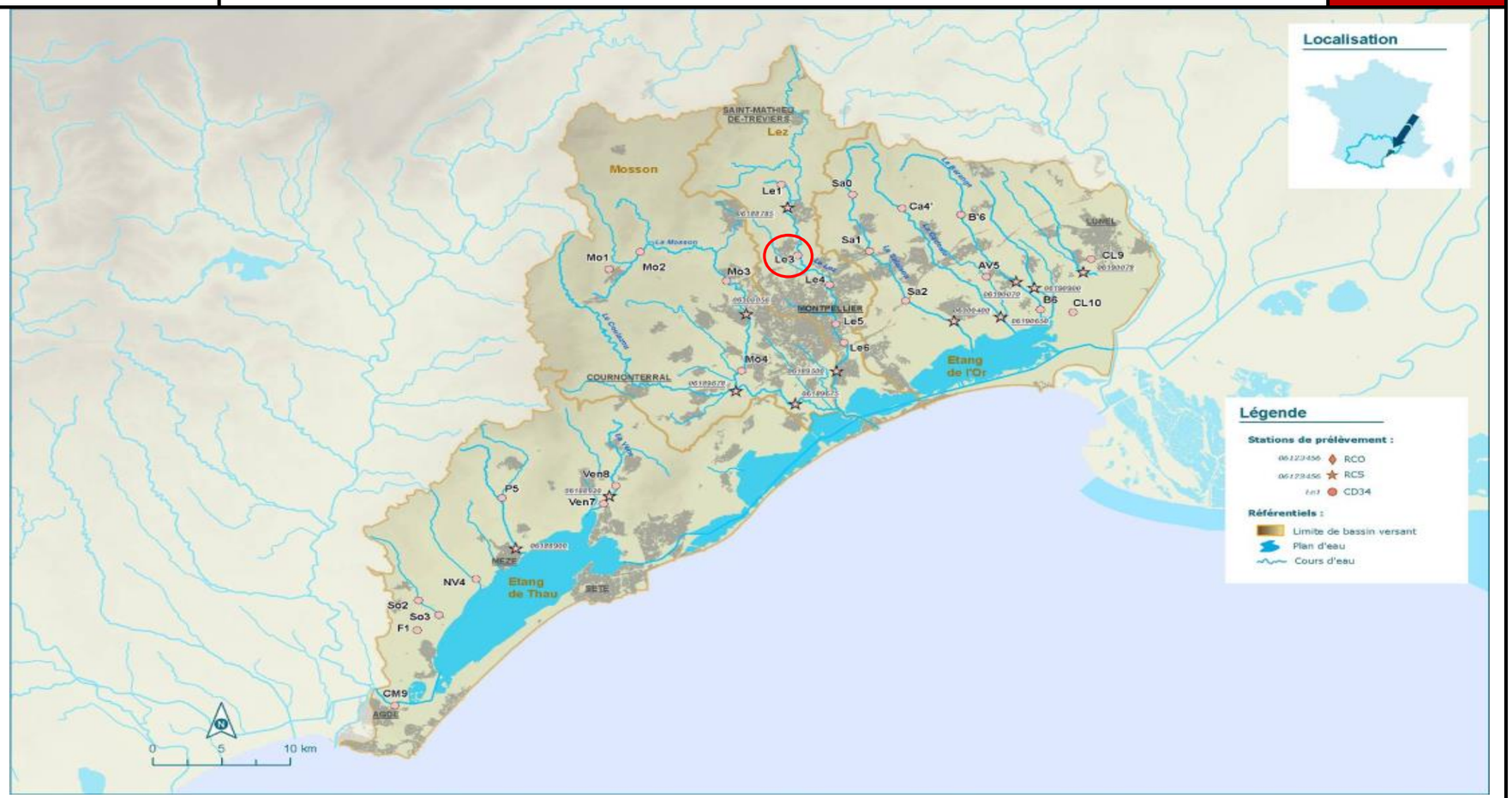
Conclusion

Le Lez à Prades le Lez est dans un très bon état général.
Son état global depuis 2005 est en amélioration.
La bactériologie, pourtant reconnue comme problématique sur ce cours d'eau n'a pas été mesurée.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Le3 : Le Lez à Montferrier-sur-Lez

grand pic saint-Loup





Localisation	Lieu dit Le Tinal
Code agence	06188770
Coordonnées (L93)	X :769673 Y : 6285048
Description	Présence de deux bras, îlot végétalisé Environ 3,7 km à l'aval de la station d'épuration de Saint Clément de Rivière

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	Lez à Montferrier-sur-Lez				Station	Lez à Montferrier-sur-Lez			
Code	Le3				Code	Le3			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	25/09/2018	Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	25/09/2018
Heure	15:30	16:30	15:30	16:32	Heure	15:30	16:30	15:30	16:32
Débit m3/s	Non mesuré	3,677	0,66	0,135	Débit m3/s	Non mesuré	3,677	0,66	0,135
Temperature air °C	17		34	24	Temperature air °C	17		34	24
Température eau °C	15,6		23,1	21,5	Température eau °C	15,6		23,1	21,5
pH	8		8,7	7,8	pH	8		8,7	7,8
Conductivité µS/cm	653		650	687	Conductivité µS/cm	653		650	687
O2 (mg/l)	9,8		7,9	8,3	O2 (mg/l)	9,8		7,9	8,3
O2 (% sat)	99		99	93	O2 (% sat)	99		99	93
MES (mg/l)	5	5	<2	<2	MES (mg/l)	5	5	<2	<2
DBO5 (mg O2/l)	1	0,6	0,5	5,5	DBO5 (mg O2/l)	1	0,6	0,5	5,5
COD (mg C/l)	0,84	1,1	0,72	0,65	COD (mg C/l)	0,84	1,1	0,72	0,65
NH4 mg NH4/l)	0,02	0,03	0,06	0,01	NH4 mg NH4/l)	0,02	0,03	0,06	0,01
NO2 (mg NO2/l)	<0,01	0,016	0,016	<0,01	NO2 (mg NO2/l)	<0,01	0,016	0,016	<0,01
NO3 (mg NO3/l)	5,1	4,2	4,4	1,5	NO3 (mg NO3/l)	5,1	4,2	4,4	1,5
PO4 (mg PO4/l)	0,05	0,046	0,034	0,069	PO4 (mg PO4/l)	0,05	0,046	0,034	0,069
Ptotal (mg p/l)	0,02	0,023	0,031	0,026	Ptotal (mg p/l)	0,02	0,023	0,031	0,026
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	782	4104	110	77	Escherichia Coli (ucf/100 ml)	782	4104	110	77
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	45	1305	45	46	Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	45	1305	45	46
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	1	1	Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	1	1

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017	MOOX			
2018				

Conclusion
Le Lez à Montferrier sur Lez est de qualité correcte avec toutefois le paramètre bactériologique fortement dégradant.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station : Mosson à Combaillaux

grand pic saint-Loup





Localisation	Au niveau du pont route de Vailhauquès, au pied du mont Redon
Code agence	06000578
Coordonnées (L93)	X : 762826 Y : 6285460
Description	A environ 750 m en amont de la confluence avec le ruisseau de Miège Sole (rejet station de Combaillaux). A environ 5,5 km à l'aval de la station d'épuration de Vailhauquès et environ 7 km à l'aval de la station de Murles

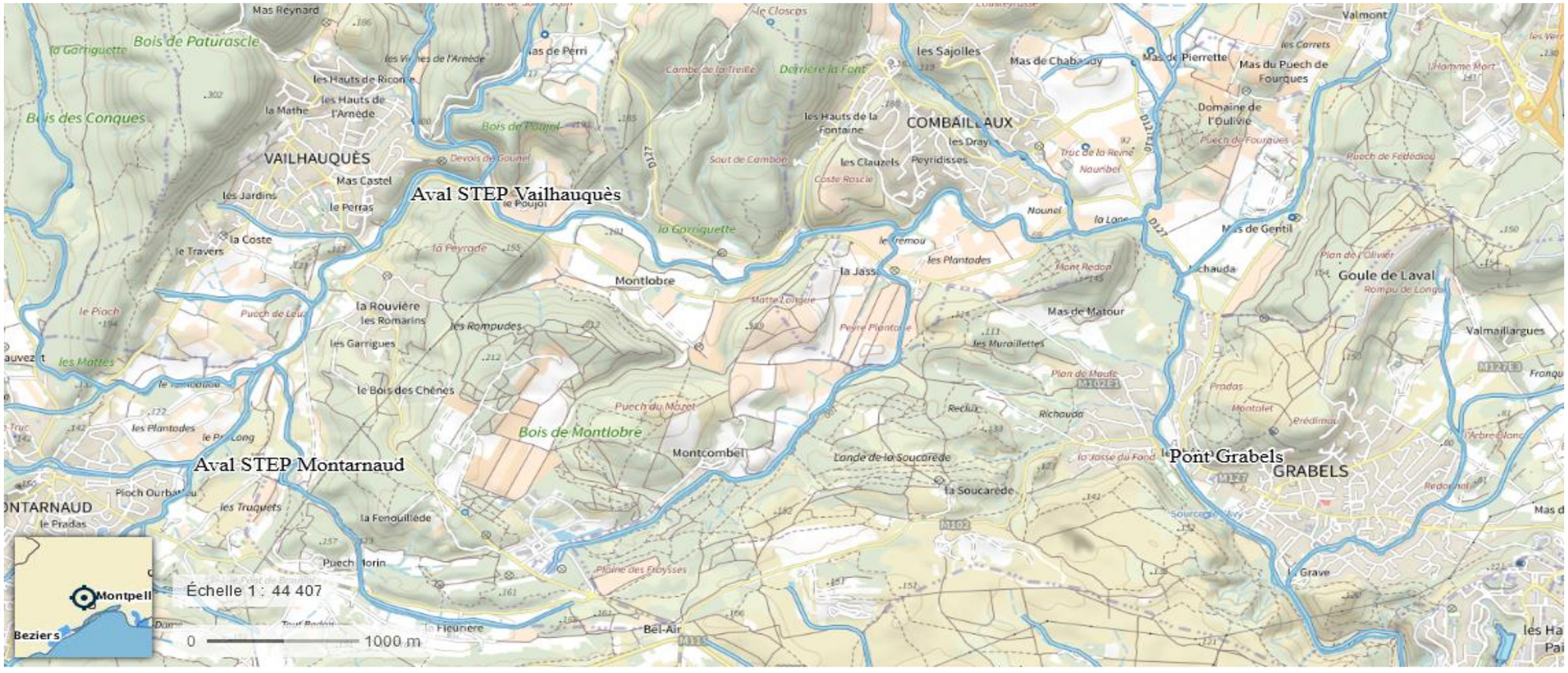
Résultat des campagnes de mesures entre 2021 et 2022 (Naïades)													
SEQ-EAU V2							DCE						
Station	Mosson à Combaillaux						Station	Mosson à Combaillaux					
Date	22/01/2021	21/04/2021	20/10/2021	21/03/2022	21/06/2022	21/09/2022	Date	22/01/2021	21/04/2021	20/10/2021	21/03/2022	21/06/2022	21/09/2022
Heure	14:42:00	15:53:00	15:22:00	14:28:00	13:37:00	13:49:00	Heure	14:42:00	15:53:00	15:22:00	14:28:00	13:37:00	13:49:00
Débit m3/s							Débit m3/s						
Temperature air °C							Temperature air °C						
Température eau °C	10.3	14	13.3	10.9	21.5	18.7	Température eau °C	10.3	14	13.3	10.9	21.5	18.7
pH	7.1	7.2	7.2	7.7	7.1	7.1	pH	7.1	7.2	7.2	7.7	7.1	7.1
Conductivité µS/cm	762	771	720	534	725	723	Conductivité µS/cm	762	771	720	534	725	723
O2 (mg/l)	10.5	11.2	4.9	11	7.7	6.9	O2 (mg/l)	10.5	11.2	4.9	11	7.7	6.9
O2 (% sat)	97	109	48	99	87	73	O2 (% sat)	97	109	48	99	87	73
MES (mg/l)	12	1.2	3.7	9	11	1	MES (mg/l)	12	1.2	3.7	9	11	1
DBO5 (mg O2/l)	3	1.2	1	2	1.6	0.5	DBO5 (mg O2/l)	3	1.2	1	2	1.6	0.5
DCO (mg/l O2)	57	20	20	20	20	20	DCO (mg/l O2)	57	20	20	20	20	20
COD (mg C/l)	1.3	1.5	1.5	4.4	1.5	1.4	COD (mg C/l)	1.3	1.5	1.5	4.4	1.5	1.4
NH4 mg NH4/l)	0.02	0.01	0.01	0.04	0.03	0.01	NH4 mg NH4/l)	0.02	0.01	0.01	0.04	0.03	0.01
NO2 (mg NO2/l)	0.01	0.01	0.01	0.03	0.02	0.03	NO2 (mg NO2/l)	0.01	0.01	0.01	0.03	0.02	0.03
NO3 (mg NO3/l)	2.1	1.5	0.5	3.6	1.1	4.4	NO3 (mg NO3/l)	2.1	1.5	0.5	3.6	1.1	4.4
PO4 (mg PO4/l)	0.04	0.01	0.02	0.14	0.02	0.03	PO4 (mg PO4/l)	0.04	0.01	0.02	0.14	0.02	0.03
Ptotal (mg p/l)	0.027	0.005	0.016	0.063	0.019	0.011	Ptotal (mg p/l)	0.027	0.005	0.016	0.063	0.019	0.011
Escherichia Coli (ucf/100 ml)							Escherichia Coli (ucf/100 ml)						
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)							Streptocoques fécaux (ucf/100ml)						
Phéo-pigments (µg/l)	1	1	1	1	1	1	Phéo-pigments (µg/l)	1	1	1	1	1	1
Chloro-a (µg/l)	39	1	16	1	12	4	Chloro-a (µg/l)	39	1	16	1	12	4
Chloro-a + phéopigments (µg/l)	40	2	17	2	13	5	Chloro-a + phéopigment	40	2	17	2	13	5

Conclusion
La Mosson à Combaillaux est une station présentant un état plutot bon. Le paramètre DCO a été médiocre en janvier 2021 mais s'est stabilisé en état très bon par la suite. La teneur en O2 à également subi une dégradation en octobre 2021, plaçant même la saturation en O2 en état médiocre au titre de la DCE.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Mosson Coulée Verte : Mai 2021

grand pic saint-Loup



Localisation	STEP Montarnaud, Grabels et Vailhauquès
Code agence	
Coordonnées (L93)	
Description	Prélèvements à l'aval de l'émissaire de la STEP de Montarnaud, juste en aval de la STEP de Vailhauquès et à Grabels à côté du pont à voie unique qui traverse la Mosson.

Résultat des campagnes de mesures 3-4 Mai 2021 (Source rapport Mosson Coulée Verte 2021)				
SEQ-EAU V2				
Code	MCV			
Date	03/05/2021	03/05/2021	03/05/2021	04/05/2021
Campagne	Aval Montarnaud	Vailhauquès	Grabels	Aval Montarnaud
NO3 (mg NO3/l)	<0,5	5	10	<0,5
PO4 (mg PO4/l)	0,05	0,1-0,2	0,1-0,2	Inattendu

DCE				
Code	MCV			
Date	03/05/2021	03/05/2021	03/05/2021	04/05/2021
Campagne	Aval Montarnaud	Vailhauquès	Grabels	Aval Montarnaud
NO3 (mg NO3/l)	<0,5	5	10	<0,5
PO4 (mg PO4/l)	0,05	0,1-0,2	0,1-0,2	Inattendu

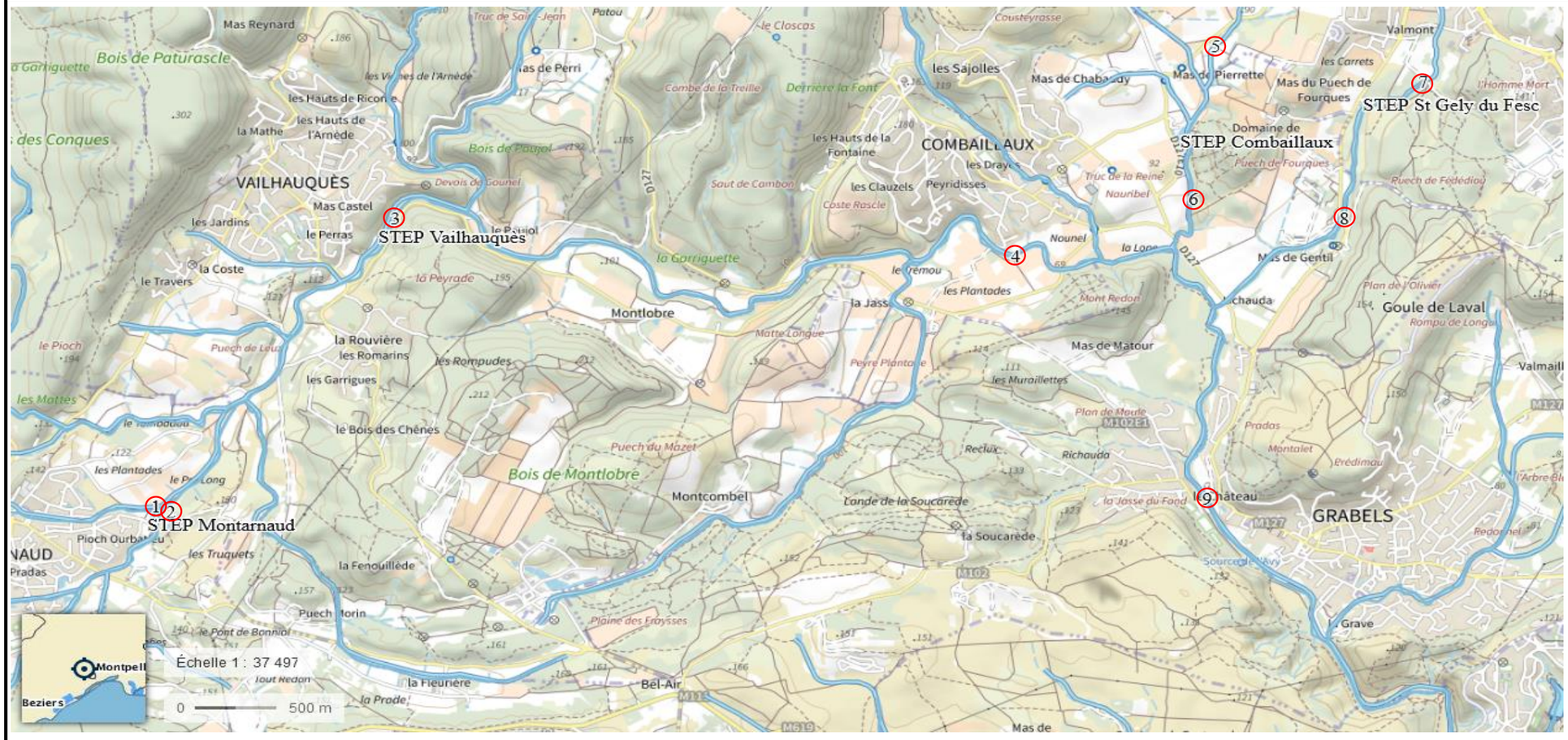
Conclusion

Les prélèvements effectués montrement de bon résultats sur les nitrates et les ortophosphates.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Mosson Coulée Verte : Juin 2021

grand pic saint-Loup



Localisation	1 : Pt Témoin : Mosson en amont de la confluence avec le ruisseau des Mages 2 : Aval de la STEP de Montarnaud, ruisseau des Mages qui sert de point témoin pour la STEP de Vailhauquès 3 : Mosson aval de la STEP de Vailhauquès 4 : pt témoin : Mosson radier chemin des drailles, à Combaillaux 5 : point à 300 m en amont de la STEP de Combaillaux sur le ruisseau de Miège Sole 6 : Aval de la STEP de Combaillaux sur le ruisseau de Miège Sole 7 : Ruiiseau le Lichauda / Pezouillet en amont du rejet de la STEP de St Gely du Fesc 8 : Ruisseau le Lichauda en aval de l'exutoire de la STEP de St Gely du Fesc 9 : Pont de Bel-Air à Grabels
Description	Pt 4 : 43°40'00,35"N et 3°46'29,23"E Pt 5 : 43°40'30,15"N et 03°47'19,35"E Pt 6 : 43°40'07,42"N et 03°47'17,51"E

Résultat des campagnes de mesures 1 et 5 Juin 2021 (Source rapport Mosson Coulée Verte 2021)									
SEQ-EAU V2									
Code	MCV								
Campagne	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9
NO3 (mg NO3/l)	<0,5	<0,5	5	1	0,5	20-40	1-5	5-10	10
PO4 (mg PO4/l)	?	0,05	0,1-0,2	0,1-0,2	0,05	>1,5	<0,02	<0,02	0,1-0,2

DCE									
Code	MCV								
Campagne	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9
NO3 (mg NO3/l)	<0,5	<0,5	5	1	0,5	20-40	1-5	5-10	10
PO4 (mg PO4/l)	?	0,05	0,1-0,2	0,1-0,2	0,05	>1,5	<0,02	<0,02	0,1-0,2

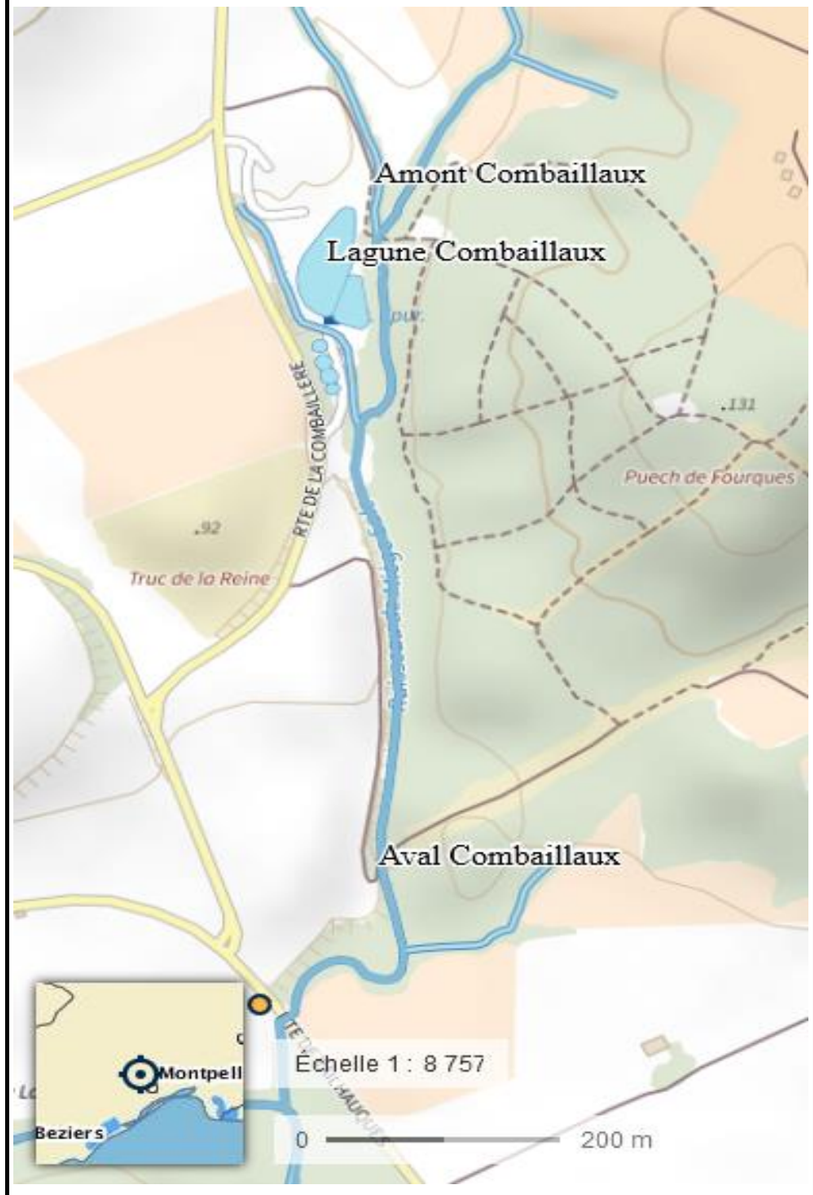
Conclusion

Globalements les résultats sont satisfaisants. Seuls le prélèvement en aval de la station de Combaillaux est médiocre.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Mosson Coulée Verte : Décembre 2021

grand pic saint-Loup





Localisation	STEP Combaillaux et lac des Guarrigues (Montpellier)
Code agence	
Coordonnées (L93)	
Description	Prélèvements à l'amont, dans la lagune et à l'aval de Combaillaux et à la source et à l'exutoire du lac des Guarrigues

Résultat des campagnes de mesures 15 et 31 Décembre 2021 (Source rapport Mosson Coulée Verte 2021)

SEQ-EAU V2

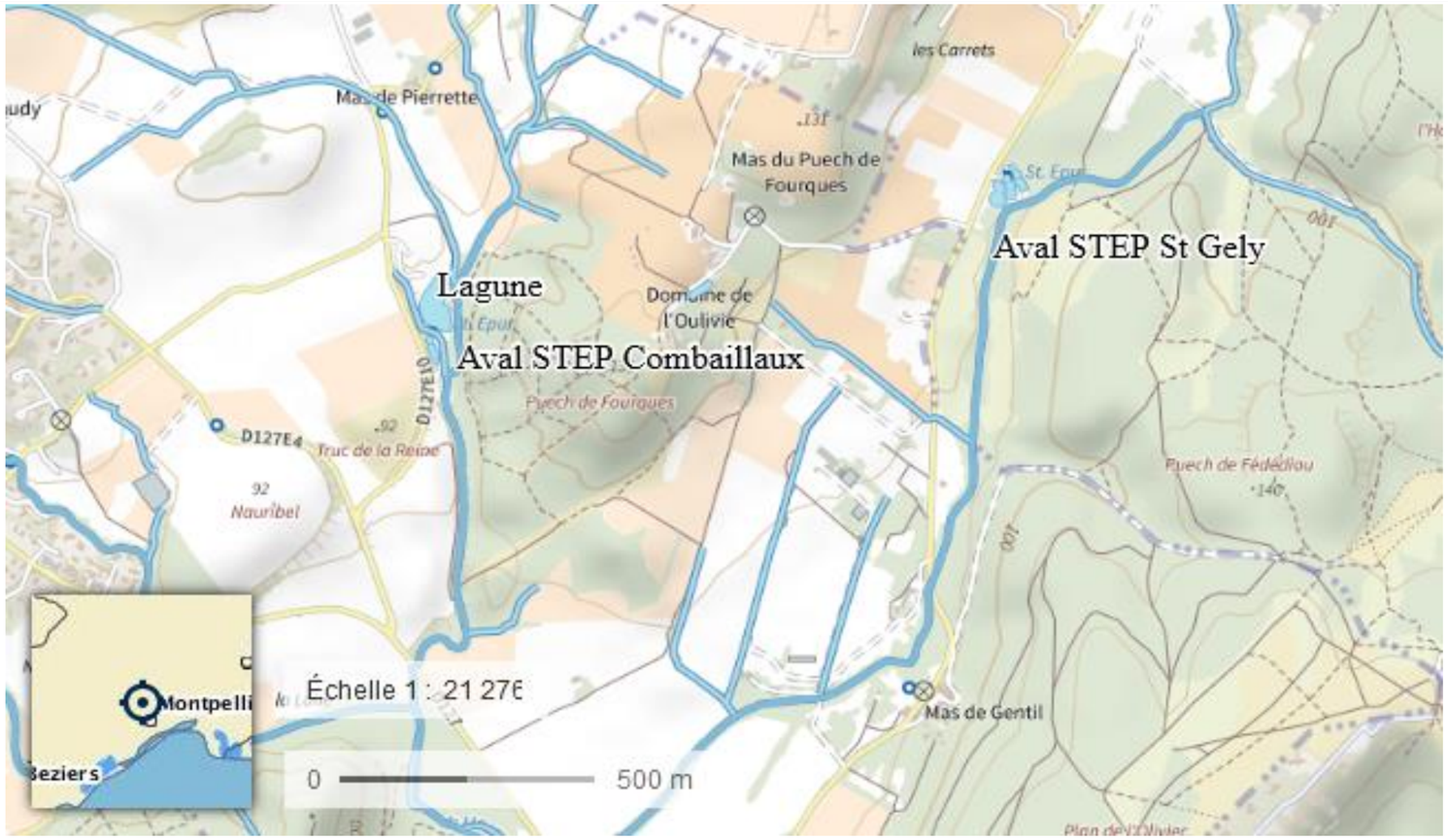
Code	MCV				
Date	15/12/2021	15/12/2021	15/12/2021	31/12/2021	31/12/2021
Campagne	Amont Combaillaux	Lagune Combaillaux	Aval Combaillaux	Source lac des Guarrigues	Exutoire lac des Guarrigues
NO2 (mg NO2/l)	6	16	1		
NO3 (mg NO3/l)	4,2	10,8	26,7	7,1	6,3
PO4 (mg PO4/l)	0,1	7,1	9,6	0	0,1
NH4+ (mg NH4/l)	0	25,3	9,3		

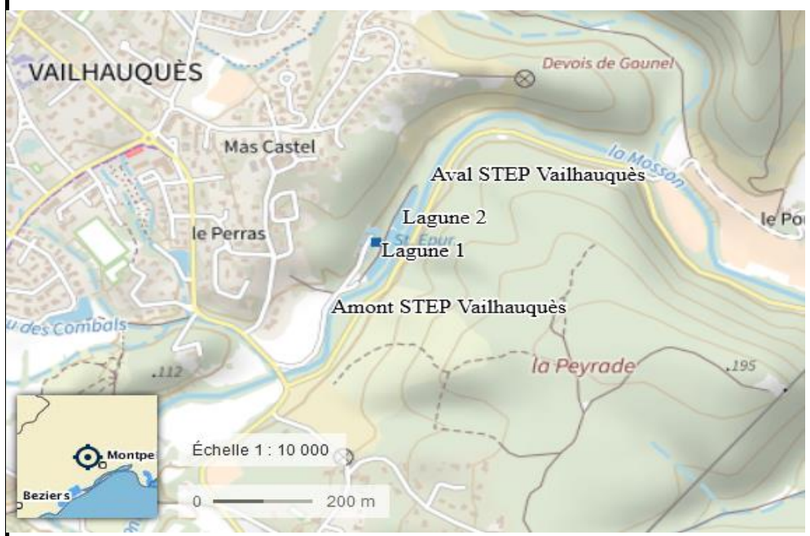
DCE

Code	MCV				
Date	15/12/2021	15/12/2021	15/12/2021	31/12/2021	31/12/2021
Campagne	Amont Combaillaux	Lagune Combaillaux	Aval Combaillaux	Source lac des Guarrigues	Exutoire lac des Guarrigues
NO2 (mg NO2/l)	6	16	1		
NO3 (mg NO3/l)	4,2	10,8	26,7	7,1	6,3
PO4 (mg PO4/l)	0,1	7,1	9,6	0	0,1
NH4+ (mg NH4/l)	0	25,3	9,3		

Conclusion

Les résultats mettent en évidence une forte concentration de nitrites à l'amont et dans la lagune de la STEP de Combaillaux. On observe que les nitrates, l'ammonium et les ortophosphates semblent provenir de la station d'épuration étant donné qu'ils sont absent en amont, qu'il sont en grande quantité dans la lagune et que de fortes concentrations sont mesurées à l'aval.
Concernant les paramètres mesurés sur le lac des Guarrigues, les résultats sont satisfaisants.





Localisation	STEP de Vailhauquès, Combaillaux et Saint Gely du Fesc
Code agence	
Coordonnées (L93)	
Description	Prélèvements dans chacune des 2 lagunes de la STEP de Vailhauquès, à l'amont de la STEP de Vailhauquès, à l'aval de la STEP de Vailhauquès, dans la lagune de Combaillaux, à l'aval de la STEP de Combaillaux et à l'aval de la STEP de St Gely du Fesc

Résultat des campagnes de mesures 27 juillet - 3 aout 2022 (Source rapport Mosson Coulée Verte 2022)							
SEQ-EAU V2							
Code	MCV						
Campagne	Lagune Combaillaux	Aval Combaillaux	Aval St Gely	Lagune 1 Vailhauquès	Lagune 2 Vailhauquès	Amont Vailhauquès	Aval Vailhauquès
NO3 (mg NO3/l)	35,9	23,4	16,4	4,4	2,4	0,4	2,2
PO4 (mg PO4/l)	16,5	8,8	7,4	0,8	3,4	3,8	3,1

DCE							
Code	MCV						
Campagne	Lagune Combaillaux	Aval Combaillaux	Aval St Gely	Lagune 1 Vailhauquès	Lagune 2 Vailhauquès	Amont Vailhauquès	Aval Vailhauquès
NO3 (mg NO3/l)	35,9	23,4	16,4	4,4	2,4	0,4	2,2
PO4 (mg PO4/l)	16,5	8,8	7,4	0,8	3,4	3,8	3,1

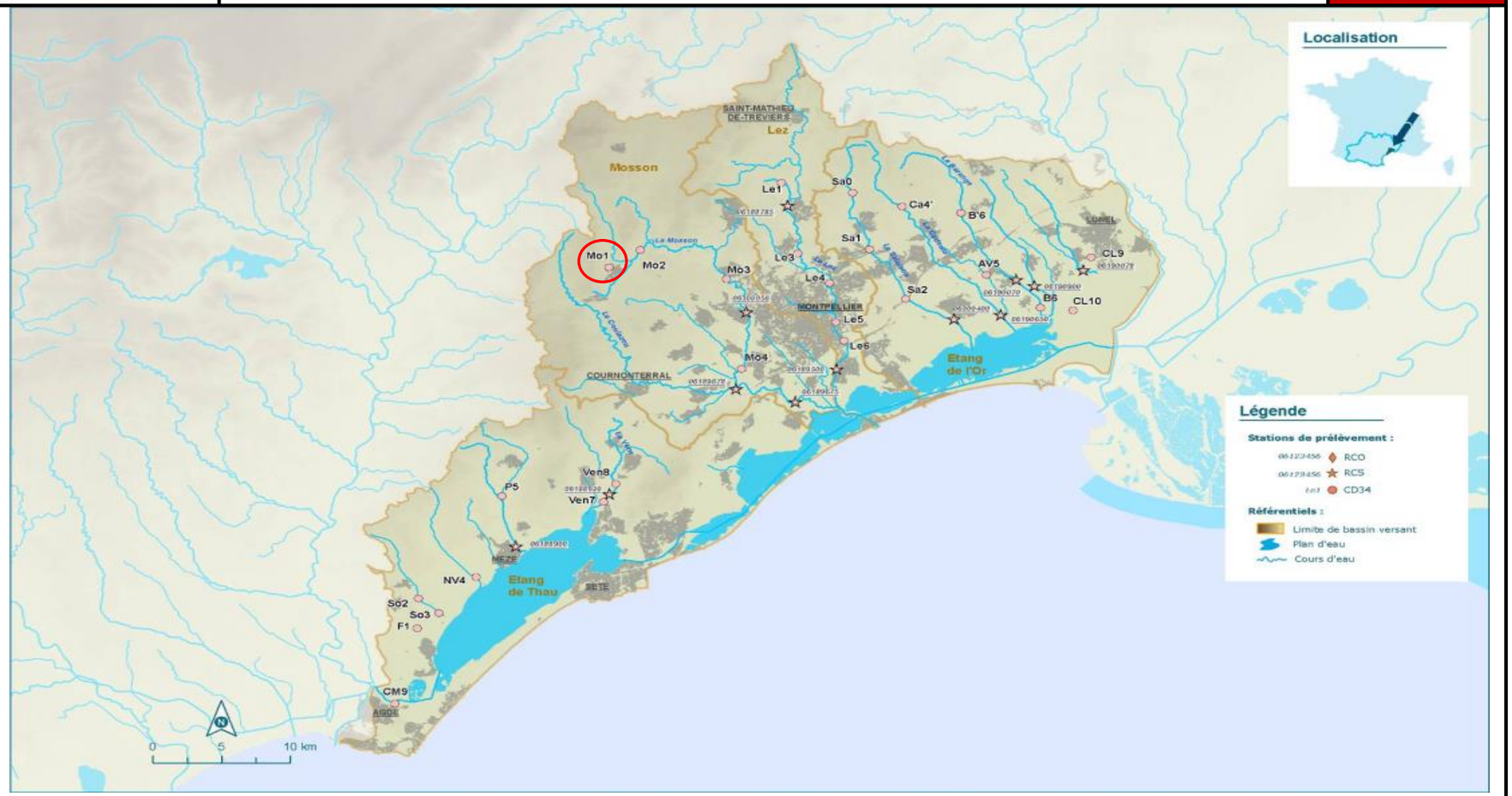
Conclusion

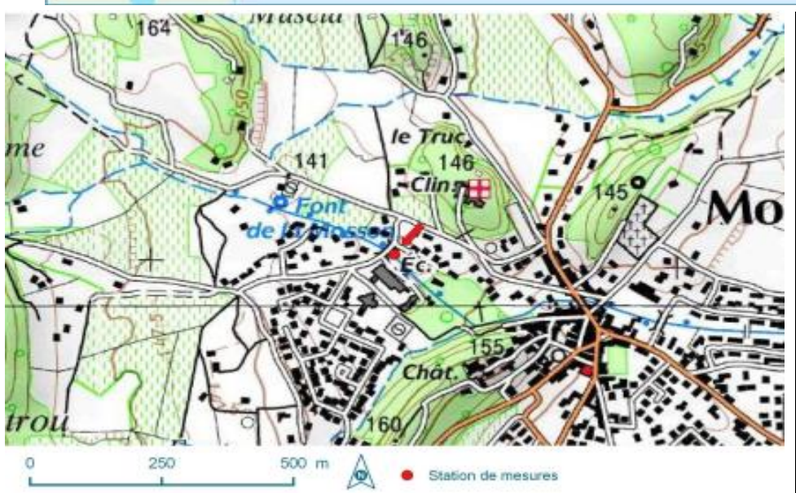
Les analyses d'aout 2022 mettent en évidence une faible sensibilité au paramètre NO3- sur l'ensemble des points de prélèvements.
En revanche, le paramètre Orthophosphates est presque systématiquement mauvais.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Mo1 : Mosson à Montarnaud

grand pic saint-Loup





Localisation	Source de la Mosson
Code agence	06187895
Coordonnées (L93)	X :755881 Y : 6283846
Description	Traversée d'un jardin privé , ripisylve bien fournie, Concrétion calcaire importante

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	Mosson à Montarnaud				Station	Mosson à Montarnaud			
Code	Mo1				Code	Mo1			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018		Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	
Heure	10:00	10:15	10:00		Heure	10:00	10:15	10:00	
Débit m3/s	0,038	pb DepJau	0,011		Débit m3/s	0,038	pb DepJau	0,011	
Temperature air °C	12	17	26		Temperature air °C	12	17	26	
Température eau °C	12,2	15,1	16,8		Température eau °C	12,2	15,1	16,8	
pH	8		8		pH	8		8	
Conductivité µS/cm	628	596	615		Conductivité µS/cm	628	596	615	
O2 (mg/l)	10,2	9,4	8,9		O2 (mg/l)	10,2	9,4	8,9	
O2 (% sat)	84	97	92		O2 (% sat)	84	97	92	
MES (mg/l)	<2	33	13		MES (mg/l)	<2	33	13	
DBO5 (mg O2/l)	1,1	3,1	0,6		DBO5 (mg O2/l)	1,1	3,1	0,6	
COD (mg C/l)	1,2	2,7	0,61		COD (mg C/l)	1,2	2,7	0,61	
NH4 mg NH4/l)	<0,01	0,02	0,02		NH4 mg NH4/l)	<0,01	0,02	0,02	
NO2 (mg NO2/l)	<0,01	<0,01	<0,01		NO2 (mg NO2/l)	<0,01	<0,01	<0,01	
NO3 (mg NO3/l)	2,4	1,6	1,2		NO3 (mg NO3/l)	2,4	1,6	1,2	
PO4 (mg PO4/l)	0,031	<0,02	0,023		PO4 (mg PO4/l)	0,031	<0,02	0,023	
Ptotal (mg p/l)	0,025	0,055	0,01		Ptotal (mg p/l)	0,025	0,055	0,01	
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	77	13854	61		Escherichia Coli (ucf/100 ml)	77	13854	61	
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	15	6581	534		Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	15	6581	534	
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5		Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	<0,5	
Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	15		Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	15	

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

Conclusion

La Mosson à Montarnaud est de qualité en amélioration depuis 2005 mais en légere régréssion entre 2017 et 2018.
Les paramètres physico-chimiques sont en légère dégradation mais le paramètre qui semble être déclassant est la bactériologie qui passe de moyenne en 2017 à médiocre en 2018.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Mo2 : Mosson à Vailhauquès

grand pic saint-Loup





Localisation	Environ 50 m en amont du Pont D111
Code agence	06187896
Coordonnées (L93)	X :758318 Y : 6285298
Description	Présence d'un radier en amont du secteur profond. Ripisylve clairsemée en rive droite et gauche. Environ 600 m en amont de la station de Vailhauquès

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	Mosson à Vailhauquès				Station	Mosson à Vailhauquès			
Code	Mo2				Code	Mo2			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018		Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	
Heure	10:45	11:00	10:00		Heure	10:45	11:00	10:00	
Débit m3/s	0,408	0,134	0,01		Débit m3/s	0,408	0,134	0,01	
Temperature air °C	13	17	28		Temperature air °C	13	17	28	
Température eau °C	10	16,4	22,4		Température eau °C	10	16,4	22,4	
pH	8,1		7,6		pH	8,1		7,6	
Conductivité µS/cm	642	729	896		Conductivité µS/cm	642	729	896	
O2 (mg/l)	10,7	7,4	3,6		O2 (mg/l)	10,7	7,4	3,6	
O2 (% sat)	96	76	42		O2 (% sat)	96	76	42	
MES (mg/l)	<2	8	<2		MES (mg/l)	<2	8	<2	
DBO5 (mg O2/l)	1,4	4,1	0,9		DBO5 (mg O2/l)	1,4	4,1	0,9	
COD (mg C/l)	2	3,1	2,5		COD (mg C/l)	2	3,1	2,5	
NH4 mg NH4/l)	0,01	0,6	0,02		NH4 mg NH4/l)	0,01	0,6	0,02	
NO2 (mg NO2/l)	0,026	0,56	0,057		NO2 (mg NO2/l)	0,026	0,56	0,057	
NO3 (mg NO3/l)	5,5	5,8	11		NO3 (mg NO3/l)	5,5	5,8	11	
PO4 (mg PO4/l)	0,34	1,1	2,22		PO4 (mg PO4/l)	0,34	1,1	2,22	
Ptotal (mg p/l)	0,12	0,38	0,78		Ptotal (mg p/l)	0,12	0,38	0,78	
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	1049	6581	127		Escherichia Coli (ucf/100 ml)	1049	6581	127	
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	415	1931	251		Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	415	1931	251	
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	3	1		Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	3	1	
Chloro-a (µg/l)	<0,5	2	2		Chloro-a (µg/l)	<0,5	2	2	

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012	PHOS / NITR			
2017	PHOS / NITR			
2018	PHOS			

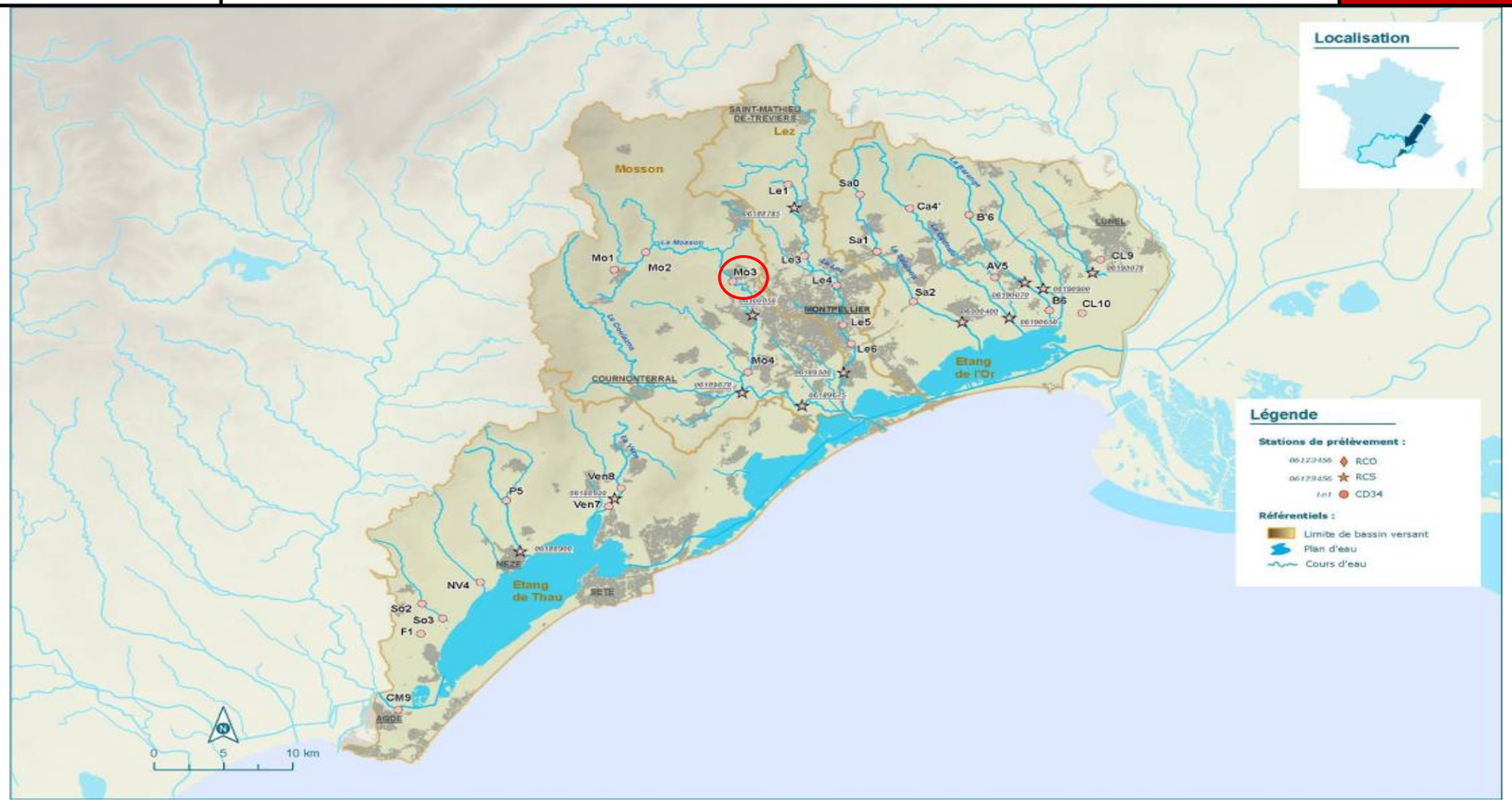
Conclusion

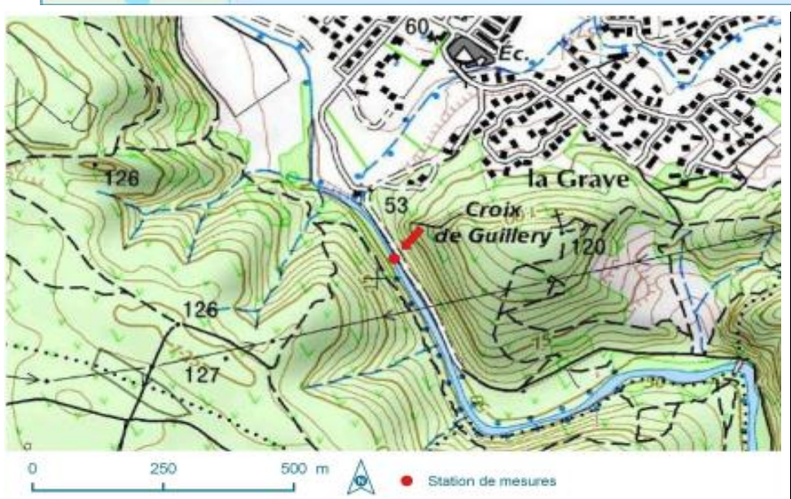
La Mosson à Vailhauquès est globalement de mauvaise qualité entre 2005 et 2018.
Les paramètres physico-chimiques sont mauvais et la bactériologie est médiocre. Seuls les invertébrés sont bons.
Le cours d'eau est en mauvais état.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Mo3 : Mosson à Grabels 2

grand pic saint-Loup





Localisation	Lieu dit La Grave
Code agence	06189660
Coordonnées (L93)	X : 764540 Y : 6282777
Description	En aval d'un affluent. Cours d'eau bénéficie d'une belle ripisylve. A environ 5 km en aval de la station de Combaillaux.

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	Mosson à Grabels 2				Station	Mosson à Grabels 2			
Code	Mo3				Code	Mo3			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	25/09/2018	Date	13/03/2018	28/05/2018	09/07/2018	25/09/2018
Heure	11:45	11:45	11:30	10:44	Heure	11:45	11:45	11:30	10:44
Débit m3/s	3,588	1,46	0,409	0,06	Débit m3/s	3,588	1,46	0,409	0,06
Temperature air °C	15	18	30	17	Temperature air °C	15	18	30	17
Température eau °C	13,1	15,3	19,2	16,6	Température eau °C	13,1	15,3	19,2	16,6
pH	7,8		8,9	7,7	pH	7,8		8,9	7,7
Conductivité µS/cm	681	646	676	748	Conductivité µS/cm	681	646	676	748
O2 (mg/l)	10,4	9,7	7,9	7,9	O2 (mg/l)	10,4	9,7	7,9	7,9
O2 (% sat)	99	98	96	80	O2 (% sat)	99	98	96	80
MES (mg/l)	2	16	<2	<2	MES (mg/l)	2	16	<2	<2
DBO5 (mg O2/l)	1,2	1,1	<0,5	5,3	DBO5 (mg O2/l)	1,2	1,1	<0,5	5,3
COD (mg C/l)	0,92	1,1	0,63	1,1	COD (mg C/l)	0,92	1,1	0,63	1,1
NH4 mg NH4/l)	<0,01	0,01	0,03	0,03	NH4 mg NH4/l)	<0,01	0,01	0,03	0,03
NO2 (mg NO2/l)	0,022	0,018	0,017	0,021	NO2 (mg NO2/l)	0,022	0,018	0,017	0,021
NO3 (mg NO3/l)	5,3	5,6	7	4	NO3 (mg NO3/l)	5,3	5,6	7	4
PO4 (mg PO4/l)	0,13	0,16	0,19	0,11	PO4 (mg PO4/l)	0,13	0,16	0,19	0,11
Ptotal (mg p/l)	0,041	0,08	0,065	0,038	Ptotal (mg p/l)	0,041	0,08	0,065	0,038
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	791	3306	554	61	Escherichia Coli (ucf/100 ml)	791	3306	554	61
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	287	2383	144	<15	Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	287	2383	144	<15
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	1	<0,5	1	Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	1	<0,5	1
Chloro-a (µg/l)	1	1	1	3	Chloro-a (µg/l)	1	1	1	3

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012				
2017				
2018				

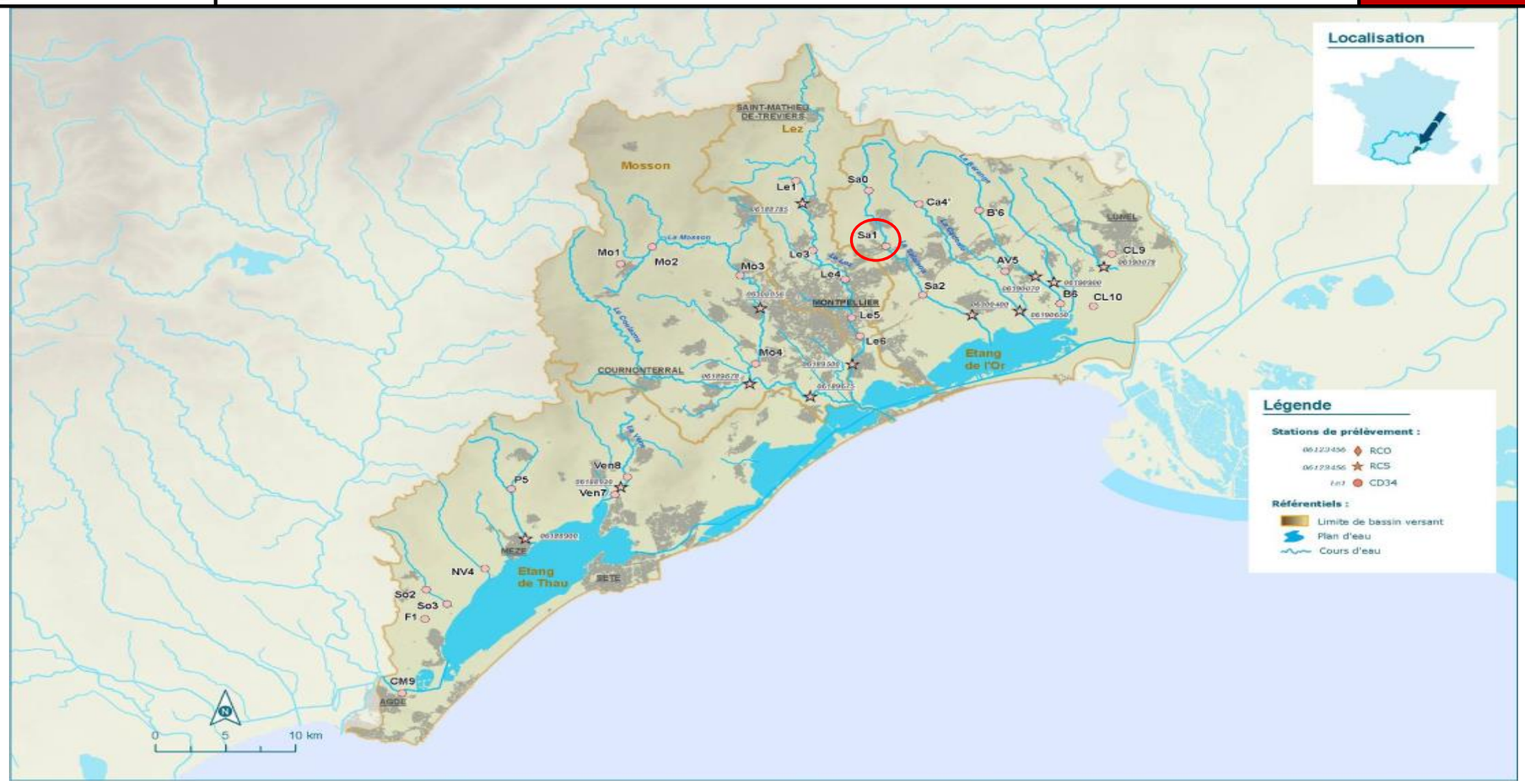
Conclusion

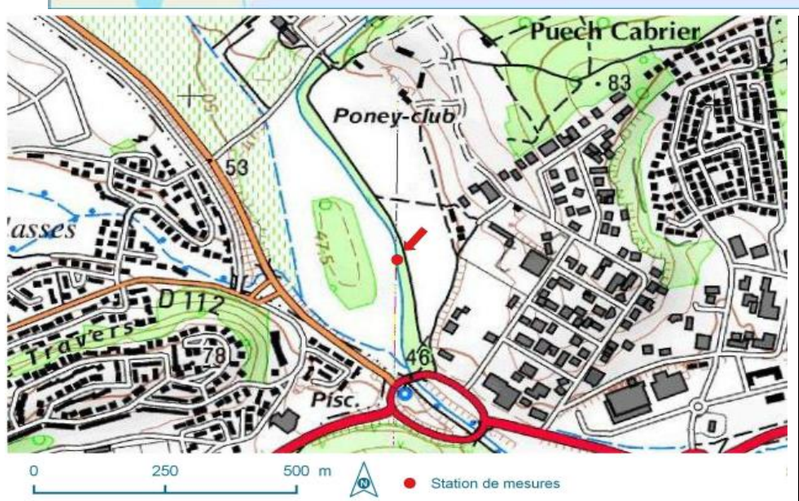
Les paramètres physico-chimiques se sont améliorés entre 2009 et 2012 et ont gardé leur bon état. En revanche la bactériologie est médiocre comme les invertébrés. Les diatomées ont subi une dégradation depuis 2012, pour atteindre un état également médiocre.
Le cours d'eau est globalement dans un état médiocre.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Sa1 : Salaison à Le Crès (Bassin de l'Or)

grand pic saint-Loup





Localisation	Proche D 67
Code agence	06190030
Coordonnées (L93)	X :774957 Y : 6285176
Description	Le cours d'eau bénéficie d'une jolie ripisylve Environ 6,2 km en aval de la station de Saint Vincent de Barbeyrargues

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	Salaison à Le Crès				Station	Salaison à Le Crès			
Code	Sa1				Code	Sa1			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	13/03/2018	28/05/2018	11/07/2018		Date	13/03/2018	28/05/2018	11/07/2018	
Heure	14:15	11:15	13:00		Heure	14:15	11:15	13:00	
Débit m3/s	0,558	0,121	0,031		Débit m3/s	0,558	0,121	0,031	
Temperature air °C	20		33		Temperature air °C	20		33	
Température eau °C	12,9		22,1		Température eau °C	12,9		22,1	
pH	7,5		7,9		pH	7,5		7,9	
Conductivité µS/cm	718		739		Conductivité µS/cm	718		739	
O2 (mg/l)	10,4		8,2		O2 (mg/l)	10,4		8,2	
O2 (% sat)	99		93		O2 (% sat)	99		93	
MES (mg/l)	<2	11	<2		MES (mg/l)	<2	11	<2	
DBO5 (mg O2/l)	1,4	1,3	<0,5		DBO5 (mg O2/l)	1,4	1,3	<0,5	
COD (mg C/l)	1,8	1,3	0,81		COD (mg C/l)	1,8	1,3	0,81	
NH4 mg NH4/l)	<0,01	<0,01	0,02		NH4 mg NH4/l)	<0,01	<0,01	0,02	
NO2 (mg NO2/l)	0,025	0,027	0,024		NO2 (mg NO2/l)	0,025	0,027	0,024	
NO3 (mg NO3/l)	10,5	13	13,9		NO3 (mg NO3/l)	10,5	13	13,9	
PO4 (mg PO4/l)	0,054	0,034	<0,02		PO4 (mg PO4/l)	0,054	0,034	<0,02	
Ptotal (mg p/l)	0,024	0,033	0,02		Ptotal (mg p/l)	0,024	0,033	0,02	
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	94	767	720		Escherichia Coli (ucf/100 ml)	94	767	720	
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	30	476	179		Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	30	476	179	
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	2	1		Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	2	1	
Chloro-a (µg/l)	2	<0,5	4		Chloro-a (µg/l)	2	<0,5	4	
Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<2,5	<2,5	5		Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<2,5	<2,5	5	

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau OrThauLez CD 34 2018)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2005				
2009				
2012	MOOX			
2017	MOOX			
2018	NITR			

Conclusion

Le Salaison à Le Crès est dans un état moyen depuis plusieurs années. Le paramètre diatomée est la seule exception avec un bon état.
Entre 2012 et 2017 l'eau semble sensible aux Matières Organiques Oxydables (MOOX) et aux nitrates.

ENTECH Ingénieurs Conseils

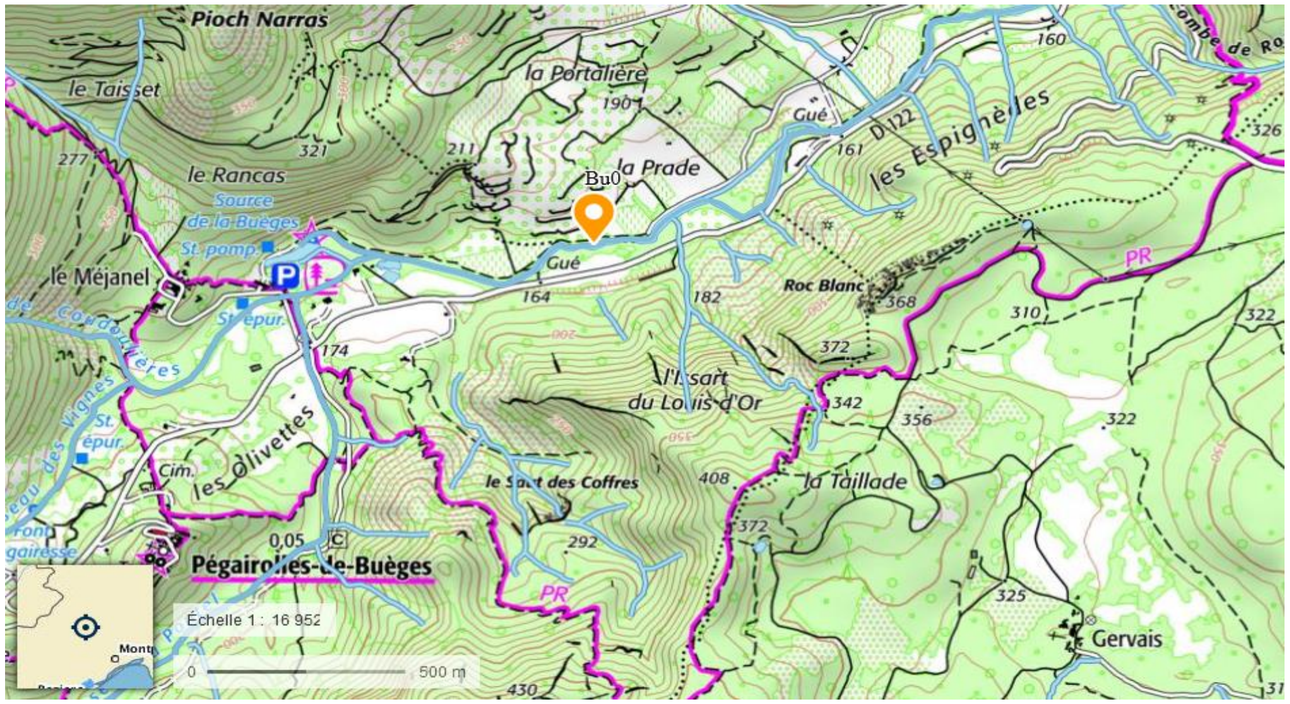
Station Bu0 : La Buège à Pégairolles de Buèges (Affluent Hérault)

grand pic saint-Loup



Sources : BD CarTHAgE® ; BD ALTI® IGN ; Conseil Départemental de l'Hérault

Cartographie : Aquascop, 2017



Localisation	
Code agence	06182062
Coordonnées (L93)	X :750524 Y : 6303557
Description	Environ 1 km à l'aval de la station d'épuration de Pégairolles de Buèges Méjanel et environ 1,7 km à l'aval de la station d'épuration de Pégairolles de Buèges bourg Environ 3,5 km à l'amont de la station d'épuration de St Jean de Buèges

Résultat des campagnes de mesures entre 2020 et 2022 (source Naïades)

SEQ-EAU V2

Station	Buèges Pégairolles de Buèges																				
Code	Bu0																				
Date	22/01/2020	19/03/2020	20/05/2020	23/07/2020	18/09/2020	23/11/2020	22/01/2021	16/02/2021	18/03/2021	21/04/2021	24/05/2021	23/07/2021	19/08/2021	16/09/2021	20/10/2021	15/12/2021	20/01/2022	21/03/2022	19/05/2022	21/07/2022	21/09/2022
Heure	12:56:00	12:46:00	13:09:00	11:58:00	11:50:00	12:09:00	11:44:00	12:38:00	11:19:00	13:05:00	11:11:00	10:46:00	14:37:00	10:43:00	12:42:00	12:53:00	11:37:00	12:17:00	12:12:00	11:56:00	11:42:00
Débit m3/s																					
Temperature air °C																					
Température eau °C	12	13,7	13,6	15,3	14,9	11,8	12,2	12,5	12,5	12,9	13,6	14,3	16,7	14,1	14,2	12	10	12,2	14,9	16,2	12,4
pH	7,8	8	7,8	8	7,9	7,5	7,5	7,8	7,9	7,8	7,8	7,8	8,3	7,8	7,9	7,7	7,9	7,5	7,6	8,2	7,4
Conductivité µS/cm	451	434	469	451	435	457	455	435	440	431	455	445	424	441	447	463	457	422	434	422	422
O2 (mg/l)	11,2	12	8,8	10,5	12,1	10,9	11,5	9,9	12,2	10,5	14,8	10,5	9,6	10,6	15,2	11,1	8	10,2	11,7	10,5	10,9
O2 (% sat)	96	114	107	125	112	98	96	100	115	101	112	112	159	80	86	103	95	98	119	152	91
MES (mg/l)	1	1,54	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1,7	1	1,4	1,4	1	7,8	18	1
DBO5 (mg O2/l)	0,8	0,8	0,5	0,9	0,5	0,5	1	1,1	0,7	0,6	1,7	0,5	0,9	0,7	1	1,1	0,6	0,5	0,6	1,3	0,6
DCO (mg/l O2)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
COD (mg C/l)	0,5	0,5	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,5	0,55	0,63	0,87	0,77	2,3	0,69	1,2	0,84	0,76	0,79	0,81	0,47
NH4 mg NH4/l)	0,03	0,03	0,01	0,02	0,01	0,02	0,04	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02	0,07	0,06	0,02	0,03	0,01	0,03	0,01	0,04
NO2 (mg NO2/l)	0,01	0,01	0,01	0,04	0,04	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,05	0,03	0,05	0,05	0,01	0,01	0,01	0,01	0,04	0,02
NO3 (mg NO3/l)	1,2	1,1	0,8	1	1,5	2	1,3	1,9	0,99	0,81	0,86	1,2	1,1	1,4	3	1,4	1,6	1,3	0,8	0,77	1,4
PO4 (mg PO4/l)	0,04	0,04	0,03	0,05	0,1	0,047	0,05	0,08	0,03	0,03	0,03	0,05	0,06	0,1	0,08	0,03	0,05	0,02	0,04	0,03	0,05
Ptotal (mg p/l)	0,012	0,015	0,005	0,019	0,032	0,019	0,017	0,038	0,006	0,017	0,015	0,025	0,025	0,04	0,035	0,017	0,017	0,005	0,03	0,022	0,024
Escherichia Coli (ucf/100 ml)																					
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)																					
Phéo-pigments (µg/l)		1	1	1	1				1		1	4		2				1	2	1	2
Chloro-a (µg/l)		1	1	2	1				1		1	1		2				1	1	8	1
Chloro-a + phéopigments (µg/l)		2	2	3	2				2		2	5		4				2	3	9	3

DCE

Station	Buèges Pégairolles de Buèges																				
Code	Bu0																				
Date	22/01/2020	19/03/2020	20/05/2020	23/07/2020	18/09/2020	23/11/2020	22/01/2021	16/02/2021	18/03/2021	21/04/2021	24/05/2021	23/07/2021	19/08/2021	16/09/2021	20/10/2021	15/12/2021	20/01/2022	21/03/2022	19/05/2022	21/07/2022	21/09/2022
Heure	12:56:00	12:46:00	13:09:00	11:58:00	11:50:00	12:09:00	11:44:00	12:38:00	11:19:00	13:05:00	11:11:00	10:46:00	14:37:00	10:43:00	12:42:00	12:53:00	11:37:00	12:17:00	12:12:00	11:56:00	11:42:00
Débit m3/s																					
Temperature air °C																					
Température eau °C	12	13,7	13,6	15,3	14,9	11,8	12,2	12,5	12,5	12,9	13,6	14,3	16,7	14,1	14,2	12	10	12,2	14,9	16,2	12,4
pH	7,8	8	7,8	8	7,9	7,5	7,5	7,8	7,9	7,8	7,8	7,8	8,3	7,8	7,9	7,7	7,9	7,5	7,6	8,2	7,4
Conductivité µS/cm	451	434	469	451	435	457	455	435	440	431	455	445	424	441	447	463	457	422	434	422	422
O2 (mg/l)	11,2	12	8,8	10,5	12,1	10,9	11,5	9,9	12,2	10,5	14,8	10,5	9,6	10,6	15,2	11,1	8	10,2	11,7	10,5	10,9
O2 (% sat)	96	114	107	125	112	98	96	100	115	101	112	112	159	80	86	103	95	98	119	152	91
MES (mg/l)	1	1,54	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1,7	1	1,4	1,4	1	7,8	18	1
DBO5 (mg O2/l)	0,8	0,8	0,5	0,9	0,5	0,5	1	1,1	0,7	0,6	1,7	0,5	0,9	0,7	1	1,1	0,6	0,5	0,6	1,3	0,6
DCO (mg/l O2)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
COD (mg C/l)	0,5	0,5	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,5	0,55	0,63	0,87	0,77	2,3	0,69	1,2	0,84	0,76	0,79	0,81	0,47
NH4 mg NH4/l)	0,03	0,03	0,01	0,02	0,01	0,02	0,04	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02	0,07	0,06	0,02	0,03	0,01	0,03	0,01	0,04
NO2 (mg NO2/l)	0,01	0,01	0,01	0,04	0,04	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,05	0,03	0,05	0,05	0,01	0,01	0,01	0,01	0,04	0,02
NO3 (mg NO3/l)	1,2	1,1	0,8	1	1,5	2	1,3	1,9	0,99	0,81	0,86	1,2	1,1	1,4	3	1,4	1,6	1,3	0,8	0,77	1,4
PO4 (mg PO4/l)	0,04	0,04	0,03	0,05	0,1	0,047	0,05	0,08	0,03	0,03	0,03	0,05	0,06	0,1	0,08	0,03	0,05	0,02	0,04	0,03	0,05
Ptotal (mg p/l)	0,012	0,015	0,005	0,019	0,032	0,019	0,017	0,038	0,006	0,017	0,015	0,025	0,025	0,04	0,035	0,017	0,017	0,005	0,03	0,022	0,024
Escherichia Coli (ucf/100 ml)																					
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)																					
Phéo-pigments (µg/l)		1	1	1	1				1		1	4		2				1	2	1	2
Chloro-a (µg/l)		1	1	2	1				1		1	1		2				1	1	8	1
Chloro-a + phéopigments (µg/l)		2	2	3	2				2		2	5		4				2	3	9	3

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau Hérault CD 34 2017)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015				
2016				

Conclusion
La Buèges à Pégairolles de Buèges est dans un très bon état global entre 2020 et 2022. En 2016 ses paramètres physico-chimiques étaient très bons.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Bu1 : La Buège à Saint Jean de Buèges (Affluent Hérault)

grand pic saint-Loup
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Localisation	Environ 50 m en aval de la station d'épuration de St Jean de Buèges
Code agence	06184620
Coordonnées (L93)	X :750524 Y : 6303557
Description	Le cours d'eau bénéficie d'une jolie ripisylve.

Résultat des campagnes de mesures 2016 (Source rapport Qualité cours d'eau Hérault CD 34 2017)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	La Buège à Saint Jean de Buèges				Station	La Buège à Saint Jean de Buèges			
Code	Bu1				Code	Bu1			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	21/03/2016	23/05/2016	01/08/2016	10/10/2016	Date	21/03/2016	23/05/2016	01/08/2016	10/10/2016
Heure	15:45	15:45	16:00	16:00	Heure	15:45	15:45	16:00	16:00
Débit l/h	425	738	74	64	Débit l/h	425	738	74	64
Temperature air °C	20	20	31	20	Temperature air °C	20	20	31	20
Température eau °C	12,9	14,4	20,2	11,9	Température eau °C	12,9	14,4	20,2	11,9
pH	7,8	8,6	8,3	8,6	pH	7,8	8,6	8,3	8,6
Conductivité µS/cm	402	431	398	371	Conductivité µS/cm	402	431	398	371
O2 (mg/l)	12,8	11,6	10,1	11,3	O2 (mg/l)	12,8	11,6	10,1	11,3
O2 (% sat)	123	115	115	106	O2 (% sat)	123	115	115	106
MES (mg/l)	<2	<<2	<2	<2	MES (mg/l)	<2	<<2	<2	<2
DBO5 (mg O2/l)	0,6	1,3	0,7	0,8	DBO5 (mg O2/l)	0,6	1,3	0,7	0,8
COD (mg C/l)	0,69	1,1	0,68	1,1	COD (mg C/l)	0,69	1,1	0,68	1,1
NH4 mg NH4/l)	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	NH4 mg NH4/l)	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
NO2 (mg NO2/l)	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	NO2 (mg NO2/l)	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
NO3 (mg NO3/l)	<1	<1	<1	3,2	NO3 (mg NO3/l)	<1	<1	<1	3,2
PO4 (mg PO4/l)	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	PO4 (mg PO4/l)	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Ptotal (mg p/l)	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	Ptotal (mg p/l)	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	15199	30	61	30	Escherichia Coli (ucf/100 ml)	15199	30	61	30
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	534	<15	<15	<15	Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	534	<15	<15	<15
Phéo-pigments (µg/l)	1	<0,5	1	<0,5	Phéo-pigments (µg/l)	1	<0,5	1	<0,5
Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	1	<0,5	Chloro-a (µg/l)	<0,5	<0,5	1	<0,5
Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<1,5	<1	2	<1	Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<1,5	<1	2	<1

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau Hérault CD 34 2017)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015	ACID			
2016				

Conclusion

La Buège à Saint Jean de Buèges est dans un bon état global. Seul le paramètre bactériologique est dans un état médiocre et est le paramètre déclassant de cette station.
Les paramètres biologiques (invertebrés et diatomées) sont dans un très bon etat.

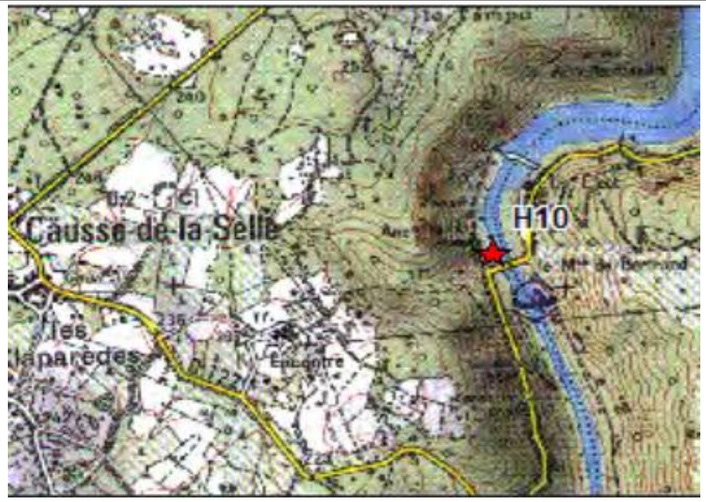
ENTECH Ingénieurs Conseils

Station H10 : L'Hérault à Causse de la Selle



Sources : BD CarTHAgE® ; BD ALTI® IGN ; Conseil Départemental de l'Hérault

Cartographie : Aquascop, 2017



Localisation	En amont du pont du moulin de Bertrand
Code agence	06300051
Coordonnées (L93)	X :753500 Y : 6300834
Description	Station d'épuration de Causse de la Selle située 2,7 km en aval.

Résultat des campagnes de mesures 2016 (Source rapport Qualité cours d'eau Hérault CD 34 2017)									
SEQ-EAU V2					DCE				
Station	L'Herault à Causse de la Selle				Station	L'Herault à Causse de la Selle			
Code	H10				Code	H10			
Campagne	1	2	3	4	Campagne	1	2	3	4
Date	21/03/2016	23/05/2016	01/08/2016	10/10/2016	Date	21/03/2016	23/05/2016	01/08/2016	10/10/2016
Heure	14:00	14:00	14:20	12:00	Heure	14:00	14:00	14:20	12:00
Débit m3/s					Débit m3/s				
Temperature air °C	19	20	30	20	Temperature air °C	19	20	30	20
Température eau °C	12,3	15,5	24,9	15,7	Température eau °C	12,3	15,5	24,9	15,7
pH	8,3	7,9	8,5	8	pH	8,3	7,9	8,5	8
Conductivité µS/cm	343	325	379	403	Conductivité µS/cm	343	325	379	403
O2 (mg/l)	10	9,6	8,9	10,4	O2 (mg/l)	10	9,6	8,9	10,4
O2 (% sat)	94	98	107	104	O2 (% sat)	94	98	107	104
MES (mg/l)	<2	3	3	5	MES (mg/l)	<2	3	3	5
DBO5 (mg O2/l)	1,4	0,7	1,5	1,3	DBO5 (mg O2/l)	1,4	0,7	1,5	1,3
COD (mg C/l)	0,63	0,62	0,74	0,91	COD (mg C/l)	0,63	0,62	0,74	0,91
NH4 mg NH4/l)	<0,05	<0,05	<0,05	0,12	NH4 mg NH4/l)	<0,05	<0,05	<0,05	0,12
NO2 (mg NO2/l)	<0,03	<0,03	<0,03	0,03	NO2 (mg NO2/l)	<0,03	<0,03	<0,03	0,03
NO3 (mg NO3/l)	1,7	1,5	<1	1,6	NO3 (mg NO3/l)	1,7	1,5	<1	1,6
PO4 (mg PO4/l)	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	PO4 (mg PO4/l)	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Ptotal (mg p/l)	<0,05	0,09	<0,05	<0,05	Ptotal (mg p/l)	<0,05	0,09	<0,05	<0,05
Escherichia Coli (ucf/100 ml)	<15	30	15	15	Escherichia Coli (ucf/100 ml)	<15	30	15	15
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	<15	<15	15	<15	Streptocoques fécaux (ucf/100ml)	<15	<15	15	<15
Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	4	2	Phéo-pigments (µg/l)	<0,5	<0,5	4	2
Chloro-a (µg/l)	<0,5	1	5	2	Chloro-a (µg/l)	<0,5	1	5	2
Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<1	<1,5		4	Chloro-a + phéopigments (µg/l)	<1	<1,5		4

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau Hérault CD 34 2017)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015				
2016				

Conclusion

L'Herault à Causse de la Selle est dans un bon à très bon état sur tous ses paramètres.

ENTECH Ingénieurs Conseils

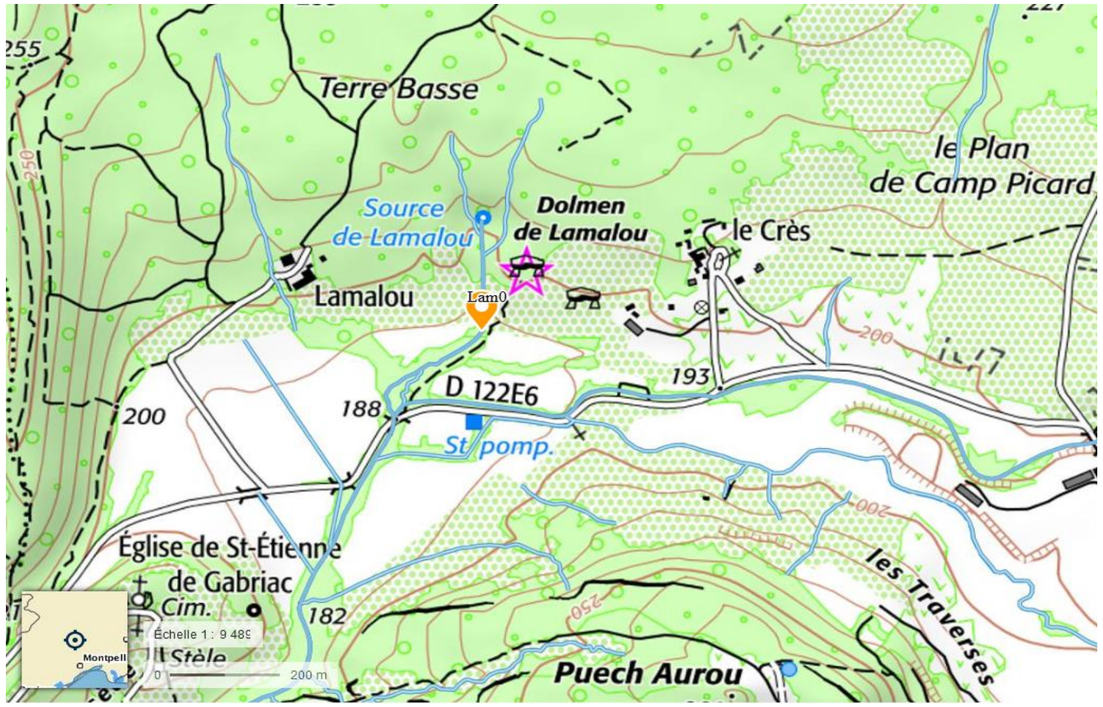
Station Lam0 : Lamalou à Le Rouet (Affluent Hérault)

grand pic saint-Loup



Sources : BD CarTHAgE® ; BD ALTI® IGN ; Conseil Départemental de l'Hérault

Cartographie : Aquascop, 2017



Localisation	Environ 250 m en amont D 122E
Code agence	06182045
Coordonnées (L93)	X :764232 Y : 6303012
Description	Environ 3 km amont confluence avec le ruisseau du Bertau (Station d'épuration du Rouet) et 3,5 km amont de la station de Notre Dame de Londres - Biranques

Résultat des campagnes de mesures entre 2020 et 2022 (source Naïades)

SEQ-EAU V2

Station	Lamalou à Le Rouet																
Code	Lam0																
Date	22/01/2020	19/03/2020	20/05/2020	23/07/2020	18/09/2020	23/11/2020	22/01/2021	18/03/2021	24/05/2021	23/07/2021	16/09/2021	23/11/2021	20/01/2022	21/03/2022	19/05/2022	21/07/2022	21/09/2022
Heure	08:08:00	08:22:00	08:31:00	08:27:00	08:19:00	08:14:00	08:22:00	08:28:00	08:41:00	08:05:00	08:03:00	08:05:00	08:03:00	08:15:00	08:11:00	08:08:00	08:01:00
Débit m3/s																	
Temperature air °C																	
Température eau °C	11,9	11,9	13,6	18,4	17,6	12,6	13,5	12,5	14	18	14,4	12,4	10,3	13,2	15,5	19,6	13
pH	7,7	7,6	7,5	7,7	7,5	6,9	7,1	7,6	7,6	7,5	7,2	7,5	7,7	7,3	7,2	7,6	7,6
Conductivité µS/cm	606	603	634	604	588	635	616	629	596	592	481	621	645	583	616	573	600
O2 (mg/l)	9,7	9,5	9,5	7,3	7,2	9,7	9,3	9,8	9,6	7,2	9,3	9,4	10	9,9	8,6	7,4	8,8
O2 (% sat)	90	89	94	80	78	93	93	93	94	79	93	91	91	95	85	83	85
MES (mg/l)	2,9	1	1	10	6,9	1	1	1,3	1	2,8	12	1	2	1,4	13	14	1,3
DBO5 (mg O2/l)	0,9	0,5	1	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8	1,8	0,8	0,5	0,8	0,6	1
DCO (mg/l O2)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
COD (mg C/l)	0,7	0,5	1	0,9	1,3	1	0,8	0,6	0,86	0,97	2,7	1,3	1,3	1,1	0,93	0,78	0,68
NH4 mg NH4/l)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01
NO2 (mg NO2/l)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
NO3 (mg NO3/l)	0,8	0,9	0,5	0,5	0,5	1,1	0,9	0,56	0,5	0,5	2,2	1,1	1	0,94	0,74	0,5	1,8
PO4 (mg PO4/l)	0,02	0,03	0,04	0,03	0,02	0,027	0,02	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02
Ptotal (mg p/l)	0,005	0,005	0,005	0,011	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,012	0,005	0,005	0,005	0,011	0,006	0,005
Escherichia Coli (ucf/100 ml)																	
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)																	
Phéo-pigments (µg/l)		1	1	1	1			1	1	3	1	1			3	1	1
Chloro-a (µg/l)		1	1	7	3			1	1	1	1			1	2	1	1
Chloro-a + phéopigments (µg/l)		2	2	8	4			2	2	4	2				5	2	2

DCE

Station	Lamalou à Le Rouet																
Code	Lam0																
Date	22/01/2020	19/03/2020	20/05/2020	23/07/2020	18/09/2020	23/11/2020	22/01/2021	18/03/2021	24/05/2021	23/07/2021	16/09/2021	23/11/2021	20/01/2022	21/03/2022	19/05/2022	21/07/2022	21/09/2022
Heure	08:08:00	08:22:00	08:31:00	08:27:00	08:19:00	08:14:00	08:22:00	08:28:00	08:41:00	08:05:00	08:03:00	08:05:00	08:03:00	08:15:00	08:11:00	08:08:00	08:01:00
Débit m3/s																	
Temperature air °C																	
Température eau °C	11,9	11,9	13,6	18,4	17,6	12,6	13,5	12,5	14	18	14,4	12,4	10,3	13,2	15,5	19,6	13
pH	7,7	7,6	7,5	7,7	7,5	6,9	7,1	7,6	7,6	7,5	7,2	7,5	7,7	7,3	7,2	7,6	7,6
Conductivité µS/cm	606	603	634	604	588	635	616	629	596	592	481	621	645	583	616	573	600
O2 (mg/l)	9,7	9,5	9,5	7,3	7,2	9,7	9,3	9,8	9,6	7,2	9,3	9,4	10	9,9	8,6	7,4	8,8
O2 (% sat)	90	89	94	80	78	93	93	93	94	79	93	91	91	95	85	83	85
MES (mg/l)	2,9	1	1	10	6,9	1	1	1,3	1	2,8	12	1	2	1,4	13	14	1,3
DBO5 (mg O2/l)	0,9	0,5	1	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8	1,8	0,8	0,5	0,8	0,6	1
DCO (mg/l O2)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
COD (mg C/l)	0,7	0,5	1	0,9	1,3	1	0,8	0,6	0,86	0,97	2,7	1,3	1,3	1,1	0,93	0,78	0,68
NH4 mg NH4/l)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01
NO2 (mg NO2/l)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
NO3 (mg NO3/l)	0,8	0,9	0,5	0,5	0,5	1,1	0,9	0,56	0,5	0,5	2,2	1,1	1	0,94	0,74	0,5	1,8
PO4 (mg PO4/l)	0,02	0,03	0,04	0,03	0,02	0,027	0,02	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02
Ptotal (mg p/l)	0,005	0,005	0,005	0,011	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,012	0,005	0,005	0,005	0,011	0,006	0,005
Escherichia Coli (ucf/100 ml)																	
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)																	
Phéo-pigments (µg/l)		1	1	1	1			1	1	3	1	1			3	1	1
Chloro-a (µg/l)		1	1	7	3			1	1	1	1			1	2	1	1
Chloro-a + phéopigments (µg/l)		2	2	8	4			2	2	4	2				5	2	2

Synthèse de la qualité (Source rapport Qualité cours d'eau Hérault CD 34 2017)

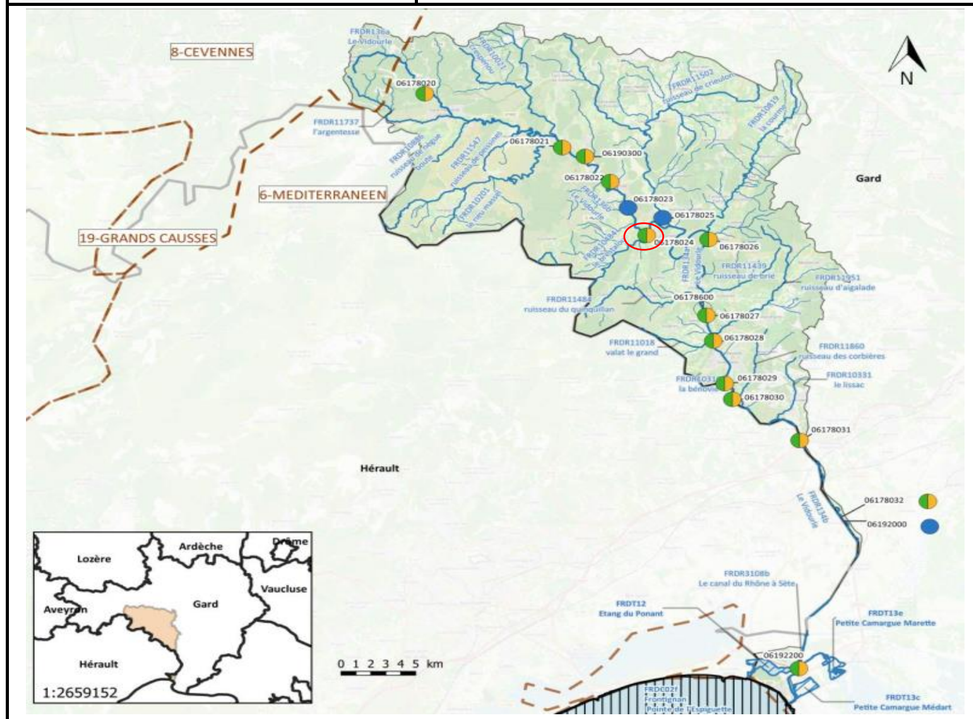
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015	MOOX			
2016				

Conclusion

Le Lamalou à Le Rouet est dans un très bon état global entre 2020 et 2022.
En 2016 ses paramètres physico-chimiques étaient bons.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Vid6 : Vidourle à Sardan


8-CEVENNES
6-MEDITERRANEEN
19-GRANDS CAUSSES
Gard
Hérault
N
06178020
06178021
06190300
06178022
06178023
06178025
06178024
06178026
06178600
06178027
06178028
06178029
06178030
06178031
06178032
06192000
06192200
FRDR11737 l'argentesse
FRDR11737 ruisseau de Valmasque
FRDR11737 ruisseau de Valmasque
FRDR11737 ruisseau de Valmasque

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Réseau de suivi des cours d'eau du Gard 2019-2020)								
SEQ-EAU V2								
Station	Vidourle à Sardan							
Code	Vid6							
Année	2019				2020			
Mois	Juin	Septembre	Novembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Novembre
Débit m3/s								
Temperature air °C								
Température eau °C	22,5	18,9	14,5	11,2	11,7	19,9	20	15
pH	8,29	7,95	8,07	8,1	7,98	8,1	8,23	8,46
Conductivité µS/cm	436	307	306	295	280	324	302	293
O2 (mg/l)	8,15	9,12	9,93	10,61	10,91	9,88	9,26	10,73
O2 (% sat)	95,8	99	100,3	97,1	103,7	110,1	102,8	106,5
DBO5 (mg O2/l)	0,8	<0,5	<0,5	<0,5	3,3	1,1	<0,5	<0,5
COD (mg C/l)	1,5	1,3	1,7	1,3	1,8	0,84	1,4	3,1
NH4 mg NH4/l)	<0,05	0,079	<0,05	<0,05	0,113	<0,05	<0,05	<0,5
NO2 (mg NO2/l)	0,014	0,024	0,019	<0,01	0,0111	<0,01	<0,01	<0,01
NO3 (mg NO3/l)	1,05	0,8	7,6	5,88	2,85	1,13	<0,5	5
PO4 (mg PO4/l)	<0,015	<0,015	0,026	0,02	0,022	0,037	0,145	0,03
Ptotal (mg p/l)	<0,01	<0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,03	0,03
Escherichia Coli (ucf/100 ml)								
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)								
Phéo-pigments (µg/l)								
Chloro-a (µg/l)								
Chloro-a + phéopigments (µg/l)								

DCE								
Station	Vidourle à Sardan							
Code	Vid6							
Année	2019				2020			
Mois	Juin	Septembre	Novembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Novembre
Débit m3/s								
Temperature air °C								
Température eau °C	22,5	18,9	14,5	11,2	11,7	19,9	20	15
pH	8,29	7,95	8,07	8,1	7,98	8,1	8,23	8,46
Conductivité µS/cm	436	307	306	295	280	324	302	293
O2 (mg/l)	8,15	9,12	9,93	10,61	10,91	9,88	9,26	10,73
O2 (% sat)	95,8	99	100,3	97,1	103,7	110,1	102,8	106,5
DBO5 (mg O2/l)	0,8	<0,5	<0,5	<0,5	3,3	1,1	<0,5	<0,5
COD (mg C/l)	1,5	1,3	1,7	1,3	1,8	0,84	1,4	3,1
NH4 mg NH4/l)	<0,05	0,079	<0,05	<0,05	0,113	<0,05	<0,05	<0,5
NO2 (mg NO2/l)	0,014	0,024	0,019	<0,01	0,0111	<0,01	<0,01	<0,01
NO3 (mg NO3/l)	1,05	0,8	7,6	5,88	2,85	1,13	<0,5	5
PO4 (mg PO4/l)	<0,015	<0,015	0,026	0,02	0,022	0,037	0,145	0,03
Ptotal (mg p/l)	<0,01	<0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,03	0,03
Escherichia Coli (ucf/100 ml)								
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)								
Phéo-pigments (µg/l)								
Chloro-a (µg/l)								
Chloro-a + phéopigments (µg/l)								

Synthèse de la qualité (Source rapport Réseau de suivi des cours d'eau du Gard 2019-2020)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2010				
2013				
2014				
2015				
2016				
2019-2020				

Conclusion
Le Vidourle à Sardan est dans un bon état global.

ENTECH Ingénieurs Conseils

Station Vid11 : Vidourle à Boisseron 2


8-CEVENNES
6-MEDITERRANEEN
19-GRANDS CAUSSES
Gard
Hérault
N
06178020
06178021
06190300
06178022
06178023
06178025
06178024
06178026
06178600
06178027
06178028
06178029
06178030
06178031
06178032
06192000
06192200
FRDR11737
l'argentesse
FRDR11737
FRDR11737
FRDR11737

Résultat des campagnes de mesures 2018 (Source rapport Réseau de suivi des cours d'eau du Gard 2019-2020)								
SEQ-EAU V2								
Station	Vidourle à Sardan							
Code	Vid11							
Année	2019				2020			
Mois	Juin	Septembre	Novembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Novembre
Débit m3/s								
Temperature air °C								
Température eau °C	23,8	21,9	15	9,8	11,2	22,2	22,9	14,9
pH	8,14	7,69	8,08	8,15	7,95	8,05	8,14	8,55
Conductivité µS/cm	566	443	320	318	340	418	445	296
O2 (mg/l)	8,28	6,26	8,23	10,61	10,95	9,38	9,05	10,45
O2 (% sat)	98,3	73,6	83	93,6	100,4	109	105	103
DBO5 (mg O2/l)	0,25	0,025	0,6	0,5	0,7	1,4	1,3	0,6
COD (mg C/l)	1,9	1,8	3	1,8	1,8	1,3	1,4	1,7
NH4 mg NH4/l)	0,03	0,08	0,03	0,03	0,09	0,49	0,03	0,03
NO2 (mg NO2/l)	0,01	0	0,03	0	0,02	0	0	0,01
NO3 (mg NO3/l)	0,25	0,25	4,89	6,76	3,83	0,55	0,25	3,12
PO4 (mg PO4/l)	0,05	0,02	0,01	0,02	0,03	0,01	0,05	0,01
Ptotal (mg p/l)	0,01	0,02	0,01	0,03	0,01	0,02	0,04	0,02
Escherichia Coli (ucf/100 ml)								
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)								
Phéo-pigments (µg/l)								
Chloro-a (µg/l)								
Chloro-a + phéopigments (µg/l)								

DCE								
Station	Vidourle à Sardan							
Code	Vid11							
Année	2019				2020			
Mois	Juin	Septembre	Novembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Novembre
Débit m3/s								
Temperature air °C								
Température eau °C	23,8	21,9	15	9,8	11,2	22,2	22,9	14,9
pH	8,14	7,69	8,08	8,15	7,95	8,05	8,14	8,55
Conductivité µS/cm	566	443	320	318	340	418	445	296
O2 (mg/l)	8,28	6,26	8,23	10,61	10,95	9,38	9,05	10,45
O2 (% sat)	98,3	73,6	83	93,6	100,4	109	105	103
DBO5 (mg O2/l)	0,25	0,025	0,6	0,5	0,7	1,4	1,3	0,6
COD (mg C/l)	1,9	1,8	3	1,8	1,8	1,3	1,4	1,7
NH4 mg NH4/l)	0,03	0,08	0,03	0,03	0,09	0,49	0,03	0,03
NO2 (mg NO2/l)	0,01	0	0,03	0	0,02	0	0	0,01
NO3 (mg NO3/l)	0,25	0,25	4,89	6,76	3,83	0,55	0,25	3,12
PO4 (mg PO4/l)	0,05	0,02	0,01	0,02	0,03	0,01	0,05	0,01
Ptotal (mg p/l)	0,01	0,02	0,01	0,03	0,01	0,02	0,04	0,02
Escherichia Coli (ucf/100 ml)								
Streptocoques fécaux (ucf/100ml)								
Phéo-pigments (µg/l)								
Chloro-a (µg/l)								
Chloro-a + phéopigments (µg/l)								

Synthèse de la qualité (Source rapport Réseau de suivi des cours d'eau du Gard 2019-2020)				
Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2010				
2013				
2014				
2015				
2016				
2019-2020				

Conclusion
Le Vidourle à Sardan est dans un état global satisfaisant.

Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement des Eaux Usées

Département de l'Hérault

Communauté de commune du Grand Pic Saint-Loup

Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement des Eaux Usées : Commune de Causse de la Selle



Note de population

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22.016 22.017	A	Janvier 2023	LN	ZL	FE	MOA

ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 Population actuelle 3
1.1 Population permanente 3
1.2 Population saisonnière 3
1.3 Synthèse 3
2 Analyse prospective 4
2.1 Document d'urbanisme 4
2.2 Evolution démographique à l'horizon du projet 5
2.2.1 Méthode globale 5
2.2.1.1 Période 1968 à 2019 5
2.2.1.2 Période 1990 à 2019 6
2.2.1.3 Période 2008 à 2019 6
2.2.2 Méthode analytique, taux du SCOT 6
2.2.3 Synthèse 7
2.3 Identification des principaux projets de développement (>2 logements) 8
2.4 Développement économique 8
3 Validation par la mairie 9
3.1 Population actuelle 9
3.1.1 Population permanente 9
3.1.2 Population saisonnière 9
3.2 Population future 10
3.3 Principaux projets de développement (>2 logements) 10
3.4 Développement économique 12

1 POPULATION ACTUELLE

1.1 POPULATION PERMANENTE

Les données présentées ci-dessous sont issues des recensements INSEE :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population permanente	169	188	171	194	291	324	356	402
Taux d'évolution annuel (%)	-	1,53%	-1,34%	1,59%	4,61%	1,20%	1,90%	2,05%

La population permanente actuelle sur la commune de Causse de la Selle est de l'ordre de 402 habitants (INSEE 2019).

Le taux d'évolution interannuel sur les 6 dernières années (2013-2019) est de 2,05% par an.

1.2 POPULATION SAISONNIERE

D'après le recensement des résidences secondaires et des structures d'accueil touristique, la population saisonnière est la suivante :

Type d'établissements	Résidences secondaires (2019)	Hôtellerie	Gîtes	Camping	Total
Nombre	74	0	1	0	
Capacité d'accueil (nb de chambres, emplacements…)	2,2	0	4	0	
Population associée	165	0	10	0	175

Nota : nous proposons de retenir un ratio de 2,2 habitants par logement secondaire (ratio déterminé sur la base du nombre moyen d'habitants par résidences principales en 2019)

Les structures d'accueil touristiques recensés sont les suivantes :

- Les hauts d'Issensac – chambres d'hôtes (4 chambres – 10 couchages)

A l'heure actuelle la population saisonnière sur la commune de Causse de la Selle est de l'ordre de 175 personnes.

1.3 SYNTHESE

Les populations actuelles retenues sont les suivantes :

CAUSSE DE LA SELLE	Population permanente	Population saisonnière	Population totale
Population totale (2019)	402	175	577

2 ANALYSE PROSPECTIVE

2.1 DOCUMENT D'URBANISME

La commune de Causse de la Selle ne détient pas de Plan Local d'Urbanisme, elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme.

2.2 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE A L'HORIZON DU PROJET

L'horizon des schémas directeurs de la commune est 2050.

Deux approches principales de développement démographique ont été retenues pour la population permanente et saisonnière :

- Approche basée sur la **méthode globale** : hypothèse d'un accroissement de la population basée sur l'évolution passée, à partir des données de recensement INSEE,
- Approche basée sur la **méthode analytique** : hypothèses basées sur les prévisions d'évolution de population des documents d'urbanisme du territoire (SCOT)

La commune étant soumise au RNU, la méthode analytique avec les taux du document d'urbanisme de la commune (inexistant) n'a pas pu être développée.

Les différentes méthodes sont présentées dans les paragraphes suivants.

2.2.1 Méthode globale

Cette méthode utilise les taux d'évolution interannuels que la commune a connus au cours des dernières années.

Nous proposons de prendre comme périodes de référence :

- **1968 à 2019 soit un taux d'évolution interannuel de 1,71%,**
- **1990 à 2019 soit un taux d'évolution interannuel de 2,54%,**
- **2008 à 2019 soit un taux d'évolution interannuel de 1,98%.**

Pour la population saisonnière, nous supposerons :

- La population liée aux résidences secondaires évolue selon le même taux que les populations permanentes,
- La population liée aux structures d'accueil touristiques reste constante.

Les calculs de population sont effectués sur la base des formules de l'INSEE.

Les résultats obtenus aux différentes échéances sont présentés dans les tableaux suivants.

2.2.1.1 Période 1968 à 2019

Méthode globale - Hypothèse 1968 -> 2019 (1,71%)								
	2019	**2020**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**
Population permanente	402	409	445	485	528	574	625	681
Population saisonnière	169	172	187	203	221	240	261	283
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	165	168	183	199	217	236	257	279
Dont population saisonnière - Structures touristiques	4	4	4	4	4	4	4	4
Population totale maximale	**571**	**581**	**632**	**688**	**748**	**814**	**886**	**964**
Population moyenne	**430**	**438**	**476**	**518**	**564**	**614**	**669**	**728**

A l'échéance 2050, la population permanente atteindrait donc 681 habitants et la population saisonnière 283 habitants.

Selon cette hypothèse, la population maximale de la commune serait donc de 964 habitants à l'horizon 2050.

2.2.1.2 Période 1990 à 2019

Méthode globale - Hypothèse 1990 -> 2019 (2,54%)								
	2019	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente	402	412	467	530	601	681	773	876
Population saisonnière	169	173	196	222	251	284	321	364
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	165	169	192	218	247	280	317	360
Dont population saisonnière - Structures touristiques	4	4	4	4	4	4	4	4
Population totale maximale	**571**	**585**	**663**	**751**	**852**	**965**	**1 094**	**1 239**
Population moyenne	**430**	**441**	**500**	**567**	**643**	**729**	**826**	**937**

A l'échéance 2050, la population permanente atteindrait donc 876 habitants et la population saisonnière 364 habitants.

Selon cette hypothèse, la population maximale de la commune serait donc de 1 239 habitants à l'horizon 2050.

2.2.1.3 Période 2008 à 2019

Méthode globale - Hypothèse 2008 -> 2019 (1,98%)								
	2019	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente	402	410	452	499	550	607	669	738
Population saisonnière	169	172	190	209	230	253	279	307
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	165	168	186	205	226	249	275	303
Dont population saisonnière - Structures touristiques	4	4	4	4	4	4	4	4
Population totale maximale	**571**	**582**	**642**	**708**	**780**	**860**	**948**	**1 045**
Population moyenne	**430**	**439**	**484**	**534**	**588**	**649**	**716**	**789**

A l'échéance 2050, la population permanente atteindrait donc 738 habitants et la population saisonnière 307 habitants.

Selon cette hypothèse, la population maximale de la commune serait donc de 1 045 habitants à l'horizon 2050.

2.2.2 Méthode analytique, taux du SCOT

La commune de Causse de la Selle est concernée par le SCOT du Grand Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault. La version du SCOT en vigueur a été approuvé le 8 janvier 2019.

Le SCOT de 2019 prévoyait pour la commune de Causse de la Selle +70 logements supplémentaires à l'horizon 2030 ce qui correspond à 95 habitants supplémentaires. **Cela correspond à un taux d'évolution de 1,40% à partir de la date de rédaction du SCOT en 2013.**

Les hypothèses prises en compte pour la population saisonnière sont les mêmes que précédemment, à savoir :

- La population liée aux résidences secondaires évolue selon le même taux que la population permanente,
- La population liée aux structures d'accueil touristiques reste constante.

Les calculs de population sont effectués sur la base des formules de l'INSEE.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant.

Méthode analytique - Hypothèse SCOT (1,4%)								
	2019	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente	402	408	437	451	483	518	556	596
Population saisonnière	169	171	183	196	210	225	241	258
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	165	167	179	192	206	221	237	254
Dont population saisonnière - Structures touristiques	4	4	4	4	4	4	4	4
Population totale maximale	**571**	**579**	**620**	**647**	**694**	**743**	**797**	**854**
Population moyenne	**430**	**436**	**468**	**484**	**519**	**556**	**596**	**639**

A l'échéance 2050, la population permanente atteindrait donc 596 habitants et la population saisonnière 258 habitants.

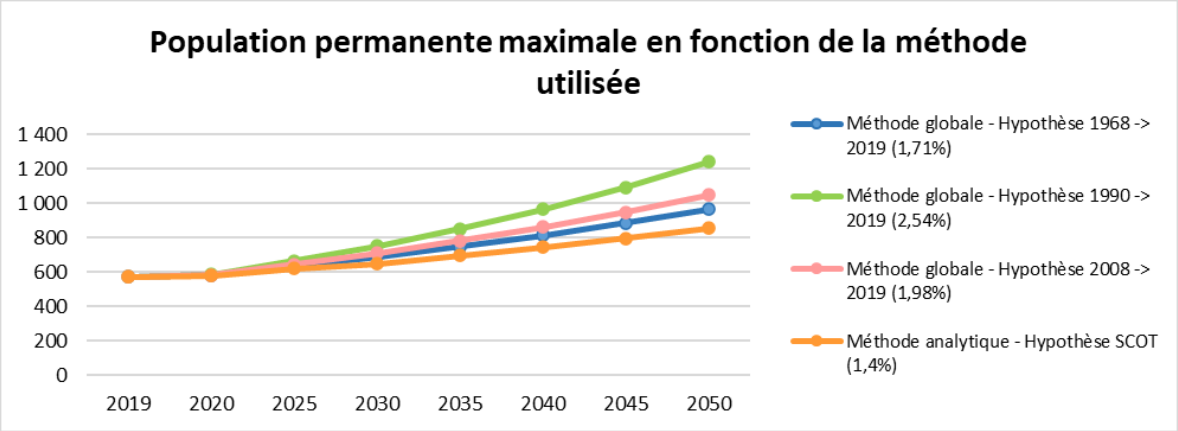
Selon cette hypothèse, la population maximale de la commune serait donc de 854 habitants à l'horizon 2050.

2.2.3 Synthèse

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus avec les différentes méthodes :

	2019	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Méthode globale - Hypothèse 1968 -> 2019 (1,71%)	571	581	632	688	748	814	886	964
Méthode globale - Hypothèse 1990 -> 2019 (2,54%)	571	585	663	751	852	965	1 094	1 239
Méthode globale - Hypothèse 2008 -> 2019 (1,98%)	571	582	642	708	780	860	948	1 045
Méthode analytique - Hypothèse SCOT (1,4%)	571	579	620	647	694	743	797	854

Le graphe suivant présente l'évolution de la population totale en fonction de la méthode utilisée :



Nous pouvons observer sur le graphe précédent que la méthode la plus optimiste est la méthode globale basée sur le taux de croissance de 1990 à 2019. Les méthodes globales prenant en compte le taux de croissance de 1968 à 2019 et de 2008 à 2019 sont moins optimistes que la méthode précédente mais plus optimiste que la méthode analytique basée sur le SCOT qui montre une augmentation de la population moins importante.

2.3 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT (>2 LOGEMENTS)

La commune étant soumise au RNU, il n'est à l'heure actuelle pas connu de projets de développement. Si des projets sont connus à court, moyen ou long terme sur la commune, cette dernière devra en faire part dans le paragraphe 3 lors de sa réponse.

2.4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La commune étant soumise au RNU, il n'est à l'heure actuelle pas connu de projets de développement économique. Si des projets sont connus à court, moyen ou long sur la commune, cette dernière devra en faire part dans le paragraphe 3 lors de sa réponse.

3 VALIDATION PAR LA MAIRIE

Merci de confirmer les données ci-dessous ou à défaut de les corriger dans les tableaux/cases prévus à cet effet.

3.1 POPULATION ACTUELLE

3.1.1 Population permanente

La population permanente actuelle est de **402 habitants** (données INSEE 2019).

Nous validons les chiffres précédents Oui ☐ Non ☐

Si non, merci de compléter le tableau ci-après :

A compléter par la mairie	
Population permanente (si différente)	.....Habitants
Année du recensement	

3.1.2 Population saisonnière

La population saisonnière est la suivante :

Type d'établissements	Résidences secondaires (2019)	Hôtellerie	Gîtes	Camping	Total
Nombre	187	0	43	0	
Capacité d'accueil (nb de chambres, emplacements…)	2,5	0	82	0	
Population associée	463	0	207	0	670

Nous validons les chiffres précédents Oui ☐ Non ☐

Si non, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Type de structure d'accueil	Nombre	Population saisonnière associée
Résidences secondaires		
Résidences touristiques		
Total		

3.2 POPULATION FUTURE

La méthode retenue pour l'estimation de la population future est la suivante :

- ☐ **Méthode globale 1 : 1968 à 2019 soit un taux d'évolution interannuel de 1,71 %**
- ☐ **Méthode globale 2 : 1990 à 2019 soit un taux d'évolution interannuel de 2,54 %**
- ☐ **Méthode globale 3 : 2008 à 2019 soit un taux d'évolution interannuel de 1,98 %**
- ☐ **Méthode analytique : SCOT avec un taux d'évolution interannuel de 1,40 %**

Si aucune des méthodes n'est retenue, merci de compléter le tableau ci-dessous :

	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population permanente							
Population saisonnière							
Dont résidences secondaires							
Dont population touristique (gîtes)							
Population totale maximale							

3.3 PRINCIPAUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT (>2 LOGEMENTS)

La commune étant soumise au RNU, il n'est à l'heure actuelle pas connu de projets de développement.

Si des projets sont connus à court, moyen ou long terme sur la commune, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Projet d'urbanisme						
Secteur	Type (Logement, développement économique)	Projet d'urbanisme	Nombre de Lots/Logements	Population future estimée (Equivalent habitant) (*)	Surface du projet (ha)	Horizon du projet

3.4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

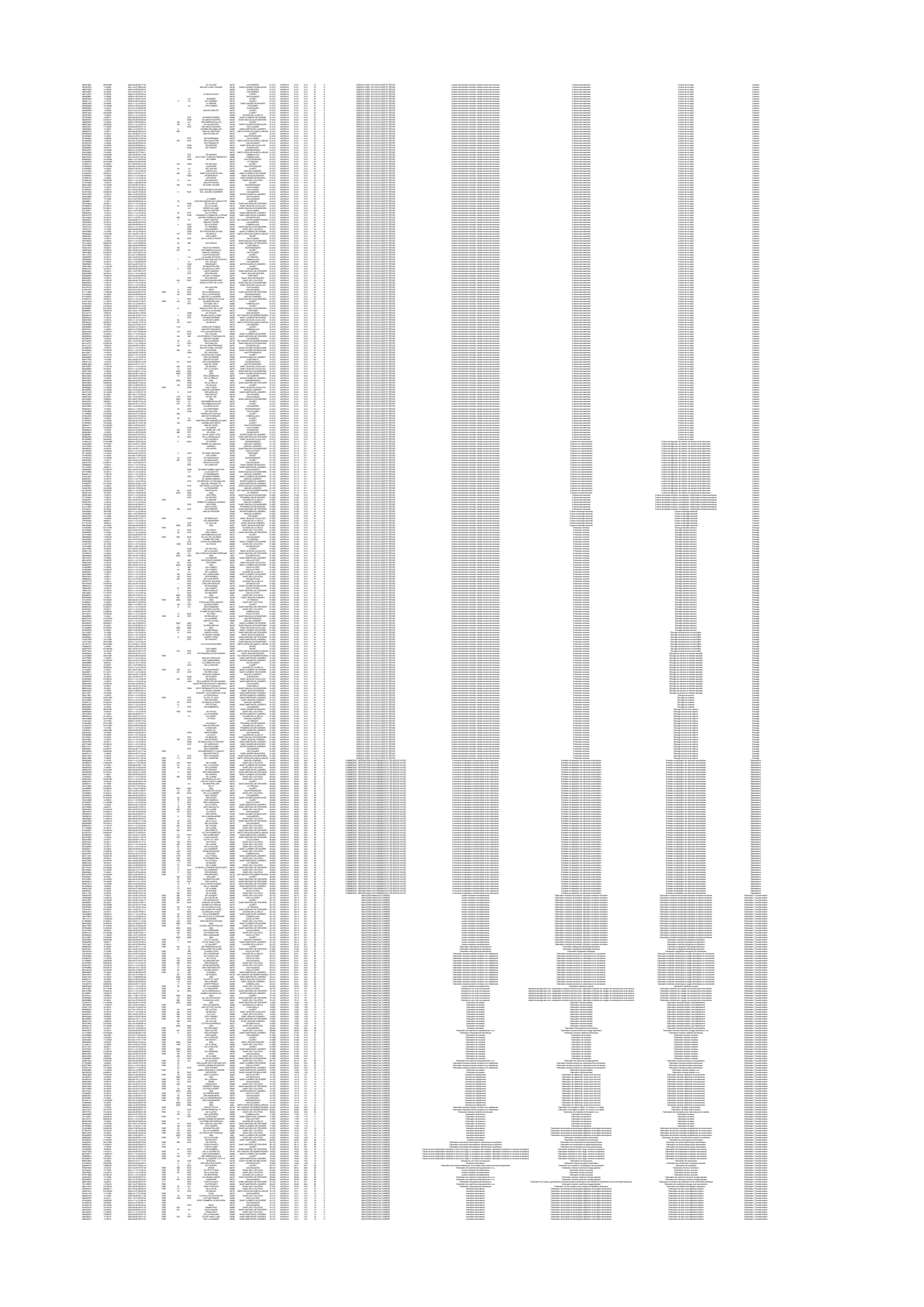
La commune étant soumise au RNU, il n'est à l'heure actuelle pas connu de projets de développement économique.

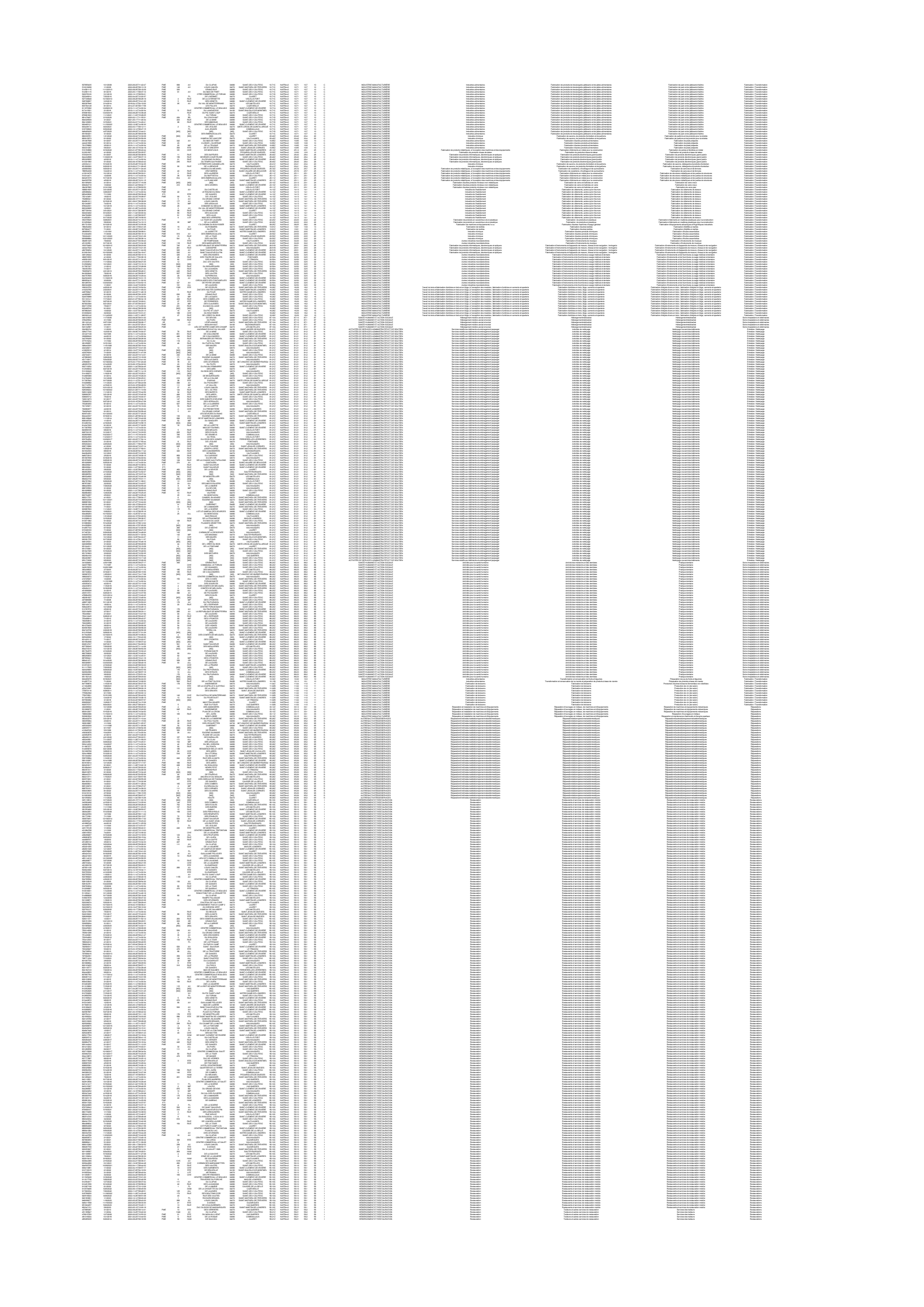
Si des projets sont connus à court, moyen ou long terme sur la commune, merci de compléter le tableau ci-dessous :

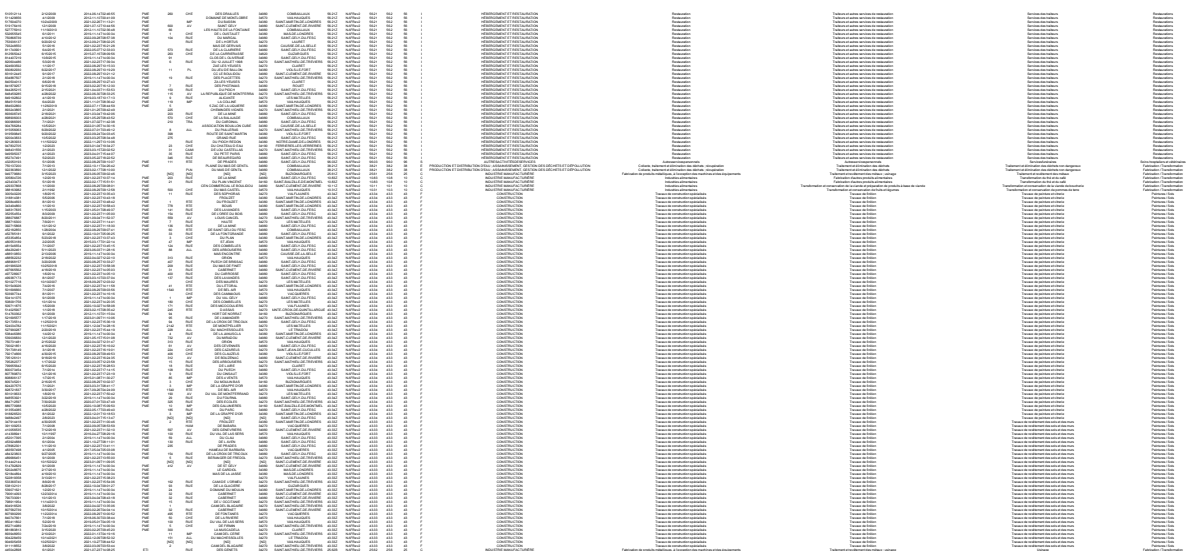
Secteur	Type (Logement, développement économique)	Projet d'urbanisme				
		Projet d'urbanisme	Nombre de Lots/Logements	Population future estimée (Equivalent habitant) (*)	Surface du projet (ha)	Horizon du projet

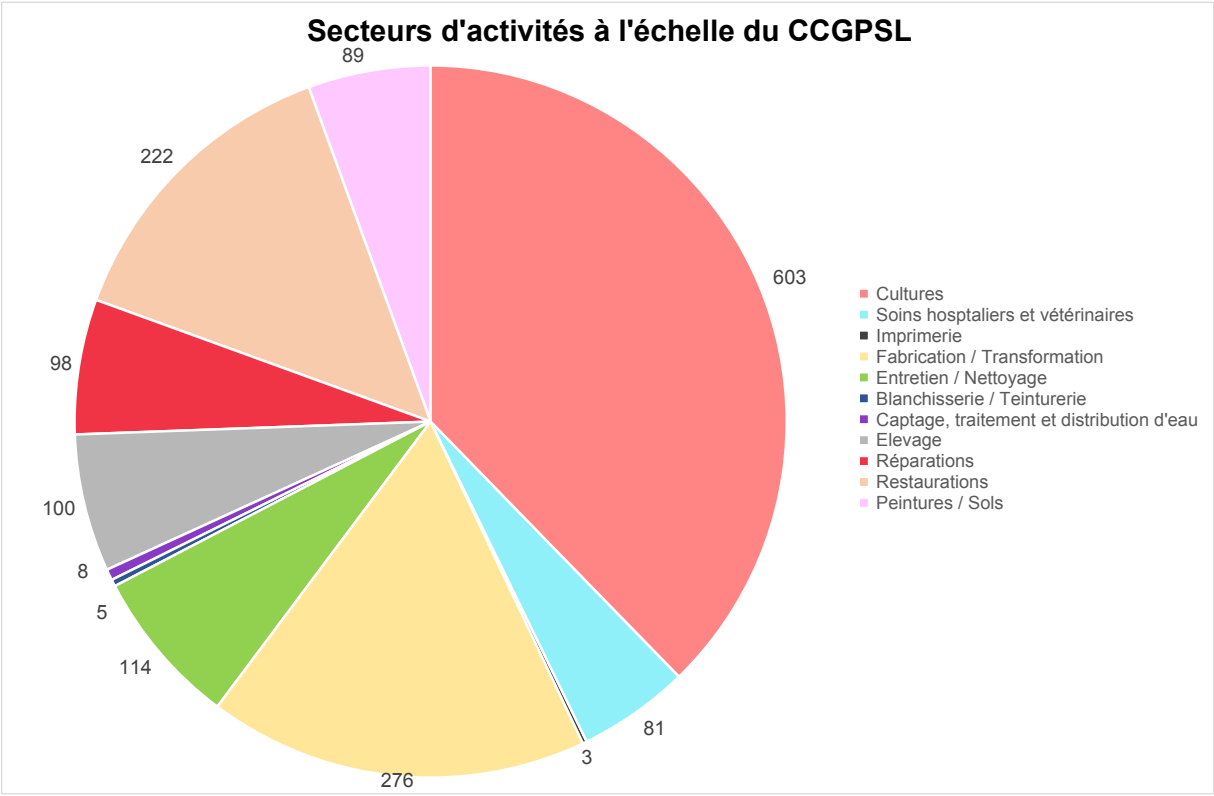
Numéro SIrène	Création établissement	Dernier traitement établissement	Catégorie entreprise	Année	Tranche	Type de voie	Libellé voie	Code Postal	Commune	APE	Nomenclature	NIV 4	NIV 3	NIV 1	Secteur activité	Section du secteur d'activité	Division secteur activité	Groupe activité secteur activité
38750534	14/05/1957	28/01/2014 17:54:09.513			11	AV	DU PRE CHANEL	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	84.13Z	NAFRev2	84	13	O	ACTIVITES DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	Activités combinées de soutien de sa bâtiments	Activités combinées de soutien de sa bâtiments
19087330	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	ETI		11	AV	DU GRAND CHEMIN	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
19087330	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	ETI		11	AV	DU GRAND CHEMIN	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration publique (activité de la santé, de l'éducation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale
19540853	5/1/1958	28/01/2014 17:57:06.253	PME		11	RUE	JOSEPH LOPEZ	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	85.31Z	NAFRev2	85	31	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire général
19540853	5/1/1958	28/01/2014 17:57:06.253	PME	393	RUE		DE LA TEMPLIE	34980	SAINT-JEAN-DE-FOND	85.31Z	NAFRev2	85	31	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire général
19540853	5/1/1958	28/01/2014 17:57:06.253	PME		11	RUE	DU GRAND CHEMIN	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	85.31Z	NAFRev2	85	31	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire général
19541853	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	ETI	412	AV		DE NAVACELLES DU PIC	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	85.31Z	NAFRev2	85	31	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire général
20000386	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	PME	20	AVE		DE L ESPERANCE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	46.90Z	NAFRev2	46	90	G	COMMERCE	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
20000386	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	PME	20	AVE		DE L ESPERANCE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	46.90Z	NAFRev2	46	90	G	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ; ASSAINISSEMENT ; GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau
20000386	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	PME	20	AVE		DE L ESPERANCE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	46.90Z	NAFRev2	46	90	G	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ; ASSAINISSEMENT ; GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau	Administration publique (activité de la santé, de l'éducation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale
20000386	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	PME	20	AVE		DE L ESPERANCE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	46.90Z	NAFRev2	46	90	G	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ; ASSAINISSEMENT ; GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau
20000386	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	PME	20	AVE		DE L ESPERANCE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	46.90Z	NAFRev2	46	90	G	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ; ASSAINISSEMENT ; GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau	Administration publique (activité de la santé, de l'éducation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale
20000386	1/1/1920	28/01/2014 17:57:06.253	PME	20	AVE		DE L ESPERANCE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	46.90Z	NAFRev2	46	90	G	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ; ASSAINISSEMENT ; GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau
21340343	5/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				HOTEL DE VILLE	34190	RUOMS	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration publique (activité de la santé, de l'éducation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale
21340343	5/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				HOTEL DE VILLE	34190	RUOMS	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration publique (activité de la santé, de l'éducation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale
21340343	5/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME	131	RUE		DE LA MAIRIE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21340859	1/1/1957	28/01/2014 17:58:09.156	PME		RTE		DE ST MARTIN DE LANDRES	34980	CAUSSE DE LA SELLE	42.99Z	NAFRev2	42	99	F	CONSTRUCTION	Génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
21340859	1/1/1957	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34980	CAUSSE DE LA SELLE	42.99Z	NAFRev2	42	99	F	CONSTRUCTION	Génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
21340870	1/1/1957	28/01/2014 17:58:09.156	PME				HYBNET	34670	BAILLARGUES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21340870	1/1/1957	28/01/2014 17:58:09.156	PME				HYBNET	34670	BAILLARGUES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21340781	5/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME	39	RUE		DES ECOLES	34670	CLARET	85.10Z	NAFRev2	85	10	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
21340781	5/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				DES ECOLES	34670	CLARET	85.10Z	NAFRev2	85	10	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
21340859	1/1/1957	28/01/2014 17:58:09.156	PME				LE CAMP ROQUET ET LA PLAINE	34980	CAUSSE DE LA SELLE	42.99Z	NAFRev2	42	99	F	CONSTRUCTION	Génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
21340781	1/1/1958	28/01/2014 17:58:09.156	PME				MAIRIE	34670	CLARET	42.99Z	NAFRev2	42	99	F	CONSTRUCTION	Génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
21340781	1/1/1958	28/01/2014 17:58:09.156	PME	4	RUE		DES ECOLES	34670	CLARET	85.10Z	NAFRev2	85	10	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
21340781	1/1/1958	28/01/2014 17:58:09.156	PME		PL		AUX JEUNES	34670	CORNEILLA-DE-LAC	85.10Z	NAFRev2	85	10	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
21340781	1/1/1958	28/01/2014 17:58:09.156	PME		PL		AUX JEUNES	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	85.10Z	NAFRev2	85	10	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
21340387	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34670	FERRIERES-LES-VERRERIES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21340387	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				MAIRIE	34670	CLARET	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21340387	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				ECOLE	34670	CLARET	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341018	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME		PL		MOULARE	34670	LAVERT	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341018	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME	2	RUE		DE LA MAIRIE	34670	LAVERT	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341018	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				HOTEL DE VILLE	34670	LAVERT	42.99Z	NAFRev2	42	99	F	CONSTRUCTION	Génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
21341018	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34670	LAVERT	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341552	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME	70	AV		DE MONTPELLIER	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341552	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME		AV		DE MONTPELLIER	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341552	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME		CHE		DES COURREGES	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	85.10Z	NAFRev2	85	10	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
21341771	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34980	MURLES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341771	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34980	MURLES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21341771	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME		RTE		DES OLIVIANES	34980	MONTFERRIER-SUR-LEZ	85.10Z	NAFRev2	85	10	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
21342369	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34980	MONTFERRIER-SUR-LEZ	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21342369	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34670	RIOUX	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21342369	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34670	RIOUX	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21342423	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34190	SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21342423	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME		PL		DE LA MAIRIE	34190	SAINT-BAUZILLE-D'EVEARGUES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21342423	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME		PL		DE LA MAIRIE	34190	SAINT-BAUZILLE-D'EVEARGUES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21342423	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34190	SAINT-BAUZILLE-D'EVEARGUES	46.73A	NAFRev2	46	73	G	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ; DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	Production, transport et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Commerce de bois et de matériaux de construction	Commerce de bois et de matériaux de construction
21342423	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34190	SAINT-BAUZILLE-D'EVEARGUES	84.11Z	NAFRev2	84	11	O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	Administration générale, économique et sociale
21342472	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME					34670	BAILLARGUES	85.20Z	NAFRev2	85	20	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement primaire	Enseignement primaire
21342472	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				BOULEVARD DES ROUILLERS	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	85.20Z	NAFRev2	85	20	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement primaire	Enseignement primaire
21342472	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME				BOULEVARD DES ROUILLERS	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	85.20Z	NAFRev2	85	20	P	ENSEIGNEMENT	Enseignement	Enseignement primaire	Enseignement primaire
21342472	1/1/1955	28/01/2014 17:58:09.156	PME		AV		DE MOULARE	34670	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	68.20B	NAFRev2	68	20	L	ACTIVITES IMMOBILIERES	Activités immobilières	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou à bails	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou à bails
21342472	5/1/1951

Numéro Siren	Création établissement	Dernier traitement établissement	Catégorie entreprise	Adresse	APE	Nomenclature	NIV 5	NIV 4	NIV 3	Secteur activité	Section du secteur d'activité	Division secteur activité	Groupe unité secteur activité	Secteur d'activité pour tri
38596402	01/1978	2021-11-01T14:09:54	PME	HAMEAU DE MONGAUZA	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
40995393	01/1978	2022-05-25T09:01:56		DOMAINE DE PUECH MARIN	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
40995393	01/1978	2022-05-25T09:01:56		LE CAP	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
48085353	10/2012020	2022-05-25T09:01:56		LE CAP	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
51478484	01/2016	2016-11-21T14:09:54		LES ROMPADES	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
78357500	01/2016	2016-11-21T14:09:54		LES COMBES	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
78357500	01/2016	2016-11-21T14:09:54		LES COMBES LES	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
78357500	01/2016	2016-11-21T14:09:54	RNF	LES COMBES LES	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
52836743	10/2016	2022-05-25T09:01:56		MAS GERVAIS	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
52836743	10/2016	2022-05-25T09:01:56			0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
35771300	01/1996	2016-11-21T14:09:54		DU PEUGUET	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
48975621	11/20 16	2022-03-25T11:14:55		MAS BASTIAN	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
48975621	11/20 16	2022-03-25T11:14:55	1	MAS BASTIAN	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
48195772	01/2020	2021-12-01T09:19:55	RNM	LES OLIVES	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
50364	01/1978	2021-12-01T09:19:55	RNF	LES OLIVES	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
50364000	11/2013	2021-12-22T16:15:51	24	ALBERT OLIBOUT	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
50364000	11/2013	2021-12-22T16:15:51		ALBERT OLIBOUT	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
52112573	01/1996	2021-12-01T09:19:55	45	LIEU DIT SAUZIEU	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
78452667	01/2012	2022-05-25T09:01:56		ANCIEN CHEMIN D ANGLES	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
78452667	01/2012	2022-05-25T09:01:56	1	RUET	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
78452667	01/2012	2022-05-25T09:01:56	PNC	RUET	0162	NAFRev2	0162	01	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	Activités de soutien à la production animale	Cultivons
40750321	11/2004	2022-05-25T09:01:56	213	ST SAUVEUR	0891	NAFRev2	0891	89	C	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	Industries extractives	Autres industries extractives	Autres industries extractives	Extraction / Taillanderie
40750321	11/2004	2022-05-25T09:01:56	213	ST SAUVEUR	0891	NAFRev2	0891	89	C	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	Industries extractives	Autres industries extractives	Autres industries extractives	Extraction / Taillanderie
50230641	10/2020	2022-05-25T09:01:56	213	LIEU DIT SAUZIEU	0891	NAFRev2	0891	89	C	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	Industries extractives	Autres industries extractives	Autres industries extractives	Extraction / Taillanderie
50230641	10/2020	2022-05-25T09:01:56	213	DIT SAINT SAUVEUR	0891	NAFRev2	0891	89	C	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	Industries extractives	Autres industries extractives	Autres industries extractives	Extraction / Taillanderie
48554744	01/2014	2022-05-25T09:01:56	PME	48








Secteurs d'activités à l'échelle du CCGPSL
89
222
603
98
100
8
5
114
81
3
276
Cultures
Soins hosptaliers et vétérinaires
Imprimerie
Fabrication / Transformation
Entretien / Nettoyage
Blanchisserie / Teinturerie
Captage, traitement et distribution d'eau
Elevage
Réparations
Restaurations
Peintures / Sols

Cultures

Activités de soutien à la production animale
Activités de soutien aux cultures
Aquaculture en eau douce
Aquaculture en mer
Autres cultures non permanentes
Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
Culture de légumes (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
Culture de fruits à pépins et à noyau
Culture de fruits oléagineux
Culture de la vigne
Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
Culture et élevage associés

Soins hospitaliers et vétérinaires

Activités hospitalières
Activités vétérinaires
Hébergement médicalisé
Pratique dentaire
Services funéraires

Imprimerie

Autre imprimerie (labeur)

Fabrication / Transformation

Autre transformation et conservation de fruits et légumes
Autres activités manufacturières n.c.a.
Construction de véhicules automobiles
Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
Fabrication d'articles de paillerie et tapisserie
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
Fabrication d'articles de sport
Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
Fabrication d'autres équipements automobiles
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.
Fabrication d'autres matériels électriques
Fabrication d'autres meubles
Fabrication d'autres pompes et compresseurs
Fabrication d'autres produits céramiques
Fabrication d'autres textiles n.c.a.
Fabrication d'autres vêtements et accessoires
Fabrication de béton prêt à l'emploi
Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
Fabrication de bière
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Fabrication de carosseries et remorques
Fabrication de cartes électroniques assemblées
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
Fabrication de condiments
Fabrication de condiments et assaisonnements
Fabrication de coutellerie
Fabrication de fours et brûleurs
Fabrication de jeux et jouets
Fabrication de machines diverses d'usage général
Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
Fabrication de matériel de levage et de manutention
Fabrication d matériel d'installation électrique
Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
Fabrication de plats préparés
Fabrication de portes et fenêtres en métal
Fabrication de produits à base de tabac
Fabrication de produits de nettoyage grand public
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
Fabrication de serrures et de ferrures
Fabrication de structures métalliques et de parties de structure
Fabrication de verre creux
Fabrication de verre plat
Fabrication de vêtements de dessus
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
Fabrication d'éléments aéronautiques et d'équipillues industriels
Fabrication d'étoffes à mailles
Fabrication d'huiles essentielles
Fabrication d'instruments d e musique
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation
Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
Préparation de jus de fruits et légumes
Préparation de produits à base de viande
Production d'autres boissons fermentées non distillées
Production de vin (de raisin)
Traitement et élimination des déchets non dangereux
Traitement et revêtement des métaux
Transformation du thé et du café
Transformation et conservation de la viande de boucherie
Transformation et conservation de pommes de terre
Usinage

Entretien / Nettoyage

Autres activités de nettoyage
Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage ind ustriel
Nettoyage courant des bâtiments

Blanchisserie / Teinturerie

Blanchisserie - Teinturerie

Captage, traitement et distribution d'eau

Captage, traitement et distribution d'eau

Elevage

Elevage d'autres animaux
Elevage d'autres bovins et de buffles
Elevage de chevaux et d'autres équidés
Elevage de porcins
Elevage de volailles
Elevage d'ovins et de caprins

Réparations

Entretien et réparation de véhicules automobiles
Réparation de machines et équipements mécaniques
Réparation d'ouvrages en métaux
Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
Réparations d'autres biens personnels et domestiques

Restaurations

Autres services de restauration
Restaurants et services de restauration mobile
Services des traiteurs

Peintures / Sols

Travaux de peinture et vitrerie
Travaux de revêtement des sols et des murs

	Cultures	Soins hosptaliers et vétérinaires	Imprimerie	Fabrication / Transformation	Entretien / Nettoyage	Blanchisserie / Teinturerie	Captage, traitement et distribution d'eau	Elevage	Réparations	Restaurations	Peintures / Sols	
Buzignargues	19	1	0	3	1	0	0	0	0	0	2	
Causse-de-la-Selle	7	0	0	6	0	0	0	7	1	6	1	
Cazevieille	7	0	0	3	1	0	0	1	0	2	0	
Claret	70	1	0	15	2	0	0	3	5	7	2	
Combaillaux	20	1	0	7	4	0	0	1	3	9	1	
Ferrieres-les-Verreries	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	
Fontanes	10	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	
Guzargues	16	0	0	2	0	0	0	1	0	4	1	
Lauret	20	0	0	10	3	0	0	1	1	5	0	
Le Triadou	10	1	0	4	0	0	0	3	3	3	2	
Les Matelles	14	3	0	4	1	0	1	4	1	10	5	
Mas-de-Londres	24	1	0	2	2	0	1	4	2	4	2	
Murles	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Notre-Dame-de-Londres	20	0	0	7	0	0	0	5	0	5	0	
Pegairolles-de-Bueges	6	0	0	3	0	0	0	2	0	1	0	
Rouet	8	0	0	0	0	0	1	2	0	2	0	
Saint-Andre-de-Bueges	7	0	0	0	1	0	0	3	0	1	0	
Saint-Bauzille-de-Montmel	43	0	0	4	3	0	0	6	0	2	1	
Saint-Clement-de-Riviere	15	19	1	22	10	1	0	7	7	31	9	
Sainte-Croix-de-Quintillargues	10	1	0	3	4	0	0	3	1	0	1	
Saint-Gely-du-Fesc	30	33	0	67	23	2	1	7	29	53	21	
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	16	0	0	3	1	1	0	1	2	0	0	
Saint-Jean-de-Bueges	10	0	0	2	0	0	0	3	0	3	0	
Saint-Jean-de-Cornies	3	0	0	4	1	0	0	3	2	1	0	
Saint-Jean-de-Cuculles	22	0	0	2	0	0	1	4	1	0	1	
Saint-Martin-de-Londres	31	3	2	25	2	1	0	8	7	13	10	
Saint-Mathieu-de-Treviers	37	12	0	30	15	0	2	6	16	28	11	
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	10	2	0	4	2	0	1	1	4	0	0	
Sauteyrargues	16	0	0	0	4	0	0	1	3	2	0	
Vacquieres	31	0	0	4	1	0	0	2	2	8	4	
Vailhauques	22	1	0	16	21	0	0	3	5	12	10	
Valflaunes	32	0	0	5	6	0	0	2	1	4	3	
Viols-le-Fort	13	2	0	18	4	0	0	6	2	4	2	
Total	**603**	**81**	**3**	**276**	**114**	**5**	**8**	**100**	**98**	**222**	**89**	**1599**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1				
2	**A**	**AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE**	**AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE**	**AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE**
3				
4	**01**	**Culture et production animale, chasse et services annexes**	**Culture et production animale, chasse et services annexes**	**Cult. & prod. animale, chasse & sce ann.**
5				
6	**01.1**	**Cultures non permanentes**	**Cultures non permanentes**	**Cultures non permanentes**
7	01.11	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	Culture de céréales (sf riz) légumineuses, graines oléagineuses	Cult céréale, légumineuse, graine oléag.
8	*01.11Z*	*Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses*	*Culture de céréales (sf riz) légumineuses, graines oléagineuses*	*Cult céréale, légumineuse, graine oléag.*
9	01.12	Culture du riz	Culture du riz	Culture du riz
10	*01.12Z*	*Culture du riz*	*Culture du riz*	*Culture du riz*
11	01.13	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	Cult. légume, melon, racine & tubercule
12	*01.13Z*	*Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules*	*Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules*	*Cult. légume, melon, racine & tubercule*
13	01.14	Culture de la canne à sucre	Culture de la canne à sucre	Culture de la canne à sucre
14	*01.14Z*	*Culture de la canne à sucre*	*Culture de la canne à sucre*	*Culture de la canne à sucre*
15	01.15	Culture du tabac	Culture du tabac	Culture du tabac
16	*01.15Z*	*Culture du tabac*	*Culture du tabac*	*Culture du tabac*
17	01.16	Culture de plantes à fibres	Culture de plantes à fibres	Culture de plantes à fibres
18	*01.16Z*	*Culture de plantes à fibres*	*Culture de plantes à fibres*	*Culture de plantes à fibres*
19	01.19	Autres cultures non permanentes	Autres cultures non permanentes	Autres cultures non permanentes
20	*01.19Z*	*Autres cultures non permanentes*	*Autres cultures non permanentes*	*Autres cultures non permanentes*
21				
22	**01.2**	**Cultures permanentes**	**Cultures permanentes**	**Cultures permanentes**
23	01.21	Culture de la vigne	Culture de la vigne	Culture de la vigne
24	*01.21Z*	*Culture de la vigne*	*Culture de la vigne*	*Culture de la vigne*
25	01.22	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	Culture fruits tropicaux et subtropicaux
26	*01.22Z*	*Culture de fruits tropicaux et subtropicaux*	*Culture de fruits tropicaux et subtropicaux*	*Culture fruits tropicaux et subtropicaux*
27	01.23	Culture d'agrumes	Culture d'agrumes	Culture d'agrumes
28	*01.23Z*	*Culture d'agrumes*	*Culture d'agrumes*	*Culture d'agrumes*
29	01.24	Culture de fruits à pépins et à noyau	Culture de fruits à pépins et à noyau	Culture de fruits à pépins et à noyau
30	*01.24Z*	*Culture de fruits à pépins et à noyau*	*Culture de fruits à pépins et à noyau*	*Culture de fruits à pépins et à noyau*
31	01.25	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	Culture d'aut. fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits a coque	Cult. d'aut. fruits & de fruits à coque
32	*01.25Z*	*Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque*	*Culture d'aut. fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits a coque*	*Cult. d'aut. fruits & de fruits à coque*
33	01.26	Culture de fruits oléagineux	Culture de fruits oléagineux	Culture de fruits oléagineux
34	*01.26Z*	*Culture de fruits oléagineux*	*Culture de fruits oléagineux*	*Culture de fruits oléagineux*
35	01.27	Culture de plantes à boissons	Culture de plantes à boissons	Culture de plantes à boissons
36	*01.27Z*	*Culture de plantes à boissons*	*Culture de plantes à boissons*	*Culture de plantes à boissons*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
37	01.28	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	Culture plantes à épices aromatiques médicinales pharmaceutiques	Cult. plante aromatiq. médicin. pharma.
38	*01.28Z*	*Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques*	*Culture plantes à épices aromatiques médicinales pharmaceutiques*	*Cult. plante aromatiq. médicin. pharma.*
39	01.29	Autres cultures permanentes	Autres cultures permanentes	Autres cultures permanentes
40	*01.29Z*	*Autres cultures permanentes*	*Autres cultures permanentes*	*Autres cultures permanentes*
41				
42	**01.3**	**Reproduction de plantes**	**Reproduction de plantes**	**Reproduction de plantes**
43	01.30	Reproduction de plantes	Reproduction de plantes	Reproduction de plantes
44	*01.30Z*	*Reproduction de plantes*	*Reproduction de plantes*	*Reproduction de plantes*
45				
46	**01.4**	**Production animale**	**Production animale**	**Production animale**
47	01.41	Élevage de vaches laitières	Élevage de vaches laitières	Élevage de vaches laitières
48	*01.41Z*	*Élevage de vaches laitières*	*Élevage de vaches laitières*	*Élevage de vaches laitières*
49	01.42	Élevage d'autres bovins et de buffles	Élevage d'autres bovins et de buffles	Élevage d'autres bovins et de buffles
50	*01.42Z*	*Élevage d'autres bovins et de buffles*	*Élevage d'autres bovins et de buffles*	*Élevage d'autres bovins et de buffles*
51	01.43	Élevage de chevaux et d'autres équidés	Élevage de chevaux et d'autres équidés	Élevage de chevaux et d'autres équidés
52	*01.43Z*	*Élevage de chevaux et d'autres équidés*	*Élevage de chevaux et d'autres équidés*	*Élevage de chevaux et d'autres équidés*
53	01.44	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	Élevage de chameaux & d'autres camélidés
54	*01.44Z*	*Élevage de chameaux et d'autres camélidés*	*Élevage de chameaux et d'autres camélidés*	*Élevage de chameaux & d'autres camélidés*
55	01.45	Élevage d'ovins et de caprins	Élevage d'ovins et de caprins	Élevage d'ovins et de caprins
56	*01.45Z*	*Élevage d'ovins et de caprins*	*Élevage d'ovins et de caprins*	*Élevage d'ovins et de caprins*
57	01.46	Élevage de porcins	Élevage de porcins	Élevage de porcins
58	*01.46Z*	*Élevage de porcins*	*Élevage de porcins*	*Élevage de porcins*
59	01.47	Élevage de volailles	Élevage de volailles	Élevage de volailles
60	*01.47Z*	*Élevage de volailles*	*Élevage de volailles*	*Élevage de volailles*
61	01.49	Élevage d'autres animaux	Élevage d'autres animaux	Élevage d'autres animaux
62	*01.49Z*	*Élevage d'autres animaux*	*Élevage d'autres animaux*	*Élevage d'autres animaux*
63				
64	**01.5**	**Culture et élevage associés**	**Culture et élevage associés**	**Culture et élevage associés**
65	01.50	Culture et élevage associés	Culture et élevage associés	Culture et élevage associés
66	*01.50Z*	*Culture et élevage associés*	*Culture et élevage associés*	*Culture et élevage associés*
67				
68	**01.6**	**Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes**	**Activ. soutien à l'agriculture & trt primaire des récoltes**	**Act. soutien agr. & trait. prim. récolt.**
69	01.61	Activités de soutien aux cultures	Activités de soutien aux cultures	Activités de soutien aux cultures
70	*01.61Z*	*Activités de soutien aux cultures*	*Activités de soutien aux cultures*	*Activités de soutien aux cultures*
71	01.62	Activités de soutien à la production animale	Activités de soutien à la production animale	Activités de soutien à la prod. animale
72	*01.62Z*	*Activités de soutien à la production animale*	*Activités de soutien à la production animale*	*Activités de soutien à la prod. animale*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
73	01.63	Traitement primaire des récoltes	Traitement primaire des récoltes	Traitement primaire des récoltes
74	*01.63Z*	*Traitement primaire des récoltes*	*Traitement primaire des récoltes*	*Traitement primaire des récoltes*
75	01.64	Traitement des semences	Traitement des semences	Traitement des semences
76	*01.64Z*	*Traitement des semences*	*Traitement des semences*	*Traitement des semences*
77				
78	**01.7**	**Chasse, piégeage et services annexes**	**Chasse, piégeage et services annexes**	**Chasse, piégeage et services annexes**
79	01.70	Chasse, piégeage et services annexes	Chasse, piégeage et services annexes	Chasse, piégeage et services annexes
80	*01.70Z*	*Chasse, piégeage et services annexes*	*Chasse, piégeage et services annexes*	*Chasse, piégeage et services annexes*
81				
82	**02**	**Sylviculture et exploitation forestière**	**Sylviculture et exploitation forestière**	**Sylviculture et exploitation forestière**
83				
84	**02.1**	**Sylviculture et autres activités forestières**	**Sylviculture et autres activités forestières**	**Sylviculture & autres act. forestières**
85	02.10	Sylviculture et autres activités forestières	Sylviculture et autres activités forestières	Sylviculture & autres act. forestières
86	*02.10Z*	*Sylviculture et autres activités forestières*	*Sylviculture et autres activités forestières*	*Sylviculture & autres act. forestières*
87				
88	**02.2**	**Exploitation forestière**	**Exploitation forestière**	**Exploitation forestière**
89	02.20	Exploitation forestière	Exploitation forestière	Exploitation forestière
90	*02.20Z*	*Exploitation forestière*	*Exploitation forestière*	*Exploitation forestière*
91				
92	**02.3**	**Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage**	**Récolte produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage**	**Récolte prodts forestiers non ligneux**
93	02.30	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	Récolte prod. forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	Récolte prodts forestiers non ligneux
94	*02.30Z*	*Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage*	*Récolte prod. forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage*	*Récolte prodts forestiers non ligneux*
95				
96	**02.4**	**Services de soutien à l'exploitation forestière**	**Services de soutien à l'exploitation forestière**	**Services de soutien à l'expl. forestière**
97	02.40	Services de soutien à l'exploitation forestière	Services de soutien à l'exploitation forestière	Services de soutien à l'expl. forestière
98	*02.40Z*	*Services de soutien à l'exploitation forestière*	*Services de soutien à l'exploitation forestière*	*Services de soutien à l'expl. forestière*
99				
100	**03**	**Pêche et aquaculture**	**Pêche et aquaculture**	**Pêche et aquaculture**
101				
102	**03.1**	**Pêche**	**Pêche**	**Pêche**
103	03.11	Pêche en mer	Pêche en mer	Pêche en mer
104	*03.11Z*	*Pêche en mer*	*Pêche en mer*	*Pêche en mer*
105	03.12	Pêche en eau douce	Pêche en eau douce	Pêche en eau douce
106	*03.12Z*	*Pêche en eau douce*	*Pêche en eau douce*	*Pêche en eau douce*
107				
108	**03.2**	**Aquaculture**	**Aquaculture**	**Aquaculture**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
109	03.21	Aquaculture en mer	Aquaculture en mer	Aquaculture en mer
110	*03.21Z*	*Aquaculture en mer*	*Aquaculture en mer*	*Aquaculture en mer*
111	03.22	Aquaculture en eau douce	Aquaculture en eau douce	Aquaculture en eau douce
112	*03.22Z*	*Aquaculture en eau douce*	*Aquaculture en eau douce*	*Aquaculture en eau douce*
113				
114	**B**	**INDUSTRIES EXTRACTIVES**	**INDUSTRIES EXTRACTIVES**	**INDUSTRIES EXTRACTIVES**
115				
116	**05**	**Extraction de houille et de lignite**	**Extraction de houille et de lignite**	**Extraction de houille et de lignite**
117				
118	**05.1**	**Extraction de houille**	**Extraction de houille**	**Extraction de houille**
119	05.10	Extraction de houille	Extraction de houille	Extraction de houille
120	*05.10Z*	*Extraction de houille*	*Extraction de houille*	*Extraction de houille*
121				
122	**05.2**	**Extraction de lignite**	**Extraction de lignite**	**Extraction de lignite**
123	05.20	Extraction de lignite	Extraction de lignite	Extraction de lignite
124	*05.20Z*	*Extraction de lignite*	*Extraction de lignite*	*Extraction de lignite*
125				
126	**06**	**Extraction d'hydrocarbures**	**Extraction d'hydrocarbures**	**Extraction d'hydrocarbures**
127				
128	**06.1**	**Extraction de pétrole brut**	**Extraction de pétrole brut**	**Extraction de pétrole brut**
129	06.10	Extraction de pétrole brut	Extraction de pétrole brut	Extraction de pétrole brut
130	*06.10Z*	*Extraction de pétrole brut*	*Extraction de pétrole brut*	*Extraction de pétrole brut*
131				
132	**06.2**	**Extraction de gaz naturel**	**Extraction de gaz naturel**	**Extraction de gaz naturel**
133	06.20	Extraction de gaz naturel	Extraction de gaz naturel	Extraction de gaz naturel
134	*06.20Z*	*Extraction de gaz naturel*	*Extraction de gaz naturel*	*Extraction de gaz naturel*
135				
136	**07**	**Extraction de minerais métalliques**	**Extraction de minerais métalliques**	**Extraction de minerais métalliques**
137				
138	**07.1**	**Extraction de minerais de fer**	**Extraction de minerais de fer**	**Extraction de minerais de fer**
139	07.10	Extraction de minerais de fer	Extraction de minerais de fer	Extraction de minerais de fer
140	*07.10Z*	*Extraction de minerais de fer*	*Extraction de minerais de fer*	*Extraction de minerais de fer*
141				
142	**07.2**	**Extraction de minerais de métaux non ferreux**	**Extraction de minerais de métaux non ferreux**	**Extr. de minerais de métaux non ferreux**
143	07.21	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	Extr. de minerais d'uranium & de thorium
144	*07.21Z*	*Extraction de minerais d'uranium et de thorium*	*Extraction de minerais d'uranium et de thorium*	*Extr. de minerais d'uranium & de thorium*
145	07.29	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	Extr. aut. minerai de métaux non ferreux
146	*07.29Z*	*Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux*	*Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux*	*Extr. aut. minerai de métaux non ferreux*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
147				
148	**08**	**Autres industries extractives**	**Autres industries extractives**	**Autres industries extractives**
149				
150	**08.1**	**Extraction de pierres, de sables et d'argiles**	**Extraction de pierres, de sables et d'argiles**	**Extr. de pierres, de sables et d'argiles**
151	08.11	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	Extraction pierres ornement. construc. calcaire industriel, gypse	Extr. pierre ornement. & construct. etc.
152	*08.11Z*	*Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise*	*Extraction pierres ornement. construc. calcaire industriel, gypse*	*Extr. pierre ornement. & construct. etc.*
153	08.12	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Exploit gravieres & sablieres, extraction argiles & kaolin	Exploit. gravière & sabl., extr. argile
154	*08.12Z*	*Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin*	*Exploit gravieres & sablieres, extraction argiles & kaolin*	*Exploit. gravière & sabl., extr. argile*
155				
156	**08.9**	**Activités extractives n.c.a.**	**Activités extractives n.c.a.**	**Activités extractives n.c.a.**
157	08.91	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	Extr. minéraux chimiq. & engrais min.
158	*08.91Z*	*Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux*	*Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux*	*Extr. minéraux chimiq. & engrais min.*
159	08.92	Extraction de tourbe	Extraction de tourbe	Extraction de tourbe
160	*08.92Z*	*Extraction de tourbe*	*Extraction de tourbe*	*Extraction de tourbe*
161	08.93	Production de sel	Production de sel	Production de sel
162	*08.93Z*	*Production de sel*	*Production de sel*	*Production de sel*
163	08.99	Autres activités extractives n.c.a.	Autres activités extractives n.c.a.	Autres activités extractives n.c.a.
164	*08.99Z*	*Autres activités extractives n.c.a.*	*Autres activités extractives n.c.a.*	*Autres activités extractives n.c.a.*
165				
166	**09**	**Services de soutien aux industries extractives**	**Services de soutien aux industries extractives**	**Sces de soutien aux indust. extractives**
167				
168	**09.1**	**Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures**	**Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures**	**Act. de soutien à l'extr. hydrocarbures**
169	09.10	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	Act. de soutien à l'extr. hydrocarbures
170	*09.10Z*	*Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures*	*Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures*	*Act. de soutien à l'extr. hydrocarbures*
171				
172	**09.9**	**Activités de soutien aux autres industries extractives**	**Activités de soutien aux autres industries extractives**	**Act. de soutien aut. indus. extractives**
173	09.90	Activités de soutien aux autres industries extractives	Activités de soutien aux autres industries extractives	Act. de soutien aut. indus. extractives
174	*09.90Z*	*Activités de soutien aux autres industries extractives*	*Activités de soutien aux autres industries extractives*	*Act. de soutien aut. indus. extractives*
175				
176	**C**	**INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE**	**INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE**	**INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE**
177				
178	**10**	**Industries alimentaires**	**Industries alimentaires**	**Industries alimentaires**
179				
180	**10.1**	**Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande**	**Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande**	**Transf. & conserv. viande & prép. viande**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
181	10.11	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Transf. & conserv. viande de boucherie
182	*10.11Z*	*Transformation et conservation de la viande de boucherie*	*Transformation et conservation de la viande de boucherie*	*Transf. & conserv. viande de boucherie*
183	10.12	Transformation et conservation de la viande de volaille	Transformation et conservation de la viande de volaille	Transf. & conserv. de viande de volaille
184	*10.12Z*	*Transformation et conservation de la viande de volaille*	*Transformation et conservation de la viande de volaille*	*Transf. & conserv. de viande de volaille*
185	10.13	Préparation de produits à base de viande	Préparation de produits à base de viande	Préparation de produits à base de viande
186	*10.13A*	*Préparation industrielle de produits à base de viande*	*Préparation industrielle de produits à base de viande*	*Prépa. indust. produits à base de viande*
187	*10.13B*	*Charcuterie*	*Charcuterie*	*Charcuterie*
188				
189	**10.2**	**Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques**	**Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques**	**Transf. & conserv. poisson, crust., etc.**
190	10.20	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	Transf. & conserv. poisson, crust., etc.
191	*10.20Z*	*Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques*	*Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques*	*Transf. & conserv. poisson, crust., etc.*
192				
193	**10.3**	**Transformation et conservation de fruits et légumes**	**Transformation et conservation de fruits et légumes**	**Transf. et conserv. de fruits et légumes**
194	10.31	Transformation et conservation de pommes de terre	Transformation et conservation de pommes de terre	Transf. et conserv. de pommes de terre
195	*10.31Z*	*Transformation et conservation de pommes de terre*	*Transformation et conservation de pommes de terre*	*Transf. et conserv. de pommes de terre*
196	10.32	Préparation de jus de fruits et légumes	Préparation de jus de fruits et légumes	Préparation de jus de fruits et légumes
197	*10.32Z*	*Préparation de jus de fruits et légumes*	*Préparation de jus de fruits et légumes*	*Préparation de jus de fruits et légumes*
198	10.39	Autre transformation et conservation de fruits et légumes	Autre transformation et conservation de fruits et légumes	Aut. transf. & cons. de fruit et légume
199	*10.39A*	*Autre transformation et conservation de légumes*	*Autre transformation et conservation de légumes*	*Autre transf. et conserv. de légumes*
200	*10.39B*	*Transformation et conservation de fruits*	*Transformation et conservation de fruits*	*Transformation et conservation de fruits*
201				
202	**10.4**	**Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales**	**Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales**	**Fab. huile et graisse végétale & animale**
203	10.41	Fabrication d'huiles et graisses	Fabrication d'huiles et graisses	Fabrication d'huiles et graisses
204	*10.41A*	*Fabrication d'huiles et graisses brutes*	*Fabrication d'huiles et graisses brutes*	*Fabrication d'huiles et graisses brutes*
205	*10.41B*	*Fabrication d'huiles et graisses raffinées*	*Fabrication d'huiles et graisses raffinées*	*Fab. d'huiles et graisses raffinées*
206	10.42	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	Fab. de margarine & graisses similaires
207	*10.42Z*	*Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires*	*Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires*	*Fab. de margarine & graisses similaires*
208				
209	**10.5**	**Fabrication de produits laitiers**	**Fabrication de produits laitiers**	**Fabrication de produits laitiers**
210	10.51	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	Expl. de laiteries et fabric. de fromage
211	*10.51A*	*Fabrication de lait liquide et de produits frais*	*Fabrication de lait liquide et de produits frais*	*Fab. de lait liquide & de produits frais*
212	*10.51B*	*Fabrication de beurre*	*Fabrication de beurre*	*Fabrication de beurre*
213	*10.51C*	*Fabrication de fromage*	*Fabrication de fromage*	*Fabrication de fromage*
214	*10.51D*	*Fabrication d'autres produits laitiers*	*Fabrication d'autres produits laitiers*	*Fabrication d'autres produits laitiers*
215	10.52	Fabrication de glaces et sorbets	Fabrication de glaces et sorbets	Fabrication de glaces et sorbets
216	*10.52Z*	*Fabrication de glaces et sorbets*	*Fabrication de glaces et sorbets*	*Fabrication de glaces et sorbets*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
217				
218	**10.6**	**Travail des grains ; fabrication de produits amylacés**	**Travail des grains ; fabrication de produits amylacés**	**Travail des grains ; fab. prod. amylacé**
219	10.61	Travail des grains	Travail des grains	Travail des grains
220	*10.61A*	*Meunerie*	*Meunerie*	*Meunerie*
221	*10.61B*	*Autres activités du travail des grains*	*Autres activités du travail des grains*	*Autres activités du travail des grains*
222	10.62	Fabrication de produits amylacés	Fabrication de produits amylacés	Fabrication de produits amylacés
223	*10.62Z*	*Fabrication de produits amylacés*	*Fabrication de produits amylacés*	*Fabrication de produits amylacés*
224				
225	**10.7**	**Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires**	**Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires**	**Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes**
226	10.71	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	Fab. de pain et de pâtisserie fraîche
227	*10.71A*	*Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche*	*Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche*	*Fab. indus. de pain & pâtisserie fraîche*
228	*10.71B*	*Cuisson de produits de boulangerie*	*Cuisson de produits de boulangerie*	*Cuisson de produits de boulangerie*
229	*10.71C*	*Boulangerie et boulangerie-pâtisserie*	*Boulangerie et boulangerie-pâtisserie*	*Boulangerie et boulangerie-pâtisserie*
230	*10.71D*	*Pâtisserie*	*Pâtisserie*	*Pâtisserie*
231	10.72	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Fab. pain, biscuit & pâtiss. de conserv.
232	*10.72Z*	*Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation*	*Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation*	*Fab. pain, biscuit & pâtiss. de conserv.*
233	10.73	Fabrication de pâtes alimentaires	Fabrication de pâtes alimentaires	Fabrication de pâtes alimentaires
234	*10.73Z*	*Fabrication de pâtes alimentaires*	*Fabrication de pâtes alimentaires*	*Fabrication de pâtes alimentaires*
235				
236	**10.8**	**Fabrication d'autres produits alimentaires**	**Fabrication d'autres produits alimentaires**	**Fabric. d'autres produits alimentaires**
237	10.81	Fabrication de sucre	Fabrication de sucre	Fabrication de sucre
238	*10.81Z*	*Fabrication de sucre*	*Fabrication de sucre*	*Fabrication de sucre*
239	10.82	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	Fabric. de cacao, chocolat & confiseries
240	*10.82Z*	*Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie*	*Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie*	*Fabric. de cacao, chocolat & confiseries*
241	10.83	Transformation du thé et du café	Transformation du thé et du café	Transformation du thé et du café
242	*10.83Z*	*Transformation du thé et du café*	*Transformation du thé et du café*	*Transformation du thé et du café*
243	10.84	Fabrication de condiments et assaisonnements	Fabrication de condiments et assaisonnements	Fabric. de condiments et assaisonnements
244	*10.84Z*	*Fabrication de condiments et assaisonnements*	*Fabrication de condiments et assaisonnements*	*Fabric. de condiments et assaisonnements*
245	10.85	Fabrication de plats préparés	Fabrication de plats préparés	Fabrication de plats préparés
246	*10.85Z*	*Fabrication de plats préparés*	*Fabrication de plats préparés*	*Fabrication de plats préparés*
247	10.86	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	Fab. d'aliment homogénéisé & diététique
248	*10.86Z*	*Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques*	*Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques*	*Fab. d'aliment homogénéisé & diététique*
249	10.89	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Fab. d'autres prod. alimentaires n.c.a.
250	*10.89Z*	*Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.*	*Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.*	*Fab. d'autres prod. alimentaires n.c.a.*
251				
252	**10.9**	**Fabrication d'aliments pour animaux**	**Fabrication d'aliments pour animaux**	**Fabrication d'aliments pour animaux**
253	10.91	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Fabric. d'aliments pour animaux de ferme

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
254	*10.91Z*	*Fabrication d'aliments pour animaux de ferme*	*Fabrication d'aliments pour animaux de ferme*	*Fabric. d'aliments pour animaux de ferme*
255	10.92	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Fab. aliments pour animaux de compagnie
256	*10.92Z*	*Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie*	*Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie*	*Fab. aliments pour animaux de compagnie*
257				
258	**11**	**Fabrication de boissons**	**Fabrication de boissons**	**Fabrication de boissons**
259				
260	**11.0**	**Fabrication de boissons**	**Fabrication de boissons**	**Fabrication de boissons**
261	11.01	Production de boissons alcooliques distillées	Production de boissons alcooliques distillées	Prod. de boissons alcooliques distillées
262	*11.01Z*	*Production de boissons alcooliques distillées*	*Production de boissons alcooliques distillées*	*Prod. de boissons alcooliques distillées*
263	11.02	Production de vin (de raisin)	Production de vin (de raisin)	Production de vin (de raisin)
264	*11.02A*	*Fabrication de vins effervescents*	*Fabrication de vins effervescents*	*Fabrication de vins effervescents*
265	*11.02B*	*Vinification*	*Vinification*	*Vinification*
266	11.03	Fabrication de cidre et de vins de fruits	Fabrication de cidre et de vins de fruits	Fabrication de cidre & de vins de fruits
267	*11.03Z*	*Fabrication de cidre et de vins de fruits*	*Fabrication de cidre et de vins de fruits*	*Fabrication de cidre & de vins de fruits*
268	11.04	Production d'autres boissons fermentées non distillées	Production d'autres boissons fermentées non distillées	Prod. aut. boisson fermentée non distil.
269	*11.04Z*	*Production d'autres boissons fermentées non distillées*	*Production d'autres boissons fermentées non distillées*	*Prod. aut. boisson fermentée non distil.*
270	11.05	Fabrication de bière	Fabrication de bière	Fabrication de bière
271	*11.05Z*	*Fabrication de bière*	*Fabrication de bière*	*Fabrication de bière*
272	11.06	Fabrication de malt	Fabrication de malt	Fabrication de malt
273	*11.06Z*	*Fabrication de malt*	*Fabrication de malt*	*Fabrication de malt*
274	11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	Industrie des eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	Ind. eaux & boissons rafraîchissantes
275	*11.07A*	*Industrie des eaux de table*	*Industrie des eaux de table*	*Industrie des eaux de table*
276	*11.07B*	*Production de boissons rafraîchissantes*	*Production de boissons rafraîchissantes*	*Production de boissons rafraîchissantes*
277				
278	**12**	**Fabrication de produits à base de tabac**	**Fabrication de produits à base de tabac**	**Fabrication de produits à base de tabac**
279				
280	**12.0**	**Fabrication de produits à base de tabac**	**Fabrication de produits à base de tabac**	**Fabrication de produits à base de tabac**
281	12.00	Fabrication de produits à base de tabac	Fabrication de produits à base de tabac	Fabrication de produits à base de tabac
282	*12.00Z*	*Fabrication de produits à base de tabac*	*Fabrication de produits à base de tabac*	*Fabrication de produits à base de tabac*
283				
284	**13**	**Fabrication de textiles**	**Fabrication de textiles**	**Fabrication de textiles**
285				
286	**13.1**	**Préparation de fibres textiles et filature**	**Préparation de fibres textiles et filature**	**Prépa. de fibres textiles et filature**
287	13.10	Préparation de fibres textiles et filature	Préparation de fibres textiles et filature	Prépa. de fibres textiles et filature
288	*13.10Z*	*Préparation de fibres textiles et filature*	*Préparation de fibres textiles et filature*	*Prépa. de fibres textiles et filature*
289				
290	**13.2**	**Tissage**	**Tissage**	**Tissage**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
291	13.20	Tissage	Tissage	Tissage
292	*13.20Z*	*Tissage*	*Tissage*	*Tissage*
293				
294	**13.3**	**Ennoblissement textile**	**Ennoblissement textile**	**Ennoblissement textile**
295	13.30	Ennoblissement textile	Ennoblissement textile	Ennoblissement textile
296	*13.30Z*	*Ennoblissement textile*	*Ennoblissement textile*	*Ennoblissement textile*
297				
298	**13.9**	**Fabrication d'autres textiles**	**Fabrication d'autres textiles**	**Fabrication d'autres textiles**
299	13.91	Fabrication d'étoffes à mailles	Fabrication d'étoffes à mailles	Fabrication d'étoffes à mailles
300	*13.91Z*	*Fabrication d'étoffes à mailles*	*Fabrication d'étoffes à mailles*	*Fabrication d'étoffes à mailles*
301	13.92	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	Fab. d'article textile, sauf habillement
302	*13.92Z*	*Fabrication d'articles textiles, sauf habillement*	*Fabrication d'articles textiles, sauf habillement*	*Fab. d'article textile, sauf habillement*
303	13.93	Fabrication de tapis et moquettes	Fabrication de tapis et moquettes	Fabrication de tapis et moquettes
304	*13.93Z*	*Fabrication de tapis et moquettes*	*Fabrication de tapis et moquettes*	*Fabrication de tapis et moquettes*
305	13.94	Fabrication de ficelles, cordes et filets	Fabrication de ficelles, cordes et filets	Fabric. de ficelles, cordes et filets
306	*13.94Z*	*Fabrication de ficelles, cordes et filets*	*Fabrication de ficelles, cordes et filets*	*Fabric. de ficelles, cordes et filets*
307	13.95	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	Fabric. de non-tissés, sauf habillement
308	*13.95Z*	*Fabrication de non-tissés, sauf habillement*	*Fabrication de non-tissés, sauf habillement*	*Fabric. de non-tissés, sauf habillement*
309	13.96	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	Fab. autre textile techniq. & industriel
310	*13.96Z*	*Fabrication d'autres textiles techniques et industriels*	*Fabrication d'autres textiles techniques et industriels*	*Fab. autre textile techniq. & industriel*
311	13.99	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	Fabrication d'autres textiles n.c.a.
312	*13.99Z*	*Fabrication d'autres textiles n.c.a.*	*Fabrication d'autres textiles n.c.a.*	*Fabrication d'autres textiles n.c.a.*
313				
314	**14**	**Industrie de l'habillement**	**Industrie de l'habillement**	**Industrie de l'habillement**
315				
316	**14.1**	**Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure**	**Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure**	**Fab. de vêtements, autres qu'en fourrure**
317	14.11	Fabrication de vêtements en cuir	Fabrication de vêtements en cuir	Fabrication de vêtements en cuir
318	*14.11Z*	*Fabrication de vêtements en cuir*	*Fabrication de vêtements en cuir*	*Fabrication de vêtements en cuir*
319	14.12	Fabrication de vêtements de travail	Fabrication de vêtements de travail	Fabrication de vêtements de travail
320	*14.12Z*	*Fabrication de vêtements de travail*	*Fabrication de vêtements de travail*	*Fabrication de vêtements de travail*
321	14.13	Fabrication de vêtements de dessus	Fabrication de vêtements de dessus	Fabrication de vêtements de dessus
322	*14.13Z*	*Fabrication de vêtements de dessus*	*Fabrication de vêtements de dessus*	*Fabrication de vêtements de dessus*
323	14.14	Fabrication de vêtements de dessous	Fabrication de vêtements de dessous	Fabrication de vêtements de dessous
324	*14.14Z*	*Fabrication de vêtements de dessous*	*Fabrication de vêtements de dessous*	*Fabrication de vêtements de dessous*
325	14.19	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	Fabric. autres vêtements et accessoires
326	*14.19Z*	*Fabrication d'autres vêtements et accessoires*	*Fabrication d'autres vêtements et accessoires*	*Fabric. autres vêtements et accessoires*
327				
328	**14.2**	**Fabrication d'articles en fourrure**	**Fabrication d'articles en fourrure**	**Fabrication d'articles en fourrure**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
329	14.20	Fabrication d'articles en fourrure	Fabrication d'articles en fourrure	Fabrication d'articles en fourrure
330	*14.20Z*	*Fabrication d'articles en fourrure*	*Fabrication d'articles en fourrure*	*Fabrication d'articles en fourrure*
331				
332	**14.3**	**Fabrication d'articles à mailles**	**Fabrication d'articles à mailles**	**Fabrication d'articles à mailles**
333	14.31	Fabrication d'articles chaussants à mailles	Fabrication d'articles chaussants à mailles	Fabric. d'articles chaussants à mailles
334	*14.31Z*	*Fabrication d'articles chaussants à mailles*	*Fabrication d'articles chaussants à mailles*	*Fabric. d'articles chaussants à mailles*
335	14.39	Fabrication d'autres articles à mailles	Fabrication d'autres articles à mailles	Fabrication d'autres articles à mailles
336	*14.39Z*	*Fabrication d'autres articles à mailles*	*Fabrication d'autres articles à mailles*	*Fabrication d'autres articles à mailles*
337				
338	**15**	**Industrie du cuir et de la chaussure**	**Industrie du cuir et de la chaussure**	**Industrie du cuir et de la chaussure**
339				
340	**15.1**	**Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie**	**Prépa. des cuir & fourrure; fabric. art. voyage maroq. & sellerie**	**Indust. cuir & fourrure; maroq. & selle.**
341	15.11	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	Apprêt, tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures	Prépa. cuirs; prép. & teinture fourrures
342	*15.11Z*	*Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures*	*Apprêt, tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures*	*Prépa. cuirs; prép. & teinture fourrures*
343	15.12	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	Fab. art. voyage, maroquin., & sellerie
344	*15.12Z*	*Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie*	*Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie*	*Fab. art. voyage, maroquin., & sellerie*
345				
346	**15.2**	**Fabrication de chaussures**	**Fabrication de chaussures**	**Fabrication de chaussures**
347	15.20	Fabrication de chaussures	Fabrication de chaussures	Fabrication de chaussures
348	*15.20Z*	*Fabrication de chaussures*	*Fabrication de chaussures*	*Fabrication de chaussures*
349				
350	**16**	**Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie**	**Trav. bois; fab. art. bois liège (sf mbles), vannerie & sparterie**	**Trav. bois; fab. article bois, vannerie**
351				
352	**16.1**	**Sciage et rabotage du bois**	**Sciage et rabotage du bois**	**Sciage et rabotage du bois**
353	16.10	Sciage et rabotage du bois	Sciage et rabotage du bois	Sciage et rabotage du bois
354	*16.10A*	*Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation*	*Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation*	*Sciage & rabotage bois, sf imprégnation*
355	*16.10B*	*Imprégnation du bois*	*Imprégnation du bois*	*Imprégnation du bois*
356				
357	**16.2**	**Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie**	**Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie**	**Fab. article bois, liège, vannerie, etc.**
358	16.21	Fabrication de placage et de panneaux de bois	Fabrication de placage et de panneaux de bois	Fabric. placage et panneaux de bois
359	*16.21Z*	*Fabrication de placage et de panneaux de bois*	*Fabrication de placage et de panneaux de bois*	*Fabric. placage et panneaux de bois*
360	16.22	Fabrication de parquets assemblés	Fabrication de parquets assemblés	Fabrication de parquets assemblés
361	*16.22Z*	*Fabrication de parquets assemblés*	*Fabrication de parquets assemblés*	*Fabrication de parquets assemblés*
362	16.23	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Fab. charpentes et autres menuiseries
363	*16.23Z*	*Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*	*Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*	*Fab. charpentes et autres menuiseries*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
364	16.24	Fabrication d'emballages en bois	Fabrication d'emballages en bois	Fabrication d'emballages en bois
365	*16.24Z*	*Fabrication d'emballages en bois*	*Fabrication d'emballages en bois*	*Fabrication d'emballages en bois*
366	16.29	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	Fabrication objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	Fab. objet div. bois, liège, vann., etc.
367	*16.29Z*	*Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie*	*Fabrication objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie*	*Fab. objet div. bois, liège, vann., etc.*
368				
369	**17**	**Industrie du papier et du carton**	**Industrie du papier et du carton**	**Industrie du papier et du carton**
370				
371	**17.1**	**Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton**	**Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton**	**Fab. de pâte à papier, papier et carton**
372	17.11	Fabrication de pâte à papier	Fabrication de pâte à papier	Fabrication de pâte à papier
373	*17.11Z*	*Fabrication de pâte à papier*	*Fabrication de pâte à papier*	*Fabrication de pâte à papier*
374	17.12	Fabrication de papier et de carton	Fabrication de papier et de carton	Fabrication de papier et de carton
375	*17.12Z*	*Fabrication de papier et de carton*	*Fabrication de papier et de carton*	*Fabrication de papier et de carton*
376				
377	**17.2**	**Fabrication d'articles en papier ou en carton**	**Fabrication d'articles en papier ou en carton**	**Fab. d'articles en papier ou en carton**
378	17.21	Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	Fabrication papier & carton ondulés & emballages papier ou carton	Fab. papier & carton & emball. pap.-car.
379	*17.21A*	*Fabrication de carton ondulé*	*Fabrication de carton ondulé*	*Fabrication de carton ondulé*
380	*17.21B*	*Fabrication de cartonnages*	*Fabrication de cartonnages*	*Fabrication de cartonnages*
381	*17.21C*	*Fabrication d'emballages en papier*	*Fabrication d'emballages en papier*	*Fabrication d'emballages en papier*
382	17.22	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	Fab. article papier sanit. ou domestique
383	*17.22Z*	*Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique*	*Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique*	*Fab. article papier sanit. ou domestique*
384	17.23	Fabrication d'articles de papeterie	Fabrication d'articles de papeterie	Fabrication d'articles de papeterie
385	*17.23Z*	*Fabrication d'articles de papeterie*	*Fabrication d'articles de papeterie*	*Fabrication d'articles de papeterie*
386	17.24	Fabrication de papiers peints	Fabrication de papiers peints	Fabrication de papiers peints
387	*17.24Z*	*Fabrication de papiers peints*	*Fabrication de papiers peints*	*Fabrication de papiers peints*
388	17.29	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	Fab. aut. article en papier ou en carton
389	*17.29Z*	*Fabrication d'autres articles en papier ou en carton*	*Fabrication d'autres articles en papier ou en carton*	*Fab. aut. article en papier ou en carton*
390				
391	**18**	**Imprimerie et reproduction d'enregistrements**	**Imprimerie et reproduction d'enregistrements**	**Imprimerie & reprod. d'enregistrements**
392				
393	**18.1**	**Imprimerie et services annexes**	**Imprimerie et services annexes**	**Imprimerie et services annexes**
394	18.11	Imprimerie de journaux	Imprimerie de journaux	Imprimerie de journaux
395	*18.11Z*	*Imprimerie de journaux*	*Imprimerie de journaux*	*Imprimerie de journaux*
396	18.12	Autre imprimerie (labeur)	Autre imprimerie (labeur)	Autre imprimerie (labeur)
397	*18.12Z*	*Autre imprimerie (labeur)*	*Autre imprimerie (labeur)*	*Autre imprimerie (labeur)*
398	18.13	Activités de pré-presse	Activités de pré-presse	Activités de pré-presse
399	*18.13Z*	*Activités de pré-presse*	*Activités de pré-presse*	*Activités de pré-presse*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
400	18.14	Reliure et activités connexes	Reliure et activités connexes	Reliure et activités connexes
401	*18.14Z*	*Reliure et activités connexes*	*Reliure et activités connexes*	*Reliure et activités connexes*
402				
403	**18.2**	**Reproduction d'enregistrements**	**Reproduction d'enregistrements**	**Reproduction d'enregistrements**
404	18.20	Reproduction d'enregistrements	Reproduction d'enregistrements	Reproduction d'enregistrements
405	*18.20Z*	*Reproduction d'enregistrements*	*Reproduction d'enregistrements*	*Reproduction d'enregistrements*
406				
407	**19**	**Cokéfaction et raffinage**	**Cokéfaction et raffinage**	**Cokéfaction et raffinage**
408				
409	**19.1**	**Cokéfaction**	**Cokéfaction**	**Cokéfaction**
410	19.10	Cokéfaction	Cokéfaction	Cokéfaction
411	*19.10Z*	*Cokéfaction*	*Cokéfaction*	*Cokéfaction*
412				
413	**19.2**	**Raffinage du pétrole**	**Raffinage du pétrole**	**Raffinage du pétrole**
414	19.20	Raffinage du pétrole	Raffinage du pétrole	Raffinage du pétrole
415	*19.20Z*	*Raffinage du pétrole*	*Raffinage du pétrole*	*Raffinage du pétrole*
416				
417	**20**	**Industrie chimique**	**Industrie chimique**	**Industrie chimique**
418				
419	**20.1**	**Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique**	**Fab. prod. chimiq. base, azoté, engrais, plast. & caoutch. synth.**	**Fab. prod. chimi., plast. & caout. synt.**
420	20.11	Fabrication de gaz industriels	Fabrication de gaz industriels	Fabrication de gaz industriels
421	*20.11Z*	*Fabrication de gaz industriels*	*Fabrication de gaz industriels*	*Fabrication de gaz industriels*
422	20.12	Fabrication de colorants et de pigments	Fabrication de colorants et de pigments	Fabrication de colorants et de pigments
423	*20.12Z*	*Fabrication de colorants et de pigments*	*Fabrication de colorants et de pigments*	*Fabrication de colorants et de pigments*
424	20.13	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	Fab. aut. prod. chimique inorg. de base
425	*20.13A*	*Enrichissement et retraitement de matières nucléaires*	*Enrichissement et retraitement de matières nucléaires*	*Enrichissment & retrait. mat. nucléaire*
426	*20.13B*	*Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.*	*Fabric. d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.*	*Fab. aut. prod. chim. inorg. base n.c.a.*
427	20.14	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Fab. aut. prod. chimique org. de base
428	*20.14Z*	*Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base*	*Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base*	*Fab. aut. prod. chimique org. de base*
429	20.15	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Fabric. de produits azotés et d'engrais
430	*20.15Z*	*Fabrication de produits azotés et d'engrais*	*Fabrication de produits azotés et d'engrais*	*Fabric. de produits azotés et d'engrais*
431	20.16	Fabrication de matières plastiques de base	Fabrication de matières plastiques de base	Fabric. de matières plastiques de base
432	*20.16Z*	*Fabrication de matières plastiques de base*	*Fabrication de matières plastiques de base*	*Fabric. de matières plastiques de base*
433	20.17	Fabrication de caoutchouc synthétique	Fabrication de caoutchouc synthétique	Fabrication de caoutchouc synthétique
434	*20.17Z*	*Fabrication de caoutchouc synthétique*	*Fabrication de caoutchouc synthétique*	*Fabrication de caoutchouc synthétique*
435				
436	**20.2**	**Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques**	**Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques**	**Fab. pesticide & aut. prod. agrochimique**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
437	20.20	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	Fab. pesticide & aut. prod. agrochimique
438	*20.20Z*	*Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques*	*Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques*	*Fab. pesticide & aut. prod. agrochimique*
439				
440	**20.3**	**Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics**	**Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics**	**Fab. de peinture, vernis, encre & mastic**
441	20.30	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	Fab. de peinture, vernis, encre & mastic
442	*20.30Z*	*Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*	*Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*	*Fab. de peinture, vernis, encre & mastic*
443				
444	**20.4**	**Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums**	**Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums**	**Fab. savon, prod. entretien & parfum**
445	20.41	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Fab. savon, détergent & prod. entretien
446	*20.41Z*	*Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*	*Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*	*Fab. savon, détergent & prod. entretien*
447	20.42	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	Fab. parfum & produit pour la toilette
448	*20.42Z*	*Fabrication de parfums et de produits pour la toilette*	*Fabrication de parfums et de produits pour la toilette*	*Fab. parfum & produit pour la toilette*
449				
450	**20.5**	**Fabrication d'autres produits chimiques**	**Fabrication d'autres produits chimiques**	**Fabrication d'autres produits chimiques**
451	20.51	Fabrication de produits explosifs	Fabrication de produits explosifs	Fabrication de produits explosifs
452	*20.51Z*	*Fabrication de produits explosifs*	*Fabrication de produits explosifs*	*Fabrication de produits explosifs*
453	20.52	Fabrication de colles	Fabrication de colles	Fabrication de colles
454	*20.52Z*	*Fabrication de colles*	*Fabrication de colles*	*Fabrication de colles*
455	20.53	Fabrication d'huiles essentielles	Fabrication d'huiles essentielles	Fabrication d'huiles essentielles
456	*20.53Z*	*Fabrication d'huiles essentielles*	*Fabrication d'huiles essentielles*	*Fabrication d'huiles essentielles*
457	20.59	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Fabric. autres produits chimiques n.c.a.
458	*20.59Z*	*Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*	*Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*	*Fabric. autres produits chimiques n.c.a.*
459				
460	**20.6**	**Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques**	**Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques**	**Fab. fibre artificielle ou synthétique**
461	20.60	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	Fab. fibre artificielle ou synthétique
462	*20.60Z*	*Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques*	*Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques*	*Fab. fibre artificielle ou synthétique*
463				
464	**21**	**Industrie pharmaceutique**	**Industrie pharmaceutique**	**Industrie pharmaceutique**
465				
466	**21.1**	**Fabrication de produits pharmaceutiques de base**	**Fabrication de produits pharmaceutiques de base**	**Fab. de produits pharmaceutiques de base**
467	21.10	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	Fab. de produits pharmaceutiques de base
468	*21.10Z*	*Fabrication de produits pharmaceutiques de base*	*Fabrication de produits pharmaceutiques de base*	*Fab. de produits pharmaceutiques de base*
469				
470	**21.2**	**Fabrication de préparations pharmaceutiques**	**Fabrication de préparations pharmaceutiques**	**Fabric. de préparations pharmaceutiques**
471	21.20	Fabrication de préparations pharmaceutiques	Fabrication de préparations pharmaceutiques	Fabric. de préparations pharmaceutiques
472	*21.20Z*	*Fabrication de préparations pharmaceutiques*	*Fabrication de préparations pharmaceutiques*	*Fabric. de préparations pharmaceutiques*
473				
474	**22**	**Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique**	**Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique**	**Fab. prod. en caoutchouc & en plastique**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
475				
476	**22.1**	**Fabrication de produits en caoutchouc**	**Fabrication de produits en caoutchouc**	**Fabrication de produits en caoutchouc**
477	22.11	Fabrication et rechapage de pneumatiques	Fabrication et rechapage de pneumatiques	Fabrication et rechapage de pneumatiques
478	*22.11Z*	*Fabrication et rechapage de pneumatiques*	*Fabrication et rechapage de pneumatiques*	*Fabrication et rechapage de pneumatiques*
479	22.19	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	Fabric. d'autres articles en caoutchouc
480	*22.19Z*	*Fabrication d'autres articles en caoutchouc*	*Fabrication d'autres articles en caoutchouc*	*Fabric. d'autres articles en caoutchouc*
481				
482	**22.2**	**Fabrication de produits en plastique**	**Fabrication de produits en plastique**	**Fabrication de produits en plastique**
483	22.21	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	Fabrication plaques, feuilles, tubes et profilés en plastique	Fab. plaque, feuille, tube, etc. plast.
484	*22.21Z*	*Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*	*Fabrication plaques, feuilles, tubes et profilés en plastique*	*Fab. plaque, feuille, tube, etc. plast.*
485	22.22	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Fab. d'emballage en matière plastique
486	*22.22Z*	*Fabrication d'emballages en matières plastiques*	*Fabrication d'emballages en matières plastiques*	*Fab. d'emballage en matière plastique*
487	22.23	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	Fabrication d'éléments matières plastiques pour la construction	Fab. élément mat. plastiq. pr construct.
488	*22.23Z*	*Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction*	*Fabrication d'éléments matières plastiques pour la construction*	*Fab. élément mat. plastiq. pr construct.*
489	22.29	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	Fab. autre article en matière plastique
490	*22.29A*	*Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques*	*Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques*	*Fab. pièce techniq. base mat. plastiq.*
491	*22.29B*	*Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques*	*Fabrication produits de consommation courante en plastique*	*Fab. prod. conso. courante en plastique*
492				
493	**23**	**Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques**	**Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques**	**Fab. aut. prod. minéraux non métalliques**
494				
495	**23.1**	**Fabrication de verre et d'articles en verre**	**Fabrication de verre et d'articles en verre**	**Fabric de verre et d'articles en verre**
496	23.11	Fabrication de verre plat	Fabrication de verre plat	Fabrication de verre plat
497	*23.11Z*	*Fabrication de verre plat*	*Fabrication de verre plat*	*Fabrication de verre plat*
498	23.12	Façonnage et transformation du verre plat	Façonnage et transformation du verre plat	Façonnage & transformation du verre plat
499	*23.12Z*	*Façonnage et transformation du verre plat*	*Façonnage et transformation du verre plat*	*Façonnage & transformation du verre plat*
500	23.13	Fabrication de verre creux	Fabrication de verre creux	Fabrication de verre creux
501	*23.13Z*	*Fabrication de verre creux*	*Fabrication de verre creux*	*Fabrication de verre creux*
502	23.14	Fabrication de fibres de verre	Fabrication de fibres de verre	Fabrication de fibres de verre
503	*23.14Z*	*Fabrication de fibres de verre*	*Fabrication de fibres de verre*	*Fabrication de fibres de verre*
504	23.19	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	Fabrication & façonnage autres articles verre yc verre technique	Fab. & façonnage aut. article en verre
505	*23.19Z*	*Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique*	*Fabrication & façonnage autres articles verre yc verre technique*	*Fab. & façonnage aut. article en verre*
506				
507	**23.2**	**Fabrication de produits réfractaires**	**Fabrication de produits réfractaires**	**Fabrication de produits réfractaires**
508	23.20	Fabrication de produits réfractaires	Fabrication de produits réfractaires	Fabrication de produits réfractaires

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
509	*23.20Z*	*Fabrication de produits réfractaires*	*Fabrication de produits réfractaires*	*Fabrication de produits réfractaires*
510				
511	**23.3**	**Fabrication de matériaux de construction en terre cuite**	**Fabrication de matériaux de construction en terre cuite**	**Fab. matériaux de constr. en terre cuite**
512	23.31	Fabrication de carreaux en céramique	Fabrication de carreaux en céramique	Fabrication de carreaux en céramique
513	*23.31Z*	*Fabrication de carreaux en céramique*	*Fabrication de carreaux en céramique*	*Fabrication de carreaux en céramique*
514	23.32	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	Fabrication briques tuiles & prod. de construction en terre cuite	Fab. produit construct. en terre cuite
515	*23.32Z*	*Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite*	*Fabrication briques tuiles & prod. de construction en terre cuite*	*Fab. produit construct. en terre cuite*
516				
517	**23.4**	**Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine**	**Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine**	**Fab. aut .prod. en céramiq. & porcelaine**
518	23.41	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique, ornemental	Fab. art. céramiq. usage domest. & déco.
519	*23.41Z*	*Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental*	*Fabrication d'articles céramiques à usage domestique, ornemental*	*Fab. art. céramiq. usage domest. & déco.*
520	23.42	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	Fab. appareil sanitaire en céramique
521	*23.42Z*	*Fabrication d'appareils sanitaires en céramique*	*Fabrication d'appareils sanitaires en céramique*	*Fab. appareil sanitaire en céramique*
522	23.43	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	Fab. isolateur & pièce isolante céramiq.
523	*23.43Z*	*Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique*	*Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique*	*Fab. isolateur & pièce isolante céramiq.*
524	23.44	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	Fab. aut. prod. céram. à usage technique
525	*23.44Z*	*Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique*	*Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique*	*Fab. aut. prod. céram. à usage technique*
526	23.49	Fabrication d'autres produits céramiques	Fabrication d'autres produits céramiques	Fabrication d'autres produits céramiques
527	*23.49Z*	*Fabrication d'autres produits céramiques*	*Fabrication d'autres produits céramiques*	*Fabrication d'autres produits céramiques*
528				
529	**23.5**	**Fabrication de ciment, chaux et plâtre**	**Fabrication de ciment, chaux et plâtre**	**Fabrication de ciment, chaux et plâtre**
530	23.51	Fabrication de ciment	Fabrication de ciment	Fabrication de ciment
531	*23.51Z*	*Fabrication de ciment*	*Fabrication de ciment*	*Fabrication de ciment*
532	23.52	Fabrication de chaux et plâtre	Fabrication de chaux et plâtre	Fabrication de chaux et plâtre
533	*23.52Z*	*Fabrication de chaux et plâtre*	*Fabrication de chaux et plâtre*	*Fabrication de chaux et plâtre*
534				
535	**23.6**	**Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre**	**Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre**	**Fabric. ouvrage en béton, ciment, plâtre**
536	23.61	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	Fab. élément en béton pour la construct.
537	*23.61Z*	*Fabrication d'éléments en béton pour la construction*	*Fabrication d'éléments en béton pour la construction*	*Fab. élément en béton pour la construct.*
538	23.62	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	Fab. élément en plâtre pour la construc.
539	*23.62Z*	*Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction*	*Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction*	*Fab. élément en plâtre pour la construc.*
540	23.63	Fabrication de béton prêt à l'emploi	Fabrication de béton prêt à l'emploi	Fabrication de béton prêt à l'emploi
541	*23.63Z*	*Fabrication de béton prêt à l'emploi*	*Fabrication de béton prêt à l'emploi*	*Fabrication de béton prêt à l'emploi*
542	23.64	Fabrication de mortiers et bétons secs	Fabrication de mortiers et bétons secs	Fabrication de mortiers et bétons secs
543	*23.64Z*	*Fabrication de mortiers et bétons secs*	*Fabrication de mortiers et bétons secs*	*Fabrication de mortiers et bétons secs*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
544	23.65	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
545	*23.65Z*	*Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment*	*Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment*	*Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment*
546	23.69	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	Fab. aut. ouvrage béton, ciment, plâtre
547	*23.69Z*	*Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre*	*Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre*	*Fab. aut. ouvrage béton, ciment, plâtre*
548				
549	**23.7**	**Taille, façonnage et finissage de pierres**	**Taille, façonnage et finissage de pierres**	**Taille, façonnage & finissage de pierres**
550	23.70	Taille, façonnage et finissage de pierres	Taille, façonnage et finissage de pierres	Taille, façonnage & finissage de pierres
551	*23.70Z*	*Taille, façonnage et finissage de pierres*	*Taille, façonnage et finissage de pierres*	*Taille, façonnage & finissage de pierres*
552				
553	**23.9**	**Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.**	**Fabric. prod. abrasifs & produits minéraux non métalliques n.c.a.**	**Fab. pdt abrasif & minér. non métal nca.**
554	23.91	Fabrication de produits abrasifs	Fabrication de produits abrasifs	Fabrication de produits abrasifs
555	*23.91Z*	*Fabrication de produits abrasifs*	*Fabrication de produits abrasifs*	*Fabrication de produits abrasifs*
556	23.99	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	Fab. aut. prod. minéraux non métal. nca.
557	*23.99Z*	*Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.*	*Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.*	*Fab. aut. prod. minéraux non métal. nca.*
558				
559	**24**	**Métallurgie**	**Métallurgie**	**Métallurgie**
560				
561	**24.1**	**Sidérurgie**	**Sidérurgie**	**Sidérurgie**
562	24.10	Sidérurgie	Sidérurgie	Sidérurgie
563	*24.10Z*	*Sidérurgie*	*Sidérurgie*	*Sidérurgie*
564				
565	**24.2**	**Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier**	**Fabric. tubes, tuyaux, profilés creux & accessoir. corresp. acier**	**Fab. tube, profilé creux etc. en acier**
566	24.20	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	Fabric. tubes, tuyaux, profilés creux & accessoir. corresp. acier	Fab. tube, profilé creux etc. en acier
567	*24.20Z*	*Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier*	*Fabric. tubes, tuyaux, profilés creux & accessoir. corresp. acier*	*Fab. tube, profilé creux etc. en acier*
568				
569	**24.3**	**Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier**	**Fabrication autres produits 1ere transformation de l'acier**	**Fab. aut. prod. de 1ère transform. acier**
570	24.31	Étirage à froid de barres	Étirage à froid de barres	Étirage à froid de barres
571	*24.31Z*	*Étirage à froid de barres*	*Étirage à froid de barres*	*Étirage à froid de barres*
572	24.32	Laminage à froid de feuillards	Laminage à froid de feuillards	Laminage à froid de feuillards
573	*24.32Z*	*Laminage à froid de feuillards*	*Laminage à froid de feuillards*	*Laminage à froid de feuillards*
574	24.33	Profilage à froid par formage ou pliage	Profilage à froid par formage ou pliage	Profilage à froid par formage ou pliage
575	*24.33Z*	*Profilage à froid par formage ou pliage*	*Profilage à froid par formage ou pliage*	*Profilage à froid par formage ou pliage*
576	24.34	Tréfilage à froid	Tréfilage à froid	Tréfilage à froid
577	*24.34Z*	*Tréfilage à froid*	*Tréfilage à froid*	*Tréfilage à froid*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
578				
579	**24.4**	**Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux**	**Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux**	**Prod. métaux précieux & aut. m. non fer.**
580	24.41	Production de métaux précieux	Production de métaux précieux	Production de métaux précieux
581	*24.41Z*	*Production de métaux précieux*	*Production de métaux précieux*	*Production de métaux précieux*
582	24.42	Métallurgie de l'aluminium	Métallurgie de l'aluminium	Métallurgie de l'aluminium
583	*24.42Z*	*Métallurgie de l'aluminium*	*Métallurgie de l'aluminium*	*Métallurgie de l'aluminium*
584	24.43	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	Métallurgie du Pb, du Zn ou du Sn
585	*24.43Z*	*Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain*	*Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain*	*Métallurgie du Pb, du Zn ou du Sn*
586	24.44	Métallurgie du cuivre	Métallurgie du cuivre	Métallurgie du cuivre
587	*24.44Z*	*Métallurgie du cuivre*	*Métallurgie du cuivre*	*Métallurgie du cuivre*
588	24.45	Métallurgie des autres métaux non ferreux	Métallurgie des autres métaux non ferreux	Métallurgie autres métaux non ferreux
589	*24.45Z*	*Métallurgie des autres métaux non ferreux*	*Métallurgie des autres métaux non ferreux*	*Métallurgie autres métaux non ferreux*
590	24.46	Élaboration et transformation de matières nucléaires	Élaboration et transformation de matières nucléaires	Élaboration et transform. mat. nucléaire
591	*24.46Z*	*Élaboration et transformation de matières nucléaires*	*Élaboration et transformation de matières nucléaires*	*Élaboration et transform. mat. nucléaire*
592				
593	**24.5**	**Fonderie**	**Fonderie**	**Fonderie**
594	24.51	Fonderie de fonte	Fonderie de fonte	Fonderie de fonte
595	*24.51Z*	*Fonderie de fonte*	*Fonderie de fonte*	*Fonderie de fonte*
596	24.52	Fonderie d'acier	Fonderie d'acier	Fonderie d'acier
597	*24.52Z*	*Fonderie d'acier*	*Fonderie d'acier*	*Fonderie d'acier*
598	24.53	Fonderie de métaux légers	Fonderie de métaux légers	Fonderie de métaux légers
599	*24.53Z*	*Fonderie de métaux légers*	*Fonderie de métaux légers*	*Fonderie de métaux légers*
600	24.54	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Fonderie d'autres métaux non ferreux
601	*24.54Z*	*Fonderie d'autres métaux non ferreux*	*Fonderie d'autres métaux non ferreux*	*Fonderie d'autres métaux non ferreux*
602				
603	**25**	**Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements**	**Fabric. produits métalliques, sf machines & équipements**	**Fab. prod. métalliq. sf machine & équipt**
604				
605	**25.1**	**Fabrication d'éléments en métal pour la construction**	**Fabrication d'éléments en métal pour la construction**	**Fab. élément en métal pour la construct.**
606	25.11	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Fab. structure métal. & partie structure
607	*25.11Z*	*Fabrication de structures métalliques et de parties de structures*	*Fabrication de structures métalliques et de parties de structures*	*Fab. structure métal. & partie structure*
608	25.12	Fabrication de portes et fenêtres en métal	Fabrication de portes et fenêtres en métal	Fabric. de portes et fenêtres en métal
609	*25.12Z*	*Fabrication de portes et fenêtres en métal*	*Fabrication de portes et fenêtres en métal*	*Fabric. de portes et fenêtres en métal*
610				
611	**25.2**	**Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques**	**Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques**	**Fab. réservr, citerne & conteneur métal.**
612	25.21	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	Fabrication radiateurs et chaudières pour le chauffage central	Fab. radiat. & chaudière pr chauf. ctral
613	*25.21Z*	*Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central*	*Fabrication radiateurs et chaudières pour le chauffage central*	*Fab. radiat. & chaudière pr chauf. ctral*
614	25.29	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	Fabrication d'autres réservoirs, citernes, conteneurs métalliques	Fab. aut. réservr, citerne, etc. métal.

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
615	*25.29Z*	*Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques*	*Fabrication d'autres réservoirs, citernes, conteneurs métalliques*	*Fab. aut. réservr, citerne, etc. métal.*
616				
617	**25.3**	**Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central**	**Fabric. générateurs vapeur sf chaudières pour chauffage central**	**Fab. générat. vapeur sf pr chauff. ctral**
618	25.30	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	Fabric. générateurs vapeur sf chaudières pour chauffage central	Fab. générat. vapeur sf pr chauff. ctral
619	*25.30Z*	*Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central*	*Fabric. générateurs vapeur sf chaudières pour chauffage central*	*Fab. générat. vapeur sf pr chauff. ctral*
620				
621	**25.4**	**Fabrication d'armes et de munitions**	**Fabrication d'armes et de munitions**	**Fabrication d'armes et de munitions**
622	25.40	Fabrication d'armes et de munitions	Fabrication d'armes et de munitions	Fabrication d'armes et de munitions
623	*25.40Z*	*Fabrication d'armes et de munitions*	*Fabrication d'armes et de munitions*	*Fabrication d'armes et de munitions*
624				
625	**25.5**	**Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres**	**Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres**	**Forge, etc.; métallurgie des poudres**
626	25.50	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres	Forge, etc.; métallurgie des poudres
627	*25.50A*	*Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres*	*Forge, estampage, matriçage; métallurgie des poudres*	*Forge; métallurgie des poudres*
628	*25.50B*	*Découpage, emboutissage*	*Découpage, emboutissage*	*Découpage, emboutissage*
629				
630	**25.6**	**Traitement et revêtement des métaux ; usinage**	**Traitement et revêtement des métaux; usinage**	**Traitmnt & revêtmnt des métaux; usinage**
631	25.61	Traitement et revêtement des métaux	Traitement et revêtement des métaux	Traitement et revêtement des métaux
632	*25.61Z*	*Traitement et revêtement des métaux*	*Traitement et revêtement des métaux*	*Traitement et revêtement des métaux*
633	25.62	Usinage	Usinage	Usinage
634	*25.62A*	*Décolletage*	*Décolletage*	*Décolletage*
635	*25.62B*	*Mécanique industrielle*	*Mécanique industrielle*	*Mécanique industrielle*
636				
637	**25.7**	**Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie**	**Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie**	**Fab. coutellerie, outillage & quincaill.**
638	25.71	Fabrication de coutellerie	Fabrication de coutellerie	Fabrication de coutellerie
639	*25.71Z*	*Fabrication de coutellerie*	*Fabrication de coutellerie*	*Fabrication de coutellerie*
640	25.72	Fabrication de serrures et de ferrures	Fabrication de serrures et de ferrures	Fabrication de serrures et de ferrures
641	*25.72Z*	*Fabrication de serrures et de ferrures*	*Fabrication de serrures et de ferrures*	*Fabrication de serrures et de ferrures*
642	25.73	Fabrication d'outillage	Fabrication d'outillage	Fabrication d'outillage
643	*25.73A*	*Fabrication de moules et modèles*	*Fabrication de moules et modèles*	*Fabrication de moules et modèles*
644	*25.73B*	*Fabrication d'autres outillages*	*Fabrication d'autres outillages*	*Fabrication d'autres outillages*
645				
646	**25.9**	**Fabrication d'autres ouvrages en métaux**	**Fabrication d'autres ouvrages en métaux**	**Fabrication d'autres ouvrages en métaux**
647	25.91	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	Fab. fût & emballage métalliq. similaire
648	*25.91Z*	*Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires*	*Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires*	*Fab. fût & emballage métalliq. similaire*
649	25.92	Fabrication d'emballages métalliques légers	Fabrication d'emballages métalliques légers	Fabric. d'emballages métalliques légers
650	*25.92Z*	*Fabrication d'emballages métalliques légers*	*Fabrication d'emballages métalliques légers*	*Fabric. d'emballages métalliques légers*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
651	25.93	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	Fabrication d'articles en fils métalliques, chaînes et ressorts	Fab. art. fil métal., chaîne & ressort
652	*25.93Z*	*Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts*	*Fabrication d'articles en fils métalliques, chaînes et ressorts*	*Fab. art. fil métal., chaîne & ressort*
653	25.94	Fabrication de vis et de boulons	Fabrication de vis et de boulons	Fabrication de vis et de boulons
654	*25.94Z*	*Fabrication de vis et de boulons*	*Fabrication de vis et de boulons*	*Fabrication de vis et de boulons*
655	25.99	Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	Fabric. autres prod. métalliques n.c.a.
656	*25.99A*	*Fabrication d'articles métalliques ménagers*	*Fabrication d'articles métalliques ménagers*	*Fabric. d'articles métalliques ménagers*
657	*25.99B*	*Fabrication d'autres articles métalliques*	*Fabrication d'autres articles métalliques*	*Fabric. d'autres articles métalliques*
658				
659	**26**	**Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques**	**Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques**	**Fab. prod. informat., électroniq. & opt.**
660				
661	**26.1**	**Fabrication de composants et cartes électroniques**	**Fabrication de composants et cartes électroniques**	**Fab. de composants & cartes électroniq.**
662	26.11	Fabrication de composants électroniques	Fabrication de composants électroniques	Fabrication de composants électroniques
663	*26.11Z*	*Fabrication de composants électroniques*	*Fabrication de composants électroniques*	*Fabrication de composants électroniques*
664	26.12	Fabrication de cartes électroniques assemblées	Fabrication de cartes électroniques assemblées	Fab de cartes électroniques assemblées
665	*26.12Z*	*Fabrication de cartes électroniques assemblées*	*Fabrication de cartes électroniques assemblées*	*Fab. de cartes électroniques assemblées*
666				
667	**26.2**	**Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques**	**Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques**	**Fab. ordinateur & équipement périphériq.**
668	26.20	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	Fab. ordinateur & équipement périphériq.
669	*26.20Z*	*Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques*	*Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques*	*Fab. ordinateur & équipement périphériq.*
670				
671	**26.3**	**Fabrication d'équipements de communication**	**Fabrication d'équipements de communication**	**Fabric. d'équipements de communication**
672	26.30	Fabrication d'équipements de communication	Fabrication d'équipements de communication	Fabric. d'équipements de communication
673	*26.30Z*	*Fabrication d'équipements de communication*	*Fabrication d'équipements de communication*	*Fabric. d'équipements de communication*
674				
675	**26.4**	**Fabrication de produits électroniques grand public**	**Fabrication de produits électroniques grand public**	**Fab. produit électronique grand public**
676	26.40	Fabrication de produits électroniques grand public	Fabrication de produits électroniques grand public	Fab. produit électronique grand public
677	*26.40Z*	*Fabrication de produits électroniques grand public*	*Fabrication de produits électroniques grand public*	*Fab. produit électronique grand public*
678				
679	**26.5**	**Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie**	**Fab. instrum. & appar. de mesure, essai & navigation; horlogerie**	**Fab. instr. mesure, navigat.; horlogerie**
680	26.51	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	Fabric. instruments & d'appareils mesure, essai & de navigation	Fab. instrum. de mesure & de navigation
681	*26.51A*	*Fabrication d'équipements d'aide à la navigation*	*Fabrication d'équipements d'aide à la navigation*	*Fab. équipement d'aide à la navigation*
682	*26.51B*	*Fabrication d'instrumentation scientifique et technique*	*Fabrication d'instrumentation scientifique et technique*	*Fab. instrumentation scientifiq. & tech.*
683	26.52	Horlogerie	Horlogerie	Horlogerie
684	*26.52Z*	*Horlogerie*	*Horlogerie*	*Horlogerie*
685				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
686	**26.6**	**Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques**	**Fab. éqpts d'irradiation médic. électromédic. & électrothérapeut.**	**Fab. éqpt irrad. médic. & électromedic.**
687	26.60	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	Fab. éqpts d'irradiation médic. électromédic. & électrothérapeut.	Fab. éqpt irrad. médic. & électromedic.
688	*26.60Z*	*Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques*	*Fab. éqpts d'irradiation médic. électromédic. & électrothérapeut.*	*Fab. éqpt irrad. médic. & électromedic.*
689				
690	**26.7**	**Fabrication de matériels optique et photographique**	**Fabrication de matériels optique et photographique**	**Fab. matériel optique et photographique**
691	26.70	Fabrication de matériels optique et photographique	Fabrication de matériels optique et photographique	Fab. matériel optique et photographique
692	*26.70Z*	*Fabrication de matériels optique et photographique*	*Fabrication de matériels optique et photographique*	*Fab. matériel optique et photographique*
693				
694	**26.8**	**Fabrication de supports magnétiques et optiques**	**Fabrication de supports magnétiques et optiques**	**Fab. de supports magnétiques et optiques**
695	26.80	Fabrication de supports magnétiques et optiques	Fabrication de supports magnétiques et optiques	Fab. de supports magnétiques et optiques
696	*26.80Z*	*Fabrication de supports magnétiques et optiques*	*Fabrication de supports magnétiques et optiques*	*Fab. de supports magnétiques et optiques*
697				
698	**27**	**Fabrication d'équipements électriques**	**Fabrication d'équipements électriques**	**Fabrication d'équipements électriques**
699				
700	**27.1**	**Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique**	**Fab. moteurs générat. transfo. élec., mat. distrib. & cde électr.**	**Fab. moteur génér. transfo. & mat. élec.**
701	27.11	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	Fabrication de moteurs, génératrices, transformateurs électriques	Fab. moteur génér. transfo. & mat. élec.
702	*27.11Z*	*Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques*	*Fabrication de moteurs, génératrices, transformateurs électriques*	*Fab. moteur génér. transfo. & mat. élec.*
703	27.12	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	Fab. mat. de distrib. & de cde électri.
704	*27.12Z*	*Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique*	*Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique*	*Fab. mat. de distrib. & de cde électri.*
705				
706	**27.2**	**Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques**	**Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques**	**Fabric. pile & accumulateur électrique**
707	27.20	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	Fabric. pile & accumulateur électrique
708	*27.20Z*	*Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques*	*Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques*	*Fabric. pile & accumulateur électrique*
709				
710	**27.3**	**Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique**	**Fabric. fils câbles & matériel d'installation électrique**	**Fab. fil câble & mat. install. électriq.**
711	27.31	Fabrication de câbles de fibres optiques	Fabrication de câbles de fibres optiques	Fabrication de câbles de fibres optiques
712	*27.31Z*	*Fabrication de câbles de fibres optiques*	*Fabrication de câbles de fibres optiques*	*Fabrication de câbles de fibres optiques*
713	27.32	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	Fab. aut. fil & câble éltron. ou éltriq.
714	*27.32Z*	*Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques*	*Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques*	*Fab. aut. fil & câble éltron. ou éltriq.*
715	27.33	Fabrication de matériel d'installation électrique	Fabrication de matériel d'installation électrique	Fabric. matériel installation électrique
716	*27.33Z*	*Fabrication de matériel d'installation électrique*	*Fabrication de matériel d'installation électrique*	*Fabric. matériel installation électrique*
717				
718	**27.4**	**Fabrication d'appareils d'éclairage électrique**	**Fabrication d'appareils d'éclairage électrique**	**Fabric. appareils d'éclairage électrique**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
719	27.40	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Fabric. appareils d'éclairage électrique
720	*27.40Z*	*Fabrication d'appareils d'éclairage électrique*	*Fabrication d'appareils d'éclairage électrique*	*Fabric. appareils d'éclairage électrique*
721				
722	**27.5**	**Fabrication d'appareils ménagers**	**Fabrication d'appareils ménagers**	**Fabrication d'appareils ménagers**
723	27.51	Fabrication d'appareils électroménagers	Fabrication d'appareils électroménagers	Fabrication d'appareils électroménagers
724	*27.51Z*	*Fabrication d'appareils électroménagers*	*Fabrication d'appareils électroménagers*	*Fabrication d'appareils électroménagers*
725	27.52	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Fab. appareils ménagers non électriques
726	*27.52Z*	*Fabrication d'appareils ménagers non électriques*	*Fabrication d'appareils ménagers non électriques*	*Fab. appareils ménagers non électriques*
727				
728	**27.9**	**Fabrication d'autres matériels électriques**	**Fabrication d'autres matériels électriques**	**Fabric. d'autres matériels électriques**
729	27.90	Fabrication d'autres matériels électriques	Fabrication d'autres matériels électriques	Fabric. d'autres matériels électriques
730	*27.90Z*	*Fabrication d'autres matériels électriques*	*Fabrication d'autres matériels électriques*	*Fabric. d'autres matériels électriques*
731				
732	**28**	**Fabrication de machines et équipements n.c.a.**	**Fabrication de machines et équipements n.c.a.**	**Fabric. de machines & équipements n.c.a.**
733				
734	**28.1**	**Fabrication de machines d'usage général**	**Fabrication de machines d'usage général**	**Fabrication de machines d'usage général**
735	28.11	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	Fabrication moteurs & turbines sf moteurs d'avions & de véhicules	Fab. moteur & turb. sf pr avion & véhic.
736	*28.11Z*	*Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules*	*Fabrication moteurs & turbines sf moteurs d'avions & de véhicules*	*Fab. moteur & turb. sf pr avion & véhic.*
737	28.12	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	Fab. équipement hydraulique & pneumatiq.
738	*28.12Z*	*Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques*	*Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques*	*Fab. équipement hydraulique & pneumatiq.*
739	28.13	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	Fabric. d'autres pompes et compresseurs
740	*28.13Z*	*Fabrication d'autres pompes et compresseurs*	*Fabrication d'autres pompes et compresseurs*	*Fabric. d'autres pompes et compresseurs*
741	28.14	Fabrication d'autres articles de robinetterie	Fabrication d'autres articles de robinetterie	Fabric. autres articles de robinetterie
742	*28.14Z*	*Fabrication d'autres articles de robinetterie*	*Fabrication d'autres articles de robinetterie*	*Fabric. autres articles de robinetterie*
743	28.15	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	Fab. engrenage & organe méca. transmis.
744	*28.15Z*	*Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission*	*Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission*	*Fab. engrenage & organe méca. transmis.*
745				
746	**28.2**	**Fabrication d'autres machines d'usage général**	**Fabrication d'autres machines d'usage général**	**Fabric. autres machines d'usage général**
747	28.21	Fabrication de fours et brûleurs	Fabrication de fours et brûleurs	Fabrication de fours et brûleurs
748	*28.21Z*	*Fabrication de fours et brûleurs*	*Fabrication de fours et brûleurs*	*Fabrication de fours et brûleurs*
749	28.22	Fabrication de matériel de levage et de manutention	Fabrication de matériel de levage et de manutention	Fab. matériel de levage & de manutention
750	*28.22Z*	*Fabrication de matériel de levage et de manutention*	*Fabrication de matériel de levage et de manutention*	*Fab. matériel de levage & de manutention*
751	28.23	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	Fab. machines équipts bureau (sf ordinateurs & équipts périph.)	Fab. machine équipt bureau (sf ordinat.)
752	*28.23Z*	*Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)*	*Fab. machines équipts bureau (sf ordinateurs & équipts périph.)*	*Fab. machine équipt bureau (sf ordinat.)*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
753	28.24	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	Fab. outillage portatif à moteur incorp.
754	*28.24Z*	*Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé*	*Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé*	*Fab. outillage portatif à moteur incorp.*
755	28.25	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	Fabrication équipements aérauliques et frigorifiques industriels	Fab. équipt aérauliq. & frigorifiq. ind.
756	*28.25Z*	*Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels*	*Fabrication équipements aérauliques et frigorifiques industriels*	*Fab. équipt aérauliq. & frigorifiq. ind.*
757	28.29	Fabrication de machines diverses d'usage général	Fabrication de machines diverses d'usage général	Fab. machines diverses d'usage général
758	*28.29A*	*Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage*	*Fabrication équipts emballage, conditionnement & pesage*	*Fab. éqpt emballage condition. & pesage*
759	*28.29B*	*Fabrication d'autres machines d'usage général*	*Fabrication d'autres machines d'usage général*	*Fab. d'autres machines d'usage général*
760				
761	**28.3**	**Fabrication de machines agricoles et forestières**	**Fabrication de machines agricoles et forestières**	**Fab. machines agricoles et forestières**
762	28.30	Fabrication de machines agricoles et forestières	Fabrication de machines agricoles et forestières	Fab. machines agricoles et forestières
763	*28.30Z*	*Fabrication de machines agricoles et forestières*	*Fabrication de machines agricoles et forestières*	*Fab. machines agricoles et forestières*
764				
765	**28.4**	**Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils**	**Fabrication machines de formage des métaux & machines-outils**	**Fab. mach. formage métaux & mach.-outil**
766	28.41	Fabrication de machines de formage des métaux	Fabrication de machines de formage des métaux	Fab. de machines de formage des métaux
767	*28.41Z*	*Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux*	*Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux*	*Fab. de machines de formage des métaux*
768	28.49	Fabrication d'autres machines-outils	Fabrication d'autres machines-outils	Fabrication d'autres machines-outils
769	*28.49Z*	*Fabrication d'autres machines-outils*	*Fabrication d'autres machines-outils*	*Fabrication d'autres machines-outils*
770				
771	**28.9**	**Fabrication d'autres machines d'usage spécifique**	**Fabrication d'autres machines d'usage spécifique**	**Fabric. autre machine d'usage spécifique**
772	28.91	Fabrication de machines pour la métallurgie	Fabrication de machines pour la métallurgie	Fabric. de machines pour la métallurgie
773	*28.91Z*	*Fabrication de machines pour la métallurgie*	*Fabrication de machines pour la métallurgie*	*Fabric. de machines pour la métallurgie*
774	28.92	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	Fab. machine pour extraction ou constr.
775	*28.92Z*	*Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction*	*Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction*	*Fab. machine pour extraction ou constr.*
776	28.93	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	Fab. machine pour l'indus. agro-aliment.
777	*28.93Z*	*Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire*	*Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire*	*Fab. machine pour l'indus. agro-aliment.*
778	28.94	Fabrication de machines pour les industries textiles	Fabrication de machines pour les industries textiles	Fab. machine pour industries textiles
779	*28.94Z*	*Fabrication de machines pour les industries textiles*	*Fabrication de machines pour les industries textiles*	*Fab. machine pour industries textiles*
780	28.95	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	Fabrication de machines pour les industries du papier et carton	Fab. machine pr indus. papier & carton
781	*28.95Z*	*Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton*	*Fabrication de machines pour les industries du papier et carton*	*Fab. machine pr indus. papier & carton*
782	28.96	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	Fabric. machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	Fab. machine pr trav. du caoutch, plast.
783	*28.96Z*	*Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques*	*Fabric. machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques*	*Fab. machine pr trav. du caoutch, plast.*
784	28.99	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	Fab. autre machine usage spécifi. n.c.a.
785	*28.99A*	*Fabrication de machines d'imprimerie*	*Fabrication de machines d'imprimerie*	*Fabrication de machines d'imprimerie*
786	*28.99B*	*Fabrication d'autres machines spécialisées*	*Fabrication d'autres machines spécialisées*	*Fabric. d'autres machines spécialisées*
787				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
788	**29**	**Industrie automobile**	**Industrie automobile**	**Industrie automobile**
789				
790	**29.1**	**Construction de véhicules automobiles**	**Construction de véhicules automobiles**	**Construction de véhicules automobiles**
791	29.10	Construction de véhicules automobiles	Construction de véhicules automobiles	Construction de véhicules automobiles
792	*29.10Z*	*Construction de véhicules automobiles*	*Construction de véhicules automobiles*	*Construction de véhicules automobiles*
793				
794	**29.2**	**Fabrication de carrosseries et remorques**	**Fabrication de carrosseries et remorques**	**Fabrication de carrosseries et remorques**
795	29.20	Fabrication de carrosseries et remorques	Fabrication de carrosseries et remorques	Fabrication de carrosseries et remorques
796	*29.20Z*	*Fabrication de carrosseries et remorques*	*Fabrication de carrosseries et remorques*	*Fabrication de carrosseries et remorques*
797				
798	**29.3**	**Fabrication d'équipements automobiles**	**Fabrication d'équipements automobiles**	**Fabrication d'équipements automobiles**
799	29.31	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	Fabrication équipements électriques et électroniques automobiles	Fab. équipt électriq. & électron. auto.
800	*29.31Z*	*Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles*	*Fabrication équipements électriques et électroniques automobiles*	*Fab. équipt électriq. & électron. auto.*
801	29.32	Fabrication d'autres équipements automobiles	Fabrication d'autres équipements automobiles	Fabric. d'autres équipements automobiles
802	*29.32Z*	*Fabrication d'autres équipements automobiles*	*Fabrication d'autres équipements automobiles*	*Fabric. d'autres équipements automobiles*
803				
804	**30**	**Fabrication d'autres matériels de transport**	**Fabrication d'autres matériels de transport**	**Fabric. d'autres matériels de transport**
805				
806	**30.1**	**Construction navale**	**Construction navale**	**Construction navale**
807	30.11	Construction de navires et de structures flottantes	Construction de navires et de structures flottantes	Construct. navires & structure flottante
808	*30.11Z*	*Construction de navires et de structures flottantes*	*Construction de navires et de structures flottantes*	*Construct. navires & structure flottante*
809	30.12	Construction de bateaux de plaisance	Construction de bateaux de plaisance	Construction de bateaux de plaisance
810	*30.12Z*	*Construction de bateaux de plaisance*	*Construction de bateaux de plaisance*	*Construction de bateaux de plaisance*
811				
812	**30.2**	**Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant**	**Construction locomotives et autre matériel ferroviaire roulant**	**Const. loco. & autre mat. ferro. roulant**
813	30.20	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	Construction locomotives & autre matériel ferroviaire roulant	Const. loco. & autre mat. ferro. roulant
814	*30.20Z*	*Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant*	*Construction locomotives & autre matériel ferroviaire roulant*	*Const. loco. & autre mat. ferro. roulant*
815				
816	**30.3**	**Construction aéronautique et spatiale**	**Construction aéronautique et spatiale**	**Construction aéronautique et spatiale**
817	30.30	Construction aéronautique et spatiale	Construction aéronautique et spatiale	Construction aéronautique et spatiale
818	*30.30Z*	*Construction aéronautique et spatiale*	*Construction aéronautique et spatiale*	*Construction aéronautique et spatiale*
819				
820	**30.4**	**Construction de véhicules militaires de combat**	**Construction de véhicules militaires de combat**	**Constr. véhicules militaires de combat**
821	30.40	Construction de véhicules militaires de combat	Construction de véhicules militaires de combat	Constr. véhicules militaires de combat
822	*30.40Z*	*Construction de véhicules militaires de combat*	*Construction de véhicules militaires de combat*	*Constr. véhicules militaires de combat*
823				
824	**30.9**	**Fabrication de matériels de transport n.c.a.**	**Fabrication de matériels de transport n.c.a.**	**Fabric. de matériels de transport n.c.a.**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
825	30.91	Fabrication de motocycles	Fabrication de motocycles	Fabrication de motocycles
826	*30.91Z*	*Fabrication de motocycles*	*Fabrication de motocycles*	*Fabrication de motocycles*
827	30.92	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	Fab. bicyclette & véhic. pour invalides
828	*30.92Z*	*Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides*	*Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides*	*Fab. bicyclette & véhic. pour invalides*
829	30.99	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	Fab. aut. équipement de transport n.c.a.
830	*30.99Z*	*Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.*	*Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.*	*Fab. aut. équipement de transport n.c.a.*
831				
832	**31**	**Fabrication de meubles**	**Fabrication de meubles**	**Fabrication de meubles**
833				
834	**31.0**	**Fabrication de meubles**	**Fabrication de meubles**	**Fabrication de meubles**
835	31.01	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	Fab. de meubles de bureau et de magasin
836	*31.01Z*	*Fabrication de meubles de bureau et de magasin*	*Fabrication de meubles de bureau et de magasin*	*Fab. de meubles de bureau et de magasin*
837	31.02	Fabrication de meubles de cuisine	Fabrication de meubles de cuisine	Fabrication de meubles de cuisine
838	*31.02Z*	*Fabrication de meubles de cuisine*	*Fabrication de meubles de cuisine*	*Fabrication de meubles de cuisine*
839	31.03	Fabrication de matelas	Fabrication de matelas	Fabrication de matelas
840	*31.03Z*	*Fabrication de matelas*	*Fabrication de matelas*	*Fabrication de matelas*
841	31.09	Fabrication d'autres meubles	Fabrication d'autres meubles	Fabrication d'autres meubles
842	*31.09A*	*Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur*	*Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur*	*Fabric. sièges d'ameublement d'intérieur*
843	*31.09B*	*Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement*	*Fabrication autres meubles & industries connexes de l'ameublement*	*Fab. aut. meub. & ind. connexe ameublmnt*
844				
845	**32**	**Autres industries manufacturières**	**Autres industries manufacturières**	**Autres industries manufacturières**
846				
847	**32.1**	**Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires**	**Fabrication articles joaillerie, bijouterie & articles similaires**	**Fab. artic. joaillerie, bijout. & simil.**
848	32.11	Frappe de monnaie	Frappe de monnaie	Frappe de monnaie
849	*32.11Z*	*Frappe de monnaie*	*Frappe de monnaie*	*Frappe de monnaie*
850	32.12	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	Fab. article de joaillerie et bijouterie
851	*32.12Z*	*Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie*	*Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie*	*Fab. article de joaillerie et bijouterie*
852	32.13	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	Fabrication articles bijouterie fantaisie & articles similaires	Fab. art. bijout. fantaisie & similaire
853	*32.13Z*	*Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires*	*Fabrication articles bijouterie fantaisie & articles similaires*	*Fab. art. bijout. fantaisie & similaire*
854				
855	**32.2**	**Fabrication d'instruments de musique**	**Fabrication d'instruments de musique**	**Fabrication d'instruments de musique**
856	32.20	Fabrication d'instruments de musique	Fabrication d'instruments de musique	Fabrication d'instruments de musique
857	*32.20Z*	*Fabrication d'instruments de musique*	*Fabrication d'instruments de musique*	*Fabrication d'instruments de musique*
858				
859	**32.3**	**Fabrication d'articles de sport**	**Fabrication d'articles de sport**	**Fabrication d'articles de sport**
860	32.30	Fabrication d'articles de sport	Fabrication d'articles de sport	Fabrication d'articles de sport
861	*32.30Z*	*Fabrication d'articles de sport*	*Fabrication d'articles de sport*	*Fabrication d'articles de sport*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
862				
863	**32.4**	**Fabrication de jeux et jouets**	**Fabrication de jeux et jouets**	**Fabrication de jeux et jouets**
864	32.40	Fabrication de jeux et jouets	Fabrication de jeux et jouets	Fabrication de jeux et jouets
865	*32.40Z*	*Fabrication de jeux et jouets*	*Fabrication de jeux et jouets*	*Fabrication de jeux et jouets*
866				
867	**32.5**	**Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire**	**Fabrication instruments & fournitures à usage médical & dentaire**	**Fab. inst. & fournit. usage méd. & dent.**
868	32.50	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	Fabrication instruments & fournitures à usage médical & dentaire	Fab. inst. & fournit. usage méd. & dent.
869	*32.50A*	*Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire*	*Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire*	*Fab. matériel médico-chirurg. & dentaire*
870	*32.50B*	*Fabrication de lunettes*	*Fabrication de lunettes*	*Fabrication de lunettes*
871				
872	**32.9**	**Activités manufacturières n.c.a.**	**Activités manufacturières n.c.a.**	**Activités manufacturières n.c.a.**
873	32.91	Fabrication d'articles de brosserie	Fabrication d'articles de brosserie	Fabrication d'articles de brosserie
874	*32.91Z*	*Fabrication d'articles de brosserie*	*Fabrication d'articles de brosserie*	*Fabrication d'articles de brosserie*
875	32.99	Autres activités manufacturières n.c.a.	Autres activités manufacturières n.c.a.	Autres activités manufacturières n.c.a.
876	*32.99Z*	*Autres activités manufacturières n.c.a.*	*Autres activités manufacturières n.c.a.*	*Autres activités manufacturières n.c.a.*
877				
878	**33**	**Réparation et installation de machines et d'équipements**	**Réparation et installation de machines et d'équipements**	**Réparation & install. machine & équipt**
879				
880	**33.1**	**Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements**	**Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements**	**Répar. ouvrage en métaux, mach. & équipt**
881	33.11	Réparation d'ouvrages en métaux	Réparation d'ouvrages en métaux	Réparation d'ouvrages en métaux
882	*33.11Z*	*Réparation d'ouvrages en métaux*	*Réparation d'ouvrages en métaux*	*Réparation d'ouvrages en métaux*
883	33.12	Réparation de machines et équipements mécaniques	Réparation de machines et équipements mécaniques	Répar. machine & équipement mécaniques
884	*33.12Z*	*Réparation de machines et équipements mécaniques*	*Réparation de machines et équipements mécaniques*	*Répar. machine & équipement mécaniques*
885	33.13	Réparation de matériels électroniques et optiques	Réparation de matériels électroniques et optiques	Répar. matériel électronique & optique
886	*33.13Z*	*Réparation de matériels électroniques et optiques*	*Réparation de matériels électroniques et optiques*	*Répar. matériel électronique & optique*
887	33.14	Réparation d'équipements électriques	Réparation d'équipements électriques	Réparation d'équipements électriques
888	*33.14Z*	*Réparation d'équipements électriques*	*Réparation d'équipements électriques*	*Réparation d'équipements électriques*
889	33.15	Réparation et maintenance navale	Réparation et maintenance navale	Réparation et maintenance navale
890	*33.15Z*	*Réparation et maintenance navale*	*Réparation et maintenance navale*	*Réparation et maintenance navale*
891	33.16	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	Répar. & maint. aéronef & eng. spatiaux
892	*33.16Z*	*Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux*	*Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux*	*Répar. & maint. aéronef & eng. spatiaux*
893	33.17	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	Répar. & maint. d'aut. équipt transport
894	*33.17Z*	*Réparation et maintenance d'autres équipements de transport*	*Réparation et maintenance d'autres équipements de transport*	*Répar. & maint. d'aut. équipt transport*
895	33.19	Réparation d'autres équipements	Réparation d'autres équipements	Réparation d'autres équipements
896	*33.19Z*	*Réparation d'autres équipements*	*Réparation d'autres équipements*	*Réparation d'autres équipements*
897				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
898	**33.2**	**Installation de machines et d'équipements industriels**	**Installation de machines et d'équipements industriels**	**Install. de machines & équipt industriel**
899	33.20	Installation de machines et d'équipements industriels	Installation de machines et d'équipements industriels	Install. de machines & équipt industriel
900	*33.20A*	*Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie*	*Installation structures métalliques, chaudronnées et tuyauterie*	*Instal. struct. métal., chaudr. & tuyau.*
901	*33.20B*	*Installation de machines et équipements mécaniques*	*Installation de machines et équipements mécaniques*	*Instal. machines & équipement mécanique*
902	*33.20C*	*Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels*	*Concept. d'ens. & assembl s/site d'éqpts ctrle des processus ind.*	*Instal. éqpts ctrle des processus indus.*
903	*33.20D*	*Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels*	*Instal. éqpts électriq, mat. électro. et optiq. ou aut. matériels*	*Inst. éqpt élec. électro. optiq. ou aut.*
904				
905	**D**	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ**	**Prod. & distribution électricité, gaz, vapeur & air conditionné**	**Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.**
906				
907	**35**	**Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné**	**Prod. & distribution électricité gaz vapeur & air conditionné**	**Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.**
908				
909	**35.1**	**Production, transport et distribution d'électricité**	**Production, transport et distribution d'électricité**	**Prod., transport & distrib. électricité**
910	35.11	Production d'électricité	Production d'électricité	Production d'électricité
911	*35.11Z*	*Production d'électricité*	*Production d'électricité*	*Production d'électricité*
912	35.12	Transport d'électricité	Transport d'électricité	Transport d'électricité
913	*35.12Z*	*Transport d'électricité*	*Transport d'électricité*	*Transport d'électricité*
914	35.13	Distribution d'électricité	Distribution d'électricité	Distribution d'électricité
915	*35.13Z*	*Distribution d'électricité*	*Distribution d'électricité*	*Distribution d'électricité*
916	35.14	Commerce d'électricité	Commerce d'électricité	Commerce d'électricité
917	*35.14Z*	*Commerce d'électricité*	*Commerce d'électricité*	*Commerce d'électricité*
918				
919	**35.2**	**Production et distribution de combustibles gazeux**	**Production et distribution de combustibles gazeux**	**Prod. & distrib. de combustibles gazeux**
920	35.21	Production de combustibles gazeux	Production de combustibles gazeux	Production de combustibles gazeux
921	*35.21Z*	*Production de combustibles gazeux*	*Production de combustibles gazeux*	*Production de combustibles gazeux*
922	35.22	Distribution de combustibles gazeux par conduites	Distribution de combustibles gazeux par conduites	Distrib. combustible gazeux pr conduites
923	*35.22Z*	*Distribution de combustibles gazeux par conduites*	*Distribution de combustibles gazeux par conduites*	*Distrib. combustible gazeux pr conduites*
924	35.23	Commerce de combustibles gazeux par conduites	Commerce de combustibles gazeux par conduites	Commerce combustible gazeux par conduite
925	*35.23Z*	*Commerce de combustibles gazeux par conduites*	*Commerce de combustibles gazeux par conduites*	*Commerce combustible gazeux par conduite*
926				
927	**35.3**	**Production et distribution de vapeur et d'air conditionné**	**Production et distribution de vapeur et d'air conditionné**	**Prod. & distrib. vapeur et air condit.**
928	35.30	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	Prod. & distrib. vapeur et air condit.
929	*35.30Z*	*Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*	*Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*	*Prod. & distrib. vapeur et air condit.*
930				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
931	**E**	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION**	**Prod. & distrib. eau assainisst, gestion déchets & dépollution**	**Gestion eau, déchets & dépollution**
932				
933	**36**	**Captage, traitement et distribution d'eau**	**Captage, traitement et distribution d'eau**	**Captage, traitement & distribution d'eau**
934				
935	**36.0**	**Captage, traitement et distribution d'eau**	**Captage, traitement et distribution d'eau**	**Captage, traitement & distribution d'eau**
936	36.00	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement & distribution d'eau
937	*36.00Z*	*Captage, traitement et distribution d'eau*	*Captage, traitement et distribution d'eau*	*Captage, traitement & distribution d'eau*
938				
939	**37**	**Collecte et traitement des eaux usées**	**Collecte et traitement des eaux usées**	**Collecte et traitement des eaux usées**
940				
941	**37.0**	**Collecte et traitement des eaux usées**	**Collecte et traitement des eaux usées**	**Collecte et traitement des eaux usées**
942	37.00	Collecte et traitement des eaux usées	Collecte et traitement des eaux usées	Collecte et traitement des eaux usées
943	*37.00Z*	*Collecte et traitement des eaux usées*	*Collecte et traitement des eaux usées*	*Collecte et traitement des eaux usées*
944				
945	**38**	**Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération**	**Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération**	**Collecte, gestion déchets ; récupération**
946				
947	**38.1**	**Collecte des déchets**	**Collecte des déchets**	**Collecte des déchets**
948	38.11	Collecte des déchets non dangereux	Collecte des déchets non dangereux	Collecte des déchets non dangereux
949	*38.11Z*	*Collecte des déchets non dangereux*	*Collecte des déchets non dangereux*	*Collecte des déchets non dangereux*
950	38.12	Collecte des déchets dangereux	Collecte des déchets dangereux	Collecte des déchets dangereux
951	*38.12Z*	*Collecte des déchets dangereux*	*Collecte des déchets dangereux*	*Collecte des déchets dangereux*
952				
953	**38.2**	**Traitement et élimination des déchets**	**Traitement et élimination des déchets**	**Traitement et élimination des déchets**
954	38.21	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Traitmnt & élimin. déchets non dangereux
955	*38.21Z*	*Traitement et élimination des déchets non dangereux*	*Traitement et élimination des déchets non dangereux*	*Traitmnt & élimin. déchets non dangereux*
956	38.22	Traitement et élimination des déchets dangereux	Traitement et élimination des déchets dangereux	Traitmnt & élimination déchets dangereux
957	*38.22Z*	*Traitement et élimination des déchets dangereux*	*Traitement et élimination des déchets dangereux*	*Traitmnt & élimination déchets dangereux*
958				
959	**38.3**	**Récupération**	**Récupération**	**Récupération**
960	38.31	Démantèlement d'épaves	Démantèlement d'épaves	Démantèlement d'épaves
961	*38.31Z*	*Démantèlement d'épaves*	*Démantèlement d'épaves*	*Démantèlement d'épaves*
962	38.32	Récupération de déchets triés	Récupération de déchets triés	Récupération de déchets triés
963	*38.32Z*	*Récupération de déchets triés*	*Récupération de déchets triés*	*Récupération de déchets triés*
964				
965	**39**	**Dépollution et autres services de gestion des déchets**	**Dépollution et autres services de gestion des déchets**	**Dépollution & autre sces gestion déchets**
966				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
967	**39.0**	**Dépollution et autres services de gestion des déchets**	**Dépollution et autres services de gestion des déchets**	**Dépollution & autre sces gestion déchets**
968	39.00	Dépollution et autres services de gestion des déchets	Dépollution et autres services de gestion des déchets	Dépollution & autre sces gestion déchets
969	*39.00Z*	*Dépollution et autres services de gestion des déchets*	*Dépollution et autres services de gestion des déchets*	*Dépollution & autre sces gestion déchets*
970				
971	**F**	**CONSTRUCTION**	**CONSTRUCTION**	**CONSTRUCTION**
972				
973	**41**	**Construction de bâtiments**	**Construction de bâtiments**	**Construction de bâtiments**
974				
975	**41.1**	**Promotion immobilière**	**Promotion immobilière**	**Promotion immobilière**
976	41.10	Promotion immobilière	Promotion immobilière	Promotion immobilière
977	*41.10A*	*Promotion immobilière de logements*	*Promotion immobilière de logements*	*Promotion immobilière de logements*
978	*41.10B*	*Promotion immobilière de bureaux*	*Promotion immobilière de bureaux*	*Promotion immobilière de bureaux*
979	*41.10C*	*Promotion immobilière d'autres bâtiments*	*Promotion immobilière d'autres bâtiments*	*Promotion immobilière d'autres bâtiments*
980	*41.10D*	*Supports juridiques de programmes*	*Supports juridiques de programmes*	*Supports juridiques de programmes*
981				
982	**41.2**	**Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels**	**Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels**	**Construc. bâtimnt résid. & non résident.**
983	41.20	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	Construc. bâtimnt résid. & non résident.
984	*41.20A*	*Construction de maisons individuelles*	*Construction de maisons individuelles*	*Construction de maisons individuelles*
985	*41.20B*	*Construction d'autres bâtiments*	*Construction d'autres bâtiments*	*Construction d'autres bâtiments*
986				
987	**42**	**Génie civil**	**Génie civil**	**Génie civil**
988				
989	**42.1**	**Construction de routes et de voies ferrées**	**Construction de routes et de voies ferrées**	**Construction de route & de voies ferrées**
990	42.11	Construction de routes et autoroutes	Construction de routes et autoroutes	Construction de routes et autoroutes
991	*42.11Z*	*Construction de routes et autoroutes*	*Construction de routes et autoroutes*	*Construction de routes et autoroutes*
992	42.12	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	Const. voie ferrée surface & souterraine
993	*42.12Z*	*Construction de voies ferrées de surface et souterraines*	*Construction de voies ferrées de surface et souterraines*	*Const. voie ferrée surface & souterraine*
994	42.13	Construction de ponts et tunnels	Construction de ponts et tunnels	Construction de ponts et tunnels
995	*42.13A*	*Construction d'ouvrages d'art*	*Construction d'ouvrages d'art*	*Construction d'ouvrages d'art*
996	*42.13B*	*Construction et entretien de tunnels*	*Construction et entretien de tunnels*	*Construction et entretien de tunnels*
997				
998	**42.2**	**Construction de réseaux et de lignes**	**Construction de réseaux et de lignes**	**Construction de réseaux et de lignes**
999	42.21	Construction de réseaux pour fluides	Construction de réseaux pour fluides	Construction de réseaux pour fluides
1000	*42.21Z*	*Construction de réseaux pour fluides*	*Construction de réseaux pour fluides*	*Construction de réseaux pour fluides*
1001	42.22	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Const. réseaux électriq. & de télécom.
1002	*42.22Z*	*Construction de réseaux électriques et de télécommunications*	*Construction de réseaux électriques et de télécommunications*	*Const. réseaux électriq. & de télécom.*
1003				
1004	**42.9**	**Construction d'autres ouvrages de génie civil**	**Construction d'autres ouvrages de génie civil**	**Construc. autres ouvrages de génie civil**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1005	42.91	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	Construc. ouvrages maritimes et fluviaux
1006	*42.91Z*	*Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux*	*Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux*	*Construc. ouvrages maritimes et fluviaux*
1007	42.99	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	Constr. aut. ouvrage de génie civil nca.
1008	*42.99Z*	*Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.*	*Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.*	*Constr. aut. ouvrage de génie civil nca.*
1009				
1010	**43**	**Travaux de construction spécialisés**	**Travaux de construction spécialisés**	**Travaux de construction spécialisés**
1011				
1012	**43.1**	**Démolition et préparation des sites**	**Démolition et préparation des sites**	**Démolition et préparation des sites**
1013	43.11	Travaux de démolition	Travaux de démolition	Travaux de démolition
1014	*43.11Z*	*Travaux de démolition*	*Travaux de démolition*	*Travaux de démolition*
1015	43.12	Travaux de préparation des sites	Travaux de préparation des sites	Travaux de préparation des sites
1016	*43.12A*	*Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires*	*Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires*	*Travaux de terrassement courants*
1017	*43.12B*	*Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse*	*Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse*	*Travaux de terrassement spécialisés*
1018	43.13	Forages et sondages	Forages et sondages	Forages et sondages
1019	*43.13Z*	*Forages et sondages*	*Forages et sondages*	*Forages et sondages*
1020				
1021	**43.2**	**Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation**	**Travaux install. électrique plomberie & autres travaux d'install.**	**Travaux install. élect. plomberie & aut.**
1022	43.21	Installation électrique	Installation électrique	Installation électrique
1023	*43.21A*	*Travaux d'installation électrique dans tous locaux*	*Travaux d'installation électrique dans tous locaux*	*Travaux instal. électriq. ds tous locaux*
1024	*43.21B*	*Travaux d'installation électrique sur la voie publique*	*Travaux d'installation électrique sur la voie publique*	*Travaux instal. électriq. sr voie publi.*
1025	43.22	Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	Travaux plomberie, install. chauffage & conditionnement d'air	Trav. plomberie chauffage & condit. air
1026	*43.22A*	*Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux*	*Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux*	*Travaux instal. eau & gaz en tous locaux*
1027	*43.22B*	*Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation*	*Travaux d'installation équipements thermiques et climatisation*	*Travaux instal. équipt thermique & clim.*
1028	43.29	Autres travaux d'installation	Autres travaux d'installation	Autres travaux d'installation
1029	*43.29A*	*Travaux d'isolation*	*Travaux d'isolation*	*Travaux d'isolation*
1030	*43.29B*	*Autres travaux d'installation n.c.a.*	*Autres travaux d'installation n.c.a.*	*Autres travaux d'installation n.c.a.*
1031				
1032	**43.3**	**Travaux de finition**	**Travaux de finition**	**Travaux de finition**
1033	43.31	Travaux de plâtrerie	Travaux de plâtrerie	Travaux de plâtrerie
1034	*43.31Z*	*Travaux de plâtrerie*	*Travaux de plâtrerie*	*Travaux de plâtrerie*
1035	43.32	Travaux de menuiserie	Travaux de menuiserie	Travaux de menuiserie
1036	*43.32A*	*Travaux de menuiserie bois et PVC*	*Travaux de menuiserie bois et PVC*	*Travaux de menuiserie bois et PVC*
1037	*43.32B*	*Travaux de menuiserie métallique et serrurerie*	*Travaux de menuiserie métallique et serrurerie*	*Travaux menuiserie métal. & serrurerie*
1038	*43.32C*	*Agencement de lieux de vente*	*Agencement de lieux de vente*	*Agencement de lieux de vente*
1039	43.33	Travaux de revêtement des sols et des murs	Travaux de revêtement des sols et des murs	Travaux revêtement des sols et des murs
1040	*43.33Z*	*Travaux de revêtement des sols et des murs*	*Travaux de revêtement des sols et des murs*	*Travaux revêtement des sols et des murs*
1041	43.34	Travaux de peinture et vitrerie	Travaux de peinture et vitrerie	Travaux de peinture et vitrerie

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1042	*43.34Z*	*Travaux de peinture et vitrerie*	*Travaux de peinture et vitrerie*	*Travaux de peinture et vitrerie*
1043	43.39	Autres travaux de finition	Autres travaux de finition	Autres travaux de finition
1044	*43.39Z*	*Autres travaux de finition*	*Autres travaux de finition*	*Autres travaux de finition*
1045				
1046	**43.9**	**Autres travaux de construction spécialisés**	**Autres travaux de construction spécialisés**	**Autres travaux construction spécialisés**
1047	43.91	Travaux de couverture	Travaux de couverture	Travaux de couverture
1048	*43.91A*	*Travaux de charpente*	*Travaux de charpente*	*Travaux de charpente*
1049	*43.91B*	*Travaux de couverture par éléments*	*Travaux de couverture par éléments*	*Travaux de couverture par éléments*
1050	43.99	Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.	Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.	Aut. travaux construc. spécialisés nca.
1051	*43.99A*	*Travaux d'étanchéification*	*Travaux d'étanchéification*	*Travaux d'étanchéification*
1052	*43.99B*	*Travaux de montage de structures métalliques*	*Travaux de montage de structures métalliques*	*Travaux montage de structure métallique*
1053	*43.99C*	*Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment*	*Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment*	*Trav. maçon. gle & gros oeuvre bâtiment*
1054	*43.99D*	*Autres travaux spécialisés de construction*	*Autres travaux spécialisés de construction*	*Aut. travaux spécialisés de construction*
1055	*43.99E*	*Location avec opérateur de matériel de construction*	*Location avec opérateur de matériel de construction*	*Location avec opérateur mat. de constr.*
1056				
1057	**G**	**COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES**	**COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES**	**COMMERCE ; RÉPAR. AUTOMOBILE & MOTOCYCLE**
1058				
1059	**45**	**Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles**	**Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles**	**Commerce & répar. automobile & motocycle**
1060				
1061	**45.1**	**Commerce de véhicules automobiles**	**Commerce de véhicules automobiles**	**Commerce de véhicules automobiles**
1062	45.11	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Comm. de voiture & véhicule auto. léger
1063	*45.11Z*	*Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers*	*Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers*	*Comm. de voiture & véhicule auto. léger*
1064	45.19	Commerce d'autres véhicules automobiles	Commerce d'autres véhicules automobiles	Commerce d'autres véhicules automobiles
1065	*45.19Z*	*Commerce d'autres véhicules automobiles*	*Commerce d'autres véhicules automobiles*	*Commerce d'autres véhicules automobiles*
1066				
1067	**45.2**	**Entretien et réparation de véhicules automobiles**	**Entretien et réparation de véhicules automobiles**	**Entretien & répar. de véhicule auto.**
1068	45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles	Entretien et réparation de véhicules automobiles	Entretien & répar. de véhicule auto.
1069	*45.20A*	*Entretien et réparation de véhicules automobiles légers*	*Entretien et réparation de véhicules automobiles légers*	*Entretien & répar. véhicule auto. léger*
1070	*45.20B*	*Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles*	*Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles*	*Entretien & répar. autre véhicule auto.*
1071				
1072	**45.3**	**Commerce d'équipements automobiles**	**Commerce d'équipements automobiles**	**Commerce d'équipements automobiles**
1073	45.31	Commerce de gros d'équipements automobiles	Commerce de gros d'équipements automobiles	Commerce de gros d'équipement automobile
1074	*45.31Z*	*Commerce de gros d'équipements automobiles*	*Commerce de gros d'équipements automobiles*	*Commerce de gros d'équipement automobile*
1075	45.32	Commerce de détail d'équipements automobiles	Commerce de détail d'équipements automobiles	Commerce de détail équipement automobile
1076	*45.32Z*	*Commerce de détail d'équipements automobiles*	*Commerce de détail d'équipements automobiles*	*Commerce de détail équipement automobile*
1077				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1078	**45.4**	**Commerce et réparation de motocycles**	**Commerce et réparation de motocycles**	**Commerce et réparation de motocycles**
1079	45.40	Commerce et réparation de motocycles	Commerce et réparation de motocycles	Commerce et réparation de motocycles
1080	*45.40Z*	*Commerce et réparation de motocycles*	*Commerce et réparation de motocycles*	*Commerce et réparation de motocycles*
1081				
1082	**46**	**Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles**	**Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles**	**Commerce gros hors auto. & motocycle**
1083				
1084	**46.1**	**Intermédiaires du commerce de gros**	**Intermédiaires du commerce de gros**	**Intermédiaires du commerce de gros**
1085	46.11	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	Interm. du comm. en m.p. agricoles & textiles, animaux vivants	Interm. du comm. en produits agricoles
1086	*46.11Z*	*Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis*	*Interm. du comm. en m.p. agricoles & textiles, animaux vivants*	*Interm. du comm. en produits agricoles*
1087	46.12	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	Interm. comm. combustibles métaux minéraux & produits chimiques	Int. comm. comb. mét. minér. & pd. chim.
1088	*46.12A*	*Centrales d'achat de carburant*	*Centrales d'achat de carburant*	*Centrales d'achat de carburant*
1089	*46.12B*	*Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques*	*Autres interm. comm. combustibles métaux minéraux prod. chimiques*	*Aut. ic comb. mét. minér. & prod. chim.*
1090	46.13	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	Interm. comm. bois & matériaux construc.
1091	*46.13Z*	*Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction*	*Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction*	*Interm. comm. bois & matériaux construc.*
1092	46.14	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	Interm. comm. machines, équipts industriels, navires et avions	Int. comm. équipt indus., navire & avion
1093	*46.14Z*	*Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions*	*Interm. comm. machines, équipts industriels, navires et avions*	*Int. comm. équipt indus., navire & avion*
1094	46.15	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	Interm. comm. en meubles, articles de ménage et quincaillerie	Int. comm. meuble, art. ménage & quinc.
1095	*46.15Z*	*Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie*	*Interm. comm. en meubles, articles de ménage et quincaillerie*	*Int. comm. meuble, art. ménage & quinc.*
1096	46.16	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	Interm. comm. textiles, habillt, fourrures, chaussures & art cuir	Int. comm. textile, habillt & assimil.
1097	*46.16Z*	*Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir*	*Interm. comm. textiles, habillt, fourrures, chaussures & art cuir*	*Int. comm. textile, habillt & assimil.*
1098	46.17	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	Int. comm. en denrées, boissons & tabac
1099	*46.17A*	*Centrales d'achat alimentaires*	*Centrales d'achat alimentaires*	*Centrales d'achat alimentaires*
1100	*46.17B*	*Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac*	*Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac*	*Autre ic en denrées, boissons et tabac*
1101	46.18	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	Interm. spécialisés commerce d'autres produits spécifiques	Int. spécialis. comm. aut. prod. spécif.
1102	*46.18Z*	*Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques*	*Interm. spécialisés commerce d'autres produits spécifiques*	*Int. spécialis. comm. aut. prod. spécif.*
1103	46.19	Intermédiaires du commerce en produits divers	Intermédiaires du commerce en produits divers	Interm. du commerce en produits divers
1104	*46.19A*	*Centrales d'achat non alimentaires*	*Centrales d'achat non alimentaires*	*Centrales d'achat non alimentaires*
1105	*46.19B*	*Autres intermédiaires du commerce en produits divers*	*Autres intermédiaires du commerce en produits divers*	*Autre interm. commerce en prodts divers*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1106				
1107	**46.2**	**Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants**	**Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants**	**Com. gros prod. agric. brut & anim. viv.**
1108	46.21	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	Comm. de gros céréales, tabac non manuf. et aliments pour bétail	Com gros céréal. tab. brt & alim. bétail
1109	*46.21Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*	*Comm. de gros céréales, tabac non manuf. et aliments pour bétail*	*Com gros céréal. tab. brt & alim. bétail*
1110	46.22	Commerce de gros de fleurs et plantes	Commerce de gros de fleurs et plantes	Commerce de gros de fleurs et plantes
1111	*46.22Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes*	*Commerce de gros de fleurs et plantes*
1112	46.23	Commerce de gros d'animaux vivants	Commerce de gros d'animaux vivants	Commerce de gros d'animaux vivants
1113	*46.23Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants*	*Commerce de gros d'animaux vivants*
1114	46.24	Commerce de gros de cuirs et peaux	Commerce de gros de cuirs et peaux	Commerce de gros de cuirs et peaux
1115	*46.24Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux*	*Commerce de gros de cuirs et peaux*
1116				
1117	**46.3**	**Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac**	**Comm. gros produits alimentaires boissons & tabac**	**Comm. gros prod. alim. boisson & tabac**
1118	46.31	Commerce de gros de fruits et légumes	Commerce de gros de fruits et légumes	Commerce de gros de fruits et légumes
1119	*46.31Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes*	*Commerce de gros de fruits et légumes*
1120	46.32	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande	Comm. gros viande & prod. à base viande
1121	*46.32A*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie*	*Commerce de gros de viandes de boucherie*	*Commerce de gros de viandes de boucherie*
1122	*46.32B*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande*	*Commerce de gros de produits à base de viande*	*Comm. gros de produits à base de viande*
1123	*46.32C*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier*	*Commerce de gros de volailles et gibier*	*Commerce de gros de volailles et gibier*
1124	46.33	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	Com. gros produits laitiers, oeufs, huiles & mat. grasses comest.	Com. gros prod. laitier oeuf & mat. grse
1125	*46.33Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles*	*Com. gros produits laitiers, oeufs, huiles & mat. grasses comest.*	*Com. gros prod. laitier oeuf & mat. grse*
1126	46.34	Commerce de gros de boissons	Commerce de gros de boissons	Commerce de gros de boissons
1127	*46.34Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons*	*Commerce de gros de boissons*
1128	46.35	Commerce de gros de produits à base de tabac	Commerce de gros de produits à base de tabac	Comm. gros de produits à base de tabac
1129	*46.35Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac*	*Commerce de gros de produits à base de tabac*	*Comm. gros de produits à base de tabac*
1130	46.36	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	Com. gros de sucre chocolat & confiserie
1131	*46.36Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie*	*Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie*	*Com. gros de sucre chocolat & confiserie*
1132	46.37	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	Comm. gros de café, thé, cacao et épices
1133	*46.37Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices*	*Commerce de gros de café, thé, cacao et épices*	*Comm. gros de café, thé, cacao et épices*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1134	46.38	Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	Comm. gros autres prod. alim. yc poissons crustacés mollusques	Com. gros aut. alim. yc poisson crustacé
1135	*46.38A*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques*	*Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques*	*Com. gros aut. alim. yc poisson crustacé*
1136	*46.38B*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers*	*Commerce de gros alimentaire spécialisé divers*	*Comm. gros alimentaire spécialisé divers*
1137	46.39	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	Com. gros non spéc. denrée boisson tabac
1138	*46.39A*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés*	*Commerce de gros de produits surgelés*
1139	*46.39B*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé*	*Commerce de gros alimentaire non spécialisé*	*Comm de gros alimentaire non spécialisé*
1140				
1141	**46.4**	**Commerce de gros de biens domestiques**	**Commerce de gros de biens domestiques**	**Commerce de gros de biens domestiques**
1142	46.41	Commerce de gros de textiles	Commerce de gros de textiles	Commerce de gros de textiles
1143	*46.41Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles*	*Commerce de gros de textiles*
1144	46.42	Commerce de gros d'habillement et de chaussures	Commerce de gros d'habillement et de chaussures	Commerce gros d'habillement & chaussures
1145	*46.42Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures*	*Commerce de gros d'habillement et de chaussures*	*Commerce gros d'habillement & chaussures*
1146	46.43	Commerce de gros d'appareils électroménagers	Commerce de gros d'appareils électroménagers	Commerce de gros appareil électroménager
1147	*46.43Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers*	*Commerce de gros d'appareils électroménagers*	*Commerce de gros appareil électroménager*
1148	46.44	Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	Com. gros vaisselle verrerie prod. entr.
1149	*46.44Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien*	*Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien*	*Com. gros vaisselle verrerie prod. entr.*
1150	46.45	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	Com. gros parfumerie & produit de beauté
1151	*46.45Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté*	*Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté*	*Com. gros parfumerie & produit de beauté*
1152	46.46	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	Comm. gros de produits pharmaceutiques
1153	*46.46Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques*	*Commerce de gros de produits pharmaceutiques*	*Comm. gros de produits pharmaceutiques*
1154	46.47	Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	Com. gros meuble tapis appareil éclaira.
1155	*46.47Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage*	*Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage*	*Com. gros meuble tapis appareil éclaira.*
1156	46.48	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie	Com. gros artic. horlogerie & bijouterie
1157	*46.48Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie*	*Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie*	*Com. gros artic. horlogerie & bijouterie*
1158	46.49	Commerce de gros d'autres biens domestiques	Commerce de gros d'autres biens domestiques	Commerce gros d'autres biens domestiques
1159	*46.49Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques*	*Commerce de gros d'autres biens domestiques*	*Commerce gros d'autres biens domestiques*
1160				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1161	**46.5**	**Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication**	**Comm. gros équipts de l'information et de la communication**	**Comm. gros équipt. information & com.**
1162	46.51	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	Comm. de gros d'ordinat., d'éqpts informatiq. périph. & logiciels	Comm. gros ordi. éqpt périph. & logiciel
1163	*46.51Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels*	*Comm. de gros d'ordinat., d'éqpts informatiq. périph. & logiciels*	*Comm. gros ordi. éqpt périph. & logiciel*
1164	46.52	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	Comm. de gros d'éqpts et composants électroniques et de télécomm.	Cg éqpt & composant électron. & télécom.
1165	*46.52Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication*	*Comm. de gros d'éqpts et composants électroniques et de télécomm.*	*Cg éqpt & composant électron. & télécom.*
1166				
1167	**46.6**	**Commerce de gros d'autres équipements industriels**	**Commerce de gros d'autres équipements industriels**	**Commerce de gros autres équipts indust.**
1168	46.61	Commerce de gros de matériel agricole	Commerce de gros de matériel agricole	Commerce de gros de matériel agricole
1169	*46.61Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole*	*Commerce de gros de matériel agricole*
1170	46.62	Commerce de gros de machines-outils	Commerce de gros de machines-outils	Commerce de gros de machines-outils
1171	*46.62Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils*	*Commerce de gros de machines-outils*
1172	46.63	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	Comm de gros de machines pour l'extrac, la constr, le génie civil	Com. gros machine pr extrac., constr. GC
1173	*46.63Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil*	*Comm de gros de machines pour l'extrac, la constr, le génie civil*	*Com. gros machine pr extrac., constr. GC*
1174	46.64	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	Comm. gros (interentr.) machines pour industrie textile & habill.	Com. gros machine pr ind. text. & habil.
1175	*46.64Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'industrie textile et l'habillement*	*Comm. gros (interentr.) machines pour industrie textile & habill.*	*Com. gros machine pr ind. text. & habil.*
1176	46.65	Commerce de gros de mobilier de bureau	Commerce de gros de mobilier de bureau	Commerce de gros de mobilier de bureau
1177	*46.65Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau*	*Commerce de gros de mobilier de bureau*	*Commerce de gros de mobilier de bureau*
1178	46.66	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	Com. gros autre machine & équipt bureau
1179	*46.66Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau*	*Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau*	*Com. gros autre machine & équipt bureau*
1180	46.69	Commerce de gros d'autres machines et équipements	Commerce de gros d'autres machines et équipements	Commerce de gros autre machine & équipt
1181	*46.69A*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique*	*Commerce de gros de matériel électrique*	*Commerce de gros de matériel électrique*
1182	*46.69B*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers*	*Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers*	*Com. gros fourniture & équipt ind. div.*
1183	*46.69C*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services*	*Comm. gros de fournitures & équipts divers pour commerces & sces*	*Cg fournit. & équipt div. pr com. & sces*
1184				
1185	**46.7**	**Autres commerces de gros spécialisés**	**Autres commerces de gros spécialisés**	**Autres commerces de gros spécialisés**
1186	46.71	Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	Com. gros combustible & produits annexes

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1187	*46.71Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes*	*Commerce de gros de combustibles et de produits annexes*	*Com. gros combustible & produits annexes*
1188	46.72	Commerce de gros de minerais et métaux	Commerce de gros de minerais et métaux	Commerce de gros de minerais et métaux
1189	*46.72Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux*	*Commerce de gros de minerais et métaux*	*Commerce de gros de minerais et métaux*
1190	46.73	Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	Comm. gros bois, matériaux de construction & appareils sanitaires	Cg bois, mat. construc. & app. sanitaire
1191	*46.73A*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction*	*Commerce de gros de bois et de matériaux de construction*	*Com. gros bois & matériaux construction*
1192	*46.73B*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration*	*Commerce de gros d'appareils sanitaires et produits de décoration*	*Cg appareil sanitaire & prod. décoration*
1193	46.74	Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	Comm. gros quincaillerie & fournitures pour plomberie & chauffage	Cg quincail. & fournit. plombr. & chauf.
1194	*46.74A*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie*	*Commerce de gros de quincaillerie*
1195	*46.74B*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage*	*Commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage*	*Cg fourniture pour plomberie & chauffage*
1196	46.75	Commerce de gros de produits chimiques	Commerce de gros de produits chimiques	Commerce de gros de produits chimiques
1197	*46.75Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques*	*Commerce de gros de produits chimiques*	*Commerce de gros de produits chimiques*
1198	46.76	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	Commerce gros d'aut. prod. intermédiaire
1199	*46.76Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires*	*Commerce de gros d'autres produits intermédiaires*	*Commerce gros d'aut. prod. intermédiaire*
1200	46.77	Commerce de gros de déchets et débris	Commerce de gros de déchets et débris	Commerce de gros de déchets et débris
1201	*46.77Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris*	*Commerce de gros de déchets et débris*
1202				
1203	**46.9**	**Commerce de gros non spécialisé**	**Commerce de gros non spécialisé**	**Commerce de gros non spécialisé**
1204	46.90	Commerce de gros non spécialisé	Commerce de gros non spécialisé	Commerce de gros non spécialisé
1205	*46.90Z*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé*	*Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé*	*Commerce de gros non spécialisé*
1206				
1207	**47**	**Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles**	**Comm. détail, sf automobiles et motocycles**	**Com. détail, sf automobiles & motocycles**
1208				
1209	**47.1**	**Commerce de détail en magasin non spécialisé**	**Commerce de détail en magasin non spécialisé**	**Comm. détail en magasin non spécialisé**
1210	47.11	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	Comm. détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	Comm. dét. mag. non spéc. à prédo. alim.
1211	*47.11A*	*Commerce de détail de produits surgelés*	*Commerce de détail de produits surgelés*	*Commerce de détail de produits surgelés*
1212	*47.11B*	*Commerce d'alimentation générale*	*Commerce d'alimentation générale*	*Commerce d'alimentation générale*
1213	*47.11C*	*Supérettes*	*Supérettes*	*Supérettes*
1214	*47.11D*	*Supermarchés*	*Supermarchés*	*Supermarchés*
1215	*47.11E*	*Magasins multi-commerces*	*Magasins multi-commerces*	*Magasins multi-commerces*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1216	*47.11F*	*Hypermarchés*	*Hypermarchés*	*Hypermarchés*
1217	47.19	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	Autre comm. détail en magasin non spéc.
1218	*47.19A*	*Grands magasins*	*Grands magasins*	*Grands magasins*
1219	*47.19B*	*Autres commerces de détail en magasin non spécialisé*	*Autres commerces de détail en magasin non spécialisé*	*Autres comm. détail en magasin non spéc.*
1220				
1221	**47.2**	**Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé**	**Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé**	**Com. dét. aliment. en magasin spécialisé**
1222	47.21	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Com. détail fruit & légume en mag. spéc.
1223	*47.21Z*	*Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé*	*Com. détail fruit & légume en mag. spéc.*
1224	47.22	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Comm. détail viandes & produits à base de viande (magas. spéc.)	Com. dét. viande & prdt avec viande (ms)
1225	*47.22Z*	*Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé*	*Comm. détail viandes & produits à base de viande (magas. spéc.)*	*Com. dét. viande & prdt avec viande (ms)*
1226	47.23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	Comm. détail poissons crustacés & mollusques (magasin spécialisé)	Comm. détail poisson crustacé etc. (ms)
1227	*47.23Z*	*Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé*	*Comm. détail poissons crustacés & mollusques (magasin spécialisé)*	*Comm. détail poisson crustacé etc. (ms)*
1228	47.24	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	Comm. détail pain pâtisserie & confiserie (magasin spécialisé)	Comm. dét. pain pâtiss. & confiser. (ms)
1229	*47.24Z*	*Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé*	*Comm. détail pain pâtisserie & confiserie (magasin spécialisé)*	*Comm. dét. pain pâtiss. & confiser. (ms)*
1230	47.25	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Com. détail boisson en magasin spéciali.
1231	*47.25Z*	*Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé*	*Com. détail boisson en magasin spéciali.*
1232	47.26	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Comm. détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Comm. dét. produit à base de tabac (ms)
1233	*47.26Z*	*Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé*	*Comm. détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé*	*Comm. dét. produit à base de tabac (ms)*
1234	47.29	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Aut. com. détail alim. en mag. spéciali.
1235	*47.29Z*	*Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé*	*Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé*	*Aut. com. détail alim. en mag. spéciali.*
1236				
1237	**47.3**	**Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé**	**Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé**	**Comm. détail carburant en mag. spéciali.**
1238	47.30	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	Comm. détail carburant en mag. spéciali.
1239	*47.30Z*	*Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*	*Comm. détail carburant en mag. spéciali.*
1240				
1241	**47.4**	**Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé**	**Comm. détail équipts de l'information & communic. (magas. spéc.)**	**Com. dét. équipt information & com. (ms)**
1242	47.41	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	Comm. détail ordinateurs unités périph. & logiciels (magas. spéc)	Com. dét ordi. un. périph. & logicl (ms)
1243	*47.41Z*	*Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé*	*Comm. détail ordinateurs unités périph. & logiciels (magas. spéc)*	*Com. dét ordi. un. périph. & logicl (ms)*
1244	47.42	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	Comm. détail matériels télécommunication (magasin spécialisé)	Comm. dét. matériel télécom. (ms)

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1245	*47.42Z*	*Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé*	*Comm. détail matériels télécommunication (magasin spécialisé)*	*Comm. dét. matériel télécom. (ms)*
1246	47.43	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	Comm. dét. matériels audio/vidéo (ms)
1247	*47.43Z*	*Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé*	*Comm. dét. matériels audio/vidéo (ms)*
1248				
1249	**47.5**	**Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé**	**Comm. détail autres équipts du foyer (magasin spécialisé)**	**Com. dét. aut. éqpt du foyer (mag. spé.)**
1250	47.51	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Com. dét. textiles en magasin spécialisé
1251	*47.51Z*	*Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé*	*Com. dét. textiles en magasin spécialisé*
1252	47.52	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	Comm. détail quincaillerie peintures & verres (magasin spéc.)	Comm. dét. quinca. peinture & verre (ms)
1253	*47.52A*	*Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m^2)*	*Comm. détail de quincaillerie, peintures et verres (mag.< 400 m2)*	*Com. dét. quinc. pein. etc. (mag.<400m2)*
1254	*47.52B*	*Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m^{2}et plus)*	*Comm. détail de quincaillerie, peintures et verres (mag.> 400 m2)*	*Com. dét. quinc. pein. etc. (mag.>400m2)*
1255	47.53	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	Comm. détail tapis, moquettes & revêts murs & sols (magas. spéc.)	Cd tapis moquette & revêt. mur sol (ms)
1256	*47.53Z*	*Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé*	*Comm. détail tapis, moquettes & revêts murs & sols (magas. spéc.)*	*Cd tapis moquette & revêt. mur sol (ms)*
1257	47.54	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Commerce de détail appareils électroménagers (magasin spécialisé)	Comm. dét. appareil électroménager (ms)
1258	*47.54Z*	*Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé*	*Commerce de détail appareils électroménagers (magasin spécialisé)*	*Comm. dét. appareil électroménager (ms)*
1259	47.59	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	Comm. détail meubles appareils éclairage & autres art. ménage	Com. dét. meub. éclair. & aut. art. mén.
1260	*47.59A*	*Commerce de détail de meubles*	*Commerce de détail de meubles*	*Commerce de détail de meubles*
1261	*47.59B*	*Commerce de détail d'autres équipements du foyer*	*Commerce de détail d'autres équipements du foyer*	*Comm. détail autres équipements du foyer*
1262				
1263	**47.6**	**Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé**	**Comm. détail biens culturels & loisirs (magasin spécialisé)**	**Comm. dét. biens culturels & loisir (ms)**
1264	47.61	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Comm. dét. livres en magasin spécialisé
1265	*47.61Z*	*Commerce de détail de livres en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de livres en magasin spécialisé*	*Comm. dét. livres en magasin spécialisé*
1266	47.62	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	Comm. détail journaux & papeterie (ms)
1267	*47.62Z*	*Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé*	*Comm. détail journaux & papeterie (ms)*
1268	47.63	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	Comm. détail enreg. musicaux & vidéo (magasin spécialisé)	Comm. dét. enreg. musicaux & vidéo (ms)
1269	*47.63Z*	*Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé*	*Comm. détail enreg. musicaux & vidéo (magasin spécialisé)*	*Com. dét. enreg. musicaux & vidéo (ms)*
1270	47.64	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Com. dét. articles de sport en mag. spé.

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1271	*47.64Z*	*Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé*	*Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé*	*Com. dét. articles de sport en mag. spé.*
1272	47.65	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Com. dét. jeux & jouets en mag. spécial.
1273	*47.65Z*	*Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé*	*Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé*	*Com. dét. jeux & jouets en mag. spécial.*
1274				
1275	**47.7**	**Autres commerces de détail en magasin spécialisé**	**Autres commerces de détail en magasin spécialisé**	**Autre comm. détail en magasin spécialisé**
1276	47.71	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Com. dét. habillement en mag. spécialisé
1277	*47.71Z*	*Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé*	*Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé*	*Com. dét. habillement en mag. spécialisé*
1278	47.72	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	Comm. détail chaussures & articles cuir (magasin spécialisé)	Comm. dét. chaussure & article cuir (ms)
1279	*47.72A*	*Commerce de détail de la chaussure*	*Commerce de détail de la chaussure*	*Commerce de détail de la chaussure*
1280	*47.72B*	*Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage*	*Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage*	*Com. dét. maroquinerie & article voyage*
1281	47.73	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	Commerce de détail produits pharmaceutiques (magasin spécialisé)	Comm. dét. produits pharmaceutiques (ms)
1282	*47.73Z*	*Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé*	*Commerce de détail produits pharmaceutiques (magasin spécialisé)*	*Comm. dét. produits pharmaceutiques (ms)*
1283	47.74	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	Comm. détail d'articles médicaux & orthopédiques en magasin spéc.	Com. dét. art. médicaux & orthopéd. (ms)
1284	*47.74Z*	*Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé*	*Comm. détail d'articles médicaux & orthopédiques en magasin spéc.*	*Com. dét. art. médicaux & orthopéd. (ms)*
1285	47.75	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Comm. détail de parfumerie & produits de beauté en magasin spéc.	Com. dét. parfumerie & prodt beauté (ms)
1286	*47.75Z*	*Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé*	*Comm. détail de parfumerie & produits de beauté en magasin spéc.*	*Com. dét. parfumerie & prodt beauté (ms)*
1287	47.76	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	Comm. dét. fleurs, plantes, etc, animaux de cie et leurs aliments	Com. dét. fleur plante anim. cie + alim.
1288	*47.76Z*	*Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé*	*Comm. dét. fleurs, plantes, etc, animaux de cie et leurs aliments*	*Com. dét. fleur plante anim. cie + alim.*
1289	47.77	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	Comm. détail d'articles horlogerie & bijouterie (magas. spéc.)	Com. dét. art. horlogerie & bijout. (ms)
1290	*47.77Z*	*Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé*	*Comm. détail d'articles horlogerie & bijouterie (magas. spéc.)*	*Com. dét. art. horlogerie & bijout. (ms)*
1291	47.78	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	Aut. comm. dét. biens neufs en mag. spé.
1292	*47.78A*	*Commerces de détail d'optique*	*Commerces de détail d'optique*	*Commerces de détail d'optique*
1293	*47.78B*	*Commerces de détail de charbons et combustibles*	*Commerces de détail de charbons et combustibles*	*Comm. détail de charbons & combustibles*
1294	*47.78C*	*Autres commerces de détail spécialisés divers*	*Autres commerces de détail spécialisés divers*	*Autre commerce détail spécialisé divers*
1295	47.79	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	Comm. détail biens d'occasion en magasin
1296	*47.79Z*	*Commerce de détail de biens d'occasion en magasin*	*Commerce de détail de biens d'occasion en magasin*	*Comm. détail biens d'occasion en magasin*
1297				
1298	**47.8**	**Commerce de détail sur éventaires et marchés**	**Commerce de détail sur éventaires et marchés**	**Commerce détail sur éventaires & marchés**
1299	47.81	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Cd alimentaire sur éventaire & marché
1300	*47.81Z*	*Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés*	*Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés*	*Cd alimentaire sur éventaire & marché*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1301	47.82	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	Comm. détail textiles habillt & chaussures s/éventaires & marchés	Cd textiles habillt & chauss. s/marchés
1302	*47.82Z*	*Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés*	*Comm. détail textiles habillt & chaussures s/éventaires & marchés*	*Cd textiles habillt & chauss. s/marchés*
1303	47.89	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	Aut. com. dét. sur éventaires & marchés
1304	*47.89Z*	*Autres commerces de détail sur éventaires et marchés*	*Autres commerces de détail sur éventaires et marchés*	*Aut. com. dét. sur éventaires & marchés*
1305				
1306	**47.9**	**Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés**	**Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés**	**Com. dét. hors mag. éventair. ou marchés**
1307	47.91	Vente à distance	Vente à distance	Vente à distance
1308	*47.91A*	*Vente à distance sur catalogue général*	*Vente à distance sur catalogue général*	*Vente à distance sur catalogue général*
1309	*47.91B*	*Vente à distance sur catalogue spécialisé*	*Vente à distance sur catalogue spécialisé*	*Vente à distance sur catalogue spécialis*
1310	47.99	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés	Aut. comm. dét. hors mag. évent., marché
1311	*47.99A*	*Vente à domicile*	*Vente à domicile*	*Vente à domicile*
1312	*47.99B*	*Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.*	*Vente par automate, aut. com. dét. hors mag., éventaire ou marché*	*Vente par automate, aut. cd hors magasin*
1313				
1314	**H**	**TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE**	**TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE**	**TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE**
1315				
1316	**49**	**Transports terrestres et transport par conduites**	**Transports terrestres et transport par conduites**	**Transport terrest. & trans. par conduite**
1317				
1318	**49.1**	**Transport ferroviaire interurbain de voyageurs**	**Transport ferroviaire interurbain de voyageurs**	**Transport ferrov. interurbain voyageur**
1319	49.10	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	Transport ferrov. interurbain voyageur
1320	*49.10Z*	*Transport ferroviaire interurbain de voyageurs*	*Transport ferroviaire interurbain de voyageurs*	*Transport ferrov. interurbain voyageur*
1321				
1322	**49.2**	**Transports ferroviaires de fret**	**Transports ferroviaires de fret**	**Transports ferroviaires de fret**
1323	49.20	Transports ferroviaires de fret	Transports ferroviaires de fret	Transports ferroviaires de fret
1324	*49.20Z*	*Transports ferroviaires de fret*	*Transports ferroviaires de fret*	*Transports ferroviaires de fret*
1325				
1326	**49.3**	**Autres transports terrestres de voyageurs**	**Autres transports terrestres de voyageurs**	**Autres transports terrestres de voyageur**
1327	49.31	Transports urbains et suburbains de voyageurs	Transports urbains et suburbains de voyageurs	Transport urbain & suburbain de voyageur
1328	*49.31Z*	*Transports urbains et suburbains de voyageurs*	*Transports urbains et suburbains de voyageurs*	*Transport urbain & suburbain de voyageur*
1329	49.32	Transports de voyageurs par taxis	Transports de voyageurs par taxis	Transports de voyageurs par taxis
1330	*49.32Z*	*Transports de voyageurs par taxis*	*Transports de voyageurs par taxis*	*Transports de voyageurs par taxis*
1331	49.39	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	Aut. transport terrestre voyageurs nca.
1332	*49.39A*	*Transports routiers réguliers de voyageurs*	*Transports routiers réguliers de voyageurs*	*Transport routier régulier de voyageurs*
1333	*49.39B*	*Autres transports routiers de voyageurs*	*Autres transports routiers de voyageurs*	*Autres transports routiers de voyageurs*
1334	*49.39C*	*Téléphériques et remontées mécaniques*	*Téléphériques et remontées mécaniques*	*Téléphériques et remontées mécaniques*
1335				
1336	**49.4**	**Transports routiers de fret et services de déménagement**	**Transports routiers de fret et services de déménagement**	**Transport routier de fret & sce déménagt**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1337	49.41	Transports routiers de fret	Transports routiers de fret	Transports routiers de fret
1338	*49.41A*	*Transports routiers de fret interurbains*	*Transports routiers de fret interurbains*	*Transports routiers de fret interurbains*
1339	*49.41B*	*Transports routiers de fret de proximité*	*Transports routiers de fret de proximité*	*Transports routiers de fret de proximité*
1340	*49.41C*	*Location de camions avec chauffeur*	*Location de camions avec chauffeur*	*Location de camions avec chauffeur*
1341	49.42	Services de déménagement	Services de déménagement	Services de déménagement
1342	*49.42Z*	*Services de déménagement*	*Services de déménagement*	*Services de déménagement*
1343				
1344	**49.5**	**Transports par conduites**	**Transports par conduites**	**Transports par conduites**
1345	49.50	Transports par conduites	Transports par conduites	Transports par conduites
1346	*49.50Z*	*Transports par conduites*	*Transports par conduites*	*Transports par conduites*
1347				
1348	**50**	**Transports par eau**	**Transports par eau**	**Transports par eau**
1349				
1350	**50.1**	**Transports maritimes et côtiers de passagers**	**Transports maritimes et côtiers de passagers**	**Transport maritime & côtier de passagers**
1351	50.10	Transports maritimes et côtiers de passagers	Transports maritimes et côtiers de passagers	Transport maritime & côtier de passagers
1352	*50.10Z*	*Transports maritimes et côtiers de passagers*	*Transports maritimes et côtiers de passagers*	*Transport maritime & côtier de passagers*
1353				
1354	**50.2**	**Transports maritimes et côtiers de fret**	**Transports maritimes et côtiers de fret**	**Transports maritimes et côtiers de fret**
1355	50.20	Transports maritimes et côtiers de fret	Transports maritimes et côtiers de fret	Transports maritimes et côtiers de fret
1356	*50.20Z*	*Transports maritimes et côtiers de fret*	*Transports maritimes et côtiers de fret*	*Transports maritimes et côtiers de fret*
1357				
1358	**50.3**	**Transports fluviaux de passagers**	**Transports fluviaux de passagers**	**Transports fluviaux de passagers**
1359	50.30	Transports fluviaux de passagers	Transports fluviaux de passagers	Transports fluviaux de passagers
1360	*50.30Z*	*Transports fluviaux de passagers*	*Transports fluviaux de passagers*	*Transports fluviaux de passagers*
1361				
1362	**50.4**	**Transports fluviaux de fret**	**Transports fluviaux de fret**	**Transports fluviaux de fret**
1363	50.40	Transports fluviaux de fret	Transports fluviaux de fret	Transports fluviaux de fret
1364	*50.40Z*	*Transports fluviaux de fret*	*Transports fluviaux de fret*	*Transports fluviaux de fret*
1365				
1366	**51**	**Transports aériens**	**Transports aériens**	**Transports aériens**
1367				
1368	**51.1**	**Transports aériens de passagers**	**Transports aériens de passagers**	**Transports aériens de passagers**
1369	51.10	Transports aériens de passagers	Transports aériens de passagers	Transports aériens de passagers
1370	*51.10Z*	*Transports aériens de passagers*	*Transports aériens de passagers*	*Transports aériens de passagers*
1371				
1372	**51.2**	**Transports aériens de fret et transports spatiaux**	**Transports aériens de fret et transports spatiaux**	**Transp. aérien de fret & trans. spatiaux**
1373	51.21	Transports aériens de fret	Transports aériens de fret	Transports aériens de fret
1374	*51.21Z*	*Transports aériens de fret*	*Transports aériens de fret*	*Transports aériens de fret*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1375	51.22	Transports spatiaux	Transports spatiaux	Transports spatiaux
1376	*51.22Z*	*Transports spatiaux*	*Transports spatiaux*	*Transports spatiaux*
1377				
1378	**52**	**Entreposage et services auxiliaires des transports**	**Entreposage et services auxiliaires des transports**	**Entreposage & sce auxiliaire des transp.**
1379				
1380	**52.1**	**Entreposage et stockage**	**Entreposage et stockage**	**Entreposage et stockage**
1381	52.10	Entreposage et stockage	Entreposage et stockage	Entreposage et stockage
1382	*52.10A*	*Entreposage et stockage frigorifique*	*Entreposage et stockage frigorifique*	*Entreposage et stockage frigorifique*
1383	*52.10B*	*Entreposage et stockage non frigorifique*	*Entreposage et stockage non frigorifique*	*Entreposage et stockage non frigorifique*
1384				
1385	**52.2**	**Services auxiliaires des transports**	**Services auxiliaires des transports**	**Services auxiliaires des transports**
1386	52.21	Services auxiliaires des transports terrestres	Services auxiliaires des transports terrestres	Sces auxiliaires de transport terrestre
1387	*52.21Z*	*Services auxiliaires des transports terrestres*	*Services auxiliaires des transports terrestres*	*Sces auxiliaires de transport terrestre*
1388	52.22	Services auxiliaires des transports par eau	Services auxiliaires des transports par eau	Sces auxiliaires des transports par eau
1389	*52.22Z*	*Services auxiliaires des transports par eau*	*Services auxiliaires des transports par eau*	*Sces auxiliaires des transports par eau*
1390	52.23	Services auxiliaires des transports aériens	Services auxiliaires des transports aériens	Sces auxiliaires des transports aériens
1391	*52.23Z*	*Services auxiliaires des transports aériens*	*Services auxiliaires des transports aériens*	*Sces auxiliaires des transports aériens*
1392	52.24	Manutention	Manutention	Manutention
1393	*52.24A*	*Manutention portuaire*	*Manutention portuaire*	*Manutention portuaire*
1394	*52.24B*	*Manutention non portuaire*	*Manutention non portuaire*	*Manutention non portuaire*
1395	52.29	Autres services auxiliaires des transports	Autres services auxiliaires des transports	Autre service auxiliaires des transports
1396	*52.29A*	*Messagerie, fret express*	*Messagerie, fret express*	*Messagerie, fret express*
1397	*52.29B*	*Affrètement et organisation des transports*	*Affrètement et organisation des transports*	*Affrètement & organisation des transp.*
1398				
1399	**53**	**Activités de poste et de courrier**	**Activités de poste et de courrier**	**Activités de poste et de courrier**
1400				
1401	**53.1**	**Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel**	**Activ. poste dans le cadre d'une obligation de service universel**	**Activ. poste (obligation sce universel)**
1402	53.10	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	Activ. poste dans le cadre d'une obligation de service universel	Activ. poste (obligation sce universel)
1403	*53.10Z*	*Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel*	*Activ. poste dans le cadre d'une obligation de service universel*	*Activ. poste (obligation sce universel)*
1404				
1405	**53.2**	**Autres activités de poste et de courrier**	**Autres activités de poste et de courrier**	**Autres activités de poste et de courrier**
1406	53.20	Autres activités de poste et de courrier	Autres activités de poste et de courrier	Autres activités de poste et de courrier
1407	*53.20Z*	*Autres activités de poste et de courrier*	*Autres activités de poste et de courrier*	*Autres activités de poste et de courrier*
1408				
1409	**I**	**HÉBERGEMENT ET RESTAURATION**	**HÉBERGEMENT ET RESTAURATION**	**HÉBERGEMENT ET RESTAURATION**
1410				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1411	**55**	**Hébergement**	**Hébergement**	**Hébergement**
1412				
1413	**55.1**	**Hôtels et hébergement similaire**	**Hôtels et hébergement similaire**	**Hôtels et hébergement similaire**
1414	55.10	Hôtels et hébergement similaire	Hôtels et hébergement similaire	Hôtels et hébergement similaire
1415	*55.10Z*	*Hôtels et hébergement similaire*	*Hôtels et hébergement similaire*	*Hôtels et hébergement similaire*
1416				
1417	**55.2**	**Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée**	**Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée**	**Hébergt tourist. & aut. hbt courte durée**
1418	55.20	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	Hébergt tourist. & aut. hbt courte durée
1419	*55.20Z*	*Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée*	*Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée*	*Hébergt tourist. & aut. hbt courte durée*
1420				
1421	**55.3**	**Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs**	**Terrains camping & parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs**	**Terrain camping & parc pr caravane etc.**
1422	55.30	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	Terrains de camping et parcs pour caravanes, véhicules de loisirs	Terrain camping & parc pr caravane etc.
1423	*55.30Z*	*Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs*	*Terrains de camping et parcs pour caravanes, véhicules de loisirs*	*Terrain camping & parc pr caravane etc.*
1424				
1425	**55.9**	**Autres hébergements**	**Autres hébergements**	**Autres hébergements**
1426	55.90	Autres hébergements	Autres hébergements	Autres hébergements
1427	*55.90Z*	*Autres hébergements*	*Autres hébergements*	*Autres hébergements*
1428				
1429	**56**	**Restauration**	**Restauration**	**Restauration**
1430				
1431	**56.1**	**Restaurants et services de restauration mobile**	**Restaurants et services de restauration mobile**	**Restaurant & serv. de restaurat. mobile**
1432	56.10	Restaurants et services de restauration mobile	Restaurants et services de restauration mobile	Restaurant & serv. de restaurat. mobile
1433	*56.10A*	*Restauration traditionnelle*	*Restauration traditionnelle*	*Restauration traditionnelle*
1434	*56.10B*	*Cafétérias et autres libres-services*	*Cafétérias et autres libres-services*	*Cafétérias et autres libres-services*
1435	*56.10C*	*Restauration de type rapide*	*Restauration de type rapide*	*Restauration de type rapide*
1436				
1437	**56.2**	**Traiteurs et autres services de restauration**	**Traiteurs et autres services de restauration**	**Traiteur & autre service de restauration**
1438	56.21	Services des traiteurs	Services des traiteurs	Services des traiteurs
1439	*56.21Z*	*Services des traiteurs*	*Services des traiteurs*	*Services des traiteurs*
1440	56.29	Autres services de restauration	Autres services de restauration	Autres services de restauration
1441	*56.29A*	*Restauration collective sous contrat*	*Restauration collective sous contrat*	*Restauration collective sous contrat*
1442	*56.29B*	*Autres services de restauration n.c.a.*	*Autres services de restauration n.c.a.*	*Autres services de restauration n.c.a.*
1443				
1444	**56.3**	**Débits de boissons**	**Débits de boissons**	**Débits de boissons**
1445	56.30	Débits de boissons	Débits de boissons	Débits de boissons
1446	*56.30Z*	*Débits de boissons*	*Débits de boissons*	*Débits de boissons*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1447				
1448	**J**	**INFORMATION ET COMMUNICATION**	**INFORMATION ET COMMUNICATION**	**INFORMATION ET COMMUNICATION**
1449				
1450	**58**	**Édition**	**Édition**	**Édition**
1451				
1452	**58.1**	**Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition**	**Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition**	**Édition livre & périodiq. & aut. édition**
1453	58.11	Édition de livres	Édition de livres	Édition de livres
1454	*58.11Z*	*Édition de livres*	*Édition de livres*	*Édition de livres*
1455	58.12	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	Édition répertoires & fichiers d'adresse
1456	*58.12Z*	*Édition de répertoires et de fichiers d'adresses*	*Édition de répertoires et de fichiers d'adresses*	*Édition répertoires & fichiers d'adresse*
1457	58.13	Édition de journaux	Édition de journaux	Édition de journaux
1458	*58.13Z*	*Édition de journaux*	*Édition de journaux*	*Édition de journaux*
1459	58.14	Édition de revues et périodiques	Édition de revues et périodiques	Édition de revues et périodiques
1460	*58.14Z*	*Édition de revues et périodiques*	*Édition de revues et périodiques*	*Édition de revues et périodiques*
1461	58.19	Autres activités d'édition	Autres activités d'édition	Autres activités d'édition
1462	*58.19Z*	*Autres activités d'édition*	*Autres activités d'édition*	*Autres activités d'édition*
1463				
1464	**58.2**	**Édition de logiciels**	**Édition de logiciels**	**Édition de logiciels**
1465	58.21	Édition de jeux électroniques	Édition de jeux électroniques	Édition de jeux électroniques
1466	*58.21Z*	*Édition de jeux électroniques*	*Édition de jeux électroniques*	*Édition de jeux électroniques*
1467	58.29	Édition d'autres logiciels	Édition d'autres logiciels	Édition d'autres logiciels
1468	*58.29A*	*Édition de logiciels système et de réseau*	*Édition de logiciels système et de réseau*	*Édition de logiciel système et de réseau*
1469	*58.29B*	*Edition de logiciels outils de développement et de langages*	*Edition de logiciels outils de développement et de langages*	*Edit. logiciel outil dévelop. & langage*
1470	*58.29C*	*Edition de logiciels applicatifs*	*Edition de logiciels applicatifs*	*Edition de logiciels applicatifs*
1471				
1472	**59**	**Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale**	**Prod. films cinémat. vidéo & prog.TV; enrg. sonore & éd. musicale**	**Prod. films ; enr. sonore & éd. musicale**
1473				
1474	**59.1**	**Activités cinématographiques, vidéo et de télévision**	**Activités cinématographiques, vidéo et de télévision**	**Activ. cinématogra., vidéo & télévision**
1475	59.11	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Production films cinémat. vidéo & programmes de télévision	Prod. film cinémato. vidéo & pgm. télé.
1476	*59.11A*	*Production de films et de programmes pour la télévision*	*Production de films et de programmes pour la télévision*	*Prod. film & progm. pour la télévision*
1477	*59.11B*	*Production de films institutionnels et publicitaires*	*Production de films institutionnels et publicitaires*	*Prod. film institutionnel & publicitaire*
1478	*59.11C*	*Production de films pour le cinéma*	*Production de films pour le cinéma*	*Production de films pour le cinéma*
1479	59.12	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Post-production films cinématograph. vidéo & prog. de télévision	Post-production film & prog. télévision
1480	*59.12Z*	*Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision*	*Post-production films cinématograph. vidéo & prog. de télévision*	*Post-production film & prog. télévision*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1481	59.13	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Distribution films cinémat. vidéo & programmes de télévision	Distribution film vidéo & pgm. télé.
1482	*59.13A*	*Distribution de films cinématographiques*	*Distribution de films cinématographiques*	*Distribution de films cinématographiques*
1483	*59.13B*	*Edition et distribution vidéo*	*Edition et distribution vidéo*	*Edition et distribution vidéo*
1484	59.14	Projection de films cinématographiques	Projection de films cinématographiques	Projection de films cinématographiques
1485	*59.14Z*	*Projection de films cinématographiques*	*Projection de films cinématographiques*	*Projection de films cinématographiques*
1486				
1487	**59.2**	**Enregistrement sonore et édition musicale**	**Enregistrement sonore et édition musicale**	**Enregistrement sonore & édition musicale**
1488	59.20	Enregistrement sonore et édition musicale	Enregistrement sonore et édition musicale	Enregistrement sonore & édition musicale
1489	*59.20Z*	*Enregistrement sonore et édition musicale*	*Enregistrement sonore et édition musicale*	*Enregistrement sonore & édition musicale*
1490				
1491	**60**	**Programmation et diffusion**	**Programmation et diffusion**	**Programmation et diffusion**
1492				
1493	**60.1**	**Édition et diffusion de programmes radio**	**Édition et diffusion de programmes radio**	**Édition et diffusion de programmes radio**
1494	60.10	Édition et diffusion de programmes radio	Édition et diffusion de programmes radio	Édition et diffusion de programmes radio
1495	*60.10Z*	*Édition et diffusion de programmes radio*	*Édition et diffusion de programmes radio*	*Édition et diffusion de programmes radio*
1496				
1497	**60.2**	**Programmation de télévision et télédiffusion**	**Programmation de télévision et télédiffusion**	**Programmation de télévision & télédiff.**
1498	60.20	Programmation de télévision et télédiffusion	Programmation de télévision et télédiffusion	Programmation de télévision & télédiff.
1499	*60.20A*	*Edition de chaînes généralistes*	*Edition de chaînes généralistes*	*Edition de chaînes généralistes*
1500	*60.20B*	*Edition de chaînes thématiques*	*Edition de chaînes thématiques*	*Edition de chaînes thématiques*
1501				
1502	**61**	**Télécommunications**	**Télécommunications**	**Télécommunications**
1503				
1504	**61.1**	**Télécommunications filaires**	**Télécommunications filaires**	**Télécommunications filaires**
1505	61.10	Télécommunications filaires	Télécommunications filaires	Télécommunications filaires
1506	*61.10Z*	*Télécommunications filaires*	*Télécommunications filaires*	*Télécommunications filaires*
1507				
1508	**61.2**	**Télécommunications sans fil**	**Télécommunications sans fil**	**Télécommunications sans fil**
1509	61.20	Télécommunications sans fil	Télécommunications sans fil	Télécommunications sans fil
1510	*61.20Z*	*Télécommunications sans fil*	*Télécommunications sans fil*	*Télécommunications sans fil*
1511				
1512	**61.3**	**Télécommunications par satellite**	**Télécommunications par satellite**	**Télécommunications par satellite**
1513	61.30	Télécommunications par satellite	Télécommunications par satellite	Télécommunications par satellite
1514	*61.30Z*	*Télécommunications par satellite*	*Télécommunications par satellite*	*Télécommunications par satellite*
1515				
1516	**61.9**	**Autres activités de télécommunication**	**Autres activités de télécommunication**	**Autres activités de télécommunication**
1517	61.90	Autres activités de télécommunication	Autres activités de télécommunication	Autres activités de télécommunication

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1518	*61.90Z*	*Autres activités de télécommunication*	*Autres activités de télécommunication*	*Autres activités de télécommunication*
1519				
1520	**62**	**Programmation, conseil et autres activités informatiques**	**Programmation, conseil et autres activités informatiques**	**Pgmtion conseil & aut. act. informatique**
1521				
1522	**62.0**	**Programmation, conseil et autres activités informatiques**	**Programmation, conseil et autres activités informatiques**	**Pgmtion conseil & aut. act. informatique**
1523	62.01	Programmation informatique	Programmation informatique	Programmation informatique
1524	*62.01Z*	*Programmation informatique*	*Programmation informatique*	*Programmation informatique*
1525	62.02	Conseil informatique	Conseil informatique	Conseil informatique
1526	*62.02A*	*Conseil en systèmes et logiciels informatiques*	*Conseil en systèmes et logiciels informatiques*	*Conseil en système & logiciel informati.*
1527	*62.02B*	*Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques*	*Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques*	*Tierce mainten. syst. & appli. nformati.*
1528	62.03	Gestion d'installations informatiques	Gestion d'installations informatiques	Gestion d'installations informatiques
1529	*62.03Z*	*Gestion d'installations informatiques*	*Gestion d'installations informatiques*	*Gestion d'installations informatiques*
1530	62.09	Autres activités informatiques	Autres activités informatiques	Autres activités informatiques
1531	*62.09Z*	*Autres activités informatiques*	*Autres activités informatiques*	*Autres activités informatiques*
1532				
1533	**63**	**Services d'information**	**Services d'information**	**Services d'information**
1534				
1535	**63.1**	**Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet**	**Trt de données, hébergement & activ. connexes; portails Internet**	**Trt donnée, hébrgt etc.; portail Internt**
1536	63.11	Traitement de données, hébergement et activités connexes	Traitement de données, hébergement et activités connexes	Traitt donnée, hébergt & activ. connexe
1537	*63.11Z*	*Traitement de données, hébergement et activités connexes*	*Traitement de données, hébergement et activités connexes*	*Traitt donnée, hébergt & activ. connexe*
1538	63.12	Portails Internet	Portails Internet	Portails Internet
1539	*63.12Z*	*Portails Internet*	*Portails Internet*	*Portails Internet*
1540				
1541	**63.9**	**Autres services d'information**	**Autres services d'information**	**Autres services d'information**
1542	63.91	Activités des agences de presse	Activités des agences de presse	Activités des agences de presse
1543	*63.91Z*	*Activités des agences de presse*	*Activités des agences de presse*	*Activités des agences de presse*
1544	63.99	Autres services d'information n.c.a.	Autres services d'information n.c.a.	Autres services d'information n.c.a.
1545	*63.99Z*	*Autres services d'information n.c.a.*	*Autres services d'information n.c.a.*	*Autres services d'information n.c.a.*
1546				
1547	**K**	**ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**	**ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**	**ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**
1548				
1549	**64**	**Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite**	**Activ. services financiers, hors assurance & caisses de retraite**	**Act. financ. hs assur. & cais. retraite**
1550				
1551	**64.1**	**Intermédiation monétaire**	**Intermédiation monétaire**	**Intermédiation monétaire**
1552	64.11	Activités de banque centrale	Activités de banque centrale	Activités de banque centrale

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1553	*64.11Z*	*Activités de banque centrale*	*Activités de banque centrale*	*Activités de banque centrale*
1554	64.19	Autres intermédiations monétaires	Autres intermédiations monétaires	Autres intermédiations monétaires
1555	*64.19Z*	*Autres intermédiations monétaires*	*Autres intermédiations monétaires*	*Autres intermédiations monétaires*
1556				
1557	**64.2**	**Activités des sociétés holding**	**Activités des sociétés holding**	**Activités des sociétés holding**
1558	64.20	Activités des sociétés holding	Activités des sociétés holding	Activités des sociétés holding
1559	*64.20Z*	*Activités des sociétés holding*	*Activités des sociétés holding*	*Activités des sociétés holding*
1560				
1561	**64.3**	**Fonds de placement et entités financières similaires**	**Fonds de placement et entités financières similaires**	**Fonds placement & entité financ. simil.**
1562	64.30	Fonds de placement et entités financières similaires	Fonds de placement et entités financières similaires	Fonds placement & entité financ. simil.
1563	*64.30Z*	*Fonds de placement et entités financières similaires*	*Fonds de placement et entités financières similaires*	*Fonds placement & entité financ. simil.*
1564				
1565	**64.9**	**Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite**	**Autres activ. serv. financiers, hors assurance & caisses retraite**	**Aut. act. finan. hs assur. & c. retrait.**
1566	64.91	Crédit-bail	Crédit-bail	Crédit-bail
1567	*64.91Z*	*Crédit-bail*	*Crédit-bail*	*Crédit-bail*
1568	64.92	Autre distribution de crédit	Autre distribution de crédit	Autre distribution de crédit
1569	*64.92Z*	*Autre distribution de crédit*	*Autre distribution de crédit*	*Autre distribution de crédit*
1570	64.99	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	Autres activ. serv. financiers sf assurance & c. de retraite, nca	Aut. act. finan. hs as. & c. retra. nca.
1571	*64.99Z*	*Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.*	*Autres activ. serv. financiers sf assurance & c. de retraite, nca*	*Aut. act. finan. hs as. & c. retra. nca.*
1572				
1573	**65**	**Assurance**	**Assurance**	**Assurance**
1574				
1575	**65.1**	**Assurance**	**Assurance**	**Assurance**
1576	65.11	Assurance vie	Assurance vie	Assurance vie
1577	*65.11Z*	*Assurance vie*	*Assurance vie*	*Assurance vie*
1578	65.12	Autres assurances	Autres assurances	Autres assurances
1579	*65.12Z*	*Autres assurances*	*Autres assurances*	*Autres assurances*
1580				
1581	**65.2**	**Réassurance**	**Réassurance**	**Réassurance**
1582	65.20	Réassurance	Réassurance	Réassurance
1583	*65.20Z*	*Réassurance*	*Réassurance*	*Réassurance*
1584				
1585	**65.3**	**Caisses de retraite**	**Caisses de retraite**	**Caisses de retraite**
1586	65.30	Caisses de retraite	Caisses de retraite	Caisses de retraite
1587	*65.30Z*	*Caisses de retraite*	*Caisses de retraite*	*Caisses de retraite*
1588				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
	66	**Activités auxiliaires de services financiers et**	**Activités auxiliaires de services financiers et**	**Act. auxiliaire sces financ. & d'assur.**
1589		**d'assurance**	**d'assurance**	
1590				
	66.1	**Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et**	**Activ. auxil. serv. financiers, hors assurance & caisses retraite**	**Act. aux. sce financ. hs ass. & retraite**
1591		**caisses de retraite**		
1592	66.11	Administration de marchés financiers	Administration de marchés financiers	Administration de marchés financiers
1593	*66.11Z*	*Administration de marchés financiers*	*Administration de marchés financiers*	*Administration de marchés financiers*
1594	66.12	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	Courtage valeur mobilière & marchandise
1595	*66.12Z*	*Courtage de valeurs mobilières et de marchandises*	*Courtage de valeurs mobilières et de marchandises*	*Courtage valeur mobilière & marchandise*
	66.19	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance	Aut. activ. auxil. serv. financ., hors assur. & caisses retraite	Aut. act. aux. sce fin., hs ass. & retr.
1596		et caisses de retraite		
1597	*66.19A*	*Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier*	*Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier*	*Support juridiq. gest. patrimoine mobil.*
	66.19B	*Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance*	*Aut. activ. auxil. serv. financ., hors assur. & caisse retr. nca.*	*Aut. aux. sce financ. hs ass. retr. nca.*
1598		*et caisses de retraite, n.c.a.*		
1599				
1600	**66.2**	**Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite**	**Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite**	**Act. auxil. assurance & caisse retraite**
1601	66.21	Évaluation des risques et dommages	Évaluation des risques et dommages	Évaluation des risques et dommages
1602	*66.21Z*	*Évaluation des risques et dommages*	*Évaluation des risques et dommages*	*Évaluation des risques et dommages*
1603	66.22	Activités des agents et courtiers d'assurances	Activités des agents et courtiers d'assurances	Act. des agents & courtiers d'assurances
1604	*66.22Z*	*Activités des agents et courtiers d'assurances*	*Activités des agents et courtiers d'assurances*	*Act. des agents & courtiers d'assurances*
1605	66.29	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	Aut. activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	Aut. act. aux. assur. & caisse retraite
1606	*66.29Z*	*Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite*	*Aut. activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite*	*Aut. act. aux. assur. & caisse retraite*
1607				
1608	**66.3**	**Gestion de fonds**	**Gestion de fonds**	**Gestion de fonds**
1609	66.30	Gestion de fonds	Gestion de fonds	Gestion de fonds
1610	*66.30Z*	*Gestion de fonds*	*Gestion de fonds*	*Gestion de fonds*
1611				
1612	**L**	**ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES**	**ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES**	**ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES**
1613				
1614	**68**	**Activités immobilières**	**Activités immobilières**	**Activités immobilières**
1615				
1616	**68.1**	**Activités des marchands de biens immobiliers**	**Activités des marchands de biens immobiliers**	**Activité marchands de biens immobiliers**
1617	68.10	Activités des marchands de biens immobiliers	Activités des marchands de biens immobiliers	Activité marchands de biens immobiliers
1618	*68.10Z*	*Activités des marchands de biens immobiliers*	*Activités des marchands de biens immobiliers*	*Activité marchands de biens immobiliers*
1619				
1620	**68.2**	**Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués**	**Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués**	**Loc. & exploi. bien immo. propre ou loué**
1621	68.20	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	Loc. & exploi. bien immo. propre ou loué
1622	*68.20A*	*Location de logements*	*Location de logements*	*Location de logements*
1623	*68.20B*	*Location de terrains et d'autres biens immobiliers*	*Location de terrains et d'autres biens immobiliers*	*Location terrain & autre bien immobilier*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1624				
1625	**68.3**	**Activités immobilières pour compte de tiers**	**Activités immobilières pour compte de tiers**	**Activité immobilière pour cpte de tiers**
1626	68.31	Agences immobilières	Agences immobilières	Agences immobilières
1627	*68.31Z*	*Agences immobilières*	*Agences immobilières*	*Agences immobilières*
1628	68.32	Administration de biens immobiliers	Administration de biens immobiliers	Administration de biens immobiliers
1629	*68.32A*	*Administration d'immeubles et autres biens immobiliers*	*Administration d'immeubles et autres biens immobiliers*	*Administrat. immeuble & autre bien immo.*
1630	*68.32B*	*Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier*	*Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier*	*Support juridi. gestion patrimoine immo.*
1631				
1632	**M**	**ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**	**ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**	**ACT. SPÉCIALISÉE, SCIENTIFIQ. & TECHNIQ.**
1633				
1634	**69**	**Activités juridiques et comptables**	**Activités juridiques et comptables**	**Activités juridiques et comptables**
1635				
1636	**69.1**	**Activités juridiques**	**Activités juridiques**	**Activités juridiques**
1637	69.10	Activités juridiques	Activités juridiques	Activités juridiques
1638	*69.10Z*	*Activités juridiques*	*Activités juridiques*	*Activités juridiques*
1639				
1640	**69.2**	**Activités comptables**	**Activités comptables**	**Activités comptables**
1641	69.20	Activités comptables	Activités comptables	Activités comptables
1642	*69.20Z*	*Activités comptables*	*Activités comptables*	*Activités comptables*
1643				
1644	**70**	**Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion**	**Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion**	**Act. sièges sociaux ; conseil de gestion**
1645				
1646	**70.1**	**Activités des sièges sociaux**	**Activités des sièges sociaux**	**Activités des sièges sociaux**
1647	70.10	Activités des sièges sociaux	Activités des sièges sociaux	Activités des sièges sociaux
1648	*70.10Z*	*Activités des sièges sociaux*	*Activités des sièges sociaux*	*Activités des sièges sociaux*
1649				
1650	**70.2**	**Conseil de gestion**	**Conseil de gestion**	**Conseil de gestion**
1651	70.21	Conseil en relations publiques et communication	Conseil en relations publiques et communication	Conseil en relation publique & communic.
1652	*70.21Z*	*Conseil en relations publiques et communication*	*Conseil en relations publiques et communication*	*Conseil en relation publique & communic.*
1653	70.22	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Conseil pr affaire & aut. cons. gestion
1654	*70.22Z*	*Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion*	*Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion*	*Conseil pr affaire & aut. cons. gestion*
1655				
1656	**71**	**Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques**	**Activ. architecture & ingénierie; contrôle & analyses techniques**	**Architec. & ingénierie; ctrle ana. tech.**
1657				
1658	**71.1**	**Activités d'architecture et d'ingénierie**	**Activités d'architecture et d'ingénierie**	**Activités d'architecture et d'ingénierie**
1659	71.11	Activités d'architecture	Activités d'architecture	Activités d'architecture

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1660	*71.11Z*	*Activités d'architecture*	*Activités d'architecture*	*Activités d'architecture*
1661	71.12	Activités d'ingénierie	Activités d'ingénierie	Activités d'ingénierie
1662	*71.12A*	*Activité des géomètres*	*Activité des géomètres*	*Activité des géomètres*
1663	*71.12B*	*Ingénierie, études techniques*	*Ingénierie, études techniques*	*Ingénierie, études techniques*
1664				
1665	**71.2**	**Activités de contrôle et analyses techniques**	**Activités de contrôle et analyses techniques**	**Activité de contrôle & analyse technique**
1666	71.20	Activités de contrôle et analyses techniques	Activités de contrôle et analyses techniques	Activité de contrôle & analyse technique
1667	*71.20A*	*Contrôle technique automobile*	*Contrôle technique automobile*	*Contrôle technique automobile*
1668	*71.20B*	*Analyses, essais et inspections techniques*	*Analyses, essais et inspections techniques*	*Analyses, essais & inspection technique*
1669				
1670	**72**	**Recherche-développement scientifique**	**Recherche-développement scientifique**	**Recherche-développement scientifique**
1671				
1672	**72.1**	**Recherche-développement en sciences physiques et naturelles**	**Recherche-développement en sciences physiques et naturelles**	**R&D en sciences physiques et naturelles**
1673	72.11	Recherche-développement en biotechnologie	Recherche-développement en biotechnologie	Recherche-développemnt en biotechnologie
1674	*72.11Z*	*Recherche-développement en biotechnologie*	*Recherche-développement en biotechnologie*	*Recherche-développemnt en biotechnologie*
1675	72.19	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	Recherche-développement : autres sciences physiques et naturelles	R&D : aut. sciences physique & naturelle
1676	*72.19Z*	*Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles*	*Recherche-développement : autres sciences physiques et naturelles*	*R&D : aut. sciences physique & naturelle*
1677				
1678	**72.2**	**Recherche-développement en sciences humaines et sociales**	**Recherche-développement en sciences humaines et sociales**	**R&D en sciences humaines et sociales**
1679	72.20	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	R&D en sciences humaines et sociales
1680	*72.20Z*	*Recherche-développement en sciences humaines et sociales*	*Recherche-développement en sciences humaines et sociales*	*R&D en sciences humaines et sociales*
1681				
1682	**73**	**Publicité et études de marché**	**Publicité et études de marché**	**Publicité et études de marché**
1683				
1684	**73.1**	**Publicité**	**Publicité**	**Publicité**
1685	73.11	Activités des agences de publicité	Activités des agences de publicité	Activités des agences de publicité
1686	*73.11Z*	*Activités des agences de publicité*	*Activités des agences de publicité*	*Activités des agences de publicité*
1687	73.12	Régie publicitaire de médias	Régie publicitaire de médias	Régie publicitaire de médias
1688	*73.12Z*	*Régie publicitaire de médias*	*Régie publicitaire de médias*	*Régie publicitaire de médias*
1689				
1690	**73.2**	**Études de marché et sondages**	**Études de marché et sondages**	**Études de marché et sondages**
1691	73.20	Études de marché et sondages	Études de marché et sondages	Études de marché et sondages
1692	*73.20Z*	*Études de marché et sondages*	*Études de marché et sondages*	*Études de marché et sondages*
1693				
1694	**74**	**Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques**	**Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques**	**Aut. act. spécial. scientifique & techn.**
1695				
1696	**74.1**	**Activités spécialisées de design**	**Activités spécialisées de design**	**Activités spécialisées de design**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1697	74.10	Activités spécialisées de design	Activités spécialisées de design	Activités spécialisées de design
1698	*74.10Z*	*Activités spécialisées de design*	*Activités spécialisées de design*	*Activités spécialisées de design*
1699				
1700	**74.2**	**Activités photographiques**	**Activités photographiques**	**Activités photographiques**
1701	74.20	Activités photographiques	Activités photographiques	Activités photographiques
1702	*74.20Z*	*Activités photographiques*	*Activités photographiques*	*Activités photographiques*
1703				
1704	**74.3**	**Traduction et interprétation**	**Traduction et interprétation**	**Traduction et interprétation**
1705	74.30	Traduction et interprétation	Traduction et interprétation	Traduction et interprétation
1706	*74.30Z*	*Traduction et interprétation*	*Traduction et interprétation*	*Traduction et interprétation*
1707				
1708	**74.9**	**Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.**	**Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.**	**Aut. act. spéc. scientif. & techn. nca.**
1709	74.90	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	Aut. act. spéc. scientif. & techn. nca.
1710	*74.90A*	*Activité des économistes de la construction*	*Activité des économistes de la construction*	*Activ des économistes de la construction*
1711	*74.90B*	*Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses*	*Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses*	*Act. spéc. scientif. & techniq. diverses*
1712				
1713	**75**	**Activités vétérinaires**	**Activités vétérinaires**	**Activités vétérinaires**
1714				
1715	**75.0**	**Activités vétérinaires**	**Activités vétérinaires**	**Activités vétérinaires**
1716	75.00	Activités vétérinaires	Activités vétérinaires	Activités vétérinaires
1717	*75.00Z*	*Activités vétérinaires*	*Activités vétérinaires*	*Activités vétérinaires*
1718				
1719	**N**	**ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN**	**ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN**	**ACTIVITÉS DE SCE ADMINISTR. & DE SOUTIEN**
1720				
1721	**77**	**Activités de location et location-bail**	**Activités de location et location-bail**	**Activités de location et location-bail**
1722				
1723	**77.1**	**Location et location-bail de véhicules automobiles**	**Location et location-bail de véhicules automobiles**	**Loc. & loc.-bail de véhicule automobile**
1724	77.11	Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	Location & location-bail voitures & véhicules automobiles légers	Loc. & loc.-bail voit. & v. auto. léger
1725	*77.11A*	*Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers*	*Location de courte durée voitures & véhicules auto. légers*	*Loc. courte durée voit. & v. auto. léger*
1726	*77.11B*	*Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers*	*Location de longue durée voitures & véhicules automobiles légers*	*Loc. longue durée voit. & v. auto. léger*
1727	77.12	Location et location-bail de camions	Location et location-bail de camions	Location et location-bail de camions
1728	*77.12Z*	*Location et location-bail de camions*	*Location et location-bail de camions*	*Location et location-bail de camions*
1729				
1730	**77.2**	**Location et location-bail de biens personnels et domestiques**	**Location et location-bail de biens personnels et domestiques**	**Loc. & loc.-bail bien perso. & domestiq.**
1731	77.21	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	Loc. & loc.-bail article loisir & sport

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1732	*77.21Z*	*Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport*	*Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport*	*Loc. & loc.-bail article loisir & sport*
1733	77.22	Location de vidéocassettes et disques vidéo	Location de vidéocassettes et disques vidéo	Location de vidéocassette & disque vidéo
1734	*77.22Z*	*Location de vidéocassettes et disques vidéo*	*Location de vidéocassettes et disques vidéo*	*Location de vidéocassette & disque vidéo*
1735	77.29	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	Location et location-bail autres biens personnels et domestiques	Loc. & loc.-bail aut. bien perso. & dom.
1736	*77.29Z*	*Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques*	*Location et location-bail autres biens personnels et domestiques*	*Loc. & loc.-bail aut. bien perso. & dom.*
1737				
1738	**77.3**	**Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens**	**Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens**	**Loc. & loc.-bail aut. mach., éqpt & bien**
1739	77.31	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	Loc. & loc.-bail machine & éqpt agricole
1740	*77.31Z*	*Location et location-bail de machines et équipements agricoles*	*Location et location-bail de machines et équipements agricoles*	*Loc. & loc.-bail machine & éqpt agricole*
1741	77.32	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	Location et location-bail machines & équipts pour la construction	Loc. & loc.-bail mach. & éqpt pr constr.
1742	*77.32Z*	*Location et location-bail de machines et équipements pour la construction*	*Location et location-bail machines & équipts pour la construction*	*Loc. & loc.-bail mach. & éqpt pr constr.*
1743	77.33	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	Location et location-bail machines bureau & matériel informatique	Loc. & loc.-bail mach. bur. & mat. info.
1744	*77.33Z*	*Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique*	*Location et location-bail machines bureau & matériel informatique*	*Loc. & loc.-bail mach. bur. & mat. info.*
1745	77.34	Location et location-bail de matériels de transport par eau	Location et location-bail de matériels de transport par eau	Loc. & loc.-bail mat. transport par eau
1746	*77.34Z*	*Location et location-bail de matériels de transport par eau*	*Location et location-bail de matériels de transport par eau*	*Loc. & loc.-bail mat. transport par eau*
1747	77.35	Location et location-bail de matériels de transport aérien	Location et location-bail de matériels de transport aérien	Loc. & loc.-bail mat. transport aérien
1748	*77.35Z*	*Location et location-bail de matériels de transport aérien*	*Location et location-bail de matériels de transport aérien*	*Loc. & loc.-bail mat. transport aérien*
1749	77.39	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	Location et location-bail machines, équipements et biens divers	Loc. & loc.-bail machi. éqpt & bien div.
1750	*77.39Z*	*Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.*	*Location et location-bail machines, équipements et biens divers*	*Loc. & loc.-bail mach., éqpt & bien div.*
1751				
1752	**77.4**	**Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright**	**Loc-bail de propriété intell. & sf oeuvres soumises à copyright**	**Loc-bail propr. intel., sf oeuvre avec ©**
1753	77.40	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright	Loc-bail de propriété intell. & sf oeuvres soumises à copyright	Loc-bail propr. intel., sf oeuvre avec ©
1754	*77.40Z*	*Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright*	*Loc-bail de propriété intell. & sf oeuvres soumises à copyright*	*Loc-bail propr. intel., sf oeuvre avec ©*
1755				
1756	**78**	**Activités liées à l'emploi**	**Activités liées à l'emploi**	**Activités liées à l'emploi**
1757				
1758	**78.1**	**Activités des agences de placement de main-d'œuvre**	**Activités des agences de placement de main-d'oeuvre**	**Activ. agence placement de main-d'oeuvre**
1759	78.10	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	Activités des agences de placement de main-d'oeuvre	Activ. agence placement de main-d'oeuvre
1760	*78.10Z*	*Activités des agences de placement de main-d'œuvre*	*Activités des agences de placement de main-d'oeuvre*	*Activ. agence placement de main-d'oeuvre*
1761				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1762	**78.2**	**Activités des agences de travail temporaire**	**Activités des agences de travail temporaire**	**Activ. des agences de travail temporaire**
1763	78.20	Activités des agences de travail temporaire	Activités des agences de travail temporaire	Activ. des agences de travail temporaire
1764	*78.20Z*	*Activités des agences de travail temporaire*	*Activités des agences de travail temporaire*	*Activ. des agences de travail temporaire*
1765				
1766	**78.3**	**Autre mise à disposition de ressources humaines**	**Autre mise à disposition de ressources humaines**	**Aut. mise à dispo. de ressource humaine**
1767	78.30	Autre mise à disposition de ressources humaines	Autre mise à disposition de ressources humaines	Aut. mise à dispo. de ressource humaine
1768	*78.30Z*	*Autre mise à disposition de ressources humaines*	*Autre mise à disposition de ressources humaines*	*Aut. mise à dispo. de ressource humaine*
1769				
1770	**79**	**Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes**	**Activ. agences voyage, voyagistes, serv. résa. & activ. connexes**	**Act .ag. voyage voyagiste sv. résa. etc.**
1771				
1772	**79.1**	**Activités des agences de voyage et voyagistes**	**Activités des agences de voyage et voyagistes**	**Activités agences de voyage & voyagistes**
1773	79.11	Activités des agences de voyage	Activités des agences de voyage	Activités des agences de voyage
1774	*79.11Z*	*Activités des agences de voyage*	*Activités des agences de voyage*	*Activités des agences de voyage*
1775	79.12	Activités des voyagistes	Activités des voyagistes	Activités des voyagistes
1776	*79.12Z*	*Activités des voyagistes*	*Activités des voyagistes*	*Activités des voyagistes*
1777				
1778	**79.9**	**Autres services de réservation et activités connexes**	**Autres services de réservation et activités connexes**	**Autre serv. réservation & activ. connexe**
1779	79.90	Autres services de réservation et activités connexes	Autres services de réservation et activités connexes	Autre serv. réservation & activ. connexe
1780	*79.90Z*	*Autres services de réservation et activités connexes*	*Autres services de réservation et activités connexes*	*Autre serv. réservation & activ. connexe*
1781				
1782	**80**	**Enquêtes et sécurité**	**Enquêtes et sécurité**	**Enquêtes et sécurité**
1783				
1784	**80.1**	**Activités de sécurité privée**	**Activités de sécurité privée**	**Activités de sécurité privée**
1785	80.10	Activités de sécurité privée	Activités de sécurité privée	Activités de sécurité privée
1786	*80.10Z*	*Activités de sécurité privée*	*Activités de sécurité privée*	*Activités de sécurité privée*
1787				
1788	**80.2**	**Activités liées aux systèmes de sécurité**	**Activités liées aux systèmes de sécurité**	**Activités liées aux systèmes de sécurité**
1789	80.20	Activités liées aux systèmes de sécurité	Activités liées aux systèmes de sécurité	Activités liées aux systèmes de sécurité
1790	*80.20Z*	*Activités liées aux systèmes de sécurité*	*Activités liées aux systèmes de sécurité*	*Activités liées aux systèmes de sécurité*
1791				
1792	**80.3**	**Activités d'enquête**	**Activités d'enquête**	**Activités d'enquête**
1793	80.30	Activités d'enquête	Activités d'enquête	Activités d'enquête
1794	*80.30Z*	*Activités d'enquête*	*Activités d'enquête*	*Activités d'enquête*
1795				
1796	**81**	**Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager**	**Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager**	**Sces relatifs bâtimnt & aménagt paysager**
1797				

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1798	**81.1**	**Activités combinées de soutien lié aux bâtiments**	**Activités combinées de soutien lié aux bâtiments**	**Act. combinée soutien lié aux bâtiments**
1799	81.10	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	Act. combinée soutien lié aux bâtiments
1800	*81.10Z*	*Activités combinées de soutien lié aux bâtiments*	*Activités combinées de soutien lié aux bâtiments*	*Act. combinée soutien lié aux bâtiments*
1801				
1802	**81.2**	**Activités de nettoyage**	**Activités de nettoyage**	**Activités de nettoyage**
1803	81.21	Nettoyage courant des bâtiments	Nettoyage courant des bâtiments	Nettoyage courant des bâtiments
1804	*81.21Z*	*Nettoyage courant des bâtiments*	*Nettoyage courant des bâtiments*	*Nettoyage courant des bâtiments*
1805	81.22	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Autres activités nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Aut. act. nettoyage bâtim. & nett. ind.
1806	*81.22Z*	*Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel*	*Autres activités nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel*	*Aut. act. nettoyage bâtim. & nett. ind.*
1807	81.29	Autres activités de nettoyage	Autres activités de nettoyage	Autres activités de nettoyage
1808	*81.29A*	*Désinfection, désinsectisation, dératisation*	*Désinfection, désinsectisation, dératisation*	*Désinfection désinsectisatn dératisation*
1809	*81.29B*	*Autres activités de nettoyage n.c.a.*	*Autres activités de nettoyage n.c.a.*	*Autres activités de nettoyage n.c.a.*
1810				
1811	**81.3**	**Services d'aménagement paysager**	**Services d'aménagement paysager**	**Services d'aménagement paysager**
1812	81.30	Services d'aménagement paysager	Services d'aménagement paysager	Services d'aménagement paysager
1813	*81.30Z*	*Services d'aménagement paysager*	*Services d'aménagement paysager*	*Services d'aménagement paysager*
1814				
1815	**82**	**Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises**	**Activ. administratives & autres activ. soutien aux entreprises**	**Act. admin. & aut. act. soutien aux ent.**
1816				
1817	**82.1**	**Activités administratives**	**Activités administratives**	**Activités administratives**
1818	82.11	Services administratifs combinés de bureau	Services administratifs combinés de bureau	Services admin. combinés de bureau
1819	*82.11Z*	*Services administratifs combinés de bureau*	*Services administratifs combinés de bureau*	*Services admin. combinés de bureau*
1820	82.19	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	Photocopie prépa. documents & aut. activ. spéc. soutien de bureau	Photocopie & aut. act. spé. sout. bureau
1821	*82.19Z*	*Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau*	*Photocopie prépa. documents & aut. activ. spéc. soutien de bureau*	*Photocopie & aut. act. spé. sout. bureau*
1822				
1823	**82.2**	**Activités de centres d'appels**	**Activités de centres d'appels**	**Activités de centres d'appels**
1824	82.20	Activités de centres d'appels	Activités de centres d'appels	Activités de centres d'appels
1825	*82.20Z*	*Activités de centres d'appels*	*Activités de centres d'appels*	*Activités de centres d'appels*
1826				
1827	**82.3**	**Organisation de salons professionnels et congrès**	**Organisation de salons professionnels et congrès**	**Organisation salon profession. & congrès**
1828	82.30	Organisation de salons professionnels et congrès	Organisation de salons professionnels et congrès	Organisation salon profession. & congrès
1829	*82.30Z*	*Organisation de foires, salons professionnels et congrès*	*Organisation de foires, salons professionnels et congrès*	*Organisation salon profession. & congrès*
1830				
1831	**82.9**	**Activités de soutien aux entreprises n.c.a.**	**Activités de soutien aux entreprises n.c.a.**	**Activités soutien aux entreprises nca.**
1832	82.91	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	Activ. de recouvrement factures & d'info. financ. s/la clientèle	Act. recouv. fac. & info. fin. s/client.

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1833	*82.91Z*	*Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle*	*Activ. de recouvrement factures & d'info. financ. s/la clientèle*	*Act. recouv. fac. & info. fin. s/client.*
1834	82.92	Activités de conditionnement	Activités de conditionnement	Activités de conditionnement
1835	*82.92Z*	*Activités de conditionnement*	*Activités de conditionnement*	*Activités de conditionnement*
1836	82.99	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	Autre activité de soutien aux entr. nca.
1837	*82.99Z*	*Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.*	*Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.*	*Autre activité de soutien aux entr. nca.*
1838				
1839	**O**	**ADMINISTRATION PUBLIQUE**	**ADMINISTRATION PUBLIQUE**	**ADMINISTRATION PUBLIQUE**
1840				
1841	**84**	**Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire**	**Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire**	**Admin. publi. & défense; séc. soc. obli.**
1842				
1843	**84.1**	**Administration générale, économique et sociale**	**Administration générale, économique et sociale**	**Admin. générale, économique & sociale**
1844	84.11	Administration publique générale	Administration publique générale	Administration publique générale
1845	*84.11Z*	*Administration publique générale*	*Administration publique générale*	*Administration publique générale*
1846	84.12	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	Adm. pub. tutelle santé form. cult. & social (aut que sécu. soc.)	A. p. santé form. cult. & soc. (sf sécu)
1847	*84.12Z*	*Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale*	*Adm. pub. tutelle santé form. cult. & social (aut que sécu. soc.)*	*A. p. santé form. cult. & soc. (sf sécu)*
1848	84.13	Administration publique (tutelle) des activités économiques	Administration publique (tutelle) des activités économiques	Adm. publique des activités économiques
1849	*84.13Z*	*Administration publique (tutelle) des activités économiques*	*Administration publique (tutelle) des activités économiques*	*Adm. publique des activités économiques*
1850				
1851	**84.2**	**Services de prérogative publique**	**Services de prérogative publique**	**Services de prérogative publique**
1852	84.21	Affaires étrangères	Affaires étrangères	Affaires étrangères
1853	*84.21Z*	*Affaires étrangères*	*Affaires étrangères*	*Affaires étrangères*
1854	84.22	Défense	Défense	Défense
1855	*84.22Z*	*Défense*	*Défense*	*Défense*
1856	84.23	Justice	Justice	Justice
1857	*84.23Z*	*Justice*	*Justice*	*Justice*
1858	84.24	Activités d'ordre public et de sécurité	Activités d'ordre public et de sécurité	Activités d'ordre public et de sécurité
1859	*84.24Z*	*Activités d'ordre public et de sécurité*	*Activités d'ordre public et de sécurité*	*Activités d'ordre public et de sécurité*
1860	84.25	Services du feu et de secours	Services du feu et de secours	Services du feu et de secours
1861	*84.25Z*	*Services du feu et de secours*	*Services du feu et de secours*	*Services du feu et de secours*
1862				
1863	**84.3**	**Sécurité sociale obligatoire**	**Sécurité sociale obligatoire**	**Sécurité sociale obligatoire**
1864	84.30	Sécurité sociale obligatoire	Sécurité sociale obligatoire	Sécurité sociale obligatoire
1865	*84.30A*	*Activités générales de sécurité sociale*	*Activités générales de sécurité sociale*	*Activités générales de sécurité sociale*
1866	*84.30B*	*Gestion des retraites complémentaires*	*Gestion des retraites complémentaires*	*Gestion des retraites complémentaires*
1867	*84.30C*	*Distribution sociale de revenus*	*Distribution sociale de revenus*	*Distribution sociale de revenus*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1868				
1869	**P**	**ENSEIGNEMENT**	**ENSEIGNEMENT**	**ENSEIGNEMENT**
1870				
1871	**85**	**Enseignement**	**Enseignement**	**Enseignement**
1872				
1873	**85.1**	**Enseignement pré-primaire**	**Enseignement pré-primaire**	**Enseignement pré-primaire**
1874	85.10	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire	Enseignement pré-primaire
1875	*85.10Z*	*Enseignement pré-primaire*	*Enseignement pré-primaire*	*Enseignement pré-primaire*
1876				
1877	**85.2**	**Enseignement primaire**	**Enseignement primaire**	**Enseignement primaire**
1878	85.20	Enseignement primaire	Enseignement primaire	Enseignement primaire
1879	*85.20Z*	*Enseignement primaire*	*Enseignement primaire*	*Enseignement primaire*
1880				
1881	**85.3**	**Enseignement secondaire**	**Enseignement secondaire**	**Enseignement secondaire**
1882	85.31	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire général
1883	*85.31Z*	*Enseignement secondaire général*	*Enseignement secondaire général*	*Enseignement secondaire général*
1884	85.32	Enseignement secondaire technique ou professionnel	Enseignement secondaire technique ou professionnel	Enseignemt secondaire techn. ou profess.
1885	*85.32Z*	*Enseignement secondaire technique ou professionnel*	*Enseignement secondaire technique ou professionnel*	*Enseignemt secondaire techn. ou profess.*
1886				
1887	**85.4**	**Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur**	**Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur**	**Enseigmnt sup. & post-second. non sup.**
1888	85.41	Enseignement post-secondaire non supérieur	Enseignement post-secondaire non supérieur	Enseignement post-secondaire non sup.
1889	*85.41Z*	*Enseignement post-secondaire non supérieur*	*Enseignement post-secondaire non supérieur*	*Enseignement post-secondaire non sup.*
1890	85.42	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur
1891	*85.42Z*	*Enseignement supérieur*	*Enseignement supérieur*	*Enseignement supérieur*
1892				
1893	**85.5**	**Autres activités d'enseignement**	**Autres activités d'enseignement**	**Autres activités d'enseignement**
1894	85.51	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	Enseigmnt discipl. sport. & act. loisir.
1895	*85.51Z*	*Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs*	*Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs*	*Enseigmnt discipl. sport. & act. loisir.*
1896	85.52	Enseignement culturel	Enseignement culturel	Enseignement culturel
1897	*85.52Z*	*Enseignement culturel*	*Enseignement culturel*	*Enseignement culturel*
1898	85.53	Enseignement de la conduite	Enseignement de la conduite	Enseignement de la conduite
1899	*85.53Z*	*Enseignement de la conduite*	*Enseignement de la conduite*	*Enseignement de la conduite*
1900	85.59	Enseignements divers	Enseignements divers	Enseignements divers
1901	*85.59A*	*Formation continue d'adultes*	*Formation continue d'adultes*	*Formation continue d'adultes*
1902	*85.59B*	*Autres enseignements*	*Autres enseignements*	*Autres enseignements*
1903				
1904	**85.6**	**Activités de soutien à l'enseignement**	**Activités de soutien à l'enseignement**	**Activités de soutien à l'enseignement**
1905	85.60	Activités de soutien à l'enseignement	Activités de soutien à l'enseignement	Activités de soutien à l'enseignement

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1906	*85.60Z*	*Activités de soutien à l'enseignement*	*Activités de soutien à l'enseignement*	*Activités de soutien à l'enseignement*
1907				
1908	**Q**	**SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE**	**SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE**	**SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE**
1909				
1910	**86**	**Activités pour la santé humaine**	**Activités pour la santé humaine**	**Activités pour la santé humaine**
1911				
1912	**86.1**	**Activités hospitalières**	**Activités hospitalières**	**Activités hospitalières**
1913	86.10	Activités hospitalières	Activités hospitalières	Activités hospitalières
1914	*86.10Z*	*Activités hospitalières*	*Activités hospitalières*	*Activités hospitalières*
1915				
1916	**86.2**	**Activité des médecins et des dentistes**	**Activité des médecins et des dentistes**	**Activité des médecins et des dentistes**
1917	86.21	Activité des médecins généralistes	Activité des médecins généralistes	Activité des médecins généralistes
1918	*86.21Z*	*Activité des médecins généralistes*	*Activité des médecins généralistes*	*Activité des médecins généralistes*
1919	86.22	Activité des médecins spécialistes	Activité des médecins spécialistes	Activité des médecins spécialistes
1920	*86.22A*	*Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie*	*Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie*	*Act. radiodiagnostic et de radiothérapie*
1921	*86.22B*	*Activités chirurgicales*	*Activités chirurgicales*	*Activités chirurgicales*
1922	*86.22C*	*Autres activités des médecins spécialistes*	*Autres activités des médecins spécialistes*	*Autre activité des médecins spécialistes*
1923	86.23	Pratique dentaire	Pratique dentaire	Pratique dentaire
1924	*86.23Z*	*Pratique dentaire*	*Pratique dentaire*	*Pratique dentaire*
1925				
1926	**86.9**	**Autres activités pour la santé humaine**	**Autres activités pour la santé humaine**	**Autres activités pour la santé humaine**
1927	86.90	Autres activités pour la santé humaine	Autres activités pour la santé humaine	Autres activités pour la santé humaine
1928	*86.90A*	*Ambulances*	*Ambulances*	*Ambulances*
1929	*86.90B*	*Laboratoires d'analyses médicales*	*Laboratoires d'analyses médicales*	*Laboratoires d'analyses médicales*
1930	*86.90C*	*Centres de collecte et banques d'organes*	*Centres de collecte et banques d'organes*	*Centres de collecte et banques d'organes*
1931	*86.90D*	*Activités des infirmiers et des sages-femmes*	*Activités des infirmiers et des sages-femmes*	*Act. des infirmiers et des sages-femmes*
1932	*86.90E*	*Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues*	*Activité profess. rééducation appareillage & pédicures-podologues*	*Act. rééduc. appareillag. & pédic.-podo.*
1933	*86.90F*	*Activités de santé humaine non classées ailleurs*	*Activités de santé humaine non classées ailleurs*	*Activités de santé humaine nca.*
1934				
1935	**87**	**Hébergement médico-social et social**	**Hébergement médico-social et social**	**Hébergement médico-social et social**
1936				
1937	**87.1**	**Hébergementmédicalisé**	**Hébergementmédicalisé**	**Hébergementmédicalisé**
1938	87.10	Hébergementmédicalisé	Hébergementmédicalisé	Hébergementmédicalisé
1939	*87.10A*	*Hébergementmédicalisépourpersonnesâgées*	*Hébergementmédicalisépourpersonnesâgées*	*Hébergtmédicalisépourpersonnesâgées*
1940	*87.10B*	*Hébergementmédicalisépourenfantshandicapés*	*Hébergementmédicalisépourenfantshandicapés*	*Hébergtmédicaliséprenfantshandicapés*
1941	*87.10C*	*Hébergementmédicalisépouradulteshandicapésetautrehébergement médicalisé*	*Héberg.médicaliséadulteshandicapés&autrehéberg.médicalisé*	*Hébrgtmédic.adul.hand.&aut.htméd.*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1942				
	87.2	**Hébergementsocialpourpersonneshandicapéesmentales,maladesmentalesettoxicomanes**	**Héberg.socialperson.handicap.&maladesmentales&toxicomanes**	**Hébrgtsoc.hand.,mal.mental&toxico.**
1943				
	87.20	Hébergementsocialpourpersonneshandicapéesmentales,maladesmentalesettoxicomanes	Héberg.socialperson.handicap.&maladesmentales&toxicomanes	Hébrgtsoc.hand.,mal.mental&toxico.
1944				
1945	*87.20A*	*Hébergementsocialpourhandicapésmentauxetmaladesmentaux*	*Hébergementsocialpourhandicapésmentauxetmaladesmentaux*	*Hébrgtsoc.hand.mental&malademental*
1946	*87.20B*	*Hébergementsocialpourtoxicomanes*	*Hébergementsocialpourtoxicomanes*	*Hébergementsocialpourtoxicomanes*
1947				
	87.3	**Hébergementsocialpourpersonnesâgéesouhandicapéesphysiques**	**Hébergementsocialpourpersonnesâgéesouhandicapéesphysiques**	**Hébgtsoc.perso.âgées,hand.physiques**
1948				
1949	87.30	Hébergementsocialpourpersonnesâgéesouhandicapéesphysiques	Hébergementsocialpourpersonnesâgéesouhandicapéesphysiques	Hébgtsoc.perso.âgées,hand.physiques
1950	*87.30A*	*Hébergementsocialpourpersonnesâgées*	*Hébergementsocialpourpersonnesâgées*	*Hébergementsocialpourpersonnesâgées*
1951	*87.30B*	*Hébergementsocialpourhandicapésphysiques*	*Hébergementsocialpourhandicapésphysiques*	*Hébergtsocialpourhandicapésphysiques*
1952				
1953	**87.9**	**Autresactivitésd'hébergementsocial**	**Autresactivitésd'hébergementsocial**	**Autresactivitésd'hébergementsocial**
1954	87.90	Autresactivitésd'hébergementsocial	Autresactivitésd'hébergementsocial	Autresactivitésd'hébergementsocial
1955	*87.90A*	*Hébergementsocialpourenfantsendifficultés*	*Hébergementsocialpourenfantsendifficultés*	*Hébergtsocialprenfantsendifficultés*
	87.90B	*Hébergementsocialpouradultesetfamillesendifficultésetautrehébergementsocial*	*Hébergementsocialpouradultes,famillesendifficultésetautre*	*Hébgtsoc.adult.,familleendifficulté*
1956				
1957				
1958	**88**	**Actionsocialesanshébergement**	**Actionsocialesanshébergement**	**Actionsocialesanshébergement**
1959				
	88.1	**Actionsocialesanshébergementpourpersonnesâgéesetpourpersonneshandicapées**	**Actionsoc.sanshéberg.pers.âgées&handicapées**	**Actionsoc.sanshbgt,per.âgée&hand.**
1960				
	88.10	Actionsocialesanshébergementpourpersonnesâgéesetpourpersonneshandicapées	Actionsoc.sanshéberg.pers.âgées&handicapées	Actionsoc.sanshbgt,per.âgée&hand.
1961				
1962	*88.10A*	*Aideàdomicile*	*Aideàdomicile*	*Aideàdomicile*
	88.10B	*Accueilouaccompagnementsanshébergementd'adulteshandicapésoudepersonnesâgées*	*Accueilaccompagn.sanshéberg.adulteshandicapésoupers.âgées*	*Accueilsshbgtadult.hand.,pers.âgée*
1963				
1964	*88.10C*	*Aideparletravail*	*Aideparletravail*	*Aideparletravail*
1965				
1966	**88.9**	**Autreactionsocialesanshébergement**	**Autreactionsocialesanshébergement**	**Autreactionsocialesanshébergement**
1967	88.91	Actionsocialesanshébergementpourjeunesenfants	Actionsocialesanshébergementpourjeunesenfants	Actionsoc.sanshbrgtprjeunesenfants
1968	*88.91A*	*Accueildejeunesenfants*	*Accueildejeunesenfants*	*Accueildejeunesenfants*
1969	*88.91B*	*Accueilouaccompagnementsanshébergementd'enfantshandicapés*	*Accueilouaccompagnementsanshébergementd'enfantshandicapés*	*Accueilsanshébergtd'enfanthandicap*
1970	88.99	Autreactionsocialesanshébergementn.c.a.	Autreactionsocialesanshébergementn.c.a.	Autreactionsocialesanshébrgemntnca.
	88.99A	*Autreaccueilouaccompagnementsanshébergementd'enfants etd'adolescents*	*Aut.accueilouaccompgntsanshébergtd'enfantsetadolescents*	*Aut.accueilsanshébrgtenfants&ado.*
1971				
1972	*88.99B*	*Actionsocialesanshébergementn.c.a.*	*Actionsocialesanshébergementn.c.a.*	*Actionsocialesanshébergementn.c.a.*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
1973				
1974	**R**	**ARTS,SPECTACLESETACTIVITÉSRÉCRÉATIVES**	**ARTS,SPECTACLESETACTIVITÉSRÉCRÉATIVES**	**ARTS,SPECTACLES&ACTIVITÉSRÉCRÉATIVES**
1975				
1976	**90**	**Activitéscréatives,artistiquesetdespectacle**	**Activitéscréatives,artistiquesetdespectacle**	**Act.créativ.artistiques&despectacle**
1977				
1978	**90.0**	**Activitéscréatives,artistiquesetdespectacle**	**Activitéscréatives,artistiquesetdespectacle**	**Act.créativ.artistiques&despectacle**
1979	90.01	Artsduspectaclevivant	Artsduspectaclevivant	Artsduspectaclevivant
1980	*90.01Z*	*Artsduspectaclevivant*	*Artsduspectaclevivant*	*Artsduspectaclevivant*
1981	90.02	Activitésdesoutienauspectaclevivant	Activitésdesoutienauspectaclevivant	Activitésdesoutienauspectaclevivant
1982	*90.02Z*	*Activitésdesoutienauspectaclevivant*	*Activitésdesoutienauspectaclevivant*	*Activitésdesoutienauspectaclevivant*
1983	90.03	Créationartistique	Créationartistique	Créationartistique
1984	*90.03A*	*Créationartistiquerelevantdesartsplastiques*	*Créationartistiquerelevantdesartsplastiques*	*Créationartistique(artsplastiques)*
1985	*90.03B*	*Autrecréationartistique*	*Autrecréationartistique*	*Autrecréationartistique*
1986	90.04	Gestiondesallesdespectacles	Gestiondesallesdespectacles	Gestiondesallesdespectacles
1987	*90.04Z*	*Gestiondesallesdespectacles*	*Gestiondesallesdespectacles*	*Gestiondesallesdespectacles*
1988				
1989	**91**	**Bibliothèques,archives,muséesetautresactivitésculturelles**	**Bibliothèques,archives,muséesetautresactivitésculturelles**	**Biblioth.archivemusée&aut.act.cul.**
1990				
1991	**91.0**	**Bibliothèques,archives,muséesetautresactivitésculturelles**	**Bibliothèques,archives,muséesetautresactivitésculturelles**	**Biblioth.archivemusée&aut.act.cul.**
1992	91.01	Gestiondesbibliothèquesetdesarchives	Gestiondesbibliothèquesetdesarchives	Gestiondesbibliothèques&desarchives
1993	*91.01Z*	*Gestiondesbibliothèquesetdesarchives*	*Gestiondesbibliothèquesetdesarchives*	*Gestiondesbibliothèques&desarchives*
1994	91.02	Gestiondesmusées	Gestiondesmusées	Gestiondesmusées
1995	*91.02Z*	*Gestiondesmusées*	*Gestiondesmusées*	*Gestiondesmusées*
1996	91.03	Gestiondessitesetmonumentshistoriquesetdesattractionstouristiquessimilaires	Gestionsitesmonumentshistoriques&attractionstourist.simil.	Gestionsitehistor.&attractionsimil.
1997	*91.03Z*	*Gestiondessitesetmonumentshistoriquesetdesattractionstouristiquessimilaires*	*Gestionsitesmonumentshistoriques&attractionstourist.simil.*	*Gestionsitehistor.&attractionsimil.*
1998	91.04	Gestiondesjardinsbotaniquesetzoologiquesetdesréservesnaturelles	Gest.desjardinsbotaniquesetzoolog.etdesréserv.naturelles	Gest.jardinbota.&zoo.&réserv.nat.
1999	*91.04Z*	*Gestiondesjardinsbotaniquesetzoologiquesetdesréservesnaturelles*	*Gest.desjardinsbotaniquesetzoolog.etdesréserv.naturelles*	*Gest.jardinbota.&zoo.&réserv.nat.*
2000				
2001	**92**	**Organisationdejeuxdehasardetd'argent**	**Organisationdejeuxdehasardetd'argent**	**Organisationjeuxdehasard&d'argent**
2002				
2003	**92.0**	**Organisationdejeuxdehasardetd'argent**	**Organisationdejeuxdehasardetd'argent**	**Organisationjeuxdehasard&d'argent**
2004	92.00	Organisationdejeuxdehasardetd'argent	Organisationdejeuxdehasardetd'argent	Organisationjeuxdehasard&d'argent
2005	*92.00Z*	*Organisationdejeuxdehasardetd'argent*	*Organisationdejeuxdehasardetd'argent*	*Organisationjeuxdehasard&d'argent*
2006				
2007	**93**	**Activitéssportives,récréativesetdeloisirs**	**Activitéssportives,récréativesetdeloisirs**	**Act.sportiv.,récréatives&deloisirs**

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
2008				
2009	**93.1**	**Activitésliéesausport**	**Activitésliéesausport**	**Activitésliéesausport**
2010	93.11	Gestiond'installationssportives	Gestiond'installationssportives	Gestiond'installationssportives
2011	*93.11Z*	*Gestiond'installationssportives*	*Gestiond'installationssportives*	*Gestiond'installationssportives*
2012	93.12	Activitésdeclubsdesports	Activitésdeclubsdesports	Activitésdeclubsdesports
2013	*93.12Z*	*Activitésdeclubsdesports*	*Activitésdeclubsdesports*	*Activitésdeclubsdesports*
2014	93.13	Activitésdescentresdeculturephysique	Activitésdescentresdeculturephysique	Activitédescentresdeculturephysique
2015	*93.13Z*	*Activitésdescentresdeculturephysique*	*Activitésdescentresdeculturephysique*	*Activitédescentresdeculturephysique*
2016	93.19	Autresactivitésliéesausport	Autresactivitésliéesausport	Autresactivitésliéesausport
2017	*93.19Z*	*Autresactivitésliéesausport*	*Autresactivitésliéesausport*	*Autresactivitésliéesausport*
2018				
2019	**93.2**	**Activitésrécréativesetdeloisirs**	**Activitésrécréativesetdeloisirs**	**Activitésrécréativesetdeloisirs**
2020	93.21	Activitésdesparcsd'attractionsetparcsàthèmes	Activitésdesparcsd'attractionsetparcsàthèmes	Act.parcsattractions&parcsàthèmes
2021	*93.21Z*	*Activitésdesparcsd'attractionsetparcsàthèmes*	*Activitésdesparcsd'attractionsetparcsàthèmes*	*Act.parcsattractions&parcsàthèmes*
2022	93.29	Autresactivitésrécréativesetdeloisirs	Autresactivitésrécréativesetdeloisirs	Autresactivitésrécréative&deloisirs
2023	*93.29Z*	*Autresactivitésrécréativesetdeloisirs*	*Autresactivitésrécréativesetdeloisirs*	*Autresactivitésrécréative&deloisirs*
2024				
2025	**S**	**AUTRESACTIVITÉSDESERVICES**	**AUTRESACTIVITÉSDESERVICES**	**AUTRESACTIVITÉSDESERVICES**
2026				
2027	**94**	**Activitésdesorganisationsassociatives**	**Activitésdesorganisationsassociatives**	**Activitésdesorganisationsassociatives**
2028				
2029	**94.1**	**Activitésdesorganisationséconomiques,patronalesetprofessionnelles**	**Activ.organisationséconomiques,patronalesetprofessionnelles**	**Act.organisationsécon.patron.&prof.**
2030	94.11	Activitésdesorganisationspatronalesetconsulaires	Activitésdesorganisationspatronalesetconsulaires	Act.organisationspatronale&consul.
2031	*94.11Z*	*Activitésdesorganisationspatronalesetconsulaires*	*Activitésdesorganisationspatronalesetconsulaires*	*Act.organisationspatronale&consul.*
2032	94.12	Activitésdesorganisationsprofessionnelles	Activitésdesorganisationsprofessionnelles	Act.desorganisationsprofessionnelles
2033	*94.12Z*	*Activitésdesorganisationsprofessionnelles*	*Activitésdesorganisationsprofessionnelles*	*Act.desorganisationsprofessionnelles*
2034				
2035	**94.2**	**Activitésdessyndicatsdesalariés**	**Activitésdessyndicatsdesalariés**	**Activitésdessyndicatsdesalariés**
2036	94.20	Activitésdessyndicatsdesalariés	Activitésdessyndicatsdesalariés	Activitésdessyndicatsdesalariés
2037	*94.20Z*	*Activitésdessyndicatsdesalariés*	*Activitésdessyndicatsdesalariés*	*Activitésdessyndicatsdesalariés*
2038				
2039	**94.9**	**Activitésdesautresorganisationsassociatives**	**Activitésdesautresorganisationsassociatives**	**Act.autresorganisationsassociatives**
2040	94.91	Activitésdesorganisationsreligieuses	Activitésdesorganisationsreligieuses	Activitésdesorganisationsreligieuses
2041	*94.91Z*	*Activitésdesorganisationsreligieuses*	*Activitésdesorganisationsreligieuses*	*Activitésdesorganisationsreligieuses*
2042	94.92	Activitésdesorganisationspolitiques	Activitésdesorganisationspolitiques	Activitésdesorganisationspolitiques
2043	*94.92Z*	*Activitésdesorganisationspolitiques*	*Activitésdesorganisationspolitiques*	*Activitésdesorganisationspolitiques*
2044	94.99	Activitésdesorganisationsassociativesn.c.a.	Activitésdesorganisationsassociativesn.c.a.	Act.organisationsassociativesnca.

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
2045	*94.99Z*	*Autresorganisationsfonctionnantparadhésionvolontaire*	*Autresorganisationsfonctionnantparadhésionvolontaire*	*Aut.org.fonctionnantparadhé.volont.*
2046				
2047	**95**	**Réparationd'ordinateursetdebienspersonnelsetdomestiques**	**Réparationd'ordinateursetdebienspersonnelsetdomestiques**	**Répar.ordi.&bienperso.&domestique**
2048				
2049	**95.1**	**Réparationd'ordinateursetd'équipementsdecommunication**	**Réparationd'ordinateursetd'équipementsdecommunication**	**Répar.ordinateur&équiptcommunication**
2050	95.11	Réparationd'ordinateursetd'équipementspériphériques	Réparationd'ordinateursetd'équipementspériphériques	Répar.ordinateur&équiptpériphérique
2051	*95.11Z*	*Réparationd'ordinateursetd'équipementspériphériques*	*Réparationd'ordinateursetd'équipementspériphériques*	*Répar.ordinateur&équiptpériphérique*
2052	95.12	Réparationd'équipementsdecommunication	Réparationd'équipementsdecommunication	Réparationéquipementsdecommunication
2053	*95.12Z*	*Réparationd'équipementsdecommunication*	*Réparationd'équipementsdecommunication*	*Réparationéquipementsdecommunication*
2054				
2055	**95.2**	**Réparationdebienspersonnelsetdomestiques**	**Réparationdebienspersonnelsetdomestiques**	**Réparationbienspersonnel&domestique**
2056	95.21	Réparationdeproduitsélectroniquesgrandpublic	Réparationdeproduitsélectroniquesgrandpublic	Réparationprdtsélectroniq.grdpublic
2057	*95.21Z*	*Réparationdeproduitsélectroniquesgrandpublic*	*Réparationdeproduitsélectroniquesgrandpublic*	*Réparationprdtsélectroniq.grdpublic*
2058	95.22	Réparationd'appareilsélectroménagersetd'équipementspourlamaisonetlejardin	Réparationappareilsélectromén.&équiptsmaison&jardin	Répar.électromén.&éqptmaison&jard.
2059	*95.22Z*	*Réparationd'appareilsélectroménagersetd'équipementspourlamaisonetlejardin*	*Réparationappareilsélectromén.&équiptsmaison&jardin*	*Répar.électromén.&éqptmaison&jard.*
2060	95.23	Réparationdechaussuresetd'articlesencuir	Réparationdechaussuresetd'articlesencuir	Réparationchaussures&articlesencuir
2061	*95.23Z*	*Réparationdechaussuresetd'articlesencuir*	*Réparationdechaussuresetd'articlesencuir*	*Réparationchaussures&articlesencuir*
2062	95.24	Réparationdemeublesetd'équipementsdufoyer	Réparationdemeublesetd'équipementsdufoyer	Réparationmeubles&d'équiptdufoyer
2063	*95.24Z*	*Réparationdemeublesetd'équipementsdufoyer*	*Réparationdemeublesetd'équipementsdufoyer*	*Réparationmeubles&d'équiptdufoyer*
2064	95.25	Réparationd'articlesd'horlogerieetdebijouterie	Réparationd'articlesd'horlogerieetdebijouterie	Répar.articleshorlogerie&bijouterie
2065	*95.25Z*	*Réparationd'articlesd'horlogerieetdebijouterie*	*Réparationd'articlesd'horlogerieetdebijouterie*	*Répar.articleshorlogerie&bijouterie*
2066	95.29	Réparationd'autresbienspersonnelsetdomestiques	Réparationd'autresbienspersonnelsetdomestiques	Répar.aut.bienspersonnel&domestique
2067	*95.29Z*	*Réparationd'autresbienspersonnelsetdomestiques*	*Réparationd'autresbienspersonnelsetdomestiques*	*Répar.aut.bienspersonnel&domestique*
2068				
2069	**96**	**Autresservicespersonnels**	**Autresservicespersonnels**	**Autresservicespersonnels**
2070				
2071	**96.0**	**Autresservicespersonnels**	**Autresservicespersonnels**	**Autresservicespersonnels**
2072	96.01	Blanchisserie-teinturerie	Blanchisserie-teinturerie	Blanchisserie-teinturerie
2073	*96.01A*	*Blanchisserie-teintureriedegros*	*Blanchisserie-teintureriedegros*	*Blanchisserie-teintureriedegros*
2074	*96.01B*	*Blanchisserie-teintureriededétail*	*Blanchisserie-teintureriededétail*	*Blanchisserie-teintureriededétail*
2075	96.02	Coiffureetsoinsdebeauté	Coiffureetsoinsdebeauté	Coiffureetsoinsdebeauté
2076	*96.02A*	*Coiffure*	*Coiffure*	*Coiffure*
2077	*96.02B*	*Soinsdebeauté*	*Soinsdebeauté*	*Soinsdebeauté*
2078	96.03	Servicesfunéraires	Servicesfunéraires	Servicesfunéraires
2079	*96.03Z*	*Servicesfunéraires*	*Servicesfunéraires*	*Servicesfunéraires*
2080	96.04	Entretiencorporel	Entretiencorporel	Entretiencorporel

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères
2081	*96.04Z*	*Entretiencorporel*	*Entretiencorporel*	*Entretiencorporel*
2082	96.09	Autresservicespersonnelsn.c.a.	Autresservicespersonnelsn.c.a.	Autresservicespersonnelsn.c.a.
2083	*96.09Z*	*Autresservicespersonnelsn.c.a.*	*Autresservicespersonnelsn.c.a.*	*Autresservicespersonnelsn.c.a.*
2084				
2085	**T**	**ACTIVITÉSDESMÉNAGESENTANTQU'EMPLOYEURS;ACTIVITÉSINDIFFÉRENCIÉESDESMÉNAGESENTANTQUEPRODUCTEURSDEBIENSETSERVICESPOURUSAGEPROPRE**	**Activ.ménages:employeurs,produc.biens&serv.(usagepropre)**	**Act.ménages:empl.,prod.prus.propre**
2086				
2087	**97**	**Activitésdesménagesentantqu'employeursdepersonneldomestique**	**Activ.ménages:employeursdepersonneldomestique**	**Act.ménage:empl.deperson.domestique**
2088				
2089	**97.0**	**Activitésdesménagesentantqu'employeursdepersonneldomestique**	**Activ.ménages:employeursdepersonneldomestique**	**Act.ménage:empl.deperson.domestique**
2090	97.00	Activitésdesménagesentantqu'employeursdepersonneldomestique	Activitésdesménages:employeursdepersonneldomestique	Act.ménage:empl.deperson.domestique
2091	*97.00Z*	*Activitésdesménagesentantqu'employeursdepersonneldomestique*	*Activitésdesménages:employeursdepersonneldomestique*	*Act.ménage:empl.deperson.domestique*
2092				
2093	**98**	**Activitésindifférenciéesdesménagesentantqueproducteursdebiensetservicespourusagepropre**	**Activ.ménages:prod.biens&services(usagepropre)**	**Act.ménage:prod.b.&s.(usagepropre)**
2094				
2095	**98.1**	**Activitésindifférenciéesdesménagesentantqueproducteursdebienspourusagepropre**	**Activ.indifférenciéesménages:produc.biens(usagepropre)**	**Act.ménage:prod.biens(usagepropre)**
2096	98.10	Activitésindifférenciéesdesménagesentantqueproducteursdebienspourusagepropre	Activ.indifférenciéesménages:producteursbiens(usagepropre)	Act.ménage:prod.biens(usagepropre)
2097	*98.10Z*	*Activitésindifférenciéesdesménagesentantqueproducteursdebienspourusagepropre*	*Activ.indifférenciéesménages:producteursbiens(usagepropre)*	*Act.ménage:prod.biens(usagepropre)*
2098				
2099	**98.2**	**Activitésindifférenciéesdesménagesentantqueproducteursdeservicespourusagepropre**	**Activ.indifférenciéesménages:produc.services(usagepropre)**	**Act.ménage:prod.serv.(usagepropre)**
2100	98.20	Activitésindifférenciéesdesménagesentantqueproducteursdeservicespourusagepropre	Activ.indifférenciéesménages:produc.services(usagepropre)	Act.ménage:prod.serv.(usagepropre)
2101	*98.20Z*	*Activitésindifférenciéesdesménagesentantqueproducteursdeservicespourusagepropre*	*Activ.indifférenciéesménages:produc.services(usagepropre)*	*Act.ménage:prod.serv.(usagepropre)*
2102				
2103	**U**	**ACTIVITÉSEXTRA-TERRITORIALES**	**ACTIVITÉSEXTRA-TERRITORIALES**	**ACTIVITÉSEXTRA-TERRITORIALES**
2104				
2105	**99**	**Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux**	**Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux**	**Act.organisationsextraterritoriales**
2106				
2107	**99.0**	**Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux**	**Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux**	**Act.organisationsextraterritoriales**
2108	99.00	Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux	Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux	Act.organisationsextraterritoriales
2109	*99.00Z*	*Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux*	*Activitésdesorganisationsetorganismesextraterritoriaux*	*Act.organisationsextraterritoriales*

ligne	Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Intitulés NAF rév. 2, en 65 caractères	Intitulés NAF rév. 2, en 40 caractères

Cc Grand Pic Saint Loup

Schéma Directeur d'Assainissement

Plan des réseaux

CAUSSE-DE-LA-SELLE



LEGENDE

Ouvrages

- Station d'épuration
- Station d'épuration avec déversoir d'orage
- Poste de refoulement
- Poste de refoulement avec trop-plein
- Déversoir d'orage

Regards

- Vu et visité
- Vu non visité (boulonné, scellé, enterré, enrobé, sous végétation, en terrain privé...)
- Supposé (non vu ni détecté)

Canalisations

- Gravitaire
- Refoulement
- Trop plein / DO

0 50 100 m

ENTECH Ingénieurs Conseils

oteis cereg

Cc Grand Pic Saint Loup

Schéma Directeur d'Assainissement

Défauts et contraintes identifiés

CAUSSE-DE-LA-SELLE



LEGENDE

Ouvrages

- Station d'épuration
- Station d'épuration avec déversoir d'orage
- Poste de refoulement
- Poste de refoulement avec trop-plein
- Déversoir d'orage

Regards

- Avec défaut - Etat général Mauvais
- Avec défaut - Etat général Moyen
- Avec défaut - Etat général Bon
- Non visitable (boulonné, scellé, enterré, enrobé, sous végétation, en terrain privé...)
- Sans défaut notable
- Supposé (non vu ni détecté)

Canalisations

- Avec défaut identifié par l'exploitant (eaux claires parasites, racines, vétusté...)
- Sans défaut notable identifié par l'exploitant
- En cours d'eau
- En domaine privé

0 50 100 m

ENTECH Ingénieurs Conseils

oteis cereg

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Etat des lieux des réseaux d'eaux usées CAUSSE DE LA SELLE 34060	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

INFORMATIONS GENERALES

Source des données	Repérage exhaustif effectué lors du SDA 2022-2023

Nombre de système	Nombre de PR	Nombre de DO	Linéaire total de réseau	Nombre de RV
1	0	0	4 654 ml	124

Commentaires	/

POSTES DE RELEVAGE ET DEVERSOIRS D'ORAGE

Nom du poste	Population raccordée estimée	Equipement spécifique	Trop plein	Remarques
Aucun poste de relevage				

Nom du déversoir	Population raccordée estimée	Equipement spécifique	Milieu récepteur	Remarques
Aucun déversoir d'orage				

CANALISATIONS

Type de réseau

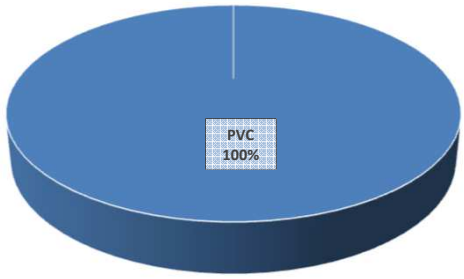
	Séparatif	Unitaire
Linéaire (ml)	4 654 *100%*	0 *0%*
	4 654 ml	

Mode de circulation

	Gravitaire	Refoulement
Linéaire (ml)	4 654 *100%*	0 *0%*
	4 654 ml	

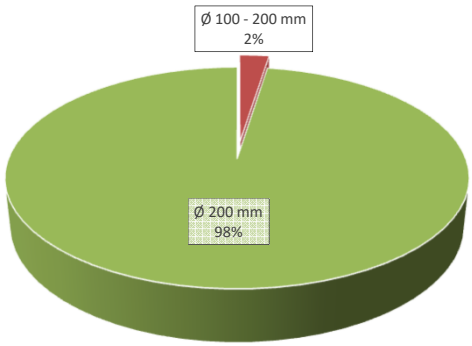
Matériaux

	Linéaire ml	
PVC	4 654	100%
Amiante-Ciment	0	0%
Fonte	0	0%
PEHD	0	0%
Autres	0	0%
Inconnu	0	0%



Diamètres

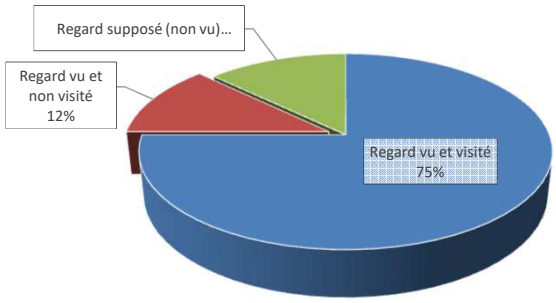
	Linéaire ml	
Ø < 100 mm	0	0%
Ø 100 - 200 mm	115	2%
Ø 200 mm	4 539	98%
Ø > 200 mm	0	0%
Inconnu	0	0%



REGARDS DE VISITE

	Regards de visite	
Regard vu et visité	**93**	***75%***
Regard vu et non visité	**15**	***12%***
Enterré	0	*0%*
Enrobé	7	*47%*
Scellé	6	*40%*
Boulonné	0	*0%*
Inaccessible terrain privé	1	*7%*
Inaccessible végétation	0	*0%*
Autre	1	*7%*
Regard supposé (non vu)	**16**	***13%***
Total	**124**	

	Regards de visite	
Classe A	**104**	***84%***
Classe B	**0**	***0%***
Classe C	**20**	***16%***
Total	**124**	

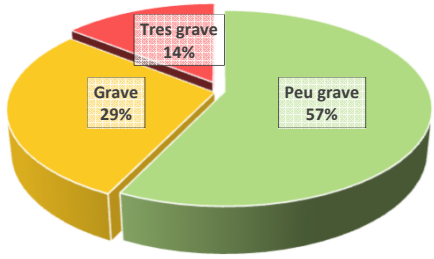


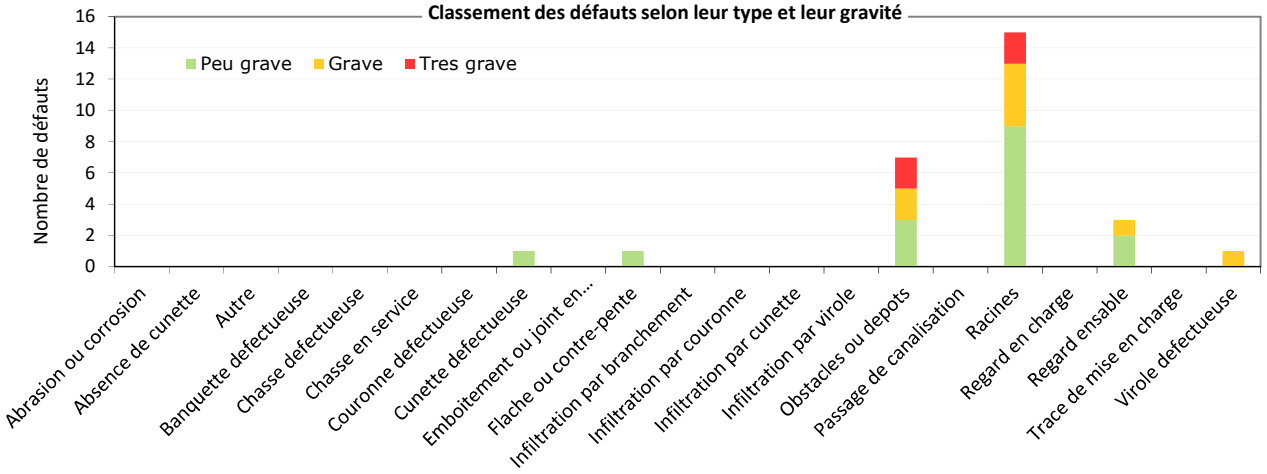
Commentaires	Aucune chasse d'égout n'est recensée. Les années ou périodes de pose ne sont pas connues.

DEFAUTS ET DIFFICULTES D'EXPLOITATION

Défauts sur les canalisations	Environ 900 ml de réseau sont situés en domaine privé : il s'agit majoritairement du secteur aval, aux lieux-dits "Champs du Boulanger"/"Les Claparedettes" (le repérage n'a pas pu être effectué sur ce secteur). Aucun défaut notable communiqué par l'exploitant.

	Peu grave	Grave	Tres grave
Défaut sur les regards visités lors du repérage	16 *57%*	8 *29%*	4 *14%*
	28		





Type de défaut	Regards concernés
Abrasion ou corrosion	
Absence de cunette	
Autre	
Banquette defectueuse	
Chasse defectueuse	
Chasse en service	
Couronne defectueuse	
Cunette defectueuse	RV_0037 (PG) /
Emboitement ou joint en defaut	
Flache ou contre-pente	RV_0115 (PG) /
Infiltration par branchement	
Infiltration par couronne	
Infiltration par cunette	
Infiltration par virole	
Obstacles ou depots	RV_0025 (PG) / RV_0036 (TG) / RV_0048 (G) / RV_0073 (G) / RV_0077 (PG) / RV_0079 (TG) / RV_0115 (PG) /
Passage de canalisation	
Racines	RV_0007 (G) / RV_0008 (PG) / RV_0036 (PG) / RV_0048 (TG) / RV_0052 (G) / RV_0055 (PG) / RV_0079 (PG) / RV_0083 (PG) / RV_0085 (G) / RV_0090 (PG) / RV_0093 (PG) / RV_0107 (PG) / RV_0111 (G) / RV_0114 (PG) / RV_0121 (TG) /
Regard en charge	
Regard ensable	RV_0037 (PG) / RV_0082 (G) / RV_0114 (PG) /
Trace de mise en charge	
Virole defectueuse	RV_0094 (G) /

Commentaires	En synthèse, l'état général des regards de visite est : - BON pour 72 RV (58%) - MOYEN pour 15 RV (12%) - MAUVAIS pour 6 RV (5%) - INCONNU pour 31 RV (25%)

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	**SIG** Géostandard Assainissement	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

NOM DE LA COUCHE :	**CanaASS**
DESCRIPTIF	**Canalisations principales des réseaux d'assainissement**
Definition de la classe d'objet :	Ensemble de tuyaux joints par leurs extremités, de caractéristiques physiques (diamètres, matériau, etc...) identiques
Type d'objet :	Linéaire

CHAMP	DESCRIPTIF	TYPE	CODE	VALEUR	PRECISION
IDCANA	Identifiant de la canalisation	Caractère (100)			Codification des objets : "Code COMMUNE"_"Code TYPCANA"_"Numéro unique à 4 chiffres" *(exemple : 34014_C_0001)*
DATEMAJ	Date de la dernière mise à jour des informations	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURMAJ	Auteur de la dernière mise à jour	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Oteis	
				Cereg	
				Entech	
				Saur	
				Veolia	
				Autre	
DATEGEOLOC	Date de la géolocalisation	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURGEOLOC	Auteur de la géolocalisation	Caractère (100)			
MOUVRAGE	Maitre d'ouvrage	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Prive	
				3M	
				Autre	
GEXPLOIT	Gestionnaire exploitant	Liste Caractère (100)		CCGPSL_Regie	
				Saur	
				Veolia	
				Prive	
				3M	
				Autre	
SYSTEMASS	Système d'assainissement	Liste de codes en caractère (100)	ASS	ASSAS	
			BUZ	BUZIGNARGUES	
			CAU	CAUSSE DE LA SELLE	
			CAZ	CAZEVIEILLE	
			CLA_1	CLARET_BOURG	
			CLA_2	CLARET_EMBRUSCALLES	
			COM	COMBAILLAUX	
			FON	FONTANES	
			GUZ	GUZARGUES	
			LAU	LAURET	
			TRI	LE TRIADOU	
			MAT	LES MATELLES	
			MAS	MAS DE LONDRES	
			MUR	MURLES	
			NOT_1	NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	
			NOT_2	NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	
			PEG_1	PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	
			PEG_2	PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	
			ROU	ROUET	
			SBM_1	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	
			SBM_2	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	
			SCR	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			SGF	SAINT GELY DU FESC	
			SHB	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			SJB	SAINT JEAN DE BUEGES	
			SJCO	SAINT JEAN DE CORNIES	
			SJCU	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			SML_1	SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	
			SML_2	SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	
			SMT	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			SVB_1	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	
			SVB_2	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	
			SCQ	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			SAU_1	SAUTEYRARGUES_BOURG	
			SAU_2	SAUTEYRARGUES_VABRE	
			TEY	TEYRAN	
			VAC	VACQUIERES	
			VAI_1	VAILHAUQUES_VILLAGE	
			VAI_2	VAILHAUQUES_BEL AIR	
			VAL_1	VALFLAUNES_BOURG	
			VAL_2	VALFLAUNES_LANCYRE	
			VAL_3	VALFLAUNES_VALCYRE	
			VLF	VIOLS LE FORT	
TYPRESEAU	Type du réseau dont fait partie l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Nature des eaux véhiculées inconnue
			EU	Eaux usees	Réseau de collecte des seules eaux usées
			DOEU	Déversoir eaux usees	Réseau de surverse des seules eaux usées
			U	Unitaire	Réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
			EP	Eaux pluviales	Réseau de collecte des seules eaux pluviales
TYPCANA	Type de canalisation	Liste de codes en caractère (100)	C	Canalisation	Par défaut (les branchements figurent dans la couche BrchASS)
ENSERVICE	Etat de fonctionnement de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	ACT	Actif	Actif = en service
			HS	Hors service	
			IND	Indetermine	
MODECIRC	Mode de circulation de l'eau à l'intérieur de la canalisation	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Mode de circulation inconnu
			GRA	Gravitaire	L'eau s'écoule par l'effet de la pesanteur dans la canalisation en pente
			REF	Refoulement	L'eau circule sous pression dans la canalisation grâce à un système de pompage
			VID	Sous-vide	L'eau circule par l'effet de la mise sous vide de la canalisation par une centrale d'aspiration
			AUT	Autre	
LONGCANA	Longueur de la canalisation (en mètre)	Entier (4)			Longueur calculée à partir du SIG
DIAMETRE	Diamètre nominal de la canalisation (en mm)	Entier (4)			Champ = 0 si diamètre inconnu Si section non circulaire : le noter dans le champs "OBSERVATIO"
QUALDIAM	Qualité de l'information DIAMETRE	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			TER	Releve terrain	Diamètre constaté sur le terrain
			REC	Recolement	Diamètre repris sur plan de récolement
			ARC	Archive	Diamètre repris sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Diamètre issu de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Diamètre déduit des canalisations à proximité
MATERIAU	Matériau de la canalisation	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			A	Acier	
			AC	Amiante-ciment	
			B	Beton	
			FD	Fonte ductile	
			FG	Fonte grise	
			FI	Fonte indeterminee	
			G	Gres	
			M	Maconne	
			PEHD	Polyethylene haute densite	
			PP	Polypropylene	
			PRV	Polyester renforce de fibres de verre	
			PVC	Polychlorure de vinyle	
			AUT	Autre	

QUALMAT	Qualité de l'information MATERIAU	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			TER	Releve terrain	Matériau constaté sur le terrain
			REC	Recolement	Matériau repris sur plan de récolement
			ARC	Archive	Matériau repris sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Matériau issu de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Matériau déduit des canalisations à proximité
ANPOSE	Année de pose de la canalisation	Entier (4)			Format AAAA Si année de pose connue avec précision, saisir l'année (ex : 2016 = "2016") Si année de pose connue de manière approximative, saisir la décennie (ex : entre 2010 et 2016 = "2010") Champ = 0 si année inconnue
QUALANNEE	Qualité de l'information ANPOSE	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			REC	Recolement	Année reprise sur plan de récolement
			ARC	Archive	Année reprise sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Année issue de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Année déduite des canalisations à proximité et/ou du matériau et de l'état
COMMUNE	Nom de la commune d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	34014	ASSAS	
			34043	BUZIGNARGUES	
			34060	CAUSSE DE LA SELLE	
			34066	CAZEVIEILLE	
			34078	CLARET	
			34082	COMBAILLAUX	
			34102	FONTANES	
			34118	GUZARGUES	
			34131	LAURET	
			34314	LE TRIADOU	
			34153	LES MATELLES	
			34152	MAS DE LONDRES	
			34177	MURLES	
			34185	NOTRE DAME DE LONDRES	
			34195	PEGAIROLLES DE BUEGES	
			34236	ROUET	
			34242	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	
			34247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			34255	SAINT GELY DU FESC	
			34263	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			34264	SAINT JEAN DE BUEGES	
			34265	SAINT JEAN DE CORNIES	
			34266	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			34274	SAINT MARTIN DE LONDRES	
			34276	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			34290	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
			34248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			34297	SAUTEYRARGUES	
			34309	TEYRAN	
			34318	VACQUIERES	
			34320	VAILHAUQUES	
			34322	VALFLAUNES	
			34343	VIOLS LE FORT	
QUALGEOLOC	Qualité de la géolocalisation (X,Y,Z)	Liste de codes en caractère (100)	A	Classe A	Classe de précision inférieure à 40 cm
			B	Classe B	Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
			C	Classe C	Classe de précision supérieure à 1,50 m
DOMAINE	Domaine d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	PUB	Public	
			PRV	Prive	
			PRVC	Prive avec convention	
			MIXT	Mixte public/prive	
			AUT	Autre	
			IND	Indetermine	
SITUATION	Situation de la canalisation par rapport à l'occupation du sol en surface	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			V_DEP	Sous voirie departementale	"Sous voirie" désigne la chaussée (revêtue ou non revêtue), l'accotement et le terre-plein central
			V_ICO	Sous voirie intra-communautaire	
			V_COM	Sous voirie communale	
			V_PRV	Sous voirie privée	
			CE	Cours d'eau	
			MIXT	Mixte	
			AUT	Autre	Autres : terrain naturel, parcelle agricole
DATECURAGE	Date du dernier curage	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
DATEFUMEE	Date du dernier test à la fumée	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
DATECAMERA	Date du dernier passage caméra	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
IDCAMERA	Numéro de dossier du passage caméra	Caractère (100)			
OBSERVATIO	Observations ou informations venant compléter les informations déjà recueillies	Caractère (254)			
DOC_JOINT	Nom du document joint	Caractère (100)			

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	**SIG** Géostandard Assainissement	ENTECH ingénieurs Conseils cereg oteis

NOM DE LA COUCHE :	**BrchASS**
DESCRIPTIF	**Branchements particuliers des réseaux d'assainissement**
Definition de la classe d'objet :	Ensemble de tuyaux joints par leurs extremités, de caractéristiques physiques (diamètres, matériau, etc...) identiques
Type d'objet :	Linéaire

CHAMP	DESCRIPTIF	TYPE	CODE	VALEUR	PRECISION
IDBRANCH	Identifiant du branchement	Caractère (100)			Codification des objets : "Code COMMUNE"_"Code TYPCANA"_"Numéro unique à 4 chiffres" *(exemple : 34014_B_0001)*
DATEMAJ	Date de la dernière mise à jour des informations	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURMAJ	Auteur de la dernière mise à jour	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Oteis	
				Cereg	
				Entech	
				Saur	
				Veolia	
				Autre	
DATEGEOLOC	Date de la géolocalisation	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURGEOLOC	Auteur de la géolocalisation	Caractère (100)			
MOUVRAGE	Maitre d'ouvrage	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Prive	
				3M	
				Autre	
GEXPLOIT	Gestionnaire exploitant	Liste Caractère (100)		CCGPSL_Regie	
				Saur	
				Veolia	
				Prive	
				3M	
				Autre	
SYSTEMASS	Système d'assainissement	Liste de codes en caractère (100)	ASS	ASSAS	
			BUZ	BUZIGNARGUES	
			CAU	CAUSSE DE LA SELLE	
			CAZ	CAZEVIEILLE	
			CLA_1	CLARET_BOURG	
			CLA_2	CLARET_EMBRUSCALLES	
			COM	COMBAILLAUX	
			FON	FONTANES	
			GUZ	GUZARGUES	
			LAU	LAURET	
			TRI	LE TRIADOU	
			MAT	LES MATELLES	
			MAS	MAS DE LONDRES	
			MUR	MURLES	
			NOT_1	NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	
			NOT_2	NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	
			PEG_1	PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	
			PEG_2	PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	
			ROU	ROUET	
			SBM_1	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	
			SBM_2	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	
			SCR	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			SGF	SAINT GELY DU FESC	
			SHB	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			SJB	SAINT JEAN DE BUEGES	
			SJCO	SAINT JEAN DE CORNIES	
			SJCU	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			SML_1	SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	
			SML_2	SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	
			SMT	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			SVB_1	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	
			SVB_2	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	
			SCQ	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			SAU_1	SAUTEYRARGUES_BOURG	
			SAU_2	SAUTEYRARGUES_VABRE	
			TEY	TEYRAN	
			VAC	VACQUIERES	
			VAI_1	VAILHAUQUES_VILLAGE	
			VAI_2	VAILHAUQUES_BEL AIR	
			VAL_1	VALFLAUNES_BOURG	
			VAL_2	VALFLAUNES_LANCYRE	
			VAL_3	VALFLAUNES_VALCYRE	
			VLF	VIOLS LE FORT	
TYPRESEAU	Type du réseau dont fait partie l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Nature des eaux véhiculées inconnue
			EU	Eaux usees	Réseau de collecte des seules eaux usées
			DOEU	Déversoir eaux usees	Réseau de surverse des seules eaux usées
			U	Unitaire	Réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
			EP	Eaux pluviales	Réseau de collecte des seules eaux pluviales
TYPCANA	Type de canalisation	Liste de codes en caractère (100)	B	Branchement	Par défaut (les canalisations figurent dans la couche CanaASS)
ENSERVICE	Etat de fonctionnement de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	ACT	Actif	Actif = en service
			HS	Hors service	
			IND	Indetermine	
MODECIRC	Mode de circulation de l'eau à l'intérieur de la canalisation	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Mode de circulation inconnu
			GRA	Gravitaire	L'eau s'écoule par l'effet de la pesanteur dans la canalisation en pente
			REF	Refoulement	L'eau circule sous pression dans la canalisation grâce à un système de pompage
			VID	Sous-vide	L'eau circule par l'effet de la mise sous vide de la canalisation par une centrale d'aspiration
			AUT	Autre	
LONGCANA	Longueur de la canalisation (en mètre)	Entier (4)			Longueur calculée à partir du SIG
DIAMETRE	Diamètre nominal de la canalisation (en mm) ou hauteur si section non circulaire	Entier (4)			Champ = 0 si diamètre inconnu Si section non circulaire : le noter dans le champs "OBSERVATIO"
QUALDIAM	Qualité de l'information DIAMETRE et LARGEUR	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			TER	Releve terrain	Diamètre constaté sur le terrain
			REC	Recolement	Diamètre repris sur plan de récolement
			ARC	Archive	Diamètre repris sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Diamètre issu de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Diamètre déduit des canalisations à proximité
MATERIAU	Matériau de la canalisation	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			A	Acier	
			AC	Amiante-ciment	
			B	Beton	
			FD	Fonte ductile	
			FG	Fonte grise	
			FI	Fonte indeterminee	
			G	Gres	
			M	Maconne	
			PEHD	Polyethylene haute densite	
			PP	Polypropylene	
			PRV	Polyester renforce de fibres de verre	
			PVC	Polychlorure de vinyle	
			AUT	Autre	

QUALMAT	Qualité de l'information MATERIAU	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			TER	Releve terrain	Matériau constaté sur le terrain
			REC	Recolement	Matériau repris sur plan de récolement
			ARC	Archive	Matériau repris sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Matériau issu de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Matériau déduit des canalisations à proximité
ANPOSE	Année de pose de la canalisation	Entier (4)			Format AAAA Si année de pose connue avec précision, saisir l'année (ex : 2016 = "2016") Si année de pose connue de manière approximative, saisir la décennie (ex : entre 2010 et 2016 = "2010") Champ = 0 si année inconnue
QUALANNEE	Qualité de l'information ANPOSE	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			REC	Recolement	Année reprise sur plan de récolement
			ARC	Archive	Année reprise sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Année issue de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Année déduite des canalisations à proximité et/ou du matériau et de l'état
COMMUNE	Nom de la commune d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	34014	ASSAS	
			34043	BUZIGNARGUES	
			34060	CAUSSE DE LA SELLE	
			34066	CAZEVIEILLE	
			34078	CLARET	
			34082	COMBAILLAUX	
			34102	FONTANES	
			34118	GUZARGUES	
			34131	LAURET	
			34314	LE TRIADOU	
			34153	LES MATELLES	
			34152	MAS DE LONDRES	
			34177	MURLES	
			34185	NOTRE DAME DE LONDRES	
			34195	PEGAIROLLES DE BUEGES	
			34236	ROUET	
			34242	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	
			34247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			34255	SAINT GELY DU FESC	
			34263	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			34264	SAINT JEAN DE BUEGES	
			34265	SAINT JEAN DE CORNIES	
			34266	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			34274	SAINT MARTIN DE LONDRES	
			34276	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			34290	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
			34248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			34297	SAUTEYRARGUES	
			34309	TEYRAN	
			34318	VACQUIERES	
			34320	VAILHAUQUES	
			34322	VALFLAUNES	
			34343	VIOLS LE FORT	
QUALGEOLOC	Qualité de la géolocalisation (X,Y,Z)	Liste de codes en caractère (100)	A	Classe A	Classe de précision inférieure à 40 cm
			B	Classe B	Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
			C	Classe C	Classe de précision supérieure à 1,50 m
DOMAINE	Domaine d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	PUB	Public	
			PRV	Prive	
			PRVC	Prive avec convention	
			MIXT	Mixte public/prive	
			AUT	Autre	
			IND	Indetermine	
SITUATION	Situation de la canalisation par rapport à l'occupation du sol en surface	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			V_DEP	Sous voirie departementale	"Sous voirie" désigne la chaussée (revêtue ou non revêtue), l'accotement et le terre-plein central
			V_ICO	Sous voirie intra-communautaire	
			V_COM	Sous voirie communale	
			V_PRV	Sous voirie privée	
			CE	Cours d'eau	
			MIXT	Mixte	
			AUT	Autre	Autres : terrain naturel, parcelle agricole
DATECURAGE	Date du dernier curage	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
DATEFUMEE	Date du dernier test à la fumée	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
DATECAMERA	Date du dernier passage caméra	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
IDCAMERA	Numéro de dossier du passage caméra	Caractère (100)			
OBSERVATIO	Observations ou informations venant compléter les informations déjà recueillies	Caractère (254)			
DOC_JOINT	Nom du document joint	Caractère (100)			

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	**SIG** Géostandard Assainissement	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

NOM DE LA COUCHE :	**OuvrASS**
DESCRIPTIF	**Ouvrages principaux des réseaux d'assainissement (stations d'épuration, postes de refoulement, déversoirs d'orage...)**
Definition de la classe d'objet :	Nœud (coupant ou non) où est positionné un ouvrage en maçonnerie abritant ou non un ou plusieurs appareillages d'assainissement collectif
Type d'objet :	Ponctuel

CHAMP	DESCRIPTIF	TYPE	CODE	VALEUR	PRECISION
IDOUVRAGE	Identifiant de l'ouvrage	Caractère (100)			Codification des objets : "Code COMMUNE"_"Code FNOUVASS_"Numéro unique à 4 chiffres" *(exemple : 34014_PR_0001)*
NOMCOURANT	Nom usité de l'ouvrage	Caractère (100)			
DATEMAJ	Date de la dernière mise à jour des informations	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURMAJ	Auteur de la dernière mise à jour	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Oteis	
				Cereg	
				Entech	
				Saur	
				Veolia	
				Autre	
DATEGEOLOC	Date de la géolocalisation	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURGEOLOC	Auteur de la géolocalisation	Caractère (100)			
MOUVRAGE	Maitre d'ouvrage	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Prive	
				3M	
				Autre	
GEXPLOIT	Gestionnaire exploitant	Liste Caractère (100)		CCGPSL_Regie	
				Saur	
				Veolia	
				Prive	
				3M	
				Autre	
SYSTEMASS	Système d'assainissement	Liste de codes en caractère (100)	ASS	ASSAS	
			BUZ	BUZIGNARGUES	
			CAU	CAUSSE DE LA SELLE	
			CAZ	CAZEVIEILLE	
			CLA_1	CLARET_BOURG	
			CLA_2	CLARET_EMBRUSCALLES	
			COM	COMBAILLAUX	
			FON	FONTANES	
			GUZ	GUZARGUES	
			LAU	LAURET	
			TRI	LE TRIADOU	
			MAT	LES MATELLES	
			MAS	MAS DE LONDRES	
			MUR	MURLES	
			NOT_1	NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	
			NOT_2	NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	
			PEG_1	PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	
			PEG_2	PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	
			ROU	ROUET	
			SBM_1	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	
			SBM_2	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	
			SCR	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			SGF	SAINT GELY DU FESC	
			SHB	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			SJB	SAINT JEAN DE BUEGES	
			SJCO	SAINT JEAN DE CORNIES	
			SJCU	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			SML_1	SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	
			SML_2	SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	
			SMT	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			SVB_1	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	
			SVB_2	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	
			SCQ	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			SAU_1	SAUTEYRARGUES_BOURG	
			SAU_2	SAUTEYRARGUES_VABRE	
			TEY	TEYRAN	
			VAC	VACQUIERES	
			VAI_1	VAILHAUQUES_VILLAGE	
			VAI_2	VAILHAUQUES_BEL AIR	
			VAL_1	VALFLAUNES_BOURG	
			VAL_2	VALFLAUNES_LANCYRE	
			VAL_3	VALFLAUNES_VALCYRE	
			VLF	VIOLS LE FORT	
TYPRESEAU	Type du réseau dont fait partie l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Nature des eaux véhiculées inconnue
			EU	Eaux usees	Réseau de collecte des seules eaux usées
			DOEU	Déversoir eaux usees	Réseau de surverse des seules eaux usées
			U	Unitaire	Réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
			EP	Eaux pluviales	Réseau de collecte des seules eaux pluviales
FNOUVASS	Fonction de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			STEU	Station d'epuration	
			STEUDO	Station d'epuration avec deversoir d'orage	
			PR	Poste de refoulement	
			PRTP	Poste de refoulement avec trop-plein	
			DO	Deversoir d'orage	
			REJ	Rejet	
			BS	Bassin de stockage	
			AUT	Autre	
ENSERVICE	Etat de fonctionnement de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	ACT	Actif	Actif = en service
			HS	Hors service	
			IND	Indetermine	
ANPOSE	Année de pose de l'ouvrage	Entier (4)			Format AAAA Si année de pose connue avec précision, saisir l'année (ex : 2016 = "2016") Si année de pose connue de manière approximative, saisir la décennie (ex : entre 2010 et 2016 = "2010") Champ = 0 si année inconnue
QUALANNEE	Qualité de l'information ANPOSE	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			REC	Recolement	Année reprise sur plan de récolement
			ARC	Archive	Année reprise sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Année issue de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Année déduite des canalisations à proximité et/ou du matériau et de l'état
STEPFILEAU	Type de filière pour le traitement de l'eau	Caractère (100)			
STEPFILBOUE	Type de filière pour le traitement des boues	Caractère (100)			
STEPCAPA	Capacité nominale	Caractère (100)			En équivalent habitant (EH)

COMMUNE	Nom de la commune d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	34014	ASSAS	
			34043	BUZIGNARGUES	
			34060	CAUSSE DE LA SELLE	
			34066	CAZEVIEILLE	
			34078	CLARET	
			34082	COMBAILLAUX	
			34102	FONTANES	
			34118	GUZARGUES	
			34131	LAURET	
			34314	LE TRIADOU	
			34153	LES MATELLES	
			34152	MAS DE LONDRES	
			34177	MURLES	
			34185	NOTRE DAME DE LONDRES	
			34195	PEGAIROLLES DE BUEGES	
			34236	ROUET	
			34242	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	
			34247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			34255	SAINT GELY DU FESC	
			34263	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			34264	SAINT JEAN DE BUEGES	
			34265	SAINT JEAN DE CORNIES	
			34266	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			34274	SAINT MARTIN DE LONDRES	
			34276	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			34290	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
			34248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			34297	SAUTEYRARGUES	
			34309	TEYRAN	
			34318	VACQUIERES	
			34320	VAILHAUQUES	
			34322	VALFLAUNES	
			34343	VIOLS LE FORT	
X	Coordonnée X	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
Y	Coordonnée Y	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
ZTN	Altitude Z du terrain naturel	Décimal (9,3)			En mètres, Système NGF-IGN69
QUALGEOLOC	Qualité de la géolocalisation (X,Y,Z)	Liste de codes en caractère (100)	A	Classe A	Classe de précision inférieure à 40 cm
			B	Classe B	Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
			C	Classe C	Classe de précision supérieure à 1,50 m
DOMAINE	Domaine d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	PUB	Public	
			PRV	Prive	
			PRVC	Prive avec convention	
			MIXT	Mixte public/prive	
			AUT	Autre	
			IND	Indetermine	
SITUATION	Situation de l'ouvrage par rapport à l'occupation du sol en surface	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			V_DEP	Sous voirie departementale	"Sous voirie" désigne la chaussée (revêtue ou non revêtue), l'accotement et le terre-plein central
			V_ICO	Sous voirie intra-communautaire	
			V_COM	Sous voirie communale	
			V_PRV	Sous voirie privée	
			CE	Cours d'eau	
			AUT	Autre	Autres : terrain naturel, parcelle agricole, chemin
OBSERVATIO	Observations ou informations venant compléter les informations déjà recueillies	Caractère (254)			
DOC_JOINT	Nom du document joint	Caractère (100)			

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	SIG Géostandard Assainissement	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

NOM DE LA COUCHE :	**RegaASS**
DESCRIPTIF	**Regards de visite des réseaux d'assainissement**
Definition de la classe d'objet :	Nœud (coupant ou non) où est positionné un ouvrage en maçonnerie abritant ou non un ou plusieurs appareillages d'assainissement collectif
Type d'objet :	Ponctuel

CHAMP	DESCRIPTIF	TYPE	CODE	VALEUR	PRECISION
IDREGARD	Identifiant du regard	Caractère (100)			Codification des objets : "Code COMMUNE"_"Code FNOUVASS_"Numéro unique à 4 chiffres" *(exemple : 34014_RV_0001)*
DATEMAJ	Date de la dernière mise à jour des informations	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURMAJ	Auteur de la dernière mise à jour	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Oteis	
				Cereg	
				Entech	
				Saur	
				Veolia	
				Autre	
DATEGEOLOC	Date de la géolocalisation	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURGEOLOC	Auteur de la géolocalisation	Caractère (100)			
MOUVRAGE	Maitre d'ouvrage	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Prive	
				3M	
				Autre	
GEXPLOIT	Gestionnaire exploitant	Liste Caractère (100)		CCGPSL_Regie	
				Saur	
				Veolia	
				Prive	
				3M	
				Autre	
SYSTEMASS	Système d'assainissement	Liste de codes en caractère (100)	ASS	ASSAS	
			BUZ	BUZIGNARGUES	
			CAU	CAUSSE DE LA SELLE	
			CAZ	CAZEVIEILLE	
			CLA_1	CLARET_BOURG	
			CLA_2	CLARET_EMBRUSCALLES	
			COM	COMBAILLAUX	
			FON	FONTANES	
			GUZ	GUZARGUES	
			LAU	LAURET	
			TRI	LE TRIADOU	
			MAT	LES MATELLES	
			MAS	MAS DE LONDRES	
			MUR	MURLES	
			NOT_1	NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	
			NOT_2	NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	
			PEG_1	PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	
			PEG_2	PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	
			ROU	ROUET	
			SBM_1	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	
			SBM_2	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	
			SCR	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			SGF	SAINT GELY DU FESC	
			SHB	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			SJB	SAINT JEAN DE BUEGES	
			SJCO	SAINT JEAN DE CORNIES	
			SJCU	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			SML_1	SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	
			SML_2	SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	
			SMT	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			SVB_1	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	
			SVB_2	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	
			SCQ	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			SAU_1	SAUTEYRARGUES_BOURG	
			SAU_2	SAUTEYRARGUES_VABRE	
			TEY	TEYRAN	
			VAC	VACQUIERES	
			VAI_1	VAILHAUQUES_VILLAGE	
			VAI_2	VAILHAUQUES_BEL AIR	
			VAL_1	VALFLAUNES_BOURG	
			VAL_2	VALFLAUNES_LANCYRE	
			VAL_3	VALFLAUNES_VALCYRE	
			VLF	VIOLS LE FORT	
TYPRESEAU	Type du réseau dont fait partie l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Nature des eaux véhiculées inconnue
			EU	Eaux usees	Réseau de collecte des seules eaux usées
			DOEU	Déversoir eaux usees	Réseau de surverse des seules eaux usées
			U	Unitaire	Réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
			EP	Eaux pluviales	Réseau de collecte des seules eaux pluviales
FNOUVASS	Fonction de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	RV	Regard	Par défaut (les ouvrages principaux figurent dans la couche OuvrASS ; les boîtes de branchement figurent dans la couche BoitASS)
ENSERVICE	Etat de fonctionnement de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	ACT	Actif	Actif = en service
			HS	Hors service	
			IND	Indetermine	
ANPOSE	Année de pose de l'ouvrage	Entier (4)			Format AAAA Si année de pose connue avec précision, saisir l'année (ex : 2016 = "2016") Si année de pose connue de manière approximative, saisir la décennie (ex : entre 2010 et 2016 = "2010") Champ = 0 si année inconnue
QUALANNEE	Qualité de l'information ANPOSE	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			REC	Recolement	Année reprise sur plan de récolement
			ARC	Archive	Année reprise sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Année issue de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Année déduite des canalisations à proximité et/ou du matériau et de l'état
ACCES	Accessibilité du regard	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			VIS	Visitable	Regard accessible, ouvrable et réseau visible
			ENR	Enrobe	Regard non visitable car sous enrobé (partiellement ou totalement)
			ENT	Enterre	Regard non visitable car recouvert de terre (partiellement ou totalement)
			SCE	Scelle	Regard non visitable car scellé
			BOU	Boulonne	Regard non visitable car boulonné
			PLE	Plein	Regard non visitable car intérieur bouché (réseau non visible)
			PRV	Inaccessible : terrain prive	Regard non visitable car situé en terrrain privé clôturé (mais visible)
			VEG	Inaccessible : vegetation	Regard non visitable car recouvert de végétation dense (mais visible)
			SUP	Suppose	Regard existant sur plan antérieur mais non détecté sur site ou site inaccessible
			AUT	Autre	
TYPFERM	Type de fermeture du regard	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			TF	Tampon fonte sans charniere	
			TFC	Tampon fonte avec charnieres	
			TGR	Tampon grille	
			GR	Grille	
			DB	Dalle beton	
			CGR	Chemin de grilles	
			AUT	Autre	

DIAMETRE	Diamètre du regard (en mm) ou longueur si section non circulaire	Entier (4)			En mm
LARGEUR	Largeur du regard si section non circulaire	Entier (4)			Champ nul si section circulaire
PROF	Profondeur mesurée du regard	Décimal (4,2)			Profondeur mesurée sur le terrain (au mètre, à la règle ou au laser) en prenant comme référence le tampon, en dehors de tout rattachement altimétrique
MATERIAU	Matériau du regard	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			BP	Beton prefabrique	
			BC	Beton coule sur place	
			PP	Polypropylene	
			MA	Maconne	
			FV	Fibres de verre	
COMMUNE	Nom de la commune d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	34014	ASSAS	
			34043	BUZIGNARGUES	
			34060	CAUSSE DE LA SELLE	
			34066	CAZEVIEILLE	
			34078	CLARET	
			34082	COMBAILLAUX	
			34102	FONTANES	
			34118	GUZARGUES	
			34131	LAURET	
			34314	LE TRIADOU	
			34153	LES MATELLES	
			34152	MAS DE LONDRES	
			34177	MURLES	
			34185	NOTRE DAME DE LONDRES	
			34195	PEGAIROLLES DE BUEGES	
			34236	ROUET	
			34242	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	
			34247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			34255	SAINT GELY DU FESC	
			34263	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			34264	SAINT JEAN DE BUEGES	
			34265	SAINT JEAN DE CORNIES	
			34266	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			34274	SAINT MARTIN DE LONDRES	
			34276	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			34290	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
			34248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			34297	SAUTEYRARGUES	
			34309	TEYRAN	
			34318	VACQUIERES	
			34320	VAILHAUQUES	
			34322	VALFLAUNES	
			34343	VIOLS LE FORT	
X	Coordonnée X	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
Y	Coordonnée Y	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
ZTN	Altitude Z du terrain naturel	Décimal (9,3)			En mètres, Système NGF-IGN69
QUALGEOLOC	Qualité de la géolocalisation (X,Y,Z)	Liste de codes en caractère (100)	A	Classe A	Classe de précision inférieure à 40 cm
			B	Classe B	Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
			C	Classe C	Classe de précision supérieure à 1,50 m
DOMAINE	Domaine d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	PUB	Public	
			PRV	Prive	
			PRVC	Prive avec convention	
			MIXT	Mixte public/prive	
			AUT	Autre	
			IND	Indetermine	
SITUATION	Situation de l'ouvrage par rapport à l'occupation du sol en surface	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			V_DEP	Sous voirie departementale	"Sous voirie" désigne la chaussée (revêtue ou non revêtue), l'accotement, le terre-plein central et le trottoir
			V_ICO	Sous voirie intra-communautaire	
			V_COM	Sous voirie communale	
			V_PRV	Sous voirie privée	
			CE	Cours d'eau	
			AUT	Autre	Autres : terrain naturel, parcelle agricole, chemin
OBSERVATIO	Observations ou informations venant compléter les informations déjà recueillies	Caractère (254)			
DOC_JOINT	Nom du document joint	Caractère (100)			

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	**SIG** Géostandard Assainissement	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

NOM DE LA COUCHE :	**BoitASS**
DESCRIPTIF	**Boites de branchement des réseaux d'assainissement**
Definition de la classe d'objet :	Nœud (coupant ou non) où est positionné un ouvrage en maçonnerie abritant ou non un ou plusieurs appareillages d'assainissement collectif
Type d'objet :	Ponctuel

CHAMP	DESCRIPTIF	TYPE	CODE	VALEUR	PRECISION
IDBOITE	Identifiant de la boite de branchement	Caractère (100)			Codification des objets : "Code COMMUNE"_"Code FNOUVASS_"Numéro unique à 4 chiffres" *(exemple : 34014_BB_0001)*
DATEMAJ	Date de la dernière mise à jour des informations	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURMAJ	Auteur de la dernière mise à jour	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Oteis	
				Cereg	
				Entech	
				Saur	
				Veolia	
				Autre	
DATEGEOLOC	Date de la géolocalisation	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURGEOLOC	Auteur de la géolocalisation	Caractère (100)			
MOUVRAGE	Maitre d'ouvrage	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Prive	
				3M	
				Autre	
GEXPLOIT	Gestionnaire exploitant	Liste Caractère (100)		CCGPSL_Regie	
				Saur	
				Veolia	
				Prive	
				3M	
				Autre	
SYSTEMASS	Système d'assainissement	Liste de codes en caractère (100)	ASS	ASSAS	
			BUZ	BUZIGNARGUES	
			CAU	CAUSSE DE LA SELLE	
			CAZ	CAZEVIEILLE	
			CLA_1	CLARET_BOURG	
			CLA_2	CLARET_EMBRUSCALLES	
			COM	COMBAILLAUX	
			FON	FONTANES	
			GUZ	GUZARGUES	
			LAU	LAURET	
			TRI	LE TRIADOU	
			MAT	LES MATELLES	
			MAS	MAS DE LONDRES	
			MUR	MURLES	
			NOT_1	NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	
			NOT_2	NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	
			PEG_1	PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	
			PEG_2	PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	
			ROU	ROUET	
			SBM_1	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	
			SBM_2	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	
			SCR	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			SGF	SAINT GELY DU FESC	
			SHB	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			SJB	SAINT JEAN DE BUEGES	
			SJCO	SAINT JEAN DE CORNIES	
			SJCU	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			SML_1	SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	
			SML_2	SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	
			SMT	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			SVB_1	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	
			SVB_2	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	
			SCQ	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			SAU_1	SAUTEYRARGUES_BOURG	
			SAU_2	SAUTEYRARGUES_VABRE	
			TEY	TEYRAN	
			VAC	VACQUIERES	
			VAI_1	VAILHAUQUES_VILLAGE	
			VAI_2	VAILHAUQUES_BEL AIR	
			VAL_1	VALFLAUNES_BOURG	
			VAL_2	VALFLAUNES_LANCYRE	
			VAL_3	VALFLAUNES_VALCYRE	
			VLF	VIOLS LE FORT	
TYPRESEAU	Type du réseau dont fait partie l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Nature des eaux véhiculées inconnue
			EU	Eaux usees	Réseau de collecte des seules eaux usées
			DOEU	Déversoir eaux usees	Réseau de surverse des seules eaux usées
			U	Unitaire	Réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
			EP	Eaux pluviales	Réseau de collecte des seules eaux pluviales
FNOUVASS	Fonction de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	BB	Boite de branchement	Par défaut (les ouvrages principaux figurent dans la couche OuvrASS ; les regards de visite figurent dans la coucheRegaASS)
ENSERVICE	Etat de fonctionnement de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	ACT	Actif	Actif = en service
			HS	Hors service	
			IND	Indetermine	
ANPOSE	Année de pose de l'ouvrage	Entier (4)			Format AAAA Si année de pose connue avec précision, saisir l'année (ex : 2016 = "2016") Si année de pose connue de manière approximative, saisir la décennie (ex : entre 2010 et 2016 = "2010") Champ = 0 si année inconnue
QUALANNEE	Qualité de l'information ANPOSE	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			REC	Recolement	Année reprise sur plan de récolement
			ARC	Archive	Année reprise sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Année issue de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Année déduite des canalisations à proximité et/ou du matériau et de l'état

COMMUNE	Nom de la commune d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	34014	ASSAS	
			34043	BUZIGNARGUES	
			34060	CAUSSE DE LA SELLE	
			34066	CAZEVIEILLE	
			34078	CLARET	
			34082	COMBAILLAUX	
			34102	FONTANES	
			34118	GUZARGUES	
			34131	LAURET	
			34314	LE TRIADOU	
			34153	LES MATELLES	
			34152	MAS DE LONDRES	
			34177	MURLES	
			34185	NOTRE DAME DE LONDRES	
			34195	PEGAIROLLES DE BUEGES	
			34236	ROUET	
			34242	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	
			34247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			34255	SAINT GELY DU FESC	
			34263	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			34264	SAINT JEAN DE BUEGES	
			34265	SAINT JEAN DE CORNIES	
			34266	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			34274	SAINT MARTIN DE LONDRES	
			34276	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			34290	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
			34248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			34297	SAUTEYRARGUES	
			34309	TEYRAN	
			34318	VACQUIERES	
			34320	VAILHAUQUES	
			34322	VALFLAUNES	
			34343	VIOLS LE FORT	
X	Coordonnée X	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
Y	Coordonnée Y	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
ZTN	Altitude Z du terrain naturel	Décimal (9,3)			En mètres, Système NGF-IGN69
QUALGEOLOC	Qualité de la géolocalisation (X,Y,Z)	Liste de codes en caractère (100)	A	Classe A	Classe de précision inférieure à 40 cm
			B	Classe B	Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
			C	Classe C	Classe de précision supérieure à 1,50 m
DOMAINE	Domaine d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	PUB	Public	
			PRV	Prive	
			PRVC	Prive avec convention	
			MIXT	Mixte public/prive	
			AUT	Autre	
			IND	Indetermine	
SITUATION	Situation de l'ouvrage par rapport à l'occupation du sol en surface	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			V_DEP	Sous voirie departementale	"Sous voirie" désigne la chaussée (revêtue ou non revêtue), l'accotement et le terre-plein central
			V_ICO	Sous voirie intra-communautaire	
			V_COM	Sous voirie communale	
			V_PRV	Sous voirie privée	
			CE	Cours d'eau	
			AUT	Autre	Autres : terrain naturel, parcelle agricole, chemin
OBSERVATIO	Observations ou informations venant compléter les informations déjà recueillies	Caractère (254)			
DOC_JOINT	Nom du document joint	Caractère (100)			

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	**SIG** Géostandard Assainissement	ENTECH ingénieurs Conseils cereg oteis

NOM DE LA COUCHE :	**AppaASS**
DESCRIPTIF	**Appareillage des réseaux d'assainissement**
Definition de la classe d'objet :	Nœud où est positionné un appareillage d'assainissement collectif et son enveloppe (ventouse, percement pour un branchement individuel, etc.) abrité dans un ouvrage ou non (cas du piquage)
Type d'objet :	Ponctuel

CHAMP	DESCRIPTIF	TYPE	CODE	VALEUR	PRECISION
IDAPPAREIL	Identifiant de l'appareillage	Caractere (100)			Codification des objets : "Code COMMUNE"_"Code FNAPPASS_"Numéro unique à 4 chiffres" *(exemple : 34014_DEB_0001)*
IDOUVACC	Identifiant de l'ouvrage d'accueil	Caractere (100)			Par exemple : identifiant du regard en cas d'équipement sous regard Cf. champ "IDOUVRAGE" de la couche "RegaASS"
DATEMAJ	Date de la dernière mise à jour des informations	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURMAJ	Auteur de la dernière mise à jour	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Oteis	
				Cereg	
				Entech	
				Saur	
				Veolia	
				Autre	
DATEGEOLOC	Date de la géolocalisation	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURGEOLOC	Auteur de la géolocalisation	Caractère (100)			
MOUVRAGE	Maitre d'ouvrage	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Prive	
				3M	
				Autre	
GEXPLOIT	Gestionnaire exploitant	Liste Caractère (100)		CCGPSL_Regie	
				Saur	
				Veolia	
				Prive	
				3M	
				Autre	
SYSTEMASS	Système d'assainissement	Liste de codes en caractère (100)	ASS	ASSAS	
			BUZ	BUZIGNARGUES	
			CAU	CAUSSE DE LA SELLE	
			CAZ	CAZEVIEILLE	
			CLA_1	CLARET_BOURG	
			CLA_2	CLARET_EMBRUSCALLES	
			COM	COMBAILLAUX	
			FON	FONTANES	
			GUZ	GUZARGUES	
			LAU	LAURET	
			TRI	LE TRIADOU	
			MAT	LES MATELLES	
			MAS	MAS DE LONDRES	
			MUR	MURLES	
			NOT_1	NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	
			NOT_2	NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	
			PEG_1	PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	
			PEG_2	PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	
			ROU	ROUET	
			SBM_1	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	
			SBM_2	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	
			SCR	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			SGF	SAINT GELY DU FESC	
			SHB	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			SJB	SAINT JEAN DE BUEGES	
			SJCO	SAINT JEAN DE CORNIES	
			SJCU	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			SML_1	SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	
			SML_2	SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	
			SMT	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			SVB_1	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	
			SVB_2	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	
			SCQ	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			SAU_1	SAUTEYRARGUES_BOURG	
			SAU_2	SAUTEYRARGUES_VABRE	
			TEY	TEYRAN	
			VAC	VACQUIERES	
			VAI_1	VAILHAUQUES_VILLAGE	
			VAI_2	VAILHAUQUES_BEL AIR	
			VAL_1	VALFLAUNES_BOURG	
			VAL_2	VALFLAUNES_LANCYRE	
			VAL_3	VALFLAUNES_VALCYRE	
			VLF	VIOLS LE FORT	
TYPRESEAU	Type du réseau dont fait partie l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Nature des eaux véhiculées inconnue
			EU	Eaux usees	Réseau de collecte des seules eaux usées
			DOEU	Déversoir eaux usees	Réseau de surverse des seules eaux usées
			U	Unitaire	Réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
			EP	Eaux pluviales	Réseau de collecte des seules eaux pluviales
FNAPPASS	Fonction de l'appareillage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			PB	Point de branchement	Piquage de branchement individuel
			CHA	Chasse d'egout	
			VEN	Ventouse	
			VID	Vidange	
			VAN	Vanne	
			DEB	Debitmetre	
			CUR	Te de curage	
			AUT	Autre	
ENSERVICE	Etat de fonctionnement de l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	ACT	Actif	Actif = en service
			HS	Hors service	
			IND	Indetermine	
ANPOSE	Année de pose de l'appareillage	Entier (4)			Format AAAA Si année de pose connue avec précision, saisir l'année (ex : 2016 = "2016") Si année de pose connue de manière approximative, saisir la décennie (ex : entre 2010 et 2016 = "2010") Champ = 0 si année inconnue
QUALANNEE	Qualité de l'information ANPOSE	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			REC	Recolement	Année reprise sur plan de récolement
			ARC	Archive	Année reprise sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Année issue de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Année déduite des canalisations à proximité et/ou du matériau et de l'état
DIAMETRE	Diamètre nominal de la canalisation (en mm)	Entier (4)			
QUALDIAM	Qualite de l'information diametre	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Information ou qualité de l'information inconnue
			TER	Releve terrain	Diamètre constaté sur le terrain
			REC	Recolement	Diamètre repris sur plan de récolement
			ARC	Archive	Diamètre repris sur une archive (plan projet, facture...)
			MEM	Memoire	Diamètre issu de souvenirs individuels
			DED	Deduction	Diamètre déduit des canalisations à proximité

MARQUEAPP	Marque de l'appareillage	Caractere (100)			
MODELEAPP	Modèle de l'appareillage	Caractere (100)			
TELESURVEI	Télésurveillance de l'appareillage	Caractère (100)		Oui	Existence d'une télésurveillance opérationnelle de l'appareillage
				Non	Absence de télésurveillance ou télésurveillance non opérationnelle
COMMUNE	Nom de la commune d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	34014	ASSAS	
			34043	BUZIGNARGUES	
			34060	CAUSSE DE LA SELLE	
			34066	CAZEVIEILLE	
			34078	CLARET	
			34082	COMBAILLAUX	
			34102	FONTANES	
			34118	GUZARGUES	
			34131	LAURET	
			34314	LE TRIADOU	
			34153	LES MATELLES	
			34152	MAS DE LONDRES	
			34177	MURLES	
			34185	NOTRE DAME DE LONDRES	
			34195	PEGAIROLLES DE BUEGES	
			34236	ROUET	
			34242	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	
			34247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			34255	SAINT GELY DU FESC	
			34263	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			34264	SAINT JEAN DE BUEGES	
			34265	SAINT JEAN DE CORNIES	
			34266	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			34274	SAINT MARTIN DE LONDRES	
			34276	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			34290	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
			34248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			34297	SAUTEYRARGUES	
			34309	TEYRAN	
			34318	VACQUIERES	
			34320	VAILHAUQUES	
			34322	VALFLAUNES	
			34343	VIOLS LE FORT	
X	Coordonnée X	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
Y	Coordonnée Y	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
ZTN	Altitude Z du terrain naturel	Décimal (9,3)			En mètres, Système NGF-IGN69
QUALGEOLOC	Qualité de la géolocalisation (X,Y,Z)	Liste de codes en caractère (100)	A	Classe A	Classe de précision inférieure à 40 cm
			B	Classe B	Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
			C	Classe C	Classe de précision supérieure à 1,50 m
DOMAINE	Domaine d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	PUB	Public	
			PRV	Prive	
			PRVC	Prive avec convention	
			MIXT	Mixte public/prive	
			AUT	Autre	
			IND	Indetermine	
SITUATION	Situation de l'ouvrage par rapport à l'occupation du sol en surface	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	
			V_DEP	Sous voirie departementale	"Sous voirie" désigne la chaussée (revêtue ou non revêtue), l'accotement et le terre-plein central
			V_ICO	Sous voirie intra-communautaire	
			V_COM	Sous voirie communale	
			V_PRV	Sous voirie privée	
			CE	Cours d'eau	
			AUT	Autre	Autres : terrain naturel, parcelle agricole, chemin
OBSERVATIO	Observations ou informations venant compléter les informations déjà recueillies	Caractère (254)			
DOC_JOINT	Nom du document joint	Caractère (100)			

NOM DE LA COUCHE :	**ConsASS**
DESCRIPTIF	**Nœud de construction des réseaux d'assainissement**
Definition de la classe d'objet :	Noeud de construction rattaché au tracé d'un objet CanaASS
Type d'objet :	Ponctuel

CHAMP	DESCRIPTIF	TYPE	CODE	VALEUR	PRECISION
IDCONSTR	Identifiant du nœud de construction	Caractère (100)			Codification des objets : "Code COMMUNE"_N_"Numéro unique à 4 chiffres" *(exemple : 34014_N_0001)*
DATEMAJ	Date de la dernière mise à jour des informations	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURMAJ	Auteur de la dernière mise à jour	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Oteis	
				Cereg	
				Entech	
				Saur	
				Veolia	
				Autre	
DATEGEOLOC	Date de la géolocalisation	Date (10)			Format JJ/MM/AAAA
SOURGEOLOC	Auteur de la géolocalisation	Caractère (100)			
MOUVRAGE	Maitre d'ouvrage	Liste Caractère (100)		CCGPSL	
				Prive	
				3M	
				Autre	
GEXPLOIT	Gestionnaire exploitant	Liste Caractère (100)		CCGPSL_Regie	
				Saur	
				Veolia	
				Prive	
				3M	
				Autre	
SYSTEMASS	Système d'assainissement	Liste de codes en caractère (100)	ASS	ASSAS	
			BUZ	BUZIGNARGUES	
			CAU	CAUSSE DE LA SELLE	
			CAZ	CAZEVIEILLE	
			CLA_1	CLARET_BOURG	
			CLA_2	CLARET_EMBRUSCALLES	
			COM	COMBAILLAUX	
			FON	FONTANES	
			GUZ	GUZARGUES	
			LAU	LAURET	
			TRI	LE TRIADOU	
			MAT	LES MATELLES	
			MAS	MAS DE LONDRES	
			MUR	MURLES	
			NOT_1	NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	
			NOT_2	NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	
			PEG_1	PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	
			PEG_2	PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	
			ROU	ROUET	
			SBM_1	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	
			SBM_2	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	
			SCR	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			SGF	SAINT GELY DU FESC	
			SHB	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			SJB	SAINT JEAN DE BUEGES	
			SJCO	SAINT JEAN DE CORNIES	
			SJCU	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			SML_1	SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	
			SML_2	SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	
			SMT	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			SVB_1	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	
			SVB_2	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	
			SCQ	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			SAU_1	SAUTEYRARGUES_BOURG	
			SAU_2	SAUTEYRARGUES_VABRE	
			TEY	TEYRAN	
			VAC	VACQUIERES	
			VAI_1	VAILHAUQUES_VILLAGE	
			VAI_2	VAILHAUQUES_BEL AIR	
			VAL_1	VALFLAUNES_BOURG	
			VAL_2	VALFLAUNES_LANCYRE	
			VAL_3	VALFLAUNES_VALCYRE	
			VLF	VIOLS LE FORT	
TYPRESEAU	Type du réseau dont fait partie l'ouvrage	Liste de codes en caractère (100)	IND	Indetermine	Nature des eaux véhiculées inconnue
			EU	Eaux usees	Réseau de collecte des seules eaux usées
			DOEU	Déversoir eaux usees	Réseau de surverse des seules eaux usées
			U	Unitaire	Réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
			EP	Eaux pluviales	Réseau de collecte des seules eaux pluviales
COMMUNE	Nom de la commune d'implantation	Liste de codes en caractère (100)	34014	ASSAS	
			34043	BUZIGNARGUES	
			34060	CAUSSE DE LA SELLE	
			34066	CAZEVIEILLE	
			34078	CLARET	
			34082	COMBAILLAUX	
			34102	FONTANES	
			34118	GUZARGUES	
			34131	LAURET	
			34314	LE TRIADOU	
			34153	LES MATELLES	
			34152	MAS DE LONDRES	
			34177	MURLES	
			34185	NOTRE DAME DE LONDRES	
			34195	PEGAIROLLES DE BUEGES	
			34236	ROUET	
			34242	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	
			34247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	
			34255	SAINT GELY DU FESC	
			34263	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	
			34264	SAINT JEAN DE BUEGES	
			34265	SAINT JEAN DE CORNIES	
			34266	SAINT JEAN DE CUCULLES	
			34274	SAINT MARTIN DE LONDRES	
			34276	SAINT MATHIEU DE TREVIERS	
			34290	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
			34248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	
			34297	SAUTEYRARGUES	
			34309	TEYRAN	
			34318	VACQUIERES	
			34320	VAILHAUQUES	
			34322	VALFLAUNES	
			34343	VIOLS LE FORT	
X	Coordonnée X	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
Y	Coordonnée Y	Décimal (10,3)			Système EPSG:2154 - RGF93
ZTN	Altitude Z du terrain naturel	Décimal (9,3)			En mètres, Système NGF-IGN69

QUALGEOLOC	Qualité de la géolocalisation (X,Y,Z)	Liste de codes en caractère (100)	A	Classe A	Classe de précision inférieure à 40 cm
			B	Classe B	Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
			C	Classe C	Classe de précision supérieure à 1,50 m
OBSERVATIO	Observations ou informations venant compléter les informations déjà recueillies	Caractère (254)			

ENTECH Ingénieurs Conseils

Commune de Causse de la Selle

STEP de Causse de la Selle

Maître d'ouvrage CCGPSL | **Date :** 30/08/2022

grand pic saint-Loup COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Photo Station



Capacités et niveaux de rejet

Capacité EH	**400**					
Année de mise en service	2011					
Type de filière	Lagunage + FPR					
Niveau de traitement	C/Bacterio					
Charges de référence	Volume de référence m3/jour	90				
	Volume moyen EU + ECP	80				
	Débit de pointe ts m3/h	10				
	Débit de pointe m3/h	12				
	Charge organique Kg DBO5/j	24				
Arrêté d'autorisation	Oui	13/03/2009				
En amont de la rampe UV – Norme de rejet (mg/l)	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	
	35	-	50	-	-	
En amont de la rampe UV – **ET** rendement minimum	-	-	-	-	-	
En aval de la rampe UV – Norme de rejet (mg/l)	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	
	35	-	50	-	-	
En aval de la rampe UV – **ET** rendement minimum	-	-	-	-	-	
Bactériologie (E.coli / SF)	Amont UV	10^4 u/l				
	Aval UV	0				
Code Sandre	**060934060001**					
Population permanente raccordée (cf bilan annuel)	Année	2021	Nbre hab rac	350		

Caractéristiques du rejet

Superficiel	Infiltration	Milieu récepteur	Masse d'eau	Localisation rejet (Lambert 93)
Oui	Normalement non mais oui	En théorie : ZRV (fossé de dispersion) En pratique, 100% du rejet rejoint un aven karstique (pas de dispersion)	FRDG125 : Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgues FRDR169 : L'Hérault du barrage de Moulin Bertrand au ruisseau de Gassac	X : 752550 Y : 6300097

Emplacement géographique / accès

Localisation	Éloignement habitation la plus proche (ml)	Piste d'exploitation	Chemin d'accès	Remarques
Chemin de la Paret Nova	250	Oui	Oui	En bon état

Descriptif et état de la station

Ouvrage	Caractéristiques	Etat	Remarques
Filière eau			
Dégrilleur	Automatique droit, FB procédés	Moyen	Pas de compacteur de déchets Impossible de glisser la poubelle en dessous car sinon impossible de retirer la poubelle une fois le sac plein. Problème d'exploitation D'après le SATESE, le dégrilleur dysfonctionne lors de pluies intenses ?
Lagune naturelle	S = 1700 m² V = 2065 m3 Profondeur = 1,2 m	Bon	Suite à un épisode anoxique (été 2022), l'exploitant à mis en place un aérateur solaire (rôle de brasseur)
PR intermédiaire d'alimentation des lits	Préfa Diamètre = 1,9 m V = 3,14 m3 Débit des pompes ?	Bon	RAS
Filtre 2ème étage (2 lits)	**2 lits en fonctionnement + 1 en attente** S = 3 x 300 m² Garniture de bas en haut : 20 cm de 20/40, 20 cm de 6/16, 60 cm de 4/8 ou 6/10 (cf exploitant)	Mauvais	Roseaux bien développés Ces lits ne retiennent pas les MES (la granulométrie est trop large)
PR avant UV	V = ?	Bon	RAS
UV	Réacteur fermé	Bon	Shunté en attendant un rejet adapté en MES
PR Eaux industrielles	V = ?		Ce poste n'est pas en fonctionnement
ZRV	fossé de dissipation	Mauvais	L'eau est infiltrée directement dans un aven. Il n'y a aucune "dissipation"

Filière boue			
Lagune	Filière intégrée à la filière eau. 'Stockage des boues dans la lagune	?	L' exploitant ne sait pas si la lagune a déjà été curée

Mesures et autosurveillance			
By-pass entrée A2			Pas de A2
Entrée A3	Canal de comptage	Bon	Pas de télésurveillance A équiper lors des bilans 24h
Sortie A4	Débitmètre éléctromagnétique avant UV	Bon	Pas de télésurveillance à l'heure actuelle. Débits non comptabilisés. Seules les impulsions servent pour le bilan 24h
Sortie A4	Canal de sortie après UV et avant rejet dans le fossé de dissipation	Assez bon	Canal maçonné pris dans la végétation. A équiper lors du bilan pour le prélèvement de sortie. A l'heure actuelle, l'eau traitée ne passe pas par le canal car elle est by-passée avant l'UV. L'eau traitée part directement dans la ZRV

Vérification dimensionnement et capacité

Surface Lagune		Surface (m²)	Capacité calculée (EH)	Vérification	Remarques
	étage 1	1700	283	!!!	Sur la base d'un ratio de 6 m²/EH, la capacité actuelle de la lagune primaire est de de 280 EH.
Volume bâche d'alimentation		Volume (m3)	Hauteur d'eau par casier (cm)	Vérification	Remarques
	PR alim	3,14	1,0	!!!	Le volume de bâchée est insuffisant pour garantir au moins 2 cm d'eau sur les lits.
Surface des lits		Surface (m²)	Capacité calculée (EH)	Vérification	Remarques
	étage 2 (2 lits)	600	600		La capacité des 2 lits en fonctionnement est de l'ordre de 600 EH (sur la base d'un ratio de 1 m²/EH).

Taux de saturation

Hydraulique 2022	Volume annuel entrée A3 (m3/an)	-	Pas de suivi en continu
Bilan SATESE 30/01/2022	Volume Bi pass A2 (m3/an)	-	Pas de A2
	Dépassement volume de référence	-	
	Percentile 95 (m3/j)	-	
	Volume journalier (m3/j)	**30**	
	Volume (l/hab.j)	86	
	Volume moyen / volume de référence	33%	
	Taux de charge moyen 2022	**38%**	
	Taux de charge moyen 2021	*143%*	Incohérence sur 2021
	Taux de charge moyen 2020	*44%*	

Organique 2022	Charge DBO5 annuelle (kg/an)	-				
Bilan SATESE 30/01/2022	Charge moyenne journalière		-	EH		
	Charge journalière (kgDBO5/j)	**11,4**	190	EH		
	Ratio par habitant raccordé (gDBO5/hab.j)	32,6				
	CBPO (kgDBO5/j)	11,4				
	Taux de charge moyen 2022	**68%**	Sur la base de 280 EH (capacité lagune primaire). *48% si on considère une capacité de traitement à 400 EH*			
	Taux de charge moyen 2021	*333%*	Incohérence sur 2021			
	Taux de charge moyen 2020	*84%*				

Performances

	Conformité 2021	Non	DDTM (dépassements des seuils sur les paramètres bactériologiques) Non conforme en 2022 Dépassement MES, DBO DCO et Bactério
Concentration 2022	DBO5	36	Les concentrations de rejet sont mauvaises. Aucun prélèvement bactério n'a été réalisé.
Bilan SATESE 30/01/2022	MES	93	
En amont des rampes UV	DCO	*207*	
	E.coli	Inconnue	
	SF	Inconnue	
Rendement 2022	DBO5	*90,53%*	
Bilan SATESE 30/01/2022	MES	*83,40%*	
En amont des rampes UV	DCO	*81,43%*	

Paramètres de fonctionnement

Rotation des lits	Rotation : 1 fois par semaine (donnée exploitant)	Optimisation possible à 2 fois par semaine

Commentaires

La station d'épuration de Causse de la Selle est en assez bon état d'un point de vue structurel.

La capacité actuelle de la lagune primaire est limitante. Elle serait de 280 EH (et non 400 EH).

Les charges en entrée doivent être confortées par d'autres bilans car elles sont très fluctuantes d'une année à une autre (taux de charge très variable).

Ses performances en termes de concentration sont mauvaises (cf arrêté).

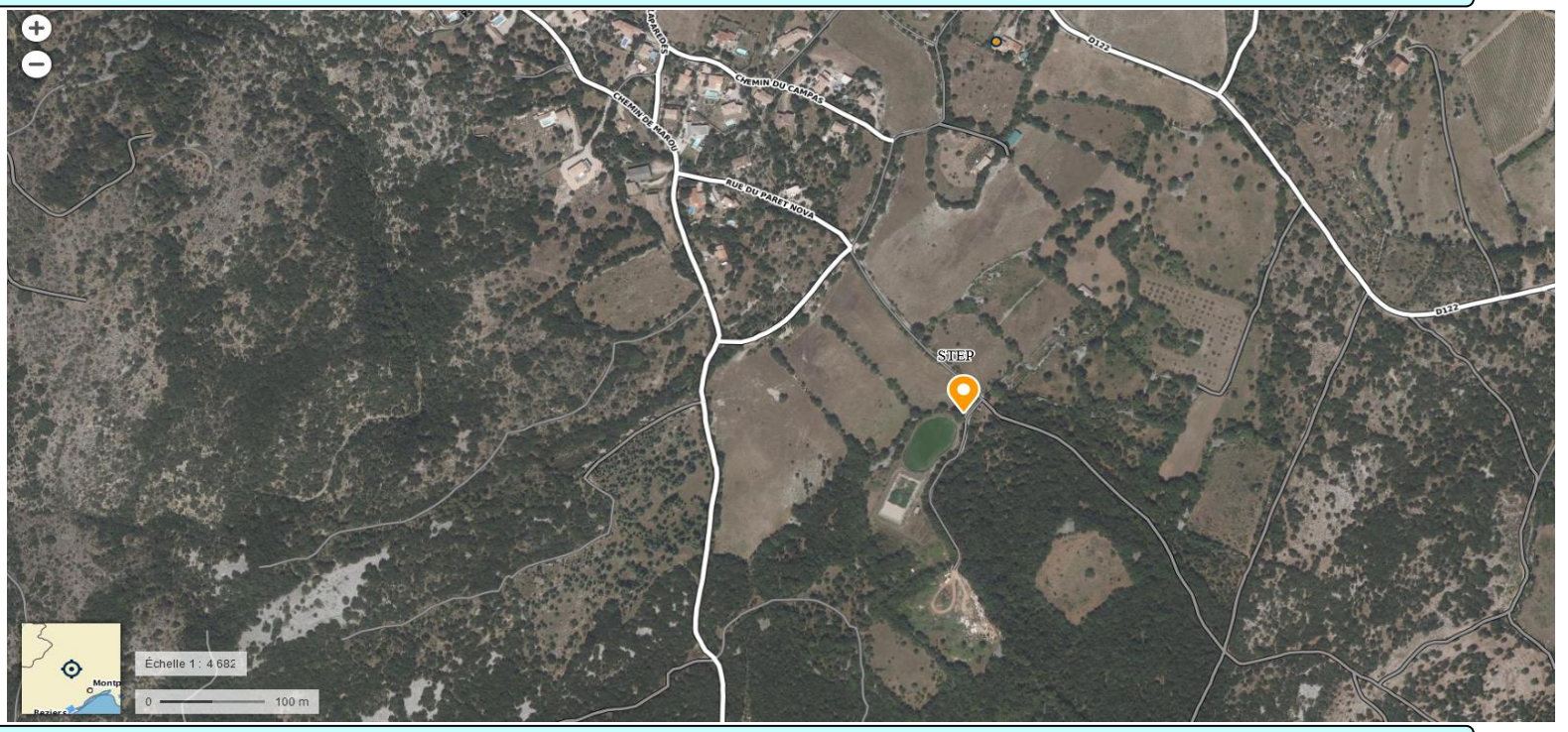
Le FPR ne retient pas le phyto de la lagune. La granulométrie des matériaux n'est pas assez fine. Les MES empêchent le fonctionnement de l'UV. Celui-ci a été shunté. Le traitement bactériologique ne fonctionne pas.
Optimisation du fonctionnement et remise en service de l'UV attendue par la DDTM.

Un porter à connaissance a été transmis par les services du CCGPSL à la DDTM en août 2023. Il vise à : mise en place d'un compacteur de déchets sur le dégrilleur, mise en place

Un porter à connaissance a été transmis par les services du CCGPSL à la DDTM en août 2022. Il vise à : mise en place d'un compacteur de déchets sur le dégrilleur, mise en place d'aérateurs sur les lagunes, reprise du garnissage du FPR en lit de clarification (granulo plus fine), mise en place d'une recirculation sur les lits (yc collatures tamis), mise en place d'un tamis 15 µm avant l'UV, remise en état de la filière "eau de process" pour le refroidissement du tamis et le lavage du dégrileur, reprofilage de la ZRV pour permettre une dispersion des eaux traitées + installation d'une nouvelle armoire de commande pour les équipements avec SOFREL.
!!! Réserve ENTECH sur la filière proposée dans le PàC car la hauteur d'eau dans la lagune n'est que de 1,2 m. Pour une lagune aérée, il faut en général entre 2 et 2,5 m. Par ailleurs risque de départ de fines non écarté avec ce type de filière.

Le site est clôturé mais il persiste un problème d'entrée de sangliers.

Localisation par rapport au bourg



Photos

Dégrilleur



Canal entrée



Lagune



Poste de reprise intermédiaire



FPR



PR avant UV et PR EI



Débitmètre électro + UV



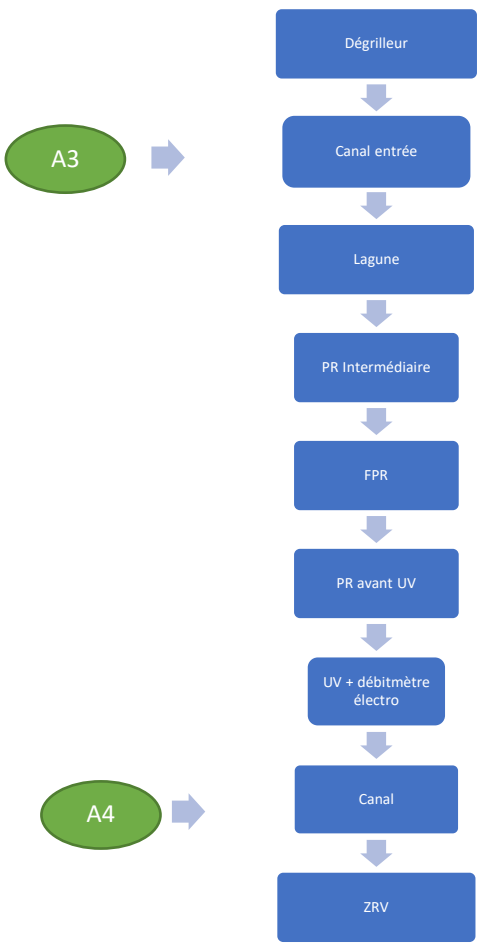
Aven en sortie



ZRV



Schéma de la STEP



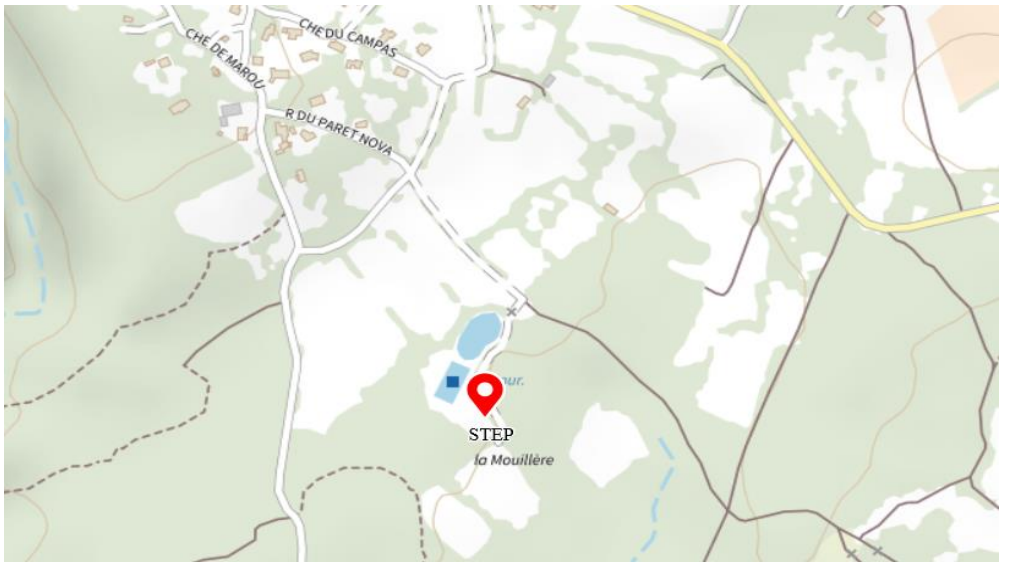
Rejet : STEP de Causse de la Selle

Date 09/06/2023

STEP	Ouvrage à l'origine du rejet	
	**Type**	Lagunage + FPR (1 étage)
	Capacité (EH)	400
	Année de mise en service	01/01/2011
	Conformité DDTM	Non
	Météo	15mm sur les 3 derniers jours
	Présence d'une ZRV	Non

Masse d'eau concernée	
Milieu superficiel adjacent	Fossé sur 1,5 km avant de rejoindre l'Hérault
Bassin versant / Masse d'eau	L'Hérault / FRDR169
Qualité écologique actuelle	Bonne
Objectif "Bon état" écologique	2015

Géographie



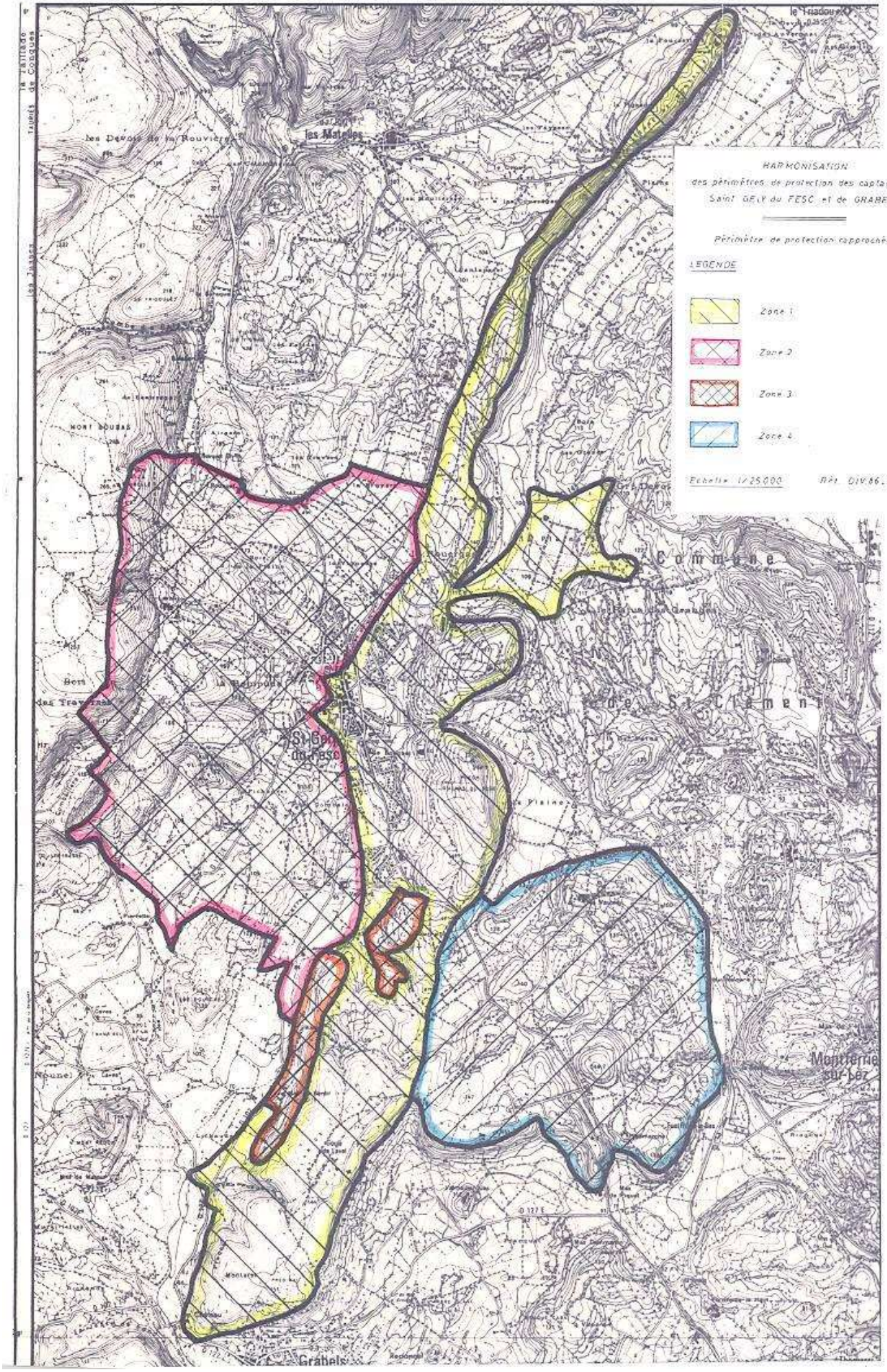
Rejet STEP







Observations
Absence d'eau dans le fossé. Infiltration


HARMONISATION
des périmètres de protection des captages d
Saint GELY du FESC et de GRABELS
Périmètre de protection rapprochée
LEGENDE
Zone 1
Zone 2
Zone 3
Zone 4
Echelle 1/25000
RAI DIV 86_169
les Matelles
le Viadour
les Devois de la Rouvière
MONT BOUBAS
Bois des Travaillats
la Mayrolle
St Gély du Fesc
Commune
de St Clément
la Plaine
Montferrier sur-Lez
Grabels

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Situation de l'assainissement vis-à-vis des périmètres de protection de la ressource en eau

Causse de la Selle

SAINT-ANDRE-DE-BUEGES

BRISSAC

SAINT-JEAN-DE-BUEGES

PEGAIROLLES-DE-BUEGES

CAUSSE-DE-LA-SELLE

Légende

Type d'assainissement

Parcelles en ANC

Zonage d'assainissement collectif

Réseau EU

Ouvrages EU

Déversoir d'orage sur réseau

Poste de refoulement

Poste de refoulement avec déversoir d'orage

STEU

Canalisation

gravitaire

Refoulement

0 500 1 000 m

Commune	Périmètres de protection concernant l'ANC	Prescriptions concernant l'ANC	Remarques
Caverssière	PPR Risque Boudoire PZ	Les assainissements autonomes du rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	-
Clarot	PPR Domaine de la Baume	Toute activité nouvelle devra prendre en compte la protection des ressources en eau: soumission de ce secteur dans le cadre de la réglementation applicable à chaque projet. Les assainissements autonomes devront satisfaire un niveau de traitement approprié.	Mas de Puech Aurou / Section D / Parcelle n° 24 Mas de Puech Aurou / Section D / Parcelle n° 90
	PPR2 Risque Boudoire PZ	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Carrière de la Maddalaine / Section AX / Parcelle n° 7 Carrière de la Maddalaine / Section AX / Parcelle n° 8 Carrière de la Maddalaine / Section AX / Parcelle n° 10
Combaillaux			Carrière de la Maddalaine / Section AX / Parcelle n° 10 Carrière de la Maddalaine / Section AX / Parcelle n° 11
	PPR5 Restaurant F 5 5	Les systèmes de rattrapé, de traitement et les rejets d'eaux résiduaires quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées non traitées et les assainissements non collectifs, à l'exception de la mise en construction et de la réalisation des systèmes d'assainissement nécessaires aux constructions autorisé à poursuivre	de l'Amelle / Section AV / Parcelle n°32 Mas de Combaillaux / Section AV / Parcelle n°33 La Combaillaux / Section AW / Parcelle n°52 La Combaillaux / Section AW / Parcelle n°53 La
	PPR2 Financé	Les règle d'assainissements individuels ou collectifs devront faîgloof d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet	-
	PPR Domaine de la Baume	Toute activité nouvelle devra prendre en compte la protection des ressources en eau: soumission de ce secteur dans le cadre de la réglementation applicable à chaque projet. Les assainissements autonomes devront satisfaire un niveau de traitement approprié.	-
Fenzières les Vanneires	PPR Domaine de la Baume	Sur ces parcelles sont interdites toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines: soumission de ce secteur dans le cadre de la réglementation applicable à chaque projet. Les assainissements autonomes devront satisfaire un niveau de traitement approprié.	Mas de Baumes / Section C / Parcelle n° 41
	PPR Lac	Baume Les règle prescrit dans ce périmètre un committe des conditions actuelles de salubrité du protection supplémentaire ce qui concerne l'assainissement des habitations individuelles	-
Le Triadeu	PPR5 Prairies	Zone 1 : n'ou ne rentre la limite des communs de Clarets et de Saint Gély du Fesc. L'on sera tolérè aucun rejet d'eaux usées dans le terain. L'urbanisation de vouvrou ne rentre soumises dans un obligatoirement imposer un raccordement de toutes les habitations aux réseaux d'eaux collectifs. Dans le cas d'impossibilité de raccordement, l'assainissement devra prescrit dans ce périmètre un committe des conditions actuelles de salubrité du protection supplémentaire ce qui concerne l'assainissement des habitations individuelles	-
	PPR2 Financé	Les règle d'assainissements individuels ou collectifs devront faîgloof d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet	-
	PPR2 Risque Boudoire PZ	Les assainissements autonomes du rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	-
Mas de Londres	PPR2 Fontanelles	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	-
	PPR2 Risque Boudoire PZ	Les assainissements autonomes du rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	-
Mortes	PPR Restaurant F 5 5	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	-
	PPR5 Restaurant F 5 5	Les systèmes de rattrapé, de traitement et les rejets d'eaux résiduaires quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées non traitées et les assainissements non collectifs, à l'exception de la mise en construction et de la réalisation des systèmes d'assainissement nécessaires aux constructions autorisé à poursuivre	-
Notre-Dame de Londres	PPR2 Financé	Les règle d'assainissements individuels ou collectifs devront faîgloof d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet	-
Pégarolles de Buèges	PPR5 Buèges	En vue d'assainissement autonome : l'actualisation de construire ne pourra être accordée qu'après un tel l'objet d'un avis favorable de la commission sanitaire départementale des eaux, émis sur la base d'une étude d'un système d'assainissement autonome ou collectif en sera autorisée qu'après expertises géologiques et hydrogéologiques effectuées par un géologue agréé et d'un favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	-
Rouet	PPR2 Financé	Les règle d'assainissements individuels ou collectifs devront faîgloof d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet	-
Saint-Jointé de Buèges	PPR2 Fous	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Hameau du Pigeell / Section A / Parcelle n°73 Hameau du Pigeell / Section A / Parcelle n°73 Hameau du Pigeell / Section A / Parcelle n°74 Hameau du Pigeell / Section A / Parcelle n°80 Mas Vieux / Section B / Parcelle n° 183
Saint-Baudile de Montmel	PPR2 Domaine de la Baume	Toute activité nouvelle devra prendre en compte la protection des ressources en eau: soumission de ce secteur dans le cadre de la réglementation applicable à chaque projet. Les assainissements autonomes devront satisfaire un niveau de traitement approprié.	-
	PPR2 Buffalle	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Chemin du Grand Devois , Clos Benjamin Siegel / Section (AP) / Parcelle n°28 Chemin du Grand Devois , Clos Benjamin Siegel / Section (AP) / Parcelle n°27 Bd rue du Rotier / Section BE / Parcelle n°182
	PPR Lac	Les règle prescrit dans ce périmètre un committe des conditions actuelles de salubrité du protection supplémentaire ce qui concerne l'assainissement des habitations individuelles	-
Saint-Clément-de-Rivière	PPR5 Prairies	Zone 1 : n'ou ne rentre la limite des communs de Clarets et de Saint Gély du Fesc. L'on sera tolérè aucun rejet d'eaux usées dans le terain. L'urbanisation de vouvrou ne rentre soumises dans un obligatoirement imposer un raccordement de toutes les habitations aux réseaux d'eaux collectifs. Dans le cas d'impossibilité de raccordement, l'assainissement devra Zone 2 : n'est autorisé d'urbanisation dans le cas de l'utilisation de dispositif d'assainissement autonome ne pourra dépasser 2 habitations par hectare pour la zone 2	Résidence Le Mas du Palus , Rue du Palus Résidence (Résidence) / Section 300 / Parcelle n°7 Résidence (Résidence) / Section 300 / Parcelle n°8 Rue du Palus (Résidence) / Section 300 / Parcelle n°21
	PPR5 Midgreel	Les systèmes de rattrapé, de traitement et les rejets d'eaux résiduaires quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées non traitées et les assainissements non collectifs, à l'exception de la mise en construction et de la réalisation des systèmes d'assainissement nécessaires aux constructions autorisé à poursuivre	Int rue du Rotier / Section BE / Parcelle n° 60
	PPR Buffalle	Les systèmes de rattrapé, de traitement et les rejets d'eaux résiduaires quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées non traitées et les assainissements non collectifs, à l'exception de la mise en construction et de la réalisation des systèmes d'assainissement nécessaires aux constructions autorisé à poursuivre Les systèmes de traitement et les rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	Pleyre Grenaz / Section BO / Parcelle n°2
	PPR2 Risque Boudoire PZ	Les assainissements autonomes du rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	-
	PPR2 Restaurant F 5 5	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Domaine de Coulonnière / Section BI / Parcelle n° 37 Carrel Superior Les Verrès / Section E / Parcelle n° 53 Centre Les Verrès Les Verrès / Section AT / Parcelle n° 29 Le Rouquet / Section AN / Parcelle n° 6 Le Rouquet / Section AN / Parcelle n°8 Le Rouquet / Section AL / Parcelle n° 34 Le Rouquet / Section AL / Parcelle n° 35 Le Rouquet / Section AL / Parcelle n° 36 Le Rouquet / Section AL / Parcelle n° 37 Le Rouquet / Section AL / Parcelle n° 5 Domaine de Rouquet / Section AL / Parcelle n° 8
	PPR2 Buffalle	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Carrel Superior Les Verrès / Section AT / Parcelle n° 53 Centre Les Verrès Les Verrès / Section AT / Parcelle n° 29 Plateau de Floyet 26 Allée des Pentiers / Section CH / Parcelle n° 51 Plateau de Floyet Plateau de Floyet 26 Allée des Pentiers / Section CH / Parcelle n° 52 Plateau de Floyet Plateau de Floyet 26 Allée des Pentiers / Section CH / Parcelle n° 53
Saint-Gély du Fesc			
	PPR5 Prairies	Zone 1 : n'ou ne rentre la limite des communs de Clarets et de Saint Gély du Fesc. L'on sera tolérè aucun rejet d'eaux usées dans le terain. L'urbanisation de vouvrou ne rentre soumises dans un obligatoirement imposer un raccordement de toutes les habitations aux réseaux d'eaux collectifs. Dans le cas d'impossibilité de raccordement, l'assainissement devra prescrit dans ce périmètre un committe des conditions actuelles de salubrité du protection supplémentaire ce qui concerne l'assainissement des habitations individuelles Zone 2 : n'est autorisé d'urbanisation dans le cas de l'utilisation de dispositif d'assainissement autonome ne pourra dépasser 2 habitations par hectare pour la zone 2 et d'assainissement autonome En vue d'assainissement autonome : l'actualisation de construire ne pourra être accordée qu'après un tel l'objet d'un avis favorable de la commission sanitaire départementale des eaux, émis sur la base d'une étude d'un système d'assainissement autonome ou collectif en sera autorisée qu'après expertises géologiques et hydrogéologiques effectuées par un géologue agréé et d'un favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	Domaine de Coulonnière / Section BI / Parcelle n° 37 Carrel Superior Les Verrès / Section E / Parcelle n° 53 Centre Rouverts Les Verrès / Section AT / Parcelle n° 29 Le Rouquet / Section AN / Parcelle n° 6
	PPR Restaurant F 5 5	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Domaine de Level / Section AO / Parcelle n°6 Puech de Redmet , Route de Combaillaux / Section AP / Parcelle n°28
	PPR Buffalle	Les systèmes de traitement et les rejets d'eaux résiduaires quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées non traitées et les assainissements non collectifs, à l'exception de la mise en construction et de la réalisation des systèmes d'assainissement nécessaires aux constructions autorisé à poursuivre Les systèmes de traitement et les rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	Perrera-des-Vaches / Section BZ / Parcelle n°6 Chemin de la Bofette / Section CR / Parcelle n°10
Saint-Vitane de Beauvoir	PPR5 Bois du Prélivo	Sur ces parcelles sont interdites les installations ou activités de stockage ou dépôts d'eaux usées industrielles ou domestiques, susceptibles d'altérer la qualité des eaux, à l'exception du système d'affluents domestiques, industriels ou agricoles.	-
	PPR2 Fous	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	-
Saint-Jean de Buèges	PPR5 Essarrasso	Le développements du sejet d'eau résiduaire de système d'assainissement autonome ou collectif En vue d'assainissement autonome : l'actualisation de construire ne pourra être accordée qu'après un tel l'objet d'un avis favorable de la commission sanitaire départementale des eaux, émis sur la base d'une étude d'un système d'assainissement autonome ou collectif en sera autorisée qu'après expertises géologiques et hydrogéologiques effectuées par un géologue agréé et d'un favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	-
	PPR Buèges	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	-
Saint-Jean de Cornies	PPR Bois du Prélivo	Sur ces parcelles sont interdites les installations ou activités de stockage ou dépôts d'eaux usées industrielles ou domestiques, susceptibles d'altérer la qualité des eaux, à l'exception du système d'affluents domestiques, industriels ou agricoles.	-
	PPR2 Risque Boudoire PZ	Les assainissements autonomes du rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	-
Saint-Jean de Cuculles	PPR5 Prairies	Zone 1 : n'ou ne rentre la limite des communs de Clarets et de Saint Gély du Fesc. L'on sera tolérè aucun rejet d'eaux usées dans le terain. L'urbanisation de vouvrou ne rentre soumises dans un obligatoirement imposer un raccordement de toutes les habitations aux réseaux d'eaux collectifs. Dans le cas d'impossibilité de raccordement, l'assainissement devra prescrit dans ce périmètre un committe des conditions actuelles de salubrité du protection supplémentaire ce qui concerne l'assainissement des habitations individuelles	Chemin de la Milaterie / Section C / Parcelle n°311
	PPR2 Financé	Les règle d'assainissements individuels ou collectifs devront faîgloof d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet	-
Saint-Martin de Londres	PPR2 Fontanelles	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Casarils / Section D / Parcelle n°598 Mas de la Posela / Section D / Parcelle n° 1 143 Mas de la Posela / Section D / Parcelle n° 1 144 Mas de Mouls, ville la stelle / Section D / Parcelle n° 1 804 1 563 route de bouts / Section C / Parcelle n°899 1 563 route de bouts / Section C / Parcelle n°933 1 563 route de bouts / Section C / Parcelle n°935 1 563 route de bouts / Section C / Parcelle n°940
	PPR2 Risque Boudoire PZ	Les assainissements autonomes du rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	-
Vacquières	PPR Fenouillet	Sur ces parcelles sont interdites les activités futuristiques que les systèmes de collecte, de traitement et de rejet d'eaux résiduaires, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées non traitées et l'évacuation devoiture usées hors du PPR et ou trop aux normes des systèmes d'assainissement des habitations individuelles existantes à la date de signature de l'arrêté préfectoral, sont interdits.	-
Vailhauréde	PPR2 Financé	Les règle d'assainissements individuels ou collectifs devront faîgloof d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet	-
	PPR2 Risque Boudoire PZ	Les assainissements autonomes du rejets des eléfines et de la station d'essence mitoyenne devront faire l'objet d'un contrôle par l'ANC.	-
Viols-en-Laval	PPR2 Fontanelles	Les activités chargées d'héberger les douceurs relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux patrimoniales toutes mesures visant à interdit : les dépôts, écoulements, rejets directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette mesure visant à mise en place de dispositifs d'assainissement d'affluents d'origine domestique	Chemin des Dindels / section A / Parcelle n°315 Les Treilles / 533 / Section A / Parcelle n°338 Les Treilles / 533 / Section A / Parcelle n°339 Les Treilles / 533 / Section A / Parcelle n°322 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°264 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°265 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°266 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°267 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°268 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°269 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°270 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°271 Lotissement Les Chênes n°7 / Section A / Parcelle n°272 Chemin de Rouveirènes / Section A / Parcelle n°320 Chemin de Rouveirènes / Section A / Parcelle n°322 Route de Montpellier / Section A / Parcelle n°323 Route Pic St Loup / Section B / Parcelle n°3 Chemin de Cambous / Section A / Parcelle n°322 Domaine de Rouveirènes / Section A / Parcelle n°323 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°324 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°325 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°326 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°327 Chemin de la Bergerie / Section A / Parcelle n°328 Route de Montpellier / Section A / Parcelle n°337 Route Pic St Loup / Section A / Parcelle n°338 Route du Pic St Loup / Section A / Parcelle n°339 Route du Pic St Loup / Section A / Parcelle n°340 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°341 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°342 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°343 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°344 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°345 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°346 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°347 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°348 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°349 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°350 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°351 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°352 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°353 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°354 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°355 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°356 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°357 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°358 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°359 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°360 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°361 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°362 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°363 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°364 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°365 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°366 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°367 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°368 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°369 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°370 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°371 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°372 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°373 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°374 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°375 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°376 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°377 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°378 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°379 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°380 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°381 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°382 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°383 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°384 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°385 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°386 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°387 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°388 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°389 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°390 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°391 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°392 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°393 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°394 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°395 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°396 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°397 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°398 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°399 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°400 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°401 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°402 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°403 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°404 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°405 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°406 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°407 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°408 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°409 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°410 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°411 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°412 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°413 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°414 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°415 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°416 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°417 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°418 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°419 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°420 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°421 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°422 Chemin de la Fenière / Section A / Parcelle n°423 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°1 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°2 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°3 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n° 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n° 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n° 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1101 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1102 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1103 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1104 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1105 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°977 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1045 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1046 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1047 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1042 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 1043 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 1044 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 1045 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 1046 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 1047 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 1048 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 1049 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 1050 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 1051 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 1052 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 1053 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1053 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1054 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1057 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 1058 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 1059 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 1060 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 1061 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 1062 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1063 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1064 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1065 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1066 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1067 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 1068 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 1069 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 1070 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 1071 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 1072 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 1073 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 1074 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 1075 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°52 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°52 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°52 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°53 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n° 994 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 1043 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 1044 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 1045 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 1046 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 1047 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°987 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°988 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°989 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°990 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 1033 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n° 1 034 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 029 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 030 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 031 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n°1 023 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°4 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°5 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°6 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n° 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n° 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1101 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1102 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1103 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1104 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1105 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°977 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1045 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1046 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1047 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1042 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 043 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 044 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 045 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 046 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 047 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 048 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 049 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 050 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 051 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 052 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 053 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 053 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 054 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 057 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 058 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 059 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 060 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 061 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 062 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 063 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 064 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 065 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 066 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 067 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 069 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 070 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 071 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 072 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 073 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 074 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n°1 075 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°52 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°52 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°52 Chemin des Oliviers / Section B / Parcelle n°53 Impasse Les Campet / Section B / Parcelle n° 994 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 043 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 044 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 045 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 046 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 047 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°987 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°988 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°989 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°990 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n°1 033 Chemin des Rouméls / Section B / Parcelle n° 1 034 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 029 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 030 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 031 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n°1 023 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°4 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°5 Impasse des Rouges Gorges / Section B / Parcelle n°6 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n° 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n° 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1880 Chemin du Pallas / Section B / Parcelle n°1 1101 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1102 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1103 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1104 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1105 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°977 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1045 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1046 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1047 Chemin des Clauselis / Section B / Parcelle n°1 1042 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 043 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 044 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 045 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 046 Impasse du Bétaureau / Section B / Parcelle n° 1 047 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 048 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 049 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 050 Chemin des Lierres / Section B / Parcelle n° 1 051 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 052 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 053 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 053 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 054 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 057 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 058 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 059 Chemin des Lierres / Section A / Parcelle n°1 060 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 061 Route de Publicaten / Section B / Parcelle n° 1 062 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 063 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 064 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 065 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 066 Chemin des Clauselis / Section A / Parcelle n°1 067 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 069 Chemin du Mas de Rubert / Section B / Parcelle n°1 070 Chemin du Mas de

Commune	Nombre de parcelle en ANC	Nombre d'habitants en ANC
Assas	323	743
Buzignargues	40	96
Causse de la Selle	87	191
Cazevieille	15	36
Claret	149	373
Combaillaux	54	140
Ferrières les Verreries	37	70
Fontanès	8	20
Guzargues	36	94
Lauret	87	218
Le Triadou	28	73
Les Matelles	63	158
Mas de Londres	64	160
Murles	35	84
Notre Dame de Londres	107	225
Pégairolles de Buèges	15	26
Rouet	17	36
Saint André de Buèges	41	82
Saint Bauzille de Montmel	172	413
Saint Clément de Rivière	21	46
Saint Gely du Fesc	41	98
Saint Hilaire de Beauvoir	24	60
Saint Jean de Buèges	4	8
Saint Jean de Cornies	29	81
Saint Jean de Cuculles	44	110
Saint Martin de Londres	180	450
Saint Mathieu de Tréviers	157	393
Saint Vincent de Barbeyrargues	13	31
Sainte Croix de Quintillargues	12	34
Sauteyrargues	88	211
Teyran	81	194
Vacquières	67	168
Vailhauquès	26	68
Valflaunès	133	319
Viols en Laval	78	187
Viols le Fort	165	380
Total	**2,541**	**6,074**

Commune	Périmètre de protection concernant l'ANC	Nombre de parcelle en ANC dans ce périmètre	Importance
Assas	-	-	-
Buzignargues	-	-	-
Causse de la Selle	-	-	-
Cazevieille	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
Claret	PPE Domaine de la Baume	2	Moyenne
Combaillaux	PPE Redounel F1S	3	Moyenne
	PPR Redounel F1S	7	Forte
Ferrières les Verreries	PPE Frouzet	0	-
	PPE Domaine de la Baume	0	-
	PPR Domaine de la Baume	1	Moyenne
Fontanès	-	-	-
Guzargues	-	-	-
Lauret	-	-	-
Le Triadou	PPR Lez	0	-
	PPR Pradas	0	-
Les Matelles	PPE Redounel F1S	12	Moyenne
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPR Pradas	1	Forte
Mas de Londres	PPR Lez	0	-
	PPE Frouzet	0	-
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Fontanilles	0	-
Murles	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Redounel F1S	0	-
	PPR Redounel F1S	0	-
Notre Dame de Londres	PPE Frouzet	0	-
Pégairolles de Buèges	PPR Buèges	0	-
Rouet	PPE Frouzet	0	-
Saint André de Buèges	PPE Foux	5	Moyenne
Saint Bauzille de Montmel	PPE Domaine de la Baume	0	-
Saint Clément de Rivière	PPE Buffette	3	Moyenne
	PPR Lez	0	-
	PPR Pradas	2	Forte
	PPR Méjanel	1	Forte
	PPR Buffette	1	Forte
Saint Gely du Fesc	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Redounel F1S	11	Moyenne
	PPE Buffette	6	Moyenne
	PPR Pradas	3	Forte
	PPR Redounel F1S	2	Forte
	PPR Buffette	2	Forte
Saint Hilaire de Beauvoir	PPR Bois du Peillou	0	-
	PPE Foux	0	-
Saint Jean de Buèges	PPR Escanaux	0	-
	PPR Buèges	0	-
Saint Jean de Cornies	PPR Bois du Peillou	0	-
Saint Jean de Cuculles	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPR Pradas	1	Forte
Saint Martin de Londres	PPE Frouzet	0	-
	PPE Fontanilles	9	Moyenne
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
Saint Mathieu de Tréviers	-	-	-
Saint Vincent de Barbeyrargues	-	-	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	-	-
Sauteyrargues	-	-	-
Teyran	-	-	-
Vacquières	PPR Fenouillet	0	-
Vailhauquès	-	-	-
Valflaunès	PPE Frouzet	0	-
Viols en Laval	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Fontanilles	25	Moyenne
Viols le Fort	PPE Fontanilles	128	Moyenne

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Analyse des précédents SDA "Causse-de-la-Selle"	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

REFERENCE

Etude	Commune du Causse-de-la-Selle Schéma Directeur d'Assainissement, BeMea, 2006

PROGRAMME DE TRAVAUX

Infras-tructures concernées	Id	Objectif	Descriptif	Ordre de Priorité	Planification	Coût estimé	Travaux réalisés ?
STEP	1	Amélioration du traitement des effluents	Curage, transport et épandage des boues de la lagune existante	1	2007	100 000 €	Oui
RESEAUX	2	Réhabilitation des réseaux des eaux usées	13 regards de visite à reprendre	2	2007-2008	221 800 €	NC
			387 ml de canalisation à reprendre				NC
			Déconnexion du trop-plein de la mare				Oui
			Déconnexion du pluvial avec le réseau EU				Oui
			Déconnexion de 2 gouttières				Oui
STEP	3	Amélioration du traitement des effluents	Extension de la station d'épuration (Solution 3 : Lagune + lits plantés de roseaux + filtres à sables)	3	2008-2009	500 000 €	Oui
RESEAUX	4	Extension du réseau de collecte	Extension du réseau prévu par la PVR	4	2009	57 000 €	NC
TOTAL GENERAL						778 800 €	

OBSERVATIONS

Seuls le rapport d'état des lieux et le support de la présentation finale du schéma directeur ont été mis à disposition : sur ces documents ne figurent ni détail ni localisation des travaux inscrits au schéma directeur. Par conséquent, il n'est pas toujours possible de statuer sur la réalisation ou non des travaux sur réseaux *(Id 2 et Id4)*.

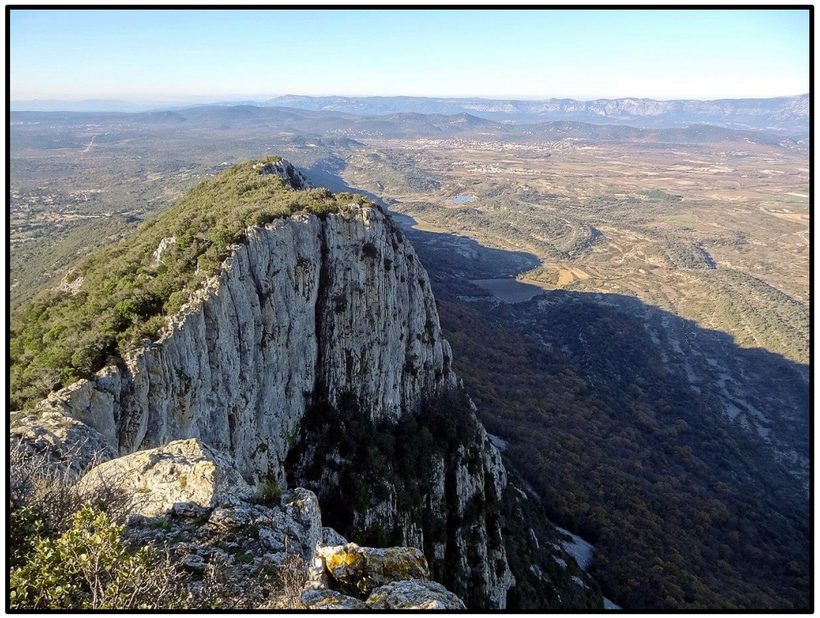
En revanche, une réhabilitation/extension de la station d'épuration de Causse-de-la-Selle *(Id3)* a bien été réalisée en 2011.

PLANS ASSOCIES AU PROGRAMME DE TRAVAUX

Plans non transmis

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 2 : Campagnes de mesures et investigations de terrain

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	**A**	19/07/2024				

SOMMAIRE

1 Synthèse des investigations réalisées en Phase 2 3

1.1 Objectifs et types d'investigations 3

1.2 Définition des eaux claires parasites 3

2 Diagnostic de fonctionnement des stations 5

2.1 Bilans pollution 5

2.1.1 Rappel réglementaire 5

2.1.2 Méthodologie 5

2.1.3 Synthèse des résultats 5

2.1.4 Principaux points noirs mis en évidence 5

3 Diagnostic de fonctionnement des réseaux 7

3.1 Analyse des données des ouvrages autosurveillés et télésurveillés 7

3.1.1 Méthodologie 7

3.1.2 Données disponibles 7

3.1.3 Synthèse des résultats 10

3.1.4 Principaux points noirs mis en évidence 12

3.2 Campagne de mesures des débits 13

3.2.1 Méthodologie 13

3.2.2 Synthèse des résultats 17

3.2.3 Principaux points noirs mis en évidence 19

3.3 Recherche des intrusions d'eaux parasites de temps de pluie : tests à la fumée 21

3.3.1 Méthodologie 21

3.3.2 Synthèse des résultats 22

3.3.3 Principaux points noirs mis en évidence 24

3.4 Recherche des intrusions d'eaux parasites de temps sec : sectorisations nocturnes et ITV 25

3.4.1 Méthodologie 25

3.4.2 Synthèse des résultats : sectorisations nocturnes 26

3.4.3 Synthèse des résultats : ITV 28

3.4.4 Principaux points noirs mis en évidence 29

1 SYNTHESE DES INVESTIGATIONS REALISEES EN PHASE 2

⇨ Annexe A : Fiches Synthèse de Phase 2 (par commune)

1.1 OBJECTIFS ET TYPES D'INVESTIGATIONS

Les repérages terrain des réseaux d'assainissement réalisés en Phase 1 du schéma directeur ont permis de réaliser un pré-diagnostic visuel et d'identifier d'ores et déjà certains secteurs problématiques.

Les investigations complémentaires réalisées en Phase 2 du schéma directeur ont pour objectif d'établir un diagnostic plus précis des systèmes d'assainissement, en permettant de :

- **Caractériser le fonctionnement des stations d'épuration (réalisation de bilans pollution 24h)**

  L'étude des charges en entrée de STEU et de la qualité du traitement des eaux usées est en effet nécessaire pour statuer sur l'avenir des ouvrages : capacité résiduelle, optimisation du fonctionnement, dimensionnement des ouvrages futurs, etc. Pour cela, des analyses de charges hydrauliques et polluantes (DBO_5, DCO, MES, NTK, NH_4^+, Pt) sont réalisées en entrée et en sortie de STEU.

- **Caractériser le fonctionnement des réseaux d'assainissement (analyse de la télésurveillance existante sur une longue chronique et campagne de mesures des flux hydrauliques),**

  Lorsque des données de télésurveillance sont disponibles, l'analyse de ces données sur plusieurs années permet d'avoir une vision macroscopique indispensable pour comprendre le fonctionnement hydraulique des réseaux ainsi que leur sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites. A défaut ou en complément, les campagnes de mesures de débits permettent de quantifier les flux collectés sur une période donnée, en distinguant le temps sec du temps de pluie.

- **Localiser les défauts responsables d'intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux (tests à la fumée, sectorisations nocturnes, inspections caméra).**

  Les tests à la fumée permettent de mettre en évidence les anomalies responsables d'intrusion d'eaux claires parasites météoriques, tandis que les sectorisations nocturnes et les inspections caméras ont pour objectif de localiser principalement les défauts responsables d'intrusion d'eaux claires parasites permanentes.

Le tableau en page suivante synthétise l'ensemble des investigations menées lors de la phase 2.

1.2 DEFINITION DES EAUX CLAIRES PARASITES

Les réseaux d'assainissement de type séparatifs collectent :

- **les eaux usées strictes** raccordées, qu'elles soient d'origine domestiques ou industrielles ;
- **les eaux claires parasites permanentes (ECPP)**, qui correspondent à des intrusions d'eau propre (nappe, fontaine, AEP, sources…) par temps sec, par des défauts d'étanchéité des réseaux, des équipements ou des branchements.

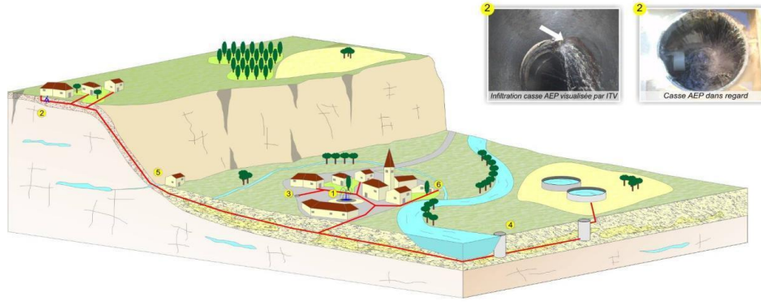
  Le débit d'ECPP peut évoluer dans le temps en fonction du contexte pluviométrique qui influe sur le niveau de la nappe phréatique d'une part, et la saturation en eau du sol après un événement pluvieux d'autre part. En période de ressuyage - généralement 1 à 5 jours suivant un événement pluvieux - on désigne les apports d'eaux claires supplémentaires comme des intrusions d'eaux claires parasites « pseudo-permanentes » ;
- **les eaux claires parasites météoriques (ECPM)** – qui correspondent à des intrusions d'eaux de ruissellement par temps de pluie, par des défauts d'étanchéité ou de raccordement.

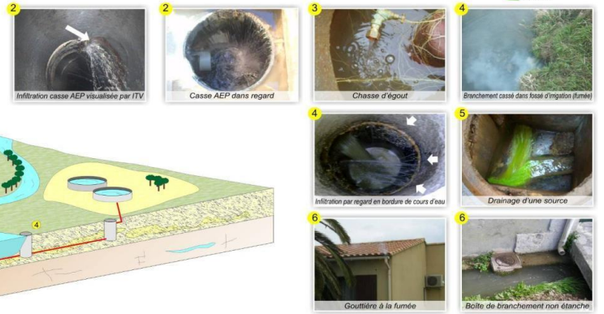
En entraînant une surcharge des réseaux d'assainissement et de la STEU, les eaux claires parasites peuvent générer des coûts de fonctionnement et de renouvellement supplémentaires, nuire au bon fonctionnement de la STEU et constituer par conséquent une source de dégradation du milieu naturel.
Leur quantification et la recherche des défauts responsables de leur intrusion est donc l'enjeu majeur des diagnostics des réseaux d'assainissement.

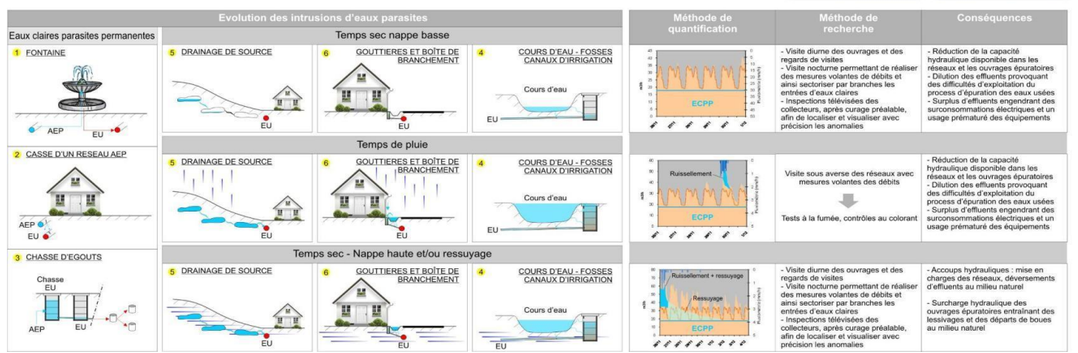
LES DIFFERENTS TYPES D'EAUX CLAIRES PARASITES

Eaux Claires Parasites : ECP	Type	Origine	Défauts - Anomalies	Conséquences	Méthode de Quantification	Méthode de Recherche
Permanentes	Continues	Naturelle	Source raccordée aux réseaux	Réduction de la capacité hydraulique disponible dans les réseaux et les ouvrages épuratoires Dilution des effluents provoquant des difficultés d'exploitation du process d'épuration des eaux usées Surplus d'effluents engendrant des surconsommations électriques et un usage prématuré des équipements	Enregistrement continu des débits : évaluation de la constance des débits minimum nocturnes assimilés en grande partie à des eaux claires (activités humaines fortement réduite)	Visite diurne des ouvrages et des regards de visites ↓ Visite nocturne permettant de réaliser des mesures volantes de débits et ainsi sectoriser par branches les entrées d'eaux claires ↓ Inspections télévisées des collecteurs, après curage préalable, afin de localiser et visualiser avec précision les anomalies
			Collecteurs et/ou ouvrages implantés dans la nappe d'accompagnement permanente d'un cours d'eau			
		Artificielle	Trop-plein de fontaine publique raccordé aux réseaux			
			Chasse d'eau de réseaux eaux usées			
			Fuite d'eau potable aboutissant dans les réseaux d'eaux usées : casse sur réseaux d'eau potable et/ou fuite chez les particuliers			
			Eaux de drainage de bâtiments, Rejets d'eaux de refroidissement ou de pompes à chaleur			
	Pseudo-permanente	Naturelle	Collecteurs et/ou ouvrages implantés dans un fossé d'irrigation : lorsque le fossé est en eau, inondations des ouvrages et/ou des collecteurs défectueux			
			Collecteurs défectueux implantés dans des sols détrempés : ressuyage des sols (drainage)			
Pluviales ou Météoriques	Sous averses	Naturelle	Collecteurs et/ou ouvrages implantés dans un fossé pluvial : inondations ponctuelles des ouvrages et/ou des collecteurs défectueux	Accoups hydrauliques : mise en charges des réseaux, déversements d'effluents au milieu naturel Surcharge hydraulique des ouvrages épuratoires entraînant des lessivages et des départs de boues au milieu naturel	Enregistrement des débits sous averses, avec mesures en parallèle de la pluviométrie : évaluation de l'augmentation des débits sous averses en correspondance avec l'ampleur de l'épisode pluvieux	Visite sous averse des réseaux avec mesures volantes des débits ↓ Tests à la fumée, contrôles au colorant ↓ Inspections télévisées des collecteurs, après curage
		Artificielle	Erreur de branchement sous domaine publique : avaloir pluvial de rues raccordé aux réseaux d'eaux usées séparatifs			
			Erreur de branchement chez le particulier : avaloir de cours, gouttière raccordés aux réseaux d'eaux usées séparatifs			

EVOLUTION DES INTRUSIONS D'EAUX PARASITES







SYNTHESE DES INVESTIGATIONS DE DIAGNOSTIC REALISEES EN PHASE 2

GENERALITES				DIAGNOSTIC STEP	DIAGNOSTIC RESEAU					
Commune	**Système**	**Capacité STEP**	**Linéaire de réseau**	**Bilans pollution 24h**	**Analyse de la télésurveillance**	**Campagne de mesures des débits**	**Tests à la fumée**	**Sectorisations nocturnes**	**ITV dans le cadre du SDA**	**ITV antérieures au SDA**
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Non retenu	Oui : 44 ml
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	Oui : 4 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 714 ml
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	Non retenu	Oui : 2 points	Oui : 2 points ponctuels + 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 412 ml	Oui : 1 577 ml
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	Oui : 2 (entrée+sortie)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	Non retenu	Oui : 3 points	Oui : 3 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 487 ml	Oui : 454 ml
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point ponctuel + 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 697 ml	Oui : 478 ml
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	Non retenu	Sans objet	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 325 ml
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	Non retenu	Oui : 2 points	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 397 ml	Oui : 215 ml
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 1 103 ml	Oui : 243 ml
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	Non retenu	Oui : 6 points	Oui : 6 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 3 203 ml	Sans objet
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	Non retenu	Oui : 3 points	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 651 ml	Oui : 7 ml
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel + 1 point télésurveillé	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point ponctuel + 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 516 ml
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 2 points ponctuels	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Sans objet	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 6 points télésurveillés	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 106 ml
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 7 points télésurveillés	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 623 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 878 ml	Sans objet
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 2 points ponctuels	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 499 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 442 ml	Oui : 2 200 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	Oui : 2 (entrée+sortie)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 285 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 3 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 221 ml	Oui : 1 601 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	Non retenu	Oui : 4 points	Oui : 2 points télésurveillés	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 4 724 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 626 ml	Oui : 1 090 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	Non retenu	Sans objet	Non retenu	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 1 305 ml
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 214 ml
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 106 ml
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 7 point ponctuels	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 3 358 ml	Oui : 1 330 ml
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	Non retenu	Oui : 3 points	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 1 080 ml	Oui : 498 ml
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	24 322 ml	Non retenu	Oui : 2 points	Oui : 4 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 2 645 ml	Sans objet
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	2 050 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Non retenu	Sans objet
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 2 points ponctuels	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 147 ml	Oui : 164 ml
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 3 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (70 065 EH - 392 000 ml)				**18 bilans 24h réalisés** (8 systèmes concernés)	**54 points de télésurveillance analysés** (21 systèmes concernés)	**99 points suivis (46 points ponctuels + 53 points télésurveillés)** (39 systèmes concernés)	**207 243 ml investigués à la fumée** (29 systèmes concernés)	**170 696 ml sectorisés** (17 systèmes concernés)	**16 347 ml inspectés** (15 systèmes concernés)	**19 318 ml d'ITV analysés** (24 systèmes concernés)

ENTECH / CEREG / OTEIS

2 DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS

2.1 BILANS POLLUTION

⇨ Annexe B1 : Fiches Bilan Pollution (par système)
⇨ Annexe B2 : Rapports d'analyse du laboratoire

2.1.1 Rappel réglementaire

Les stations d'épuration doivent être en mesure de traiter la pollution collectée par les réseaux toute l'année. Afin de définir cette charge polluante, la paramètre de Charge Brute de Pollution Organique (CBPO) a été défini par l'arrêté du 21 juillet 2015. Il correspond à la valeur de la moyenne des charges organiques de la semaine de pointe, calculée sur le paramètre DBO5. En l'absence de telle série de mesures sur un ouvrage particulier, chaque direction départementale des territoires a établi un mode de calcul par défaut. Quand le nombre d'analyses le permet, la CBPO est considérée comme étant la valeur la plus importante de la moyenne glissante sur 5 bilans consécutifs. En l'absence d'échantillon conséquent, la CBPO est calculée par la moyenne des 3 charges organiques maximales sur un échantillon de données sur plusieurs années.

Les bilans d'autosurveillance disponibles sur les stations d'épurations du territoire ont été analysés.

2.1.2 Méthodologie

Certaines stations d'épuration disposent d'un faible échantillon de données disponibles.

Des bilans pollution complémentaires ont ainsi été réalisés dans le cadre du schéma directeur : 18 bilans 24h sur 8 systèmes. Ces investigations concernent :

- **les stations d'épuration de faible capacité (< 200 EH) antérieures à 2010,**
- **la station de Causse-de-la-Selle pour laquelle les bilans antérieurs sont très fluctuants d'une année à l'autre.**

Les bilans 24h ont tous été réalisés sur deux jours consécutifs, en période de pointe supposée (généralement un dimanche+lundi ou jours fériés).

Les prélèvements sont effectués à l'aide de préleveurs de type ISCO réfrigérés, sur 24 heures et systématiquement asservis au débit. Ils sont réalisés :
- en entrée de station afin de quantifier les charges polluantes entrantes,
- en sortie de station (si possible - hors cas d'infiltration), afin de déterminer le rendement épuratoire de l'ouvrage et le respect des niveaux de rejet.

Le transport des échantillons est réalisé à une température de 4°C jusqu'à un laboratoire agréé COFRAC qui analyse ensuite les paramètres suivants : pH, conductivité, température, MES, DCO, DBO5, NTK et Ptotal.

2.1.3 Synthèse des résultats

Le tableau en page suivante synthétise les résultats des bilans 24h réalisés sur le territoire.

Pour rappel, la fiabilisation des résultats nécessiterait la réalisation de chroniques plus importantes de bilans 24h.

2.1.4 Principaux points noirs mis en évidence

2.1.4.1 STEU de Saint-Jean-de-Cuculles

Les performances épuratoires de la STEU de Saint-Jean-de-Cuculles sont jugées insatisfaisantes à cause de dépassements des niveaux de rejet de MES (150 mg/l) et DCO (125 mg/l). De plus, des odeurs de fermentation désagréables ont été relevées.

Paramètre déclassant	Niveau de rejet attendu	Concentration en entrée	Concentration en sortie
MES	150 mg/l	550 mg/l	410 mg/l
DCO	125 mg/l	810 mg/l	134 mg/l

Le faible abattement des Matières En Suspension (MES) et la Demande Chimique en Oxygène (DCO) peut s'expliquer par la présence importante de lentilles d'eau et d'algues microscopiques. Le développement non maitrisé de ces végétaux perturbe les échanges avec l'atmosphère (oxygénation naturelle) et bloque la lumière. La conséquence est l'apparition d'odeurs dues au changement du métabolisme et la dégradation de la pollution (passage de l'aérobie à l'anaérobie), générateur de gaz de fermentation.

Par ailleurs, les visites de la STEU de Saint-Jean-de-Cuculles ont mis en évidence une forte surcharge des lagunes et la présence importante de boues en fond. Ce constat est confirmé par le rapport de bathymétrie réalisé en Décembre 2021.

2.1.4.2 STEU de Causse-de-la-Selle

Cas particulier, la STEU de Causse-de-la-Selle a fait l'objet de 2 séries de bilans pollution : 2 bilans 24h consécutifs au printemps 2023 puis 2 bilans consécutifs en été 2023. Seuls les prélèvements en entrée ont pu être réalisés en raison de l'infiltration totale du rejet.

Les résultats des 2 séries de bilans témoignent de fortes charges hydrauliques et organiques en entrée de la station, au regard de la capacité de la lagune primaire limitante (280 EH d'après l'analyse capacitaire réalisée en phase 1 du présent schéma directeur). En considérant le dimensionnement théorique de 400 EH, les taux de charges seraient toutefois satisfaisants.

SYNTHESE DES BILANS POLLUTION 24H

GENERALITES			CONTEXTE DES BILANS				RESULTATS DES BILANS			
Commune	**Système**	**Capacité STEP**	**Période de mesures**	**Nombre de bilans**	**Dates**	**Type de bilan**	**Taux de charge hydraulique**	**Taux de charge organique (DBO5)**	**Performances épuratoires**	**Commentaires**
ASSAS	Assas	2 240 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	Printemps - Période moyenne supposée	2 consécutifs	Lundi 08/05/23 - Mardi 09/05/23	Entrée	**LIMITE (79-98%)**	**LIMITE (67-103%)**	Non mesurables (infiltration)	Taux de charge calculés sur la base d'une capacité de 280 EH en référence à la lagune primaire limitante. En considérant les 400 EH théoriques, les taux de charge seraient satisfaisants.
			Eté - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 16/07/23 - Lundi 17/07/23	Entrée	**LIMITE (89-136%)**	**LIMITE (84-112%)**		
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
CLARET	Bourg	1 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
CLARET	Embruscalles	125 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée + Sortie	**SATISFAISANT (38-38%)**	**SATISFAISANT (23-43%)**	**SATISFAISANTES (Respect du niveau de rejet)**	/
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
FONTANES	Fontanès	400 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
LAURET	Lauret	1 000 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
MURLES	Murles	300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée	**SATISFAISANT (45-88%)**	**SATISFAISANT (8-14%)**	Non mesurables (infiltration)	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	Eté - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 16/07/23 - Lundi 17/07/23	Entrée	**SATISFAISANT (14-60%)**	**SATISFAISANT (3-11%)**	Non mesurables (infiltration)	/
ROUET	Rouet	150 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	Automne - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 08/10/23 - Lundi 09/10/23	Entrée	**SATISFAISANT (38-41%)**	**SATISFAISANT (22-23%)**	Non mesurables (infiltration)	/
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	Automne - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 08/10/23 - Lundi 09/10/23	Entrée + Sortie	**SATISFAISANT (37-52%)**	**SATISFAISANT (35-53%)**	**INSATISFAISANTES (dépassement des niveaux de rejet MES et DCO)**	Quantité importante d'algues et de lentilles en surface. Cette matière organique est à l'origine de la concentration importante en MES mesurée en sortie. La présence d'algues en surface peut être responsable de fermentation et donc de dégagement d'odeurs.
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée	**SATISFAISANT (17-27%)**	**SATISFAISANT (3-4%)**	Non mesurables (infiltration)	/
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée	**SATISFAISANT (25-56%)**	**INDETERMINE**	Non mesurables (infiltration)	Concentrations anormalement élevées. Résultats à fiabiliser.
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (70 065 EH)			/	**18 bilans 24h réalisés** (8 systèmes concernés)		**14 bilans entrée 4 bilans entrée+sortie**	/	/	/	/

3 DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

3.1 ANALYSE DES DONNEES DES OUVRAGES AUTOSURVEILLES ET TELESURVEILLES

⇨ Annexe C : Fiches Télésurveillance (par commune)

3.1.1 Méthodologie

L'analyse sur plusieurs années des données d'autosurveillance et de télésurveillance des ouvrages permet d'appréhender « l'état de santé » des systèmes d'assainissement.

Selon les données effectivement disponibles, cette analyse permet notamment de :

- Quantifier les volumes moyens en jeu sur chaque système, principalement en entrée de station d'épuration,
- Mettre en évidence les sensibilités aux entrées d'eaux claires parasites permanentes, pseudo-permanentes (ressuyage) et météoriques,
- Mettre en évidence l'impact éventuel des populations saisonnières,
- Quantifier les volumes déversés au milieu naturel, en entrée de station d'épuration ou sur le réseau,
- Mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements des ouvrages et/ou de la télésurveillance.

3.1.2 Données transmises

Les tableaux en pages suivantes synthétisent les données de télésurveillance disponibles : liste des points de mesures télésurveillés, chronique de données existantes entre 2018 et 2023, et qualité des données.

L'analyse des données disponibles mets en évidence les points suivants :

- **22 systèmes sur 43 sont concernés par la télésurveillance, avec un total de 58 points de mesures suivis**
- **Volumes d'effluents en entrée de STEU :**

  - Les points A3 en entrée des stations d'épuration > 500 EH sont tous télésurveillés, à l'exception de la STEU de Valflaunès Bourg (830 EH). Le suivi du point A4 en sortie de station permet toutefois une approximation des volumes entrants ;

  - Les points A3 en entrée des stations d'épuration ≤ 500 EH ne sont pas télésurveillés, à l'exception de certaines stations généralement récentes ;

  - A noter la configuration inadaptée du point A3 de la station de Lauret (1000 EH) : celui-ci comptabilise également la recirculation de la station qui est en quasi-permanence fonctionnelle, empêchant la quantification des volumes arrivant du réseau ;

  - A noter également la défaillance de la télésurveillance du point A3 de la station de Claret (1500 EH) : les données archivées sont très incomplètes ;
- **Volumes d'effluents intermédiaires sur les réseaux :**

  - 23 postes de refoulement intermédiaires sur les 70 existants sont équipés de télésurveillance. Certaines données ne concernent toutefois que le suivi du fonctionnement des pompes sans possibilité de les convertir en débits (caractéristiques des pompes inconnues).
- **Volumes déversés au milieu naturel :**

  - 17 STEU sur 41 sont équipées de bypass, et seulement 9 d'entre eux sont télésurveillés ;

  - 19 points de déversements sur les réseaux sont recensés (déversoirs d'orage ou trop-plein de postes de refoulement) et seulement 4 d'entre-eux sont télésurveillés.

  - Au regard de ces taux d'équipements, il est rare de pouvoir déterminer le pourcentage de volume déversé par rapport au volume total d'effluent.

3.1.3 Remarque : actualisation des points de télésurveillance post-analyse

Pour précision, la télésurveillance de certains points a été mise en service, sera mise en service ou indiquée après la présente analyse.

Il s'agit de :

- Système Fontanès : Dévèzou et Mas Fontan télésurveillé
- Système de Guzargues : La télésurveillance sera installée avec la nouvelle STEP
- Système Rouet : le point A3 (PR entrée STEP) est équipé : la télésurveillance est opérationnelle depuis mi-mai 2024 ;
- Système Sauteyrargues Bourg : les points A3, A4 et A2 (temps de surverse) sont équipés : la télésurveillance est opérationnelle depuis mi-février 2023 ;

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - DONNEES DISPONIBLES (1 sur 2)

GENERALITES				POINTS TELESURVEILLES						CHRONIQUE DISPONIBLE						QUALITE DES DONNEES DISPONIBLES
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Nombre total de points	A3 (entrée STEP)	A4 (sortie STEP)	A2 (bypass STEP)	A1 + R1 (DO ou TP sur réseau)	PR sur réseau	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	1	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Mas Perret)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	0	Oui (PR Moulin Bas)	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Petit Piou)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Tourrières)	-	-	-	-	-	-	-
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	3	Oui	Oui	Non	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR DIP)	Non	Non	Non	Partiel	Partiel	Partiel	Non satisfaisant Données journalières incomplètes. Données horaires tronquées 1 heure sur 2. Données PR insuffisantes pour déterminer les volumes en jeu (manque étalonnage)
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	3	Oui	Non mais S2 sortie clarificateur	Sans objet (pas de A2)	Non (TP Erables, TP Branquedieu)	Oui (PR Nounel, PR Mosson, PR Balajade, PR Erable, PR Romarin) Non (bâche Branquedieu)	Non	Non	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant Données très partielles sur le réseau mais données complètes à la STEP (2018 - 2022)
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	1	Oui (PR Principal)	Non	Non (TP Tête)	Non (DO Fontan St Loup)	Non (PR Fontan St Loup, PR Bourg, PR Devesous)	Non	Non	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	La télsurveillance sera mise en place avec la création de la nouvelle STEU
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	2	Oui (y compris recirculation)	Non	Oui	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Soulié et PR Véziès)	Non	Non	Non	Partiel	Oui	Oui	Non satisfaisant Recirculation de la STEP comptabilisée au niveau du point A3, ne permettant pas l'analyse des volumes entrants. Données horaires tronquées 1 heure sur 2.
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	1	Oui	Non	Non (TP PR Principal)	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Roumanicières, PR du Lavoir, PR du Vallon du Pic, PR Tennis)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	6	Oui	Non	Oui	Oui (TP PR ancienne STEP, TP PR Stade)	Oui (PR ancienne STEP, PR Stade) Non (PR Vierge, PR Terrasse de la Tour)	Non	Non	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant Données très partielles sur le réseau mais données complètes à la STEP (2018 - 2022)
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	3	Oui	Non	Oui	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Trucq)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant A noter plusieurs périodes avec défaillance du point A3.
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	0	Oui (PR Prieuret)	Non	Oui (TP PR Prieuret)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Caravette)	-	-	-	-	-	-	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	1	Oui	Non	Non	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Satisfaisant
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	0	Non	Non	Non	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	1	Oui	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	5	Oui	Non	Oui	Non (TP Lagunes, TP BO Lagunes, TP Mas Marie, TP Trifontaine, TP Patus)	Oui (PR Mas Marie, PR Fontanelle, PR Trifontaine) Non (PR Campus de Bissy, PR Rte 66, PR Patus, PR lagunes, PR BO Lagunes)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Satisfaisant Données très partielles sur le réseau, mais données complète à la STEP (2018 - 2022)

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - DONNEES DISPONIBLES (2 sur 2)

GENERALITES				POINTS TELESURVEILLES						CHRONIQUE DISPONIBLE						QUALITE DES DONNEES DISPONIBLES
Commune	**Système**	**Capacité STEP**	**Linéaire de réseau**	**Nombre total de points**	**A3** (entrée STEP)	**A4** (sortie STEP)	**A2** (bypass STEP)	**A1 + R1** (DO ou TP sur réseau)	**PR sur réseau**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	5	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Oui** (TP PR Bas) **Non** (DO Grande rue)	**Oui** (PR Bas, PR Les Vautes Eluard) **Non** (PR Les Vautes Principal, PR Guitry, PR Paul Valéry, PR St Exupéry)	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Partiel**	**Satisfaisant**
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	1	**Oui** (PR Benovie)	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	**Non** (PR Bos Viel, PR Verdier)	-	-	-	-	-	-	**Non satisfaisant** Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	0	**Non**	Sans objet (infiltration)	**Non**	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	3	**Oui**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	**Oui** (PR Bouvine, PR Des Près)	**Non**	**Non**	**Partiel**	**Oui**	**Partiel**	**Partiel**	**Satisfaisant**
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	0	**Non**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	6	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui** (TP Mûrier)	**Oui** (PR Mûrier et Rasimières)	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Satisfaisant** A noter plusieurs périodes avec défaillance du point A3.
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	1	**Oui**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Analyse non retenue (système récent)						Analyse non retenue (système récent)
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	4	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non** (DO Chem. de la Ville, TP Pellicier)	**Oui** (PR Gendarmerie, PR Pellicier) **Non** (PR Halle Sports, PR Mas d'Euzet, PR Prairie des écoles, PR Piscine)	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Partiel**	**Satisfaisant** A noter pour 2018 : données PR Gendarmerie et PR Pellicier mais pas de la STEP
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	1	**Oui**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	**Non** (TP Triadou)	**Non** (PR Les Combes, PR Triadou, PR Garaste)	-	-	-	-	-	-	**Non satisfaisant** Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	0	**Non**	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	1	**Oui** (PR de tête)	**Non**	**Oui** (TP PR de tête)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	**Non satisfaisant** Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	0	**Non**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	**Non** (PR Cimetière et Chênes)	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	0	**Non**	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	3	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	**Non** (TP Massillan)	**Oui** (Malrives, Massillan, Montvilla) **Non** (PR Malrive, Benoit Fabre, Foyer, Rosiers, Monvilla, Massillan)	-	-	-	-	-	-	**Non satisfaisant** Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	3	**Non**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	**Oui** (PR Brestalou, Rossignols et Camaous)	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Partiel**	**Partiel**	**Non satisfaisant** Données PR insuffisantes pour déterminer les volumes en jeu (manque étalonnages) ; Données uniquement journalières et incomplètes.
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	2 050 ml	1	**Oui**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Partiel**	**Non**	**Satisfaisant**
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	24 322 ml	3	**Oui**	**Non**	**Oui**	Sans objet (TP Rt Murles abandonné)	**Oui** (PR Rte de Murles)	**Non**	**Non**	**Oui**	**Oui**	**Partiel**	**Non**	**Satisfaisant**
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	5	**Non**	**Oui**	**Oui** (détecteur surverse)	**Non** (DO Micocoulier)	**Oui** (PR Cave, Ecoles et Horthus)	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Satisfaisant**
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	1	**Oui** (après fosse)	**Non**	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Satisfaisant**
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	0	**Non**	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	1	**Oui**	**Non**	Sans objet (pas de A2)	**Non** (TP Les Moles)	**Non** (PR Les Moles)	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Partiel**	**Non**	**Satisfaisant**
TOTAL **43 systèmes d'assainissement (70 065 EH - 392 000 ml)**				**66 points télésurveillés** (22 systèmes concernés)	**24 points A3 télésurveillés** sur 41 (58%)	**3 points A4 télésurveillés** sur 33 (9%)	**9 points A2 télésurveillés** sur 17 (53%)	**4 DO ou TP sur réseau télésurveillés** sur 19 (21%)	**33 PR sur réseau télésurveillés** sur 70 (47 %)	/						/

3.1.4 Synthèse des résultats

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - ANALYSE (1 sur 2)

GENERALITES				CHIFFRES-CLES							PROBLEMATIQUES MISES EN EVIDENCE					
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Période d'analyse	Volume annuel moyen entrée STEP	Volume journalier total de temps sec	Volume journalier ECPP de temps sec	Volume journalier ECPP max ressuyage	Volume annuel déversé en entrée STEP	Volume annuel déversé sur le réseau	Sensibilité ECPP	Sensibilité ECPM	Ressuyage	Déversements au milieu Entrée STEP	Déversements au milieu Sur réseau	Commentaire
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	5 années (2018-2022)	58 500 m³/an	89 m³/j	12 m³/j	600 m³/j	Non suivi	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	Non	Le PR Mas Perret est considéré comme une entrée STEP. Ce PR est géré par Montpellier Métropole. Il collecte la totalité du linéaire de Assas et refoule dans un réseau situé le long du Salaison.
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	2 années (2022-2023)	Non calculable	~ 110 à 140 m³/j	~ 25 m³/j	Jusqu'à ~ 130 m³/j	Non suivi	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	Non	/
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	5 années (2017-2021)	65 500 m³/an	133 m³/j	10 m³/j	310 m³/j	0 m³/an (pas de A2)	Non suivi	Oui	Oui	Oui	Non	Inconnu (non suivi)	/
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	2 années (2020-2021)	23 000 m³/an	35 m³/j	1 m³/j	90 m³/j	0 m³/an	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	L'analyse de la télésurveillance montre que le PR est arrivé à saturation à plusieurs reprises mais que le DO sur le regard amont n'a enregistré aucun débordement. La bonne remontée de la télésurveillance de cette sonde de déversement semble défectueuse.
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	2 années (2022-2023)	Non calculable	~ 40 à 90 m³/j	~ 20 m³/j	Non calculable	750 et 1120 m³/an	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Incertain	Oui	Non	Dysfonctionnements réguliers de la STEP engendrant des chasses en entrée et des déversements de temps sec. Déversements généralement observés après une pluie journalière d'environ 40 mm.
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	5 années (2018-2022)	29 500 m³/an	53 m³/j	8 m³/j	70 m³/j	150 m³/an	Non suivi	Oui	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	/
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	5 années (2018-2022)	150 000 m³/an	221 m³/j	75 m³/j	1 300 m³/j	1 300 m³/an	15 000 m³/an	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	/
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	5 années (2019-2023)	24 900 m³/an	~ 40 à 70 m³/j	~ 10 à 20 m³/j	Jusqu'à ~ 240 m³/j	1400 et 3200 m³/an	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Depuis 2021 : bypass de la STEP au delà de 135 m³/j en entrée ; généralement observé après une pluie journalière de 20 mm. En 2022, seule année avec données A3+A2 complètes, le volume déversé (A2) représente 12% des effluents (A2+A3).
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	5 années (2019-2023)	13 200 m³/an	~ 25 à 40 m³/j	~ 5 m³/j	~ 5 m³/j	Non suivi	0 m³/an (ni DO ni TP)	Non (faible)	Oui	Non	Inconnu (non suivi)	Non	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	4 années (2019-2022)	30 500 m³/an	72 m³/j	8 m³/j	115 m³/j	0 m³/an (pas de A2)	0 m³/an (ni DO ni TP)	Non (faible)	Non (faible)	Non (faible)	Non	Non	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	5 années (2018-2022)	360 000 m³/an	784 m³/j	80 m³/j	2 500 m³/j	8 760 m³/an	Peu de données	Oui	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi) Certainement	Faible antériorité des données sur la commune de St Clément de Rivière

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - ANALYSE (2 sur 2)

GENERALITES				CHIFFRES-CLES							PROBLEMATIQUES MISES EN EVIDENCE					
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Période d'analyse	Volume annuel moyen entrée STEP	Volume journalier total de temps sec	Volume journalier ECPP de temps sec	Volume journalier ECPP max ressuyage	Volume annuel déversé en entrée STEP	Volume annuel déversé sur le réseau	Sensibilité ECPP	Sensibilité ECPM	Ressuyage	Déversements au milieu Entrée STEP	Déversements au milieu Sur réseau	Commentaire
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	6 années (2018-2023)	623 000 m³/an	1 255 m³/j	250 m³/j	3 500 m³/j	24 000 m³/an	18 000 m³/an	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	/
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	2 années (2020-2022)	42 000 m³/an	74 m³/j	12 m³/j	250 m³/j	0 m³/an (pas de A2)	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	/
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	5 années (2019-2023)	161 700 m³/an	~ 200 à 300 m³/j	~ 50 m³/j	Jusqu'à > 1000 m³/j (décroissance rapide à 250 m³/j)	970 et 7880 m³/an	970 à 5130 m³/an	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Bypass de la STEP au delà de 1100 m³/j en entrée ; généralement observé après une pluie journalière de 30 à 40mm. Déversements au niveau du trop-plein du PR Mûriers généralement observés après une pluie d'environ 30mm sur quelques heures.
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	4 années (2019-2022)	242 000 m³/an	571 m³/j	110 m³/j	800 m³/j	2 900 m³/an	Non suivi	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui	Inconnu (non suivi) Certainement	/
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800	6 940 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50	165 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1300	7 035 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TEYRAN	Teyran	5500	29 865 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VACQUIERES	Vacquières	200	4 963 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	24 322 ml	3,5 années (2018-2022)	7 500 m³/an	11 m³/j	1 m³/j	55 m³/j	0 m³/an (pas de A2)	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	/
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	2 050 ml	3 années (2020-2022)	115 000 m³/an	600 m³/j	10 m³/j	600 m³/j	4 100 m³/an	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	/
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	5 années (2019-2023)	20 700 m³/an	~ 20 à 40 m³/j	~ 5 m³/j	Jusqu'à ~ 220 m³/j	Non suivi (détecteur de surverse)	Non suivi	Non (faible)	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	Déversements généralement observés après une pluie journalière d'environ 60mm.
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	5 années (2019-2023)	7 600 m³/an	~ 13 à 25 m³/j	~ 5 m³/j	Jusqu'à ~ 15 m³/j	0 m³/an (pas de A2)	0 m³/an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Non (faible)	Non	Non	/
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	5 années (2018-2022)	27 100 m³/an	56 m³/j	5 m³/j	140 m³/j	0 m³/an (pas de A2)	Non suivi	Oui	Oui	Oui	Non	Inconnu (non suivi)	/

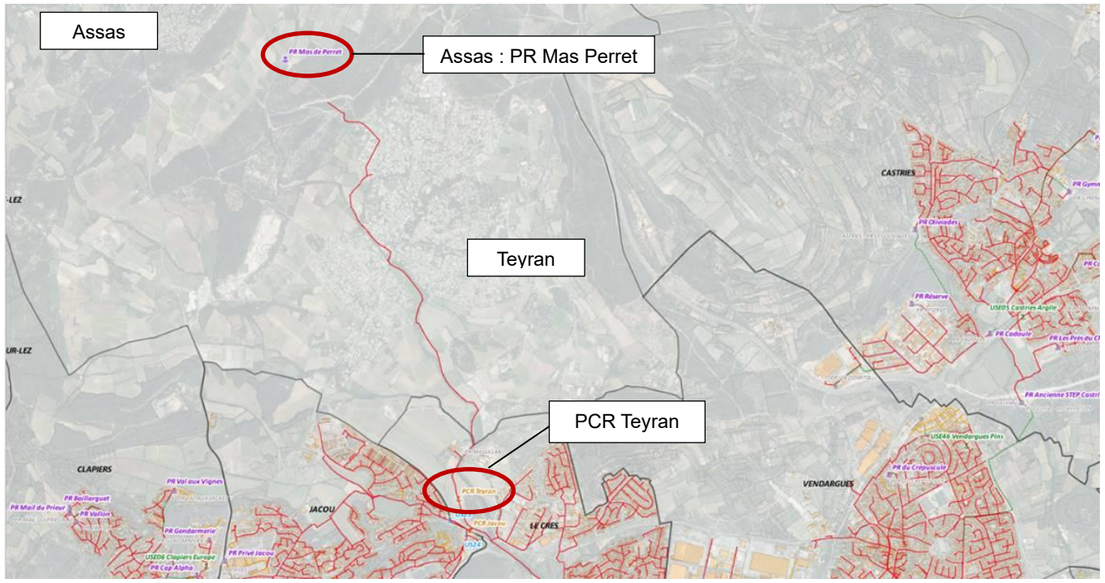
3.1.5 Principaux points noirs mis en évidence

La synthèse des résultats montre une sensibilité avérée d'une grande partie des systèmes aux intrusions d'eaux claires parasites, qu'elles soient permanentes ou météoriques.

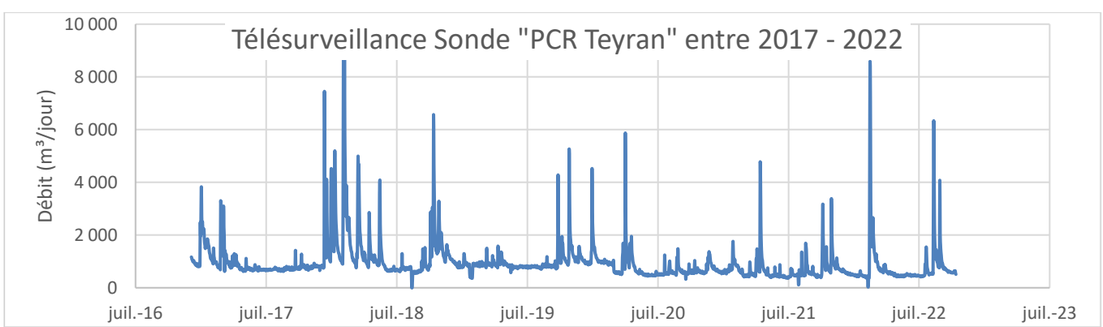
3.1.5.1 Assas et Teyran, deux systèmes raccordés à la Métropole de Montpellier

Les réseaux d'assainissement des communes de Teyran et Assas ont pour exutoire le réseau d'assainissement de la Métropole de Montpellier. L'analyse de la télésurveillance du PR Mas Perret a montré une forte sensibilité des réseaux aux entrées d'eaux claires parasites de ressuyage ; jusqu'à 600 m³/jour et un temps de ressuyage considérable ; plusieurs semaines voire 1 mois.

La cartographie ci-dessous localise les deux points de comptage appartenant à la Métropole de Montpellier permettant d'estimer les rejets de Assas et Teyran.



Une sonde de hauteur « PCR Teyran » ; nom indiqué par la Métropole de Montpellier à ce point de mesure, située à 2 kilomètres en aval de Teyran enregistre les débits provenant de Assas, de Teyran ainsi que du réseau de transfert situé sur plus de 2 kilomètres dans le cours d'eau du Salaison.



La courbe de la télésurveillance de ces dernières années oscille entre une valeur minimale de 700 m³/j ; le débit journalier de temps sec et des pics de débit pouvant atteindre 9 000 m³/j.

Période 2019 - 2022	Réseau Assas (PR Mas Perret)	Réseau Teyran + Réseau de transfert Montpellier Métropole	Sonde « PCR Teyran »
Débit journalier de temps sec – m³/j	90 m³/j	610 m³/j (déduit)	700 m³/j
Débit journalier d'ECPP max – m³/j	600 m³/j	1 400 m³/j (déduit)	2 000 m³/j
Moyenne sur 5 ans 2017 - 2021	160 m³/j	800 m³/j (déduit)	960 m³/j

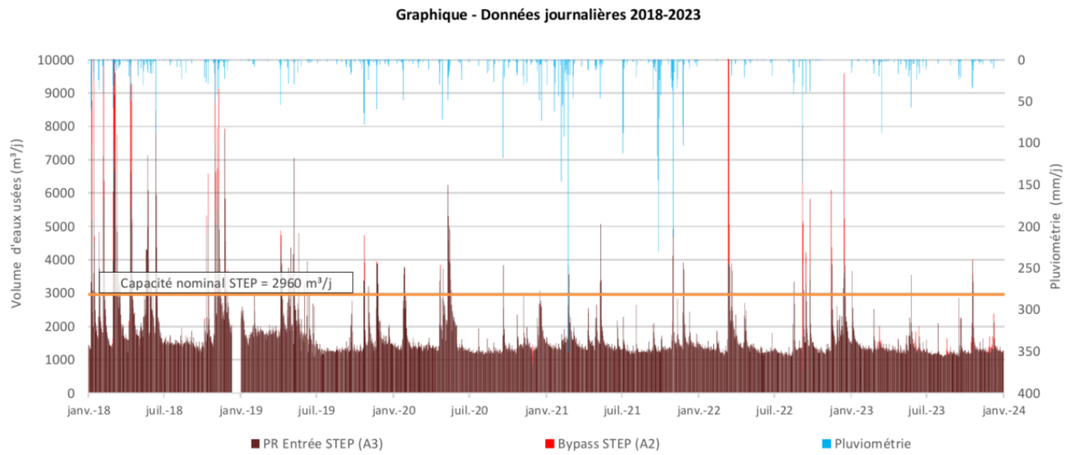
On ne connait pas la sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites du réseau de transfert appartenant à la Métropole de Montpellier ni la fiabilité de la mesure de la sonde PCR Teyran.

Par conventionnement avec la Métropole de Montpellier en date du 27/05/2020, les effluents d'Assas et de Teyran sont raccordés au système de collecte et de traitement de la station de traitement de « Maera ». Cette convention, valable du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2028, précise les modalités techniques et financières du transfert et du traitement des effluents.
La moyenne annuelle de la capacité souscrite totale (Assas + Teyran) fixée par la convention est de 7 740 EH.
Soit un ratio de 200 l/j/hab., cette capacité règlementaire est de 1 548 m³/j. Le débit moyen calculé sur les années 2017 à 2021 à l'aval de Teyran est de 960 m³/j, soit 62 % de sa capacité règlementaire (1 548 m³/j).

Actuellement, les volumes qui transitent au niveau de la sonde de mesure « PCR Teyran » sont inférieurs au seuil fixé par la convention. Assas et Teyran respectent donc la convention.

3.1.5.2 Saint-Gély-du-Fesc

La STEU de Saint-Gély-du-Fesc est dimensionnée pour 14 800 EH, soit une capacité nominale de 2 960 m³/j (ratio de 200 l/j/EH). Le percentile 95 calculé sur les 5 dernières années (2019-2023) est de 2 770 m³/j. La station de traitement arrive donc à saturation hydraulique (94%).



Si on prend en compte l'année 2018, réputée pour être une année extrêmement pluvieuse, le percentile 95 des années 2018 à 2022 augmente considérablement ; passant de 2 770 m³/j à 3 700 m³/j.

Le dépassement de la capacité hydraulique de la station est fréquent, 7 fois par an en moyenne.

3.2 CAMPAGNE DE MESURES DES DEBITS

⇨ Annexe D1 : Fiches Mesures (par commune)
⇨ Annexe D2 : Cartes de synthèse des mesures (par commune)
⇨ Annexe D3 : Tableau général détaillé des mesures

3.2.1 Méthodologie

3.2.1.1 Méthodologie générale

Les campagnes de mesures de débits ont permis de quantifier les flux collectés par les réseaux d'assainissement, en distinguant :

- Le flux total collecté par temps sec : la part d'eaux usées strictes et la part d'eaux parasites de temps sec ou eaux parasites permanentes ou eaux parasites de ressuyage, nommé ECPP dans la suite du présent document
- Le flux collecté par temps de pluie permettant de définir la surface active raccordée aux réseaux, nommé ECPM dans la suite du document

L'ensemble des campagnes de mesures se sont déroulées de décembre 2022 à janvier 2023, sur une période allant de 4 semaines à 6 semaines.

Deux systèmes ont nécessité une deuxième campagne de mesure :
- Causse-de-la-Selle : en raison d'une obstruction du réseau de transfert lors de la 1ère campagne de mesure, une seconde campagne de mesure a eu lieu en avril-mai 2023 ;
- Saint-Vincent-de-Barbeyrargues : en raison de la sollicitation d'un DO en amont de la station de traitement rendant les mesures inexploitables lors de la 1ère campagne, une seconde campagne a eu lieu en décembre 2023 – janvier 2024.

Dans le cadre de l'étude, 100 points de mesure ont été analysés dont :

- 47 points ponctuels qui ont nécessité la pose d'appareil de mesures sur des ouvrages ou les réseaux (comptage général en entrée de station, comptage sectoriel en réseau, comptage sectoriel sur refoulement, suivi des déversoirs d'orage, suivi des précipitations).
- 53 points déjà équipés de télésurveillance.

Ces 100 points ont permis le suivi de 75 secteurs et 25 points de déversements, répartis sur 39 systèmes d'assainissement.

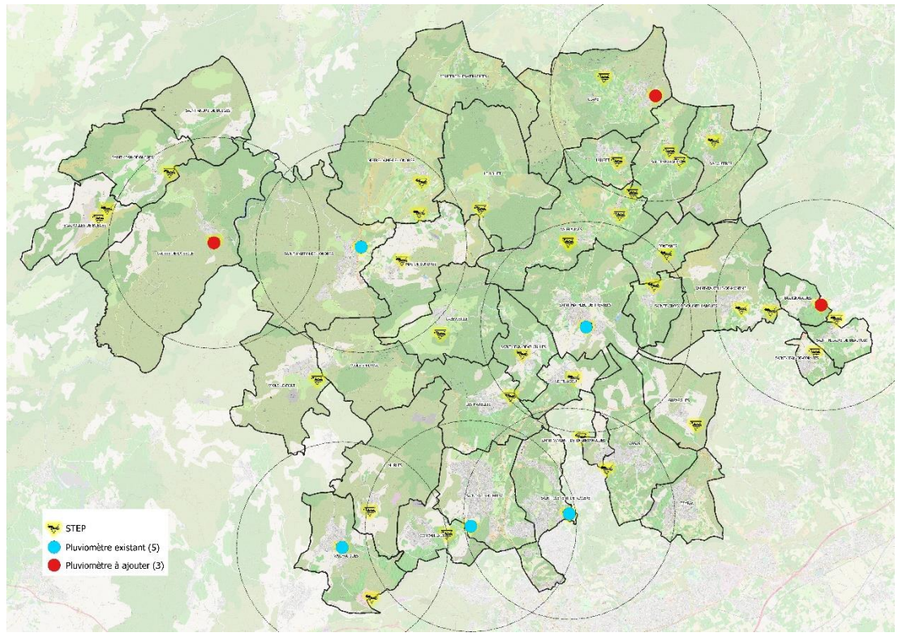
Les mesures de débit renvoient des données à un pas de temps de 2 minutes.
La mesure de pluviométrie a été réalisée à partir d'un seuil de détection d'une pluie de 0,2 mm.

3.2.1.2 Contexte pluviométrique

La pluviométrie a été suivie et analysée au moyen des 6 pluviomètres déjà existants et télésurveillés et de l'ajout de 3 pluviomètres supplémentaires afin de couvrir l'ensemble du territoire :

Pluviomètres télésurveillés existants	Pluviomètre ajouté
• Les Matelles • Saint-Martin-de-Londres • Vailhauquès • Saint-Clément-de-Rivière • Saint-Gély-du-Fesc • Saint-Mathieu-de-Tréviers	• Buzignargues • Causse-de-la-Selle • Claret

La carte ci-dessous localise les pluviomètres existants (pastille bleue) et ajoutés (pastille rouge). A titre informatif, les cercles pointillés autour des pluviomètres font 5 km de rayon permettant d'apprécier la couverture du territoire.



Le tableau ci-dessous recense les cumuls de précipitation enregistrés lors de la campagne de mesure principale (mi-décembre 2022 à mi-janvier 2023) :

	Pluviomètre		Cumul (mm)	Intensité maximale (mm/h)
Du 14/12/22 au 24/01/2023	Saint-Gély-du-Fesc	*(Télésurveillance)*	60,2	7,8
	Saint-Clément-de-Rivière	*(Télésurveillance)*	70,7	15,7
	Saint-Martin-de-Londres	*(Télésurveillance)*	79	10,8
	Saint-Jean-de-Buèges	*(Données CD34)*	95,5	15
	Valflaunès La Plaine	*(Données CD34)*	82,5	13
	Buzignargues	*(Point de mesure)*	23,2	6,8
	Causse-de-la-Selle	*(Point de mesure)*	43,6	9,4
	Claret	*Point de mesure)*	56,4	11,2

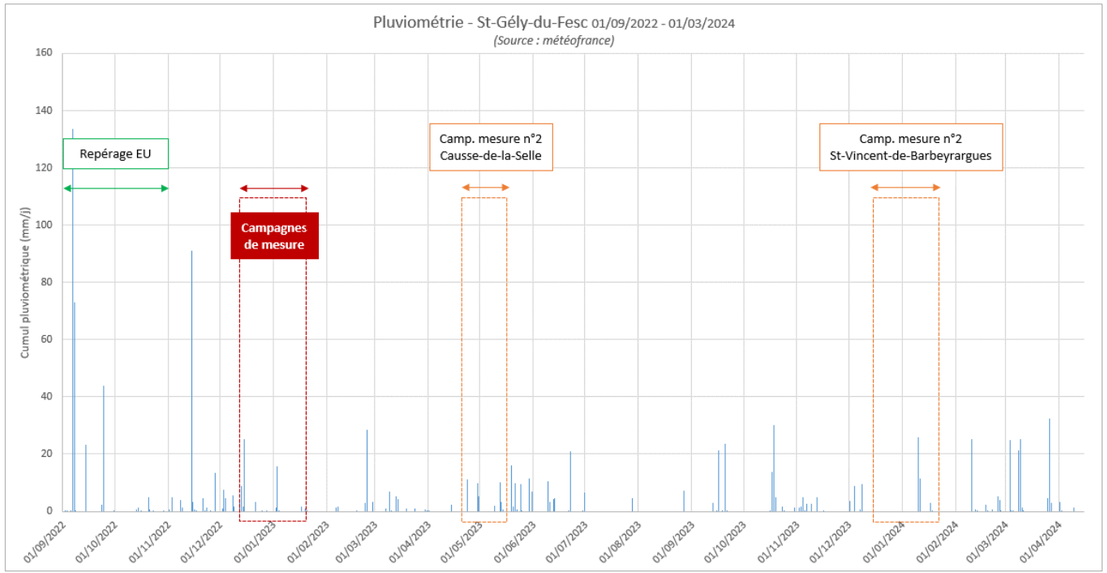
Pour précision :

- les pluviomètres des Matelles et de Vailhauquès ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-avant étant

donné les différences importantes avec le reste du territoire. Ces deux pluviomètres ont tendance à sur-compter d'un coefficient 4 chaque valeur de cumul horaire, affichant ainsi des cumuls sur la campagne de mesure de plus de 300 mm.

- deux pluviomètres supplémentaires suivis par le Conseil Départemental de l'Hérault sont mentionnés (Saint-Jean-de-Buèges et Valflaunès-La Plaine), les données de ces pluviomètres étant généralement disponibles sous un délai de 1 mois.

Le graphique ci-dessous illustre la pluviométrie sur les trois périodes de campagnes de mesure à partir des données du pluviomètre de Saint-Gély-du-Fesc.



Lors de la campagne de mesure principale (mi-décembre 2022 à mi-janvier 2023), deux contextes de mesures se distinguent :

- Un contexte pluvieux se déroulant sur les périodes de mi-décembre et début janvier
- Un contexte de temps sec se déroulant sur le mois de janvier (fin de la campagne de mesure).

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des 2 épisodes pluvieux mesurés par le pluviomètre de Saint-Gély-du-Fesc. Les périodes de retour sont quasi similaires sur les autres pluviomètres (cumul pluviométrique légèrement plus important sur le nord du territoire).

	Cumul (mm)	**Durée (h)**	**Intensité maximale (mm/h)**	**Période de retour**
15 décembre 2022	27,6	6	6,4	Trimestrielle – semestrielle (cumul) Mensuel – bimestrielle (Intensité)
02 janvier 2023	16,6	12	7,8	Mensuel – bimestrielle (cumul) Mensuel – bimestrielle (Intensité)

Il est important de préciser que le mois précédant la campagne de mesure, environ 150 mm de précipitation sont tombés.

Le contexte pluviométrique était relativement favorable à l'étude (pluviométrie antérieure + épisode pluvieux significatif en cours de campagne) permettant ainsi la caractérisation des systèmes vis-à-vis de leur sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites de temps sec (ECPP) et de temps de pluie (ECPM).

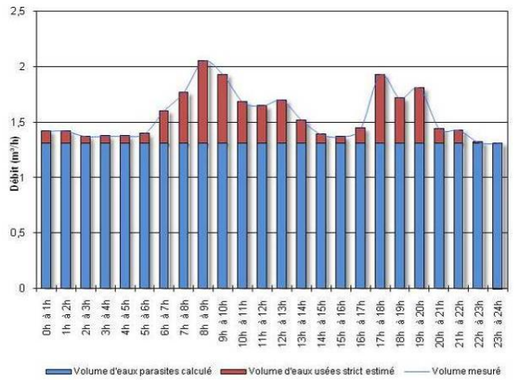
3.2.1.3 Analyse des eaux claires parasites permanentes (ECPP)

- **Quantification des ECPP**

La quantification des eaux claires parasites permanentes se fait par analyse des débits minimum nocturnes de temps sec (hors épisode pluvieux donc).

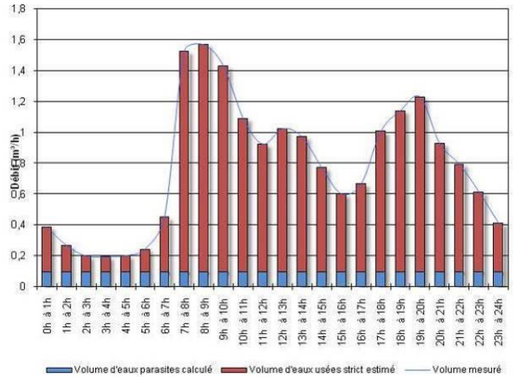
Les graphiques ci-dessous permettent d'illustrer la sensibilité ou non d'un système aux ECPP :

Point de mesure où les ECPP sont importantes



Le débit de fond est marqué et constant. Le minimum nocturne est important (1,4 m³/h dans le cas présent). Les variations de débit, par temps sec, sont limitées.

Point de mesure où les ECPP sont faibles



Le débit minimum nocturne est faible (0,1 m³/h dans le cas présent). Les variations de débit sont directement fonction des rejets domestiques, ou industriels.

Pour rappel, le débit d'ECPP peut évoluer dans le temps en fonction du niveau de la nappe phréatique et de la saturation en eau du sol après un événement pluvieux. Dans le cadre de la campagne de mesure, la quantification des ECPP a été réalisée à la fois en période de ressuyage après événement pluvieux (ECPP « max ») et hors période de ressuyage (« ECPP « min »).

- **Sensibilité des systèmes et choix des investigations complémentaires à mener**

Dans le but de caractériser la sensibilité des systèmes aux ECPP, de pouvoir comparer les systèmes entre eux, et de statuer sur les investigations complémentaires à mener, il a été retenu la classification et la méthodologie suivante :

Indice linéaire d'ECPP max observé lors de la campagne *	Sensibilité aux ECPP	Sectorisation nocturnes retenues afin de localiser plus précisément les intrusions d'ECPP
ECPP max ≤ 1 m³/j/km	Non significative	Non
1 < ECPP max ≤ 10 m³/j/km	Faible	
10 < ECPP max ≤ 25 m³/j/km	Moyenne	Oui
25 < ECPP max ≤ 50 m³/j/km	Forte	
ECPP max > 50 m³/j/km	Très forte	

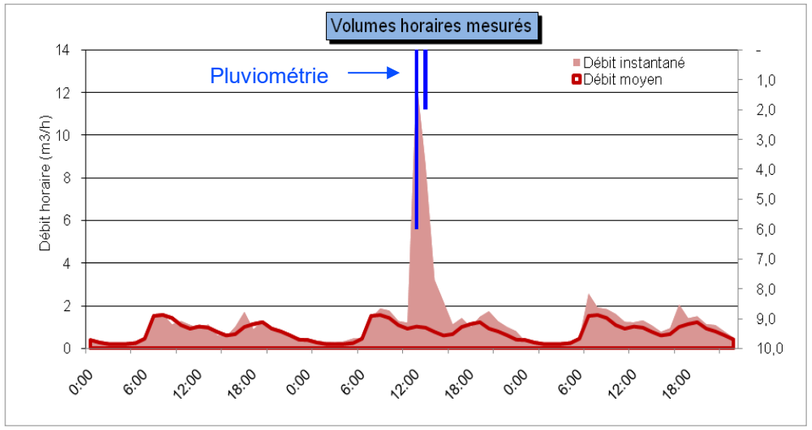
** il s'agit du débit horaire d'ECPP maximum observé après la pluie, ramené sur 24 heures et sur le linéaire de réseau suivi par le point de mesures*

3.2.1.4 Analyse des eaux claires parasites météoriques (ECPM)

- **Quantification des ECPM**

La campagne de mesures a permis d'apprécier la réponse des réseaux d'assainissement face à un évènement pluvieux. En effet, une analyse fine des conditions d'écoulement pendant et après chaque événement a permis de comprendre le fonctionnement du système d'assainissement vis-à-vis de l'intrusion des eaux pluviales, quantifier les volumes supplémentaires générés lors d'une pluie et estimer les surfaces actives raccordées.

Le graphique ci-après illustre l'approche qui a été menée pour interpréter l'évolution des débits par temps de pluie :



Le volume généré lors d'un événement pluvieux est comparé au volume moyen observé par temps sec sur la même période. Le volume supplémentaire correspond au volume d'ECPM, consécutif au ruissellement des eaux de pluie.

Ce volume d'ECPM est fonction de la surface imperméable involontairement raccordée au réseau d'assainissement (appelée surface active), qui est estimée par la formule suivante :

$$Surface\ active\ (m^2) = \frac{Volume\ temps\ de\ pluie\ (m^3) - Volume\ de\ temps\ \mathrm{sec}\ (m^3)}{Hauteur\ de\ pluie\ précipitée\ (m)}$$

- **Sensibilité des systèmes et choix des investigations complémentaires à mener**

Dans le but de caractériser la sensibilité des systèmes aux ECPM, de pouvoir comparer les systèmes entre eux, et de statuer sur les investigations complémentaires à mener, il a été retenu la classification et la méthodologie suivante :

Indice linéaire de Surface Active observé lors de la campagne *	Sensibilité aux ECPM	Tests à la fumée retenus afin de localiser plus précisément les intrusions d'ECPM
SA = 0 m²/km	Non visible	Non
0 < SA ≤ 500 m²/km	Faible	Oui (sous réserve d'une surface active totale estimée à plus de 200 m²)
500 < SA ≤ 1000 m²/km	Moyenne	
1000 < SA ≤ 2000 m²/km	Forte	
SA > 2000 m²/km	Très forte	

** il s'agit de la surface active estimée, ramenée sur le linéaire de réseau suivi par le point de mesures*

SYNTHESE DES CAMPAGNES DE MESURES DE DEBITS - POINTS DE MESURES

GENERALITES				PERIODE DE MESURES	POINTS DE MESURES					COMMENTAIRES
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau		Nombre de points de mesures	dont points de mesures ponctuels	dont points de mesures télésurveillés	Nombre de secteurs suivis	Nombre de points de déversements suivis	
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	Avril-Mai 2023	1	1	0	1	0	Obstruction du réseau lors de la campagne hivernale 2022. Nouvelle campagne au printemps 2023.
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	3	2	1	2	1	/
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	3	4	5	2	Sous comptage du débitmètre électromagnétique en entrée de STEP
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	3	1	2	2	1	Défaillance des pompes du PR sur la moitié de la campagne de mesure
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	-	-	-	-	-	-	-
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	10	6	4	7	3	/
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	1	1	1	1	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	1	1	1	1	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	2	0	1	1	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	6	0	6	4	2	/
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	0	7	5	2	/
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	2	0	1	1	Défaillance des pompes du PR sur toute la durée de la campagne.
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	3	4	5	2	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	-	-	-	-	-	-	Campagne de mesures non retenue (réseau récent)
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	2	0	Données journalières en entrée de STEP uniquement
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	Déc. 2023 - Jan. 2024	1	1	0	1	0	2 campagnes de mesure car la première a sollicité un DO inconnu
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	-	-	-	-	-	-	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	7	0	7	0	/
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
VAILHAUQUES_BEL AIR	Bel Air	1 500 EH	24 322 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/
VAILHAUQUES_BOURG	Bourg	4 000 EH	2 050 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	8	4	4	6	2	/
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	2	0	1	1	/
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	3	0	3	2	1	/
TOTAL **43 systèmes d'assainissement (70 065 EH - 392 000 ml)**				**Déc. 2022 - Jan. 2023** (exception Causse-de-la-S. et St-Vincent-de-B.)	**100 points suivis** (39 systèmes concernés)	**47 points ponctuels**	**53 points télésurveillés**	**75 secteurs suivis**	**25 déversoirs suivis**	/

3.2.2 Synthèse des résultats

SYNTHESE DES CAMPAGNES DE MESURES DE DEBITS (1 sur 2)

GENERALITES				SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU				EAUX CLAIRES PARASITES			DEVERSEMENTS		
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Débit moyen de temps sec	EU strictes	ECPP	Surcharge si pluie de 10mm	Sensibilité aux ECPP	Sensibilité aux ECPM	Répartition par secteur suivi	Entrée STEP (A2)	Sur réseau DO / TP	Précision
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	173.7 m³/j	99.3 m³/j	74.4 m³/j	90.0 m³/j	FORTE	TRES FORTE	ECPP localisées le long de l'affluent du Salaison	Absence de A2	Ni DO ni TP	Absence de STEP, refoulement sur réseau 3M
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	28.5 m³/j	22.5 m³/j	6.0 m³/j	4.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	33.5 m³/j	26.3 m³/j	7.2 m³/j	5.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	20.6 m³/j	18.2 m³/j	2.4 m³/j	16.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	140.4 m³/j	111.6 m³/j	28.8 m³/j	30.0 m³/j	MOYENNE	FAIBLE	ECPP et ECPM : Similaire sur les 2 secteurs	OUI	Ni DO ni TP	Un déversement durant 3h après un cumul de pluie de 28mm
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	5.5 m³/j	4.3 m³/j	1.2 m³/j	2.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	95.7 m³/j	73.1 m³/j	22.6 m³/j	50.0 m³/j	MOYENNE	MOYENNE	ECPP : principalement amont du PR Nounel et PR Balajade ECPM : réparties sur le système. Sensibilité légèrement plus important du BV PR Mosson	Absence de A2	NON	Uniquement présence d'un TP au PR Erable et un TP à la bâche Branquedieu. Pas de DO sur réseau. Les PR principaux Mosson et Nounel ne sont pas équipés de TP
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	86.0 m³/j	54.8 m³/j	31.2 m³/j	25.0 m³/j	MOYENNE	MOYENNE	BV du PR Fontan St Loup non vulnérable aux ECPP et ECPM	NON	Inconnu (DO non équipé)	DO en amont du PR Fontan St Loup non équipé
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	50.5 m³/j	28.9 m³/j	21.6 m³/j	20.0 m³/j	MOYENNE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP	Un déversement non expliqué de temps sec (non considéré).
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	64.6 m³/j	55.0 m³/j	9.6 m³/j	100.0 m³/j	MOYENNE	MOYENNE	/	NON	Ni DO ni TP	
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	376.0 m³/j	226.7 m³/j	149.3 m³/j	350.0 m³/j	TRES FORTE	TRES FORTE	ECPP et ECPM : Réparties sur l'ensemble du système	OUI	OUI	
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	63.9 m³/j	47.1 m³/j	16.8 m³/j	20.0 m³/j	FORTE	MOYENNE	/	OUI	Ni DO ni TP	Deux déversements : - 425 m³ déversés durant 80 heures après un cumul de pluie de 62 mm - 41 m³ déversés durant 13 heures après un cumul de pluie de 29 mm
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	13.4 m³/j	11.5 m³/j	1.9 m³/j	3.0 m³/j	NON SIGNIFICATIVE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP	
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	38.8 m³/j	26.8 m³/j	12.0 m³/j	20.0 m³/j	FAIBLE	MOYENNE	/	NON (DO sur réseau amont STEP)	Ni DO ni TP	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	3.1 m³/j	2.4 m³/j	0.7 m³/j	0.0 m³/j	FAIBLE	NON VISIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	15.0 m³/j	12.6 m³/j	2.4 m³/j	0.0 m³/j	FAIBLE	NON VISIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	2.7 m³/j	2.5 m³/j	0.2 m³/j	6.0 m³/j	NON SIGNIFICATIVE	FORTE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	2.4 m³/j	2.2 m³/j	0.2 m³/j	1.0 m³/j	NON SIGNIFICATIVE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	77.7 m³/j	65.7 m³/j	12.0 m³/j	15.0 m³/j	MOYENNE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	814.0 m³/j	574.0 m³/j	240.0 m³/j	200.0 m³/j	FORTE	FAIBLE	ECPP : Réparties sur l'ensemble du système	OUI	OUI	Débordements observés sur le TP PR Mas Marie

SYNTHESE DES CAMPAGNES DE MESURES DE DEBITS (2 sur 2)

GENERALITES				SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU				EAUX CLAIRES PARASITES			DEVERSEMENTS		
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Débit moyen de temps sec	EU strictes	ECPP	Surcharge si pluie de 10mm	Sensibilité aux ECPP	Sensibilité aux ECPM	Répartition par secteur suivi	Entrée STEP (A2)	Sur réseau DO / TP	Précision
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	1 414.0 m³/j	1 054.0 m³/j	360.0 m³/j	350.0 m³/j	FORTE	MOYENNE	ECPP : Réparties sur l'ensemble du système ECPM : Amont PR Les Vautes sensibilité forte	OUI	OUI	Débordements observés sur le by-pass BT
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	38.2 m³/j	31.0 m³/j	7.2 m³/j	15.0 m³/j	FORTE	MOYENNE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	22.4 m³/j	20.0 m³/j	2.4 m³/j	Incertain	INCERTAIN (Défaillance pompes PR)	INCERTAIN (Défaillance pompes PR)	/	OUI (DO sur réseau amont transfert STEP)	Ni DO ni TP	Déversement permanent en raison d'un dysfonctionnement des pompes.
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	114.3 m³/j	54.3 m³/j	60.0 m³/j	30.0 m³/j	FORTE (proche de TRES FORTE)	MOYENNE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	7.8 m³/j	6.6 m³/j	1.2 m³/j	8.0 m³/j	FAIBLE	MOYENNE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	494.4 m³/j	230.4 m³/j	264.0 m³/j	100.0 m³/j	FORTE	MOYENNE	ECPP très majoritairement localisées sur le secteur Nord-Est/Centre-Est. ECPM réparties sur l'ensemble du système, plus particulièrement sur la moitié ouest.	OUI	NON (Trop-plein PR Mûriers)	Un déversement de 527 m³ durant 25 heures après un cumul de pluie de 62 mm
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	571.0 m³/j	461.0 m³/j	110.0 m³/j	/	/	/	Absence de données horaires. Les volumes journaliers sont basés sur l'analyse de la télésurveillance sur 5 ans	OUI	Inconnu (DO non équipé)	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	56.2 m³/j	47.8 m³/j	8.4 m³/j	20.0 m³/j	MOYENNE	FAIBLE	* Attention, le contexte de la campagne de déc-2023 janv-2024 n'était pas obtimal : dans un contexte plus favorable, il est fort probable que la vulnérabilité aux ECPP soit "forte". Le 11/03/2024, pendant la nocturne sur la commune de Assas, le débit entrée STEP a été estimé à 1,5 l/s soit 5,5 m³/h ou 130 m³/j	Absence de A2	Inconnu (TP non équipé)	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	88.8 m³/j	64.8 m³/j	24.0 m³/j	26.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP	
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	21.9 m³/j	17.1 m³/j	4.8 m³/j	2.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	2.4 m³/j	2.2 m³/j	0.2 m³/j	0.8 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	760.3 m³/j	369.1 m³/j	391.2 m³/j	442.0 m³/j	TRES FORTE	FORTE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	86.3 m³/j	40.7 m³/j	45.6 m³/j	10.0 m³/j	FORTE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	24 322 ml	17.8 m³/j	10.6 m³/j	7.2 m³/j	2.0 m³/j	MOYENNE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	2 050 ml	288.4 m³/j	216.4 m³/j	72.0 m³/j	45.0 m³/j	FORTE	FAIBLE	/	NON	OUI	Déversement du TP du PR Rte de Murles
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	33.6 m³/j	27.8 m³/j	5.8 m³/j	8.0 m³/j	MOYENNE	FAIBLE	/	NON (DO sur réseau amont STEP)	Ni DO ni TP	/
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	23.0 m³/j	18.2 m³/j	4.8 m³/j	3.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	5.9 m³/j	4.9 m³/j	1.0 m³/j	1.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	66.4 m³/j	56.8 m³/j	9.6 m³/j	1.0 m³/j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	NON	

3.2.3 Principaux points noirs mis en évidence

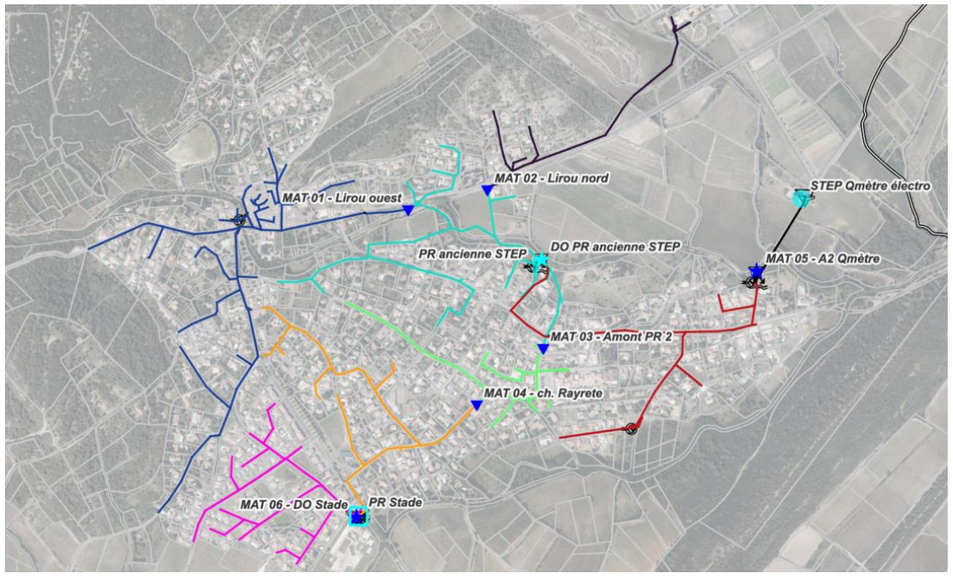
Le tableau ci-dessous reprend les **12 systèmes ayant au moins une sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites (météoriques et/ou permanentes) classée « Forte » ou « Très forte »** :

Systèmes	Sensibilité aux ECPP	Sensibilité aux ECPM
Les Matelles	**Très forte**	**Très forte**
Teyran	**Très forte**	**Forte**
Assas	**Forte**	**Très forte**
Mas-de-Londres	**Forte**	Moyenne
Saint-Gély-du-Fesc	**Forte**	Moyenne
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	**Forte**	Moyenne
Saint-Jean-de-Cornies	**Forte**	Moyenne
Saint-Martin-de-Londres Bourg	**Forte**	Moyenne
Vacquières	**Forte**	Faible
Vailhauquès Bourg	**Forte**	Faible
Saint-Clément-de-Rivière	**Forte**	Faible
Pégairolles-de-Buèges	Non significative	**Forte**

Les Matelles est l'unique système du territoire dont la sensibilité aux ECPM et ECPP est classée « Très forte ».

3.2.3.1 Les Matelles

La cartographie ci-dessous présente les 7 bassins versants qui ont fait l'objet de mesures de débits lors de la campagne de mesure en continu.



Localisation du point de mesure	PM ponctuel ou télésurveil-lance	Linéaire de ré-seau en amont du point de mesures	ECPP « max » (ressuyage) m³/h	Indice Linéaire ECPP « max » (ressuyage)	Sensibilité ECPP
RV Lirou Ouest	PM ponctuel	3 305 ml	11,5	83,5 m³/j/km	Très forte
RV Lirou Nord	PM ponctuel	1 060 ml	4,0	90,6 m³/j/km	Très forte
RV Amont PR 2	PM ponctuel	4 520 ml	20,0	106,2 m³/j/km	Très forte
RV Ch. Rayrete	PM ponctuel	3 100 ml	12,0	92,9 m³/j/km	Très forte
PR Stade	PM ponctuel	1 765 ml	5,0	68,0 m³/j/km	Très forte
PR ancienne STEP	Télésurv. (Q)	11 185 ml	40,0	85,8 m³/j/km	Très forte
PR STEP	Télésurv. (Q)	12 630 ml	50,0	95,0 m³/j/km	Très forte

La campagne de mesures en continu permet de mettre en évidence que les apports d'eaux claires parasites de ressuyage sont globalement répartis sur l'ensemble de la commune.

Tous les bassins versants de mesures attestent d'une sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites très forte.

Pour autant, il convient de rappeler qu'une partie des eaux parasites collectées par les réseaux n'est pas transférée jusqu'à la station, mais est déversée par les trop-pleins de PR Stade, PR A2 et surtout le PR ancienne STEP. Ainsi, l'indice de 95,0 m³/j/km calculé à la station de traitement serait à majorer et dépasserait donc les 100 m³/j/km.

Le bassin versant « RV Amont PR 2 », en vert clair sur la cartographie précédente, se détache néanmoins en raison de sa contribution exceptionnellement élevée en entrées d'eaux claires parasites (Chemin des Pérayrols et Chemin des Courrèges).
Il draine à lieu seul plus de 500 m³/j d'ECPP, soit l'équivalent de la capacité hydraulique de la station.
Lors du diagnostic EU de 2012, ce secteur et cette rue étaient déjà ressortis comme étant les plus sensibles.

Les visites de nuits et les inspections caméra ont permis de préciser l'origine de la majorité des intrusions d'eaux claires parasites actuelles.

De la même manière, les réseaux sont également classés « très sensible » aux entrées d'eaux claires parasites météoriques qui semblent réparties sur l'ensemble du territoire. La surface active estimée à la station d'épuration est d'environ 35 000 m².

3.2.3.2 Saint-Mathieu-de-Tréviers

L'analyse horaire des débits pendant la campagne de mesure n'a pas pu être réalisée sur l'entrée de la station (A3) ainsi que du le déversoir en tête de station (A2) en raison de la disposition de données journalières uniquement.

En revanche, l'analyse des débits horaires pendant la campagne de mesure a pu être réalisée sur les PR Guillaume Pellicier et PR Gendarmerie.

3.2.3.3 Combaillaux, sous comptage du débitmètre en entrée de STEU

Lors de la campagne de mesures, des incohérences de comptage ont été recensés en entrée de STEU.

Actuellement, la station de traitement de Combaillaux collecte les eaux usées de la commune via les PR Mosson et PR Nounel.

	PR Mosson	PR Nounel	STEU
Volume journalier moyen de temps sec durant la campagne de mesure	201,8 m³/j	148,6 m³/j	173,5 m³/j

Le nombre d'équivalent habitant recensé sur la commune est de 1 738 EH.
Avec un ratio de 200 l/j/hab on obtient un volume journalier d'environ 347 m³/j.

Le cumul des volumes de refoulement des deux PR Mosson et PR Nounel est de 350 m³/j.

Ainsi, cela confirmerait le sous-comptage du débitmètre électromagnétique en entrée de station.

D'après le Cc Grand-Pic-Saint-Loup « *Il y aurait 2 problèmes sur le comptage : Il y aurait des bulles d'air dans la canalisation où le comptage est réalisé ce qui entraînerait un léger sous-comptage (voir PJ) ainsi qu'un problème également de relai des impulsions, l'ensemble des impulsions ne serait pas relayé ce qui entraînerait également un sous-comptage.* »

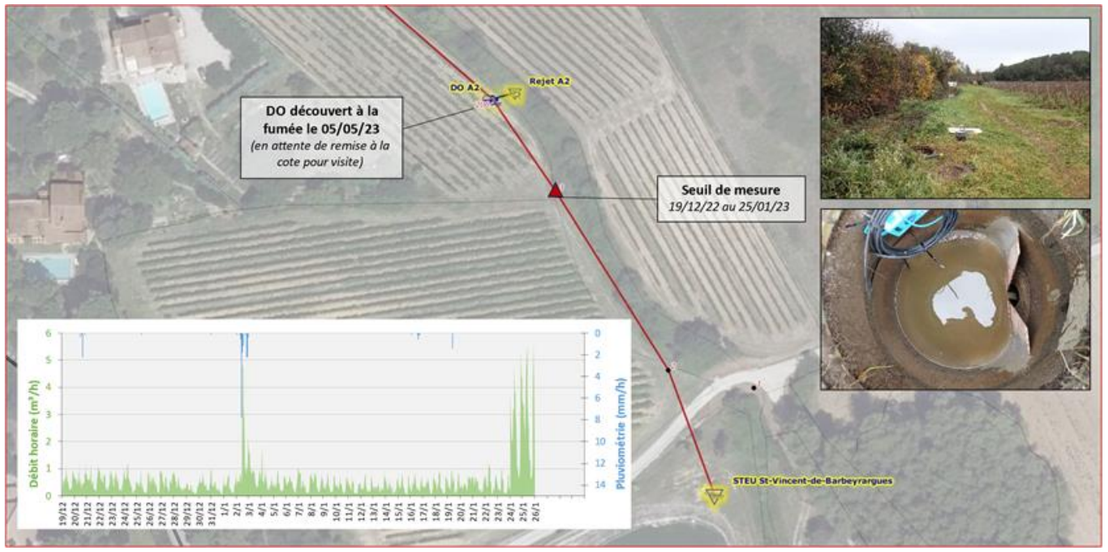


Il est prévu de déplacer le débitmètre électromagnétique en amont du dégrilleur comme schématisé sur l'image ci-dessus.

3.2.3.4 Saint-Vincent-de-Barbeyrargues

Lors de la campagne de mesure, du 19/12/2022 au 25/01/2023, les débits mesurés sur le seuil posé sur regard en amont de la STEU de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues sont anormalement bas.
En effet, le volume journalier moyen d'EU de temps sec sur la période de mesure est mesuré à 7 m³/j.
Or, le volume journalier théorique de temps sec est d'environ 90 m³/j (740 habitants × 0,12 m³/j = 88 m³/j) ; soit un facteur 10 de différence.

Le 05/05/2023, des tests à la fumée ont révélé la présence d'un exutoire de déversoir d'orage dans un fossé pluvial ; 30 mètres en amont du seuil de la campagne de mesure.



En octobre 2023, la mise à la cote du regard comportant le déversoir d'orage a permis de confirmer que lors de la campagne de mesure, la pose du seuil sur le regard aval a sollicité le déversoir d'orage.

En effet, comme le montre l'image ci-contre, le déversoir d'orage est situé très légèrement au-dessus du niveau d'eau de temps sec. Ainsi, la pose du seuil, générant une faible réhausse du niveau d'eau dans le réseau, a sollicité le DO pendant toute la campagne de mesure.

Une seconde campagne de mesure a donc été réalisée en décembre 2023 – janvier 2024. Le DO a été obturé pendant toute la durée de la campagne. Les résultats de cette deuxième campagne de mesure sont cohérents avec les volumes théoriques attendus et confirme donc l'influence du déversoir d'orage pendant la première campagne de mesures.



3.3 RECHERCHE DES INTRUSIONS D'EAUX PARASITES DE TEMPS DE PLUIE : TESTS A LA FUMEE

⇨ Annexe E1 : Fiches Anomalies Fumée (par commune)
⇨ Annexe E2 : Cartes de synthèse des tests à la fumée (par commune)

3.3.1 Méthodologie

A l'issue de la campagne de mesures par temps de pluie, il a été estimé une surface dite « active ». Suite à cette étape de quantification des intrusions d'ECPM, il s'agit d'identifier précisément leur origine.

3.3.1.1 Localisation des anomalies

Les investigations réalisées ont consisté à injecter un fumigène dans les réseaux d'assainissement séparatif d'eaux usées et à rechercher les points de sortie de la fumée, témoins de connexion de l'élément au réseau. L'objectif principal reste la mise en exergue des apports d'eaux pluviales raccordés au réseau séparatif d'eaux usées.

Les photographies ci-dessous présentent le mode opératoire pour la réalisation des tests au fumigène



1 – Injection de la fumée dans le réseau d'eaux usées



2 – Identification de tous les organes laissant échapper la fumée



3 – Validation de la connexion hydraulique à l'aide de colorant

Le fumigène est produit au moyen de paraffine alimentaire vaporisée, permettant de générer une fumée à faible température et bien évidemment non toxique.

Une fois l'élément mis en évidence, un contrôle au colorant est parfois réalisé afin de confirmer le raccordement hydraulique au réseau d'assainissement des eaux usées.

Pour chacune des anomalies mises en évidence, une fiche « anomalie fumée » a été réalisée, permettant de localiser et caractériser l'anomalie.

3.3.1.2 Classification des anomalies par gravité

La gravité des anomalies fumée mises en évidence in situ est jugée selon :

- **La surface active drainée par l'anomalie**
- **L'intensité des précipitations nécessaire pour solliciter l'anomalie**
- **La rapidité et l'intensité du panache de fumée**

Par exemple, un défaut d'étanchéité sur une boîte de branchement peut présenter différentes sensibilités :
- Boîte de branchement sans tampon située dans un cours d'eau = Sensibilité Très Forte
- Boîte de branchement avec léger défaut d'étanchéité située dans un fossé pluvial = Sensibilité Moyenne à Forte
- Boîte de branchement sans tampon située sur un point haut = Sensibilité Faible
- Boîte de branchement avec léger défaut d'étanchéité située sur un point haut = Sensibilité Non significative

Dans le cadre de la présente étude, les défauts ont été classés en 4 catégories de gravité, de la manière suivante :

- **Anomalie Très grave :**
  - défauts d'étanchéités (branchement, boîte de branchements, regard ou tampon non étanche…) situés dans le lit mineur de cours d'eau ou dans des fossés/caniveaux pluviaux,
  - déversoir d'orage pouvant fonctionner à l'envers,
  - défaut de raccordement pluvial majeur (avaloir, chemin de grilles…),
- **Anomalie Grave :**
  - défaut de raccordement pluvial (gouttières),
  - défauts d'étanchéité situés en point bas ou à l'aval d'une gouttière,
- **Anomalie Peu grave :**
  - autres défauts (généralement défauts d'étanchéité en point haut),
- **Anomalie de Gravité incertaine :**
  - défauts généralement en partie privative, ne pouvant pas être visualisés de près (niveau de gravité non appréhendable).

3.3.2 Synthèse des résultats

SYNTHESE DES TESTS A LA FUMEE (1 sur 2)

GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué	Nombre d'anomalies	RESULTATS PAR GRAVITE				RESULTATS PAR TYPOLOGIE											COMMENTAIRES
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPM d'après campagne				Anomalie Très grave	Anomalie Grave	Anomalie Peu grave	Anomalie Gravité incertaine	Avaloir	Chemin de grilles	Gouttière	Boite de branch. non étanche	Branch. EU non étanche	Ouverture dans caniveau	Ouverture sur chaussée	Regard non étanche	Tampon non étanche	Autre	Non défini	
ASSAS	Assas	8 312 ml	FORTE	Mai 2023	8 312 ml	15	0	9	6	0	1	0	0	2	9	0	0	2	1	0	0	/
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	MOYENNE	Mai 2023	1 962 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	FAIBLE	Mai 2023	4 654 ml	12	0	1	11	0	0	0	0	7	0	0	1	0	0	1	3	/
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	FAIBLE	Mai 2023	4 350 ml	9	2	1	6	0	0	0	0	0	3	0	0	1	5	0	0	2 défauts très graves : 1 virole non étanches au niveau d'un regard dans caniveau pluvial , 1 boite de branchement sans tampon sur un point bas
CLARET	Bourg	9 886 ml	FAIBLE	Mai 2023	9 886 ml	42	0	9	29	4	0	1	1	19	0	0	3	2	6	2	8	/
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	FAIBLE	Mai 2023	1 088 ml	7	1	1	5	0	0	1	0	6	0	0	0	0	0	0	0	1 défaut très grave : chemin de grilles situé Place Louis Jean
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	MOYENNE	Avril 2023	19 072 ml	15	0	12	3	0	0	0	0	6	5	0	0	3	1	0	0	/
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	MOYENNE	Mai 2023	4 238 ml	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	/
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LAURET	Lauret	5 203 ml	FAIBLE	Mai 2023	5 203 ml	18	0	1	16	1	0	0	1	6	0	0	1	0	8	1	1	/
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	MOYENNE	Juin 2023	5 813 ml	18	0	2	16	0	0	0	0	2	15	0	0	0	1	0	0	/
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	TRES FORTE	Mai 2023	13 289 ml	19	2	10	7	0	2	0	0	6	5	1	2	0	3	0	0	2 défauts très graves : 1 virole non pluviale, ouverture dans caniveau pluvial (ancienne descente d'eau)
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	MOYENNE	Juin 2023	3 756 ml	12	0	0	12	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	1	0	/
MURLES	Murles	3 061 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	MOYENNE	Juin 2023	3 793 ml	20	0	4	16	0	0	0	3	5	1	0	0	3	8	0	0	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	NON VISIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	NON VISIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	FORTE	Juin 2023	604 ml	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	/
ROUET	Rouet	970 ml	FAIBLE et SA<200 m²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SYNTHESE DES TESTS A LA FUMEE (2 sur 2)

GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué	Nombre d'anomalies	RESULTATS PAR GRAVITE				RESULTATS PAR TYPOLOGIE											COMMENTAIRES
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPM d'après campagne				Anomalie Très grave	Anomalie Grave	Anomalie Peu grave	Anomalie Gravité incertaine	Avaloir	Chemin de grilles	Gouttière	Boite de branch. non étanche	Branch. EU non étanche	Ouverture dans caniveau	Ouverture sur chaussée	Regard non étanche	Tampon non étanche	Autre	Non défini	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	MOYENNE	Juin 2023	2 933 ml	5	1	2	2	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	1 défaut très grave : 1 boite de branchement sans tampon située dans un caniveau pluvial
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	INCERTAIN	Juin 2023	2 637 ml	12	6	2	4	0	0	0	1	5	1	0	2	0	2	1	0	6 défauts très graves : 2 tampons, 3 boîtes de branch. et 1 branch. non étanches situés dans le lit du ruisseau Le Garrel
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	MOYENNE	Juin 2023	6 146 ml	7	1	2	4	0	1	0	0	1	4	1	0	0	0	0	0	1 défaut très grave : 1 casse d'un branchement dans un caniveau pluvial
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	MOYENNE	Mai 2023	1 280 ml	8	2	3	2	1	4	0	1	2	0	1	0	0	0	0	0	2 défauts très graves : Multiples trous dans terrain naturel ainsi que suspicion de connexion d'une grille avaloir
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	MOYENNE	Juin 2023	19 950 ml	24	2	5	17	0	0	0	3	15	0	1	1	0	3	0	1	2 défauts très graves : 1 tampon non étanche dans le lit du Rieutord (rue des blés), 1 défaut non défini dans fossé pluvial (rue du Fanabreau)
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	FAIBLE	Mai 2023	6 940 ml	9	2	5	2	0	1	0	1	0	2	0	0	2	2	1	0	2 défauts très graves : une canalisation servant de DO pouvant fonctionner à l'envers, 1 avaloir pluvial connecté
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	FAIBLE	Mai 2023	165 ml	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	/
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	FAIBLE	Mai 2023	7 035 ml	2	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	/
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	FAIBLE et SA<200 m²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	FAIBLE et SA<200 m²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	TRES FORTE	Mai 2023	29 865 ml	39	1	21	17	0	1	0	0	12	20	1	0	2	1	2	0	1 défaut très grave : une boite de branchement sans tampon
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	FAIBLE	Juin 2023	4 963 ml	10	0	0	10	0	0	0	0	4	1	0	3	1	0	1	0	/
VAILHAUQUES	Bel Air	24 322 ml	FAIBLE	Avril 2023	24 322 ml	18	0	12	6	0	0	0	1	9	2	1	0	1	4	0	0	/
VAILHAUQUES	Bourg	2 050 ml	FAIBLE	Avril 2023	2 050 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	FAIBLE	Mai 2023	3 958 ml	7	0	2	5	0	0	0	0	5	0	0	1	0	1	0	0	/
VALFLAUNES	Valcyre	2 102 ml	FAIBLE	Mai 2023	2 102 ml	5	0	0	5	0	0	0	0	1	0	0	0	3	1	0	0	/
VALFLAUNES	Lancyre	442 ml	FAIBLE et SA<200 m²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	FAIBLE	Juin 2023	6 041 ml	10	0	3	5	2	1	0	0	1	5	0	0	1	1	0	1	/
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (392 000 ml)				**Avril à Juin 2023**	**206 407 ml investigués** (29 systèmes concernés)	**347 anomalies**	**20**	**112**	**207**	**8**	**11**	**2**	**14**	**126**	**78**	**6**	**14**	**21**	**50**	**10**	**15**	**/**

3.3.3 Principaux points noirs mis en évidence

Sur l'ensemble du linéaire testé à la fumée (206 400 ml), 347 anomalies ont été recensées.

Parmi elles, 20 sont considérées comme étant « Très grave ». Elles sont recensées dans le tableau ci-dessous.

Système	Nombre d'anomalies « Très grave »	Description (+ numéro des fiches anomalies correspondantes ; 1 fiche par anomalie)
Cazevieille	2	- 1 virole non étanche au niveau d'un regard dans caniveau pluvial (34066_AF_0001) - 1 boite de branchement sans tampon sur un point bas (34066_AF_0003)
Claret Embruscalles	1	- 1 chemin de grilles situé Place Louis Jean (34078_AF_0005)
Les Matelles	2	- 1 virole non étanche dans caniveau pluvial (34153_AF_0009) - 1 ouverture dans caniveau pluvial - ancienne descente d'eau (34153_AF_0019)
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	1	- 1 boite de branchement sans tampon située dans un caniveau pluvial (34263_AF_0005)
Saint-Jean-de-Buèges	6	- 2 tampons non étanches dans le lit du ruisseau Le Garrel (34264_AF_0001, 34264_AF_0011) - 3 boîtes de branchement non étanches dans le lit du ruisseau Le Garrel (34264_AF_0006, 34264_AF_0008, 34264_AF_0010) - 1 branchement EU non étanche dans le lit du ruisseau Le Garrel (34264_AF_0009)
Saint-Jean-de-Cornies	1	- 1 casse d'un branchement dans un caniveau pluvial (34265_AF_0002)
Saint-Jean-de-Cuculles	2	- Multiples trous dans terrain naturel (34266_AF_0006) - Suspicion de connexion d'une grille avaloir (34266_AF_0001)
Saint-Martin-de-Londres Bourg	2	- 1 tampon non étanche dans le lit du Rieutord au niveau de la rue des blés (34274_AF_24) - 1 défaut non défini dans fossé pluvial rue du Fanabreau (34274_AF_0016)
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues Bourg	2	- 1 canalisation servant de DO pouvant fonctionner à l'envers (34290_AF_0003) - 1 avaloir pluvial connecté au réseau EU (34290_AF_0009)
Teyran	1	- 1 boite de branchement sans tampon située sur un point bas (34309_AF_0013)

- **Cas particulier notable :**

Les tests à la fumée ont permis de découvrir un déversoir d'orage sur le réseau de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, dans le champ de vignes en amont de la station de traitement des eaux usées.



3.4 RECHERCHE DES INTRUSIONS D'EAUX PARASITES DE TEMPS SEC : SECTORISATIONS NOCTURNES ET ITV

⇨ Annexe F1 : Cartes de résultat des sectorisations nocturnes (par commune)
⇨ Annexe F2 : Cartes de synthèse des ITV réalisés (par commune)
⇨ Annexe F3 : Tableau général détaillé des ITV

3.4.1 Méthodologie

La campagne de mesures a permis de quantifier les intrusions d'ECPP. Il s'agit à présent d'identifier précisément les défauts d'étanchéité du réseau responsables de ces intrusions.

Leur localisation s'effectue en deux étapes :

- réalisation d'une sectorisation nocturne des débits en période de nappe haute ou de ressuyage des sols, par mesures ponctuelles de débits en de multiples points du réseau. Ces mesures sont opérées de l'exutoire vers la tête du réseau, pendant la nuit, période où la présence d'effluents domestiques est réduite dans les réseaux. Elles permettent d'identifier les secteurs les plus perméables aux intrusions d'eaux claires parasites ;
- réalisation d'une inspection télévisuelle (ITV ou passage caméra) des tronçons de réseaux les plus perméables identifiés lors de la sectorisation nocturne, afin de localiser très précisément les défauts d'intrusion.

3.4.1.1 Sectorisations nocturnes

La méthodologie des sectorisations nocturne est la suivante :

- Mesure de débit à l'exutoire du réseau
- Arrêt des postes de refoulement sur réseau pouvant engendrer des bâchées et ainsi polluer la mesure sur le réseau en aval
- Remontée des réseaux et mesure à chaque nœud stratégique accessible,
- Lorsqu'une variation importante de débit est constatée, mesure au niveau des regards intermédiaires afin de sectoriser au maximum l'origine de l'intrusion,
- Inspection de l'ensemble des réseaux qui véhiculent un débit non nul,
- Bouclage de la nuit en effectuant une nouvelle mesure à l'exutoire pour valider ainsi le débit nocturne, essentiellement composé d'eaux claires parasites.

Les tronçons identifiés comme sensibles aux intrusions d'ECPP sont ensuite hiérarchisés selon une densité d'infiltration par linéaire de réseau :

Sensibilité du réseau aux intrusions d'ECPP	Densité d'infiltration (l/s/km)
Très forte	> 1,50
Forte	Entre 1,00 et 1,50
Moyenne	Entre 0,50 et 1,00
Faible	Entre 0,10 et 0,50
Non significative	< 0,10

Pour chaque système, la réalisation d'ITV peut ensuite être proposée sur les tronçons les plus sensibles afin de localiser précisément l'origine des intrusions.

3.4.1.2 ITV

Les inspections télévisuelles des réseaux sont réalisées à l'aide d'un robot caméra téléguidé qui visite l'intérieur des collecteurs à la suite d'un curage préalable soigné. Ces prestations sont réalisées par une entreprise spécialisée accréditée COFRAC.

Les rapports d'inspection sont ensuite analysés afin de caractériser l'état des tronçons inspectés et de préconiser des travaux adaptés à la résorption des défauts (renouvellement complet du collecteur ou réhabilitations ponctuelles des défauts).

Il est à noter que dans le cadre du présent schéma directeur :

- 20 km d'ITV réalisées antérieurement à l'étude (sur la période 2019-2023) ont été préalablement transmises par le maître d'ouvrage,
- 16,4 km d'ITV ont été réalisées en 2024 suite aux sectorisations nocturnes des réseaux.

L'état général des collecteurs a été caractérisé de la manière suivante :

- **Bon état :**
  - aucun défaut
  - défauts mineurs sans enjeu *(par exemple : déviation angulaire, décentrage d'assemblage, poinçonnement, faible réduction de section, dépôts grossier, flashe mineur…)*
- **Etat moyen :**
  - conduite en fibrociment
  - défauts ponctuels ou généralisés moyennement importants *(par exemple : déboitement longitudinal, anneau d'étanchéité pénétrant, ovalisation, petites fissures fermées, branchements pénétrants, radicelles et petites racines, flashe important…)*
- **Etat mauvais :**
  - défauts importants *(par exemple : fissures ouvertes, perforation, racines, corrosion importante…)*
- **Etat très mauvais :**
  - défauts majeurs à résorber en urgence *(par exemple : fissures ou casses très importantes, effondrement partiel ou total avec perte d'effluent, obstruction importante ou totale …)*

3.4.2 Synthèse des résultats : sectorisations nocturnes

SYNTHESE DES SECTORISATIONS NOCTURNES (1 sur 2)

GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué (gravitaire)	Débit nocturne total	RESULTATS - SENSIBILITE AUX INTRUSIONS D'ECPP					INVESTIGATIONS ITV PROPOSEES	
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPP d'après campagne				Linéaire à sensibilité forte à très forte	Linéaire à sensibilité moyenne	Linéaire à sensibilité faible ou non significative	Non déterminé	Commentaires	Secteurs	Linéaire
ASSAS	Assas	8 312 ml	TRES FORTE	Mars 2024	8 300 ml	13,7 m³/h	1 046 ml	407 ml	6 212 ml	806 ml	70% des intrusions d'ECPP, soit 9 m³/h, proviennent du linéaire de réseau situé dans le cours d'eau (entre la cave Cellier du Pic à la rue de la Chicane)	Le réseau le long du cours d'eau est évidemment en mauvais état; investigations ITV jugées inutiles par la CC GPSL	-
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CLARET	Bourg	9 886 ml	MOYENNE	Mars 2024	9 339 ml	~ 5,5 m³/h	134 ml	338 ml	8 867 ml	0 ml	Relativement diffus Environ 50% des ECPP proviennent de 15% du linéaire	- Rue de la Chicane (104 ml) - ZAE Farjou (432 ml) - Rue du Grand Chêne (109 ml) - Avenue des Embruscalles (715 ml)	1 360 ml
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	MOYENNE	Mars 2024	19 072 ml	8,5 m³/h	0 ml	986 ml	13 130 ml	1 301 ml	Très diffus - Secteur le plus sensible secteur amont PR Nounel (5 m³/h) - Plusieurs défauts observés sur le PR Romarin (prêt de 2 m³/h) - Réseau du PR Mosson peu sensible; réseau en amont de la bâche Branquedieu pas sensible (moins de 0,5 m³/h)	- PR Romain - branche Est (74 ml) - Le long du ruisseau Balajade (413 ml)	487 ml
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	MOYENNE	Mai 2024	4 238 ml	3,5 m³/h	119 ml	440 ml	2 249 ml	548 ml	Le réseau principal semble le plus sensible (90% des ECPP), les intrusions semblent réparties tout au long de la canalisation (700 ml).	- Chem. Ancien, Rue de l'Eglise (698 ml)	697 ml
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LAURET	Lauret	5 203 ml	MOYENNE	Avril 2024	4 932 ml	~ 1,6 m³/h	0 ml	52 ml	4 880 ml	0 ml	Très diffus	- Rue de la Conque (52 ml) - Rue de l'Ancienne Mairie (324 ml)	376 ml
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	MOYENNE	Avril 2024	4 343 ml	~ 3,5 m³/h	0 ml	0 ml	4 343 ml	0 ml	Relativement diffus Réseau en amiante ciment particulièrement sensible	- Allée du Haut Lirou (470 ml) - Allée de la Pétanque (355 ml) - Imp. De la Confrérie (166 ml) - Rue de la Source (112 ml)	1 103 ml
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	Très forte	Mai 2023 + Mars 2024	13 289 ml	52,2 m³/h	3 927 ml	1 340 ml	7 591 ml	1 518 ml	- Sensibilité généralisée des réseaux (sauf PR Terrasse de la Tour et bassin versant spécifique du PR avant STEP). - Forte sensibilité du Chem. de Pérayrols sur 420 ml (9 m³/h) - Forte sensibilité du Quartier La Romanières sur 530 ml (5 m³/h)	- Chem. Des Courrèges à PR ancienne STEP (364 ml) - Ancien Chem. De Grabels et rue Alicante (300 ml) - PR Stade réseau amont (85 ml) - Av. de Montferrand, quartier Les Romanières (533 ml) - Sud Ancien Chem. Du Moulin (236 ml) - Av. de Montferrand, centre (443 ml) - Route de Montpellier, Chem. Du Tribe (470 ml) - Amont PR ancienne STEP - ouest (temps sec) (363 ml) - Chem. des Moulières (405 ml)	2 435 ml
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	FORTE	Mars 2024	3 641 ml	~ 4,6 m³/h	306 ml	343 ml	2 992 ml	0 ml	Très localisé Environ 80% des ECPP proviennent de 20% du linéaire	- Route de Saint-Martin (306 ml) - Rue du Lauzas (133 ml) - Trucq des Vignes (210 ml)	649 ml
MURLES	Murles	3 061 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	NON SIGNIFICATIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ROUET	Rouet	970 ml	NON SIGNIFICATIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SYNTHESE DES SECTORISATIONS NOCTURNES (2 sur 2)

GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué (gravitaire)	Débit nocturne total	RESULTATS - SENSIBILITE AUX INTRUSIONS D'ECPP					INVESTIGATIONS ITV PROPOSEES	
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPP d'après campagne				Linéaire à sensibilité forte à très forte	Linéaire à sensibilité moyenne	Linéaire à sensibilité faible ou non significative	Non déterminé	Commentaires	Secteurs	Linéaire
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	FORTE	Mars 2024	2 933 ml	1,4 m³/h	0 ml	263 ml	1 982 ml	198 ml	Relativement diffus	- Av. de Galargues (602 ml) - Rue de la Bénovie (276 ml)	878 ml
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	INCERTAIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	FORTE	Mai 2023 + Mars 2024	6 146 ml	13,3 m³/h	827 ml	351 ml	4 395 ml	201 ml	- Sensibilité "Très forte" rue Des Hauts de Campredon, 1,5 l/s soit 60% des ECPP - Multiples défauts sur regard, en particulier le 34265_RV_0052	- Chem. Des Cornies (239 ml) - Chem. Des Hauts de Campredon (400 ml)	639 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	FORTE	Mars 2024	19 645 ml	~ 37 m³/h	2 154 ml	271 ml	17 220 ml	0 ml	Très localisé Environ 80% des ECPP proviennent de 10% du linéaire	- Rieutort (1742 ml) - Champ affluent Rieutort (412 ml)	2 154 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	Pas de campagne	-	-	-					-	-	-
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	Pas de campagne	-	-	-					-	-	-
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	MOYENNE	Avril 2024	6 142 ml	~ 4,5 m³/h	514 ml	498 ml	4 315 ml	815 ml	Entrées d'ECPP diffus le long du réseau fibro-ciment sous la rue de Clapiers. Sensibilité importante de la rue de Belle Vue et la rue de Prades.	- Rue de Prades (238 ml) - Rue de Belle Vue (199 ml) - Rue de Clapiers (5 ml)	442 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	FAIBLE	-	-	-					-	-	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	NON SIGNIFICATIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	TRES FORTE	Avril 2024	29 450 ml	~ 34 m³/h	2 726 ml	1 911 ml	22 400 ml	2 909 ml	Sensibilité importante des réseaux situés au sud du cours d'eau Salaison (sud de Teyran). Environ 50% des ECPP proviennent de 20% du linéaire En particulier la rue du Peyrou.	- Chem. De Vaugély (73 ml) - Av. de Montaud (partie sud) (355 ml) - Av. de Montaud (partie nord) (435 ml) - Rue de Figaret (42 ml) - Lidl (166 ml) - Imp. Des Opalines vers rue des Rouquettes (418 ml) - Rue de Saint Martin (177 ml) - Rue du Peyrou (458 ml) - Rue des Agates (514 ml) - Chem. Des Carignans (373 ml) - Chem. De Montlaur (347 ml)	3 358 ml
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	FORTE	Mars 2024	4 541 ml	~ 9 m³/h	1 099 ml	868 ml	2 574 ml	0 ml	Relativement diffus Environ 60% des ECPP proviennent de 25% du linéaire	- Rue du Puits des Mules (123 ml) - Route du Moulin à Vent (310 ml) - Rue de Couloubrines (220 ml) - Impasse des Pradets (446 ml)	1 099 ml
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	FORTE	Mai 2023	23 231 ml	~ 20 m³/h	2 781 ml	1 322 ml	19 105 ml	0 ml	Très diffus sur la majorité du réseau' Environ 25% des ECPP proviennent de 6% du linéaire, concerne le quartier rue des Amandiers et rue Jujubiers (réseau très profond).	- Long cours d'eau Ruisseau des Combals (739 ml) - Rue du Péras (170 ml) - Long cours d'eau PR Rte Murles (418 ml) - Rue du Cinsault (205 ml) - Rue du Valat (208 ml) - Rue des Amandiers / Jujubiers (1 388 ml) - Route PR Murles (155 ml) - Rue de l'Olivette (368 ml)	4 033 ml
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	MOYENNE	Mai 2023	2 050 ml	~ 1,5 m³/h	0 ml	0 ml	2 050 ml	0 ml	Très diffus sur l'ensemble du réseau	/	/
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	MOYENNE	Mars 2024	3 260 ml	~ 3,9 m³/h	169 ml	101 ml	2 990 ml	0 ml	Environ 60% des ECPP proviennent de 10% du linéaire	- Rue des Ecoles (42 ml) - Rue de la Lauze (70 ml) - Lot. Route de St-Marrtin (36 ml) - Chemin de la Fontaine (101 ml)	249 ml
VALFLAUNES	Valcyre	2 102 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VALFLAUNES	Lancyre	442 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (392 000 ml)				**Mai 2023 + Mars à Mai 2024**	**164 500 ml de réseau investigué**	**218 m³/h d'ECPP sectorisés**	15 802 ml	9 491 ml	127 295 ml	8 296 ml	**/**	**19 959 ml d'ITV proposés**	

3.4.3 Synthèse des résultats : ITV

SYNTHESE DES ITV														
Généralités			**Linéaire total d'ITV** (hors branchement)	**dont ITV réalisées dans le cadre du SDA**	**dont ITV antérieures au SDA**	**Secteurs concernés**	**Résultats - Etat général des collecteurs**						**Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant**
Commune	**Système**	**Linéaire de réseau**					**Bon état**	**Etat moyen**	**Etat mauvais à très mauvais**	**Abandon inspection**	**Travaux déjà réalisés**	**Principaux secteurs problématiques**	
ASSAS	Assas	8 312 ml	44 ml	0 ml	44 ml	- Cellier du Pic (43,8)	0 ml	0 ml	44 ml	0 ml	0 ml	Réseau en fibro-ciment en très mauvais état	L'ensemble du linéaire du cours d'eau est jugée très sensible par l'exploitant (confirmé par les nocturne)
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	714 ml	0 ml	714 ml	- RD122 (206.65 ml) - Plan du Lac (83.00 ml) - Chemin Neuf (107.40 ml) - Rue des Claparèdes (186.30 ml) - Chemin de Marou (130.70 ml)	329 ml	278 ml	107 ml	0 ml	0 ml	- Chemin neuf : Etat mauvais - RD122 : Etat moyen - Plan du Lac : Etat moyen	/
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
CLARET	Bourg	9 886 ml	1 989 ml	412 ml	1 577 ml	- Av. de Montpellier - Sud (66.68 ml) - Av. des Embruscalles - Ouest (531.20 ml) - Av. des Embruscalles - Centre (225.10 ml) - Place de l'Hermet (67.50 ml) - ZAE Farjou (348.70 ml) - Rue des Ecoles (250.30 ml) - Rue de l'Aire (87.99 ml) - Av. des Embruscalles - Ouest 2 (181.70 ml) - Chemin des Ardats (96.10 ml) - Chemin de Farjou (62.70 ml) - Place de l'ancienne mairie (71.20 ml)	341 ml	1 273 ml	273 ml	0 ml	102 ml	- Av. des Embruscalles : Etat moyen à très mauvais - ZAE Farjou et chemin des Ardats : Etat moyen à mauvais - Place de l'Ancienne Mairie : Etat moyen à mauvais - Rue de l'Aire : Etat moyen - Rue des Ecoles : Etat bon à moyen	/
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	776 ml	322 ml	454 ml	- Route de St Gély - Impasse du Val des Oliviers - PR Romarin - Entre Rte de St Gély et Rte de Grabels	781 ml	0 ml	0 ml	159 ml	0 ml	1 RV avec complexe de racines entre Rte de St Gély et Rte de Grabels. Certains tronçons non inspectés car regards inaccessibles	/
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	1 145 ml	667 ml	478 ml	- RD109 - Ancien Chemin d'Anduze - Centre 1 (ouest RV40) - Centre 2 (est RV40) - Amont PR	1 022 ml	7 ml	0 ml	0 ml	0 ml	- Plusieurs infiltrations localisées dans les regards - Présence ponctuelle de racines dans 2 branchements - Amont PR : 1 infiltration par écoulement continu	/
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	325 ml	0 ml	325 ml	- Amont STEP	325 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/
LAURET	Lauret	5 203 ml	612 ml	397 ml	215 ml	- Chemin des Vignes de la Faugère (153.25 ml) - Chemin du Moulin (61.89 ml) - Rue de la Conque (52.40 ml) - Rues de l'Ancienne Mairie/Aire/Horthus (344.30 ml)	394 ml	218 ml	0 ml	0 ml	0 ml	- Chemin des Vignes : Etat moyen - Chemin du Moulin : Etat moyen - Rue de l'Hortus : Etat moyen	/
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	1 311 ml	1 069 ml	242 ml	- Chemin des Mazes - Allée de la Pétanque - Impasse de la Confrérie - Rue de la Source - Allée du Haut Lirou	407 ml	419 ml	408 ml	16 ml	0 ml	- Allée de la Pétanque, Imp. Des Confréries : réseaux en fibro-ciment, anneaux d'étanchéité dégradés, présence de complexes racinaires, dégradations des surfaces - Les réseaux en fibro-ciment présentent de nombreux défauts	/
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	3 043 ml	3 043 ml	0 ml	- Rue Alicane - Anc. Chem. De Grabels - Chemin Du Tribe - Route de St. Gély - Route de St. Mathieu - Quartier Romanicière - Sud route de St Mathieu - Sud ancien Chem. Du moulin - Chemin Des Courrèges - Amont PR Ancienne STEP / Chem. Des Courrèges - Chemin des Moulières - Lirou	2 022 ml	570 ml	500 ml	111 ml	0 ml	- Rue Alicane : réseau en PVC de bon état mais ECPP au niveau des regards - Quelques défauts structurels ponctuels générant des fortes entrées d'ECPP - Beaucoup d'entrées d'ECPP au niveau des jonctions borgnes entre les branchements et le collecteur	/

SYNTHESE DES ITV

Généralités			Linéaire total d'ITV (hors branchement)	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA	dont ITV antérieures au SDA	Secteurs concernés	Résultats - Etat général des collecteurs						Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant
Commune	Système	Linéaire de réseau					Bon état	Etat moyen	Etat mauvais à très mauvais	Abandon inspection	Travaux déjà réalisés	Principaux secteurs problématiques	
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	658 ml	651 ml	7 ml	- Chemin du Mas d'Allègre (7.20 ml) - Rue Trucs des vignes (209.50 ml) - Route de St-Martin (307.50 ml) - Rue du Lauzas (133.60 ml)	104 ml	0 ml	554 ml	0 ml	0 ml	- Route de St-Martin : Etat très mauvais - Rue du Lauzas : Etat très mauvais - Rue Trucs des vignes : Etat mauvais (RV)	/
MURLES	Murles	3 061 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	Secteur entre la cave coopérative et la STEP
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	516 ml	0 ml	516 ml	- Hameau de Méjannels (516.08ml)	438 ml	72 ml	0 ml	0 ml	6 ml	/	/
ROUET	Rouet	970 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	106 ml	0 ml	106 ml	- Amont STEP, Allée des Peupliers	0 ml	128 ml	11 ml	0 ml	0 ml	- Présence ponctuelle d'un complexe racinaire	/
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	623 ml	0 ml	623 ml	- Rue de Valmont	437 ml	168 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	791 ml	791 ml	0 ml	- Avenue de Galargues - Rue de la Bénovie	784 ml	7 ml	0 ml	20 ml	0 ml	- Avenue de Galargues : Présence de complexes racinaire, et casse dans un branchement - Rue de la Bénovie : Présence d'un complexe racinaire	/
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	499 ml	0 ml	499 ml	- Rue du Griffou(83.61ml) - Plan de la Croix (42.17ml) - Rue du Jeu de Ballon (71.45ml) - Rue du Cabinet de Turenne (45.87ml) - Centre ville - rive droite et gauche (256.07ml)	395 ml	46 ml	0 ml	0 ml	58 ml	/	Route des Graves Antenne Qu. de la Terre/Traverse du Four
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	2 816 ml	616 ml	2 200 ml	- Chemin de Capel - Chemin des Devezes - Chemin de la Bouvine - Chemin de la Tuilerie - Chemin des Cornies - RD188E1 - Lot. Les Hauts de Campredon - Chem. Des Cornies	1 668 ml	795 ml	71 ml	0 ml	0 ml	- Lot. Les Hauts de Campredon : 4 infiltrations, canalisation fissurée	/
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	461 ml	175 ml	286 ml	- Chemin de la Calade - Chemin des aires	141 ml	36 ml	297 ml	0 ml	0 ml	- Chemin de la Calade : Multiples fissures ouvertes, complexe racines, décentrages - Chemin des aires : 1 effondrement partiel sous la rangée d'oliviers (référence au défaut fumée AF_0006), collecteurs fibro-ciment en mauvais état	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	1 821 ml	221 ml	1 600 ml	- Lot. Bois de Massargues (23.03 ml) - Parking Ecole Maternelle (210.53 ml) - Rue des Bergers (13.59 ml) - Rue du Fanabreau (383.23 ml) - ZAE des Garrigues (73.87 ml) - Rue de l'Ayet (82.91 ml) - Rue du Cornier (394.47 ml) - Lot. Le Pérou (418.95 ml) - Champ affluent Rieutord (220.70 ml)	750 ml	588 ml	420 ml	0 ml	63 ml	- Rue du Cornier : Etat moyen à très mauvais - Lot. Le Pérou : Etat bon à mauvais - Rue de l'Ayet : Etat moyen - Rue du Fanabreau : Etat moyen - Champ affluent Rieutord : petit tronçon en état mauvais (RV)	Secteur rue du Chèvrefeuille
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/

SYNTHESE DES ITV

Généralités			Linéaire total d'ITV (hors branchement)	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA	dont ITV antérieures au SDA	Secteurs concernés	Résultats - Etat général des collecteurs						Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant
Commune	Système	Linéaire de réseau					Bon état	Etat moyen	Etat mauvais à très mauvais	Abandon inspection	Travaux déjà réalisés	Principaux secteurs problématiques	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	4 713 ml	0 ml	4 713 ml	- Rue des Ecoles - Chemin de la Ville - Chemin du Cimetière, Rue des Cigales, Rue du Larensac - Rue de la Grenouille - Avenue de la République de Montferand - Avenue de la République de Montferand STEP - Rue du Truc d'Anis - Rue de l'Aspic - Chemin de la Ville - Cami del Las Oliveidas - Allée de l'ancienne Gendarmerie - Cami Del Oliveidas - Vieux Village	1 165 ml	2 229 ml	673 ml	0 ml	547	- Chemin de la Ville : Dégradation de surface, obstructions divers, présence de radicelles, complexe de racines - Rue des écoles : Dégradations des surfaces, branchements pénétrants, nombreux anneaux d'étanchéité rompus, présence de radicelles - Vieux Village : 1 infiltration par écoulement continu, 1 rupture, branchement pénétrant, complexes de racines, anneaux d'étanchéité dégradés	/
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	1 530 ml	439 ml	1 091 ml	- Chemin de Clapiers - Chemin du Poulaillou - Rue de Prades - Rue de Belle Vue - Rue de Clapiers	370 ml	854 ml	321 ml	0 ml	0 ml	Chemin de Clapiers : Quelques effondrements partiels	Chemin de Clapiers : réseau à reprendre intégralement en tranchée ouverte Réseau dans le cours d'eau Problème de contre pente en entrée de STEP
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	1 302 ml	0 ml	1 302 ml	- Chemin des Clausses - Chemin Deu Mas de Greffiers - Rue des Olivettes - Mas de Montels - Secteur Mairie	194 ml	737 ml	140 ml	0 ml	0 ml	- Quelques défauts ponctuels - Rue des Olivettes : Absence de caisse de branchement	Rue des Olivettes, Rte des aires, Rte d'Assas : Présence de contre pentes et racine
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	214 ml	0 ml	214 ml	- La Condamine (213.94 ml)	214 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	106 ml	0 ml	106 ml	- Hameau de Vabre (105.70 ml)	106 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	5 351 ml	3 297 ml	2 054 ml	- Impasse des Pins - Rue du Clapas - Rue de la Comète - Rue des Tamaris - Rue du Cros - Rue du Thym - Rue des Joncquières - Rue du Peyrou - Rue des Carignans - Rue Saint-Martin - Rue des Agates - Impasse des Opalines vers Rue des Rouquettes - Lidl - Chemin de Montlaur - Avenue de Montaud - Sud - Avenue de Montaud - Nord - Rue de Figaret et Chemin de Vaugély	2 188 ml	1 655 ml	1 070 ml	109 ml	0 ml	L'ensemble des réseaux en fibro-ciment sont en mauvais état et présentent de nombreux défauts - Rue du Peyrou : Multiples ruptures, complexes racinaire, dégradations des surfaces, infiltration d'ECPP - Rue de la Comète : Réseau en fibro-ciment avec de multiples fissures ouvertes, déboitements, rupture - Rue St Hubert : 2 effondrements majeurs, présence généralisée de racines, déboitements et décentrages fréquents - Rue St Martin : 2 ruptures, complexe racinaire - Rue du Cros : Multiples effondrements partiels, entrées d'ECPP	/
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	1 578 ml	1 080 ml	498 ml	- RD107 secteur mairie (155.14 ml) - RD109 (243.95 ml) - Antenne Route du Moulin à vent (8.14 ml) - Rue des Ecoliers (61.05 ml) - Rue des Horts de Naous (29.78 ml) - Rue du Puits des Mules (118.60 ml) - Route du Moulin à vent (312.00 ml) - Rue de Couloubrines (211.80 ml) - Impasse des Pradets (437.20 ml)	1 289 ml	95 ml	71 ml	0 ml	123 ml	- Route du Moulin à vent : petit tronçon en état mauvais - Impasse des Pradets : petit tronçon en état mauvais	/
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/

SYNTHESE DES ITV

Généralités			Linéaire total d'ITV (hors branchement)	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA	dont ITV antérieures au SDA	Secteurs concernés	Résultats - Etat général des collecteurs						Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant
Commune	Système	Linéaire de réseau					Bon état	Etat moyen	Etat mauvais à très mauvais	Abandon inspection	Travaux déjà réalisés	Principaux secteurs problématiques	
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	2 417 ml	2 417 ml	0 ml	- Long cours d'eau - Sud - Long cours d'eau - Nord - Skatepark (ruisseau de la Croix) - Rue du Péras - Long cours d'eau PR Rte de Murles - Rue du Valat - Rue du Cinsault - Route PR Murles - Rue de l'Olivette	1 846 ml	559 ml	10 ml	229 ml	0 ml	- Skatepark (ruisseau de la Croix) : infiltration ECPP à la jonction entre le RV_0479 et le collecteur amont. 188 ml non inspectés en raison de regards inaccessibles	/
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	311 ml	147 ml	164 ml	- Lotissement Les Jardins de l'Hortus (164.30ml) - Rue de la Lauze (68.30 ml) - Rue des écoles (41.70 ml) - Lot. Route de St-Martin (35.00 ml) - Chemin de la Fontaine (2.30 ml)	304 ml	2 ml	5 ml	0 ml	0 ml	- Lot. Route de St-Martin : petit tronçon en état mauvais - Chemin de la fontaine : état moyen supposé (inspection impossible car ovalidation)	Rue de l'Ancien Lavoir
VALFLAUNES	Lancyre	442 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
VALFLAUNES	Valcyre	2 102 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	Rue de l'Alicante Rue du Grenache
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL 70 356 ml de réseau			**35 771 ml d'ITV analysés**	**15 744 ml**	**20 028 ml**	**148 secteurs**	**18 014 ml**	**10 737 ml**	**4 973 ml**	**644 ml**	**899 ml**		

3.4.4 Principaux points noirs mis en évidence

Les principaux points noirs sont mis en évidence dans le tableau ci-dessus, dans la colonne « Principaux secteurs problématiques ».

Environ 5 kms de réseaux inspectés présentent un état général des collecteurs mauvais à très mauvais, soit 14% du linéaire total investigué. Ces réseaux sont généralement anciens de matériau fibro-ciment. De nombreux défauts grave sont recensés tels que des effondrements, des fissures ouvertes, des entrées d'eaux claires parasites, des complexes de racines, des anneaux d'étanchéité dégradés…
Certains collecteurs en PVC présentent également un état mauvais à très mauvais. Cela concerne principalement des déformations importantes (poinçonnement), des casses, des entrées d'eaux claires parasites (fréquemment au niveau des raccords en borgne entre les branchements et le collecteur).

Le détail des ITV et des principaux points noirs se trouvent en Annexe F3.

Les ITV ont également permis de mettre à jour les plans SIG avec la découverte de regards enterrés ou enrobés, des modifications de matériau ou de section ou encore la présence de coudes.

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Diagnostic des réseaux d'eaux usées CAUSSE DE LA SELLE 34060	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg otéis

INVESTIGATIONS DE DIAGNOSTIC REALISEES

Système	**Libellé**	**Causse-de-la-Selle**
	Capacité STEP	**280 EH**
	Linéaire de réseau	**4 654 ml**
Diag. STEP	**Bilans pollution 24h**	Oui
Diagnostic réseau	**Analyse télésurveillance**	Sans objet (pas de télésurveillance)
	Campagne de mesures	Oui : 1 point ponctuel
	Tests à la fumée	Oui : exhaustif
	Sectorisations nocturnes	Non retenu
	ITV	Non retenu

SYNTHESE BILANS POLLUTION 24h

⇨ Fiche "Bilans pollution"

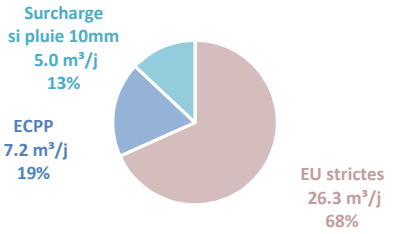
Système		**Causse-de-la-Selle**	
Période des mesures		Printemps - Période moyenne supposée	Eté - Période de pointe supposée
Dates		Lundi 08/05/23 - Mardi 09/05/23	Dimanche 16/07/23 - Lundi 17/07/23
Type de bilan		Entrée de station	Entrée de station
Résultat	**Taux de charge hydraulique**	**LIMITE (79-98%)**	**LIMITE (89-136%)**
	Taux de charge organique	**LIMITE (67-103% sur la DBO5)**	**LIMITE (84-112% sur la DBO5)**
	Performances épuratoires	Non mesurables (infiltration)	Non mesurables (infiltration)
Commentaires		Capacité STEP considérée = 280 EH en référence à la lagune primaire limitante En considérant les 400 EH théoriques, les taux de charge seraient satisfaisants	

SYNTHESE TELESURVEILLANCE DES DEBITS

Système		**Causse-de-la-Selle**
Liste des points télésurveillés		- STEP : aucun - Réseau : aucun
Chiffres-clés	**Période d'analyse**	
	Volume annuel moyen entrée STEP	
	Volume journalier total de temps sec	
	Volume journalier ECPP de temps sec	
	Volume journalier ECPP max en ressuyage	
	Volume annuel déversé en entrée de STEP	
	Volume annuel déversé sur le réseau	
Problématique mise en évidence		
Commentaires		Pas de suivi du point A3 ; Pas de A2. Ni déversoir d'orage ni trop-plein sur le réseau.

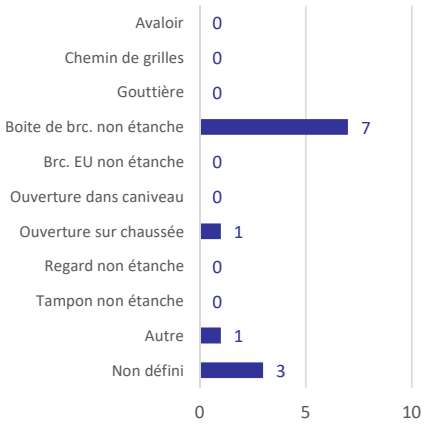
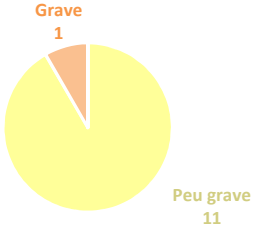
SYNTHESE CAMPAGNE DE MESURES

⇨ Carte "Synthèse de la campagne de mesures" et Fiches "Exploitation de la campagne de mesures"

Système		**Causse-de-la-Selle**
Période des mesures		Avril-Mai 2023 (car obstruction du réseau lors de la campagne hivernale)
Entrée STEP	**Débit moyen temps sec**	33.5 m³/j
	Synthèse des volumes en jeu	
	Sensibilité ECPP globale	**FAIBLE**
	Sensibilité ECPM globale	**FAIBLE**
Sectorisation du système	**Nb total de sous-bassin**	1 (pas de sectorisation)
	Répartition ECPP et ECPM	/
Déversements	**Déversements observés en entrée de STEP**	Sans objet (pas de DO)
	Déversements observés sur le réseau	Sans objet (pas de DO)
	Commentaires	/

SYNTHESE TESTS A LA FUMEE

⇨ Carte "Résultats des tests à la fumée" et Fiches "Anomalies fumée"

Système		**Causse-de-la-Selle**
Période des mesures		Mai 2023
Anomalies identifiées	**Nombre**	12 anomalies
	Typologie	
	Gravité	
	Commentaires	/

SYNTHESE SECTORISATIONS NOCTURNES ET ITV

⇨ Carte "Analyse des ITV - Etat des collecteurs"

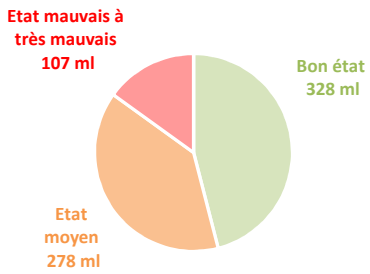
Système		Causse-de-la-Selle
Sectori-sation nocturne	**Période d'investigations**	
	Linéaire sectorisé	
	Répartition du linéaire investigué par sensibilité aux ECPP	
ITV	**Linéaire total ITV réalisés**	714 ml
	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA : secteurs et linéaires	Aucun
	dont ITV antérieures au SDA : secteurs et linéaires	5 secteurs : - RD122 (206.65 ml) - Plan du Lac (83.00 ml) - Chemin Neuf (107.40 ml) - Rue des Claparèdes (186.30 ml) - Chemin de Marou (130.70 ml)
	Répartition du linéaire investigué par état général	
Principaux secteurs problématiques identifiés		- Chemin neuf : Etat mauvais - renouvellement complet préconisé - RD122 : Etat moyen - renouvellement complet préconisé - Plan du Lac : Etat moyen - renouvellement complet préconisé
Commentaire		/

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	**Bilans pollutions** **Causse-de-la-Selle**	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

GENERALITES

Nombre de bilans 24h	2	**Commune**	Causse-de-la-Selle
Dates	Lundi 08/05/23 - Mardi 09/05/23	**Station**	Causse-de-la-Selle
Saison	Printemps - Période moyenne supposée	**Capacité nominale**	280 EH *
Type de bilan	Bilans en entrée de station	**Lieu de prélèvement**	Regard amont STEP

RESULTATS

PARAMETRES	CAPACITE NOMINALE DE LA STEP	J1 - ENTREE			J2 - ENTREE		
		Concentration	Charge	Taux de charge	Concentration	Charge	Taux de charge
Débit	42 m³/j (Théorie 150 l/j/EH)	41.0 m³/j		**98%**	33.1 m³/j		**79%**
Matières en Suspension (MES)	25.2 kg/j (Théorie 90 g/j/EH)	240 mg/l	9.8 kg/j	**39%**	1 600 mg/l	53.0 kg/j	**210%**
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	33.6 kg/j (Théorie 120 g/j/EH)	819 mg/l	33.6 kg/j	**100%**	1 120 mg/l	37.1 kg/j	**110%**
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	16.8 kg/j (Théorie 60 g/j/EH)	420 mg/l	17.2 kg/j	**103%**	340 mg/l	11.3 kg/j	**67%**
Azote Kjeldahl (NTK)	4.2 kg/j (Théorie 15 g/j/EH)	126 mg/l	5.2 kg/j	**123%**	104 mg/l	3.4 kg/j	**82%**
Phosphore (P)	1.1 kg/j (Théorie 4 g/j/EH)	11 mg/l	0.43 kg/j	**39%**	16 mg/l	0.52 kg/j	**46%**

Biodégradabilité : DCO / DBO5	**2.0**	**3.3**
Equilibre nutritionnel : DBO5 / NTK / P	**100 / 30 / 3**	**100 / 31 / 5**
Population équivalente selon le ratio 40 gDBO5/j/EH	**431 EH**	**281 EH**

PARAMETRES	NIVEAU DE REJET A RESPECTER	J1 - SORTIE		J2 - SORTIE	
		Concentration	Rendement	Concentration	Rendement
Matières en Suspension (MES)	50 mg/l				
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	/				
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	35 mg/l				
Azote Kjeldahl (NTK)	/				
Phosphore (P)	/				

OBSERVATIONS

* La capacité théorique de la station est annoncée à 400 EH mais celle-ci serait plutôt de l'ordre de 280 EH au regard de la dimension de la lagune primaire. Cette dernière valeur est retenue ici pour l'estimation des taux de charge.

Remarques sur les valeurs mesurées :
- Les valeurs mesurées sont cohérentes avec les valeurs usuellement rencontrées en milieu rural (à l'exception des MES du bilan J2 qui sont élevées).
- Le volume journalier de J1 est plus important que celui de J2 en raison de rejets significativement plus importants tout au long de la journée.

Interprétation des résultats :
- La station apparait en limite de capacité hydraulique et organique (en référence au 280 EH de la lagune primaire limitante).
- Pour mémoire : les performances épuratoires ne sont pas quantifiables (infiltration - pas de bilan en sortie).
- La fiabilisation des résultats nécessiterait la réalisation d'une chronique plus importante de bilans 24h.

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	**Bilans pollutions** **Causse-de-la-Selle**	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis

GENERALITES

Nombre de bilans 24h	2	**Commune**	Causse-de-la-Selle
Dates	Dimanche 16/07/23 - Lundi 17/07/23	**Station**	Causse-de-la-Selle
Saison	Eté - Période de pointe supposée	**Capacité nominale**	280 EH *
Type de bilan	Bilans en entrée de station	**Lieu de prélèvement**	Regard amont STEP

RESULTATS

PARAMETRES	CAPACITE NOMINALE DE LA STEP	J1 - ENTREE			J2 - ENTREE		
		Concentration	Charge	Taux de charge	Concentration	Charge	Taux de charge
Débit	42 m³/j (Théorie 150 l/j/EH)	57.1 m³/j		**136%**	37.3 m³/j		**89%**
Matières en Suspension (MES)	25.2 kg/j (Théorie 90 g/j/EH)	17 mg/l	1.0 kg/j	**4%**	940 mg/l	35.1 kg/j	**139%**
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	33.6 kg/j (Théorie 120 g/j/EH)	752 mg/l	42.9 kg/j	**128%**	925 mg/l	34.5 kg/j	**103%**
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	16.8 kg/j (Théorie 60 g/j/EH)	330 mg/l	18.8 kg/j	**112%**	380 mg/l	14.2 kg/j	**84%**
Azote Kjeldahl (NTK)	4.2 kg/j (Théorie 15 g/j/EH)	110 mg/l	6.3 kg/j	**150%**	105 mg/l	3.9 kg/j	**93%**
Phosphore (P)	1.1 kg/j (Théorie 4 g/j/EH)	9.5 mg/l	0.54 kg/j	**48%**	11 mg/l	0.39 kg/j	**35%**

Biodégradabilité : DCO / DBO5	**2.3**	**2.4**
Equilibre nutritionnel : DBO5 / NTK / P	**100 / 33 / 3**	**100 / 28 / 3**
Population équivalente selon le ratio 40 gDBO5/j/EH	**471 EH**	**354 EH**

PARAMETRES	NIVEAU DE REJET A RESPECTER	J1 - SORTIE		J2 - SORTIE	
		Concentration	Rendement	Concentration	Rendement
Matières en Suspension (MES)	50 mg/l				
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	/				
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	35 mg/l				
Azote Kjeldahl (NTK)	/				
Phosphore (P)	/				

OBSERVATIONS

* La capacité théorique de la station est annoncée à 400 EH mais celle-ci serait plutôt de l'ordre de 280 EH au regard de la dimension de la lagune primaire. Cette dernière valeur est retenue ici pour l'estimation des taux de charge.

Remarques sur les valeurs mesurées :

- Les valeurs mesurées sont globalement cohérentes avec les valeurs usuellement rencontrées en milieu rural (à l'exception des MES qui sont faibles lors du bilan J1 et élevées lors du bilan J2).
- Le volume journalier de J1 est plus important que celui de J2 en raison de rejets significativement plus importants tout au long de la journée.

Interprétation des résultats :

- La station apparait en limite - voire surcharge - de capacité hydraulique et organique (en référence aux 280 EH de la lagune primaire limitante).
- Pour mémoire : les performances épuratoires ne sont pas quantifiables (infiltration - pas de bilan en sortie).
- La fiabilisation des résultats nécessiterait la réalisation d'une chronique plus importante de bilans 24h.

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

OTEIS
Madame Audrey CHACOT
Bât. A3 Stratégie Concept
1300 Ave. Albert Einstein
34000 MONTPELLIER

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E133256

Version du : 26/07/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-154827-01

Date de réception technique : 18/07/2023
Première date de réception physique : 18/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J1
Référence Commande : HY34 104 574

Coordinateur de Projets Clients : Marion Medina / MarionMedina@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	CDS J1
002	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	MEJ J1

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E133256

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-154827-01

Version du : 26/07/2023

Date de réception technique : 18/07/2023
Première date de réception physique : 18/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J1
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon			001		002
Référence client :			CDS J1		MEJ J1
Matrice :			EC		EC
Date de prélèvement :			18/07/2023		18/07/2023
Date de début d'analyse :			19/07/2023		19/07/2023
Température de l'air de l'enceinte :			14°C		14°C
Analyses immédiates					
LS009 : **Mesure du pH**					
pH		*	7.5	*	7.5
Température	°C		19.9		19.9
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration**	mg/l	*	17	*	320
Indices de pollution					
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)**					
Nitrates	mg NO3/l	*	<1.00	*	<1.00
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	<0.20	*	<0.20
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)**					
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04	*	<0.10
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01	*	<0.03
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)**	mg O2/l	*	752	*	525
LSB9H : **Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)**					
DBO-5	mg O2/l	*	330	*	<72
Mesure dilution 1			320		
Mesure dilution 2			340		
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)**	mg N/l	*	110	*	126
LS572 : **Azote ammoniacal**					
Azote ammoniacal	mg N/l	*	84	*	110
Ammonium	mg NH4/l	*	110	*	140
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)**	mg N/l		110		126
Métaux					
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux**		*	Fait	*	Fait

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E133256

Version du : 26/07/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-154827-01

Date de réception technique : 18/07/2023
Première date de réception physique : 18/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J1
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon		001	002
Référence client :		CDS J1	MEJ J1
Matrice :		EC	EC
Date de prélèvement :		18/07/2023	18/07/2023
Date de début d'analyse :		19/07/2023	19/07/2023
Température de l'air de l'enceinte :		14°C	14°C
Métaux			
LK07G : **Phosphore (P)**	mg/l	* 9.5	* 11.0

Observations	N° d'échantillon	Référence client
DBO : Essai réalisé avec suppression de la nitrification par ajout d'ATU	(001) (002)	CDS J1 / MEJ J1 /
DBO : Essai soumis à 1 dilution(s)	(002)	MEJ J1
DBO : Essai soumis à 2 dilution(s)	(001)	CDS J1
DBO : La décongélation de l'échantillon a excédé 16H.	(001) (002)	CDS J1 / MEJ J1 /
DBO : La typologie de votre échantillon n'a pas permis d'obtenir un résultat de DBO conforme aux critères normatifs. La LQ a été augmentée.	(002)	MEJ J1
DBO : L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée par le laboratoire, à réception .	(001) (002)	CDS J1 / MEJ J1 /
DBO : les contrôles qualités sont conformes à l'incertitude de mesure.	(001)	CDS J1
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2	(002)	MEJ J1
La conformité relative à la température relevée à réception des échantillons n'est pas remplie.	(001) (002)	CDS J1 / MEJ J1 /
Spectrophotométrie visible automatisée : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002)	CDS J1 / MEJ J1 /

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

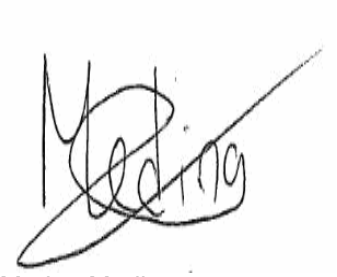
Dossier N° : 23E133256

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-154827-01

Version du : 26/07/2023

Date de réception technique : 18/07/2023
Première date de réception physique : 18/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J1
Référence Commande : HY34 104 574



Marion Medina
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° :23E133256

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-154827-01

Emetteur : Madame Audrey CHACOT

Commande EOL : 006-10514-1003432

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574
CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J1

Référence commande : HY34 104 574

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LK07G	Phosphore (P)	ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.1	12%	mg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnemen France
LS007	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	3	20%	mg N/l	
LS009	Mesure du pH	Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
	pH					
	Température				°C	
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	20%	mg/l	
LS02M	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1				
	Nitrates		1	40%	mg NO3/l	
	Azote nitrique		0.2	40%	mg N-NO3/l	
LS02X	Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1				
	Nitrites		0.04	35%	mg NO2/l	
	Azote nitreux		0.01	35%	mg N-NO2/l	
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	10	20%	mg O2/l	
LS474	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul			mg N/l	
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	Digestion acide - NF EN ISO 15587-2				
LS572	Azote ammoniacal	Volumétrie - NF T 90-015-1				
	Azote ammoniacal		0.5	5%	mg N/l	
	Ammonium		0.6	5%	mg NH4/l	
LSB9H	Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN ISO 5815-1				
	DBO-5		3	35%	mg O2/l	
	Mesure dilution 1					
	Mesure dilution 2					

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 23E133256

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-154827-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1003432

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574
CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J1

Référence commande : HY34 104 574

Eau chargée/Résiduaire

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	CDS J1	18/07/2023 10:00:00	18/07/2023	18/07/2023		
002	MEJ J1	18/07/2023 11:00:00	18/07/2023	18/07/2023		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

OTEIS
Madame Audrey CHACOT
Bât. A3 Stratégie Concept
1300 Ave. Albert Einstein
34000 MONTPELLIER

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E133110

Version du : 25/07/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-153866-01

Date de réception technique : 19/07/2023
Première date de réception physique : 19/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J2
Référence Commande : HY34 104 574

Coordinateur de Projets Clients : Marion Medina / MarionMedina@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	CDS J2
002	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	MEJ J2

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E133110

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-153866-01

Version du : 25/07/2023

Date de réception technique : 19/07/2023
Première date de réception physique : 19/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J2
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon			001		002
Référence client :			CDS J2		MEJ J2
Matrice :			EC		EC
Date de prélèvement :			19/07/2023		19/07/2023
Date de début d'analyse :			19/07/2023		19/07/2023
Température de l'air de l'enceinte :			16.9°C		16.9°C
Analyses immédiates					
LS009 : **Mesure du pH**					
pH		*	7.1	*	7.7
Température	°C		20.2		20.2
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration**	mg/l	*	940	*	210
Indices de pollution					
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)**					
Nitrates	mg NO3/l	*	<1.00	*	<1.00
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	<0.20	*	<0.20
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)**					
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04	*	<0.07
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01	*	<0.02
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)**	mg O2/l	*	925	*	424
LSB9H : **Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)**					
DBO-5	mg O2/l	*	380	*	96
Mesure dilution 1			360		89
Mesure dilution 2			390		100
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)**	mg N/l	*	105	*	132
LS572 : **Azote ammoniacal**					
Azote ammoniacal	mg N/l	*	79	*	120
Ammonium	mg NH4/l	*	100	*	150
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)**	mg N/l		105		132
Métaux					
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux**		*	Fait	*	Fait

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E133110

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-153866-01

Version du : 25/07/2023

Date de réception technique : 19/07/2023

Première date de réception physique : 19/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J2
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon		001	002
Référence client :		CDS J2	MEJ J2
Matrice :		EC	EC
Date de prélèvement :		19/07/2023	19/07/2023
Date de début d'analyse :		19/07/2023	19/07/2023
Température de l'air de l'enceinte :		16.9°C	16.9°C
Métaux			
LK07G : **Phosphore (P)**	mg/l	* 10.5	* 11.6

Observations	N° d'échantillon	Référence client
DBO : Essai réalisé avec suppression de la nitrification par ajout d'ATU	(001) (002)	CDS J2 / MEJ J2 /
DBO : Essai soumis à 2 dilution(s)	(001) (002)	CDS J2 / MEJ J2 /
DBO : La décongélation de l'échantillon a excédé 16H.	(001) (002)	CDS J2 / MEJ J2 /
DBO : L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée par le laboratoire, à réception .	(001) (002)	CDS J2 / MEJ J2 /
DBO : les contrôles qualités sont conformes à l'incertitude de mesure.	(001) (002)	CDS J2 / MEJ J2 /
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2	(002)	MEJ J2
La conformité relative à la température relevée à réception des échantillons n'est pas remplie.	(001) (002)	CDS J2 / MEJ J2 /
Spectrophotométrie visible automatisée : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002)	CDS J2 / MEJ J2 /

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E133110

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-153866-01

Version du : 25/07/2023

Date de réception technique : 19/07/2023
Première date de réception physique : 19/07/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J2
Référence Commande : HY34 104 574



Gilles Lacroix
Chef d'Equip. Coord. Proj Clts

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° :23E133110

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-153866-01

Emetteur : Madame Audrey CHACOT

Commande EOL : 006-10514-1003435

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574
CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J2

Référence commande : HY34 104 574

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LK07G	Phosphore (P)	ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.1	12%	mg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnemen France
LS007	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	3	20%	mg N/l	
LS009	Mesure du pH	Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
	pH					
	Température				°C	
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	20%	mg/l	
LS02M	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1				
	Nitrates		1	40%	mg NO3/l	
	Azote nitrique		0.2	40%	mg N-NO3/l	
LS02X	Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1				
	Nitrites		0.04	35%	mg NO2/l	
	Azote nitreux		0.01	35%	mg N-NO2/l	
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	10	20%	mg O2/l	
LS474	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul			mg N/l	
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	Digestion acide - NF EN ISO 15587-2				
LS572	Azote ammoniacal	Volumétrie - NF T 90-015-1				
	Azote ammoniacal		0.5	5%	mg N/l	
	Ammonium		0.6	5%	mg NH4/l	
LSB9H	Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN ISO 5815-1				
	DBO-5		3	35%	mg O2/l	
	Mesure dilution 1					
	Mesure dilution 2					

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 23E133110

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-153866-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1003435

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574
CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle + Méjannel J2

Référence commande : HY34 104 574

Eau chargée/Résiduaire

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	CDS J2	19/07/2023 10:00:00	19/07/2023	19/07/2023		
002	MEJ J2	19/07/2023 11:00:00	19/07/2023	19/07/2023		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

OTEIS
Madame Audrey CHACOT
Bât. A3 Stratégie Concept
1300 Ave. Albert Einstein
34000 MONTPELLIER

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E083071

Version du : 22/05/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-101386-01

Date de réception technique : 10/05/2023
Première date de réception physique : 10/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Pierrick TECHER
Référence Commande : HY34 104 574

Coordinateur de Projets Clients : Marion Medina / MarionMedina@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	CDS_J1

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E083071

Version du : 22/05/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-101386-01

Date de réception technique : 10/05/2023
Première date de réception physique : 10/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Pierrick TECHER
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon			**001**
Référence client :			**CDS_J1**
Matrice :			**EC**
Date de prélèvement :			09/05/2023
Date de début d'analyse :			10/05/2023
Température de l'air de l'enceinte :			7.7°C
Analyses immédiates			
LS009 : **Mesure du pH**			
pH		*	7.9
Température	°C		20.8
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration**	mg/l	*	240
Indices de pollution			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)**			
Nitrates	mg NO3/l	*	<1.00
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	<0.20
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)**			
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)**	mg O2/l	*	819
LSB9H : **Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)**			
DBO-5	mg O2/l	*	420
Mesure dilution 1			360
Mesure dilution 2			390
Mesure dilution 3			490
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)**	mg N/l	*	126
LS572 : **Azote ammoniacal**			
Azote ammoniacal	mg N/l	*	110
Ammonium	mg NH4/l	*	140
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)**	mg N/l		126
Métaux			

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E083071

Version du : 22/05/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-101386-01

Date de réception technique : 10/05/2023
Première date de réception physique : 10/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Pierrick TECHER
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon		**001**	
Référence client :		**CDS_J1**	
Matrice :		**EC**	
Date de prélèvement :		09/05/2023	
Date de début d'analyse :		10/05/2023	
Température de l'air de l'enceinte :		7.7°C	
Métaux			
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux**		* Fait	
LK07G : **Phosphore (P)**	mg/l	* 10.6	

Observations	N° d'échantillon	Référence client
DBO : Essai réalisé avec suppression de la nitrification par ajout d'ATU	(001)	CDS_J1
DBO : Essai soumis à 3 dilution(s)	(001)	CDS_J1
DBO : La décongélation de l'échantillon a excédé 16H.	(001)	CDS_J1
DBO : L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée par le laboratoire, à réception .	(001)	CDS_J1
Spectrophotométrie visible automatisée : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001)	CDS_J1

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

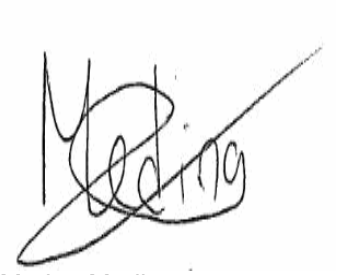
Dossier N° : 23E083071

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-101386-01

Version du : 22/05/2023

Date de réception technique : 10/05/2023
Première date de réception physique : 10/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Pierrick TECHER
Référence Commande : HY34 104 574



Marion Medina
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° :23E083071

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-101386-01

Emetteur : Madame Audrey CHACOT

Commande EOL : 006-10514-1003361

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574 CCGPSL

Référence commande : HY34 104 574

Nom Commande : Pierrick TECHER

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LK07G	Phosphore (P)	ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.1	12%	mg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnemen France
LS007	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	3	20%	mg N/l	
LS009	Mesure du pH	Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
	pH					
	Température				°C	
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	20%	mg/l	
LS02M	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1				
	Nitrates		1	40%	mg NO3/l	
	Azote nitrique		0.2	40%	mg N-NO3/l	
LS02X	Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1				
	Nitrites		0.04	35%	mg NO2/l	
	Azote nitreux		0.01	35%	mg N-NO2/l	
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	10	20%	mg O2/l	
LS474	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul			mg N/l	
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	Digestion acide - NF EN ISO 15587-2				
LS572	Azote ammoniacal	Volumétrie - NF T 90-015-1				
	Azote ammoniacal		0.5	5%	mg N/l	
	Ammonium		0.6	5%	mg NH4/l	
LSB9H	Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN ISO 5815-1				
	DBO-5		3	35%	mg O2/l	
	Mesure dilution 1					
	Mesure dilution 2					
	Mesure dilution 3					

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 23E083071

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-101386-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1003361

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574
CCGPSL
Nom Commande : Pierrick TECHER

Référence commande : HY34 104 574

Eau chargée/Résiduaire

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	CDS_J1	09/05/2023 10:00:00	10/05/2023	10/05/2023		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

OTEIS
Madame Audrey CHACOT
Bât. A3 Stratégie Concept
1300 Ave. Albert Einstein
34000 MONTPELLIER

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E085708

Version du : 24/05/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-104363-01

Date de réception technique : 12/05/2023
Première date de réception physique : 12/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle J2
Référence Commande : HY34 104 574

Coordinateur de Projets Clients : Marion Medina / MarionMedina@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	CDS_J2

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E085708

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-104363-01

Version du : 24/05/2023

Date de réception technique : 12/05/2023
Première date de réception physique : 12/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle J2
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon			**001**
Référence client :			**CDS_J2**
Matrice :			**EC**
Date de prélèvement :			10/05/2023
Date de début d'analyse :			12/05/2023
Température de l'air de l'enceinte :			6.2°C
Analyses immédiates			
LS009 : **Mesure du pH**			
pH		▲	# 7.4
Température	°C		21.3
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration**	mg/l	*	1600
Indices de pollution			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)**			
Nitrates	mg NO3/l	▲	# <1.00
Azote nitrique	mg N-NO3/l	▲	# <0.20
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)**			
Nitrites	mg NO2/l	▲	# <0.07
Azote nitreux	mg N-NO2/l	▲	# <0.02
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)**	mg O2/l	*	1120
LSB9H : **Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)**			
DBO-5	mg O2/l	*	340
Mesure dilution 1			270
Mesure dilution 2			410
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)**	mg N/l	*	104
LS572 : **Azote ammoniacal**			
Azote ammoniacal	mg N/l	*	84
Ammonium	mg NH4/l	*	110
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)**	mg N/l		104
Métaux			
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux**		*	Fait

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E085708

Version du : 24/05/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-104363-01

Date de réception technique : 12/05/2023
Première date de réception physique : 12/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle J2
Référence Commande : HY34 104 574

N° Echantillon		**001**
Référence client :		**CDS_J2**
Matrice :		**EC**
Date de prélèvement :		10/05/2023
Date de début d'analyse :		12/05/2023
Température de l'air de l'enceinte :		6.2°C
Métaux		
LK07G : **Phosphore (P)**	mg/l	* 15.6

Observations	N° d'échantillon	Référence client
DBO : Essai réalisé avec suppression de la nitrification par ajout d'ATU	(001)	CDS_J2
DBO : Essai soumis à 2 dilution(s)	(001)	CDS_J2
DBO : La décongélation de l'échantillon a excédé 16H.	(001)	CDS_J2
DBO : L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée par le laboratoire, à réception .	(001)	CDS_J2
DBO : L'analyse de la DBO a été réalisée selon la méthode d'incubation alternative DBO(2+5).	(001)	CDS_J2
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Nitrites est LQ labo/2	(001)	CDS_J2
L'accréditation a été retirée pour l'analyse identifiée par le symbole ▲. Par conséquent, celle-ci n'est ni présumée conforme au référentiel d'accréditation ni couverte par les accords de reconnaissance internationaux.	(001)	CDS_J2
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	(001)	CDS_J2
Spectrophotométrie visible automatisée : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001)	CDS_J2

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E085708

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-104363-01

Version du : 24/05/2023

Date de réception technique : 12/05/2023
Première date de réception physique : 12/05/2023

Référence Dossier : N° Projet : HY34 104 574
Nom Projet : CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle J2
Référence Commande : HY34 104 574



Aurélie Schaeffer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° :23E085708

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-104363-01

Emetteur : Madame Audrey CHACOT

Commande EOL : 006-10514-1003382

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574 CCGPSL

Référence commande : HY34 104 574

Nom Commande : Causse-de-la-Selle J2

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LK07G	Phosphore (P)	ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.1	12%	mg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnemen France
LS007	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	3	20%	mg N/l	
LS009	Mesure du pH	Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
	pH					
	Température				°C	
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	20%	mg/l	
LS02M	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1				
	Nitrates		1	40%	mg NO3/l	
	Azote nitrique		0.2	40%	mg N-NO3/l	
LS02X	Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1				
	Nitrites		0.04	35%	mg NO2/l	
	Azote nitreux		0.01	35%	mg N-NO2/l	
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	10	20%	mg O2/l	
LS474	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul			mg N/l	
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	Digestion acide - NF EN ISO 15587-2				
LS572	Azote ammoniacal	Volumétrie - NF T 90-015-1				
	Azote ammoniacal		0.5	5%	mg N/l	
	Ammonium		0.6	5%	mg NH4/l	
LSB9H	Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN ISO 5815-1				
	DBO-5		3	35%	mg O2/l	
	Mesure dilution 1					
	Mesure dilution 2					

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 23E085708

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-104363-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1003382

Nom projet : N° Projet : HY34 104 574
CCGPSL
Nom Commande : Causse-de-la-Selle J2

Référence commande : HY34 104 574

Eau chargée/Résiduaire

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	CDS_J2	10/05/2023 10:00:00	12/05/2023	12/05/2023		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Cc Grand Pic Saint Loup

Schéma Directeur d'Assainissement

Synthèse de la campagne de mesures

CAUSSE-DE-LA-SELLE

	CAUSSE-DE-LA-SELLE (4 589 ml)	
THEORIE	EH collectés estimés	280 EH
	Rejet unitaire théorique	100 L/j/EH
	Débit EU strictes théorique	28 m³/j
CAMPAGNE DE MESURES	Débit moyen de temps sec	33.5 m³/j
	- dont ECPP	7.2 m³/j (22%)
	- dont EU strictes	26.3 m³/j (78%)
	Surface active estimée	500 m²
	ECPM pour une pluie de 10 mm	5 m³/j (+15%)
	Sensibilité ECPP : Faible	**Sensibilité ECPM : Faible**

PT01

STEP Causse-de-la-Selle

(pluvio)

LEGENDE

Ouvrages

- Station d'épuration
- Station d'épuration avec déversoir d'orage
- Poste de refoulement
- Poste de refoulement avec trop-plein
- Déversoir d'orage

Canalisations

- Gravitaire
- Refoulement
- Trop plein / DO

Points de mesures

- Seuil sur réseau gravitaire (point ponctuel)
- Suivi de PR (point ponctuel)
- Suivi de PR (télésurveillance)
- Suivi de DO (point ponctuel)
- Suivi de DO (télésurveillance)
- Pluviomètre (point ponctuel)
- Pluviomètre-Telesurveillance

0 50 100 m

EH : Equivalents Habitants
EU strictes : Eaux Usées strictes
ECPP : Eaux Claires Parasites Permanentes
ECPM : Eaux Claires Parasites Météoriques

ENTECH Ingénieurs Conseils

oteis cereg

Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0001**

ENTECH Ingénieurs Conseils — cereg — oteis

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	Hameau de Bertrand
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Boîte de branchement non étanche
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	Remplacement ou étanchéification de la boite de branchement

COMMENTAIRES

/

Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION

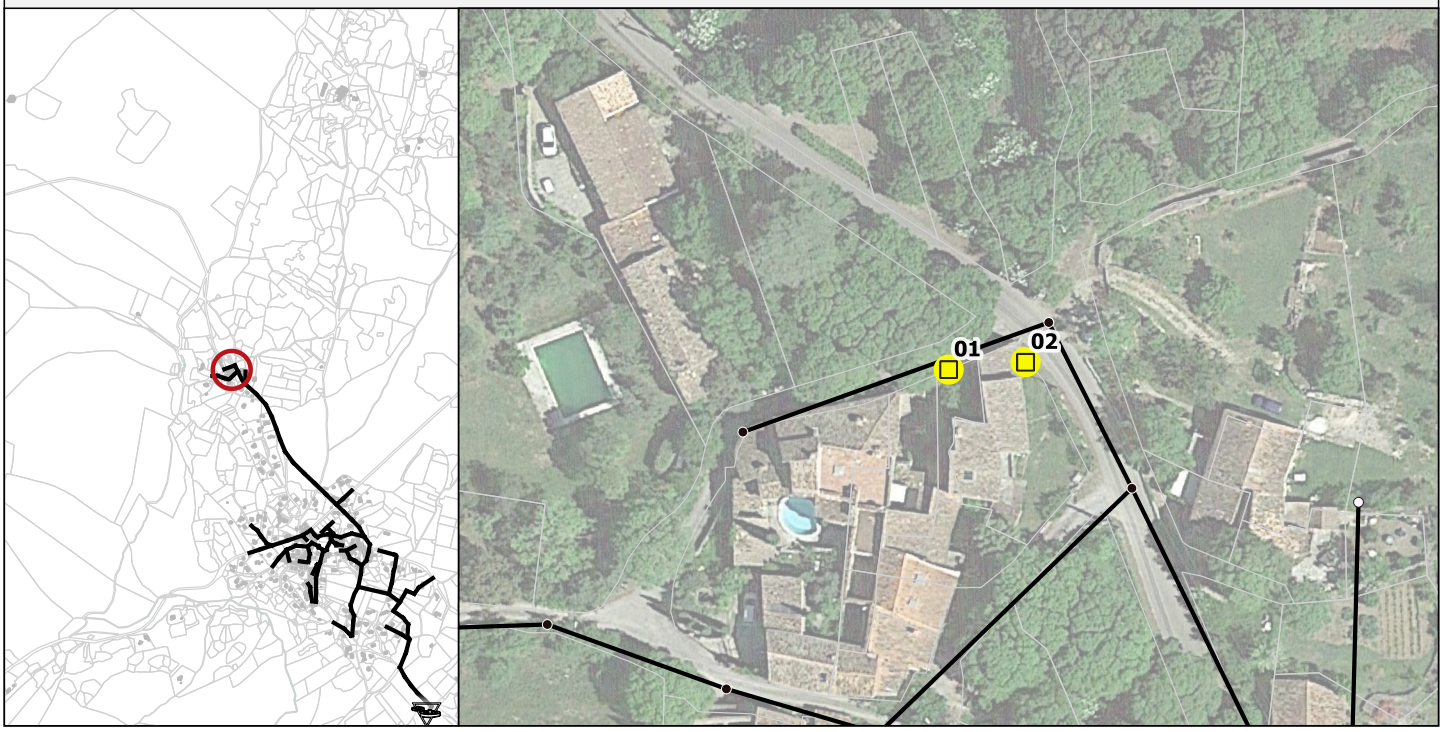


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0002**

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	Hameau de Bertrand - D122
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Boîte de branchement non étanche
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	Remplacement ou étanchéification de la boite de branchement

COMMENTAIRES

/

Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION

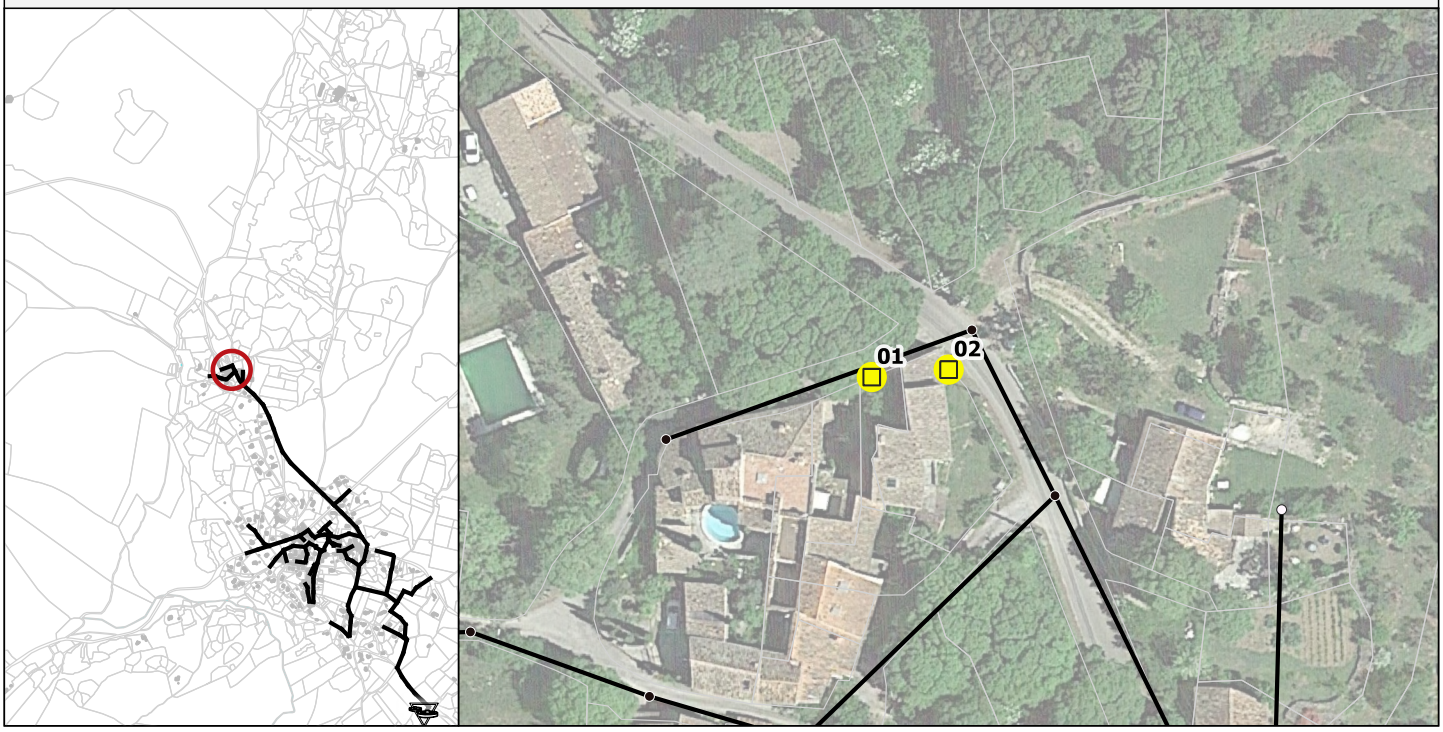


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0003**

LOCALISATION

Domaine	Privé
Adresse	Hameau de Bertrand
Parcelle	C 258

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Non défini
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

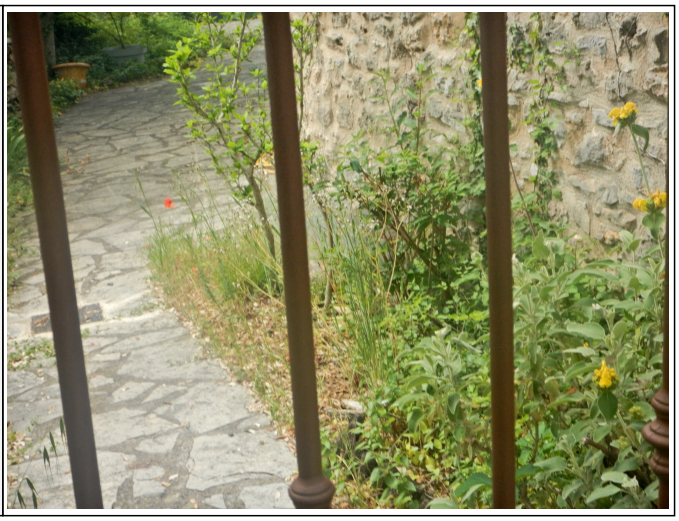
TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	A définir après investigation chez privé (Obturation de l'orifice ou reprise du branchement).

COMMENTAIRES

Anomalie non visible de près car dans jardin privé.
Suspiçion de branchement EU non étanche.

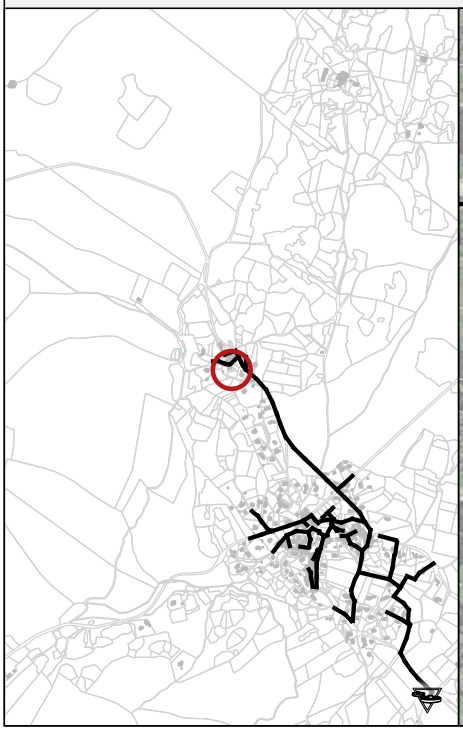
Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION



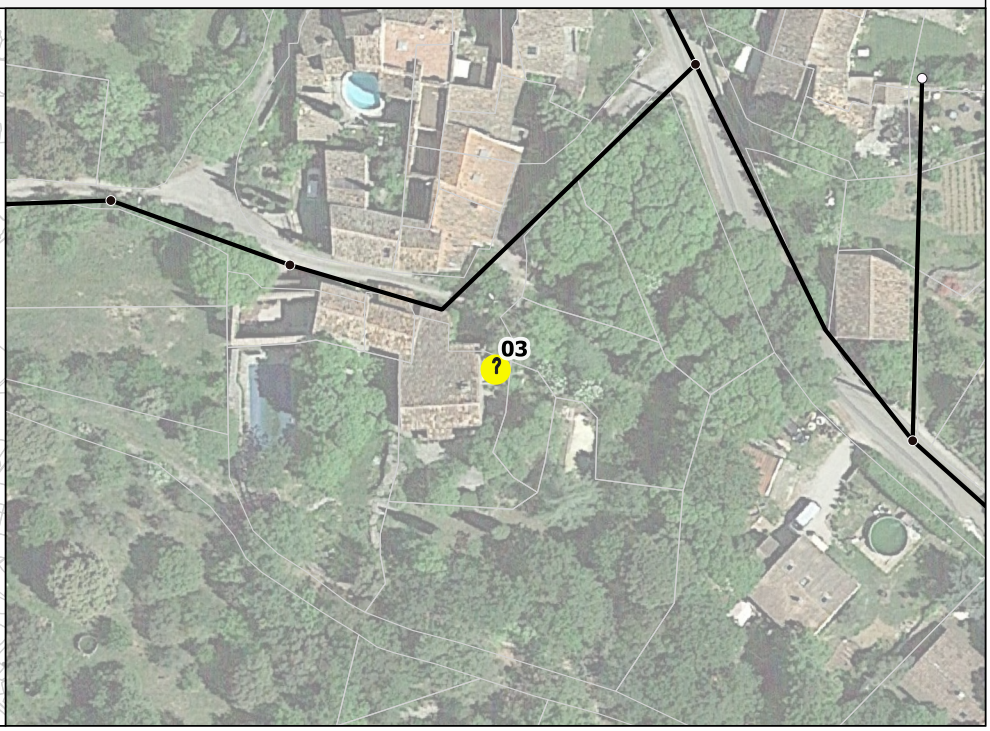


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0004**

LOCALISATION	
Domaine	Public
Adresse	Les Vignes de Bertrand - D122
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE	
Type d'anomalie	Boîte de branchement non étanche
Surface active (m²)	Non déterminée
Peu grave	

TRAVAUX	
Proposition de travaux de mise en conformité	Remplacement ou étanchéification de la boite de branchement

COMMENTAIRES

/

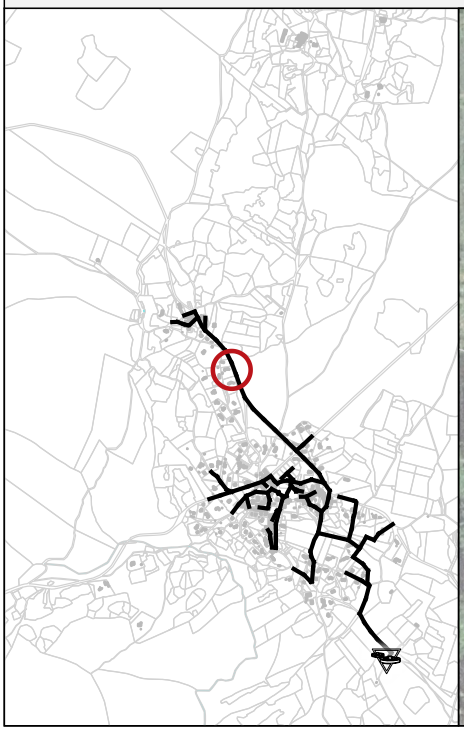
Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION



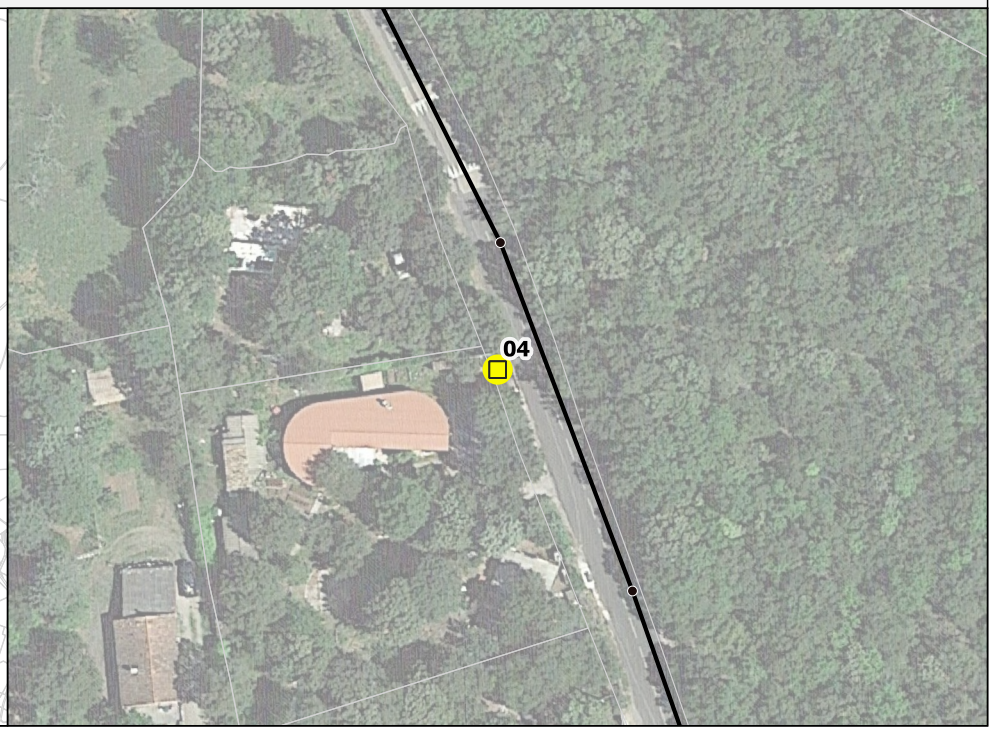


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0005**

LOCALISATION

Domaine	Privé
Adresse	2 route de Bertrand - D122
Parcelle	C 972

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Non défini
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	A définir après investigation chez privé

COMMENTAIRES

Sous la maison en bois.
Suspiçion de branchement EU non étanche.

Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION

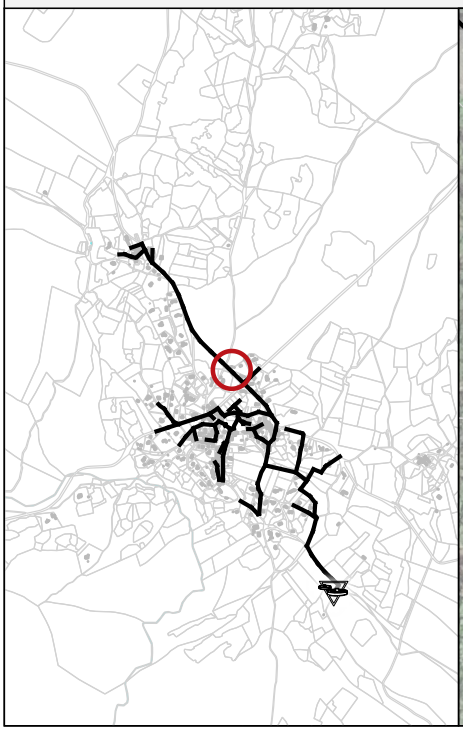




Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0006**

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	2 route de Ganges - D4
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Boîte de branchement non étanche
Surface active (m²)	Non déterminée

Grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	Remplacement ou étanchéification de la boite de branchement

COMMENTAIRES

En contrebas dans un petit fossé routier.

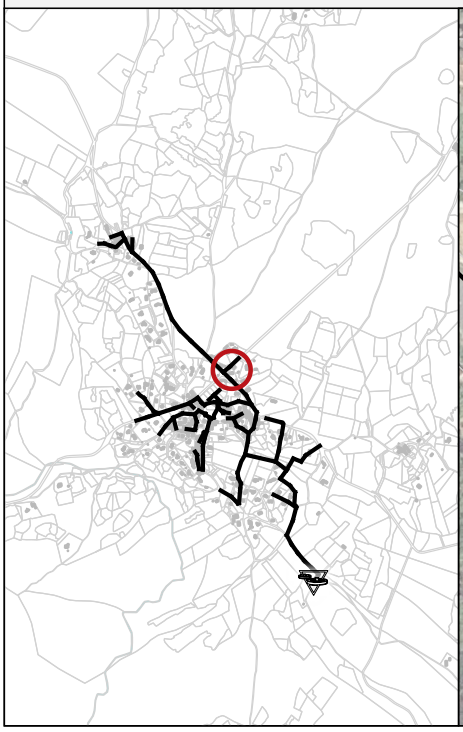
Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION



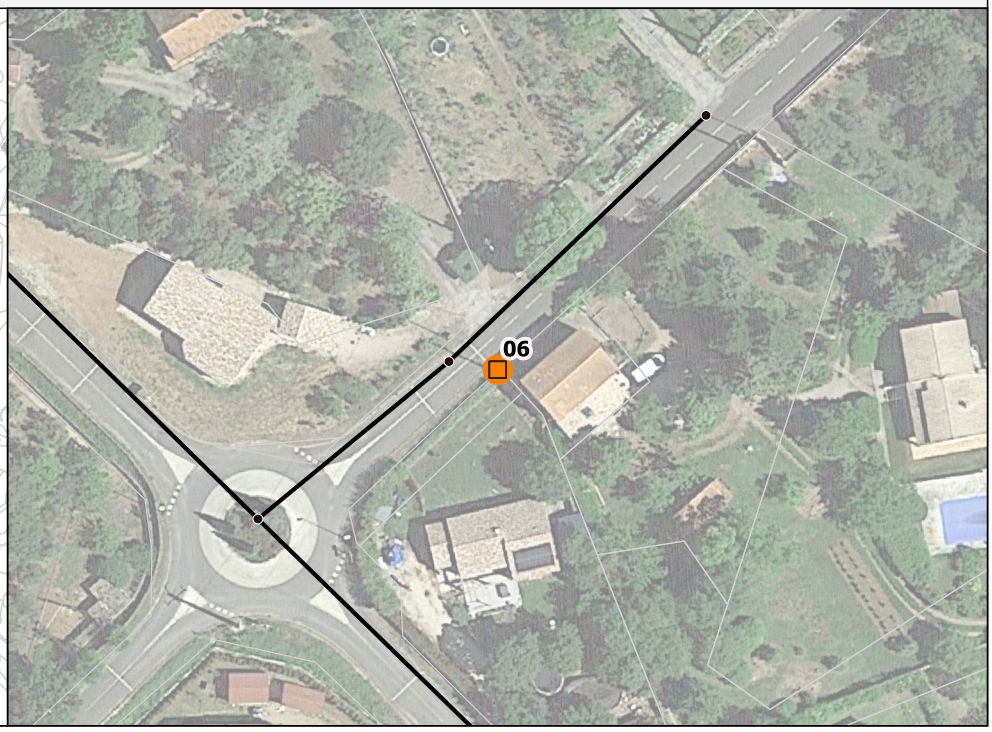


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE	
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0007**	

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	4 Rue du Dabaladou
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Boîte de branchement non étanche
Surface active (m²)	Non déterminée
Peu grave	

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	Remplacement ou étanchéification de la boite de branchement

COMMENTAIRES

/

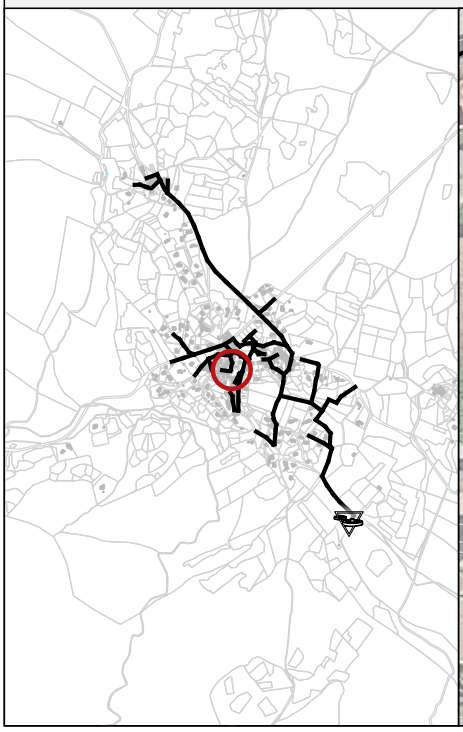
Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION



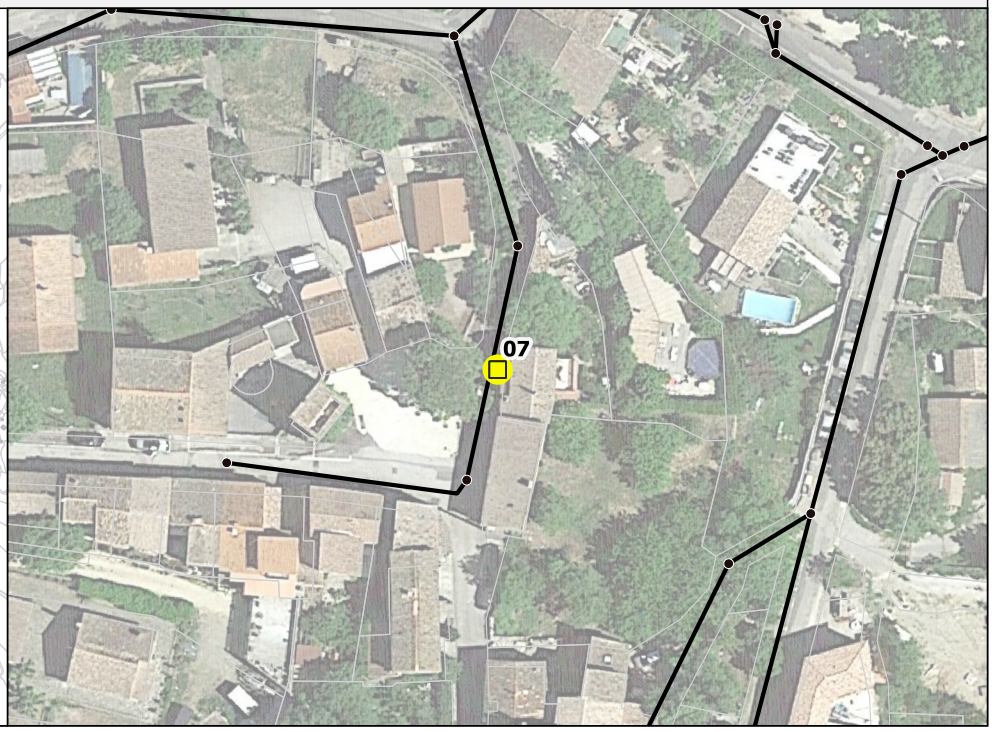


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0008**

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	Plan du Lac
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Ouverture sur chaussée
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	Obturation de l'orifice ou reprise du regard

COMMENTAIRES

En bordure du tampon du regard de visite.

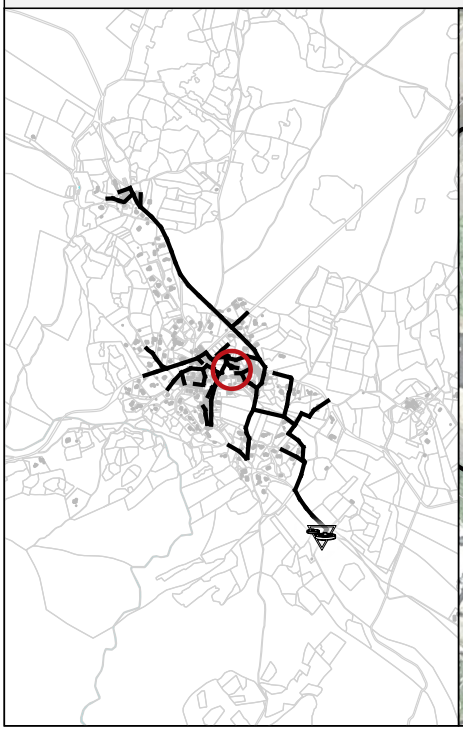
Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION



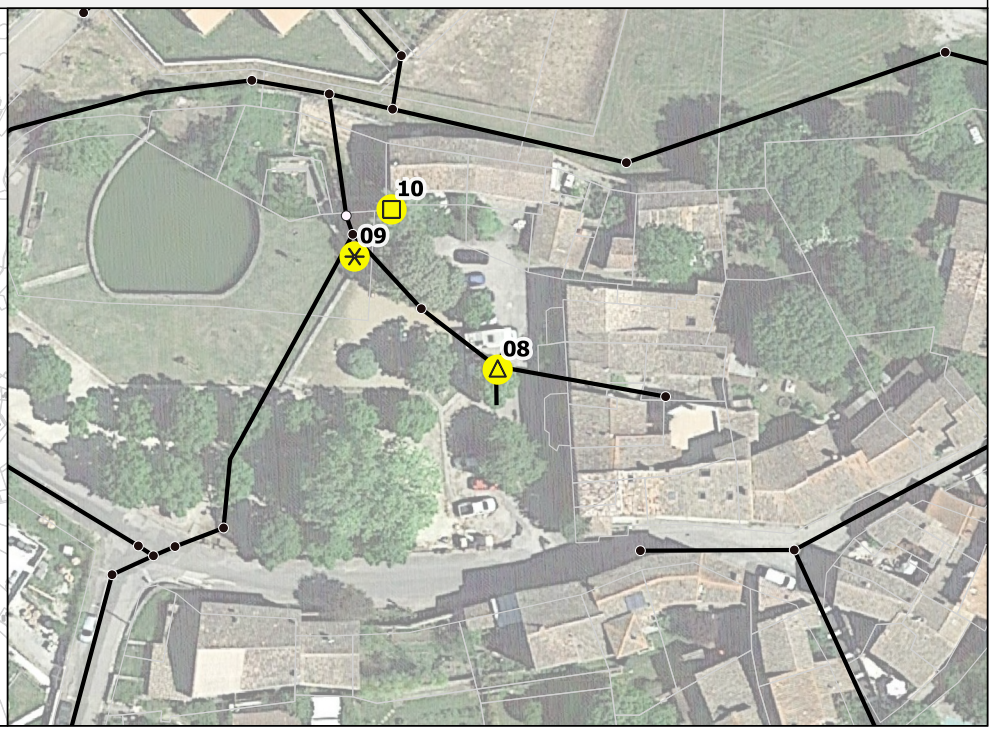


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0009**

ENTECH Ingénieurs Conseils — cereg — oteis

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	Plan du Lac - proche du bassin
Parcelle	C 382

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Autre
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

Photographie du défaut



TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	A définir après ITV (reprise de la canalisation ou étanchéification de la dalle)

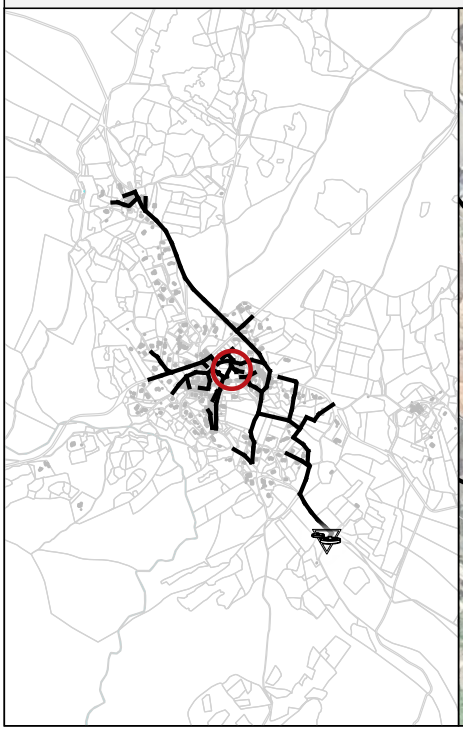
Photographie d'ensemble



COMMENTAIRES

Dalle en béton non étanche.

LOCALISATION



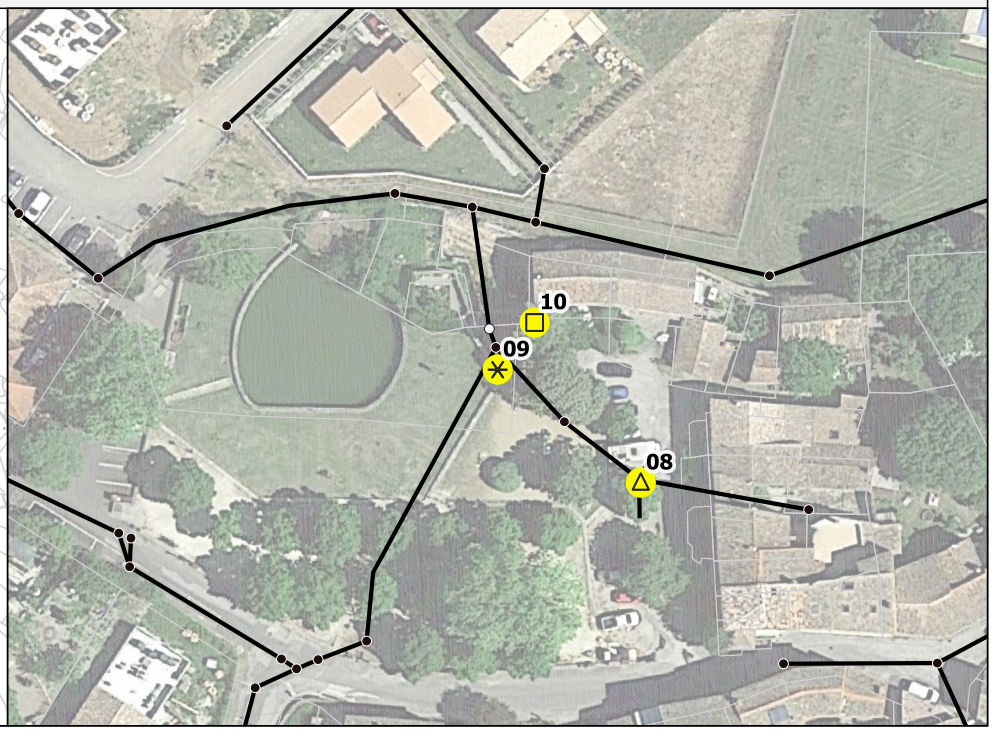


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0010**

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	Plan du Lac - proche du bassin
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Boîte de branchement non étanche
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	Remplacement ou étanchéification de la boite de branchement

COMMENTAIRES

Boîte de branchement avec couvercle béton.

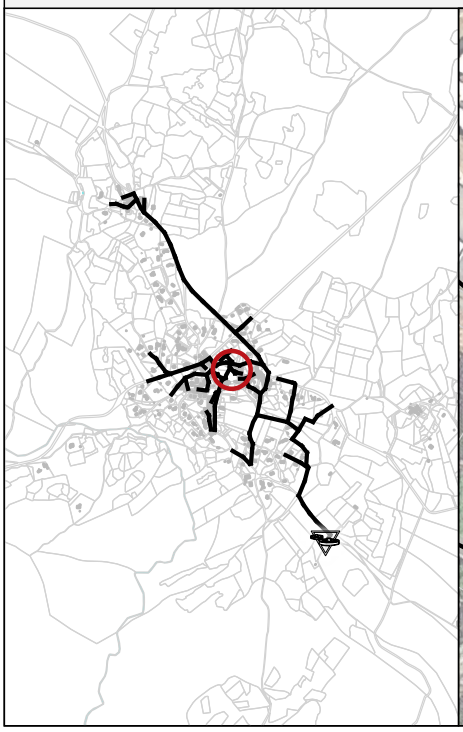
Photographie du défaut



Photographie d'ensemble



LOCALISATION



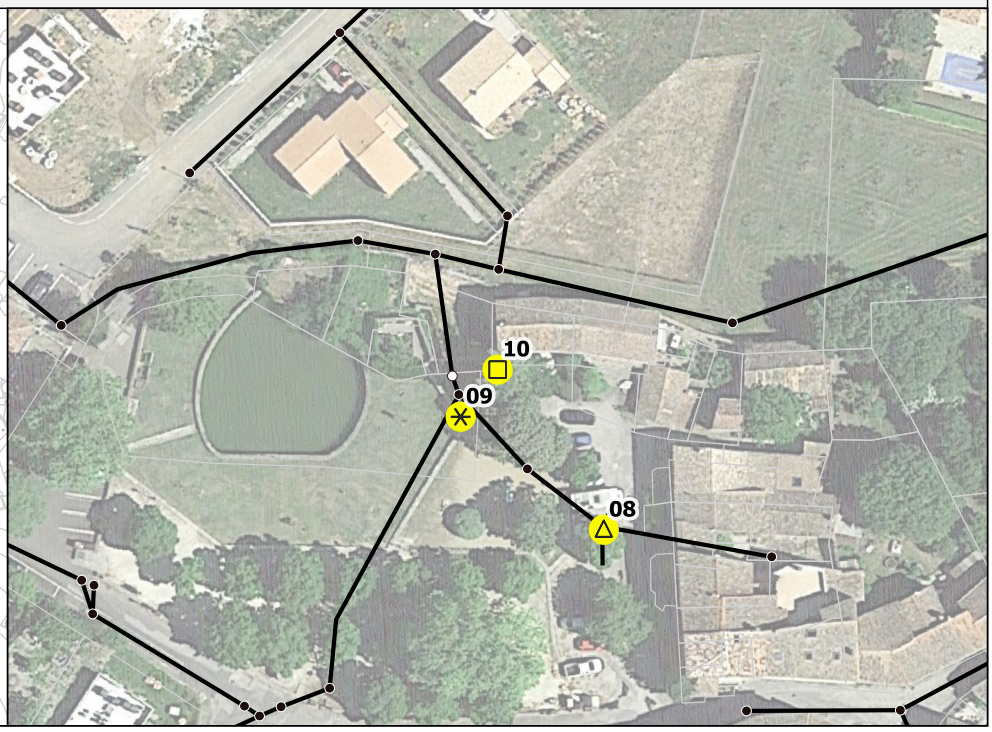


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)	ENTECH Ingénieurs Conseils cereg oteis
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE	
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0011**	

LOCALISATION

Domaine	Privé
Adresse	9 Chemin du Campas
Parcelle	C 602

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Non défini
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	A définir après investigation chez privé

COMMENTAIRES

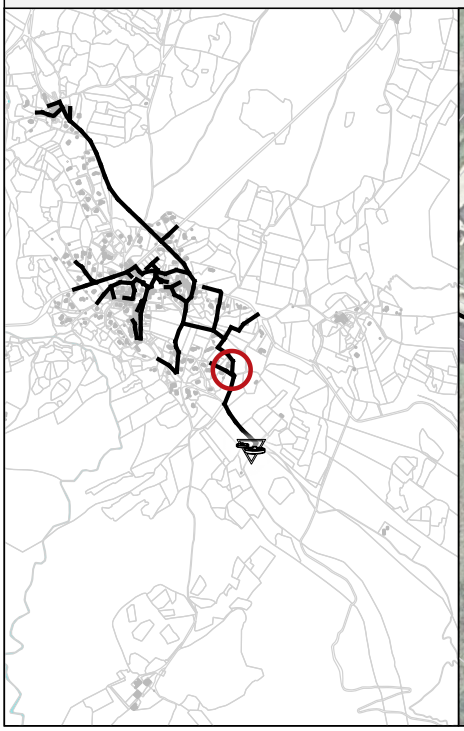
Anomalie non visible de près car en propriété privée avec présence d'un chien.

Photographie du défaut

Photographie d'ensemble



LOCALISATION



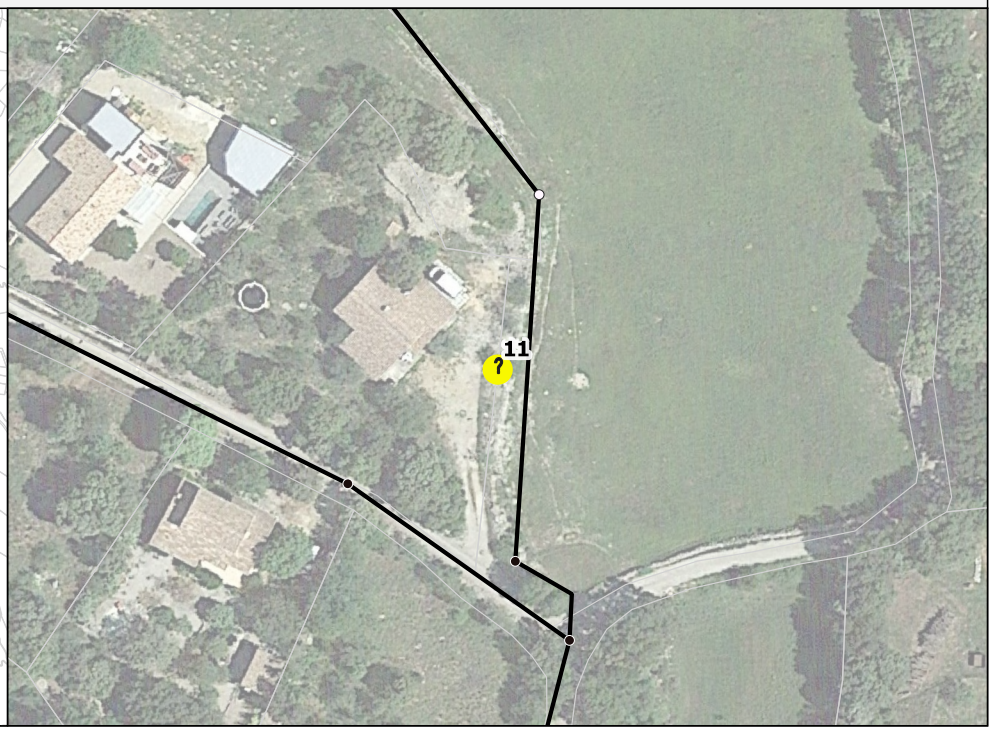


Schéma Directeur d'Assainissement de la CC. du Grand Pic Saint-Loup	Commune	CAUSSE DE LA SELLE (34060)
	Système d'assainissement	CAUSSE DE LA SELLE
	Identifiant de l'anomalie fumée	**34060_AF_0012**

LOCALISATION

Domaine	Public
Adresse	8 Chemin du Campas
Parcelle	Sans numéro

PRESENTATION DE L'ANOMALIE

Type d'anomalie	Boîte de branchement non étanche
Surface active (m²)	Non déterminée

Peu grave

TRAVAUX

Proposition de travaux de mise en conformité	Remplacement ou étanchéification de la boite de branchement

COMMENTAIRES

/

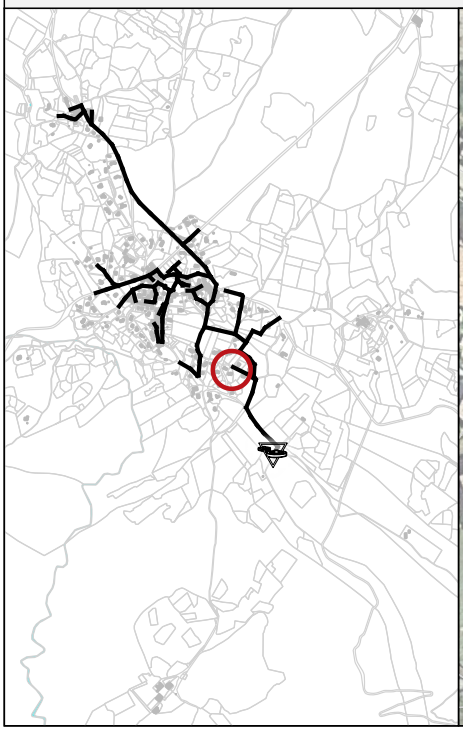
Photographie du défaut

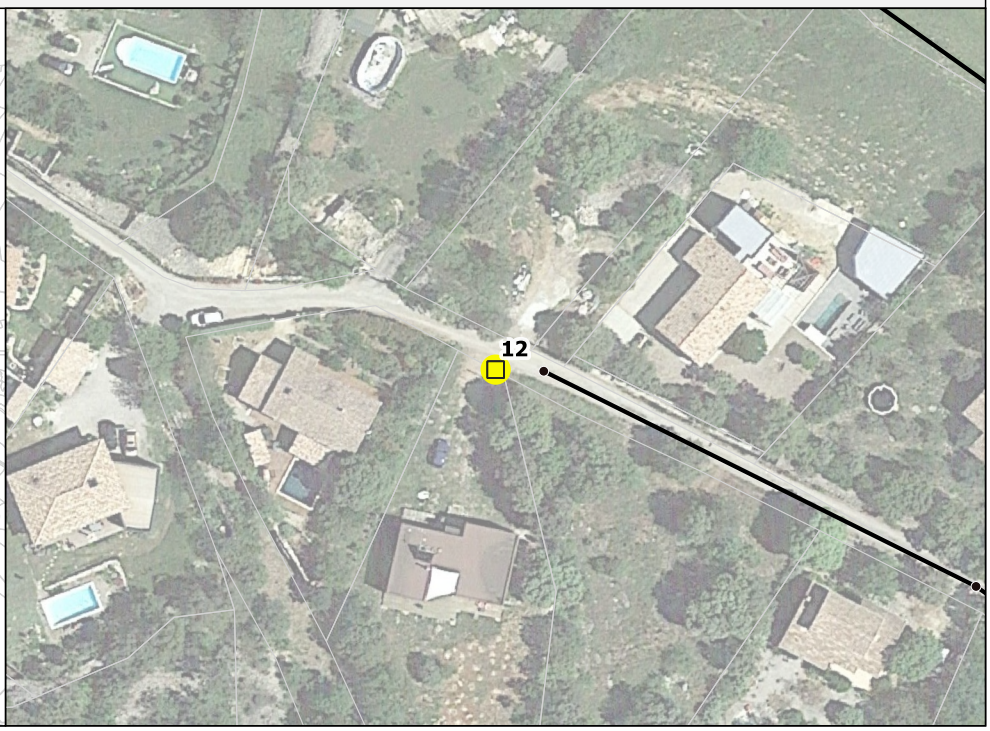


Photographie d'ensemble



LOCALISATION



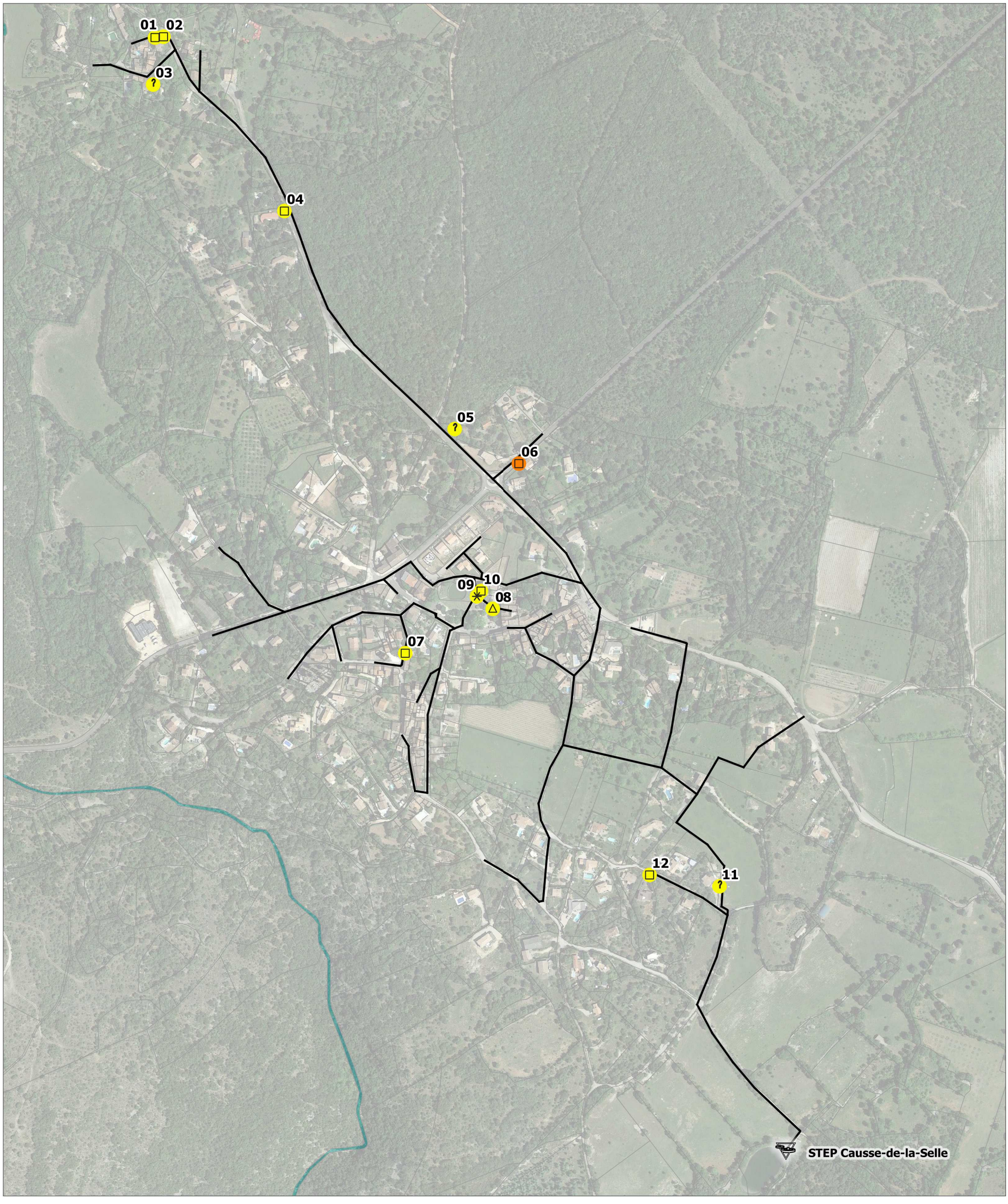


Cc Grand Pic Saint Loup

Schéma Directeur d'Assainissement

Résultats des tests à la fumée

CAUSSE-DE-LA-SELLE



LEGENDE

Ouvrages

- Station d'épuration
- Station d'épuration avec déversoir d'orage
- Poste de refoulement
- Poste de refoulement avec trop-plein
- Déversoir d'orage

Canalisations

- Gravitaire
- Refoulement
- Trop plein / DO

Anomalies Fumée - Type

- Avaloir
- Chemin de grille
- Gouttière
- Boîte de branchement non étanche
- Branchement EU non étanche
- Ouverture dans caniveau
- Ouverture sur chaussée
- Regard non étanche
- Tampon non étanche
- Autre
- Non défini

Anomalies Fumée - Gravité

- Peu grave
- Grave
- Très grave
- Incertain

0 50 100 m

ENTECH Ingénieurs Conseils

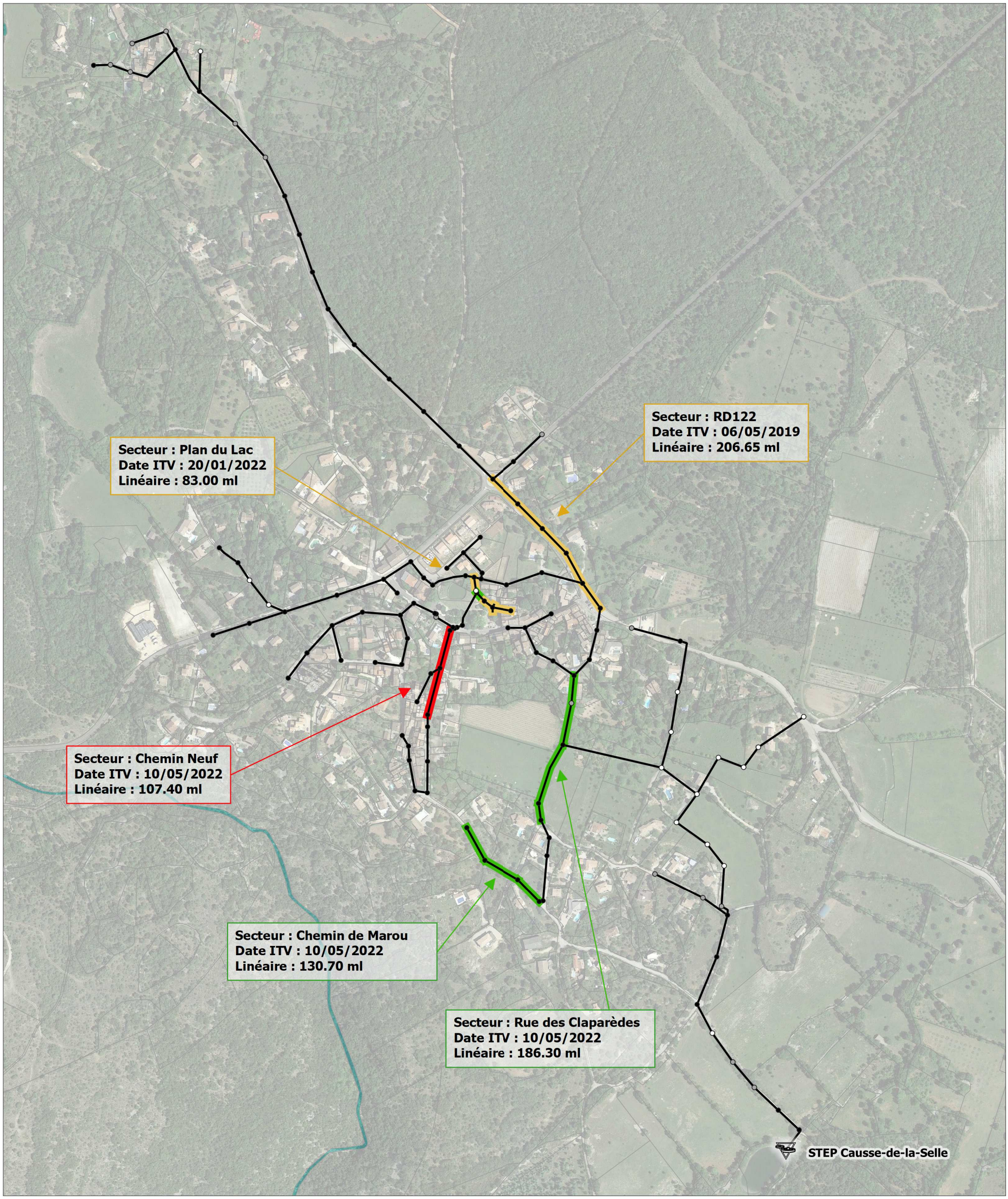
oteis cereg

Cc Grand Pic Saint Loup

Schéma Directeur d'Assainissement

Analyse des ITV - Etat des collecteurs

CAUSSE-DE-LA-SELLE



LEGENDE

Ouvrages

- Station d'épuration
- Station d'épuration avec déversoir d'orage
- Poste de refoulement
- Poste de refoulement avec trop-plein
- Déversoir d'orage

Canalisations

- Gravitaire
- Refoulement
- Trop plein / DO

Regards de visite

- Vu et visité
- Vu non visité
- Supposé

Etat des collecteurs - Analyse des ITV récentes

- Bon
- Moyen
- Mauvais
- Très mauvais
- Travaux déjà réalisés

Etat des collecteurs - Autre retour des exploitants

- Mauvais

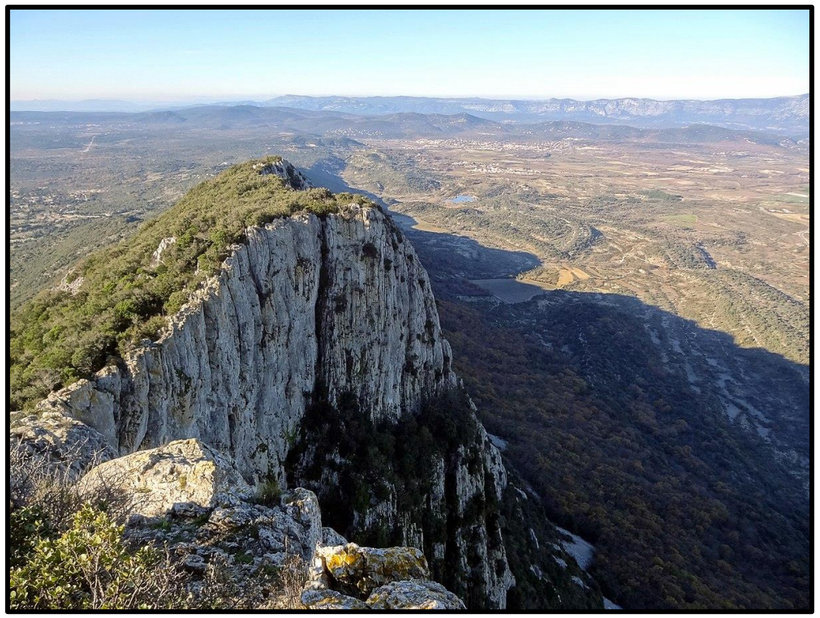
0 50 100 m

ENTECH Ingénieurs Conseils

oteis cereg

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 3 : Bilan du fonctionnement des systèmes d'assainissement - diagnostic

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	**A**	Mai 2024				
	B	Juillet 2024				

SOMMAIRE

1 Introduction 5
2 Les populations et les activités futures 6
2.1 Les réunions avec les communes 6
2.2 Les hypothèses de population retenues par commune 6
2.3 Les activités économiques futures 6
3 Point sur les zonages d'assainissement 7
3.1 Point par commune sur les documents de zonage EU à réaliser 7
3.2 Les zonages d'assainissement 8
3.3 Les tendances concernant les extensions nécessaires de réseaux 8
3.3.1 Evolution des zonages de l'urbanisme 8
3.3.2 Les communes 100% ANC 8
3.3.3 Les propositions de zonage 8
4 Analyse capacitaire des reseaux de transfert 10
4.1 Méthodologie 10
4.1.1 Estimation des débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux 10
4.1.2 Calcul de la capacité hydraulique maximale des réseaux de transfert 10
4.1.3 Adéquation capacitaire 10
4.1.4 Cas particulier pour les réseaux de transfert « multiples » 11
4.2 Résultats 11
5 Analyse capacitaire des postes de refoulement principaux sur réseaux 14
5.1 Méthodologie 14
5.1.1 Estimation des débits de pointe horaire en entrée des postes 14
5.1.2 Recensement de la capacité hydraulique maximale des postes de refoulement 14
5.1.3 Adéquation capacitaire 14
5.2 Résultats 14
6 Les charges àctuelles à traiter 17
6.1 Analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans (STEP > 2000 EH) 17
6.1.1 Conclusions sur les taux de charges 17
6.1.2 Caractérisation des effluents 17
6.1.3 Le cas de Saint Gély du Fesc 18
6.2 Synthèse des charges actuelles en entrée des STEP 19
7 Evolution des populations raccordées 20
7.1 Mise à jour des taux de raccordement actuels 20
7.2 Evolution du taux de raccordement 20
7.3 Synthèse des populations futures raccordées par commune 20
8 Evolution des charges et comparaison aux charges de référence des STEP 23
8.1 Présentation des hypothèses de charges pour les horizons futurs 23
8.1.1 Evolution des charges organiques 23
8.1.2 Evolution des charges hydrauliques 23
8.1.3 Les scénarios étudiés pour la montée en charge 23
8.2 Tableau de synthèse 23
8.3 La saturation hydraulique 25
8.4 Les échéances de saturation organique à retenir 25
9 Tableau de synthèse des problématiques et orientation sur les scénarios de traitement 26
10 Présentation des scénarios par système et estimation des coûts d'investissement 33
10.1 Bordereau des prix 33
10.2 Buzignargues 33
10.2.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 33
10.2.2 Etude de scénarios 33
10.3 Causse de la Selle 34
10.3.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 34
10.3.2 Etude de scénarios 34
10.4 Cazevieille 34
10.4.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 34
10.4.2 Etude de scénarios 34
10.5 Claret – Les Embruscales 35
10.5.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 35
10.5.2 Etude de scénarios 35
10.6 Claret - Bourg 35
10.6.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 35
10.6.2 Etude de scénarios 35
10.7 Combaillaux 37
10.7.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 37
10.7.2 Etude de scénarios 37
10.8 Fontanès 40
10.8.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 40
10.8.2 Etude de scénarios 40
10.9 Guzargues 41
10.9.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 41
10.9.2 Etude de scénarios 41
10.10 Lauret 41
10.10.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 41
10.10.2 Etude de scénarios 41
10.11 Le Triadou 41
10.11.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 41
10.11.2 Etude de scénarios 41
10.12 Les Matelles 41
10.12.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 41
10.12.2 Etude de scénarios 42
10.13 Mas de Londres 43
10.13.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 43
10.13.2 Etude de scénarios 44

10.14 Murles 44
10.14.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 44
10.14.2 Etude de scénarios 44
10.15 Notre Dame de Londres - Biranques 44
10.15.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 44
10.15.2 Etude de scénarios 44
10.16 Notre Dame de Londres - Bourg 44
10.16.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 44
10.16.2 Etude de scénarios 44
10.17 Pégairolles de Buèges - Bourg 45
10.17.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 45
10.17.2 Etude de scénarios 45
10.18 Pégairolles de Buèges - Méjanel 45
10.18.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 45
10.18.2 Etude de scénarios 45
10.19 Rouet 46
10.19.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 46
10.19.2 Etude de scénarios 46
10.20 Sauteyrargues - Vabre 46
10.20.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 46
10.20.2 Etude de scénarios 46
10.21 Sauteyrargues - Bourg 48
10.21.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 48
10.21.2 Etude de scénarios 48
10.22 Saint Bauzille de Montmel - Favas 48
10.22.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 48
10.22.2 Etude de scénarios 48
10.23 Saint Bauzille de Montmel - Bourg 48
10.23.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 48
10.23.2 Etude de scénarios 48
10.24 Saint Clément de Rivière 49
10.24.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 49
10.24.2 Etude de scénarios 49
10.25 Saint-Gély-du-Fesc 49
10.25.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 49
10.25.2 Etude de scénarios 49
10.25.3 Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Saint Gély du Fesc / Combaillaux 51
10.26 Saint Hilaire de Beauvoir 52
10.26.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 52
10.26.2 Etude de scénarios 52
10.27 Saint Jean de Buèges 52
10.27.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 52
10.27.2 Etude de scénarios 52
10.28 Saint Jean de Cornies 52
10.28.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 52
10.28.2 Etude de scénarios 52
10.29 Saint Jean de Cuculles 53
10.29.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 53
10.29.2 Etude de scénarios 53
10.29.3 Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Les Matelles / Saint Jean de Cuculles 55
10.30 Saint Martin de Londres - Frouzet 56
10.30.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 56
10.30.2 Etude de scénarios 56
10.31 Saint Martin de Londres - Bourg 56
10.31.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 56
10.31.2 Etude de scénarios 56
10.32 Saint Mathieu de Tréviers 56
10.32.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 56
10.32.2 Etude de scénarios 56
10.33 Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus 56
10.33.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 56
10.33.2 Etude de scénarios 57
10.34 Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg 57
10.34.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 57
10.34.2 Etude de scénarios 57
10.35 Sainte Croix de Quintillargues 57
10.35.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 57
10.35.2 Etude de scénarios 57
10.36 Vacquières 58
10.36.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 58
10.36.2 Etude de scénarios 58
10.37 Vailhauquès – Bel-Air 58
10.37.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 58
10.37.2 Etude de scénarios 58
10.38 Vailhauquès - Bourg 59
10.38.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 59
10.38.2 Etude de scénarios 59
10.39 Valflaunès - Lancyre 60
10.39.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 60
10.39.2 Etude de scénarios 60
10.40 Valflaunès - Valcyre 60
10.40.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 60
10.40.2 Etude de scénarios 60
10.41 Valflaunès - Bourg 60

10.41.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 60
10.41.2 Etude de scénarios 60
10.42 Viols le Fort 61
10.42.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055 61
10.42.2 Etude de scénarios 61
10.43 Synthèse des couts de travaux 61
10.43.1 Synthèse des couts de travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires à échéance 15 ans (2040) 61
10.43.2 Synthèse des couts de travaux de mise en conformité réglementaire....63
10.43.3 Synthèse des couts de travaux d'entretien des STEP actuelles (à inclure dans la PPI) 63
10.44 Comparaison des scénarios 64
10.44.1 Combaillaux / Saint-Gély-du-Fesc....64
10.44.2 Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles 64
10.44.3 Sauteyrargues - Vabre....65
10.44.4 Vailhauquès-Bel-Air 65
10.44.5 Répartition des coûts travaux STEP selon les différentes échéances 65
11 Les gisements de boues et leur valoration 66
11.1 Filières boues actuelles au niveau des STEP 66
11.2 Les évolutions pressenties des filières boues 66
11.3 Hypothèses utilisées pour estimér les productions futures 66
11.3.1 Les ratios théoriques selon les filières....66
11.3.2 Les hypothèses de curage pour les FPR et les lagunages 67
11.4 Calendrier prévisionnel de curage des FPR....67
11.5 Calendrier prévisionnel de curage des lagunages 68
11.6 Production de boues issue des filières intensives....68
11.7 Production de boues issue des geo-assainissements 69
11.8 Synthèse des gisements futurs de boues produits par les STEP 69
11.8.1 Synthèse des gisements de boues (TMS)....70
11.9 Gisement de boues produit par les ANC 70
11.10 Opportunité de création d'une plateforme de compostage sur le territoire de la CCGPSL 71
11.10.1 Les conclusions du plan départemental de gestion des boues....71
11.10.2 Un site potentiel de traitement sur le territoire de la CCGPSL....71
11.10.3 Les coûts associés de la valorisation par compostage 71
11.10.4 Synthèse et comparaison des deux solutions 72
11.11 Opportunité de création d'une nouvelle installation de dépotage des MV sur le territoire de la CCGPSL 72
11.12 Synthèse....72

1 INTRODUCTION

La CCGPSL exerce la compétences assainissement sur les 36 communes de son territoire.

Le schéma directeur en cours doit permettre de déterminer les éventuels dysfonctionnements et insuffisances des systèmes d'assainissement ainsi que les améliorations à apporter et les solutions d'extension nécessaires afin de disposer de systèmes d'assainissement cohérents et pérennes à l'échelle du territoire de la CCGPSL.

Le présent rapport constitue le rapport de phase 3 : Bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement – diagnostic.
Il a notamment pour objet de présenter les échéances de saturation des STEP existantes, de prendre en compte les différentes problématiques (conformité, niveaux de rejet…) et de proposer des scénarios de traitement pour les échéances futures.

Dans un souci d'efficacité, le présent rapport analyse les différents scénarios, en évalue les coûts d'investissements et en propose une priorisation (phase 4).

2 LES POPULATIONS ET LES ACTIVITES FUTURES

2.1 LES REUNIONS AVEC LES COMMUNES

Des réunions avec les communes ont été organisées durant les mois de novembre et décembre 2023.
En préalable, une note de population présentant 3 hypothèses d'évolution démographique a été préalablement transmise, en concertation avec la CCGPSL, à chaque commune.
L'objet de cette réunion a été de :

- Faire le point avec la commune sur ses différents projets d'urbanisme en cours ou projetés,
- Prendre acte de l'hypothèse de population retenue par la commune pour les échéances 2030 et 2055,
- Faire le point avec la commune sur ses projets de réfection de voiries (dans le cadre d'une mutualisation de travaux),
- Faire le point avec la commune et la CCGPSL sur le zonage d'assainissement EU (existence d'un document de zonage et si oui nécessité ou non de le mettre à jour).

Les comptes rendus de réunion et carte de synthèse associée sont joints en annexe 1.
A noter 7 communes sur les 36 qu'il n'a pas été possible de rencontrer :

- Buzignargues,
- Fontanès,
- Guzargues,
- Lauret,
- Pégairolles de Buèges,
- Sainte Croix de Quintillargues,
- Vailhauquès.

Les hypothèses de population retenues sont présentées dans le paragraphe suivant. Pour les communes non-rencontrées, la CCGPSL a choisi de retenir l'hypothèse « moyenne » de croissance.

2.2 LES HYPOTHESES DE POPULATION RETENUES PAR COMMUNE

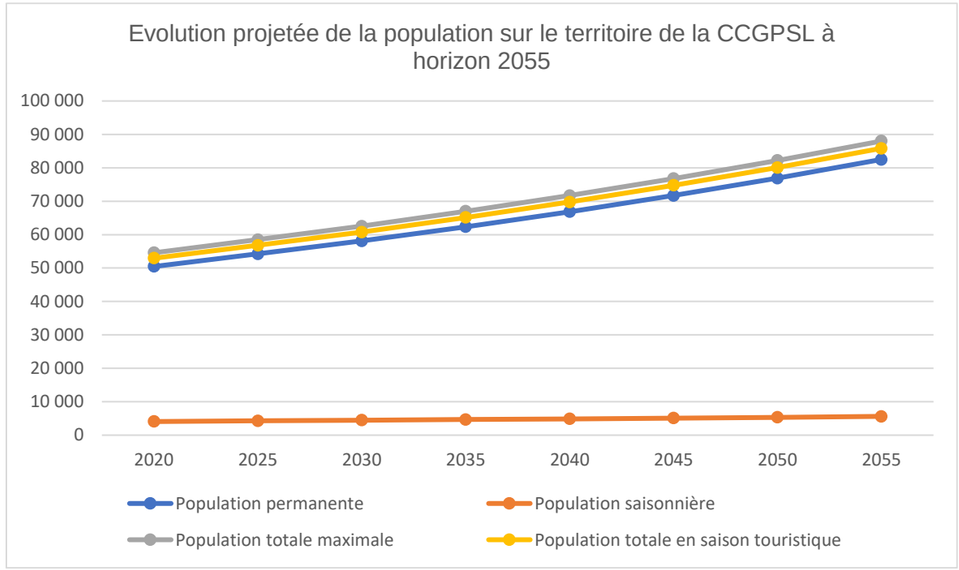
Les hypothèses de population retenues par commune sont présentées en annexe 2.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution projetée de la population à l'échelle de la CCGPSL :

Evolution projetée de la population CCGPSL	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population permanente	**50 492**	**54 256**	**58 106**	**62 351**	**66 866**	**71 708**	**76 903**	**82 482**
Population saisonnière	4 083	4 259	4 438	4 640	4 852	5 079	5 322	5 571
Population totale maximale	54 575	58 514	62 544	66 992	71 719	76 787	82 224	88 054
Population totale en saison touristique	**52 942**	**56 811**	**60 769**	**65 136**	**69 778**	**74 755**	**80 096**	**85 825**

La population saisonnière ne représente au global que 7% de la population totale. Elle a un poids relativement faible hormis sur quelques communes : Pégairolles de Buèges, Saint Jean de Buèges, Ferrières lès Verreries, saint André de Buèges et Vacquières.

On fait l'hypothèse qu'en « saison touristique », 60% de la population saisonnière comptabilisée est présente sur le territoire. C'est cette hypothèse qui sera retenue par la suite pour évaluer le taux de remplissage des dispositifs épuratoires.



La population permanente à horizon 2055 est estimée à environ **82 500 habitants**, soit un taux de d'évolution moyen interannuel de 1,41 %.

2.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES FUTURES

La commune de Saint Gély notamment a fait part de plusieurs projets liés à des activités nouvelles :
« Pic studio » :

- Création de studios de cinéma sur 43 000 m²,
- Jusqu'à 1000 emplois + un pôle de formation de 300 élèves,
- Mise en service **2026**

+ Développement autour du cinéma existant : zone d'activité : resto, hébergement / échéance 2030
+ 7000 m² ancienne pépinière : hôtellerie / échéance 2030
+ réflexion Intermarché : augmentation de la zone d'activité commerciale
+ projets de bureaux (1500 m²) / échéance 2024.

D'autres communes possèdent des zones d'activités dédiées (ZA). Aucun projet notable ne nous a été signalé lors des réunions. Pour ces zones d'activités, nous travaillerons avec les ratios de charges habituels.

Les ratios couramment utilisés dans l'évaluation des charges futures raccordées sont les suivants :

Type d'activités	EH
Zone d'activités classique	25 EH/ha
1 employé	1/3 EH
1 élève non-pensionnaire	1/3 EH
1 lit (hôtel)	1 EH

3 POINT SUR LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

3.1 POINT PAR COMMUNE SUR LES DOCUMENTS DE ZONAGE EU A REALISER

Le tableau suivant fait le point pour chacune des communes sur la nécessité de mettre à jour ou de réaliser pour certaines leur zonage d'assainissement sur la base du document d'urbanisme en vigueur :

Communes	Document d'urbanisme en vigueur	Etat / Zonage EU
Assas	PLU	OK non remis en question
Buzignargues	RNU	Pas de zonage - à réaliser
Causse de la Selle	RNU / PLU en cours	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU
Cazevieille	RNU / PLU approuvé	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU
Claret	PLU	Zonage à mettre à jour
Combaillaux	RNU	Zonage à mettre à jour
Ferrières les Verreries	Carte communale / PLU en cours	Zonage à réaliser sur la base du nouveau PLU
Fontanès	PLU	Zonage à mettre à jour
Guzargues	Carte communale	OK non remis en question
Lauret	PLU	Zonage à mettre à jour
Le Triadou	PLU	Zonage à mettre à jour
Les Matelles	PLU	OK non remis en question
Mas de Londres	PLU	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU (approuvé le 02 avril 2024)
Murles	PLU	Zonage à mettre à jour
Notre Dame de Londres	PLU	Zonage à mettre à jour
Pégairolles de Buèges	RNU	OK non remis en question
Rouet	RNU	OK non remis en question
Saint André de Buèges	Carte communale	Zonage à réaliser
Saint Bauzille de Montmel	PLU	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU
Saint Clément de Rivière	PLU	OK non remis en question
Saint Gely du Fesc	PLU	OK non remis en question
Saint Hilaire de Beauvoir	RNU / PLU en cours	Zonage à réaliser
Saint Jean de Buèges	Carte communale	OK non remis en question
Saint Jean de Cornies	PLU	Zonage à mettre à jour
Saint Jean de Cuculles	RNU	Zonage à mettre à jour
Saint Martin de Londres	PLU	OK non remis en question
Saint Mathieu de Tréviers	PLU	OK non remis en question
Saint Vincent de Barbeyrargues	PLU	Zonage à mettre à jour
Sainte Croix de Quintillargues	PLU	Zonage à mettre à jour
Sauteyrargues	PLU	OK non remis en question
Teyran	PLU	Zonage à mettre à jour
Vacquières	RNU	OK non remis en question
Vailhauquès	PLU	Zonage à mettre à jour
Valflaunès	PLU	Zonage à mettre à jour
Viols en Laval	RNU / PLU en cours	Zonage à réaliser
Viols le Fort	PLU	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU

Les 12 zonages « non remis en question » correspondent à des zonages récents.

24 zonages d'assainissement sont à réaliser (mise à jour suivant nouveau document d'urbanisme ou classement à reconsidérer sur certains secteurs)

3.2 LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

L'annexe 3 présente :

- les zonages d'assainissement déjà opposables aux tiers pour les 12 communes disposant d'un zonage non remis en question,
- les « projets » de zonage en cours d'étude (en parallèle du présent schéma directeur) pour les 24 autres communes.

NB : Des données sont toujours en attente pour les communes de :

- Causse de la Selle,
- Ferrière les Verreries,
- Murles,
- Saint André de Buèges.

3.3 LES TENDANCES CONCERNANT LES EXTENSIONS NECESSAIRES DE RESEAUX

3.3.1 Evolution des zonages de l'urbanisme

D'une façon générale, les nouveaux PLU vont vers une limitation de l'ouverture des espaces à urbaniser.
La tendance est à la **densification**.

3.3.2 Les communes 100% ANC

Les communes de Ferrière les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval devraient rester 100% ANC.

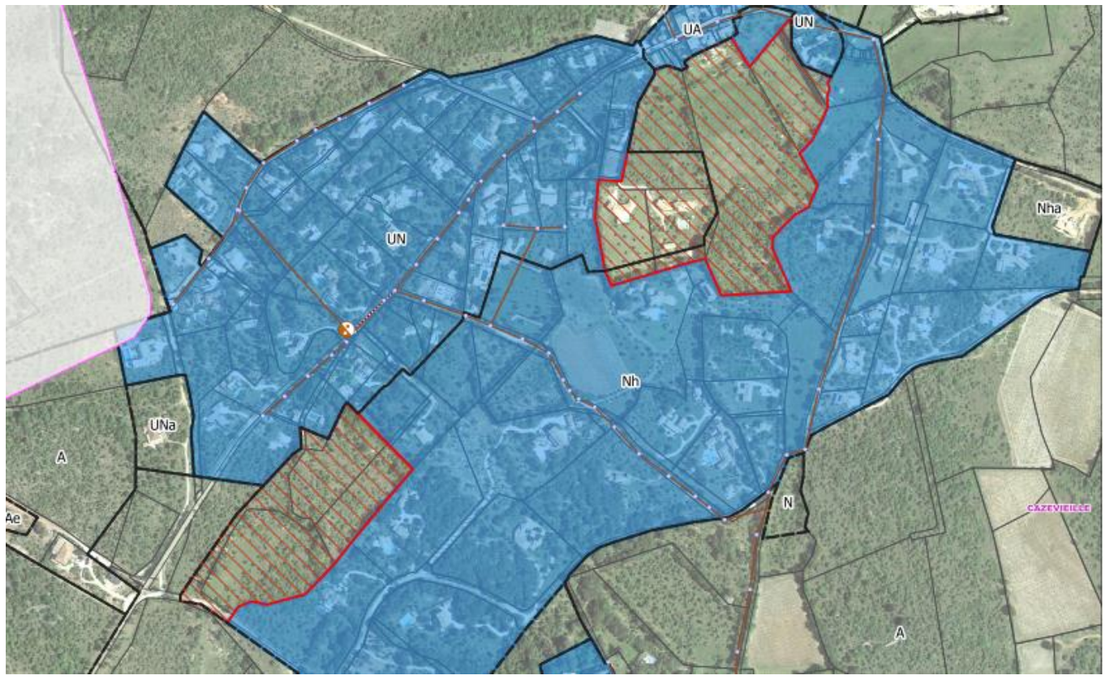
3.3.3 Les propositions de zonage

Sur la base des documents opposables de zonage et des projets futurs de zonage - en cours d'études, **il n'est pas prévu d'extension notoire du réseau de collecte sur les zones actuellement construites**.

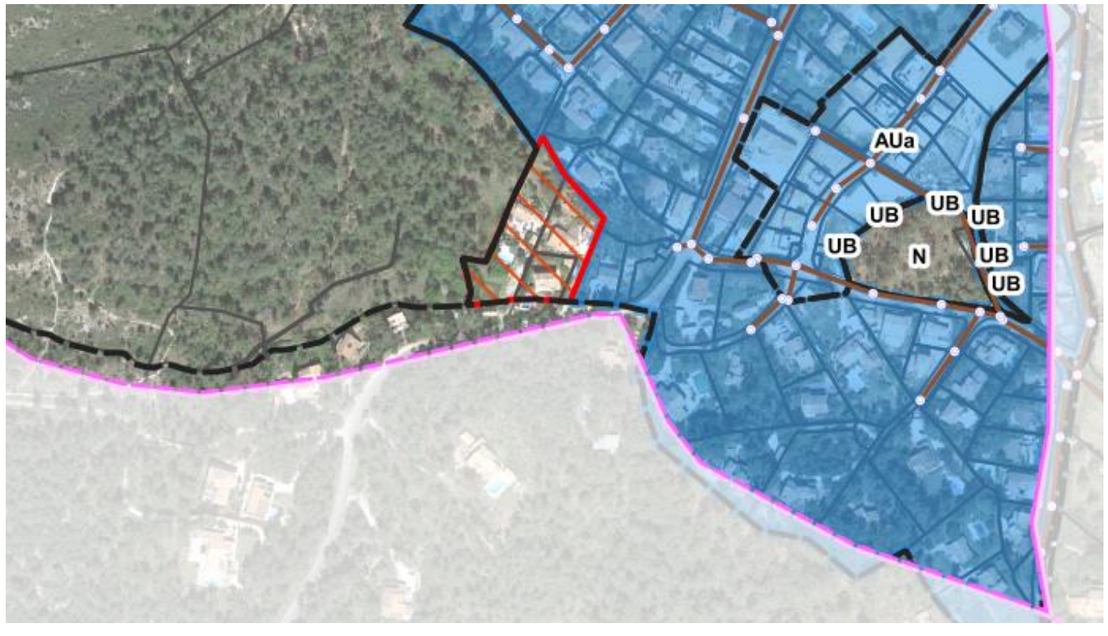
Certaines zones difficilement raccordables (en contre-bas de la voie publique ou sans accès public) sont mêmes soumises à une proposition de reclassement en ANC.

A noter certains règlements de PLU qui imposent l'extension du réseau de collecte pour certaines zones non équipées. Des modifications seront a priori nécessaires pour les zones suivantes :

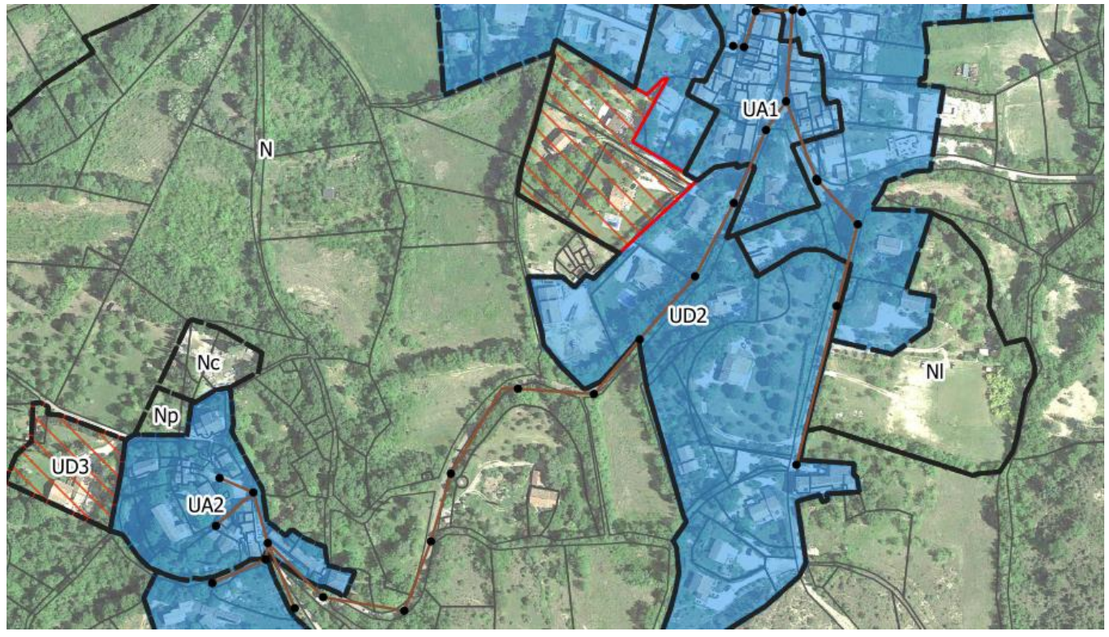
COMMUNE DE CAZEVIEILLE :



COMMUNE DE SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES :



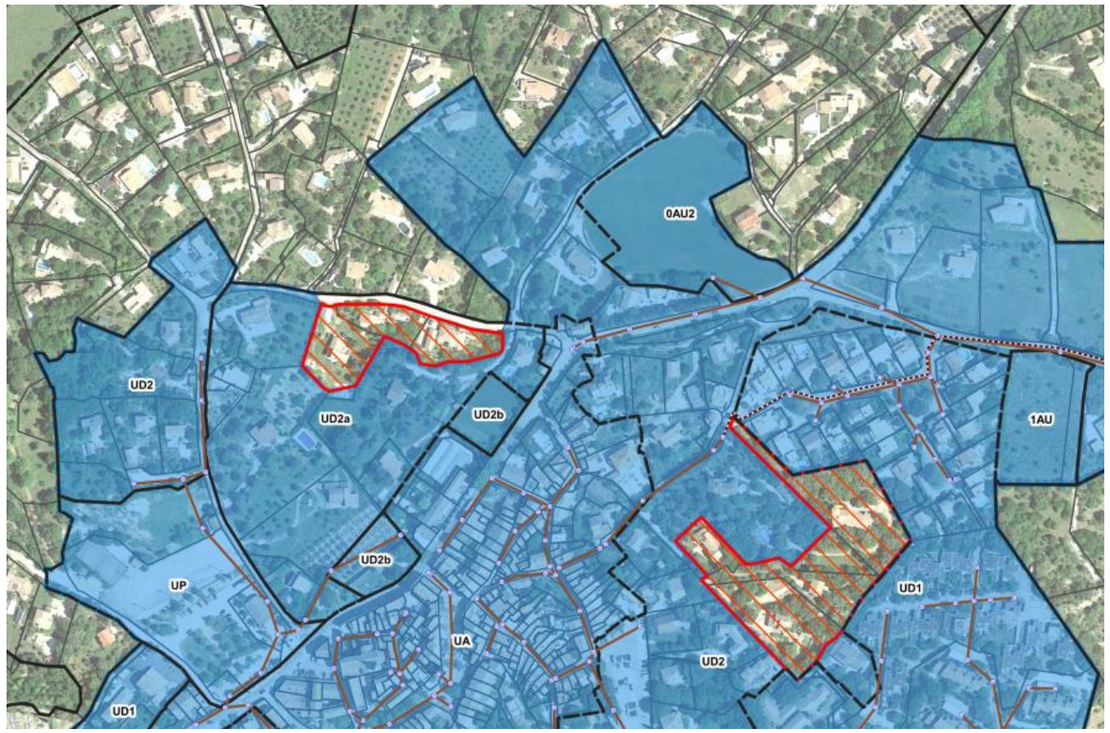
COMMUNE DE MAS DE LONDRES :



Concernant les secteurs d'extension urbaines (type AU), ils feront l'objet de projet d'ensemble de type lotissement ou ZAC. Il appartiendra à l'aménageur de viabiliser la zone et de créer les infrastructures nécessaires (réseau et PR) nécessaires au transfert des effluents jusqu'au point de raccordement autorisé.

Les propositions de zonage restent toutefois conditionnées à la finalisation des zonages et aux études d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (finalisation prévues septembre 2024).

COMMUNE DE VIOLS LE FORT :



4 ANALYSE CAPACITAIRE DES RESEAUX DE TRANSFERT

⇨ Annexe 4 : Analyse capacitaire détaillée

La présente analyse consiste à vérifier l'adéquation entre le dimensionnement des réseaux de transfert actuels et les débits de pointe à faire transiter en situation actuelle (2025) et future (2040 et 2055).

Ainsi, pour chaque système d'assainissement, il s'agit de :

- Estimer le débit de pointe horaire à l'exutoire du réseau, par temps sec et temps de pluie, pour les situations actuelle et futures ;
- Calculer la capacité hydraulique maximale du réseau de transfert existant ;
- Comparer les valeurs obtenues pour statuer sur la suffisance ou l'insuffisance capacitaire du réseau de transfert.

4.1 METHODOLOGIE

4.1.1 Estimation des débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux

Les débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux sont estimés pour chaque système d'assainissement, par temps sec et temps de pluie, en situation actuelle (2025) et future (2040 et 2055), sur la base des hypothèses suivantes.

POUR LE CALCUL DU DEBIT D'EAUX USEES STRICTES

- **Population présente :**
- - Situation actuelle : population 2025 raccordée en période de pointe (cf. analyse démographique)
- - Situation future : population 2040 et 2055 raccordée en période de pointe (cf. analyse démographique)
- **Ratio unitaire d'eaux usées strictes :**
- - Situation actuelle et future : ratio d'eaux usées strictes de 120 L/j/hab (en cohérence avec les ratios observés lors de la campagne de mesures de Phase 2, très généralement inférieurs ou égaux à cette valeur).
- *- Multiplié par la population présente, ce ratio permet d'obtenir le débit moyen journalier d'eaux usées strictes.*
- **Coefficient de pointe horaire d'eaux usées strictes :**
- - Situation actuelle et future : coefficient de pointe horaire d'eaux usées strictes calculé à partir de la formule issue du Mémento technique 2017 de l'ASTEE :

$$CP = 1.5 + 2.5/\sqrt{QM}$$

Avec : CP : coefficient de pointe, avec un minimum = 1.5 et un maximum = 4
QM : débit moyen journalier d'eaux usées strictes en l/s

- *- Multiplié par le débit moyen journalier d'eaux usées strictes, ce coefficient permet d'obtenir le débit de pointe horaire d'eaux usées strictes.*

POUR LE CALCUL DES DEBITS D'EAUX CLAIRES PARASITES

- **Débit de pointe horaire d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) de temps sec :**
- - Situation actuelle : débit horaire d'ECPP de temps sec observé pendant la campagne de mesures (Phase 2).
- - Situation future : application du ratio d'intrusion d'ECPP de temps sec déterminé lors de la campagne de mesures (Phase 2) – en % du volume journalier total d'effluent – avec un minimum sécuritaire de 15% (traduisant le vieillissement des réseaux actuellement les moins sensibles) et un maximum de 25% (traduisant les efforts de réduction minimum à obtenir sur les réseaux actuellement les plus sensibles).
- **Débit de pointe horaire d'eaux claires parasites météoriques (ECPM) :**
- - Situation actuelle : application d'une pluie de 10 mm/h sur la surface active actuelle estimée lors de la campagne de mesures de Phase 2.
- - Situation future : application d'une pluie de 10 mm/h sur la surface active actuelle, avec un maximum de surface active réduit à 500 m²/kml (traduisant les efforts de réduction minimum à obtenir sur les réseaux actuellement les plus sensibles).

POUR LE CALCUL DU DEBIT DE POINTE TOTAL

Le débit de pointe horaire de temps sec correspond à la somme du débit de pointe horaire d'eaux usées strictes et du débit horaire d'ECPP de temps sec.

Le débit de pointe horaire de temps de pluie correspond à la somme du débit de pointe horaire de temps sec et du débit de pointe horaire d'ECPM.

4.1.2 Calcul de la capacité hydraulique maximale des réseaux de transfert

Les réseaux de transfert correspondent aux tronçons en aval du réseau de collecte jusqu'à la station d'épuration. Selon les systèmes, il peut s'agir de réseaux gravitaires ou de réseaux surpressés.

POUR LES RESEAUX DE TRANSFERT GRAVITAIRES

La capacité hydraulique maximale des conduites est déterminée par application de la formule de Manning-Strickler :

$$Q = S.Ks.Rh^{2/3}.I^{1/2}$$

Avec : Q : débit en m³/s
S : Section en m²
Ks : Coefficient de rugosité en $m^{1/3}/s$
Rh : Rayon hydraulique en m
I : pente en m/m

Pour précision :

- Les dimensions et matériaux des canalisations ont été déterminés lors du repérage effectué en Phase 1.
- Le coefficient de rugosité Ks est considéré égal à 90 pour les conduites en PVC, et 70 pour les conduites en Fonte ou Amiante-ciment.
- La pente retenue correspond à la pente moyenne du fil d'eau du réseau de transfert, déterminée via les levés topographiques et mesures de profondeur réalisés en Phase 1.

POUR LES RESEAUX DE TRANSFERT SURPRESSES

La capacité hydraulique maximale de transfert est dans ce cas assimilée à la capacité hydraulique maximale de pompage du poste de refoulement. En l'absence de données concernant la capacité des pompes, la capacité hydraulique maximale est notée « indéterminée ».

4.1.3 Adéquation capacitaire

In fine, l'adéquation capacitaire est jugée :

- **Satisfaisante** : lorsque le réseau de transfert est sollicité à moins de 80% en pointe,
- **Limite** : lorsque le réseau de transfert est sollicité entre 80 et 100% en pointe,
- **Insuffisante** : lorsque le réseau de transfert est théoriquement sollicité à plus de 100% en pointe,
- **Indéterminée** : lorsque la capacité hydraulique maximale du réseau de transfert et/ou les débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux ne sont pas connus ou calculables.

4.1.4 Cas particulier pour les réseaux de transfert « multiples »

Un système d'assainissement peut parfois présenter plusieurs réseaux de transfert, par exemple plusieurs postes de refoulement en aval du réseau de collecte refoulant au sein de la station d'épuration, ou plusieurs tronçons de réseaux gravitaires se rejoignant à la station d'épuration.

Pour ces cas particuliers, la méthodologie suivante est appliquée :

- S'il existe un réseau de transfert principal (qui achemine les effluents de la quasi-totalité du système) et une ou plusieurs branches secondaires (qui drainent uniquement des petits bassins-versants ou quartiers du système) : l'analyse capacitaire est seulement réalisée sur le réseau de transfert principal en considérant que celui-ci draine la totalité du système de collecte.
- S'il existe deux ou plusieurs réseaux de transfert principaux (qui acheminent chacun une partie non négligeable du système), l'analyse capacitaire est réalisée pour chacun de ces réseaux de transfert : les capacités hydrauliques sont calculées pour chacune des branches, et les débits de pointe horaires sont estimés à partir du débit de pointe horaire total au prorata du linéaire de collecte raccordé à chaque branche. C'est le cas, par exemple, sur les communes de Saint-Gély-du-Fesc ou encore Saint-Clément-de-Rivière.

4.2 RESULTATS

Le tableau en page suivante synthétise les résultats de l'analyse capacitaire des réseaux de transfert en situation actuelle et future pour chaque système d'assainissement. Le détail des calculs est disponible en Annexe 4.

Au regard des hypothèses considérées, l'analyse capacitaire montre que :

- **PAR TEMPS SEC, les réseaux de transfert actuels sont tous suffisamment dimensionnés jusqu'à l'échéance 2055, à la seule exception de :**

  - 1 système concerné par une limite capacitaire actuelle et une insuffisance future (2040/2055) :

  - **Saint-Hilaire-de-Beauvoir (PR Bénovie)**

  Le redimensionnement de ce réseau de transfert sera étudié lors de la Phase 4 du schéma directeur.

- **PAR TEMPS DE PLUIE, la majeure partie des réseaux de transfert sont suffisamment dimensionnés jusqu'à l'échéance 2055, avec toutefois quelques exceptions notables :**

  - 5 systèmes concernés par une insuffisance capacitaire en situation actuelle et futures :

  - **Saint-Hilaire-de-Beauvoir (PR Bénovie - Sapiès)** également limite/insuffisant par temps sec
  - **Combaillaux (PR Nounel)**
  - **Les Matelles (PR Amont STEP)**
  - **Saint-Martin-de-Londres Bourg (branche principale sud)**
  - **Saint-Mathieu-de-Tréviers (1ère branche principale)**

  - 1 système concerné par une limite de capacité actuelle et une limite future (2040/2055) :

  - Saint-Gély-du-Fesc (2ème branche principale – PR Bas) -> *à suivre dans le temps*

  Des actions prioritaires doivent donc être menées sur ces systèmes pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

  A noter que les tests à la fumée réalisés en Phase 2 ont mis en évidence des anomalies classées « très grave » et/ou « grave » sur tous ces systèmes ; sauf sur St-Mathieu-de-Tréviers et St-Gély-du-Fesc où la prestation n'a pas été retenue dans le cadre du présent schéma directeur et où des investigations complémentaires sont donc nécessaires pour déterminer l'origine des intrusions d'ECPM.

  Pour mémoire, 7 systèmes supplémentaires sont concernés par une limite de capacité actuelle et/ou future (sans insuffisance) :

  - Buzignargues (PR Moulin Bas)
  - Fontanès (PR Principal)
  - Le Triadou (PR Principal)
  - Notre-Dame-de-Londres Bourg (PR Amont STEP)
  - St-Bauzille-de-Montmel Bourg
  - St-Clément-de-Rivière (2ème branche principale)
  - Sainte-Croix-de-Quintillargues (PR Tête)

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES RESEAUX DE TRANSFERT (1 sur 2)

SYSTÈME			RESEAU DE TRANSFERT				DEBIT DE POINTE HORAIRE ACTUEL (2025)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2040)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2055)		ANALYSE CAPACITAIRE	
Commune	Système	Linéaire total	Type	Tronçon considéré	% du système transféré	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
ASSAS	Assas	8 312 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation au regard amont PR Mas Perret	100%	215 m³/h	21 m³/h	111 m³/h	25 m³/h	67 m³/h	33 m³/h	75 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	Surpressé	PR Moulin Bas et réseau supressé vers la STEP	100%	17 m³/h	6.3 m³/h	10 m³/h	8.2 m³/h	12 m³/h	10 m³/h	14 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante 2025/2040 Limite 2055
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin du Campas) au regard amont STEP	100%	238 m³/h	6.7 m³/h	12 m³/h	8.8 m³/h	14 m³/h	11 m³/h	16 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	Gravitaire	Branche principale, jusqu'à la STEP	100%	115 m³/h	4.8 m³/h	21 m³/h	5.9 m³/h	22 m³/h	7.0 m³/h	23 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
CLARET	Bourg	9 886 ml	Gravitaire	Branche principale "Nord", de la dernière jonction de canalisation (ruisseau du Gournièss/D107) au regard amont STEP	100%	140 m³/h	25 m³/h	55 m³/h	31 m³/h	61 m³/h	36 m³/h	66 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin des Horts) au regard amont STEP	100%	310 m³/h	2.5 m³/h	4.5 m³/h	2.8 m³/h	4.8 m³/h	3.1 m³/h	5.1 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	Surpressé	PR Mosson et réseau supressé jusqu'à la STEP	37%	114 m³/h	12 m³/h	56 m³/h	15 m³/h	51 m³/h	18 m³/h	53 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Surpressé	PR Nounel et réseau supressé jusqu'à la STEP	63%	55 m³/h	19 m³/h	94 m³/h	25 m³/h	85 m³/h	30 m³/h	89 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	Surpressé	PR Principal et réseau surpressé jusqu'à la STEP	100%	37 m³/h	8.3 m³/h	33 m³/h	9.2 m³/h	30 m³/h	11 m³/h	32 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP	100%	Sans objet	NC •	NC •	13 m³/h •	38 m³/h •	17 m³/h •	42 m³/h •	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
LAURET	Lauret	5 203 ml	Gravitaire	Branche principale "Nord", du Chemin du Moulin au regard amont STEP	100%	94 m³/h	11 m³/h	31 m³/h	15 m³/h	35 m³/h	18 m³/h	38 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	Surpressé	PR Principal et réseau surpressé jusqu'à la STEP	100%	62 m³/h	13 m³/h	55 m³/h	16 m³/h	45 m³/h	18 m³/h	47 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025 Satisfaisante 2040/2050
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	Supressé	PR avant STEP et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	58 m³/h	36 m³/h	386 m³/h	37 m³/h	104 m³/h	42 m³/h	109 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Lot. Le Lauzas) au regard amont STEP	100%	140 m³/h	12 m³/h	32 m³/h	16 m³/h	35 m³/h	20 m³/h	39 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
MURLES	Murles	3 061 ml	Supressé	PR Prieuret et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	25 m³/h	6.0 m³/h	9.0 m³/h	8.1 m³/h	11 m³/h	11 m³/h	14 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin de la Passerelle) au regard amont STEP	100%	540 m³/h	0.7 m³/h	0.7 m³/h	0.7 m³/h	0.7 m³/h	0.8 m³/h	0.8 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	Surpressé	PR Notre-Dame-de-Londres et réseau surpressé jusqu'à la STEP	100%	34 m³/h	9.1 m³/h	29 m³/h	12 m³/h	31 m³/h	14 m³/h	33 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (route du village) au regard amont STEP	100%	598 m³/h	1.0 m³/h	1.0 m³/h	1.3 m³/h	1.3 m³/h	1.7 m³/h	1.7 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (route du Méjanel) au regard amont STEP	100%	205 m³/h	0.6 m³/h	6.6 m³/h	0.9 m³/h	3.9 m³/h	1.1 m³/h	4.2 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
ROUET	Rouet	970 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin de Bertau / voirie en projet) au regard amont STEP	100%	220 m³/h	1.2 m³/h	1.9 m³/h	1.7 m³/h	2.4 m³/h	2.3 m³/h	3.0 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Gravitaire	2 branches principales arrivent en AC 150 en entrée de STEP	100%	42 m³/h	16 m³/h	31 m³/h	19 m³/h	34 m³/h	23 m³/h	38 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante 2025 Limite 2040/2055
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Gravitaire	Branche principale, de la route départementale jusqu'en entrée de STEP	100%	141 m³/h	NC •	NC •	1.4 m³/h •	7.6 m³/h •	1.6 m³/h •	7.8 m³/h •	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	Gravitaire	Première branche principale, secteur centre et sud	72%	610 m³/h	54 m³/h	199 m³/h	57 m³/h	201 m³/h	60 m³/h	205 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Gravitaire	Deuxième branche principale, secteur nord	28%	89 m³/h	21 m³/h	76 m³/h	22 m³/h	78 m³/h	23 m³/h	79 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
			Gravitaire	Branche secondaire de la 1ème branche principale, secteur centre nord	18%	115 m³/h	13 m³/h	48 m³/h	14 m³/h	49 m³/h	15 m³/h	50 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Gravitaire	Branche secondaire de la 1ème branche principale, secteur sud	42%	186 m³/h	31 m³/h	115 m³/h	33 m³/h	116 m³/h	35 m³/h	118 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante

ENTECH / CEREG / OTEIS

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES RESEAUX DE TRANSFERT (2 sur 2)

SYSTÈME			RESEAU DE TRANSFERT				DEBIT DE POINTE HORAIRE ACTUEL (2025)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2040)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2055)		ANALYSE CAPACITAIRE	
Commune	Système	Linéaire total	Type	Tronçon considéré	% du système transféré	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	Gravitaire	Première branche principale, secteur gravitaire nord, zone ouest	47%	380 m³/h	64 m³/h	230 m³/h	82 m³/h	248 m³/h	103 m³/h	269 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Gravitaire	Deuxième branche principale, secteur est et nord, zone est depuis le PR Bas	53%	269 m³/h	71 m³/h	255 m³/h	91 m³/h	275 m³/h	114 m³/h	298 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025 Insuffisante 2040/2055
			Gravitaire	Branche secondaire de la 2ème branche principale, secteur est et nord	33%	240 m³/h	45 m³/h	160 m³/h	57 m³/h	172 m³/h	71 m³/h	187 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	Supressé	PR Bénovie et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	10 m³/h	8.7 m³/h	24 m³/h	12 m³/h	26 m³/h	15 m³/h	30 m³/h	Limite 2025 Insuffisante 2040/2055	Insuffisante 2025/2040/2055
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	Surpressé	PR Saint-Jean-de-Buèges et réseau surpressé jusqu'à la STEP	100%	Indéterminée	6.6 m³/h	NC *	8.4 m³/h	26 m³/h *	9.5 m³/h	27 m³/h *	Indéterminée - Supposée satisfaisante car travaux en cours sur le PR et le réseau amont	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	Gravitaire	Branche principale, du cimetière jusqu'à la STEP	100%	181 m³/h	18 m³/h	48 m³/h	21 m³/h	51 m³/h	25 m³/h	55 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	Gravitaire	Sans objet : 3 branches qui se rejoignent au sein de la STEP	100%	Sans objet	4.1 m³/h	12 m³/h	6.2 m³/h	13 m³/h	8.5 m³/h	15 m³/h	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	Gravitaire	Branche principale "Sud", de la jonction Rue des Sapeurs/Chemin de la Prairie au regard amont STEP	100%	90 m³/h	50 m³/h	150 m³/h	51 m³/h	151 m³/h	56 m³/h	156 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	Surpressé	PR Frouzet et réseau surpressé jusqu'à la STEP	100%	Indéterminée	0.4 m³/h **	0.4 m³/h **	0.5 m³/h **	0.5 m³/h **	0.6 m³/h **	0.6 m³/h **	Indéterminée - Supposée satisfaisante car réseau récent et faibles débits en jeu	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	Gravitaire	Première branche principale, secteur est et nord	49%	90 m³/h	32 m³/h	NC ***	39 m³/h	113 m³/h ***	48 m³/h	123 m³/h ***	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			Gravitaire	Deuxième branche principale, secteur centre et ouest	51%	318 m³/h	32 m³/h	NC ***	40 m³/h	116 m³/h ***	50 m³/h	126 m³/h ***	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	Gravitaire	Branche principale, de la rue de belle vue jusqu'à la STEP	100%	136 m³/h	15 m³/h	35 m³/h	18 m³/h	38 m³/h	20 m³/h	40 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	Gravitaire	Indéterminé : réseau en privé	100%	Indéterminée	NC •	NC •	1.8 m³/h •	2.7 m³/h •	1.8 m³/h •	2.7 m³/h •	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	Supressé	PR Tête et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	56 m³/h	19 m³/h	45 m³/h	23 m³/h	49 m³/h	27 m³/h	53 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Route du Camp des Serres / D107) au regard amont STEP	100%	162 m³/h	5.3 m³/h	7.3 m³/h	7.5 m³/h	9.5 m³/h	9.9 m³/h	12 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Chemin des Vignes / D107) au regard amont STEP	100%	130 m³/h	0.4 m³/h	1.2 m³/h	0.5 m³/h	1.3 m³/h	0.5 m³/h	1.3 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	Gravitaire	Sans objet : multiples points de raccordement gravitaire sur le réseau 3M	100%	Sans objet	75 m³/h	475 m³/h	77 m³/h	227 m³/h	89 m³/h	238 m³/h	Indéterminée - Supposée satisfaisante car débits répartis sur de nombreuses antennes en PVC200	
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Impasse des Pradets / D109) au regard amont STEP	100%	115 m³/h	20 m³/h	30 m³/h	23 m³/h	33 m³/h	26 m³/h	36 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP	100%	Sans objet	3.8 m³/h	6.8 m³/h	7.7 m³/h	11 m³/h	12 m³/h	15 m³/h	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	Gravitaire	Branche principale, de la route départementale jusqu'en entrée de STEP	100%	208 m³/h	44 m³/h	89 m³/h	59 m³/h	104 m³/h	74 m³/h	119 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	Gravitaire	Réseau aval, du 698 Route de St-Martin au regard amont STEP	100%	86 m³/h	8.5 m³/h	17 m³/h	13 m³/h	21 m³/h	17 m³/h	25 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
VALFLAUNES	Lancyre	2 102 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Chemin de Lancyre à Lascours) au regard amont STEP	100%	464 m³/h	0.9 m³/h	1.9 m³/h	0.9 m³/h	1.9 m³/h	1.0 m³/h	2.0 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
VALFLAUNES	Valcyre	442 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP à proximité immédiate du hameau	100%	Sans objet	3.5 m³/h	6.5 m³/h	3.8 m³/h	6.0 m³/h	4.1 m³/h	6.3 m³/h	Sans objet (pas de réel réseau de transfert) - Supposée satisfaisante car faibles volumes en jeu	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	Gravitaire	Branche principale, du rond-point jusqu'à la STEP	100%	103 m³/h	18 m³/h	48 m³/h	23 m³/h	53 m³/h	28 m³/h	58 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante

• Systèmes Guzargues, Favas et Patus : pas de campagne de mesures réalisée --> débits actuels indéterminés et débits futurs estimés avec hypothèses maximales d'ECPP (25%) et ECPM (500 m²/kml)
* Système Saint-Jean-de-Buèges : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car défaillance des pompes) --> débit par temps de pluie actuel indéterminé et débit par temps de pluie futur estimé avec hypothèse maximale d'ECPM (500 m²/kml)
** Système Frouzet : Réseau très récent (sans campagne de mesures) --> débits actuels estimés avec absence d'ECPP et d'ECPM, et débits futurs estimés avec hypothèses minimales d'ECPP (15%) et ECPM (aucune).
*** Système Saint-Mathieu-de-Tréviers : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car uniquement débits journaliers) --> débit par temps de pluie actuel indéterminé et débit par temps de pluie futur estimé avec hypothèse maximale d'ECPM (500 m²/kml)

5 ANALYSE CAPACITAIRE DES POSTES DE REFOULEMENT PRINCIPAUX SUR RESEAUX

La présente analyse consiste à vérifier l'adéquation entre le dimensionnement des postes de refoulement principaux sur réseaux et les débits de pointe à faire transiter en situation actuelle (2025) et future (2040 et 2055).

Ne sont pas compris ici : les postes de refoulement en entrée de station d'épuration, les postes de refoulement en amont des réseaux de transfert (cf. paragraphe *1. Analyse capacitaire des réseaux de transfert* ci-avant) et les postes de refoulement sur réseaux collectant moins de 15% du linéaire total gravitaire du système.

Ainsi, pour chaque poste de refoulement retenu, il s'agit de :

- estimer le débit de pointe horaire entrant dans le poste, par temps sec et temps de pluie, pour les situations actuelle et futures ;
- recenser la capacité hydraulique maximale de refoulement du poste existant ;
- comparer les valeurs obtenues pour statuer sur la suffisance ou l'insuffisance capacitaire du poste.

5.1 METHODOLOGIE

5.1.1 Estimation des débits de pointe horaire en entrée des postes

Les débits de pointe horaire entrant dans les postes sont estimés à partir des débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux, au prorata du linéaire de réseau raccordé aux postes de refoulement par rapport au linéaire total de réseau du système.

Dans le cas où les postes ont fait l'objet d'un suivi pendant la campagne de mesures, les débits d'ECPP et d'ECPM peuvent être ajustés en fonction des résultats obtenus pendant la campagne de mesures pour être plus représentatifs de la réalité.

5.1.2 Recensement de la capacité hydraulique maximale des postes de refoulement

Les capacités hydrauliques maximales de refoulement sont assimilées aux capacités maximales de pompage des postes.

En l'absence de données concernant la capacité des pompes, la capacité hydraulique maximale est notée « indéterminée ».

5.1.3 Adéquation capacitaire

In fine, l'adéquation capacitaire est jugée :

- **Satisfaisante** : lorsque le poste est sollicité à moins de 80% en pointe,
- **Limite** : lorsque le poste est sollicité entre 80 et 100% en pointe,
- **Insuffisante** : lorsque le poste est théoriquement sollicité à plus de 100% en pointe,
- **Indéterminée** : lorsque la capacité hydraulique maximale du poste et/ou les débits de pointe horaire ne sont pas connus ou calculables.

5.2 RESULTATS

Le tableau en page suivante présente les résultats de l'analyse capacitaire en situation actuelle et future.

18 postes de refoulement principaux sur réseaux, répartis sur 15 systèmes d'assainissement, ont été retenu pour l'analyse.

Pour 7 d'entre eux, l'adéquation capacitaire est indéterminée en raison de l'absence de donnée concernant la capacité maximale de pompage.

Au regard des hypothèses considérées, l'analyse capacitaire montre que :

- **PAR TEMPS SEC, les postes de refoulement principaux sont tous suffisamment dimensionnés jusqu'à l'échéance 2055.**

  Pour mémoire, 1 PR est concerné par une limite de capacité future (sans insuffisance) :

  - Les Matelles : PR 1 ancienne STEP

- **PAR TEMPS DE PLUIE, la plupart des postes connaissent des insuffisances capacitaires, avec :**

  - 6 PR concernés par une insuffisance capacitaire en situation actuelle et future :

  - **Les Matelles : PR 1 ancienne STEP** également limite par temps sec futur
  - **Saint-Clément-de-Rivière : PR Fontanelles**
  - **Saint-Clément-de-Rivière : PR Mas Marie**
  - **Saint-Mathieu-de-Tréviers : PR Gendarmerie**
  - **Saint-Mathieu-de-Tréviers : PR Pellicier**
  - **Viols-le-Fort : PR Les Môles**

  - 1 PR concerné par une limite capacitaire actuelle et une insuffisance future (2040/2055) :

  - **Vailhauquès : PR Route de Murles**

  Des actions prioritaires doivent donc être menées sur les bassins versants raccordés pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

  Pour mémoire : 1 PR supplémentaire est concerné par une limite capacitaire actuelle et future (sans insuffisance) :

  - Saint-Martin-de-Londres Bourg : PR Mûriers

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES POSTES DE REFOULEMENT PRINCIPAUX SUR RESEAUX (1 sur 2)

SYSTÈME			POSTES DE REFOULEMENT SUR RESEAU				DEBIT DE POINTE HORAIRE ACTUEL (2025)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2040)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2055)		ANALYSE CAPACITAIRE	
Commune	Système	Linéaire total	Libellé	% système raccordé au PR	Retenu pour l'analyse	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
ASSAS	Assas	8 312 ml	PR Salle des Fêtes	0.5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	PR Moulin Bas	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Petit Piou	20%	Oui	Indéterminée	1.3 m³/h	2.1 m³/h	1.7 m³/h	2.5 m³/h	2.1 m³/h	2.9 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	PR Tourières	20%	Oui	Indéterminée	1.0 m³/h	4.1 m³/h	1.2 m³/h	4.3 m³/h	1.4 m³/h	4.6 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
CLARET	Bourg	9 886 ml	PR DIP	23%	Oui	Indéterminée	5.8 m³/h	13 m³/h	7.3 m³/h	14 m³/h	8.4 m³/h	15 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	PR Nounel	60%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Mosson	40%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Balajade	16%	Oui	35 m³/h	5.0 m³/h	24 m³/h	6.5 m³/h	22 m³/h	7.6 m³/h	23 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			PR Erable	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Romarin	1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	PR Principal	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Bourg	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Devesous	52%	Oui	Indéterminée	4.3 m³/h	17 m³/h	4.8 m³/h	16 m³/h	5.7 m³/h	17 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
			PR Mas Fontan St Loup	46%	Oui	23 m³/h	3.8 m³/h	15 m³/h	4.2 m³/h	14 m³/h	5.1 m³/h	15 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
LAURET	Lauret	5 203 ml	PR Soulié	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Véziès	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	PR Principal	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Lavoir	7%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Roumanicière	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Tennis	1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Vallon du Pic	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	PR 2 amont STEP	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR 1 ancienne STEP	89%	Oui	35 m³/h	26 m³/h	343 m³/h	30 m³/h	92 m³/h	34 m³/h	97 m³/h	Satisfaisante 2025 Limite 2040/2055	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Stade	14%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Terrasse de la tour	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Vierge	0.6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	PR Trucq des Vignes	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MURLES	Murles	3 061 ml	PR Prieuret	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Caravette	18%	Oui	Indéterminée	1.1 m³/h	1.6 m³/h	1.4 m³/h	2.0 m³/h	1.9 m³/h	2.4 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	PR Notre-Dame-de-L.	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
ROUET	Rouet	970 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	PR Campuns de Bissy	0.5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Clémentide Rt 66	1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Fontanelles	19%	Oui	38 m³/h	14 m³/h	53 m³/h	15 m³/h	53 m³/h	16 m³/h	54 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Lotissement Patus	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Mas Marie	34%	Oui	78 m³/h	26 m³/h	95 m³/h	27 m³/h	96 m³/h	29 m³/h	98 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Lagunes	11%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Lagunes BO	11%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Trifontaines	14%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES POSTES DE REFOULEMENT PRINCIPAUX SUR RESEAUX (2 sur 2)

SYSTÈME			POSTES DE REFOULEMENT SUR RESEAU				DEBIT DE POINTE HORAIRE ACTUEL (2025)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2040)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2055)		ANALYSE CAPACITAIRE	
Commune	Système	Linéaire total	Libellé	% système raccordé au PR	Retenu pour l'analyse	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	PR Les Vautes Principal	12%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Guitry	0.1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Paul Eluard	8%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Paul Valéry	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR St Exupéry	0.1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	PR Bénovie	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Bos Viel	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Verdier	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	PR Saint-Jean-de-Fos	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	PR Bouvine	0.5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Des Près	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	PR Mûriers	17%	Oui	21 m³/h	6.9 m³/h	17 m³/h	8.5 m³/h	18 m³/h	9.3 m³/h	19 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
			PR Rasimières	0.8%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	PR Frouzet	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	PR Gendarmerie	28%	Oui	53 m³/h	18 m³/h	NC ***	22 m³/h	65 m³/h ***	28 m³/h	71 m³/h ***	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Halle Sports	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Mas Euzet	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Prairies écoles	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Piscine	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Pellicier	17%	Oui	34 m³/h	11 m³/h	NC ***	13 m³/h	39 m³/h ***	16 m³/h	42 m³/h ***	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	PR Les Combes	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Triadou	5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	PR de Tête	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	PR Chênes	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Cimetière	21%	Oui	Indéterminée	1.1 m³/h	1.5 m³/h	1.6 m³/h	2.0 m³/h	2.1 m³/h	2.5 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	PR Foyer	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Malrive	0.6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Massillan	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Monvilla	0.6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	PR Rossignols	16%	Oui	Indéterminée	3.2 m³/h	4.9 m³/h	3.8 m³/h	5.4 m³/h	4.3 m³/h	5.9 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
			PR Brestalou	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Camaous	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	PR Rte de Murles	38%	Oui	35 m³/h	16 m³/h	34 m³/h	20 m³/h	40 m³/h	25 m³/h	46 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025 Insuffisante 2040/2055
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	PR Cave	28%	Oui	72 m³/h (⚠)	2.3 m³/h	4.6 m³/h	3.6 m³/h	5.8 m³/h	4.7 m³/h	6.9 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			PR Ecole	4%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Jardins de l'Horthus	5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
VALFLAUNES	Lancyre	2 102 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
VALFLAUNES	Valcyre	442 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	PR Les Môles	19%	Oui	7.3 m³/h	3.4 m³/h	9.0 m³/h	4.2 m³/h	10 m³/h	5.2 m³/h	11 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055

*** Système Saint-Mathieu-de-Tréviers : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car uniquement débits journaliers) --> débit par temps de pluie actuel indéterminé et débit par temps de pluie futur estimé avec hypothèse maximale d'ECPM (500 m²/kml)
(⚠) Système Valflaunès Bourg : Capacité de pompage du PR Cave à vérifier car la valeur d'étalonnage communiquée par l'exploitant parait surévaluée.

6 LES CHARGES ACTUELLES A TRAITER

6.1 ANALYSE DES DONNEES D'AUTOSURVEILLANCE SUR 5 ANS (STEP > 2000 EH)

Les données d'autosurveillance des stations d'épuration de plus de 2 000 EH sur le territoire de la CCGPSL soit les stations suivantes :

- STEP Saint-Clément
- STEP Combaillaux
- STEP Les Matelles
- STEP Saint-Gély-du-Fesc
- STEP Saint-Martin de Londres
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers

ont fait l'objet d'une analyse hydraulique et organique sur la période 2019-2023 (2018-2022 pour Saint-Clément de Rouargues). Une note d'analyse des données d'autosurveillance pour chaque STEP a été rédigée. Ces notes sont à retrouver en Annexe 5.

6.1.1 Conclusions sur les taux de charges

6.1.1.1 Charges hydrauliques

Concernant les charges hydrauliques reçues sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) :

- STEP Saint-Clément : 74% en moyenne, 128% en percentile-95 → **Saturée hydrauliquement**
- STEP Combaillaux : 37% en moyenne, 59% en percentile-95
- STEP Les Matelles : 72% en moyenne, 195% en percentile-95 → **Saturée hydrauliquement**
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : 42% en moyenne, 71% en percentile-95
- STEP Saint-Martin de Londres : 45% en moyenne, 71% en percentile-95
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : 39% en moyenne, 57% en percentile-95

Ainsi, seuls les STEP de Saint-Clément et Les Matelles sont saturées hydrauliquement en situation actuelle.

6.1.1.2 Charges organiques

Concernant les charges organiques reçues sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) pour le paramètre DBO5 :

- STEP Saint-Clément : 37% en moyenne, 69% en percentile-95
- STEP Combaillaux : 45% en moyenne, 76% en percentile-95
- STEP Les Matelles : 56% en moyenne, 81% en percentile-95
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : 55% en moyenne, 73% en percentile-95
- STEP Saint-Martin de Londres : 44% en moyenne, 59% en percentile-95
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : 38% en moyenne, 51% en percentile-95

Ainsi, aucune de ces stations n'est saturée organiquement en situation actuelle (sur la base du percentile 95).

Concernant les charges organiques sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) pour les autres paramètres (DCO, MES, NTK) :

- STEP Saint-Clément : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 54 à 86% de la capacité nominale)
- STEP Combaillaux : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 43 à 107% de la capacité nominale) à l'exception de la charge organique reçue en NTK en P-95 trop importante (107% de la capacité nominale)
- STEP Les Matelles : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 32 à 89% de la capacité nominale)
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 51 à 76% de la capacité nominale)
- STEP Saint-Martin de Londres : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 24 à 59% de la capacité nominale)
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 45 à 64% de la capacité nominale)

6.1.2 Caractérisation des effluents

Concernant la caractérisation des effluents sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) au niveau des différents paramètres organiques :

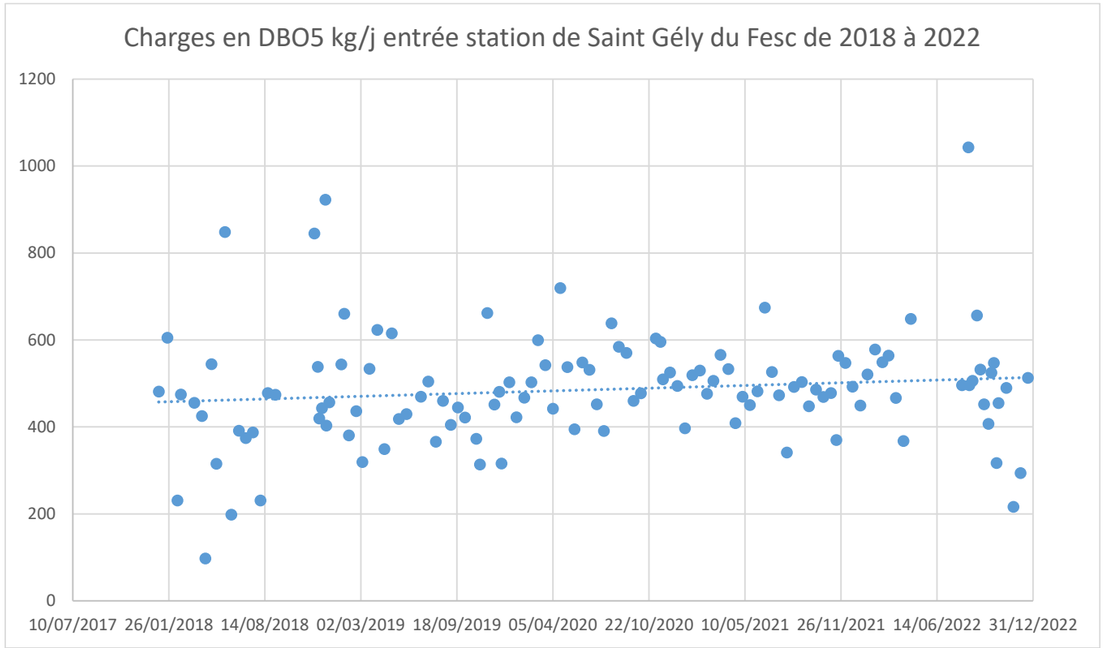
- STEP Saint-Clément : Les effluents entrant sur la station ne présentent pas les caractéristiques d'un effluent de type urbain. La présence d'un effluent industriel dans les eaux usées pourrait justifier ces résultats.
- STEP Combaillaux : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Les Matelles : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Saint-Martin de Londres : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

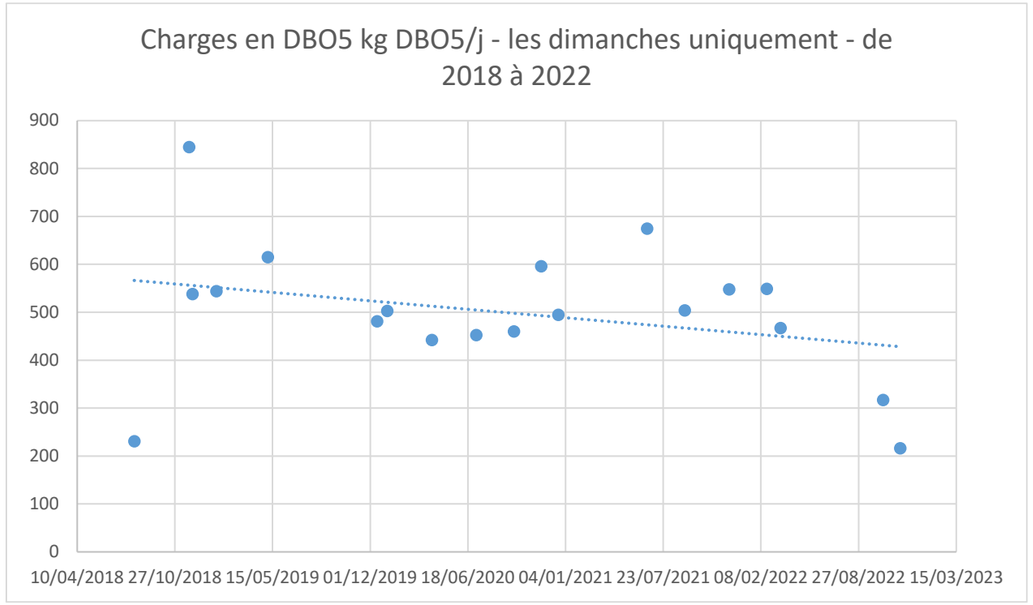
Concernant la caractérisation des effluents de la STEP Saint-Clément, on ne constate pas de déséquilibre entre les valeurs mesurés en DBO5 et NTK. Malgré la présence éventuelle d'un effluent industriel dans les eaux usées, la filière en place (boues activées) ne se retrouve pas impactée dans son fonctionnement et son efficacité à traiter les effluents.

6.1.3 Le cas de Saint Gély du Fesc

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur la commune de Saint-Gély-du Fesc en 2015.
Le SDAEU concluait en 2015 que la STEP était proche de sa capacité nominale, en grande partie dû aux charges industrielles rejetées dans le réseau d'assainissement et en particulier aux « pointes relevées ».
La **CBPO considérée sur l'année 2014** était de 14 526 EH (bilan du 24 octobre 2014, **872 kg DBO5**), soit 97% de la charge.
Pour estimer les flux strictement domestiques une analyse des charges reçues avait été réalisée les dimanches. Il en ressortait une charge moyenne en DBO5 de 524 kg DBO5/j liés aux 9200 habitants raccordés et une charge comprise entre 227 (percentile 95) et 348 kg en pointe max liés aux rejets industriels.

Dans le cadre du présent schéma, le même raisonnement a été reproduit.
Toutefois les charges obtenues sont tout autant dispersées sur l'ensemble des bilans ou en raisonnant uniquement les dimanches.





Sur les 5 dernières années, les charges en DBO5 mesurées sont les suivantes :

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Charge journalière moyenne (kg/j)	460	457	521	488	504	**486**
Taux de saturation (%)	51%	51%	58%	54%	56%	**54%**
Percentile 95% (kg/j)	848	655	633	565	655	**627**
Taux de saturation (%)	94%	73%	70%	63%	73%	**70%**
Charge maximale maximal (kg/j)	923	662	719	675	1 043	**804**
Taux de saturation (%)	103%	74%	80%	75%	116%	**89%**

Kg DBO5/j	Sur l'ensemble des bilans réalisés entre 2018 et 2022	Sur les bilans réalisés uniquement les dimanches
Charge moyenne	486 kg	498 kg
Charge mini	198 kg	216 kg
Charge P95	627 kg	691 kg
Charge max	Moyenne des charges max = 804 Charge max = 1 043 kg (bilan du 18/08/2022)	844 kg

Hormis la valeur isolée de CBPO sur 2022, les charges max observées sont similaires à celles mesurées entre 2012 et 2014. La moyenne des charges (actuellement de 486 kg DBO5/j) est également similaire voire légèrement inférieure à celle mesurées entre 2012 et 2014 (514 kg en moyenne sur la période 2012-2014).

Sur la base des derniers bilans analysés (2018-2022), il n'est possible d'individualiser la charge domestique et la charge liée aux activités. Pour la suite, nous proposons donc de « globaliser » les charges actuelles – intégrant à la fois la part domestique et la part industrielle.

Le schéma directeur de 2015 prévoyait une saturation organique de la STEP entre 2025 et 2030 et la création d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 20 000 EH à horizon 30 ans.
A l'heure actuelle, la station offre encore une marge capacitaire intéressante ce qui permet de différer les travaux dans le temps.

6.2 SYNTHESE DES CHARGES ACTUELLES EN ENTREE DES STEP

Les charges actuelles arrivant au niveau de chaque STEP sont synthétisées à l'annexe 6.

Les données sont issues :

- Des données collectées en phase 1 (Audit),
- Des données d'autosurveillance (2018-2022/2023),
- De la campagne de mesures complémentaire réalisée par CEREG et OTEIS en phase 2.

Les charges actuelles constituent la base des charges futures permettant de calculer l'évolution du taux de saturation des STEP.

7 EVOLUTION DES POPULATIONS RACCORDEES

7.1 MISE A JOUR DES TAUX DE RACCORDEMENT ACTUELS

Le taux de raccordement actuel a été établi en faisant la moyenne des taux de raccordement calculés :

- A partir du nombre de parcelles en ANC conformément au recensement du SPANC,
- A partir du nombre d'abonnés assainissement.

Les résultats calculés à partir des deux méthodes sont assez proches excepté pour Pégairolles de Buèges et Saint Jean de Cuculles.
Les taux de raccordement calculés pour la situation actuelle sont présentés dans l'annexe 7.

7.2 EVOLUTION DU TAUX DE RACCORDEMENT

Pour les horizons futurs, le taux de raccordement va « augmenter ».
Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Il est arrondi à 90% si actuellement inférieur à cette valeur,
- Il a été conservé s'il est déjà compris entre 90 et 100%,
- Pour les hameaux : 100% afin de ne pas minimiser la charge,
- Le taux de raccordement est identique entre les populations permanentes et saisonnières.

7.3 SYNTHESE DES POPULATIONS FUTURES RACCORDEES PAR COMMUNE

Le tableau de la page suivante présente les populations (yc activités nouvelles) à prendre en compte dans l'établissement des charges futures.

La population totale raccordée en pointe à horizon 30 ans hors Assas et Teyran est estimée à **69 130 habitants sur le territoire de la CCGPSL.**

NB : pour rappel, la pointe est établie en prenant en compte 60% de la population touristique.

Système	Taux de raccordement retenu pour les populations supplémentaires futures	Population permanente raccordée + activités nouvelles							Population raccordée en "pointe saisonnière" (population permanente + activités nouvelles + 60% population saisonnière)						
		2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Assas	0,9	924	1059	1207	1369	1546	1739	1951	952	1091	1242	1407	1588	1785	2001
Buzignargues	0,9	286	310	336	365	396	431	468	302	327	354	384	416	452	490
Causse de la Selle	0,9	267	290	315	340	368	396	427	322	350	379	410	442	477	513
Cazevieille	0,9	204	217	230	244	259	275	292	237	251	266	281	298	316	334
Claret - Les Embruscales	1,0	123	126	129	133	136	139	143	123	126	129	133	136	139	143
Claret - Bourg	0,9	1379	1530	1661	1791	1921	2051	2181	1432	1588	1724	1859	1994	2129	2259
Combaillaux	0,9	1948	2173	2357	2542	2726	2910	3095	1969	2196	2383	2570	2757	2944	3132
Fontanès	0,9	332	355	378	401	427	453	482	351	375	399	424	450	478	508
Guzargues	0,9	452	498	547	602	661	726	797	462	508	559	615	675	742	814
Lauret	0,9	471	524	577	633	694	759	829	514	569	623	681	743	810	882
Le Triadou	0,9	620	662	706	754	805	860	918	637	680	726	775	828	883	943
Les Matelles	0,9	1957	2037	2156	2281	2413	2554	2702	1974	2055	2174	2301	2434	2575	2725
Mas de Londres	0,9	541	567	628	695	768	847	934	582	611	676	746	824	908	1000
Murles	0,9	292	323	353	385	420	458	499	295	327	357	390	425	464	505
Notre Dame de Londres - Biranques	1,0	31	32	32	33	34	35	36	31	32	32	33	34	35	36
Notre Dame de Londres - Bourg	0,9	376	408	441	477	514	554	596	431	465	500	538	579	621	666
Pégairolles de Buèges - Bourg	0,9	25	27	30	33	36	40	44	47	51	57	62	68	75	82
Pégairolles de Buèges - Méjanel	0,9	16	18	20	22	24	27	29	31	34	38	42	46	50	55
Rouet	0,9	36	42	49	56	64	73	83	58	65	73	82	91	101	112
Sauteyrargues - Vabre	1,0	21	21	22	22	23	23	24	21	21	22	22	23	23	24
Sauteyrargues - Bourg	0,9	221	250	279	310	342	377	414	254	285	316	350	385	423	463
Saint Bauzille de Montmel - Favas	1,0	58	60	63	65	68	71	74	58	60	63	65	68	71	74
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	0,9	761	805	883	967	1058	1155	1260	803	849	931	1018	1112	1213	1321
Saint Clément de Rivière	1,0	5199	5411	5525	5642	5762	5884	6008	5379	5594	5711	5830	5951	6075	6202
Saint Gely du Fesc	1,0	11213	12069	13160	14326	15600	16992	18513	11309	12169	13270	14446	15731	17135	18670
Saint Hilaire de Beauvoir	0,9	415	455	498	546	599	656	719	422	463	507	555	608	666	730
Saint Jean de Buèges	0,9	197	229	240	251	262	272	283	326	365	382	400	419	438	457
Saint Jean de Cornies	0,9	801	900	970	1045	1126	1213	1307	835	936	1008	1085	1168	1258	1355
Saint Jean de Cuculles	0,9	184	212	242	274	308	343	381	204	234	265	297	332	369	408
Saint Martin de Londres - Frouzet	1,0	21	22	24	25	27	28	30	21	22	24	25	27	28	30
Saint Martin de Londres - Bourg	0,9	2622	2891	3025	3160	3294	3428	3563	2855	3130	3271	3412	3554	3696	3838
Saint Mathieu de Tréviers	0,9	4713	4929	5387	5887	6434	7032	7686	4837	5057	5523	6032	6589	7197	7862

Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	1,0	60	85	85	85	85	85	85	60	85	85	85	85	85	85
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	0,9	763	807	854	904	956	1012	1071	767	812	859	909	961	1017	1076
Sainte Croix de Quintillargues	1,0	986	1058	1135	1218	1308	1404	1506	994	1066	1145	1229	1319	1415	1519
Teyran	1,0	4739	5015	5306	5615	5941	6286	6651	4787	5064	5358	5668	5997	6345	6713
Vacquières	0,9	625	693	766	816	869	925	985	685	768	858	925	997	1073	1153
Vailhauquès - Bel-Air	1,0	166	228	289	351	412	474	535	166	228	289	351	412	474	535
Vailhauquès - Bourg	1,0	2985	3409	3718	4055	4422	4823	5260	3044	3473	3786	4128	4500	4907	5350
Valflaunès - Lancyre	1,0	41	42	43	44	45	46	48	41	42	43	44	45	46	48
Valflaunès - Valcyre	1,0	164	168	172	177	181	186	191	164	168	172	177	181	186	191
Valflaunès - Bourg	0,9	343	405	464	528	597	672	753	415	480	543	612	685	765	851
Viols le Fort	0,9	966	1045	1150	1264	1388	1521	1666	981	1061	1168	1283	1408	1544	1691

8 EVOLUTION DES CHARGES ET COMPARAISON AUX CHARGES DE REFERENCE DES STEP

8.1 PRESENTATION DES HYPOTHESES DE CHARGES POUR LES HORIZONS FUTURS

8.1.1 Evolution des charges organiques

Concernant l'évolution des charges organiques, les hypothèses d'évolution sont les suivantes :

- Conservation des charges organiques actuelles mesurées,
- NB : la charge actuelle a été réa-ajustée lorsque la charge mesurée paraissait sous-évaluée (notamment sur les bilans isolés réalisés au niveau des hameaux),
- Puis pour les ratios futurs, en fonction de la taille de l'agglomération :
    - Agglo < 2000 EH : 48 g DBO5/hab.j (soit 80% de 1 EH à 60g),
    - Agglo ≥ 2000 EH : 54 g DBO5/hab.j (soit 90% de 1 EH à 60g).

8.1.2 Evolution des charges hydrauliques

Pour l'évolution des charges hydrauliques, les hypothèses sont les suivantes :

- Conservation des charges actuelles (EU strictes + ECPP + ECPM) mesurées,
- Prise en compte d'une charge hydraulique supplémentaire de 120 l/j par habitant raccordés correspondant à une charge en EU stricte et considérant que le poids des ECPP et ECPM reste identique.

8.1.3 Les scénarios étudiés pour la montée en charge

Les taux de charges hydrauliques et organiques ont été calculés en moyenne et en pointe, suivant la méthode de calcul suivante :

%	Taux de charge hydraulique	Taux de charge organique
En moyenne *Réalisé sur l'ensemble des STEP*	(Qm (m3/j) + Qm supplémentaire (m3/j)) / capacité d'acceptation hydraulique moyenne de la STEP (m3/j) NB : le Qm actuel correspond à celui mesuré en phase 2 ou celui calculé à partir de l'analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans.	(DBO5m (kg/j) + DBO5 supplémentaire (kg/j)) / capacité d'acceptation organique moyenne de la STEP (kg/j) NB : la charge en DBO5 moyenne enregistrée sur 2021 / 2022 (cf phase 1) ou à la charge mesurée lors des bilans complémentaires de phase 2
En pointe *Réalisé sur les STEP > 2000 EH*	(Q95 (m3/j) + Qm supplémentaire (m3/j)) / Qréf STEP (m3/j) NB : Calculé pour les STEP disposant d'une mesure en continu des débits en entrée (A3 + A2) sur 5 ans. Le Q95 est la valeur issue de l'analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans.	1/ (P95 (kg DBO5/j) + DBO5 supplémentaire (kg/j)) / capacité d'acceptation organique moyenne de la STEP (kg/j) 2/ (CPBO + DBO5 supplémentaire (kg/j)) / capacité d'acceptation organique **moyenne** de la STEP (kg/j) Le PC95 et la CBPO sont issues de l'analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans.

Les taux de charge sont présentés pour chaque système en annexe 8.

NB :

- La population saisonnière étant peu impactante par rapport au reste de l'année (sauf sur 3 communes : Pégairolles de Buèges, Saint Jean de Buèges et Vacquières), nous retiendrons les taux de charges en situation max (permanent + 60% de saisonniers). Les activités futures connues sont également prises en compte et considérée comme toutes raccordée au réseau au moment de leur implantation.
- Concernant les systèmes > 2000 EH, le taux de charge organique en pointe a été calculé à partir du PC95 et de la CBPO. **Toutefois, nous proposerons de retenir comme référence l'analyse des taux de charges réalisée sur la base du PC95**. En effet, la valeur des percentiles 95 est usuellement considérée pour le dimensionnement des stations d'épuration, cette valeur étant considérée comme approchant la charge journalière de la semaine de pointe.

8.2 TABLEAU DE SYNTHESE

Le tableau ci-dessous récapitule les taux de saturation pour chaque système :

%	Taux de remplissage organique en **moyenne annuelle** (%)							Taux de remplissage hydraulique en **moyenne annuelle** (%)							Taux de remplissage organique **en pointe** (%) (P95)							Taux de remplissage hydraulique **en pointe** (%) (P95)						
Système	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**	**2055**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**	**2055**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**	**2055**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**	**2055**
Buzignargues	64%	68%	73%	77%	83%	88%	95%	31%	34%	37%	41%	45%	49%	54%														
Causse de la Selle	106%	113%	122%	131%	140%	150%	160%	46%	50%	54%	59%	64%	69%	74%														
Cazevieille	43%	47%	51%	55%	59%	64%	69%	37%	40%	43%	46%	49%	53%	56%														
Claret - Les Embruscales	50%	52%	54%	56%	58%	60%	63%	25%	27%	29%	30%	32%	34%	36%														
Claret - Bourg	73%	81%	89%	96%	103%	110%	117%	53%	59%	64%	70%	75%	80%	86%														
Combaillaux	55%	64%	72%	79%	87%	95%	102%	55%	62%	68%	73%	79%	85%	90%	85%	94%	102%	110%	117%	125%	133%	68%	73%	78%	82%	87%	91%	95%
Fontanès	46%	52%	57%	62%	68%	74%	80%	124%	128%	132%	136%	140%	145%	150%														
Guzargues	174%	191%	209%	228%	250%	274%	299%	387%	399%	413%	428%	445%	463%	483%														
Lauret	68%	73%	77%	82%	87%	92%	98%	30%	34%	37%	41%	44%	49%	53%														
Le Triadou	61%	66%	71%	77%	83%	89%	96%	60%	65%	70%	75%	80%	86%	92%								68%	70%	73%	76%	79%	83%	87%
Les Matelles	65%	68%	72%	77%	81%	87%	92%	96%	99%	102%	105%	109%	112%	116%	84%	87%	91%	95%	100%	105%	111%	199%	201%	203%	206%	209%	212%	215%
Mas de Londres	45%	49%	58%	67%	77%	89%	101%	57%	60%	67%	74%	82%	90%	100%								72%	74%	78%	82%	87%	92%	98%
Murles	73%	86%	98%	111%	125%	140%	157%	28%	34%	41%	47%	54%	62%	70%														
Notre Dame de L.- Biranques	31%	32%	34%	35%	36%	38%	39%																					
Notre Dame de Londres - Bourg	59%	64%	70%	76%	83%	89%	97%	50%	54%	58%	63%	68%	73%	78%								61%	65%	69%	73%	78%	83%	88%
Pégairolles de Buèges - Bourg	19%	22%	26%	30%	34%	38%	43%	72%	75%	78%	81%	84%	88%	92%														
Pégairolles de Buèges - Méjanel	26%	30%	35%	40%	45%	51%	57%																					
Rouet	20%	23%	28%	32%	37%	43%	48%	12%	15%	19%	23%	27%	32%	37%														
Sauteyrargues - Vabre	17%	18%	19%	19%	20%	21%	22%																					
Sauteyrargues - Bourg	45%	51%	57%	64%	71%	78%	86%	29%	33%	38%	43%	48%	53%	59%														
Saint Bauzille de M. - Favas	30%	32%	34%	36%	38%	40%	43%																					
Saint Bauzille de M. - Bourg	38%	42%	51%	59%	69%	79%	90%	88%	93%	104%	115%	127%	139%	153%														
Saint Clément de Rivière	42%	44%	46%	47%	48%	50%	51%	101%	104%	105%	107%	108%	109%	111%	71%	73%	74%	76%	77%	78%	80%	129%	131%	132%	133%	134%	135%	136%
Saint Gely du Fesc	60%	65%	72%	79%	87%	95%	104%	58%	62%	66%	71%	76%	81%	88%	79%	84%	91%	98%	106%	114%	123%	74%	77%	80%	84%	88%	92%	97%
Saint Hilaire de Beauvoir	60%	66%	74%	81%	90%	99%	109%	43%	48%	53%	59%	65%	72%	80%														
Saint Jean de Buèges	39%	46%	50%	53%	57%	61%	64%																					
Saint Jean de Cornies	43%	51%	57%	63%	70%	77%	84%	63%	69%	74%	78%	83%	89%	94%														
Saint Jean de Cuculles	126%	155%	186%	219%	253%	290%	329%																					
Saint Martin de L. - Frouzet	34%	36%	38%	40%	42%	45%	48%																					
Saint Martin de Londres - Bourg	51%	57%	60%	63%	66%	69%	72%	55%	59%	61%	62%	64%	66%	68%	65%	70%	73%	76%	79%	82%	85%	87%	90%	91%	93%	94%	96%	97%
Saint Mathieu de Tréviers	42%	44%	49%	54%	59%	65%	71%	78%	81%	87%	94%	101%	109%	118%	53%	55%	59%	64%	70%	75%	82%	58%	60%	63%	67%	71%	75%	80%
Saint Vincent de B.- Patus	96%	146%	146%	146%	146%	146%	146%																					
Saint Vincent de B. - Bourg	62%	67%	72%	78%	84%	90%	97%	41%	44%	47%	51%	55%	59%	64%														
Sainte Croix de Quintillargues	48%	53%	57%	63%	68%	74%	80%	50%	54%	59%	64%	70%	76%	82%														
Vacquières	171%	205%	241%	268%	296%	327%	359%	151%	166%	184%	196%	210%	224%	240%														
Vailhauquès - Bel-Air	12%	16%	20%	24%	28%	32%	36%	11%	14%	18%	21%	24%	28%	31%														
Vailhauquès - Bourg	53%	63%	70%	78%	86%	95%	105%	58%	66%	72%	78%	85%	93%	101%	70%	79%	86%	94%	102%	112%	122%	87%	94%	99%	104%	110%	116%	123%
Valflaunès - Lancyre	70%	71%	72%	73%	74%	75%	76%	50%	51%	52%	53%	54%	56%	57%														
Valflaunès - Valcyre	59%	62%	64%	67%	69%	72%	75%																					
Valflaunès - Bourg	24%	31%	37%	44%	51%	59%	68%	32%	38%	44%	50%	57%	64%	72%								93%	98%	103%	108%	113%	119%	126%
Viols le Fort	42%	47%	54%	61%	68%	77%	86%	35%	40%	46%	52%	59%	67%	75%														

8.3 LA SATURATION HYDRAULIQUE

Plusieurs STEP apparaissent avec des problèmes de saturation hydraulique soit en moyenne annuelle (à mettre en relation avec des ECPP) soit en pointe (à mettre en relation avec des ECPM).

Comme déjà mises en évidence pour la situation actuelle :

- Les Matelles,
- Saint Clément de Rivière.

Mais également :

- Fontanès,
- Guzargues,
- Saint Gély du Fesc,
- Saint Mathieu de Tréviers,
- Vacquières,
- Vailhauquès Bourg,
- Valflaunès Bourg.

D'une façon générale, la saturation hydraulique pointe les systèmes où des travaux de suppression d'eaux claires doivent être réalisés sur les réseaux.
Cette problématique sera traitée et priorisée en phase 4 du SDAEU en fonction de la sensibilité des réseaux, des filières et des milieux récepteurs.

8.4 LES ECHEANCES DE SATURATION ORGANIQUE A RETENIR

Les échéances de saturation organique (taux de saturation ≥ 95%) vont conditionner les scénarios liés aux extensions des stations d'épuration. Il faut retenir :

Saturation échéance actuelle :
STEP de Causse de la Selle,
STEP de Guzargues,
STEP de Saint Jean de Cuculles,
STEP de Vacquières.

Saturation échéance 2030 :
Hyp : STEP de Patus (Saint Vincent de Barbeyrargues), suivant le développement à confirmer de la zone.

Saturation échéance 2035 :
STEP de Combaillaux,
STEP de Murles,

Saturation échéance 2040 :
STEP de Saint Gély du Fesc,
STEP des Matelles,
STEP de Claret Bourg,

Saturation échéance 2045 :
STEP de Vailhauquès Bourg,

Saturation échéance 2050-2050 :
A confirmer selon le développement de la commune : STEP de Saint-Hilaire de Beauvoir.

Ces échéances de saturation vont être traitées en parallèle de la conformité et de la vétusté des STEP (cf chapitre suivant)

.

9 TABLEAU DE SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES ET ORIENTATION SUR LES SCENARIOS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant synthétise les principales contraintes par rapport aux dispositifs de traitement et présente les scénarios :

Système	Marge capacitaire / échéance limite	Rappel Conformité officielle 2022 (> 200 EH)	Travaux réalisés récemment depuis la phase 1 ou projetés en 2024 par l'exploitant	Travaux à réaliser sur la STEP	Echéance travaux STEP à confirmer en phase 4	Prérequis nécessaires	Comparaison débit de pointe et Qp STEP (si pompage) Cf analyse capacitaire des réseaux	Référence travaux STEP : travaux / capacité STEP REGL : travaux de mise en conformité de l'AS (STEP) ENT : travaux de curage de lagunes / optimisation exploitation (en lien avec la phase 4)
Buzignargues	Marge capacitaire OK	Oui	La fonction assainissement a été mise en place sur le PR d'entrée mais il perdure toujours une incohérence sur les charges entrantes. L'armoire du PR doit être remplacée fin 2024 (+S4W).	Contrôle des débits à fiabiliser A3. Préconisation de mise en place d'un débitmètre électromagnétique.	-	-	Qp rx ≈ 14 m3/h Qp PR STEP = 17 m3/h OK	REGL
Causse de la Selle	La STEP apparaît en surcharge organique dès présent sur la base d'une 280 EH.	**Non** Absence d'analyse bactériologique sur 2022 Dépassements sur la bactériologie en 2018, 2019, 2020, 2021)	Il est prévu en 2024 la mise en place d'une supervision provisoire avec la mise en place d'un S500 qui permettra de récupérer les temps de fonctionnement des 2 PR (alimentation des lits et alimentation UV) ainsi que le débitmètre électromagnétique de sortie (A4).	**La non-conformité des rejets impose d'envisager des travaux sur la filière à court terme.** Dès 2025 lancement des études pour la « nouvelle » STEP Environ 520 habitants « max » raccordés à échéance 2055 Principe général de la filière : Nouveaux prétraitements, transformation de la lagune en lit planté 1er étage + conservation du second étage de lit, conservation de l'UV et réaménagement de la ZRV en champ d'infiltration et aménagements généraux (clôture…). **Capacité retenue : 570 EH** + curage de la lagune	2025-2030 -> nouvelle STEP	La Source des Cent Font n'est pas exploitée à l'heure actuelle. Toutefois en vue de protéger cette ressource potentielle, il est proposé de conserver un niveau de rejet sur la bactério : **10^3 u/100ml à l'aval de l'UV**	-	STEP ENT
Cazevieille	Marge capacitaire OK	**Non** Dépassements sur la bactériologie en 2020 et 2022	Des travaux récents ont été réalisés : reprise de la clôture, reprofilage des lits (labourés par les sangliers), travaux d'étanchéification de la ZRV au niveau de l'aven (faille bétonnée et mise en place d'un tuyau au niveau de l'aven pour éviter son remplissage par la ZRV).	**La STEP est non conforme en bactério.** Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactério escompté en sortie de lagune. D'après l'exploitant, des travaux complémentaires sont à mener pour améliorer encore l'étanchéité de la lagune (fissure au sol se déplace). Mise en place d'un suivi sur le Suquet Boulidou et aménagement complémentaire du rejet.	2025-> aménagement complémentaire du rejet	Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (10^4 u/100ml en sortie de filtre et 50 u/100mL en sortie de fossé). En fonction du retour des services de l'Etat, mise en place d'un traitement UV en sortie de filtre avant ZRV -> électrification du site (relevage + UV) **Objectif visé : 10^3 u/100ml à l'aval de l'UV**	-	STEP
Claret - Les Embruscales	Marge capacitaire OK	-	-	Curage des lits envisagé par l'exploitant à court terme (2025). Il existe sur ce FPR un problème d'étalement des EU et d'accumulation des boues au niveau des points d'alimentation, certainement lié à un volume de bâchée trop faible (environ 1 m3 au lieu de 2,5 m3) -> Exploitation accrue nécessaire pour éliminer les adventices et étalement ponctuel des boues à organiser.	-	-	Qp rx ≈5 m3/h / Qp PR STEP = 35 m3/h « mini » (alimentation des lits) OK	-

Claret - Bourg	La STEP apparaît en surcharge organique à partir de 2040.	**Non** Dépassement sur la bactériologie (2017 -> 2022)	-	**La STEP est non conforme sur le plan bactériologique** depuis 2017. La DDTM propose de requestionner le niveau de rejet bactériologique auprès de l'ARS (cf évaluation de la conformité 2022). 100 U/100 ml impossible à tenir avec ce type de filière 10^4 U/100 ml possible avec réhabilitation de la filière en place **<u>Actions à mener dès 2025, travaux de remise à niveau de la STEP</u>** : 1/ requestionner l'ARS / niveau de rejet 2/ en parallèle mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4). 3/ en parallèle, réaliser une bathymétrie (-> curage) 4/ renouvellement des pompes d'entrée, des aérateurs (mise en place de 4 aérateurs brasseurs de surface à vis hélicoïdale de 4 kW au lieu de 4 turbines rapides de 11 kW). 5/ mise en place d'une digue filtrante sur la dernière lagune **<u>A partir de 2035</u>** (échéance à anticiper selon le suivi des charges et les performances de rejet), lancement des études pour la nouvelle STEP. Environ 2260 habitants raccordés « max » à échéance 2055. Compte tenu de sa capacité (> 2000 EH) et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério. **Capacité retenue : 2500 EH**	2025-> travaux de remise à niveau de la STEP 2035-2040 -> nouvelle STEP + réseau de transfert	Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (100 u/100ml en sortie de lagunage). **Objectif visé : 10^4 u/100ml en sortie de lagunage** En fonction du retour des services de l'Etat : 1/ 2025-> travaux de remise à niveau de la STEP 2/ 2035-2040 -> nouvelle STEP NB : si niveau de rejet « plus contraint », nécessité de réaliser la nouvelle STEP en anticipé… Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (compliqué de travailler sur le site actuel car exigu et dans le lit du cours d'eau)	Qp rx ≈ 60 m3/h / Qp PR STEP = 19 m3/h Débit des pompes à adapter (pas de contrainte sur le lagunage)	STEP REGL ~~ENT~~
Combaillaux	En considérant sa capacité nominale (2200 EH), **la STEP apparaitrait en surcharge organique à partir de 2035 en considérant le P95**. En moyenne, la STEP n'est chargée qu'à 50%. Si l'on considère la CPBO, la STEP serait déjà en surcharge organique (pointe à 126 et 162 kgDBO5/j en 2022). A noter que la STEP ne fonctionnant que sur 1 seule file (le lombrifiltre étant HS), la capacité de traitement est en fait réduite de moitié.	**Non** Dépassement sur DBO5, DCO et MES Dépassement MES (2019, 2021, 2022) Surcharge organique en 2022	Remise à niveau du tamis (roulements), reprise des automatismes, mise en place de variateurs sur les pompes d'entrée + installation d'un second aérateur sur les lagunes). Fiabilisation des mesures entrée et sortie aux points A3 (déplacement du débitmètre d'entrée) et S2 (sortie clarificateur) Chiffrage en cours pour la création d'un DO sur le PR Nounel.	**La non-conformité des rejets**, l'obligation de mettre en place un traitement du P ainsi que le fonctionnement sur une seule file impliquent des travaux dès 2025 : **<u>Scénario 1 :</u>** **Réhabilitation de la STEP en urgence** (dans sa configuration initiale de lits bactériens x2) ainsi que la mise en place d'un traitement physico-chimique du P. + curage des lagunes et réhabilitation ponctuelle de la géomembrane Reprise GC sur regard d'entrée (corrosion effluents septiques) Déplacement du point A4 en amont des lagunes *NB : <u>il n'est pas possible avec la filière actuelle de procéder à un traitement du NGL</u>. Les lits bactériens faible charge permettent en effet une nitrification mais une dénitrification partielle.* **<u>A partir de 2030 pour une mise en service à 2035</u>**, lancement des études de MOE pour la création d'une nouvelle STEP avec Saint Gély du Fesc **Capacité retenue : 27 500 EH** + en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP	Scénario 1 : 2025-> travaux de remise à niveau de la STEP + 2030-2035 -> nouvelle STEP Combaillaux + St Gély Scénario 2 : 2025-2030, nouvelle STEP pour Combaillaux	Validation nécessaire avec les services de l'Etat sur le principe de la remise à niveau de la STEP actuelle de Combaillaux pour les 10 années à venir avec traitement du Pt et sans traitement de NGL si solution de mutualisation avec St Gély Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP si mutualisation Combaillaux + St Gély et BO sur Nounel	Qp rx ≈ 150 m3/h / Qp PR STEP actuelle = 45 m3/h PR Mosson : Cap transfert : environ 50 m3/h Qp rx = 56 m3/h PR Nounel : Cap transfert : 55 m3/h ≠ Qp rx = 94 m3/h **Efforts importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**. Malgré les hypothèses de réduction des eaux claires (cf analyse capacitaire), **Bassin d'orage (BO) à envisager au niveau du PR Nounel *(capacité à définir)***	STEP REGL ~~ENT~~ + **Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.

				Scénario 2 : A partir de 2025 pour une mise en service en 2030, création d'une nouvelle STEP dédiée à Combaillaux 3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055 **Capacité retenue : 3 500 EH** Sur le site contigu (terrain communaux). + en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP *NB : dans le scénario 2, pas de réhabilitation de la filière actuelle* Compte tenu de sa capacité et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério Dès 2025 et quel que soit le scénario, sur le réseau, création de 2 DO et aménagement de deux points S16 formant A2 au niveau des PR Nounel et PR Mosson (nécessaire pour mieux connaître le temps de pluie et dimensionner les ouvrages futurs)			
Fontanès	On note une surcharge sur l'hydraulique dès à présent. Marge capacitaire OK sur la partie organique. Compte tenu de la filière et à la vue des résultats, la surcharge hydraulique ne semble pas pénalisante.	**Non** Dépassement sur la bactériologie	Armoire neuve sur le PR principal avec S4W, fonction assainissement et sonde sur le DO (A2)	La ZRV détruite par les sangliers doit être reprofilée et clôturée.	2025 -> aménagement de la ZRV	-	Qp rx ≈ 33 m3/h / Qp PR STEP = 37 m3/h OK	STEP
Guzargues	La STEP apparaît en surcharge organique et hydraulique dès à présent.	Oui mais surcharge hydraulique et organique	-	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 600 EH extensible à 800 EH. ≈ 800 habitants « max » à échéance 2055 (ok)	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	-	-	STEP ENT
Lauret	Marge capacitaire OK	Oui	-	La sonde piézo du A2 est régulièrement inondée à cause d'un problème de ruissellement dans l'enceinte de la STEP. Travaux de merlons préconisés pour protéger les ouvrages.	2025 -> aménagements contre inondation	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	STEP
Le Triadou	Marge capacitaire OK	**Non** dépassement sur la bactériologie (2019, 2021)	Début 2024, l'UV était toujours HS. Le problème viendrait de l'automate. Résolution en cours.	STEP non conforme en bactério. Le problème sera résolu avec la remise en service de l'UV.	-	-	Qp rx ≈ 55 m3/h / Qp PR STEP = 62 m3/h OK	-
Les Matelles	La STEP est en forte surcharge hydraulique par temps sec et par temps de pluie. **En considérant le PC95 de la charge organique, la STEP apparaît surchargée à partir de 2040.** En prenant en compte la CBPO sur 2021 (1 pic de DBO5), la STEP aurait déjà atteint son taux de remplissage (en 2022, 80% de remplissage). STEP vieillissante	**Non** Dépassement sur la bactériologie (2018 -> 2022)	Nouvelles armoires projetées sur PR1 et PR2 avec communication entre les postes. Travaux programmés en 2024	La STEP des Matelles est non conforme en bactério. La STEP des Matelles doit **en urgence faire l'objet de travaux sur sa filière boue** (mise en place de LSPR) **et sur la filière eau** avec la fiabilisation du traitement tertiaire. Optimisation du transfert à prévoir également : 1/privilégier le déversement au niveau du A2 (sur PR2) et non au niveau du PR1 2/ gestion du Qréf au niveau du A2 *Mise en place d'un débitmètre local sur PR2 pour faciliter la communication entre PR1, PR2 et la STEP*	2025-2030 -> remise à niveau de la STEP des Matelles 2030-2035 -> nouvelle STEP commune pour les Matelles et St Jean de Cuculles ou 2 STEP dédiées	-	Qp rx ≈ 390 m3/h (situation actuelle) et 110 m3/h (situation future) Qp PR STEP actuel (PR1) = 58 m3/h **Efforts très importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.**	STEP REGL **+ Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.

				<u>Scénario 1 :</u> **A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire** **A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 :** -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles + Saint Jean de Cuculles 3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055 **Capacité retenue : 3 500 EH** **<u>Scénario 2</u> :** **A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire** **A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 :** -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles 2 725 habitants raccordés « max » à échéance 2055 (Les Matelles uniquement) **Capacité retenue : 3 100 EH** Compte tenu de sa capacité et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério. Réserve foncière OK pour les travaux pour la STEP des Matelles **Quel que soit le scénario, le bassin d'aération actuel pourra servir de bassin tampon (à définir les besoins lors études STEP et suivants les travaux réalisés sur les réseaux).** .			**En fonction des travaux réalisés sur les réseaux, le débit de point du PR2 sera adapté. Le refoulement actuel pourrait s'avérer limitant. Il est proposé dans le cadre du projet de reprendre la canalisation de transfert.** Le BT créé à la STEP permettra d'assurer un stockage / reprise de surdébits de temps de pluie et de ressuyage (dans la limite des possibilités de transfert du PR2)	
Mas de Londres	Marge capacitaire OK	**Non** dépassement sur MES (2022)	Réglage en cours de l'aération et mise en service des lits	La STEP est non conforme sur ses performances (dépassement MES en concentration sur 1 bilan). Sera résolu avec les réglages en cours. Vers 2030 : curage des lagunes à programmer		-	PR sur la STEP qui alimente la lagune aérée - OK	~~ENT~~
Murles	Sur la base d'un 200 EH (et non d'un 300 EH), saturation des lits à échéance 2035	Oui	S4W avec fonction assainissement en place sur les 2 PR du village dont le PR Prieuré (principal) Surveillance du DO ok sur le PR Prieuré (A2)	A partir de 2030 pour une mise en service en 2035, extension à prévoir (à 300 EH pour une population « max » raccordée à échéance 2055 de 500 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j)	2030-2035 -> extension STEP	-	Qp rx ≈ 12 m3/h / Qp PR STEP = 25 m3/h OK	STEP
Notre Dame de Londres - Biranques	Marge capacitaire OK A noter que la charge mesurée lors du bilan de 2023 semble sous-estimée au regard du nombre de parcelles desservies par le réseau de collecte. Toutefois, la population restera < à la capacité de traitement de la STEP.	-	-	-	-	-	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	Marge capacitaire OK	Oui	-	Surveillance du A2 à mettre en place	-	-	Qp rx ≈ 32 m3/h / Qp PR STEP = 34 m3/h OK	REGL
Pégairolles de Buèges – Bourg	Marge capacitaire OK En sous charge	-	-	-	-	-	-	-

Pégairolles de Buèges - Méjanel	Marge capacitaire OK A noter que la charge mesurée lors du bilan de 2023 semble sous-estimée au regard du nombre de parcelles desservies par le réseau de collecte.	-	-	Compte tenu de la sensibilité du milieu (source de la Buèges), et de la sous capacité avérée de la STEP du bourg, raccordement envisagé du Méjanel sur le bourg et suppression de la STEP du Méjanel. La capacité de la STEP du bourg est de 120 EH et le nombre de raccordés « max » à échéance 2055 est de 140 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j).	2025-2030 : travaux de raccordement du Méjanel sur la STEP du bourg	-	-	STEP
Rouet	Marge capacitaire OK	-	-	Détection de surverse à mettre en place sur le A2 depuis le PR d'entrée		-	-	REGL
Sauteyrargues - Vabre	Marge capacitaire OK A noter que la charge mesurée lors du bilan de 2023 semble sous-estimée au regard du nombre de parcelles desservies par le réseau de collecte.	-	-	STEP vieillissante et en zone inondable (régulièrement inondée) **Scénario 1 :** Transfert vers la STEP du village **Scénario 2 :** Création d'une STEP dédiée (25 habitants « max » à échéance 2055) **Capacité retenue : 30 EH**	2030-2035 : nouvelle STEP ou transfert	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (scénario 2)	-	STEP
Sauteyrargues - Bourg	Marge capacitaire OK – STEP neuve La STEP du bourg n'a pas été dimensionnée pour reprendre les charges en provenance de Vabre mais sa marge capacitaire est suffisante	Non (avant la mise en service de la nouvelle STEP)	-	-	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Favas	Projet de STEP commune avec le bourg	-	-	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 1400 EH. 1395 habitants « max » bourg + Favas à échéance 2055 (ok)	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	-		STEP
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	Ouvrage vieillissant Projet de nouvelle STEP	Oui	-			-	-	
Saint Clément de Rivière	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique de temps sec. Toutefois le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	-	-	-	-	Qp rx ≈ 280 m3/h / Qp PR STEP = 348 m3/h OK	**Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.
Saint Gely du Fesc	Step qui ne paraît pas en surcharge sur le plan organique avec une CBPO assez proche du PC95. Compte tenu des hypothèses de développement, elle passerait en **surcharge organique à compter de 2040**. Sur la partie hydraulique, le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	-	Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR dans le RAD. **2025 : réhabilitation de l'émissaire en urgence** **2035-2040 : Création d'une nouvelle STEP** (fiabilisation et déplacement hors du PPR) 21 800 habitants raccordés « max » sur Saint Gély à échéance 2055 **Capacité retenue : 24 000 EH** **Nécessité d'avancer l'échéance si raccordement avec Combaillaux pour une mutualisation du traitement**	2025-> travaux de remise à niveau de l'émissaire 2030-2035 -> nouvelle STEP commune Saint Gély + Combaillaux Ou 2035-2040 -> nouvelle STEP pour Saint Gély uniquement	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP de St Gély	Qp rx bas ≈ 270 m3/h / Qp PR bas = 270 m3/h OK Qp rx ≈ 540 m3/h / Qp PR BT = 200 m3/h OK PR STEP avec BT de 770 m3	**STEP** **~~ENT~~** **+ Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.

Saint Hilaire de Beauvoir	Marge capacitaire OK sur le plan organique au moins jusqu'en 2050 et sur l'hydraulique	**Non** Dépassement bactériologie (2018 -> 2022)	-	La STEP est non conforme sur le plan bactériologique. Questionner l'ARS pour l'adaptation du niveau de rejet en bactério (pas de sensibilité avérée à l'aval). Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550 mais le comptage est à fiabiliser. Nouvelle armoire avec S4W + nouveau débitmètre à mettre en place. En sortie de STEP création d'un canal (A4)	-	Le niveau de rejet de l'arrêté (10^3/100 ml après le fossé) doit être revu car non tenable et levé car pas de sensibilité à l'aval.	Qp rx ≈ 25 m3/h / Qp PR STEP = 10 m3/h Débit des pompes à adapter (pas de contrainte sur le FPR)	REGL STEP
Saint Jean de Buèges	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique (nlle STEP)	**Non** Non conforme en équipement depuis 2019	-	Travaux en cours sur le réseau (nouveau PR principal) Nouvelle STEP en cours de construction de 580 EH 460 habitants « max » à échéance 2055 (ok)	Travaux cours FPR	-	-	STEP
Saint Jean de Cornies	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui	Modification de l'automate sur la STEP (suppression de l'API et mise en place d'un S4W) / instrumentation du A2 et trop-plein du PR de recirculation. Travaux prévus 2024	-	-	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	
Saint Jean de Cuculles	Forte surcharge organique	-	-	**Scénario 1 :** Dès 2025 pour une mise en en service en 2030, raccordement possible sur la STEP des Matelles -> nouvelle STEP à échéance 2030 **Scénario 2 :** Création d'une STEP dédiée 408 habitants raccordés « max » à échéance 2055 **Capacité retenue : 450 EH** Curage à réaliser dès 2025	2025-2030 : travaux de raccordement ou de création d'une STEP dédiée	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP pour le scénario 2	-	STEP ENT
Saint Martin de Londres - Frouzet	STEP neuve Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	-	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Bourg	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique Sensibilité aux eaux parasites toutefois avérée	Oui	-	-.	-	-	Qp rx ≈ 150 m3/h / Qp PR STEP = 110 m3/h OK avec BT de 150 m3/h	**Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.
Saint Mathieu de Tréviers	Marge capacitaire OK sur le plan organique et limite sur l'hydraulique	Oui Dysfonctionnement de la ZRV depuis 2020 (suivi en cours)	-	Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR dans le RAD. Surveillance constante de la ZRV à mettre en œuvre avec suivi du site expérimental du Terrieu	-	-	Qp rx ≈ 250 m3/h / Qp PR STEP = 300 m3/h OK avec BT de 200 m3/h	ENT **+ Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	STEP à saturation suivant l'échéance de développement de la zone.	-	-	Actuellement problème d'accès et d'exploitation. Une nouvelle STEP devra être créée avec le développement de la zone.	A programmer avec le développement de la zone	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP	-	STEP
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui	-	Nouveau PR à réaliser sur la STEP avec dégrilleur automatique. L'armoire est neuve. Instrumentation à mettre en place pour le comptage au niveau du A3. Le A2 serait supprimé (cf exploitant).	2025 : travaux de remise à niveau de la STEP		Qp rx ≈ 40 m3/h A prendre en compte sur le nouveau PR (pas de contrainte hydraulique avec la filière lagunage)	STEP
Sainte Croix de Quintillargues	STEP neuve Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui	Curage des lagunes et reprise des berges. Travaux programmés sur 2024.	-	-	-	Qp rx = 50 m3/h / Qp PR STEP = 56 m3/h OK	-

Vacquières	STEP à saturation Sensibilité aux eaux parasites avérée	**Non** Non conforme en équipements et surcharge	-	STEP non conforme en performances Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 950 EH. 1150 habitants « max » à échéance 2055 (ok) + Curage pour remise en état	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	-	-	STEP ENT **+ Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.
Vailhauquès – Bel-Air	Marge capacitaire théorique OK sur le plan organique et sur l'hydraulique Proposition de raccordement sur la STEP du Bourg	**Non** Dépassement sur DBO5, DCO, MES, NGL et Pt	-	**A partir de 2025 pour une mise en service à 2030 :** **Scénario 1 :** Raccordement à la STEP du Bourg (+ 105 EH en situation actuelle) (réutilisation de l'ancien refoulement existant) **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP sur la zone (hyp : première tranche de 150 EH)	2025-2030 : nouvelle STEP ou raccordement sur Vailhauquès bourg	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP si scénario 2	Qp rx = entre 10 et 15 m3/h A prendre en compte sur le nouveau PR	STEP
Vailhauquès – Bourg	Sur le plan organique (P95), la STEP passerait en surcharge organique **à partir de 2045.** Sur la partie hydraulique, le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	-	Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR dans le RAD. 2025-2030 : curage des lagunes 2040-2045 : Création d'une nouvelle STEP sur un nouveau site -> à étudier dans le cadre d'un futur schéma	2040-2045 -> nouvelle STEP	Etude foncière à anticiper pour une nouvelle STEP (horizon 2045…)	Qp rx = 100 m3/h / Qp PR STEP = 100 m3/h OK	~~ENT~~ **+ Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.
Valflaunès - Lancyre	STEP vieillissante	-	-	MOE en cours pour la réhabilitation de la STEP	2025-2030 : *travaux de remise à niveau de la STEP déjà programmés*			STEP
Valflaunès - Valcyre	STEP vieillissante	Oui	-	MOE en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 200 EH	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	Recherche d'un terrain	-	STEP
Valflaunès - Bourg	Marge capacitaire OK sur le plan organique Sur la partie hydraulique, le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	Point de prélèvement bactério déplacé en sortie d'UV + remise en état de l'UV	-	-	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	**Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**.
Viols le Fort	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui (absence de rejet en sortie)	-	Bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune (programmé avec le SATESE fin juin 2024) Niveau de rejet de l'arrêté : 10^5/100 ml en sortie de lagune (avec création d'une ZRV) Lagune 1 : étanchéification et création d'une digue filtrante pour créer un effet de compartimentation Lagune 2 : création d'un fossé de dissipation (ZRV)	2025 : travaux de remise à niveau des lagunes	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	STEP

10 PRESENTATION DES SCENARIOS PAR SYSTEME ET ESTIMATION DES COUTS D'INVESTISSEMENT

10.1 BORDEREAU DES PRIX

L'ensemble des travaux préconisés sont chiffrés de la manière suivante :

- Tous les montants sont hors taxes,
- Année de référence 2024,
- Non pris en compte des frais d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des installations (postes de relevage, STEP…),
- Les montants sont indiqués avec un degré de précision de l'ordre de plus ou moins 20%,
- Les montants tiennent compte de 20% supplémentaires liés aux coûts des études et divers/imprévus.

Les dimensionnements des § ci-dessous sont donnés à titre indicatif (longueur canalisations, DN et capacité de traitement) et devront être validés par des études de faisabilité.

Les chiffrages sont basés un bordereau de prix unitaires présentés en annexe (prix moyens).

Les coûts ne comprennent pas à ce stade les éventuelles acquisitions foncières.

Les travaux liés au STEP ont été classé suivants 4 ordres de priorité :

- Priorité 0 : MOE voire travaux déjà en cours
- Priorité 1 : travaux d'urgence et court terme 2025-2030
- Priorité 2 : travaux 2030-2035
- Priorité 3 : travaux 2035-2040
- Priorité 4 : travaux 2040-2045 (hors échéance SDAEU en termes de programmation)

Ces priorités seront à confirmer dans la phase 4.

10.2 BUZIGNARGUES

10.2.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Incohérence sur les charges hydrauliques entrantes au niveau du PR Moulin Bas, correspondantes à mesure du point d'autosurveillance réglementaire « A3 : Entrée station »
- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

10.2.2 Etude de scénarios

STATION

Afin de fiabiliser la mesure du point d'autosurveillance réglementaire « A3 : Entrée station », il est proposé les travaux suivants :

- Mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement du PR Moulin Bas
- Rapatriement de la donnée mesurée par le futur débitmètre électromagnétique sur le SOFREL S4W de l'armoire

Travaux de mise en confirmité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Buzignargues	A3 (PR entrée de STEP)	Fiabilisation	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	10 000 €	2 000 €	12 000 €

NB :

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).

10.3 CAUSSE DE LA SELLE

10.3.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle
- Non-conformité réglementaire des rejets sur la bactériologie

10.3.2 Etude de scénarios

STATION

La non-conformité actuelle des rejets de la station d'épuration et la surcharge organique d'ores et déjà effective imposent d'envisager des travaux sur la filière d'épuration à court terme.

Les travaux préconisés sont les suivants :

- Lancement des études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station
- Dimensionnement de la future station : 570 EH à horizon 2055
  - *Charge actuelle : 11,4 kg DBO5/j*
  - *Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 26,9 kg DBO5/j, soit 450 EH*
  - *Population max raccordée à échéance 2055 : 520 habitants*
  - *Capacité retenue : 520 EH*
  - *+10% = 570 EH*
- Filière d'épuration projetée :
  - Nouveaux prétraitements
  - Transformation de la lagune en lit 1er étage
  - Conservation du second étage de lit et de l'UV
  - Aménagements généraux (mise en place d'un portail d'accès, d'une clôture)
  - Réaménagement de la Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) existante en un champ d'infiltration
- Curage de la lagune pour une remise en état.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Causse de la Selle	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	400 000 €	80 000 €	**480 000 €**

Travaux d'entretien des STEP actuelles

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Causse de la Selle	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	55 000 €	11 000 €	**66 000 €**

PREREQUIS NECESSAIRES :

Il est préconisé la mise en place d'un FPR 2 étage avec UV en vue de préserver la Source des Cent Fonts.
Il est nécessaire de réinterroger les services de l'Etat par rapport à l'objectif bactério sachant que la Source des Cent Fonts n'est pas encore exploitée (report possible ?).

10.4 CAZEVIEILLE

10.4.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique. Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactériologique escompté en sortie des lagunes

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière actuelle.

10.4.2 Etude de scénarios

STATION

La non-conformité actuelle des rejets de la station d'épuration impose d'envisager des travaux sur la filière d'épuration à court terme. Les niveaux de rejet actuels imposés par l'arrêté de la station ne peuvent être atteints via les ouvrages actuellement en place.
La mise en place d'un traitement UV en sortie de la filière d'épuration permettrait d'atteindre les niveaux de rejet 10^4 u/100 ml sur les E. Coli et S. Fécaux.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Cazevieille	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	70 000 €	14 000 €	**84 000 €**

PS : coût hors électrification du site

PREREQUIS NECESSAIRES :

Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (10^4 u/100ml en sortie de filtre et 50 u/100mL en sortie de fossé).
Il est proposé de mettre en place un traitement UV en sortie de filtre avant la ZRV en vue de préserver le Suquet Boulidou. Il est nécessaire de réinterroger les services de l'Etat quant au niveau de rejet visé 10^3 u/100ml à l'aval de l'UV.

10.5 CLARET – LES EMBRUSCALES

10.5.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Curage des lits envisagé par l'exploitant à court terme

10.5.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux préconisés.
NB : Il existe sur ce FPR un problème d'étalement des EU et d'accumulation des boues au niveau des points d'alimentation, certainement lié à un volume de bâchée trop faible (environ 1 m3 au lieu de 2,5 m3). Il est donc préconisé sur ce FPR une exploitation accrue pour éliminer les adventices et aider ponctuellement à l'étalement des boues.

10.6 CLARET - BOURG

10.6.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Les pompes du PR STEP ont une capacité de 19 m3/h (*type de fonctionnement à préciser*) ce qui paraît insuffisant par rapport au débit de pointe de temps sec (25 m3/h) et temps de pluie actuels (55 m3/h (A2 actuellement non suivi).
- Saturation organique à horizon 2040, 117% en 2055
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
  - Absence du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » malgré la présence d'un Déversoir d'Orage (DO) en entrée STEP
  - Défaillance du débitmètre électromagnétique mesurant le point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
  - Absence de retour d'information du débitmètre électromagnétique de sortie « A4 : Sortie station »
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique. La filière en place ne peut assurer l'abattement bactériologique escompté.

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière actuelle. Des travaux de remise à niveau sur la STEP actuel sont nécessaires. Une réflexion à moyen terme est nécessaire au vu du dépassement de la capacité organique de la station à 2040.

10.6.2 Etude de scénarios

10.6.2.1 A court terme

STATION

A court terme, les travaux et actions suivantes doivent être envisagés :

- Débit des pompes à adapter sur le PR d'entrée (pas de contrainte hydraulique sur la filière lagunage)
- Mise en place d'équipements de mesure télésurveillé pour assurer un suivi des points d'autosurveillance A2, A3 et A4 :
  - Mise en place d'une nouvelle armoire électrique avec un SOFREL S4W pour la télésurveillance
  - Aménagement d'un regard avec mise en place d'une sonde et d'un seuil afin de mesurer le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »
  - Renouvellement du débitmètre électromagnétique pour la mesure du point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
  - Travaux d'aménagement afin de mesurer le point d'autosurveillance « A4 : Sortie station »
- Réalisation d'un curage des lagunes
- Renouvellement des pompes d'entrée et des aérateurs (mise en place de 4 aérateurs brasseurs de 4 kW)
- Mise en place d'une digue filtrante sur la dernière lagune afin de fiabiliser l'abattement bactériologique

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Claret - Bourg	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des digues	128 000 €	25 600 €	**153 600 €**

Travaux de mise en confirmité réglementaire

Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Claret - Bourg	A2, A3, A4	Fiabilisation et complément	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)	22 500 €	4 500 €	**27 000 €**

Travaux d'entretien des STEP actuelles

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Claret - Bourg	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 1620 m3 - réaliser une bathyémétrie au préalable	165 000 €	33 000 €	**198 000 €**

PREREQUIS NECESSAIRES :

Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (100 u/100ml en sortie de lagunage).
Un niveau de rejet à 10^4 u/100 ml est possible avec réhabilitation de la filière en place.
Il est nécessaire de réinterroger les services de l'Etat quant au niveau de rejet.

10.6.2.2 A échéance 2040

STATION

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

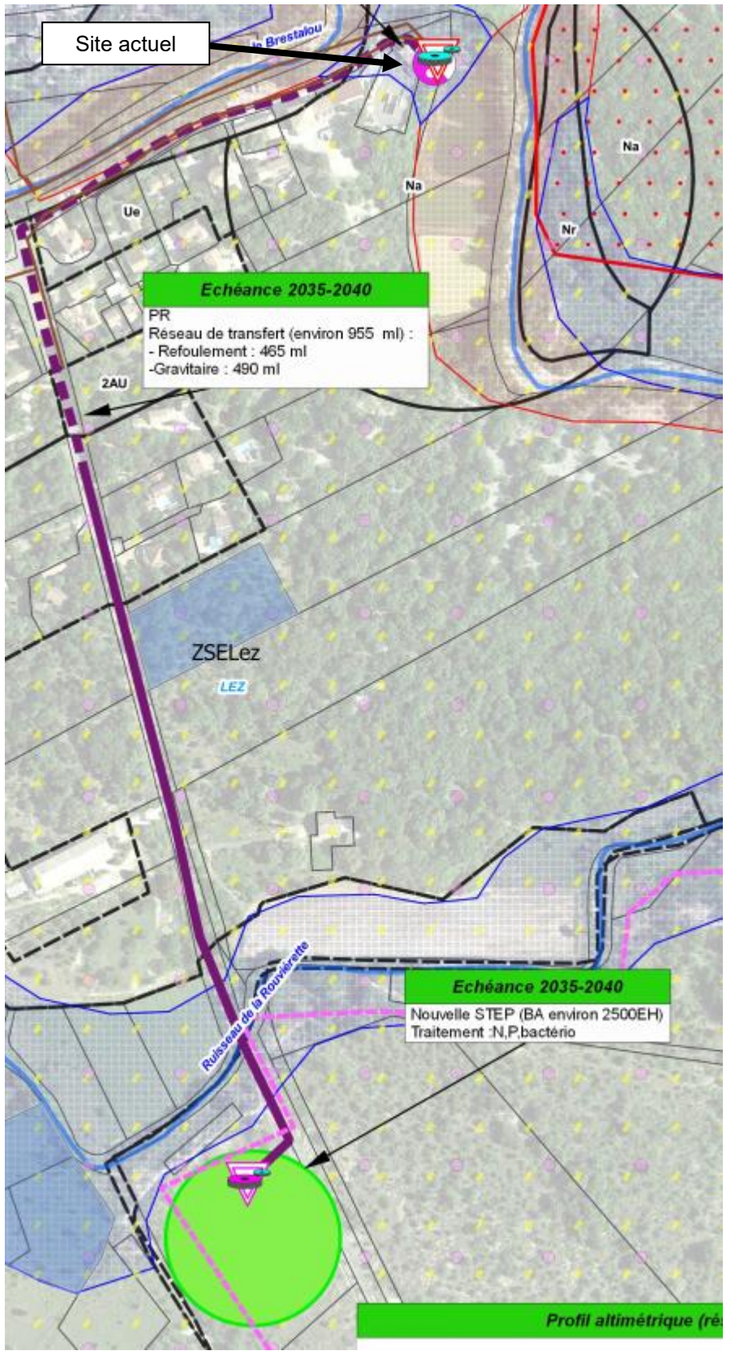
- Lancement d'études préalables dès 2035 pour la création d'une nouvelle station (étude foncière nécessaire car site actuel exiguë et dans le lit du cours d'eau)
- Dimensionnement de la future station : 2 500 EH à horizon 2055
  - *Charge actuelle : 58,9 kg DBO5/j*
  - *Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 105,4 kg DBO5/j, soit 1760 EH*
  - *Population max raccordée à échéance 2055 : 2260 habitants*
  - *Capacité retenue : 2260 EH*
  - *+10% = 2 500 EH*
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério / hyp : LSPR pour la filière boues

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

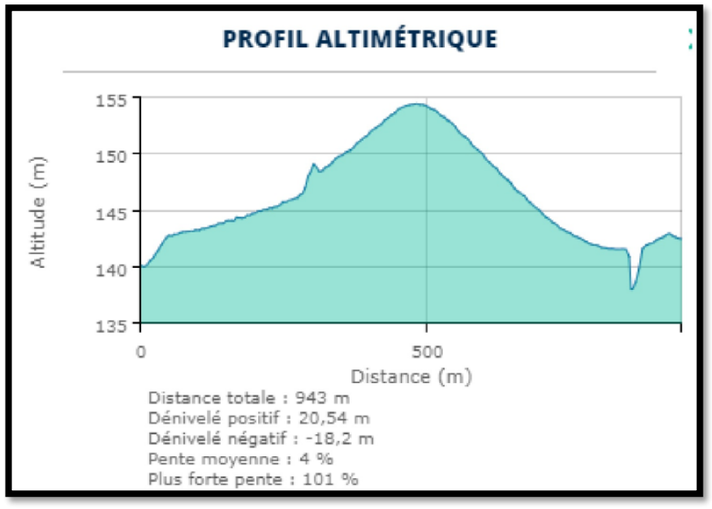
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
3	Claret - Bourg	Nouvelle STEP	BA	2500 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe - hors Zi	BA avec traitement N, P et bactério hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 145 000 €	429 000 €	**2 574 000 €**

TRANSFERT

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP a pu être localisé à proximité du ruisseau de la Rouviérette hors zone inondable sur la parcelle privée A25 (ou à proximité) sur la commune de Sauteyrargues.



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP vers la nouvelle STEP présente le profil altimétrique suivant :



L'implantation de la future STEP sur ce site potentiel imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un nouveau PR dédié au transfert de la totalité des effluents futurs de Claret - Bourg
- Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert : 470 ml (Fonte DN150)
- Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut et le futur site : 500 ml (PVC phi 200)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
3	Claret - Bourg	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 470 ml ref F150 + 500 ml grav PVC 200	641 000 €	128 200 €	**769 200 €**

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.7 COMBAILLAUX

10.7.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Incohérence dans les débits de pointe transitant par les réseaux, la capacité de pompage des PR Mosson et Nounel et la capacité de la STEP actuelle.
Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont nécessaires.

Malgré les hypothèses retenues de réduction des eaux claires parasites dans l'analyse capacitaire des réseaux, le PR Nounel et son refoulement (PVC90 puis PVC 110 à la jonction avec le refoulement du PR Mosson) ne seront pas en capacité de gérer les futurs débits de pointe provenant des réseaux.
La refonte du réseau de transfert est donc à prévoir.

STATION

- Saturation organique à environ 102% à 2035, 133% en 2055 (dépassement de la capacité organique en 2022)
- Dépassements fréquents des niveaux de rejet
- **Obligation de mise en place d'un traitement du phosphore**
- La STEP ne fonctionne actuellement que sur 1 seule file (lombrifiltre HS), ce qui entraine une réduction de moitié de sa capacité de traitement
- Curages des lagunes à prévoir

Il est à noter que la STEP de Saint-Gély-du-Fesc, commune voisine de Combaillaux, présente un dépassement de sa capacité organique à l'horizon 2040. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.7.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP de Combaillaux dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

- **Scénario 1 :** Travaux d'urgence sur la STEP actuelle + Création d'une nouvelle STEP à moyen terme pour traitement des effluents futurs de la commune de Combaillaux et de Saint-Gély-du-Fesc. Les travaux d'urgence permettront un traitement du paramètre Pt mais pas du NGL
- **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP à court terme pour traitement des effluents futurs de la commune de Combaillaux avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

A court terme et quel que soit le scénario :

- Mise en conformité règlementaire de la station :
  - Création de deux S16 formant le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » sur les PR Nounel et Mosson
  - Déplacement du point d'autosurveillance « A4 : Sortie station » en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes *(si scénario 1)*
- Curage des lagunes

Travaux de mise en confirmité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	**Système**	**Localisation**	**Action**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Combaillaux	A2 et A4	Mise en place de l'autosurveillance des débits déverséspar le réseau	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nounel et Mosson Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	22 500 €	4 500 €	**27 000 €**

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Combaillaux	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes 1190 m3 (bathymétrie réalisée)	119 000 €	23 800 €	**142 800 €**

10.7.2.1 Scénario 1 : STEP commune Combaillaux / Saint Gély du Fesc

A court terme, les travaux et actions suivantes urgentes doivent être envisagés :

- Réhabilitation des deux lits bactériens
- Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues)
- Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée)
- Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Combaillaux	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	600 000 €	120 000 €	**720 000 €**

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

STATION

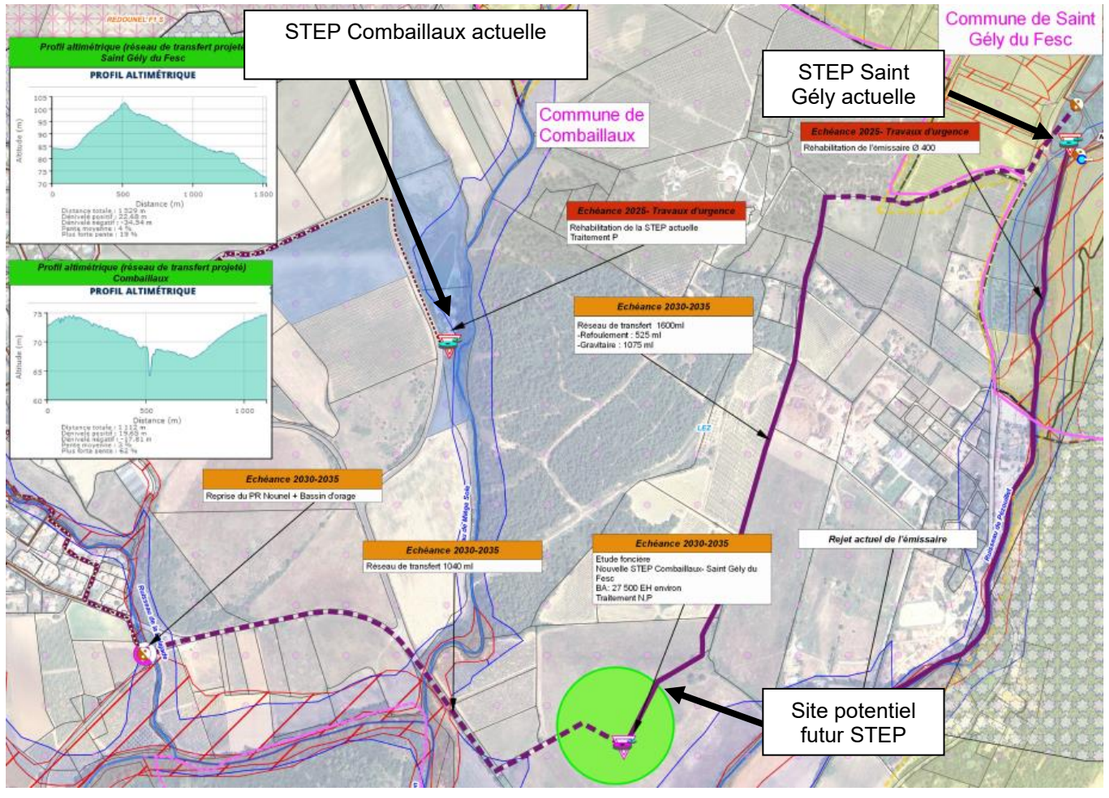
- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création d'une nouvelle station commune à Combaillaux et Saint-Gély-du-Fesc (Foncier à déterminer à proximité de la Mosson hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : **27 500 EH à horizon 2055**

  Combaillaux :
  Charge actuelle (P95) : 98 kg DBO5/j
  Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 173 kg DBO5/j, soit 2890 EH
  Population max raccordée à échéance 2055 : 3 140 habitants
  Capacité retenue : 3 140 EH
  +10% = 3 500 EH
  Saint Gély du Fesc :
  Charge actuelle (P95) : 627 kg DBO5/j
  Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 1 080 kg DBO5/j, soit 18 000 EH
  Population max raccordée à échéance 2055 : 21 800 habitants
  Capacité retenue : 21 800 EH
  +10% = 24 000 EH

- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter à minima les paramètres N et P (pour la bactério à priori pas nécessaire mais à juger dans le cadre des études de MOE et dossier réglementaire)
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério

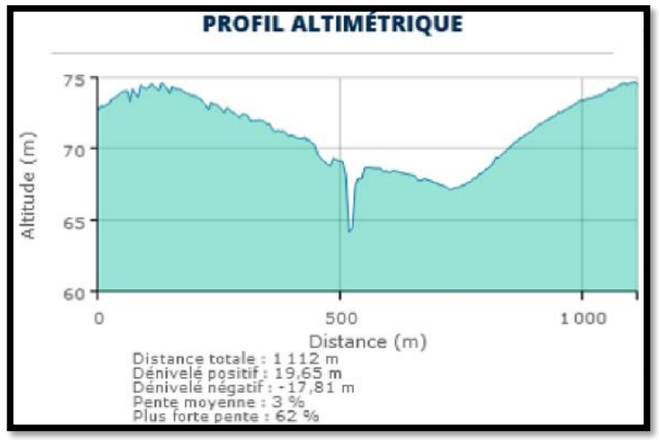
Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Combaillaux / St Gély	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson **hors PPR** Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	9 000 000 €	1 800 000 €	**10 800 000 €**

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Combaillaux-Saint-Gély-du-Fesc a pu être localisé à proximité du ruisseau de la Mosson hors zone inondable : les parcelles privées AR8 et AR31 sur la commune de Combaillaux.



TRANSFERT

Le chemin de transfert des effluents futurs de Combaillaux vers la nouvelle STEP mutuelle présente le profil altimétrique suivant :



Un transfert des effluents futurs de Combaillaux vers le site potentiel de la nouvelle STEP implique donc un transfert par réseau de refoulement jusqu'au futur site sur environ 1040 ml.

L'implantation de la future STEP commune sur ce site potentiel imposerait donc les travaux suivants :

- Pose d'un réseau de refoulement entre le PR Nounel et le futur site 1040 ml en Fonte DN150,
- Mais également :
  - Déconnexion du PR Mosson et renvoie vers le PR Nounel (modification de l'architecture)
  - Redimensionnement du PR Nounel et mise en place d'un bassin tampon au niveau du PR Nounel afin de gérer les débits de pointe et éviter les déversement fréquents vers le milieu récepteur (capacité à définir)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
2	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	745 000 €	149 000 €	**894 000 €**

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP commune.

10.7.2.2 Scénario 2 : STEP dédiée à Combaillaux

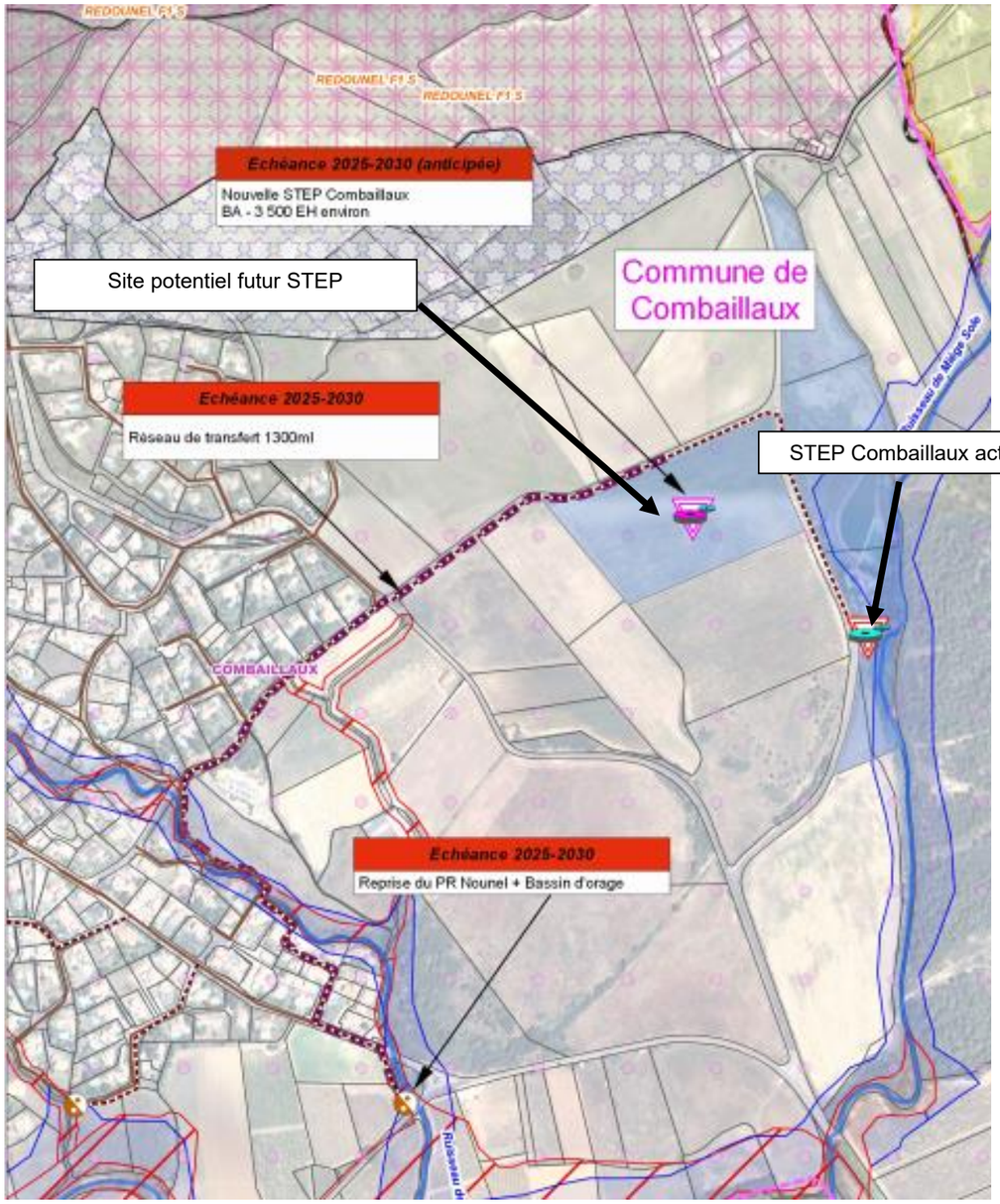
STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station (étude foncière nécessaire car site actuel exiguë et dans le lit du cours d'eau)
- Dimensionnement de la future station : 3 500 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério / Hyp : Filière boues LSPR

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Combaillaux	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 855 000 €	571 000 €	**3 426 000 €**

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Combaillaux a pu être localisé à proximité du site de la STEP existante sur un terrain communal hors zone inondable : la parcelle AM9 sur la commune de Combaillaux.



TRANSFERT

L'implantation de la future STEP sur ce site potentiel imposerait donc les travaux suivants :

- Pose d'un réseau de refoulement entre le PR Nounel et le futur site 1040 ml en Fonte DN150
- Mais également :
  - Déconnexion du PR Mosson et renvoie vers le PR Nounel (modification de l'architecture)
  - Redimensionnement du PR Nounel et mise en place d'un bassin tampon au niveau du PR Nouvel afin de gérer les débits de pointe et éviter les déversement fréquents vers le milieu récepteur (entre 60 et 80 m³)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	840 000 €	168 000 €	**1 008 000 €**

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Combaillaux.

NB : la synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 est présentée au § 10.25.3.

10.8 FONTANES

10.8.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle, 150% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Point de rejet des eaux traitées : Zone de Rejet Végétalisée (ZRV)

La filière actuellement en place (FPR) peut absorber la surcharge hydraulique actuelle provenant des réseaux, et ce jusqu'à l'horizon 2055. Cependant, des travaux de réduction des eaux claires parasites sont à prévoir sur les réseaux.

10.8.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux de reprofilage de la ZRV et mise en place d'une clôture

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Fontanès	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	28 500 €	5 700 €	**34 200 €**

NB :

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).

10.9 GUZARGUES

10.9.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle, 299% à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle, 483% à l'horizon 2055
- Curage des lagunes à réaliser

10.9.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 600 EH extensible à 800 EH à horizon 2055.
Les couts liés à cette opération sont estimés à 730 K€ pour les travaux STEP et 50 K€ pour la MOE.
Des travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux doivent être programmés en parallèle.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Guzargues	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	730 000 €	146 000 €	**876 000 €**

Le curage des lagunes actuelles doit être également envisagé dans le cadre de la réhabilitation du site :

Travaux d'entretien des STEP actuelles

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Guzargues	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m3 (bathymétrie réalisée)	65 000 €	13 000 €	78 000 €

10.10 LAURET

10.10.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Sonde piézométrique permettant la mesure du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » régulièrement inondé en raison d'un problème de ruissellement dans l'enceinte de la STEP

10.10.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux de mise en place de merlons afin de protéger les ouvrages

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Lauret	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	20 000 €	4 000 €	**24 000 €**

10.11 LE TRIADOU

10.11.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique. Le traitement UV en place est hors service

10.11.2 Etude de scénarios

STATION

Des travaux de remise en service du traitement UV sont déjà programmés en 2024 et ne sont donc pas chiffrés dans cette étude.

10.12 LES MATELLES

10.12.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Incohérence dans les débits de pointe transitant par les réseaux et la capacité de transfert du PR STEP actuel (PR1) :

- Capacité de pompage : 58 m³/h
- Débit de pointe provenant des réseaux amont : 390 m³/h (situation actuelle)

D'importants travaux de réduction des eaux claires parasites sont nécessaires. Malgré les hypothèses retenues de réduction des eaux claires parasites dans l'analyse capacitaire des réseaux, le PR STEP actuel ne sera pas en l'état en capacité de gérer les futurs débits de pointe provenant des réseaux.

Une optimisation du transfert des PR1 et PR2 vers la STEP est nécessaire vis-à-vis du temps de pluie.

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle à 199% (temps de pluie), 215% à l'horizon 2055
- Saturation organique à environ 100% à 2045 (Percentile-95), 111% en 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique

- La station est dans un état global moyen (GC et équipements vieillissants)
- La file eau fonctionne dans des conditions tendues et l'extraction des boues est très insuffisante (file non adaptée)

Il est à noter que la STEP de Saint Jean de Cuculles, commune voisine des Matelles, présente un dépassement de sa capacité organique en situation actuelle. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.12.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP des Matelles dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

- **Scénario 1 :** Remise à niveau de la STEP + Création d'une nouvelle STEP à échéance 2030-2035 pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles et de Saint-Jean de Cuculles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie
- **Scénario 2 :** Remise à niveau de la STEP + Création d'une nouvelle STEP à échéance 2030-2035 pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

10.12.2.1 Scénario 1 : STEP commune Les Matelles / Saint Jean de Cuculles

TRANSFERT

A court terme, il est prévu une optimisation du fonctionnement de la chaîne de transfert des Matelles :

- Privilégier le déversement en temps de pluie au niveau du point d'autosurveillance A2 au niveau du PR2
- Mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur PR2 pour faciliter la communication des débits transitant entre PR1, PR2 et STEP

Travaux de mise en confirmité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Les Matelles	A2 PR2 et PR1	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEU	15 000 €	3 000 €	**18 000 €**

A moyen terme, en parallèle des travaux de la nouvelle STEP : renforcement du débit de pompage du PR2 et nouvelle canalisation de transfert :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	**120 000 €**

STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Travaux de création d'une filière boues de type LSPR (création des lits pour l'échéance future à envisager),
- Traitement tertiaire.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	450 000 €	90 000 €	**540 000 €**

Une réserve foncière a déjà été anticipée à proximité immédiate du site actuel de la STEP des Matelles.
A noter que les études de MOE devront d'emblée intégrer la conception générale de la nouvelle STEP.

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création de la nouvelle STEP commune aux Matelles et à Saint-Jean-de-Cuculles
- Dimensionnement de la future station : 3 500 EH à horizon 2055

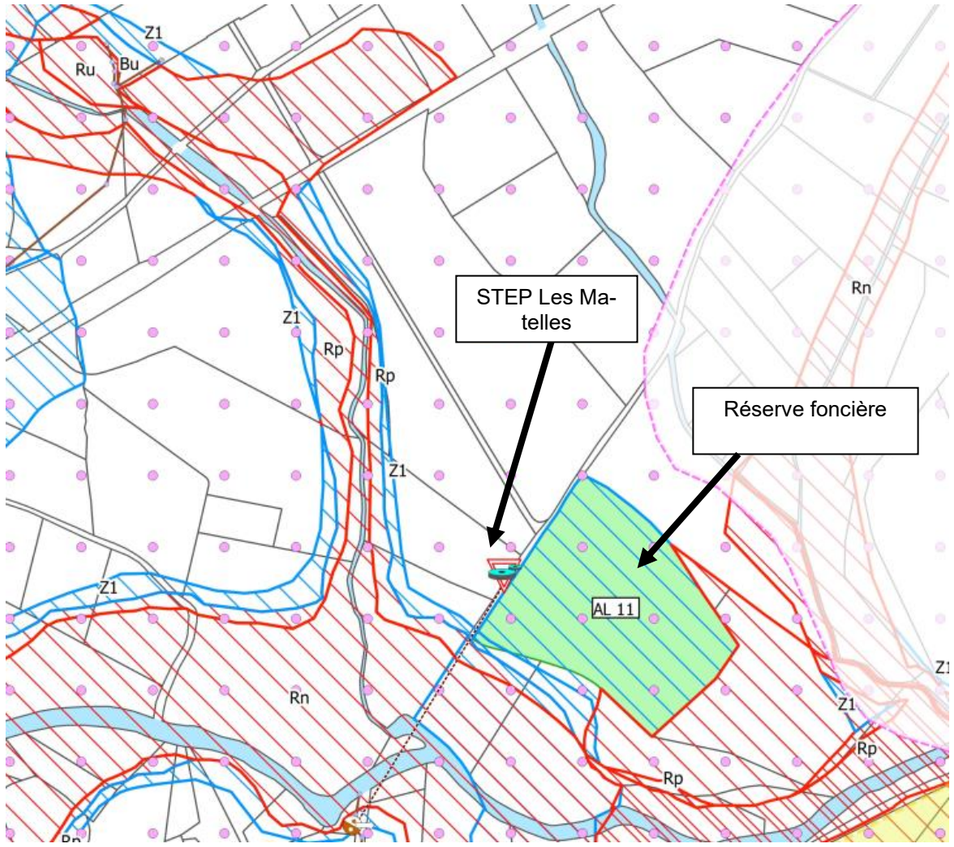
  Charge actuelle (P95) : 122 kg DBO5/j
  Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 167 kg DBO5/j soit 2 790 EH
  Population max raccordée à échéance 2055 : 2 725 habitants
  Capacité retenue : 2 790 EH
  +10% = 3 100 EH

  Charge actuelle : 5 kg DBO5/j
  Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 16 kg DBO5/j, soit 270 EH
  Population max raccordée à échéance 2055 : 410 habitants
  Capacité retenue : 410 EH
  +10% = 450 EH

- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério
- Mise en place d'un bassin tampon en entrée de la STEP pour les débits excédentaires et éviter les fréquents déversements
- Optimisation de la chaîne de transfert des effluents (en fonction des travaux de réduction des eaux claires parasites réalisés sur les réseaux, le débit de pointe du PR2 sera adapté)

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles correspond à un site à proximité immédiate du site d'implantation actuel de la STEP Les Matelles : la parcelle AL11 sur la commune Les Matelles.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 580 000 €	516 000 €	**3 096 000 €**



10.12.2.2 Scénario 2 : STEP dédiée pour Les Matelles

TRANSFERT

Idem scénario 1

STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Travaux de création d'une filière boues de type LSPR (création des lits pour l'échéance future à envisager),
- Traitement tertiaire pour le traitement bactério.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	420 000 €	84 000 €	**504 000 €**

Une réserve foncière a déjà été anticipée à proximité immédiate du site actuel de la STEP des Matelles.

A noter que les études de MOE devront d'emblée intégrer la conception générale de la nouvelle STEP.

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station commune aux Matelles et à Saint-Jean-de-Cuculles (réserve foncière disponible à proximité immédiate du site actuel des Matelles)
- Dimensionnement de la future station : 3 100 EH à horizon 2055

  Charge actuelle (P95) : 122 kg DBO5/j
  Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 167 kg DBO5/j soit 2 790 EH
  Population max raccordée à échéance 2055 : 2 725 habitants
  Capacité retenue : 2 790 EH
  +10% = 3 100 EH

- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério
- Mise en place d'un bassin tampon en entrée de la STEP pour les débits excédentaires et éviter les fréquents déversements
- Optimisation de la chaîne de transfert des effluents (en fonction des travaux de réduction des eaux claires parasites réalisés sur les réseaux, le débit de pointe du PR2 sera adapté)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Les Matelles	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 280 000 €	456 000 €	**2 736 000 €**

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP des Matelles correspond à un site à proximité immédiate du site d'implantation actuel de la STEP Les Matelles : la parcelle AL11 sur la commune Les Matelles (voir image précédente pour la localisation de la parcelle dans le scénario n°1).

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur les Matelles.

NB : la synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 est présentée au § 10.29.3.

10.13 MAS DE LONDRES

10.13.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique à 101% à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur les paramètres MES et bactériologie
- Curage des lagunes à programmer à horizon 2030

10.13.2 Etude de scénarios

STATION

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Mas de Londres	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune à réaliser vers 2030 300 m3 (bathymétrire réalisée)	33 000 €	6 600 €	39 600 €

10.14 MURLES

10.14.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique à l'horizon 2035 (sur la base d'une 200 EH – capacité réelle des ouvrages de la STEP)
- Conforme réglementairement

10.14.2 Etude de scénarios

STATION

Les travaux préconisés sont les suivants :

- Lancement des études préalables dès 2030 pour la mise en place d'une extension de la station existante
- Dimensionnement de la future station : 300 EH à horizon 2055

  Charge actuelle : 8 kg DBO5/j
  Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 18 kg DBO5/j, soit 300 EH
  Population max raccordée à échéance 2055 : 500 habitants
  Capacité retenue : 300 EH
  Le cas de Murles est abordé de façon spécifique car il s'agit d'une extension. On se base sur la charge réelle qui est plus réaliste et qui correspond à l'extension prévue initialement (200 EH extensible à 300 EH).
- Filière d'épuration projetée :
  - Création de lits complémentaires (+100 EH)
  - Réserve foncière OK

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Murles	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	200 000 €	40 000 €	**240 000 €**

10.15 NOTRE DAME DE LONDRES - BIRANQUES

10.15.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

10.15.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.16 NOTRE DAME DE LONDRES - BOURG

10.16.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
  - Absence de mesure fiable sur le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »

10.16.2 Etude de scénarios

STATION

- Mise en conformité règlementaire de la station :
  - Création du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » : Mise en place d'une sonde US et d'une lame déversante au niveau du trop-plein du PR Entrée STEP

Travaux de mise en confirmité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Notre Dame de Londres - Bourg	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice)..	7 500 €	1 500 €	9 000 €

10.17 PEGAIROLLES DE BUEGES - BOURG

10.17.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

Il est à noter que la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg est en sous-charge au vu de sa capacité épuratoire, ce qui pose des problèmes d'exploitation.

10.17.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.18 PEGAIROLLES DE BUEGES - MEJANEL

10.18.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

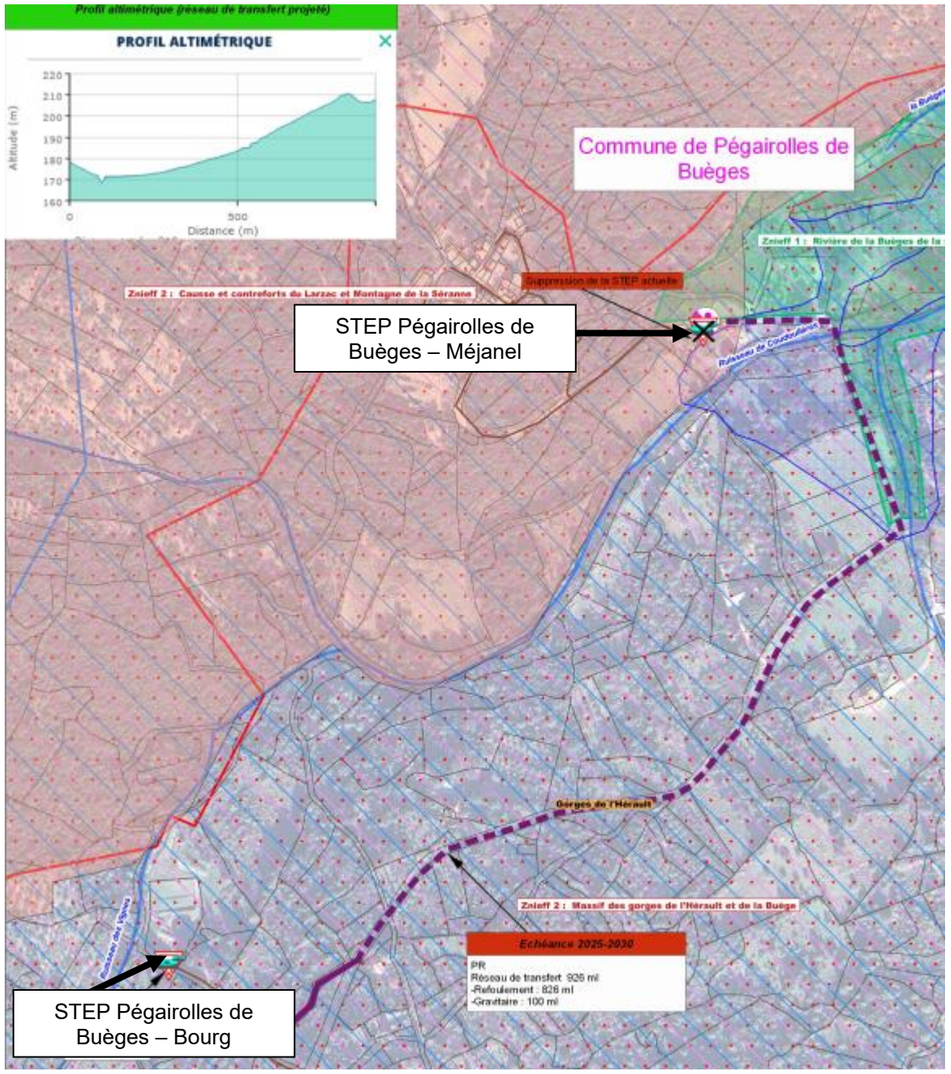
- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

10.18.2 Etude de scénarios

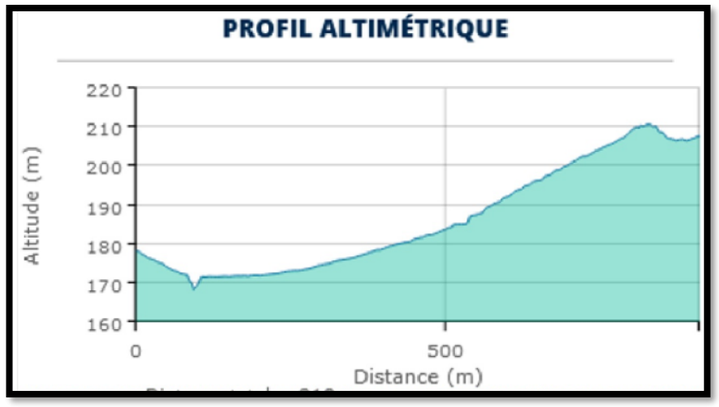
Compte tenu de la sensibilité du milieu récepteur de la STEP (source de la Buèges) et de la sous-charge de la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg entrainant des problèmes d'exploitation, il est envisagé le raccordement des effluents de la STEP Pégairolles de Buèges – Méjanel à celle du bourg. En tenant compte des évolution de population, la capacité actuelle de la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg serait suffisante jusqu'à horizon 2055.

Un transfert des effluents actuels de la STEP Pégairolles de Buèges – Méjanel à celle du bourg impliquerait les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'à la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg sur un linéaire d'environ 930 ml



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Pégairolles de Buèges – Méjanel vers la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'à la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg :
  - Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert : 830 ml en PEHD75
  - Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut et la STEP : 100 ml en PVC200

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	326 000 €	65 200 €	**391 200 €**

10.19 ROUET

10.19.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
  - Absence de paramétrage sur le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »

10.19.2 Etude de scénarios

STATION

- Mise en conformité règlementaire de la station :
  - Création du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » : Paramétrage de la détection de surverse au niveau du PR entrée STEP

Travaux de mise en confirmité réglementaire

Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Le Rouet	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Détection de surverse à paramétrer	1 000 €	200 €	**1 200 €**

10.20 SAUTEYRARGUES - VABRE

10.20.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- La station présente un état général vieillissant et est régulièrement inondée lors de fortes pluies (implantée en zone inondable)

Il est à noter que la STEP Sauteyrargues – Bourg dispose d'une marge résiduelle organique suffisante à l'horizon 2055 pour traiter également les effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre.

10.20.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP Sauteyrargues - Vabre, deux scénarios doivent être étudiés :

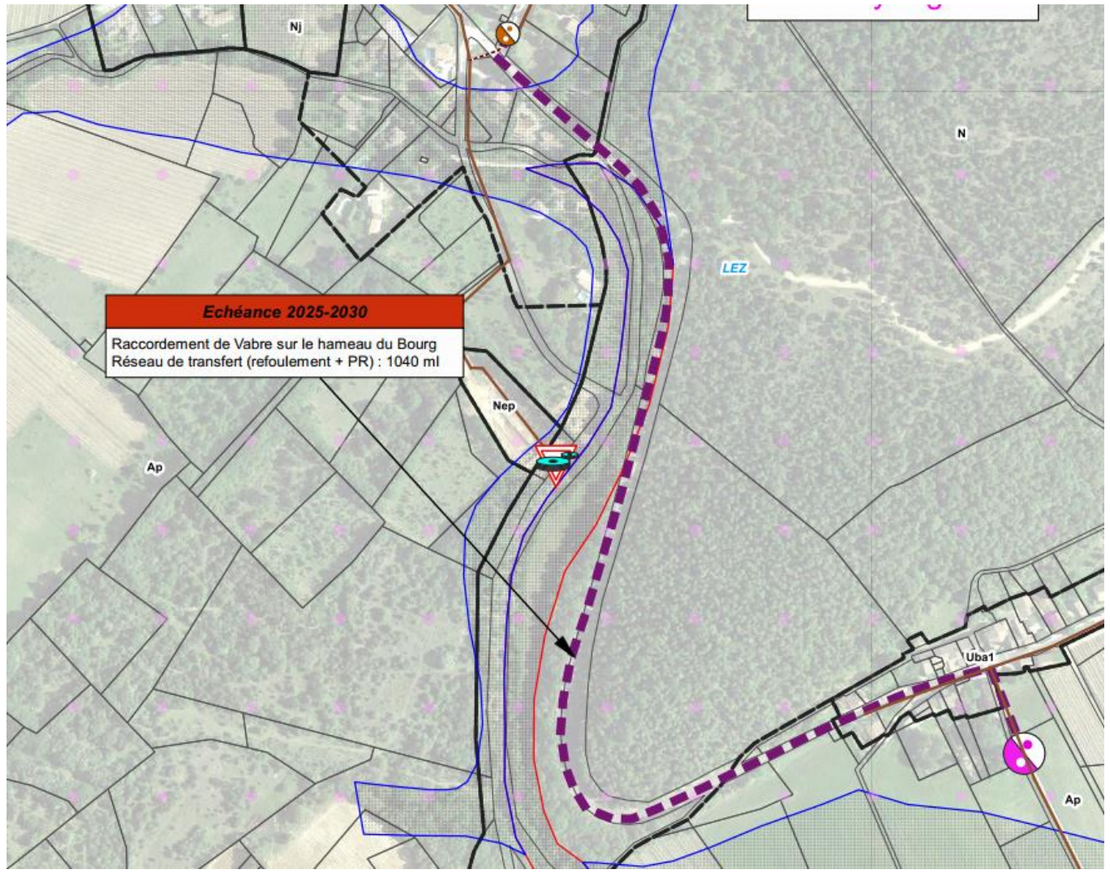
- **Scénario 1 :** Travaux de transfert des effluents futurs de la STEP Sauteyrargues – Vabre à la STEP Sauteyrargues – Bourg
- **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP à court terme pour traitement des effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre sur un nouveau site hors zone inondable

10.20.2.1 Scénario 1 : raccordement de Vabre sur le Bourg

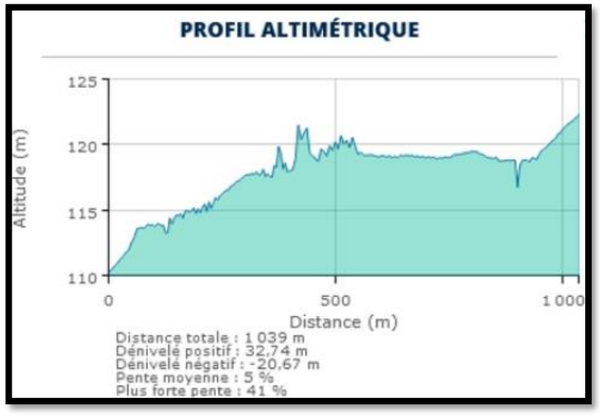
En tenant compte des évolution de population, la capacité actuelle de la STEP Sauteyrargues – Bourg serait suffisante jusqu'à horizon 2055 en incluant les effluents futures provenant de Sauteyrargues – Vabre.

Un transfert des effluents actuels de la STEP Sauteyrargues – Vabre à celle du bourg impliquerait les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au réseau d'assainissement du hameau du bourg sur un linéaire d'environ 1040 ml



Le chemin de transfert des effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre vers le réseau d'assainissement du hameau du bourg présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au réseau d'assainissement du bourg :
  - Pose d'un réseau de refoulement entre le futur PR de transfert et le réseau d'assainissement : 1040 ml en PEHD75

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
2	Sauteyrargues Vabre	Raccordement à la STEP du bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 1040 ml ref PEHD 75	278 000 €	55 600 €	**333 600 €**

10.20.2.2 Scénario 2 : création d'une nouvelle STEP

STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

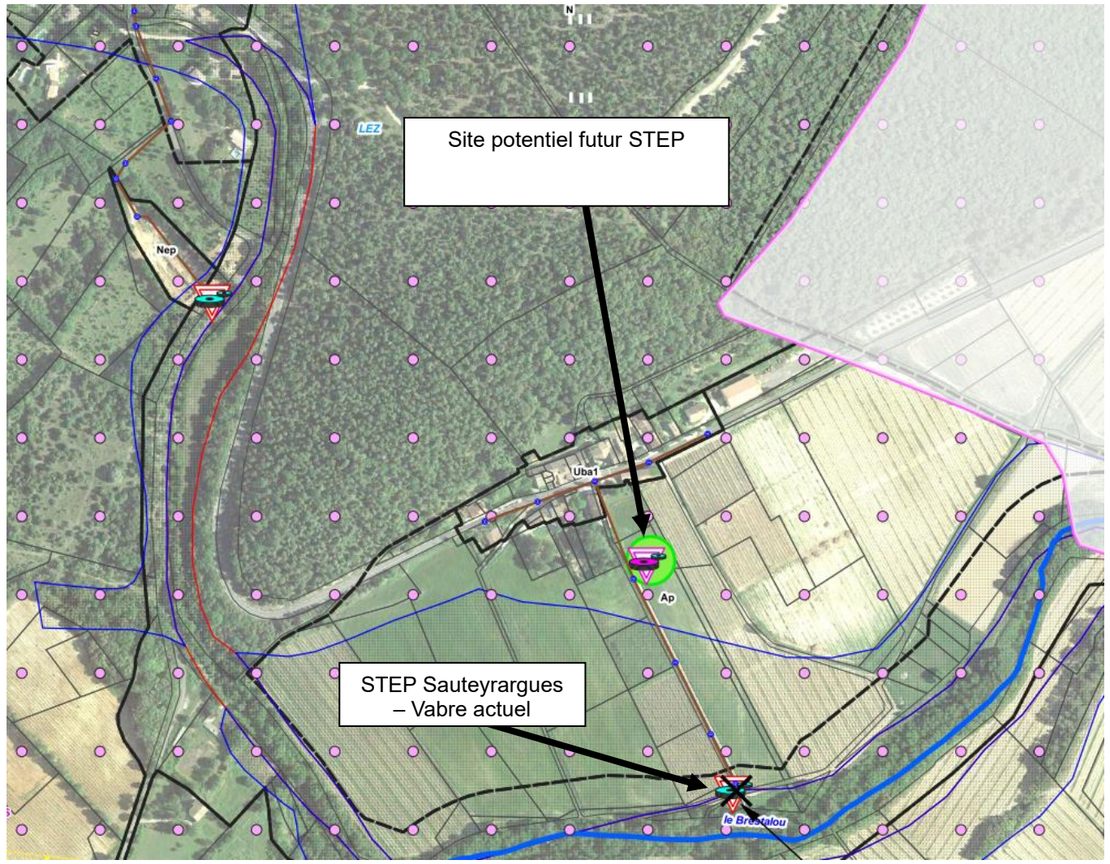
- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création d'une nouvelle STEP Sauteyrargues - Vabre (Foncier à déterminer hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 30 EH à horizon 2055

  Population max raccordée à échéance 2055 : 25 habitants
  Capacité retenue : 25 EH
  +10% = 30 EH

- Filière d'épuration projetée : FPR 1 étage

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
2	Sauteyrargues Vabre	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	80 000 €	16 000 €	**96 000 €**

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Sauteyrargues – Vabre n'impliquerait la mise en place d'un transfert des effluents futurs puisque la STEP serait implantée à proximité du réseau actuel final de transfert des effluents de Sauteyrargues – Vabre.
Le site a pu être localisé hors zone inondable : la parcelle B275 sur la commune de Sauteyrargues.



PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.21 SAUTEYRARGUES - BOURG

10.21.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

Il est à noter que la STEP Sauteyrargues – Bourg dispose d'une marge résiduelle organique suffisante à l'horizon 2055 pour traiter également les effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre.

10.21.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.22 SAINT BAUZILLE DE MONTMEL - FAVAS

10.22.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

10.22.2 Etude de scénarios

Un projet de création d'une nouvelle STEP commune avec le bourg de Saint Bauzille de Montmel est déjà en cours.

10.23 SAINT BAUZILLE DE MONTMEL - BOURG

10.23.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique à 104% à l'horizon 2035, 153% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- La station présente un état général vieillissant

10.23.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour la création d'une nouvelle STEP 1400 EH (horizon 2055), commune à Saint Bauzille de Montmel – Bourg et Favas.
Les couts liés à cette opération sont estimés à 1 500 K€ pour les travaux STEP et 100 K€ pour la MOE.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Saint Bauzille de Montmel	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	1 500 000 €	300 000 €	**1 800 000 €**

10.24 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

10.24.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle (Percentile-95 supérieur au débit de référence de la STEP), 136% en pointe à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

10.24.2 Etude de scénarios

STATION

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire.

10.25 SAINT-GELY-DU-FESC

10.25.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

A signaler toutefois que le PR Bas arrive en limite de capacité à échéance 2040-2055 (à surveiller dans le temps). Pour la suite, il est préconisé de conserver le PR à son emplacement afin de permettre le déversement du DO (A2) dans l'émissaire pour une évacuation en dehors du PPR.

STATION

- Saturation hydraulique à environ 104% à l'horizon 2055
- Saturation organique à environ 106% à 2045, 123% en 2055
- Une ITV de l'émissaire de rejet des eaux traitées de la station a montré un état de dégradation très avancée (dégradation structurelle, contre-pentes…) cf ITV SAUR 2017 et 2019.
- Proposition de travaux d'amélioration par l'exploitant afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

Il est à noter que la STEP de Combaillaux, commune voisine de Saint-Gély-du-Fesc, présente un dépassement de sa capacité organique à l'horizon 2035. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.25.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP de Saint-Gély-du-Fesc dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

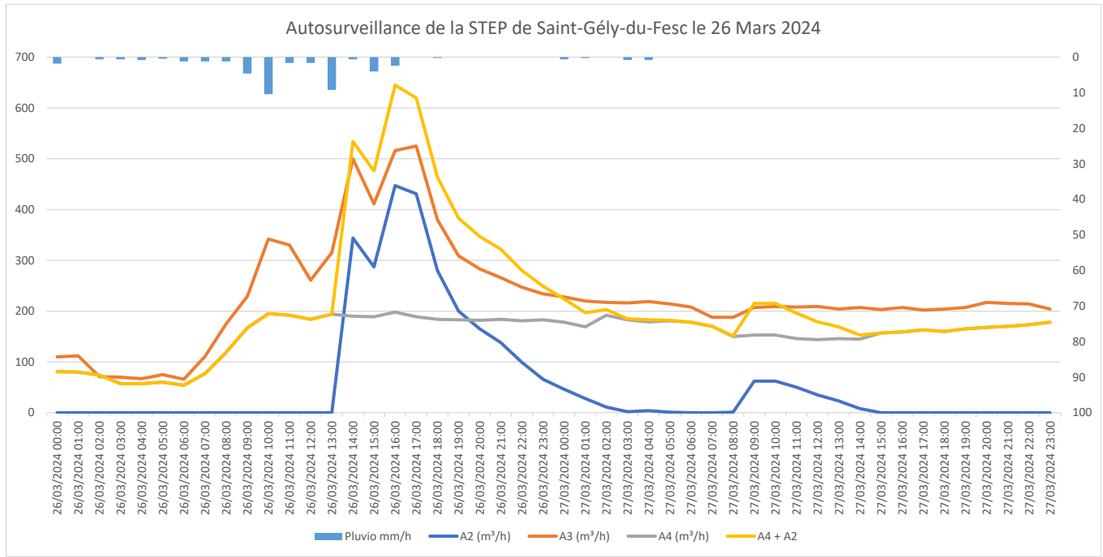
- **Scénario 1 :** Création d'une nouvelle STEP à moyen terme (2030-2035) pour traitement des effluents futurs de la commune de Combaillaux et de Saint-Gély-du-Fesc.
- **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP à long terme (2035-2040) pour traitement des effluents futurs de la commune de Saint-Gély-du-Fesc avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

A noter qu'en cas de STEP commune avec Combaillaux, l'échéance des travaux est avancée de 5 ans compte tenu du degré d'urgence plus élevé sur Combaillaux.

Quel que soit le scénario, les travaux suivants sont proposés en urgence :

- Réhabilitation de l'émissaire
- Travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

Sur les dernières années, l'émissaire actuel, en DN400, a permis l'évacuation en pointe de débits pouvant atteindre les 645 m³/h.



Compte tenu de la pente actuel de l'émissaire, un diamètre en 400 peut être conservé. Il permettra l'évacuation en pointe des points d'autosurveillance A2 et A4.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Gély du Fesc	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	600 000 €	120 000 €	**720 000 €**

Travaux d'entretien des STEP actuelles

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Gély du Fesc	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place dune sonde de voile de boues sur les 3 clarificateurs, mise en place d'une sonde de mesure des MEST dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	40 000 €	8 000 €	**48 000 €**

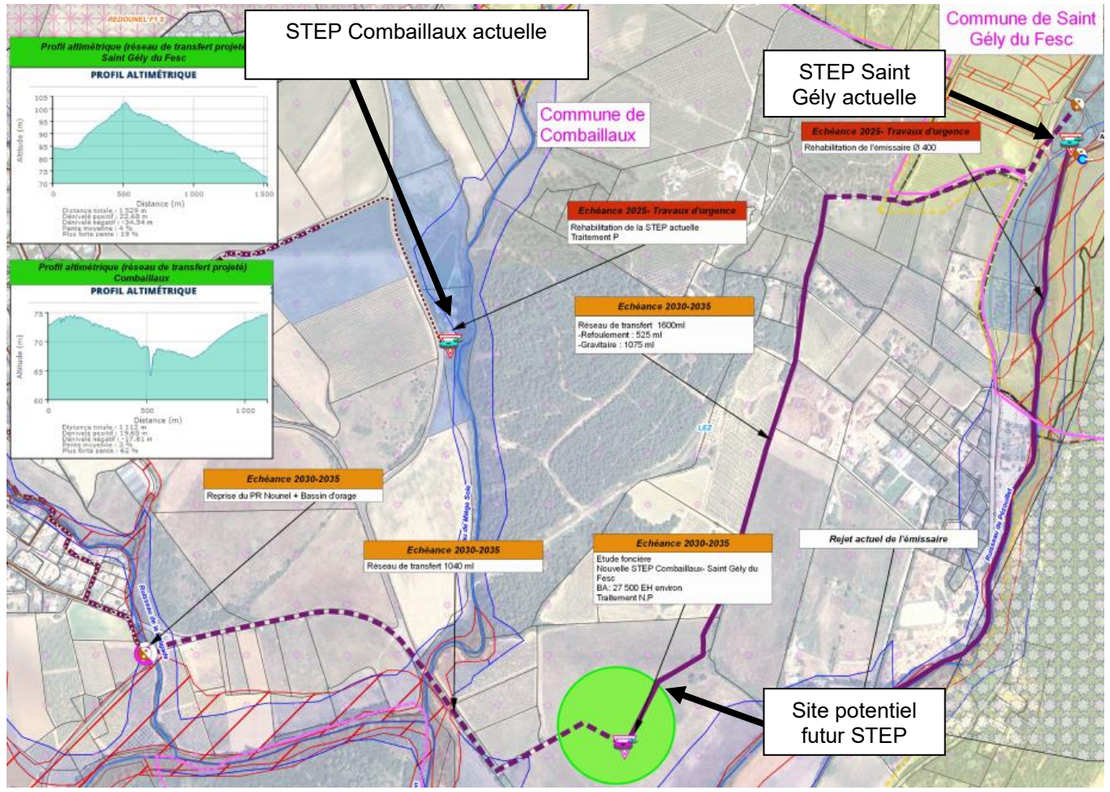
10.25.2.1 Scénario 1 : création d'une STEP commune pour Saint Gély du Fesc / Combaillaux

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

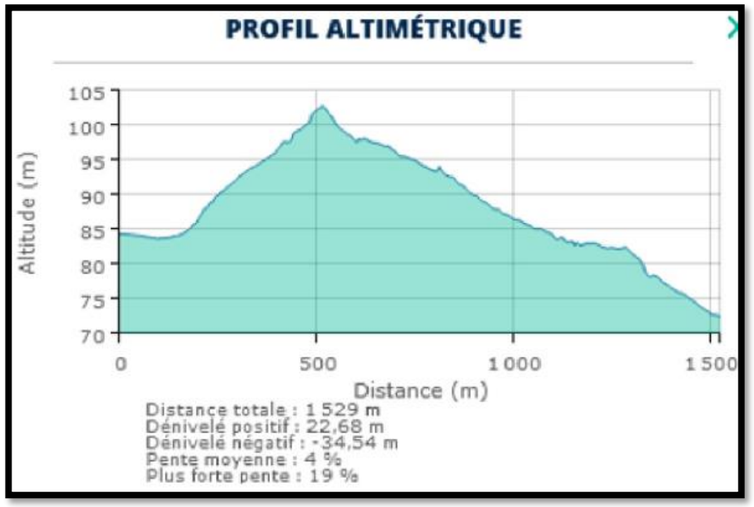
- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création d'une nouvelle station commune à Combaillaux et Saint-Gély-du-Fesc (Foncier à déterminer à proximité de la Mosson hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 27 500 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P (pour la bactério à priori pas nécessaire mais à juger dans le cadre des études de MOE et dossier réglementaire)

Les couts globaux concernant les travaux de création d'une STEP commune pour Saint-Gély-du-Fesc/Combaillaux ont déjà été présentés au §10.7.2.1.

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Combaillaux-Saint-Gély-du-Fesc a pu être localisé à proximité du ruisseau de la Mosson hors zone inondable : les parcelles AR8 et AR31 sur la commune de Combaillaux.



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Saint-Gély-du-Fesc vers la nouvelle STEP mutuelle présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Adaptation du pompage du PR BT
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au site mutuel d'implantation
  - Pose d'un réseau de refoulement entre le PR BT et le point haut du chemin de transfert : 525 ml en Fonte DN350
  - Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut du chemin de transfert jusqu'au futur site de traitement : 1075 ml (en Fonte ? DN500)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	**1 173 000 €**

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP commune.

10.25.2.2 Scénario 2 : création d'une nouvelle STEP dédiée à Saint Gély du Fesc

A échéance 2035 pour une mise en service en 2040, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2035 pour la création d'une nouvelle station (Foncier à déterminer à proximité de la Mosson hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 24 000 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P (pour la bactério à priori pas nécessaire mais à juger dans le cadre des études de MOE et dossier réglementaire)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
3	St Gély	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	8 000 000 €	1 600 000 €	**9 600 000 €**

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Saint-Gély-du-Fesc correspond au même site d'implantation potentielle pour le projet de STEP mutuelle à Combaillaux et Saint-Gély-du-Fesc : les parcelles AR8 et AR31 sur la commune de Combaillaux.

L'implantation de la future STEP sur ce site potentiel imposerait donc les même travaux de transfert que pour le scénario 1 soit :

- Adaptation du pompage du PR BT
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au site mutuel d'implantation
  - Pose d'un réseau de refoulement entre le PR BT et le point haut du chemin de transfert : 525 ml en Fonte DN350
  - Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut du chemin de transfert jusqu'au futur site de traitement : 1075 ml (en Fonte ? DN500)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
3	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	**1 173 000 €**

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Saint Gély.

10.25.3 Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Saint Gély du Fesc / Combaillaux

10.25.3.1 Scénario 1 : 1 STEP mutualisée

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 1 :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Combaillaux	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	600 000 €	120 000 €	**720 000 €**
2	Combaillaux / St Gély	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson **hors PPR** Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	9 000 000 €	1 800 000 €	**10 800 000 €**
2	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	745 000 €	149 000 €	**894 000 €**
2	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	**1 173 000 €**
TOTAL Scénario 1									**13 587 000 €**

10.25.3.2 Scénario 2 : 2 STEP dédiées

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 2 :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Combaillaux	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 855 000 €	571 000 €	**3 426 000 €**
1	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	840 000 €	168 000 €	**1 008 000 €**
3	St Gély	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	8 000 000 €	1 600 000 €	**9 600 000 €**
3	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	**1 173 000 €**
TOTAL Scénario 2									**15 207 000 €**

10.26 SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

10.26.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Incohérence déjà en situation actuelle dans les débits de pointe transitant par les réseaux et la capacité de pompage du PR entrée STEP :

- Capacité de pompage : 10 m³/h
- Débit de pointe provenant des réseaux amont : 25 m³/h

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique.
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
  - Défaillance du débitmètre électromagnétique mesurant le point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
  - Absence de mesure fiable sur le point d'autosurveillance « A4 : Sortie station »,

10.26.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Adaptation de la capacité de pompage du PR entrée STEP

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Hilaire de Beauvoir	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapatation de la capacité de pompage du PR principal	15 000 €	3 000 €	**18 000 €**

STATION

A court terme, les travaux et actions suivantes doivent être envisagés :

- Mise en conformité règlementaire de la station :
  - Remplacement de l'armoire du PR entrée STEP avec système de télésurveillance S4W
  - Remplacement du débitmètre électromagnétique pour la mesure du point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
  - Création d'un canal de sortie aménagé pour fiabilité de la mesure du point d'autosurveillance « A4 : Sortie station »

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Opération	Échéance	STEU	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Unité	Prix unitaire € HT	Qté	20% divers et études	Investissement € HT
	1	Saint Hilaire de Beauvoir	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapatation de la capacité de pompage du PR principal	F	20 000 €	1	4 000 €	24 000 €

Travaux de mise en confirmité réglementaire

Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Hilaire de Beauvoir	A3 (PR entrée de STEP) A4	Fiablisation autosurveillance A3 et A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé	20 000 €	4 000 €	24 000 €

PREREQUIS NECESSAIRES :

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (Le Budel / La Bénovie).

10.27 SAINT JEAN DE BUEGES

10.27.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Programme de travaux existant.

STATION

Non-conforme réglementairement en équipement depuis 2019 sur la STEP actuelle

10.27.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Des travaux sont d'ores et déjà en cours sur les réseaux et ne sont donc pas chiffrés dans cette étude.

STATION

Les travaux de création d'une nouvelle STEP de 580 EH sont actuellement en cours. Les couts liés à ces travaux ne seront donc pas chiffrés dans cette étude.

10.28 SAINT JEAN DE CORNIES

10.28.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

10.28.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.29 SAINT JEAN DE CUCULLES

10.29.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle à 126%, 329% à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Curage des lagunes à court terme

Il est à noter que la STEP des Matelles, commune voisine de Saint-Jean-de-Cuculles, présente un dépassement de sa capacité organique à horizon 2045. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.29.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP Saint-Jean-de-Cuculles dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

- **Scénario 1 :** Création d'une nouvelle STEP à court terme (2025-2030) pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles et de Saint-Jean de Cuculles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie
- **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP à moyen terme (2035 – 2040) pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

Quel que soit le scénario, un curage des lagunes doit être envisagé en urgence :

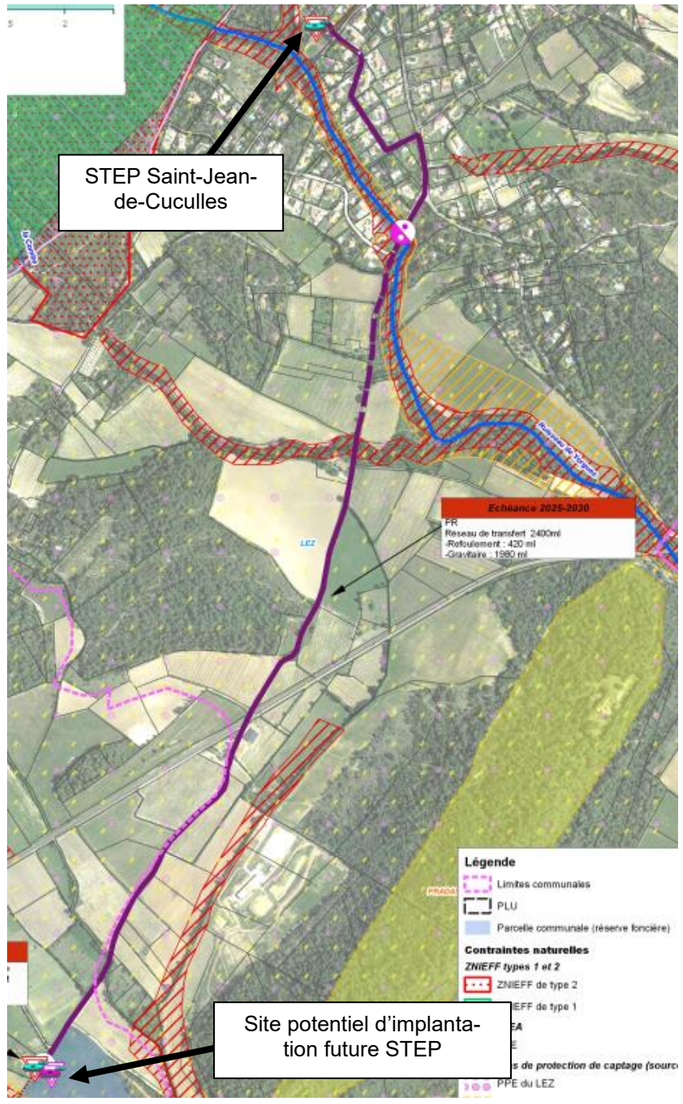
Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Jean de Cuculles	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes 500 m3 (bathymétrie réalisée)	30 000 €	6 000 €	36 000 €

10.29.2.1 Scénario 1 : création d'une STEP commune pour Les Matelles / Saint Jean de Cuculles

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station commune aux Matelles et à Saint-Jean-de-Cuculles (réserve foncière disponible à proximité immédiate du site actuel des Matelles)
- Dimensionnement de la future station : 3 500 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério / LSPR pour les boues

Les couts globaux concernant les travaux de création d'une STEP commune pour Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles ont déjà été présentés au §10.12.2.1.



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Saint-Jean-de-Cuculles vers la nouvelle STEP mutuelle présente le profil altimétrique suivant :



Un transfert des effluents futurs de la STEP Saint-Jean-de-Cuculles vers le site potentiel de la nouvelle STEP implique donc un transfert par refoulement puis gravitaire jusqu'au futur site potentiel sur environ 2400 ml.

Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au futur site d'implantation de la STEP commune :
  - Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert des effluents : 420 ml en PEHD DN75
  - Pose d'un réseau gravitaire entre point haut du chemin de transfert des effluents et le futur site d'implantation de la STEP mutuelle : 1980 ml en PVC DN200

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Saint Jean de Cuculles	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	996 000 €	199 200 €	**1 195 200 €**

10.29.2.2 Scénario 2 : création d'une STEP dédiée pour Saint Jean de Cuculles

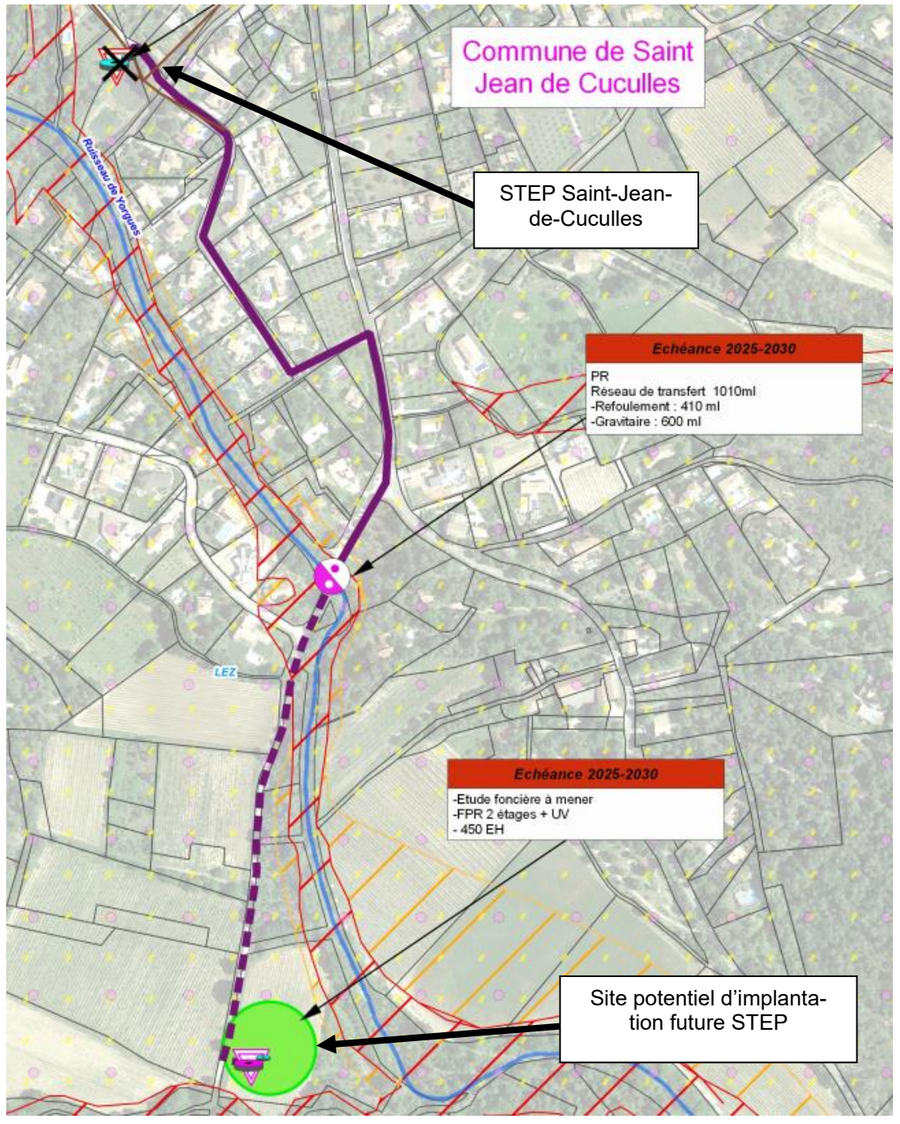
A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalable dès 2025 pour la création d'une nouvelle station (Foncier à déterminer à proximité du ruisseau de Yorgues hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 450 EH à horizon 2055
- La station devra traiter le paramètre bactériologie
- Filière d'épuration projetée : FPR 2 étages + UV

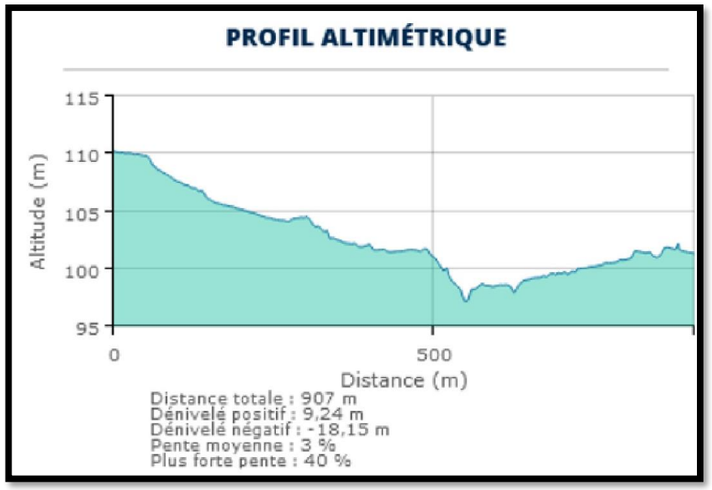
Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Jean de Cuculles	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	850 000 €	170 000 €	**1 020 000 €**

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Saint-Jean-de-Cuculles a pu être localisé à proximité du ruisseau de Yorgues hors zone inondable : la parcelle C190 (privée) sur la commune de Saint-Jean-de-Cuculles.



Le chemin de transfert des effluents futurs de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles vers le site potentiel d'implantation de la future STEP présente le profil altimétrique suivant :



Un transfert des effluents futurs de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles vers le site potentiel de la nouvelle STEP implique donc un transfert par refoulement puis ensuite gravitaire jusqu'au futur site potentiel sur environ 1020 ml.

Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au futur site d'implantation de la STEP :
  - Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert des effluents : 420 ml en PEHD DN75
  - Pose d'un réseau gravitaire entre point haut du chemin de transfert des effluents et le futur site d'implantation de la STEP : 600 ml en PVC DN200

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Saint Jean de Cuculles	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	444 000 €	88 800 €	**532 800 €**

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP dédiée.

10.29.3 Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Les Matelles / Saint Jean de Cuculles

10.29.3.1 Scénario 1 : 1 STEP mutualisée

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 1 :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	450 000 €	90 000 €	**540 000 €**
2	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 580 000 €	516 000 €	**3 096 000 €**
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	**120 000 €**
2	Saint Jean de Cuculles	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	996 000 €	199 200 €	**1 195 200 €**
TOTAL Scénario 1 (STEP commune Les Matelles / Saint Jean de Cuculles)									**4 951 200 €**

10.29.3.2 Scénario 2 : 2 STEP dédiées

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 2 :

1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	420 000 €	84 000 €	**504 000 €**
1	Saint Jean de Cuculles	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	850 000 €	170 000 €	**1 020 000 €**
1	Saint Jean de Cuculles	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	444 000 €	88 800 €	**532 800 €**
2	Les Matelles	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 280 000 €	456 000 €	**2 736 000 €**
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	**120 000 €**
TOTAL Scénario 2 (1 STEP Les Matelles / 1 STEP Saint Jean de Cuculles)									**4 912 800 €**

10.30 SAINT MARTIN DE LONDRES - FROUZET

10.30.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

Il est à noter que la STEP Saint Martin de Londres – Frouzet est neuve (2023).

10.30.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.31 SAINT MARTIN DE LONDRES - BOURG

10.31.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Limite hydraulique sur la branche principale Sud, de la jonction rue des Sapeurs/Chemin de la Prairie au regard amont STEP (cf analyse capacitaire)

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

10.31.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Travaux chiffrés dans le cadre du programme des travaux réseaux

STATION

La STEP présentera une surcharge hydraulique à l'horizon 2045, principalement en raison d'une forte sensibilité des réseaux en amont aux intrusions d'eaux claires parasites. Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont à prévoir sur les réseaux afin d'éviter cette saturation hydraulique de la STEP à long terme

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Saint Martin de Londres.

10.32 SAINT MATHIEU DE TREVIERS

10.32.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Limite hydraulique sur la première branche principale secteur Est et Nord (cf analyse capacitaire)

STATION

- Saturation hydraulique de l'ordre de 101% à l'horizon 2045, 118% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme en 2022 mais suite aux observations réalisées en 2023, augmentation des exfiltrations au niveau de la ZRV -> travaux préconisés.
- Proposition de travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

10.32.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Travaux chiffrés dans le cadre du programme des travaux réseaux

STATION

- Travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Mathieu de Tréviers	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	15 000 €	3 000 €	18 000 €

Une surveillance de la ZRV est en cours de mise en œuvre avec un suivi du site expérimental du Terrieu.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Saint Mathieu de Tréviers.

10.33 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES - PATUS

10.33.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique à 146% à l'horizon 2030 suivant l'échéance hypothétique du développement de la zone

10.33.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

En fonction de l'échéance du développement de la zone, les travaux préconisés sont les suivants :

- Lancement des études préalables 5 ans avant le développement de la zone pour la création d'une nouvelle station car site actuelle présente des problèmes d'accès et d'exploitation (Foncier à déterminer)
- Dimensionnement de la future station : 100 EH à horizon 2055

  Charge actuelle estimée : 2,8 kg DBO5/j, soit environ 50 EH (activités)
  Nouvelle STEP à programmer avec le développement de la zone.
  Capacité retenue : 100 EH (à confirmer selon les activités à venir)

- Filière d'épuration projetée :
  - PR entrée station
  - FPR 1 étage

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Saint Vincent de Barberargues - Patus	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	220 000 €	44 000 €	**264 000 €**

PS : le chiffrage ne prévoit pas de réseau de transfert dans la mesure où le site n'a pas été déterminé.

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.34 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES - BOURG

10.34.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration. Le DO mis en évidence par CEREG lors de la campagne de mesures a été condamné (laissé tel quel pour l'instant en attendant de voir si cela n'occasionne pas de problème sur le réseau amont).

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Station avec une absence de pré-traitement

10.34.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux de mise en place d'un pré-traitement :
  - Création d'un PR entrée STEP
  - Mise en place d'un dégrilleur automatique
  - Mise en place d'une mesure pour le point d'autosurveillance « A3 : entrée station »
  - Suppression du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »

Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont également à prévoir sur les réseaux.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	60 000 €	12 000 €	**72 000 €**

Travaux de mise en confirmité réglementaire

Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place de l'autosurveillance du A3	Débimètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	11 000 €	2 200 €	**13 200 €**

10.35 SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

10.35.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Curage des lagunes et reprises des berges à réaliser à court terme

Il est à noter que la STEP Sainte Croix de Quintillargues est neuve (2022).

10.35.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

Un curage des lagunes et une reprise des berges sont programmés pour 2024. Ces travaux ne sont donc pas chiffrés dans l'étude.

10.36 VACQUIERES

10.36.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle (151%), 240% à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle (171%), 359% à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement en termes de performance
- Curage de la lagune 2 nécessaire

10.36.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour la création d'une nouvelle STEP 950 EH (horizon 2055).
Les couts liés à cette opération sont estimés à 1 000 K€ pour les travaux STEP et 66 K€ pour la MOE.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Vacquières	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	1 000 000 €	200 000 €	**1 200 000 €**

Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont également à prévoir sur les réseaux afin d'éviter une saturation hydraulique de la nouvelle STEP à long terme.
Sur cette installation, le curage de la lagune 2 est à programmer dans le cadre de la remise en état du site :

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Vacquières	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune 2 Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathyémétrie au préalable	49 000 €	9 800 €	**58 800 €**

10.37 VAILHAUQUES – BEL-AIR

10.37.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non conforme réglementairement sur les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, NGL et Pt

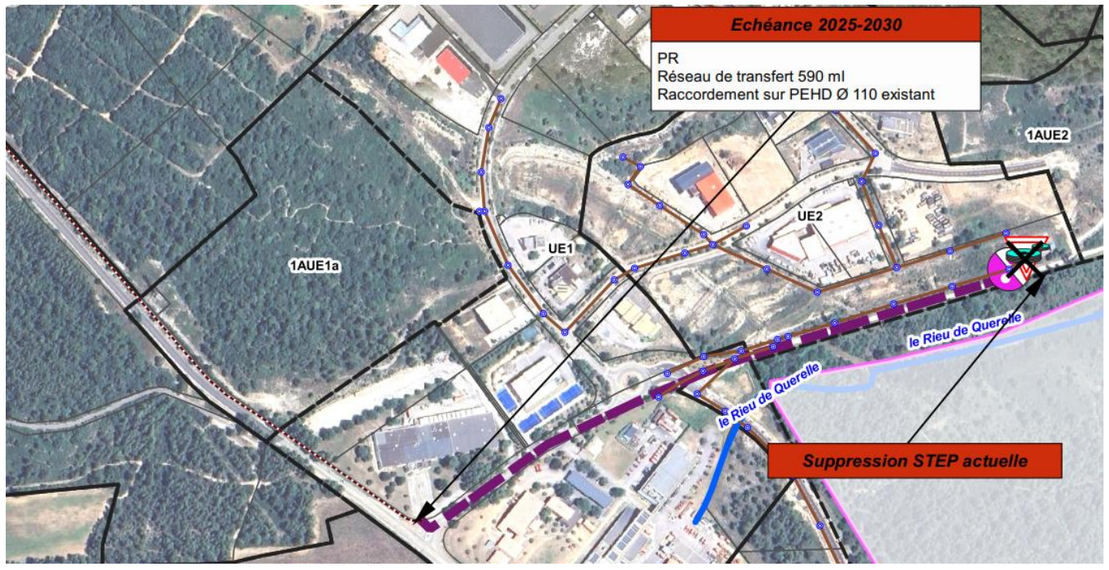
10.37.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP Vailhauquès – Bel-Air dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

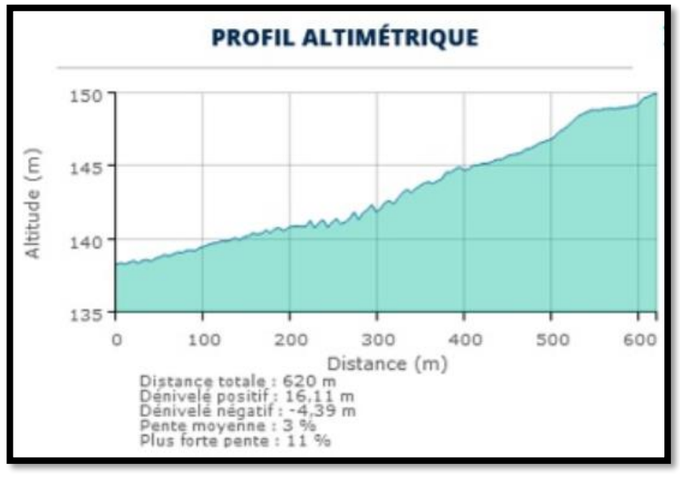
- **Scénario 1 :** Raccordement des effluents futurs de Vailhauquès – Bel-Air à moyen terme (2025-2030) à la STEP Vailhauquès - Bourg
- **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP à moyen terme (2025-2030) pour traitement des effluents futurs de Vailhauquès – Bel Air

10.37.2.1 Scénario 1 : raccordement de Vailhauquès Bel Air sur le Bourg

Compte tenu de la non-conformité de la STEP Vailhauquès – Bel-Air, il est envisagé le raccordement des effluents de la STEP Vailhauquès – Bel-Air à celle du bourg. En tenant compte des évolution de population, la capacité actuelle de la STEP Vailhauquès – Bourg serait suffisante au moins pour la situation actuelle et sans plus d'éléments sur le développement projeté de la zone.
Le raccordement se ferait sur l'ancienne canalisation de refoulement en PEHD 110 (à condition qu'elle soit en état).



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Vailhauquès – Bel-Air vers le réseau de refoulement PEHD DN110 présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au réseau de refoulement existant :
  - Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le réseau de refoulement : 590 ml en PEHD DN75

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Vailhauquès Bel Air	Raccordement	-	-	-	PR + réseau de transfert dans la zone (ref PEHD 75 sur 600 ml) + racordement sur refoulement existant	240 000 €	48 000 €	**288 000 €**

PREREQUIS NECESSAIRE :

Il est nécessaire au préalable de vérifier l'état de la canalisation de refoulement existante avec un essai d'étanchéité.

10.37.2.2 Scénario 2 : création d'une STEP dédiée

Les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station (Foncier à déterminer)
- Dimensionnement de la future station : 150 EH à horizon 2055 (capacité à déterminer)

  Charge actuelle : 7 kg DBO5/j, soit environ 110 EH (activités)
  Nouvelle STEP à programmer avec le développement de la zone.
  Capacité retenue : 150 EH pour une première tranche (à confirmer selon les activités à venir)

- Filière d'épuration projetée : FPR 1 étage

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Vailhauquès Bel Air	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	270 000 €	54 000 €	**324 000 €**

PS : le chiffrage ne prévoit pas de réseau de transfert dans la mesure où le site n'a pas été déterminé.

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.38 VAILHAUQUES - BOURG

10.38.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique à 140% à l'horizon 2040, 123% à l'horizon 2055
- Saturation organique à 102% à l'horizon 2045, 122% à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement en termes de performance
- Proposition de travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP
- Curage des lagunes à réaliser à court terme

10.38.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux d'amélioration par l'exploitant (2025-2030
- Curage des lagunes à court terme (2025-2030)

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Vailhauquès - Bourg	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes 1130 m3 (bathymétrie réalisée)	113 000 €	22 600 €	**135 600 €**

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
1	Vailhauquès - Bourg	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox…), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	50 000 €	10 000 €	**60 000 €**

A long terme (2040-2045), les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2040 pour la création d'une nouvelle station
- Dimensionnement de la future station : 6 000 EH à horizon 2055 (à ajuster si raccordement Bel Air)
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec déshydratation

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	**STEP**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Localisation proposée des travaux**	**Commentaire**	**Prix forfaitaire € HT**	**20% divers et études**	**Investissement € HT**
4	Vailhauquès Bourg	Nouvelle STEP	BA	?	Foncier à anticiper	Échéance > 2045 ans : à étudier dans prochain SDAEU Hyp : 6000 EH ? Filière boues classique (déshydratation)	3 000 000 €	600 000 €	**3 600 000 €**

PS : le chiffrage ne prévoit pas de réseau de transfert dans la mesure où le site n'a pas été déterminé.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Vailhauquès.

10.39 VALFLAUNES - LANCYRE

10.39.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Station assez vieillissante

10.39.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour des travaux de réhabilitation de la STEP 80 EH (horizon 2055).

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Valflaunès Lancyre	Réhabililitation	Géossaini ssement	80 EH		MOE en cours	100 000 €	20 000 €	**120 000 €**

10.40 VALFLAUNES - VALCYRE

10.40.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration actuelle.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Station assez vieillissante

10.40.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour des travaux d'un FPR 200 EH (horizon 2055).
Le site reste toujours à préciser (problème foncier).

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires *(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)* Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Valflaunès Valcyre	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	300 000 €	60 000 €	**360 000 €**

10.41 VALFLAUNES - BOURG

10.41.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Saturation hydraulique en pointe à 103% à l'horizon 2035, 126% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

Le point de prélèvement pour le paramètre bactériologie va être déplacé en sortie d'UV.

10.41.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

- Déplacement du point de prélèvement pour le paramètre bactériologie en sortie d'UV

Travaux de mise en confirmité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Valflaunès	S16	Fiabilisation de la mesure	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactério en sortie d'UV et non en sortie de lagune	PM	-	-

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Valflaunès.

10.42 VIOLS LE FORT

10.42.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement mais absence de rejet en sortie des lagunes

Un bilan hydrique et épuratoire est à mener sur les lagunes (programmé pour 2024) car il a été constaté une absence de rejet en sortie de lagune (problèmes d'étanchéité).

10.42.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

A court terme (2025), les actions suivantes doivent être considérées :

- Lagune 1 : Etanchéification et création d'une digue filtrante pour créer un effet de compartimentation
- Lagune 2 : Création d'une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Viols de Fort	Réhabililitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	80 000 €	16 000 €	**96 000 €**

10.43 SYNTHESE DES COUTS DE TRAVAUX

10.43.1 Synthèse des couts de travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires à échéance 15 ans (2040)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT	
1	Causse de la Selle	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	400 000 €	80 000 €	**480 000 €**	
1	Cazevieille	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	70 000 €	14 000 €	**84 000 €**	
1	Claret - Bourg	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des digues	128 000 €	25 600 €	**153 600 €**	
3	Claret - Bourg	Nouvelle STEP	BA	2500 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe - hors Zi	BA avec traitement N, P et bactério hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 145 000 €	429 000 €	**2 574 000 €**	
3	Claret - Bourg	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 470 ml ref F150 + 500 ml grav PVC 200	641 000 €	128 200 €	**769 200 €**	
1	Combaillaux	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	600 000 €	120 000 €	**720 000 €**	scénario 1
2	Combaillaux / St Gély	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson **hors PPR** Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	9 000 000 €	1 800 000 €	**10 800 000 €**	
2	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	745 000 €	149 000 €	**894 000 €**	
2	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	**1 173 000 €**	
Sous-TOTAL Scénario 1 (STEP commune Combaillaux / Saint Gély)									**13 587 000 €**	
1	Combaillaux	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 855 000 €	571 000 €	**3 426 000 €**	
1	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	840 000 €	168 000 €	**1 008 000 €**	
3	St Gély	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	8 000 000 €	1 600 000 €	**9 600 000 €**	
3	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	**1 173 000 €**	
Sous-TOTAL Scénario 2 (1 STEP Combaillaux / 1 STEP Saint Gély)									**15 207 000 €**	

scénario 2

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT	
1	Saint Gély du Fesc	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	600 000 €	120 000 €	**720 000 €**	
1	Fontanès	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	28 500 €	5 700 €	**34 200 €**	
0	Guzargues	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	730 000 €	146 000 €	**876 000 €**	
1	Lauret	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	20 000 €	4 000 €	**24 000 €**	
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	450 000 €	90 000 €	**540 000 €**	scénario 1
2	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 580 000 €	516 000 €	**3 096 000 €**	
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	**120 000 €**	
2	Saint Jean de Cuculles	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	996 000 €	199 200 €	**1 195 200 €**	
TOTAL Scénario 1 (STEP commune Les Matelles / Saint Jean de Cuculles)									**4 951 200 €**	
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	420 000 €	84 000 €	**504 000 €**	scénario 2
1	Saint Jean de Cuculles	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	850 000 €	170 000 €	**1 020 000 €**	
1	Saint Jean de Cuculles	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	444 000 €	88 800 €	**532 800 €**	
2	Les Matelles	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 280 000 €	456 000 €	**2 736 000 €**	
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	**120 000 €**	
TOTAL Scénario 2 (1 STEP Les Matelles / 1 STEP Saint Jean de Cuculles)									**4 912 800 €**	
2	Murles	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	200 000 €	40 000 €	**240 000 €**	
1	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	326 000 €	65 200 €	**391 200 €**	
2	Sauteyrargues Vabre	Raccordement à la STEP du bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 1040 ml ref PEHD 75	278 000 €	55 600 €	**333 600 €**	scénario 1
2	Sauteyrargues Vabre	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	80 000 €	16 000 €	**96 000 €**	scénario 2

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Saint Bauzille de Montmel	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	1 500 000 €	300 000 €	**1 800 000 €**
1	Saint Hilaire de Beauvoir	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapatation de la capacité de pompage du PR principal	15 000 €	3 000 €	**18 000 €**
0	Saint Jean de Buèges	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	580 EH	-	Travaux en cours			
2	Saint Vincent de Barberargues - Patus	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	220 000 €	44 000 €	**264 000 €**
1	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	60 000 €	12 000 €	**72 000 €**
0	Vacquières	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	1 000 000 €	200 000 €	**1 200 000 €**
1	Vailhauquès Bel Air	Raccordement	-	-	-	PR + réseau de transfert dans la zone (ref PEHD 75 sur 600 ml) + racordement sur refoulement existant	240 000 €	48 000 €	**288 000 €**
1	Vailhauquès Bel Air	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	270 000 €	54 000 €	**324 000 €**
4	Vailhauquès Bourg	Nouvelle STEP	BA	?	Foncier à anticiper	Échéance > 2045 ans : à étudier dans prochain SDAEU Hyp : 6000 EH ? Filière boues classique (déshydratation)			
0	Valflaunès Lancyre	Réhabililitation	Géossaini ssement	80 EH		MOE en cours	100 000 €	20 000 €	**120 000 €**
0	Valflaunès Valcyre	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	300 000 €	60 000 €	**360 000 €**
1	Viols de Fort	Réhabililitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	80 000 €	16 000 €	**96 000 €**
TOTAL mini									**29 160 000 €**
TOTAL max									**31 092 000 €**

Les scénarios 1 ou 2 seront actés dans la phase 4.

Jusqu'à 2040, l'enveloppe globale des travaux relatifs aux STEP avec transferts nécessaires est comprise entre **29 et 31 M € HT**.

La répartition selon les échéances est la suivante :

	Total	Échéance 2025-2030 (P0+P1)	Échéance 2030-2035 (P2)	Échéance 2035-2040 (P3)
Scénario "le moins cher"	29 160 000 €	9 493 800 €	16 323 000 €	3 343 200 €
Scénario "le plus cher"	31 092 000 €	12 060 600 €	4 915 200 €	14 116 200 €

10.43.2 Synthèse des couts de travaux de mise en conformité réglementaire

Travaux de mise en confirmité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Buzignargues	A3 (PR entrée de STEP)	Fiabilisation	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	10 000 €	2 000 €	**12 000 €**
1	Cazevieille		Suivi de l'impact du rejet sur le Suquet Boulidou	Suivi à mettre en place	PM	-	-
1	Claret - Bourg	A2, A3, A4	Fiabilisation et complément	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)	22 500 €	4 500 €	**27 000 €**
1	Combaillaux	A2 et A4	Mise en place de l'autosurveillance des débits déverséspar le réseau	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nounel et Mosson Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	22 500 €	4 500 €	**27 000 €**
1	Les Matelles	A2 PR2 et PR1	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEU	15 000 €	3 000 €	**18 000 €**
1	Notre Dame de Londres - Bourg	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice)..	7 500 €	1 500 €	**9 000 €**
1	Le Rouet	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Détection de surverse à paramétrer	1 000 €	200 €	**1 200 €**
1	Saint Hilaire de Beauvoir	A3 (PR entrée de STEP) A4	Fiablisation autosurveillance A3 et A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé	20 000 €	4 000 €	**24 000 €**
1	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place de l'autosurveillance du A3	Débimètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	11 000 €	2 200 €	**13 200 €**
1	Valflaunès	S16	Fiabilisation de la mesure	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactério en sortie d'UV et non en sortie de lagune	PM	-	-
TOTAL							**131 400 €**

10.43.3 Synthèse des couts de travaux d'entretien des STEP actuelles (à inclure dans la PPI)

Ces coûts concernent des travaux de fiabilisation ou des travaux de curage de lagunes en lien avec des travaux STEP (transformation d'ouvrages ou remise en état uniquement) :

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Causse de la Selle	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune (nécessaires aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	55 000 €	11 000 €	**66 000 €**
1	Guzargues	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m3 (bathymétrie réalisée)	65 000 €	13 000 €	**78 000 €**
1	Vacquières	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune 2 (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathyémétrie au préalable	49 000 €	9 800 €	**58 800 €**
1	Vailhauquès - Bourg	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox…), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	50 000 €	10 000 €	**60 000 €**
1	Saint Mathieu de Tréviers	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	15 000 €	3 000 €	**18 000 €**
1	Saint Gély du Fesc	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place dune sonde de voile de boues sur les 3 clarificateurs, mise en place d'une sonde de mesure des MEST dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	40 000 €	8 000 €	**48 000 €**
TOTAL						**328 800 €**

NB : les coûts de curage liés à l'exploitation des lagunes ne sont pas intégrés ici.

10.44 COMPARAISON DES SCENARIOS

Pour les besoins de l'étude des scénarios, des critères d'analyse ont été retenus afin de procéder à une comparaison des scénarios proposés :

- L'aspect foncier
- Sensibilité du milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus
- Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents
- Contraintes de réalisation
- Coûts

Le tableau suivant présente les éléments de notations possibles pour chaque critère dans le cadre de l'analyse de scénario :

--	Défavorable - contrainte forte
-	Peu défavorable - contrainte modérée
/	Neutre - Contrainte neutre
+	Favorable - Pas de contraintes - contexte faciliant les travaux
++	Très favorable - Pas de contraintes - contexte facilitant **fortemen**t les travaux

10.44.1 Combaillaux / Saint-Gély-du-Fesc

Scénario	Scénario 1 : Réhabilitation e Combaillaux puis Nouvelle STEP Combaillaux/Saint-Gély-du-Fesc		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour chaque commune	
Commune concernée	Combaillaux	Saint-Gély-du-Fesc	Combaillaux	Saint-Gély-du-Fesc
Foncier	Site potentiel commun pour future station : Terrain à acquérir		Site potentiel pour future station : Parcelle communale	Site potentiel pour future station : Terrain à acquérir
	-		++	-
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus	Rejet futur dans le Pézouillet confluence Mosson (Etat écologique : médiocre) Traitement N, P Suppression d'un rejet dans le ruisseau de Miège Sole		Rejet futur dans le Miège Sole (Etat écologique : médiocre) Traitement N, P Maintien d'un débit d'étiage	Rejet futur dans le Pézouillet (Etat écologique : médiocre) Traitement N, P
	/		/	/
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents	Transfert Combaillaux : 1040 ml en refoulement Transfert Saint-Gély-du-Fesc : 525 ml refoulement + 1075 ml gravitaire 1 unique station à exploiter		Transfert futur STEU : 1300 ml en refoulement	Transfert futur STEU : 525 ml refoulement + 1075 ml gravitaire
			2 stations à exploiter en parallèle	
	/		-	/
Contraintes de réalisation	Scénario imposant des travaux d'urgence sur la STEP Combaillaux Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2030		Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2025	Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2035
	-		-	+
Coûts	**13 587 000 €**		4 434 000 €	10 773 000 €
			15 207 000 €	
	+		/	

Le scénario 1 est légèrement plus avantageux d'un point de vue économique, à ce stade de schéma directeur.
D'un point de vue environnemental, les solutions permettent de répondre aux besoins du milieu.
A terme, il est préférable de n'exploiter qu'une seule unité de traitement.

⇨ Toutefois, l'argument foncier (maîtrise d'un site commun entre Saint Gély du Fesc et Combaillaux) et vue l'urgence de Combaillaux par rapport à Saint Gély pourrait faire pencher la balance vers le scénario 2.

10.44.2 Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles

Scénario	Scénario 1 : Nouvelle STEP Les Matelles/Saint-Jean-de-Cuculles		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour chaque commune	
Commune concernée	Les Matelles	Saint-Jean-de-Cuculles	Les Matelles	Saint-Jean-de-Cuculles
Foncier	Site potentiel commun pour future station : Parcelle communale		Site potentiel pour future station : Parcelle communale	Site potentiel pour future station : Terrain à acquérir
	++		++	-
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus	Rejet futur dans le Lirou (Etat écologique : Moyen) et ZSE Lez (contrainte bactério forte) Traitement N, P et bactério Suppression d'un rejet dans le ruisseau de Yorgues		Rejet futur dans le Lirou (Etat écologique : Moyen) Traitement N, P et bactério	Rejet futur dans le ruisseau de Yorgues (Etat écologique : Moyen) Traitement bactério (FPR + UV) Maintien d'un débit d'étiage
	+		/	/
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents	Transfert Saint-Jean-de-Cuculles : 420 ml refoulement + 1980 ml gravitaire (linéaire transfert très important) mais 1 unique station à exploiter qui traite N, P et bactério		Pas de contraintes de transfert	Transfert futur STEU : 410 ml refoulement + 600 ml gravitaire
			2 stations à exploiter en parallèle - contrainte d'exploitation UV forte sur les pettes STEP	
	--		/	/
Contraintes de réalisation	Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2025		Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2025	Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2025
	-		-	-
Coûts	**4 951 200 €**		3 156 000 €	1 552 800 €
			4 912 800 €	
	/		/	

Les deux scénarios sont comparables d'un point de vue économique, à ce stade de schéma directeur. A terme, il est préférable de n'exploiter qu'une seule unité de traitement qui permettra de traiter N et P pour les 2 communes. D'autant que le foncier n'est pas maîtrisé sur Saint Jean de Cuculles.
Le seul argument défavorable au scénario 1 est la longueur importante de transfert par rapport au débit à transiter qui pourrait impacter la qualité des effluents.

⇨ Le scénario 1 apparaît plus avantageux.

10.44.3 Sauteyrargues - Vabre

Scénario	Scénario 1 : Transfert des effluents vers la STEP de Sauteyrargues - Bourg		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour Sauteyrargues-Vabre
Commune concernée	Sauteyrargues - Vabre	Sauteyrargues - Bourg	Sauteyrargues - Vabre
Foncier	Pas de nouveau site à chercher		Site potentiel pour future station : Terrain à acquérir
	++		-
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus	Rejet futur dans le Brestalou (Etat ecologique : Moyen) Maintien du rejet dans le même milieu		Rejet futur dans le Brestalou (Etat ecologique : Moyen) Maintien du rejet dans le même milieu
	/		/
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents	Transfert Sauteyrargues - Vabre : 1040 ml refoulement 1 unique station à exploiter		Pas de contraintes de transfert car site localisée au droit du réseau fianl de transfert des effluents
	/		++
Contraintes de réalisation	Travaux de transfert des effluents à démarrer dès 2030		Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2030
	-		-
Coûts	**333 600 €**		**96 000 €**
	-		++

Le scénario 2 est économiquement plus avantageux.
Il est toutefois conditionné à la maîtrise du foncier.

⇨ Le scénario 2 apparaît plus avantageux.

10.44.4 Vailhauquès-Bel-Air

Scénario	Scénario 1 : Transfert des effluents vers la STEP de Vailhauquès - Bourg		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour Vailhauquès - Bel-Air
Commune concernée	Vailhauquès - Bel-Air	Vailhauquès - Bourg	Vailhauquès - Bel-Air
Foncier	Pas de nouveau site à chercher		Site potentiel pour future station : Terrain à trouver et à acquérir
	++		--
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus	Rejet futur dans la Mosson (Etat ecologique : Moyen) Maintien du rejet dans le même milieu		Non déterminé à ce stade
	/		-
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents	Transfert Vailhauquès - Bel-Air : 600 ml refoulement avant piquage sur PEHD 110 existant. 1 unique station à exploiter		Pas de contraintes de transfert car site localisée au droit du réseau fianl de transfert des effluents
	/		++
Contraintes de réalisation	Travaux de transfert des effluents à démarrer dès 2025		Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2025
	-		-
Coûts	**288 000 €**		**324 000 €**
	+		/

Le scénario 1 est plus intéressant d'un point de vue économique, foncier et environnemental (rapatriement des effluents vers une STEP qui traite N et P).
Le seul argument en défaveur du scénario 1 reste la longueur du transfert et l'état du PEHD 110 (essai d'étanchéité à réaliser).

⇨ Le scénario 1 apparaît plus avantageux (en attente du résultat de l'essai d'étanchéité de la canalisation de refoulement existante).

10.44.5 Répartition des coûts travaux STEP selon les différentes échéances

En faisant les hypothèses suivantes :
Scénario 1 :

- Matelles / Saint Jean de Cuculles (1 STEP)
- Vailhauquès Bel Air (raccordement sur la STEP du bourg)

Scénario 2 :

- Combaillaux / Saint Gély (2 STEP)
- Sauteyrargues Vabre (1 STEP)

La répartition de l'investissement lié aux travaux serait la suivante :

	Total	Échéance 2025-2030 (P0+P1)	Échéance 2030-2035 (P2)	Échéance 2035-2040 (P3)
Scénario « pressenti »	30 818 400 €	11 691 000 €	5 011 200 €	14 116 200 €
TOTAL yc travaux REG / travaux ENT	**31 278 600 €**	**12 151 200 €**	**5 011 200 €**	**14 116 200 €**

11 LES GISEMENTS DE BOUES ET LEUR VALORATION

11.1 FILIERES BOUES ACTUELLES AU NIVEAU DES STEP

Le tableau de l'annexe 11 présente les filières boues actuelles et les évolutions pressenties.

Concernant les FPR, on note :

- Des hauteurs de boues très faibles (quelques centimètres) expliquées par un phénomène de minéralisation important lié au faible taux de remplissage,
- Seul le FPR de Murles a déjà été curé lors des travaux de réhabilitation réalisé en 2020,
- Les autres FPR n'auraient jamais été curés,
- Le curage du FPR de Claret les Embruscalles est en projet (accumulation de boues au niveau des points d'alimentation).

Concernant les lagunages, on note :

- Deux curages récents ont été réalisés :
    - Saint Vincent de Barbeyrargues : curage de la lagune L2 en 2022 (chaulage + épandage),
    - Vacquières : curage L1 en 2021 (évacuation en compostage sur la plateforme de Gailhan (30),
- Des bathymétries ont été réalisés sur :
    - Combaillaux (2022) : L1 et L2 -> taux de comblement moyen : 25%,
    - Vailhauquès (2022) : L1 et L2 -> taux de comblement moyen : 21%,
    - Mas de Londres (2021) : L1 -> taux de comblement moyen : 14%,
    - Saint Jean de Cuculles (2021) : L1 et L2 -> taux de comblement moyen : 42%,
- Un curage est en projet sur Sainte Croix de Quintillargues (L1) en parallèle de travaux de réhabilitation de digues.
- Des bathymétries doivent prochainement être réalisées sur les lagunages de Claret et de Causse de la Selle.

Concernant les filières intensives, on note :

- En sortie des boues activées (sauf Les Matelles), les boues sont déshydratées mécaniquement (centrifugeuse et filtre presse sur Vailhauquès). Les boues sont valorisées en compostage sur les plateformes de Gailhan ou de Lunas.
- La STEP des Matelles est équipée de lits de séchage insuffisamment dimensionnés notamment en hiver. En période critique, l'exploitant fait appel à une centrifugeuse mobile. Les boues partent en compostage. La filière en place ne permet pas une extraction suffisante des boues. Les travaux d'extension/modification de la filière boues sont jugés urgents sur cette installation.
- Sur la STEP de Combaillaux, les boues liquides sont extraites du DD avec une périodicité de 6 mois (3 mois préférables). Elles sont valorisées via un plan d'épandage sur les parcelles contiguës à la STEP.

Les productions de boues issues de ces filières (TMS/an) sont issues des données d'autosurveillance et sont indiquées dans le tableau de synthèse de l'annexe 11.

Concernant les géo-assainissements, les fosses sont régulièrement vidangées d'après les données des exploitants. Les boues curées sont dirigées vers les boues activées du secteur équipées de FMV.

11.2 LES EVOLUTIONS PRESSENTIES DES FILIERES BOUES

En termes de filières, les évolutions pressenties sont rattachées à l'évolution des filières « eau » . Elles synthétisées ci-dessous :

- Causse de la Selle : nouvelle filière de type FPR 1 étage (échéance entre 2025 et 2030),
- Claret Bourg : filière intensive type BA à partir de 2040 (filière boues à définir),
- Combaillaux : BA vers 2030-2035 (filière boues à définir),
- Guzargues : FPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Les Matelles : LSPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Pégairolles de Buèges : raccordement au LPR du bourg (échéance entre 2025 et 2030 ?),
- Saint Bauzille de Montmel (bourg + Favas) : LSPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Saint Jean de Buèges : FPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Saint Jean de Cuculles : FPR ou raccordement à la STEP des Matelles,
- Saint Vincent de Barbeyrargues Patus : FPR (échéance à définir suivant développement de la zone),
- Sauteyrargues Vabre : FPR,
- Vacquières : FPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Valflaunès Valcyre : FPR (échéance entre 2025 et 2030).

A ce stade, les échéances sont données à titre indicatif. Concernant les BA, les filières boues seront précisées dans le cadre des études de faisabilité. Nous considérons ici le cas le plus défavorable c'est-à-dire une production en flux tendu issu de déshydratation mécanique (sauf pour les Matelles où la réflexion LSPR est déjà amorcée).

11.3 HYPOTHESES UTILISEES POUR ESTIMER LES PRODUCTIONS FUTURES

En fonction des filières et des charges de pollution associées (habitants raccordés), les productions de boues ont pu être estimées pour chaque système :

- A partir de l'état actuel de production (notamment pour les gisements FPR et lagunages),
- Puis pour le futur à partir de ratios théoriques de production.

11.3.1 Les ratios théoriques selon les filières

En fonction des filières les ratios théoriques de production sont les suivants :

Filière	Ratio de production de boues (MS en fonction de la DBO5 entrante)
FPR	0,45
Lagunage naturel	0,4
Lagunage aéré	0,55
Géo-assainissement	0,45
Lit bactérien	0,7
Boues activées	1

NB : minéralisation attendue de 50% avec une filière LSPR

11.3.2 Les hypothèses de curage pour les FPR et les lagunages

Les fréquences de curage sont liées à la hauteur de boues :

- 20-25 cm de boues sur le premier étage pour un FPR,
- 25% de comblement pour une lagune.

A capacité nominale de l'installation, les fréquences usuelles de curages pour les lagunages seront celles préconisées par l'ONEMA, c'est-à-dire 10 ans pour les lagunages naturel et 8 ans pour les lagunages aérés.
Pour les FPR, la fréquence de curage est entre 10 et 15 ans.

11.4 CALENDRIER PREVISIONNEL DE CURAGE DES FPR

Le calendrier « prévisionnel » de curage des FPR avec le tonnage de boues associé est les suivant :

		Gisements de boues (TMS) issus des curages des FPR					
Système	**Filière de traitement**	**2025-2030**	**2031-2035**	**2036-2040**	**2041-2045**	**2046-2050**	**2051-2055**
Buzignargues	FPR (2 étages)	-	-	62	-	-	62
Causse de la Selle	FPR	-	-	45	-	-	45
Cazevieille	FPR (2 étages)	-	-	-	32	-	-
Claret - Les Embruscalles	FPR (1 étage)	14	-	-	-	-	14
Fontanès	FPR (2 étages)	-	-	42	-	-	42
Guzargues	FPR		-	-	100	-	-
Lauret	FPR (2 étages)	-	-	125	-	-	125
Le Triadou	FPR (2 étages)	-	-	88	-	-	88
Murles	FPR (2 étages)	-	-	38	-	-	38
Notre Dame de Londres - Bourg	FPR (2 étages)	-	-	62	-	-	62
Pégairolles de Buèges - Bourg	FPR (2 étages)		-	-	12	-	-
Rouet	FPR (1 étage)	-	-	-	-	17	
Saint Bauzille de Montmel	FPR (2 étages)		-	-	-	165	-
St Hilaire de Beauvoir	FPR (2 étages)	-	60	-	-	60	-
St Jean de Buèges	FPR	-	-	-	-	70	
St Jean de Cornies	FPR (1 étage)	-	-	108	-	-	108
Saint Martin de Londres – Le Frouzet	FPR (1 étage)	-	-	-	-	5	-
Ste Croix de Quintillargues	Procédé Azoé + FPR + lagunage tertiaire	-	-	-	166	-	-
Sauteyrargues (Bourg et Vabre)	FPR (2 étages)	-	-	-	52	-	-
Vacquières	FPR	-	-	-	102	-	-
Valflaunès - Valcyre	FPR		-	23	-	-	23
Valflaunès - Bourg	FPR (1 étage)	-	-	-	-	96	-
Viols le Fort	FPR (1 étage)	-	-	-	164	-	-
	Total TMS sur la période	**14**	**60**	**593**	**628**	**413**	**607**
	Nombre de curages	**1**	**1**	**9**	**7**	**6**	**10**

La montée en charge progressive de chaque système a été prise en compte dans l'établissement du calendrier.

Sur les 10 prochaines années, seuls 2 curages sont à programmer : Les Embruscalles et Saint Hilaire de Beauvoir, en raison d'une montée en charge progressive et du fort taux de minéralisation observé, représentant **74 TMS**, soit environ 250 m3 de boues brutes (à 30%), soit environ 50 000 €.

11.5 CALENDRIER PREVISIONNEL DE CURAGE DES LAGUNAGES

Le calendrier prévisionnel de curage des lagunages avec le tonnage de boues associé est les suivant :

		Gisements de boues (TMS) issus des curages des lagunages					
Système	**Filière considérée**	**2025-2030**	**2031-2035**	**2036-2040**	**2041-2045**	**2046-2050**	**2051-2055**
Causse de la Selle	Lagune primaire	64					
Claret - Bourg	Lagunage aéré	250	-	-	250		
Combaillaux	Lagunes de finition	93					
Guzargues	Lagunage naturel	87					
Mas de Londres	Lagunage aéré + FPR	50	-	50	-	50	-
St Jean de Cuculles	Lagunage naturel	26	-	-	-	-	-
St Vincent de Barbeyrargues	Lagunage naturel	-	50	-	50	-	50
Vacquières	Lagunage naturel	44					
Vailhauquès Bourg	Lagunes de finition	57	-	-	-	-	-
	Total	**671**	**50**	**50**	**300**	**50**	**50**
	Nombre de curage	**8**	**1**	**1**	**2**	**1**	**1**

8 curages de lagunes sont à programmer sur les 5 années à venir :

- Causse de la Selle, en parallèle du changement de filière,
- Claret bourg dans le cadre de la remise à niveau de la STEP,
- Combaillaux (lagunes de finition),
- Guzargues, en parallèle du changement de filière,
- Mas de Londres (puis tous les 10 ans environ),
- Saint Jean de Cuculles, en parallèle du changement de filière,
- Vacquières, en parallèle du changement de filière,
- Vailhauquès Bourg (lagunes de finition).

Puis en routine, sur les lagunages qui sont voués à perdurer (Mas de Londres, Saint Vincent de Barbeyrargues et Claret jusqu'à horizon 2040).

Sur les 10 prochaines années, 720 TMS seront à curer des lagunages.
En mettant de côté les curages intrinsèquement liés à des travaux STEP, il resterait **530 TMS** à curer en travaux d'exploitation courante, soit 5 300 m3 de boues brutes (à 10%), soit environ 530 000 €.

11.6 PRODUCTION DE BOUES ISSUE DES FILIERES INTENSIVES

Les productions de boues des filières intensives sont estimées dans le tableau ci-dessous :

		Gisements de boues (TMS) issus des filières intensives					
Système	**Filière de traitement**	**2025-2030**	**2031-2035**	**2036-2040**	**2041-2045**	**2046-2050**	**2051-2055**
Claret - Bourg	Boues activées				34	181	192
Combaillaux	LB puis BA (à partir de 2035/2040)	103	99	158	175	191	207
Les Matelles + Saint-Jean de Cuculles entre 2025 et 2030	Boues activées+ LSPR à partir de 2026	128	106	113	121	129	137
Saint Bauzille de Montmel	Boues activées	44					
Saint Clément de Rivière	Boues activées	490	422	433	445	456	468
St Gely du Fesc	Boues activées	1246	1147	1250	1363	1486	1620
St Martin de Londres - Bourg	Boues activées	309	274	286	299	311	324
St Mathieu de Tréviers	Boues activées	537	499	552	609	671	740
Vailhauquès Bourg (+Bel Air)	Boues activées	313	327	364	403	445	491
	Total par période (TMS)	**3168**	**2875**	**3157**	**3447**	**3871**	**4180**
	TSM / an	**528**	**575**	**631**	**689**	**774**	**836**

La production de boues issue des filières intensives est estimée à environ 630 TMS/an à horizon 2040 et 830 TMS/an à horizon 2055.

11.7 PRODUCTION DE BOUES ISSUE DES GEO-ASSAINISSEMENTS

Les productions de boues des filières géo-assainissement sont estimées dans le tableau ci-dessous :

	Gisements de boues (TMS) issus des géoassainissements					
Système	**2025-2030**	**2031-2035**	**2036-2040**	**2041-2045**	**2046-2050**	**2051-2055**
Notre Dame de Londres - Biranques	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Pégairolles de Buèges - Méjanel	1,0					
Saint Bauzille de Montmel-Favas	1,8					
St Vincent de Barbeyrargues - Patus	4,3	*3,6*	*3,6*	*3,6*	*3,6*	*3,6*
Sauteyrargues - Vabre	0,6					
Valflaunès - Lancyre	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Valflaunès - Valcyre	5,1					
Total par période	**17**	**7**	**7**	**7**	**7**	**7**
T MS/an	**2,9**	**1,5**	**1,5**	**1,5**	**1,5**	**1,5**

Plusieurs géo-assainissements sont voués à disparaitre.

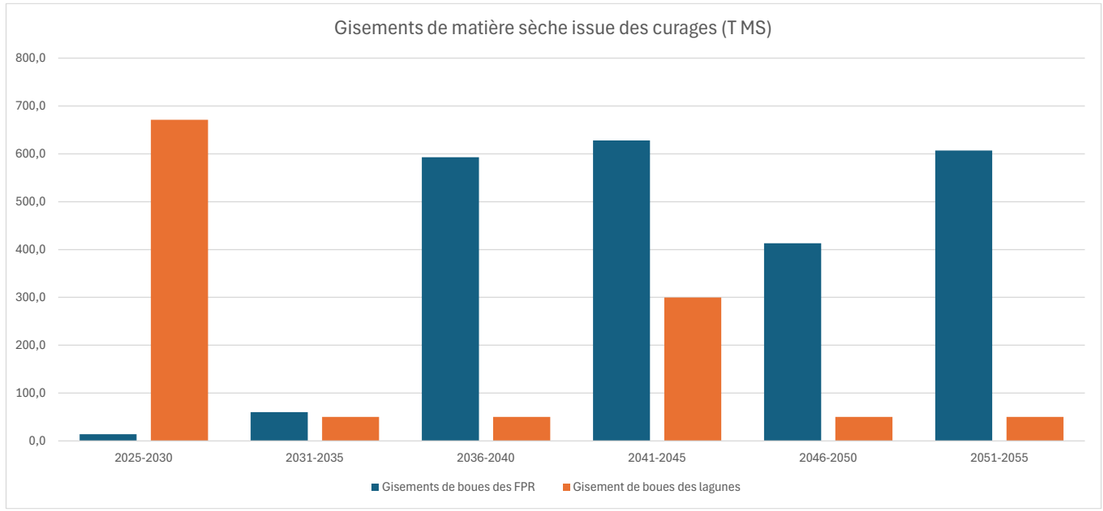
- Pégairolles de Buèges – Méjanel,
- Saint Bauzille de Montmel - Favas,
- Sauteyrargues – Vabre,
- Valflaunès – Valcyre,
- St Vincent de Barbeyrargues – Patus, suivant l'échéance de développement de la ZA.

Les productions de boues associées à ces systèmes restent très marginales.

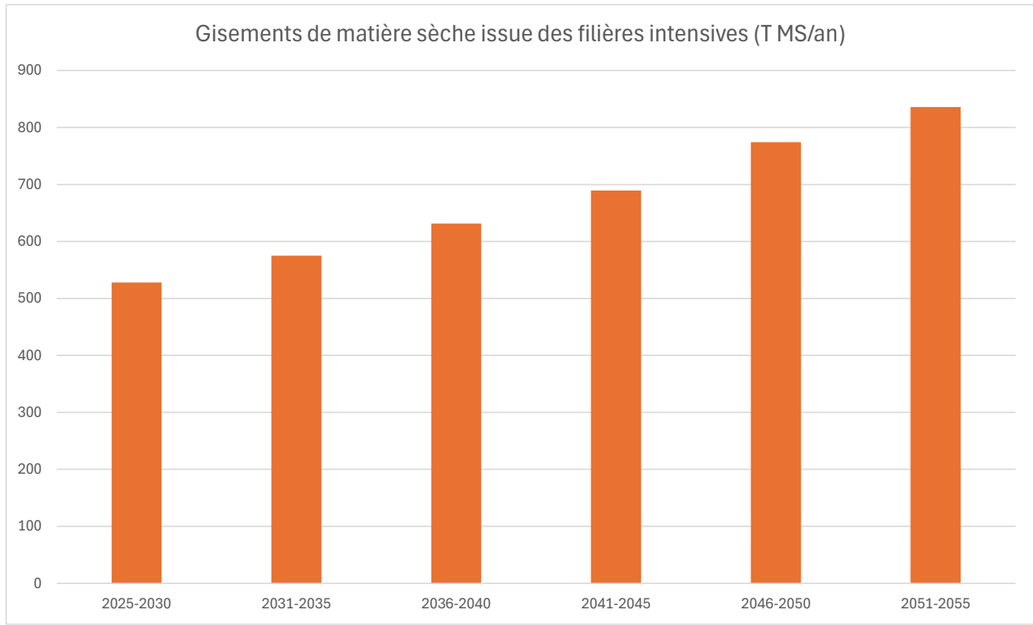
11.8 SYNTHESE DES GISEMENTS FUTURS DE BOUES PRODUITS PAR LES STEP

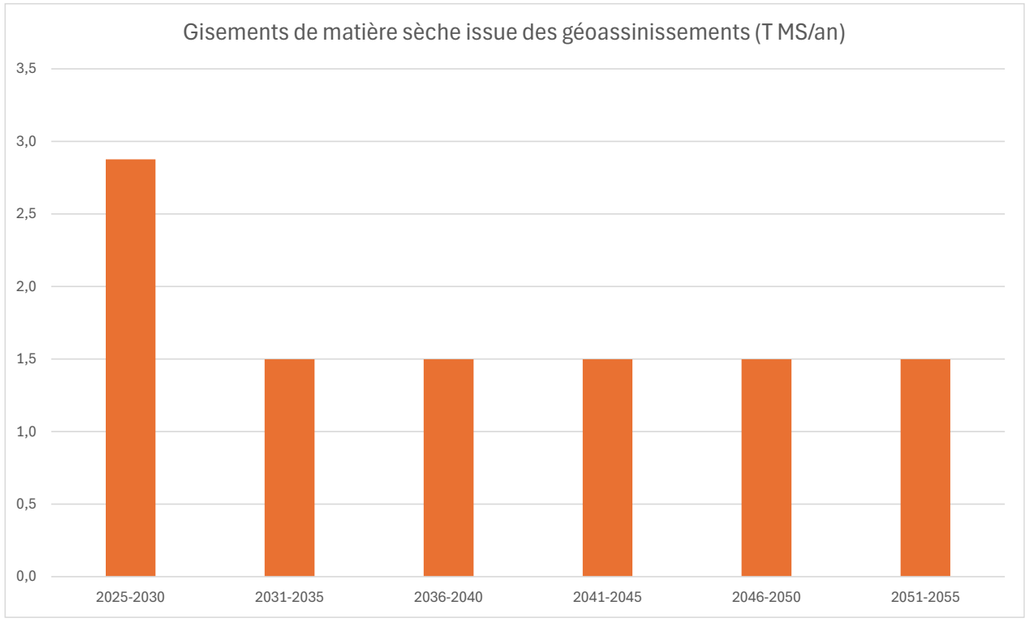
Les graphiques ci-dessous synthétisent l'évolution des productions de boues -suivant la gestion des curages - par grand type de filières :

FPR ET LAGUNAGES :



FILIERES INTENSIVES





11.8.1 Synthèse des gisements de boues (TMS)

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités globale de MS par tranche de 5 ans en fonction du mode de valorisation.
Nous faisons ici l'hypothèse que les boues issues des curages de lagunage partent en épandage. Le reste des boues part en compostage.

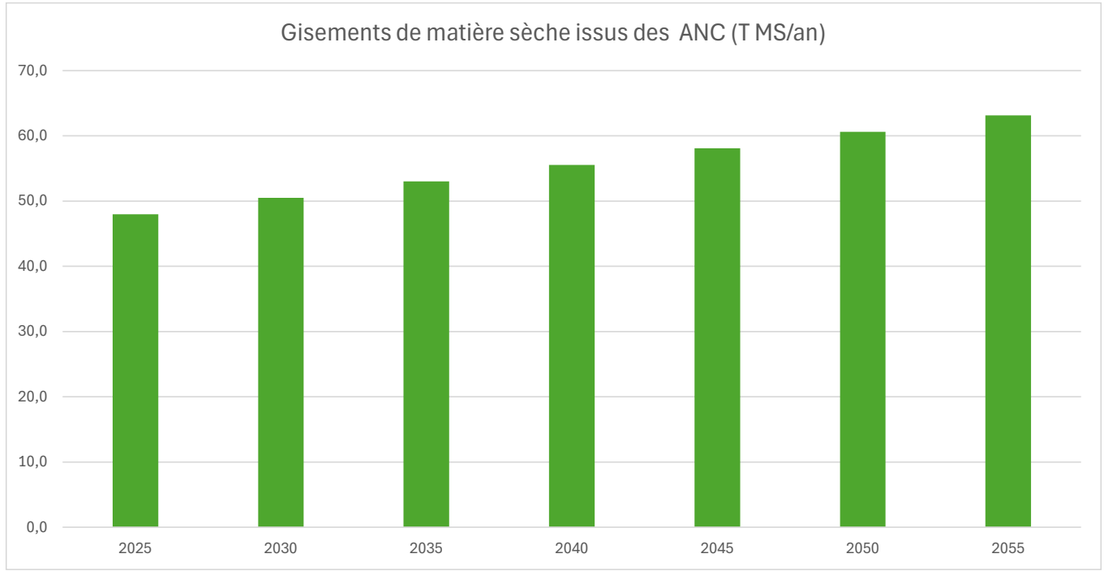
TMS par période en fonction du mode de valorisation						
Valorisation	**2025-2030**	**2031-2035**	**2036-2040**	**2041-2045**	**2046-2050**	**2051-2055**
Compostage	3182 soit 530 TMS/an	2935 soit 590 TMS/an	3750 soit 750 TMS/an	4075 soit 815 TMS/an	4284 soit 860 TMS/an	4787 soit 960 TMS/an
Epandage	671	50	50	300	50	50

A horizon 2040, la production annuelle de boues destinées à être valorisée en compostage est estimée à 750 TMS/an et à horizon 2055, elle est estimée à 960 TMS/an.

11.9 GISEMENT DE BOUES PRODUIT PAR LES ANC

En parallèle des productions de boues issus des STEP, l'analyse des productions de boues issues des ANC a été réalisée par commune en fonction de l'évolution de l'évolution de la population et de l'évolution du taux de raccordement. A titre indicatif, un ratio de 6 kg MS/hab.an a été retenu dans le calcul des productions.

L'évolution du gisement par commune est présentée à l'échelle des communes sur le graphe ci-dessous :



La production de boues liée aux ANC est globalement comprise entre 50 et 60 TMS/an.
Les boues vidangées rejoignent, à l'instar des boues de géo-assainissements, les grandes unités de traitements de traitement possédant des installations de dépotage des matières de vidange.
Sur le secteur, seule la STEP de Saint Mathieu de Tréviers est équipée d'une fosse de dépotage des MV. D'après les exploitants, les boues vidangées sur le territoire de la CCGPSL rejoignent majoritairement MAERA.

11.10 OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL

11.10.1 Les conclusions du plan départemental de gestion des boues

Source : Plan départemental de traitement des sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif, mai 2011

Concernant le territoire du Pc Saint Loup, le scénario suivant a été retenu :

Pour les petites et moyennes STEP, la valorisation organique est le mode de traitement exclusif retenu.

Il est préconisé de privilégier la filière épandage pour les boues de type discontinues. Compte tenu de l'occurrence de curage, en particulier pour les lagunages, des plans d'épandage communs à plusieurs STEP d'un même Maître d'Ouvrage, pourront être envisagés.

Pour les boues à production continue, les modes de traitement retenus sont l'épandage et le compostage. Le choix d'un mode de traitement est du ressort de chaque collectivité en fonction des possibilités et contraintes locales.

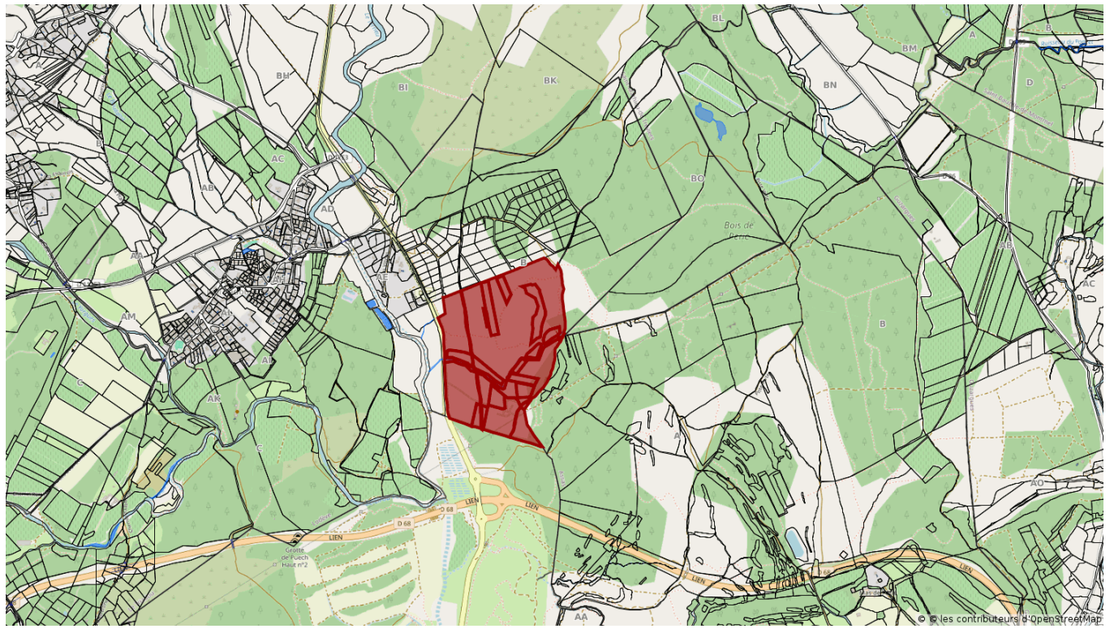
En projection à l'échéance 2025, la capacité de valorisation organique manquante représentera environ 4000 TMS / an.

La mise en adéquation entre les gisements et les capacités de valorisation organique nécessitera de développer ou/et mettre en œuvre de nouvelles ressources de traitement, en particulier sur le secteur Montpellier-littoral est et dans une moindre mesure sur le sud du secteur Bitterois-vallée de l'Hérault et le secteur Pic Saint Loup. 2 à 3 nouveaux sites de compostage pourront être envisagés.

La création potentielle d'une plateforme de compostage sur le territoire. A noter toutefois que le plan départemental a déjà presque une quinzaine d'année et mériterait d'être revu.

11.10.2 Un site potentiel de traitement sur le territoire de la CCGPSL

Le site ci-dessous sur la commune du Triadou a été proposé par la GCGPSL. Il s'agit de terrains publics qui accueillent déjà le quai de transfert des ordures ménagères.
Il se situe à plus de 1 km des premières habitations.



11.10.3 Les coûts associés de la valorisation par compostage

11.10.3.1 Coûts liés à la création d'une plateforme de compostage

Pour une PFC de capacité de l'ordre de 900 à **1000 T MS/an de boues** (~ 4000 à 4500 T de boues brutes pâteuses), avec production de compost NFU 44-095 :

- 3 T de déchets verts broyés pour 1 T de boues ;
- Investissement de **2,5 à 3,5 M€ selon le niveau de confinement** ;
- Exploitation : 150 k€/an, soit 150 €/TMS.

Les coûts de transport de boues brutes pâteuses jusqu'à la plateforme de compostage (entre 0 et 15 km) sont estimés à 40 €/TMS soit **un coût global 190 €/TMS**.

11.10.3.2 Coûts du traitement vers une plateforme externalisée

A titre indicatif, le coût actuel du traitement des boues de Saint Gély est de 85 € la tonne de boues brutes (à 20% de siccité), soit 425 €/TMS.
Les coûts de transport de boues brutes pâteuses (entre 40 et 60 km ce qui correspond au transfert sur une plateforme externalisée) sont estimés à 135 €/TMS soit **un coût global 560 €/TMS**.

11.10.4 Synthèse et comparaison des deux solutions

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux avantages et inconvénients de chacune des 2 solutions :

Comparaison	**Solution 1 : création d'une plate-forme de compostage dédiée CCGPSL**	**Solution 2 : externalisation du traitement**
Coûts	Investissement : 2,5 à 3,5 M€ pour 1000 TMS/an Exploitation : 190 €/TMS	Exploitation : 560 €/TMS
	<u>Retour sur investissement en 15 ans environ</u> (en faisant l'hypothèse d'une augmentation de 10% du coût de l'externalisation au bout de 5 ans)	
Avantages	Possibilité vente du compost normalisé aux professionnels Distribution gratuite aux particuliers	
Inconvénients	Risque d'odeur si le confinement est mal maîtrisé	Dépendance par rapport à des plateformes extérieures qui saturent

La solution de création d'une plateforme de compostage pour les boues de la CCGPSL est intéressante car elle permet d'offrir une solution locale et non dépendante de plateformes extérieures qui sont déjà saturées.
Par contre, l'impact potentiel du projet doit être clairement jaugé dans la définition du site et **les solutions de confinement des odeurs doivent être parfaitement maîtrisées** afin d'éviter les nuisances olfactives qui restent le gros point noir de ces installations.

11.11 OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE DEPOTAGE DES MV SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL

A l'heure actuelle, seule la STEP de Saint Mathieu de Tréviers est équipée d'une FMV. Elle ne permet pas d'absorber l'ensemble des MV produites sur le territoire. Vue les quantités annuelles produites (environ 60 TMS), la création d'une unité de dépotage pourrait être réalisée sur la future STEP de Saint Gély.
Ce scénario avait d'ailleurs été proposé dans le Plan départemental de traitement des sous-produits de l'assainissement puisqu'il était prévu la création d'une installation de dépotage (MV + graisses) et de traitement combiné spécifique.

11.12 SYNTHESE

A l'échelle du territoire de la CCGPSL et à l'échéance du SDAEU, il est préconisé de :
- Privilégier la filière épandage pour les boues de curage des lagunages,
- Favoriser le compostage pour les boues issues des autres filières avec en option la création éventuelle d'une plateforme locale de compostage,
- Créer une unité de dépotage et de traitement des MV sur la future STEP de Saint Gély du Fesc.

CR DE RÉUNION

28/11/2023

COMMUNE DE CAUSSE-DE-LA-SELLE

En présence de :

- M BALJOU Éric – Adjoint à l'urbanisme
- Mme WULLSCHLEGER – Secrétaire mairie
- Mme DELON Lucie - Chargée de mission schémas directeurs et ressources en eau / CCGPSL
- Mme ENJALBERT Florence –Chef de Projet / ENTECH Ingénieurs Conseils
- M DENIS Robin – ENTECH Ingénieurs Conseils

I. Objet de la réunion

Cette réunion a été organisée dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs EU et AEP lancés par la CCGPSL.

En préalable à cette réunion, une note de population présentant 3 hypothèses d'évolution démographique a été transmise à la commune.

L'objet de cette réunion est de :

- Prendre acte de l'hypothèse de population retenue par la commune pour les échéances 2030 et 2055,
- Faire le point avec la commune sur ses différents projets d'urbanisme en cours ou projetés,
- Faire le point avec la commune sur ses projets de réfection de voiries,
- Faire le point avec la commune sur son zonage d'assainissement (zonage existant / zonage à réaliser ou à préciser si nécessaire).

II. Hypothèse de population

En cours de PLU, en cours de zonage, d'ici janvier. A l'issue de ce PLU, plus que quelques dents creuses. Rendu juin. Horizon 2030

L'hypothèse retenue est l'hypothèse basée sur la méthode globale.

III. Projets d'urbanisme sur la commune

La commune de Causse-de-la-Selle ne présente pas de projets d'urbanisme à ce jour.

- Limitation des lotissements, l'urbanisation est limitée à la parcelle, et aux dents creuses. On compte 17 maisons à l'hectare.
- La commune compte environ 20 /25 logements maximum à l'horizon 2030 uniquement sur le Bourg.
- Rien de prévu dans les hameaux et les Mas, uniquement un projet de STECAL à la grange.

La commune ne présente pas de projets d'urbanisme durant les années à venir.

IV. Projets de voirie

- Projet de refaire la route départementale, projet mené par le CD , mais en attente de la réfection des réseaux de la CCGPSL sur une échéance à très court terme.

- Projets connus à 3 ans, une ou 2 faites en 2024, mais projets pas définis, la commune souhaite réaliser un ratio de 1 projet par an.

- Rue des Claparèdes : échéance court terme (avant 5 ans)

- Rue de Marou, court terme

- Rue de la Croix Vente, court terme
- La Grand rue et Plan du Lac, moyen terme (5 à 10 ans)
- En 2023, Rue du Chemin Neuf (projet déjà acté)

V. Zonage d'assainissement

La commune possède un zonage datant de 2006, à vérifier s'il reste conforme à la situation actuelle, et s'il est en corrélation avec les limites du PLU en cours. Le zonage a été réalisé au moment du SDAEU. BMEA _ dossier complet à récupérer ?

Un zonage au format papier a été remis lors de la réunion. Il est à rendre à Mme DELON le lundi 04/12/2023.

Demande de mise à jour de PIC cartographique à la CCGPSL.

Plusieurs maisons ne sont pas raccordées car il n'y a pas de réseau de collecte à proximité.

Idéalement, il serait envisagé de les raccorder (pour celles qui sont à proximité du Bourg).

La mairie doit discuter avec l'architecte du PLU concernant le zonage d'assainissement.

VI. Synthèse et suites à donner

Hypothèses de population : hypothèse globale validée
Projets d'urbanisme : Aucun
Projets de voirie : OK/ à compléter en retour de mail
Zonage : la mairie fait le point avec l'architecte du PLU

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Causse de la Selle

Projets de développement et point sur les types d'assainissement (réunion avec la commune)

Légende

Commune en RNU

Réseau EU

Canalisation

gravitaire

Type d'assainissement

Zonage d'assainissement collectif actuel

raccordé à l'AC

ANC

Parcelles en ANC (donnée SPANC)

Projets de développement

voirie

Rue de la Croix Vente	
Echéance	court terme

Grand Rue	
Echéance	5 à 10 ans

Route du Barrage	
Echéance	Sans échéance

Rue des Claparèdes	
Echéance	court terme (avant 5 ans)

Chemin Neuf	
Echéance	déjà acté

Chemin du Marou	
Echéance	court terme

0 100 200 m

ENTECH Ingénieurs Conseils

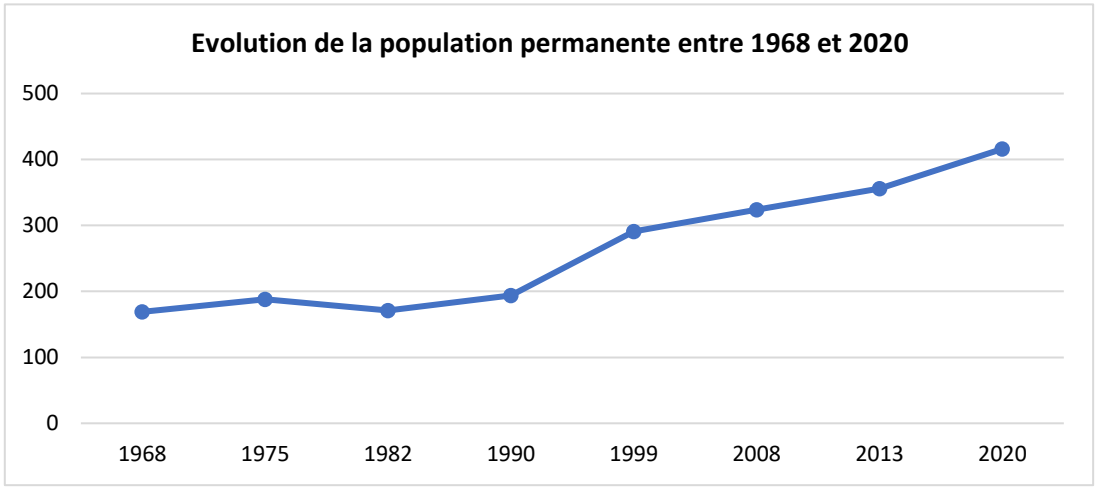
Fiche Bilan Population

Collectivité : Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup | **Commune : CAUSSE DE LA SELLE**

Situation actuelle (source INSEE)

Population permanente

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2020
Population permanente	169	188	171	194	291	324	356	416
Taux d'évolution annuel (%)	-	1,53%	-1,34%	1,59%	4,61%	1,20%	1,90%	2,25%



Population saisonnière

Analyse détaillée de la capacité d'accueil touristique actuelle (2020)

Type d'établissements	Résidences secondaires (2020)	Hôtellerie	Gîtes	Camping	Total
Nombre	60	0	1	0	
Capacité d'accueil (nb de chambres, emplacements…)	2,2	0	4	0	
Population associée	134	0	10	0	144

Hypothèse : 2,2 hab/Résidences secondaires (INSEE)

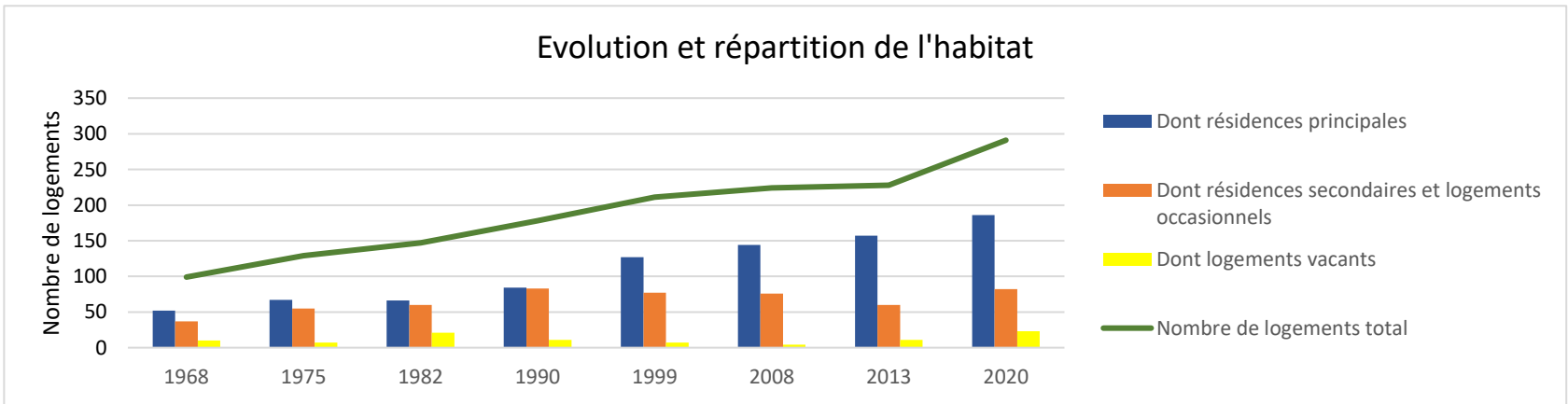
Population totale

CAUSSE DE LA SELLE	Population permanente	Population saisonnière	Population totale
Population totale (2020)	416	144	560

Evolution et répartition de l'habitat

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2020
Population permanente	169	188	171	194	291	324	356	416
Nombre de logements total	99	129	147	178	211	224	228	291
Dont résidences principales	52	67	66	84	127	144	157	186
Dont résidences secondaires et logements occasionnels	37	55	60	83	77	76	60	82
Dont logements vacants	10	7	21	11	7	4	11	23
Habitants/résidence principale	3,3	2,8	2,6	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2

Moyenne habs/res principales
2,5



Perspectives d'évolution de la population

Méthode globale

Méthode globale - Hypothèse 2013 -> 2023 moyenne sur le territoire (1,14%)	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population permanente	416	440	466	493	521	552	584	618
Population saisonnière	144	152	160	169	178	188	198	209
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	134	142	150	159	168	178	188	199
Dont population saisonnière - Structures touristiques	10	10	10	10	10	10	10	10
Population totale maximale	**560**	**592**	**626**	**662**	**699**	**739**	**782**	**827**
Population moyenne	**440**	**465**	**492**	**521**	**551**	**583**	**617**	**653**

Hypothèse 2013 -> 2023 moyenne sur le territoire
1,14%

Méthode analytique - SCOT

Méthode analytique - Hypothèse SCOT (1,4%)	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population permanente	416	434	451	483	518	556	596	639
Population saisonnière	144	154	164	175	187	200	213	228
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	134	144	154	165	177	190	203	218
Dont population saisonnière - Structures touristiques	10	10	10	10	10	10	10	10
Population totale maximale	**560**	**587**	**615**	**659**	**705**	**755**	**809**	**867**
Population moyenne	**440**	**459**	**478**	**513**	**549**	**589**	**631**	**677**

Hypothèse SCOT
1,40%

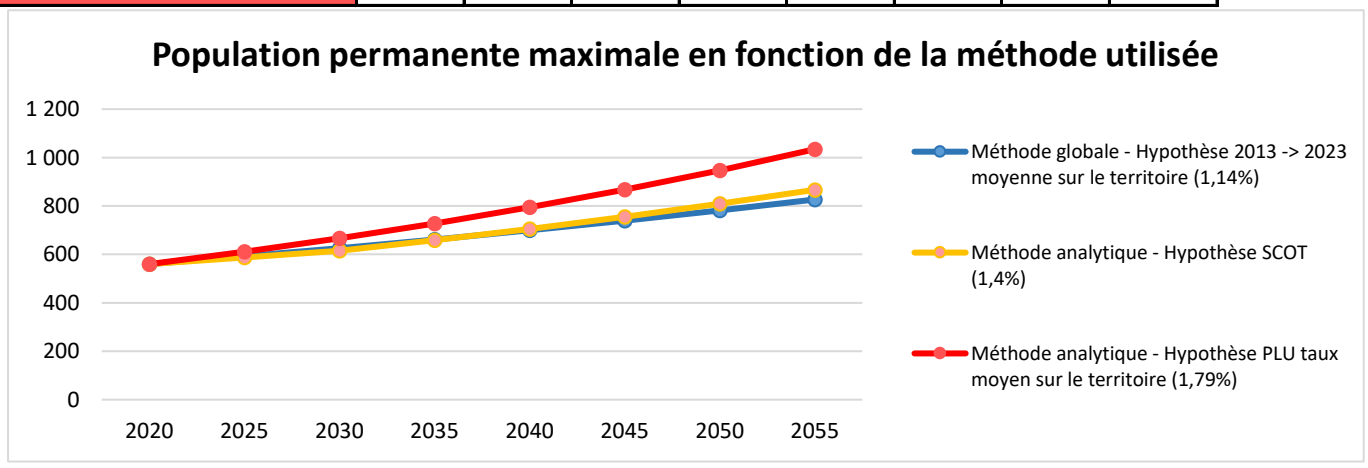
Méthode analytique - Document d'urbanisme opposable

Méthode analytique - Hypothèse PLU taux moyen sur le territoire (1,79%)	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population permanente	416	455	497	543	594	649	709	775
Population saisonnière	144	156	170	185	201	219	238	260
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	134	146	160	175	191	209	228	250
Dont population saisonnière - Structures touristiques	10	10	10	10	10	10	10	10
Population totale maximale	**560**	**611**	**667**	**728**	**795**	**868**	**947**	**1 034**
Population moyenne	**440**	**481**	**525**	**574**	**627**	**685**	**749**	**818**

Hypothèse PLU taux moyen sur le territoire
1,79%
Document d'urbanisme
Commune soumise au RNU

Synthèse - perspectives d'évolution de la population

	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Méthode globale - Hypothèse 2013 -> 2023 moyenne sur le territoire (1,14%)	560	592	626	662	699	739	782	827
Méthode analytique - Hypothèse SCOT (1,4%)	560	587	615	659	705	755	809	867
Méthode analytique - Hypothèse PLU taux moyen sur le territoire (1,79%)	560	611	667	728	795	868	947	1 034



Synthèse - perspectives d'évolution de la population retenues lors de la réunion

Hypothèse retenue	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population permanente	416	440	466	493	521	552	584	618
Population saisonnière	144	152	160	169	178	188	198	209
Dont population saisonnière - Rés. 2nd	134	142	150	159	168	178	188	199
Dont population saisonnière - Structures touristiques	10	10	10	10	10	10	10	10
Population totale maximale	**560**	**592**	**626**	**662**	**699**	**739**	**782**	**827**
Population moyenne	**440**	**465**	**492**	**521**	**551**	**583**	**617**	**653**

Taux d'évolution hypothèse retenue
1,14%

L'hypothèse retenue lors de la réunion est l'hypothèse basée sur la méthode globale soit un taux d'évolution interannuel de 1,14%.

Perspectives d'évolution - Données retenues	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population permanente	416	440	466	493	521	552	584	618
Population saisonnière	144	152	160	169	178	188	198	209

ESTIMATION DES DEBITS DE POINTE ACTUELS A L'EXUTOIRE DES RESEAUX

SYSTÈME			EU STRICTES							ECPP TEMPS SEC				ECPM		TOTAL	
Commune	**Système**	**Linéaire total**	**Population** [POP]	**Ratio EU strict** [R_{EU}]	PM : Ratio EU strict observé pendant la campagne de mesures	**Débit moyen journalier EU strict** [QM_{EU}]	**Coefficient de pointe EU strictes** [CP]	PM : Coef.de pointe EU strictes observé pendant la campagne	**Débit de pointe horaire EU strict** [QP_{EU}]	PM : Ratio ECPP de temps sec observé pendant la campagne	PM : Débit ECPP de temps sec observé pendant la campagne	PM : Débit ECPP max en ressuyage observé pendant la campagne	**Débit horaire ECPP** [Q_{ECPP}]	**Surface active** [SA]	**Débit horaire ECPM** [Q_{ECPM}]	**Débit de pointe horaire de temps sec**	**Débit de pointe horaire de temps de pluie**
			Hypothèse : population 2025 raccordée en pointe	Hypothèse : 120 L/j/hab		Calcul : = POP x R_{EU} / 1000	Hypothèse : Formule ASTEE avec min = 1.5 et max = 4		Calcul : = QM_{EU} /24 x CP				Hypothèse : débit observé pendant la campagne de mesures	Hypothèse : surface active estimée pendant la campagne de mesures	Hypothèse : pluie de 10 mm/h Calcul : = SA x 0.010	Calcul : = QP_{EU} + Q_{ECPP}	Calcul : = QP_{EU} + Q_{ECPP} + Q_{ECPM}
ASSAS	Assas	8 312 ml	952	120 L/j/hab	120	114 m³/j	3,7		17,5 m³/h	43%	3,10 m³/h	45,0 m³/h	3,10 m³/h	9 000 m²	90,0 m³/h	20,6 m³/h	110,6 m³/h
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	302	120 L/j/hab	≤ 100	36 m³/j	4,0		6,0 m³/h	21%	0,25 m³/h	0,6 m³/h	0,25 m³/h	400 m²	4,0 m³/h	6,3 m³/h	10,3 m³/h
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	322	120 L/j/hab	≤ 100	39 m³/j	4,0	3,1	6,4 m³/h	22%	0,30 m³/h	NC	0,30 m³/h	500 m²	5,0 m³/h	6,7 m³/h	11,7 m³/h
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	237	120 L/j/hab	≤ 100	28 m³/j	4,0		4,7 m³/h	12%	0,10 m³/h	1,7 m³/h	0,10 m³/h	1 600 m²	16,0 m³/h	4,8 m³/h	20,8 m³/h
CLARET	Bourg	9 886 ml	1432	120 L/j/hab	≤ 100	172 m³/j	3,3	2,4	23,4 m³/h	21%	1,20 m³/h	4,0 m³/h	1,20 m³/h	3 000 m²	30,0 m³/h	24,6 m³/h	54,6 m³/h
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	123	120 L/j/hab	≤ 100	15 m³/j	4,0	3,1	2,5 m³/h	22%	0,05 m³/h	0,4 m³/h	0,05 m³/h	200 m²	2,0 m³/h	2,5 m³/h	4,5 m³/h
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	1969	120 L/j/hab	170	236 m³/j	3,0		29,7 m³/h	24%	1,10 m³/h	8,0 m³/h	1,10 m³/h	12 000 m²	120,0 m³/h	30,8 m³/h	150,8 m³/h
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	351	120 L/j/hab	~ 160	42 m³/j	4,0		7,0 m³/h	36%	1,30 m³/h	2,5 m³/h	1,30 m³/h	2 500 m²	25,0 m³/h	8,3 m³/h	33,3 m³/h
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	462	120 L/j/hab	NC •	55 m³/j	4,0	NC •	9,2 m³/h	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •
LAURET	Lauret	5 203 ml	514	120 L/j/hab	≤ 100	62 m³/j	4,0	2,9	10,3 m³/h	43%	0,90 m³/h	2,5 m³/h	0,90 m³/h	2 000 m²	20,0 m³/h	11,2 m³/h	31,2 m³/h
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	637	120 L/j/hab	≤ 100	76 m³/j	4,0		12,7 m³/h	15%	0,40 m³/h	5,80 m³/h	0,40 m³/h	4 200 m²	42,0 m³/h	13,1 m³/h	55,1 m³/h
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	1974	120 L/j/hab	120	237 m³/j	3,0		29,7 m³/h	40%	6,22 m³/h	50,0 m³/h	6,22 m³/h	35 000 m²	350,0 m³/h	35,9 m³/h	385,9 m³/h
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	582	120 L/j/hab	≤ 100	70 m³/j	4,0	2,6	11,6 m³/h	26%	0,70 m³/h	4,0 m³/h	0,70 m³/h	2 000 m²	20,0 m³/h	12,3 m³/h	32,3 m³/h
MURLES	Murles	3 061 ml	295	120 L/j/hab	≤ 100	35 m³/j	4,0		5,9 m³/h	14%	0,08 m³/h	NC	0,08 m³/h	300 m²	3,0 m³/h	6,0 m³/h	9,0 m³/h
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	31	120 L/j/hab	≤ 100	3,7 m³/j	4,0	6,6	0,6 m³/h	23%	0,03 m³/h	0,03 m³/h	0,03 m³/h	0 m²	0,0 m³/h	0,7 m³/h	0,7 m³/h
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	431	120 L/j/hab	≤ 100	52 m³/j	4,0	4,0	8,6 m³/h	31%	0,50 m³/h	0,50 m³/h	0,50 m³/h	2 000 m²	20,0 m³/h	9,1 m³/h	29,1 m³/h
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	47	120 L/j/hab	~ 400	5,6 m³/j	4,0	2,4	0,9 m³/h	16%	0,10 m³/h	0,10 m³/h	0,10 m³/h	0 m²	0,0 m³/h	1,0 m³/h	1,0 m³/h
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	31	120 L/j/hab	~ 120	3,7 m³/j	4,0	6,0	0,6 m³/h	9%	0,01 m³/h	0,01 m³/h	0,01 m³/h	600 m²	6,0 m³/h	0,6 m³/h	6,6 m³/h
ROUET	Rouet	970 ml	58	120 L/j/hab	≤ 100	7,0 m³/j	4,0	4,4	1,2 m³/h	8%	0,01 m³/h	0,01 m³/h	0,01 m³/h	70 m²	0,7 m³/h	1,2 m³/h	1,9 m³/h
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	803	120 L/j/hab	≤ 100	96 m³/j	3,9		15,5 m³/h	15%	0,50 m³/h	3,00 m³/h	0,50 m³/h	1 500 m²	15,0 m³/h	16,0 m³/h	31,0 m³/h
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	58	120 L/j/hab	NC •	7,0 m³/j	4,0	NC •	1,2 m³/h	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Riviere	62 660 ml	5379	120 L/j/hab	115	645 m³/j	2,4		64,9 m³/h	29%	10,00 m³/h	105,00 m³/h	10,00 m³/h	20 000 m²	200,0 m³/h	74,9 m³/h	274,9 m³/h
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	11309	120 L/j/hab	100	1357 m³/j	2,1		120,5 m³/h	25%	15,00 m³/h	75,00 m³/h	15,00 m³/h	35 000 m²	350,0 m³/h	135,5 m³/h	485,5 m³/h
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	422	120 L/j/hab	≤ 100	51 m³/j	4,0		8,4 m³/h	19%	0,30 m³/h	4,00 m³/h	0,30 m³/h	1 500 m²	15,0 m³/h	8,7 m³/h	23,7 m³/h
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	326	120 L/j/hab	≤ 100	39 m³/j	4,0	3,3	6,5 m³/h	11%	0,10 m³/h	NC *	0,10 m³/h	NC *	NC *	6,6 m³/h	NC *
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	835	120 L/j/hab	≤ 100	100 m³/j	3,8		16,0 m³/h	52%	2,50 m³/h	12,0 m³/h	2,50 m³/h	3 000 m²	30,0 m³/h	18,5 m³/h	48,5 m³/h
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	204	120 L/j/hab	≤ 100	24 m³/j	4,0		4,1 m³/h	15%	0,05 m³/h	0,3 m³/h	0,05 m³/h	800 m²	8,0 m³/h	4,1 m³/h	12,1 m³/h
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	2855	120 L/j/hab	≤ 100	343 m³/j	2,8	2,2	39,3 m³/h	53%	11,00 m³/h	24 m³/h	11,00 m³/h	10 000 m²	100,0 m³/h	50,3 m³/h	150,3 m³/h
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	21	120 L/j/hab	NC •	2,5 m³/j	4,0	NC •	0,4 m³/h	NC •	NC •	NC •	0,00 m³/h **	0 m² **	0,0 m³/h **	0,4 m³/h **	0,4 m³/h **
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	4837	120 L/j/hab	100	580 m³/j	2,5		59,6 m³/h	19%	4,58 m³/h	NC	4,58 m³/h	NC ***	NC ***	64,2 m³/h	NC ***
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	767	120 L/j/hab	≤ 100	92 m³/j	3,9		15,0 m³/h	15%	0,35 m³/h	1,0 m³/h	0,35 m³/h	2 000 m²	20,0 m³/h	15,4 m³/h	35,4 m³/h
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	85	120 L/j/hab	NC •	10 m³/j	4,0	NC •	1,7 m³/h	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •	NC •
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	994	120 L/j/hab	≤ 100	119 m³/j	3,6		18,0 m³/h	27%	1,00 m³/h	NC	1,00 m³/h	2 600 m²	26,0 m³/h	19,0 m³/h	45,0 m³/h
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	254	120 L/j/hab	≤ 100	30 m³/j	4,0	3,5	5,1 m³/h	22%	0,20 m³/h	0,6 m³/h	0,20 m³/h	200 m²	2,0 m³/h	5,3 m³/h	7,3 m³/h
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	21	120 L/j/hab	≤ 100	2,5 m³/j	4,0	3,4	0,4 m³/h	10%	0,01 m³/h	0,1 m³/h	0,01 m³/h	80 m²	0,8 m³/h	0,4 m³/h	1,2 m³/h
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	4787	120 L/j/hab	≤ 100	574 m³/j	2,5		59,1 m³/h	50%	16,30 m³/h	57,0 m³/h	16,30 m³/h	40 000 m²	400,0 m³/h	75,4 m³/h	475,4 m³/h
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	984	120 L/j/hab	≤ 100	118 m³/j	3,6	3,1	17,9 m³/h	53%	1,90 m³/h	8,0 m³/h	1,90 m³/h	1 000 m²	10,0 m³/h	19,8 m³/h	29,8 m³/h
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	166	120 L/j/hab	≤ 100	20 m³/j	4,0		3,3 m³/h	40%	0,30 m³/h	2,0 m³/h	0,45 m³/h	300 m²	3,0 m³/h	3,8 m³/h	6,8 m³/h
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	3044	120 L/j/hab	≤ 100	365 m³/j	2,7		41,3 m³/h	31%	3,00 m³/h	32,0 m³/h	3,00 m³/h	4 500 m²	45,0 m³/h	44,3 m³/h	89,3 m³/h
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	415	120 L/j/hab	≤ 100	50 m³/j	4,0	2,6	8,3 m³/h	17%	0,20 m³/h	3,0 m³/h	0,20 m³/h	800 m²	8,0 m³/h	8,5 m³/h	16,5 m³/h
VALFLAUNES	Lancyre	2 102 ml	41	120 L/j/hab	~ 120	4,9 m³/j	4,0	6,3	0,8 m³/h	16%	0,04 m³/h	0,04 m³/h	0,04 m³/h	100 m²	1,0 m³/h	0,9 m³/h	1,9 m³/h
VALFLAUNES	Valcyre	442 ml	164	120 L/j/hab	~ 120	20 m³/j	4,0	2,8	3,3 m³/h	21%	0,20 m³/h	0,5 m³/h	0,20 m³/h	300 m²	3,0 m³/h	3,5 m³/h	6,5 m³/h
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	981	120 L/j/hab	≤ 100	118 m³/j	3,6		17,9 m³/h	14%	0,40 m³/h	1,0 m³/h	0,40 m³/h	3 000 m²	30,0 m³/h	18,3 m³/h	48,3 m³/h

• Systèmes Guzargues, Favas et Patus : pas de campagne de mesures réalisée donc Q_{ECPP} et Q_{ECPM} indéterminés

* Système Saint-Jean-de-Buèges : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car défaillance des pompes), donc Q_{ECPM} indéterminé

** Système Frouzet : Réseau très récent (sans campagne de mesures), hypothèses Q_{ECPP} = 0 m³/h et Q_{ECPM} = 0 m³/h.

*** Système Saint-Mathieu-de-Tréviers : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car uniquement débits journaliers), donc Q_{ECPM} indéterminé

ESTIMATION DES DEBITS DE POINTE FUTURS A L'EXUTOIRE DES RESEAUX

SYSTÈME			EU STRICTES							ECPP TEMPS SEC					ECPM				TOTAL	
Commune	Système	Linéaire total	Population [POP]	Ratio EU strict [R_{EU}]	PM : Ratio EU strict observé pendant la campagne de mesures	Débit moyen journalier EU strict [QM_{EUj}]	Coefficient de pointe EU strictes [CP]	PM : Coef.de pointe EU strictes observé pendant la campagne	Débit de pointe horaire EU strict [QP_{EU}]	PM : Ratio ECPP de temps sec observé pendant la campagne	PM : Débit ECPP de temps sec observé pendant la campagne	PM : Débit ECPP max en ressuyage observé pendant la campagne	Ratio ECPP [R_{ECPP}]	Débit horaire ECPP [Q_{ECPP}]	PM : Surface active estimée pendant la campagne	PM : Indice linéaire SA/km estimée pendant la campagne	Surface active [SA]	Débit horaire ECPM [Q_{ECPM}]	Débit de pointe horaire de temps sec	Débit de pointe horaire de temps de pluie
			Hypothèse : population 2055 raccordée en pointe	Hypothèse : 120 L/j/hab		Calcul : = POP x R_{EU} / 1000	Hypothèse : Formule ASTEE avec min = 1.5 et max = 4		Calcul : = QM_{EU} /24 x CP				Hypothèse : maintien ratio actuel en % du volume total d'effluent (campagne de mesures) avec min 15% et max 25%	Calcul : = R_{ECPP}/(1-R_{ECPP}) x QM_{EUj}/24			Hypothèse : maintien surface active actuelle (campagne de mesures) avec un max correspondant à 500 m²/kml	Hypothèse : pluie de 10 mm/h Calcul : = SA x 0.010	Calcul : = QP_{EU} + Q_{ECPP}	Calcul : = QP_{EU} + Q_{ECPP} + Q_{ECPM}
ASSAS	Assas	8 312 ml	2001	120 L/j/hab	120	240 m³/j	3,0		30,0 m³/h	43%	3,10 m³/h	45,0 m³/h	25%	3,3 m³/h	9 000 m²	1 083 m²/kml	4 156 m²	41,6 m³/h	33,3 m³/h	74,9 m³/h
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	490	120 L/j/hab	≤ 100	59 m³/j	4,0		9,8 m³/h	21%	0,25 m³/h	0,6 m³/h	21%	0,7 m³/h	400 m²	204 m²/kml	400 m²	4,0 m³/h	10,5 m³/h	14,5 m³/h
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	513	120 L/j/hab	≤ 100	62 m³/j	4,0	3,1	10,3 m³/h	22%	0,30 m³/h	NC	22%	0,7 m³/h	500 m²	107 m²/kml	500 m²	5,0 m³/h	11,0 m³/h	16,0 m³/h
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	334	120 L/j/hab	≤ 100	40 m³/j	4,0		6,7 m³/h	12%	0,10 m³/h	1,7 m³/h	15%	0,3 m³/h	1 600 m²	368 m²/kml	1 600 m²	16,0 m³/h	7,0 m³/h	23,0 m³/h
CLARET	Bourg	9 886 ml	2259	120 L/j/hab	≤ 100	271 m³/j	2,9	2,4	32,9 m³/h	21%	1,20 m³/h	4,0 m³/h	21%	3,0 m³/h	3 000 m²	303 m²/kml	3 000 m²	30,0 m³/h	35,9 m³/h	65,9 m³/h
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	143	120 L/j/hab	≤ 100	17 m³/j	4,0	3,1	2,9 m³/h	22%	0,05 m³/h	0,4 m³/h	22%	0,2 m³/h	200 m²	184 m²/kml	200 m²	2,0 m³/h	3,1 m³/h	5,1 m³/h
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	3132	120 L/j/hab	170	376 m³/j	2,7		42,3 m³/h	24%	1,10 m³/h	8,0 m³/h	24%	4,9 m³/h	12 000 m²	629 m²/kml	9 536 m²	95,4 m³/h	47,2 m³/h	142,6 m³/h
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	508	120 L/j/hab	~ 160	61 m³/j	4,0		10,2 m³/h	36%	1,30 m³/h	2,5 m³/h	25%	0,8 m³/h	2 500 m²	590 m²/kml	2 119 m²	21,2 m³/h	11,0 m³/h	32,2 m³/h
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	814	120 L/j/hab	NC •	98 m³/j	3,9		15,7 m³/h	NC •	NC •	NC •	25% •	1,4 m³/h •	NC •	NC •	2 490 m² •	24,9 m³/h •	17,0 m³/h •	41,9 m³/h •
LAURET	Lauret	5 203 ml	882	120 L/j/hab	≤ 100	106 m³/j	3,8	2,9	16,6 m³/h	43%	0,90 m³/h	2,5 m³/h	25%	1,5 m³/h	2 000 m²	384 m²/kml	2 000 m²	20,0 m³/h	18,0 m³/h	38,0 m³/h
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	943	120 L/j/hab	≤ 100	113 m³/j	3,7		17,4 m³/h	15%	0,40 m³/h	5,8 m³/h	15%	0,8 m³/h	4 200 m²	723 m²/kml	2 907 m²	29,1 m³/h	18,2 m³/h	47,3 m³/h
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	2725	120 L/j/hab	120	327 m³/j	2,8		37,9 m³/h	40%	6,22 m³/h	50,0 m³/h	25%	4,5 m³/h	35 000 m²	2 634 m²/kml	6 645 m²	66,4 m³/h	42,5 m³/h	108,9 m³/h
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	1000	120 L/j/hab	≤ 100	120 m³/j	3,6	2,6	18,1 m³/h	26%	0,70 m³/h	4,0 m³/h	25%	1,7 m³/h	2 000 m²	532 m²/kml	1 878 m²	18,8 m³/h	19,8 m³/h	38,6 m³/h
MURLES	Murles	3 061 ml	505	120 L/j/hab	≤ 100	61 m³/j	4,0		10,1 m³/h	14%	0,08 m³/h	NC	15%	0,4 m³/h	300 m²	98 m²/kml	300 m²	3,0 m³/h	10,5 m³/h	13,5 m³/h
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	36	120 L/j/hab	≤ 100	4,3 m³/j	4,0	6,6	0,7 m³/h	23%	0,03 m³/h	0,03 m³/h	23%	0,1 m³/h	0 m²	0 m²/kml	0 m²	0,0 m³/h	0,8 m³/h	0,8 m³/h
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	666	120 L/j/hab	≤ 100	80 m³/j	4,0	4,0	13,3 m³/h	31%	0,50 m³/h	0,5 m³/h	25%	1,1 m³/h	2 000 m²	527 m²/kml	1 897 m²	19,0 m³/h	14,4 m³/h	33,4 m³/h
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	82	120 L/j/hab	~ 400	9,8 m³/j	4,0	2,4	1,6 m³/h	16%	0,10 m³/h	0,1 m³/h	16%	0,1 m³/h	0 m²	0 m²/kml	0 m²	0,0 m³/h	1,7 m³/h	1,7 m³/h
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	55	120 L/j/hab	~ 120	6,6 m³/j	4,0	6,0	1,1 m³/h	9%	0,01 m³/h	0,01 m³/h	15%	0,0 m³/h	600 m²	993 m²/kml	302 m²	3,0 m³/h	1,1 m³/h	4,2 m³/h
ROUET	Rouet	970 ml	112	120 L/j/hab	≤ 100	13 m³/j	4,0	4,4	2,2 m³/h	8%	0,01 m³/h	0,01 m³/h	15%	0,1 m³/h	70 m²	72 m²/kml	70 m²	0,7 m³/h	2,3 m³/h	3,0 m³/h
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	1321	120 L/j/hab	≤ 100	159 m³/j	3,3		22,1 m³/h	15%	0,50 m³/h	3,0 m³/h	15%	1,2 m³/h	1 500 m²	271 m²/kml	1 500 m²	15,0 m³/h	23,3 m³/h	38,3 m³/h
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	74	120 L/j/hab	NC •	8,9 m³/j	4,0		1,5 m³/h	NC •	NC •	NC •	25% •	0,1 m³/h •	NC •	NC •	621 m² •	6,2 m³/h •	1,6 m³/h •	7,8 m³/h •
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Riviere	62 660 ml	6202	120 L/j/hab	115	744 m³/j	2,4		72,9 m³/h	29%	10,00 m³/h	105,0 m³/h	25%	10,3 m³/h	20 000 m²	319 m²/kml	20 000 m²	200,0 m³/h	83,3 m³/h	283,3 m³/h
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	18670	120 L/j/hab	100	2240 m³/j	2,0		185,9 m³/h	25%	15,00 m³/h	75,0 m³/h	25%	31,1 m³/h	35 000 m²	497 m²/kml	35 000 m²	350,0 m³/h	217,0 m³/h	567,0 m³/h
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	730	120 L/j/hab	≤ 100	88 m³/j	4,0		14,5 m³/h	19%	0,30 m³/h	4,0 m³/h	19%	0,9 m³/h	1 500 m²	511 m²/kml	1 467 m²	14,7 m³/h	15,4 m³/h	30,1 m³/h
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	457	120 L/j/hab	≤ 100	55 m³/j	4,0	3,3	9,1 m³/h	11%	0,10 m³/h	NC *	15%	0,4 m³/h	NC *	NC *	1 737 m² *	17,4 m³/h *	9,5 m³/h	26,9 m³/h *
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	1355	120 L/j/hab	≤ 100	163 m³/j	3,3		22,5 m³/h	52%	2,50 m³/h	12,0 m³/h	25%	2,3 m³/h	3 000 m²	488 m²/kml	3 000 m²	30,0 m³/h	24,8 m³/h	54,8 m³/h
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	408	120 L/j/hab	≤ 100	49 m³/j	4,0		8,2 m³/h	15%	0,05 m³/h	0,3 m³/h	15%	0,4 m³/h	800 m²	625 m²/kml	640 m²	6,4 m³/h	8,5 m³/h	14,9 m³/h
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	3838	120 L/j/hab	≤ 100	461 m³/j	2,6	2,2	49,6 m³/h	53%	11,00 m³/h	24 m³/h	25%	6,4 m³/h	10 000 m²	501 m²/kml	9 975 m²	99,8 m³/h	56,0 m³/h	155,7 m³/h
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	30	120 L/j/hab	NC •	3,6 m³/j	4,0	NC •	0,6 m³/h	NC **	NC •	NC •	15% **	0,0 m³/h **	NC **	NC **	0 m² **	0,0 m³/h **	0,6 m³/h **	0,6 m³/h **
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	7862	120 L/j/hab	100	943 m³/j	2,3		88,7 m³/h	19%	4,58 m³/h	NC	19%	9,2 m³/h	NC ***	NC ***	15 133 m² ***	##########	97,9 m³/h	249,3 m³/h ***
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	1076	120 L/j/hab	≤ 100	129 m³/j	3,5		19,1 m³/h	15%	0,35 m³/h	1,0 m³/h	15%	0,9 m³/h	2 000 m²	288 m²/kml	2 000 m²	20,0 m³/h	20,0 m³/h	40,0 m³/h
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	85	120 L/j/hab	NC •	10 m³/j	4,0		1,7 m³/h	NC •	NC •	NC •	25% •	0,1 m³/h •	NC •	NC •	83 m² •	0,8 m³/h •	1,8 m³/h •	2,7 m³/h •
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	1519	120 L/j/hab	≤ 100	182 m³/j	3,2		24,5 m³/h	27%	1,00 m³/h	NC	25%	2,5 m³/h	2 600 m²	370 m²/kml	2 600 m²	26,0 m³/h	27,0 m³/h	53,0 m³/h
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	463	120 L/j/hab	≤ 100	56 m³/j	4,0	3,5	9,3 m³/h	22%	0,20 m³/h	0,6 m³/h	22%	0,7 m³/h	200 m²	62 m²/kml	200 m²	2,0 m³/h	9,9 m³/h	11,9 m³/h
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	24	120 L/j/hab	≤ 100	2,9 m³/j	4,0	3,4	0,5 m³/h	10%	0,01 m³/h	0,1 m³/h	15%	0,0 m³/h	80 m²	164 m²/kml	80 m²	0,8 m³/h	0,5 m³/h	1,3 m³/h
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	6713	120 L/j/hab	≤ 100	806 m³/j	2,3		77,8 m³/h	50%	16,30 m³/h	57,0 m³/h	25%	11,2 m³/h	40 000 m²	1 339 m²/kml	14 933 m²	149,3 m³/h	89,0 m³/h	238,3 m³/h
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	1452	120 L/j/hab	≤ 100	174 m³/j	3,3	3,1	23,7 m³/h	53%	1,90 m³/h	8,0 m³/h	25%	2,4 m³/h	1 000 m²	201 m²/kml	1 000 m²	10,0 m³/h	26,1 m³/h	36,1 m³/h
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	535	120 L/j/hab	≤ 100	64 m³/j	4,0		10,7 m³/h	40%	0,30 m³/h	2,0 m³/h	25%	0,9 m³/h	300 m²	146 m²/kml	300 m²	3,0 m³/h	11,6 m³/h	14,6 m³/h
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	5350	120 L/j/hab	≤ 100	642 m³/j	2,4		64,7 m³/h	31%	3,00 m³/h	32,0 m³/h	25%	8,9 m³/h	4 500 m²	185 m²/kml	4 500 m²	45,0 m³/h	73,6 m³/h	118,6 m³/h
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	851	120 L/j/hab	≤ 100	102 m³/j	3,8	2,6	16,2 m³/h	17%	0,20 m³/h	3,0 m³/h	17%	0,9 m³/h	800 m²	202 m²/kml	800 m²	8,0 m³/h	17,0 m³/h	25,0 m³/h
VALFLAUNES	Lancyre	2 102 ml	48	120 L/j/hab	~ 120	5,8 m³/j	4,0	6,3	1,0 m³/h	16%	0,04 m³/h	0,04 m³/h	16%	0,0 m³/h	100 m²	48 m²/kml	100 m²	1,0 m³/h	1,0 m³/h	2,0 m³/h
VALFLAUNES	Valcyre	442 ml	191	120 L/j/hab	~ 120	23 m³/j	4,0	2,8	3,8 m³/h	21%	0,20 m³/h	0,5 m³/h	21%	0,3 m³/h	300 m²	679 m²/kml	221 m²	2,2 m³/h	4,1 m³/h	6,3 m³/h
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	1691	120 L/j/hab	≤ 100	203 m³/j	3,1		26,5 m³/h	14%	0,40 m³/h	1,0 m³/h	15%	1,5 m³/h	3 000 m²	497 m²/kml	3 000 m²	30,0 m³/h	28,0 m³/h	58,0 m³/h

• Systèmes Guzargues, Favas et Patus : pas de campagne de mesures réalisée ; Hypothèses Q_{ECPP} maximum correspondant à un ratio de 25% et Q_{ECPM} maximum correspondant à un ratio de surface active de 500 m²/kml

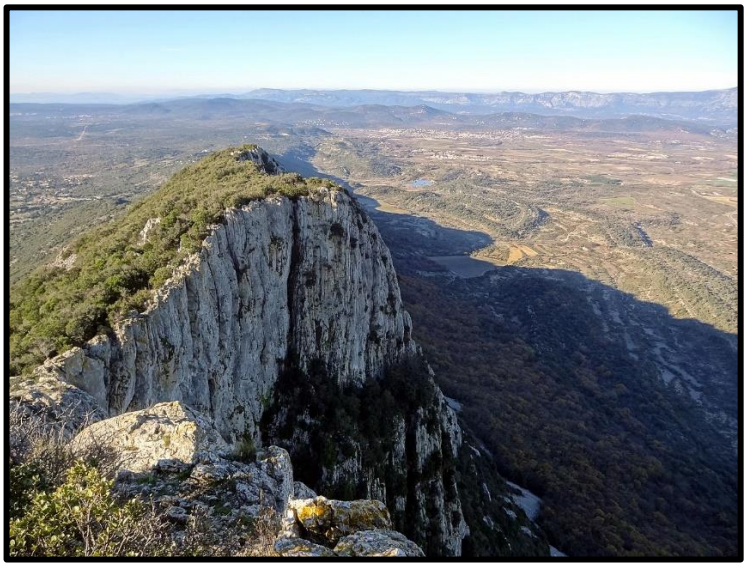
* Système Saint-Jean-de-Buèges : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car défaillance des pompes) ; Hypothèse Q_{ECPM} maximum correspondant à un ratio de surface active de 500 m²/kml

** Système Frouzet : Réseau très récent (sans campagne de mesures) ; Hypothèses Q_{ECPP} minimum correspondant à un ratio de 15% et Q_{ECPM} = 0 m³/h.

*** Système Saint-Mathieu-de-Tréviers : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car uniquement débits journaliers) ; Hypothèse QECPM maximum correspondant à un ratio de surface active de 500 m²/kml

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Annexe - Note d'analyse des données d'autosurveillance - Station d'épuration de Combaillaux

Version A

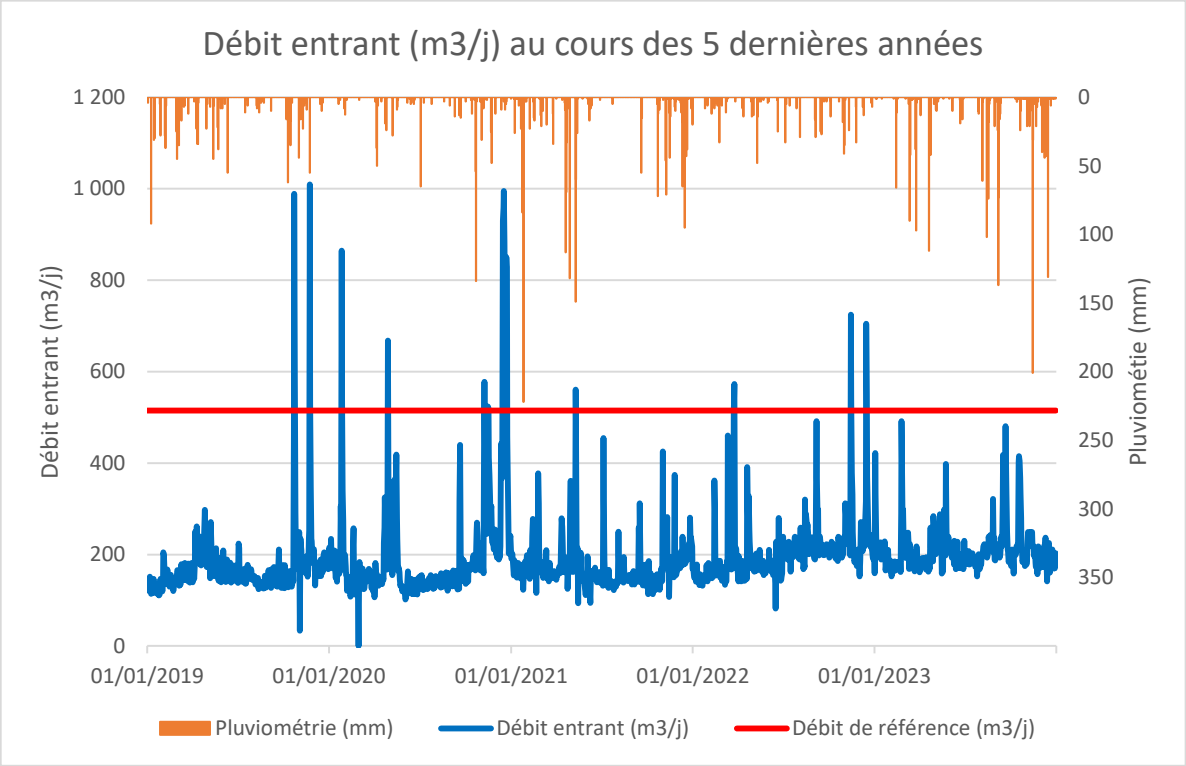
Mai 2024

Réf.Dossier : 22.017

ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES ENTRANTES

Les volumes entrants « A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2019-2023 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort du graphique précédent :

- Une sensibilité importante aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale uniquement lors d'évènement pluvieux très importants)
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A3 » au cours de la période 2019-2023 :

Débit entrant						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	169	200	171	205	209	**191**
Taux de saturation (%)	33%	39%	33%	40%	41%	**37%**
Percentile 95% (m3/j)	235	437	250	311	310	**308**
Taux de saturation (%)	46%	85%	49%	60%	60%	**60%**
Débit maximal (m3/j)	1 009	995	561	725	492	**756**
Taux de saturation (%)	196%	193%	109%	141%	95%	**147%**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 37% sur la période 2019-2023.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 306 m³/j soit 59% du débit de référence de la station. La station n'est donc pas surchargée hydrauliquement.

2 ANALYSE DES CHARGES ORGANIQUES ENTRANTES

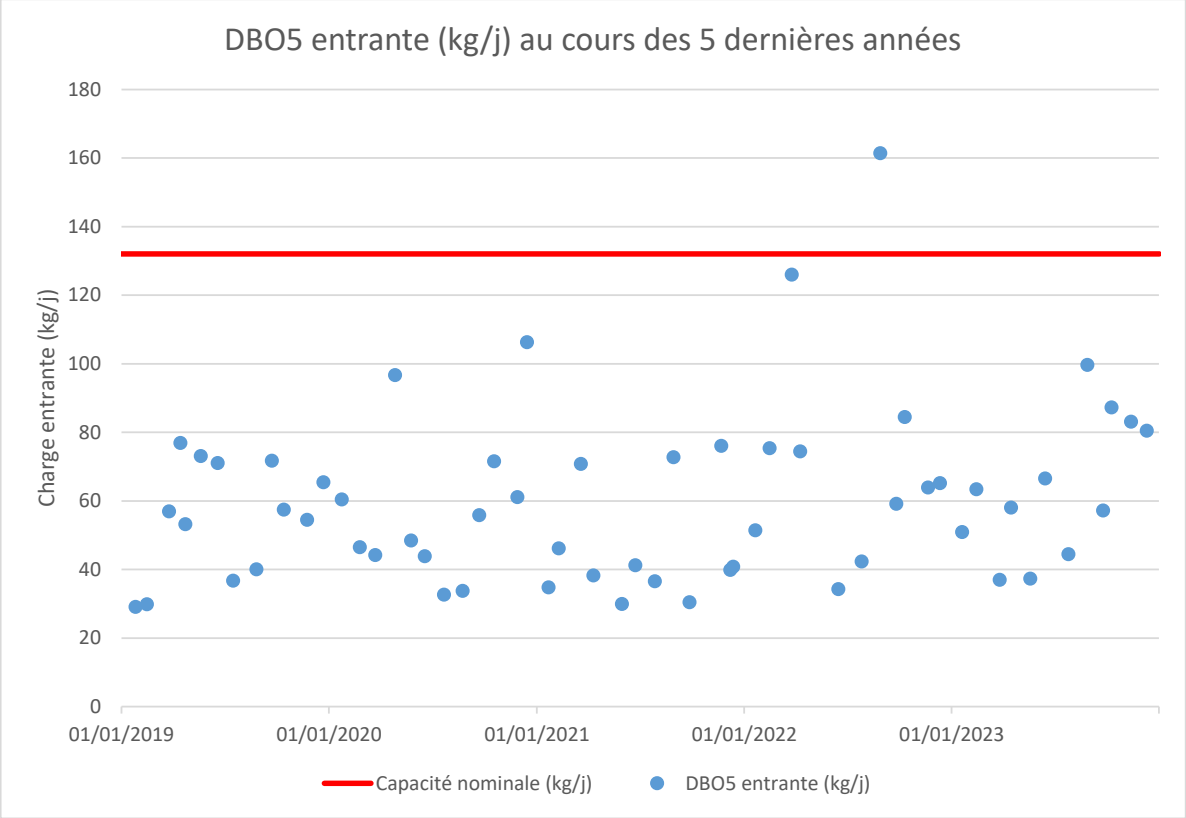
Les paramètres étudiés pour caractériser la charge entrante au cours de la période 2019-2023 sont les suivants :

- DBO5 ;
- DCO ;
- MES ;
- NTK ;
- Pt.

Les données sont issues de l'autosurveillance de la station.

2.1 CHARGE EN DBO5 ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DBO5 entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante très variable au cours de la période 2019-2023 ;
- Un dépassement de la capacité nominale répertorié (28/08/2023).

Le tableau suivant synthétise les charges entrantes en DBO5 au cours de la période 2019-2023 :

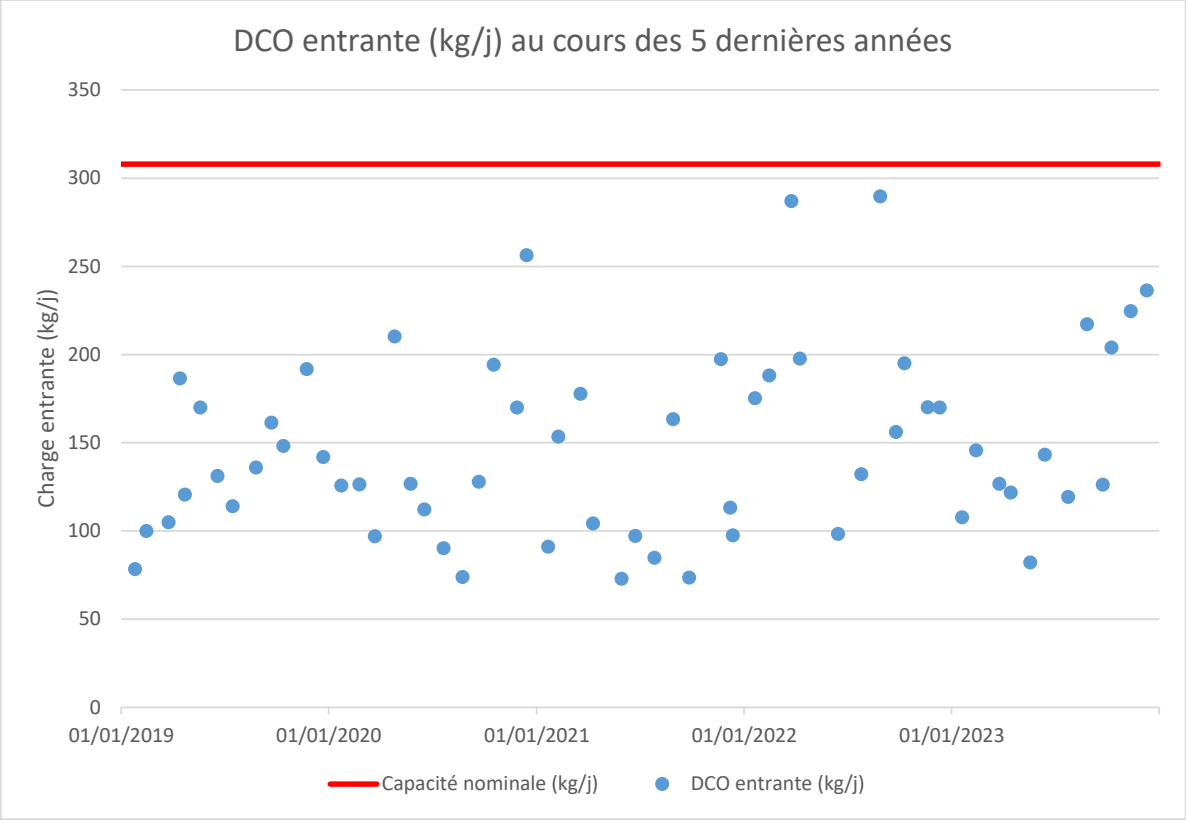
DBO5 entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	55	59	47	76	64	**60**
Taux de saturation (%)	42%	44%	35%	58%	48%	**45%**
Percentile 95% (kg/j)	75	101	74	144	93	**97**
Taux de saturation (%)	57%	77%	56%	109%	70%	**74%**
Charge maximale maximal (kg/j)	77	106	76	162	100	**104**
Taux de saturation (%)	58%	81%	58%	122%	76%	**79%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 60 kg DBO5/j, soit un équivalent de 1 001 E.H. environ.

Le calcul du percentile-95 sur la période 2019-2023 est de 100 kg DBO5/j soit 76% de la capacité nominale de la station soit environ 1 667 E.H environ.

2.2 CHARGE EN DCO ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DCO entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en DCO très variable au cours de la période 2019-2023 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en DCO.

Le tableau synthétise les charges entrantes en DCO au cours de la période 2019-2023 :

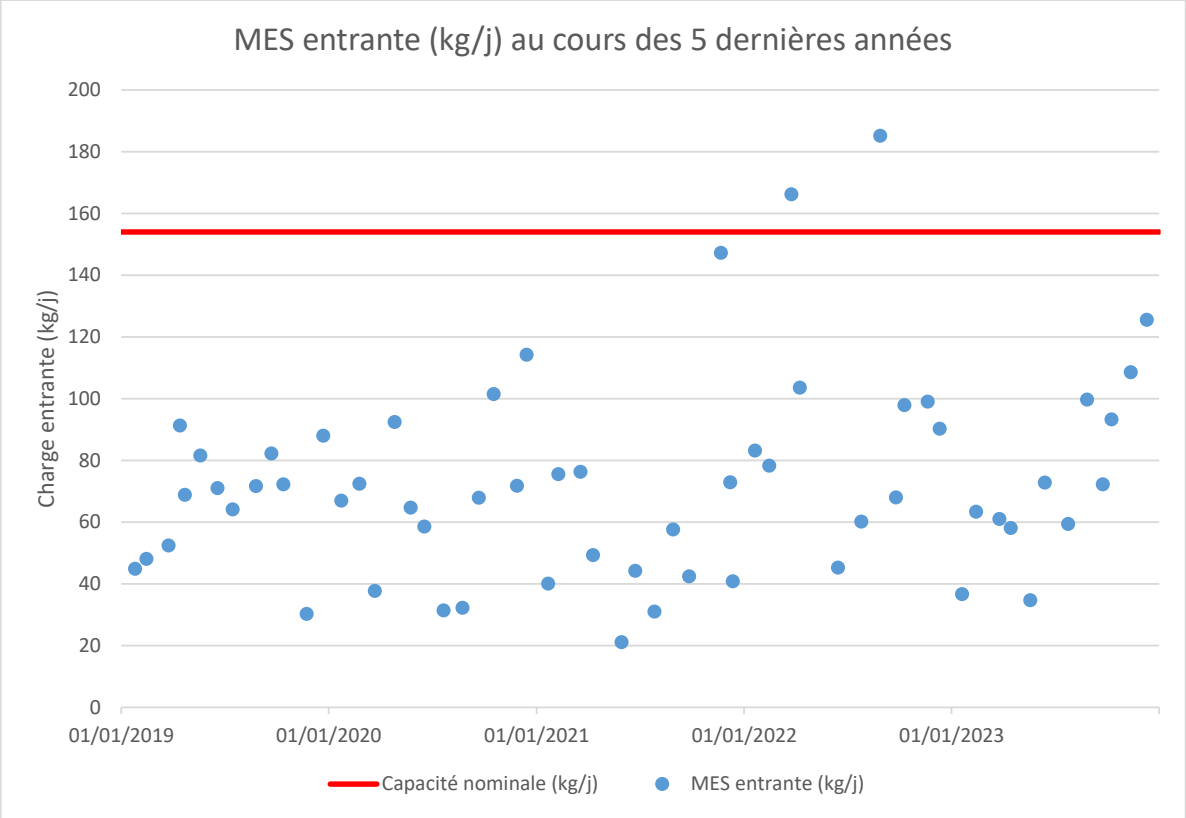
DCO entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	137	143	119	187	155	**148**
Taux de saturation (%)	45%	46%	39%	61%	50%	**48%**
Percentile 95% (kg/j)	189	231	187	288	230	**225**
Taux de saturation (%)	61%	75%	61%	94%	75%	**73%**
Charge maximale maximal (kg/j)	192	256	197	290	236	**234**
Taux de saturation (%)	62%	83%	64%	94%	77%	**76%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 148 kg DCO/j (soit 1 059 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 140 g DCO/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 237 kg DCO/j soit 77% de la capacité nominale de la station soit 1 696 EH.

2.3 CHARGE EN MES ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en MES entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en MES très variable au cours de la période 2019-2023 ;
- Deux dépassements de la capacité répertorié (25/03/2023, 28/08/2023)

Le tableau synthétise les charges entrantes en MES au cours de la période 2019-2023 :

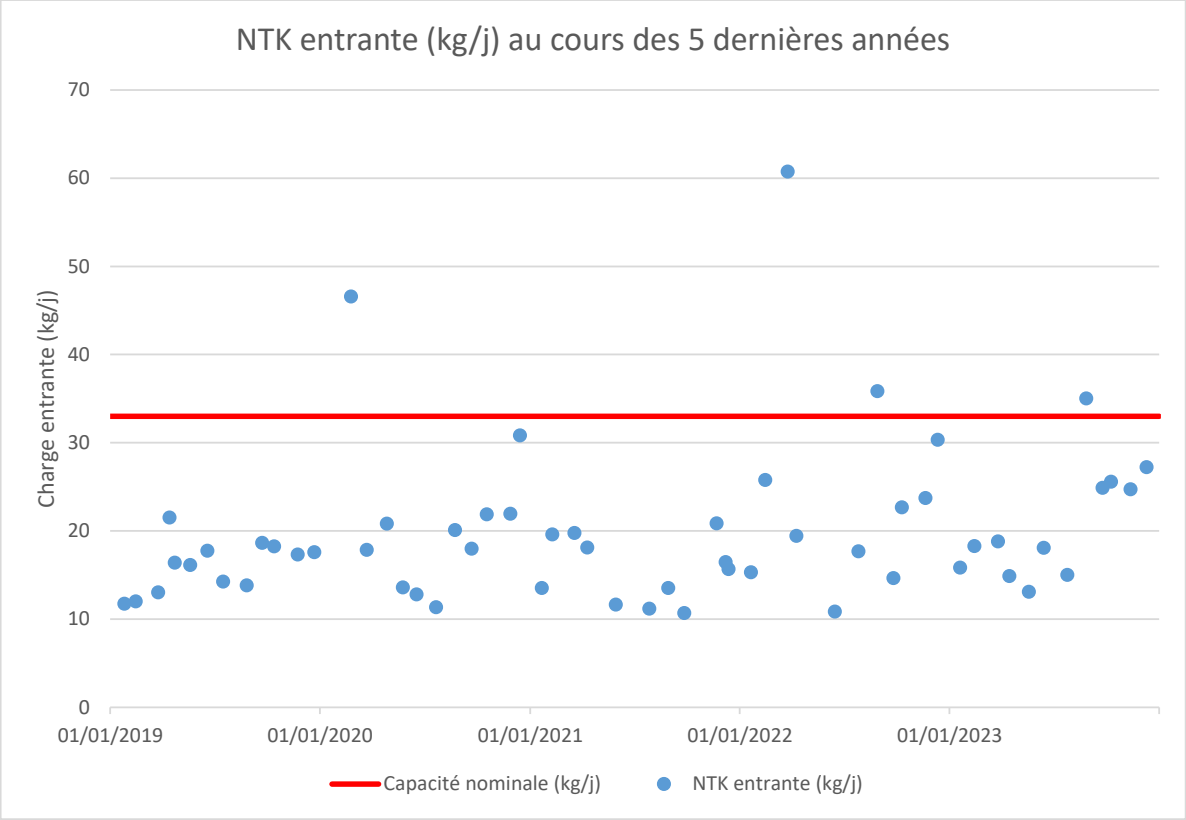
MES entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	67	68	58	98	74	**73**
Taux de saturation (%)	43%	44%	38%	64%	48%	**47%**
Percentile 95% (kg/j)	89	107	108	176	116	**119**
Taux de saturation (%)	58%	70%	70%	114%	75%	**77%**
Charge maximale maximal (kg/j)	91	114	147	185	126	**133**
Taux de saturation (%)	59%	74%	96%	120%	82%	**86%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 73 kg MES/j (soit 809 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 90 g MES/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 127 kg MES/j soit 82% de la capacité nominale de la station soit 1 407 EH.

2.4 CHARGE EN NTK ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en NTK entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en NTK relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Quatre dépassements de la capacité répertoriées (24/02/2020, 25/03/2023, 28/08/2023 et 27/08/2023)

Le tableau synthétise les charges entrantes en NTK au cours de la période 2019-2023 :

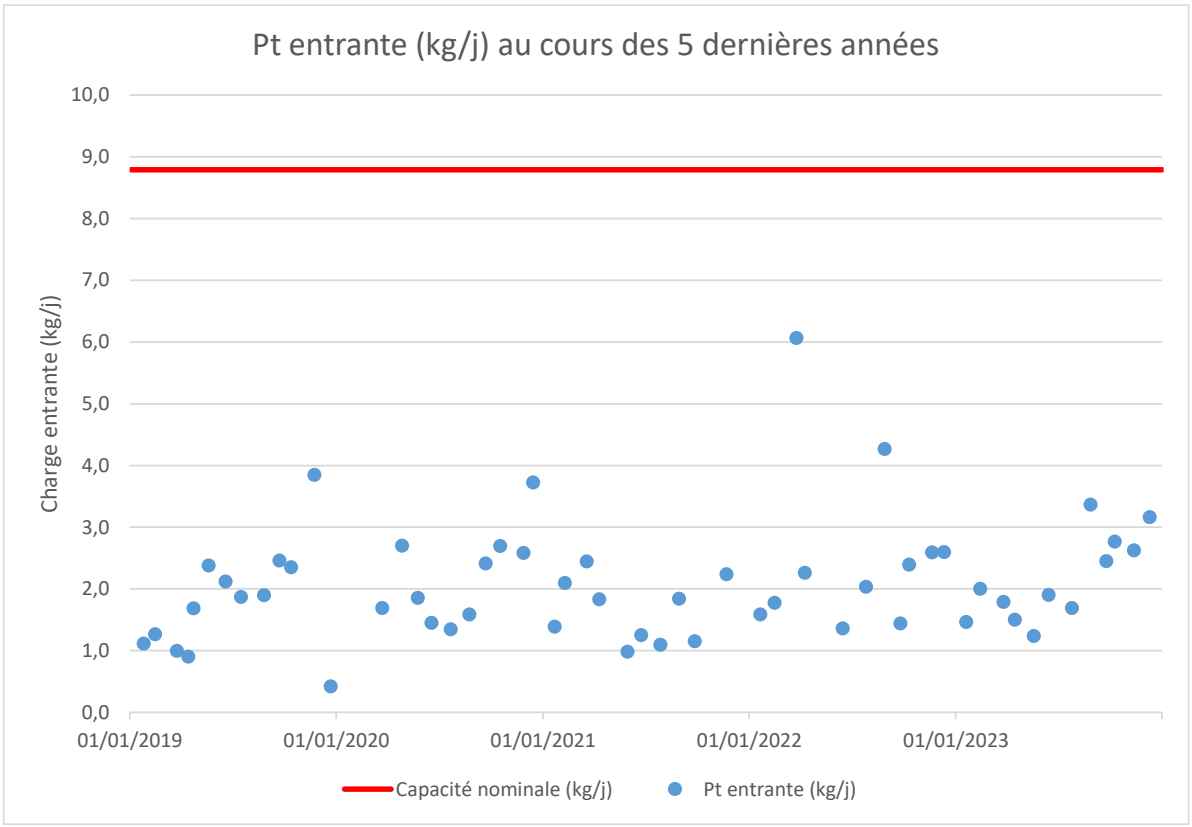
NTK entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	16	21	16	25	21	**20**
Taux de saturation (%)	49%	65%	47%	76%	64%	**60%**
Percentile 95% (kg/j)	20	39	20	48	31	**32**
Taux de saturation (%)	60%	117%	62%	146%	93%	**96%**
Charge maximale maximal (kg/j)	22	47	21	61	35	**37**
Taux de saturation (%)	65%	141%	63%	184%	106%	**112%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 20 kg NTK/j (soit 1 323 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 15 g NTK/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 35 kg NTK/j soit 106% de la capacité nominale de la station soit 2 345 EH.

2.5 CHARGE EN PT ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en PT entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge entrante en PT assez constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en phosphore.

Le tableau synthétise les charges entrantes en PT au cours de la période 2019-2023 :

PT entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	1,8	2,2	1,6	2,6	2,2	**2,1**
Taux de saturation (%)	20%	25%	19%	29%	25%	**24%**
Percentile 95% (kg/j)	3	3,3	2,4	5,2	3,3	**3,5**
Taux de saturation (%)	34%	37%	27%	59%	37%	**39%**
Charge maximale maximal (kg/j)	3,9	3,7	2,5	6,1	3,4	**3,9**
Taux de saturation (%)	44%	42%	28%	69%	38%	**44%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 2,1 kg PT/j (soit 521 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 4 g PT/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 3,8 kg PT/j soit 43% de la capacité nominale de la station et équivalent à 941 EH.

2.6 SYNTHESE SUR LES TAUX DE CHARGES ORGANIQUES ENTRANTS

On constate que les charges annuelles moyennes varient entre 45 à 60% de la capacité organique de la station pour tous les paramètres à l'exception du paramètre PT à 24%. Les percentiles 95 de remplissage oscillent entre 43 et 107% de la capacité organique de la station.

Les charges organiques reçues (DBO5, DCO, MES) en moyenne et en P-95 sont cohérentes entre elle. La charge organique reçue en NTK en P-95 est trop importante par rapport aux autres paramètres.

2.7 CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Le tableau ci-dessous répertorie les relations entre les paramètres (calculé sur les charges moyennes annuelles) :

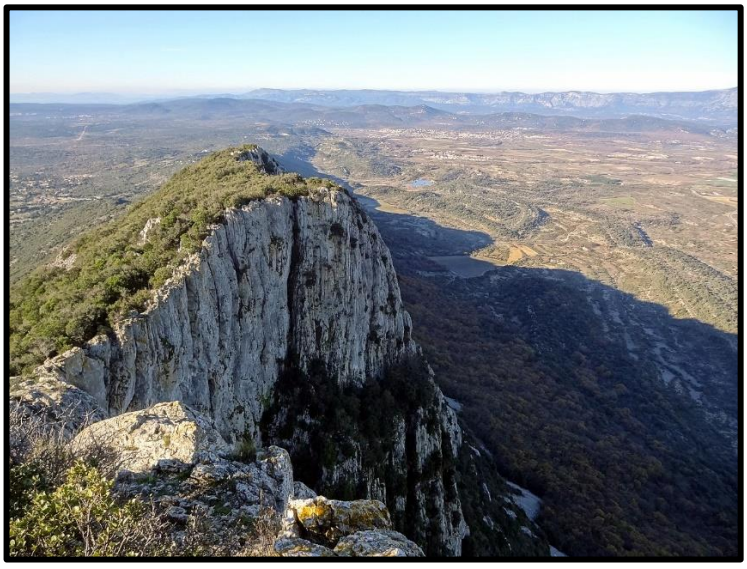
Relations entre les paramètres de pollution							
Paramètre	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne	Effluent urbain
DCO/DBO5	2,5	2,4	2,6	2,5	2,4	2,5	2,2 - 2,4
MES/DBO5	1,2	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	0,8 - 1,2
DBO5/NTK	3,4	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0	4 - 5
DCO/Pt	76	64	72	72	71	71	44 - 50
DCO/NTK	8,6	6,7	7,6	7,4	7,4	7,5	8,8 - 12

Les ratios DCO/DBO5, MES/DBO5 et DBO5/NTK sont pertinents à interpréter quant à la caractérisation d'un effluent domestique / urbain.

Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Annexe - Note d'analyse des données d'autosurveillance - Station d'épuration Les Matelles

Version A

Mai 2024

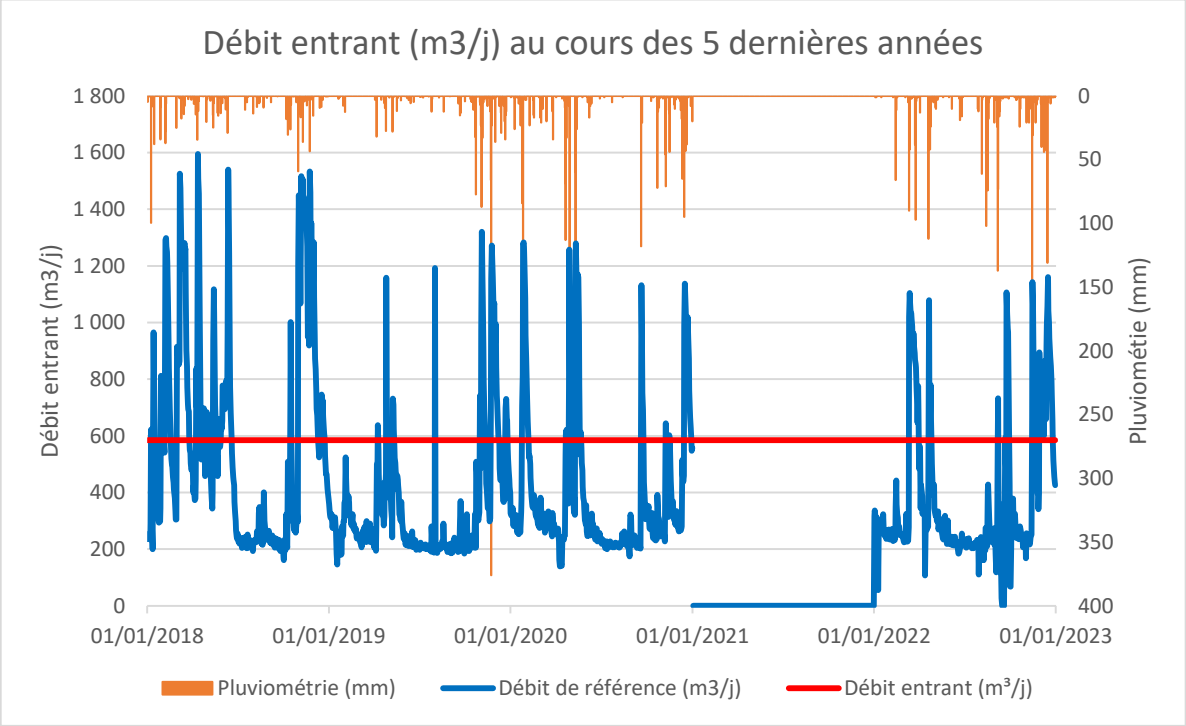
Réf.Dossier : 22.017

ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES

1.1 VOLUMES ENTRANTS « A3 »

Les volumes entrants « A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2018-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort du graphique précédent :

- Une sensibilité relativement importante aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale lors d'évènement pluvieux importants)
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants au cours de la période 2018-2022 :

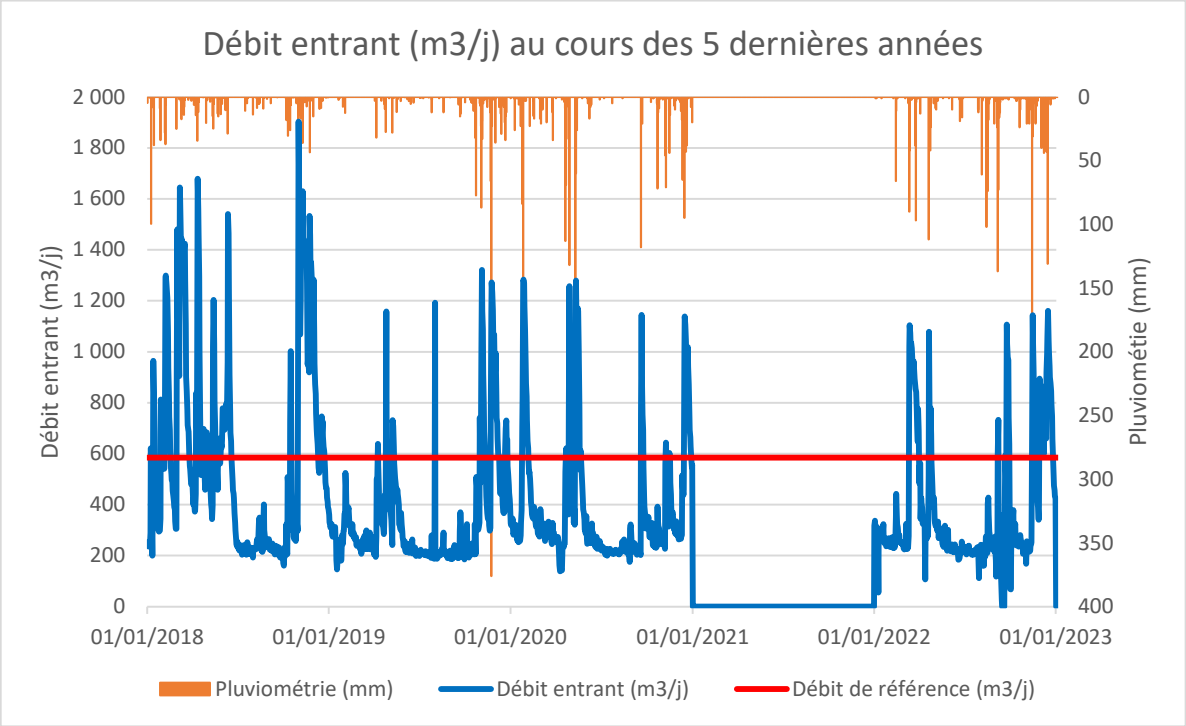
Débit entrant						
	2018	**2019**	**2020**		**2022**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	586	345	379		374	**421**
Taux de saturation (%)	100%	59%	65%		64%	**72%**
Percentile 95% (m3/j)	1356	778	993		966	**1023**
Taux de saturation (%)	232%	133%	170%		165%	**156%**
Débit maximal (m3/j)	1 595	1 321	1 283		1 161	**1 340**
Taux de saturation (%)	273%	226%	219%		198%	**229%**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 72% sur la période 2018-2022.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 1 108 m³/j soit 189% du débit de référence (temps de pluie) de la station. La station est donc en surcharge hydraulique.

1.2 VOLUMES ENTRANTS « A3 + A2 »

Les volumes entrants « A3 + A2 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2018-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort du graphique précédent :

- Une sensibilité relativement importante aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale lors d'évènement pluvieux importants)
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.
- Des déversements au niveau du point A2 au moindre évènement pluvieux important

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants au cours de la période 2018-2022 :

Débit entrant						
	2018	**2019**	**2020**		**2022**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	596	345	379		374	**424**
Taux de saturation (%)	102%	59%	65%		64%	**72%**
Percentile 95% (m3/j)	1413	778	993		966	**1037**
Taux de saturation (%)	241%	133%	170%		165%	**156%**
Débit maximal (m3/j)	1 903	1 321	1 283		1 161	**1 417**
Taux de saturation (%)	325%	226%	219%		198%	**242%**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 72% sur la période 2018-2022.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 1 138 m³/j soit 195% du débit de référence (temps de pluie) de la station.

La station est donc en surcharge hydraulique

1.3 SYNTHESE

Il ressort de l'analyse hydraulique :

- **Un taux de charge hydraulique moyen de 72% (capacité nominale) sur la période 2018-2022 ;**
- **Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est d'environ 195% du débit de référence (temps de pluie) de la station ;**
- **Une forte sensibilité des réseaux en amont de la station aux évènements pluvieux**
- **Des déversements directs vers le milieu naturel au niveau du point A2 au moindre évènement pluvieux important ;**
- **Des travaux d'amélioration de la gestion en temps de pluie au niveau du réseau de collecte en amont de la station à considérer (réduction de la surface active raccordée au réseau…)**

2 ANALYSE DES CHARGES ORGANIQUES ENTRANTES

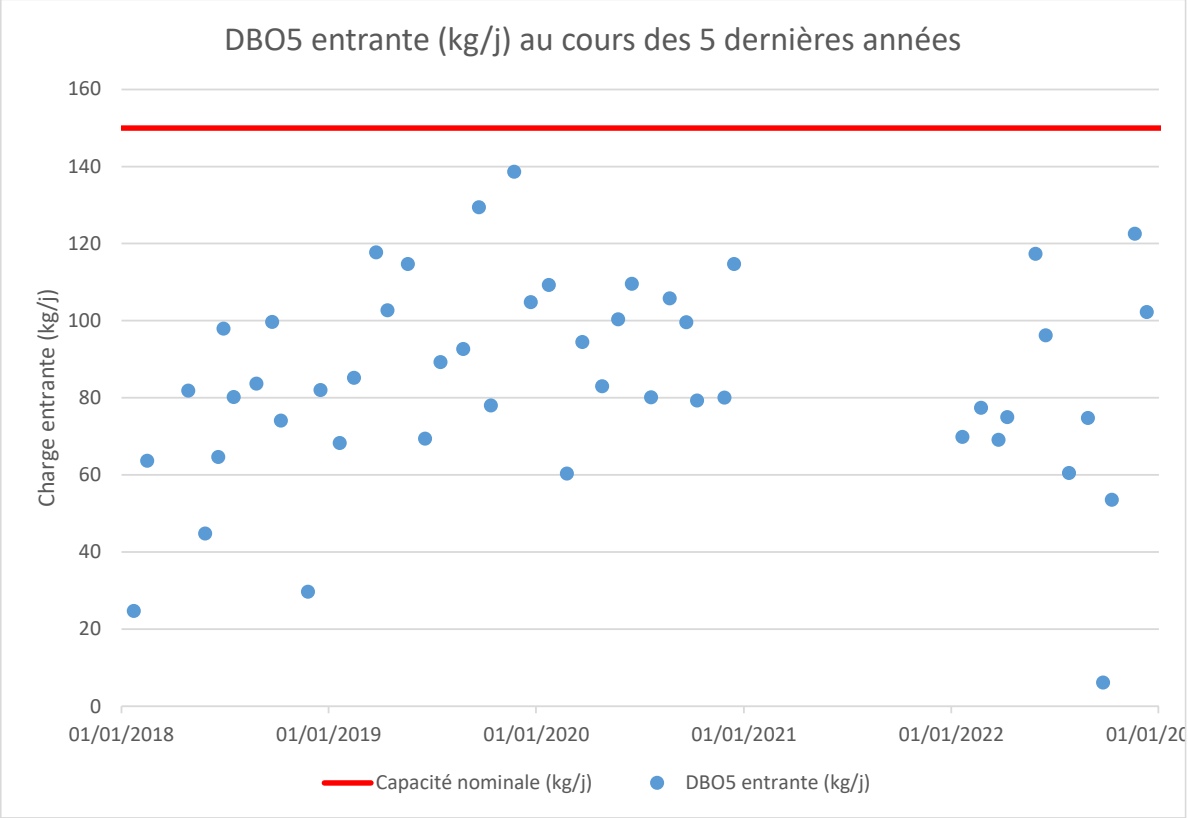
Les paramètres étudiés pour caractériser la charge entrante au cours de la période 2018-2022 sont les suivants :

- DBO5 ;
- DCO ;
- MES ;
- NTK ;
- Pt.

Les données sont issues de l'autosurveillance de la station.

2.1 CHARGE EN DBO5 ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DBO5 entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante très variable au cours de la période 2018-2022 ;
- Absence de dépassement de la capacité nominale.

Le tableau suivant synthétise les charges entrantes en DBO5 au cours de la période 2018-2022 :

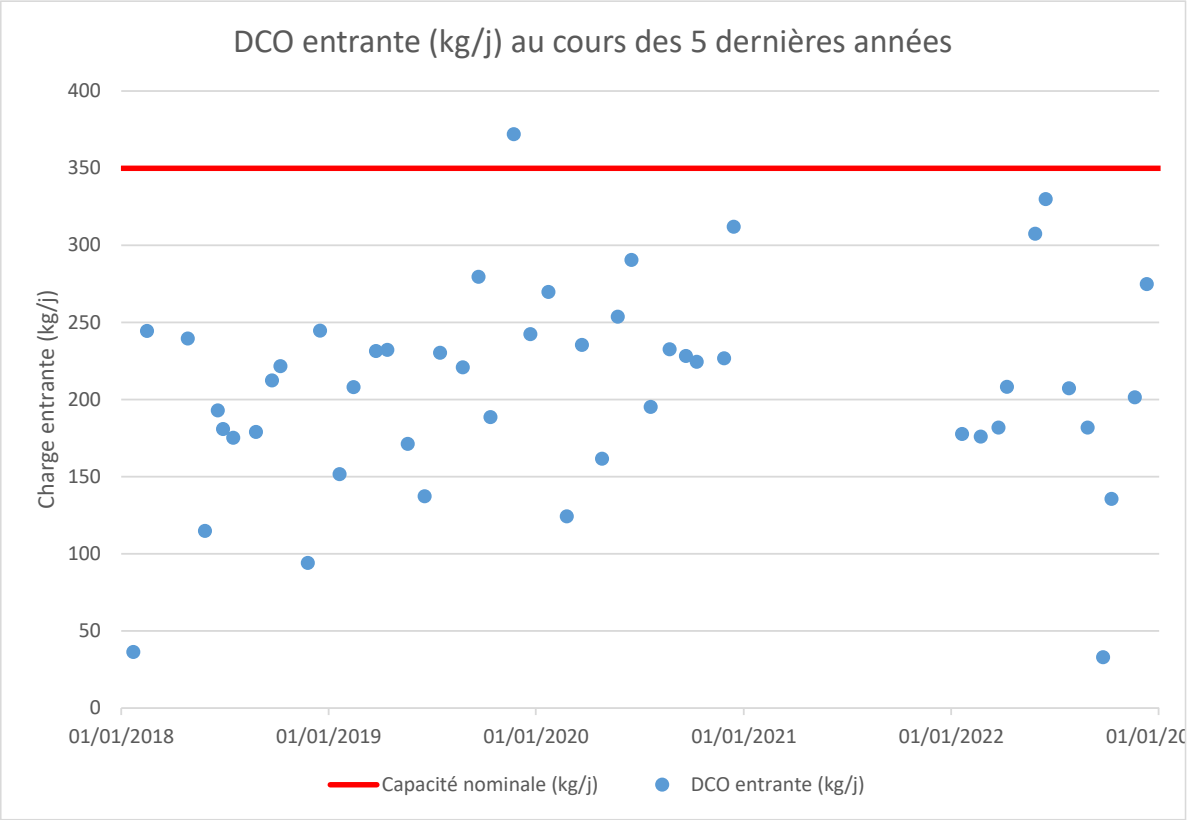
DBO5 entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**0**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	69	99	93	-	77	**85**
Taux de saturation (%)	46%	66%	62%	-	51%	**56%**
Percentile 95% (kg/j)	99	134	112	-	120	**116**
Taux de saturation (%)	66%	89%	75%	-	80%	**81%**
Charge maximale maximal (kg/j)	100	139	115	-	123	**119**
Taux de saturation (%)	67%	92%	77%	-	82%	**79%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 85 kg DBO5/j, soit un équivalent de 1410 E.H. environ.

Le calcul du percentile-95 sur la période 2018-2022 est de 121 kg DBO5/j soit 81% de la capacité nominale de la station soit environ 2016 E.H environ.

2.2 CHARGE EN DCO ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DCO entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en DCO très variable au cours de la période 2018-2022 ;
- Un dépassement de la capacité répertorié (23/11/2019).

Le tableau synthétise les charges entrantes en DCO au cours de la période 2018-2022 :

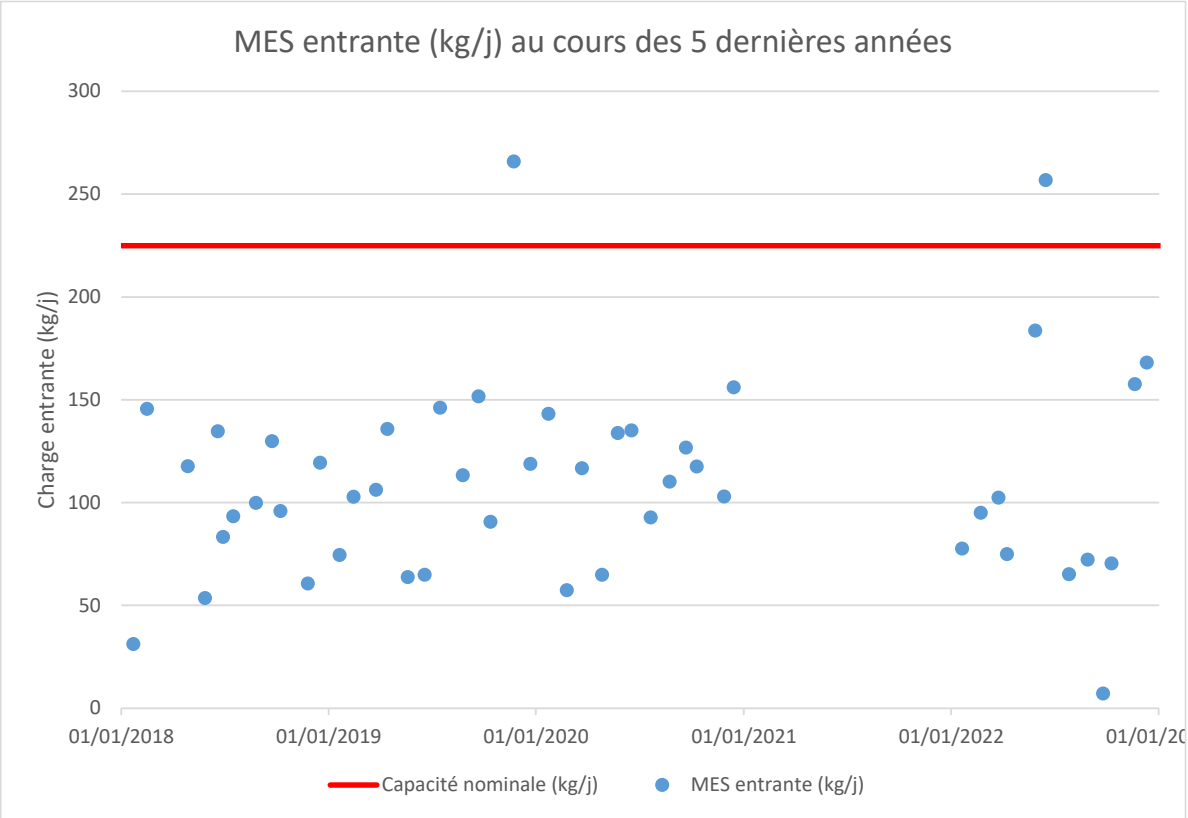
DCO entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**0**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	178	222	230	-	201	**208**
Taux de saturation (%)	51%	63%	66%	-	58%	**59%**
Percentile 95% (kg/j)	245	321	300	-	318	**296**
Taux de saturation (%)	70%	92%	86%	-	91%	**89%**
Charge maximale maximal (kg/j)	245	372	312	-	330	**315**
Taux de saturation (%)	70%	106%	89%	-	94%	**90%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 208 kg DCO/j (soit 1 485 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 140 g DCO/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 311 kg DCO/j soit 89% de la capacité nominale de la station soit 2 218 EH.

2.3 CHARGE EN MES ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en MES entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en MES très variable au cours de la période 2018-2022 ;
- Deux dépassements de la capacité répertorié (23/11/2019 et 16/06/2022).

Le tableau synthétise les charges entrantes en MES au cours de la période 2018-2022 :

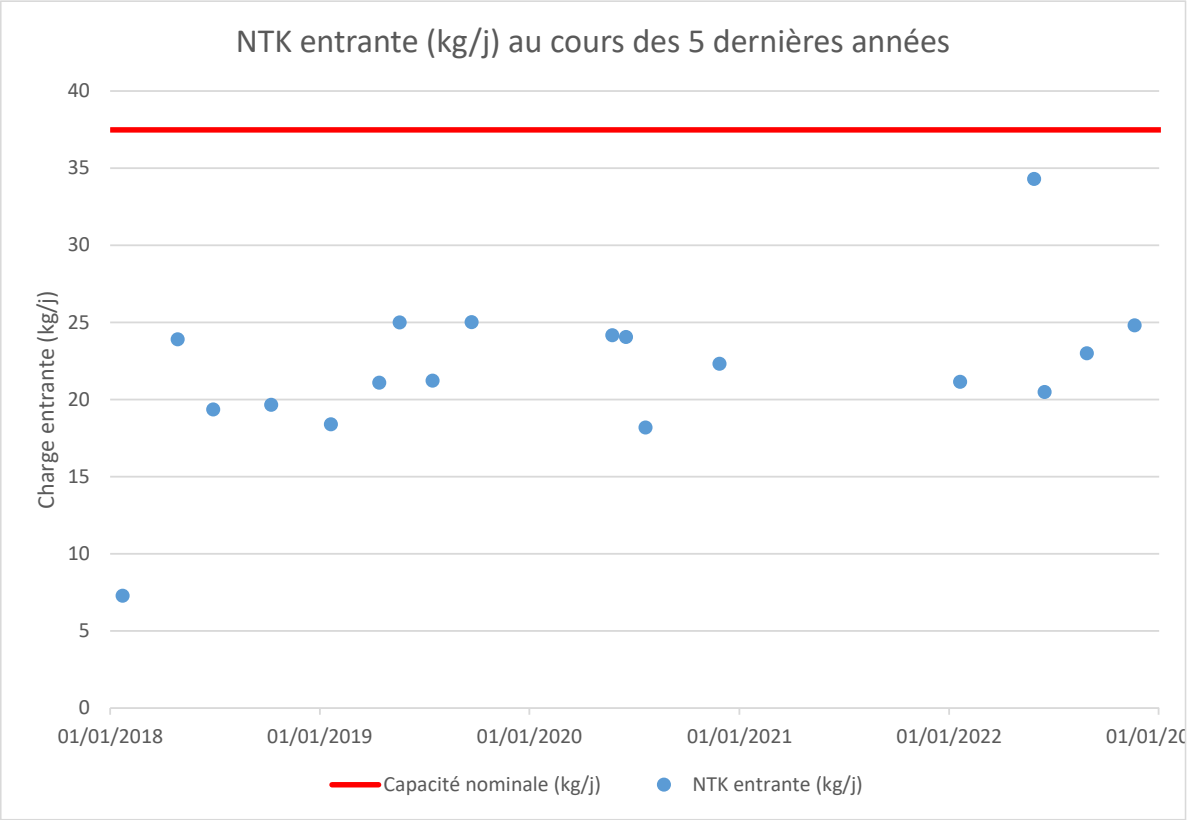
MES entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**0**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	97	120	113	-	111	**110**
Taux de saturation (%)	43%	53%	50%	-	49%	**49%**
Percentile 95% (kg/j)	140	203	149	-	217	**177**
Taux de saturation (%)	62%	90%	66%	-	96%	**84%**
Charge maximale maximal (kg/j)	146	266	156	-	257	**206**
Taux de saturation (%)	65%	118%	69%	-	114%	**92%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 110 kg MES/j (soit 1 225 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 90 g MES/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 178 kg MES/j soit 79% de la capacité nominale de la station soit 1 980 EH.

2.4 CHARGE EN NTK ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en NTK entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en NTK assez constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale.

Le tableau synthétise les charges entrantes au cours des 5 dernières années :

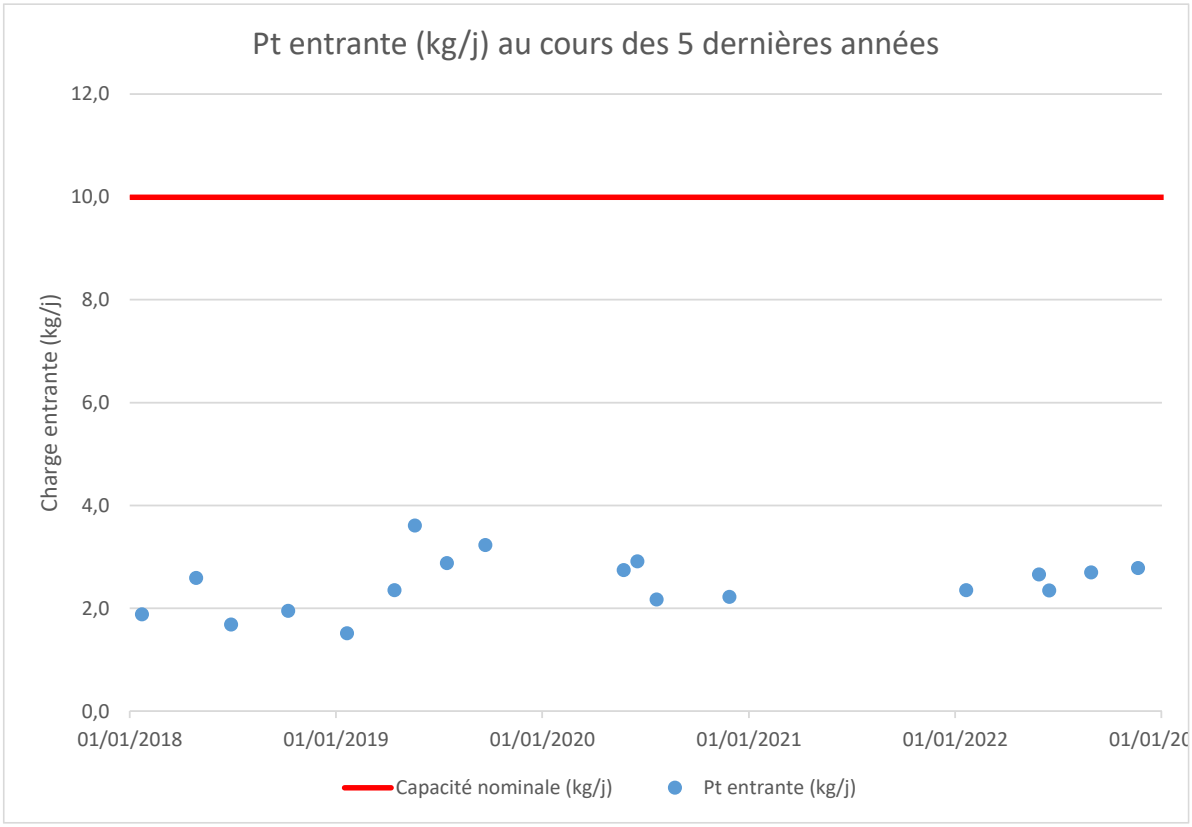
NTK entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**0**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	18	22	22	-	11	**18**
Taux de saturation (%)	47%	59%	59%	-	30%	**49%**
Percentile 95% (kg/j)	23	25	24	-	30	**26**
Taux de saturation (%)	62%	67%	64%	-	79%	**70%**
Charge maximale maximal (kg/j)	24	25	24	-	34	**27**
Taux de saturation (%)	64%	67%	64%	-	92%	**72%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 18 kg NTK/j (soit 1 220 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 15 g NTK/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 25 kg NTK/j soit 67% de la capacité nominale de la station et équivalent à 1 669 EH.

2.5 CHARGE EN PT ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en PT entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge entrante en PT assez constante au cours de la période 2018-2022 malgré quelques « pics » ponctuels ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en phosphore.

Le tableau synthétise les charges entrantes en PT au cours de la période 2018-2022 :

PT entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**0**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	2,0	2,7	2,5	-	1,2	**2,1**
Taux de saturation (%)	20%	27%	25%	-	12%	**21%**
Percentile 95% (kg/j)	3	3,5	2,9	-	2,8	**2,9**
Taux de saturation (%)	25%	35%	29%	-	28%	**31%**
Charge maximale maximal (kg/j)	2,6	3,6	2,9	-	2,8	**3,0**
Taux de saturation (%)	26%	36%	29%	-	28%	**30%**

Sur les 5 dernières années, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 2,1 kg PT/j (soit 530 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 4 g PT/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 3,2 kg PT/j soit 32% de la capacité nominale de la station et équivalent à 798 EH.

2.6 SYNTHESE SUR LES TAUX DE CHARGES ENTRANTES

La station est saturée hydrauliquement. Le percentile 95% sur les cinq dernières années en hydraulique dépasse largement la capacité nominale de la station (195% du débit de référence en temps de pluie).

On constate que les charges annuelles moyennes varient entre 49 à 59% de la capacité organique de la station pour tous les paramètres à l'exception du PT à 21%. Les percentiles 95 de remplissage oscillent entre 32 et 89% de la capacité organique de la station.

Les percentile-95 sur les paramètres DBO5, DCO et MES sont cohérents entre eux.

2.7 CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Le tableau ci-dessous répertorie les relations entre les paramètres (calculé sur les charges moyennes annuelles) :

Relations entre les paramètres de pollution							
Paramètre	2018	2019	2020	0	2022	Moyenne	Effluent urbain
DCO/DBO5	2,6	2,2	2,5	-	2,6	2,5	2,2 - 2,4
MES/DBO5	1,4	1,2	1,2	-	1,4	1,3	0,8 - 1,2
DBO5/NTK	3,9	4,5	4,2	-	7	4,6	4 - 5
DCO/Pt	87	81	91	-	172	98	44 - 50
DCO/NTK	10	10	10	-	18	11	8,8 - 12

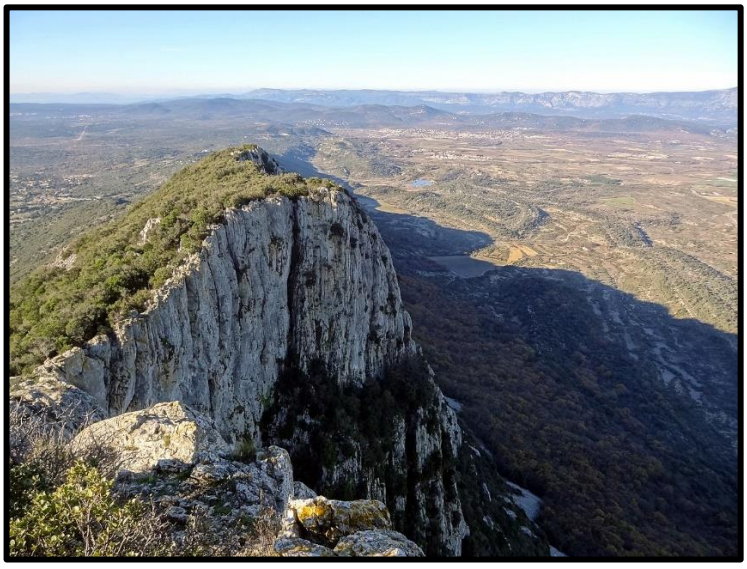
Ces ratios entre paramètres de pollution sont plus ou moins fiables et dépendent fortement de la filière d'épuration mise en place, qui peut alors jouer sur la concentration de certains paramètres.

Les ratios DCO/DBO5, MES/DBO5 et DBO5/NTK sont les plus pertinents à interpréter quant à la caractérisation d'un effluent domestique / urbain.

Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Annexe - Note d'analyse des données d'autosurveillance - Station d'épuration de Saint Clément - Rouargues

Version A

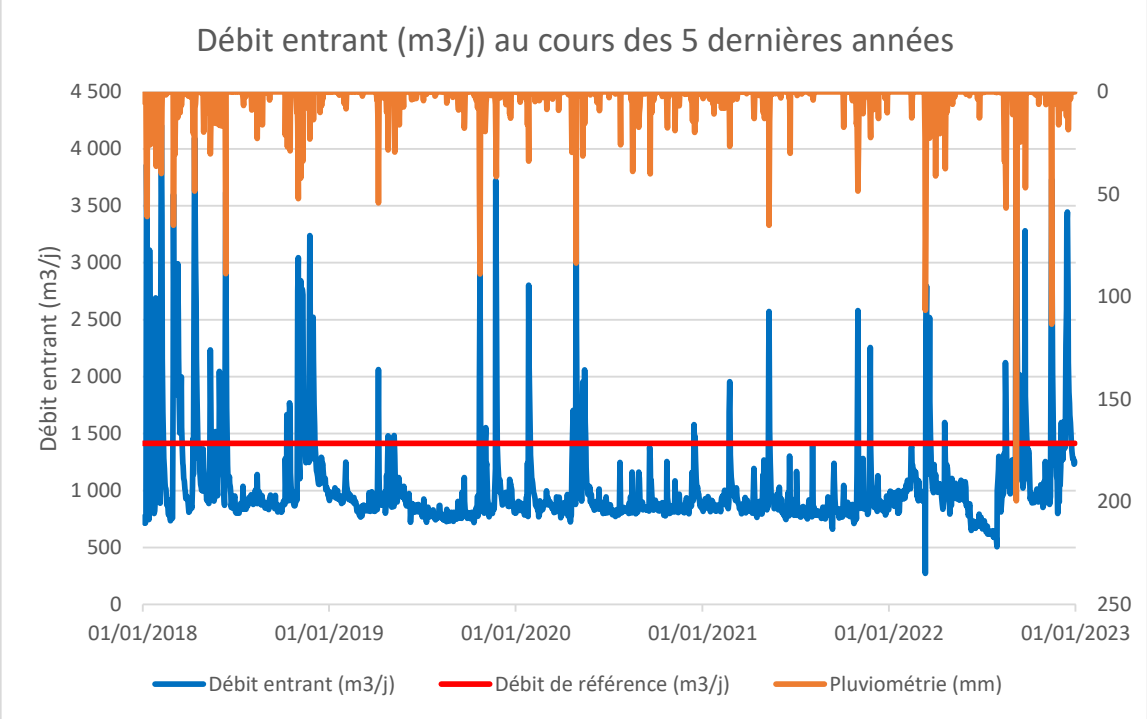
Mai 2024

Réf.Dossier : 22.017

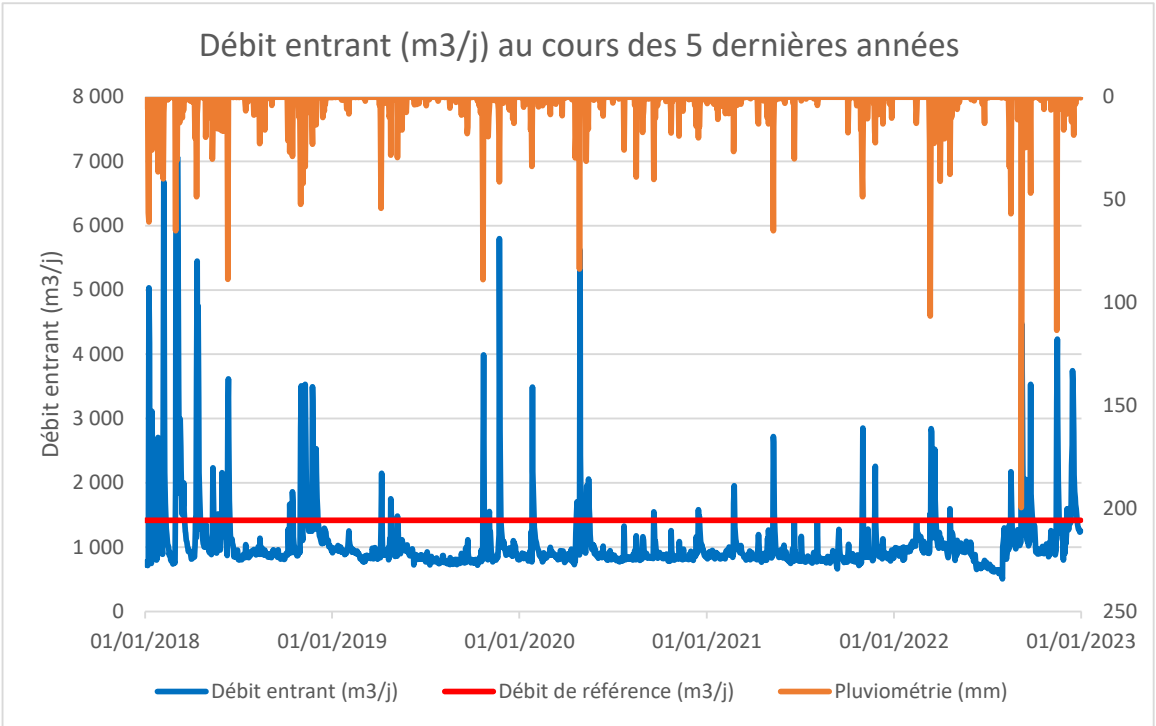
ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES

Les volumes entrants « A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2018-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Les volumes entrants « A2 + A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2018-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort des graphiques précédents :

- Une sensibilité relativement importante aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale lors d'évènement pluvieux importants)
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.
- Des déversements au niveau du point d'autosurveillance « A2 » au moindre évènement pluvieux

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A3 » au cours de la période 2018-2022 :

Débit entrant						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	1260	919	938	902	1115	**1027**
Taux de saturation (%)	89%	65%	66%	64%	79%	**73%**
Percentile 95% (m3/j)	2698	1216	1373	1173	2024	**1697**
Taux de saturation (%)	191%	86%	97%	83%	143%	**120%**
Débit maximal (m3/j)	4 208	3 723	3 733	2 579	3 878	**3 624**
Taux de saturation (%)	297%	263%	264%	182%	274%	**256%**

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A2 + A3 » au cours de la période 2018-2022 :

Débit entrant						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	1344	930	946	905	1129	**1051**
Taux de saturation (%)	95%	66%	67%	64%	80%	**74%**
Percentile 95% (m3/j)	3308	1230	1400	1173	2047	**1831**
Taux de saturation (%)	234%	87%	99%	83%	145%	**129%**
Débit maximal (m3/j)	7 066	5 796	5 620	2 851	4 472	**5 161**
Taux de saturation (%)	499%	410%	397%	201%	316%	**365%**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 74% sur la période 2018-2022.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 1 806 m³/j soit 128% du débit de référence (temps de pluie) de la station. La station est donc en surcharge hydraulique.

SYNTHESE

Il ressort de l'analyse hydraulique :

- **Un taux de charge hydraulique moyen de 74% (capacité nominale) sur la période 2018-2022 ;**
- **Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est d'environ 128% du débit de référence (temps de pluie) de la station ;**
- **Une forte sensibilité des réseaux en amont de la station aux évènements pluvieux ;**
- **Des déversements directs vers le milieu naturel au niveau du point A2 au moindre évènement pluvieux.**

2 ANALYSE DES CHARGES ORGANIQUES ENTRANTES

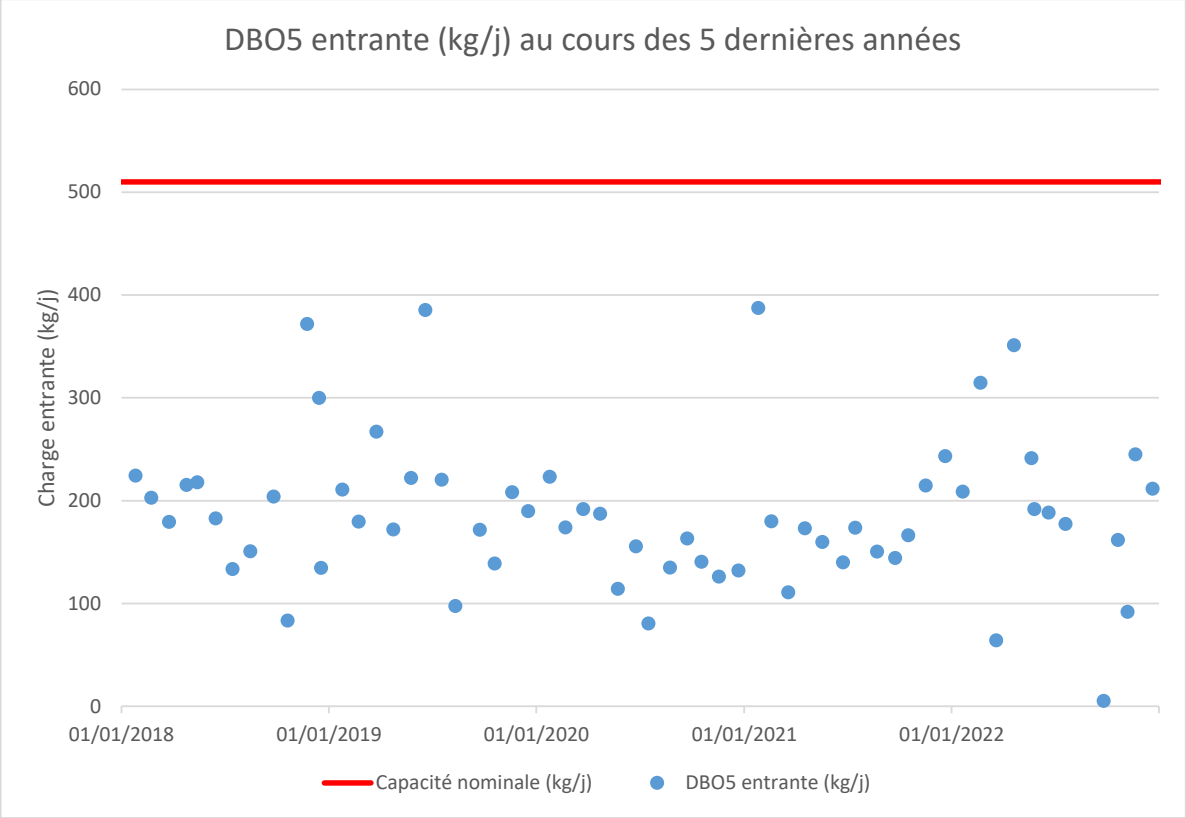
Les paramètres étudiés pour caractériser la charge entrante au cours de la période 2018-2022 sont les suivants :

- DBO5 ;
- DCO ;
- MES ;
- NTK ;
- Pt.

Les données sont issues de l'autosurveillance de la station.

2.1 CHARGE EN DBO5 ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DBO5 entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante très variable au cours de la période 2018-2022 ;
- Absence de dépassement de la capacité nominale.

Le tableau suivant synthétise les charges entrantes en DBO5 au cours de la période 2018-2022 :

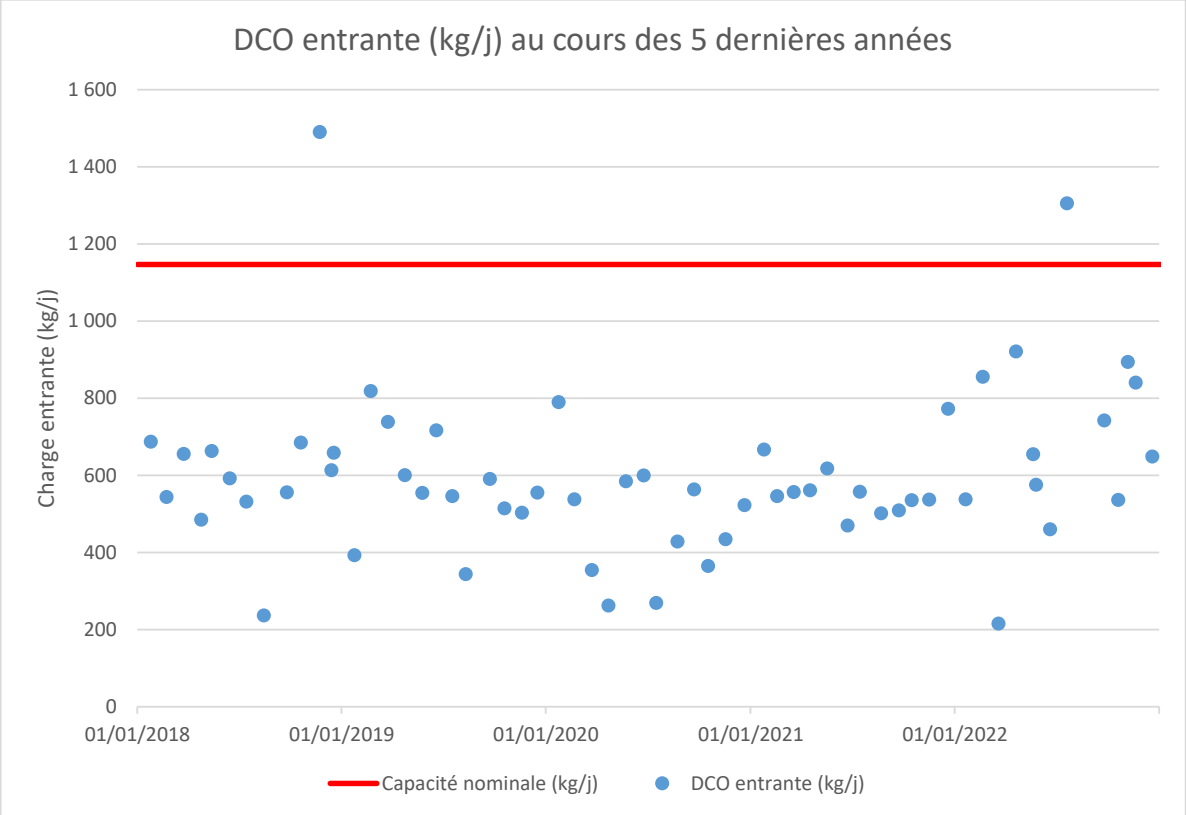
DBO5 entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	200	205	152	187	189	**187**
Taux de saturation (%)	39%	40%	30%	37%	37%	**37%**
Percentile 95% (kg/j)	329	321	206	308	329	**299**
Taux de saturation (%)	64%	63%	40%	60%	65%	**57%**
Charge maximale maximal (kg/j)	372	386	223	388	351	**344**
Taux de saturation (%)	73%	76%	44%	76%	69%	**67%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 187 kg DBO5/j, soit un équivalent de 3 113 E.H. environ.

Le calcul du percentile-95 sur la période 2018-2022 est de 350 kg DBO5/j soit 69% de la capacité nominale de la station soit environ 5 825 E.H environ.

2.2 CHARGE EN DCO ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DCO entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en DCO très variable au cours de la période 2018-2022 ;
- Deux dépassement de la capacité répertorié (23/11/2018 et 20/07/2022).

Le tableau synthétise les charges entrantes en DCO au cours de la période 2018-2022 :

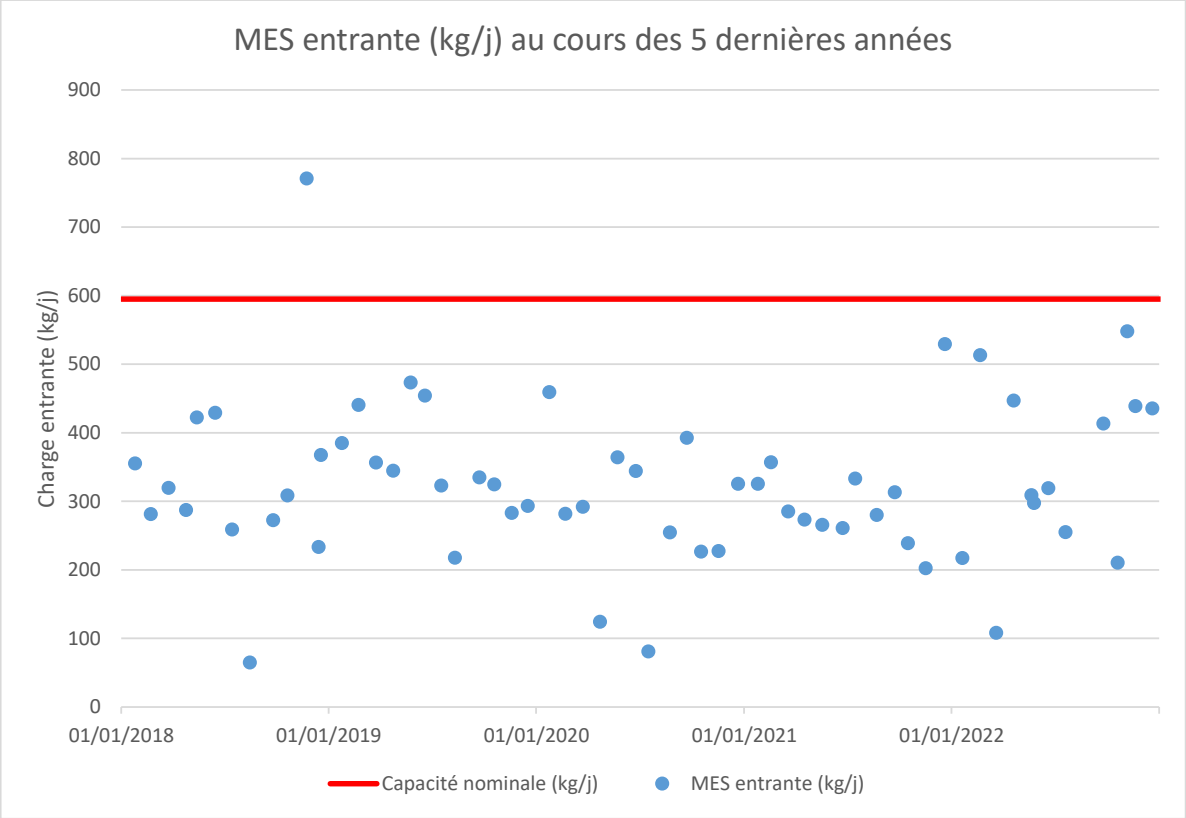
DCO entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	646	573	476	570	707	**594**
Taux de saturation (%)	56%	50%	42%	50%	62%	**52%**
Percentile 95% (kg/j)	1009	775	686	715	1075	**852**
Taux de saturation (%)	71%	68%	60%	62%	94%	**71%**
Charge maximale maximal (kg/j)	1 491	819	791	773	1 306	**1 036**
Taux de saturation (%)	130%	71%	69%	67%	114%	**90%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 594 kg DCO/j (soit 4 250 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 140 g DCO/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 893 kg DCO/j soit 78% de la capacité nominale de la station soit 6 376 EH.

2.3 CHARGE EN MES ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en MES entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en MES très variable au cours de la période 2018-2022 ;
- Un dépassement de la capacité répertorié (23/11/2018).

Le tableau synthétise les charges entrantes en MES au cours de la période 2018-2022 :

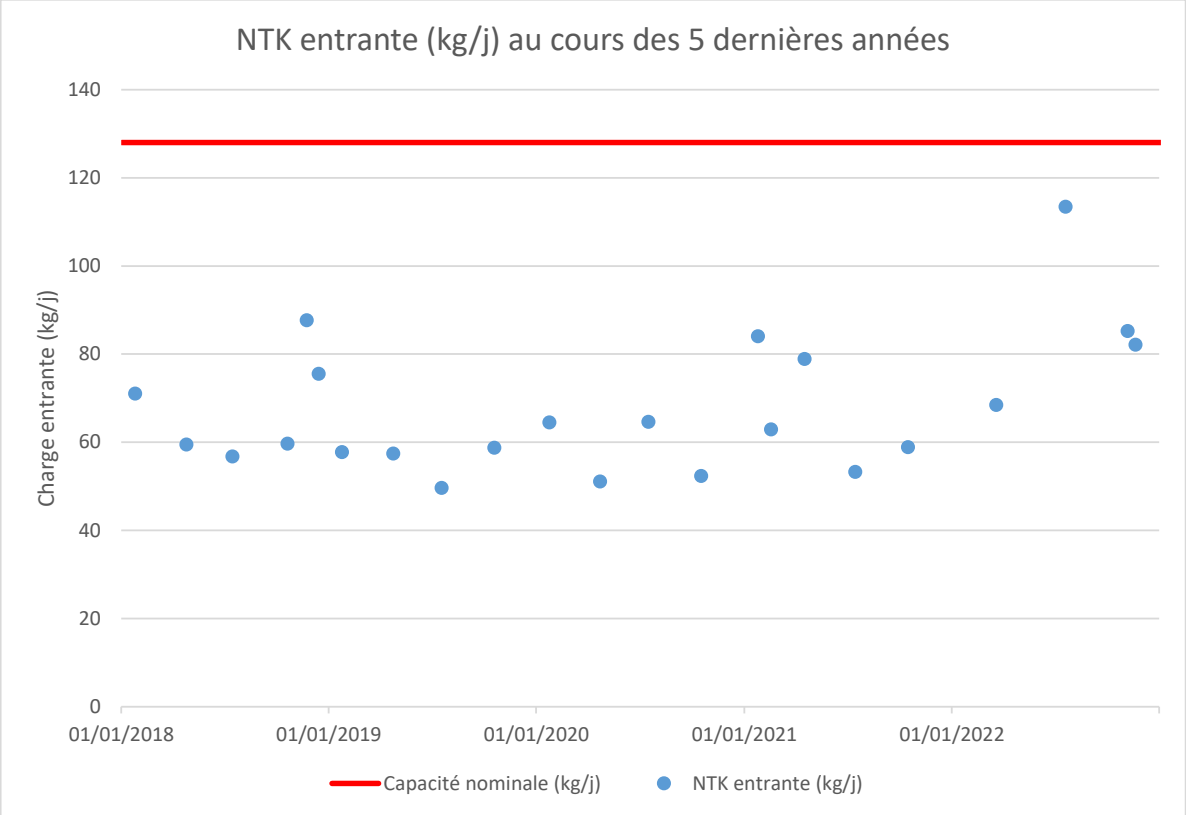
MES entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	336	353	281	305	347	**324**
Taux de saturation (%)	57%	59%	47%	51%	58%	**55%**
Percentile 95% (kg/j)	566	463	422	434	527	**482**
Taux de saturation (%)	95%	78%	71%	73%	89%	**78%**
Charge maximale maximal (kg/j)	771	473	459	529	548	**556**
Taux de saturation (%)	130%	80%	77%	89%	92%	**93%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 324 kg MES/j (soit 3 605 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 90 g MES/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 511 kg MES/j soit 86% de la capacité nominale de la station soit 5 678 EH.

2.4 CHARGE EN NTK ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en NTK entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en NTK assez constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale.

Le tableau synthétise les charges entrantes au cours des 5 dernières années :

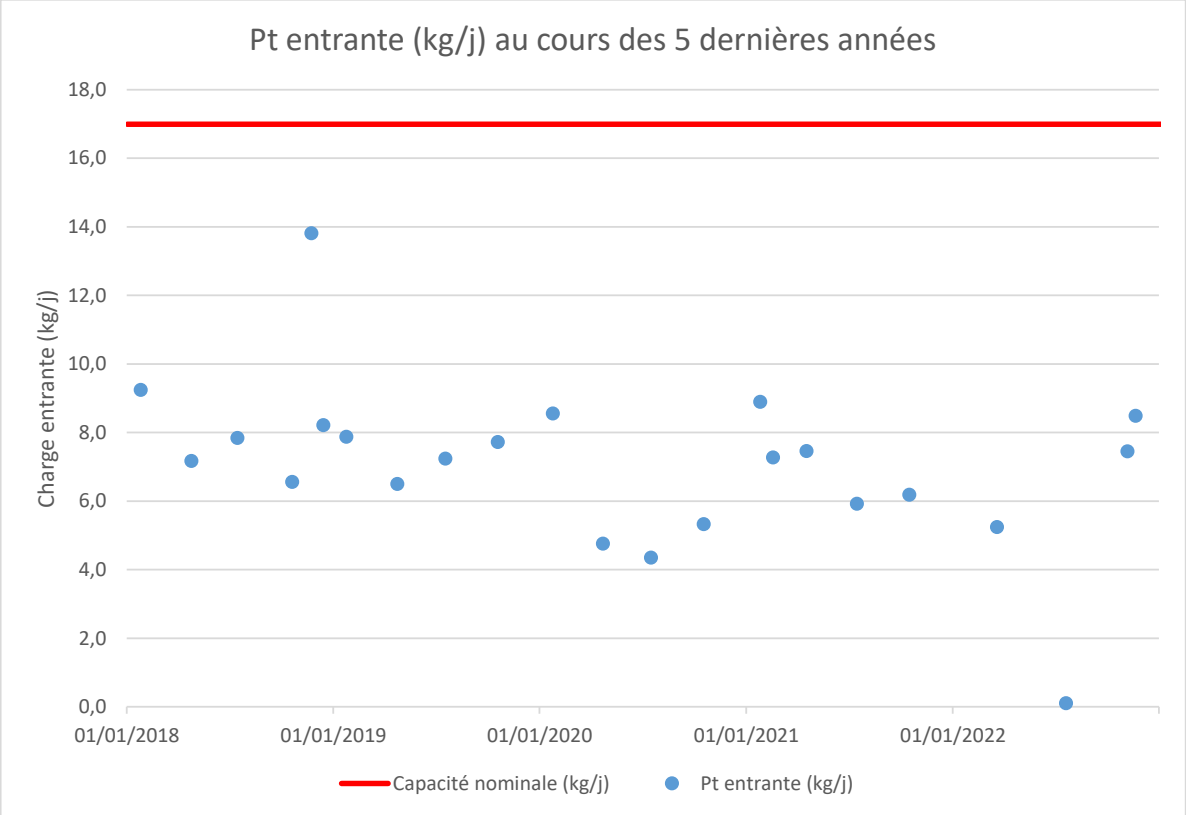
NTK entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	68	56	58	68	87	**67**
Taux de saturation (%)	53%	44%	45%	53%	68%	**53%**
Percentile 95% (kg/j)	85	59	65	83	109	**80**
Taux de saturation (%)	66%	46%	50%	65%	85%	**62%**
Charge maximale maximal (kg/j)	88	59	65	84	113	**82**
Taux de saturation (%)	69%	46%	51%	66%	89%	**64%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 67 kg NTK/j (soit 4 500 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 15 g NTK/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 87 kg NTK/j soit 68% de la capacité nominale de la station et équivalent à 5 831 EH.

2.5 CHARGE EN PT ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en PT entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge entrante en PT assez constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en phosphore.

Le tableau synthétise les charges entrantes en PT au cours de la période 2018-2022 :

PT entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	8,8	7,3	5,8	7,2	5,3	**6,9**
Taux de saturation (%)	52%	43%	34%	42%	31%	**40%**
Percentile 95% (kg/j)	13	7,9	8,1	8,6	8,3	**9,1**
Taux de saturation (%)	75%	46%	48%	51%	49%	**48%**
Charge maximale maximal (kg/j)	13,8	7,9	8,6	8,9	8,5	**9,5**
Taux de saturation (%)	81%	46%	50%	52%	50%	**56%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 6,9 kg PT/j (soit 1 720 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 4 g PT/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 9,2 kg PT/j soit 54% de la capacité nominale de la station et équivalent à 2 305 EH.

2.6 SYNTHESE SUR LES TAUX DE CHARGES ENTRANTES

On constate que les charges annuelles moyennes varient entre 37 à 55% de la capacité organique de la station pour tous les paramètres. Les percentiles 95 de remplissage oscillent entre 54 et 86% de la capacité organique de la station.

Les charges organiques reçues (DBO5, DCO, MES) en moyenne et en P-95 sont cohérentes entre elle. Il n'y a notamment pas de déséquilibre entre DBO5 et NTK.

2.7 CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Le tableau ci-dessous répertorie les relations entre les paramètres (calculé sur les charges moyennes annuelles) :

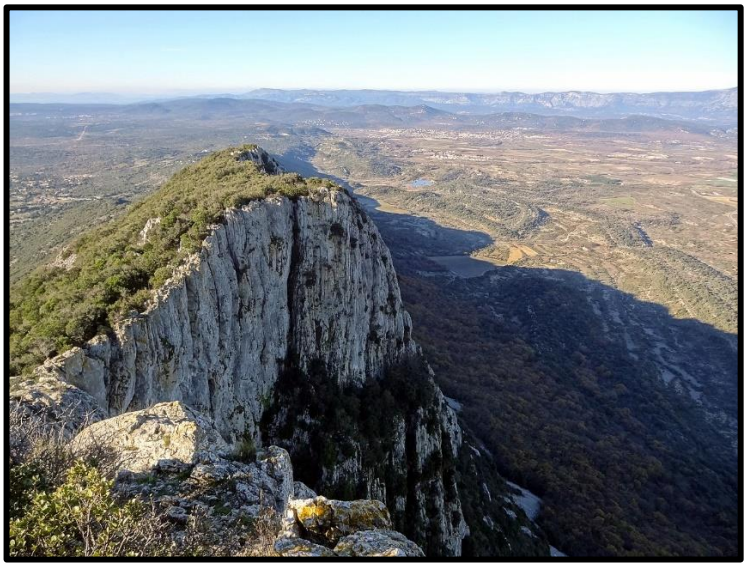
Relations entre les paramètres de pollution							
Paramètre	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	Effluent urbain
DCO/DBO5	3,2	2,8	3,1	3,0	3,7	3,2	2,2 - 2,4
MES/DBO5	1,7	1,7	1,8	1,6	1,8	1,7	0,8 - 1,2
DBO5/NTK	2,9	3,7	2,6	2,8	2,2	2,8	4 - 5
DCO/Pt	73	78	83	80	133	86	44 - 50
DCO/NTK	9	10	8	8	8	9	8,8 - 12

Les ratios DCO/DBO5, MES/DBO5 et DBO5/NTK sont pertinents à interpréter quant à la caractérisation d'un effluent domestique / urbain.

Les effluents entrant sur la station ne présentent pas les caractéristiques d'un effluent de type urbain. La présence d'un effluent industriel dans les eaux usées pourrait justifier ces résultats.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Annexe - Note d'analyse des données d'autosurveillance - Station d'épuration de Saint-Martin-de-Londres

Version A

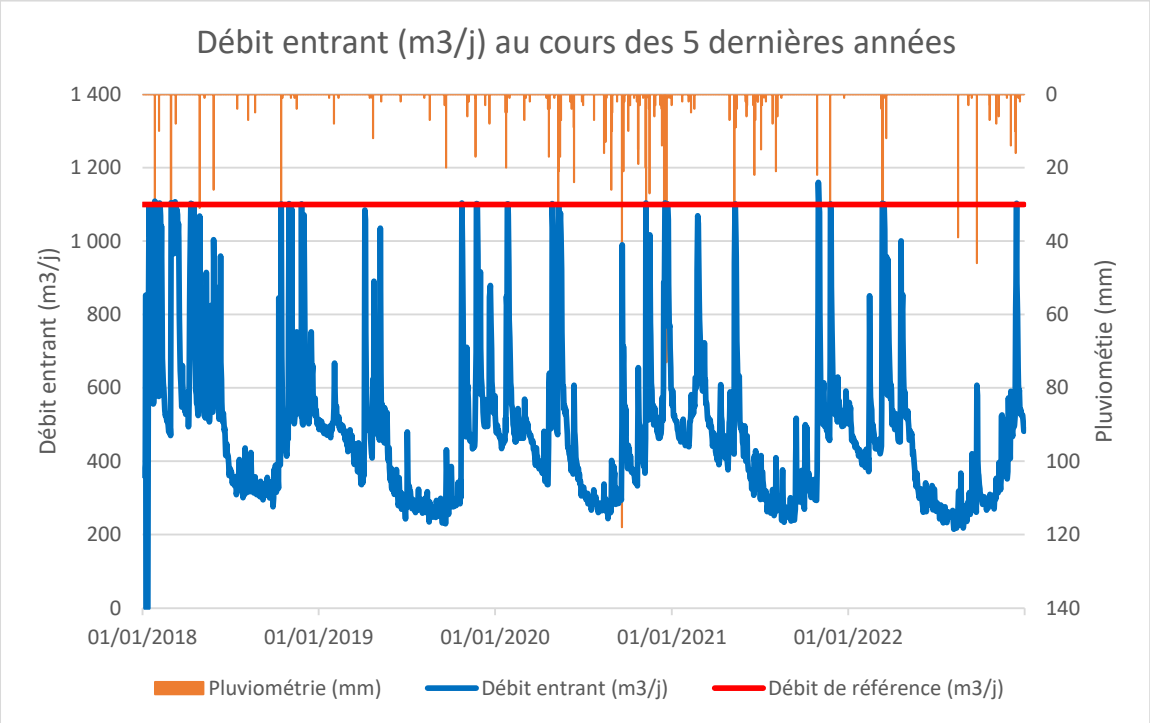
Mai 2024

Réf.Dossier : 22.017

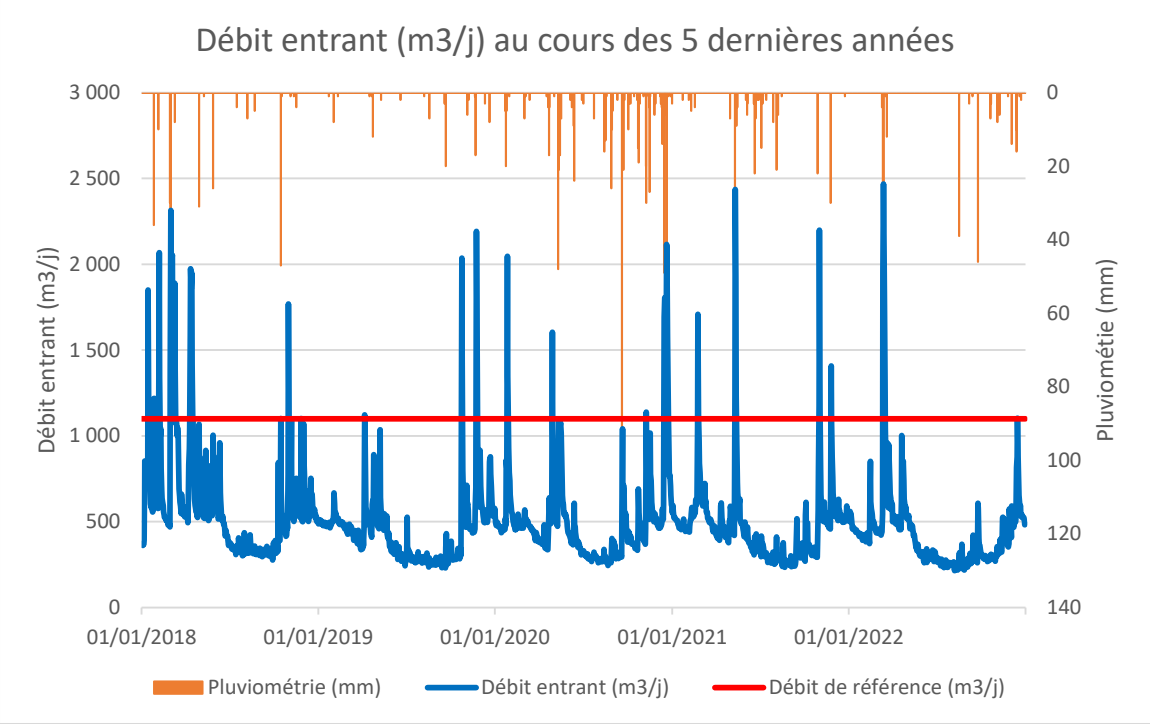
ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES ENTRANTES

Les volumes entrants « A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2018-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Les volumes entrants « A2 + A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2018-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort des graphiques précédents :

- Une sensibilité importante aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale uniquement lors d'évènement pluvieux importants) et un phénomène de ressuyage
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.
- Des déversements au niveau du point d'autosurveillance « A2 » uniquement durant les évènements pluvieux importants (> 10 mm) et les jours qui suivent

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A3 » au cours de la période 2018-2022 :

Débit entrant						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	571	438	483	461	418	**474**
Taux de saturation (%)	52%	40%	44%	42%	38%	**43%**
Percentile 95% (m3/j)	1100	742	1033	781	804	**892**
Taux de saturation (%)	100%	67%	94%	71%	73%	**76%**
Débit maximal (m3/j)	1 109	1 104	1 104	1 160	1 103	**1 116**
Taux de saturation (%)	101%	100%	100%	105%	100%	**101%**

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A2 + A3 » au cours de la période 2018-2022 :

Débit entrant						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	605	448	502	475	429	**492**
Taux de saturation (%)	55%	41%	46%	43%	39%	**45%**
Percentile 95% (m3/j)	1219	742	1050	781	804	**919**
Taux de saturation (%)	111%	67%	95%	71%	73%	**77%**
Débit maximal (m3/j)	2 314	2 192	2 115	2 436	2 469	**2 305**
Taux de saturation (%)	210%	199%	192%	221%	224%	**210%**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 45% sur la période 2018-2022.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 1 009 m³/j soit 92% du débit de référence de la station. La station n'est donc pas surchargée hydrauliquement.

Il ressort de l'analyse hydraulique :

- **Un taux de charge hydraulique moyen de 45% (capacité nominale) sur la période 2018-2022 ;**
- **Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est d'environ 92% du débit de référence de la station ;**
- **Une forte sensibilité des réseaux en amont de la station aux évènements pluvieux ;**
- **Des déversements directs vers le milieu naturel au niveau du point A2 durant les évènements pluvieux importants**

2 ANALYSE DES CHARGES ORGANIQUES ENTRANTES

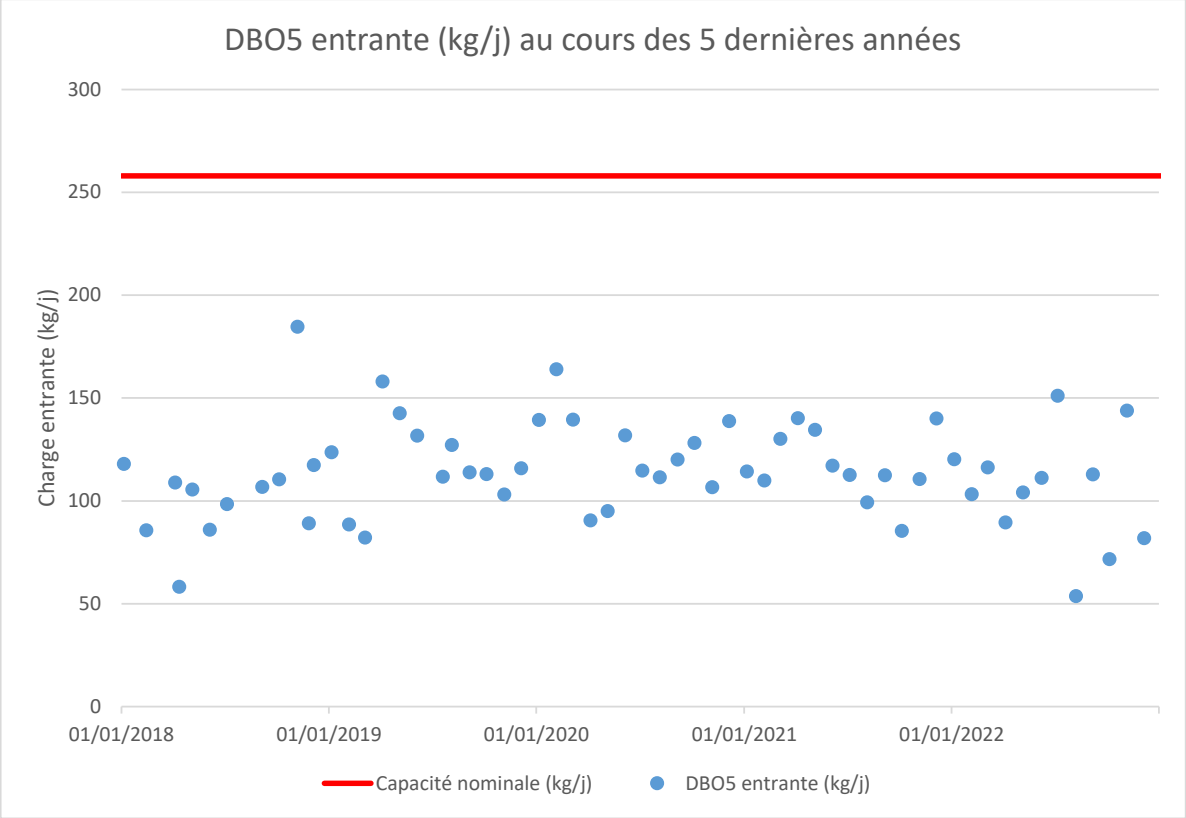
Les paramètres étudiés pour caractériser la charge entrante au cours de la période 2018-2022 sont les suivants :

- DBO5 ;
- DCO ;
- MES ;
- NTK ;
- Pt.

Les données sont issues de l'autosurveillance de la station.

2.1 CHARGE EN DBO5 ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DBO5 entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante relativement constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Absence de dépassement de la capacité nominale en DBO5.

Le tableau suivant synthétise les charges entrantes en DBO5 au cours de la période 2018-2022 :

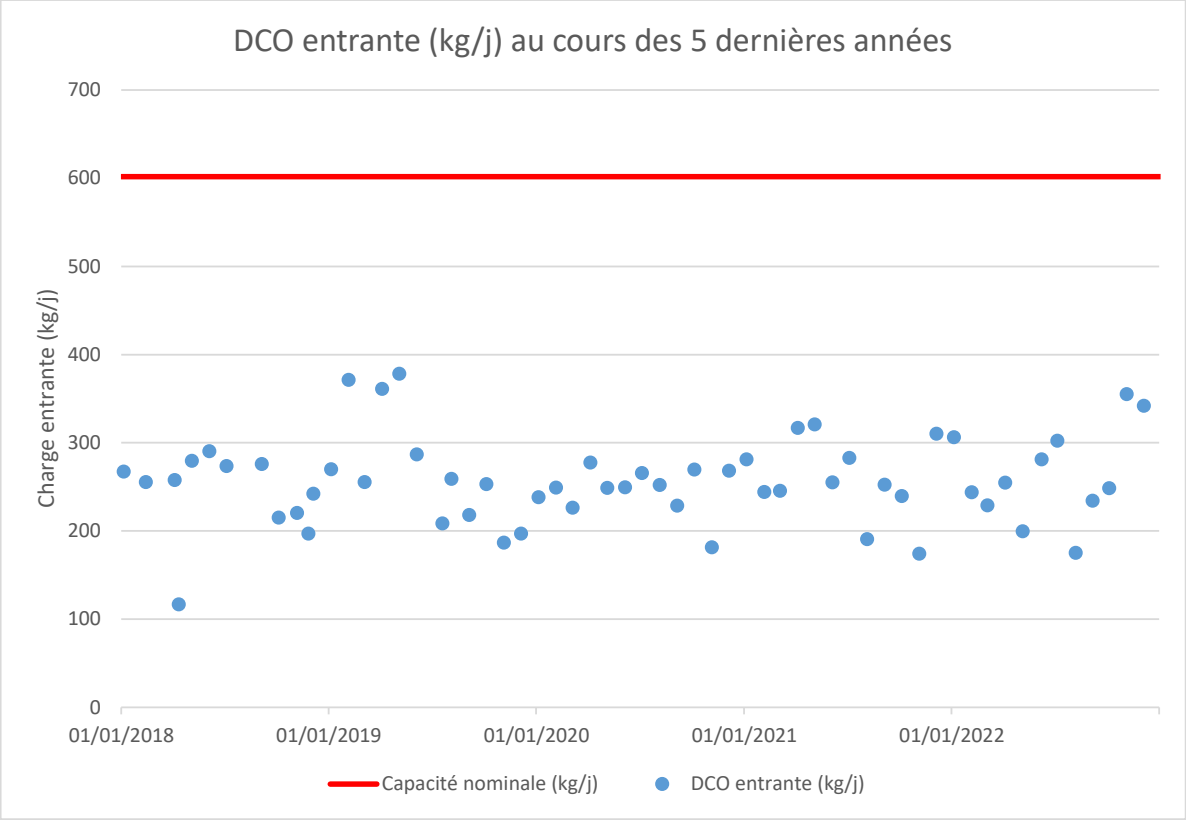
DBO5 entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	106	118	123	117	105	**114**
Taux de saturation (%)	41%	46%	48%	45%	41%	**44%**
Percentile 95% (kg/j)	148	150	151	140	147	**147**
Taux de saturation (%)	57%	58%	58%	54%	57%	**57%**
Charge maximale maximal (kg/j)	185	158	164	140	151	**160**
Taux de saturation (%)	72%	61%	64%	54%	59%	**62%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 114 kg DBO5/j, soit un équivalent de 1 898 E.H. environ.

Le calcul du percentile-95 sur la période 2018-2022 est de 152 kg DBO5/j soit 59% de la capacité nominale de la station soit environ 2 527 E.H environ.

2.2 CHARGE EN DCO ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DCO entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en DCO relativement constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en DCO.

Le tableau synthétise les charges entrantes en DCO au cours de la période 2018-2022 :

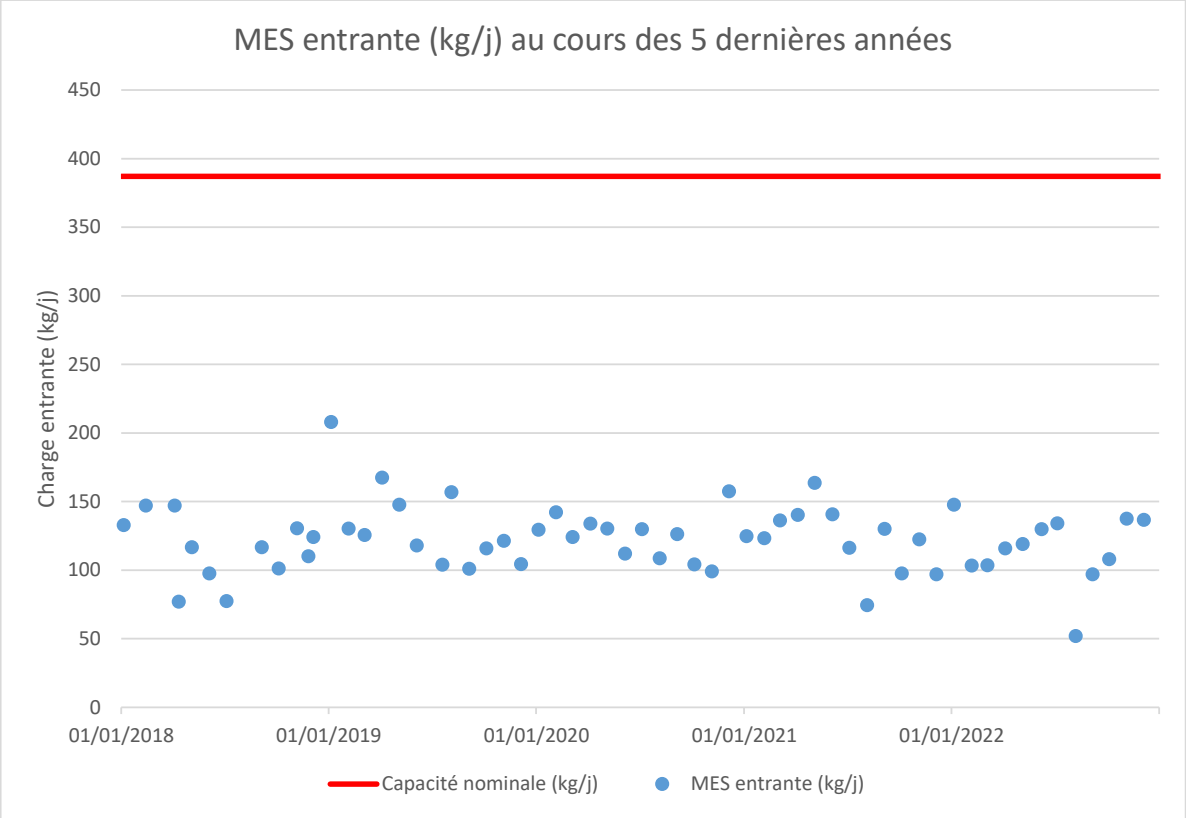
DCO entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	241	271	246	260	264	**256**
Taux de saturation (%)	40%	45%	41%	43%	44%	**43%**
Percentile 95% (kg/j)	285	375	273	319	348	**320**
Taux de saturation (%)	47%	62%	45%	53%	58%	**55%**
Charge maximale maximal (kg/j)	290	378	278	321	355	**325**
Taux de saturation (%)	48%	63%	46%	53%	59%	**54%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 256 kg DCO/j (soit 1 831 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 140 g DCO/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 356 kg DCO/j soit 59% de la capacité nominale de la station soit 2 539 EH.

2.3 CHARGE EN MES ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en MES entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en MES relativement constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en MES.

Le tableau synthétise les charges entrantes en MES au cours de la période 2018-2022 :

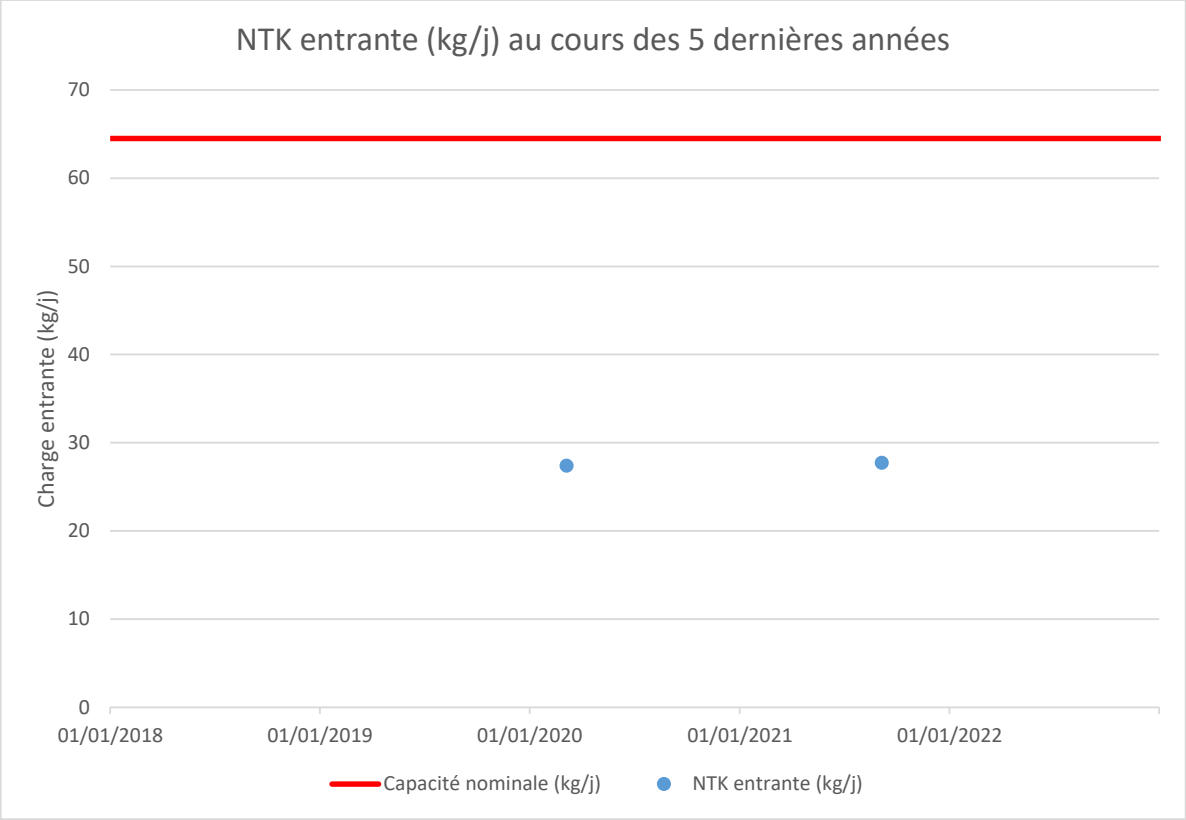
MES entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	115	133	125	122	115	**122**
Taux de saturation (%)	30%	34%	32%	32%	30%	**32%**
Percentile 95% (kg/j)	147	186	149	151	142	**155**
Taux de saturation (%)	38%	48%	39%	39%	37%	**41%**
Charge maximale maximal (kg/j)	147	208	157	164	148	**165**
Taux de saturation (%)	38%	54%	41%	42%	38%	**43%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 122 kg MES/j (soit 1 357 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 90 g MES/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 158 kg MES/j soit 41% de la capacité nominale de la station soit 1 753 EH.

2.4 CHARGE EN NTK ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en NTK entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en NTK constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en NTK.

Le tableau synthétise les charges entrantes au cours des 5 dernières années :

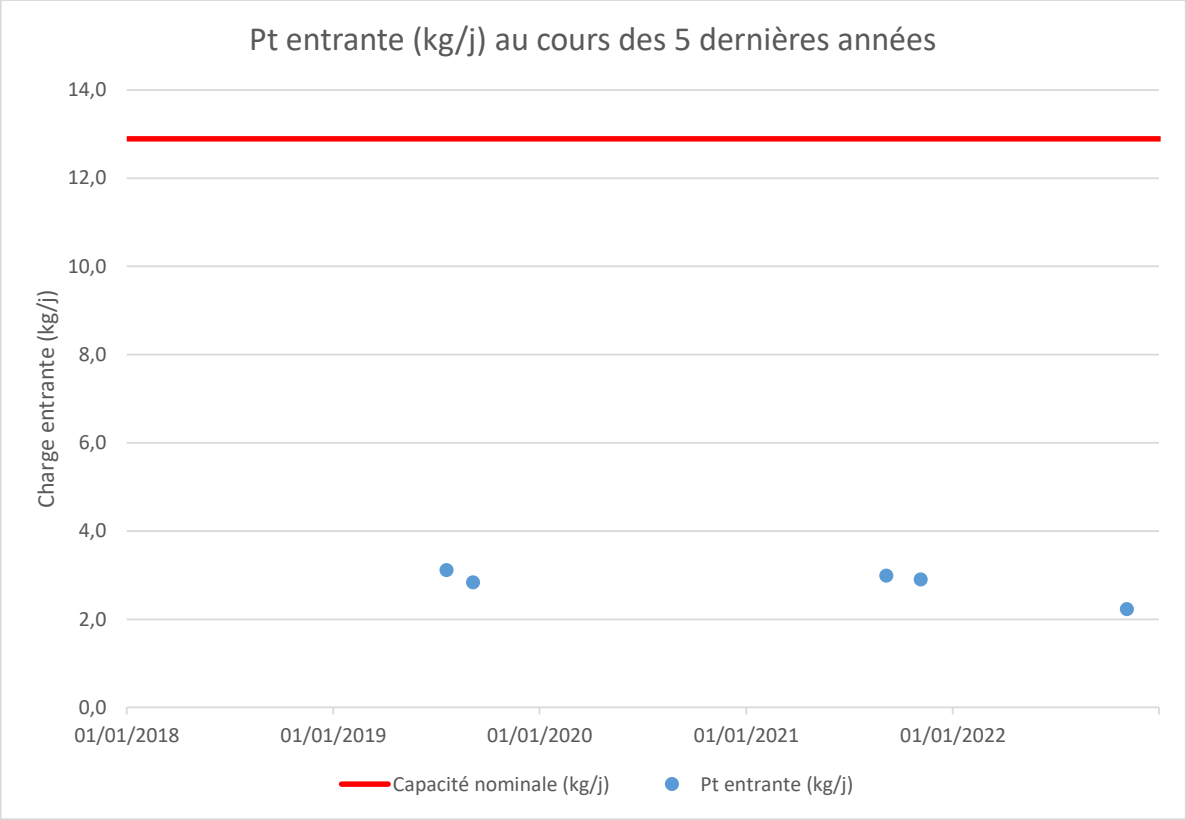
NTK entrante						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Charge journalière moyenne (kg/j)	-	-	27	28	-	**28**
Taux de saturation (%)	-	-	42%	43%	-	**43%**
Percentile 95% (kg/j)	-	-	27	28	-	**28**
Taux de saturation (%)	-	-	42%	43%	-	**43%**
Charge maximale maximal (kg/j)	0	0	27	28	0	**11**
Taux de saturation (%)	0%	0%	42%	43%	0%	**17%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 28 kg NTK/j (soit 1 849 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 15 g NTK/j).

En raison du faible nombre de valeurs, le percentile 95% n'a pu être calculé sur la période 2018-2022.

2.5 CHARGE EN PT ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en PT entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge entrante en PT assez constante au cours de la période 2018-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en phosphore.

Le tableau synthétise les charges entrantes en PT au cours de la période 2018-2022 :

PT entrante						
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	-	3,0	-	3,0	2,2	**2,7**
Taux de saturation (%)	-	23%	-	23%	17%	**21%**
Percentile 95% (kg/j)	-	3,1	-	3,0	2,2	**2,8**
Taux de saturation (%)	-	24%	-	23%	17%	**22%**
Charge maximale maximal (kg/j)	0,0	3,1	0,0	3,0	2,2	**1,7**
Taux de saturation (%)	0%	24%	0%	23%	17%	**13%**

Sur la période 2018-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 2,7 kg PT/j (soit 682 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 4 g PT/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2018-2022 est de 3,1 kg PT/j soit 24% de la capacité nominale de la station et équivalent à 774 EH.

2.6 SYNTHESE SUR LES TAUX DE CHARGES ORGANIQUES ENTRANTS

On constate que les charges annuelles moyennes varient entre 32 à 43% de la capacité organique de la station pour tous les paramètres à l'exception du paramètre PT à 21%. Les percentiles 95 de remplissage oscillent entre 24 et 59% de la capacité organique de la station.

Les charges organiques reçues (DBO5, DCO, MES) en moyenne et en P-95 sont cohérentes entre elle.

2.7 CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Le tableau ci-dessous répertorie les relations entre les paramètres (calculé sur les charges moyennes annuelles) :

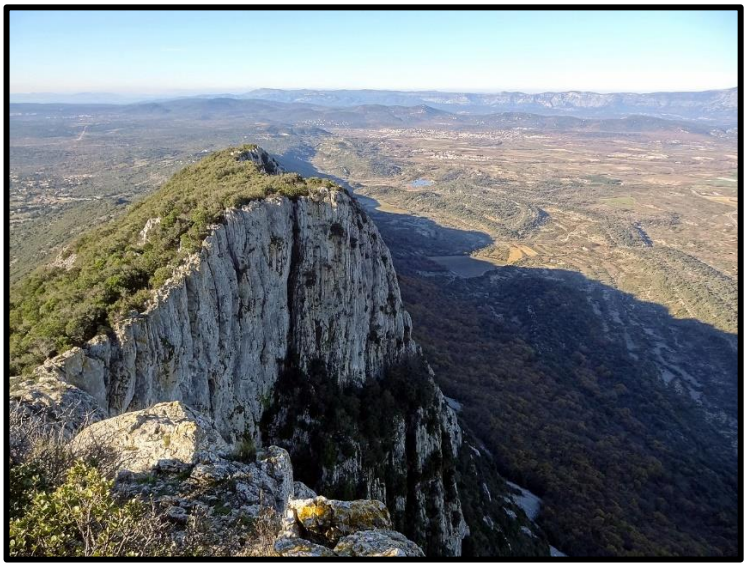
Relations entre les paramètres de pollution							
Paramètre	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	Effluent urbain
DCO/DBO5	2,3	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,2 - 2,4
MES/DBO5	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	0,8 - 1,2

Les ratios DCO/DBO5, MES/DBO5 et DBO5/NTK sont pertinents à interpréter quant à la caractérisation d'un effluent domestique / urbain.

Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Annexe - Note d'analyse des données d'autosurveillance - Station d'épuration de Saint-Gély-du-Fesc

Version A

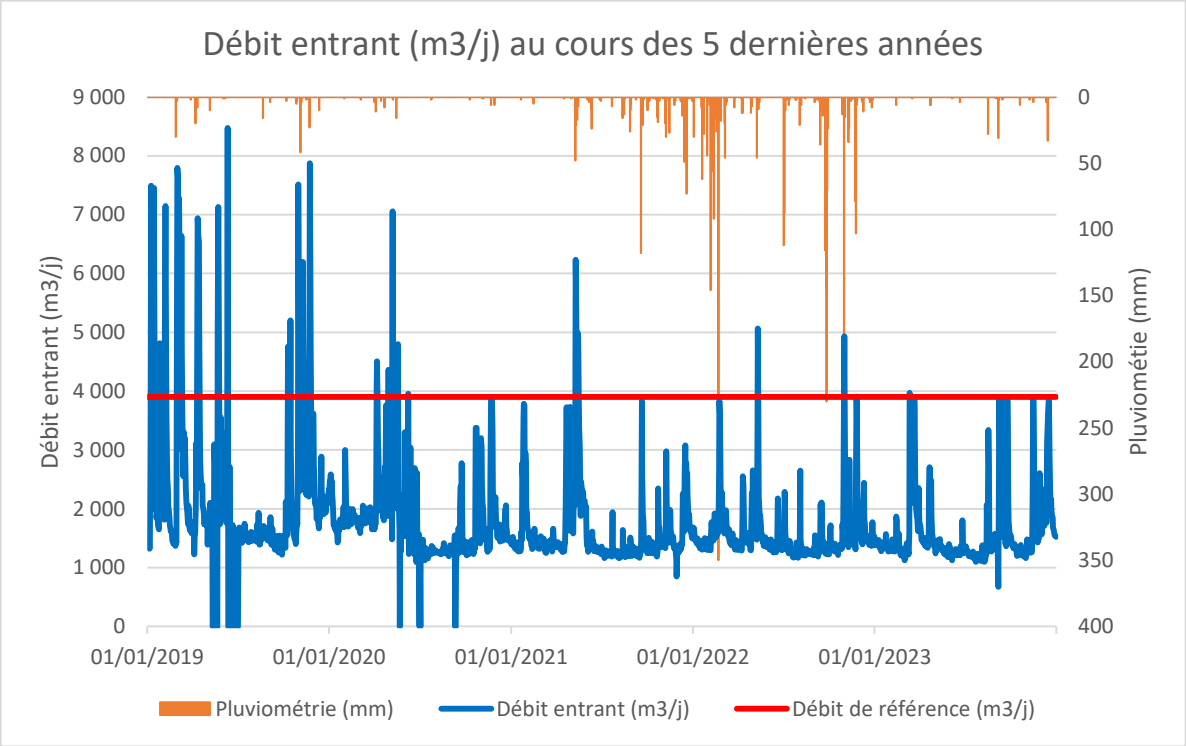
Mai 2024

Réf.Dossier : 22.017

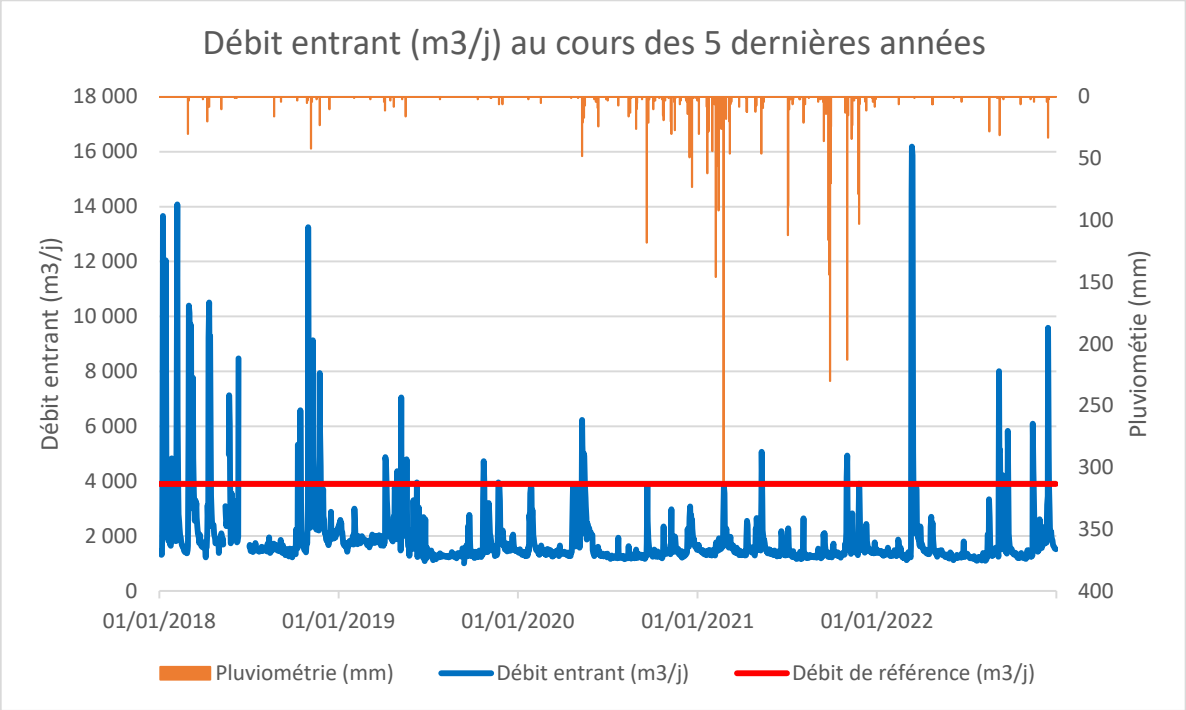
ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES ENTRANTES

Les volumes entrants « A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2019-2023 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Les volumes entrants « A2 + A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2019-2023 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort des graphiques précédents :

- Une sensibilité importante aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale uniquement lors d'évènement pluvieux importants)
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.
- Des déversements au niveau du point d'autosurveillance « A2 » uniquement durant les évènements pluvieux importants (> 5 mm) et les jours qui suivent

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A3 » au cours de la période 2019-2023 :

Débit entrant						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	1815	1625	1553	1587	1379	**1592**
Taux de saturation (%)	47%	42%	40%	41%	35%	**41%**
Percentile 95% (m3/j)	3238	2932	2359	3260	1897	**2737**
Taux de saturation (%)	83%	75%	60%	84%	49%	**70%**
Débit maximal (m3/j)	7 055	6 235	5 066	3 973	3 953	**5 256**
Taux de saturation (%)	181%	160%	130%	102%	101%	**135%**

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A2 + A3 » au cours de la période 2019-2023 :

Débit entrant						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Débit journalier moyen (m3/j)	1824	1628	1553	1759	1382	**1629**
Taux de saturation (%)	47%	42%	40%	45%	35%	**42%**
Percentile 95% (m3/j)	3282	2932	2359	3635	1897	**2821**
Taux de saturation (%)	84%	75%	60%	93%	49%	**72%**
Débit maximal (m3/j)	7 055	6 235	5 066	16 191	4 325	**7 774**
Taux de saturation (%)	181%	160%	130%	415%	111%	**199%**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 42% sur la période 2019-2023.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 2 770 m³/j soit 71% du débit de référence de la station. La station n'est donc pas surchargée hydrauliquement.

Il ressort de l'analyse hydraulique :

- **Un taux de charge hydraulique moyen de 42% (capacité nominale) sur la période 2019-2023 ;**
- **Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est d'environ 71% du débit de référence de la station ;**
- **Une forte sensibilité des réseaux en amont de la station aux évènements pluvieux ;**
- **Des déversements directs vers le milieu naturel au niveau du point A2 durant les évènements pluvieux importants (> 5 mm)**

2 ANALYSE DES CHARGES ORGANIQUES ENTRANTES

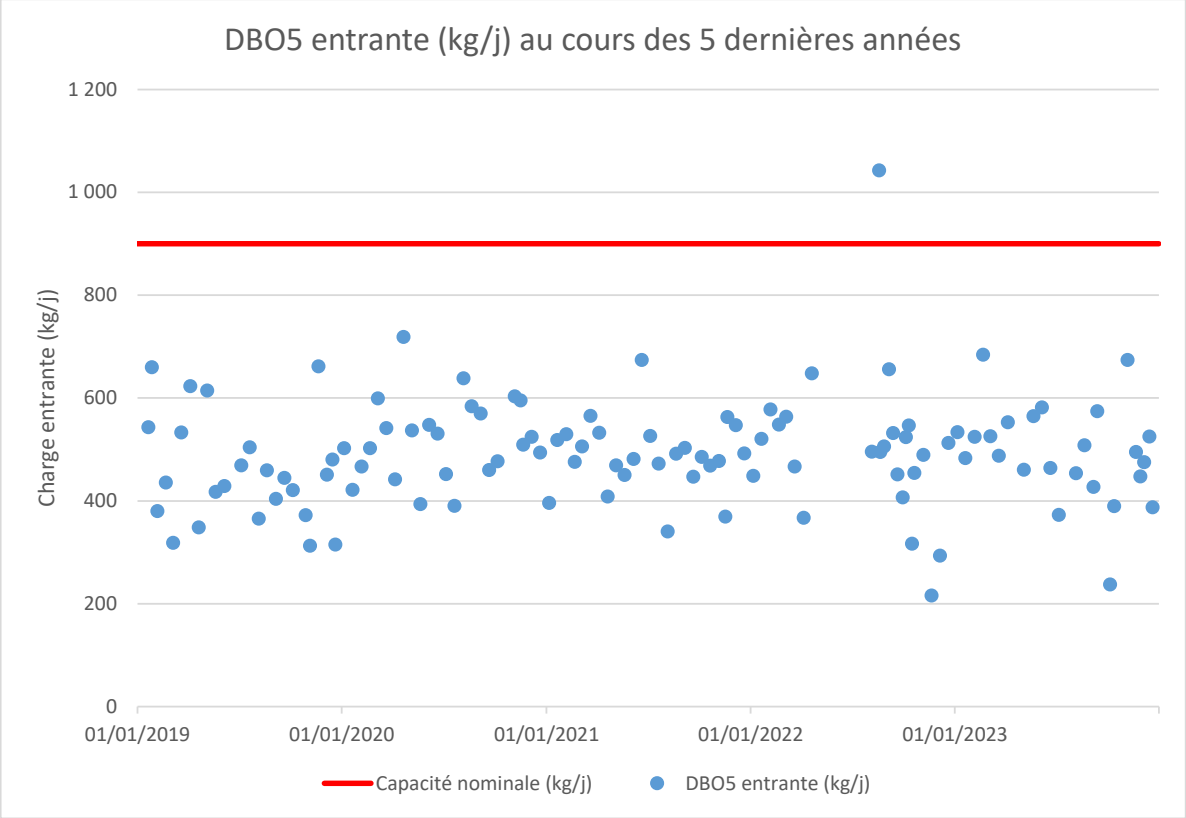
Les paramètres étudiés pour caractériser la charge entrante au cours de la période 2019-2023 sont les suivants :

- DBO5 ;
- DCO ;
- MES ;
- NTK ;
- Pt.

Les données sont issues de l'autosurveillance de la station.

2.1 CHARGE EN DBO5 ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DBO5 entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Un dépassement de la capacité nominale répertorié (18/08/2023).

Le tableau suivant synthétise les charges entrantes en DBO5 au cours de la période 2019-2023 :

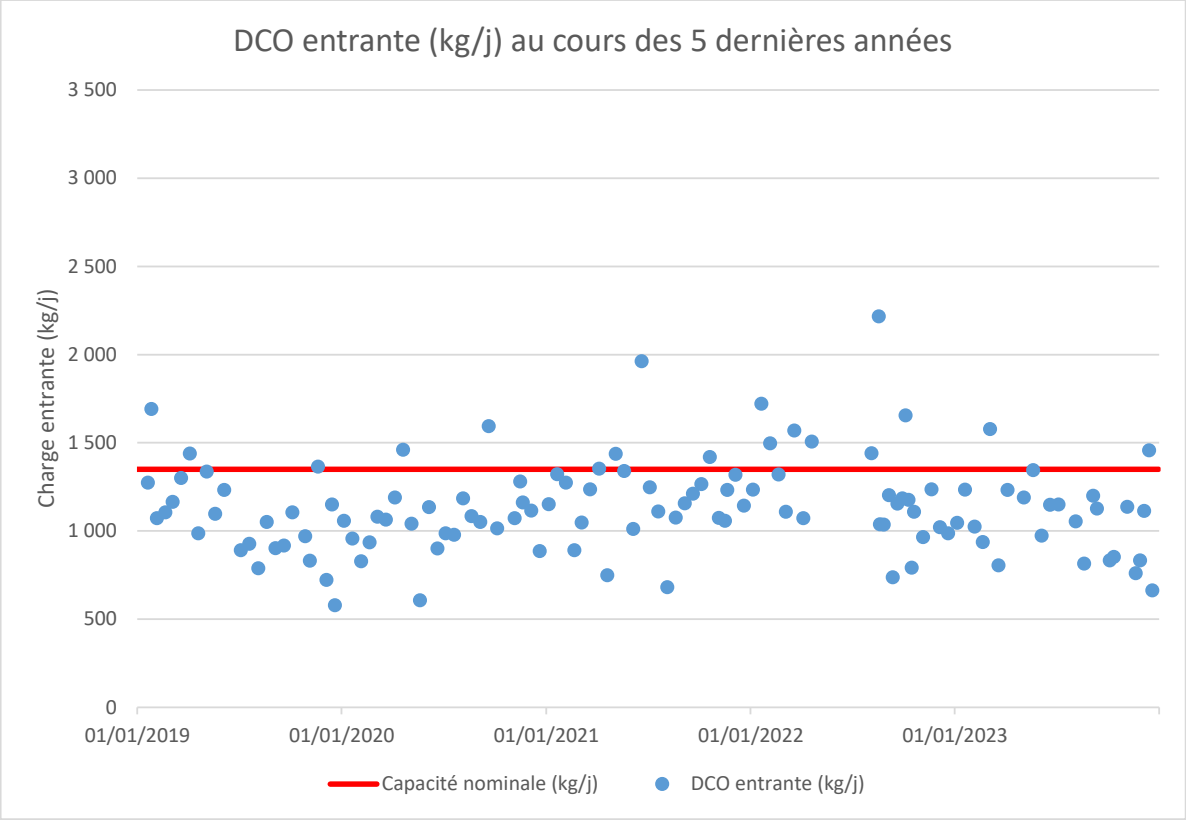
DBO5 entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	457	521	488	504	493	**493**
Taux de saturation (%)	51%	58%	54%	56%	55%	**55%**
Percentile 95% (kg/j)	655	633	565	655	661	**627**
Taux de saturation (%)	73%	70%	63%	73%	73%	**70%**
Charge maximale maximal (kg/j)	662	719	675	1 043	685	**757**
Taux de saturation (%)	74%	80%	75%	116%	76%	**84%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 493 kg DBO5/j, soit un équivalent de 8 211 E.H. environ.

Le calcul du percentile-95 sur la période 2019-2023 est de 660 kg DBO5/j soit 73% de la capacité nominale de la station soit environ 11 002 E.H environ.

2.2 CHARGE EN DCO ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DCO entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en DCO relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- De nombreux dépassements annuels de la capacité en DCO, explicable par une valeur erronée de la charge acceptable en DCO par la STEU dans l'arrêté préfectoral de la station.

La charge correcte en DCO acceptable par la STEU est de 14 800 * 140 g =2 072 kg/j DCO.

Le tableau synthétise les charges entrantes en DCO au cours de la période 2019-2023 :

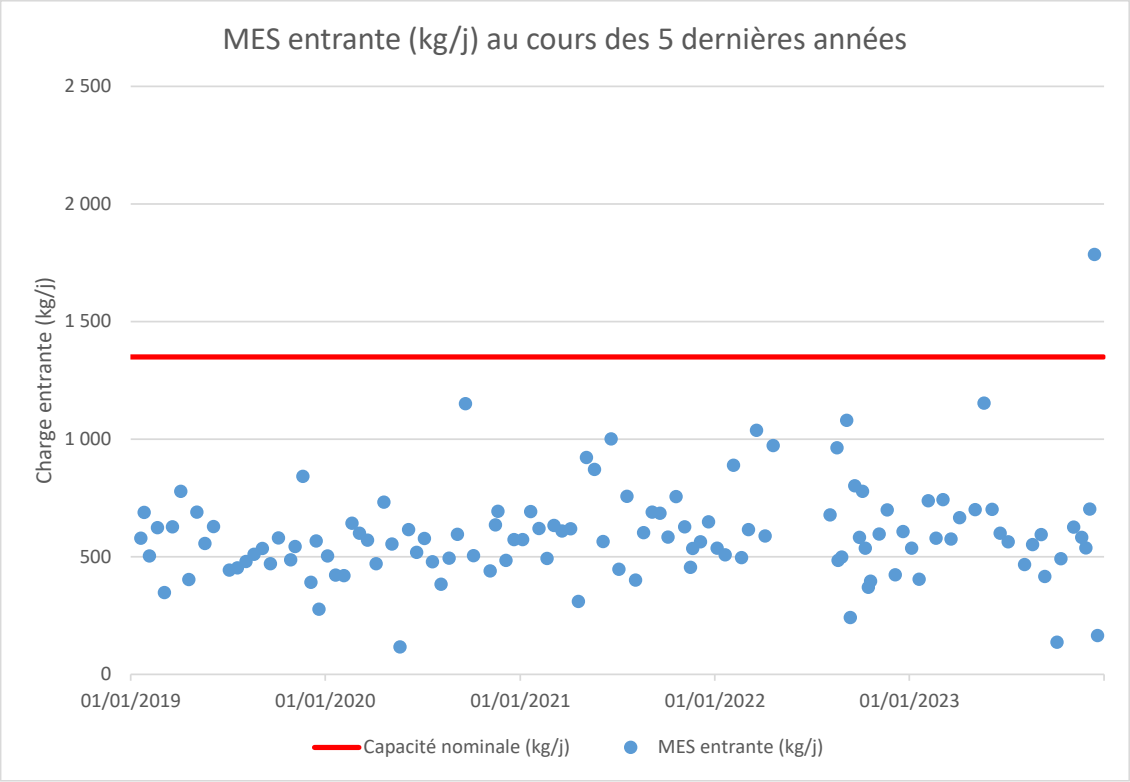
DCO entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	1080	1070	1191	1250	1063	**1131**
Taux de saturation (%)	52%	52%	57%	60%	51%	**55%**
Percentile 95% (kg/j)	1429	1434	1435	1712	1441	**1490**
Taux de saturation (%)	69%	69%	69%	83%	70%	**72%**
Charge maximale maximal (kg/j)	1 693	1 595	1 963	2 217	1 578	**1 809**
Taux de saturation (%)	82%	77%	95%	107%	76%	**87%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 1 131 kg DCO/j (soit 8 078 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 140 g DCO/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 1 578 kg DCO/j soit 76% de la vraie capacité nominale de la station soit 11 271 EH.

2.3 CHARGE EN MES ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en MES entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en MES relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Un dépassement de la capacité répertorié (14/12/2023).

Le tableau synthétise les charges entrantes en MES au cours de la période 2019-2023 :

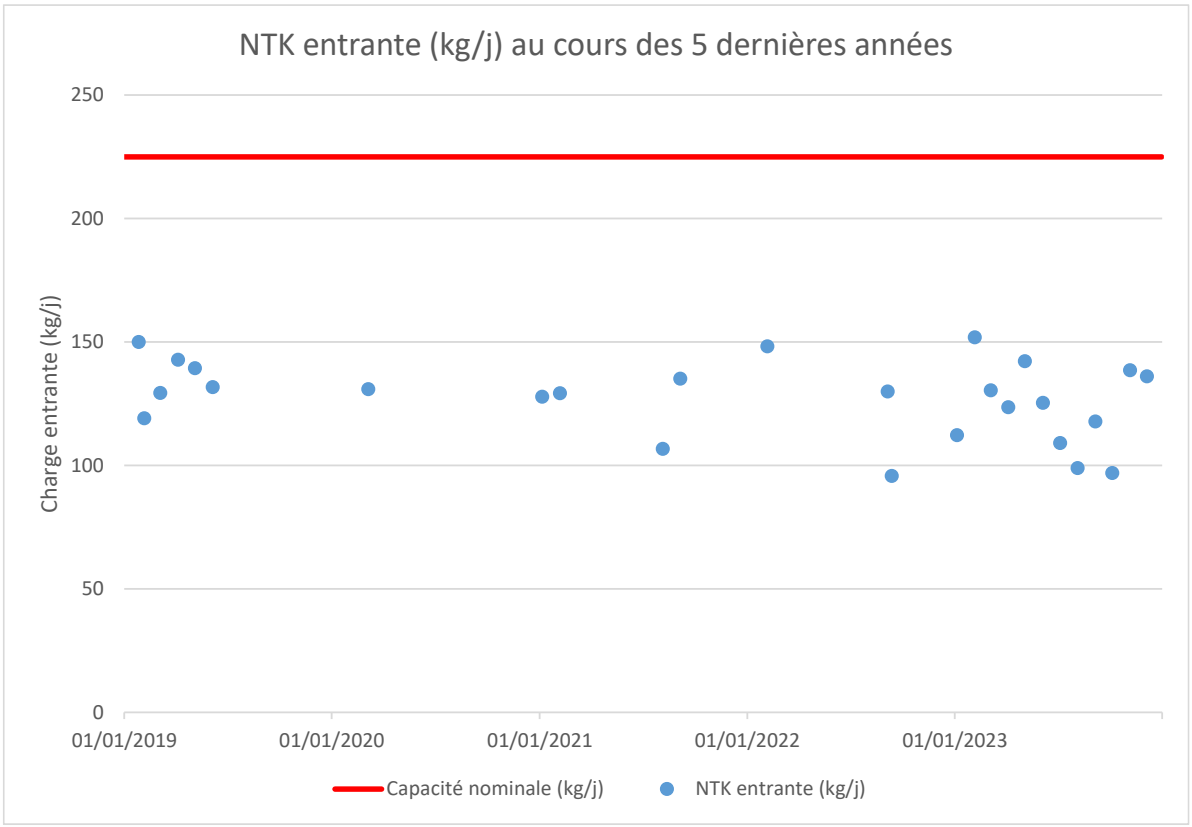
MES entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	542	549	626	641	625	**597**
Taux de saturation (%)	40%	41%	46%	47%	46%	**44%**
Percentile 95% (kg/j)	765	726	912	1028	1092	**904**
Taux de saturation (%)	57%	54%	68%	76%	81%	**67%**
Charge maximale maximal (kg/j)	841	1 150	1 001	1 080	1 786	**1 172**
Taux de saturation (%)	62%	85%	74%	80%	132%	**87%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 597 kg MES/j (soit 6 628 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 90 g MES/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 973 kg MES/j soit 72% de la capacité nominale de la station soit 10 808 EH.

2.4 CHARGE EN NTK ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en NTK entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en NTK constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en NTK.

Le tableau synthétise les charges entrantes au cours des 5 dernières années :

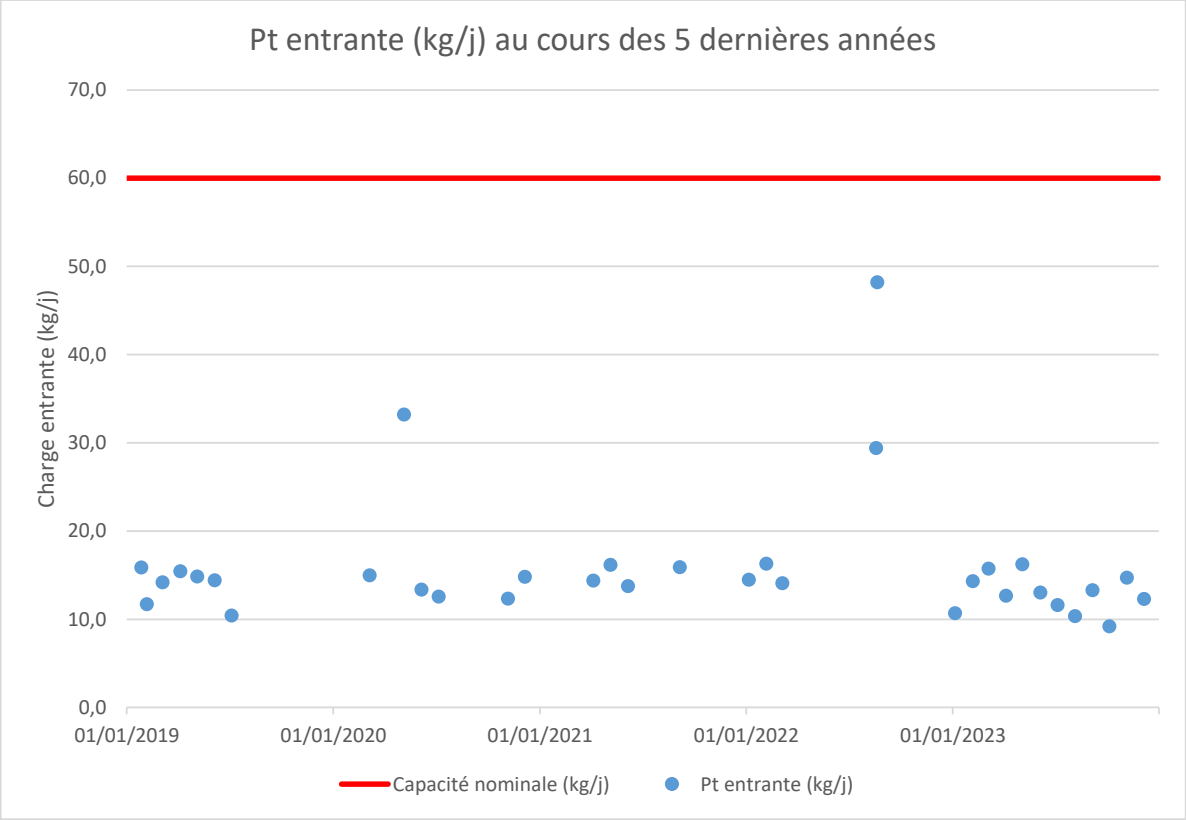
NTK entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	135	131	125	125	124	**128**
Taux de saturation (%)	60%	58%	55%	55%	55%	**57%**
Percentile 95% (kg/j)	148	131	134	146	147	**141**
Taux de saturation (%)	66%	58%	60%	65%	65%	**63%**
Charge maximale maximal (kg/j)	150	131	135	148	152	**143**
Taux de saturation (%)	67%	58%	60%	66%	67%	**64%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 128 kg NTK/j (soit 8 522 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 15 g NTK/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 150 kg MES/j soit 66% de la capacité nominale de la station soit 9 971 EH.

2.5 CHARGE EN PT ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en PT entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge entrante en PT assez constante au cours de la période 2019-2023 avec quelques pics ponctuels ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en phosphore.

Le tableau synthétise les charges entrantes en PT au cours de la période 2019-2023 :

PT entrante						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)	13,8	16,9	15,1	24,5	12,8	**16,6**
Taux de saturation (%)	23%	28%	25%	41%	21%	**28%**
Percentile 95% (kg/j)	15,8	28,6	16,1	44,4	16,0	**24,2**
Taux de saturation (%)	26%	48%	27%	74%	27%	**40%**
Charge maximale maximal (kg/j)	15,9	33,2	16,2	48,2	16,2	**25,9**
Taux de saturation (%)	26%	55%	27%	80%	27%	**43%**

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 16,6 kg PT/j (soit 4 157 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 4 g PT/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 30,7 kg PT/j soit 51% de la capacité nominale de la station et équivalent à 7 685 EH.

2.6 SYNTHESE SUR LES TAUX DE CHARGES ORGANIQUES ENTRANTS

On constate que les charges annuelles moyennes varient entre 44 à 57% de la capacité organique de la station pour tous les paramètres à l'exception du paramètre PT à 28%. Les percentiles 95 de remplissage oscillent entre 51 et 76% de la capacité organique de la station.

Les charges organiques reçues (DBO5, DCO, MES et NTK) en moyenne et en P-95 sont cohérentes entre elle.

2.7 CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Le tableau ci-dessous répertorie les relations entre les paramètres (calculé sur les charges moyennes annuelles) :

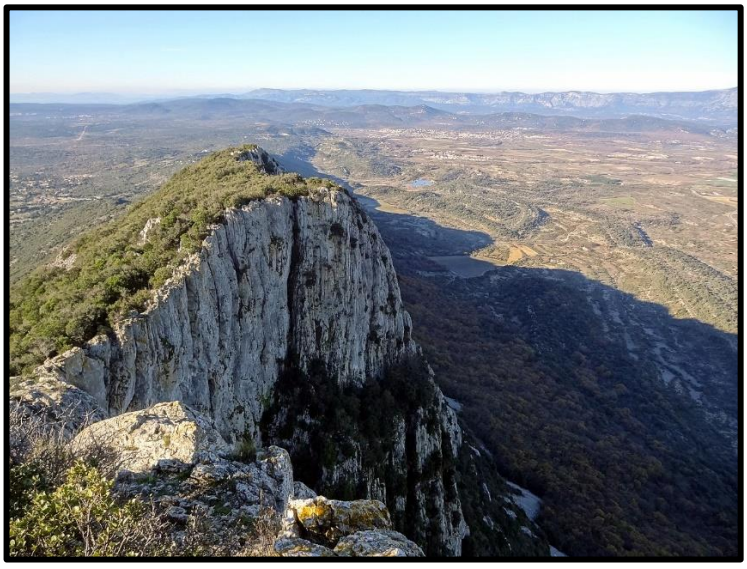
Relations entre les paramètres de pollution							
Paramètre	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne	Effluent urbain
DCO/DBO5	2,4	2,1	2,4	2,5	2,2	2,3	2,2 - 2,4
MES/DBO5	1,2	1,1	1,3	1,3	1,3	1,2	0,8 - 1,2
DBO5/NTK	3,4	4,0	3,9	4,0	4,0	3,9	4 - 5
DCO/Pt	78	63	79	51	83	68	44 - 50
DCO/NTK	8	8	10	10	9	9	8,8 - 12

Les ratios DCO/DBO5, MES/DBO5 et DBO5/NTK sont pertinents à interpréter quant à la caractérisation d'un effluent domestique / urbain.

Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Annexe - Note d'analyse des données d'autosurveillance - Station d'épuration de Saint-Mathieu-de-Tréviers

Version A

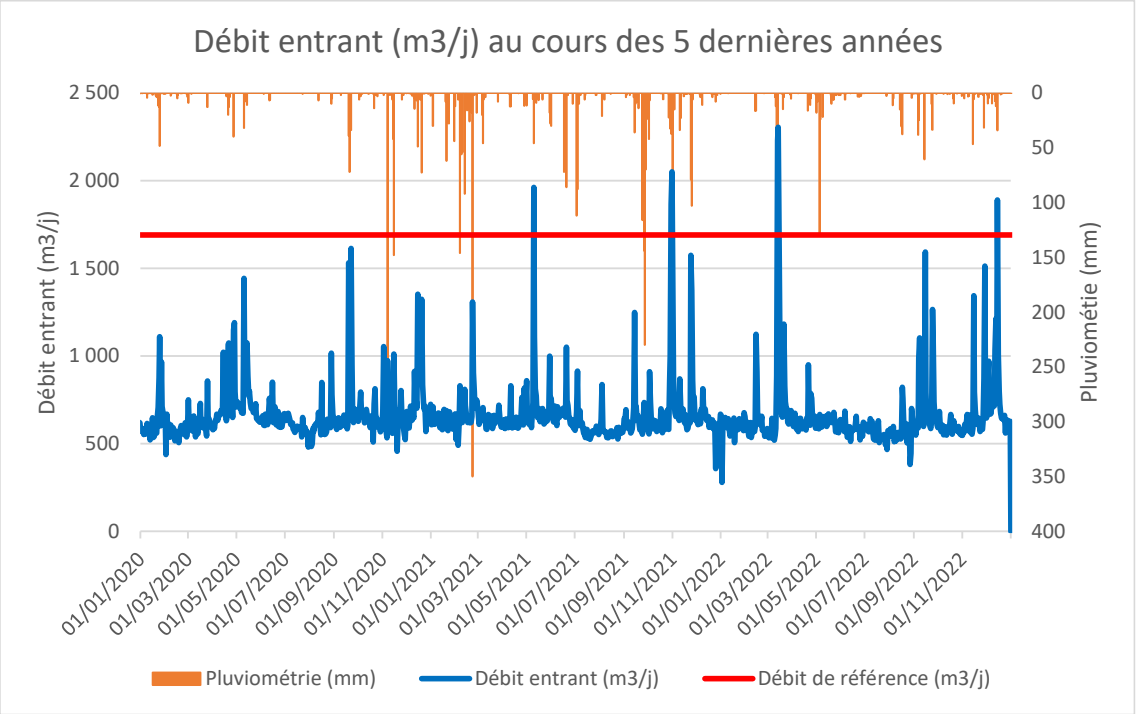
Mai 2024

Réf.Dossier : 22.017

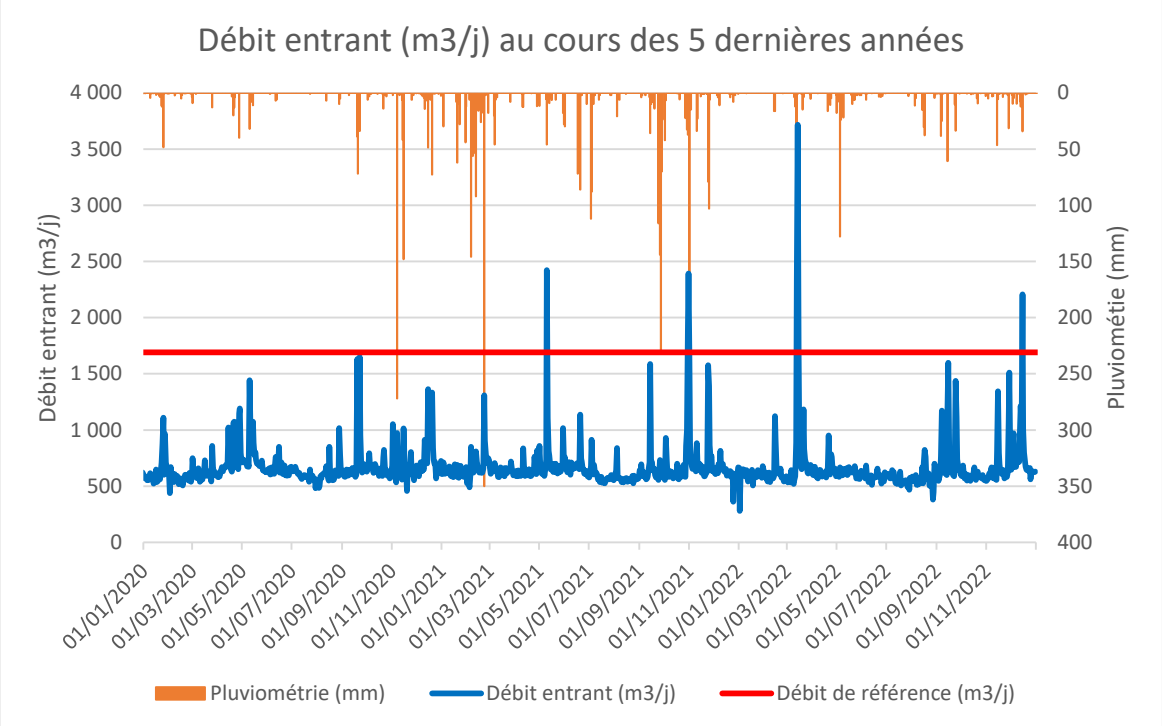
ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES ENTRANTES

Les volumes entrants « A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2020-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Les volumes entrants « A2 + A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2020-2022 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort des graphiques précédents :

- Une sensibilité relative aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale uniquement lors d'évènement pluvieux importants)
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.
- Des déversements au niveau du point d'autosurveillance « A2 » uniquement durant les évènements pluvieux importants (> 10 mm) et les jours qui suivent

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A3 » au cours de la période 2020-2022 :

Débit entrant						
	-	2020	2021	2022	-	Moyenne
Débit journalier moyen (m3/j)	-	666	662	649	-	**659**
Taux de saturation (%)	-	39%	39%	38%	-	**39%**
Percentile 95% (m3/j)	-	982	858	967	-	**936**
Taux de saturation (%)	-	58%	51%	57%	-	**55%**
Débit maximal (m3/j)	-	1 614	2 050	2 304	-	**1 989**
Taux de saturation (%)	-	96%	121%	136%	-	**118%**

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A2 + A3 » au cours de la période 2020-2022 :

Débit entrant						
		2020	2021	2022	0	Moyenne
Débit journalier moyen (m3/j)		667	666	659	-	**664**
Taux de saturation (%)		39%	39%	39%	-	**39%**
Percentile 95% (m3/j)		982	859	1005	-	**949**
Taux de saturation (%)		58%	51%	59%	-	**56%**
Débit maximal (m3/j)		1 650	2 422	3 716	-	**2 596**
Taux de saturation (%)		98%	143%	220%	-	**154%**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 39% sur la période 2020-2022.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2020-2022 est de 957 m³/j soit 57% du débit de référence de la station. La station n'est donc pas surchargée hydrauliquement.

Il ressort de l'analyse hydraulique :

- **Un taux de charge hydraulique moyen de 39% (capacité nominale) sur la période 2020-2022 ;**
- **Le calcul du percentile 95% sur la période 2020-2022 est d'environ 57% du débit de référence de la station ;**
- **Une sensibilité relative des réseaux en amont de la station aux évènements pluvieux ;**
- **Des déversements directs vers le milieu naturel au niveau du point A2 uniquement durant les évènements pluvieux importants**

2 ANALYSE DES CHARGES ORGANIQUES ENTRANTES

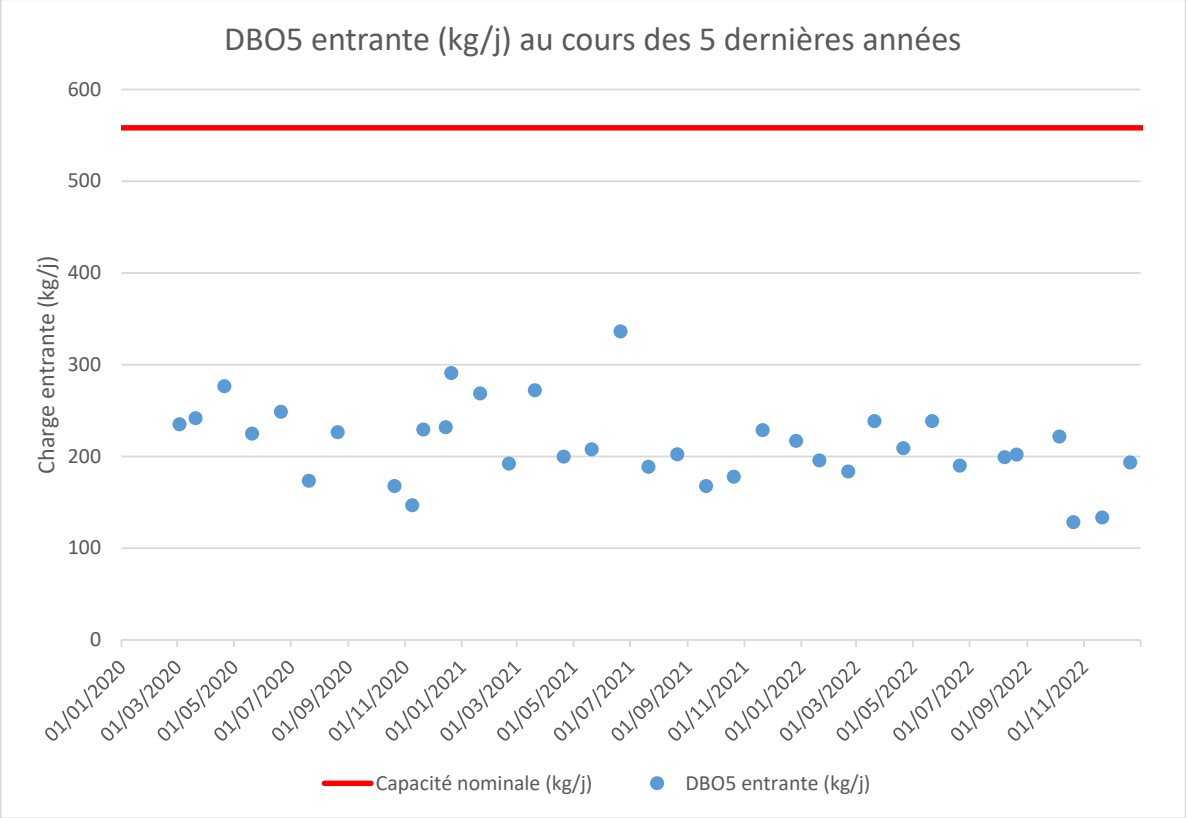
Les paramètres étudiés pour caractériser la charge entrante au cours de la période 2020-2022 sont les suivants :

- DBO5 ;
- DCO ;
- MES ;
- NTK ;
- Pt.

Les données sont issues de l'autosurveillance de la station.

2.1 CHARGE EN DBO5 ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DBO5 entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante relativement constante au cours de la période 2020-2022 ;
- Absence de dépassement de la capacité nominale en DBO5.

Le tableau suivant synthétise les charges entrantes en DBO5 au cours de la période 2020-2022 :

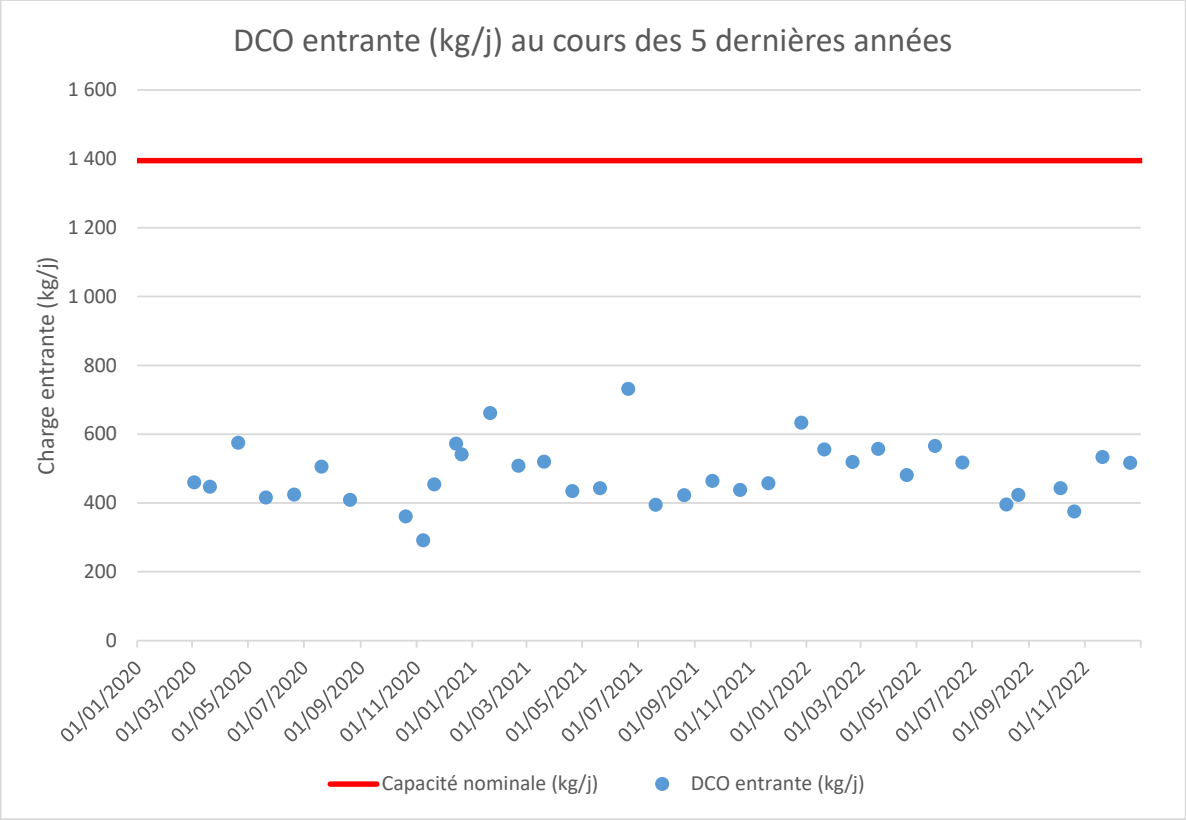
DBO5 entrante						
		2020	2021	2022	-	Moyenne
Charge journalière moyenne (kg/j)		225	222	195	-	**214**
Taux de saturation (%)		40%	40%	35%	-	**38%**
Percentile 95% (kg/j)		283	301	239	-	**274**
Taux de saturation (%)		51%	54%	43%	-	**49%**
Charge maximale maximal (kg/j)		291	336	239	-	**289**
Taux de saturation (%)		52%	60%	43%	-	**52%**

Sur la période 2020-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 214 kg DBO5/j, soit un équivalent de 3 561 E.H. environ.

Le calcul du percentile-95 sur la période 2020-2022 est de 282 kg DBO5/j soit 51% de la capacité nominale de la station soit environ 4 697 E.H environ.

2.2 CHARGE EN DCO ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DCO entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en DCO relativement constante au cours de la période 2020-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en DCO.

Le tableau synthétise les charges entrantes en DCO au cours de la période 2020-2022 :

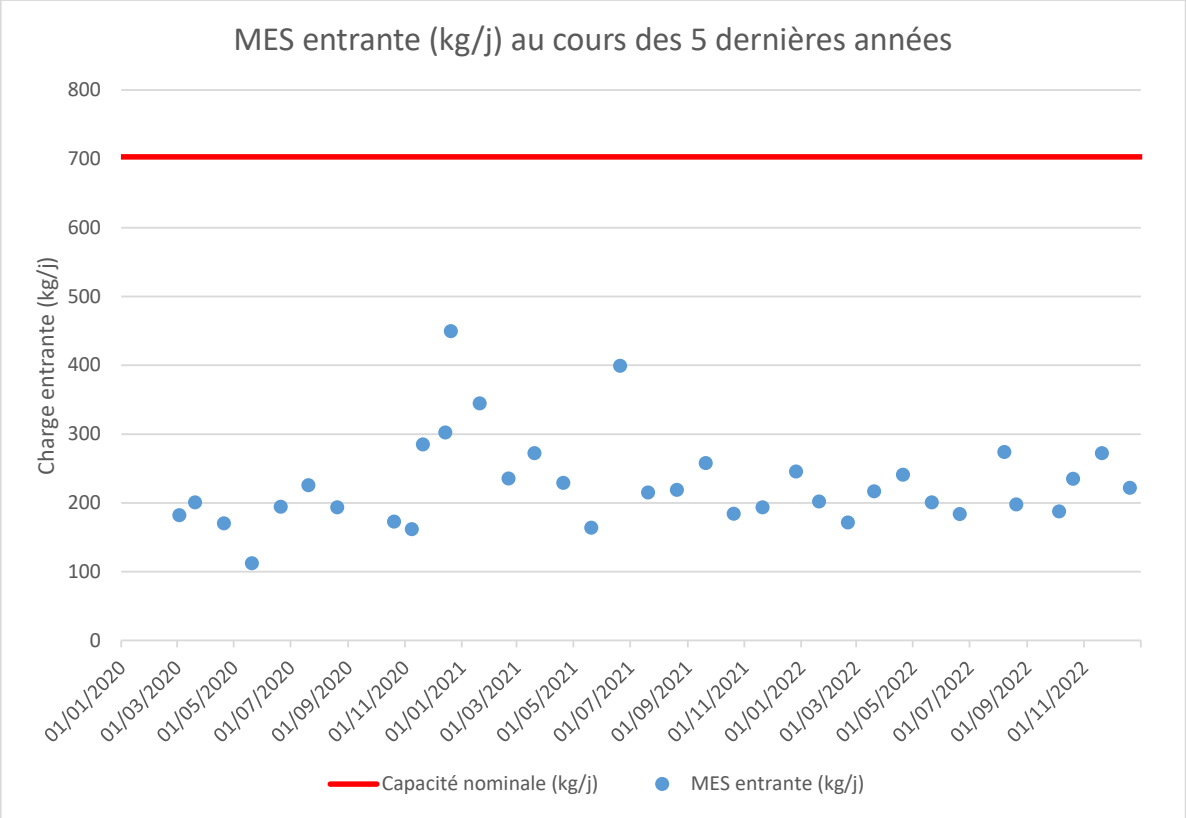
DCO entrante						
		2020	2021	2022	-	Moyenne
Charge journalière moyenne (kg/j)		455	509	491	-	**485**
Taux de saturation (%)		33%	37%	35%	-	**35%**
Percentile 95% (kg/j)		574	693	561	-	**609**
Taux de saturation (%)		41%	50%	40%	-	**44%**
Charge maximale maximal (kg/j)		576	731	566	-	**624**
Taux de saturation (%)		41%	52%	41%	-	**45%**

Sur la période 2020-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 485 kg DCO/j (soit 3 464 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 140 g DCO/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2020-2022 est de 637 kg DCO/j soit 46% de la capacité nominale de la station soit 4 547 EH.

2.3 CHARGE EN MES ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en MES entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en MES relativement constante au cours de la période 2020-2022 ;

Aucun dépassement de la capacité nominale en MES.

Le tableau synthétise les charges entrantes en MES au cours de la période 2020-2022 :

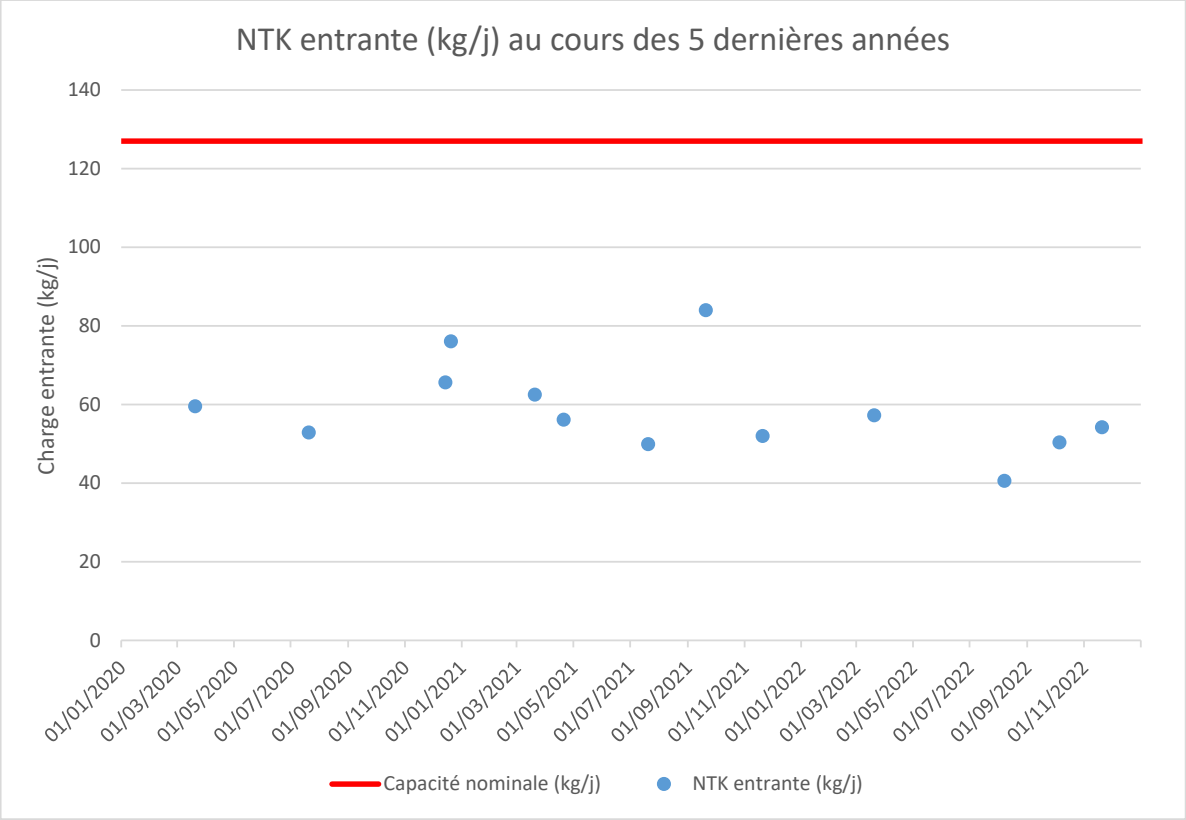
MES entrante						
		2020	2021	2022	-	Moyenne
Charge journalière moyenne (kg/j)		221	247	217	-	**228**
Taux de saturation (%)		31%	35%	31%	-	**32%**
Percentile 95% (kg/j)		369	369	273	-	**337**
Taux de saturation (%)		52%	53%	39%	-	**48%**
Charge maximale maximal (kg/j)		450	399	274	-	**374**
Taux de saturation (%)		64%	57%	39%	-	**53%**

Sur la période 2020-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 228 kg MES/j (soit 2 535 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 90 g MES/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2020-2022 est de 350 kg MES/j soit 50% de la capacité nominale de la station soit 3 889 EH.

2.4 CHARGE EN NTK ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en NTK entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en NTK relativement constante au cours de la période 2020-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en NTK.

Le tableau synthétise les charges entrantes au cours des 5 dernières années :

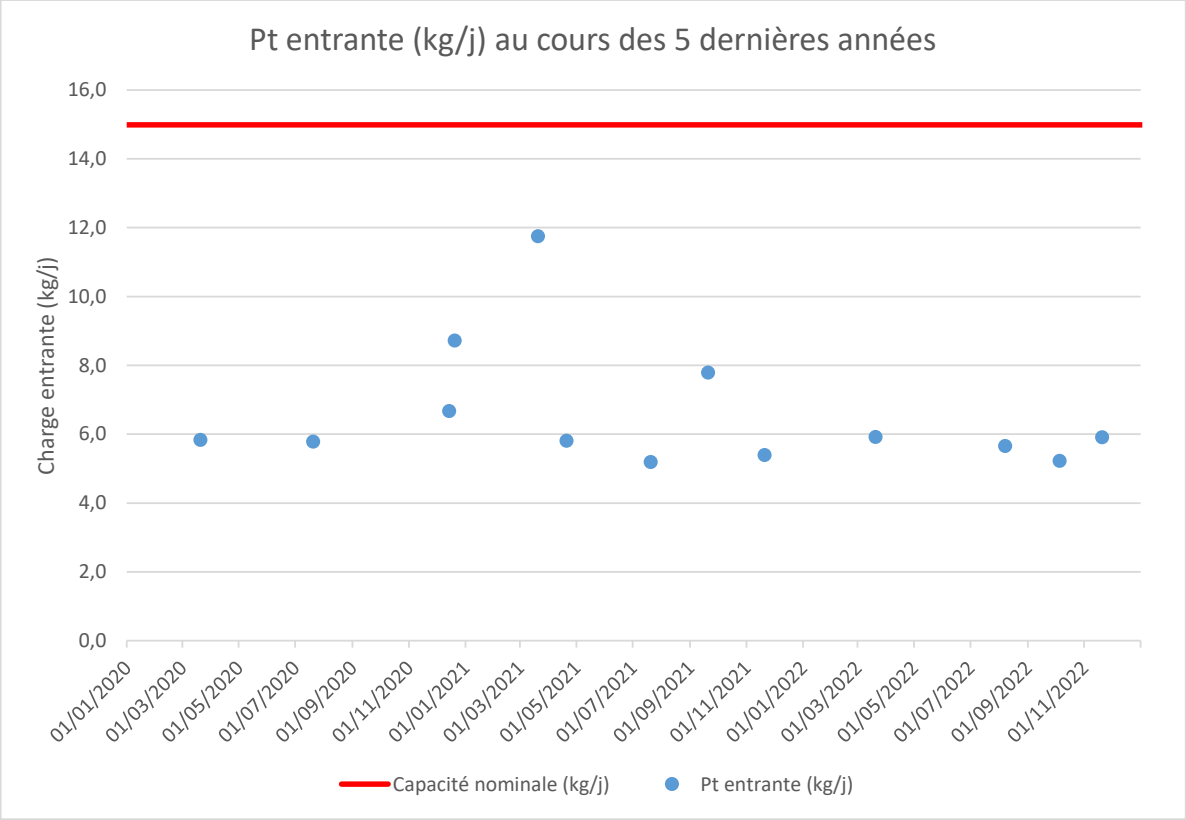
NTK entrante						
		2020	2021	2022	-	Moyenne
Charge journalière moyenne (kg/j)		64	61	51	-	**58**
Taux de saturation (%)		50%	48%	40%	-	**46%**
Percentile 95% (kg/j)		75	80	57	-	**70**
Taux de saturation (%)		59%	63%	45%	-	**55%**
Charge maximale maximal (kg/j)		76	84	57	-	**72**
Taux de saturation (%)		60%	66%	45%	-	**57%**

Sur la période 2020-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 58 kg NTK/j (soit 3 891 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 15 g NTK/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2020-2022 est de 78 kg NTK/j soit 45% de la capacité nominale de la station soit 5 230 EH.

2.5 CHARGE EN PT ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en PT entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge entrante en PT assez constante au cours de la période 2020-2022 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en phosphore.

Le tableau synthétise les charges entrantes en PT au cours de la période 2020-2022 :

PT entrante						
		2020	**2021**	**2022**	**-**	**Moyenne**
Charge journalière moyenne (kg/j)		6,8	7,2	5,7	-	**6,5**
Taux de saturation (%)		45%	48%	38%	-	**44%**
Percentile 95% (kg/j)		8,4	11,0	5,9	-	**8,4**
Taux de saturation (%)		56%	73%	40%	-	**56%**
Charge maximale maximal (kg/j)		8,7	11,8	5,9	-	**8,8**
Taux de saturation (%)		58%	78%	40%	-	**59%**

Sur la période 2020-2022, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 6,5 kg PT/j (soit 1 637 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 4 g PT/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2020-2022 est de 9,6 kg PT/j soit 64% de la capacité nominale de la station et équivalent à 2 410 EH.

2.6 SYNTHESE SUR LES TAUX DE CHARGES ORGANIQUES ENTRANTS

On constate que les charges annuelles moyennes varient entre 32 à 46% de la capacité organique de la station pour tous les paramètres. Les percentiles 95 de remplissage oscillent entre 45 et 64% de la capacité organique de la station.

Les charges organiques reçues (DBO5, DCO, MES) en moyenne et en P-95 sont cohérentes entre elle.

2.7 CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Le tableau ci-dessous répertorie les relations entre les paramètres (calculé sur les charges moyennes annuelles) :

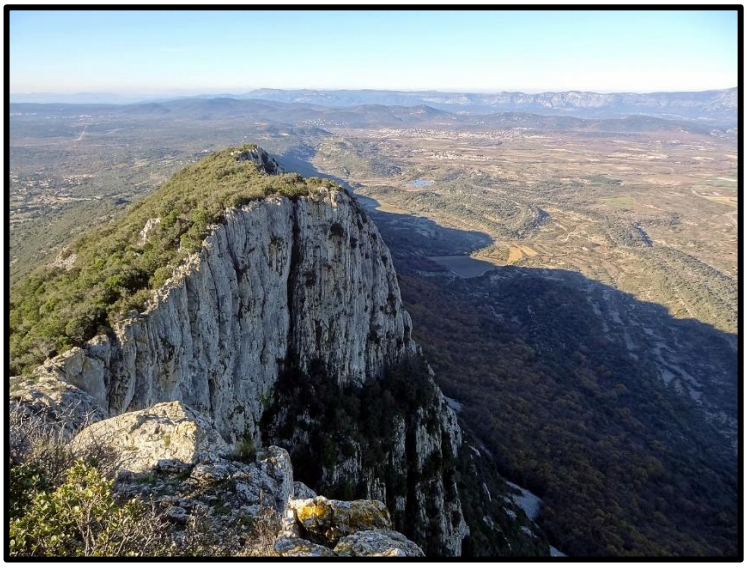
Relations entre les paramètres de pollution							
Paramètre		2020	2021	2022	-	Moyenne	Effluent urbain
DCO/DBO5		2,0	2,3	2,5	-	2,3	2,2 - 2,4
MES/DBO5		1,0	1,1	1,1	-	1,1	0,8 - 1,2
DBO5/NTK		3,5	3,6	3,8	-	3,7	4 - 5
DCO/Pt		67	71	86	-	74	44 - 50
DCO/NTK		7	8	10	-	8	8,8 - 12

Les ratios DCO/DBO5, MES/DBO5 et DBO5/NTK sont pertinents à interpréter quant à la caractérisation d'un effluent domestique / urbain.

Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Annexe - Note d'analyse des données d'autosurveillance - Station d'épuration de Vailhauquès

Version A

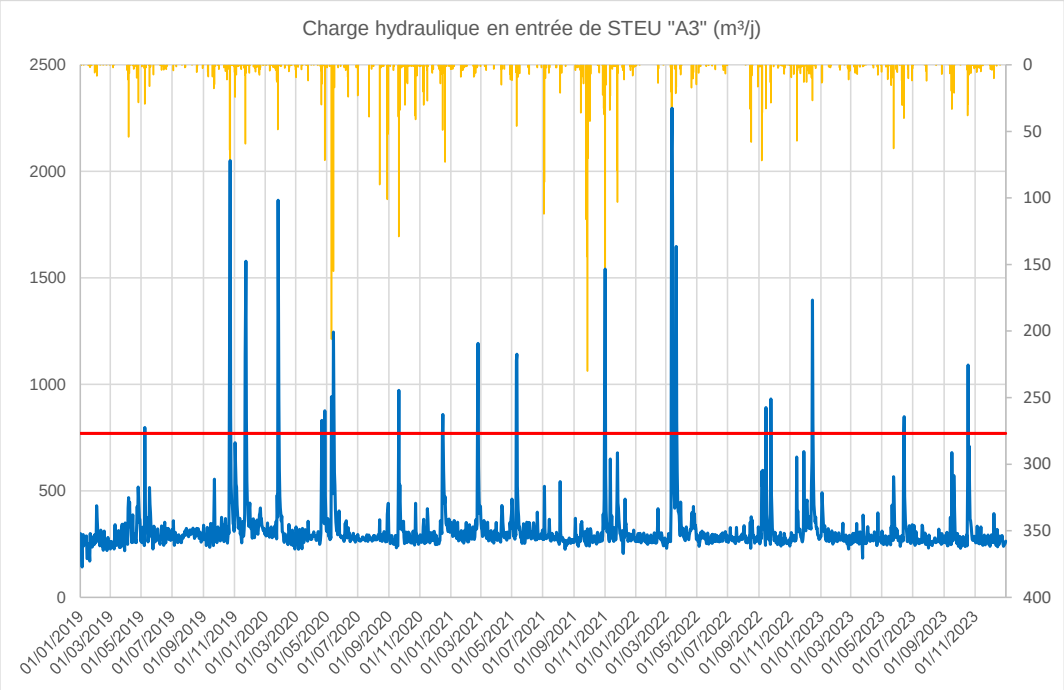
Mai 2024

Réf.Dossier : 22.017

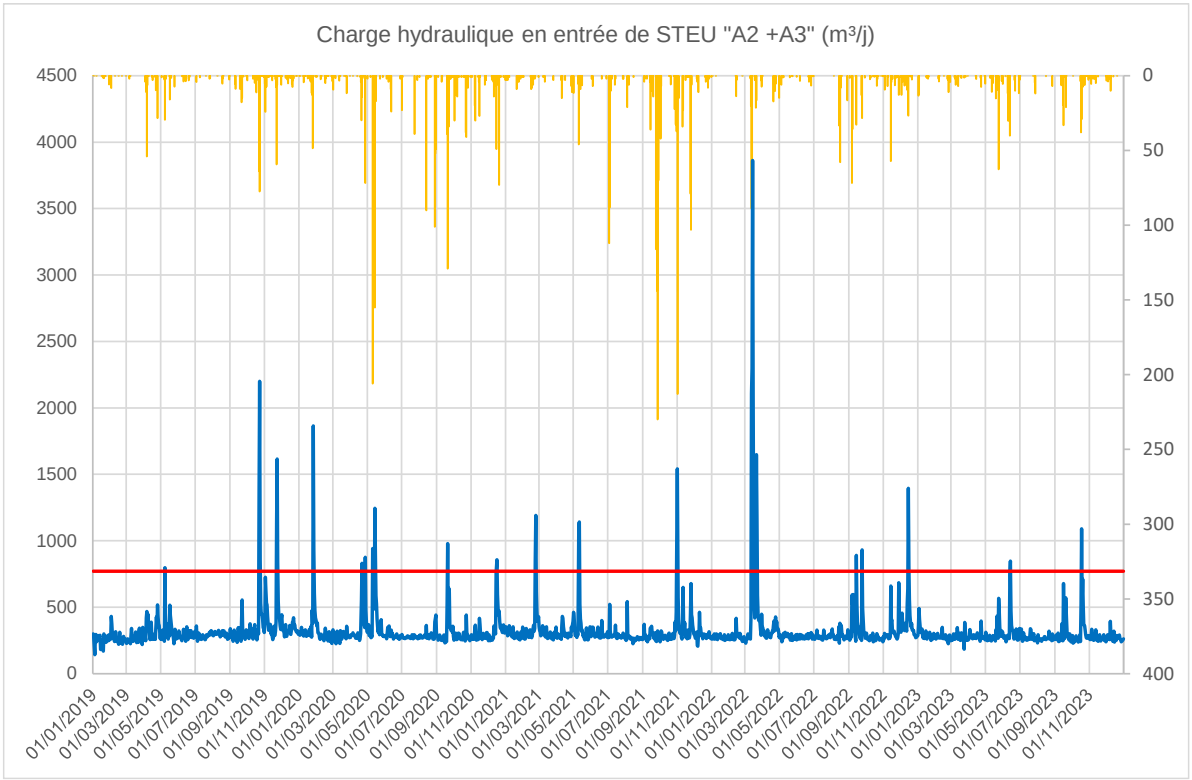
ENTECH Ingénieurs Conseils
Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

1 ANALYSE DES CHARGES HYDRAULIQUES ENTRANTES

Les volumes entrants « A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2019-2023 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Les volumes entrants « A2 + A3 » ainsi que la pluviométrie au cours de la période 2019-2023 sur la STEU sont répertoriés ci-dessous :



Il ressort des graphiques précédents :

- Une sensibilité relative aux évènements pluvieux (dépassement de la capacité nominale uniquement lors d'évènement pluvieux importants)
- En période de temps sec, les volumes entrants restent constants et la capacité de la station n'est pas dépassée ;
- Une période estivale peu marquée.
- Des déversements au niveau du point d'autosurveillance « A2 » uniquement durant les évènements pluvieux importants (> 5 mm) et les jours qui suivent

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A3 » au cours de la période 2019-2023 :

	Paramètre	2019	2020	2021	2022	2023	Période
Volume journalier	Données exploitables	365	366	365	365	365	**1 461**
	Volume journalier moyen (m3/j)	321	324	317	333	290	**317**
	Percentile 95% (m3/j)	447	513	441	553	384	**472**
	Volume max (m3/j)	2 050	1 865	1 541	2 297	1 090	**2 297**
	Taux de saturation / Charge moyenne	42%	42%	41%	43%	38%	**41%**
	Taux de saturation / Percentile 95%	58%	67%	57%	72%	50%	**61%**
	Taux de saturation / Volume max	266%	242%	200%	298%	142%	**298%**
	Dépassements de la capacité nominale	7	9	6	10	2	**34**

Le tableau suivant synthétise les volumes entrants « A2 + A3 » au cours de la période 2019-2023 :

	Paramètre	2019	2020	2021	2022	2023	Période
Volume journalier	Données exploitables	365	366	365	365	365	**1 826**
	Volume journalier moyen (m3/j)	322	325	317	345	290	**319**
	Percentile 95% (m3/j)	447	533	441	553	384	**472**
	Volume max (m3/j)	2 200	1 865	1 541	3 862	1 090	**3 862**
	Taux de saturation / Charge moyenne	42%	42%	41%	45%	38%	**41%**
	Taux de saturation / Percentile 95%	58%	69%	57%	72%	50%	**61%**
	Taux de saturation / Volume max	286%	242%	200%	502%	142%	**502%**
	Dépassements de la capacité nominale	7	9	6	12	2	**36**

En considérant la capacité nominale de la station, le taux de charge hydraulique moyen annuel de la station est de 41% sur la période 2019-2023.

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 472 m³/j soit 61% du débit de référence de la station. La station n'est donc pas surchargée hydrauliquement.

Il ressort de l'analyse hydraulique :

- **Un taux de charge hydraulique moyen de 41% (capacité nominale) sur la période 2019-2023 ;**
- **Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est d'environ 61% du débit de référence de la station ;**
- **Une sensibilité relative des réseaux en amont de la station aux évènements pluvieux ;**
- **Des déversements directs vers le milieu naturel au niveau du point A2 uniquement durant les évènements pluvieux importants**

2 ANALYSE DES CHARGES ORGANIQUES ENTRANTES

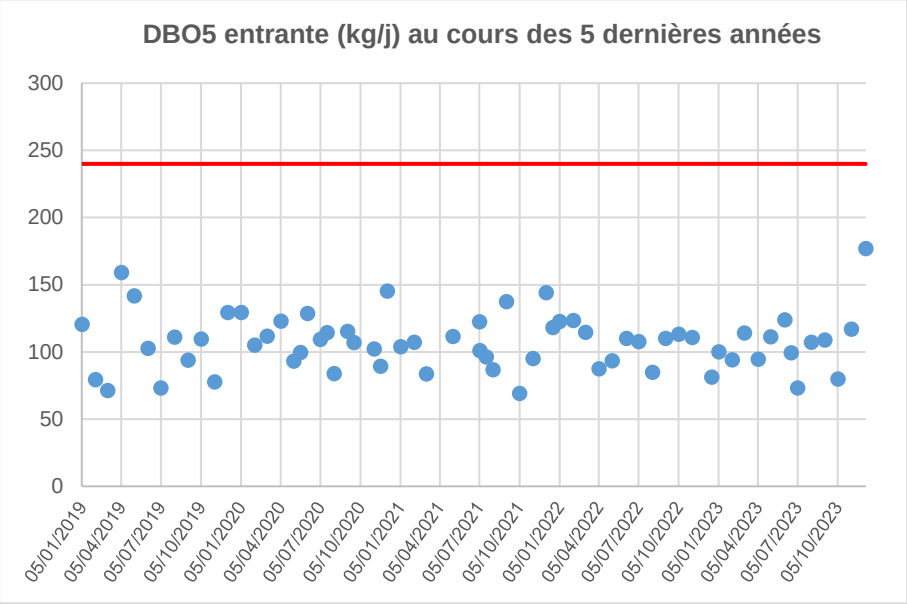
Les paramètres étudiés pour caractériser la charge entrante au cours de la période 2019-2023 sont les suivants :

- DBO5 ;
- DCO ;
- MES ;
- NTK ;
- Pt.

Les données sont issues de l'autosurveillance de la station.

2.1 CHARGE EN DBO5 ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DBO5 entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Absence de dépassement de la capacité nominale en DBO5.

Le tableau suivant synthétise les charges entrantes en DBO5 au cours de la période 2019-2023 :

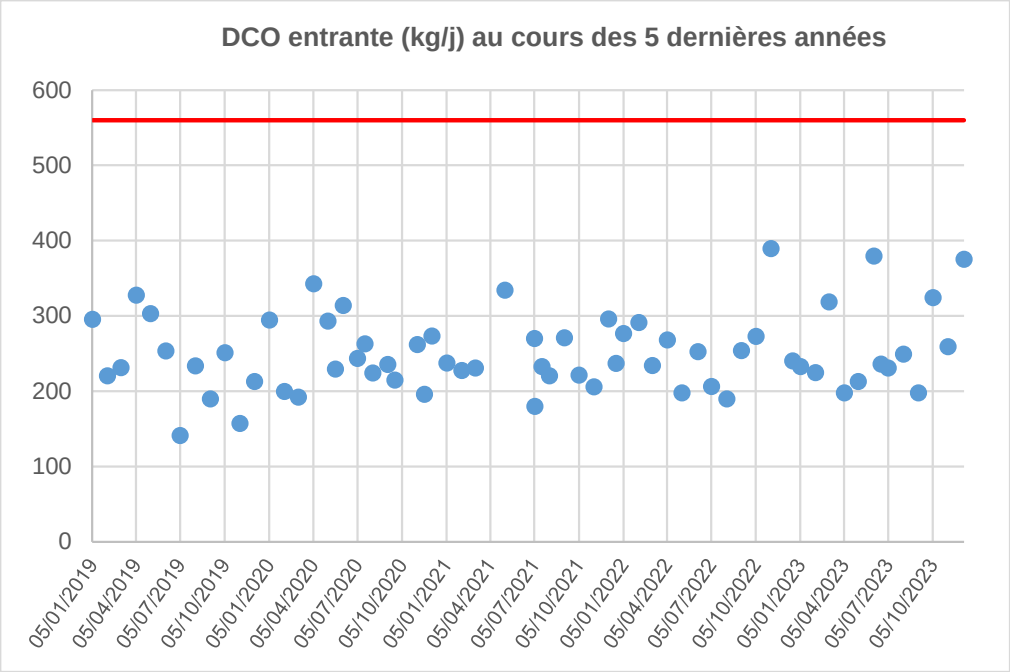
Synthèse (kg/j)			
DBO5	Moy	P95	Max
2019	106	149	159
2020	110	134	145
2021	106	140	144
2022	105	123	123
2023	108	145	177
Période	107	144	177

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 107 kg DBO5/j, soit un équivalent de 1 783 E.H. environ.

Le calcul du percentile-95 sur la période 2019-2023 est de 144 kg DBO5/j soit 60% de la capacité nominale de la station soit environ 2 392 E.H environ.

2.2 CHARGE EN DCO ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en DCO entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en DCO relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en DCO.

Le tableau synthétise les charges entrantes en DCO au cours de la période 2019-2023 :

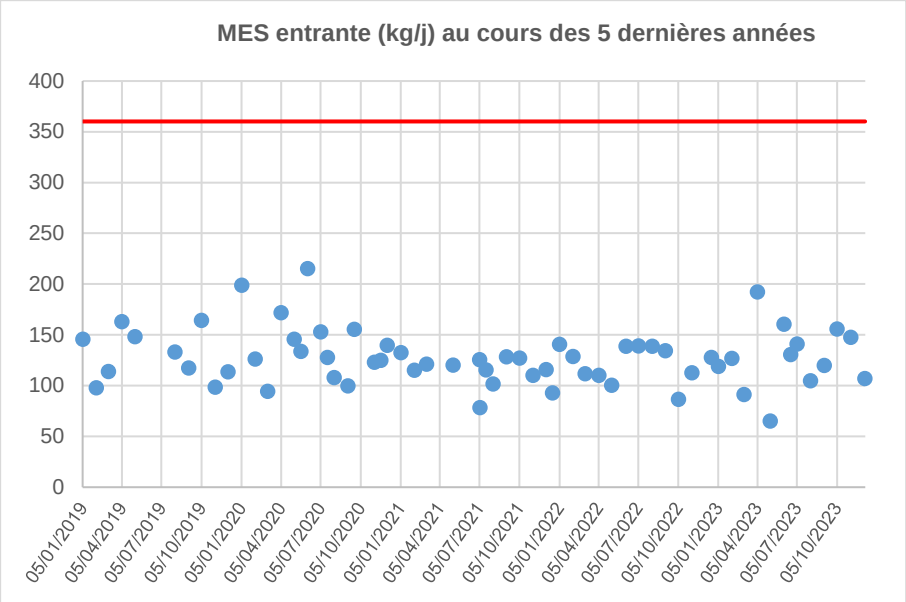
Synthèse (kg/j)			
DCO	Moy	P95	Max
2019	235	314	327
2020	252	322	342
2021	243	311	334
2022	256	335	389
2023	264	377	379
Période	250	341	389

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 250 kg DCO/j (soit 1 787 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 140 g DCO/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 6 kg DCO/j soit 46% de la capacité nominale de la station soit 4 547 EH.

2.3 CHARGE EN MES ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en MES entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en MES relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en MES

Le tableau synthétise les charges entrantes en MES au cours de la période 2019-2023 :

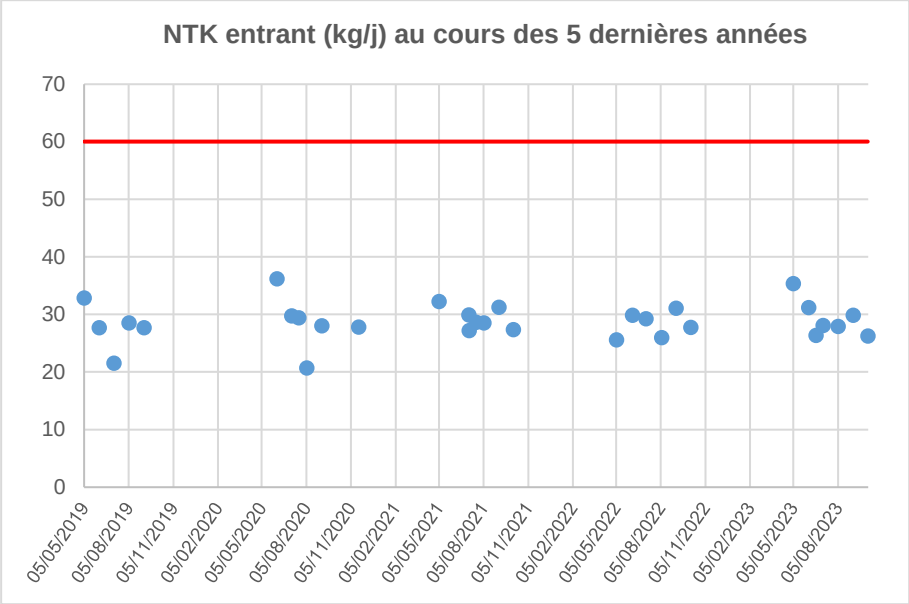
Synthèse (kg/j)			
MES	Moy	P95	Max
2019	123	164	164
2020	141	204	215
2021	114	130	132
2022	122	140	141
2023	128	173	192
Période	126	170	215

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 126 kg MES/j (soit 1 404 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 90 g MES/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 170 kg MES/j soit 47% de la capacité nominale de la station soit 1 893 EH.

2.4 CHARGE EN NTK ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en NTK entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge organique entrante en NTK relativement constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en NTK.

Le tableau synthétise les charges entrantes au cours des 5 dernières années :

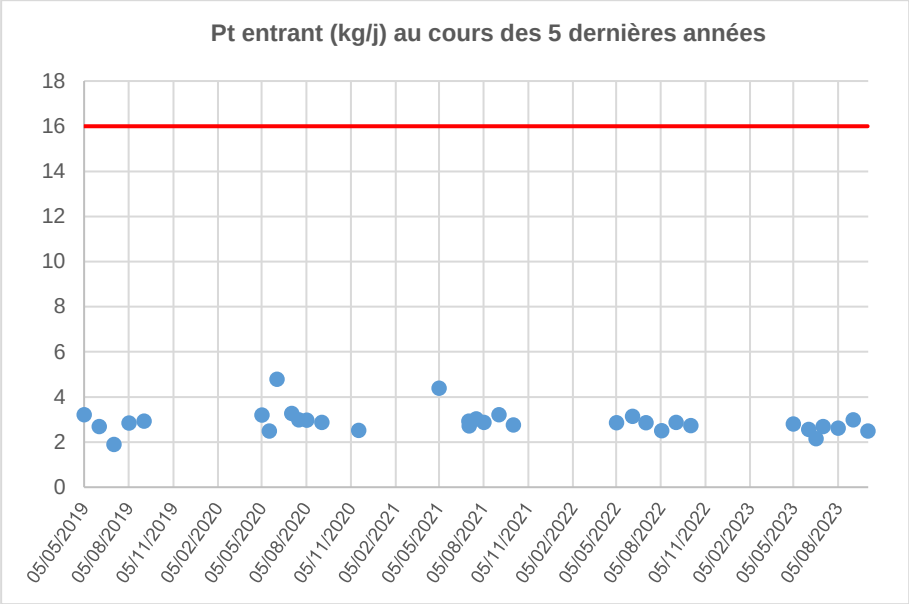
Synthèse (kg/j)			
NK	Moy	P95	Max
2019	28	32	33
2020	29	34	36
2021	29	32	32
2022	28	31	31
2023	29	34	35
Période	29	34	36

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 29 kg NTK/j (soit 1 914 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 15 g NTK/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 34 kg NTK/j soit 56% de la capacité nominale de la station soit 2 256 EH.

2.5 CHARGE EN PT ENTRANTE

Le graphique ci-dessous représente les flux en PT entrants sur la station :



Il ressort de ce graphique :

- Une charge entrante en PT assez constante au cours de la période 2019-2023 ;
- Aucun dépassement de la capacité nominale en phosphore.

Le tableau synthétise les charges entrantes en PT au cours de la période 2019-2023 :

Synthèse entrée (kg/j)			
P total	Moy	P95	Max
2019	2,7	3,2	3
2020	3,1	4,3	5
2021	3,1	4,0	4
2022	2,8	3,1	3
2023	2,6	2,9	3
Période	2,9	3,7	5

Sur la période 2019-2023, la moyenne des charges entrantes sur la station a été de 2,9 kg PT/j (soit 726 habitants raccordés environ pour le ratio usuel de 1 habitant = 4 g PT/j).

Le calcul du percentile 95% sur la période 2019-2023 est de 3,7 kg PT/j soit 23% de la capacité nominale de la station et équivalent à 931 EH.

2.6 SYNTHESE SUR LES TAUX DE CHARGES ORGANIQUES ENTRANTS

On constate que les charges annuelles moyennes varient entre 35 à 48% de la capacité organique de la station pour tous les paramètres à l'exception du paramètre PT à 18%. Les percentiles 95 de remplissage oscillent entre 23 et 61% de la capacité organique de la station.

Les charges organiques reçues (DBO5, DCO, MES) en moyenne et en P-95 sont cohérentes entre elle.

2.7 CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Le tableau ci-dessous répertorie les relations entre les paramètres (calculé sur les charges moyennes annuelles) :

Relations entre les paramètres de pollution							
Paramètre	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne	Effluent urbain
DCO/DBO5	2,3	2,3	2,3	2,5	2,4	2,4	2,2 - 2,4
MES/DBO5	1,2	1,3	1,1	1,2	1,2	1,2	0,8 - 1,2
DBO5/NTK	3,7	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	4 - 5
DCO/Pt	81,8	80,7	78,9	80,8	111,2	86,7	44 - 50
DCO/NTK	8,0	8,7	8,4	8,1	9,0	8,4	8,8 - 12

Les ratios DCO/DBO5, MES/DBO5 et DBO5/NTK sont pertinents à interpréter quant à la caractérisation d'un effluent domestique / urbain.

Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

Système			Charge hydraulique actuelle - campagne de mesures (Phase 2)								Charge hydraulique actuelle - analyse des données de télésurveillance sur les 5 dernières années				Charge hydraulique - cf Audit phase 1 - Données 2021 2022			Charge organique - cf Audit 2021 2022 et complément bilans 2023 et données AS sur 5 ans							Charges de référence		
Système	Capacité théorique STEP (EH)	Population moyenne saisonnière raccordée	EU (m3/j) Campagne mesure	ECPP (m3/j) Campagne mesure	Surface active Campagne de mesure	Surcharge si pluie 10 mm (m3/j)	TOTAL tps sec (m3/j)	TOTAL temps de pluie si 10 mm (m3/j)	ratio EU (pop permanente) (l/j/hab)	ratio hydraulique moyen (l/j/hab)	V moyen journalier (m3/j)	ECPP (m3/j) temps sec	ECPP (m3/j) temps pluie Jusqu'à	PC95 sur les 5 dernières années quand la donnée existe (m3/j) Calcul A2+A3	Volume moyen journalier audit STEP (m3/j) 2022	Ratio hydraulique calculé audit STEP (l/j/hab)	Percentile 95 retenu pour la conformité 2022 (m3/j), à défaut mesuré sur 2021 et 2022	Charge moyenne DBO5 (kg/j) audit 2021 et 2022 (en jaune estimée quand aucun bilan)	Bilans 2023	revérif	Ratio DBO5 (g/j/hab)	Ratio DBO5 (g/j/hab) issu bilan 2023	CBPO - cf audit 2021 et 2022 (kg DBO5/j)	Percentile 95 (kg/j) - données AS sur 5 ans	Charge de pollution(kg DBO5/j)	Volume moyen (m3/j)	Volume de référence (m3/j)
Assas		43	99,3	74,4	9000	90	173,7	263,7	124,2	217											-				-		-
Buzignargues	500	25	22,5	6	1100	11	28,5	39,5	85,2	108					48	165		18,2		68,9	62,8				30	100	120
Causse de la Selle	280	85	26,3	7,2	500	5	33,5	38,5	107,2	137					30	86		11,4	16,5	34,5	32,6	45,2			16,8	80	90
Cazevieille	300	53	18,2	2,4	1600	16	20,6	36,6	94,9	107					30,8	169		7,1		37,0	38,9				18	60	85
Claret - Les Embruscales	125	0	4,3	1,2	200	2	5,5	7,5	35,8	46									3,2			26,7			7,5	23	23
Claret - Bourg	1 500	82	111,6	28,8	3000	30	140,4	170,4	90,0	113					203	168		58,87		47,5	48,7				90	300	310
Combaillaux	2 200	33	73,1	22,6	5000	50	95,7	145,7	42,4	56	191	10	180	306	171	109	324	60		34,8	34,8		126	100	132	396	515
Fontanès	400	30	54,8	31,2	2500	25	86	111	165,1	259					31,7	115		5,4		17,5	19,5				22,5	72	86
Guzargues	225	15	-	-	-	-	-	-	-	-					165	460		21,45		52,3	59,7				13,5	44	62
Lauret	1 000	70	28,9	21,6	2000	20	50,5	70,5	69,3	121					141,7	336		38,3		91,8	90,9				60	190	222,4
Le Triadou	700	28	55	9,6	10000	100	64,6	164,6	94,8	111					76,8	114	128	23,8		41,0	40,1				42	115	196
Les Matelles	2 500	28	226,7	149,3	50000	500	376	876	120,8	200	424	75	950	1138	365	195	1156	93		49,6	50		151	121	150	450	585
Mas de Londres	600	65	47,1	16,8	2000	20	63,9	83,9	91,5	124	40 à 70	10 à 20	240	139	61,6	126	101	14,9		28,9	30,4				36	118	197
Murles	300	5	11,5	1,9	300	3	13,4	16,4	43,7	51					17,4	68		5,6		21,3	21,8				12	60	72
Notre Dame de Londres - Biranques	50	0	2,4	0,7	0	0	3,1	3,1	80,0	103					-	-			0,4	0,0		13,3			3		10
Notre Dame de Londres - Bourg	500	81	26,8	12	2000	20	38,8	58,8	92,3	134					36,9	87	52	13,3		45,8	31,5				30	100	104
Pégairolles de Buèges - Bourg	120	33	12,6	2,4	0	0	15	15	227,7	271					1,5	-		0,24		10,8	-				7,2	21,6	28
Pégairolles de Buèges - Méjanel	120	22	2,5	0,2	600	6	2,7	8,7	67,8	73					-	-			0,4		-	10,8			3,6		-
Rouet	150	36	2,2	0,2	100	1	2,4	3,4	72,9	79						-		1,4		48,0	-				9	26,5	26,5
Sauteyrargues - Vabre	60	0	2,2	0,2	80	0,8	2,4	3,2	110,0	120					-	-			0,1			5,0			3,6		-
Sauteyrargues - Bourg	400	52	17,1	4,8	200	2	21,9	23,9	85,7	110					-	-		9,6		48,0	-				24	85	180
Saint Bauzille de Montmel - Favas	100	0	-	-	-	-	-	-	-	-					5,9	-			1,35		-	24,5			6		22
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	800	65	65,7	12	1500	15	77,7	92,7	91,5	108					84	-		16		22,3	-				48	95	114
Saint Clément de Rivière	8 500	294	574	240	20000	200	814	1014	114,9	163	1051	80	2500	1806	905	226	1600	204		40,8	51		388	350	510	1060	1415
Saint Gely du Fesc	14 800	150	1054	360	35000	350	1414	1764	102,8	138	1629	250	1800	2770	1566	153	2582	488		47,6	47,5		675	660	900	3000	3900
Saint Hilaire de Beauvoir	500	12	31	7,2	1500	15	38,2	53,2	82,1	101					57,7	163		16,2		42,9	45,6				30	100	120
Saint Jean de Buèges	500	204	20	2,4	-	-	22,4	-	102,5	115					21	-		9,4		48,0	-				25		60
Saint Jean de Cornies	1 000	53	54,3	60	3000	30	114,3	144,3	77,3	163					116	182		20,86		29,7	32,6				60	200	283
Saint Jean de Cuculles	150	33	6,6	1,2	800	8	7,8	15,8	42,1	50					-	-			3,95	0,0	-	25,2			4,8		24
Saint Martin de Londres - Frouzet	50	0	-	-		0	0	0	-	0					-	-		0,96		48,0	-				3		10
Saint Martin de Londres - Bourg	4 300	378	230,4	264	10000	100	494,4	594,4	97,9	210	492	50	> 1000	919	475	194	757	117		49,7	48		140	152	258	950	1100
Saint Mathieu de Tréviers	9 300	202	461	110	x	#VALEUR!	571	#VALEUR!	102,3	127	664	110	800	957	666	168	914	223		49,5	56,4		340	282	558	888	1690
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	50	0	-	-	-	-	0	-	-	-						-		2,88		48,0	-				3		-
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	800	7	47,8	8,4	2000	20	56,2	76,2	69,2	81					70	-		22,4		32,4	-				42	160	192
Sainte Croix de Quintillargues	1 300	12	64,8	24	2600	26	88,8	114,8	70,6	97					101	130		34,3		37,4	44,2				78	195	243
Teyran		76	369,1	391,2	44200	442	760,3	1202,3	82,4	170															-		-
Vacquières	380	75	40,7	45,6	1000	10	86,3	96,3	72,2	153					60	115		14,4		25,5	27,5				12	63,3	-
Vailhauquès - Bel-Air	1 500	0	10,6	7,2	200	2	17,8	19,8	101,0	170					19	-	34	7		66,7	-				90	225	293
Vailhauquès - Bourg	4 000	92	216,4	72	4500	45	288,4	333,4	84,5	113	319	10	250	472	317	128	622	105		41,0	42,3		177	144	240	640	770
Valflaunès - Lancyre	75 EH	0	4,9	1	100	1	5,9	6,9	122,5	148						-			3,3		-	82,5			4,8	12	
Valflaunès - Valcyre	210	0	18,2	4,8	300	3	23	26	113,8	144					21,2	-	30,7	4,8		30,0	-				8,4		37
Valflaunès - Bourg	800	115	27,8	5,8	800	8	33,6	41,6	98,7	119	20 à 40	5	220	141	51,3	98	99	7,5		26,6	14,3				48	130	160
Viols le Fort	1 300	22	56,8	9,6	100	1	66,4	67,4	64,0	75					74,2	79	97	29		32,7	29,4				78	215	250

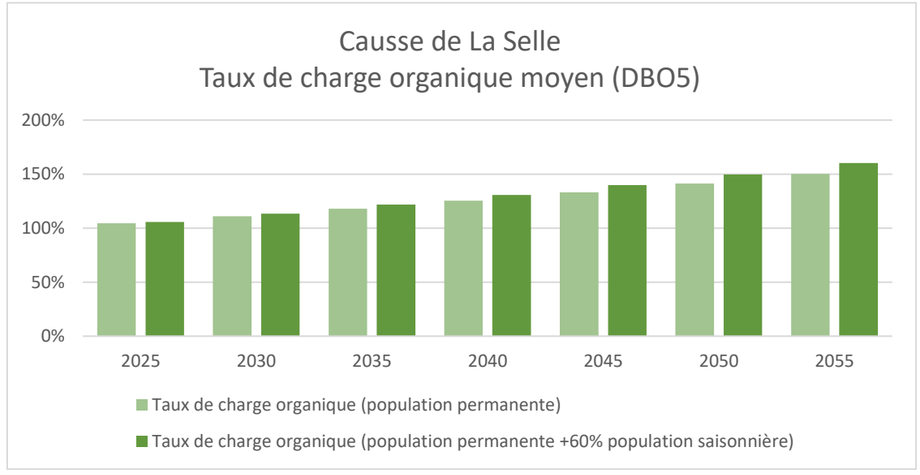
Communes	Taux 1 (base nb parcelles ANC)	Taux 2 (abonnés AC/AEP)	Taux de raccordement actuel retenu = moyenne (%)
Assas	0,50	0,58	**54%**
Buzignargues	0,74	0,72	**73%**
Causse de la Selle	0,54	0,64	**59%**
Cazevieille	0,84	0,82	**83%**
Claret - Bourg	0,78	0,83	**80%**
Combaillaux	0,92	0,92	**92%**
Fontanès	0,94	0,82	**88%**
Guzargues	0,81	0,84	**82%**
Lauret	0,66	0,66	**66%**
Le Triadou	0,88	0,95	**92%**
Les Matelles	0,92	0,93	**93%**
Mas de Londres	0,76	0,77	**77%**
Murles	0,76	0,78	**77%**
Notre Dame de Londres	0,57	0,66	**61%**
Pégairolles de Buèges	**0,54**	**0,77**	**66%**
Rouet	0,48	0,41	**44%**
Sauteyrargues	0,51	0,52	**51%**
Saint Bauzille de Montmel	0,64	0,71	**67%**
Saint Clément de Rivière	0,99	0,99	**99%**
Saint Gely du Fesc	0,99	0,98	**99%**
Saint Hilaire de Beauvoir	0,86	0,86	**86%**
Saint Jean de Buèges	0,96	0,92	**94%**
Saint Jean de Cornies	0,90	0,90	**90%**
Saint Jean de Cuculles	**0,79**	**0,30**	**55%**
Saint Martin de Londres	0,84	0,86	**85%**

Saint Mathieu de Tréviers	0,92	0,92	**92%**
Saint Vincent de Barbeyrargues	0,96	0,90	**93%**
Sainte Croix de Quintillargues	0,96	0,97	**97%**
Teyran	0,96	0,97	**97%**
Vacquières	0,77	0,76	**77%**
Vailhauquès	0,97	0,99	**98%**
Valflaunès	0,59	0,65	**62%**
Viols le Fort	0,69	0,73	**71%**

Système	Type de station	Capacité de la station (EH)	Charge organique de référence (kg DBO5/j)	Charge hydraulique de référence (m3/j)	Population actuelle raccordée (hab)
Causse de la Selle	Lagunage + FPR	280	16,8	90	330

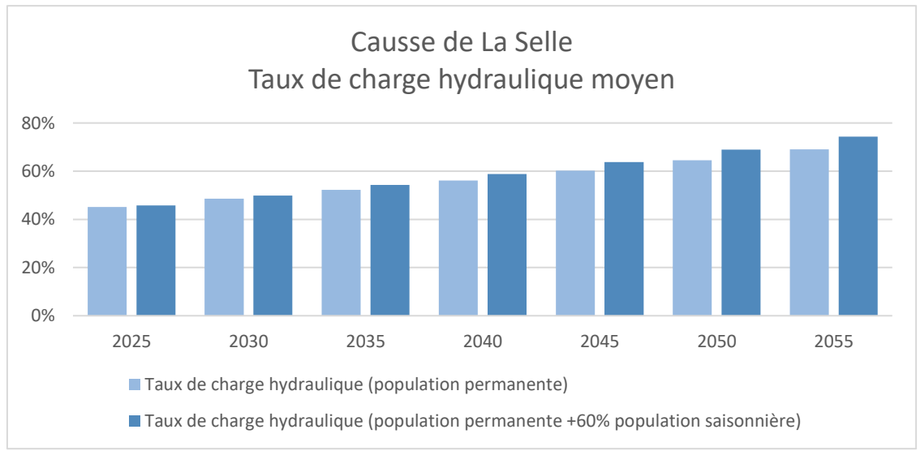
Estimation de la population maximale raccordée future (100% population permanente + 60% population saisonnière)							
Paramètre	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**	**2055**
Population supplémentaire maximale raccordée par rapport à 2020	+29	+59	+91	+125	+162	+200	+240
Population maximale raccordée	359	390	422	456	492	530	570

Estimation des apports organiques futurs (DBO5)							
Base de production retenue pour la population supplémentaire (g DBO5/hab/j)				48			
Paramètre	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**	**2055**
Charge organique supplémentaire (kg DBO5/j) pa	+1,25	+2,56	+3,96	+5,44	+7,00	+8,65	+10,40
Charge de DBO5 future moyenne (kg DBO5/j)	17,75	19,06	20,46	21,94	23,50	25,15	26,90
Charge de DBO5 future P95 (kg DBO5/j)	-	-	-	-	-	-	-
Charge de DBO5 future CBPO (kg DBO5/j)	-	-	-	-	-	-	-
Taux de charge en DBO5 (charge moyenne)	106%	113%	122%	131%	140%	150%	160%
Taux de charge en DBO5 (Charge P95)	-	-	-	-	-	-	-
Taux de charge en DBO5 (CBPO)	-	-	-	-	-	-	-



Commentaire	Surcharge organique dès à présent en tenant compte de capacité recalculée. Filière dysfonctionnante qui doit faire l'objet de travaux d'urgence.

Estimation des apports hydraulique futurs par tout temps							
Base de production retenue pour la population supplémentaire (l/j)				120			
Paramètre	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**	**2055**
Charge hydraulique supplémentaire (m3/j)	+3,12	+6,41	+9,90	+13,59	+17,50	+21,63	+26,00
Charge hydraulique future moyenne (m3/j)	36,62	39,91	43,40	47,09	51,00	55,13	59,50
Charge hydraulique future P95 (m3/j)	-	-	-	-	-	-	-
Taux de charge hydraulique (Volume moyen)	46%	50%	54%	59%	64%	69%	74%
Taux de charge hydraulique (Volume P95)	-	-	-	-	-	-	-



Commentaire	RAS

Création de réseaux de transfert gravitaire	Coût travaux € / ml
Création d'un réseau gravitaire en PVC 200 sous chemin, profondeur < 2m	350
Création d'un réseau gravitaire en PVC 200 sous voie communale, profondeur < 2m	**400**
Création d'un réseau gravitaire en PVC 200 sous RD, profondeur < 2m	450
Création d'un réseau gravitaire en Fonte 400 sous chemin, profondeur < 2m	500
Création d'un réseau gravitaire en Fonte 400 sous voie communale, profondeur < 2m	550
Création d'un réseau gravitaire en Fonte 400 sous RD, profondeur < 2m	600
Création d'un réseau gravitaire en Fonte 500 sous chemin, profondeur < 2m	550
Création d'un réseau gravitaire en Fonte 500 sous voie communale, profondeur < 2m	600
Création d'un réseau gravitaire en Fonte 500 sous RD, profondeur < 2m	650
Création de réseaux de transfert sous pression	**Coût travaux € / ml**
Création d'un réseau de refoulement PEHD DN < 100 sous chemin, profondeur < 2m	150
Création d'un réseau de refoulement PEHD DN < 100 sous voie communale, profondeur < 2m	**200**
Création d'un réseau de refoulement PEHD DN < 100 sous RD, profondeur < 2m	250
Création d'un réseau de refoulement Fonte DN 150 sous chemin, profondeur < 2m	250
Création d'un réseau de refoulement Fonte DN 150 sous voie communale, profondeur < 2m	300
Création d'un réseau de refoulement Fonte DN 150 sous RD, profondeur < 2m	350
Création d'un réseau de refoulement Fonte DN350 sous chemin, profondeur < 2m	400
Création d'un réseau de refoulement Fonte DN350 sous voie communale, profondeur < 2m	450
Création d'un réseau de refoulement Fonte DN350 sous RD, profondeur < 2m	500

Création de poste de refoulement	Coût forfaitaire €
Création d'un poste de relevage 50 à 100 EH, GC	70 000
Création d'un poste de relevage 100 à 500 EH, GC	120 000
Création d'un poste de relevage 500 à 1000 EH, GC	200 000
Création d'un poste de relevage 1000 à 2000 EH, GC	250 000
Création d'un poste de relevage 2000 à 3000 EH, GC	300 000
Création d'un poste de relevage 3000 à 5000 EH, GC	350 000

STEP	Coût forfaitaire €
FPR 30 EH / 1 étage avec PR	80 000
FPR 100 EH / 1 étage avec PR	220 000
FPR 150 EH / 1 étage avec PR	270 000
FPR 450 EH / 2 étages avec PR + UV	850 000
BA 2500 EH / déshydratation mécanique	2 000 000
BA 3500 EH / déshydratation mécanique	2 600 000
BA 6000 EH / déshydratation mécanique	3 000 000
BA 24000 EH / déshydratation mécanique	8 000 000
BA 27500 EH / déshydratation mécanique	9 000 000

Divers	Coût forfaitaire €
LSPR	entre 80 et 180 €/EH
Bathymétrie (coût moyen)	3 000
Curage + épandage (coût moyen)	100 €/m3 (TMB)

Système	Filière de traitement	Capacité revérifiée (EH)	Année de mise en service	Rappel Filère boues actuelle	Information production de boues (cf fiche audit)	Curage à programmer à court terme entre 2025 et 2030 (FPR ou lagunes)	Evolution pressentie de la filière boues et échéance
Assas							
Buzignargues	FPR (2 étages)	500	2007	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits (environ 1 cm). D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Causse de la Selle	Lagunage + FPR	280	2011	Stockage des boues dans la lagune	L' exploitant ne sait pas si la lagune a déjà été curée -> bathymétrie préconisée	Lagune à curer (hypothèse 25% de comblement)	FPR 1 étage entre 2025 et 2030
Cazevieille	FPR (2 étages)	300	2012	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Claret - les Embruscalles	FPR (1 étage)	125	2007	Stockage des boues sur le premier étage	D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés. Curage à envisager à court terme (en moyenne 15 cm de hauteur de boues avec mauvaise répartition).	FPR à curer	-
Claret - Bourg	Lagunage aéré	1500	2006	Stockage des boues dans les lagunes	D'après l'exploitant, les lagunes n'ont jamais été curées -> bathymétrie préconisée	Lagunes 1 et 2 à curer (bathymétrie à réaliser au préalable)	Filière intensive type BA à partir de 2040
Combaillaux	Lit bactérien	2200	2004	Les boues sont extraites sous forme liquide du digesteur (1 fois / 6 mois). 1 seul lit de séchage. Pas de stockage. Les boues partent en épandage agricole.	2,34 T MS/an en 2021 5,3 TMS/an en 2022	Les lagunes devront être curées dès 2025. Leur taux de comblement est de 25% (batymétrie réalisée en 2022).	La filière lit bactérien sera maintenue jusqu'en 2030 / 2035 puis BA
Fontanès	FPR (2 étages)	375	2005	Stockage des boues sur le premier étage	D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés (hauteur moyenne de boues 7 cm).	-	-
Guzargues	Lagunage naturel	225	1992	Stockage des boues dans les lagunes	D'après l'exploitant, les lagunes n'ont jamais été curées -> bathymétrie préconisée	Lagunes 1 et 2 à curer (bathymétrie à réaliser au préalable), suite aux travaux de nouvelle STEU.	FPR entre 2025 et 2030
Lauret	FPR (2 étages)	1000	2018	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits (quasi inexistante). D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Le Triadou	FPR (2 étages)	700	2014	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Les Matelles	Boues activées	2500	2003	1 silo de 93 m3 520 m² de lits de séchage (4,9 m²/EH -> fort) La capacité de déshydratation est limitée en hiver. Les boues partent en compostage.	11,73 T MS/an en 2021 9,5 TMS/an en 2022	-	Lits séchage plantés de boues à échéance 2025 / 2030
Mas de Londres	Lagunage aéré + FPR	600	2013	Stockage des boues dans la lagune (taux de comblement de la lagune : 14%)	Bathymétrie faite en 2020 avant les travaux d'extension (14% de remplissage)	-	-
Murles	FPR (2 étages)	200	2007	Stockage des boues sur le premier étage	Travaux de curage des lits réalisés en 2020 lors de travaux de réhabilitation -> compostage	-	-
Notre Dame de Londres - Biranques	Géoassainissement non drainé	50	2007	Stockage dans la fosse	Vidange régulière (donnée exploitant)	-	-

Notre Dame de Londres - Bourg	FPR (2 étages)	500	2013	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Pégairolles de Buèges - Bourg	FPR (2 étages)	120	2013	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Pégairolles de Buèges - Méjanel	Géoassainissement non drainé	120	1991	Stockage dans la fosse	Vidange régulière (donnée exploitant)	-	Raccordement sur le FPR du bourg entre 2025 et 2030
Rouet	FPR (1 étage)	150	2011	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Saint-Bauzille de Montmel - Favas	Géoassainissement non drainé	100	1997	Stockage dans la fosse	37 m3 de boues vidangées en 2021 (donnée exploitant).	-	FPR entre 2025 et 2030
Saint-Bauzille de Montmel - Bourg	Boues activées	800	1978	Les boues partent en compostage	4,7 T MS/an en 2021 1,4 TMS/an en 2022	-	FPR entre 2025 et 2030
Saint Clément de Rivière	Boues activées	8500	1995-2012	1 silo Déshydratation mécanique par centrifugeuse Stockage dans 2 bennes. Les boues partent en compostage	85 T MS/an en 2021 en A6 78 T MS/an en S6	-	-
Saint Gély du Fesc	Boues activées	14800	1994-modernisations progressives	1 silo Déshydratation mécanique par centrifugeuse Stockage dans 2 bennes. Les boues partent en compostage.	250 T MS/an en 2021 en A6 206 T MS/an en S6	-	-
Saint Hilaire de Beauvoir	FPR (2 étages)	500	2007 ?	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits (6,5 cm). D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
St Jean de Buèges	Décanteur / Digesteur + épandage HS	500	-	-	-	-	FPR entre 2025 et 2030
St Jean de Cornies	FPR (1 étage)	1200	1999	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
St Jean de Cuculles	Lagunage naturel	80	1979	Stockage des boues dans les lagunes (taux de comblement des deux lagunes : 42% en moyenne)	Curage préconisé à court terme	Les lagunes devront être curées dès 2025. Leur taux de comblement est de 42% (batymétrie réalisée en 2021).	Hyp : Raccordement sur BA des Matelles entre 2025 et 2030
St Martin de Londres - bourg	Boues activées	4300	2017	1 silo Déshydratation mécanique par centrifugeuse Stockage dans 2 bennes. Les boues partent en compostage.	36 T MS/an en 2021	-	-
St Martin de Londres - Frouzet	FPR (1 étage)	50	2023	Stockage des boues sur le premier étage	neuve	-	-
St Mathieu de Tréviers	Boues activées	9300	2019	Déshydratation mécanique par centrifugeuse Stockage dans 2 bennes. Les boues partent en compostage.	38 T MS/an en 2021 en A6 73 T MS/an en S6	-	-
Saint Vincent de Barberargues - Patus	Géoassainissement non drainé	50	-	Stockage dans la fosse	Vidange régulière (donnée exploitant)	-	FPR (échéance à fixer selon développement de la ZA).

Saint Vincent de Barberargues - bourg	Lagunage naturel	700	2007	Stockage des boues dans les lagunes	Curage lagune 2 en septembre 2022 -> épandage sur des terres de Saint-Croix de Quintillargues.	-	-
Ste Croix de Quintillargues	Procédé Azoé + FPR + lagunage tertiaire	1300	2021	Stockage des boues sur les lits	neuve	Lagune 1 de finition à curer (en parallèle des travaux de réhabilitation de digues), bathymétrie réalisée.	-
Sauteyrargues - Vabre	Géoassainissement non drainé	60	1986	Stockage dans la fosse	Curage tous les 2 ans	-	Hyp : FPR entre 2025 et 2030
Sauteyrargues - Bourg	FPR (2 étages)	400	2023	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits (en moyenne 1,5 cm)	-	-
Teyran							
Vacquières	Lagunage naturel	200	1998	Stockage des boues dans les lagunes	La première lagune a été curée en 2021 (70 000 €). Compostage sur la plateforme de Gailhan	-	FPR entre 2025 et 2030
Vailhauqès - Bel Air	Boues activées	1500	2011	Silo. Les boues partent en compostage.	-	-	Raccordement sur Vailhauquès bourg entre 2025 et 2030
Vailhauquès - Bourg	Boues activées	4000	1995	Silo de 200 m3 Filtre pressse. Stockage. Les boues partent en compostage.	34 T MS/an en 2021 en A6 42 T MS/an en S6	Les lagunes 1 et 2 devront être curées dès 2025. Leur taux de comblement est de 21% (batymétrie réalisée en 2022).	
Valflaunès - Lancyre	Géoassainissement non drainé	80	1995	Stockage dans la fosse	Vidange régulière (donnée exploitant)	-	-
Valflaunès - Valcyre	Géoassainissement drainé	210	1991	Stockage dans la fosse	Vidange régulière (donnée exploitant)	-	FPR entre 2025 et 2030
Valflaunès - bourg	FPR (1 étage)	800	2015	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-
Viols le Fort	FPR (1 étage)	1300	2011	Stockage des boues sur le premier étage	Hauteur faible de boues sur les lits. D'après l'exploitant, les lits n'ont jamais été curés.	-	-

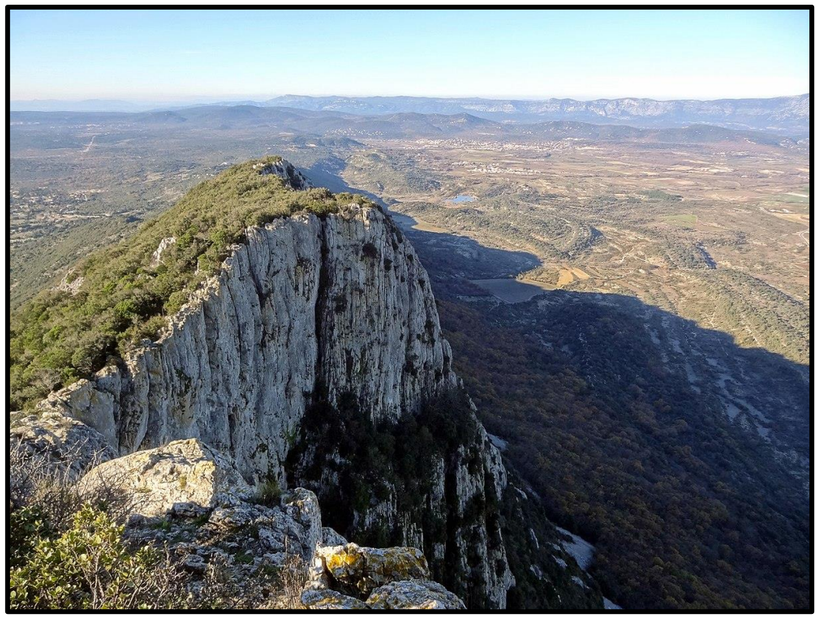
CAPACITE HYDRAULIQUE MAXIMALE DES RESEAUX DE TRANSFERT

SYSTÈME			RESEAU DE TRANSFERT CONSIDERE				CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE TRANSFERT GRAVITAIRE									CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE TRANSFERT SURPRESSE		
Commune	Système	Linéaire total	Type	Tronçon considéré	PM : Linéaire du BV amont	% du système transféré	Identifiant RV amont	Identifiant RV aval	Fil d'eau RV amont	Fil d'eau RV aval	Linéaire	Pente moyenne	DN	Matériau	Capacité de transfert max. (D'après formule de Manning- Strickler)	Nombre de pompes du PR et fonctionnement	Caractéristiques des pompes	Capacité de transfert max. (Capacité maximale de pompage)
ASSAS	Assas	8 312 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation au regard amont PR Mas Perret		100%	34014_RV_0020	34014_RV_0028	85,13 m	70,00 m*	735 m	2,1%	200	PVC	215 m³/h	/		
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	Surpressé	PR Moulin Bas et réseau supressé vers la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	P1 : 13,5 m³/h P2 : 16,5 m³/h	17 m³/h
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin du Campas) au regard amont STEP		100%	34060_RV_0008	34060_RV_0001	228,95 m	220,71 m	317 m	2,6%	200	PVC	238 m³/h	/		
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	Gravitaire	Branche principale, jusqu'à la STEP		100%	34066_RV_0064	34066_RV_0067	262,58 m	261,10 m	240 m	0,6%	200	PVC	115 m³/h	/		
CLARET	Bourg	9 886 ml	Gravitaire	Branche principale "Nord", de la dernière jonction de cana-lisation (ruisseau du Gournièis/D107) au regard amont STEP		100%	34078_RV_0072	34078_RV_0041	141,60 m	139,13 m	278 m	0,9%	200	PVC	140 m³/h	/		
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin des Horts) au regard amont STEP		100%	34078_RV_0010	34078_RV_0001	183,00 m	171,73 m	258 m	4,4%	200	PVC	310 m³/h	/		
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	Surpressé	PR Mosson et réseau supressé jusqu'à la STEP	7 142 ml	37%	/									2 pompes en alternance	P1 : 114 m³/h P2 : Panne	114 m³/h
				PR Nounel et réseau supressé jusqu'à la STEP	11 930 ml	63%	/									2 pompes en alternance	P1 : 52 m³/h P2 : 55 m³/h	55 m³/h
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	Surpressé	PR Principal et réseau surpressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	P1 : 30 m³/h P2 : 37 m³/h	37 m³/h
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP		100%	Sans objet									/		
LAURET	Lauret	5 203 ml	Gravitaire	Branche principale "Nord", du Chemin du Moulin au regard amont STEP		100%	34131_RV_0043	34131_RV_0001	146,48 m	144,75 m	474 m	0,4%	200	PVC	94 m³/h	/		
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	Surpressé	PR Principal et réseau surpressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en simultané	P1 : 54 m³/h P2 : 50 m³/h	62 m³/h
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	Supressé	PR avant STEP et réseau supressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	P1 : 58 m³/h P2 : 42 m³/h	58 m³/h
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Lot. Le Lauzas) au regard amont STEP		100%	34152_RV_0006	34152_RV_0001	188,92 m	187,32 m	171 m	0,9%	200	PVC	140 m³/h	/		
MURLES	Murles	3 061 ml	Supressé	PR Prieuret et réseau supressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	P1 : 25 m³/h P2 : 24 m³/h	25 m³/h
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin de la Passerelle) au regard amont STEP		100%	34185_RV_0003	34185_RV_0001	184,66 m	179,45 m	38 m	13,9%	200	PVC	540 m³/h	/		
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	Surpressé	PR Notre-Dame-de-Londres et réseau surpressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	P1 : 34 m³/h P2 : 33 m³/h	34 m³/h
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (route du village) au regard amont STEP		100%	34195_RV_0013	34195_RV_0001	244,05 m	199,91 m	271 m	16,3%	200	PVC	598 m³/h	/		
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (route du Méjanel) au regard amont STEP		100%	34195_RV_0047	34195_RV_0044	188,03 m	177,71 m	118 m	8,8%	150	PVC	205 m³/h	/		
ROUET	Rouet	970 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin de Bertau / voirie en projet) au regard amont STEP		100%	34236_RV_0005	34236_RV_0001	207,93 m	203,90 m	182 m	2,2%	200	PVC	220 m³/h	/		
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Gravitaire	2 branches principales arrivent en AC 150 en entrée de STEP		100%	34242_RV_0003	34242_RV_0071	91,00 m*	90,95 m*	9 m	0,6%	150	AC	42 m³/h	/		
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Gravitaire	Branche principale; de la route départementale jusqu'en entrée de STEP		100%	34242_RV_0127	34242_RV_0074	74,00 m*	71,00 m*	345 m	0,9%	200	PVC	141 m³/h	/		
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Riviere	62 660 ml	Gravitaire	Première branche principale; secteur centre et sud	45 243 ml	72%	34247_RV_0843	34247_RV_1325	57,80 m*	53,80 m*	259 m	1,5%	315	PVC	610 m³/h	/		
				Deuxième branche principale; secteur nord	17 417 ml	28%	34247_RV_0072	34247_RV_1070	60,62 m*	54,90 m*	1 023 m	0,6%	200	Fonte	89 m³/h	/		
				Branche secondaire de la 1ème branche principale; secteur centre nord	11 004 ml	18%	34247_RV_1402	34247_RV_0843	59,70 m*	57,80 m*	333 m	0,6%	200	PVC	115 m³/h	/		
				Branche secondaire de la 1ème branche principale; secteur sud	26 153 ml	42%	34247_RV_0278	34247_RV_0843	86,70 m*	57,80 m*	1 132 m	2,6%	200	PVC / AC	186 m³/h	/		
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	Gravitaire	Première branche principale; secteur gravitaire nord, zone ouest	33 341 ml	47%	34255_RV_1208	34255_RV_1216	91,20 m*	84,50 m*	334 m	2,0%	250	PVC	380 m³/h	/		
				Deuxième branche principale; secteur est et nord, zone est depuis le PR Bas	37 015 ml	53%	34255_RV_1289	34255_RV_1301	83,00 m*	79,00 m*	412 m	1,0%	250	PVC	269 m³/h	/		
				Branche secondaire de la 2ème branche principale; secteur est et nord	23 163 ml	33%	34255_RV_1280	34255_RV_1289	86,00 m*	83,00 m*	382 m	0,8%	250	PVC	240 m³/h	/		
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	Supressé	PR Bénovie et réseau supressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	P1 : NC P2 : NC	10 m³/h
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	Surpressé	PR Saint-Jean-de-Buèges et réseau surpressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	Non communiqué Travaux en cours	Indéterminée
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	Gravitaire	Branche principale; du cimetière jusqu'à la STEP		100%	34265_RV_0005	34265_RV_0001	65,59 m	61,89 m	252 m	1,5%	200	PVC	181 m³/h	/		
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	Gravitaire	Sans objet : 3 branches qui se rejoignent au sein de la STEP		100%	Sans objet									/		
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	Gravitaire	Branche principale "Sud", de la jonction Rue des Sapeurs/Chemin de la Prairie au regard amont STEP		100%	34274_RV_0055	34274_RV_0001	181,32 m*	179,00 m*	416 m	0,6%	200	PVC / AC	90 m³/h	/		
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	Surpressé	PR Frouzet et réseau surpressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	Non communiqué Réseau récent	Indéterminée
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	Gravitaire	Première branche principale; secteur est et nord	14 944 ml	49%	34276_RV_0218	34276_RV_0413	87,62 m*	87,00 m*	96 m	0,6%	200	AC	90 m³/h	/		
				Deuxième branche principale; secteur centre et ouest	15 321 ml	51%	34276_RV_0414	34276_RV_0413	93,40 m*	87,50 m*	128 m	4,6%	200	PVC	318 m³/h	/		
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	Gravitaire	Branche principale, de la rue de belle vue jusqu'à la STEP		100%	34290_RV_0004	34290_RV_0002	112,25 m	108,64 m	255 m	1,4%	200	AC	136 m³/h	/		
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	Gravitaire	Indéterminé : réseau en privé		100%	Indéterminée									/		
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	Supressé	PR Tête et réseau supressé jusqu'à la STEP		100%	/									2 pompes en alternance	P1 : 53 m³/h P2 : 56 m³/h	56 m³/h
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Route du Camp des Serres / D107) au regard amont STEP		100%	34297_RV_0005	34297_RV_0063	120,81 m*	117,71 m*	256 m	1,2%	200	PVC	162 m³/h	/		
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Chemin des Vignes / D107) au regard amont STEP		100%	34297_RV_0047	34297_RV_0053	111,88 m*	104,76 m*	280 m	2,5%	160	PVC	130 m³/h	/		
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	Gravitaire	Sans objet : multiples points de raccordement gravitaire sur le réseau 3M		100%	Sans objet									/		
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Impasse des Pradets / D109) au regard amont STEP		100%	34318_RV_0006	34318_RV_0001	98,74 m*	97,14 m*	275 m	0,6%	200	PVC	115 m³/h	/		
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP		100%	Sans objet									/		
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	Gravitaire	Branche principale; de la route départementale jusqu'en entrée de STEP		100%	34320_RV_0034	34320_RV_0001	91,05 m	89,74 m	215 m	0,6%	250	PVC	208 m³/h	/		
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	Gravitaire	Réseau aval, du 698 Route de St-Martin au regard amont STEP		100%	34322_RV_0008	34322_RV_0001	137,84 m	130,65 m	281 m	2,6%	200 / 150	PVC / AC	86 m³/h	/		
VALFLAUNES	Lancyre	2 102 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Chemin de Lancyre à Lascours) au regard amont STEP		100%	34322_RV_0145	34322_RV_0140	166,14 m	144,28 m	224 m	9,8%	200	PVC	464 m³/h	/		
VALFLAUNES	Valcyre	442 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP à proximité immédiate du hameau		100%	Sans objet									/		
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	Gravitaire	Branche principale; du rond-point jusqu'à la STEP		100%	34343_RV_0013	34343_RV_0003	244,46 m	226,61 m	480 m	3,7%	200 / 150	PVC/ AC	103 m³/h	/		

* En l'absence de levé topographique (prestation non retenue dans le cadre du schéma directeur), altimétrie du TN estimée à partir de Geoportail

Communauté de communes du
Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 4 : Schéma directeur – synthèse finale

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	**A**	Novembre 2024	Virginie Huet Renoir Picq Dimitri Chataing			CCGPSL
	B – v def	Février 2025				CCGPSL

SOMMAIRE

1 Introduction 3
2 Synthèse des phases précédentes 4
2.1 Phase 1 : Etat des lieux 4
2.2 Phase 2 : Diagnostic – Campagnes de mesures 4
2.2.1 Campagnes de mesures pollution 4
2.2.2 Campagnes de mesures 5
2.2.3 Sectorisations nocturnes 5
2.2.4 Inspections Télévisées (ITV) 5
2.2.5 Tests à la fumée 5
2.3 Phase 3 : Elaboration des scénarios 5
2.3.1 Perspective d'évolution démographique 5
2.3.2 Zonages d'assainissement 5
2.3.3 Analyse capacitaire 5
2.3.4 Synthèse des problématiques et travaux proposés 5
2.3.5 Opportunité de traitement et de valorisation des boues 6
3 Présentation des Outils de Programmation 12
3.1 Estimation des coûts 12
3.2 Présentation de l'analyse multicritère réalisée pour les réseaux 12
3.2.1 Les critères retenus 13
3.2.2 Priorité et objectifs de renouvellement 13
3.3 Présentation des actions du programme de travaux « réseaux » 15
3.3.1 Objectif foncier - FON 15
3.3.2 Objectif d'amélioration des ouvrages - OUV 15
3.3.3 Objectif d'amélioration de la télésurveillance et de la connaissance des volumes - TLS 15
3.3.4 Objectif d'amélioration de la connaissance et du fonctionnement des réseaux - CON 15
3.3.5 Objectif d'amélioration de l'état patrimonial des réseaux - PAT 16
3.3.6 Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes – ECPP 16
3.3.7 Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Météoriques – ECPM 17
3.3.8 Objectif d'extension du réseau de collecte - EXT 17
3.4 Présentation des actions du programme de travaux « station d'épuration » 17
3.4.1 Travaux « STEU » 17
3.4.2 Travaux « REG » 18
3.4.3 Travaux « ENT » 18
3.4.4 Travaux « BOU » 18
4 Programmation des travaux 19
4.1 ECPM – Suppression des eaux claires parasites météoriques 20
4.1.1 Définition des travaux de réduction des ECPM 20
4.1.2 Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPM 20
4.2 ECPP – Suppression des eaux claires parasites permanentes 21
4.2.1 Définition des travaux de réduction des ECPP 21
4.2.2 Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPP 21
4.3 PAT – Gestion patrimoniale des réseaux 23
4.4 CON - Amélioration de la connaissance des réseaux 24
4.5 OUV – Amélioration des ouvrages 25
4.6 TLS – Télésurveillance & Amélioration de la connaissance des volumes 26
4.7 FON – Régularisation foncière 27
4.8 STEU – Travaux sur ouvrages épuratoires et chaînes de transfert 28
4.9 REG – Travaux d'autosurveillance sur les ouvrages épuratoires 34
4.10 ENT – Travaux de curage et de fiabilisation 34
4.11 BOU – Travaux de création d'ouvrage de traitement et de valorisation des boues 35
4.12 Synthèse des travaux d'assainissement de priorité 1 (sur les 10 années à venir) 35
4.12.1 Pour les réseaux : « FON + OUV + TLS + CON + PAT + PAT-ECPP + ECPM » 35
4.12.2 Pour les stations d'épuration : « STEU + REG + ENT + BOU » 36
5 Synthèse des coûts travaux 42

1 INTRODUCTION

La CCGPSL exerce la compétences assainissement sur les 36 communes de son territoire.

Le schéma directeur a permis de déterminer les dysfonctionnements et insuffisances des systèmes d'assainissement ainsi que les améliorations à apporter et les solutions d'extension nécessaires afin de disposer de systèmes d'assainissement cohérents et pérennes à l'échelle du territoire de la CCGPSL.

Le présent rapport constitue le rapport de phase 4.

Cette phase 4 synthétise les différents scénarios retenus par la collectivité et présente le programme de travaux à échéance 10 ans (priorité 1).

2 SYNTHESE DES PHASES PRECEDENTES

2.1 PHASE 1 : ETAT DES LIEUX

Les différentes investigations réalisées dans le cadre de la phase 1 sont les suivantes :

- Présentation du territoire et état des lieux :
    - 36 communes dont 3 exclusivement en ANC,
    - Contexte environnemental,
    - Urbanisme et population,
    - Activités non domestiques et industries,
    - Présentation de la collectivité, du service d'assainissement, de la gestion quotidienne du service,
- Présentation des différents systèmes d'assainissement collectif :
    - 33 communes en AC dont 2 raccordées sur MAERA (convention de rejet),
    - 42 Stations d'épuration (STEP) réparties sur 31 communes, pour une **capacité totale de traitement de 62 500 EH** répartie comme suit selon les grands types de filières :
        - Boues activées et lits bactériens : 77% de la capacité de traitement,
        - Filtres plantés de roseaux : 15% de la capacité globale de traitement,
        - Autres filières : 8% restants.
    - 19 932 abonnés à l'assainissement collectif en 2022,
    - 78 postes de refoulement (hors enceinte STEP),
    - 27 trop-pleins ou déversoirs d'orage sur réseau (hors enceinte STEP),
    - 11 833 regards de visite,
    - 388 km de réseaux :
        - 364 km de réseaux gravitaires,
        - 24 km de réseau de refoulement.

- Investigations terrain :
    - Visite et diagnostic des ouvrages d'épuration
    - Visite des réseaux et des ouvrages (PR et DO),
    - Repérage exhaustif des réseaux d'assainissement et diagnostic des regards sur tous les systèmes hormis les communes suivantes :
        - Communes en DSP disposant déjà d'un plan SIG à jour de ses réseaux avec diagnostic permanent : Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Mathieu de Tréviers ;
        - Communes en régie disposant déjà d'un plan SIG a jour suite a SDA récent : Saint Bauzille de Montmel, Guzargues, Sauteyrargues, Vacquières ;
        - Hameau en cours d'équipement d'assainissement collectif : Hameau du Frouzet sur la commune de Saint Martin de Londres.
    - Levés topographiques des regards et ouvrages sur les réseaux (levés réalisés en classe A par un géomètre expert).

- Mise à jour du SIG au format géostandard sur la base des levés GPS classe A,
- Analyse capacitaire des STEP en situation actuelle, avec en moyenne une réserve capacitaire de traitement de 30 000 EH soit 50% de réserve et 40 000 EH en pointe soit **35% de réserve**,
- Analyse des systèmes au regard des obligations de l'autosurveillance réglementaire,
- Analyse du fonctionnement des ouvrages épuratoires et de la conformité des systèmes avec 14 systèmes NC en 2022 – correspondant à 20% de la capacité épuratoire totale du parc- dont les Matelles et Combaillaux (> 2000 EH),
- Visite des points de rejet et analyse de l'impact potentiel des systèmes d'assainissement sur le milieu naturel (risque d'eutrophisation des milieux superficiels le cas échéant / risque par rapport à la ressource souterraine en eau),
- Situation des dispositifs ANC vis-à-vis des périmètres de protection de la ressource en eau,
- Synthèse des problématiques par système et mise en évidence de points noirs.

2.2 PHASE 2 : DIAGNOSTIC – CAMPAGNES DE MESURES

Les investigations réalisées dans le cadre de cette phase 2 ont été les suivantes :

- Campagnes de mesures pollution (bilan 24h) sur 8 systèmes d'assainissement pour caractériser le fonctionnement des stations d'épuration en période de pointe,
- Campagne de mesures des débits sur 39 systèmes d'assainissement en situation de nappe haute. Elle a été réalisée sur une période de 4 à 6 semaines (décembre 2022 à janvier 2023) et a permis de quantifier les flux collectés par les réseaux d'assainissement.
- Investigations complémentaires :
    - Sectorisations nocturnes sur 17 systèmes d'assainissements pour un linéaire total de 165 km ;
    - Test à la fumée sur 29 systèmes d'assainissement pour un linéaire total de 206 km ;
    - Inspections télévisées (ITV) des réseaux (15,7 km de réseau inspecté et 20 km d'ITV antérieures au SDA),

Les paragraphes suivants présentent une synthèse des investigations.

Les résultats détaillés de chaque investigation réalisée sont à retrouver dans le rapport et annexes de la phase 2 : Campagnes de mesures et investigations de terrain.

2.2.1 Campagnes de mesures pollution

La campagne de bilans pollution a mis en évidence les résultats suivants :

- Les performances épuratoires de la STEU de Saint-Jean-de-Cuculles sont jugées insatisfaisantes à cause de dépassements des niveaux de rejet de MES (150 mg/l) et DCO (125 mg/l). Le faible abattement des Matières En Suspension (MES) et la Demande Chimique en Oxygène (DCO) peut s'expliquer par la présence importante de lentilles d'eau et d'algues microscopiques. Le développement non maitrisé de ces végétaux perturbe les échanges avec l'atmosphère (oxygénation naturelle) et bloque la lumière.
- La STEP de Causse de la Selle présente un taux de charge hydraulique et organique élevé au regard de la capacité de la lagune primaire limitante (280 EH d'après l'analyse capacitaire réalisée en phase 1 du présent schéma directeur). En considérant le dimensionnement théorique de 400 EH, les taux de charges seraient toutefois satisfaisants.

2.2.2 Campagnes de mesures

La campagne de mesures montre les résultats suivants :

- Sur les 39 systèmes d'assainissement suivis, 12 systèmes présentent au moins une sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites (météoriques et/ou permanentes) classée « Forte » ou « Très forte » ;
- Le système des Matelles est l'unique système du territoire dont la sensibilité aux ECPM et ECPP est classée « Très forte ». Les apports d'eaux claires parasites sont globalement répartis sur l'ensemble de la commune. Tous les bassins versants de mesures attestent d'une sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites très forte. Le bassin versant « RV Amont PR 2 », est le principal contributeur d'eaux claires parasites avec plus de 500 m³/j d'ECPP, soit l'équivalent de la capacité hydraulique de la station. Pour autant, il convient de rappeler qu'une partie des eaux parasites collectées par les réseaux n'est pas transférée jusqu'à la station, mais est déversée par les trop-pleins de PR Stade, PR A2 et surtout le PR ancienne STEP ;
- La sensibilité des réseaux aux intrusions d'Eaux Claires Parasites (ECPP) de temps sec : Très Forte pour Teyran et Forte pour Assas, Mas de Londres, Saint Gély du Fesc, Saint Hilaire de Beauvoir, Saint Jean de Cornies, Saint Martin de Londres Bourg, Vacquières, Vailhauquès Bourg et Saint Clément de Rivière ;
- La sensibilité des réseaux aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM) : Très Forte pour Assas et Forte pour Teyran et Pégairolles de Buèges.

2.2.3 Sectorisations nocturnes

Les sectorisations nocturnes réalisées sur les 17 systèmes (165 km) en contexte de nappe haute montrent les résultats suivants :

- Le débit total mesuré lors des sectorisations s'est élevé à 218 m³/h d'ECPP. Le système des Matelles représente à lui seul près de 24 % avec un débit de 52 m³/h ;
- Un total de 15,8 km de réseau (9,6% du linéaire inspecté) a été identifié comme très sensible aux ECPP. Dont 3,9 km localisés sur le système des Matelles ;
- 9,5 km de réseau (5,8% du linéaire inspecté) a été identifié comme sensible aux ECPP. Le système de Teyran présente le linéaire le plus important avec 1,9 km de réseau sensible ;
- 136 km de réseaux ont été qualifiés comme peu sensibles.

2.2.4 Inspections Télévisées (ITV)

Des inspections télévisées ont été réalisées sur 15,7 km de réseau. A cela s'ajoute l'exploitation de 20 km d'ITV réalisées avant le SDA. Ces inspections montrent les résultats suivants :

- Un total de 4,9 km (14% du linéaire inspecté) de réseau est dans un état mauvais à très mauvais. Le système de Teyran est le plus impacté avec 1 km de réseau en mauvais état ;
- 10,7 km de réseau (30% du linéaire inspecté) de réseau est en état moyen. Le système de Saint Mathieu de Tréviers présente le linéaire le plus élevé avec 2,2 km de réseau en état moyen ;
- Enfin, 18,9 km de réseau (53% du linéaire inspecté) présente un bon état.

2.2.5 Tests à la fumée

Les tests à la fumée réalisés sur les 29 systèmes montrent les résultats suivants :

- 347 anomalies ont été identifiées. Le système de Claret Bourg présente le plus grand nombre d'anomalies avec 42 défauts ;
- 20 anomalies ont été identifiées comme très grave. La commune de Saint Jean de Buèges présente à elle seule 6 anomalies très graves localisées dans le ruisseau Le Garrel ;
- 112 anomalies ont été identifiées comme grave. Avec 21 défauts, la commune de Teyran présente le plus grand nombre d'anomalies graves ;
- Sur la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues, les tests ont mis en évidence la présence d'un déversoir en amont de la STEP.

2.3 PHASE 3 : ELABORATION DES SCENARIOS

2.3.1 Perspective d'évolution démographique

Les projections démographiques ont été actées à la suite des réunions organisées avec les différentes communes et en concertation avec les services de la CCGPSL.
La population permanente est estimée à 62 000 habitants en 2035 (échéance 10 ans du SDAEU et 82 500 habitants à échéance 30 ans (soit un taux d'évolution interannuel moyen sur le territoire de 1,41%).

2.3.2 Zonages d'assainissement

Les zonages d'assainissement ont été pris en compte dans la détermination des taux de raccordement futur.
La population totale raccordée en pointe à horizon 30 ans - hors Assas et Teyran - est estimée à 69 130 « habitants » sur le territoire de la CCGPSL.
Cette analyse a été réalisée pour chacun des systèmes et prend en compte les activités et une part de population saisonnière.

2.3.3 Analyse capacitaire

Une analyse capacitaire des systèmes a été réalisée sur la période (2025 - 2055).
Pour les stations d'épuration, cette analyse a été réalisée sur le plan hydraulique et sur le plan organique.

2.3.4 Synthèse des problématiques et travaux proposés

En fonction des insuffisances ou problèmes mis en évidence (sous capacité, non-conformité, impact sur le milieu, vétusté) et des échéances, différents scénarios liés aux ouvrages épuratoires ont été présentés et développés dans la phase 3.

Deux scénarios ont été proposés pour les systèmes suivants intégrant ou non une mutualisation des ouvrages de traitement :

- Combaillaux / Saint Gély (2 STEP dédiées ou 1 STEP mutualisée),
- Matelles / Saint Jean de Cuculles (2 STEP dédiées ou 1 STEP mutualisée),
- Vailhauquès Bel Air (1 STEP dédiée ou raccordement sur la STEP actuelle du bourg),
- Sauteyrargues Vabre (1 STEP dédiée ou raccordement sur la STEP actuelle du bourg).

Le tableau de la page suivante synthétise les travaux proposés en phase 3 concernant les ouvrages épuratoires aux différentes échéances.

- Une analyse capacitaire des réseaux d'assainissement collectif et des postes de relevage en situation actuelle et future (2040 et 2055).

  L'analyse capacitaire des réseaux montre :

  - Une nécessité de **renforcer à court terme** le réseau de transfert du PR Bénovie de Saint Hilaire de Beauvoir qui est en limite capacitaire en temps sec ;
  - Une capacité actuelle insuffisante en temps de pluie pour les systèmes suivants :
    - Saint-Hilaire-de-Beauvoir (PR Bénovie - Sapiès) ;
    - Combaillaux (PR Nounel) ;
    - Les Matelles (PR Amont STEP) ;
    - Saint Martin de Londres Bourg (branche principale sud) ;
    - Saint Mathieu de Tréviers (1ère branche principale).

    Des actions prioritaires doivent donc être menées sur ces systèmes pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

  L'analyse capacitaire des PR montre :

  - Par temps sec, une capacité suffisante des postes de refoulement jusqu'à l'échéance 2055 ;
  - Par temps de pluie, une insuffisance capacitaire en situation actuelle et future de 6 PR :
    - Les Matelles : PR 1 ancienne STEP également limite par temps sec futur ;
    - Saint Clément de Rivière : PR Fontanelles ;
    - Saint Clément de Rivière : PR Mas Marie ;
    - Saint Mathieu de Tréviers : PR Gendarmerie ;
    - Saint Mathieu de-Tréviers : PR Pellicier ;
    - Viols le Fort : PR Les Môles.
  - Par temps de pluie, une insuffisance capacitaire en situation actuelle et une insuffisance future du PR Route de Murles à Vailhauquès.

    Pour l'ensemble des postes concernés, des actions prioritaires doivent donc être menées sur ces systèmes pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

2.3.5 Opportunité de traitement et de valorisation des boues

L'évolution du gisement de boues d'épuration par type de filières, pour chaque système et à l'échelle du territoire a été projetée sur les 30 prochaines années.
En synthèse, il a été préconisé concernant la valorisation des boues produites de :

- Privilégier la filière épandage pour les boues de curage des lagunages,
- Favoriser le compostage pour les boues issues des autres filières avec en option la création éventuelle d'une plateforme locale de compostage,
- Créer une unité de dépotage et de traitement des matières de vidange sur la future STEP de Saint Gély du Fesc.

Système	Travaux proposés en phase 3 concernant les ouvrages de traitement et leur chaîne de transfert associée Travaux retenus	Nécessité de renforcer la chaîne de transfert	Principales échéances travaux (2025-2045)	Prérequis nécessaires le cas échéant (précisions des niveaux de rejet, foncier …)
Buzignargues	Contrôle des débits à fiabiliser en A3. Préconisation de mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement du PR principal.	Non	2025 (AS)	PM : Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté concernant les paramètres bactériologiques car non tenables avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).
Causse de la Selle	**La non-conformité des rejets impose d'envisager des travaux sur la filière à court terme.** Dès 2025, lancement des études pour la « nouvelle » STEP Environ 520 habitants « max » raccordés à échéance 2055 Principe général de la filière : Nouveaux prétraitements, transformation de la lagune en lit planté 1er étage + conservation du second étage de lit, conservation de l'UV et réaménagement de la ZRV en champ d'infiltration et aménagements généraux (clôture…). **Capacité retenue : 570 EH** + curage de la lagune à prévoir en lien avec les travaux STEP	Non	2025-2030 -> nouvelle STEP	La Source des Cent Font n'est pas exploitée à l'heure actuelle. Toutefois en vue de protéger cette ressource potentielle, il est proposé de conserver un niveau de rejet sur les paramètres bactériologiques : 10^3 u/100ml à l'aval de l'UV
Cazevieille	**La STEP est non conforme en bactério.** Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactério autorisé en sortie de ZRV (lagune). D'après l'exploitant, des travaux complémentaires sont à mener pour améliorer encore l'étanchéité de la lagune (la fissure au sol se déplace). PM : Mise en place d'un suivi sur le Suquet Boulidou et aménagement complémentaire du rejet.	Non	2025-> aménagement complémentaire du rejet	Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu sur les paramètres bactériologiques car non tenable (10^4 u/100ml en sortie de filtre et 50 u/100mL en sortie de fossé). **Nouvel objectif visé : 10^3 u/100ml à l'aval de l'UV** Si accord des services de l'Etat, mise en place d'un traitement UV en sortie de filtre avant ZRV -> électrification du site (relevage + UV)
Claret - Les Embruscalles	PM : Curage des lits envisagé par l'exploitant à court terme (2025). Il existe sur ce FPR un problème d'étalement des EU et d'accumulation des boues au niveau des points d'alimentation, certainement lié à un volume de bâchée trop faible (environ 1 m3 au lieu de 2,5 m3) -> Exploitation accrue nécessaire pour éliminer les adventices et étalement ponctuel des boues à organiser.	Non	-	-
Claret - Bourg	**La STEP est non conforme sur le plan bactériologique** depuis 2017. Un niveau de rejet à 10^4 U/100 ml est possible avec réhabilitation de la filière en place. **Actions à mener dès 2025, travaux de remise à niveau de la STEP** : 1/ requestionner l'ARS / niveau de rejet 2/ en parallèle mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménagement d'un regard pour le A2 avec seuil de déversement et sonde de niveau, renouvellement du débitmètre au point A3 + travaux de communication pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4). 3/ en parallèle, réaliser une bathymétrie (-> curage) 4/ renouvellement des pompes d'entrée, des aérateurs (mise en place de 4 aérateurs brasseurs de surface à vis hélicoïdale de 4 kW au lieu de 4 turbines rapides de 11 kW). 5/ mise en place d'une digue filtrante sur la dernière lagune (compartimentation)	Débit des pompes à adapter pour éviter les déversements au niveau du A2 (pas de contrainte de débit sur le lagunage)	2025 (AS) 2025-> travaux de remise à niveau de la STEP 2035-2040 -> nouvelle STEP + réseau de transfert	Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu sur les paramètres bactériologiques car non tenable (100 u/100ml en sortie de lagunage). **Nouvel objectif visé : 10^4 u/100ml en sortie de lagunage** Si accord des services de l'Etat : 1/ 2025-> travaux de remise à niveau possible de la STEP 2/ 2035-2040 -> nouvelle STEP NB : si niveau de rejet « plus contraint » demandé, nécessité de réaliser la nouvelle STEP en anticipé…

	A partir de 2035 (échéance à anticiper selon le suivi des charges et les performances de rejet), lancement des études pour la nouvelle STEP. Environ 2260 habitants raccordés « max » à échéance 2055. Compte tenu de sa capacité (> 2000 EH) et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério. **Capacité retenue : 2500 EH**			Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (compliqué de travailler sur le site actuel car exigu et dans le lit du cours d'eau)
Combaillaux	**La non-conformité des rejets**, l'obligation de mettre en place un traitement du P ainsi que le fonctionnement sur une seule file impliquent des travaux dès 2025 : **Scénario 1 :** **Réhabilitation de la STEP en urgence** (dans sa configuration initiale de lits bactériens x2) ainsi que la mise en place d'un traitement physico-chimique du P. + curage des lagunes et réhabilitation ponctuelle de la géomembrane Reprise GC sur regard d'entrée (corrosion effluents septiques) Déplacement du point A4 en amont des lagunes *NB : il n'est pas possible avec la filière actuelle de procéder à un traitement du NGL. Les lits bactériens faible charge permettent en effet une nitrification mais une dénitrification partielle.* **A partir de 2030 pour une mise en service à 2035**, lancement des études de MOE pour la création d'une nouvelle STEP avec Saint Gély du Fesc **Capacité retenue : 27 500 EH** + en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP **Scénario 2 :** A partir de 2025 pour une mise en service en 2030, création d'une nouvelle STEP dédiée à Combaillaux 3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055 **Capacité retenue : 3 500 EH** Sur un site contigu (terrains communaux à proximité du site actuel). + en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP *NB : dans le scénario 2, pas de réhabilitation de la filière actuelle* Compte tenu des capacités et des enjeux, la filière quel que soit le scénario sera du type BA avec traitement N et P Dès 2025 et quel que soit le scénario retenu, création de 2 DO sur le réseau et aménagement de deux points S16 formant A2 au niveau des PR Nounel et PR Mosson (nécessaire pour mieux connaître le temps de pluie et dimensionner les ouvrages futurs).	**Efforts importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites**. Malgré les hypothèses de réduction des eaux claires (cf analyse capacitaire), **Bassin d'orage (BO) à envisager au niveau du PR Nounel *(capacité à définir)*** + reconsidération du transfert vers la STEP (PR Mosson -> PR Nounel -> STEP)	Scénario 1 : 2025-> travaux de remise à niveau de la STEP + 2030-2035 -> nouvelle STEP Combaillaux + St Gély et réseau de transfert Scénario 2 : 2025-2030 -> nouvelle STEP pour Combaillaux et réseau de transfert 2025 (AS)	Validation nécessaire avec les services de l'Etat sur le principe de la remise à niveau de la STEP actuelle de Combaillaux pour les « 10 années » à venir avec traitement du Pt mais sans traitement possible de NGL sur l'installation actuelle Etude foncière à réaliser pour les nouveaux ouvrages épuratoires notamment pour la nouvelle STEP si mutualisation Combaillaux + St Gély et bassin d'orage
Fontanès	La ZRV détruite par les sangliers doit être reprofilée et clôturée.	Non	2025 -> aménagement de la ZRV	PM : Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté concernant les paramètres bactériologiques car non tenables avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).
Guzargues	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 600 EH extensible à 800 EH. ≈ 800 habitants « max » à échéance 2055 (ok) + curage de la lagune à prévoir en lien avec les travaux STEP	Non	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	-
Lauret - Bourg	La sonde piézo du A2 est régulièrement inondée à cause d'un problème de ruissellement dans l'enceinte de la STEP. Travaux de merlons préconisés pour protéger les ouvrages.	Non	2025 -> aménagements contre le ruissellement sur la STEP	-

Lauret – Horizon Vert	Géoassainissement HS Création d'une nouvelle STEP de 30 EH (ou réhabilitation de l'actuelle suivant capacité à confirmer)	Non	2030-2035 -> nouvelle STEP (ou réhabilitation de l'actuelle)	
Le Triadou	PM : STEP non conforme en bactério. Le problème sera résolu avec la remise en service de l'UV (en cours avec l'exploitant)	Non	-	-
Les Matelles	La STEP des Matelles est non conforme en bactério. La STEP des Matelles doit **en urgence faire l'objet de travaux sur sa filière boue** (mise en place de LSPR) **et sur la filière eau** avec la fiabilisation du traitement tertiaire. Optimisation du transfert à prévoir également : 1/privilégier le déversement au niveau du A2 (sur PR2) et non au niveau du PR1 2/ gestion du Qréf au niveau du A2 *Mise en place d'un débitmètre local sur PR2 pour faciliter la communication entre PR1, PR2 et la STEP* **Scénario 1 :** **A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire** **A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 :** -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles + Saint Jean de Cuculles 3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055 **Capacité retenue : 3 500 EH** **Scénario 2 :** **A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire** **A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 :** -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles 2 725 habitants raccordés « max » à échéance 2055 (Les Matelles uniquement) **Capacité retenue : 3 100 EH** Compte tenu de sa capacité et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério. Réserve foncière OK pour les travaux pour la STEP des Matelles **Quel que soit le scénario, le bassin d'aération actuel pourra servir de bassin tampon (à définir les besoins lors études STEP et suivants les travaux réalisés sur les réseaux).**	**Efforts très importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.** **En fonction des travaux réalisés sur les réseaux, le débit de pointe du PR2 sera adapté. Le refoulement actuel pourrait s'avérer limitant et la reprise de la canalisation de transfert pourrait le cas échéant s'avérer nécessaire.** Le BT créé à la STEP permettra d'assurer un stockage / reprise de sur-débits de temps de pluie et de ressuyage (dans la limite des possibilités de transfert du PR2)	2025 (AS) 2025-2030 -> remise à niveau de la STEP des Matelles 2030-2035 -> nouvelle STEP commune pour les Matelles + Saint Jean de Cuculles ou 2 STEP dédiées	-
Mas de Londres	PM : La STEP a été non conforme sur ses performances (dépassement MES en concentration sur 1 bilan). En cours de réglages. Vers 2030, curage des lagunes à programmer	Non	-	-
Murles	A partir de 2030 pour une mise en service en 2035, **extension à prévoir** (à **300 EH** pour une population « max » raccordée à échéance 2055 de 500 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j)	Non	2030-2035 -> extension STEP	-
Notre Dame de Londres - Biranques	-	Non	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	Surveillance du A2 à mettre en place	Non	2025 (AS)	-
Pégairolles de Buèges – Bourg	-	Non	-	-
Pégairolles de Buèges - Méjanel	Compte tenu de la sensibilité du milieu (source de la Buèges), et de la sous capacité avérée de la STEP du bourg, raccordement envisagé du Méjanel sur le bourg et suppression de la STEP du Méjanel. La capacité de la STEP du bourg est de 120 EH et le nombre de raccordés « max » à échéance 2055 est de 140 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j).	Non	2025-2030 : travaux de raccordement du Méjanel sur la STEP du bourg	-

Rouet	Détection de surverse à mettre en place sur le A2 depuis le PR d'entrée	Non	2025 (AS)	-
Sauteyrargues - Vabre	STEP vieillissante et en zone inondable (régulièrement inondée) **Scénario 1 :** Transfert vers la STEP du village **Scénario 2 :** Création d'une STEP dédiée (25 habitants « max » à échéance 2055) **Capacité retenue : 30 EH**	Non	2030-2035 : nouvelle STEP ou transfert	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (scénario 2)
Sauteyrargues - Bourg	-	Non	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Favas	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 1400 EH. 1395 habitants « max » bourg + Favas à échéance 2055 (ok)	Non	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	-
Saint Bauzille de Montmel - Bourg		Non		
Saint Clément de Rivière	-	Non	-	-
Saint Gely du Fesc	Des améliorations au niveau des ouvrages existants sont proposés par la SAUR dans le RAD. **2025 : réhabilitation de l'émissaire en urgence** **2035-2040 : Création d'une nouvelle STEP** (fiabilisation et déplacement hors du PPR) 21 800 habitants raccordés « max » sur Saint Gély à échéance 2055 **Capacité retenue : 24 000 EH** **Nécessité d'avancer l'échéance si raccordement avec Combaillaux pour une mutualisation du traitement**	Non	2025 (travaux d'amélioration) 2025-> travaux de remise à niveau de l'émissaire 2030-2035 -> nouvelle STEP commune Saint Gély du Fesc + Combaillaux Ou 2035-2040 -> nouvelle STEP pour Saint Gély du Fesc uniquement	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP de Saint Gély du Fesc
Saint Hilaire de Beauvoir	La STEP est non conforme sur le plan bactériologique. Questionner l'ARS pour l'adaptation du niveau de rejet en bactério (pas de sensibilité avérée à l'aval). Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550 mais le comptage est à fiabiliser. Nouvelle armoire avec S4W + nouveau débitmètre à mettre en place. En sortie de STEP création d'un canal (A4)	Débit des pompes du PR principal à adapter pour éviter les déversements à l'amont (faible contrainte sur le FPR)	2025 (pompage et AS)	PM : Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur les paramètres bactériologiques car non tenables avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (Le Budel / La Bénovie).
Saint Jean de Buèges	Travaux en cours sur le réseau (nouveau PR principal) Nouvelle STEP de type FPR en cours de construction de 580 EH 460 habitants « max » à échéance 2055 (ok)	Non	*Travaux en cours*	-
Saint Jean de Cornies	-	Non	-	-
Saint Jean de Culles	**Scénario 1 :** Dès 2025 pour une mise en en service en 2030, raccordement possible sur la STEP des Matelles -> nouvelle STEP à échéance 2030 **Scénario 2 :** Création d'une STEP dédiée 408 habitants raccordés « max » à échéance 2055 **Capacité retenue : 450 EH** Curage à réaliser dès 2025	Non	2025-2030 : travaux de raccordement ou de création d'une STEP dédiée	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP pour le scénario 2
Saint Martin de Londres - Frouzet	-	Non	-	-

Saint Martin de Londres - Bourg	-.	Non	-	-
Saint Mathieu de Tréviers	Des améliorations au niveau des ouvrages existants sont proposés par la SAUR dans le RAD. PM : Surveillance constante de la ZRV à mettre en œuvre avec suivi du site expérimental du Terrieu	Non	2025 (travaux d'amélioration)	-
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	Actuellement problème d'accès et d'exploitation. Une nouvelle STEP devra être créée avec le développement de la zone. Création d'une nouvelle STEP de 100 EH (capacité à confirmer)	-	2030-2035 -> nouvelle STEP	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	Nouveau PR à réaliser sur la STEP avec dégrilleur automatique. L'armoire est neuve. Instrumentation à mettre en place pour le comptage au niveau du A3. Le A2 serait supprimé (cf exploitant).	Débit des pompes du PR principal à adapter sur le nouveau PR (pas de contrainte hydraulique avec la filière lagunage)	2025 : travaux de remise à niveau de la STEP 2025 (AS)	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	Non	-	-
Vacquières	STEP non conforme en performances Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 950 EH. 1150 habitants « max » à échéance 2055 (ok) + curage de la lagune à prévoir en lien avec les travaux STEP	Non	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	-
Vailhauquès – Bel-Air	**A partir de 2025 pour une mise en service à 2030 :** **Scénario 1 :** Raccordement à la STEP du Bourg (+ 105 EH en situation actuelle) (réutilisation à confirmer de l'ancien refoulement existant) **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP sur la zone (hyp : **première tranche de 150 EH**)	Non	2025-2030 : nouvelle STEP ou raccordement sur Vailhauquès bourg	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP si scénario 2
Vailhauquès – Bourg	Des améliorations au niveau des ouvrages existants sont proposés par la SAUR dans le RAD. PM : 2025-2030 : curage des lagunes 2040-2045 : Création d'une nouvelle STEP sur un nouveau site -> à étudier dans le cadre du prochain schéma	Non	2025 (travaux d'amélioration) 2040-2045 -> nouvelle STEP	Etude foncière à anticiper pour une nouvelle STEP (horizon 2045…)
Valflaunès – Lancyre	MOE en cours pour la réhabilitation de la STEP	Non	2025-2030 : *travaux de remise à niveau de la STEP déjà programmés*	-
Valflaunès – Valcyre	MOE en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 200 EH	Non	2025-2030 : *nouvelle STEP FPR déjà programmée*	Nouvelle étude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP
Valflaunès - Bourg	PM : déplacement du point de prélèvement bactério S16 en sortie d'UV	Non	-	-
Viols le Fort	PM : Bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune (programmé) PM : Niveau de rejet de l'arrêté : 10^5/100 ml en sortie de lagune (avec création d'une ZRV) Lagune 1 : étanchéification et création d'une digue filtrante pour créer un effet de compartimentation Lagune 2 : création d'un fossé de dissipation (ZRV)	Non	2025 : travaux de remise à niveau des lagunes	-

3 PRESENTATION DES OUTILS DE PROGRAMMATION

3.1 ESTIMATION DES COUTS

Les travaux préconisés sont chiffrés de la manière suivante :

- **Année de référence : 2024,**
- Tous les montants sont en € HT,
- Non pris en compte des frais d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des installations (postes de relevage, STEP…),
- Les montants estimés incluent les couts liés aux études, divers et maîtrise d'œuvre.

Ce schéma directeur a pour objectif de définir une **enveloppe financière** pour une programmation pluriannuelle de travaux. Les dimensionnements et les coûts associés sont donnés à titre indicatif à un stade d'étude préliminaire (longueur canalisations, DN et capacité de traitement des ouvrages). Ils devront être validés par des études de faisabilité.

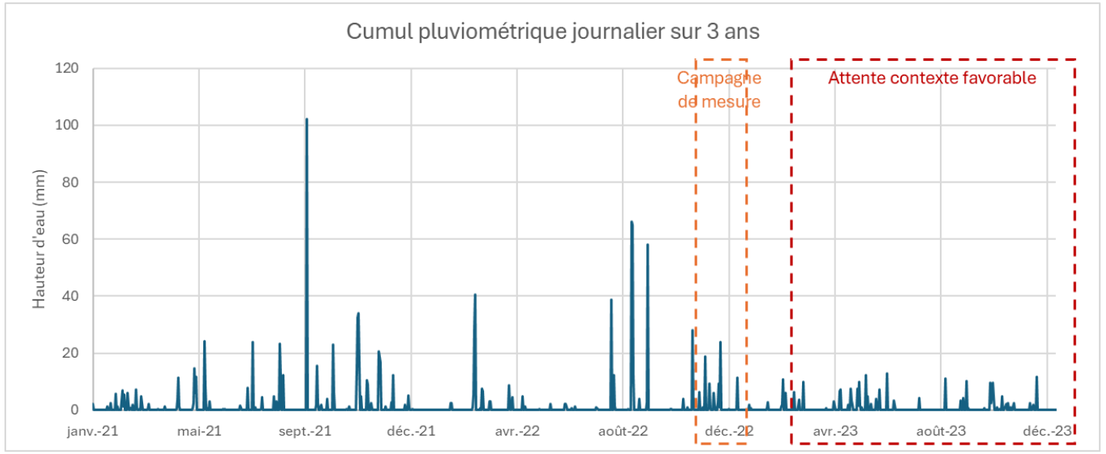
Le bordereau de prix relatif aux ouvrages épuratoires a déjà été présenté en phase 3.

Le bordereau de prix relatif aux réseaux EU est présenté en annexe 1.

3.2 PRESENTATION DE L'ANALYSE MULTICRITERE REALISEE POUR LES RESEAUX

Le contexte météorique a été très sec entre le printemps 2023 (après les campagnes de mesure) et la fin d'année 2024, repoussant ainsi les campagnes nocturnes et ITV.

Le graphique ci-dessous présente les cumuls mensuels précipités sur le territoire.



On constate qu'entre la fin de la campagne de mesure (janvier 2023) et le décembre 2024, le cumul pluviométrique a été divisé par 2,5 par rapport aux années précédentes.

Sur ce constat, il a été décidé en décembre 2023 d'établir l'enveloppe budgétaire du programme de travaux à partir de ratios de renouvellement. Ainsi, l'analyse multicritère permet d'affecter un ratio de renouvellement par système, selon une classification des systèmes.

3.2.1 Les critères retenus

Les systèmes sont classés selon les quatre critères suivants : l'âge et le matériau des réseaux (note/4), la sensibilité des réseaux aux ECPP (note/4), la sensibilité de la station d'épuration aux ECPP (note/3) et la sensibilité du milieu récepteur aux ECP (note/3).

3.2.1.1 Age des réseaux

Ce critère se base sur l'année de pose des canalisations et la proportion d'amiante-ciment dans les réseaux.

0	Age connu et inférieur à 20 ans Absence de canalisation en amiante-ciment
1	Age inconnu ou supérieur à 20 ans < 5% de canalisation en amiante-ciment
2	Age inconnu ou supérieur à 20 ans < 30% de canalisation en amiante-ciment
3	Age inconnu ou supérieur à 20 ans < 60% de canalisation en amiante-ciment
4	Age inconnu ou supérieur à 20 ans > 60% de canalisation en amiante-ciment

Une note A est ainsi attribuée sur 4.

3.2.1.2 Sensibilité des réseaux aux ECPP

Ce critère se base sur les résultats de la campagne de mesures (phase 2).

0	Sensibilité non significative
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité moyenne
3	Sensibilité forte
4	Sensibilité très forte

Une note B est ainsi attribuée sur 4.

3.2.1.3 Sensibilité de la station d'épuration aux ECPP

Ce critère traduit la sensibilité du type de filière de traitement de station d'épuration face aux ressauts hydrauliques dues aux ECP.

0	Sans objet car ECP non significative
1	Filière tolérante (FPR, Lagunage), sans surcharge hydraulique ou non quantifié
2	Filière peu tolérante (BA), sans surcharge hydraulique ou non quantifié
3	Surcharge hydraulique avérée ou limite de capacité

Une note C est ainsi attribuée sur 3.

3.2.1.4 Sensibilité du milieu récepteur aux déversements

Ce critère traduit la sensibilité du milieu récepteur en cas de déversements (PPE, PPR, ZSE).

0	Pas de déversements au milieu connus
1	Déversements sans enjeux milieux
2	Déversements avec enjeux milieux
3	Déversements fréquents avec enjeux milieux

Une note D est ainsi attribuée sur 3.

3.2.2 Priorité et objectifs de renouvellement

Une note globale est attribuée à chaque système. Cette note est calculée en sommant les notes précédentes A, B, C et D.

Ainsi, la note globale (sur 14) juge de la priorité du système aux ECPP :

- Note comprise entre 0 et 4 : Priorité faible – P4,
- Note comprise entre 5 et 6 : Priorité moyenne – P3,
- Note comprise entre 7 et 9 : Priorité importante – P2,
- Note comprise entre 10 et 14 : Priorité très importante – P1.

Le tableau ci-dessous présente les notes globales, et donc la priorité par système.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ANALYSE MULTICRITERE - OBJECTIF DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX					
Système	Linéaire total	Note globale (= Notes A+B+C+D)	Priorité de renouvellement	Renouvellement Opportunité ECPP	Renouvellement Opportunité AEP/voirie
LES MATELLES	13 289 ml	11	P1	1 860 ml	930 ml
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	60 055 ml	10	P1	8 408 ml	4 204 ml
SAINT GELY DU FESC	70 356 ml	10	P1	9 850 ml	4 925 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	19 950 ml	10	P1	2 793 ml	1 397 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	5 527 ml	9	P2	608 ml	166 ml
MAS DE LONDRES	3 756 ml	8	P2	413 ml	113 ml
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	30 265 ml	8	P2	3 329 ml	908 ml
VAILHAUQUES_BOURG	23 148 ml	8	P2	2 546 ml	694 ml
VALFLAUNES_BOURG	3 958 ml	8	P2	435 ml	119 ml
ASSAS	8 312 ml	7	P2	914 ml	249 ml
CLARET_BOURG	9 886 ml	7	P2	1 087 ml	297 ml
LE TRIADOU	5 813 ml	7	P2	639 ml	174 ml
TEYRAN	29 865 ml	7	P2	3 285 ml	896 ml
VACQUIERES	4 963 ml	7	P2	546 ml	149 ml
COMBAILLAUX	19 072 ml	6	P3	954 ml	191 ml
LAURET	5 203 ml	6	P3	260 ml	65 ml
SAINT JEAN DE BUEGES	3 473 ml	6	P3	174 ml	65 ml
VAILHAUQUES_BEL AIR	2 074 ml	6	P3	104 ml	65 ml
CAUSSE-DE-LA-SELLE	4 654 ml	5	P3	233 ml	65 ml
GUZARGUES	4 982 ml	5	P3	249 ml	65 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	3 793 ml	5	P3	190 ml	65 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	2 933 ml	5	P3	147 ml	65 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	6 146 ml	5	P3	307 ml	65 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	6 774 ml	5	P3	339 ml	68 ml
VIOLS LE FORT	6 041 ml	5	P3	302 ml	65 ml
FONTANES	4 238 ml	4	P4	0 ml	212 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	1 244 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	1 280 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	166 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAUTEYRARGUES_VABRE	488 ml	4	P4	0 ml	65 ml
VALFLAUNES_LANCYRE	442 ml	4	P4	0 ml	65 ml
VALFLAUNES_VALCYRE	2 102 ml	4	P4	0 ml	105 ml
BUZIGNARGUES	1 962 ml	3	P4	0 ml	98 ml
CAZEVIEILLE	4 350 ml	3	P4	0 ml	218 ml
CLARET_EMBRUSCALLES	1 088 ml	3	P4	0 ml	65 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	293 ml	3	P4	0 ml	65 ml
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	7 035 ml	3	P4	0 ml	352 ml
SAUTEYRARGUES_BOURG	3 231 ml	3	P4	0 ml	162 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	836 ml	2	P4	0 ml	65 ml
MURLES	3 061 ml	1	P4	0 ml	153 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	604 ml	1	P4	0 ml	65 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	444 ml	1	P4	0 ml	65 ml
ROUET	970 ml	0	P4	0 ml	65 ml
TOTAL (43 systèmes)	388 122 ml	0 à 11	P1 à P4	39 972 ml	18 078 ml

Le système le moins prioritaire est celui de Rouet avec une note de 0. Les Matelles est la commune avec la note la plus élevée ; 11/14.

3.2.2.1 Objectif de renouvellement – Enjeu ECPP

Les taux annuels de renouvellement choisis, permettent de concentrer le renouvellement sur les systèmes à priorité très importante (quasiment 60% du volume à renouveler est affecté aux P1).

Note globale	Priorité de renouvellement	Taux annuel moyen de renouvellement Enjeu ECPP	Linéaire totale sur 10 ans (2025-2034)
0 à 4	P4	0,00 % / an	0 ml
5 à 6	P3	0,50 % / an	3 257 ml (8%)
7 à 9	P2	1,10 % / an	13 804 ml (35%)
10 à 14	P1	1,4 % / an	22 911 ml (57%)

Le linéaire de renouvellement de l'enjeu ECPP est **de 39 972 ml**, soit un taux annuel de **1,03 %.**

3.2.2.2 Objectif de renouvellement – Enjeu opportunité AEP / Voirie

Le programme de travaux prend également en compte les renouvellements de collecteurs liés à des opportunités de travaux (opportunité AEP, opportunité voirie…).

Il a été choisi d'affecter un taux de renouvellement plus important sur la P4 (0,50%/an) que sur la P3 (0,10%/an) ou la P2 (0,30%/an) en raison du taux de renouvellement nul pour l'objectif d'ECPP. Ainsi, chaque commune dispose d'un volume de renouvellement non nul.

Note globale	Priorité de renouvellement	Taux annuel moyen de renouvellement Enjeu ECPP	Linéaire totale sur 10 ans (2025-2034)
0 à 4	P4	0,50 % / an *(ou 65 ml sur 10 ans si inférieur)*	2 014 ml (11%)
5 à 6	P3	0,10 % / an *(ou 65 ml sur 10 ans si inférieur)*	843 ml (5%)
7 à 9	P2	0,30 % / an	3 765 ml (21%)
10 à 14	P1	0,70 % / an	11 456 ml (63%)

Le linéaire de renouvellement de l'enjeu ECPP est **de 18 078 ml**, soit un taux annuel de **0,47 %.**

Au total, en cumulant les renouvellements liés à l'objectif ECPP et aux renouvellements liés à l'objectif opportunité, le linéaire total de réseaux à renouveler sur 10 ans est de 58 050 ml, **soit 1,50 % de renouvellement par an sur la communauté de communes. Cette analyse a permis de travailler dans le cadre de ces objectifs.**

Le détail de l'analyse multicritère est présenté en annexe 2.

3.3 PRESENTATION DES ACTIONS DU PROGRAMME DE TRAVAUX « RESEAUX »

Les actions définies dans le programme des travaux sont présentées :

- Par type de travaux et d'impact (ou finalité) sur le fonctionnement de l'assainissement,
- Par niveau d'urgence. **Pour les réseaux, il a été retenu 3 niveaux d'urgence sur les 10 prochaines années (correspondant à l'échéance du SDAEU, soit 10 ans)** :
  - **Tranche 1** : actions urgentes permettant de résoudre des problématiques importantes à engager lors des trois prochaines années, entre 2025 et 2027.
  - **Tranche 2** : actions ne présentant pas un niveau d'urgence, mais permettant de résoudre des problématiques importantes et/ou d'améliorer considérablement le fonctionnement du système d'assainissement. A engager entre 2028 et 2030.
  - **Tranche 3** : actions ne présentant pas un niveau d'urgence et permettant de résoudre des problématiques moindres et/ou d'optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement. A engager après 2030, entre 2031 et 2034.

Le programme de travaux réseau est décomposé selon **8** objectifs de travaux présentés ci-après.

3.3.1 Objectif foncier - FON

L'acquisition et régularisation foncière concernent les réseaux ou ouvrages situés dans le secteur privé.

La tranche proposée est :

- **1 (2025-2027)**, pour toute acquisition.

3.3.2 Objectif d'amélioration des ouvrages - OUV

Certains ouvrages présentent des défauts sur la sécurité (absence de clôture, barres anti-chutes…), sur le fonctionnement (pompes HS, joints défectueux…) ou encore sur l'entretien général (réparation du coffret de l'armoire électrique, encombrement végétalisé du PR et de ses abords…).

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** pour les défauts/dégradations importantes, et les mises en sécurité des PR/DO principaux,
- **2 (2028-2030)** pour les mises en sécurité des PR/DO secondaires.

3.3.3 Objectif d'amélioration de la télésurveillance et de la connaissance des volumes - TLS

Cette classe de travaux prend en compte les ouvrages (PR et DO) nécessitant la pose d'une télésurveillance, ainsi que les ouvrages présentant des dysfonctionnements dans la télésurveillance.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** pour les PR/DO principaux,
- **2 (2028-2030)** pour les PR/DO secondaires.

3.3.4 Objectif d'amélioration de la connaissance et du fonctionnement des réseaux - CON

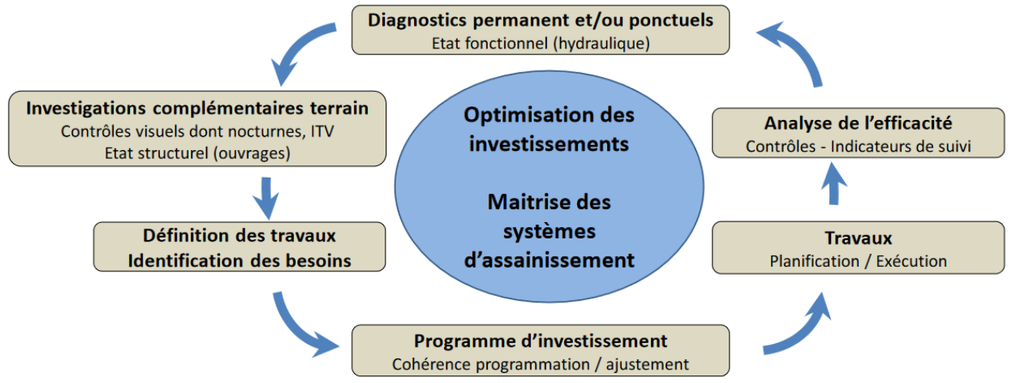
Dans le cadre de ce schéma, certains systèmes n'ont pas été repérés, ni investigués. C'est le cas par exemple des communes de Saint Mathieu de Tréviers, Saint Clément de Rivière ou encore Saint Gély du Fesc, correspondant aux trois plus grosses communes du territoire. Ainsi il est proposé un repérage complémentaire sur toutes ces communes.

De plus, l'Arrêté du 21 juillet 2015 consacre réglementairement le principe du **diagnostic permanent**, qui doit être mis en œuvre dans les systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 10 000 équivalents habitants avant fin 2020. Depuis l'arrêté du 31 juillet 2020, cette réglementation est étendue aux systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2 000 équivalents habitants qui doivent mettre en œuvre ce diagnostic permanent **avant fin 2024.**

Le schéma directeur d'assainissement est comme une photo prise à un instant donné. Il représente une vue globale et statique de la situation des réseaux d'assainissement à un moment précis. Il vise à définir les grandes orientations pour la gestion des eaux usées sur le long terme (généralement sur 10 à 15 ans). Le **diagnostic permanent**, quant à lui, est comme une vidéo qui enregistre en temps réel les performances et l'état du réseau d'assainissement. C'est un processus **continu et dynamique**.

Il permet ainsi de suivre :

- Le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement,
- Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système,
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctives engagées,
- Exploiter les systèmes d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.



Le contenu du diagnostic permanent est à adapter aux enjeux propres de chaque réseau et milieu(x) récepteur(s) associé(s).

Ainsi, le diagnostic permanent s'attachera à :

- Suivre en continu les réseaux et améliorer ses performances,
- La surveillance des débits et des charges polluantes, la détection des fuites, des infiltrations ou des exfiltrations, l'identification des rejets directs dans le milieu naturel, réduire les risques de débordements en cas de fortes pluies, limiter les nuisances (odeurs, bruits, etc.), prévenir les inondations ou la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques…,

- Maintenir une cartographie des réseaux à jour :

Une cartographie détaillée des réseaux doit être réalisée et mise à jour régulièrement pour avoir une vision claire de leur état : localisation précise des canalisations, regards, déversoirs, etc., état général des infrastructures (matériaux, vieillissement, entretien), identification des zones à risques ou sensibles (pentes, surcharge hydraulique).

- Entretenir et réhabiliter des infrastructures :

Il est nécessaire de mettre en place un programme d'entretien régulier des réseaux (curage, inspection vidéo, réparation des fissures, etc.). En cas de dégradations importantes, un plan de réhabilitation ou de renouvellement doit être envisagé.

- Respect des normes environnementales :

Le diagnostic permanent permet de vérifier que les réseaux respectent les normes environnementales en vigueur, notamment : la limitation des rejets de polluants dans les milieux naturels, le respect des seuils d'émission réglementaires pour les stations d'épuration…

- Maîtriser les coûts :

Le diagnostic permanent aide à mieux gérer les investissements dans les réseaux en : évitant des interventions d'urgence coûteuses, en optimisant la gestion des ressources (énergie, personnel, matériels), en planifiant les travaux de rénovation ou d'extension en fonction des priorités.

Un rapport annuel ou périodique est élaboré, présentant l'état des réseaux, les actions menées, et les résultats du suivi. Ce rapport doit être communiqué aux autorités compétentes (Agence de l'Eau, services de l'État) et aux élus locaux pour assurer la transparence de la gestion du réseau d'assainissement.

La mise en place du diagnostic permanent au 31/12/2024 devient obligatoire pour les systèmes de plus de 2 000 EH.

Les 9 systèmes suivants sont ainsi concernés :

- Assas (convention de raccordement MAERA 2 240 EH),
- Combaillaux (2 200 EH),
- Les Matelles (2 500 EH),
- Saint Clément de Rivière (8 500 EH – fait déjà l'objet d'un diagnostic permanent),
- Saint Gély du Fesc (14 800 EH – fait déjà l'objet d'un diagnostic permanent),
- Saint Martin de Londres (4 300 EH),
- Saint Mathieu de Tréviers (9 300 EH – fait déjà l'objet d'un diagnostic permanent),
- Teyran (convention de raccordement MAERA 5 500 EH),
- Vailhauquès Bourg (4 000 EH).

Cela nécessite le développement du parc métrologique, l'acquisition et l'archivage des données ainsi que le traitement et l'analyse des données.

Il est également prévu, à plus long terme, la mise en place d'un diagnostic permanent sur les systèmes entre 1 000 EH et 2 000 EH.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes > 2000 EH et réalisation d'un diagnostic initial pour les communes n'ayant pas fait l'objet de diagnostic,
- **2 (2028-2030) :** mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes < 2000 EH.

3.3.5 Objectif d'amélioration de l'état patrimonial des réseaux - PAT

Le repérage des réseaux a permis de mettre en évidence des dysfonctionnent ou dégradations importantes.

- Dégradations sur les regards : regard état mauvais, regard état moyen, regard inaccessible (enrobé, enterré, scellé, terrain privé…), regard supposé.
- La suppression de chasse d'eau
- Le renforcement capacitaire de certains tronçons limitants (Travaux de renforcement des réseaux à la suite des résultats de l'analyse capacitaire en Phase 3)

Cet objectif de travaux prend également en compte le renouvellement des réseaux à la suite d'opportunité AEP ou de voirie. Un forfait est attribué par commune selon le tableau d'analyse multicritères.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : renforcement capacitaire des réseaux limitant actuellement par temps sec,
- **2 (2028-2030)** : pour regard de visite en état mauvais (hors infiltration avérées) + renforcement capacitaire des réseaux limitants futures par temps sec,
- **3 (2031-2034) :** aucune action,
- **PM – non planifié :** regards état moyen, regards inaccessibles, regards supposés, chasse d'égout à condamner.

3.3.6 Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes – ECPP

Le repérage des réseaux, la campagne de mesures, les nocturnes et les ITV ont permis de localiser les entrées d'eaux claires parasites permanentes :

- Infiltrations dans regards de visite,
- Infiltrations généralisées sur réseau,
- Infiltrations ponctuelles sur réseau.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : regard de visite avec infiltrations avérées, renouvellement des réseaux et réparation ponctuelle au cas par cas en fonction de l'état des tronçons et du classement des systèmes par priorité de renouvellement,
- **2 (2028-2030) :** renouvellement des réseaux et réparation ponctuelle au cas par cas en fonction de l'état des tronçons et du classement des systèmes par priorité de renouvellement,
- **3 (2031-2034)** : renouvellement des réseaux et réparation ponctuelle au cas par cas en fonction de l'état des tronçons et du classement des systèmes par priorité de renouvellement.

3.3.7 Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Météoriques – ECPM

La campagne de mesures par temps de pluie a permis d'estimer une surface dite « active » connectée aux réseaux d'assainissement. L'identification précise de leur origine est réalisée au moyen des tests à la fumée.

Les systèmes n'ayant pas fait l'objet de tests à la fumée sont : Guzargues, Murles, Notre Dame de Londres Biranques, Pégairolles de Buèges Bourg, Rouet, Saint Bauzille de Montmel Bourg et Favas, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Martin de Londres Frouzet, Saint Mathieu de Tréviers, Sauteyrargues Bourg et Vabre et Valflaunès Lancyre. Soit 14 systèmes.

Concernant les systèmes de Saint Gély du Fesc, Saint Clément de Rivière et Saint Mathieu de Tréviers, le programme de travaux inclus néanmoins les essais de fumigation réalisés par la SAUR en fin d'année 2022 dans le cadre du diagnostic permanent.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : anomalies jugées « très grave » et « grave » ainsi que les anomalies en domaine privé telles que les raccordements de gouttières. Les anomalies jugées « peu grave » pour les systèmes avec sensibilité moyenne à très forte sont également traitées,
- **2 (2028-2030)** : aucune action,
- **3 (2031-2034)** : les anomalies jugées « peu grave » pour les systèmes avec sensibilité faible.

3.3.8 Objectif d'extension du réseau de collecte - EXT

Sur le territoire de la CCGPSL, 12 communes disposent de zonage d'assainissement récents non remis en question. Des études de réalisation ou de mise à jour du zonage d'assainissement sont en cours sur 24 communes.

Dans le cadre des zonages, il n'est pas prévu d'extension majeure des zones d'assainissement collectif.
Certaines zones classées actuellement AC mais difficilement raccordables techniquement (en contre-bas de la voie publique ou sans accès public) sont soumises à une proposition de reclassement en zone ANC.
Certains règlements de PLU imposent l'extension du réseau de collecte pour certaines zones non équipées. Des modifications des dits-règlements seront a priori nécessaires sur les communes de Cazevieille, Mas de Londres, Saint Jean de Cornies, Saint Vincent de Barbeyrargues, Teyran et Viols le Fort.

Concernant les secteurs d'extension urbaines (type AU) classés en AC, ils feront l'objet de projet d'ensemble de type lotissement ou ZAC. Il appartiendra à l'aménageur de viabiliser la zone et de créer les infrastructures nécessaires (réseau et PR) nécessaires au transfert des effluents jusqu'au point de raccordement autorisé.

Les communes de Ferrière les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval devraient rester 100% ANC.

Il n'est pas prévu de travaux d'extension du réseau de collecte sur les zones déjà construites et équipées en dispositifs ANC.

Les périmètres proposés aux zonages restent toutefois conditionnés au passage en enquête publique prévu début 2025.

3.4 PRESENTATION DES ACTIONS DU PROGRAMME DE TRAVAUX « STATION D'EPURATION »

Pour les travaux STEP, il a été proposé en phase 3 du SDAEU, 5 niveaux d'urgence :

- Tranche 0 : travaux déjà en cours (ou études de maîtrise d'œuvre déjà lancées)
- Tranche 1 : travaux d'urgence et court terme 2025-2030,
- Tranche 2 : travaux 2030-2035,
- *Tranche 3 : travaux 2035-2040,*
- *Tranche 4 : travaux 2040-2045.*

Le niveau de priorité défini pour chaque travaux STEP a été établi en fonction des éléments suivants :

- Etat global du diagnostic réalisé en phase 1,
- Urgence de la nécessité de la réalisation des travaux (surcharge capacitaire, non-conformité, sensibilité milieu…),
- La sensibilité aux problématiques d'intrusions d'ECPP et d'ECPM et la nécessité de travaux de réduction des ECP en lien avec l'évolution démographique et le type de filière,
- Age des ouvrages et des différents équipements en place (fiabilité, autosurveillance…).

Pour la phase 4, la synthèse est réalisée sur les travaux concernant les 10 prochaines années (échéance du SDAEU).

Le programme de travaux STEP est décomposé selon **4** actions présentées ci-après.

3.4.1 Travaux « STEU »

Ces travaux concernent les ouvrages épuratoires à proprement parler et le réseau principal de transfert des eaux usées.
Il s'agit de :

- Travaux de réhabilitation,
- Traitement complémentaire (traitement de finition par exemple),
- Extension de filière (augmentation de la capacité *in situ*),
- Création d'une nouvelle station de traitement d'eaux usées (augmentation de capacité / renforcement du traitement souvent associé, sur un autre site),
- Le cas échéant, modification ou renforcement du réseau de transfert associé.

L'ensemble de ces actions a été libellé « STEU ».

3.4.2 Travaux « REG »

Certaines stations d'épuration nécessitent encore des actions urgentes concernant l'autosurveillance réglementaire.

Il s'agit de :

- Travaux de mise en place d'équipement,
- Travaux de fiabilisation.

Ces actions liées à l'AS ont été libellées « REG ».

3.4.3 Travaux « ENT »

Les actions libellées « ENT » regroupent les travaux suivants :

- Travaux de fiabilisation du process signalés par l'exploitant,
- Travaux de curage de lagunes en lien avec des travaux STEU (transformation d'ouvrages ou remise en état uniquement).

3.4.4 Travaux « BOU »

Les travaux BOU concernent les travaux de création d'ouvrages liés au traitement ou à la valorisation des boues.

La création d'une plateforme de compostage à l'échelle locale n'a pas été retenue à l'issue de la phase 3.

Une étude de faisabilité devrait toutefois être lancée afin d'étudier le projet de plateforme de compostage pour le moyen terme.

4 PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Les phases précédentes du schéma directeur ont permis de mettre en évidence l'ensemble des problématiques, désordres et dysfonctionnements sur l'ensemble des communes de la CCGPSL.

Conformément à la réglementation, les collectivités doivent établir un programme de travaux d'assainissement à la suite de l'élaboration d'un diagnostic de fonctionnement de leur système d'assainissement.

Le présent programme des travaux a été établi sur la base :

- De l'état des lieux des systèmes d'assainissement ayant permis de mettre en évidence :
  - Tous les dysfonctionnements des systèmes actuels,
  - Tous les points non conformes à la réglementation en vigueur,
- Des perspectives de l'évolution urbanistique et des activités économiques.

Le programme des travaux a ainsi pour but de définir les travaux à réaliser afin de :

- Résoudre les anomalies existantes,
- Mettre en conformité les systèmes d'assainissement avec la réglementation en vigueur,
- Mettre en adéquation le fonctionnement futur de l'assainissement avec les perspectives de développement des communes.

Les travaux proposés sont classés par échéance selon une planification s'appuyant sur :

- Les priorités techniques, réglementaires et environnementales (capacité de traitement / transfert, améliorations attendues, problématiques de conformité résolues),
- Les opportunités de travaux connues (voirie, réseaux d'eaux potable…),
- Les possibilités financières du service (enveloppe budgétaire, capacité d'emprunt, impact sur le prix de l'assainissement).

La synthèse des travaux réseaux est présentée en annexe 3.

Pour rappel, certaines communes n'ont pas fait l'objet de repérage de réseaux ni de diagnostic de réseaux (fumée, nocturne, ITV). C'est le cas de Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Mathieu de Tréviers (communes en DSP disposant déjà d'un plan SIG à jour des réseaux avec diagnostic permanent), Guzargues, Saint Bauzille de Montmel (communes disposant déjà d'un plan SIG à jour des réseaux à la suite de SDA récent). Pour ces communes, le programme de travaux s'appuiera sur les données issues des précédents schémas ou des diagnostics permanents.

Les scénarios liés aux STEP et déjà étudiés en phase 3 sont rappelés en annexe 4.

4.1 ECPM – SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES METEORIQUES

Les Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM) correspondent à des eaux parasites liés à la pluviométrie et aux connexions entre le réseau pluvial et le réseau EU, qui peuvent s'effectuer via des gouttières ou fossés pluviaux connectés au réseau EU ou par des défauts d'étanchéité d'ouvrages en surface.
Des tests à la fumée en phase 2 du schéma directeur ont permis l'identification d'anomalies en lien avec les intrusions d'ECPM dans les réseaux.

4.1.1 Définition des travaux de réduction des ECPM

Les travaux de réduction des ECPM à réaliser concernent majoritairement :

- Des avaloirs à déconnecter du réseau d'eaux usées,
- Des boîtes de branchements EU ou tampon/regard EU à étanchéifier,
- Des déconnexions de gouttière des réseaux d'eaux usées.

Les travaux sont décomposés en 2 catégories :

- Travaux à réaliser par les propriétaires privés :
  - Il s'agit de la déconnexion des chenaux et leur reconnexion au réseau pluvial (souvent de surface) les gouttières sont concernées,
  - La commune doit adresser un courrier exigeant la déconnexion de ces chenaux et s'assurer de la bonne réalisation des travaux.
- Travaux à réaliser par la communauté de communes : Il s'agit de l'ensemble des défauts constatés sur les réseaux EU et pluviaux : Déconnexion des grilles/avaloirs raccordés au réseau EU et raccordement au réseau pluvial, réparation des casses de canalisations, remplacement des tampons de regard non étanches…

Il est considéré que les travaux auront une efficacité de 100% de réduction de la surface active associée à l'anomalie.

4.1.2 Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPM

Le tableau suivant présente une synthèse du nombre d'anomalies recensées (public ou privé), de la part de réduction de surface active ainsi que du coût à la charge de la CCGPSL.

Libellé		Nombre d'anomalie	Surface active éliminée (m²)	Coût à la charge de la CC GPSL
[af-pub]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie public (défaut d'étanchéité : tampon, regard, boite de branchement, trou sur voirie, autre…)	672	*Réduction non quantifiable de la SA*	336 000 €
[af-prv]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie privative (gouttière, autre…)	57	4 862 m²	0 €
	Total	729	4 862 m²	336 000 €

Le montant total des travaux de réduction des ECPM (hors domaine privé) est de 336 000 € HT à la charge de la CCGPSL

Système		Analyse multicritère	Montant de travaux	ECPM - Suppression des ECPM			
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	5 500 €	5 500 €	0 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	4 500 €	500 €	0 €	4 000 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	4 500 €	1 500 €	0 €	3 000 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	20 000 €	3 500 €	0 €	16 500 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	3 500 €	1 000 €	0 €	2 500 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	4 500 €	3 000 €	0 €	1 500 €	0 €
FON	Fontanes	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	9 000 €	500 €	0 €	8 500 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	5 500 €	5 500 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	500 €	500 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	54 500 €	54 500 €	0 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	2 500 €	1 500 €	0 €	1 000 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	5 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	3 000 €	1 000 €	0 €	2 000 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	3 000 €	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	10 500 €	2 000 €	0 €	8 500 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	38 000 €	38 000 €	0 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	4 500 €	3 000 €	0 €	1 500 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	3 000 €	2 000 €	0 €	1 000 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	1 000 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	4 500 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	3 500 €	1 000 €	0 €	2 500 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	4 500 €	1 000 €	0 €	3 500 €	0 €
			336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €

4.2 ECPP – SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES

Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) correspondent à des eaux parasites d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement…), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles (branchement pénétrant, dépôt...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...).
Des investigations ont été menées dans le cadre de l'étude notamment :

- Campagne de mesures,
- Sectorisations nocturnes.

Et ont permis l'identification des tronçons les plus sensibles aux intrusions d'ECPP. Il s'en est suivi des Inspections Télévisuelles (ITV) des secteurs concernés afin de localiser précisément les anomalies responsables d'intrusions d'ECPP.

4.2.1 Définition des travaux de réduction des ECPP

Les travaux de réduction des ECPP prévoient :

- De la réhabilitation ponctuelle de réseaux gravitaires ou branchements :
  - Par chemisage du tronçon endommagé pour les réseaux,
  - Par réparation ponctuelle :
    - Reprise de l'étanchéité d'un branchement, d'un regard,
    - Réparation d'une casse.
- Du renouvellement complet de réseaux gravitaires ou branchements :
  - Renouvellement complet du tronçon en lieu et place (y compris regards de visite, branchements particuliers et anomalies fumées liées au collecteur),
  - Renouvellement complet d'un branchement.

Il est à noter que :

- Tout travaux préconisés sur réseau en Amiante-Ciment sera par défaut du renouvellement complet,
- Les renouvellements de réseaux gravitaires seront en PVC Ø200 par défaut,
- Les renouvellements de branchements particuliers en PVC Ø160 par défaut.

4.2.2 Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPP

Le tableau ci-dessous présente la tranche de priorité le coût des travaux pour la réduction des ECPP.

Tranche	Coût à la charge de la CC GPSL	Gain ECPP m³/j	Cout / Gain ECP
1 (2025-2027)	9 937 750 €	2 519 m³/j	3 946 €
2 (2028-2030)	8 385 680 €	543 m³/j	15 435 €
3 (2031-2034)	4 066 600 €	74 m³/j	54 732 €
Pour mémoire / Non planifié	0 €	0 m³/j	-

Le montant total des travaux de réduction des ECPP est de 22 390 030 € HT à la charge de la CCGPSL

Système		Analyse multicritère	Montant de travaux	PAT-ECPP - Gestion patrimoniale-suppression des ECPP			
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	707 450 €	516 650 €	190 800 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	89 250 €	0 €	41 100 €	48 150 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	581 550 €	173 400 €	207 450 €	200 700 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	412 800 €	6 000 €	0 €	406 800 €	0 €
FON	Fontanes	P4	12 000 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	366 300 €	0 €	220 500 €	145 800 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	100 900 €	10 000 €	0 €	90 900 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	476 250 €	216 150 €	203 400 €	56 700 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	1 288 800 €	803 550 €	400 200 €	85 050 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	218 900 €	158 600 €	60 300 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	495 600 €	133 200 €	362 400 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	4 302 750 €	1 437 000 €	1 272 600 €	1 593 150 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	5 047 200 €	2 165 250 €	2 383 800 €	498 150 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	70 200 €	18 000 €	0 €	52 200 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	79 600 €	12 000 €	67 600 €	0 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	680 800 €	329 250 €	351 550 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	3 009 650 €	1 406 200 €	1 126 200 €	477 250 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	440 900 €	177 500 €	263 400 €	0 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	390 680 €	10 000 €	138 130 €	242 550 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	2 109 250 €	1 290 850 €	724 350 €	94 050 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	325 400 €	325 400 €	0 €	0 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	922 500 €	528 450 €	363 900 €	30 150 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	207 450 €	162 450 €	0 €	45 000 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	32 850 €	32 850 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			Total	**22 390 030 €**	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €

A noter qu'il était prévu initialement un objectif de renouvellement de 40 km de réseaux.
Suite à ITV, ce linéaire a été respecté à l'échelle globale de la CCGPSL.

Système	Objectif initial de renouvellement Opportunité ECPP	Linéaire final à renouveler retenu suite ITV
LES MATELLES	1 860 ml	2 410 ml
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	8 408 ml	9 378 ml
SAINT GELY DU FESC	9 850 ml	8 506 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	2 793 ml	1 023 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	608 ml	1 035 ml
MAS DE LONDRES	413 ml	442 ml
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	3 329 ml	4 948 ml
VAILHAUQUES_BOURG	2 546 ml	741 ml
VALFLAUNES_BOURG	435 ml	362 ml
ASSAS	914 ml	572 ml
CLARET_BOURG	1 087 ml	1 131 ml
LE TRIADOU	639 ml	845 ml
TEYRAN	3 285 ml	3 597 ml
VACQUIERES	546 ml	552 ml
COMBAILLAUX	954 ml	678 ml
LAURET	260 ml	202 ml
SAINT JEAN DE BUEGES	174 ml	116 ml
VAILHAUQUES_BEL AIR	104 ml	0 ml
CAUSSE-DE-LA-SELLE	233 ml	185 ml
GUZARGUES	249 ml	814 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	190 ml	0 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	147 ml	0 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	307 ml	128 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	339 ml	731 ml
VIOLS LE FORT	302 ml	0 ml
FONTANES	0 ml	0 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	0 ml	0 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	0 ml	0 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	0 ml	0 ml
SAUTEYRARGUES_VABRE	0 ml	0 ml
VALFLAUNES_LANCYRE	0 ml	0 ml
VALFLAUNES_VALCYRE	0 ml	73 ml
BUZIGNARGUES	0 ml	0 ml
CAZEVIEILLE	0 ml	0 ml
CLARET_EMBRUSCALLES	0 ml	0 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	0 ml	0 ml
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	0 ml	779 ml
SAUTEYRARGUES_BOURG	0 ml	0 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	0 ml	0 ml
MURLES	0 ml	0 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	0 ml	0 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	0 ml	0 ml
ROUET	0 ml	0 ml
TOTAL	**39 972 ml**	**39 248 ml**

4.3 PAT – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Les travaux liés à la gestion patrimoniale des réseaux prévoient :

- La réhabilitation complète d'un regard dont l'état général est mauvais,
- La réparation d'un regard de visite dont l'état général est moyen,
- La mise à la cote d'un regard enterré, enrobé, inaccessible par la végétation, scellé,
- La condamnation d'une chasse d'égout,
- Le renouvellement de réseau pour objectif d'opportunité AEP, opportunité voirie,
- Le renforcement capacitaire d'un réseau jugé insuffisant (cf. rapport phase 3).

Les actions ponctuelles sur regards d'un linéaire faisant l'objet d'un renouvellement complet, ont bien été déduites.

Les actions « pour mémoire / non planifié » sont bien inclues dans le programme de travaux et seront affectées dans le calcul du prix de l'eau.

		TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	**Libellé**	**Montant**				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €

TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	**32 088 932 €**	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à la gestion patrimoniale est de 7 981 302 € HT à la charge de la CCGPSL (dont 6 327 902 € HT correspondant à des opportunités liés à des travaux AEP ou de voirie).

Des cartes de travaux d'opportunité déjà identifiés à ce stade sont présentés à l'annexe 6. En tout état de cause, des ITV complémentaires sur réseau EU devront être réalisées lors du lancement de travaux sur réseau AEP.

Système		**Analyse multicritère**	**Montant de travaux**	**PAT - Gestion patrimoniale**			
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	134 150 €	0 €	12 000 €	0 €	122 150 €
BUZ	Buzignargues	P4	44 100 €	0 €	0 €	0 €	44 100 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	57 150 €	0 €	15 000 €	0 €	42 150 €
CAZ	Cazevieille	P4	89 100 €	0 €	3 000 €	76 300 €	9 800 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	188 950 €	0 €	36 000 €	0 €	152 950 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	32 150 €	0 €	0 €	0 €	32 150 €
COM	Combaillaux	P3	124 152 €	0 €	24 000 €	0 €	100 152 €
FON	Fontanes	P4	80 800 €	0 €	0 €	0 €	80 800 €
GUZ	Guzargues	P3	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
LAU-1	Lauret	P3	39 950 €	0 €	12 000 €	0 €	27 950 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	89 300 €	0 €	9 000 €	0 €	80 300 €
MAT	Les Matelles	P1	366 500 €	0 €	12 000 €	0 €	354 500 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	50 950 €	0 €	1 000 €	0 €	49 950 €
MUR	Murles	P4	63 750 €	0 €	6 000 €	0 €	57 750 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	66 350 €	0 €	26 000 €	0 €	40 350 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	24 150 €	0 €	0 €	0 €	24 150 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	24 950 €	0 €	0 €	0 €	24 950 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	30 150 €	0 €	0 €	0 €	30 150 €
ROU	Rouet	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	58 100 €	0 €	0 €	0 €	58 100 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	1 471 400 €	0 €	0 €	0 €	1 471 400 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	1 928 050 €	0 €	0 €	204 300 €	1 723 750 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	41 150 €	0 €	0 €	0 €	41 150 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	62 750 €	0 €	18 000 €	0 €	44 750 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	53 350 €	0 €	6 000 €	0 €	47 350 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	32 950 €	0 €	6 000 €	0 €	26 950 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	831 850 €	0 €	239 100 €	0 €	592 750 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	317 800 €	0 €	0 €	0 €	317 800 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	80 750 €	0 €	9 000 €	0 €	71 750 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	5 200 €	0 €	0 €	0 €	5 200 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	170 800 €	0 €	15 000 €	0 €	155 800 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	57 900 €	0 €	0 €	0 €	57 900 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
TEY	Teyran	P2	555 400 €	0 €	51 000 €	0 €	504 400 €
VAC	Vacquières	P2	59 550 €	0 €	3 000 €	0 €	56 550 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	409 850 €	0 €	63 000 €	0 €	346 850 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	5 200 €	0 €	0 €	0 €	5 200 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	93 250 €	0 €	33 000 €	0 €	60 250 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	52 750 €	12 000 €	0 €	0 €	40 750 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	26 750 €	0 €	0 €	0 €	26 750 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	46 150 €	0 €	6 000 €	0 €	40 150 €
		Total	**7 981 302 €**	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €

4.4 CON - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES RESEAUX

Les travaux liés à l'amélioration de la connaissance des réseaux prévoient :

- La réalisation de diagnostic initial sur les communes n'ayant pas fait l'objet de repérage lors de ce présent SDA. Cette action est inscrite en « pour mémoire »,
- Le géoréférencement des regards de visite inaccessibles car en domaine privé,
- La mise en place de diagnostic permanent sur les systèmes de plus de 2 000 EH dans la tranche 1 (2025-2027) et les systèmes de plus de 1 000 EH dans la tranche 2 (2028-2030),
- La réalisation d'investigations complémentaires telles que le curage et le passage caméra.

La mise en place des diagnostics permanents devient obligatoire sur 6 nouveaux systèmes au 31/12/2024. Cette action est particulièrement importante pour un suivi pertinent du fonctionnement des réseaux et de son état structurel. Il prévient et identifie dans les meilleurs délais les dysfonctionnements et permet ainsi de suivre et d'évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctives engagées

		TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	**Libellé**	**Montant**				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
	TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	**32 088 932 €**	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à l'amélioration de la connaissance des réseaux est de 817 700 € HT à la charge de la CCGPSL.

Système		**Analyse multicritère**	**Montant de travaux**	**CON - Amélioration de la connaissance des réseaux**			
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	45 328 €	45 328 €	0 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	77 €	77 €	0 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	49 000 €	0 €	49 000 €	0 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	64 500 €	64 500 €	0 €	0 €	0 €
FON	Fontanes	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	39 500 €	0 €	39 500 €	0 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		1 162 €	1 162 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	132 850 €	132 850 €	0 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	43 300 €	0 €	43 300 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	41 400 €	0 €	41 400 €	0 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	108 956 €	108 956 €	0 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	43 300 €	0 €	43 300 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	595 €	595 €	0 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	63 €	63 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	175 000 €	175 000 €	0 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	889 €	889 €	0 €	0 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	107 750 €	107 750 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	41 400 €	0 €	41 400 €	0 €	0 €
		Total	**895 070 €**	637 170 €	257 900 €	0 €	0 €

4.5 OUV – AMELIORATION DES OUVRAGES

Les travaux liés à l'amélioration des ouvrages sur les réseaux (autre que STEP et PR entrée STEP) prévoient :

- La mise en sécurité des ouvrages : ajout ou renouvellement du portail, ajout ou renouvellement des clôtures, ajout ou renouvellement des barres antichute,
- Des réparations diverses sur ouvrage (pose d'un panier dégrilleur, réparation de joints défectueux, réhabilitation du coffret électrique, débroussaillage…),
- La réhabilitation du génie civil d'un poste de refoulement,
- Le remplacement d'une pompe de refoulement,
- Le renouvellement des barres de guidage des pompes de refoulement d'un PR,
- La réhabilitation complète d'un poste de refoulement,
- La pose d'un clapet anti-retour sur l'exutoire d'un déversoir de sécurité,
- La réhabilitation complète d'un déversoir d'orage,
- La création d'un déversoir d'orage,
- La condamnation d'un déversoir d'orage.

Code	Libellé	**TOTAL** *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
		Montant				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
	TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	**32 088 932 €**	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à l'amélioration des ouvrages sur réseau est de 242 900 € HT à la charge de la CCGPSL

Système		Analyse multicritère	Montant de travaux	OUV - Amélioration des ouvrages			
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	57 500 €	40 000 €	17 500 €	0 €	0 €
FON	Fontanes	P4	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	12 700 €	6 000 €	6 700 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	3 000 €	0 €	2 500 €	500 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	7 000 €	0 €	7 000 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	38 000 €	36 000 €	2 000 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	4 200 €	0 €	4 200 €	0 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	7 000 €	1 000 €	6 000 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	63 000 €	0 €	63 000 €	0 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	7 500 €	0 €	7 500 €	0 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	10 000 €	1 000 €	9 000 €	0 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Total	**242 900 €**	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €

4.6 TLS – TELESURVEILLANCE & AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES VOLUMES

Les travaux liés à la télésurveillance et à l'amélioration de la connaissance des volumes prévoient :

- La mise en place de télégestion sur poste de refoulement (suivi des pompes du PR) ou déversoir d'orage (suivi des volumes déversés),
- La pose d'un débitmètre électromagnétique sur la conduite de refoulement d'un PR,
- Le reparamétrer les hauteurs de marnage pour éviter de solliciter le réseau amont,
- L'étalonnage des pompes,
- L'amélioration du paramétrage/archivage de la télésurveillance,
- Le renouvellement complet de la télégestion existante.

		TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	**Libellé**	**Montant**				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €

TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	**32 088 932 €**	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à la télésurveillance et à l'amélioration de la connaissance des volumes est de 321 000 € HT à la charge de la CCGPSL

Système		**Analyse multicritère**	**Montant de travaux**	**TLS - Télésurveillance**			
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	13 000 €	0 €	0 €	13 000 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	13 000 €	0 €	13 000 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	65 000 €	52 000 €	13 000 €	0 €	0 €
FON	Fontanes	P4	26 000 €	0 €	26 000 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	26 000 €	0 €	26 000 €	0 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	26 000 €	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	39 000 €	13 000 €	26 000 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	16 000 €	13 000 €	3 000 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	26 000 €	0 €	26 000 €	0 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	13 000 €	0 €	13 000 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €	0 €
		Total	**321 000 €**	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €

4.7 FON – REGULARISATION FONCIERE

Les travaux liés à régularisation foncière prévoient :

- La régularisation foncière d'un ouvrage (acquisition et/ou servitude)
- La régularisation foncière d'un réseau (acquisition et/ou servitude)

L'enveloppe globale pour la CCGPSL est nulle. Ces travaux ont néanmoins été intégrés dans le programme de travaux en « PM : pour mémoire » mais aucun coût n'a été affecté.

On peut recenser :

- Assas : Régularisation du réseau en amont du PR Mas Perret,
- Causse de la-Selle : Régularisation d'un réseau secteur aval,
- Lauret : Régularisation du PR Véziès,
- Notre Dame de Londres : Régularisation du PR Notre-Dame-de-Londres (amont STEP),
- Vacquières : Régularisation du PR Brestalou,
- Valfaunès Bourg : Régularisation du PR Hortus.

		TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	**Libellé**	**Montant**				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
	TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	**32 088 932 €**	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Système		**Analyse multicritère**	**Montant de travaux**	**FON - Régularisation foncière**			
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FON	Fontanes	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Total	**0 €**	0 €	0 €	0 €	0 €

4.8 STEU – TRAVAUX SUR OUVRAGES EPURATOIRES ET CHAINES DE TRANSFERT

Il est à noter qu'une grande partie du parc des STEP de la CCGPSL a déjà été renouvelée ou a fait l'objet de travaux d'extension durant les 15 dernières années.

Les travaux de création ou d'extension de STEP à prévoir sont les suivants :

CAUSSE DE LA SELLE :

- FPR 2 étages (sur le même site),
- 570 EH,
- Echéance 2025-2030,

COMBAILLAUX/SAINT GELY DU FESC :

- Boues activées (nouveaux sites) et réseaux de tranfert,
- 1 STEP commune de 27 500 EH en cas de solution mutualisée à échéance 2030-2035,
- Ou 1 STEP dédiée à Combaillaux de 3 500 EH à échéance 2025-2030 et 1 STEP dédiée à Saint Gély du Fesc de 24 000 EH à échéance 2035-2040,

GUZARGUES :

- FPR (nouveau site),
- 600 EH extensible à 800 EH,
- En cours,

LAURET (ZA HORIZON VERT) :

- FPR (site à proximité de l'actuel), ou site actuel en cas de réhabilitation possible.
- 30 EH,
- Echéance 2025-2030,

LES MATELLES / SAINT JEAN DE CUCULLES (SCENARIO 1 RETENU A L'ISSUE DE LA PHASE 3 : CREATION D'UNE STEP DEDIEE) :

- Boues activées (en continuité du site existant des Matelles pour les extensions) et réseaux de transfert,
- 1 STEP commune de 3 500 EH
- Echéance 2030-2035,

MURLES :

- Extension du FPR existant (sur le site actuel),
- 200 EH -> 300 EH,
- Echéance 2030-2035,

SAUTEYRARGUES VABRE (SCENARIO 2 RETENU A L'ISSUE DE LA PHASE 3 : CREATION D'UNE STEP DEDIEE) :

- FPR (nouveau site).
- 30 EH,
- Echéance 2025-2030,

SAINT BAUZILLE DE MONTMEL (BOURG ET FAVAS) :

- FPR 2 étages (nouveau site),
- 1 400 EH,
- En cours,

SAINT JEAN DE BUEGES :

- FPR 2 étages (nouveau site),
- 580 EH,
- En cours,

SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES (PATUS) :

- FPR (nouveau site),
- 100 EH,
- 2030-2035,

VACQUIERES :

- FPR (nouveau site),
- 950 EH,
- En cours,

VAILHAUQUES (BEL AIR) (SCENARIO 2 RETENU A L'ISSUE DE LA PHASE 3 : CREATION D'UNE STEP DEDIEE[1])

- FPR 1 étage (nouveau site),
- 150 EH,
- 2025-2030,

VALFLAUNES LANCYRE :

- FPR (nouveau site),
- 200 EH,
- En cours,

VALFLAUNES VACLYRE :

- Géoassainissement (réhabilitation complète),
- 80 EH,
- En cours,

Puis à horizon supérieur à 10 ans :

CLARET BOURG :

- Boues activées (nouveau site) et réseau de transfert,
- 2500 EH,
- Échéance 2035-2040,

VAILHAUQUES (BOURG) :

- Boues activées (nouveau site),
- 6 000 EH (à confirmer lors du prochain SDAEU),
- 2040-2045,

Le choix du scénario concernant Combaillaux et Saint Gély du Fesc n'a pas été retenu à l'issue de la phase 3.
Une étude de faisabilité sera prochainement lancée afin de préciser la solution.
Les deux scénarios concernant Combaillaux et Saint Gély du Fesc ont donc été conservés dans les synthèses ci-après.

[1] Si non réutilisation possible de la canalisation de refoulement existante -> sinon scénario 1 privilégié

<u>Dès 2025, des travaux de remise à niveau ou de réhabilitation sont à prévoir sur les STEP suivantes :</u>

- Cazevieille (traitement UV à mettre en place),
- Claret Bourg (réhabilitation avant nouvelle la nouvelle STEP),
- Combaillaux (réhabilitation sauf si projet dès 2025 d'une nouvelle STEP),
- Saint Gély du Fesc (renouvellement de l'émissaire quel que soit le scénario),
- Fontanès (mise à niveau de la ZRV),
- Lauret (protection contre le ruissellement),
- Les Matelles (remise à niveau avant nouvelle STEP),
- Saint Hilaire (remise à niveau pompage PR principal),
- Saint Vincent de Barbeyrargues Bourg (remise à niveau PR principal)
- Viols le Fort (réhabilitation des lagunes de finition)

<u>Autres travaux sur la période 2025-2030 :</u>
Pégairolles de Buèges : Raccordement du hameau du Méjanel sur la STEP existante du bourg.

Le tableau ci-dessous présente les coûts « STEU » à engager par la collectivité en priorité 1 [2025-2035] et en priorité 2 [2035-2045] hors schéma.

	Priorité 1 Échéance 2025-2035		Priorité 2 Échéance 2035-2045		
Coûts par priorité	**Échéance 2025-2030 (tranches 0 et 1)**	**Échéance 2030-2035 (tranche 2)**	Échéance 2035-2040 (tranche 3)	Échéance 2040-2045 (tranche 4)	**Total € HT**
Hyp "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	8 013 000 €	17 974 200 €	3 343 200 €	3 600 000 €	**32 930 400 €**
Hyp "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	11 727 000 €	5 107 200 €	14 116 200 €	3 600 000 €	**34 550 400 €**

Le choix du scénario concernant Combaillaux et Saint Gély du Fesc impacte fortement le calendrier des travaux car il implique un effort plus important à consentir sur les 10 prochaines années si le choix est de réaliser la STEP commune.

Pour rappel, le tableau détaillé des travaux « STEU » identifiés en phase 3 avec échéance de réalisation jusqu'à 2045 et chiffrage associé est présenté en page suivante :

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des coûts « STEU » sur les 10 prochaines années :

	Priorité 1 Échéance 2025-2035		
Coûts par priorité	**Échéance 2025-2030 (tranches 0 et 1)**	**Échéance 2030-2035 (tranche 2)**	**Total Priorité 1 € HT**
Hyp "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	8 013 000 €	17 974 200 €	**25 987 200 €**
Hyp "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	11 727 000 €	5 107 200 €	**16 834 200 €**

<u>Selon le scénario retenu pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc</u>, le coût des travaux « STEU » de priorité 1 est compris entre 17 et 26 M€.

Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification									
Commune	**Système**	**Tranche de travaux**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Site proposé**	**Commentaire**	**Investissement € HT**	
Causse de la Selle	Causse de la Selle	**1**	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	**480 000 €**	
Cazevieille	Cazevieille	**1**	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	**84 000 €**	
Claret	Claret - Bourg	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des digues	**153 600 €**	
Claret	Claret - Bourg	**3**	Nouvelle STEP	BA	2500 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe - hors Zi	BA avec traitement N, P et bactério hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	**2 574 000 €**	
Claret	Claret - Bourg	**3**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 470 ml ref F150 + 500 ml grav PVC 200	**769 200 €**	
scénario 1 : STEP commune Combaillaux / Saint Gély du Fesc	Combaillaux	Combaillaux	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	**720 000 €**	**13 587 000 €**
	Combaillaux / St Gély du Fesc	Combaillaux / St Gély du Fesc	**2**	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson **hors PPR** Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	**10 800 000 €**
	Combaillaux	Combaillaux	**2**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	**894 000 €**
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	**2**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	**1 173 000 €**

	Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification									
	Commune	**Système**	**Tranche de travaux**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Site proposé**	**Commentaire**	**Investissement € HT**	
scénario 2 : 1 STEP par commune	Combaillaux	Combaillaux	**1**	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	**3 426 000 €**	**15 207 000 €**
	Combaillaux	Combaillaux	**1**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	**1 008 000 €**	
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	**3**	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	**9 600 000 €**	
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	**3**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	**1 173 000 €**	
	Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	**1**	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	**720 000 €**	
	Fontanès	Fontanès	**1**	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	**34 200 €**	
	Guzargues	Guzargues	**0**	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	**876 000 €**	
	Lauret	Lauret - Bourg	**1**	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	**24 000 €**	
	Lauret	Lauret - Horizon Vert	**2**	Nouvelle STEP (ou réhabilitation)	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	**96 000 €**	

	Commune	Système	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé	Commentaire	Investissement € HT	
Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification										
scénario 1 : STEP commune Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles	Les Matelles	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	**540 000 €**	**4 951 200 €**
	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles / St Jean de Cuculles	**2**	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	**3 096 000 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	**2**	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	**120 000 €**	
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	**2**	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	**1 195 200 €**	
scénario 2 : 1 STEP par commune	Les Matelles	Les Matelles	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	**504 000 €**	**4 912 800 €**
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	**1**	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	**1 020 000 €**	
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	**1**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	**532 800 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	**2**	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	**2 736 000 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	**2**	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	**120 000 €**	
	Murles	Murles	**2**	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	**240 000 €**	
	Pégairolles de Buèges	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	**1**	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	**391 200 €**	
scénario 1	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	**2**	Raccordement à la STEP du bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 1040 ml ref PEHD 75	**333 600 €**	**333 600 €**
scénario 2	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	**2**	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	**96 000 €**	**96 000 €**

ENTECH / CEREG / OTEIS

Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification									
Commune	**Système**	**Tranche de travaux**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Site proposé**	**Commentaire**	**Investissement € HT**	
Saint Bauzille de Montmel	Saint Bauzille de Montmel	**0**	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	**1 800 000 €**	
Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	**1**	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapatation de la capacité de pompage du PR principal	**18 000 €**	
Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges	**0**	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	580 EH	-	Travaux en cours		
Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Patus	**2**	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	**264 000 €**	
Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	**1**	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	**72 000 €**	
Vacquières	Vacquières	**0**	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	**1 200 000 €**	
Vailhauquès	Vailhauquès- Bel Air	**1**	Raccordement	-	-	-	PR + réseau de transfert dans la zone (ref PEHD 75 sur 600 ml) + racordement sur refoulement existant	**288 000 €**	**scénario 1** **288 000 €**
Vailhauquès	Vailhauquès- Bel Air	**1**	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	**324 000 €**	**scénario 2** **324 000 €**
Vailhauquès	Vailhauquès - Bourg	**4**	Nouvelle STEP	BA	?	Foncier à anticiper	Échéance > 2045 ans : à étudier dans prochain SDAEU Hyp : 6000 EH ? Filière boues classique (déshydratation)	**3 600 000 €**	**coût hors transfert**
Valflaunès	Valflaunès - Lancyre	**0**	Réhabililitation	Géossainissement	80 EH		MOE en cours	**120 000 €**	
Valflaunès	Valflaunès - Valcyre	**0**	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	**360 000 €**	
Viols de Fort	Viols de Fort	**1**	Réhabililitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	**96 000 €**	

4.9 REG – TRAVAUX D'AUTOSURVEILLANCE SUR LES OUVRAGES EPURATOIRES

Les travaux ci-dessous récapitulent les travaux de mise en conformité de l'AS sur les ouvrages de traitement.

Travaux relatifs à la mise en conformité de l'autosurveillance des STEP						
Commune	**Système**	**Tranche de travaux**	**Action**	**Localisation**	**Commentaire**	**Investissement € HT**
Buzignargues	Buzignargues	**1**	Fiabilisation	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	**12 000 €**
Cazevieille	Cazevieille	**1**	Suivi de l'impact du rejet sur le Suquet Boulidou		Suivi à mettre en place	**-**
Claret	Claret - Bourg	**1**	Fiabilisation et complément	A2, A3, A4	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)	**27 000 €**
Combaillaux	Combaillaux	**1**	Mise en place de l'autosurveillance des débits déverséspar le réseau	A2 et A4	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nounel et Mosson Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	**27 000 €**
Les Matelles	Les Matelles	**1**	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	A2 PR2 et PR1	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEU	**18 000 €**
Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres - Bourg	**1**	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	A2	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice)..	**9 000 €**
Le Rouet	Le Rouet	**1**	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	A2	Détection de surverse à paramétrer	**1 200 €**
Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	**1**	Fiablisation autosurveillance A3 et A4	A3 (PR entrée de STEP) A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé	**24 000 €**
Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	**1**	Mise en place de l'autosurveillance du A3	A3 (PR entrée de STEP)	Débimètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	**13 200 €**
Valflaunès	Valflaunès - Bourg	**1**	Fiabilisation de la mesure	S16	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactério en sortie d'UV et non en sortie de lagune	**-**
			TOTAL			**131 400 €**

4.10 ENT – TRAVAUX DE CURAGE ET DE FIABILISATION

Les travaux ci-dessous récapitulent les travaux de fiabilisation des ouvrages de traitement et les opérations de curage à réaliser en lien avec des travaux STEU.

Autres travaux de fiabilisation STEP et curages en lien avec des travaux					
Commune	**Système**	**Tranche de travaux**	**Action**	**Commentaire**	**Investissement € HT**
Causse de la Selle	Causse de la Selle	**1**	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	Travaux de curage de la lagune (nécessaires aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	**66 000 €**
Guzargues	Guzargues	**1**	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	Travaux de curage des lagunes (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m3 (bathymétrie réalisée)	**78 000 €**
Vacquières	Vacquières	**1**	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	Travaux de curage de la lagune 2 (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathyémétrie au préalable	**58 800 €**
Vailhauquès	Vailhauquès - Bourg	**1**	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox…), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	**60 000 €**
Saint Mathieu de Tréviers	Saint Mathieu de Tréviers	**1**	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	**18 000 €**
Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	**1**	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place dune sonde de voile de boues sur les 3 clarificateurs, mise en place d'une sonde de mesure des MEST dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	**48 000 €**
		TOTAL			**328 800 €**

PM : les coûts de curage liés à l'exploitation des lagunes ne sont pas intégrés ici.

4.11 BOU – TRAVAUX DE CREATION D'OUVRAGE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES BOUES

La création de la plateforme de compostage locale (coût d'investissement estimé en phase 3 entre 2,5 et 3,5 M€) n'a pas été retenue dans le cadre du présent SDAEU (2025- 2035).
Une étude de faisabilité sera toutefois réalisée afin d'étudier le projet de plateforme de compostage pour le moyen terme.

Le coût de cette étude est estimé à environ 20 000 € HT.

4.12 SYNTHESE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE PRIORITE 1 (SUR LES 10 ANNEES A VENIR)

4.12.1 Pour les réseaux : « FON + OUV + TLS + CON + PAT + PAT-ECPP + ECPM »

		TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	**Libellé**	**Montant**				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
	TOTAL *Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"*	**32 088 932 €**	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le coût total des travaux relatifs aux réseaux d'assainissement sur les 10 prochaines années est de 32,1 M€.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des travaux réseaux par système :

Système		**Analyse multicritère**	**Montant de travaux € HT**
ASS	Assas	P2	905 428 €
BUZ	Buzignargues	P4	57 100 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	150 977 €
CAZ	Cazevieille	P4	109 600 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	824 800 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	35 650 €
COM	Combaillaux	P3	728 452 €
FON	Fontanes	P4	124 800 €
GUZ	Guzargues	P3	389 050 €
LAU-1	Lauret	P3	203 500 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		1 162 €
TRI	Le Triadou	P2	576 550 €
MAT	Les Matelles	P1	1 832 850 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	275 850 €
MUR	Murles	P4	66 750 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	84 850 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	24 150 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	24 950 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	30 650 €
ROU	Rouet	P4	22 750 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	584 010 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	22 750 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	5 874 650 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	7 081 250 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	89 650 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	137 950 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	169 130 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	40 950 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	1 632 106 €

Système		Analyse multicritère	Montant de travaux € HT
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	22 750 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	3 388 450 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	615 150 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	5 200 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	591 790 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	88 495 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	23 813 €
TEY	Teyran	P2	2 865 150 €
VAC	Vacquières	P2	401 339 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	1 444 600 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	5 200 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	327 200 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	88 100 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	26 750 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	92 630 €
			32 088 932 €

La programmation des travaux par commune et par système est présentée en annexe 3.
Les cartes de localisation de ces travaux sont en annexe 5.

4.12.2 Pour les stations d'épuration : « STEU + REG + ENT + BOU »

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts relatifs aux stations d'épuration pour la priorité 1 :

	Synthèse Travaux relatifs aux stations d'épuration Priorité 1 / Échéance 2025-2035		
Coûts par priorité	Échéance 2025-2030 (tranches 0 et 1)	Échéance 2030-2035 (tranche 2)	**Total Priorité 1 € HT**
Hypothèse 1 "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	8 493 200 €	17 974 200 €	**26 467 400 €**
Hypothèse 2 "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	12 207 200 €	5 107 200 €	**17 314 400 €**

Selon le scénario retenu, le coût des travaux relatifs aux dispositifs de traitement de traitement des eaux usées sur les 10 prochaines années est compris entre 17,4 et 26,5 M€.

L'étude de faisabilité qui sera prochainement lancée pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc permettra de statuer sur le scénario « retenu ».

Les tableaux en page suivante synthétisent les travaux liés aux stations d'épuration par système ou regroupement de systèmes.

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
Buzignargues	Buzignargues	BV Vidourle	REG 1	1 (2025-2030)	Fiabilisation AS	-	-	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	**12 000 €**	
Causse de la Selle	Causse de la Selle	BV Hérault	STEU 1	1 (2025-2030)	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	**480 000 €**	**546 000 €**
Causse de la Selle	Causse de la Selle	BV Hérault	ENT 1	1 (2025-2030)	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	-	-	-	Travaux de curage de la lagune (nécessaires aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	**66 000 €**	
Cazevieille	Cazevieille	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 2	1 (2025-2030)	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	**84 000 €**	**84 000 €**
Cazevieille	Cazevieille	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 2	1 (2025-2030)	Suivi de l'impact du rejet sur le Suquet Boulidou	-	-	-	PM : Suivi à mettre en place	**-**	
Claret	Claret - Bourg	BV Vidourle	STEU 3	1 (2025-2030)	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des digues	**153 600 €**	**180 600 €**
Claret	Claret - Bourg	BV Vidourle	REG 3	1 (2025-2030)	Fiabilisation et complément AS	-	-	A2, A3, A4	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)	**27 000 €**	

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

	Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
scénario 1 : STEP commune Combaillaux / Saint Gély du	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 4	1 (2025-2030)	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	**720 000 €**	**13 587 000 €**
	Combaillaux / St Gély du Fesc	Combaillaux / St Gély du Fesc	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 5	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson **hors PPR** Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	**10 800 000 €**	
	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 6	2 (2030-2035)	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	**894 000 €**	
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 7	2 (2030-2035)	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	**1 173 000 €**	
scénario 2 : 1 STEP par commune	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 8	1 (2025-2030)	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	**3 426 000 €**	**4 434 000 €**
	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 9	1 (2025-2030)	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	**1 008 000 €**	
	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 4	1 (2025-2030)	Mise en place de l'AS des débits déversés par le réseau	-	-	A2 et A4	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nounel et Mosson Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	**27 000 €**	**795 000 €**
	Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 10	1 (2025-2030)	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	**720 000 €**	
	Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	ENT 2	1 (2025-2030)	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	-	-	-	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place dune sonde de voile de boues sur les 3 clarificateurs, mise en place d'une sonde de mesure des MEST dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	**48 000 €**	

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

	Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
	Fontanès	Fontanès	BV Vidourle	STEU 11	1 (2025-2030)	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	**34 200 €**	
	Guzargues	Guzargues	BV Or	STEU 12	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	**876 000 €**	**954 000 €**
	Guzargues	Guzargues	BV Or	ENT 3	1 (2025-2030)	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	-	-	-	Travaux de curage des lagunes (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m3 (bathymétrie réalisée)	**78 000 €**	
	Lauret	Lauret - Bourg	BV Vidourle	STEU 13	1 (2025-2030)	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	**24 000 €**	**120 000 €**
	Lauret	Lauret - Horizon Vert	BV Vidourle	STEU 14	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP (ou réhabilitation)	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	**96 000 €**	
scénario 1 : STEP commune Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles	Les Matelles	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 15	1 (2025-2030)	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	**540 000 €**	**4 969 200 €**
	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles / St Jean de Cuculles	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 16	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	**3 096 000 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 17	2 (2030-2035)	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	**120 000 €**	
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 18	2 (2030-2035)	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	**1 195 200 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 5	1 (2025-2030)	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	-	-	A2 PR2 et PR1	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEU	**18 000 €**	

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

	Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
	Murles	Murles	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 19	2 (2030-2035)	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	**240 000 €**	
	Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres - Bourg	BV Hérault	REG 6	1 (2025-2030)	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	-	-	A2	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice)..	**9 000 €**	
	Pégairolles de Buèges	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	BV Hérault	STEU 20	1 (2025-2030)	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	**391 200 €**	
	Le Rouet	Le Rouet	BV Hérault	REG 7	1 (2025-2030)	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	A2		A2	Détection de surverse à paramétrer	**1 200 €**	
scénario 2 (nouvelle STEP)	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	BV Vidourle	STEU 21	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	**96 000 €**	
	Saint Bauzille de Montmel	Saint Bauzille de Montmel	BV Vidourle	STEU 22	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	**1 800 000 €**	
	Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	BV Vidourle	STEU 23	1 (2025-2030)	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapatation de la capacité de pompage du PR principal	**18 000 €**	**42 000 €**
	Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	BV Vidourle	REG 8	1 (2025-2030)	Fiablisation autosurveillance A3 et A4	-	-	A3 (PR entrée de STEP) A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé	**24 000 €**	
	Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges	BV Hérault	STEU 24	0 (travaux en cours)	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	580 EH	-	Travaux en cours		
	Saint Mathieu de Tréviers	Saint Mathieu de Tréviers	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	ENT 4	1 (2025-2030)	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	-	-	-	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	**18 000 €**	

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

	Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
	Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Patus	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 25	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	**264 000 €**	
	Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 26	1 (2025-2030)	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	**72 000 €**	**85 200 €**
	Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 9	1 (2025-2030)	Mise en place de l'autosurveillance du A3	-	-	A3 (PR entrée de STEP)	Débimètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	**13 200 €**	
	Vacquières	Vacquières	BV Vidourle	STEU 27	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	**1 200 000 €**	**1 258 800 €**
	Vacquières	Vacquières	BV Vidourle	ENT 5	1 (2025-2030)	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	-	-	-	Travaux de curage de la lagune 2 (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathyémétrie au préalable	**58 800 €**	
scénario 2 (nouvelle STEP)	Vailhauquès	Vailhauquès-Bel Air	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 28	1 (2025-2030)	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	**324 000 €**	
	Vailhauquès	Vailhauquès - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	ENT 6	1 (2025-2030)	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	-	-	-	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox…), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	**60 000 €**	
	Valflaunès	Valflaunès - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 10	1 (2025-2030)	Fiabilisation de la mesure	S16		S16	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactério en sortie d'UV et non en sortie de lagune	**-**	
	Valflaunès	Valflaunès - Lancyre	BV Vidourle	STEU 29	0 (déjà lancée)	Réhabililitation	Géoassainissement	80 EH		MOE en cours	**120 000 €**	
	Valflaunès	Valflaunès - Valcyre	BV Vidourle	STEU 30	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	**360 000 €**	
	Viols de Fort	Viols de Fort	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 31	1 (2025-2030)	Réhabililitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	**96 000 €**	
	Ensemble du territoire	Ensemble du territoire	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens, BV Hérault, BV Or, BV Vidourle	BOU 1	1 (2025-2030)	Plateforme de compostage				Etude de faisabilité	**20 000 €**	

5 SYNTHESE DES COUTS TRAVAUX

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts travaux sur les 10 prochaines années :

	Synthèse coûts travaux Priorité 1 / Échéance 2025-2035		
Hypthèse retenue	Coûts réseaux	Coûts STEP	**Total € HT**
Hypothèse 1 "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	32 088 932 €	26 467 400 €	**58 556 332 €**
Hypothèse 2 "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	32 088 932 €	17 314 400 €	**49 403 332 €**

Le montant total des travaux représente une enveloppe financière comprise entre 49,5 M€ et 58,9 M€ HT.

PHASE 4 : PRE-PROGRAMME DE TRAVAUX - BORDEREAU DES PRIX				
OBJECTIF		**TRAVAUX**		**PRIX €HT**
Code	**Libellé**	**Code**	**Libellé**	
FON	Régularisation foncière	[ouv-fonc]	Régularisation foncière de l'ouvrage (acquisition et/ou servitude)	PM
FON	Régularisation foncière	[res-fonc]	Régularisation foncière des réseaux (acquisition et/ou servitude)	PM
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-port]	Mise en sécurité de l'ouvrage : ajout ou renouvellement du portail	1 500 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-clot]	Mise en sécurité de l'ouvrage : ajout ou renouvellement clôture + portail	3 000 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-barr]	Mise en sécurité de l'ouvrage : ajout ou renouvellement barres anti-chute	3 000 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[ouv-repar]	Réparation diverse sur ouvrage	Cas par cas
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-gc]	Réhabilitation du génie civil du poste de refoulement	Cas par cas
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-pompe]	Remplacement d'une pompe	3 000 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-barres]	Renouvellement des barres de guidage des pompes	2 500 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-panier]	Mise en place d'un panier dégrilleur	2 500 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-nettoy]	Nettoyage/curage complet du poste de refoulement	1 200 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[pr-renou]	Réhabilitation complète du poste de refoulement	Cas par cas
OUV	Amélioration des ouvrages	[do-calpet]	Pose d'un clapet anti-retour sur l'exutoire du déversoir de sécurité	1 000 €
OUV	Amélioration des ouvrages	[do-renou]	Réhabilitation complète du déversoir d'orage	Cas par cas
OUV	Amélioration des ouvrages	[do-new]	Création d'un déversoir d'orage	Cas par cas
OUV	Amélioration des ouvrages	[armoir-renou]	Réhabilitation complète de l'armoire électrique	Cas par cas
OUV	Amélioration des ouvrages	[do-sup]	Condamnation du déversoir d'orage	1 000 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	[pr-suivi]	Télégestion à mettre en place : suivi des pompes du PR	13 000 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	[pr-qmetre]	Pose d'un débitmètre électromagnétique sur la conduite de refoulement	13 000 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	[do-suivi]	Télégestion à mettre en place : volumes déversés par le DO	13 000 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	[pr-marnage]	Reparamétrer les hauteurs de marnage pour éviter de solliciter le réseau amont	PM
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	[pr-etal]	Etalonnage des pompes à réaliser	PM
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	[tls-para]	Paramétrage/archivage de la télésurveillance à améliorer	PM
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	[tls-renou]	Renouvellement de la télégestion existante	3 000 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	[georef]	Géoréférencement des regards de visite et mise à jour du SIG	7 €/RV
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	[diaginitial]	Réalisation d'un diagnostic initial	PM
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	[diagperm]	Mise en place d'un diagnostic permanent	Cas par cas
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	[reperage]	Repérage des réseaux avec géoréférencement des regards de visite	7 €/RV
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	[itv]	Investigations complémentaires : curage et passages caméra	4 €/ml
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	[recbp]	Investigations complémentaires : recensement des branchements privés	Cas par cas
PAT	Gestion patrimoniale	[rv-supp]	Condamnation d'une chasse d'égout	1 000 €
PAT	Gestion patrimoniale	[rv-cote]	Mise à la côte d'un regard de visite	600 €
PAT	Gestion patrimoniale	[rv-renou]	Réhabilitation complète d'un regard de visite	3 000 €
PAT	Gestion patrimoniale	[rv-repar]	Réparation d'un regard de visite	800 €
PAT	Gestion patrimoniale	[rv-recher]	Regard supposé à rechercher et rendre accessible	PM
PAT	Gestion patrimoniale	[res-opprenou]	Opportunité de voirie, de travaux AEP : renouvellement des réseaux (prix moyen PVC 200 sous voirie y compris regards de visite et branchements)	350 €/ml
PAT	Gestion patrimoniale	[res-renforc]	Renforcement capacitaire des réseaux	450 €/ml
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[rv-renou]	Réhabilitation complète d'un regard de visite	3 000 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[rv-repar]	Réparation d'un regard	800 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[br-renou]	Renouvellement du branchement	1 000 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[res-renou]	Renouvellement des réseaux (prix moyen PVC 200 sous voirie y compris regards de visite et branchements)	450 €/ml
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[res-renousupp]	Surcoût lié au renouvellement des réseaux en surprofondeur ou sur route en centre historique	Cas par cas
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[res-depac]	Surcoût en cas de dépose d'un réseau en amiante-ciment	150 €/ml
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[res-chem]	Chemisage des réseaux (prix moyen PVC 200 accès difficile)	200 €/ml
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[res-ponct]	Réhabilitation ponctuelle d'un défaut sur collecteur (avec ouverture tranchée)	5 000 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[br-ponct]	Réhabilitation ponctuelle d'un défaut sur branchement (avec ouverture tranchée)	4 000 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[pr-new]	Création d'un PR < 100 EH	60 000 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[res-newg]	Création d'un réseau gravitaire (prix moyen PVC 200 sous voirie y compris regard de visite et branchements)	400 €/ml
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	[res-news]	Création d'un réseau surpressé (prix moyen PE 90 sous voirie)	200 €/ml
ECPM	Suppression des ECPM	[af-pub]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie public (défaut d'étanchéité : tampon, regard, boite de branchement, trou sur voirie, autre…)	500 €
ECPM	Suppression des ECPM	[af-prv]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie privative (gouttière, autre…)	PM

GENERALITES		AGE DES RESEAUX				PROBLEMATIQUE ECPP									SYNTHESE DES ENJEUX		Renouvellement objectif proposé Enjeu ECPP		Renouvellement objectif proposé Opportunité AEP/Voirie		Renouvellement total
Système	Linéaire total	Age des réseaux	Linéaire en Fibrociment ou Béton	% Linéaire en Fibrociment ou Béton	Note A "Age des réseaux"	Sensibilité des réseaux aux ECPP d'après campagne de mesures	Note B "Sensibilité ECPP Réseaux"	Filière STEP	Capacité STEP	Surcharge hydraulique STEP	Note C "Sensibilité ECPP STEP"	Déversements	Enjeux milieux en cas de déversements	Note D "Sensibilité ECPP Milieu"	Note globale (= Notes A+B+C+D)	Priorité de renouvellement	Taux annuel moyen	Linéaire total sur 2025-2034 (10 ans)	Taux annuel moyen	Linéaire total sur 2025-2034 (10 ans)	
ASSAS	8 312 ml	Inconnu	5 052 ml	61,5%	4	Forte	3	Raccordé MAERA			Hors territoire *	Pas de A2	/	Hors territoire *	7 *	P2	1,1%	914 ml	0,3%	249 ml	1 164 ml
BUZIGNARGUES	1 962 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	FPR à 2 étages	500 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	3	P4	0%	0 ml	0,5%	98 ml	98 ml
CAUSSE-DE-LA-SELLE	4 654 ml	Inconnu	41 ml	0,9%	1	Faible	1	Lagunage + FPR + UV	280 EH	Limite	3	Pas de A2	/	0	5	P3	0,5%	233 ml	0,1%	65 ml	298 ml
CAZEVIEILLE	4 350 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	FPR à 2 étages	300 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	3	P4	0%	0 ml	0,5%	218 ml	218 ml
CLARET_BOURG	9 886 ml	Inconnu	2 640 ml	26,7%	2	Moyenne	2	Lagunage aéré	1 500 EH	Non	1	Pas de suivi du A2 mais déversements connus	PPE+ZSE Lez	2	7	P2	1,1%	1 087 ml	0,3%	297 ml	1 384 ml
CLARET_EMBRUSCALLES	1 088 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	FPR à 1 étage	125 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	3	P4	0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
COMBAILLAUX	19 072 ml	Inconnu	1 414 ml	9,2%	2	Moyenne	2	Décanteur digesteur + Lit bactérien et [illegible]	2 200 EH	Non	2	Aucun	/	0	6	P3	0,5%	954 ml	0,1%	191 ml	1 144 ml
FONTANES	4 238 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Moyenne	2	FPR à 2 étages	375 EH	Non	1	Aucun	PPE Lez	0	4	P4	0,0%	0 ml	0,5%	212 ml	212 ml
GUZARGUES	4 982 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible (incertain)	1 (incertain)	Lagunage	225 EH	Oui	3	Pas de A2	/	0	5	P3	0,5%	249 ml	0,1%	65 ml	314 ml
LAURET	5 203 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Moyenne	2	FPR à 2 étages + UV	1 000 EH	Non	1	A2 avec déversements (généralement après une pluie journalière d'environ 40mm)	PPE+ZSE Lez	2	6	P3	0,5%	260 ml	0,1%	65 ml	325 ml
LE TRIADOU	5 813 ml	Inconnu	1 013 ml	21,4%	2	Moyenne	2	FPR à 2 étages + UV	700 EH	Non	1	Oui, déversements connus	PPE+ZSE Lez	2	7	P2	1,1%	639 ml	0,3%	174 ml	814 ml
LES MATELLES	13 289 ml	Inconnu	602 ml	4,8%	1	Très forte	4	BA aération prolongée + FS	2 500 EH	Limite	3	Oui	PPE+ZSE Lez, PPR Pradas	3	11	P1	1,4%	1 860 ml	0,7%	930 ml	2 791 ml
MAS DE LONDRES	3 756 ml	1995 + 2006	0 ml	0,0%	1	Forte	3	Lagunage aéré + FPR	600 EH	Non	1	A2 avec déversements (bypass systématique de la STEP au delà de 135 m^3/j en entrée ; généralement observé	PPE+ZSE Frouzet	3	8	P2	1,1%	413 ml	0,3%	113 ml	526 ml
MURLES	3 061 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Non significative	0	FPR à 2 étages	200 EH	Non	0	Aucun	PPE Lez	0	1	P4	0%	0 ml	0,5%	153 ml	153 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	293 ml	2 004	0 ml	0,0%	0	Faible	1	Géoassainissement non drainé	50 EH	Non	2	Pas de A2	/	0	3	P4	0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	3 793 ml	1975 + années 2000	1 365 ml	36,0%	3	Faible	1	FPR à 2 étages	500 EH	Non	1	Pas de suivi du A2	PPE+ZSE Frouzet	0	5	P3	0,5%	190 ml	0,1%	65 ml	255 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	836 ml	2013 - 2016	0 ml	0,0%	0	Faible	1	FPR à 2 étages	120 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	2	P4	0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	604 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Non significative	0	Géoassainissement non drainé	60 EH	Non	0	Pas de A2	/	0	1	P4	0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
ROUET	970 ml	2012 + 2022	0 ml	0,0%	0	Non significative	0	FPR à 1 étage	150 EH	Non	0	Pas de suivi du A2	PPE Lez + PPE Frouzet 1	0	0	P4	0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	5 527 ml	Inconnu	4 293 ml	77,7%	4	Moyenne	2	BA aération prolongée	800 EH	Limite	3	Pas de A2	/	0	9	P2	1,1%	608 ml	0,3%	166 ml	774 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	1 244 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible (incertain)	1 (incertain)	Géoassainissement non drainé	100 EH	Non	2	Pas de A2	/	0	4	P4	0,0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	60 055 ml	Inconnu	17 144 ml	29,9%	2	Forte	3	BA aération prolongée + UV	8 500 EH	Oui	3	Oui	3 PPE, 3 PPR, ZSE Lez	2	10	P1	1,4%	8 408 ml	0,7%	4 204 ml	12 612 ml
SAINT GELY DU FESC	70 356 ml	Inconnu	19 598 ml	29,0%	2	Forte	3	BA aération prolongée	14 800 EH	Non	2	Oui	4 PPE, 3 PPR	3	10	P1	1,4%	9 850 ml	0,7%	4 925 ml	14 775 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	2 933 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Forte	3	FPR à 2 étages	500 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	5	P3	0,5%	147 ml	0,1%	65 ml	212 ml
SAINT JEAN DE BUEGES	3 473 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Incertain	2 (incertain)	Décantation primaire	500 EH	NC	2	Pas de suivi du A2 mais déversements connus	Sans enjeu notable	1	6	P3	0,5%	174 ml	0,1%	65 ml	239 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	6 146 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Forte	3	FPR à 1 étage	1 200 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	5	P3	0,5%	307 ml	0,1%	65 ml	372 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	1 280 ml	Inconnu	359 ml	28,0%	2	Faible	1	Lagunage	80 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	4	P4	0,0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	19 950 ml	Inconnu	7 553 ml	37,9%	3	Forte	3	Boues activées à aération prolongée	4 300 EH	Non	2	A2 avec déversements (bypass systématique de la STEP au delà de 1 100 m^3/j en entrée ; généralement observé	PPE+ZSE Frouzet	2	10	P1	1,4%	2 793 ml	0,7%	1 397 ml	4 190 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	444 ml	2 023	0 ml	0,0%	0	Non significative	0	FPR à 1 étage	50 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	1	P4	0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	30 265 ml	Inconnu	7 066 ml	24,1%	2	Moyenne	2	BA aération prolongée + UV	9 300 EH	Non	2	Oui	PPE+ZSE Lez	2	8	P2	1,1%	3 329 ml	0,3%	908 ml	4 237 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOUI	6 774 ml	Inconnu	1 271 ml	20,7%	2	Moyenne (incertain)	2 (incertain)	Lagunage	700 EH	Non	1	Aucun	2 PPE, 1 PPR, ZSE Lez	0	5	P3	0,5%	339 ml	0,1%	68 ml	406 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATU	166 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible (incertain)	1 (incertain)	Géoassainissement non drainé	50 EH	NC	2	Pas de A2	/	0	4	P4	0,0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	7 035 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	Procédé Azoté + FPR + lagunage tertiaire	1 300 EH	Non	1	Aucun	PPE Lez	0	3	P4	0%	0 ml	0,5%	352 ml	352 ml
SAUTEYRARGUES_BOURG	3 231 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	FPR à 2 étages + UV	400 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	3	P4	0%	0 ml	0,5%	162 ml	162 ml
SAUTEYRARGUES_VABRE	488 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	Géoassainissement non drainé	60 EH	Non	2	Pas de A2	/	0	4	P4	0,0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
TEYRAN	29 865 ml	Inconnu	11 913 ml	40,6%	3	Très forte	4	Raccordé MAERA			Hors territoire *	Pas de A2	/	Hors territoire *	7 *	P2	1,1%	3 285 ml	0,3%	896 ml	4 181 ml
VACQUIERES	4 963 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Forte	3	Lagunage naturel	200 EH	Oui	3	Pas de A2	/	0	7	P2	1,1%	546 ml	0,3%	149 ml	695 ml
VAILHAUQUES_BEL AIR	2 074 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Forte	3	BA aération prolongée	450 EH	Non	2	Pas de A2	/	0	6	P3	0,5%	104 ml	0,1%	65 ml	169 ml
VAILHAUQUES_BOURG	23 148 ml	Inconnu	4 620 ml	20,9%	2	Moyenne	2	BA aération prolongée + lagunage tertiaire	4 000 EH	Non	2	Oui	PPE Lez	2	8	P2	1,1%	2 546 ml	0,3%	694 ml	3 241 ml
VALFLAUNES_BOURG	3 958 ml	Inconnu	1 610 ml	40,7%	3	Moyenne	2	FPR à 1 étage + UV + lagune de finition	830 EH	Non	1	A2 avec déversements (généralement observés après des pluies journalières d'environ 60mm)	PPE+ZSE Lez	2	8	P2	1,1%	435 ml	0,3%	119 ml	554 ml
VALFLAUNES_LANCYRE	442 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	Géoassainissement non drainé	75 EH	Non	2	Pas de A2	/	0	4	P4	0,0%	0 ml	0,5%	65 ml	65 ml
VALFLAUNES_VALCYRE	2 102 ml	Inconnu	0 ml	0,0%	1	Faible	1	Géoassainissement drainé	300 EH	Non	2	Pas de A2	/	0	4	P4	0,0%	0 ml	0,5%	105 ml	105 ml
VIOLS LE FORT	6 041 ml	Inconnu	2 318 ml	42,0%	3	Faible	1	FPR + Lagunage de finition	1 300 EH	Non	1	Pas de A2	/	0	5	P3	0,5%	302 ml	0,1%	65 ml	367 ml
43 systèmes	**388 122 ml**	/				/									**P1 : 4 systèmes (163.6 km) P2 : 10 systèmes (125.5 km) P3 : 11 systèmes (65.1 km) P4 : 18 systèmes (33.8 km)**		**1,03%**	**39 972 ml**	**0,47%**	**18 078 ml**	**1,50%**	**58 050 ml**

* Enjeux hors territoire (MAERA) non pris en compte

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ANALYSE MULTICRITERE - OBJECTIF DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX					
Système	Linéaire total	Note globale (= Notes A+B+C+D)	Priorité de renouvellement	Renouvellement Opportunité ECPP	Renouvellement Opportunité ECPP
LES MATELLES	13 289 ml	11	P1	1 860 ml	930 ml
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	60 055 ml	10	P1	8 408 ml	4 204 ml
SAINT GELY DU FESC	70 356 ml	10	P1	9 850 ml	4 925 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	19 950 ml	10	P1	2 793 ml	1 397 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	5 527 ml	9	P2	608 ml	166 ml
MAS DE LONDRES	3 756 ml	8	P2	413 ml	113 ml
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	30 265 ml	8	P2	3 329 ml	908 ml
VAILHAUQUES_BOURG	23 148 ml	8	P2	2 546 ml	694 ml
VALFLAUNES_BOURG	3 958 ml	8	P2	435 ml	119 ml
ASSAS	8 312 ml	7	P2	914 ml	249 ml
CLARET_BOURG	9 886 ml	7	P2	1 087 ml	297 ml
LE TRIADOU	5 813 ml	7	P2	639 ml	174 ml
TEYRAN	29 865 ml	7	P2	3 285 ml	896 ml
VACQUIERES	4 963 ml	7	P2	546 ml	149 ml
COMBAILLAUX	19 072 ml	6	P3	954 ml	191 ml
LAURET	5 203 ml	6	P3	260 ml	65 ml
SAINT JEAN DE BUEGES	3 473 ml	6	P3	174 ml	65 ml
VAILHAUQUES_BEL AIR	2 074 ml	6	P3	104 ml	65 ml
CAUSSE-DE-LA-SELLE	4 654 ml	5	P3	233 ml	65 ml
GUZARGUES	4 982 ml	5	P3	249 ml	65 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	3 793 ml	5	P3	190 ml	65 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	2 933 ml	5	P3	147 ml	65 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	6 146 ml	5	P3	307 ml	65 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	6 774 ml	5	P3	339 ml	68 ml
VIOLS LE FORT	6 041 ml	5	P3	302 ml	65 ml
FONTANES	4 238 ml	4	P4	0 ml	212 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	1 244 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	1 280 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	166 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAUTEYRARGUES_VABRE	488 ml	4	P4	0 ml	65 ml
VALFLAUNES_LANCYRE	442 ml	4	P4	0 ml	65 ml
VALFLAUNES_VALCYRE	2 102 ml	4	P4	0 ml	105 ml
BUZIGNARGUES	1 962 ml	3	P4	0 ml	98 ml
CAZEVIEILLE	4 350 ml	3	P4	0 ml	218 ml
CLARET_EMBRUSCALLES	1 088 ml	3	P4	0 ml	65 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	293 ml	3	P4	0 ml	65 ml
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	7 035 ml	3	P4	0 ml	352 ml
SAUTEYRARGUES_BOURG	3 231 ml	3	P4	0 ml	162 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	836 ml	2	P4	0 ml	65 ml
MURLES	3 061 ml	1	P4	0 ml	153 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	604 ml	1	P4	0 ml	65 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	444 ml	1	P4	0 ml	65 ml
ROUET	970 ml	0	P4	0 ml	65 ml
TOTAL (43 systèmes)	388 122 ml	0 à 11	P1 à P4	39 972 ml	18 078 ml

PHASE 4 : PRE-PROGRAMME DE TRAVAUX - TRAVAUX SUR RESEAUX

Commune	Système	Bassin versant hydrologique	Code Commune	Code Objectif	N° Action	Secteur concerné	Code Tvx	Travaux préconisés	Rappel Q_ECPP et SA	Réduction des ECPP	Réduction des ECPM	Réduction déversements au milieu naturel	Qté	Unité	PU	Chiffrage total €HT	Ratio Chiffrage/réduction	Tranche de travaux	Sous-total par commune €HT
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	FON	FON-1	Réseau secteur aval	[res-fonc]	Régularisation foncière des réseaux (acquisition et/ou servitude)		Sans objet	Sans objet	Sans objet	1	U	PM	-	Sans objet	1 (2025-2027)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	CON	CON-1	Secteur aval en terrain privé	[georef]	Géoréférencement des regards de visite et mise à jour du SIG. Réseau estimé à 700 ml et 11 regards.		Sans objet	Sans objet	Sans objet	11	U	7 €	77 €	Sans objet	1 (2025-2027)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT	PAT-1	Multi-sites	[rv-renou]	Réhabilitation complète d'un regard de visite - Etat Mauvais		Sans objet	Sans objet	Sans objet	5	U	3 000 €	15 000 €	Sans objet	2 (2028-2030)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT	PAT-2	Multi-sites	[rv-repar]	Réparation d'un regard de visite - Etat Moyen		Sans objet	Sans objet	Sans objet	13	U	800 €	10 400 €	Sans objet	Pour mémoire / Non planifié	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT	PAT-3	Multi-sites	[rv-cote]	Mise à la côte d'un regard de visite		Sans objet	Sans objet	Sans objet	15	U	600 €	9 000 €	Sans objet	Pour mémoire / Non planifié	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT	PAT-4	Multi-sites	[rv-recher]	Regard supposé à rechercher et rendre accessible	**7 m³ECPP/j** (débit drainé lors de la campagne de mesure) **500 m²** surface active (campagne de mesure janvier 2023)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	16	U	PM	-	Sans objet	Pour mémoire / Non planifié	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT	PAT-5	A définir ultérieurement	[res-opprenou]	Opportunité de voirie, de travaux AEP : renouvellement des réseaux (prix moyen PVC 200 sous voirie y compris regards de visite et branchements)		Sans objet	Sans objet	Sans objet	65	ml	350 €	22 750 €	Sans objet	Pour mémoire / Non planifié	150 977 €
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT-ECPP	ECPP-1	Plan du Lac	[res-renou]	Renouvellement des réseaux (prix moyen PVC 200 sous voirie y compris regards de visite et branchements)		Sans objet	Sans objet	Sans objet	78	ml	450 €	35 100 €	Sans objet	2 (2028-2030)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT-ECPP	ECPP-1	Plan du Lac	[res-depac]	Surcoût en cas de dépose d'un réseau en amiante-ciment		Sans objet	Sans objet	Sans objet	40	ml	150 €	6 000 €	Sans objet	2 (2028-2030)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	PAT-ECPP	ECPP-2	Chemin neuf	[res-renou]	Renouvellement des réseaux (prix moyen PVC 200 sous voirie y compris regards de visite et branchements)		Sans objet	Sans objet	Sans objet	107	ml	450 €	48 150 €	Sans objet	3 (2031-2034)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	ECPM	ECPM-1	Route de Ganges	[af-pub]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie public (défaut d'étanchéité : tampon, regard, boite de branchement, trou sur voirie, autre…) - Grave		Sans objet	Sans objet	Sans objet	1	U	500 €	500 €	Sans objet	1 (2025-2027)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	ECPM	ECPM-2	Multi-sites	[af-pub]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie public (défaut d'étanchéité : tampon, regard, boite de branchement, trou sur voirie, autre…) - Peu Grave / Incertain		Sans objet	Sans objet	Sans objet	8	U	500 €	4 000 €	Sans objet	3 (2031-2034)	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Bassin versant de l'Hérault	CDS	ECPM	ECPM-3	Multi-sites	[af-prv]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie privative (gouttière, autre…) - Peu Grave / Incertain		Sans objet	Sans objet	Sans objet	3	U	PM	-	Sans objet	3 (2031-2034)	

	Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification								
	Commune	**Système**	**Tranche de travaux**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Site proposé**	**Commentaire**	**Investissement € HT**	
	Causse de la Selle	Causse de la Selle	**1**	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	**480 000 €**	
	Cazevieille	Cazevieille	**1**	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	**84 000 €**	
	Claret	Claret - Bourg	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des digues	**153 600 €**	
	Claret	Claret - Bourg	**3**	Nouvelle STEP	BA	2500 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe - hors Zi	BA avec traitement N, P et bactério hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	**2 574 000 €**	
	Claret	Claret - Bourg	**3**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 470 ml ref F150 + 500 ml grav PVC 200	**769 200 €**	
scénario 1 : STEP commune Combaillaux / Saint Gély du Fesc	Combaillaux	Combaillaux	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	**720 000 €**	**13 587 000 €**
	Combaillaux / St Gély du Fesc	Combaillaux / St Gély du Fesc	**2**	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson **hors PPR** Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	**10 800 000 €**	
	Combaillaux	Combaillaux	**2**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	**894 000 €**	
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	**2**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	**1 173 000 €**	
scénario 2 : 1 STEP par commune	Combaillaux	Combaillaux	**1**	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	**3 426 000 €**	**15 207 000 €**
	Combaillaux	Combaillaux	**1**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	**1 008 000 €**	
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	**3**	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	**9 600 000 €**	
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	**3**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de tranfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	**1 173 000 €**	
	Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	**1**	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	**720 000 €**	
	Fontanès	Fontanès	**1**	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	**34 200 €**	
	Guzargues	Guzargues	**0**	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	**876 000 €**	
	Lauret	Lauret - Bourg	**1**	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	**24 000 €**	
	Lauret	Lauret - Horizon Vert	**2**	Nouvelle STEP (ou réhabilitation)	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	**96 000 €**	

	Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification									
	Commune	**Système**	**Tranche de travaux**	**Action**	**Type**	**Capacité future STEP**	**Site proposé**	**Commentaire**	**Investissement € HT**	
scénario 1 : STEP commune Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles	Les Matelles	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	**540 000 €**	**4 951 200 €**
	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles / St Jean de Cuculles	**2**	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	**3 096 000 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	**2**	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	**120 000 €**	
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	**2**	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	**1 195 200 €**	
scénario 2 : 1 STEP par commune	Les Matelles	Les Matelles	**1**	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	**504 000 €**	**4 912 800 €**
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	**1**	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	**1 020 000 €**	
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	**1**	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	**532 800 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	**2**	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	**2 736 000 €**	
	Les Matelles	Les Matelles	**2**	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	**120 000 €**	
	Murles	Murles	**2**	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	**240 000 €**	
	Pégairolles de Buèges	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	**1**	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	**391 200 €**	
scénario 1	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	**2**	Raccordement à la STEP du bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 1040 ml ref PEHD 75	**333 600 €**	**333 600 €**
scénario 2	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	**2**	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	**96 000 €**	**96 000 €**
	Saint Bauzille de Montmel	Saint Bauzille de Montmel	**0**	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	**1 800 000 €**	
	Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	**1**	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapatation de la capacité de pompage du PR principal	**18 000 €**	
	Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges	**0**	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	580 EH	-	Travaux en cours		
	Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Patus	**2**	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	**264 000 €**	
	Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	**1**	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	**72 000 €**	
	Vacquières	Vacquières	**0**	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	**1 200 000 €**	
scénario 1	Vailhauquès	Vailhauquès- Bel Air	**1**	Raccordement	-	-	-	PR + réseau de transfert dans la zone (ref PEHD 75 sur 600 ml) + racordement sur refoulement existant	**288 000 €**	**288 000 €**
scénario 2	Vailhauquès	Vailhauquès- Bel Air	**1**	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	**324 000 €**	**324 000 €**
	Vailhauquès	Vailhauquès - Bourg	**4**	Nouvelle STEP	BA	?	Foncier à anticiper	Échéance > 2045 ans : à étudier dans prochain SDAEU Hyp : 6000 EH ? Filière boues classique (déshydratation)	**3 600 000 €**	**coût hors transfert**
	Valflaunès	Valflaunès - Lancyre	**0**	Réhabililitation	Géossaini ssement	80 EH		MOE en cours	**120 000 €**	
	Valflaunès	Valflaunès - Valcyre	**0**	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	**360 000 €**	
	Viols de Fort	Viols de Fort	**1**	Réhabililitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	**96 000 €**	

ECPM-3
AF_0001

ECPM-2
AV_0002

ECPM-3
AF_0003

ECPM-2
AF_0004

PAT-2
AV_0052

ECPM-3
AAF-0005
/ 00

ECPM-1
AF_0006

PAT-2
AF_0048

PAT-2
AV_0090

PAT-2
AV_0073

PAT-2
AV_0079

PAT-2
AV_0092

ECPM-2
AF_0010

ECPM-2
AF_0009

PAT-2
AV_0091

ECPM-2
AF_0008

PAT-2
AV_0102

ECPP-1
Plan du Lac

PAT-2
AV_0095

ECPP-2
AF_0007B

ECPP-2
Ch. neuf

PAT-2
AV_0097

PAT-2
AV_0096

PAT-2
AF_0111

PAT-2
AV_0114

PAT-2
AV_0115

PAT-2
AV_0065

PAT-2
AV_0121

ECPM-2
AF_0012

ECPM-3
AF_0011

PAT-2
AV_0007

STEP Causse-de-la-Selle

grand pic saint LOUP
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CC Grand Pic Saint Loup

CAUSSE DE LA SELLE

Schéma Directeur d'Assainissement

PHASE 1 ☐ PHASE 2 ☐ PHASE 3 ☐ PHASE 4 ■

Carte de synthèse des travaux sur les réseaux d'eaux usées

LEGENDE

Réseau d'assainissement
- Regard
- Poste de Refoulement
- Poste de Refoulement avec trop-plein
- Déversoir d'Orage
- Station Traitement des Eaux Usées
- Station Traitement des Eaux Usées avec trop-plein
- Gravitaire
- Refoulement

Intervention ponctuelle
- Régularisation foncière
- Renouvellement regard - Infiltration ECPP
- Renouvellement regard - Etat Mauvais
- Reprise regard - Etat moyen
- Reprise regard - Mise à la cote
- Reprise regard - A rechercher
- Condamnation chasse d'égout
- Intervention fumée - Priorité 1
- Intervention fumée - Priorité 3
- Gouttières, grilles (A la charge du privé)
- Défaut ponctuel sur collecteur
- Intervention sur PR
- Intervention sur PR avec TP
- Intervention sur DO

Renouvellement collecteur
- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Attente ITV
- En cours 2024

Source :

DATE	RAPPORT	INDICE - VERSION	MODIFIE PAR	VERIFIE PAR
20/09/2024	*SDA*	*A*	*Dimitri CHATAING*	*Jérémy DARD*

ENTECH Ingénieurs Conseils
oteis cereg

0 50 100 m

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
Schéma directeur d'alimentation en eau potable
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Opportunités AEP EU- Commune de Causse de la Selle

Légende

Réseaux AEP

Canalisation
- Adduction
- Adduction/Distribution
- Distribution

Ouvrages
- Réservoir
- Surpresseur/ Ouvrage de reprise

Réseau EU

- Regard

Canalisation
- Gravitaire
- Refoulement

Renouvellement AEP
- Tranche 1
- Tranche 2
- Opportunité EU

Renouvellement EU
- Tranche 2
- Tranche 3

CAUSSE DE-LA SELLE

0 250 500 m